

# DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2021



Ce Document d'enregistrement universel est une reproduction de la version officielle du Document d'enregistrement universel incluant le rapport financier annuel 2021 qui a été établie au format ESEF (European Single Electronic Format) et est disponible sur notre site internet [www.invest.bnpparibas.com](http://www.invest.bnpparibas.com)



**BNP PARIBAS**

La banque  
d'un monde  
qui change

**1****PRÉSENTATION DU GROUPE BNP PARIBAS 3**

1.1	Présentation du Groupe	4
1.2	Chiffres clés	5
1.3	Historique	6
1.4	Présentation des pôles et des métiers	7
1.5	BNP Paribas et ses actionnaires	19

**2****GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE 33**

2.1	Rapport sur le gouvernement d'entreprise	34
2.2	Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.22-10-71 du Code de commerce sur le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	114
2.3	Le Comité Exécutif	114
2.4	Le contrôle interne	115

**3****ACTIVITÉS ET ÉLÉMENTS COMPTABLES EN 2021 131**

3.1	Résultats consolidés de BNP Paribas	132
3.2	Résultats par pôle/métier	134
3.3	Bilan	149
3.4	Compte de résultat	153
3.5	Événements récents	157
3.6	Perspectives	157
3.7	Structure financière	160
3.8	Indicateurs alternatifs de performance – Article 223-1 du Règlement Général de l'AMF	161

**4****ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021 177**

4.1	Compte de résultat de l'exercice 2021	180
4.2	État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	181
4.3	Bilan au 31 décembre 2021	182
4.4	Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2021	183
4.5	Tableau de passage des capitaux propres du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021	184
4.6	Notes annexes aux états financiers établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne	186
4.7	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	291

**5****RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES – PILIER 3 297**

5.1	Synthèse des risques annuels	301
5.2	Gestion du capital et adéquation des fonds propres	324
5.3	Gestion des risques	357
5.4	Risque de crédit	365
5.5	Titrisation en portefeuille bancaire	439
5.6	Risque de contrepartie	450
5.7	Risque de marché	462
5.8	Risque de liquidité	481
5.9	Risque opérationnel	498
5.10	Risques d'assurance	505
	Annexe 1 : Expositions souveraines	510
	Annexe 2 : Fonds propres – Détail	512
	Annexe 3 : Coussin de fonds propres contractuel et coussin G-SIB	517
	Annexe 4 : Informations relatives aux exigences de fonds propres pour les filiales « significatives »	520
	Annexe 5 : Liste des tableaux et des graphiques	526
	Annexe 6 : Sigles, acronymes et anglicismes	530

**6****INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2021 531**

6.1	États financiers de BNP Paribas SA	532
	Notes annexes aux états financiers des comptes sociaux	534
6.2	L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et la mise en distribution de dividende	560
6.3	Tableau des 5 derniers exercices de BNP Paribas SA	561
6.4	Principales filiales et participations de BNP Paribas SA	562
6.5	Informations relatives aux prises de participations de BNP Paribas SA en 2021 portant sur au moins 5 % du capital de sociétés françaises	570
6.6	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	571

**7****UNE BANQUE ENGAGÉE : INFORMATIONS SUR LA RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE, SOCIALE, CIVIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE BNP PARIBAS 577**

7.1	Stratégie	580
7.2	Notre responsabilité économique : financer l'économie de manière éthique	588
7.3	Notre responsabilité sociale : favoriser le développement et l'engagement des collaborateurs	602
7.4	Notre responsabilité civique : être un acteur engagé dans la société	622
7.5	Notre responsabilité environnementale : accélérer la transition énergétique et écologique	630
7.6	Table de concordance TCFD	641
7.7	Devoir de vigilance et Déclaration sur l'esclavage moderne et la traite des êtres humains	642
7.8	Déclaration de performance extra-financière	650
7.9	Activités éligibles au sens de la taxonomie européenne	655
7.10	Table de concordance Grenelle II GRI, ISO 26000, Pacte Mondial, Objectifs de Développement Durable, Principes pour la banque responsable	659
7.11	Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière	664

**8****INFORMATIONS GÉNÉRALES 667**

8.1	Documents accessibles au public	668
8.2	Contrats importants	668
8.3	Situation de dépendance	668
8.4	Changement significatif	669
8.5	Investissements	669
8.6	Informations sur les implantations et les activités relatives à l'exercice 2021	670
8.7	Actes constitutifs et statuts	677
8.8	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions règlementées	682

**9****RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES 685**

9.1	Commissaires aux comptes	686
-----	--------------------------	-----

**10****RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 687**

10.1	Personne responsable du Document d'enregistrement universel et du rapport financier annuel	688
10.2	Attestation du responsable	688

**11****TABLES DE CONCORDANCE 689****APPENDICE 695**

	Informations clefs concernant l'émetteur, en application de l'article 26.4 du règlement européen n°2017/1129	695
--	--	-----



# BNP PARIBAS

## Document d'enregistrement universel et rapport financier annuel **2021**



Ce document d'enregistrement universel a été déposé le 15 mars 2022 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.



# 1 PRÉSENTATION DU GROUPE BNP PARIBAS

<b>1.1</b>	<b>Présentation du Groupe</b>	<b>4</b>
<b>1.2</b>	<b>Chiffres clés</b>	<b>5</b>
	Résultats	5
	Capitalisation boursière	5
	Notations long terme et court terme	5
<b>1.3</b>	<b>Historique</b>	<b>6</b>
<b>1.4</b>	<b>Présentation des pôles et des métiers</b>	<b>7</b>
	Retail Banking & Services	7
	Domestic Markets	7
	International Financial Services	11
	Corporate & Institutional Banking	15
	Autres activités	18
<b>1.5</b>	<b>BNP Paribas et ses actionnaires</b>	<b>19</b>
	Le capital social	19
	Évolution de l'actionnariat	19
	Le marché de l'action	21
	Le tableau de bord de l'actionnaire	23
	La création de valeur boursière	24
	Communication avec les actionnaires	25
	Le Comité de Liaison des Actionnaires	26
	Le dividende	26
	Évolution du dividende (en euros par action)	27
	Le nominatif chez BNP Paribas	27
	L'Assemblée Générale des actionnaires	28
	Déclarations des franchissements de seuil statutaire	31

## 1.1 Présentation du Groupe

Fort de son modèle intégré et diversifié, BNP Paribas est leader des services bancaires et financiers en Europe. Le Groupe s'appuie sur des franchises clients solides et des métiers avec des positions fortes en Europe et favorables à l'international, stratégiquement alignés pour mieux servir les clients et partenaires à long terme.

Le Groupe est présent dans 65 pays et compte près de 190 000 collaborateurs, dont près de 145 000 en Europe. Les activités du Groupe sont diversifiées et intégrées au sein d'un modèle distinctif regroupant des activités de banque commerciale en Europe et à l'international, des services spécialisés (le crédit à la consommation, les services de mobilité et de leasing, les nouveaux métiers digitaux), l'assurance, la banque privée et la gestion d'actifs et la banque des grandes entreprises et institutionnels.

Jusqu'au 31 décembre 2021, le Groupe était organisé en deux grands domaines d'activité :

- Retail Banking and Services regroupant :
  - un pôle Domestic Markets composé des banques commerciales dans les quatre marchés domestiques : la Belgique, la France, l'Italie et le Luxembourg (activité incluse jusqu'au 31 décembre 2021 au sein des Autres Activités de Domestic Markets) :
    - Banque De Détail en France (BDDF),

- BNL banca commerciale (BNL bc), Banque de détail en Italie,
- Banque De Détail en Belgique (BDDB),
- Les métiers spécialisés (Arval, BNP Paribas Leasing Solutions, Personal Investors, Nickel, Lyf) ont été regroupés au sein de « Autres activités de Domestic Markets » ;
- un pôle International Financial Services composé des :
  - banques commerciales à l'international :
    - Europe Méditerranée,
    - BancWest ;
  - métiers spécialisés, comprenant :
    - Personal Finance,
    - L'Assurance,
    - La Gestion Institutionnelle et Privée ;
- Corporate and Institutional Banking (CIB) regroupant :
  - Global Banking,
  - Global Markets,
  - Securities Services.

BNP Paribas SA est la maison mère du Groupe BNP Paribas.

En application du principe de cohérence des informations présentées dans le Document d'enregistrement universel, notamment au sein du chapitre 3. *Activités et éléments comptables en 2021*, la présentation des pôles et des métiers est présentement alignée avec l'organisation du Groupe présentée ci-dessus, selon les trois pôles « Domestic Markets », « International Financial Services » et « Corporate & Institutional Banking ».

L'organisation de BNP Paribas a évolué en 2021, s'appuyant désormais sur trois pôles opérationnels : Commercial, Personal Banking & Services (CPBS), Investment & Protection Services (IPS) et Corporate & Institutional Banking (CIB). Dans ce cadre, la nouvelle organisation du Groupe effective dès 2022 est la suivante :

- **Commercial, Personal Banking & Services, regroupant :**
  - les banques commerciales de la zone euro :
    - Banque Commerciale en France (BCEf),
    - BNL banca commerciale (BNL bc), Banque Commerciale en Italie,
    - Banque Commerciale en Belgique (BCB),
    - Banque Commerciale au Luxembourg (BCL) ;
  - les banques commerciales hors zone euro, qui s'organisent autour de :
    - Europe Méditerranée, pour couvrir l'Europe Centrale, l'Europe de l'Est et la Turquie,
    - BancWest aux États-Unis.

- les métiers spécialisés :
  - Arval,
  - BNP Paribas Leasing Solutions,
  - BNP Paribas Personal Finance,
  - BNP Paribas Personal Investors,
  - les nouveaux métiers digitaux (Nickel, Floa, Lyf) ;
- **Investment & Protection Services, regroupant :**
  - L'Assurance (BNP Paribas Cardif),
  - Gestion Institutionnelle et Privée (BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Wealth Management et BNP Paribas Real Estate), la gestion du portefeuille de participations industrielles et commerciales non cotées et cotées du Groupe BNP Paribas (BNP Paribas Principal Investments) ;
- Corporate and Institutional Banking (CIB), regroupant :
  - Global Banking,
  - Global Markets,
  - Securities Services.

### BNP Paribas SA est la maison mère du Groupe BNP Paribas

La nouvelle organisation est appliquée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et n'est donc pas reflétée dans le chapitre 1.4 *Présentation des pôles et des métiers*. En application du principe d'exhaustivité des informations présentées dans le Document d'enregistrement universel, la nouvelle organisation des pôles sera présentée dans le chapitre 3.6 *Perspectives*.

## 1.2 Chiffres clés

### RÉSULTATS

	2017	2018	2019	2020	2021
Produit net bancaire (M€)	43 161	42 516	44 597	44 275	46 235 <sup>(****)</sup>
Résultat brut d'exploitation (M€)	13 217	11 933	13 260	14 081	15 124 <sup>(****)</sup>
Résultat net, part du Groupe (M€)	7 759	7 526	8 173	7 067	9 488
Bénéfice net par action (€) <sup>(*)</sup>	6,05	5,73	6,21	5,31	7,26
Rentabilité des capitaux propres <sup>(**)</sup>	8,9 %	8,2 %	8,5 % <sup>(***)</sup>	7,6 %	10,0 %

(\*) Calculé sur la base d'un résultat net part du Groupe ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende.

(\*\*) La rentabilité des capitaux propres est calculée en rapportant le résultat net part du Groupe (ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende, et ajusté de l'effet change sur les TSSDI remboursés) à la moyenne des capitaux propres permanents non réévalués entre début d'année et fin d'année (capitaux propres comptables part du Groupe ajusté des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres, des TSSDI, de la rémunération nette d'impôts à verser sur TSSDI et du projet de distribution).

(\*\*\*) 8,4 % après mise en réserve en 2020 du dividende initialement prévu au titre du résultat 2019.

(\*\*\*\*) Hors effet de l'application de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente. Voir chapitre 3.

### CAPITALISATION BOURSIÈRE

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Capitalisation boursière (Md€)	75,5	77,7	49,3	66,0	53,9	75,0

Source : Bloomberg.

### NOTATIONS LONG TERME ET COURT TERME

	Notation long terme/court terme au 2 mars 2021	Notation long terme/court terme au 15 mars 2022	Perspective	Date de la dernière revue
Standard & Poor's	A+/A-1	A+/A-1	Stable	24 juin 2021
Fitch	AA-/F1+	AA-/F1+	Stable	23 septembre 2021
Moody's	Aa3/Prime-1	Aa3/Prime-1	Stable	4 décembre 2020
DBRS	AA (low)/R-1 (middle)	AA (low)/R-1 (middle)	Stable	29 juin 2021

Le 24 juin 2021, Standard & Poor's a confirmé la notation long terme de BNP Paribas à A+, avec une perspective stable.

Le 23 septembre 2021, Fitch a confirmé la note long terme de AA-, et révisé la perspective de négative à stable.

Le 4 décembre 2020, Moody's a confirmé la notation long terme de BNP Paribas à Aa3 avec une perspective stable.

Le 17 juillet 2021, DBRS a confirmé la notation long terme de BNP Paribas à AA (low) avec une perspective stable.

## 1.3 Historique

1

### 1966 : Création de la BNP

La fusion de la BNCI et du CNEP est la plus grande opération de restructuration bancaire en France depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

### 1968 : Création de la Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas

### 1982 : Nationalisation de la BNP et de la Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas à l'occasion de la nationalisation de l'ensemble des banques françaises

Le « big-bang » financier, la dérèglementation du secteur bancaire et la désintermédiation du crédit modifient tout au long des années 1980 le métier de la banque et ses conditions d'activité, en France et dans le monde.

### 1987 : Privatisation de la Compagnie Financière de Paribas

Avec 3,8 millions d'actionnaires individuels, la Compagnie Financière de Paribas est alors la société comptant le plus d'actionnaires au monde. La Compagnie Financière de Paribas est actionnaire à 48 % de la Compagnie Bancaire.

### 1993 : Privatisation de la BNP

La BNP, privatisée, prend un nouveau départ. Les années 1990 sont marquées par un changement du niveau de la rentabilité de la Banque, qui dégage le retour sur fonds propres le plus élevé des grands établissements français en 1998. Cette période est marquée par le lancement de nouveaux produits et services bancaires, le développement des activités sur les marchés financiers, l'expansion en France et au niveau international et la préparation de l'avènement de l'euro.

### 1998 : Création de Paribas

Le 12 mai est ratifiée la fusion de la Compagnie Financière de Paribas, de la Banque Paribas et de la Compagnie Bancaire.

### 1999 : Année historique pour le Groupe

À l'issue d'une double offre publique d'échange sans précédent et d'une bataille boursière de six mois, la BNP et Paribas réalisent un rapprochement d'égaux. Pour chacun des deux groupes, cet événement est le plus important depuis leur privatisation. Il crée un nouveau Groupe bénéficiant de larges perspectives. À l'ère de la globalisation de l'économie, il permet la constitution d'un leader européen de l'industrie bancaire.

### 2000 : Création de BNP Paribas

La fusion de la BNP et de Paribas est réalisée le 23 mai 2000.

Le nouveau Groupe tire sa force des deux grandes lignées bancaires et financières dont il procède. Il se fixe une double ambition : se développer au service de ses actionnaires, de ses clients et de ses salariés et construire la banque de demain en devenant un acteur de référence à l'échelle mondiale.

### 2006 : Acquisition de BNL en Italie

BNP Paribas acquiert BNL, la 6<sup>e</sup> banque italienne. Cette acquisition transforme BNP Paribas en lui donnant un deuxième marché domestique en Europe : en Italie comme en France, l'ensemble des métiers du Groupe peut s'appuyer sur un réseau bancaire national pour déployer ses activités.

### 2009 : Rapprochement avec le groupe Fortis

BNP Paribas prend le contrôle de Fortis Banque et de BGL (Banque Générale du Luxembourg).

### 2012 : Lancement d'Hello bank!

**2015 : Acquisition de BGZ Polska** en Pologne, qui deviendra BNP Paribas Bank Polska

**2018 : Acquisition de Nickel**, qui propose des solutions bancaires accessibles à tous, directement en ligne ou chez les buralistes et sans condition de ressources

**2020 : Accord avec Deutsche Bank** pour la reprise de son activité de Prime Brokerage

**2021 : Acquisition de FLOA**, un des leaders français des paiements innovants

**2021 : Annonce de la cession de Bank of the West à BMO Groupe Financier**



## 1.4 Présentation des pôles et des métiers

La présentation suivante expose l'organisation de la banque telle qu'utilisée en communication financière jusqu'en 2021.

### RETAIL BANKING & SERVICES

Retail Banking & Services regroupe les réseaux de banque commerciale et les services spécialisés du Groupe en Europe et dans le reste du monde. Retail Banking & Services se compose jusqu'en 2021 de Domestic Markets et de International Financial Services. Présent dans plus de

60 pays et employant plus de 150 000 collaborateurs, Retail Banking & Services a réalisé en 2021, 69 % des revenus des pôles opérationnels de BNP Paribas (34 % pour Domestic Markets et 35 % pour International Financial Services).

### DOMESTIC MARKETS

Domestic Markets regroupe les banques commerciales de BNP Paribas dans les pays de la zone euro (dits domestiques) comprenant la France (BDDF), l'Italie (BNL bc), la Belgique (BDDB opérant sous la marque BNP Paribas Fortis) et le Luxembourg (BDEL opérant sous la marque BGL BNP Paribas) ainsi que des services spécialisés : Arval (mobilité & location de véhicules d'entreprise et aux particuliers), BNP Paribas Leasing Solutions (solutions de financement et de location d'équipements professionnels), BNP Paribas Personal Investors (épargne et courtage en ligne), et les nouveaux métiers digitaux (services bancaires alternatifs) tels que Nickel, Lyf, ou Floa.

Le pôle s'appuie sur des positions fortes sur les activités de flux telles que le Cash Management, le Trade Finance et le Factoring, les besoins de gestion des flux des clients entreprises de Domestic Markets mais aussi de Corporate & Institutional Banking. Elles s'intègrent au sein de l'approche One Bank for Corporate pour mieux servir les clients entreprises.

De façon intégrée, Domestic Markets développe une offre de banque privée, en déployant dans les marchés domestiques, l'activité de Banque Privée.

Une équipe transverse, Partners in Action for Customer Experience (PACE), a pour mission d'aider les activités de banque de détail à offrir une meilleure expérience clients.

Enfin, l'offre aux particuliers est complétée avec Nickel, répondant aux nouveaux usages bancaires en France et qui se développe en Europe, avec un lancement qui a eu lieu en Espagne en 2020 (avec déjà 700 points de vente opérationnels), et prévu en mars 2022 au Portugal et en Belgique. Nickel a ouvert plus de 2,4 millions de comptes depuis sa création.

Hello bank!, la principale banque digitale du Groupe en France, en Belgique, en Allemagne et en Autriche, compte 3,239 millions de clients à fin Décembre 2021.

La Banque propose ainsi un ensemble complet de solutions adaptées aux besoins des différentes clientèles (particuliers, professionnels, entrepreneurs, entreprises).

Domestic Markets compte près de 61 000 salariés, dont près de 46 000 dans les 4 réseaux domestiques (France, Italie, Belgique, Luxembourg). L'ensemble est au service de 19 millions de clients dont plus de 1 million de professionnels, entrepreneurs et entreprises dans les 4 réseaux domestiques.

Avec Domestic Markets, BNP Paribas est la meilleure banque privée en France<sup>(1)</sup>, ainsi qu'en Italie et en Belgique<sup>(2)</sup>, n° 1 du cash management en Europe sur les grandes entreprises<sup>(3)</sup> et *Leaser* Européen de l'année<sup>(4)</sup>.

En 2021, les équipes Domestic Markets ont continué de se mobiliser pour accompagner leurs clients et l'économie. Au-delà des nombreuses mesures qui ont été prises pour soutenir les entreprises, à faire face à leur besoin de liquidité (ex : solutions d'affacturage simplifiées, des prêts garantis ou participatifs à l'image des PPR en France avec 40 % d'entre eux réalisés chez BNP Paribas), les contacts avec nos clients ont été intensifiés (le nombre de rendez-vous physiques ou à distance a augmenté de 4 % en France entre 2019 et 2021). Les équipes de Domestic Markets se sont mobilisées pour créer les conditions pour accompagner l'ensemble des clients dans cette reprise (par exemple, avec la création d'une équipe de banquiers d'affaires dédiée aux PME et ETI) et l'accélération de leur transition (par exemple, avec la participation à la création du Low Carbon Transition Group).

(1) Source : *Euromoney*.

(2) Source : *WorldFinance*.

(3) Source : *Greenwich Share Leaders*.

(4) Source : *Leasing Life Awards 2020*.

## BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE (BDDF)

Avec un peu plus de 23 000 collaborateurs, la Banque Commerciale en France (BCEF), anciennement dénommée Banque De Détail en France (BDDF), accompagne ses clients dans la réalisation de tous leurs projets. BCEF offre aux 7 millions de clients particuliers, 673 000 clients professionnels et TPE, 31 400 entreprises (PME, ETI, grandes entreprises) et près de 57 000 associations, des solutions innovantes en matière de financement, moyens de paiement, gestion de patrimoine et assurances. La Banque Commerciale en France occupe ainsi des positions de leader en Banque Privée, en banque des entreprises (Corporate Banking, PME/ETI) ainsi que des positions fortes en banque des particuliers et des professionnels. Conjuguant le meilleur du digital et de l'humain, elle met à disposition de ses clients de larges capacités d'interactions allant des services bancaires essentiels proposés à travers une offre *self care*, jusqu'à un accompagnement sur mesure grâce à des équipes dédiées et expertes.

La Banque Commerciale en France s'organise autour de 10 régions qui couvrent 146 territoires, permettant d'assurer ainsi un niveau de proximité adapté à chaque clientèle tout en maintenant les synergies entre les métiers.

Toutes les clientèles sont accueillies au sein de lieux dédiés et adaptés à leurs besoins :

- pour les clients particuliers et professionnels, 1 700 agences et 4 255 automates bancaires sous enseigne BNP Paribas et BNP Paribas – Banque de Bretagne ;

BCEF offre de surcroît à ses clients particuliers un dispositif complet de relation en ligne, qui s'appuie sur :

- Hello bank!, la banque digitale de BNP Paribas, qui apporte à près de 700 000 clients des offres de banque au quotidien en temps réel, des solutions de crédit, d'épargne et d'assurance adaptées aux nouveaux usages et modes de travail des jeunes actifs et depuis peu une offre de services et un accompagnement dédiés aux indépendants,
- un site internet [mabanque.bnpparibas](http://mabanque.bnpparibas) et une application mobile « Mes Comptes » offrant des services utilisés par plus de 3,6 millions de clients uniques par mois dont 2,8 millions de clients en mobilité (mobiles et tablettes) et 2 millions de clients en *mobile only*, avec une moyenne de 15,5 visites par mois,
- 9 centres de relations clients implantés en région, assurant le traitement des demandes reçues par mail, téléphone, chat ou messagerie sécurisée ;
- pour la clientèle Banque Privée, des centres de banque privée implantés partout en France (pour les clients disposant d'actifs financiers supérieurs à 250 000 euros) et 11 sites de Gestion de Fortune (pour les clients disposant d'actifs financiers supérieurs à 5 millions d'euros), faisant de BNP Paribas la 1<sup>re</sup> banque privée en France<sup>(1)</sup> ;
- pour la clientèle des entreprises, un dispositif conséquent qui rassemble des compétences multiples et des équipes dédiées :
  - 39 centres d'affaires pour les clientèles PME, ETI, GE, dont 5 pôles spécialisés (Innovation, Immobilier, Images & Médias, Institution, Association & Fondations, Banques & Services Financiers) et 1 pôle de compétences dédié au secteur de la transition énergétique,

proposent des solutions sur mesure et répondent aux besoins spécifiques des entreprises,

- 22 Trade Centers,
- 6 salles des marchés,
- 63 pôles WAI<sup>(2)</sup> accompagnent les start-up et entreprises innovantes et 2 lieux dédiés à l'innovation : les WAI Paris et WAI Massy-Saclay, espaces d'accélération et de connexion. BNP Paribas, via la centaine de banquiers du WAI partout en France, accompagne aujourd'hui 3 500 sociétés, dont 85 % des sociétés du Next40 et 72 % des sociétés du FT120<sup>(3)</sup> ;
- des équipes dédiées aux territoires Outre-Mer (4 filiales régionales, plusieurs équipes et un GIE en Métropole) qui bénéficient d'une proximité et d'une connaissance fine des enjeux locaux ;
- des filiales spécialisées : BNP Paribas Factor, un des leaders européens de l'affacturage, qui propose des solutions de gestion des postes clients et fournisseurs ; BNP Paribas Développement, société d'investissement en capital et Portzamparc qui permet aux clients privés et aux PME-ETI d'investir ou de se financer en Bourse et Copartis, société spécialisée dans la sous-traitance de produits bancaires ;
- un service d'assistance aux entreprises (Service Client), un *Cash Customer Service* (CCS) et des centres de supports spécifiques au service des clients ;
- enfin, 52 agences de production et d'appui commercial, back-offices pour gérer l'ensemble du traitement des opérations et du recouvrement.

L'excellence digitale et l'innovation au service des clients sont au cœur du modèle développé par BNP Paribas au sein de la Banque Commerciale en France.

Les dispositifs sont largement reconnus :

- BNP Paribas est classé 2<sup>e</sup> banque traditionnelle dans l'enquête annuelle 2021 D-Rating pour la proposition digitale ;
- BNP Paribas a aussi été élu, en 2021, meilleure banque privée en France par les publications Euromoney, PWM-The Banker, The Digital Banker, Global Finance et World Finance ;
- de son côté, Hello bank! est n° 2 du classement D-Rating (2021) des banques Pro sur le volet canaux de contact.

## BNL BANCA COMMERCIALE

BNL bc est la 6<sup>e</sup> banque commerciale italienne par son total de bilan, et la 5<sup>e</sup> pour ses prêts à la clientèle<sup>(4)</sup>.

Forte de 11 000 collaborateurs<sup>(5)</sup>, BNL bc accompagne ses clients dans l'ensemble de leurs projets. Elle fournit une gamme complète de produits et services bancaires, financiers et d'assurance à environ 2,4 millions de clients particuliers<sup>(6)</sup>, 53 000 clients de la banque privée<sup>(5)</sup>, 137 000 petites entreprises<sup>(5)</sup>, 11 000 moyennes et grandes entreprises<sup>(5)</sup> et 3 400 collectivités locales et associations<sup>(5)</sup>. Elle propose une gamme complète de produits et services bancaires, financiers et d'assurance pour une clientèle diversifiée. Son offre s'appuie sur l'expertise large du Groupe et son modèle intégré en développant la coopération avec les métiers.

(1) Selon le classement Euromoney 2021, selon le critère Actifs sous gestion.

(2) WAI : We Are Innovation.

(3) Source : WAI, décembre 2021.

(4) Source : rapports annuels et périodiques de BNL et de ses concurrents.

(5) Source : données internes de management.

(6) Source : clients DMS et autres collections internes.

BNL bc a mis en place des modèles d'offres innovants et adaptés aux clients, s'appuyant sur un réseau de distribution multicanal, organisé par régions (« direzioni regionali ») et des départements distincts pour la banque de détail (dont un réseau de plus de 600 banquiers en assurance-vie et 300 conseillers financiers), la banque privée et la banque d'entreprise. Le réseau de distribution comprend :

- pour les particuliers et les professionnels, 704 agences, avec des agences multicanales *Open BNL* (75) au service des clients 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ;
- pour les clients de la banque privée, BNL bc dispose de 34 centres dédiés répartis sur l'ensemble du territoire italien ;
- pour les entreprises et entrepreneurs, un dispositif conséquent :
  - 44 maisons des entrepreneurs ;
  - 42 centres pour les PME, les grandes entreprises, les collectivités locales et les entreprises publiques ;
  - 1 trade center pour les activités transfrontalières des entreprises ;
  - 2 desks italiens pour accompagner les entreprises italiennes à l'étranger et les groupes multinationaux dans leurs investissements en Italie. À cela s'ajoute 1 700 guichets automatiques bancaires, environ 110 000 terminaux (POS) de paiement par carte et une gamme en développement de solutions bancaires numériques, en ligne et mobiles.

BNL bc occupe une position importante dans le domaine des prêts aux ménages, notamment des crédits immobiliers résidentiels (part de marché de 6,8 %<sup>(1)</sup>) et possède une base de dépôts (3,6 %<sup>(1)</sup> des dépôts à vue des ménages) supérieure à son taux de pénétration du marché, (3,4 %<sup>(2)</sup> des agences).

BNL bc est également bien implantée dans les segments des entreprises (part de marché dans les crédits de 5,1 %<sup>(1)</sup>) et des collectivités locales avec un savoir-faire reconnu dans la gestion de trésorerie, les paiements transfrontaliers, le financement de projets, les financements structurés et l'affacturage par le biais de sa filiale Ifitalia (3<sup>e</sup> acteur en Italie<sup>(3)</sup>).

## BANQUE DE DÉTAIL EN BELGIQUE (BDDB)

BNP Paribas Fortis est le n° 1 du segment de la clientèle des particuliers<sup>(4)</sup> et occupe des positions fortes sur le segment des professionnels et petites entreprises en Belgique, avec 3,4 millions de clients. BNP Paribas Fortis est également la 1<sup>re</sup> banque privée en Belgique.

BNP Paribas Fortis est par ailleurs le n° 1 en Belgique sur l'activité Corporate Banking<sup>(5)</sup> et offre une gamme complète de services financiers aux entreprises, aux sociétés du secteur public et aux collectivités territoriales.

Retail & Private Banking (RPB) sert les clients particuliers, les entrepreneurs, les petites et moyennes entreprises par le biais de ses différents réseaux intégrés, s'inscrivant ainsi dans une stratégie de banque hybride où le client choisit entre le réseau d'agences et les canaux digitaux :

- le réseau commercial comprend 386 agences (dont 172 indépendants) et 16 centres d'une structure dédiée, « La banque des Entrepreneurs ». Ce dispositif est complété par 226 franchises sous l'enseigne Fintro<sup>(6)</sup> et 657 points de vente en partenariat avec Bpost Bank. Ses 386 agences sont organisées en 33 groupes d'agences, qui dépendent de 9 régions ;
- la plateforme numérique de RPB gère un réseau de 1 215 distributeurs automatiques (y compris Fintro), les services de banque via internet (*Easy Banking*) et *mobile banking* (2,5 millions d'utilisateurs actifs en cumulé) ;
- la banque est également disponible pour les clients grâce à l'*Easy Banking Centre* qui traite jusqu'à 80 000 appels par semaine.

L'offre est complétée par la banque digitale Hello bank! qui compte plus de 505 000 clients.

Les services de banque privée sont proposés aux particuliers dont les actifs investis sont supérieurs à 250 000 euros. Le département Wealth Management au sein de la banque privée sert les clients dont les actifs investis sont supérieurs à 5 millions d'euros. Les clients de la banque privée sont accueillis dans 30 centres de Private Banking, un *Private Banking Centre by James*<sup>(7)</sup> et 2 centres de Wealth Management.

Avec une clientèle de grandes et moyennes entreprises très importante, Corporate Banking Belgium est un acteur leader du marché dans ces deux segments et un partenaire bancaire privilégié dans les marchés publics et non marchands.

BNP Paribas Fortis a poursuivi le développement du digital et l'amélioration de l'expérience client, avec notamment l'application de services de banque à distance *Easy Banking* avec de nouvelles fonctionnalités et des performances améliorées. Un nouveau centre de services client s'appuyant sur la robotique et l'intelligence artificielle, a par ailleurs été mis en place permettant un traitement optimisé des questions des clients.

## BANQUE DE DÉTAIL ET DES ENTREPRISES AU LUXEMBOURG (BDEL)

Avec 16 %<sup>(8)</sup> de part de marché sur le segment des particuliers et 24 %<sup>(9)</sup> sur le segment des petites et moyennes entreprises, BGL BNP Paribas occupe la deuxième place sur le marché luxembourgeois des banques de détail.

Les 3 entités BDL, BEL et BPL soutiennent activement le financement de l'économie et adaptent leur stratégie et leur réseau à l'évolution des comportements de la clientèle et des nouveaux modes de consommation en mettant l'accent sur la digitalisation.

(1) Source : Banque d'Italie, données au 30 septembre 2021.

(2) Source : Bank of Italy, December 2021.

(3) Source : Assifact, classement par chiffre d'affaires.

(4) Source : Financial Market Data Monitor 2021 (Étude de marché sur un échantillon représentatif de 2 000 ménages en décembre 2021).

(5) Source : Greenwich 2020, en termes de pénétration de marché.

(6) Au mois de décembre 2021, Fintro comptait 226 agences, 976 collaborateurs et 13,59 milliards d'euros d'actifs sous gestion (hors assurance) pour 341 115 clients actifs.

(7) Centre de Private Banking avec fourniture de services à distance par le biais des canaux numériques.

(8) Source : TNS ILRES - Étude Banques décembre 2021.

(9) Source : TNS ILRES - Étude Banques PME 2020.

Fortes de l'expertise de leurs collaborateurs, elles soutiennent leurs clients dans la réalisation de leurs projets grâce à :

- un réseau de banque de détail accompagnant quotidiennement plus de 180 000 clients et reposant sur :
  - 34 agences réparties dans tout le pays et 97 guichets automatiques bancaires au service des clients particuliers et professionnels,
  - une offre complète et diversifiée de produits et services mise à disposition via un dispositif multicanal complet et innovant : agence, Service Client, internet, téléphone et mobile,
  - des équipes de spécialistes de l'épargne et du placement accompagnant les clients dans la gestion de leur portefeuille, des équipes de spécialistes en crédits immobiliers conseillant les clients dans leurs projets d'acquisition et de construction ainsi que des spécialistes pour la clientèle professionnelle et des professions libérales ;
- une banque des entreprises au service de 5 173 groupes suivis par des chargés d'affaires dédiés ;
- une banque privée organisée autour de 5 centres servant près de 3 600 clients et proposant une offre de gestion financière et patrimoniale sur mesure.

## ARVAL

Arval est une entreprise du Groupe BNP Paribas spécialisée dans la location de véhicules et la mobilité durable. Arval offre à ses clients entreprises (des grandes multinationales aux petites et moyennes entreprises), ses partenaires, leurs collaborateurs et aux particuliers des solutions sur mesure pour leur mobilité.

Fin 2021, Arval comptait près de 7 500 collaborateurs, dans les 30 pays où la société est implantée, et louait près de 1,5 million de véhicules à ses 300 000 clients. Arval est présent en Europe où il occupe une position de leader, et est n° 1 en France, Italie, Espagne et Belgique<sup>(1)</sup>. Arval s'appuie, par ailleurs, sur des partenariats stratégiques grâce à l'Alliance Element-Arval, leader mondial du secteur, couvrant au total plus de 3 millions de véhicules dans 53 pays. Avec la signature d'un partenariat avec Sixt Transporent, cette alliance s'est étendue à 3 pays supplémentaires en octobre 2021 : la Lettonie, la Lituanie et l'Estonie.

Avec l'ambition de louer 700 000 véhicules électrifiés d'ici à 2025 et de proposer des solutions de mobilités responsables dans l'intégralité de ses entités dans le monde, Arval se positionne comme leader de la mobilité durable et met la transition énergétique de ses clients au cœur de ses préoccupations.

## BNP PARIBAS LEASING SOLUTIONS

BNP Paribas Leasing Solutions aide les entreprises et les professionnels à développer leur activité avec des solutions locatives et de financement ainsi que des services adaptés à leurs besoins.

Ses 3 400 collaborateurs soutiennent la croissance de ses clients et partenaires dans 20 pays, en Europe mais aussi en Chine, aux États-Unis et au Canada.

Les équipes d'experts de BNP Paribas Leasing Solutions accompagnent :

- les constructeurs d'équipements et éditeurs de logiciels professionnels avec des solutions complètes et exclusives visant à stimuler et soutenir les ventes de leurs réseaux de distribution et/ou revendeurs ;
- les distributeurs, concessionnaires, revendeurs et intégrateurs d'équipements professionnels avec des solutions d'aide à la vente ainsi qu'une large gamme de produits financiers et de services visant à répondre aux besoins de leurs clients ;
- les entreprises, collectivités, artisans et professionnels, avec des solutions pour financer leurs investissements.

BNP Paribas Leasing Solutions soutient les acteurs de l'économie réelle en finançant tous les grands marchés d'équipements professionnels (logistiques, agricoles, informatiques, médicaux...) ainsi qu'en accompagnant la transition écologique de ses clients par le financement d'équipements à impact positif et l'économie circulaire.

En 2021, BNP Paribas Leasing Solutions a financé plus de 343 000 projets pour un volume total de 14,7 milliards d'euros. Le montant total de ses encours sous gestion à fin décembre 2021 s'élève à 35,7 milliards d'euros<sup>(2)</sup>.

En 2020, BNP Paribas Leasing Solutions a été désigné « European Lessor of the Year » et a également reçu le prix de « Vendor Finance » par Leasing Life, principal magazine dédié au Leasing en Europe.

## BNP PARIBAS PERSONAL INVESTORS

BNP Paribas Personal Investors est un spécialiste digital des services bancaires et d'investissement. Il propose à 4,5 millions de clients particuliers (PI Germany compte 1,91 million de clients au mois de décembre 2021) un large éventail de services bancaires et de crédits, d'épargne et d'investissement à court et à long terme via internet, et aussi via téléphone ou en face-à-face. Il met à leur disposition des outils d'aide à la décision, des conseils et des analyses.

BNP Paribas Personal Investors propose aussi ses services et sa plateforme informatique à une clientèle de conseillers financiers indépendants, de gestionnaires d'actifs et de fintechs. BNP Paribas Personal Investors leur offre des prestations de services d'accès aux marchés, de transactions, de tenue de compte et de conservation d'actifs.

BNP Paribas Personal Investors compte aujourd'hui 3 500 collaborateurs (PI Germany compte 1 080 collaborateurs) et est présent en Allemagne et en Inde :

- en Allemagne, BNP Paribas Personal Investors opère sous trois marques, Consorsbank destinée à la clientèle des particuliers, DAB BNP Paribas à la clientèle B2B et BNP Paribas Wealth Management Private Banking. Consorsbank est la 4<sup>e</sup> banque directe généraliste du marché<sup>(3)</sup> par le nombre de clients et le 2<sup>e</sup> courtier en ligne par le nombre d'ordres de Bourse exécutés par les particuliers<sup>(4)</sup>. DAB BNP Paribas est leader du marché des plateformes pour les gestionnaires de portefeuilles financiers. BNP Paribas Wealth Management Private Banking est un gestionnaire d'actifs digitaux dédié aux clients dont le montant d'investissement est supérieur ou

(1) Source : Frost & Sullivan, Flotte Full Service Leasing, à fin 2020.

(2) Dont 12,3 milliards d'encours dans les 4 réseaux de détail de Domestic Markets.

(3) Hors banques directes généralistes captives de constructeurs automobiles.

(4) Communication financière des principaux concurrents.

égal à 250 000 euros et qui bénéficient de trois approches de conseil différentes. Personal Investors offre ses services à près de 1,9 million de clients en Allemagne ;

- en Inde, Sharekhan fait partie des plus grands brokers en ligne dans le pays<sup>(1)</sup>. Il dispose d'une présence dans 575 villes à travers 28 états via un réseau de 153 agences et plus de 3 000 franchisés pour servir 2,5 millions de clients ;
- Hello bank! Austria ne fera plus partie de Personal Investors à fin 2021. La banque a été vendue à un acteur autrichien.

## NICKEL

Avec l'acquisition de Nickel en 2017, BNP Paribas répond aux besoins des clients pour payer et être payé via une offre simple et utile. 2<sup>e</sup> réseau de distribution de comptes courants en France avec plus de 6 300 buralistes et Points Nickel partenaires, Nickel occupe une position de leader sur son marché.

Fort de son modèle digital et d'un mode de distribution présent partout sur le territoire et peu affecté par les mesures de confinement, Nickel a maintenu un rythme d'acquisition clients soutenu tout au long de l'année et a même enregistré un record d'ouvertures de comptes en octobre 2021 avec plus de 47 500 ouvertures sur le mois, affichant ainsi près de 2,4 millions de comptes ouverts au 31 décembre 2021 depuis son lancement.

Après s'être engagé en Espagne en 2020, Nickel a l'ambition, dans le cadre de son plan stratégique, de se développer dans d'autres pays européens, à commencer par la Belgique et le Portugal dès le premier trimestre 2022.

## INTERNATIONAL FINANCIAL SERVICES

International Financial Services regroupe les activités suivantes, au service d'une large gamme de clients, particuliers, privés, entreprises et institutionnels :

- International Retail Banking, qui réunit les banques de détail de 9 pays hors zone euro, dans lesquelles est déployé le modèle intégré de BNP Paribas au service de clients particuliers, PME, professionnels et grandes entreprises ;
- BNP Paribas Personal Finance est un acteur majeur en Europe du crédit à la consommation, avec une présence dans une trentaine de pays. L'entreprise propose une gamme complète de crédits disponibles en magasin, en concession automobile ou directement auprès des clients via ses centres de relation client et sur internet ;
- l'assureur BNP Paribas Cardif propose des solutions d'épargne et de protection pour assurer les personnes, leurs projets et leurs biens (près de 8 000 collaborateurs, 33 pays, 282 milliards d'euros d'actifs sous gestion) ;
- 3 métiers spécialisés leaders de la Gestion Institutionnelle et Privée :
  - BNP Paribas Wealth Management développe son modèle de banque privée auprès d'une clientèle d'entrepreneurs, de *family offices* et de clients fortunés (près de 6 800 collaborateurs, 19 pays, 422 milliards d'euros d'actifs sous gestion),
  - BNP Paribas Asset Management est un acteur significatif de la gestion d'actifs (près de 2 300 collaborateurs, 37 pays, 537 milliards d'euros d'actifs sous gestion),
  - BNP Paribas Real Estate est un des leaders des services immobiliers aux entreprises en Europe sur l'intégralité du cycle de vie des actifs immobiliers (promotion, transaction, expertise, property et investment management) et sur toutes les classes d'actifs (bureaux, logistique, commerces, hôtellerie et résidentiel), près de 5 000 collaborateurs, 30 pays, 30 milliards d'actifs d'euros sous gestion.

International Financial Services emploie plus de 75 000 collaborateurs dans 59 pays et occupe des positions fortes dans des régions clés de

développement du Groupe, l'Asie-Pacifique et la zone Amériques, où il propose à ses clients les solutions des métiers du Groupe.

## INTERNATIONAL RETAIL BANKING (IRB)

Au sein du pôle Retail Banking, IRB réunit les activités de banque commerciale pour les particuliers, professionnels et entreprises des 9 pays hors zone euro. Elle s'organise autour de 2 régions :

- Bank of the West, aux États-Unis ; banque commerciale, pour laquelle un accord de cession avec BMO Groupe Financial a été conclu le 18 décembre 2021 ;
- Europe Méditerranée, couvrant l'Europe centrale, l'Europe de l'Est, la Turquie et l'Afrique.

Par ailleurs, IRB dispose en particulier d'une participation en Chine dans Bank of Nanjing.

Fondée sur de solides compétences locales, l'entité IRB s'appuie sur le modèle intégré de BNP Paribas et ses plateformes pour accompagner les clients dans leurs besoins de services financiers et non financiers, au-delà des marchés domestiques à travers d'expertises variées.

IRB accompagne les clients particuliers et professionnels de façon durable et responsable dans toutes ses géographies, au travers de 3 métiers :

- la Banque commerciale, dont le dispositif multicanal et de proximité (2 114 agences) sert plus de 16,8 millions de clients particuliers et Petites et Moyennes Entreprises ;
- la Banque Privée s'appuie sur le déploiement des activités globales de « Wealth Management », au sein du modèle intégré, en liaison avec la franchise « Wealth Management » correspondant au sein d'International Financial Services ;
- le Corporate Banking, avec un réseau de 70 centres d'affaires, 20 *trade centers* et 9 *desks* pour les multinationales permettant un accès local aux offres de BNP Paribas et un accompagnement dans tous les pays, en lien avec le pôle CIB.

(1) Classement sur la base des données communiquées par la National Stock Exchange en Inde.

## Bank of the West

L'activité de banque de détail et de banque commerciale aux États-Unis est assurée par Bank of the West, dont le siège social se situe à San Francisco. Elle exploite 514 agences et bureaux répartis dans 24 États (principalement dans l'ouest et le centre-ouest du pays), emploie près de 9 000 collaborateurs et sert près de 1,8 million de clients. Avec un bilan totalisant 99 milliards de dollars d'actifs et 83 milliards de dollars de dépôts au 30 juin 2021, elle affiche une part de marché des dépôts de 2,8 % dans les trois principaux États (Californie, Colorado et Oregon), ce qui représente 83 % de ses dépôts.

Bank of the West commercialise une très large gamme de produits et services de banque de détail et de banque commerciale aux particuliers et aux petites et grandes entreprises. Elle détient également des positions fortes dans certaines activités de financements spécialisés (financements de bateaux, de véhicules de loisir, prêts à l'agriculture), qu'elle exerce sur l'ensemble du territoire des États-Unis. En novembre, la banque a lancé TreasuryNow, une plateforme de gestion de trésorerie unique qui permet aux décideurs financiers de devenir des leaders stratégiques<sup>(1)</sup>.

Bank of the West est intégrée au positionnement du Groupe en termes de financement durable, d'implantation internationale et de diversité. La banque a développé une verticale ESG sur l'ensemble de ses métiers afin d'accélérer le financement durable. La banque a également été récompensée en externe pour ses efforts en faveur de l'inclusion des personnes handicapées et a été reconnue comme l'un des meilleurs environnements de travail pour l'inclusion des personnes en situation de handicap (Best Places to Work for Disability Inclusion) en juillet 2021 grâce à sa position en tête du classement du Disability Equality Index<sup>(2)</sup>.

## Europe Méditerranée

Avec environ 25 000 collaborateurs et un réseau de près de 1 600 agences, Europe Méditerranée (EM) sert aujourd'hui 15 millions de clients répartis dans 7 pays<sup>(3)</sup>. L'entité regroupe la banque TEB en Turquie, la banque BNP Paribas Bank Polska en Pologne, UKRSIBBANK en Ukraine, la BMCI au Maroc, BNP Paribas El Djazair en Algérie, la BICIS au Sénégal et la BICICI en Côte d'Ivoire, ainsi qu'un partenariat en Asie (Bank of Nanjing en Chine). Ces banques développent un modèle intégré sur leurs territoires, en lien étroit avec les autres métiers du Groupe.

En 2021, les banques ont continué à accélérer leur transformation digitale et à innover au service de leurs clients. Elles ont aussi œuvré en faveur de la transition énergétique et de l'inclusion financière en lien avec la stratégie engagement du Groupe BNP Paribas. À titre d'illustration, en Côte d'Ivoire, la BICICI a lancé FinDiETou, un projet d'inclusion visant à apporter une éducation financière aux commerçants détaillants<sup>(4)</sup>. La BMCI a finalisé au mois d'août la refonte de son système informatique lancée en 2017. Cette transformation digitale doit permettre à la banque de proposer à ses clients de nouvelles fonctionnalités ainsi que de nouveaux services digitaux. BNP Paribas Bank Polska, quant à elle, a été

la première banque sur son marché à proposer à ses clients de suivre et mesurer leur empreinte carbone<sup>(5)</sup>.

Les banques en Pologne (BNP Paribas Bank Polska) et en Turquie (TEB) ont reçu la distinction « Top Employer 2021 » dans le cadre du label « Top Employer Europe » accordé à BNP Paribas pour la huitième année consécutive<sup>(6)</sup>. TEB et BNP Paribas Bank Polska ont par ailleurs émis leurs premiers Sustainability-Linked Loans<sup>(7)</sup>.

## BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

BNP Paribas Personal Finance est, au sein du Groupe BNP Paribas, le spécialiste des financements aux particuliers notamment à travers ses activités de crédit à la consommation. Acteur majeur en Europe du crédit à la consommation, BNP Paribas Personal Finance intervient dans une trentaine de pays, avec près de 20 000 collaborateurs.

Depuis 2020, la raison d'être de BNP Paribas Personal Finance : « au service de nos clients et de nos partenaires, favoriser l'accès à une consommation plus responsable et plus durable » affiche la volonté de transformation à long terme de l'entreprise et de ses activités, soutenant l'ambition du Groupe BNP Paribas de devenir le leader de la finance durable.

Opérant sous plusieurs marques commerciales comme Cetelem, Findomestic, AlphaCredit, BNP Paribas Personal Finance commercialise une large gamme de crédits aux particuliers pour accompagner notamment l'essor d'une consommation maîtrisée, le développement de l'économie circulaire et celui de la transition énergétique.

Les crédits sont disponibles en magasins, en concessions automobiles ou via ses centres de relations clients, sites internet et applications mobiles. S'appuyant sur son expérience et sa capacité à intégrer des services adaptés à l'activité et à la politique commerciale de tiers, BNP Paribas Personal Finance développe une stratégie active de partenariats avec les enseignes de la distribution, les constructeurs et distributeurs automobiles, les e-commerçants et d'autres institutions financières (banque et assurance).

Dans certains pays en dehors des marchés domestiques, le métier est intégré au sein des banques commerciales du groupe BNP Paribas.

Dès 2014, BNP Paribas Personal Finance a mis en œuvre un plan pour accélérer et industrialiser le déploiement de l'activité digitale dans l'ensemble de ses géographies. En 2021, cette transformation profonde a permis d'améliorer à la fois l'agilité et l'efficacité opérationnelle du modèle. Des technologies apportant un service à valeur ajoutée, comme la compréhension du langage naturel (NLP), l'Intelligence Artificielle (IA), sont mises au service des clients pour leur offrir une expérience différenciante, intégrée et harmonieuse.

Au total, 7,5 millions d'octrois de crédit (soit 85,6 %) relèvent d'une autorisation automatique. Près de 73 % des contrats sont signés électroniquement et plus de 90 % des relevés mensuels sont digitalisés.

(1) Lancement de la plateforme TreasuryNow® dès aujourd'hui ! - Echonnet Mobile.

(2) Bank of the West reconnue comme Great Place to Work pour l'inclusion des personnes handicapées - Echonnet Mobile.

(3) Hors Chine.

(4) BICICI/FinDiETou.com : La 1<sup>re</sup> Plateforme digitale d'éducation financière en langue locale.

(5) Première banque en Pologne à s'associer à Doconomy, BNP Paribas Bank Polska ambitionne d'offrir des outils digitaux à ses clients pour un mode de vie plus durable. | Doconomy (mynewsdesk.com).

(6) BNP Paribas certifié « Top Employer Europe » 2021 - BNP Paribas (group.bnpparibas).

(7) L'entreprise Raben, spécialisée en logistique, a conclu son premier SLL pour atteindre des objectifs durables - BNP Paribas CIB.

Les opérations réalisées par les clients en *self-care* dépassent un million d'opérations par mois et sont exécutées par 400 robots automatisant les processus (technologie APR), développés et construits en interne.

## BNP PARIBAS CARDIF

Présent dans 33 pays, BNP Paribas Cardif conçoit, développe et commercialise des offres d'épargne et de protection pour assurer les personnes, leurs projets et leurs biens.

BNP Paribas Cardif propose des solutions d'épargne pour constituer et développer un capital, et préparer l'avenir, notamment au travers de produits adaptés aux besoins et aux projets des clients.

BNP Paribas Cardif, leader mondial en assurance emprunteur<sup>(1)</sup>, propose des offres en matière d'assurance dommages, d'assurance santé, de protection du budget, des revenus et des moyens de paiement, de protection contre les aléas de la vie (chômage, accident, décès) ou encore de la protection des données numériques privées pour répondre à l'évolution des besoins des consommateurs. Près de 8 000 collaborateurs dans le monde participent à la réalisation d'un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 32,6 Md€ en 2021.

Acteur engagé, BNP Paribas Cardif souhaite avoir un impact positif sur la société et rendre l'assurance plus accessible. S'appuyant sur un modèle unique, BNP Paribas Cardif co-crée ses produits et services avec plus de 500 partenaires distributeurs internes ou externes au Groupe BNP Paribas. Ce réseau de partenaires multisecteurs se compose de banques, d'organismes de crédit, d'institutions financières, de constructeurs automobiles, d'enseignes de la grande distribution, d'opérateurs de télécommunication, ou encore de courtiers et de conseillers en gestion de patrimoine.

En 2021, l'assureur a renforcé son impact positif sur la société. BNP Paribas Cardif a rejoint l'Alliance Net-Zero Asset Owner et l'initiative collaborative Climate Action 100+ pour agir en faveur du climat. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement responsable, BNP Paribas Cardif s'est fixé l'objectif d'investir 1 milliard d'euros par an en moyenne d'ici fin 2025 dans des projets à impact positif. BNP Paribas Cardif a ainsi signé en 2021 un partenariat inédit de location solidaire à Paris avec Habitat et Humanisme. Cette diversification de ses investissements permet à l'assureur d'agir de façon concrète sur des problématiques sociales et de contribuer à donner du sens aux placements des assurés.

BNP Paribas Cardif continue d'accompagner ses partenaires historiques dans leur transformation en développant des écosystèmes de services autour des produits d'assurance (la retraite pour les clients de BNP Paribas en France, la cyber protection pour les clients de Carrefour Banco au Brésil, l'employabilité et l'habitation pour les clients de Scotiabank en Amérique latine, les services automobiles pour les clients d'Icare...). L'assureur a également poursuivi sa transformation en intensifiant ses partenariats avec des plateformes digitales (Back Market en France, en Espagne, en Italie, en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne, Check24 en Allemagne, Leboncoin en France...).

Fin 2021, BNP Paribas Cardif poursuit sa stratégie de diversification en nouant une alliance stratégique avec JAB afin d'offrir une gamme de produits d'assurance et de services de santé pour les animaux de compagnie en Europe et en Amérique latine.

## BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT

BNP Paribas Wealth Management développe le modèle de Banque Privée du Groupe BNP Paribas au travers de 19 pays dans le monde en accompagnant une clientèle d'entrepreneurs, de family offices et de clients fortunés.

Avec 422 milliards d'euros d'actifs confiés en 2021, plus de 6 800 collaborateurs et grâce à sa présence en Europe, en Asie, aux États-Unis et au Moyen-Orient, BNP Paribas Wealth Management est une Banque Privée de premier plan à l'échelle mondiale et la 1<sup>re</sup> banque privée de l'Eurozone.

S'appuyant sur le modèle intégré de BNP Paribas, BNP Paribas Wealth Management bénéficie de la palette complète des ressources du Groupe et est organisée de façon à accompagner ses clients sur différents marchés. En Europe, la Banque Privée se développe principalement en étant adossée aux réseaux de banques commerciales de BNP Paribas. En Asie, la Banque Privée s'appuie à la fois sur la présence historique de la Banque et sur les métiers de Corporate & Institutional Banking pour répondre aux besoins les plus sophistiqués. En 2021, BNP Paribas Wealth Management a renforcé sa proximité avec la clientèle « entrepreneurs et grandes familles » pour répondre à leurs besoins spécifiques, personnels et professionnels, en leur proposant des solutions adaptées et sur-mesure.

Référence mondiale dans son industrie par son expérience et son savoir-faire, BNP Paribas Wealth Management offre aux clients une large gamme de produits et services : expertise patrimoniale, expertise financière (gestion financière, placements financiers), financements sur-mesure, et expertises spécialisées (immobilier, vignobles, philanthropie) ainsi qu'un accès privilégié à l'ensemble des expertises du Groupe BNP Paribas. BNP Paribas Wealth Management est en mesure de répondre aux attentes de chaque client, tant pour ses besoins courants que pour ses projets les plus sophistiqués.

Depuis de nombreuses années, l'investissement durable et l'innovation responsable sont au cœur de la culture de BNP Paribas Wealth Management. Lancée en 2006 pour répondre aux motivations alors naissantes des investisseurs soucieux de combiner performance financière et dimension sociale et environnementale, l'offre Investissement Responsable s'appuie sur une expertise approfondie et sur des convictions partagées avec les clients. BNP Paribas Wealth Management a poursuivi le déploiement de l'investissement responsable à travers notamment l'extension de son offre de produits et services durables. Grâce au parcours digital pédagogique myImpact, les clients ont l'opportunité de définir leurs priorités en termes de développement durable et de philanthropie dans un plus grand nombre de pays. L'année 2021 a été marquée également par le déploiement de la « méthodologie Trèfle » à toutes les classes d'actifs, permettant ainsi aux clients d'identifier et de sélectionner des investissements durables répondant à leur recherche d'impact positif dans l'ensemble de leur portefeuille.

Dans un souci permanent d'innovation, la gamme de solutions digitales de BNP Paribas Wealth Management continue de se développer afin d'offrir une expérience client personnalisée. Accélérés par la crise sanitaire, les usages digitaux ont permis aux équipes de BNP Paribas Wealth Management de rester au plus près des clients pendant cette période inédite en assurant la meilleure qualité de service. Les échanges ont ainsi pu prendre la forme de conférences virtuelles, de podcasts ou

(1) Source : Finaccord.

d'articles sur le web et sur les réseaux sociaux, ainsi que de solutions sécurisées de chat et messagerie instantanée.

BNP Paribas Wealth Management a été reconnue en 2021 :

- Meilleure banque privée en Europe<sup>(1)</sup>, classée n° 1 en France<sup>(2)</sup> pour la neuvième fois en dix ans, n° 1 en Italie<sup>(3)</sup> pour la septième année consécutive, n° 1 en Belgique<sup>(4)</sup>, ainsi que n° 1 au Luxembourg<sup>(5)</sup>, en Espagne<sup>(6)</sup>, en Pologne<sup>(6)</sup> et en Turquie<sup>(4)</sup> ;
- Meilleure banque privée à Hong Kong<sup>(7)</sup> et à Singapour<sup>(8)</sup> ;
- Meilleure banque privée au Moyen Orient<sup>(6)</sup> ;
- Meilleure banque privée au service des entrepreneurs en Europe de l'Ouest<sup>(4)</sup> ;
- Meilleure expérience client au monde<sup>(6)</sup> ;
- Meilleures solutions innovantes ESG au monde<sup>(6)</sup> ;
- Meilleure offre innovante ESG et philanthropique<sup>(6)</sup>.

## BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) est le métier de gestion d'actifs du Groupe BNP Paribas et emploie 2 000 collaborateurs dans plus de 30 pays avec une large présence en Europe et dans la zone Asie-Pacifique. S'appuyant sur le modèle intégré de BNP Paribas, BNP Paribas Asset Management sert une large base de clientèle internationale et développe des relations privilégiées avec les réseaux de distribution au sein des banques commerciales de BNP Paribas. Classée 10<sup>e</sup> asset manager en Europe<sup>(9)</sup>, la société gère des encours de 537 milliards d'euros<sup>(10)</sup> et compte près de 500 professionnels<sup>(10)</sup> de l'investissement.

BNPP AM offre des solutions d'investissement pour les épargnants individuels (par le biais de distributeurs internes – banque privée et banque commerciale de BNP Paribas – et distributeurs externes), les entreprises et les investisseurs institutionnels (compagnies d'assurance, caisses de retraite, institutions officielles, consultants). Il développe des expertises spécifiques : stratégies actives à forte conviction, marchés émergents, investissements multi-actifs, dette privée et solutions de liquidité.

La priorité de BNPP AM est de délivrer sur le long terme des retours sur investissement durables à ses clients en plaçant l'approche durable au cœur de sa stratégie et de ses décisions d'investissement. Engagée dans l'investissement durable depuis 2002, la société a ainsi marqué un nouveau tournant en 2021 en faisant évoluer sa signature, « l'investisseur durable d'un monde qui change », pour incarner au mieux ses valeurs et sa stratégie. L'expertise de BNPP AM est reconnue : BNPP AM s'est classé 9<sup>e</sup> du Global Top 10 Responsible Investment Brand Index 2021 – RIBI<sup>(11)</sup>, qui analyse les 500 plus grands gestionnaires d'actifs au monde et évalue leur engagement d'investisseur responsable et leur capacité à traduire cet engagement au cœur de leur identité.

Avec 81,4 % des encours sous gestion de ses fonds ouverts européens, classés Article 8 (faisant la promotion de caractéristiques ESG) ou Article 9 (ayant comme objectif l'investissement durable) de la réglementation européenne SFDR – qui identifie les fonds selon leur potentiel de durabilité – BNPP AM est un acteur important de l'investissement durable. Un positionnement soutenu par ses 145 fonds labellisés ISR soit 132,5 milliards d'euros d'encours en France et en Belgique, faisant de la société de gestion le leader sur le marché européen de l'ISR<sup>(10)</sup>. La société utilise également sa capacité à influencer les entreprises et gouvernements pour promouvoir une économie bas carbone, préservant l'environnement et accessible à tous, gage de rendements durables sur le long terme pour les investissements de ses clients. BNPP AM s'est d'ailleurs distingué à la 2<sup>e</sup> place du classement ShareAction pour sa stratégie de vote sur les questions environnementales et sociales<sup>(12)</sup>.

BNPP AM a par ailleurs remporté le prix de l'ESG Asset Management Company of the Year en Asie pour la troisième année consécutive.

(1) Private Banker International Summit and Awards 2021.

(2) PWM/The Banker Private Banking Awards 2021.

(3) World Finance Wealth Management Awards 2021.

(4) Global Finance Magazine World's Best Private Banks 2021.

(5) Euromoney Global Private Banking and Wealth Management Survey 2021.

(6) Digital Banker Global Private Banking Innovation Summit & Awards 2021.

(7) The Asset Triple A Awards 2021.

(8) WealthbriefingAsia awards 2021.

(9) Source : IPE Top 500 Asset Managers 2021.

(10) Source : BNP Paribas Asset Management, au 31 décembre 2021.

(11) RIBI 2021, <https://www.ri-brandindex.org/>.

(12) Source : ShareAction, édition 2021 de l'étude « Voting Matters », analysant la façon dont les plus grands gestionnaires d'actifs mondiaux ont voté lors des Assemblées générales annuelles, sur un total de 146 résolutions ESG. Lire le rapport intégral : [Voting Matters 2021 : Are asset managers using their proxy votes for action on environmental and social issues ?](#)



## BNP PARIBAS REAL ESTATE

Grâce à sa large gamme de services, BNP Paribas Real Estate et ses 4 500 collaborateurs accompagnent les clients à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien immobilier, de la conception d'un projet de construction à sa gestion quotidienne :

- **Promotion** – plus de 2 400 logements mis en chantier en France et près de 50 000 m<sup>2</sup> de bureaux lancés en France et à Madrid, en 2021 ;
- **Advisory** (Transaction, Conseil, Expertise)
  - 5,8 millions de m<sup>2</sup> placés en 2021 (3 200 deals),
  - 28,7 milliards d'euros d'investissements accompagnés,
  - et 72 000 expertises réalisées ;
- **Investment Management** – 30 milliards d'euros d'actifs sous gestion en Europe, principalement en France, en Allemagne et en Italie au 31 décembre 2021 ;
- **Property Management** – 46,2 millions de m<sup>2</sup> d'immobilier d'entreprise gérés en Europe au 31 décembre 2021.

Cette offre pluridisciplinaire couvre toutes les classes d'actifs qu'il s'agisse de bureaux, logements, entrepôts, plateformes logistiques, commerces, hôtels, résidences-services, domaines fonciers, etc.

Elle est proposée en fonction des besoins des clients qu'ils soient investisseurs institutionnels, propriétaires, entreprises utilisatrices (PME, grands groupes corporate), entités publiques, collectivités ou particuliers.

En immobilier d'entreprise, BNP Paribas Real Estate est présent dans 30 pays, avec :

- **ses implantations directes dans onze pays européens**, continent où nous sommes l'un des leaders et où nos principaux marchés sont la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Nous sommes également présents en Belgique, Espagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne et au Portugal ;
- **ses plateformes** à Hong Kong (SAR China), Dubaï et Singapour pour accompagner les investisseurs locaux dans leurs stratégies immobilières en Europe ;
- **son réseau d'alliances** commerciales avec des partenaires locaux dans seize autres pays (Autriche, Danemark, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Jersey, Lettonie, Lituanie, Irlande du Nord, Norvège, République Tchèque, Roumanie, Suède, Suisse et aux États-Unis).

En promotion de bureaux et de logements, BNP Paribas Real Estate est essentiellement présent en Île-de-France et dans plusieurs grandes métropoles régionales comme Bordeaux, Lyon, Marseille, Nice et Toulouse. À l'étranger, l'entreprise a déjà réalisé des programmes de bureaux et de logements à Londres, à Francfort, à Milan et à Rome et réalise actuellement une grande opération de bureaux à Madrid.

## CORPORATE & INSTITUTIONAL BANKING

Avec près de 36 000 collaborateurs répartis dans 55 pays, BNP Paribas CIB dessert deux types de clients : les entreprises et les institutionnels (banques, compagnies d'assurance, gestionnaires d'actifs, etc.) en leur offrant des solutions sur mesure en matière de marchés de capitaux, de services titres, de financement, de gestion des risques, de gestion de trésorerie et de conseil financier.

La stratégie de CIB, consistant à se positionner comme une passerelle entre la clientèle des entreprises et celle des clients institutionnels, permet de mettre en relation les besoins en financement des entreprises avec les opportunités d'investissement que recherchent les clients institutionnels. En 2021, 31 % des revenus des pôles opérationnels de BNP Paribas ont été réalisés par BNP Paribas CIB.

L'organisation de CIB répond de façon simple et efficace aux attentes des clients entreprises et institutionnels de BNP Paribas. CIB est ainsi organisé autour de 3 grands métiers :

- Global Banking, avec une organisation propre à chaque région ;
- Global Markets, regroupant l'ensemble des activités de marché ; et
- Securities Services.

L'approche régionale est structurée autour de 3 grandes zones :

- EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique) ;
- Amériques ;
- APAC (Asie-Pacifique).

### Prix 2021

- **IFR Awards 2020** :
  - Bank for Sustainable Finance ;
  - ESG House Asia ;
- **Euromoney Awards for Excellence 2021** :
  - World's best bank for ESG data and technology ;
  - World's best bank for sustainable finance.

## GLOBAL BANKING

Global Banking offre une gamme complète de produits et services aux clients Entreprises de BNP Paribas à l'échelle mondiale, incluant :

- les solutions de financement par la dette (prêts classiques et financements spécialisés, y compris les financements à l'exportation et les financements de projets, d'acquisitions et leverage finance) ;
- les fusions et acquisitions (mandats de conseil en acquisition ou cession, conseil financier stratégique, conseil en privatisation, etc.) ;
- les activités primaires sur les marchés actions (introductions en Bourse, augmentations de capital, émissions d'obligations convertibles et échangeables, etc.) ;
- des solutions de transaction banking (gestion de la liquidité, cash management, collecte des dépôts, trade finance et supply chain management).

Afin de mieux anticiper leurs besoins, les équipes sont organisées par région, ce qui permet de combiner expertise mondiale et proximité. Par ailleurs, chargées du développement et de la gestion de relations à long terme avec les clients, les équipes de Corporate Coverage permettent un accès à l'offre globale de produits de BNP Paribas et à son vaste réseau international.

Grâce à ce dispositif et à la forte coordination entre les régions, tout client qui entre dans un centre d'affaires entreprises (One Bank) peut avoir un accès à une plateforme mondiale de Global Banking et peut bénéficier de l'expertise de tous les autres centres d'affaires pour ses activités.

Dans la zone EMEA, les activités de Global Banking ont une présence géographique dans 34 pays. Cette organisation permet de renforcer l'approche One Bank for Corporates développée en étroite coopération avec les quatre marchés domestiques du Groupe et comprend un réseau de 69 *trade centres* en 2021. Global Banking EMEA regroupe désormais les activités de financement (dette et fonds propres), de titrisation, de syndication et de distribution de CIB sur la plateforme Capital Markets, une co-entreprise avec Global Markets, avec des compétences en fusion et acquisition et une expertise sectorielle, ainsi que les services bancaires de transaction (gestion de trésorerie, commerce international, financement de la chaîne d'approvisionnement).

En Asie-Pacifique, Global Banking couvre plus de 1 400 entreprises asiatiques et plus de 900 clients multinationaux et mobilise environ 950 collaborateurs. Les activités Global Banking englobent la gamme complète de services de financement, de levées de capitaux (marchés de dette et de capitaux propres), de conseil en fusions et acquisitions, de services bancaires de transaction (gestion de trésorerie, commerce

international, financement de la chaîne d'approvisionnement), ainsi que les services de couverture des risques associés en collaboration avec Global Markets. Global Banking propose à ses clients des services bancaires complets et intégrés de bout en bout dans les principales devises, ainsi que dans les devises locales via les agences ou filiales de BNP Paribas en Asie-Pacifique.

Dans la zone Amériques, la plateforme Global Banking se compose de trois domaines de produits pour accompagner les grandes entreprises et les institutions clientes de la Banque. Global Credit Markets intègre l'origination de dette, le financement et la syndication, la structuration, les ventes secondaires, le trading et la recherche sur les produits de crédit sur une plateforme permettant la liaison entre Global Banking et Global Markets. Ses principaux sous-métiers sont les financements d'actifs, les financements High Grade et Leveraged Finance (financement à effet de levier). Trade & Treasury Solutions fournit des solutions de commerce international, de gestion du fonds de roulement et de la liquidité pour les clients entreprises et institutionnels. Investment Banking fournit des services de fusion et acquisition ainsi que du conseil stratégique aux clients clés et couvre également plusieurs secteurs. Global Banking Americas est présent aux États-Unis, au Canada et dans six pays d'Amérique latine.

### Prix 2021

- Global Adviser of the Year in project finance (Project Finance International) ;
- Bank for Sustainable Finance (International Financing Review) ;
- Bond House (International Financing Review) ;
- EMEA Loan House (International Financing Review) ;
- Asian Large Global Banking and Cash Management Greenwich Share Leader 2021 (2021 Greenwich Leader) ;
- Western Europe's Best Bank on sustainable finance & capital markets (Euromoney) ;
- World's best transaction bank (Global Finance magazine).

### Classements 2021

- N°1 pour le *Global Banking* avec les grandes entreprises en Europe<sup>(1)</sup>.
- N°1 sur l'ensemble des émissions obligataires<sup>(2)</sup> dans la zone EMEA.
- N°1 sur les crédits syndiqués<sup>(2)</sup> dans la zone EMEA.
- N°1 sur les opérations de titrisation dans la zone EMEA<sup>(2)</sup>.

(1) Greenwich Share Leaders 2020 et version préliminaire 2021.

(2) Source : Dealogic au 31.12.21.

## GLOBAL MARKETS

Global Markets propose à une large palette de clients professionnels et institutionnels (entreprises, institutions, banques privées, distributeurs, etc.) des produits ou des services d'investissement, de couverture, de financement, de recherche et de connaissance du marché sur l'ensemble des classes d'actifs.

Leader de l'industrie, avec une importante part de marché sur les Bourses mondiales, et régulièrement classé parmi les fournisseurs de premier rang, Global Markets propose une large gamme de produits et services financiers sur les marchés d'actions, de taux d'intérêt, de change, locaux et de crédit. Avec plus de 4 000 collaborateurs, Global Markets dispose d'une couverture mondiale, intervenant sur 36 marchés, y compris plusieurs centres d'affaires d'envergure, notamment Londres, Paris, Bruxelles, New York, Hong Kong, Singapour et Tokyo.

Le métier comprend 5 lignes de métier mondiales, articulées autour de 2 activités :

- Fixed Income, Currencies & Commodities :
  - Foreign Exchange, Local Markets & Commodity Derivatives,
  - G10 Rates,
  - Primary & Credit Markets ;
- Equity & Prime Services :
  - Equity Derivatives,
  - Prime Solutions & Financing (services de courtage et de financement).

En 2019, Global Markets a signé un accord avec Deutsche Bank pour assurer la continuité de service auprès de ses clients Global Prime Finance et Electronic Equities. En janvier 2022, BNP Paribas a finalisé le transfert de clients, de technologies et de collaborateurs clés des activités Global Prime Finance et Electronic Equities de Deutsche Bank vers BNP Paribas. Cette opération a été suivie par l'annonce, en 2021, de l'acquisition de la totalité du capital d'Exane par BNP Paribas, augmentant ainsi sa participation par rapport aux 50 % précédemment détenus dans le cadre d'un partenariat fructueux de dix-sept ans. Grâce à ces opérations phares, la banque se positionne comme un leader des actions mondiales et redéfinit son offre à destination des clients institutionnels.

Global Markets Sustainable Finance a pour vocation de favoriser la neutralité carbone des économies et la responsabilité sociale, d'inventer de nouvelles façons d'aider ses clients à intégrer l'ESG dans toutes leurs activités de marché et de développer davantage de solutions durables pour les marchés financiers.

## Prix 2021

- **Energy Risk Awards** – Environmental Products House of the Year, Base Metals House of the Year, OTC Platform of the year ;
- **Global Capital Derivatives Awards** – Structured Products House of the Year, Commodity Derivatives House of the Year, Research and Strategy House of the Year, Credit Derivatives House of the Year ;
- **Risk Awards 2021** – Currency Derivatives House of the Year ;
- **Central Banking Awards 2021** – Global Markets Award ;
- **The Banker Innovation in Digital Banking Awards 2021** – AI and Robotics Award ;
- **IFR Awards** – Bond house of the Year, Loan House of the Year, Best Bank for Sustainable Finance, Euro Bond House of the Year, Europe Investment Grade Corporate Bond House of the Year, EMEA Loan House, ESG House Asia ;
- **Environmental Finance Bond Awards** – Lead manager of the Year, Social Bonds – Bank, Lead manager of the Year, Sustainability Bonds – Sovereign, Loan Structurer / Coordinator / Arranger of the Year ;
- **Institutional Investor Developed Europe Rankings** – Number 1 in Industry Research, Number 1 for Ranked Analysts, Specialist Sales ranked top 3 positions in 24 categories ;
- **FX Markets eFX Awards 2021** – Best Algo Provider, Best Prime Broker ;
- **FX Markets Best Bank Awards 2021** – Best bank for sustainable finance, Best bank for Europe, Best bank for FX algos, Best bank for forwards/swaps ;
- **Futures and Options World Awards 2021** – Bank of the Year ;
- **SRP Europe Awards** – Best Issuance Platform – Smart Derivatives, Best ESG House, Best Performance – Netherlands ;
- **Global Capital Bond Awards** – Most Impressive Corporate Bond House in Euros, Most Impressive Bank for Corporate Green/SRI Capital Markets, Most Impressive Corporate Coverage Team, Most Impressive Bank for CEE Bonds, Most Impressive Investment Bank for CEEMEA Green/SRI Capital Markets, Most Impressive FIG House in Euros, Overall Most Impressive Investment Bank for Green/SRI Capital Markets, Most Impressive SSA House in Euros.

## Classements 2021

- Obligations durables : n°1 en EMEA et n°2 mondial.
- Obligations vertes : n°1 en EMEA et n°2 mondial.
- World Best Bank for Sustainable Finance.

## BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

BNP Paribas Securities Services est l'un des principaux acteurs mondiaux du métier Titres, avec des actifs en conservation en progression de 15,1 % par rapport à 2020 à 12 635 milliards d'euros et des actifs sous administration en progression de 14,5 % à 2 521 milliards d'euros.

Avec une portée mondiale couvrant plus de 90 marchés, le réseau de Securities Services est l'un des plus étendus du secteur. Dans le cadre de ses développements sur des marchés ciblés afin de permettre à ses clients de maximiser leurs opportunités d'investissement dans le monde entier, BNP Paribas s'est vu octroyer, en août 2021, une licence pour fournir des services de conservation pour le dispositif QFI (*Qualified Foreign Investor*) chinois.

Le métier propose des solutions à tous les acteurs du cycle d'investissement :

- les banques d'investissement, broker-dealers, banques et infrastructures de marché (acteurs *sell-side*) bénéficient de solutions en matière d'exécution, de compensation d'instruments dérivés, de compensation locale et globale, de règlement-livraison et de conservation pour toutes les classes d'actifs partout dans le monde. Des solutions de sous-traitance des activités de middle et back-office sont également proposées ;
- les investisseurs institutionnels – gestionnaires d'actifs, de fonds alternatifs, fonds de capital-investissement, fonds immobiliers et souverains, compagnies d'assurances, fonds de pension, distributeurs et promoteurs de fonds (acteurs *buy-side*) – disposent d'une large gamme de services : conservation globale, banque dépositaire et

trustee, agent de transfert et support à la distribution de fonds, administration de fonds et sous-traitance de middle-office, reporting d'investissement, mesure du risque et de la performance ;

- les émetteurs (originateurs, arrangeurs et entreprises) ont accès à une offre étendue de services fiduciaires : titrisation et services de financement structuré, services d'agent de la dette, conseil aux émetteurs, gestion de plans de stock-options et d'actionnariat salarié, services aux actionnaires et gestion des Assemblées Générales ;
- des services de marché et de financement sont proposés à tous ces acteurs : prêt et emprunt de titres, gestion du change, gestion du crédit et du collatéral, service de gestion de collatéral tripartite, service de négociation des ordres et financements.

### Prix 2021

- Transaction Bank of the Year for Securities Services (The Banker Transaction Banking Awards 2021) ;
- European Custodian of the Year, Asia Pacific Custodian of the Year, Asia Pacific Fund Administrator of the Year (Asset Servicing Times Industry Excellence Awards 2021) ;
- ESG Custodian of the Year, Private Equity Fund Administrator of the Year (Global Investor Investment Excellence Awards 2021) ;
- Best Global Custodian in Asia-Pacific (Asia Asset Management Best of the Best Awards 2021) ;
- Bond Connect Top Custodian (Bond Connect Awards 2021).

## AUTRES ACTIVITÉS

### PRINCIPAL INVESTMENTS

Principal Investments est en charge de la gestion du portefeuille de participations industrielles et commerciales non cotées et cotées du Groupe BNP Paribas, dans une optique d'accompagnement de la croissance des sociétés midcaps européennes et de valorisation des actifs à moyen/long terme.

L'équipe Gestion des Participations Non Cotées (Private Equity) est spécialisée dans l'accompagnement de projets de transmission et de développement d'entreprises non cotées via des investissements en capital minoritaire ou en obligations privées. Elle a récemment ouvert cette stratégie aux clients de la Banque avec le lancement du fonds BNP Paribas Agility Capital.

Elle accompagne également de manière indirecte le financement de l'économie via la souscription d'engagements dans des fonds de capital-investissement.

L'équipe Gestion des Participations Cotées a pour mission d'investir en capital minoritaire dans des sociétés cotées, essentiellement françaises.

Dans le cadre de l'engagement pris par BNP Paribas lors de la COP 21 de soutenir le financement de la transition énergétique, une enveloppe de 100 millions d'euros a été allouée par le Groupe fin 2015. La mission de Principal Investments est ainsi élargie à la constitution et la gestion d'un portefeuille de participations minoritaires dans les entreprises innovantes (start-up) liées à la transition écologique. Cette stratégie sera également ouverte aux clients de la Banque par le lancement du fonds BNP Paribas Solar Impulse Venture Fund, en partenariat avec la fondation Solar Impulse.

Il convient de noter que l'activité Principal Investments a été intégrée au 1<sup>er</sup> janvier 2022 au pôle IPS.

### ACTIVITÉ DE CRÉDIT IMMOBILIER DE PERSONAL FINANCE

Dans le contexte du plan de développement 2014-2016 du Groupe, l'activité de Crédit Immobilier de Personal Finance, dont une partie significative est gérée en extinction, a été transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2014 à « Autres Activités ».

## 1.5 BNP Paribas et ses actionnaires

1

### LE CAPITAL SOCIAL

Le capital de BNP Paribas SA s'élevait au 31 décembre 2020 à 2 499 597 122 euros composé de 1 249 798 561 actions. Les changements intervenus au cours des exercices antérieurs sont rappelés au chapitre 7, note 7a *Évolution du capital et résultat par action*.

En 2021, le nombre d'actions composant le capital social a été affecté par l'annulation de 15 466 915 actions à la suite de rachats sur le marché : ainsi, au 31 décembre 2021, le capital de BNP Paribas s'élevait-il à

2 468 663 292 euros, composé de 1 234 331 646 actions d'un nominal de deux euros chacune.

Ces actions, entièrement libérées, sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales en vigueur. **Il n'existe aucun droit de vote double ni aucune limitation à l'exercice des droits de vote, ni aucun droit à dividende majoré, attaché à ces valeurs mobilières.**

### ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

#### ► ÉVOLUTION DE LA DÉTENTION DU CAPITAL DE LA BANQUE AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES

Dates	31/12/2020			31/12/2021		
	Nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des DDV	Nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des DDV
SFP(1)	96,55(2)	7,7 %	7,7 %	96,55(2)	7,8 %	7,8 %
BlackRock Inc.	74,78(4)	6,0 %	6,0 %	74,96(5)	6,1 %	6,1 %
Gd Duché de Luxembourg	12,87	1,0 %	1,0 %	12,87	1,0 %	1,0 %
Salariés	54,91	4,4 %	4,4 %	51,32	4,2 %	4,2 %
■ dont FCPE(6) Groupe	41,41	3,3 %	3,3 %	39,18	3,2 %	3,2 %
■ dont détention directe	13,50	1,1(*)	1,1(*)	12,14	1,0(**)	1,0(**)
Mandataires sociaux	0,25	NS	NS	0,30	NS	NS
Titres détenus par le Groupe(7)	1,26	0,1 %	-	1,28	0,1 %	-
Actionnaires Individuels	52,08	4,2 %	4,2 %	48,75	4,0 %	4,0 %
Inv. institutionnels	918,45	73,5 %	73,6 %	910,74	73,8 %	73,9 %
■ Européens	543,17	43,5 %	43,5 %	511,62	41,4 %	41,5 %
■ Non Europ.	375,28	30,0 %	30,1 %	399,12	32,4 %	32,4 %
Autres et non identifiés	38,65	3,1 %	3,1 %	37,56	3,0 %	3,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 249,80</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>1 234,33</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

(1) Société Fédérale de Participations et d'Investissement : société anonyme d'intérêt public agissant pour le compte de l'État belge.

(2) Selon déclaration par la SFPI, Document AMF n° 217C1156 daté du 6 juin 2017.

(3) Selon déclaration par BlackRock, Document AMF n° 219C0988 daté du 19 juin 2019.

(4) Selon déclaration par BlackRock datée du 4 janvier 2021.

(5) Selon déclaration par BlackRock datée du 30 novembre 2021.

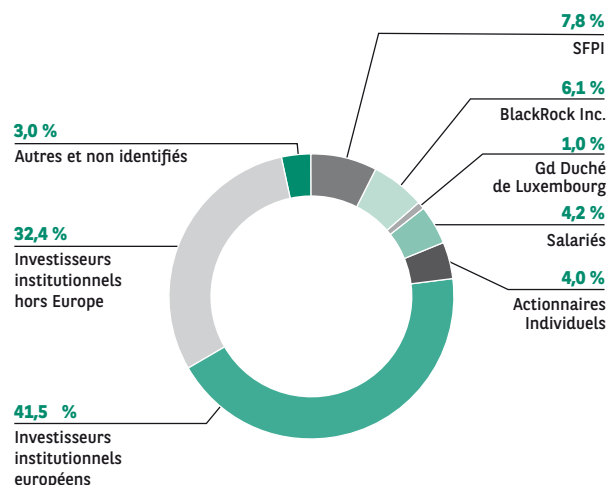
(6) Les droits de vote du FCPE sont exercés, après décision prise par son Conseil de surveillance, par le Président de ce dernier.

(7) Hors positions de travail des tables de trading.

(\*) Dont 0,5 % pour les actions visées à l'article L.225-102 du Code de commerce permettant de déterminer le seuil au-delà duquel la nomination d'un administrateur représentant les salariés actionnaires doit être proposée.

(\*\*) Dont 0,4 % pour les actions visées à l'article L.225-102 du Code de commerce permettant de déterminer le seuil au-delà duquel la nomination d'un administrateur représentant les salariés actionnaires doit être proposée.

### COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT DE BNP PARIBAS AU 31 DÉCEMBRE 2021 (EN % DES DROITS DE VOTE)



À la connaissance de l'Entreprise, il n'existe aucun actionnaire, autre que la SFPI et BlackRock Inc., qui détienne plus de 5 % du capital ou des droits de vote au 31 décembre 2021.

La Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI) est devenue actionnaire de BNP Paribas à l'occasion du rapprochement, concrétisé courant 2009, avec le groupe Fortis ; elle a procédé au cours de ce même exercice, à deux déclarations de franchissement de seuil auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) :

- le 19 mai 2009 (Information AMF n° 209C0702), la SFPI déclarait avoir franchi à la hausse les seuils légaux de 5 % et 10 % du capital ou des droits de vote de BNP Paribas, à la suite de l'apport de 74,94 % de Fortis Banque SA/NV, rémunéré par l'émission de 121 218 054 actions BNP Paribas représentant alors 9,83 % du capital et 11,59 % des droits de vote. Il était notamment précisé que ni l'État belge ni la SFPI n'envisageaient d'acquiescer le contrôle de la Banque.

BNP Paribas a concomitamment informé l'AMF ce même 19 mai (Information AMF n° 209C0724), de la conclusion d'un contrat d'option entre l'État belge, la SFPI et Fortis SA/NV (devenue Ageas SA/NV fin avril 2010), aux termes duquel Fortis SA/NV bénéficie d'une option d'achat portant sur les 121 218 054 actions BNP Paribas émises en rémunération des apports effectués par la SFPI de participations détenues dans Fortis Banque avec faculté pour BNP Paribas de mettre en œuvre un droit de substitution sur les actions concernées ;

- le 4 décembre 2009 (Information AMF n° 209C1459), la SFPI déclarait détenir 10,8 % du capital et des droits de vote de BNP Paribas ; cette évolution est consécutive, pour l'essentiel :
  - à l'augmentation de capital réalisée en actions ordinaires par BNP Paribas en 2009 ;
  - à la réduction de capital opérée par la Banque à la suite de l'annulation le 26 novembre 2009 des actions de préférence émises le 31 mars 2009 au profit de la Société de Prise de Participation de l'État.

Le 27 avril 2013, l'État belge a annoncé le rachat par la SFPI de l'option d'achat accordée à Ageas.

Le 6 juin 2017 (Information AMF n° 217C1156), la SFPI déclarait détenir 7,74 % du capital et des droits de vote de BNP Paribas ; ce franchissement en baisse des seuils de 10 % du capital et des droits de vote, résulte d'une cession d'actions sur le marché.

Depuis cette date, aucune déclaration de franchissement de seuil n'a été reçue par BNP Paribas de la part de la SFPI.

Le 9 mai 2017 (information AMF n° 217C0939) la société BlackRock Inc. déclarait avoir franchi en hausse, le 8 mai 2017, les seuils légaux de 5 % du capital et des droits de vote de BNP Paribas et détenir à cette date pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, 63 223 149 actions BNP Paribas.

Le 18 juin 2019 (information AMF n° 219C0988 datée du 19 juin), BlackRock Inc. déclarait détenir 62 764 366 actions BNP Paribas. Depuis cette date, la société BlackRock Inc. a déclaré des franchissements de seuil statutaires sans franchissement de seuil légal.

## LE MARCHÉ DE L'ACTION

Depuis l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000 au cours de laquelle les actionnaires ont décidé la fusion entre la BNP et Paribas, le titre BNP est devenu BNP Paribas ; le code Euroclear-France est alors resté inchangé (13110). À compter du 30 juin 2003, l'action BNP Paribas est désignée par son code ISIN (FR0000131104). Pour maintenir une grande accessibilité aux actionnaires individuels, le nominal de l'action de la Banque a été divisé par deux le 20 février 2002, et fixé à deux euros.

Les actions BNP ont été admises à la cote officielle de la Bourse de Paris sur le Règlement Immédiat, le 18 octobre 1993, première date de cotation après la privatisation, puis le 25 octobre sur le Règlement Mensuel. Depuis la généralisation du comptant le 25 septembre 2000, l'action BNP Paribas est éligible au SRD (Service de Règlement Différé).

Un programme ADR (*American Depositary Receipt*) 144A « Level 1 » est actif aux États-Unis depuis la privatisation, JP Morgan Chase agissant en tant que banque dépositaire (1 action BNP Paribas est représentée par 2 ADR).

Afin d'augmenter sa liquidité et de le rendre plus visible pour les investisseurs américains, l'ADR est négocié sur l'OTCQX International Premier depuis le 14 juillet 2010.

La BNP fait partie des sociétés constituant l'indice CAC 40 depuis le 17 novembre 1993 ; elle a par ailleurs intégré l'EURO STOXX 50 le 1<sup>er</sup> novembre 1999. Le titre de la Banque entre dans la composition du STOXX 50 depuis le 18 septembre 2000. BNP Paribas a intégré le DJ Banks Titans 30 Index qui regroupe les trente plus grandes banques mondiales. Le titre est également inclus dans les indices EURO STOXX Banks et STOXX Banks. Enfin, l'action BNP Paribas figure dans les principaux indices de référence du Développement Durable (cf. chapitre 7) notamment les indices Euronext (World 120, Europe 120, Eurozone 120 et France 20) de V.E, les FTSE4Good Index Series, Dow Jones Sustainability Indices World & Europe et Stoxx Global ESG Leaders Index.

Ces différents facteurs concourent à la liquidité et à l'appréciation du titre puisque celui-ci est alors une des nécessaires composantes de tous les portefeuilles et fonds indexés sur ces indices.

### ► COURS DE L'ACTION BNP PARIBAS DU 31 DÉCEMBRE 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2021

Comparaison avec les indices EURO STOXX Banks, STOXX Banks et CAC 40 (indices rebasés sur le cours de l'action)



Source : Bloomberg.

Sur une période de trois ans, du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2021, le cours de l'action BNP Paribas est passé de 39,48 euros à 60,77 euros, soit une hausse de 53,9 %, performance supérieure à celle des banques de la zone euro (EuroSTOXX Banks : +15,4 %) comme à celle des banques européennes (STOXX Banks : +9,5 %) et à l'évolution du CAC 40 (+51,2 %).

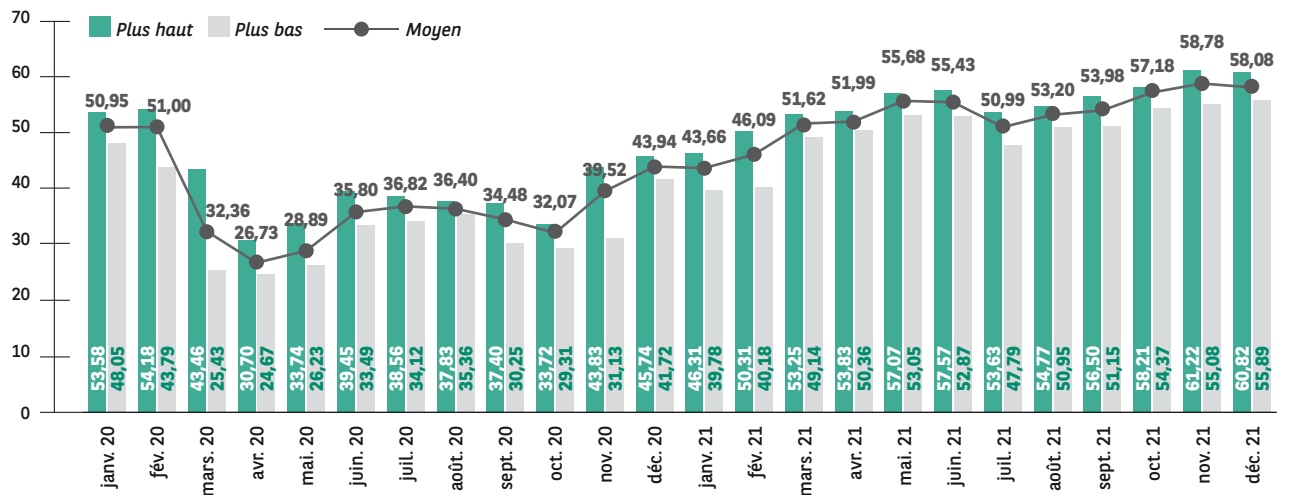
Sur la dernière année, soit depuis le début de l'année 2021, le cours de l'action BNP Paribas est passé de 43,11 euros à 60,77 euros soit une hausse de 41,0 %, performance supérieure à celle des banques de la

zone euro (+36,2 %) comme des banques européennes (+34 %) et encore davantage à celle de l'indice CAC 40 (+28,9 %). Sur cette période, les valeurs bancaires européennes ont été impactées par les conséquences économiques de la crise sanitaire liée à la Covid-19 ainsi que par la recommandation de suspension du paiement des dividendes par la Banque centrale européenne (BCE) ; elles ont été ensuite soutenues par les bonnes performances des établissements bancaires, la levée des restrictions de la BCE et les perspectives de reprise économique confortées par les progrès de la vaccination et la hausse des taux.

## PRÉSENTATION DU GROUPE BNP PARIBAS

BNP Paribas et ses actionnaires

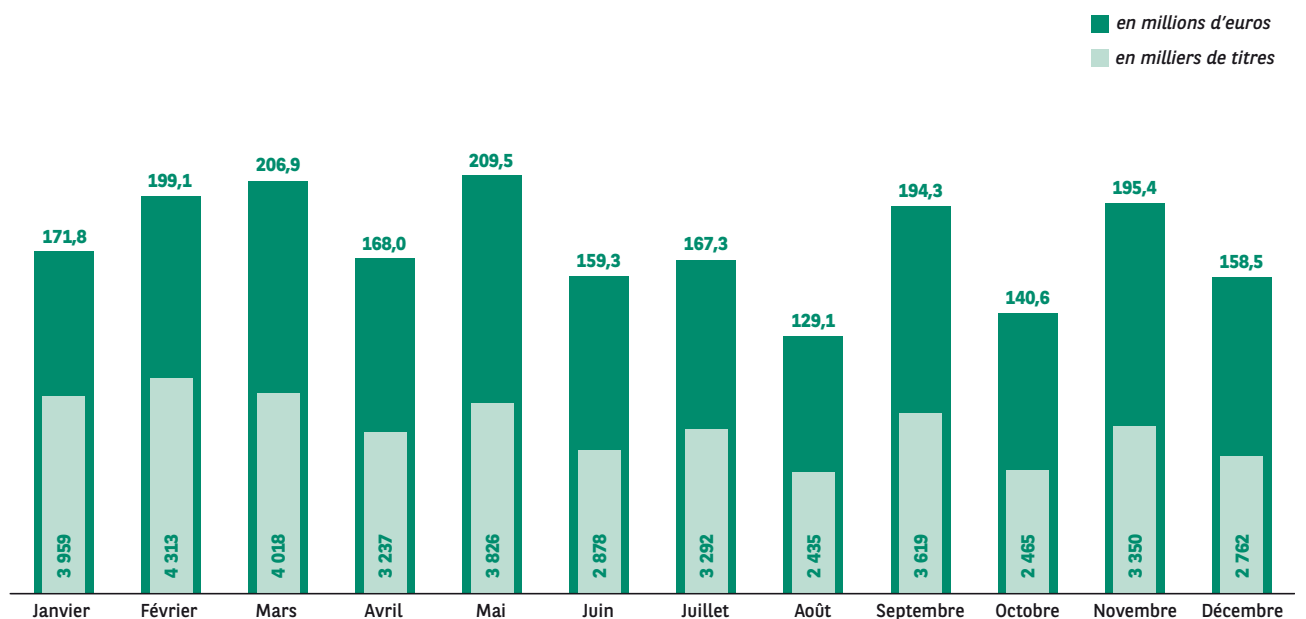
### MOYENNES MENSUELLES ET COURS DE CLÔTURE MENSUELS EXTRÊMES DE L'ACTION BNP PARIBAS DEPUIS JANVIER 2020



Source : Bloomberg.

- La capitalisation boursière de BNP Paribas s'élevait à 75,00 milliards d'euros au 31 décembre 2021, plaçant l'Entreprise au 10<sup>e</sup> rang de l'indice CAC 40 ; le flottant de BNP Paribas situait la banque à la 7<sup>e</sup> place de l'indice parisien et à la 13<sup>e</sup> place de l'indice EURO STOXX 50.
- Les volumes quotidiens de transactions en 2021 se sont établis à une moyenne de 3 336 768 titres échangés sur Euronext Paris, en baisse de 40,5 % par rapport à l'année précédente (5 607 809 titres par séance en 2020). En réintégrant les volumes traités par les systèmes multilatéraux de négociation (*Multilateral Trading Facilities* ou MTF), la moyenne journalière 2021 s'établit à 6 598 243 titres négociés, soit une baisse de 31,16 % (9 585 550 titres échangés journalièrement en 2020).

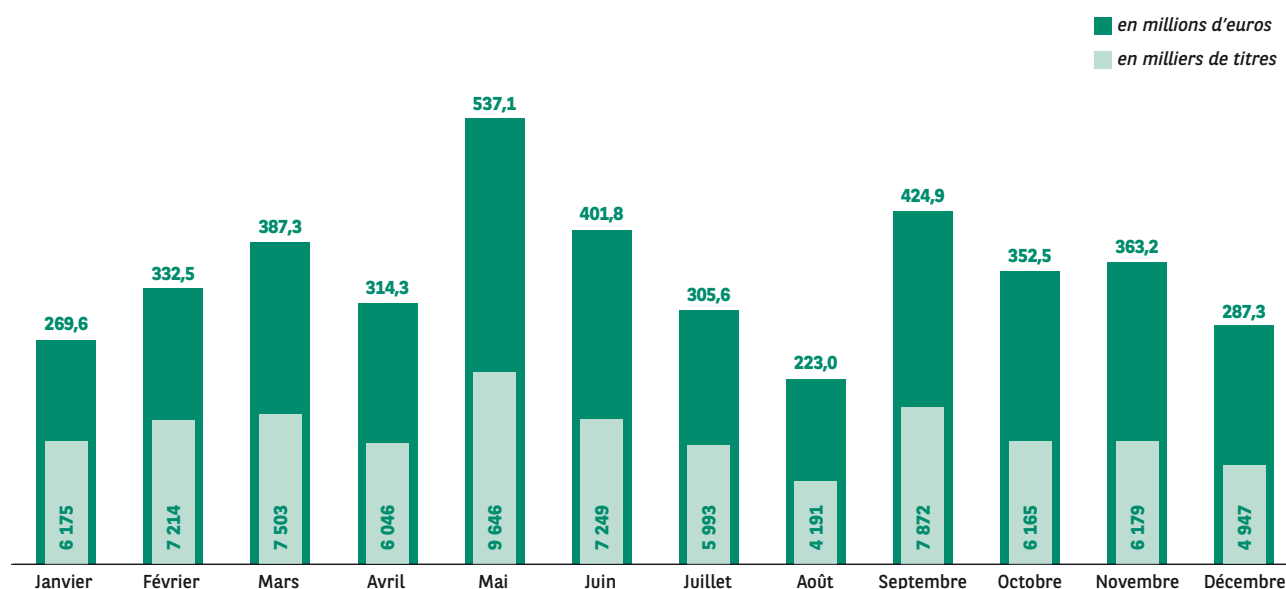
### VOLUMES ÉCHANGÉS EN 2021 SUR EURONEXT PARIS (MOYENNE QUOTIDIENNE)



Source : Euronext.



► TOTAL DES VOLUMES ÉCHANGÉS EN 2021 SUR EURONEXT PARIS ET MTF (MOYENNE QUOTIDIENNE)



Source : Bloomberg Composite EU Quote BNPP.

## LE TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

En euros	2017	2018	2019	2020	2021
Résultat net part du Groupe par action <sup>(1)</sup>	6,05	5,73	6,21	5,31	7,26
Actif net par action <sup>(2)</sup>	75,1	74,7 <sup>(*)</sup>	79,0	82,3	88,0
Dividende net par action	3,02	3,02	0,0 <sup>(3)</sup>	2,66 <sup>(4)</sup>	3,67 <sup>(6)</sup>
Taux de distribution en numéraire <sup>(7)</sup>	50,0	52,72	0,0 <sup>(3)</sup>	50,00 <sup>(5)</sup>	50,00 <sup>(6)</sup>
Cours					
Plus haut <sup>(8)</sup>	68,89	68,66	53,81	54,22	62,55
Plus bas <sup>(8)</sup>	54,68	38,18	38,14	24,51	39,71
Fin de période	62,25	39,475	52,83	43,105	60,77
Indice CAC 40 au 31 décembre	5 312,56	4 730,69	5 978,06	5 551,41	7 153

(1) Sur la base du nombre moyen d'actions en circulation de l'exercice.

(2) Avant distribution. Actif net comptable réévalué sur nombre d'actions en circulation en fin de période.

(3) Suite à la recommandation BCE/2020/19 de la Banque centrale européenne du 27 mars 2020 relative aux politiques de distribution de dividendes pendant la pandémie de Covid-19, les sommes correspondant à la distribution initialement proposée à l'Assemblée Générale du 19 mai 2020, d'un dividende de 3,10 euros par action, ont été affectées au poste « Autres Réserves ».

(4) 1,11 euro distribué suite à accord de l'Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2021, plus 1,55 euro distribué suite à approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 septembre 2021 ; ne prenant en compte que la distribution du dividende 2020.

(5) Ne prenant en compte que la distribution du dividende 2020.

(6) Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale du 17 mai 2022, ne prenant en compte que la distribution du dividende 2021 et ne prenant pas en compte de programme de rachat d'actions de 900 millions d'euros, exécuté entre le 1<sup>er</sup> novembre 2021 et le 6 décembre 2021.

(7) Distribution proposée à l'Assemblée Générale rapportée au résultat net part du Groupe.

(8) Enregistrés en séance.

(\*) Impact sur les capitaux propres au 01.01.18 de la première application d'IFRS 9 : -2,5 Md€ soit 2 € par action.

## LA CRÉATION DE VALEUR BOURSIÈRE

### RENTABILITÉ TOTALE POUR L'ACTIONNAIRE (TOTAL SHAREHOLDER RETURN - TSR)

#### Conventions de calcul

- Le dividende est réinvesti en actions BNP puis BNP Paribas ; l'avoir fiscal au taux de 50 % est compris, jusqu'à la suppression de ce dispositif au début de l'exercice 2005.
- Exercice des droits préférentiels de souscription lors des augmentations de capital de mars 2006 et octobre 2009.
- Les rendements sont bruts, avant toute imposition et commission de courtage.

#### Résultats du calcul

Le tableau ci-après indique, pour les différentes durées mentionnées se terminant au 31 décembre 2021, la rentabilité totale de la détention d'une action BNP, puis BNP Paribas, ainsi que le taux de rendement actuariel annuel.

Durée de détention	Date d'investissement	Cours historique à la date d'investissement (en euros)	Nombre d'actions à la fin de la période de calcul	Investissement multiplié par	Taux de rendement annuel actuariel
Depuis la privatisation de la BNP	18/10/1993	36,59	5,9583	9,8958	8,46 %
25 ans	02/01/1997	30,40	5,0640	10,1230	9,70 %
Depuis la création de BNP Paribas	01/09/1999	72,70	4,6750	3,9078	6,29 %
20 ans	02/01/2002	100,4	4,4001	2,6633	5,02 %
15 ans	02/01/2007	83,50	1,8146	1,3206	1,87 %
10 ans	02/01/2012	30,45	1,4825	2,9587	11,45 %
7 ans	02/01/2015	49,43	1,3362	1,6427	7,35 %
6 ans	04/01/2016	51,75	1,3015	1,5284	7,33 %
5 ans	02/01/2017	60,12	1,2402	1,2536	4,63 %
4 ans	02/01/2018	62,68	1,1899	1,1537	3,64 %
3 ans	02/01/2019	38,73	1,1277	1,7694	20,97 %
2 ans	02/01/2020	53,20	1,0496	1,1989	9,51 %
1 an	04/01/2021	43,86	1,0496	1,4543	46,03 %

## COMMUNICATION AVEC LES ACTIONNAIRES

BNP Paribas a le souci d'apporter à tous ses actionnaires une information rigoureuse, régulière, homogène et de qualité, en conformité avec les meilleures pratiques des marchés et les recommandations des autorités boursières.

Une équipe « Relations Investisseurs » informe les investisseurs institutionnels et les analystes financiers sur la stratégie du Groupe, les développements significatifs et les résultats, publiés trimestriellement.

En 2022, le calendrier s'établit comme suit<sup>(1)</sup> :

- 8 février 2022 : publication des résultats annuels 2021 ;
- 3 mai 2022 : publication des résultats du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 ;
- 29 juillet 2022 : publication des résultats du deuxième trimestre et du 1<sup>er</sup> semestre 2022 ;
- 3 novembre 2022 : publication des résultats du 3<sup>e</sup> trimestre et des 9 premiers mois de 2022.

Des réunions d'information à l'adresse de l'ensemble des acteurs du marché sont organisées plusieurs fois par an, plus particulièrement au moment de l'annonce des résultats annuels et semestriels, mais aussi à l'occasion de réunions thématiques au cours desquelles la Direction Générale présente le Groupe BNP Paribas et sa stratégie. Plus spécifiquement, un collaborateur est dédié aux relations avec les gestionnaires de fonds éthiques et socialement responsables.

Une équipe « Relations Actionnaires » est à la disposition et à l'écoute de quelque 377 500 actionnaires individuels de la Banque (sources internes et étude TPI au 31 décembre 2021). Les actionnaires reçoivent chaque semestre une lettre d'information financière présentant les principaux développements du Groupe et un compte rendu de l'Assemblée Générale est diffusé début juillet. En cours d'année, les actionnaires sont invités, dans différentes villes de France, à des rencontres où les réalisations et la stratégie de l'Entreprise sont exposées par la Direction Générale.

Les membres du **Cercle des actionnaires de BNP Paribas**, créé en 1995, sont les 46 400 actionnaires possédant au moins 200 titres de l'Entreprise. Ils reçoivent la lettre d'information financière chaque semestre et le compte rendu de l'Assemblée Générale. Ils sont également destinataires de courriels réguliers les informant des nouveaux événements proposés sur le site du Cercle des actionnaires ([www.cercle-actionnaires.bnpparibas](http://www.cercle-actionnaires.bnpparibas)), sur lequel est par ailleurs indiqué l'ensemble des prestations accessibles. Chaque membre du Cercle dispose d'un accès personnel et sécurisé afin de gérer ses inscriptions et d'y trouver ses invitations.

En 2021, dès la réouverture des établissements culturels, le Cercle a offert à nouveau des sorties en présentiel (plus d'une centaine au cours du second semestre). Des visioconférences – les Podcasts du

Cercle (interviews d'historiens, conférenciers, artistes...) – complètent ce programme. De plus, les pages Magazine du site donnent des informations supplémentaires en rapport avec les visites, concerts, ainsi que les engagements du Groupe BNP Paribas.

Un **N° Vert (appel gratuit)** a également été mis en place, le **0800 666 777** ; il donne accès au cours de Bourse et permet de laisser un message vocal à l'équipe du Cercle, également joignable par courriel à l'adresse **cercle.actionnaires@bnpparibas.com**.

Le **site internet BNP Paribas ([www.invest.bnpparibas.com](http://www.invest.bnpparibas.com))** en français et en anglais permet de disposer de l'ensemble des informations sur le Groupe BNP Paribas (notamment les communiqués de presse, les chiffres clés, la présentation des principaux événements, etc.). Il est aussi possible de consulter et de télécharger tous les documents, comme les Rapports Intégrés et les Documents de Référence ou Les Documents d'Enregistrement Universel. L'agenda financier permet de retrouver les prochaines dates importantes (Assemblée Générale, communication des résultats, rencontres actionnaires...). Le cours de l'action et la comparaison de son évolution avec celles de quelques grands indices sont disponibles ainsi qu'un logiciel de calcul de performance.

Les études et présentations relatives à l'activité et à la stratégie de BNP Paribas, établies à l'intention de l'ensemble des intervenants de marché, qu'ils soient investisseurs institutionnels, gérants d'actifs ou analystes financiers y sont disponibles. Un « **Espace Actionnaires Individuels** » a été aménagé pour présenter les développements plus spécifiquement conçus à l'intention des investisseurs individuels, en particulier en matière d'accessibilité de l'information comme de propositions de manifestations.

Un espace dédié à la **responsabilité sociale et environnementale** décrit les objectifs, la politique suivie ainsi que les principales réalisations du Groupe en ce domaine.

Enfin, une rubrique spécifique est dévolue à l'**Assemblée Générale de la Banque** (conditions d'accès, modalités d'exercice du droit de vote, aspects pratiques mais aussi présentation des résolutions et reprise des interventions des mandataires sociaux). Une retransmission vidéo de cette manifestation est accessible depuis le site d'information financière de la Banque. En réponse aux attentes des actionnaires individuels et des investisseurs et pour satisfaire aux exigences de transparence et d'information réglementée, BNP Paribas met régulièrement en ligne de nouvelles rubriques ou des améliorations de celles existantes, au contenu enrichi et présentant de nouvelles fonctionnalités.

(1) Sous réserve de modification ultérieure.

## LE COMITÉ DE LIAISON DES ACTIONNAIRES

BNP Paribas a souhaité, dès sa création en l'an 2000, se doter d'un Comité de Liaison des Actionnaires, dont la mission est d'accompagner la Banque dans sa communication à destination de l'actionnariat individuel. C'est ainsi à l'occasion de l'Assemblée Générale de fusion que le Président de BNP Paribas avait initié le processus d'appel à candidatures qui a abouti à la constitution de cette instance à la fin de l'année 2000.

Présidé par Jean Lemierre, il comprend dix actionnaires choisis pour leur représentativité tant géographique que socioprofessionnelle, ainsi que deux salariés ou anciens salariés ; chaque membre est nommé pour trois ans. À l'occasion des périodes de renouvellement qui sont signalées dans les documents financiers publiés par la Banque, tout actionnaire peut faire acte de candidature.

Lors de sa dernière réunion fin septembre 2021, le Comité de Liaison était composé de :

- M. Jean Lemierre, Président ;
- M. Jean-Louis Busière, résidant en Moselle ;
- M. Michel Cassou, résidant dans le Tarn ;
- M. Jean-Marc Cornier, résidant à Meudon ;
- M. Patrick Cunin, résidant dans l'Essonne ;
- M<sup>me</sup> Catherine Drolc, résidant à Montpellier ;
- M<sup>me</sup> Anne Doris Dupuy, résidant en Gironde ;
- M. Jean-Marie Lapoirie, résidant dans le Rhône ;
- M. Jacques Martin, résidant dans les Alpes Maritimes ;

- M<sup>me</sup> Françoise Rey, qui réside à Paris ;
- M. Jean-Jacques Richard, résidant à Toulon ;
- M. Ugo Cuccagna, membre du personnel de BNP Paribas ;
- M<sup>me</sup> Christine Valence, membre du personnel de BNP Paribas.

Conformément aux dispositions de la Charte, à laquelle ont adhéré tous les participants et qui tient lieu de Règlement intérieur, les membres du Comité se sont réunis deux fois en 2021, les 1<sup>er</sup> avril (à nouveau « à distance » par voie de visioconférence pour cause de Covid-19) et 24 septembre (à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire).

Les principaux thèmes abordés ont, entre autres, concerné :

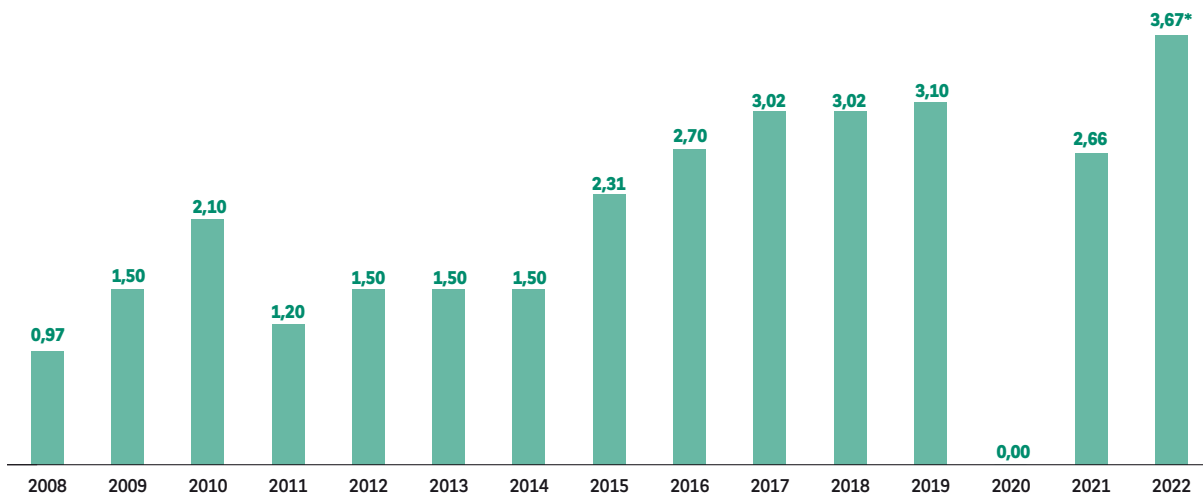
- la structure du capital de BNP Paribas et son évolution, plus spécifiquement dans sa composante « investisseurs particuliers » ;
- les propositions faites au « Cercle des actionnaires », qui ont été très perturbées du fait de l'épidémie de coronavirus ;
- le projet de Document d'enregistrement universel 2020, plus particulièrement en ses chapitres « Relations Actionnaires », « Gouvernement d'Entreprise » et « Responsabilité Sociale & Environnementale » ;
- la nouvelle mouture du Rapport Intégré ;
- les résultats trimestriels ;
- les initiatives prises dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale, plus spécifiquement du fait de la pandémie de Covid-19 ;
- la présentation des perspectives et de la conjoncture économiques.

## LE DIVIDENDE

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 17 mai 2022 un dividende de 3,67 euros par action (en progression de 38 % par rapport au total de 2,66 euros distribué en 2021). Le détachement et la mise en paiement du coupon auraient alors lieu respectivement le 23 mai et le 25 mai 2022 en cas de vote positif de l'Assemblée.

Le montant total de la distribution proposée en numéraire s'élève à 4 530 millions d'euros, contre un total de 3 324 millions d'euros distribués en 2021.

## ÉVOLUTION DU DIVIDENDE (EN EUROS PAR ACTION)



(\*) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 17 mai 2022.

Le dividende de l'exercice 2008 a été ajusté pour tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, réalisée du 30 septembre au 13 octobre 2009.

**Délai de prescription des dividendes :** tout dividende non réclamé dans les cinq ans suivant son exigibilité, est prescrit dans les conditions prévues par la loi. Les dividendes dont le paiement n'a pas été demandé sont versés au Trésor Public.

## LE NOMINATIF CHEZ BNP PARIBAS

Les actionnaires de BNP Paribas inscrits sous la forme nominative au 31 décembre 2021 sont au nombre de 24 359.

### LE NOMINATIF PUR

Les actionnaires inscrits sous la forme nominative pure bénéficient :

- de l'envoi systématique de tous les documents d'information de l'Entreprise à destination de ses actionnaires ;
- d'un **N° Vert (appel gratuit) : 0800 600 700** pour les prises d'ordres<sup>(1)</sup> et pour tout renseignement ;
- de tarifs de courtage préférentiels ;
- d'un serveur internet spécifique « PlanetShares » (<https://planetshares.bnpparibas.com>), entièrement sécurisé, pour consulter leurs avoirs en actions BNP Paribas au nominatif pur et l'historique des mouvements de leur compte, ainsi que pour transmettre et suivre leurs ordres de Bourse ; ce serveur est aussi accessible depuis tablette et smartphone ;
- de l'invitation automatique aux Assemblées Générales, sans nécessité d'établissement d'une attestation de participation ;
- de la possibilité d'être convoqué par internet aux Assemblées Générales ;
- de la gratuité des droits de garde.

La détention d'actions au nominatif pur est peu compatible avec leur enregistrement dans un PEA (Plan d'Épargne en Actions), compte tenu de la réglementation et des procédures applicables à ce véhicule. Les épargnants dont les actions sont détenues dans un PEA et qui veulent les inscrire « au nominatif » pourront donc opter pour le mode du nominatif administré (cf. *infra*).

### LE NOMINATIF ADMINISTRÉ

BNP Paribas développe également son offre de détention des actions au nominatif administré à l'intention de ses actionnaires institutionnels. Pour cette catégorie d'investisseurs en effet, le nominatif administré cumule les principaux avantages du porteur et du nominatif pur :

- maintien d'une totale liberté des transactions et conservation des courtiers habituels ;
- possibilité de détenir un compte-titres unique, couplé avec le compte-espèces ;
- invitation directe systématique à exercer le droit de vote et à participer aux Assemblées, sans interposition d'intermédiaires ;
- possibilité d'être convoqué et de transmettre les votes aux Assemblées Générales par internet.

(1) Sous réserve d'avoir préalablement souscrit (gratuitement) un « contrat de prestations boursières ».

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

Les modalités de tenue de l'Assemblée Générale de BNP Paribas sont définies à l'article 18 des statuts de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) réunit tous les actionnaires au moins une fois par an sur convocation du Conseil d'administration pour voter sur un ordre du jour fixé par celui-ci.

L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) est convoquée chaque fois que des décisions ayant pour objet une modification des statuts, et notamment une augmentation de capital, doivent être prises. Les décisions doivent être approuvées à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

L'Assemblée Générale Mixte (AGM) regroupe les deux précédentes (AGO et AGE) à une même date, sur une même convocation.

La dernière Assemblée Générale Mixte de la Banque s'est tenue le 18 mai 2021 sur première convocation. Le texte des résolutions et la vidéo de la manifestation sont disponibles sur le site internet de BNP Paribas,

sur lequel cette réunion a été retransmise en direct. La composition du quorum et le résultat du vote des résolutions ont été mis en ligne dès le lendemain de la manifestation. Cette réunion a en outre fait l'objet d'une lettre spécifique, qui en présentait le compte rendu aux actionnaires.

Compte tenu de la prorogation de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 et du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 relatif notamment aux rassemblements et dans le cadre de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant notamment adaptation des règles de réunion et de délibération des Assemblées en raison de l'épidémie de Covid-19, du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 pour adapter le fonctionnement de certaines instances délibératives à ce contexte et du décret n° 2021-255 du 9 mars 2021 prorogeant ce dispositif jusqu'au 31 juillet 2021, cette session 2021 de l'Assemblée Générale Mixte s'est tenue sans la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.

Le quorum était constitué comme ci-dessous :

### ► CONSTITUTION DU QUORUM

	Nombre actionnaires	(%)	Actions	(%)
Présents	-	0,00 %	-	0,00 %
Représentés	-	0,00 %	-	0,00 %
Pouvoirs au Président	7 541	47,36 %	16 701 197	1,97 %
Votes par correspondance	8 383	52,64 %	829 930 689	98,03 %
<b>TOTAL</b>	<b>15 924</b>	<b>100,00 %</b>	<b>846 631 886</b>	<b>100,00 %</b>
<i>dont par internet</i>	13 504	84,80 %	518 720 918	61,27 %
			<b>Quorum</b>	
<b>Nombre d'actions ordinaires (hors autocontrôle)</b>			<b>1 248 553 800</b>	<b>67,80 %</b>

Sur les 13 504 actionnaires qui ont participé par internet à notre dernière Assemblée Générale Mixte :

- 6 303 avaient donné pouvoir au Président ;
- 7 201 avaient voté par correspondance.

Toutes les résolutions proposées aux actionnaires ont été adoptées.

## ► ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 18 MAI 2021

Résultats	Taux d'approbation
<b>PARTIE ORDINAIRE</b>	
<b>Première résolution</b> : approbation des comptes sociaux de l'exercice 2020	99,97 %
<b>Deuxième résolution</b> : approbation des comptes consolidés de l'exercice 2020	99,95 %
<b>Troisième résolution</b> : affectation du résultat de l'exercice 2020 et mise en distribution du dividende	99,89 %
<b>Quatrième résolution</b> : conventions et engagements visés aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce	99,99 %
<b>Cinquième résolution</b> : autorisation de rachat par BNP Paribas de ses propres actions	97,73 %
<b>Sixième résolution</b> : renouvellement du mandat de Monsieur Pierre André de Chalendar en qualité d'administrateur	98,12 %
<b>Septième résolution</b> : renouvellement du mandat de Madame Rajna Gibson-Brandon en qualité d'administratrice	99,85 %
<b>Huitième résolution</b> : nomination de Monsieur Christian Noyer en qualité d'administrateur	99,08 %
<i>La neuvième résolution et les résolutions A à C visent à nommer un administrateur représentant les salariés actionnaires. Un seul tel siège d'administrateur étant à pourvoir, seul sera nommé le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix des actionnaires ayant voté et au moins la majorité de ces voix.</i>	
<b>Neuvième résolution</b> : nomination de Madame Juliette Brisac en qualité d'administratrice représentant les salariés actionnaires	99,88 %
<b>Résolution A non agréée par le Conseil d'administration</b> : nomination de Madame Isabelle Coron en qualité d'administratrice représentant les salariés actionnaires	9,38 %
<b>Résolution B non agréée par le Conseil d'administration</b> : nomination de Madame Cécile Besse Advani en qualité d'administratrice représentant les salariés actionnaires	9,39 %
<b>Résolution C non agréée par le Conseil d'administration</b> : nomination de Madame Dominique Potier en qualité d'administratrice représentant les salariés actionnaires	9,38 %
<i>Madame Juliette Brisac est donc nommée administratrice représentant les salariés actionnaires</i>	
<b>Dixième résolution</b> : vote sur les éléments de la politique de rémunération attribuables aux administrateurs	92,60 %
<b>Onzième résolution</b> : vote sur les éléments de la politique de rémunération attribuables au Président du Conseil d'administration	88,84 %
<b>Douzième résolution</b> : vote sur les éléments de la politique de rémunération attribuables au Directeur Général et aux Directeurs Généraux délégués	86,67 %
<b>Treizième résolution</b> : vote sur les informations relatives à la rémunération versée en 2020 ou attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'ensemble des mandataires sociaux	99,58 %
<b>Quatorzième résolution</b> : vote sur les éléments de la rémunération versés en 2020 ou attribués au titre de l'exercice 2020 à M. Jean Lemierre, Président du Conseil d'administration	95,86 %
<b>Quinzième résolution</b> : vote sur les éléments de la rémunération versés en 2020 ou attribués au titre de l'exercice 2020 à M. Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général	96,51 %
<b>Seizième résolution</b> : vote sur les éléments de la rémunération versés en 2020 ou attribués au titre de l'exercice 2020 à M. Philippe Bordenave, Directeur Général délégué	96,04 %
<b>Dix-septième résolution</b> : vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2020 aux dirigeants effectifs et à certaines catégories de personnel	99,92 %
<b>Dix-huitième résolution</b> : fixation du montant annuel des rémunérations allouées aux membres du Conseil d'administration	99,35 %
<b>Dix-neuvième résolution</b> : fixation du plafonnement de la partie variable de la rémunération des dirigeants effectifs et de certaines catégories de personnel	99,14 %
<b>PARTIE EXTRAORDINAIRE</b>	
<b>Vingtième résolution</b> : autorisation de réduire le capital par annulation d'actions	99,91 %
<b>Vingt-et-unième résolution</b> : pouvoirs pour formalités	99,99 %

L'Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2021 avait décidé le paiement d'un dividende correspondant à un taux de distribution de 21 % du résultat consolidé de l'exercice 2020 du Groupe BNP Paribas, maximum résultant de la recommandation de la Banque centrale européenne du 15 décembre 2020 relative aux politiques de distribution de dividendes pendant la pandémie de Covid-19. Après que la Banque centrale européenne a décidé

le 23 juillet 2021 d'abroger sa recommandation de restriction, le Conseil d'administration a convoqué pour le 24 septembre 2021 une Assemblée Générale Ordinaire afin de verser un dividende complémentaire correspondant à un taux de distribution de 29 % du résultat 2020 et ainsi atteindre au global, conformément à la politique de distribution du Groupe, un taux de distribution aux actionnaires de 50 % du résultat 2020.

Le quorum en était constitué comme ci-dessous :

### ► CONSTITUTION DU QUORUM

	Nombre actionnaires	(%)	Actions	(%)
Présents	285	2,43 %	13 137 841	1,59 %
Représentés	2	0,02 %	201	0,00 %
Pouvoirs au Président	4 033	34,35 %	2 731 644	0,33 %
Votes par correspondance	7 420	63,20 %	812 410 067	98,08 %
<b>TOTAL</b>	<b>11 740</b>	<b>100,00 %</b>	<b>828 279 753</b>	<b>100,00 %</b>
<i>dont par internet</i>	9 681	82,46 %	512 162 168	61,83 %
				<b>Quorum</b>
<b>Nombre d'actions ordinaires (hors autocontrôle)</b>			<b>1 248 570 791</b>	<b>66,34 %</b>

Sur les 9 681 actionnaires qui ont participé par internet à cette Assemblée Générale Ordinaire :

- 109 avaient demandé une carte d'admission ;
- 3 023 avaient donné pouvoir au Président ;
- 1 avait donné mandat/procuration à un tiers (qui légalement, doit être aussi actionnaire) ;
- 6 548 avaient voté par correspondance.

Toutes les résolutions proposées aux actionnaires ont été adoptées.

### ► ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2021

Résultats	Taux d'approbation
<b>Première résolution</b> : mise en distribution d'un dividende	99,93 %
<b>Deuxième résolution</b> : pouvoirs pour formalités	99,99 %

## COMMENT LES ACTIONNAIRES SONT-ILS AVISÉS ?

BNP Paribas tiendra sa prochaine Assemblée Générale Mixte le 17 mai 2022<sup>(1)</sup>.

Les avis de réunion et de convocation sont disponibles sur le site « invest.bnpparibas.com » en français et en anglais dès leurs parutions au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires). Dans tous les points de vente du réseau BNP Paribas, les collaborateurs sont spécifiquement formés pour accompagner les actionnaires et connaissent les formalités à accomplir.

Les actionnaires détenant leurs titres sous la forme nominative reçoivent automatiquement, quel que soit leur nombre d'actions, un dossier d'invitation complet (comprenant notamment l'ordre du jour et les projets de résolutions) et un formulaire de vote. Une part significative et en forte croissance (23,3 % pour l'AGO du 24 septembre 2021, contre 14,9 % pour l'AGM de 2019, alors dernière réunion « en présentiel » avant la

pandémie de Covid-19) des avis de convocation aux actionnaires inscrits au nominatif a été adressée par internet après que les actionnaires concernés ont donné leur accord sur cette modalité d'information.

BNP Paribas informe par internet ses actionnaires au porteur quel que soit le nombre de titres détenus sous la seule réserve que leurs teneurs de comptes adhèrent au système de place appelé Votaccess. Les actionnaires ainsi prévenus de la tenue de l'Assemblée Générale peuvent y participer de façon simple et rapide. La Banque fournit aussi aux conservateurs des avis de convocation et des formulaires de vote par correspondance imprimés à adresser aux actionnaires qui le demandent.

## COMMENT PEUVENT-ILS ASSISTER AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ?

Tout actionnaire ayant ses titres inscrits en compte deux jours de Bourse avant l'Assemblée peut assister à celle-ci<sup>(2)</sup> à la condition expresse, pour les actionnaires ayant leurs titres « au porteur », de présenter une carte d'admission ou une attestation de participation.

## COMMENT PEUVENT-ILS VOTER ?

L'utilisation de la plate-forme de vote par internet permet à l'actionnaire de disposer de l'avis de convocation à l'Assemblée Générale. Il peut ensuite soit voter soit désigner un mandataire soit imprimer sa demande de carte d'admission à l'Assemblée s'il désire y assister<sup>(2)</sup>.

Plus de 82 % des actionnaires ayant participé au vote en septembre 2021 ont utilisé la plate-forme mise en place, proportion en forte croissance par rapport aux près de 74 % constatés en 2019.

Les actionnaires n'utilisant pas internet retournent à BNP Paribas le formulaire papier joint à la convocation. Ce document permet avant la tenue de l'Assemblée Générale :

- soit de demander une carte d'admission<sup>(2)</sup> ;
- soit de voter par correspondance ;
- soit de se faire représenter par une personne physique ou morale ;
- soit de donner pouvoir au Président de séance.

(1) Sous réserve de modification ultérieure.

(2) Sauf en cas de mesure gouvernementale spécifique.



## DÉCLARATIONS DES FRANCHISSEMENTS DE SEUIL STATUTAIRE

---

En complément des seuils prévus par la loi, et en vertu de l'article 5 des statuts, tout actionnaire agissant seul ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la société ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 %, est tenu d'informer la société, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au-delà de 5 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent porte sur des fractions de 1 % du capital ou des droits de vote.

Les déclarations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus.

Le non-respect de déclaration de franchissement des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la société.



# 2

## GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

<b>2.1</b>	<b>Rapport sur le gouvernement d'entreprise</b>	<b>34</b>
2.1.1	Présentation des mandataires sociaux	35
	Synthèse des échéances des mandats des administrateurs de la société	48
	Autres mandataires sociaux	49
2.1.2	Le gouvernement d'entreprise de BNP Paribas	51
	Règlement intérieur du Conseil d'administration	67
	Politique en matière d'aptitude des Membres de l'organe de direction et des Titulaires de postes clés	75
	Description de la procédure d'application relative aux conflits d'intérêts en matière de prêts et autres transactions accordés aux membres de l'organe de direction et à leurs parties liées	80
2.1.3	Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux	81
2.1.4	Autres informations	110
<b>2.2</b>	<b>Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.22-10-71 du Code de commerce sur le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise</b>	<b>114</b>
<b>2.3</b>	<b>Le Comité Exécutif</b>	<b>114</b>
<b>2.4</b>	<b>Le contrôle interne</b>	<b>115</b>
	Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière	126

## 2.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise a été établi par le Conseil d'administration en application du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Les informations qu'il comporte prennent notamment en considération l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019, la recommandation AMF n° 2012-02<sup>(1)</sup> modifiée le 5 janvier 2022, le rapport 2021 de l'AMF<sup>(2)</sup> ainsi que le rapport d'activité de novembre 2021 du Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise (HCGE).

(1) Recommandation AMF n° 2012-02 - Gouvernement d'entreprise et rémunération des dirigeants des sociétés se référant au Code Afep-Medef - Présentation consolidée des recommandations contenues dans les rapports annuels de l'AMF.

(2) Rapport 2021 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés cotées (décembre 2021).

## 2.1.1 PRÉSENTATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

### ► COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2021

<p><b>Jean LEMIERRE</b>  <b>Fonction principale : Président du Conseil d'administration de BNP Paribas</b></p>			
<p>Né le 6 juin 1950  <i>Nationalité</i> : Française  <i>Dates de début et de fin de mandat</i> : 19 mai 2020 – AG 2023  <i>Date du 1<sup>er</sup> mandat d'administrateur</i> : 1<sup>er</sup> décembre 2014 ratifié par l'Assemblée Générale du 13 mai 2015</p>		<p><b>Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères</b>                  BNP Paribas<sup>(*)</sup>, Président du Conseil d'administration                  TEB Holding AS, administrateur</p>	
<p><i>Nombre d'actions BNP Paribas détenues<sup>(1)</sup></i> : 37 152<sup>(2)</sup>  <i>Adresse professionnelle</i> : 3, rue d'Antin                  75002 PARIS                  FRANCE</p>		<p><b>Autres mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères</b>                  TotalEnergies<sup>(*)</sup>, administrateur</p>	
<p><b>Études</b>                  Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris                  Ancien Élève de l'École Nationale d'Administration                  Titulaire d'une Licence en Droit</p>		<p><b>Participation<sup>(1)</sup> aux Comités spécialisés de sociétés françaises ou étrangères</b>                  TotalEnergies, membre du Comité de gouvernance et d'éthique et membre du Comité Stratégie &amp; RSE</p>	
<p><b>Autres<sup>(1)</sup></b>                  Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII), Président                  Paris Europlace, Vice-Président                  Association française des entreprises privées, membre                  Institute of International Finance (IIF), membre                  International Advisory Board d'Orange, membre                  International Advisory Council de China Development Bank (CDB), membre                  International Advisory Council de China Investment Corporation (CIC), membre                  International Advisory Panel (IAP) de la Monetary Authority of Singapore (MAS), membre</p>			
<p><b>Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents</b>                  (les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)</p>			
<p><b>2020 :</b>  <b>Président du Conseil d'administration</b> : BNP Paribas  <b>Administrateur</b> : TEB Holding AS, Total SA  <b>Président</b> : Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII)  <b>Vice-Président</b> : Paris Europlace  <b>Membre</b> : Association française des entreprises privées, Institute of International Finance (IIF), International Advisory Board d'Orange, International Advisory Council de China Development Bank (CDB), International Advisory Council de China Investment Corporation (CIC), International Advisory Panel (IAP) de la Monetary Authority of Singapore (MAS)</p>	<p><b>2019 :</b>  <b>Président du Conseil d'administration</b> : BNP Paribas  <b>Administrateur</b> : TEB Holding AS, Total SA  <b>Président</b> : Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII)  <b>Vice-Président</b> : Paris Europlace  <b>Membre</b> : Association française des entreprises privées, Institute of International Finance (IIF), International Advisory Board d'Orange, International Advisory Council de China Development Bank (CDB), International Advisory Council de China Investment Corporation (CIC), International Advisory Panel (IAP) de la Monetary Authority of Singapore (MAS)</p>	<p><b>2018 :</b>  <b>Président du Conseil d'administration</b> : BNP Paribas  <b>Administrateur</b> : TEB Holding AS, Total SA  <b>Président</b> : Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII)  <b>Vice-Président</b> : Paris Europlace  <b>Membre</b> : Association française des entreprises privées, Institute of International Finance (IIF), International Advisory Board d'Orange, International Advisory Council de China Development Bank (CDB), International Advisory Council de China Investment Corporation (CIC), International Advisory Panel (IAP) de la Monetary Authority of Singapore (MAS)</p>	<p><b>2017 :</b>  <b>Président du Conseil d'administration</b> : BNP Paribas  <b>Administrateur</b> : TEB Holding AS, Total SA  <b>Président</b> : Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII)  <b>Membre</b> : Institute of International Finance (IIF), International Advisory Board d'Orange, International Advisory Council de China Development Bank (CDB), International Advisory Council de China Investment Corporation (CIC), International Advisory Panel (IAP) de la Monetary Authority of Singapore (MAS)</p>

(1) Au 31 décembre 2021.

(2) Dont 1 326 actions BNP Paribas détenues sous forme de parts du fonds actionnariat au titre du Plan d'Épargne Entreprise.

(\*) Société cotée.

**Jean-Laurent BONNAFFÉ****Fonction principale: Administrateur Directeur Général de BNP Paribas**

Né le 14 juillet 1961

Nationalité : Française

Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2019 – AG 2022

Date du 1<sup>er</sup> mandat d'administrateur : 12 mai 2010Nombre d'actions BNP Paribas détenues<sup>(1)</sup> : 107 824<sup>(2)</sup>Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin  
75002 PARIS  
FRANCE**Études**

Ancien Élève de l'École Polytechnique

Ingénieur en chef des Mines

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**BNP Paribas<sup>(\*)</sup>, Administrateur Directeur Général**Autres mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

Pierre Fabre SA, administrateur

**Participation<sup>(1)</sup> aux Comités spécialisés de sociétés françaises ou étrangères**

Pierre Fabre SA, membre du Comité Stratégique

**Autres<sup>(1)</sup>**

Association pour le Rayonnement de l'Opéra de Paris, Président

Entreprise pour l'Environnement, Président

Fédération Bancaire Française, Vice-Président du Comité Exécutif

La France s'engage, administrateur

Bank Policy Institute, administrateur

**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2020 :****Administrateur Directeur Général :** BNP Paribas**Président :** Association pour le Rayonnement de l'Opéra de Paris, Entreprise pour l'Environnement**Administrateur :** La France s'engage, Pierre Fabre SA**Vice-Président du Comité****Exécutif :** Fédération Bancaire Française**2019 :****Administrateur Directeur Général :** BNP Paribas**Président :** Association pour le Rayonnement de l'Opéra de Paris, Entreprise pour l'Environnement**Administrateur :** Carrefour, La France s'engage, Pierre Fabre SA**Membre du Comité Exécutif :** Fédération Bancaire Française**2018 :****Administrateur Directeur Général :** BNP Paribas**Président :** Association pour le Rayonnement de l'Opéra de Paris**Vice-Président :** Entreprise pour l'Environnement**Administrateur :** Carrefour**Membre du Comité Exécutif :**

Fédération Bancaire Française

**2017 :****Administrateur Directeur Général :** BNP Paribas**Président :** Fédération Bancaire Française, Association pour le Rayonnement de l'Opéra de Paris**Vice-Président :** Entreprise pour l'Environnement**Administrateur :** Carrefour

(1) Au 31 décembre 2021.

(2) Dont 26 449 actions BNP Paribas détenues sous forme de parts du fonds actionnariat au titre du Plan d'Épargne Entreprise.

(\*) Société cotée.

**Jacques ASCHENBROICH**  
**Fonction principale: Président-Directeur Général de Valeo**

Né le 3 juin 1954  
 Nationalité : Française  
 Dates de début et de fin de mandat : 19 mai 2020 – AG 2023  
 Date du 1<sup>er</sup> mandat d'administrateur : 23 mai 2017  
 Nombre d'actions BNP Paribas détenues<sup>(1)</sup> : 1 000  
 Adresse professionnelle : 100 rue de Courcelles  
 75017 PARIS  
 FRANCE

**Études**  
 Ancien Élève des Mines  
 Corps des Mines

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**  
 BNP Paribas<sup>(\*)</sup>, administrateur  
**Mandats<sup>(1)</sup> exercés au titre de la fonction principale**  
 Valeo<sup>(\*)</sup>, Président-Directeur Général  
**Autres mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non à l'extérieur du Groupe BNPP, en France ou à l'étranger**  
 TotalEnergies<sup>(\*)</sup>, administrateur  
**Participation<sup>(1)</sup> aux Comités spécialisés de sociétés françaises ou étrangères**  
 BNP Paribas, membre du Comité des comptes  
**Autres**  
 École Nationale Supérieure Mines ParisTech, Président  
 Club d'affaires Franco-Japonais, Co-Président  
 Association française des entreprises privées, membre

**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents**  
 (Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

<p><b>2020 :</b>  <b>Président-Directeur Général :</b>                  Valeo  <b>Administrateur :</b> BNP Paribas, Véolia Environnement  <b>Président :</b> École Nationale Supérieure Mines ParisTech  <b>Co-Président :</b> Club d'affaires Franco-Japonais  <b>Membre :</b> Association française des entreprises privées</p>	<p><b>2019 :</b>  <b>Président-Directeur Général :</b>                  Valeo  <b>Administrateur :</b> BNP Paribas, Véolia Environnement  <b>Président :</b> École Nationale Supérieure Mines ParisTech  <b>Co-Président :</b> Club d'affaires Franco-Japonais  <b>Membre :</b> Association française des entreprises privées</p>	<p><b>2018 :</b>  <b>Président-Directeur Général :</b>                  Valeo  <b>Administrateur :</b> BNP Paribas, Véolia Environnement  <b>Président :</b> École Nationale Supérieure Mines ParisTech  <b>Co-Président :</b> Club d'affaires Franco-Japonais</p>	<p><b>2017 :</b>  <b>Président-Directeur Général :</b>                  Valeo  <b>Administrateur :</b> BNP Paribas, Véolia Environnement  <b>Président :</b> École Nationale Supérieure Mines ParisTech  <b>Co-Président :</b> Club d'affaires Franco-Japonais</p>
---	---	--	--

(1) Au 31 décembre 2021.

(\*) Société cotée.

**Juliette BRISAC**  
**Fonction principale: Chief Operating Officer à la Direction de l'Engagement d'Entreprise de BNP Paribas**

Née le 22 mai 1964  
 Nationalité : Française  
 Dates de début et de fin de mandat : 18 mai 2021 – AG 2024  
 Date du 1<sup>er</sup> mandat d'administrateur : 18 mai 2021  
 Nombre d'actions BNP Paribas détenues<sup>(1)</sup> : 9 614<sup>(2)</sup>  
 Adresse professionnelle : 16 rue de Hanovre  
 75002 PARIS  
 FRANCE

**Études**  
 Titulaire d'une Maîtrise de Sciences économiques et d'un DESS Banque & Finance de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne  
 Diplômée de l'Institut français des Administrateurs  
 Auditrice certifiée du Cycle des hautes études pour le développement économique (CHEDE)

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**  
 BNP Paribas<sup>(\*)</sup>, administratrice représentant les salariés actionnaires  
 Conseil de surveillance du FCPE Actionnariat Monde de BNP Paribas, Présidente

**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents**  
 (Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

NA

(1) Au 31 décembre 2021.

(2) Dont 3 672 actions BNP Paribas détenues sous forme de parts du fonds actionnariat au titre du Plan d'Épargne Entreprise.

(\*) Société cotée.

**Pierre-André de CHALENDAR**Fonction principale: **Président de la Compagnie de Saint-Gobain**

Né le 12 avril 1958

Nationalité : Française

Dates de début et de fin de mandat : 18 mai 2021 – AG 2024

Date du 1<sup>er</sup> mandat d'administrateur : 23 mai 2012Nombre d'actions BNP Paribas détenues<sup>(1)</sup> : 7 000Adresse professionnelle : Les Miroirs  
92096 LA DÉFENSE CEDEX  
FRANCE**Études**Diplômé de l'École Supérieure des Sciences Économiques  
et Commerciales (Essec)

Ancien Élève de l'École Nationale d'Administration

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe****BNP Paribas, y compris étrangères**BNP Paribas<sup>(\*)</sup>, administrateur**Mandats<sup>(1)</sup> exercés au titre de la fonction principale**Compagnie de Saint-Gobain<sup>(\*)</sup>, Président du Conseil d'administration

GIE SGPM Recherches, administrateur

Saint-Gobain Corporation, administrateur

Veolia Environnement, administrateur

**Participation<sup>(1)</sup> aux Comités spécialisés de sociétés françaises  
ou étrangères**

BNP Paribas, Président du Comité des rémunérations et membre

du Comité de Gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE

Veolia Environnement, membre du comité des nominations

**Autres**

Conseil de surveillance de l'Essec, Président

La Fabrique de l'Industrie, Co-Président

Association française des entreprises privées, membre

**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2020 :****Président-Directeur Général :**

Compagnie de Saint-Gobain

**Président :** Conseil de

surveillance de l'Essec

**Co-Président :** La Fabrique de

l'Industrie

**Administrateur :** BNP Paribas**Membre :** Association française

des entreprises privées

**2019 :****Président-Directeur Général :**

Compagnie de Saint-Gobain

**Président :** Conseil de

surveillance de l'Essec

**Co-Président :** La Fabrique de

l'Industrie

**Administrateur :** BNP Paribas**Membre :** Association française

des entreprises privées

**2018 :****Président-Directeur Général :**

Compagnie de Saint-Gobain

**Administrateur :** BNP Paribas**2017 :****Président-Directeur Général :**

Compagnie de Saint-Gobain

**Administrateur :** BNP Paribas

(1) Au 31 décembre 2021.

(\*) Société cotée.



**Monique COHEN**

Fonction principale: Senior Advisor d'Apax Partners

Née le 28 janvier 1956  
 Nationalité : Française  
 Dates de début et de fin de mandat : 19 mai 2020 – AG 2023  
 Date du 1<sup>er</sup> mandat d'administrateur : 12 février 2014 ratifié par l'Assemblée Générale du 14 mai 2014

Nombre d'actions BNP Paribas détenues<sup>(1)</sup> : 9 620  
 Adresse professionnelle : 1, rue Paul-Cézanne  
 75008 PARIS  
 FRANCE

**Études**

Ancienne Élève de l'École Polytechnique  
 Titulaire d'une Maîtrise en Mathématiques  
 Titulaire d'une Maîtrise en Droit des affaires

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

BNP Paribas<sup>(\*)</sup>, administratrice

**Mandats<sup>(1)</sup> exercés au titre de la fonction principale**

Proxima Investissement SA, Présidente du Conseil d'administration  
 Fides Holdings, Présidente du Conseil d'administration  
 Fides Acquisitions, membre du Conseil d'administration

**Autres mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

Hermès<sup>(\*)</sup>, Vice-Présidente du Conseil de surveillance  
 Safran<sup>(\*)</sup>, administratrice référente

**Participation<sup>(1)</sup> aux Comités spécialisés de sociétés françaises ou étrangères**

BNP Paribas, Présidente du Comité de Gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE et membre du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité  
 Hermès, Présidente du Comité d'audit et des risques  
 Safran, Présidente du Comité des nominations et des rémunérations

**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents**

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2020 :	2019 :	2018 :	2017 :
<b>Présidente du Conseil d'administration :</b> Proxima Investissement SA, Fides Holdings	<b>Présidente du Conseil d'administration :</b> Proxima Investissement SA, Fides Holdings	<b>Présidente du Conseil d'administration :</b> Proxima Investissement SA, Fides Holdings	<b>Présidente du Conseil d'administration :</b> Proxima Investissement SA, Fides Holdings, Fides Acquisitions
<b>Vice-Présidente du Conseil de surveillance :</b> Hermès	<b>Vice-Présidente du Conseil de surveillance :</b> Hermès	<b>Vice-Présidente du Conseil de surveillance :</b> Hermès	<b>Vice-Présidente du Conseil de surveillance :</b> Hermès
<b>Administratrice :</b> BNP Paribas, Safran	<b>Administratrice :</b> BNP Paribas, Safran, Apax Partners SAS	<b>Administratrice :</b> BNP Paribas, Safran, Apax Partners SAS	<b>Administratrice :</b> BNP Paribas, Safran, Apax Partners SAS
<b>Membre :</b> Fides Acquisitions	<b>Membre :</b> Fides Acquisitions	<b>Membre :</b> Fides Acquisitions	

(1) Au 31 décembre 2021.

(\*) Société cotée.

**Wouter DE PLOEY****Fonction principale: CEO de ZNA (réseau hospitalier d'Anvers, Belgique)**

Né le 5 avril 1965

Nationalité : Belge

Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2019 – AG 2022

Date du 1<sup>er</sup> mandat d'administrateur : 26 mai 2016Nombre d'actions BNP Paribas détenues<sup>(1)</sup> : 1 000Adresse professionnelle : Leopoldstraat 26  
B-2000 ANTWERPEN/ANVERS  
BELGIQUE**Études**

Titulaire d'un Master et Docteur en Économie de l'Université du Michigan, Ann Arbor (États-Unis)

Titulaire d'un Master en Économie (Magna cum Laude) et en Philosophie de l'Université de Leuven (Belgique)

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**BNP Paribas<sup>(\*)</sup>, administrateur**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

Vanbreda Risk &amp; Benefits NV, administrateur

Unibreda NV, administrateur

**Participation<sup>(1)</sup> aux Comités spécialisés de sociétés françaises ou étrangères**

BNP Paribas, membre du Comité des comptes

**Autres<sup>(1)</sup>**

Gasthuiszusters Antwerpen, administrateur

Regroupement GZA-ZNA, administrateur

BlueHealth Innovation Center, administrateur

Bureau de la Chambre de Commerce VOKA Antwerpen – Waasland, Vice-Président

**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2020 :****Administrateur :** BNP Paribas, Vanbreda Risk & Benefits NV, Unibreda NV, BlueHealth Innovation Center, Gasthuiszusters Antwerpen, Regroupement GZA-ZNA**Vice-Président :** Bureau de la Chambre de Commerce VOKA Antwerpen – Waasland**2019 :****Administrateur :** BNP Paribas, Vanbreda Risk & Benefits NV, Unibreda NV, BlueHealth Innovation Center, Gasthuiszusters Antwerpen, Regroupement GZA-ZNA**Vice-Président :** Bureau de la Chambre de Commerce VOKA Antwerpen – Waasland**2018 :****Administrateur :** BNP Paribas, Vanbreda Risk & Benefits NV, Unibreda NV, BlueHealth Innovation Center, Gasthuiszusters Antwerpen, Regroupement GZA-ZNA**Vice-Président :** Bureau de la Chambre de Commerce VOKA Antwerpen – Waasland**2017 :****Administrateur :** BNP Paribas, Vanbreda Risk & Benefits NV, Unibreda NV**Vice-Président :** Bureau de la Chambre de Commerce VOKA Antwerpen – Waasland**Membre :** Belgian – American Educational Foundation**Conseiller pour le Conseil d'administration :** Maison d'édition Lannoo

(1) Au 31 décembre 2021.

(\*) Société cotée.

**Hugues EPAILLARD****Fonction principale: Chargé d'affaires immobilier**

Né le 22 juin 1966

Nationalité : Française

Dates de début et de fin de mandat : élu titulaire par les salariés cadres de BNP Paribas pour 3 ans, le 16 février 2021 – 15 février 2024

Date du 1<sup>er</sup> mandat d'administrateur : 16 février 2018Nombre d'actions BNP Paribas détenues<sup>(1)</sup> : 407<sup>(2)</sup>Adresse professionnelle : 83, La Canebière  
13001 MARSEILLE  
FRANCE**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**BNP Paribas<sup>(\*)</sup>, administrateur**Participation<sup>(1)</sup> aux Comités spécialisés de sociétés françaises ou étrangères**

BNP Paribas, membre du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité et membre du Comité des rémunérations

**Autres<sup>(1)</sup>**

CPH Marseille, conseiller prud'homme section Encadrement

Commission paritaire de la Banque (AFB – formation recours), membre

**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2020 :****Administrateur :** BNP Paribas**2019 :****Administrateur :** BNP Paribas**2018 :****Administrateur :** BNP Paribas

(1) Au 31 décembre 2021.

(2) Dont 378 actions BNP Paribas détenues sous forme de parts du fonds actionnariat au titre du Plan d'Épargne Entreprise.

(\*) Société cotée.

**Rajna Gibson-Brandon**  
**Fonction principale: Professeure Ordinaire de Finance à l'Université de Genève**

<p>Née le 20 décembre 1962  <i>Nationalité</i> : Suisse  <i>Dates de début et de fin de mandat</i> : 18 mai 2021 – AG 2024  <i>Date du 1<sup>er</sup> mandat d'administrateur</i> : 28 novembre 2018</p>	<p><b>Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères</b>                  BNP Paribas<sup>(*)</sup>, administratrice</p>
<p><i>Nombre d'actions BNP Paribas détenues<sup>(1)</sup></i> : 1 000  <i>Adresse professionnelle</i> : 40, Boulevard Pont d'Arve                  CH-1211 Genève 4                  Suisse</p>	<p><b>Participation<sup>(1)</sup> aux Comités spécialisés de sociétés françaises ou étrangères</b>                  BNP Paribas, membre du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité</p>
<p><b>Études</b>                  Titulaire d'un Doctorat de Sciences Sociales &amp; Économiques (Spécialisation en Finance) de l'Université de Genève</p>	<p><b>Autres</b>                  Geneva Finance Research Institute, Directrice Adjointe                  Fondation du Geneva Institute for Wealth Management, Directrice et Présidente                  Comité stratégique et de surveillance de la finance durable à Genève, membre</p>

**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents**  
*(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)*

<p><b>2020 :</b>  <b>Administratrice</b> : BNP Paribas  <b>Présidente</b> : Conseil Scientifique de Formation des Professionnels de l'Investissement de Bülach  <b>Directrice</b> : Fondation du Geneva Institute for Wealth Management  <b>Directrice adjointe</b> : Geneva Finance Research Institute  <b>Membre</b> : Comité stratégique et de surveillance de la finance durable à Genève</p>	<p><b>2019 :</b>  <b>Administratrice</b> : BNP Paribas, Applic8 SA  <b>Présidente</b> : Conseil Scientifique de Formation des Professionnels de l'Investissement de Bülach  <b>Directrice</b> : Fondation du Geneva Institute for Wealth Management  <b>Directrice adjointe</b> : Geneva Finance Research Institute  <b>Membre</b> : Comité stratégique et de surveillance de la finance durable à Genève</p>	<p><b>2018 :</b>  <b>Administratrice</b> : BNP Paribas, Applic8 SA  <b>Présidente</b> : Conseil Scientifique de Formation des Professionnels de l'Investissement de Bülach  <b>Directrice</b> : Fondation du Geneva Institute for Wealth Management  <b>Directrice adjointe</b> : Geneva Finance Research Institute  <b>Membre</b> : Comité stratégique et de surveillance de la finance durable à Genève</p>	
---	---	---	--

(1) Au 31 décembre 2021.  
 (\*) Société cotée.

**Marion GUILLOU**Fonction principale: **Administratrice indépendante de sociétés**

Née le 17 septembre 1954

Nationalité : Française

Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2019 – AG 2022

Date du 1<sup>er</sup> mandat d'administrateur : 15 mai 2013Nombre d'actions BNP Paribas détenues<sup>(1)</sup> : 1 000Adresse professionnelle : 42, rue Scheffer  
75116 PARIS  
FRANCE**Études**

Ancienne Élève de l'École Polytechnique

Diplômée de l'École du Génie rural, des Eaux et des Forêts

Docteure en Sciences des aliments

Diplômée de l'Institut français des Administrateurs

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**BNP Paribas<sup>(\*)</sup>, administratrice**Autres mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**Veolia Environnement<sup>(\*)</sup>, administratrice**Participation<sup>(1)</sup> aux Comités spécialisés de sociétés françaises ou étrangères**BNP Paribas, membre du Comité de Gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE, et du Comité des rémunérations  
Veolia Environnement, membre du Comité recherche, innovation et développement durable et du Comité des rémunérations**Autres<sup>(1)</sup>**

Care – France (ONG), Vice-Présidente

Bioversity-CIAT Alliance, administratrice

Bioversity, administratrice

CIAT, administratrice

IFRI, administratrice

Fonds de préservation de la biodiversité des plantes cultivées

et de leurs apparentées, Présidente

Haut conseil pour le Climat, membre

**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2020 :****Administratrice :** BNP Paribas, Veolia Environnement**Membre :** Conseil d'administration de Care – France (ONG), Conseil d'administration de Bioversity, Conseil d'administration de Bioversity-CIAT Alliance, Conseil d'administration du Centre international de recherche agricole (CIAT), Conseil d'administration de l'IFRI**2019 :****Administratrice :** BNP Paribas, Imerys, Veolia Environnement**Membre :** Conseil d'administration de Universcience, Conseil d'administration de Care – France (ONG), Conseil d'administration de Bioversity International, Conseil d'administration de Bioversity-CIAT Alliance, Conseil d'administration du Centre international de recherche agricole (CIAT), Conseil d'administration de l'IFRI**2018 :****Présidente du Conseil d'administration :** IAVFF-Agreenium (établissement public)**Administratrice :** BNP Paribas, Imerys, Veolia Environnement**Membre :** Conseil d'administration de Universcience, Conseil d'administration de Care – France (ONG), Conseil d'administration de Bioversity International, Conseil d'administration du Centre international de recherche agricole (CIAT), Conseil d'administration de l'IFRI**2017 :****Présidente du Conseil d'administration :** IAVFF-Agreenium (établissement public)**Administratrice :** BNP Paribas, Imerys, Veolia Environnement**Membre :** Conseil d'administration de Universcience, Conseil d'administration de Care – France (ONG), Conseil d'administration de IHEST (Institut des Hautes Études en Sciences et Technologies), Conseil académique de l'Académie des Technologies, Conseil d'administration de Bioversity International

(1) Au 31 décembre 2021.

(\*) Société cotée.

**Denis KESSLER (jusqu'au 18 mai 2021)**

**Fonction principale: Président-Directeur Général de SCOR SE**

Né le 25 mars 1952  
 Nationalité : Française  
 Dates de début et de fin de mandat : 24 mai 2018 – AG 2021  
 Date du 1<sup>er</sup> mandat d'administrateur : 23 mai 2000  
 Nombre d'actions BNP Paribas détenues<sup>(1)</sup> : 2 684  
 Adresse professionnelle : 5, avenue Kléber  
 75016 PARIS  
 FRANCE

**Études**  
 Agrégé de Sciences économiques  
 Agrégé de Sciences sociales  
 Docteur d'État en Sciences économiques  
 Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales  
 Institut des Actuaire, membre agrégé

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**  
 BNP Paribas<sup>(\*)</sup>, administrateur  
**Mandats<sup>(1)</sup> exercés au titre de la fonction principale**  
 SCOR SE<sup>(\*)</sup>, Président-Directeur Général  
**Autres mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**  
 Invesco Ltd<sup>(\*)</sup>, administrateur  
**Participation<sup>(1)</sup> aux Comités spécialisés de sociétés françaises ou étrangères**  
 BNP Paribas, Président du Comité des comptes  
 Invesco Ltd, membre du Comité des rémunérations et du Comité de nomination et de gouvernance d'entreprise  
 SCOR SE, Président du Comité Stratégique et membre du Comité de gestion de crise  
**Autres<sup>(1)</sup>**  
 Association de Genève, administrateur  
 Global Reinsurance Forum – Reinsurance Advisory Board, membre  
 Académie des sciences morales et politiques, membre  
 Institut des Actuaire, membre agrégé

**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents**  
 (les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

<p><b>2020 :</b>  <b>Président-Directeur Général</b> de SCOR SE  <b>Administrateur :</b> BNP Paribas, Invesco Ltd  <b>Membre :</b> Conseil d'administration de l'Association de Genève, Global Reinsurance Forum – Reinsurance Advisory Board, Académie des sciences morales et politiques, Institut des Actuaire</p>	<p><b>2019 :</b>  <b>Président-Directeur Général</b> de SCOR SE  <b>Administrateur :</b> BNP Paribas, Invesco Ltd  <b>Membre :</b> Conseil d'administration de l'Association de Genève, Global Reinsurance Forum – Reinsurance Advisory Board, Académie des sciences morales et politiques, Institut des Actuaire</p>	<p><b>2018 :</b>  <b>Président-Directeur Général</b> de SCOR SE  <b>Administrateur :</b> BNP Paribas, Invesco Ltd  <b>Membre :</b> Conseil d'administration de l'Association de Genève, Global Reinsurance Forum – Reinsurance Advisory Board, Académie des sciences morales et politiques, Institut des Actuaire</p>	<p><b>2017 :</b>  <b>Président-Directeur Général</b> de SCOR SE  <b>Administrateur :</b> BNP Paribas, Invesco Ltd  <b>Membre :</b> Conseil d'administration de l'Association de Genève, Global Reinsurance Forum – Reinsurance Advisory Board, Conference Board (Global counsellor), Académie des sciences morales et politiques, Institut des Actuaire</p>
---	---	---	---

(1) Au 18 mai 2021.  
 (\*) Société cotée.

**Christian NOYER****Fonction principale: Gouverneur Honoraire de la Banque de France**

Né le 6 octobre 1950

Nationalité : Française

Dates de début et de fin de mandat : 18 mai 2021- AG 2024

Date du 1<sup>er</sup> mandat d'administrateur : 18 mai 2021(M. Christian Noyer a exercé les fonctions de censeur de BNP Paribas du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 17 mai 2021)Nombre d'actions BNP Paribas détenues<sup>(1)</sup> : 2 000Adresse professionnelle : 9, rue de Valois  
75001 PARIS  
FRANCE**Études**

Ancien élève de l'École Nationale d'Administration

Diplôme de l'Institut des sciences politiques

Diplôme d'études supérieures en droit de l'Université de Paris

DES (Master) en droit de l'Université de Rennes

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**BNP Paribas<sup>(\*)</sup>, administrateur**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées, y compris étrangères**Power Corporation Canada<sup>(\*)</sup>, administrateur

Setl Ltd, administrateur

**Groupe NSIA Banque :**

NSIA Banque Côte d'Ivoire, administrateur

NSIA Banque Bénin, administrateur

**Participation<sup>(1)</sup> aux Comités spécialisés de sociétés françaises ou étrangères**

BNP Paribas, Président du Comité des comptes

Power Corporation Canada, membre du Comité de gouvernance et des mises en candidature et du Comité des opérations entre personnes reliées et de révision

**Autres<sup>(1)</sup>**

Group of Thirty (G30), membre

Institut pour l'Education Financière du Public (IEFP), Président

Institut Français des Relations Internationales, membre

**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2020 :**

Administrateur : Power Corporation Canada, Groupe NSIA Banque, Lloyd's of London, Setl Ltd

**2019 :**

Administrateur : Power Corporation Canada, Groupe NSIA Banque, Lloyd's of London, Setl Ltd

(1) Au 31 décembre 2021.

(\*) Société cotée.

**Daniela SCHWARZER**  
**Fonction principale: Directrice de la Fondation Open Society pour l'Europe et l'Eurasie**

Née le 19 juillet 1973  
 Nationalité : Allemande  
 Dates de début et de fin de mandat : 19 mai 2020- AG 2023  
 Date du 1<sup>er</sup> mandat d'administrateur : 14 mai 2014

Nombre d'actions BNP Paribas détenues<sup>(1)</sup> : 1 000  
 Adresse professionnelle : Jägerstraße 54  
 10117 BERLIN  
 ALLEMAGNE

**Études**  
 Titulaire d'un Doctorat en Économie politique de l'Université Libre de Berlin  
 Titulaire d'une Maîtrise de Science politique et de Linguistique de l'Université de Tübingen

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

BNP Paribas<sup>(\*)</sup>, administratrice  
**Participation<sup>(1)</sup> aux Comités spécialisés de sociétés françaises ou étrangères**

BNP Paribas, membre du Comité de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE

**Autres**  
 Institut Jacques-Delors, administratrice  
 Fondation United Europe, administratrice  
 Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik, administratrice  
 Fondation Jean Monnet, administratrice  
 Conseillère spéciale du Vice-Président de la Commission Européenne

**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents**  
 (Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

<p><b>2020 :</b>  <b>Administratrice :</b> BNP Paribas  <b>Membre :</b> Conseil d'administration de l'Institut Jacques-Delors, Conseil d'administration de la Fondation United Europe, Fondation Open Society, Conseil consultatif, Académie fédérale de sécurité, Conseil consultatif  <b>Professeur-chercheur</b> à l'Institut des Etudes européennes et eurasiennes de l'Université Johns-Hopkins  <b>Conseillère spéciale</b> du Vice-Président de la Commission européenne</p>	<p><b>2019 :</b>  <b>Administratrice :</b> BNP Paribas  <b>Membre :</b> Conseil d'administration de l'Institut Jacques-Delors, Conseil d'administration de la Fondation United Europe, Fondation Open Society, Conseil consultatif, Académie fédérale de sécurité, Conseil consultatif  <b>Professeur-chercheur</b> à l'Institut des Etudes européennes et eurasiennes de l'Université Johns-Hopkins</p>	<p><b>2018 :</b>  <b>Administratrice :</b> BNP Paribas  <b>Membre :</b> Conseil d'administration de l'Institut Jacques-Delors, Conseil d'administration de la Fondation United Europe, Fondation Open Society, Conseil consultatif  <b>Professeur-chercheur</b> à l'Institut des Etudes européennes et eurasiennes de l'Université Johns-Hopkins</p>	<p><b>2017 :</b>  <b>Administratrice :</b> BNP Paribas  <b>Membre :</b> Conseil d'administration de l'Institut Jacques-Delors, Conseil d'administration de la Fondation United Europe  <b>Professeur-chercheur</b> à l'Institut des Etudes européennes et eurasiennes de l'Université Johns-Hopkins</p>
---	--	--	---

(1) Au 31 décembre 2021.

(\*) Société cotée.

**Michel TILMANT****Fonction principale: Administrateur de sociétés**

Né le 21 juillet 1952

Nationalité : Belge

Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2019 – AG 2022

Date du 1<sup>er</sup> mandat d'administrateur : 12 mai 2010

(M. Michel Tilmant a exercé les fonctions de censeur de BNP Paribas du 4 novembre 2009 au 11 mai 2010)

Nombre d'actions BNP Paribas détenues<sup>(1)</sup> : 1 000Adresse professionnelle : Rue du Moulin 10  
B-1310 LA HULPE,  
BELGIQUE**Études**

Diplômé de l'Université de Louvain

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**BNP Paribas<sup>(\*)</sup>, administrateur**Mandats<sup>(1)</sup> exercés au titre de la fonction principale**

Strafin sprl, gérant

**Autres mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

Groupe Lhoist SA, administrateur

**Groupe Foyer :**

CapitalatWork Foyer Group SA, Président

Foyer SA, administrateur

Foyer Finance SA, administrateur

**Participation<sup>(1)</sup> aux Comités spécialisés de sociétés françaises ou étrangères**

BNP Paribas, Président du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

Groupe Lhoist SA, membre du Comité d'audit

**Autres<sup>(1)</sup>**

Royal Automobile Club of Belgium, administrateur

Zoute Automobile Club, administrateur

**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2020 :****Président :** CapitalatWork Foyer Group SA**Administrateur :** BNP Paribas, Groupe Foyer, Groupe Lhoist SA, Sofina SA**Gérant :** Strafin sprl**Membre :** Conseil d'administration du Royal Automobile Club of Belgium, Conseil d'administration du Zoute Automobile Club, Conseil d'administration de l'Université Catholique de Louvain**2019 :****Président :** CapitalatWork Foyer Group SA**Administrateur :** BNP Paribas, Groupe Foyer, Groupe Lhoist SA, Sofina SA**Gérant :** Strafin sprl**Membre :** Conseil d'administration du Royal Automobile Club of Belgium, Conseil d'administration du Zoute Automobile Club, Conseil d'administration de l'Université Catholique de Louvain  
**Senior advisor :** Cinven Ltd**2018 :****Président :** CapitalatWork Foyer Group SA**Administrateur :** BNP Paribas, Groupe Foyer, Groupe Lhoist SA, Sofina SA**Gérant :** Strafin sprl**Membre :** Conseil d'administration du Royal Automobile Club of Belgium, Conseil d'administration de l'Université Catholique de Louvain**Senior advisor :** Cinven Ltd**2017 :****Président :** CapitalatWork Foyer Group SA**Administrateur :** BNP Paribas, Groupe Foyer, Groupe Lhoist SA, Sofina SA**Gérant :** Strafin sprl**Membre :** Conseil d'administration du Royal Automobile Club of Belgium, Conseil d'administration de l'Université Catholique de Louvain**Senior advisor :** Cinven Ltd

(1) Au 31 décembre 2021.

(\*) Société cotée.



**Sandrine VERRIER**

Fonction principale: Assistante de production et d'appui commercial

Née le 9 avril 1979  
 Nationalité : Française  
 Dates de début et de fin de mandat : élue titulaire par les salariés techniciens de BNP Paribas pour 3 ans, le 16 février 2021 – 15 février 2024  
 Date du 1<sup>er</sup> mandat d'administrateur : 16 février 2015

Nombre d'actions BNP Paribas détenues<sup>(1)</sup> : 20  
 Adresse professionnelle : 150, rue du Faubourg Poissonnière  
 75450 Paris Cedex 09  
 FRANCE

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

BNP Paribas<sup>(\*)</sup>, administratrice

**Participation<sup>(1)</sup> aux Comités spécialisés de sociétés françaises ou étrangères**

BNP Paribas, membre du Comité des comptes

**Autres<sup>(1)</sup>**

Conseil économique, social et environnemental Régional d'île de France, Conseillère

**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents**

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2020 :	2019 :	2018 :	2017 :
<b>Administratrice :</b> BNP Paribas	<b>Administratrice :</b> BNP Paribas	<b>Administratrice :</b> BNP Paribas	<b>Administratrice :</b> BNP Paribas

(1) Au 31 décembre 2021.

(\*) Société cotée.

**Fields WICKER-MIURIN**

Fonction principale: Administratrice de sociétés

Née le 30 juillet 1958  
 Nationalités : Britannique et Américaine  
 Dates de début et de fin de mandat : 19 mai 2020 – AG 2023  
 Date du 1<sup>er</sup> mandat d'administrateur : 11 mai 2011

Nombre d'actions BNP Paribas détenues<sup>(1)</sup> : 1 000  
 Adresse professionnelle : 11-13 Worples Way  
 RICHMOND-UPON-THAMES,  
 SURREY TW10 6DG,  
 ROYAUME-UNI

**Études**

Diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris  
 Titulaire d'un Master de la School of Advanced International Studies, Johns-Hopkins University  
 Titulaire d'un Bachelor of Arts (BA) de l'University of Virginia

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

BNP Paribas<sup>(\*)</sup>, administratrice

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

Prudential Plc<sup>(\*)</sup>, administratrice

SCOR SE<sup>(\*)</sup>, administratrice

**Participation<sup>(1)</sup> aux Comités spécialisés de sociétés françaises ou étrangères**

BNP Paribas, membre du Comité des comptes, du Comité des rémunérations et du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

Prudential Plc, membre du Comité des rémunérations

SCOR SE, membre du Comité stratégique, membre du Comité des risques, membre du Comité des nominations, membre du Comité de gestion de crise, membre du Comité de développement durable et Présidente du Comité des rémunérations

**Autres<sup>(1)</sup>**

Co-fondatrice et Associée chez Leaders' Quest

Vice-Chair au sein du Conseil du Royal College of Art et Présidente du Planning and Resources Committee

**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents**

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2020 :	2019 :	2018 :	2017 :
<b>Administratrice :</b> BNP Paribas, Prudential Plc, SCOR SE <b>Co-fondatrice et Associée :</b> Leaders' Quest	<b>Administratrice :</b> BNP Paribas, Prudential Plc, SCOR SE <b>Co-fondatrice et Associée :</b> Leaders' Quest <b>Membre indépendant du Conseil du Ministère et Présidente du Comité d'audit et des risques :</b> UK Department of Digital, Culture, Media and Sports	<b>Administratrice :</b> BNP Paribas, Prudential Plc, SCOR SE <b>Co-fondatrice et Associée :</b> Leaders' Quest <b>Membre indépendant du Conseil du Ministère et Présidente du Comité d'audit et des risques :</b> UK Department of Digital, Culture, Media and Sports	<b>Administratrice :</b> BNP Paribas, Control Risks Group, SCOR SE <b>Co-fondatrice et Associée :</b> Leaders' Quest <b>Membre indépendant du Conseil du Ministère et Présidente du Comité d'audit et des risques :</b> UK Department of Digital, Culture, Media and Sports

(1) Au 31 décembre 2021.

(\*) Société cotée.

## SYNTHÈSE DES ÉCHÉANCES DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 mai 2000 a décidé de limiter à trois années la durée du mandat des nouveaux administrateurs.

Administrateurs	2022 (AG statuant sur les comptes 2021)	2023 (AG statuant sur les comptes 2022)	2024 (AG statuant sur les comptes 2023)
J. Lemierre		✓	
J.L. Bonnafé	✓		
J. Aschenbroich		✓	
J. Brisac			✓ <sup>(i)</sup>
P.A. de Chalendar			✓
M. Cohen		✓	
W. De Ploey	✓		
H. Epailard			✓ <sup>(ii)</sup>
R. Gibson-Brandon			✓
M. Guillou	✓		
C. Noyer			✓
D. Schwarzer		✓	
M. Tilmant	✓		
S. Verrier			✓ <sup>(iii)</sup>
F. Wicker-Miurin		✓	

(i) Administratrice représentant les salariés actionnaires.

(ii) Administrateur élu par les salariés cadres - Date de début et de fin de son précédent mandat : 16 février 2018 - 15 février 2021. Réélu par les salariés cadres lors du premier tour de scrutin le 20 novembre 2020 (avec entrée en fonction le 16 février 2021).

(iii) Administratrice élue par les salariés techniciens - Date de début et de fin de son précédent mandat : 16 février 2018 - 15 février 2021. Réélue par les salariés techniciens lors du premier tour du scrutin le 20 novembre 2020 (avec entrée en fonction le 16 février 2021).

## AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

### Yann GERARDIN

Fonction principale: Directeur Général délégué de BNP Paribas (à compter du 18 mai 2021)

Né le 11 novembre 1961

Nationalité : Française

Nombre d'actions BNP Paribas détenues<sup>(1)</sup> : 160 514<sup>(2)</sup>

Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin  
75002 PARIS  
FRANCE

#### Mandats<sup>(1)</sup> exercés au titre de la fonction principale

BNP Paribas<sup>(\*)</sup>, Directeur Général délégué responsable du pôle Corporate and Institutional Banking

#### Autres<sup>(1)</sup>

N.A.

#### Études

Licence de Sciences Économiques  
Institut d'Études Politiques de Paris  
HEC Paris

#### Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

N.A.

(1) Au 31 décembre 2021.

(2) Dont 26 914 actions BNP Paribas détenues sous forme de parts du fonds actionnariat au titre du Plan d'Épargne Entreprise.

(\*) Société cotée.

### Thierry LABORDE

Fonction principale: Directeur Général délégué de BNP Paribas (à compter du 18 mai 2021)

Né le 17 décembre 1960

Nationalité : Française

Nombre d'actions BNP Paribas détenues<sup>(1)</sup> : 15 923<sup>(2)</sup>

Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin  
75002 PARIS  
FRANCE

#### Mandats<sup>(1)</sup> exercés au titre de la fonction principale

BNP Paribas<sup>(\*)</sup>, Directeur Général délégué responsable du pôle Commercial, Personal Banking & Services  
BNL SpA, administrateur  
Arval Service Lease, administrateur  
BNP Paribas Leasing Solutions, administrateur  
BNP Paribas Lease Group, administrateur  
BNP Paribas Personal Finance, Président

#### Autres<sup>(1)</sup>

European Payments Initiative, administrateur

#### Études

Titulaire d'une Maîtrise en Sciences économiques

#### Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

N.A.

(1) Au 31 décembre 2021.

(2) Dont 1 888 actions BNP Paribas détenues sous forme de parts du fonds actionnariat au titre du Plan d'Épargne Entreprise.

(\*) Société cotée.

**Philippe BORDENAVE****Fonction principale: Directeur Général délégué de BNP Paribas (jusqu'au 18 mai 2021)**

Né le 2 août 1954

Nationalité : Française

Nombre d'actions BNP Paribas détenues<sup>(1)</sup> : 105 474Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin  
75002 PARIS  
FRANCE**Mandats<sup>(1)</sup> exercés au titre de la fonction principale**BNP Paribas<sup>(\*)</sup>, Directeur Général délégué  
Verner Investissements, administrateur  
Exane BNP Paribas, censeur**Autres<sup>(1)</sup>**

Fondation Grancher, Vice-Président

**Études**

Ancien Élève de l'École Polytechnique

Ancien Élève de l'École Nationale d'Administration

Titulaire d'un DEA en Sciences économiques

**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2020 :****Directeur Général délégué :**  
BNP Paribas**Vice-Président :** Fondation  
Grancher**Administrateur :** Verner  
Investissements**Censeur :** Exane BNP Paribas**2019 :****Directeur Général délégué :**  
BNP Paribas**Administrateur :** Verner  
Investissements, Fondation  
Grancher**Censeur :** Exane BNP Paribas**2018 :****Directeur Général délégué :**  
BNP Paribas**Administrateur :** Verner  
Investissements, Fondation  
Grancher**Censeur :** Exane BNP Paribas**2017 :****Directeur Général délégué :**  
BNP Paribas**Administrateur :** Verner  
Investissements**Censeur :** Exane BNP Paribas

(1) Au 18 mai 2021.

(\*) Société cotée.

## 2.1.2 LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE BNP PARIBAS

Il est précisé que le Code de gouvernement d'entreprise auquel BNP Paribas se réfère volontairement est le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'Association Française des Entreprises Privées (Afeep) et le Mouvement des Entreprises de France (Medef). BNP Paribas déclare respecter l'ensemble des recommandations de ce code, ci-après dénommé Code de gouvernement d'entreprise ou Code Afeep-Medef, lequel peut être consulté sur le site internet de BNP Paribas (<http://invest.BNPParibas.com>), sur le site de l'Afeep (<http://www.afeep.com>) et sur le site du Medef (<http://www.medef.com>).

Les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont définies à l'article 18, Titre V « Assemblées des actionnaires », des statuts de BNP Paribas publiés dans le Document d'enregistrement universel dans la partie intitulée « Actes constitutifs et statuts ». En outre, un résumé de ces modalités ainsi que le compte-rendu de l'organisation et du déroulement de l'Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2021 et de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 septembre 2021 sont repris dans la partie intitulée « BNP Paribas et ses actionnaires » dudit document.

Par ailleurs, la gouvernance de BNP Paribas est régie par la réglementation bancaire française et européenne ainsi que par les Orientations de l'Autorité bancaire européenne (ABE) et est soumise à la supervision permanente de la Banque centrale européenne (BCE) en vertu du Mécanisme de Surveillance Unique (MSU).

### 1. PRINCIPES DE GOUVERNANCE

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration définit les missions du Conseil et de ses Comités spécialisés. Il est périodiquement mis à jour afin d'être en conformité avec les lois, règlements et recommandations de place en vigueur, et d'être adapté en considération des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise.

Le Règlement intérieur a été révisé en profondeur en 2015 afin de tenir compte des dispositions de la Directive 2013/36/UE concernant l'accès

à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (ci-après « la CRD 5 ») puis modifié en octobre 2016 avec notamment l'élaboration de trois procédures applicables aux administrateurs (cumul des mandats ; conflits d'intérêts ; identification, sélection et succession des administrateurs). En 2018, le Règlement intérieur a été de nouveau révisé et les trois procédures existantes ont été remplacées par une Politique en matière d'aptitude des Membres de l'organe de direction et des Titulaires de postes clés ci-après dénommée « Politique d'aptitude ». Par ailleurs, la « Procédure d'application relative aux conflits d'intérêts en matière de prêts et autres transactions accordés aux membres de l'organe de direction et à leurs parties liées », adoptée par le Conseil d'administration le 28 septembre 2021 afin de tenir compte de la nouvelle réglementation relative notamment à la mise à disposition auprès du superviseur de la documentation afférente aux prêts conclus entre BNP Paribas et les membres de son organe de direction ou leurs parties liées, vient détailler le dispositif en matière de conflits d'intérêts prévu par la Politique d'aptitude. Les modifications proposées sont ainsi conformes au Code Afeep-Medef révisé en janvier 2020, aux Orientations de l'ABE sur la gouvernance interne et sur l'évaluation de l'aptitude des membres de l'organe de direction et des titulaires de postes clés (« Orientations Fit and Proper ») publiées le 26 septembre 2017, modifiées le 2 juillet 2021 et entrées en vigueur le 31 décembre 2021 et l'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017. Ces documents ainsi que les statuts de la Banque ont fait l'objet d'une mise à jour dont une partie a été approuvée par l'Assemblée Générale du 19 mai 2020, afin de les harmoniser avec les dispositions prévues par la loi Pacte du 22 mai 2019 et sont ainsi repris dans le présent rapport.

Depuis 2016, le Code de conduite du Groupe, approuvé par le Conseil d'administration, a été introduit. Ce dernier tout comme l'*addendum* relatif à l'anticorruption ont fait l'objet d'une mise à jour en décembre 2021 approuvée par le Conseil d'administration.

#### Le Code de conduite (article 1.2 du Règlement intérieur)

Le Code de conduite est issu de la conviction commune du Conseil d'administration et de la Direction Générale que la réussite de BNP Paribas dépend du comportement de chacun. Le Code de conduite « définit les règles de conduite dans le cadre des valeurs et missions déterminées par la Banque. Ce code, qui doit être intégré

par chaque métier et chaque collaborateur, guide les actions de chacun et oriente les décisions à tous les niveaux de l'organisation. À cette fin, le Conseil veille à ce que la Direction Générale mette en œuvre l'application de ce code dans les métiers, les pays et les régions ».

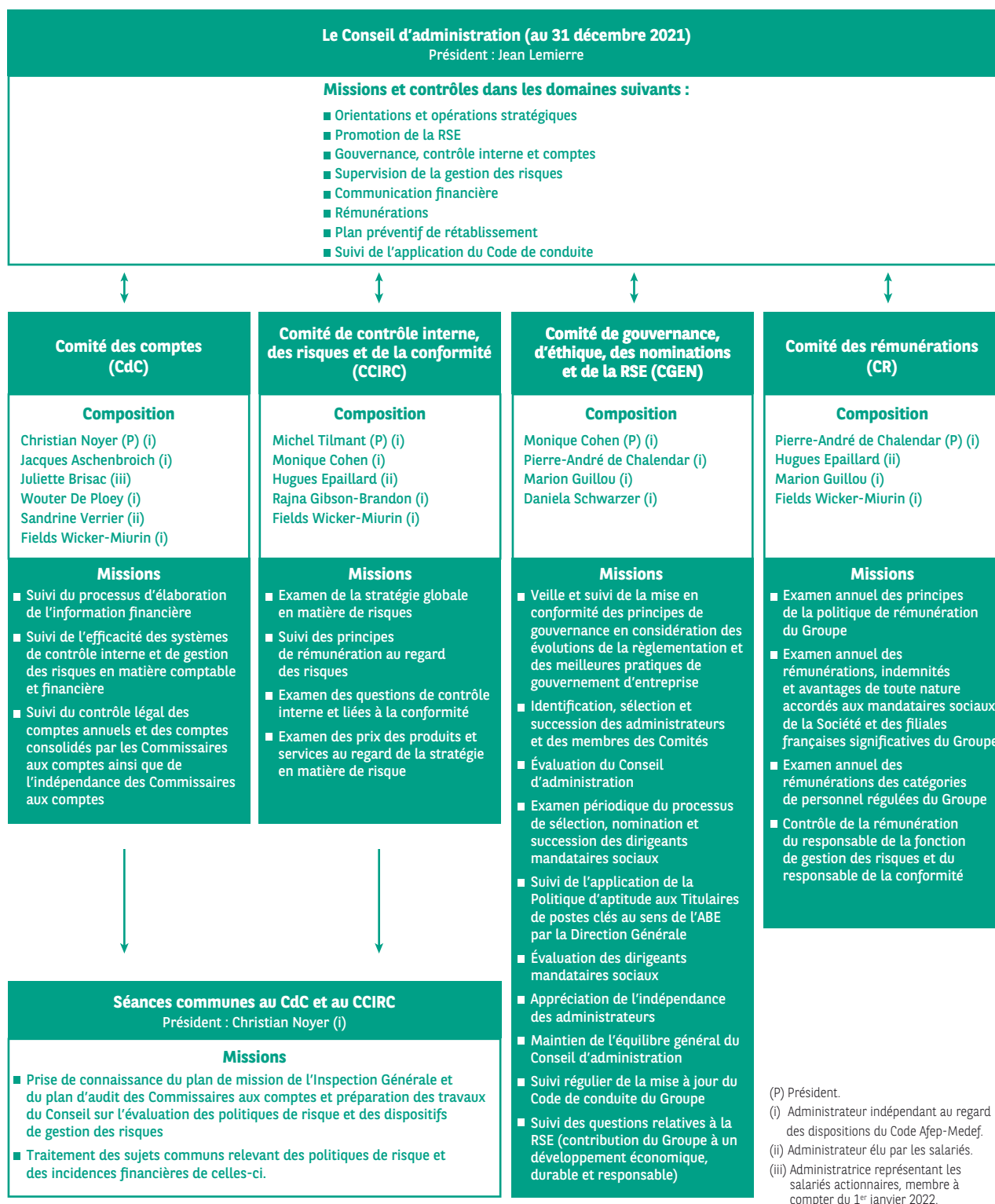
Par ailleurs, le Règlement intérieur souligne la collégialité du Conseil d'administration qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de la société. Il en détaille les attributions (article 1).

Le Conseil d'administration est assisté de quatre Comités spécialisés (Comité des comptes, Comité du contrôle interne, des risques et de la conformité, Comité de Gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE, Comité des rémunérations) ainsi que de tout Comité *ad hoc*. Le Règlement intérieur en précise les missions respectives en ligne avec les dispositions de la CRD 5 et les Orientations de l'ABE. Il prévoit que le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité et le Comité des comptes se réunissent en séance commune en tant que de besoin.

Ni les membres de la Direction Générale, ni le Président du Conseil d'administration, ne sont membres d'un Comité depuis 1997.

À la connaissance du Conseil, aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux de BNP Paribas et, d'autre part, une autre société dont BNP Paribas possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social (articles L. 22-10-10 et L. 225-37-4 deuxièmement du Code de commerce), ceci sans préjudice d'éventuelles conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales.

Le Règlement intérieur ainsi que la Politique d'aptitude mentionnés ci-dessus ont été adoptés par le Conseil d'administration et figurent dans le présent rapport.



La composition de chaque Comité tient compte des compétences de ses membres dans la matière concernée et est conforme aux dispositions du Code monétaire et financier et aux recommandations du Code Afep-Medef. Ainsi,

- le Comité des comptes comprend une majorité de membres disposant d'une expérience et d'une compétence dans le domaine de la gestion financière d'entreprise, des disciplines comptables et de l'information financière. En considération de compétences financières renforcées par son parcours professionnel notamment en tant que Gouverneur de la Banque de France, M. Christian Noyer est Président du Comité ;
- le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité est constitué d'une majorité de membres ayant des compétences particulières en matière financière et dans le domaine des risques de par leur formation ou leur expérience. Son Président possède une expérience internationale du management bancaire. L'un de ses membres a été membre du Collège de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et un autre dispose d'une expérience approfondie en matière de risques financiers. Par ailleurs, un membre du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité est également membre du Comité des comptes afin de favoriser les travaux des Comités sur l'adéquation des risques et des provisions comptabilisées par la Banque ;
- le Comité de Gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE est composé d'administrateurs indépendants présentant des compétences en matière de gouvernement d'entreprise, de configuration des équipes dirigeantes dans les entités internationales et en matière de RSE. Par exemple, un de ses membres est aussi membre du Haut Comité pour le climat depuis sa création en 2018, un autre est Président d'un groupe international engagé dans la rénovation énergétique et enfin, un autre membre dirige une fondation de premier plan qui promeut la démocratie et la défense des droits de l'Homme ;
- le Comité des rémunérations est composé de membres indépendants qui disposent d'une expérience des systèmes de rémunération et des pratiques de marché dans ce domaine et d'un administrateur élu par les salariés. Deux membres du Comité des rémunérations sont également membres du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité. Cette composition favorise les travaux du Conseil d'administration sur l'adéquation des principes de rémunération avec la politique de risque de BNP Paribas.

Le Président du Conseil d'administration assiste aux séances des Comités mais n'est membre d'aucun d'entre eux et peut ajouter à l'ordre du jour tout sujet qu'il considère comme pertinent.

La réglementation européenne et française applicable à BNP Paribas requiert que les membres du Conseil d'administration et les dirigeants effectifs disposent à tout moment de l'honorabilité, des connaissances, des compétences, de l'expérience et du temps nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Leur nomination ou renouvellement est notifié à la BCE afin qu'elle puisse les évaluer à l'aune de ces critères. BNP Paribas n'a, à ce jour, reçu de cette dernière aucune notification de non-respect de ces critères.

Par ailleurs, la BCE n'a pas émis d'objection quant à la composition du Conseil d'administration ainsi que de ses Comités spécialisés.

## 1.a La dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

Depuis le 11 juin 2003, BNP Paribas dissocie les fonctions de Président et de Directeur Général. Cette décision est en conformité avec les obligations faites aux établissements de crédit depuis 2014 par la loi française transposant la Directive 2013/36/UE concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

### Les missions du Président

Elles sont décrites à l'article 3.1 du Règlement intérieur.

Le Président veille au maintien de la qualité de la relation avec les actionnaires en étroite coordination avec les actions menées dans ce domaine par la Direction Générale. Il préside, à ce titre, le Comité de Liaison des Actionnaires dont la mission est d'accompagner la Banque dans sa communication à destination de l'actionnariat individuel ; plusieurs fois par an, il invite les actionnaires à des rencontres au cours desquelles la stratégie de l'entreprise est exposée. Il rend compte de sa mission au Conseil d'administration.

Le Président veille à maintenir une relation étroite et de confiance avec la Direction Générale et lui apporte son aide et ses conseils tout en respectant ses responsabilités exécutives. Le Président organise son activité pour garantir sa disponibilité et mettre son expérience au service du Groupe. Ses missions sont de nature contributive et ne lui confèrent aucun pouvoir exécutif. Elles ne limitent en rien les pouvoirs du Directeur Général, qui assume seul la responsabilité opérationnelle du Groupe.

En étroite coordination avec la Direction Générale, le Président peut représenter le Groupe dans ses relations de haut niveau, notamment les grands clients, les pouvoirs publics et les institutions, aux plans national, européen et international. Il participe activement au débat sur l'évolution de la réglementation et des politiques publiques qui concernent BNP Paribas et, plus généralement, le secteur des services financiers.

Le Président contribue à la promotion des valeurs et de l'image de BNP Paribas tant au sein du Groupe qu'à l'extérieur de celui-ci. Il s'exprime sur les principes d'action de BNP Paribas, en particulier dans le domaine de l'éthique professionnelle. Il contribue à la réputation du Groupe au travers de responsabilités qu'il exerce à titre personnel au sein d'instances publiques nationales ou internationales.

À la demande du Directeur Général, il peut participer à toute réunion interne portant sur des sujets qui concernent la stratégie, l'organisation, les projets d'investissement ou de désinvestissement, les risques et l'information financière. Il exprime son avis sans préjudice des compétences du Conseil d'administration ; il apporte son appui aux équipes responsables de la couverture des grandes entreprises et institutions financières internationales et contribue également au développement des activités de conseil de BNP Paribas, notamment en apportant son assistance à la réalisation d'opérations majeures de Corporate Finance.

Le Président veille à ce que soient établis et mis en œuvre les principes du gouvernement d'entreprise.

Le Président est le gardien du bon fonctionnement du Conseil d'administration de BNP Paribas. À ce titre :

- avec le concours du Comité de Gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE, avec l'approbation du Conseil et de l'Assemblée Générale des actionnaires lorsqu'il y a lieu, il s'efforce de construire un Conseil efficace et équilibré, et de gérer, tant à court terme qu'à long terme, les processus de remplacement et de succession concernant le Conseil et les nominations dont celui-ci a à connaître au regard des ambitions stratégiques de la Société ;
- il a pour mission, s'appuyant sur la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, de faire respecter l'indépendance et de veiller à la liberté de parole des administrateurs ;
- il s'assure que les administrateurs disposent en temps voulu, sous une forme claire et appropriée, de la documentation et de l'information nécessaires à l'exercice de leur mission.

### Les pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de BNP Paribas et pour représenter la Banque dans ses rapports avec les tiers. Il est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne et de l'ensemble des informations requises à ce titre par la réglementation.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social, sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Dans l'ordre interne, le Règlement intérieur du Conseil d'administration dispose que le Directeur Général lui présente pour accord préalable toutes les décisions d'investissement ou de désinvestissement (hors opérations de portefeuille) d'un montant supérieur à 250 millions d'euros, ainsi que tout projet de prise ou de cession de participations (hors opérations de portefeuille) supérieur à ce seuil (article 1.1). Le Directeur Général doit présenter pour accord préalable au Comité des comptes du Conseil toute mission non couverte par le mandat des Commissaires aux comptes dont le montant d'honoraires (hors taxes) excède un million d'euros (article 7.1.3).

## 1.b La composition du Conseil – L'indépendance des administrateurs

### La composition du Conseil : un organe collégial doté d'une compétence collective

Sur la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale des actionnaires du 18 mai 2021 a renouvelé pour une durée de trois ans les mandats de M<sup>me</sup> Rajna Gibson-Brandon et M. Pierre-André de Chalendar, a nommé M<sup>me</sup> Juliette Brisac en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires et a nommé M. Christian Noyer en remplacement de M. Denis Kessler qui n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat qui arrivait à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale.

À l'issue de l'Assemblée Générale du 18 mai 2021 et au 31 décembre 2021 :



(1) Conformément aux articles L.22-10-3, L.22-10-5 et L.225-27-1 du Code de commerce.



**L'indépendance des administrateurs (au 31 décembre 2021)**

Le tableau ci-après présente la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance retenus par le Code Afep-Medef pour définir l'indépendance des administrateurs :

Critères	Jean LEMIERRE	Jean-Laurent BONNAFÉ	Jacques ASCHENBROICH	Juliette BRISAC	Pierre-André de CHALENDAR	Monique COHEN	Hugues EPAILLARD	Rajna GIBSON-BRANDON	Marion GUILLOU	Christian NOYER	Daniela SCHWARZER	Michel TILMANT	Wouter DE PLOEY	Sandrine VERRIER	Fields WICKER-MIURIN
1 Au cours des cinq années précédentes, ne pas être ou ne pas avoir été (i) salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la société ou d'une filiale consolidée de la société ; (ii) administrateur d'une filiale consolidée	o	o	✓	o	✓	✓	o	✓	✓	✓	✓	✓	✓	o	✓
2 Existence ou non de mandats croisés	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
3 Existence ou non de relations d'affaires significatives	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
4 Existence de lien familial proche avec un mandataire social	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
5 Ne pas avoir été Commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
6 Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
7 Absence de rémunération variable pour le dirigeant mandataire social non-exécutif	✓	N.A	N.A	N.A	N.A	N.A	N.A	N.A	N.A	N.A	N.A	N.A	N.A	N.A	N.A
8 Statut de l'actionnaire important	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

✓ représente un critère respecté d'indépendance selon les critères Afep-Medef.  
 o représente un critère non satisfait d'indépendance selon les critères Afep-Medef.

- Répondent aux critères d'indépendance retenus par le Code de gouvernement d'entreprise et examinés par le Conseil d'administration : M<sup>mes</sup> Monique Cohen, Rajna Gibson-Brandon, Marion Guillou, Daniela Schwarzer, Fields Wicker-Miurin, MM. Jacques Aschenbroich, Pierre-André de Chalendar, Wouter De Ploey, Christian Noyer et Michel Tilmant. Plus précisément, pour MM. Jacques Aschenbroich et Pierre-André de Chalendar, le Conseil d'administration a constaté que les relations d'affaires entre BNP Paribas et respectivement (i) Valeo et son groupe, et (ii) Saint-Gobain et son groupe n'ont pas de caractère significatif (les revenus générés par chacune de ces relations commerciales représentaient moins de 0,5 % des revenus totaux publiés par BNP Paribas).
- Les deux administrateurs élus par les salariés, M<sup>me</sup> Sandrine Verrier et M. Hugues Epailard, ainsi que l'administratrice représentant les salariés actionnaires, M<sup>me</sup> Juliette Brisac, ne sont pas pris en compte pour le calcul de l'indépendance selon les critères du Code Afep-Medef en dépit de leur statut et de leur mode d'élection qui constituent une garantie d'indépendance.
- Deux administrateurs nommés par les actionnaires, MM. Jean Lemierre, Président du Conseil d'administration, et Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général, ne répondent pas aux critères du Code de gouvernement d'entreprise définissant un administrateur indépendant.

Plus de la moitié des administrateurs de BNP Paribas sont donc indépendants au regard des critères retenus par le Code Afep-Medef et de l'appréciation qu'en a faite le Conseil d'administration.

**Les compétences, expériences et qualités des administrateurs – Diversité et complémentarité**

Lorsque le Comité de Gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE examine les compétences et l'expérience des personnes susceptibles d'être administrateur, il veille au maintien de la diversité et de la compétence collective du Conseil d'administration en considération de l'évolution de la stratégie de la Banque et en adéquation avec la Politique d'aptitude. Ainsi, l'expertise en matière bancaire et financière, en gestion de risques, en transformation digitale internationale, de réglementation bancaire et de conformité notamment en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT) et dans le domaine de la RSE ainsi que l'expérience à la Direction Générale de grands groupes sont représentées au sein du Conseil.

Ces candidats sont identifiés et recommandés par le Comité en considération de critères reposant sur des qualités tant personnelles que collectives, et selon les modalités prévues par le Règlement intérieur (article 4.2.1) et par la Politique d'aptitude (Titre II « Identification, sélection et succession des Membres de l'organe de direction et des Titulaires de postes clés »), lesquelles permettent de s'assurer de leur indépendance d'esprit ; parmi celles-ci figurent :

- la compétence, fondée sur l'expérience et la capacité de compréhension des enjeux et des risques lui permettant de prendre des décisions de manière judicieuse et éclairée ;
- le courage, notamment celui d'exprimer sa pensée et de formuler son jugement lui permettant de garder son objectivité ;

- la disponibilité et l'assiduité qui permettent d'avoir le recul nécessaire et favorisent l'implication et le sens des responsabilités de l'administrateur dans l'exercice de son mandat ;
- la loyauté, qui nourrit l'engagement de l'administrateur à l'égard de la société et au sein du Conseil qui représente collectivement les actionnaires ;
- la bonne compréhension par l'administrateur de la culture de l'entreprise et de son éthique.

Les administrateurs ont tous une diversité de compétences et d'expériences qu'ils ont acquises tout au long de leur parcours professionnel. Le tableau ci-dessous vise notamment à refléter cette diversité au sein du Conseil d'administration et présente les apports plus spécifiques de chacun des administrateurs.

Administrateur	Age <sup>(1)</sup>	Sexe	Nationalité	Domaines d'expertise	Terme du mandat
Jean LEMIERRE (Président)	71	M	Française	Banque/Finance Risques/Suivi de la réglementation Marche internationale des affaires LCB/FT	2023
Jean-Laurent BONNAFÉ (Administrateur, Directeur Général)	60	M	Française	Banque/Finance Marche internationale des affaires RSE LCB/FT	2022
Jacques ASCHENBROICH	67	M	Française	Industriel Marche internationale des affaires Transformation RSE	2023
Juliette BRISAC	57	F	Française	Représentation des salariés actionnaires	2024
Pierre-André de CHALENDAR	63	M	Française	Industriel Marche internationale des affaires RSE	2024
Monique COHEN	65	F	Française	Banque/Finance Marche internationale des affaires RSE LCB/FT	2023
Wouter DE PLOEY	56	M	Belge	Banque/Finance Digital Transformation	2022
Hugues EPAILLARD (Administrateur élu par les salariés)	55	M	Française	Organisation représentative du personnel	2024
Rajna GIBSON-BRANDON	59	F	Suisse	Marchés financiers Risques/Suivi de la réglementation RSE	2024
Marion GUILLOU	67	F	Française	Risques/Suivi de la réglementation RSE Technologie	2022
Christian NOYER	71	M	Française	Banque/Finance Marche internationale des affaires Risques/Suivi de la réglementation LCB/FT	2024
Daniela SCHWARZER	48	F	Allemande	Marchés monétaires Géopolitique RSE	2023
Michel TILMANT	69	M	Belge	Banque/Finance Risques/Suivi de la réglementation Marche internationale des affaires LCB/FT	2022
Sandrine VERRIER (Administratrice élue par les salariés)	42	F	Française	Organisation représentative du personnel	2024
Fields WICKER-MIURIN	63	F	Britannique/ Américaine	Banque/Finance Marchés financiers Marche internationale des affaires	2023

(1) Au 31 décembre 2021.

Par ailleurs les informations complémentaires visées à l'article L.22-10-10° du Code de commerce relatives aux salariés sont indiquées aux paragraphes 7.3 intitulé « Des actions remarquables en matière d'égalité professionnelle » et 7.7 intitulé « Nos collaborateurs » du présent document<sup>(1)</sup>.

### 1.c La déontologie de l'administrateur

- À la connaissance du Conseil, il n'y a aucun conflit d'intérêts potentiel entre BNP Paribas et l'un des administrateurs. La Politique d'aptitude leur enjoint, en tout état de cause, de faire part au Président de toute situation qui serait susceptible de constituer un conflit d'intérêts et le Conseil d'administration pourra alors demander à l'administrateur concerné de s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.
- À la connaissance du Conseil, aucun des membres du Conseil d'administration n'a été condamné pour fraude ni n'a été associé, en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général, à toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation, au cours des cinq dernières années au moins.
- À la connaissance du Conseil, aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'administration. Aucun administrateur n'a fait l'objet d'une interdiction d'exercer ses qualités au cours des cinq dernières années au moins.
- Il n'existe pas de disposition ou d'accord avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu desquels un membre du Conseil d'administration a été choisi.
- Les administrateurs doivent exercer leur mandat de façon responsable, notamment en ce qui concerne la réglementation relative aux opérations d'initiés. Ils sont, en particulier, tenus au respect des prescriptions légales relatives à la détention d'informations privilégiées. Aux termes du Règlement intérieur, ils doivent s'abstenir d'effectuer sur le titre BNP Paribas des opérations qui pourraient être considérées comme spéculatives (article 4.3.1 du Règlement intérieur). Ils sont informés des périodes pendant lesquelles ils peuvent, sauf circonstances particulières, effectuer d'éventuelles transactions sur le titre BNP Paribas (article 4.3.1 du Règlement intérieur).

### 1.d L'information et la formation des administrateurs

- En application du Règlement intérieur, chaque administrateur peut demander à se faire communiquer par le Président ou le Directeur Général tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, afin de participer efficacement aux réunions du Conseil d'administration et de prendre une décision

éclairée, dès lors qu'il s'agit de documents utiles à la prise de décision et reliés aux pouvoirs du Conseil (article 3.4.1 du Règlement intérieur).

- Les administrateurs ont librement accès aux comptes rendus des réunions des Comités spécialisés du Conseil et des procès-verbaux des séances du Conseil qui sont mis à leur disposition de façon permanente sur un outil digital dédié. Ce système permet également de porter à la connaissance des administrateurs de manière sécurisée des informations utiles et variées facilitant leur travail d'administrateur. Depuis 2017, ce système peut être utilisé afin d'offrir aux administrateurs des modules de formation en e-learning.
- Les séances des Comités sont mises à profit pour actualiser, sur des dossiers thématiques correspondant à l'ordre du jour, l'information des administrateurs. En outre, le Conseil est tenu informé, et peut être formé à cette occasion, de l'évolution de la réglementation bancaire et des textes de référence en matière de gouvernance.
- À l'occasion de trois journées de formation (mars, juin et septembre 2021), les administrateurs ont reçu une formation sur (i) les métiers BNP Paribas Real Estate, BNP Paribas Factor et le marché du Capital privé, (ii) les risques d'assurance, (iii) les enjeux de la finalisation de Bâle III et (iv) les sanctions et embargos, la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et la lutte contre la corruption et le trafic d'influence. Les administrateurs ont, à cette occasion, rencontré les responsables concernés au sein du Groupe.
- Les nouveaux administrateurs ont bénéficié d'un programme individuel de formation auprès de responsables opérationnels et notamment d'une séance dédiée au *Fit and Proper* émanant de la réglementation bancaire.
- Au regard des dispositions du Code de commerce relatives à la formation des administrateurs élus par les salariés ainsi que de l'administrateur représentant les salariés actionnaires et à leur temps de préparation des séances du Conseil d'administration et de ses Comités, le Conseil a déterminé que le contenu du programme de formation porterait entre autres sur l'organisation et les activités de la Banque et les réglementations qui lui sont applicables.
- Au titre de 2021, un administrateur élu par les salariés a poursuivi sa formation diplômante à l'Institut Technique de la Banque pour un total de 44 jours, le deuxième administrateur élu par les salariés a suivi quant à lui deux formations dispensées par un organisme en externe relatives à la comptabilité bancaire et à l'intégration des critères extra-financiers dans la gouvernance pour un total de 30 heures. Les administrateurs élus par les salariés ainsi que l'administratrice représentant les salariés actionnaires bénéficient également, comme tout autre administrateur, des formations assurées par BNP Paribas telles que décrites ci-dessus venant compléter leurs heures de formation dispensées par des organismes externes.

(1) Ces informations complètent la description de la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration.

## 1.e Assiduité des administrateurs aux séances du Conseil et des Comités en 2021

Administrateur	Conseil d'administration	Comités spécialisés	Taux d'assiduité individuel
J. LEMIERRE	100 %		100 %
J.L. BONNAFÉ	100 %		100 %
J. ASCHENBROICH	100 %	71 %	90 %
J. BRISAC <sup>(1)</sup>	100 %	-	100 %
P. A. de CHALENDAR	100 %	100 %	100 %
M. COHEN	100 %	94 %	97 %
W. DE PLOEY	85 %	100 %	90 %
H. EPAILLARD	100 %	100 %	100 %
R. GIBSON-BRANDON	92 %	83 %	88 %
M. GUILLOU	100 %	100 %	100 %
D. KESSLER <sup>(2)</sup>	100 %	100 %	100 %
C. NOYER <sup>(3)</sup>	100 %	100 %	100 %
D. SCHWARZER	100 %	100 %	100 %
M. TILMANT	100 %	100 %	100 %
S. VERRIER	92 %	100 %	95 %
F. WICKER-MIURIN	100 %	100 %	100 %
<b>Moyenne</b>	<b>98 %</b>	<b>96 %</b>	

(1) Administratrice représentant les salariés actionnaires à compter de l'Assemblée Générale des actionnaires du 18 mai 2021.

(2) Le mandat de M. Denis Kessler a pris fin lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 18 mai 2021.

(3) Administrateur à compter de l'Assemblée Générale des actionnaires du 18 mai 2021.

## 2. LES TRAVAUX DU CONSEIL ET DES COMITÉS EN 2021

## 2.a Les travaux du Conseil en 2021



Le Conseil d'administration, qui détermine la stratégie et les orientations de l'activité de BNP Paribas sur la proposition de la Direction Générale en s'attachant à promouvoir la création de valeur à long terme en considération des enjeux sociaux et environnementaux :

- a suivi les résultats du Groupe sur les neuf premiers mois de l'année 2021 qui démontrent le rebond de la Banque par rapport à l'exercice 2019 bien que certains métiers soient encore impactés par la crise sanitaire de la Covid-19. Les résultats démontrent la force du modèle diversifié et intégré du Groupe et le potentiel de croissance de BNP Paribas, certains métiers ayant gagné des parts de marché significatives durant la crise. Le coût du risque est quasiment revenu à son niveau de 2019. Les ratios de solvabilité sont supérieurs aux exigences des superviseurs et permettent de préparer la réforme de Bâle III ;

- a adapté la politique de distribution du Groupe dans le contexte de la crise sanitaire et :

- a proposé le versement d'un dividende en numéraire de 1,11 euro à l'Assemblée Générale du 18 mai 2021, maximum résultant de la recommandation de la BCE du 15 décembre 2020,
- a proposé le versement d'un dividende complémentaire en numéraire de 1,55 euro à l'Assemblée Générale du 24 septembre 2021 à la suite de la levée des restrictions imposées par la BCE afin d'atteindre un taux de distribution de 50 % du résultat net de l'exercice 2020,
- a approuvé, en complément, le lancement d'un programme de rachat d'actions de 900 millions d'euros exécuté entre le 1<sup>er</sup> novembre 2021 et le 8 février 2022 ;

- a approuvé le rapport de gestion au titre de l'exercice 2020 ;
- a examiné le budget du Groupe pour l'exercice 2022 ;
- a pris connaissance des réalisations de l'année 2020 et des perspectives 2021 en termes de politique RSE de la Banque, placée sous l'égide des 17 Objectifs de Développement Durable de l'Organisation des Nations Unies notamment les engagements du Groupe en termes de protection de la biodiversité ;
- a examiné l'adhésion de BNP Paribas au sein de la « Net Zero Banking Alliance » en avril 2021 et son engagement d'atteindre une économie neutre en carbone en 2050 ;
- a été informé des actions de la Banque en matière d'enjeux sociaux, en particulier les actions entreprises en faveur des jeunes et de la lutte contre l'exclusion, la promotion du respect des droits humains dans toutes les activités du Groupe et les actions menées pour accélérer les investissements à impact social ;
- a pris connaissance d'un état des lieux du dispositif de la filiale Nickel et de sa stratégie ;
- a continué de suivre l'intégration de l'activité de Prime Brokerage de Deutsche Bank au sein de Global Markets ainsi que l'évolution des liens avec Exane dont BNP Paribas est devenu l'actionnaire unique ;
- a approuvé la cession de Bank of the West et les conditions du contrat de cession à l'acquéreur ;
- a approuvé l'acquisition de FLOA ;
- a approuvé le nouveau partenariat avec Stellantis y compris l'acquisition par BNP Paribas Personal Finance de 50 % du capital des joint-ventures codétenues par Santander et PSA en Allemagne et au Royaume-Uni ;
- a approuvé la cession de la société d'assurance Cargeas à Intesa San Paolo ;
- a approuvé la cession d'une participation du Groupe dans Allfunds ;
- a approuvé la souscription par BNP Paribas à une obligation convertible émise par la Banque de Nankin ;
- a approuvé l'acquisition par BNP Paribas d'une participation minoritaire dans une joint-venture de crédit à la consommation en Chine ;
- a été informé de l'évolution du partenariat de BNP Paribas Fortis avec bpost banque ;
- a été informé des acquisitions et des cessions d'un montant inférieur à 250 millions d'euros réalisées par la Banque en 2020 et au premier semestre 2021 ;
- a été informé des résultats préliminaires du *Supervisory Review and Evaluation Process* (SREP) mené par la BCE au titre de l'exercice 2021 ;
- a été informé du score de « G-SIB » de BNP Paribas qui s'établit à 200 points de base à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- a examiné les ratios réglementaires des principales banques systémiques ;
- a suivi la mise en œuvre de la stratégie de la Banque en matière informatique et de système d'information ;
- a suivi l'évolution de la composition de l'actionariat et du cours de l'action ;
- a examiné les performances relatives de la Banque en 2021 par rapport à ses concurrents ;
- a pris connaissance des retours des investisseurs dans le cadre des *roadshows* ;

- a examiné l'avis du Comité social et économique central sur les orientations stratégiques de la Banque et a pris connaissance des éléments de précision formulés par la Direction des Ressources Humaines ;
- a été informé des résultats des enquêtes ciblées menées auprès des collaborateurs mesurant leur satisfaction au travail ;
- a pris connaissance de l'accord signé avec les organisations syndicales sur le télétravail en France ;
- a décidé le versement d'un supplément d'intéressement aux salariés au titre de l'exercice 2020 ;
- a pris connaissance de la politique en matière de ressources humaines dans le cadre du plan stratégique 2022-2025 ;
- a examiné les montants d'émission des titres de créances sous forme de dette senior et de dette subordonnée ;
- a suivi l'exécution du programme de rachat d'actions sur le 4<sup>e</sup> trimestre 2021 ;
- a entendu les commentaires de la Direction Générale sur la rentabilité de la production nouvelle de l'année 2020 et du 1<sup>er</sup> semestre 2021 ;
- a autorisé les délégations de pouvoirs afférentes à l'émission de titres de créances, notamment des obligations et titres assimilés ;
- a examiné les conventions règlementées conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice ;
- a renouvelé la délégation de la responsabilité du contrôle interne des filiales régulées le sollicitant sur ce point et a été informé des filiales concernées ;
- a été informé des désignations des responsables du contrôle permanent et du contrôle périodique au sein de BNP Paribas SA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme de gel des avoirs conformément à l'arrêté du 6 janvier 2021 ;
- a examiné et approuvé les réponses aux questions écrites des actionnaires dans le cadre de l'Assemblée Générale du 18 mai 2021.

Comme les années précédentes, les représentants du MSU émanant de la BCE et les représentants de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ont participé à la séance du 23 février 2021 du Conseil d'administration. Ils ont présenté leurs priorités en termes de supervision pour l'année 2021 puis un échange de vues avec les administrateurs a eu lieu.

Comme les années précédentes, le Conseil d'administration s'est réuni le 16 décembre 2021 pour un séminaire stratégique consacré aux enjeux du nouveau plan stratégique 2022-2025 pour les pôles Commercial, Personal Banking & Services, Corporate and Institutional Banking et Investment Protection Services.

### Sessions exécutives

Au-delà de l'évaluation de la performance et de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs discutées hors de la présence de ces derniers, trois réunions d'administrateurs ont été tenues sous forme d'« *executive sessions* » sur les enjeux et le fonctionnement du Groupe dans le prolongement des séances de formation prodiguées au cours de l'année. À l'occasion de ces sessions, les administrateurs ont eu l'occasion d'échanger avec les responsables opérationnels concernés.

Enfin, le Président et les administrateurs non exécutifs ont eu des échanges tant sur la stratégie que sur la perception des interactions entre le Conseil d'administration et la Direction Générale du Groupe.

## 2.b Les travaux réalisés par le Comité des comptes et les travaux approuvés par le Conseil d'administration en 2021



### Examen des comptes et information financière

Le Comité des comptes :

- a procédé chaque trimestre à l'examen des comptes sur la base des documents et des informations communiqués par la Direction Générale et des diligences effectuées par les Commissaires aux comptes ;
- a analysé chaque trimestre les tableaux de synthèse des résultats consolidés et la rentabilité annualisée des capitaux propres, ainsi que les résultats et la rentabilité par domaine d'activité ;
- a examiné à chaque trimestre le bilan consolidé du Groupe et son évolution ; il a, à cette occasion, été informé de l'évolution des engagements de hors-bilan ;
- a examiné chaque trimestre la synthèse des points de contrôle interne comptable signalés par les entités du Groupe dans le cadre de la certification de leurs états financiers. Il a analysé l'évolution du niveau de risque constaté pour chacun des trente contrôles comptables majeurs ;
- a examiné chaque trimestre les travaux de fiabilisation des modèles de calcul des provisions pour risques de crédit dans le cadre de la norme IFRS 9 ;
- a examiné l'évolution des fonds propres et du ratio de solvabilité au regard des règles prudentielles de solvabilité et des demandes du régulateur ;
- a pris connaissance, chaque trimestre, de l'évolution des revenus et du coefficient d'exploitation par métier ;
- a examiné la politique de distribution de dividendes en considération de la recommandation émise au regard de la crise de la Covid-19 ;
- a suivi l'évolution des exigences prudentielles et a examiné l'évolution des actifs pondérés ;
- a examiné régulièrement les provisions pour litiges ;
- a examiné les écarts d'acquisition ;
- a analysé de façon détaillée la composition du bilan du Groupe ;
- a pris connaissance, chaque trimestre, des ajustements apportés à la *Credit Valuation Adjustment (CVA)*, la *Debt Valuation Adjustment (DVA)* et la *Funding Valuation Adjustment (FVA)* ;
- a été informé de l'évolution de l'organisation de la fonction Finance & Strategy.

Chaque trimestre, lors de l'examen des résultats, il :

- a entendu le Directeur Financier de la Banque, son adjointe ainsi que la responsable chargée du reporting comptable et financier ;
- a procédé à l'audition du Directeur Financier de la Banque, hors la présence de la Direction Générale ;

- a entendu les commentaires et les conclusions des Commissaires aux comptes sur les résultats trimestriels et annuels, le cas échéant ;
- a procédé à l'audition des Commissaires aux comptes et leur a posé les questions qu'il a jugées utiles, hors la présence de la Direction Générale et du Directeur Financier ;
- a revu les dispositifs de certification comptable dans le cadre des procédures de contrôle interne.

Au titre de l'exercice 2020, il a examiné la partie du rapport de gestion concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; il en a recommandé l'approbation par le Conseil d'administration.

Le Conseil :

- a été informé de l'ensemble des travaux du Comité des comptes et des conclusions des Commissaires aux comptes à chaque arrêté ;
- a examiné et approuvé les résultats du 4<sup>e</sup> trimestre 2020, de l'année 2020, ainsi que ceux des trois premiers trimestres de l'année 2021 ;
- a examiné et arrêté, lors de chaque séance consacrée aux résultats, les projets de communiqués ;
- a pris connaissance du compte rendu des auditions des Commissaires aux comptes et du Directeur Financier du Groupe, réalisées par le Comité des comptes hors la présence de la Direction Générale ;
- a approuvé le rapport de gestion dans sa partie relative à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière au titre de l'exercice 2020.

### Relations avec les Commissaires aux comptes

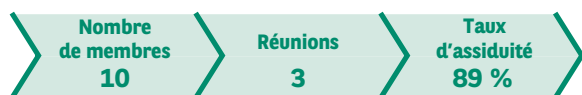
Le Comité des comptes a reçu de chacun des Commissaires aux comptes la déclaration écrite de son indépendance.

Hors la présence des Commissaires aux comptes, il a été informé des honoraires qui leur ont été versés et pris connaissance du tableau de synthèse des missions non directement liées à l'audit. Conformément au Règlement intérieur (§ 7.1.3), Il a autorisé trois missions relevant des services non interdits pour lesquels l'approbation préalable du Comité est requise.

Le Comité a examiné les modalités de l'appel d'offres pour le renouvellement du collège des Commissaires aux comptes telles que proposées par la Direction Générale.

Le Conseil a approuvé les modalités de l'appel d'offres pour le renouvellement des Commissaires aux comptes.

## 2.c Les travaux réalisés par le Comité des comptes et le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité en séance commune, et les travaux approuvés par le Conseil d'administration en 2021

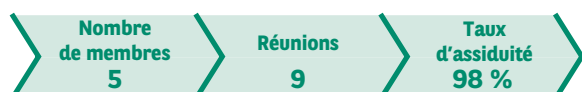


Les Comités :

- ont pris connaissance des résultats des *stress tests* de l'ABE menés au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 ;
- ont examiné la méthodologie de calcul retenue par le Groupe pour estimer les provisions *ex-ante* pour risque de crédit au titre de la norme IFRS 9 et les reprises de provisions éventuelles en considérant l'amélioration des conditions économiques ;
- ont pris connaissance du plan d'audit des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2021 ;
- ont délibéré sur la compatibilité des prix des produits et services proposés aux clients au regard de la stratégie en matière de risque (conformément aux dispositions de la CRD 5) ;
- ont revu les principaux litiges et procédures en cours faisant l'objet ou susceptibles de faire l'objet de provisions ;
- ont revu les hypothèses économiques utilisées pour l'élaboration du budget et du plan stratégique 2022-2025 ;
- ont été informés de l'état d'avancement au sein du Groupe du programme visant à coordonner la mise en œuvre des nouveaux taux interbancaires (réforme des taux Eonia, Euribor et Libor).

Le Conseil a été informé de l'ensemble des travaux réalisés par le Comité des comptes et le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité.

## 2.d Les travaux réalisés par le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité et les travaux approuvés par le Conseil d'administration en 2021



Depuis le 19 mai 2020, le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité et le Comité des comptes ont un membre commun afin de favoriser les travaux des Comités sur l'adéquation des risques et des provisions comptabilisées par la Banque.

## Risques et liquidité

Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité :

- a examiné le *Risk Appetite Statement* (RAS), les limites globales de risque en prenant en compte les évolutions liées aux risques de liquidité, de taux d'intérêt dans le *banking book* et au risque opérationnel ainsi que les propositions d'introduction de nouveaux indicateurs pertinents de suivi ;
- a pris connaissance du rapport relatif à l'*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process* (ILAAP) et a examiné le seuil de tolérance au-dessus duquel il peut être considéré que la situation de liquidité est en conformité avec la tolérance aux risques de la Banque ;
- a examiné le rapport sur le contrôle interne au titre de l'exercice 2020 comprenant le rapport sur le risque opérationnel y compris IT, le contrôle permanent et la continuité d'activité ainsi que le contrôle des activités externalisées ;
- a suivi le déploiement du programme de cybersécurité au sein du Groupe, son plan d'action, les thèmes prioritaires et le budget afférent. Il a été informé de la manière dont le Groupe renforçait son dispositif face à la hausse de la menace cyber dans un contexte d'augmentation générale de recours aux outils digitaux. Le Comité a examiné le degré de maturité de chaque métier et de chaque territoire en fonction des standards arrêtés par le Groupe et des simulations d'intrusion menées en interne. Le Comité a été informé des réalisations de l'année et des objectifs pour les exercices suivants ;
- a examiné le tableau de bord présenté trimestriellement par le responsable de RISK et a passé en revue l'évolution des risques de marché, des risques de contrepartie, des risques de crédit, du risque opérationnel ainsi que de liquidité. Il a analysé régulièrement les impacts de la crise sanitaire sur les différentes catégories de risques. Il a délibéré sur la base des informations présentées par RISK. Le responsable de RISK a répondu en séance aux questions du Comité ;
- a été informé des dépassements de limites des indicateurs de risque et le cas échéant, des plans d'action décidés par la Direction Générale ;
- a approuvé le renouvellement des limites de risques pour des secteurs et activités spécifiques ;
- a suivi le cadre de gestion du risque d'*outsourcing* de la Banque ;
- s'est prononcé sur la compatibilité de la politique de rémunération du Groupe avec son profil de risque.

Le Conseil :

- a été informé de l'ensemble des travaux du Comité sur les risques et la liquidité du Groupe, en particulier il a été régulièrement informé des impacts de la crise sanitaire sur les risques ;
- a approuvé les évolutions du RAS du Groupe ;
- a approuvé le niveau de tolérance au risque de liquidité et les politiques, procédures et systèmes internes relatifs au risque de liquidité ;
- a validé la transmission à l'ACPR du rapport de contrôle interne dans ses composantes de risque opérationnel, de contrôle permanent et de continuité de l'activité ;
- a approuvé le renouvellement des enveloppes sectorielles.

**Travaux ad hoc**

Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité :

- a été informé, lors de chacune de ses séances, des impacts de la crise sanitaire sur le plan opérationnel et commercial ;
- a été informé du cadre de gestion des risques associé à l'activité de Prime Brokerage ;
- a examiné le cadre de gestion des risques associé au portefeuille de Commodities Finance ;
- a été informé de l'évolution du dispositif de *Correspondent Banking* du Groupe ;
- a été informé de la manière dont la Banque traitait et protégeait les données personnelles de ses clients ;
- a été informé du plan d'action de la Banque en réponse au guide BCE sur les risques climatiques et environnementaux ;
- a pris connaissance des lettres de suite et des réponses de la Banque relatives aux missions de la BCE sur (i) le cadre de contrôle permanent, (ii) la gestion du risque de crédit et l'organisation des contrôles au sein de BCEF ;
- a pris connaissance de la lettre de suite et de la réponse de la Banque relatives à un *deep dive* de la BCE sur l'immobilier résidentiel au sein des Banques commerciales domestiques (ex-Domestic Markets).

Les Comités de contrôle interne, des risques et de la conformité et de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE réunis en séance commune ont examiné les principales réalisations du plan d'action ESG du Groupe co-sponsorisé par RISK et par la Direction de l'Engagement d'entreprise (introduction en cours du risque ESG dans les comités de crédit et dans les KYC, création d'une plateforme dédiée rassemblant l'ensemble des données ESG dont des données externes telles qu'un module de gestion des controverses).

Le Conseil a été informé de l'ensemble des travaux *ad hoc* du Comité sur les risques et la liquidité.

**Conformité et contrôle interne, litiges et contrôle périodique**

Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité :

- a examiné la partie du rapport de gestion relative au contrôle interne et en a proposé l'approbation au Conseil ;
- a examiné le rapport sur le contrôle interne au titre de l'exercice 2020 comprenant le rapport sur le *Risk Assessment* de la Conformité, les points marquants liés à la conformité dans l'ensemble des lignes métiers et des zones géographiques, et le rapport du contrôle périodique ;
- a examiné les rapports sur l'organisation des dispositifs de contrôle interne de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme ainsi que sur le gel des avoirs de la Banque conformément aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 2018 ;
- a revu la classification des risques du Groupe en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme conformément à l'arrêté du 6 janvier 2021 relatif au dispositif et au contrôle interne en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de gel des avoirs et d'interdiction de mise à disposition ou d'utilisation des fonds ou ressources économiques ;
- a pris connaissance du dispositif de contrôle de MiFID II et des résultats des contrôles menés en 2020 ;
- a examiné le rapport établi au titre de l'année 2020 sur la mesure et la surveillance des risques, conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR. Il a procédé à l'évaluation de l'efficacité des politiques et des dispositifs mis en place ;
- a examiné la mise à jour annuelle du plan de rétablissement et a été informé des demandes de modifications complémentaires exprimées par les superviseurs sur le plan de rétablissement ; il a proposé au Conseil d'approuver le plan de rétablissement ;
- a examiné les évolutions réglementaires européennes en matière de résolution et a été informé de l'objectif de *Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities* (MREL) du Groupe à atteindre au 1<sup>er</sup> janvier 2024 fixé par le Conseil de Résolution Unique ;
- a passé en revue, lors de chacune de ses séances, le tableau des litiges et procédures en cours et les évolutions de chacun des dossiers ;
- a délibéré sur les principaux résultats du contrôle périodique en 2020 ;
- a examiné le rapport semestriel de l'Inspection Générale ;
- a examiné le rapport semestriel de la fonction Conformité ;
- a continué de suivre la mise en place du plan de remédiation initiée en 2014 à la demande des autorités américaines (engagements pris par BNP Paribas dans le cadre du contrôle des activités réalisées en US dollars) ;
- a continué de suivre le résultat des missions de l'Inspection Générale sur les plans de remédiation ;
- a été informé de la manière dont le plan d'audit pour l'exercice 2021 continuait d'être impacté par la crise sanitaire et les restrictions de déplacement à l'étranger ;
- a pris connaissance de manière régulière des amendes infligées à la Banque par les superviseurs ;
- a pris connaissance des conclusions de la mission de l'Agence française anticorruption et du plan d'action associé ;
- a examiné la cartographie des risques de corruption au sein du Groupe au titre de l'exercice 2020 ;
- a été informé de l'enregistrement de BNP Paribas en tant que *Security-Based Swap Dealer* aux États-Unis.



Le Conseil :

- a été informé de l'ensemble des travaux du Comité sur le contrôle interne, les risques et la conformité ;
- a approuvé la partie du rapport de gestion relative au contrôle interne au titre de 2020 ;
- a validé la transmission à l'ACPR du rapport de contrôle interne dans ses composantes liées à la conformité et au contrôle périodique ;
- a validé la transmission à l'ACPR des rapports sur l'organisation des dispositifs de contrôle interne de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ainsi que sur le gel des avoirs ;
- a entendu les conclusions des travaux effectués sur la base du rapport établi pour la mesure et la surveillance des risques au titre de l'année 2020 et a validé la transmission à l'ACPR du rapport sur la mesure et la surveillance des risques ;
- a approuvé le plan de rétablissement dont la version actualisée a été remise à la BCE.

Le Comité a procédé à l'audition des responsables des fonctions RISK, Conformité, Inspection Générale et LEGAL, hors la présence de la Direction Générale.

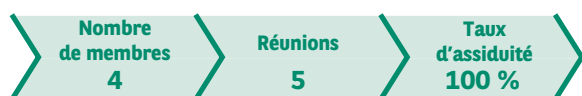
Le Conseil a entendu le compte-rendu des auditions.

- a passé en revue la situation de chacun des administrateurs et a proposé au Conseil de nommer :
  - M. Christian Noyer en tant que Président du Comité des comptes sous réserve de sa nomination en tant qu'administrateur lors de l'Assemblée Générale du 18 mai 2021 en remplacement de M. Denis Kessler,
  - M<sup>me</sup> Juliette Brisac en tant qu'observatrice au Comité des comptes jusqu'à la fin de l'exercice 2021 avant d'en devenir membre à compter de janvier 2022 ;
- a examiné les situations des administrateurs sollicités pour des mandats à l'extérieur du Groupe, comme le prévoit la Politique d'aptitude.

Le Conseil :

- a proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires le renouvellement des mandats des administrateurs concernés ;
- a proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires la nomination de M. Christian Noyer en tant qu'administrateur ;
- a recommandé à l'Assemblée Générale des actionnaires de voter favorablement pour la candidature de M<sup>me</sup> Juliette Brisac en qualité d'administratrice représentant les salariés actionnaires ;
- a nommé à effet immédiat après l'Assemblée Générale du 18 mai 2021 M. Christian Noyer en tant que Président du Comité des comptes et a approuvé la nomination de M<sup>me</sup> Juliette Brisac en tant que membre du Comité des comptes à compter de janvier 2022.

## 2.e Les travaux réalisés par le Comité de Gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE et les travaux approuvés par le Conseil d'administration en 2021



### Évolution de la composition du Conseil et des Comités spécialisés

Le Comité de Gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE :

- a examiné les dates d'échéance des mandats des administrateurs et a proposé au Conseil de soumettre au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires le renouvellement des mandats arrivant à échéance en 2021, à savoir ceux de M. Pierre-André de Chalendar et M<sup>me</sup> Rajna Gibson-Brandon ;
- a proposé au Conseil la nomination de M. Christian Noyer en qualité d'administrateur après s'être assuré qu'il remplissait les critères définis dans la Politique d'aptitude ; ce dernier a succédé à M. Denis Kessler dont le mandat est arrivé à échéance en mai 2021 ;
- a examiné les quatre candidatures pour le mandat d'administrateur représentant les salariés actionnaires et a recommandé au Conseil la nomination de M<sup>me</sup> Juliette Brisac compte tenu de ses compétences techniques sur les plans financier et managérial ainsi que sa légitimité en tant que Présidente du Conseil de surveillance du FCPE, prépondérant dans l'actionnariat salarié ;

### Gouvernance

Le Comité de Gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE :

- a revu le vivier actualisé d'administrateurs potentiels ;
- a proposé au Conseil, sur proposition de l'Administrateur Directeur Général, de nommer M. Yann Gérardin, Directeur Général délégué en charge du périmètre CIB et M. Thierry Laborde, Directeur Général délégué en charge du périmètre CPBS à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires du 18 mai 2021 après s'être assuré que les candidats proposés remplissaient les critères de *Fit & Proper* définis dans la Politique d'aptitude notamment en termes d'honorabilité, de loyauté et de disponibilité et de la présence d'au moins une femme et un homme jusqu'au terme du processus de sélection ;
- a proposé au Conseil de valider l'obligation demandée à M. Thierry Laborde d'une détention minimale de 20 000 actions BNP Paribas d'ici la fin 2022 et à M. Yann Gérardin d'une détention minimale de 30 000 actions, et ce pendant toute la durée de leur mandat ;
- a proposé au Conseil d'administration de mettre à jour la procédure relative aux conventions courantes conclues à des conditions normales de marché et d'ajouter dans la Politique d'aptitude un renvoi vers cette procédure afin de prendre en compte les nouvelles dispositions règlementaires exigeant (i) un dispositif détaillé en matière d'identification et de gestion des conflits d'intérêts et (ii) un dispositif relatif aux prêts accordés par la Banque aux membres de l'organe de direction et aux personnes physiques et morales qui leur sont liées ;
- a examiné le rapport sur les conventions courantes conclues entre BNP Paribas et les administrateurs conformément à la Procédure

relative aux conventions courantes conclues à des conditions normales approuvée en 2019 par le Conseil ;

- s'est interrogé sur la manière de renforcer l'attention du Conseil d'administration sur les sujets ESG à travers notamment l'organisation de formations sur ces thématiques. Il a également proposé au Conseil à titre expérimental d'ouvrir le CGEN une fois par an à l'ensemble des administrateurs afin de traiter d'un sujet ESG spécifique ;
- a constaté que le Comité Exécutif du Groupe dans le cadre de la nouvelle organisation est désormais composé d'un tiers de femmes ;
- s'est assuré de l'aptitude des titulaires de poste clés auprès de la Direction des Ressources Humaines, en particulier ceux nommés en mai 2021 ;
- a été informé de la mise en œuvre et du résultat des contrôles associés de la *Corporate Governance Policy* applicable à toutes les filiales du périmètre de consolidation prudentielle de BNP Paribas ;
- a été informé de la teneur des échanges du Président du Conseil d'administration avec les investisseurs dans le domaine de la gouvernance de la Banque ;
- a examiné le rapport de gouvernement d'entreprise au titre de l'exercice 2020 dont il a recommandé l'approbation au Conseil d'administration ;
- a été informé des nouvelles responsabilités incombant aux administrateurs dans le cadre de l'enregistrement de BNP Paribas en tant que « *Security-Based Swap Dealer* ».

Le Conseil :

- a approuvé la nomination de MM. Yann Gérardin et Thierry Laborde en tant que Directeurs Généraux délégués respectivement en charge de CIB et de CPBS dont la prise de fonction est intervenue à l'issue de l'Assemblée Générale du 18 mai 2021 ;
- a approuvé la quantité minimale d'actions à détenir par les deux Directeurs Généraux délégués ainsi que le délai de mise en conformité associée à cette obligation pour M. Thierry Laborde ;
- a approuvé la mise à jour de la procédure relative aux conventions courantes conclues à des conditions normales de marchés renommée « Procédure d'application relative aux conflits d'intérêts en matière de prêts et autres transactions accordés aux membres de l'organe de direction et à leurs parties liées » et de la Politique d'aptitude ;
- a conclu que toutes les conventions qui ont été examinées étaient des conventions courantes conclues à des conditions normales ;
- a approuvé la proposition faite par le Comité d'organiser à titre expérimental un CGEN dédié à l'ESG une fois par an en invitant les autres administrateurs, tout en étant présidé par la Présidente du CGEN ;
- a approuvé le rapport de gouvernement d'entreprise au titre de 2020.

## Évaluation du Conseil d'administration

Le Comité :

- a pris connaissance des résultats de l'évaluation du Conseil d'administration menée par un cabinet externe, au titre de l'exercice 2020. L'évaluation réalisée dans le contexte de la crise sanitaire a confirmé la satisfaction des administrateurs quant au fonctionnement du Conseil et quant à la contribution de chacun des administrateurs ainsi que l'engagement et l'efficacité du Président pour animer et organiser les travaux du Conseil. Elle a relevé la solidarité du Conseil d'administration y compris vis-à-vis de la Direction Générale tout comme les compétences de l'équipe dirigeante, la qualité du Conseil et la complémentarité de ses membres ;
- a veillé à la mise en œuvre du plan d'action résultant de l'évaluation réalisée en 2020. Cela s'est traduit par la tenue de discussions régulières du Conseil sur les sujets liés au risque opérationnel et à l'ESG ainsi que sur le risque cyber ;
- a proposé au Conseil un plan d'action dans la continuité de celui défini l'an dernier, en particulier :
  - (i) la poursuite des échanges avec les dirigeants opérationnels du Groupe en particulier les membres du Comité Exécutif du Groupe,
  - (ii) l'examen plus approfondi des questions relatives aux ressources humaines et à la RSE ;
- a préparé l'évaluation interne du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2021.

Le Conseil a approuvé le plan d'action à la suite de l'évaluation 2020.

## Code de conduite

Le Comité de Gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE a, conformément à ses attributions, consacré une séance à examiner la mise en œuvre du Code de conduite (« Conduct ») au sein des filiales et des territoires du Groupe. Le Comité a souligné l'importance de la formation de l'ensemble des collaborateurs du Groupe aux sujets relatifs au Conduct en particulier pour les nouveaux entrants.

Il a examiné les propositions de mise à jour du Code de conduite et de son annexe relative à l'anticorruption en particulier l'enrichissement des cas illustratifs décrits dans le code et en a proposé son approbation au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration :

- a approuvé la mise à jour du Code de conduite et de son annexe relative à l'anticorruption ;
- a continué de suivre le déploiement du Code de conduite au sein des filiales et des territoires du Groupe.

## Rémunération des administrateurs et du censeur

En vue de l'approbation par le Comité des rémunérations de la répartition de la rémunération versée à chaque administrateur et au censeur au titre de 2021, le Comité de Gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE a examiné la présence effective de chacun des administrateurs et du censeur lors des Comités et des Conseils en 2021.

## Responsabilité sociale et environnementale

Dans le cadre de ses attributions, le Comité de Gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE a examiné le rapport sur la responsabilité sociale et environnementale du Groupe et a proposé quelques aménagements et modifications.

Le Comité :

- a examiné le rapport sur la responsabilité sociale et environnementale du Groupe et a constaté la mobilisation exceptionnelle de BNP Paribas pour les clients et la société pendant la crise sanitaire (avec l'octroi de prêts garantis par les États dans les réseaux de banque de détail du Groupe, l'engagement auprès de la société civile avec 60 millions d'euros de dons d'urgence en 2020) ;
- a été informé des engagements de la Banque pour 2021 avec (i) l'accélération de la transition vers une économie bas-carbone et (ii) les actions en faveur de la biodiversité.
- a examiné la déclaration de la Banque au titre des lois britannique et australienne contre l'esclavage moderne (« *Modern Slavery Act 2015* » du Royaume-Uni et « *Modern Slavery Act 2018* » d'Australie) visant à garantir que les activités de la Banque ne présentent aucun cas de traite d'êtres humains ni d'esclavage. Cette déclaration est intégrée au rapport sur la responsabilité sociale et environnementale du Groupe ;
- a été informé de la politique du Groupe en matière de diversité et inclusion notamment en termes d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes avec l'accélération de la stratégie de féminisation des populations clés du Groupe qui se traduit par des objectifs ambitieux à l'horizon 2025. Il a également été informé de la nouvelle feuille de route du Groupe en termes de multiculturalisme et de diversité ethnoculturelle avec une tolérance zéro face au racisme et à la discrimination ethno-raciale.

Le Conseil d'administration :

- a approuvé le rapport sur la responsabilité sociale et environnementale du Groupe incluant la Déclaration de Performance Extra-Financière avec les modifications proposées par le Comité ;
- a approuvé la déclaration de la Banque relative au « *Modern Slavery Act 2015* » du Royaume-Uni et le « *Modern Slavery Act 2018* » d'Australie.

## 2.f Les travaux réalisés par le Comité des rémunérations et les travaux approuvés par le Conseil d'administration en 2021



Deux membres du Comité des rémunérations sont également membres du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité favorisant en cela les travaux du Comité sur l'adéquation des principes de rémunération et de la politique de risque de BNP Paribas, répondant ainsi aux exigences du Code monétaire et financier.

Le Comité des rémunérations :

Au titre de l'année 2020

- après avoir reçu une information détaillée sur les collaborateurs du Groupe dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe (« la population régulée Groupe ») :
  - a examiné les sujets relatifs à leurs rémunérations ;
  - a pris connaissance du périmètre final de la population régulée Groupe ;
  - a revu le rapport public 2021 sur les rémunérations attribuées au titre de l'exercice 2020 à la population régulée Groupe ;
  - a examiné les paramètres finaux de détermination de l'enveloppe de rémunération variable du métier Global Markets et a été informé de l'enveloppe finale allouée et de la manière dont les allocations individuelles ont été réalisées pour ce métier ;
  - a pris connaissance de la liste nominative des rémunérations les plus élevées au titre de 2020 ;
  - a contrôlé les rémunérations au titre de 2020 du responsable de RISK et de la responsable de la Conformité du Groupe ;
  - a examiné, hors la présence de la Direction Générale, les critères de performance à la fois quantitatifs et qualitatifs liés à la rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux exécutifs et proposé au Conseil d'arrêter leur rémunération variable au titre de 2020 ;
  - a revu les fiches *Say on pay* relatives à chacun des dirigeants mandataires sociaux de BNP Paribas ainsi que les informations figurant dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise concernant notamment la rémunération totale et les avantages de toute nature pour l'ensemble des mandataires sociaux de BNP Paribas (SA) ;
  - a pris connaissance des principes de la politique de rémunération, et des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés au titre de l'année de performance 2020 aux dirigeants mandataires sociaux et aux responsables de RISK et de Conformité des filiales du Groupe entrant dans le seuil fixé par la loi et qui ont délégué au Comité ces missions ;
  - a revu la résolution relative aux rémunérations versées en 2020 à la population régulée Groupe faisant l'objet d'un vote consultatif annuel de l'Assemblée Générale des actionnaires ;
  - a été informé de la synthèse du rapport de l'Inspection Générale relatif à la mise en œuvre du processus de révision des rémunérations au titre de l'exercice 2020 de cette population régulée Groupe ;
  - a revu le plan d'action de la Banque proposé à la suite des recommandations émises par la BCE dans le cadre d'une de ses missions menées en 2020.

Au titre de l'année 2021

- a pris connaissance du périmètre de la population régulée Groupe identifiée en première estimation au titre de 2021 ;
- a examiné les règles de différé et de modalités de paiement des rémunérations variables applicables à la population régulée Groupe au titre de 2021 ;
- a examiné les premiers paramètres retenus pour déterminer l'enveloppe de rémunération variable des collaborateurs du métier Global Markets au titre de l'exercice de performance 2021 ;

- a revu la politique de rémunération des mandataires sociaux applicable à compter de la performance au titre de l'exercice 2021 ;
- a examiné et proposé au Conseil les conditions financières de la cessation de fonction de M. Philippe Bordenave en tant que Directeur Général délégué ;
- a reconduit à l'identique les modalités de la rémunération des administrateurs et a examiné la répartition de la rémunération des administrateurs et le montant individuel affecté à chacun au titre de l'exercice 2021 sur la base du contrôle de la présence effective des administrateurs aux Conseils et aux Comités ainsi que le montant affecté à la rémunération du censeur sur la base de sa présence effective ;
- a examiné les changements de la politique de rémunération du Groupe reflétant principalement les dispositions relatives à la directive européenne CRD 5 et au règlement et à la directive applicables aux entreprises d'investissement (IFD/IFR) et a proposé au Conseil d'administration d'approuver la politique ainsi modifiée.

Au titre de l'année 2022

- dans le cadre de son rôle de supervision des rémunérations des succursales du Groupe au Royaume-Uni à la suite du Brexit, a revu et validé la Charte du Comité mise en place au Royaume-Uni dont le rôle est d'assurer la conformité de la politique de rémunération aux dispositions règlementaires locales. Il a également revu l'annexe dédiée dans la politique de rémunération du Groupe et a proposé au Conseil d'administration l'approbation de ces deux documents.

Le Conseil :

- a été informé de l'ensemble des travaux du Comité des rémunérations ;
- a examiné et approuvé, hors la présence du Directeur Général et du Directeur Général délégué en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires du 18 mai 2021, l'évaluation faite par le Comité des critères quantitatifs et qualitatifs liés à la rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux exécutifs au titre de l'année de performance 2020 ;
- s'est assuré de la cohérence de l'évolution de la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux exécutifs ;
- a approuvé les fiches *Say on pay* au titre de l'exercice 2020 des dirigeants mandataires sociaux ainsi que les informations figurant dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise concernant notamment la rémunération totale et les avantages de toute nature pour l'ensemble des mandataires sociaux de BNP Paribas (SA), à soumettre au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- a arrêté les conditions financières de la cessation de fonction de M. Philippe Bordenave en tant que Directeur Général délégué ;
- a entendu le rapport du Président du Comité sur la conformité de la rémunération du responsable de RISK et de la responsable de la Conformité du Groupe au titre de l'année de performance 2020 ;
- a été informé par le Président du Comité des principes d'identification de la population des collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise et de leurs principes de rémunération tels que proposés par la Direction Générale au titre de l'année de performance 2021 ;
- a arrêté, hors la présence du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués, la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2021 ;
- a approuvé la répartition individuelle de la rémunération allouée aux administrateurs et celle allouée au censeur au titre de l'exercice 2021 ;
- a approuvé les modifications de la politique de rémunération du Groupe ;
- a approuvé la Charte du Comité de rémunération au Royaume-Uni ainsi que l'annexe dédiée à la réglementation anglaise de la politique de rémunération du Groupe à compter de l'exercice 2022.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### PRÉAMBULE

Les règles relatives :

- au Conseil d'administration ;
- aux membres du Conseil d'administration, en ce compris leurs droits et obligations ;
- aux Comités du Conseil d'administration ;

sont fixées par les dispositions légales et réglementaires, les statuts de la Société et le présent règlement (s'ajoute à ce règlement intérieur du Conseil d'administration, la Politique d'aptitude des Membres de l'organe de direction et des Titulaires de postes clés mentionnée au 1.3 ci-dessous).

Le Conseil d'administration prend également en compte les recommandations de Place relatives au gouvernement d'entreprise, et en particulier les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'Association Française des Entreprises Privées (AfeP) et Le Mouvement des Entreprises de France (Medef), ci-après dénommé le Code AfeP-Medef, auquel BNP Paribas (la « Société ») se réfère.

Le Conseil d'administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société.

Le Conseil d'administration est assisté de comités spécialisés :

- Comité des comptes ;
- Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité ;
- Comité de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE et
- Comité des rémunérations ;

ainsi que de tout comité *ad hoc*.

### PREMIÈRE PARTIE – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, ORGANE COLLÉGIAL

#### ARTICLE 1. ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration délibère sur toute question relevant de ses attributions légales et réglementaires et contribue à promouvoir des valeurs d'entreprise visant notamment à assurer que la conduite des activités de BNP Paribas par ses collaborateurs soit respectueuse des exigences les plus élevées en matière d'éthique afin de préserver la réputation de la Société.

En particulier et de manière non exhaustive, le Conseil d'administration est compétent dans les domaines suivants :

##### 1.1 ORIENTATIONS ET OPÉRATIONS STRATÉGIQUES

Le Conseil d'administration :

- détermine les orientations de l'activité de BNP Paribas et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux des activités de BNP Paribas ;

- sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ;

- donne son accord préalable à toutes les décisions d'investissement ou de désinvestissement (hors opérations de portefeuille) d'un montant supérieur à 250 millions d'euros, ainsi qu'à tout projet de prise ou de cession de participation (hors opérations de portefeuille) supérieur à ce seuil qui lui sont soumis par le Directeur Général. Ce dernier lui rend compte périodiquement des opérations significatives dont le montant est inférieur à cette limite ;

- donne son accord préalable à toute opération stratégique significative se situant hors des orientations approuvées ;

- promeut la création de valeur à long terme par BNP Paribas.

##### 1.2 CODE DE CONDUITE

Le Conseil d'administration et la Direction Générale ont élaboré un Code de conduite du Groupe BNP Paribas qui définit les règles de conduite dans le cadre des valeurs et missions déterminées par la Banque. Ce Code, qui doit être intégré par chaque métier et chaque collaborateur, guide les actions de chacun et oriente les décisions à tous les niveaux de l'organisation. À cette fin, le Conseil veille à ce que la Direction Générale mette en œuvre l'application de ce Code dans les métiers, les pays et régions.

##### 1.3 GOUVERNANCE, CONTRÔLE INTERNE ET COMPTES

Le Conseil d'administration :

- nomme le Président, le Directeur Général et, sur proposition de ce dernier, le ou les Directeurs Généraux délégués ;

- fixe les éventuelles limitations aux pouvoirs du Directeur Général et du ou des Directeurs Généraux délégués ;

- procède à l'examen du dispositif de gouvernance, lequel comprend notamment une organisation claire assurant un partage des responsabilités bien défini, transparent et cohérent, des procédures efficaces de détection, de gestion, de suivi et de déclaration des risques auxquels la Société est ou pourrait être exposée ; il évalue périodiquement l'efficacité de ce dispositif de gouvernance et s'assure que des mesures correctrices pour remédier aux éventuelles défaillances ont été prises ;

- détermine les orientations et contrôle la mise en œuvre par les dirigeants effectifs des dispositifs de surveillance afin de garantir une gestion efficace et prudente de la Société, notamment la séparation des fonctions au sein de l'organisation de la Société et la prévention des conflits d'intérêts ;

- s'assure du respect des obligations qui lui incombent en matière de contrôle interne, et notamment, procède au moins deux fois par an à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne ;

- approuve le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui lui est joint ;

- procède aux contrôles et aux vérifications qu'il juge opportuns ;

- s'assure que le Directeur Général et/ ou le ou les Directeurs Généraux délégués mettent en œuvre une politique de non-discrimination et de diversité notamment en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes ;
- s'assure de la mise en place d'un dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence pour lequel il reçoit toutes les informations nécessaires à cet effet ;
- procède à l'examen et à l'arrêté des comptes, et veille à leur sincérité ;
- procède à une revue, au moins une fois par an, des projets de budget, ainsi que des divers rapports légaux et réglementaires que le Directeur Général lui soumet ;
- élabore une politique en matière d'aptitude qui définit l'évaluation des membres de l'organe de direction et des titulaires des postes clés (la « Politique d'aptitude des Membres de l'organe de direction et des Titulaires de postes clés ») ; Le Conseil d'administration (et ses comités) applique cette politique et la revoit régulièrement afin de tenir compte notamment des évolutions réglementaires ;
- donne son accord préalable, à la révocation des responsables de la fonction de gestion des risques, de la conformité et de l'inspection générale.

#### 1.4. GESTION DES RISQUES

Le Conseil d'administration :

- examine régulièrement, en lien avec la stratégie qu'il a définie, les opportunités et les risques tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux, ceux liés aux problématiques de blanchiment de capitaux et financement du terrorisme ainsi que les mesures prises en conséquence ;
- ainsi approuve-t-il et revoit-il régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques auxquels la Société est ou pourrait être exposée, y compris les risques engendrés par l'environnement économique. En particulier, le Conseil d'administration approuve les limites globales de risque et a mis en place un processus spécifique organisant son information et, le cas échéant, sa saisine en cas de dépassement de ces limites.

#### 1.5. COMMUNICATION

Le Conseil d'administration :

- veille à la communication aux actionnaires et aux marchés d'une information financière de qualité ;
- contrôle le processus de publication et de communication financière, la qualité et la fiabilité des informations destinées à être publiées et communiquées par la Société.

#### 1.6. RÉMUNÉRATION

Le Conseil d'administration :

- répartit, sans préjudice des compétences de l'assemblée générale, les rémunérations allouées aux administrateurs ;
- adopte et revoit régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération du Groupe laquelle concerne notamment les catégories de personnel incluant les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération que ceux dont les activités professionnelles ont une incidence sur le profil de risque du Groupe ;
- détermine, sans préjudice des compétences de l'assemblée générale, la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, notamment leur rémunération fixe et variable ainsi que tout autre instrument de rémunération ou avantage en nature.

#### 1.7. RÉOLUTION

Le Conseil d'administration arrête le plan préventif de rétablissement de l'établissement, ainsi que les éléments nécessaires à l'établissement du plan de résolution, communiqués aux autorités de contrôle compétentes.

### ARTICLE 2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### 2.1. ORGANISATION DES RÉUNIONS

Il se réunit un minimum de quatre fois par an et autant de fois que les circonstances ou l'intérêt de BNP Paribas l'exigent.

Les convocations peuvent être transmises par le Secrétaire du Conseil.

Le Secrétaire du Conseil prépare l'ensemble des documents nécessaires aux séances du Conseil et organise la mise à disposition de l'ensemble de la documentation aux administrateurs et autres participants aux séances.

Il est tenu un registre de présence, signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'administration et qui mentionne le nom des administrateurs réputés présents.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux établis par le Secrétaire du Conseil transcrits sur un registre spécial conformément à la législation en vigueur. Le Secrétaire du Conseil est habilité à délivrer et certifier les copies ou extraits de procès-verbaux. Chaque procès-verbal de Conseil fait l'objet d'une approbation lors d'une séance de Conseil ultérieure.

Les décisions du Conseil d'administration sont exécutées par le Directeur Général, ou un Directeur Général délégué, soit par tout délégué spécial que le Conseil désigne.

#### 2.2. MOYENS DE PARTICIPATION

Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification, garantissant leur participation effective, transmettant au moins la voix des participants, et satisfaisant, de par leurs caractéristiques techniques, aux besoins de confidentialité et à la retransmission continue et simultanée des délibérations, à l'exception de l'arrêté des comptes et du rapport de gestion. Le procès-verbal mentionne, le cas échéant, la survenance d'éventuels incidents techniques si elle a perturbé le déroulement de la séance.

## DEUXIÈME PARTIE – LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### ARTICLE 3. COMPOSITION, INFORMATION ET COMPÉTENCE

#### 3.1. PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

##### 3.1.1. Relations avec les autres organes de la Société et vis-à-vis de l'extérieur

Dans les relations avec les autres organes de la Société et vis-à-vis de l'extérieur, le Président est le seul à pouvoir agir au nom du Conseil et à s'exprimer en son nom, sauf circonstances exceptionnelles, et hormis mission particulière ou mandat spécifique confié par le Conseil d'administration à un autre administrateur.

Le Président veille à maintenir une relation étroite et confiante avec la Direction Générale. Il lui apporte son aide et ses conseils tout en respectant ses responsabilités exécutives. Il organise son activité pour

garantir sa disponibilité et mettre son expérience au service de la Société. Il contribue à la promotion des valeurs et de l'image de la Société, tant au sein du Groupe qu'à l'extérieur de celui-ci.

En étroite coordination avec la Direction Générale, il peut représenter le Groupe dans ses relations de haut niveau, notamment les grands clients, les pouvoirs publics et les institutions, aux plans national, européen et international.

Il veille au maintien de la qualité des relations avec les actionnaires en étroite coordination avec les actions menées dans ce domaine par la Direction Générale.

Il veille à ce que soient établis et mis en œuvre les principes du gouvernement d'entreprise.

Le Président est le gardien du bon fonctionnement du Conseil d'administration de BNP Paribas. À ce titre :

- avec le concours du Comité de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE, avec l'approbation du Conseil et de l'Assemblée générale des actionnaires lorsqu'il y a lieu, il s'efforce de construire un Conseil efficace et équilibré, et de gérer les processus de remplacement et de succession concernant le Conseil et les nominations dont celui-ci a à connaître ;
- il peut assister à tous les Comités et peut ajouter à l'ordre du jour de ceux-ci tout sujet qu'il considère comme pertinent ;
- il s'assure que les administrateurs disposent en temps voulu, sous une forme claire et appropriée, de la documentation et de l'information nécessaires à l'exercice de leur mission.

### 3.1.2. Organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration afin de le mettre à même d'accomplir toutes ses missions. Il fixe le calendrier et l'ordre du jour des réunions du Conseil et le convoque.

Il veille à la bonne organisation des travaux du Conseil de manière à en promouvoir le caractère décisionnaire et constructif. Il anime les travaux du Conseil et coordonne ses travaux avec ceux des comités spécialisés.

Il s'assure que le Conseil consacre le temps nécessaire aux questions intéressant l'avenir de la Société et notamment sa stratégie.

Le Président est tenu régulièrement informé par le Directeur Général et les autres membres de la Direction Générale des événements et situations significatifs relatifs à la vie du Groupe, notamment : le déploiement de la stratégie, l'organisation, les projets d'investissement et de désinvestissement, les opérations financières, les risques, les états financiers.

Il reçoit du Directeur Général l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur le contrôle interne.

Il peut demander au Directeur Général ou à tout responsable, et particulièrement aux responsables des fonctions de contrôle, toute information propre à éclairer le Conseil et ses comités dans l'accomplissement de leur mission.

Il peut entendre les Commissaires aux comptes en vue de la préparation des travaux du Conseil et du Comité des comptes.

## 3.2. ADMINISTRATEURS

Ils s'engagent à agir dans l'intérêt social de BNP Paribas et à respecter toutes les dispositions du présent Règlement Intérieur qui leur sont applicables, et en particulier les procédures du Conseil d'administration.

## 3.3. AUTRES PARTICIPANTS

### 3.3.1. Censeurs

Les censeurs assistent aux séances du Conseil et des comités spécialisés avec voix consultative.

### 3.3.2. Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes, assistent aux séances du Conseil et des comités spécialisés qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires et peuvent assister aux séances du Conseil et des comités spécialisés lorsque le Président du Conseil le juge nécessaire.

### 3.3.3. Personnes invitées

Le Conseil peut décider d'inviter une ou plusieurs personnes à assister aux séances.

### 3.3.4. Représentant du Comité Social et Économique Central (CSEC)

Le représentant du CSEC assiste aux séances du Conseil avec voix consultative.

### 3.3.5. Secrétaire du Conseil

Le Secrétaire du Conseil est nommé par le Conseil et assiste aux séances de ce dernier.

### 3.3.6. Responsables des fonctions de contrôle

Si nécessaire, en cas d'événements particuliers affectant ou susceptible d'affecter BNP Paribas, les responsables des fonctions de contrôle peuvent rendre directement compte au Conseil et le cas échéant à ses comités afin de leur faire part de leurs préoccupations sans en référer aux dirigeants effectifs.

Les personnes visées au point 3.3 sont soumises aux mêmes règles d'éthique, de confidentialité et de déontologie que les administrateurs.

## 3.4. ACCÈS À L'INFORMATION

### 3.4.1. Information et documentation

Afin de contribuer efficacement aux réunions du Conseil d'administration et de permettre à celui-ci de prendre une décision éclairée, chaque administrateur peut demander à se faire communiquer par le Président ou le Directeur Général tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, dès lors qu'ils sont utiles à la prise de décision et reliés aux pouvoirs du Conseil.

Les demandes sont adressées au Secrétaire du Conseil d'administration qui en informe le Président.

Lorsque le Secrétaire du Conseil l'estime préférable, pour des raisons de commodité ou de confidentialité, les documents ainsi mis à la disposition de l'administrateur ainsi que de toute personne assistant aux séances du Conseil sont consultés auprès du Secrétaire du Conseil ou auprès du collaborateur compétent du Groupe.

### 3.4.2. Outils

La mise à disposition de l'ensemble de la documentation aux administrateurs, ou à toute personne assistant aux séances du Conseil, dans la perspective des séances du Conseil peut se faire par tous modes, y compris dématérialisés. Dans ce cas, toutes les mesures de protections jugées nécessaires sont prises aux fins de préserver la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations et chaque membre du Conseil ou toute personne ayant reçu la documentation est responsable non seulement des outils et des supports ainsi mis à sa disposition mais également de ses accès.

### 3.5. Formation, compétences individuelle et collective

Les administrateurs de BNP Paribas possèdent, tant individuellement que collectivement, l'expertise, l'expérience, les compétences, la compréhension et les qualités personnelles nécessaires, notamment sur le plan du professionnalisme et de l'intégrité, pour accomplir correctement leurs missions en rapport avec chacune des activités significatives de BNP Paribas en garantissant une gouvernance et une surveillance efficaces.

Les administrateurs veillent à maintenir leurs connaissances à jour conformément à la Politique d'aptitude des Membres de l'organe de direction et des Titulaires de postes clés.

Les administrateurs représentant les salariés et l'administrateur représentant les salariés actionnaires bénéficient d'un temps consacré à la formation déterminé par le Conseil conformément à la réglementation en vigueur. À la fin de la formation, le centre de formation choisi par le Conseil doit délivrer une attestation d'assiduité que l'administrateur élu doit remettre au Secrétaire du Conseil.

## ARTICLE 4. OBLIGATIONS

### 4.1. DÉTENTION ET CONSERVATION D' ACTIONS BNP PARIBAS

Chaque administrateur nommé par l'Assemblée générale des actionnaires doit détenir à titre personnel 1 000 actions. L'administrateur doit détenir l'intégralité des actions dans un délai maximum de douze mois à compter de sa nomination. À l'issue de ce délai, chaque administrateur concerné veille à conserver ce nombre minimum d'actions de BNP Paribas pendant toute la durée de son mandat.

Les administrateurs s'interdisent de recourir à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance sur les actions ainsi détenues.

Cette obligation ne s'applique pas aux administrateurs représentant les salariés et à l'administrateur représentant les salariés actionnaires.

### 4.2. ÉTHIQUE – CONFIDENTIALITÉ

#### 4.2.1. Éthique

##### 4.2.1.1. Disponibilité et assiduité

Les membres du Conseil d'administration consacrent le temps et les efforts nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et de leurs responsabilités conformément à la politique d'aptitude des Membres de l'organe de direction et des Titulaires de postes clés.

Les administrateurs représentant les salariés et l'administrateur représentant les salariés actionnaires bénéficient d'un temps de préparation déterminé par le Conseil conformément à la Politique d'aptitude des Membres de l'organe de direction et des Titulaires de postes clés.

##### 4.2.1.2. Indépendance et loyauté

Chaque membre du Conseil d'administration maintient à tout moment son indépendance d'esprit conformément à la politique d'aptitude des Membres de l'organe de direction et des Titulaires de postes clés.

Il agit avec loyauté tant à l'égard des autres administrateurs, des actionnaires que de BNP Paribas.

Il refuse tout avantage ou service susceptible de compromettre son indépendance.

##### 4.2.1.3. Devoir de vigilance

Chaque membre du Conseil d'administration est tenu à un devoir de vigilance quant à la conservation, à l'usage et, le cas échéant, à la restitution des outils, des documents et des informations mis à disposition.

#### 4.2.2. Confidentialité

Tout administrateur et toute personne participant aux travaux du Conseil est tenu à une obligation absolue de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et des délibérations du Conseil et de ses comités ainsi que les informations et les documents qui y sont présentés ou qui lui sont communiqués, sous quelque forme que ce soit.

Sauf cas prévus par la loi, il leur est interdit de communiquer à quiconque en dehors du Conseil d'administration des informations qui ne seraient pas rendues publiques par BNP Paribas.

### 4.3. DÉONTOLOGIE – CUMUL DES MANDATS SOCIAUX – CONFLITS D'INTÉRÊTS DÉCLARATIONS PERSONNELLES

#### 4.3.1. Déontologie

Pour toute question d'ordre déontologique, un administrateur peut consulter le responsable de la Fonction Conformité du Groupe.

L'administrateur est particulièrement concerné par la législation relative aux opérations d'initiés tant à titre personnel qu'au titre de fonctions qu'il pourrait exercer au sein de sociétés actionnaires de BNP Paribas. Il est notamment tenu au respect des prescriptions légales relatives à la définition, à la communication et à l'exploitation des informations privilégiées, dont les principales dispositions lui sont communiquées lors de sa prise de fonction.

Il ne peut effectuer des opérations sur le titre BNP Paribas à titre personnel que dans les six semaines qui débutent le lendemain de la publication des comptes trimestriels et annuels, ou de la publication d'un communiqué sur la marche de la Société, sauf s'il dispose pendant cette période d'informations le mettant en situation d'initié au regard de la réglementation boursière.

Il s'abstient d'effectuer des opérations qui pourraient être considérées comme spéculatives, notamment des opérations d'achat ou de vente à découvert ou des allers retours sur de courtes durées.

L'administrateur ainsi que les personnes ayant des liens étroits avec lui sont tenus de déclarer à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en assure la publication et à BNP Paribas les opérations qu'ils réalisent sur le titre BNP Paribas et les instruments financiers qui lui sont liés.

#### 4.3.2. Cumul des mandats sociaux

L'administrateur respecte les dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables ou qui sont applicables à BNP Paribas en matière de cumul de mandats, ainsi que la politique d'aptitude des Membres de l'organe de direction et des Titulaires de postes clés.

#### 4.3.3. Conflits d'intérêts

L'administrateur respecte, d'une part les dispositions légales et réglementaires applicables en matière de conflits d'intérêts – notamment le régime des conventions dites « réglementées » – et, d'autre part la politique d'aptitude des Membres de l'organe de direction et des Titulaires de postes clés.

En tout état de cause, en cas de manquement à ses obligations en matière de conflits d'intérêts par un administrateur, le Président du Conseil d'administration prend toutes les mesures légales nécessaires afin d'y remédier ; il peut en outre tenir informé les régulateurs concernés de tels agissements.



#### 4.3.4. Déclarations personnelles

L'administrateur s'engage à tenir informé dans les plus brefs délais le Secrétaire du Conseil de toute modification de sa situation personnelle (changement d'adresse, nomination, mandats sociaux, fonction exercée, condamnation pénale, civile ou administrative...).

En particulier, conformément à la politique d'aptitude des Membres de l'organe de direction et des Titulaires de postes clés, l'administrateur informe dans les plus brefs délais le Président du Conseil d'administration de toute condamnation pénale ou civile, interdiction de gérer, sanction administrative ou disciplinaire ou mesure d'exclusion d'une organisation professionnelle ainsi que de toute procédure susceptible d'entraîner de telles sanctions à son encontre, de tout licenciement pour faute professionnelle ou de toute révocation de mandat social dont il ferait l'objet. De même, l'administrateur informe le Président du Conseil d'administration de toute condamnation pénale ou civile, sanction administrative ou disciplinaire ou mesure d'exclusion d'une organisation professionnelle ainsi que de toute mesure de redressement ou de liquidation judiciaire dont une entreprise dont il est dirigeant, actionnaire ou associé fait l'objet ou serait susceptible de faire l'objet.

### ARTICLE 5. RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DES CENSEURS

Le montant global des rémunérations allouées aux administrateurs est fixé par l'Assemblée générale des actionnaires.

Le montant individuel des rémunérations allouées aux administrateurs est déterminé par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Il comprend une partie variable prépondérante déterminée en fonction de la participation effective, quelle qu'en soit la modalité, aux séances. Il est majoré pour les administrateurs résidant à l'étranger sauf dans le cas où ces derniers peuvent participer aux séances du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

La participation effective aux comités donne droit à une rémunération supplémentaire, qui peut être d'un montant différent selon les comités. Les membres des comités reçoivent cette rémunération supplémentaire pour chacune de leur participation à un comité différent. Les Présidents des comités reçoivent également à ce titre une rémunération supplémentaire.

La rémunération des censeurs est fixée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

## TROISIÈME PARTIE – LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour faciliter l'exercice de leurs fonctions par les administrateurs de BNP Paribas, des comités spécialisés sont constitués au sein du Conseil d'administration.

### ARTICLE 6. DISPOSITIONS COMMUNES

#### 6.1 COMPOSITION ET COMPÉTENCE

Ils sont composés de membres du Conseil d'administration qui n'exercent pas de fonctions de direction au sein de la Société. Ils comprennent le nombre requis de membres répondant à la qualification d'indépendance, tel que préconisé par le Code Afep-Medef. Les membres des comités disposent de connaissances et de compétences adaptées à l'exercice des missions des comités auxquels ils participent.

Le Comité des rémunérations (RemCo) comprend au moins un administrateur représentant les salariés.

Leurs attributions ne réduisent ni ne limitent les pouvoirs du Conseil.

Le Président du Conseil d'administration s'assure que le nombre, les missions, la composition, le fonctionnement des comités soient en permanence adaptés aux dispositions légales et réglementaires, aux besoins du Conseil et aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise.

Sur décision du Conseil, le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC), le RemCo et le Comité de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE (CGEN) peuvent, conformément aux dispositions de l'article L.511-91 du Code monétaire et financier, assurer leurs missions pour les sociétés du Groupe soumises à la surveillance du régulateur sur une base consolidée ou sous-consolidée.

#### 6.2 RÉUNIONS

Ces comités se réunissent autant de fois que nécessaire.

#### 6.3 MOYENS MIS À LA DISPOSITION DES COMITÉS

Ils peuvent recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin.

Le Président de comité peut demander l'audition de tout responsable, au sein du Groupe, en charge de questions relevant de la compétence de ce comité, telle que définie par le présent Règlement.

Le Secrétaire du Conseil prépare l'ensemble des documents nécessaires aux séances des comités spécialisés et organise la mise à disposition de la documentation aux administrateurs et autres participants aux séances.

La mise à disposition de cette documentation peut se faire par tous modes, y compris dématérialisés. Dans ce cas, toutes les mesures de protections jugées nécessaires sont prises aux fins de préserver la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations et chaque membre du comité spécialisé concerné ou toute personne ayant reçu la documentation est responsable non seulement des outils et des supports ainsi mis à leur disposition mais également de leurs accès.

#### 6.4 AVIS ET COMPTES RENDUS

Ils émettent des avis destinés au Conseil d'administration. Les Présidents des comités, ou en cas d'empêchement un autre membre du même comité, présentent oralement une synthèse de leurs travaux à la plus prochaine séance du Conseil.

Un compte rendu écrit des séances des comités est établi par le Secrétaire du Conseil et communiqué, après approbation lors d'une séance ultérieure, aux administrateurs qui le souhaitent.

### ARTICLE 7. LE COMITÉ DES COMPTES

#### 7.1. MISSIONS

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, le Comité assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

##### 7.1.1. Suivi du processus d'élaboration de l'information financière

Le Comité a pour missions d'analyser les états financiers trimestriels, semestriels et annuels diffusés par la Société à l'occasion de l'arrêté des comptes et d'en approfondir certains éléments avant leur présentation au Conseil d'administration.

Le Comité examine toutes questions relatives à ces comptes et documents financiers : choix des référentiels comptables, provisions, résultats analytiques, normes prudentielles, calcul de rentabilité et toute question comptable présentant un intérêt méthodologique ou susceptible de générer des risques potentiels.

Il formule, le cas échéant, des recommandations pour garantir l'intégrité du processus d'élaboration de l'information financière.

### **7.1.2. Suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en matière comptable et financière**

Le Comité analyse au moins deux fois par an la synthèse de l'activité et les résultats du contrôle interne comptable et financier ainsi que ceux issus des contrôles réalisés sur le processus d'élaboration et de traitement de l'information comptable, financière et extra-financière, sur la base des informations qui lui sont transmises par la Direction Générale. Il prend connaissance des incidents révélés par le contrôle interne comptable et financier, déclarés en considération des seuils et critères définis par le Conseil d'administration et en rend compte au Conseil d'administration.

Il est informé par le Président du Conseil d'administration de l'absence éventuelle d'exécution de mesures correctrices décidées dans le cadre du dispositif de contrôle interne comptable et financier, qui aurait été portée directement à sa connaissance par le responsable du contrôle périodique et en rend compte au Conseil d'administration.

### **7.1.3. Suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ainsi que de l'indépendance des Commissaires aux comptes**

Le Comité pilote la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, formule un avis sur le montant des honoraires pour l'exécution des missions de contrôle légal et soumet au Conseil le résultat de cette sélection.

Il examine le programme d'intervention des Commissaires aux comptes, leurs recommandations et leur suivi.

Il se fait communiquer annuellement le montant et la répartition des honoraires versés par le Groupe BNP Paribas aux Commissaires aux comptes et aux réseaux auxquels ils appartiennent, recensés selon un modèle approuvé par le Comité. Il s'assure que le montant ou la part que BNP Paribas représente dans le chiffre d'affaires du Commissaire aux comptes ou du réseau ne sont pas de nature à porter atteinte à l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Il donne son accord préalable pour toute mission dont le montant d'honoraires (hors taxes) excède 1 million d'euros. Le Comité ratifie a posteriori les autres missions sur présentation de Finance Groupe. Le Comité approuve la procédure d'agrément et de contrôle rapide de Finance Groupe sur toute mission « non-audit » dont le montant serait supérieur à 50 000 euros. Le Comité reçoit tous les ans un compte rendu de Finance Groupe sur l'ensemble des missions « non-audit » réalisées par les réseaux des Commissaires aux comptes du Groupe.

Il reçoit des Commissaires aux comptes un rapport écrit sur leurs principales constatations relatives aux déficiences du contrôle interne, et l'examine ainsi que les recommandations les plus significatives émises dans le cadre de leur mission et les examine. Il prend également connaissance des constats et recommandations les plus significatives émises par l'audit interne dans le cadre de ses missions relatives à l'information comptable et financière.

Chaque Commissaire aux comptes présente annuellement au Comité le fonctionnement de son dispositif de contrôle interne de garantie

d'indépendance et atteste annuellement par écrit de son indépendance dans le déroulement de la mission d'audit.

Le Comité tient compte des constatations et conclusions du Haut Conseil des Commissaires aux comptes (H3C) consécutives aux contrôles réalisés par ce dernier dans l'activité professionnelle des Commissaires aux comptes.

Au moins deux fois par an, le Comité consacre une partie de la séance à une rencontre avec le collège des Commissaires aux comptes, hors la présence de la Direction Générale de la Société.

Le Comité se réunit en présence du collège des Commissaires aux comptes, pour l'examen des comptes trimestriels, semestriels et annuels.

Toutefois, les Commissaires aux comptes n'assistent pas à tout ou partie de séance traitant de leurs honoraires et du renouvellement de leur mandat.

Les Commissaires n'assistent pas à tout ou partie de séance lorsque le Comité traite de cas particuliers intéressant l'un des leurs.

Sauf circonstances exceptionnelles, les dossiers de résultats et comptes trimestriels, semestriels et annuels sont envoyés aux membres du Comité au plus tard trois jours avant la tenue des séances du Comité.

Sur les questions d'interprétation comptable appelant un choix à l'occasion des résultats trimestriels, semestriels et annuels, et ayant un impact significatif, les Commissaires aux comptes et Finance présentent trimestriellement au Comité une note analysant la nature et l'importance de la question, exposant les arguments plaidant en faveur ou en défaveur des différentes solutions envisageables et justifiant le choix retenu.

Ils présentent également deux fois par an une note sur les travaux de leur mission de certification des comptes. Sur cette base le Comité rend compte au Conseil d'administration des résultats de cette mission et de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle que lui-même a joué.

## **7.2. RAPPORT DE GESTION**

Le Comité examine la partie du projet de rapport de gestion concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

## **7.3. AUDITIONS**

Sur tous les sujets de sa compétence, le Comité entend à sa diligence, les responsables financier et comptable du Groupe, ainsi que le responsable de la Gestion actif-passif.

Le Comité peut demander à entendre le responsable de Finance sur toute question de sa compétence susceptible d'engager sa responsabilité et celle du management de la Société ou de mettre en cause la qualité de l'information comptable et financière délivrée par la Société.

## **ARTICLE 8. LE COMITÉ DE CONTRÔLE INTERNE, DES RISQUES ET DE LA CONFORMITÉ**

### **8.1. MISSIONS**

#### **8.1.1. Missions relatives à la stratégie globale en matière de risques**

Le Comité conseille le Conseil d'administration sur l'adéquation de la stratégie globale de la Société et l'appétence en matière de risques, tant actuels que futurs. Il assiste le Conseil d'administration lorsque celui-ci contrôle la mise en œuvre de cette stratégie par les dirigeants effectifs et par le responsable de la fonction de gestion des risques.

Pour cela, il examine les grandes orientations de la politique de risques du Groupe, y compris ceux de nature sociale et environnementale, en s'appuyant sur les mesures de risques et de rentabilité des opérations qui lui sont communiquées en application de la réglementation en vigueur, ainsi que d'éventuelles questions spécifiques liées à ces sujets et à ces méthodes.

En cas de dépassement d'une limite globale de risque, une procédure de saisine du Conseil d'administration est prévue : la Direction Générale informe le Président du Comité, lequel peut décider de convoquer le Comité ou de proposer la convocation du Conseil d'administration.

### 8.1.2. Missions relatives à l'examen des prix des produits et services proposés aux clients

Le Comité examine, dans le cadre de sa mission et selon des conditions qu'il définit lui-même, si les prix des produits et services proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie en matière de risques. Lorsque ces prix ne reflètent pas correctement les risques, il présente au Conseil d'administration un plan d'action pour y remédier.

### 8.1.3. Missions relatives aux rémunérations

Sans préjudice des missions du RemCo, le Comité des risques examine si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunérations de la Société sont compatibles avec sa situation au regard des risques auxquels elle est exposée, de son capital, de sa liquidité ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus.

Pour la réalisation de cette mission, le président du Comité assiste au RemCo et y présente la position retenue.

### 8.1.4. Missions relatives au contrôle interne et à la conformité

Le Comité examine également toute question relative à la politique de conformité relevant, notamment, du risque de réputation ou de l'éthique professionnelle.

Le Comité analyse le rapport sur la mesure et la surveillance des risques. Il procède deux fois par an à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne (hors contrôle interne comptable et financier, qui relève du Comité des comptes - CdC) sur la base des informations qui lui sont transmises par la Direction Générale et des rapports qui lui sont présentés par les responsables du contrôle permanent, de la conformité et du contrôle périodique. Il analyse les correspondances avec le Secrétariat Général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Le Comité prend connaissance des incidents révélés par le contrôle interne déclarés en considération des seuils et critères définis par le Conseil d'administration et en rend compte au Conseil d'administration.

Il analyse l'état des préconisations de l'Inspection Générale non mises en œuvre. Il est informé par le Président du Conseil d'administration de l'absence éventuelle d'exécution des mesures de correction décidées dans le cadre du dispositif de contrôle interne, qui aurait été portée directement à sa connaissance par le responsable du contrôle périodique et en rend compte au Conseil d'administration.

## 8.2. AUDITIONS

Il procède à l'audition, hors la présence de la Direction Générale, des responsables des fonctions de contrôle Groupe (Inspection Générale, Conformité, RISK et LEGAL).

Il présente au Conseil d'administration son appréciation sur les méthodes et procédures utilisées.

Il donne son avis sur l'organisation de ces fonctions au sein du Groupe et il est tenu informé de leur programme de travail.

## 8.3. ACCÈS À L'INFORMATION

Le Comité dispose de toute information sur la situation de la Société en matière de risques. Il peut, si cela est nécessaire, recourir aux services du responsable de la fonction de gestion des risques ou à des experts extérieurs.

## 8.4. SÉANCES COMMUNES AU COMITÉ DES COMPTES ET AU COMITÉ DE CONTRÔLE INTERNE, DES RISQUES ET DE LA CONFORMITÉ

Le CdC et le CCIRC se réunissent à la demande du Président du CCIRC ou du Président du CdC ou du Président du Conseil d'administration.

Dans cette formation, les membres de ces Comités :

- prennent connaissance du plan de mission de l'Inspection Générale et du plan d'audit des Commissaires aux comptes et préparent les travaux du Conseil sur l'évaluation des politiques de risque et des dispositifs de gestion ;
- traitent des sujets communs relevant de la politique des risques et des incidences financières (dont le provisionnement). Ils procèdent en particulier à une revue systématique des risques pouvant dans l'avenir avoir une incidence significative sur les comptes.

La présidence de cette séance est assurée par le Président du CdC.

## ARTICLE 9. LE COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE, DES NOMINATIONS ET DE LA RSE

### 9.1. MISSIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Comité est chargé de suivre les questions relatives au gouvernement d'entreprise. Il a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans l'adaptation du gouvernement d'entreprise de BNP Paribas et dans l'évaluation de son fonctionnement.

Il procède au suivi régulier de l'évolution des disciplines de gouvernance aux niveaux mondial, européen et national. Il en présente une synthèse, au moins une fois l'an, au Conseil d'administration. Il sélectionne les mesures adaptées au Groupe et susceptibles d'aligner sur les meilleures pratiques les procédures, organisations et comportements de celui-ci.

Il examine le projet de rapport sur le gouvernement d'entreprise et tout autre document requis par la loi et les règlements.

Le Comité est chargé de suivre les questions relatives à la responsabilité sociale et environnementale (« RSE »). À ce titre, il s'assure plus particulièrement de la contribution du Groupe à un développement économique durable et responsable, notamment par un financement de l'économie de manière éthique, par la promotion du développement et de l'engagement des collaborateurs, par la protection de l'environnement et le combat contre le changement climatique, ainsi que par l'engagement positif du Groupe dans la société.

### 9.2. CODE DE CONDUITE

Le Comité procède au suivi régulier de la mise à jour du Code de conduite du Groupe BNP Paribas.

### 9.3 MISSIONS RELATIVES À L'IDENTIFICATION, LA SÉLECTION ET LA SUCCESSION DES ADMINISTRATEURS, DES MEMBRES DES COMITÉS ET DES CENSEURS

En matière d'identification, de sélection et de succession des administrateurs, le Comité applique les principes et la procédure décrits dans la Politique d'aptitude des Membres de l'organe de direction et des Titulaires de postes clés. Le Comité revoit régulièrement cette politique et propose au Conseil d'administration les modifications qu'il juge opportunes.

Le Comité fixe un objectif à atteindre en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration. Il élabore une politique ayant pour objet d'atteindre cet objectif. L'objectif et la politique ainsi fixés sont arrêtés par le Conseil d'administration.

Le Comité propose, le cas échéant, au Conseil d'administration la nomination des censeurs.

### 9.4. MISSIONS RELATIVES À L'ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Comité évalue périodiquement et au moins une fois par an l'équilibre et la diversité du Conseil conformément à la Politique d'aptitude des Membres de l'organe de direction et des Titulaires de postes clés.

Par ailleurs, une évaluation du Conseil d'administration est réalisée par un cabinet externe tous les trois ans.

### 9.5. MISSIONS RELATIVES À LA SÉLECTION, NOMINATION ET SUCCESSION DU PRÉSIDENT, DES MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DES TITULAIRES DE POSTES CLÉS

Le Comité examine périodiquement la Politique d'aptitude des Membres de l'organe de direction et des Titulaires de postes clés en matière de sélection, de nomination et de succession des dirigeants effectifs, du ou des Directeurs Généraux délégués, du Président et des titulaires de postes clés définis dans cette politique et formule des recommandations en la matière.

Le Comité contribue à la sélection et à la nomination ainsi qu'à l'établissement des plans de succession du Président et des membres de la Direction Générale conformément à la Politique d'aptitude des Membres de l'organe de direction et des Titulaires de postes clés.

En ce qui concerne les titulaires de postes clés, il veille à l'application de la Politique d'aptitude des Membres de l'organe de direction et des Titulaires de postes clés par la Direction Générale.

### 9.6. MISSIONS RELATIVES À L'ÉVALUATION DU PRÉSIDENT, DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU OU DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

Le Comité procède à l'évaluation des actions du Président.

Il procède à l'évaluation des performances du Directeur Général et du ou des Directeurs Généraux délégués, eu égard aux orientations de l'activité déterminées par le Conseil d'administration, et en prenant en considération leurs capacités d'anticipation, de décision, d'animation et d'exemplarité.

### 9.7. MISSIONS RELATIVES À L'INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

Le Comité est chargé d'évaluer l'indépendance des administrateurs au sens du Code Afep-Medef et en rend compte au Conseil d'administration.

### 9.8. MISSIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Comité s'assure que le Conseil d'administration n'est pas dominé par une personne ou un petit groupe de personnes dans des conditions préjudiciables aux intérêts de la Société. Pour ce faire, il applique la Politique d'aptitude des Membres de l'organe de direction et des Titulaires de postes clés.

## ARTICLE 10. LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité prépare les décisions que le Conseil d'administration arrête concernant les rémunérations, notamment celles qui ont une incidence sur le risque et la gestion des risques.

Le Comité procède à un examen annuel :

- des principes de la politique de rémunération de la Société ;
- des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de la Société ;
- de la politique de rémunération des catégories de personnel, incluant les dirigeants responsables, les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Société ou du Groupe.

Le Comité contrôle directement la rémunération du responsable de la fonction RISK et du responsable de la Conformité.

Dans le cadre de l'exercice des missions décrites ci-dessus, le Comité prépare les travaux du Conseil sur les principes de la politique de rémunération, notamment en ce qui concerne les collaborateurs du Groupe dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe, conformément à la réglementation en vigueur.

Il est chargé d'étudier toutes questions relatives au statut personnel des mandataires sociaux, notamment les rémunérations, les retraites et les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, ainsi que les dispositions de départ des membres des organes de direction ou de représentation de la Société.

Il examine les conditions, le montant et la répartition des programmes d'options de souscription ou d'achat d'actions. De même, il examine les conditions d'attribution d'actions gratuites.

Il est également compétent, avec le Président, pour assister le Directeur Général pour tout sujet concernant les rémunérations de l'encadrement supérieur que celui-ci lui soumettrait.

## POLITIQUE EN MATIÈRE D'APTITUDE DES MEMBRES DE L'ORGANE DE DIRECTION ET DES TITULAIRES DE POSTES CLÉS

### I. Contexte et définitions

#### a. Contexte

La politique en matière d'aptitude des Membres de l'organe de direction et des Titulaires de postes clés a pour objet, tout en se conformant aux dispositions légales et réglementaires applicables à la Société, de préciser et détailler les modalités de mise en œuvre des dispositions du Règlement intérieur et de la réglementation applicable à BNP Paribas issue du Code monétaire et financier (ci-après « CoMoFi »), des orientations de l'Autorité Bancaire Européenne (« ABE ») dont la révision a été publiée le 2 juillet 2021 sur l'évaluation de l'aptitude des membres de l'organe de direction et des titulaires de postes clés (les « Orientations Fit and Proper ») et sur la Gouvernance Interne, telles qu'issues du comply or explain process (défini ci-dessous).

En application de ces dispositions, la présente politique développe les thèmes suivants :

- II. Identification, sélection et succession des Membres de l'organe de direction et des Titulaires de postes clés
  - a. Identification, sélection et succession des administrateurs
  - b. Identification, sélection et succession du Directeur Général et du/des Directeurs Généraux délégués
  - c. Identification, sélection et succession des Titulaires de postes clés
- III. Indépendance d'esprit et gestion des conflits d'intérêts des Membres de l'organe de direction
  - a. Principes généraux
  - b. Hypothèses de conflits d'intérêts
  - c. Gestion des conflits d'intérêts
- IV. Respect des règles relatives au cumul des mandats et à la disponibilité des Membres de l'organe de direction
  - a. Respect des règles lors de la nomination d'un Membre de l'organe de direction
  - b. Respect des règles en cours d'exercice des fonctions du Membre de l'organe de direction
- V. Honorabilité, honnêteté et intégrité des Membres de l'organe de direction
- VI. Diversité des Membres de l'organe de direction et compétence collective du Conseil d'administration
- VII. Initiation et formation des Membres de l'organe de direction

Cette politique est approuvée par le Conseil d'administration. Les mises à jour devront également faire l'objet d'une approbation par le Conseil d'administration.

#### b. Définitions

**Membres de l'organe de direction** signifie les administrateurs, le Directeur Général et le ou les Directeurs Généraux délégués.

**Titulaires de postes clés** vise, pour les besoins des Orientations Fit and Proper, le Directeur Financier, le Responsable de la fonction de la Conformité, le Responsable de RISK et le Responsable de l'Inspection Générale, le Responsable du LEGAL, le Responsable des Ressources Humaines ainsi que les personnes auxquelles la Société a décidé de conférer le titre de Directeurs Généraux adjoints.

*Fit and Proper* signifie l'évaluation conduite par BNP Paribas quant à l'aptitude collective du Conseil et celle des personnes concernées au regard des critères suivants :

- connaissances, qualifications et expérience ;
- honorabilité, honnêteté et intégrité ;
- indépendance d'esprit ;
- respect des règles relatives au cumul des mandats et à la disponibilité.

*Comply or explain process* signifie la procédure issue du mécanisme de supervision unique en vertu de laquelle la Banque Centrale Européenne (la « BCE ») et les autorités nationales compétentes informent de leur intention de se conformer, ou non, totalement ou partiellement, aux orientations émises par cette autorité.

**Société** signifie BNP Paribas.

**CGEN** signifie le Comité de Gouvernance, d'Éthique, des Nominations et de la RSE de BNP Paribas.

**SCA** signifie le Secrétariat du Conseil d'administration de BNP Paribas.

### II. Identification, sélection et succession des Membres de l'organe de direction et des Titulaires de postes clés

#### a. Identification, sélection et succession des administrateurs

Le CGEN a pour mission d'identifier des personnes susceptibles d'être nommées administrateurs, quel que soit leur rôle au sein du Conseil d'administration, d'établir et de maintenir en permanence une liste desdites personnes, qui seront suivies périodiquement par le CGEN, sans déterminer précisément les circonstances nécessitant la proposition de leur candidature au Conseil d'administration.

#### *Identification par le CGEN des personnes susceptibles d'être nommées administrateurs*

Le CGEN identifie et recommande au Conseil d'administration des candidats aptes à l'exercice des fonctions d'administrateur, en vue de proposer leur candidature à l'Assemblée Générale. Dans la détermination des candidats potentiels, le CGEN apprécie notamment l'équilibre de compétences, d'expérience, de diversité ainsi que l'intégrité et la capacité de compréhension des enjeux et des risques, tant personnelles que collectives des membres du Conseil. Il veille en outre à ce que le candidat soit en mesure d'agir de manière objective, critique et indépendante, notamment au regard des autres mandats exercés, qu'il ait le courage nécessaire pour exprimer sa pensée et formuler son jugement, la disponibilité suffisante pour avoir un engagement fort dans son mandat et le recul indispensable à sa fonction et enfin le désir de protéger les intérêts et de veiller à la bonne marche de la Société.

Le CGEN précise les missions et les qualifications nécessaires aux fonctions exercées au sein du Conseil d'administration et évalue le temps à consacrer à ces fonctions.

Aux fins d'identification du candidat, le CGEN,

- d'une part mandate, s'il le souhaite, un ou plusieurs cabinets spécialisés dans la recherche d'administrateurs indépendants au sens des dispositions du Code Afep-Medef, ce ou ces cabinets étant sélectionnés à l'issue d'un appel d'offres organisé en coordination avec le SCA ;
- d'autre part recueille en la matière les suggestions des membres du Conseil.

Dès réception d'une proposition de candidature, le CGEN procède à l'examen de celle-ci en considération des dispositions de la présente politique ainsi que des critères suivants reposant tant sur des qualités personnelles que collectives :

- les connaissances et la compétence dans les domaines souhaités, fondées sur une expertise et une expérience adéquates afin de comprendre les enjeux et les risques des activités déterminantes de la Banque, dont les enjeux sociaux et environnementaux ainsi que les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme font partie, permettant ainsi de prendre des décisions de manière judicieuse et éclairée ;
- le courage, notamment celui d'exprimer sa pensée et de formuler son jugement permettant de garder son objectivité et son indépendance ;
- la disponibilité, c'est-à-dire le temps suffisant que l'administrateur peut consacrer à son mandat et à la formation y afférente, et l'assiduité qui permettent d'avoir le recul nécessaire et qui favorisent l'implication et le sens des responsabilités de l'administrateur dans l'exercice de son mandat ;
- la loyauté, qui nourrit l'engagement de l'administrateur à l'égard de la Société et au sein du Conseil qui représente collectivement les actionnaires ;
- la bonne compréhension par l'administrateur de la culture de l'entreprise et de son éthique ;
- l'honorabilité et la probité : une personne ne sera pas considérée comme satisfaisant aux critères d'honorabilité et de probité si son comportement, tant dans la sphère privée que professionnelle, soulève de sérieux doutes quant à son aptitude à assumer les fonctions d'administrateur indépendant et si, plus particulièrement, elle est impliquée personnellement dans une opération ou une tentative de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme.

Le CGEN veille à actualiser régulièrement la liste des personnes susceptibles d'être proposées et, une fois par an, il rend compte au Conseil des travaux conduits en vue d'identifier les personnes susceptibles d'être nommées administrateurs afin que le Conseil en délibère.

Le CGEN identifie, le cas échéant, les personnes susceptibles d'être proposées en qualité de Président en considération des critères indiqués ci-dessus.

#### *Sélection par le Conseil d'administration des personnes susceptibles d'en devenir membres*

Dès lors que le Conseil doit se prononcer dans la perspective de la nomination d'un nouveau membre, le CGEN arrête la proposition d'un candidat pour soumission au Conseil d'administration en vue de la proposer, s'il en est d'accord, à l'Assemblée Générale. Il communique préalablement au Président du Conseil le nom de la personne susceptible d'être nommée en explicitant les raisons de sa proposition. Le Président du Conseil d'administration prend contact avec la personne concernée et, en cas d'accord de celle-ci, fait procéder par le SCA, à l'examen de sa situation conformément aux dispositions ci-dessus. Le Président du CGEN et le Président du Conseil rencontrent les candidats potentiels.

La proposition d'un candidat à la fonction de Président du Conseil d'administration est soumise au Président du CGEN afin que ce dernier contacte le candidat concerné.

Si l'analyse et l'entretien, concernant tant la fonction d'administrateur que de Président du Conseil d'administration, se révèlent satisfaisants, le CGEN peut alors proposer au Conseil d'administration de se prononcer sur sa nomination.

Le SCA peut demander aux candidats tout document nécessaire à son analyse qu'il conservera en respectant les dispositions législatives et réglementaires en matière de données personnelles.

En matière de comités spécialisés, le CGEN propose au Conseil d'administration la nomination des membres en concertation avec le Président du Comité concerné, et des Présidents de Comités lors de leur renouvellement.

#### *Succession des administrateurs et revue de la composition du Conseil*

Le CGEN est chargé d'étudier les dispositions permettant de préparer la relève des administrateurs ainsi que, le cas échéant, du Président.

Une fois par an, le SCA, sous la responsabilité du CGEN, procède à une revue de la composition du Conseil d'administration conformément aux dispositions relatives à l'identification des personnes susceptibles de devenir membres du Conseil d'administration. Le CGEN soumet au Conseil d'administration les conclusions de son analyse, laquelle fait l'objet d'une délibération du Conseil.

#### **b. Identification, sélection et succession du Directeur Général et du/des Directeurs Généraux délégués**

Le Conseil d'administration nomme le Directeur Général et, sur proposition de ce dernier, le ou les Directeurs Généraux délégués en fixant les éventuelles limitations à leurs pouvoirs.

Pour ce faire, et en concertation avec le Président, le CGEN est chargé de proposer au Conseil le choix du Directeur Général, et sur proposition du Directeur Général le choix du ou des Directeurs Généraux délégués. Le CGEN s'assure, au moment de l'identification et de la proposition au Conseil d'administration des candidats au(x) poste(s) de Directeurs Généraux délégués, sur proposition du Directeur Général et avec le support des Ressources Humaines de la Société le cas échéant, que la représentativité de chacun des sexes soit équilibrée et garantisse la présence d'au moins une femme et un homme jusqu'au terme du processus de sélection.

Afin d'identifier le candidat, le CGEN procède à l'examen de sa candidature en considération des dispositions de la présente politique ainsi que des critères suivants :

- les connaissances et la compétence dans les domaines souhaités, fondées sur une expertise et une expérience adéquates afin de comprendre les enjeux et les risques des activités déterminantes de la Banque, dont les enjeux sociaux et environnementaux ainsi que les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme font partie, permettant ainsi de prendre des décisions de manière judicieuse et éclairée ;
- le courage, notamment celui d'exprimer sa pensée et de formuler son jugement permettant de garder son objectivité et son indépendance ;
- la disponibilité, c'est-à-dire le temps suffisant que le Directeur Général et le ou les Directeurs Généraux délégués doivent consacrer à leur fonction et à la formation y afférente ;
- la loyauté, qui nourrit l'engagement du Directeur Général et du ou des Directeurs Généraux délégués à l'égard de la Société et de ses actionnaires ;
- l'honorabilité et la probité : une personne ne sera pas considérée comme satisfaisant aux critères d'honorabilité et de probité si son comportement, tant dans la sphère privée que professionnelle, soulève de sérieux doutes quant à son aptitude à assumer les fonctions de Directeur Général ou de Directeur Général délégué, selon le cas et

si, plus particulièrement, elle est impliquée personnellement dans une opération ou une tentative de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme.

Afin de conduire son analyse, le SCA peut demander soit au candidat soit à la Société, selon le cas, tout document nécessaire à son analyse qu'il conservera en respectant les dispositions législatives et réglementaires en matière de données personnelles.

Il est également chargé d'étudier les modalités permettant de préparer la relève du Directeur Général et du/des Directeurs Généraux délégués.

### c. Identification et nomination des Titulaires de postes clés

Le CGEN s'assure qu'au moment de l'identification et de la nomination des Titulaires de postes clés par la Direction Générale, avec le support des Ressources Humaines de la Société le cas échéant, les éléments suivants sont pris en compte :

- compétence, qualification et expérience ;
- honorabilité, honnêteté et intégrité, en veillant particulièrement à ce que la personne concernée ne soit pas impliquée personnellement dans une opération ou une tentative de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme.

## III. Indépendance d'esprit et gestion des conflits d'intérêts des Membres de l'organe de direction

En considération du régime des conventions dites « réglementées » des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, des dispositions relatives à l'indépendance d'esprit et aux conflits d'intérêts prévues à la section 9 des Orientations *Fit and Proper* et du Principe 3 des *Guidelines on Corporate governance principles for banks* publiés en juillet 2015 par le Basel Committee on Banking Supervision et dans la perspective de décliner les meilleures pratiques observées en termes de gouvernance, la présente section a pour objet (i) de rappeler les principes généraux permettant d'assurer l'indépendance d'esprit de chaque Membre de l'organe de direction, (ii) de définir les situations de conflits d'intérêts auxquelles les administrateurs peuvent être confrontés eu égard aux activités variées que le Groupe conduit et qui seraient susceptibles d'être en concurrence avec les intérêts dudit administrateur, que ce soit directement ou indirectement, et (iii) de détailler, en cas de situation de conflits d'intérêts potentielle ou avérée, les mesures à observer nécessaires à sa prise en compte et à leur gestion de façon appropriée.

### a. Principes généraux

Chaque Membre de l'organe de direction maintient à tout moment son indépendance d'esprit, d'analyse, d'appréciation et d'action afin d'être en mesure d'émettre des avis et de prendre des décisions de manière éclairée, judicieuse et objective. À cette fin, le Membre de l'organe de direction respecte, d'une part les dispositions légales et réglementaires applicables en matière de conflits d'intérêts – notamment le régime des conventions dites « réglementées » – et, d'autre part les dispositions ci-dessous relatives aux mesures à observer nécessaires à la prise en compte des situations de conflit d'intérêts et à leur gestion de façon appropriée.

Plus particulièrement, les Membres de l'organe de direction refusent tout avantage ou service susceptible de compromettre leur indépendance, s'engagent à éviter toutes hypothèses de conflits d'intérêts (telles que décrites ci-dessous).

Chaque membre du Conseil d'administration exprime librement ses positions, éventuellement minoritaires, sur les sujets débattus en séance du Conseil ou de comité spécialisé.

Il est rappelé que tout conflit d'intérêts est susceptible d'affecter la qualification d'administrateur indépendant au sens des dispositions du Code Afep-Medef.

### b. Hypothèses de conflits d'intérêts

Outre le régime des conventions dites « réglementées » des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce sont également susceptibles de constituer des hypothèses de conflits d'intérêts :

- a) toute convention intervenant directement ou par personne interposée<sup>(1)</sup> entre l'une des sociétés que la Société contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce d'une part, et l'un des Membres de l'organe de direction de la Société ;
- b) toute convention à laquelle l'un des Membres de l'organe de direction de la Société est indirectement intéressé, c'est-à-dire lorsque, sans être personnellement partie à la convention conclue par l'une des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, le Membre de l'organe de direction tire profit de la convention sous quelque forme que ce soit ;
- c) toute convention conclue entre l'une des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce d'une part, et une entreprise dont un Membre de l'organe de direction de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du Conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise ;
- d) toute situation dans laquelle sont portées ou susceptible d'être portées à la connaissance du Membre de l'organe de direction dans le cadre de l'exercice de son mandat des informations de nature confidentielle (i) concernant une entreprise dont il est le dirigeant au sens du c) ou au sein de laquelle il exerce une fonction ou dans laquelle il détient des intérêts de quelque nature que ce soit, ou (ii) concernant la Société ou l'une des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce susceptible d'intéresser l'activité d'une entreprise dont il est le dirigeant au sens du c) ou au sein de laquelle il exerce une fonction ou dans laquelle il détient des intérêts de quelque nature que ce soit ;
- e) toute situation dans laquelle le Membre de l'organe de direction pourrait participer à une délibération du Conseil à laquelle serait intéressée toute personne avec laquelle il entretient des liens familiaux, d'affaires ou des relations étroites ;
- f) l'exercice d'un nouveau mandat social, que ce soit dans une entité cotée ou non, française ou étrangère, n'appartenant pas à un groupe dont il est dirigeant, ou toute participation aux comités spécialisés d'un organe social, ou toute autre nouvelle fonction<sup>(2)</sup> ;
- g) tout engagement en cours de validité pris au titre de fonctions précédemment exercées en France ou à l'étranger (clause de non-concurrence, par exemple) ;
- h) plus généralement, toute situation pouvant constituer un conflit d'intérêts entre le Membre de l'organe de direction et la Société ou l'une de ses filiales au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

(1) L'interposition de personne correspond à une situation dans laquelle le Membre de l'organe de direction est le bénéficiaire ultime réel de la convention conclue entre l'une des sociétés que BNP Paribas contrôle et le cocontractant de cette société contrôlée.

(2) En ce compris de nature politique.

### c. Gestion des conflits d'intérêts

L'évaluation des conventions courantes fait l'objet d'une procédure du Conseil d'administration distincte intitulée « Procédure d'application relative aux conflits d'intérêts en matière de prêts et autres transactions accordés aux membres de l'organe de direction et à leurs parties liées ».

#### *Hypothèses relevant du régime des conventions réglementées*

Les Membres de l'organe de direction reconnaissent avoir parfaite connaissance du régime des conventions réglementées et des obligations auxquelles ils sont soumis à ce titre.

#### *Autres hypothèses*

En cas de survenance de l'une des hypothèses visées aux a) à e) et g) et h) ci-dessus, le Membre de l'organe de direction doit aussitôt en aviser le Président du Conseil d'administration, lequel en informe alors le CGEN afin que celui-ci, sur la base de l'analyse de la situation déclarée, rende un avis qui peut notamment consister en l'une ou plusieurs des mesures décrites au paragraphe qui suit. Cet avis est ensuite soumis au Conseil d'administration qui, s'il décide de le suivre, est alors notifié à l'intéressé par le Président du Conseil d'administration. La décision du Conseil d'administration figure au procès-verbal de la séance.

Plus spécifiquement, en cas de survenance de l'une des hypothèses visées aux a) à e) et g) et h) ci-dessus au cours de la tenue d'une séance du Conseil d'administration ou de l'un de ses Comités, et sans préjudice de l'application du paragraphe précédent, le Conseil d'administration ou le Comité selon le cas, détermine aussitôt les mesures à prendre, celles-ci pouvant notamment consister à ce que le membre du Conseil ou du Comité concerné s'abstienne de participer aux débats, ne prenne pas part au vote, ne reçoive pas les informations afférentes au point suscitant ou susceptible de générer un conflit d'intérêts, voire encore quitte la séance du Conseil ou du Comité lors de l'examen de ce point. Le procès-verbal de la séance du Conseil ou du Comité fait état des mesures appliquées.

En cas de survenance de l'hypothèse visée au f) ci-dessus, il informe le Président du Conseil d'administration de son intention d'accepter (i) un nouveau mandat social, que ce soit dans une entité cotée ou non, française ou étrangère, n'appartenant pas à un groupe dont il est dirigeant, ou (ii) toute participation aux comités spécialisés d'un organe social, ou (iii) toute nouvelle fonction de telle sorte que le Conseil d'administration sur proposition du CGEN puisse se prononcer sur la compatibilité d'une telle nomination avec le mandat de Membre de l'organe de direction dans la Société. Si nécessaire, les dispositions en matière de cumul des mandats et de disponibilité des Membres de l'organe de direction énoncées ci-dessous sont appliquées *mutatis mutandis*.

En tout état de cause, le Membre de l'organe de direction dont, à raison de la survenance d'un conflit d'intérêts, le Conseil estimerait qu'il n'est plus en mesure de remplir sa fonction au sein de celui-ci, doit démissionner.

Plus généralement, en cas de manquement à ses obligations en matière de conflits d'intérêts par un Membre de l'organe de direction, le Président du Conseil d'administration prend toutes les mesures légales nécessaires afin d'y remédier ; il peut en outre tenir informés les régulateurs concernés de tels agissements.

## IV. Respect des règles relatives au cumul des mandats et à la disponibilité des Membres de l'organe de direction

Le Membre de l'organe de direction respecte les dispositions légales et réglementaires, notamment celles prévues aux articles L. 511-52 et R. 511-17 du CoMoFi (les « **Dispositions du CoMoFi** ») et dans les Orientations *Fit and Proper*, qui lui sont applicables ou qui sont applicables

à la Société en matière de cumul de mandats et de disponibilité ainsi que celles du Code de gouvernement d'entreprise de l'Afep-Medef.

### a. Respect des règles lors de la nomination d'un Membre de l'organe de direction

Dès le choix du candidat par le CGEN et avant de le soumettre au Conseil d'administration, le SCA, sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration :

- a) prend contact avec le candidat afin de lui demander la liste des mandats sociaux et des fonctions qu'il exerce et du temps qu'il y consacre par an ;
- b) s'assure que le candidat respecte les Dispositions du CoMoFi en matière de cumul des mandats ;
- c) s'assure que le candidat dispose du temps suffisant nécessaire aux missions et aux formations qu'il effectuerait au titre du mandat envisagé ;
- d) et vérifie que ces mandats et fonctions sont compatibles avec la qualité de Membre de l'organe de direction conformément aux dispositions relatives à l'indépendance d'esprit et à la gestion des conflits d'intérêts ci-dessus.

Le candidat doit certifier que la liste de ses mandats et fonctions est exhaustive et fournir à la demande du SCA tout document (statuts de sociétés, extraits de registres du commerce ou équivalents, etc.), certificat, attestation, etc., dont le SCA juge utile de disposer.

Le SCA analyse alors les mandats déclarés par le candidat en vue de s'assurer que les règles de décompte des mandats prévues par les Dispositions du CoMoFi sont respectées. Il conserve les justificatifs et documents ayant fondé l'analyse et ses conclusions, en respectant les dispositions législatives et réglementaires en matière de données personnelles. Dans le cadre de cette revue, le SCA peut procéder aux recherches qu'il juge utiles.

À l'issue de l'examen auquel le SCA procède,

- a) soit le candidat respecte les Dispositions du CoMoFi et dispose du temps nécessaire à l'exercice de son mandat : le SCA en informe alors le Président du Conseil d'administration qui en fait part au Président du CGEN. Le CGEN peut alors proposer le candidat au Conseil d'administration qui statue sur sa nomination ou sa cooptation, selon le cas ;
- b) soit le candidat ne respecte pas les Dispositions du CoMoFi ou ne dispose pas du temps nécessaire à l'exercice de son mandat : le SCA en informe le Président du Conseil d'administration qui en fait part au Président du CGEN afin que soient examinées avec le candidat les mesures lui permettant d'y remédier. Si le candidat est disposé à prendre les dispositions nécessaires avant sa nomination ou sa cooptation, le SCA le relate dans un compte rendu qui sera alors soumis au Conseil d'administration qui décide, selon le cas, sa nomination ou sa cooptation.

Si le candidat ne souhaite pas ou ne peut pas prendre les mesures nécessaires, le SCA établit un compte rendu remis au CGEN, qui acte la fin du processus de sélection.

### b. Respect des règles en cours d'exercice des fonctions du Membre de l'organe de direction

À tout moment, les Membres de l'organe de direction respectent les règles relatives au cumul des mandats et consacrent le temps et les efforts nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et de leurs responsabilités. Ils acceptent les disciplines du travail en commun dans le respect mutuel des opinions et ils exercent leur sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes du Groupe.



Par ailleurs, les administrateurs participent activement et avec assiduité aux réunions du Conseil d'administration et des comités, et assistent aux Assemblées générales d'actionnaires. Par ailleurs, les administrateurs représentant les salariés ainsi que les administrateurs représentant les salariés actionnaires bénéficient d'un temps de préparation déterminé par le Conseil, conformément aux dispositions légales en vigueur.

À cette fin, chaque Membre de l'organe de direction informe le Président du Conseil d'administration de son intention d'accepter (i) un nouveau mandat social, que ce soit dans une entité cotée ou non, française ou étrangère, n'appartenant pas à un groupe dont il est dirigeant, ou (ii) toute participation aux comités spécialisés d'un organe social, ou (iii) toute nouvelle fonction, en France ou à l'étranger, de telle sorte que le Conseil d'administration sur proposition du CGEN puisse se prononcer sur la compatibilité d'une telle nomination avec le mandat dans la Société.

Dans cette hypothèse, le SCA suit la procédure d'analyse et de vérification prévue lors de la nomination d'un Membre de l'organe de direction.

À l'issue de l'analyse mentionnée ci-dessus, deux cas peuvent se présenter :

- a) soit le Membre de l'organe de direction, en acceptant ce nouveau mandat, respecte les Dispositions du CoMoFi : le SCA en informe le Président du Conseil d'administration qui en fait part au CGEN. Le CGEN s'assure alors que ce nouveau mandat est compatible notamment au titre des règles relatives à la gestion des conflits d'intérêts exposées ci-dessus ;
- b) soit le Membre de l'organe de direction, en acceptant ce nouveau mandat, ne respecte plus les Dispositions du CoMoFi : le SCA en informe le Président du Conseil d'administration qui en fait part au Président du CGEN afin que soient examinées avec le Membre de l'organe de direction les mesures lui permettant de se conformer aux Dispositions du CoMoFi.

En tout état de cause, s'il ne dispose plus du temps nécessaire à l'accomplissement de sa mission, le SCA en informe le Président du Conseil d'administration qui en fait part au Président du CGEN afin que soient examinées avec le Membre de l'organe de direction les mesures lui permettant d'y remédier.

Si le Membre de l'organe de direction souhaite conserver son mandat au sein de la Société, soit il n'accepte pas le mandat qui lui est proposé, soit il démissionne d'un mandat qu'il détient déjà. Le SCA le relate dans un compte rendu qui sera alors soumis au Conseil d'administration.

Si le Membre de l'organe de direction décide d'accepter ce nouveau mandat sans pour autant démissionner d'un mandat qu'il détient déjà, le Membre de l'organe de direction devra remettre sa lettre de démission des fonctions de Membre de l'organe de direction de BNP Paribas. Le SCA le relate dans un rapport remis au CGEN qui actera cette démission dont la date d'effet sera décidée par le Conseil d'administration. Un Membre de l'organe de direction qui ne s'estimerait plus en mesure de remplir sa fonction au sein du Conseil, ou des Comités dont il est membre, doit démissionner.

Au moins une fois par an, le SCA demande aux Membres de l'organe de direction de mettre à jour la fiche dite « fiche EBA », dans laquelle sont recensés les mandats sociaux détenus par chaque Membre de l'organe de direction, et à laquelle est annexé le tableau de leur disponibilité.

Cette mise à jour doit permettre au SCA de s'assurer du respect des Dispositions du CoMoFi et de la disponibilité de manière continue par l'ensemble des Membres de l'organe de direction.

## V. Honorabilité, honnêteté et intégrité des Membres de l'organe de direction

À tout moment, les Membres de l'organe de direction doivent respecter les exigences d'honorabilité et faire preuve d'honnêteté et d'intégrité.

Les candidats et les Membres de l'organe de direction s'engagent aussitôt à aviser le Président du Conseil d'administration et le SCA de :

- a) toute condamnation (y compris en appel, dans le cadre d'une procédure pénale, civile ou administrative) ;
- b) toute mesure disciplinaire ;
- c) tout refus de validation antérieure par des autorités compétentes bancaires ou financières en France ou à l'étranger ;
- d) tout refus, retrait, révocation, interdiction de gérer ou annulation d'enregistrement, d'autorisation, d'adhésion ou de licence concernant l'exercice d'une activité commerciale ou professionnelle ;
- e) toute sanction par des autorités publiques ou des organisations professionnelles, ou des enquêtes ou procédures exécutoires en cours, en France ou à l'étranger ;
- f) tout licenciement pour faute professionnelle ou de toute révocation de mandat social dont il ferait l'objet ;
- g) toute situation mentionnée au a) à f) ci-dessus concernant une entreprise dont il est dirigeant, actionnaire ou associé.

Le SCA conserve les justificatifs et documents ayant fondé l'analyse et les conclusions du CGEN, en respectant les dispositions législatives et réglementaires en matière de données personnelles. Dans ce cadre et à la demande du Président du Conseil d'administration, ou le cas échéant du Président du CGEN, le SCA peut procéder aux recherches qu'il juge utiles, y compris en interrogeant la personne concernée.

Lorsque le Président du Conseil d'administration, ou le cas échéant le Président du CGEN, est avisé de la survenance d'un des cas précités, il en informe le CGEN afin que celui-ci, sur la base de l'analyse de la situation déclarée, rende un avis quant à l'honorabilité du Membre de l'organe de direction et peut décider de lui demander de démissionner. Cet avis est ensuite soumis au Conseil d'administration qui, s'il décide de le suivre, est alors notifié à l'intéressé par le Président du Conseil d'administration. La décision du Conseil d'administration figure au procès-verbal de la séance.

Par ailleurs, tout Membre de l'organe de direction s'engage à agir avec loyauté et intégrité tant à l'égard des Membres de l'organe de direction, des actionnaires que de la Société. À défaut, le Président du Conseil d'administration, ou le cas échéant le Président du CGEN, peut saisir le CGEN afin que celui-ci rende un avis quant à la loyauté et à l'intégrité du Membre de l'organe de direction et peut décider de lui demander de démissionner.

## VI. Diversité des Membres de l'organe de direction et compétence collective du Conseil d'administration

Le CGEN fixe des objectifs à atteindre en ce qui concerne tant la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration, que la diversité en termes d'âge, de qualifications et d'expériences professionnelles, et de nationalité parmi les Membres de l'organe de direction afin de s'assurer qu'à tout moment, ils disposent des compétences nécessaires afin de comprendre les risques, dont les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, et les enjeux, dont les enjeux sociaux et environnementaux, et les évolutions potentielles de la Société.

À cette fin, le CGEN évalue périodiquement et au moins une fois par an la structure, la taille, la composition et l'efficacité du Conseil d'administration au regard de missions qui lui sont assignées et soumet au Conseil toutes recommandations utiles.

## VII. Initiation et formation des Membres de l'organe de direction

Les Membres de l'organe de direction de la Société possèdent, tant individuellement que collectivement, l'expertise, l'expérience, les compétences, la compréhension et les qualités personnelles nécessaires, notamment sur le plan du professionnalisme et de l'intégrité, pour accomplir correctement leurs missions en rapport avec chacune des activités significatives de la Société en garantissant une gouvernance et une surveillance efficaces.

Les Membres de l'organe de direction veillent à maintenir leurs connaissances dans les domaines suivants : financière et bancaire, de risques (notamment environnementaux, sociaux, et liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme), de la réglementation applicable à la Société et plus largement sur tout domaine lié à l'évolution de la stratégie de la Société.

La Société consacre les ressources humaines et financières nécessaires à la formation des Membres de l'organe de direction. À cet égard, des

formations annuelles sont dispensées par les responsables des thèmes présentés et des séminaires stratégiques sont organisés.

En sus des formations indiquées ci-dessus, tout administrateur peut demander des formations complémentaires. À cet effet, il engage un dialogue avec le Président et le SCA qui fixeront les modalités de la formation demandée.

Les administrateurs représentant les salariés et les administrateurs représentant les salariés actionnaires bénéficient d'un temps consacré à la formation déterminé par le Conseil, conformément aux dispositions légales en vigueur. À la fin de la formation, le centre de formation choisi par le Conseil doit délivrer une attestation d'assiduité que l'administrateur représentant salariés et l'administrateur représentant les salariés actionnaires doivent remettre au Secrétaire du Conseil.

En ce qui concerne les nouveaux administrateurs, le Conseil d'administration veille à ce que ces derniers rencontrent les Titulaires de postes clés.

## DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE D'APPLICATION RELATIVE AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS EN MATIÈRE DE PRÊTS ET AUTRES TRANSACTIONS ACCORDÉS AUX MEMBRES DE L'ORGANE DE DIRECTION ET À LEURS PARTIES LIÉES

En application de l'article L.22-10-12 du Code de commerce, le Conseil d'administration a mis en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales (conventions dites « libres ») remplissent bien ces conditions.

Cette procédure a été encore renforcée par le Conseil d'administration en septembre 2021 afin de rappeler les dispositions légales relatives aux conventions règlementées et de prendre en considération les nouvelles dispositions de la réglementation bancaire exigeant la mise en place d'un dispositif détaillé en matière d'identification et de gestion des conflits d'intérêts et d'un dispositif spécifique de contrôle des prêts relatif aux prêts accordés par la Banque aux Membres de l'organe de direction et aux personnes physiques et morales qui leur sont liées.

Cette procédure porte sur les conventions conclues entre BNP Paribas et les administrateurs, le Président, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués de BNP Paribas ou les personnes physiques qui leur sont liées, leurs sociétés patrimoniales ainsi que les personnes morales dans lesquelles ils ont un intérêt (mandat social ou détention de capital).

La procédure comporte deux volets sur les conventions dites « libres » :

- Les conventions entre BNP Paribas et les personnes physiques ou sociétés patrimoniales mentionnées ci-dessus :

La Banque revoit annuellement la liste des conventions conclues entre BNP Paribas ou les sociétés du Groupe BNP Paribas et les personnes physiques ou sociétés patrimoniales mentionnées ci-dessus. La Conformité s'assure que ces conventions portent bien sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et établit un rapport qu'elle adresse au Secrétaire du Conseil d'administration.

- Les conventions entre BNP Paribas et les personnes morales (autres que sociétés patrimoniales) mentionnées ci-dessus :

Cette procédure s'appuie sur des politiques existantes (telles que le Code de conduite ou la « Politique de Protection des Intérêts des Clients ») et prévoit également :

- la déclaration par les mandataires sociaux des personnes morales qui leur sont liées,
- la vérification par la Banque des éventuelles relations d'affaires existant avec chacune de ces personnes morales,
- un contrôle approfondi des conventions identifiées selon une approche par les risques.

Un rapport est établi pour chacun de ces volets et soumis chaque année au CGEN qui en avise le Conseil d'administration.

## 2.1.3 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIAIRES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les dispositions du Code de commerce prévoient de recueillir *ex ante* chaque année l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire sur la politique de rémunération des mandataires sociaux. La politique de rémunération des mandataires sociaux de BNP Paribas est présentée ci-dessous en pages 81 à 87.

Par ailleurs, la rémunération de ces mêmes mandataires sociaux fait également l'objet d'un vote *ex post* de l'Assemblée Générale Ordinaire portant sur les informations relatives aux rémunérations visées par l'article L.22-10-9 I du Code de commerce (ces informations sont exposées ci-dessous en page 87 et s.). Lorsque l'Assemblée Générale n'approuve pas ces éléments, le Conseil d'administration soumet une politique de rémunération révisée, tenant compte du vote des actionnaires, à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale. Le versement de la rémunération des administrateurs pour l'exercice en cours est suspendu jusqu'à l'approbation de la politique de rémunération révisée. Lorsqu'il est rétabli, il inclut l'arriéré depuis la dernière Assemblée Générale.

Enfin, la rémunération de chaque dirigeant mandataire social fait l'objet d'un second vote *ex post* sur la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre de ce même exercice (l'information sur ces rémunérations est exposée ci-dessous au sein des tableaux n° 1 a et b, n° 2 a et b, n° 3 a et b, n° 4 a et b et n° 5 a et b, en page 88 et s.). Les éléments de rémunération variables attribués au titre de l'exercice antérieur aux dirigeants mandataires sociaux ne peuvent être versés qu'après approbation des éléments de rémunération par l'Assemblée Générale au titre de ce second vote.

### POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX SOUMISE AU VOTE EX ANTE DES ACTIONNAIRES, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.22-10-8 DU CODE DE COMMERCE, LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 MAI 2022

Dans le présent rapport, le Conseil d'administration détaille les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux administrateurs, au Président du Conseil d'administration, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux délégués en raison de leurs mandats, d'une durée de 3 ans, au sein de BNP Paribas (SA).

Les éléments de la politique de rémunération présentés ci-dessous font l'objet de projets de résolutions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires. Si l'Assemblée Générale n'approuve pas ces résolutions, la politique de rémunération antérieure, ayant préalablement fait l'objet d'une approbation lors de l'Assemblée Générale du 18 mai 2021, continuera de s'appliquer. Dans ce cas, le Conseil d'administration soumettra à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale un projet de résolutions présentant une politique de rémunération révisée et indiquant de quelle manière ont été pris en compte le vote des actionnaires, et le cas échéant, les avis exprimés lors de l'Assemblée Générale.

La politique de rémunération des mandataires sociaux est conforme aux dispositions légales et réglementaires applicables, au Code Afep-Medef, ainsi qu'au Code de conduite de BNP Paribas. La politique telle que détaillée ci-dessous (en particulier les critères de performance) est alignée sur

l'intérêt social de la société, contribue à la stratégie commerciale ainsi qu'à la pérennité de la société et prend en considération les conditions de rémunération et d'emploi des salariés au sein de la société.

Sans préjudice des compétences de l'Assemblée Générale en la matière, la détermination de la rémunération des mandataires sociaux relève de la responsabilité du Conseil d'administration et se fonde sur les propositions du Comité des rémunérations qui prépare les décisions que le Conseil d'administration arrête concernant les rémunérations. En particulier, le Comité des rémunérations procède à un examen annuel des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de la société. Ce Comité est composé de trois administrateurs indépendants qui disposent d'une expérience des systèmes de rémunération et des pratiques de marché dans ce domaine et d'un administrateur élu par les salariés.

Des mesures visant à éviter et gérer les conflits d'intérêts sont prévues par le Règlement intérieur du Conseil d'administration, par la Politique en matière d'aptitude des membres de l'organe de direction et des Titulaires de postes clés ainsi que par la Procédure d'application relative aux conflits d'intérêts en matière de prêts et autres transactions accordés aux membres de l'organe de direction et à leurs parties liées. Les dirigeants mandataires sociaux ne sont pas présents lors des discussions du Conseil d'administration et du Comité des rémunérations portant sur leurs propres rémunérations.

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux tient compte, dans ses principes, des objectifs suivants :

- l'alignement avec l'intérêt social de la Banque et de ses actionnaires :
  - en s'inscrivant dans une perspective de moyen-long terme notamment en termes d'évolution de la valeur de la Banque, de la bonne maîtrise des risques et de la performance relative du titre,
  - en intégrant des éléments d'appréciation, qui ne sont pas seulement financiers,
  - en tenant compte de la dimension RSE dans la détermination de la rémunération (pour partie alignée avec les objectifs RSE considérés pour certains salariés),
  - en s'assurant d'une variabilité suffisante des montants attribués pour tenir compte de l'évolution des résultats de la Banque sans peser trop lourdement sur les frais fixes ;
- la transparence des rémunérations :
  - l'ensemble des éléments (fixe, variable annuel, variable pluriannuel) est retenu dans l'appréciation globale de la rémunération,
  - l'équilibre entre les éléments de rémunération doit concourir à l'intérêt général de la Banque et tenir compte des meilleures pratiques de marché et des contraintes légales et réglementaires,
  - les règles doivent être stables, exigeantes et intelligibles ;
- une rémunération suffisamment attractive pour permettre de sélectionner avec exigence des profils reconnus comme particulièrement compétents dans les domaines d'activité du Groupe.

#### I. Rémunération des administrateurs

Conformément à la loi, le montant global de la rémunération des administrateurs est fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le montant individuel de la rémunération des administrateurs est fixé par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Il est composé d'une part forfaitaire et d'une part

déterminée en fonction de la participation effective, quelle qu'en soit la modalité, aux séances. Il est majoré pour les administrateurs résidant à l'étranger sauf dans le cas où ces derniers peuvent participer aux séances du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. La participation effective à l'un des quatre Comités donne droit à une rémunération supplémentaire. Celle-ci est majorée pour les administrateurs participant au CCIRC compte tenu de l'investissement spécifique requis par ce Comité.

À la fin de l'exercice, le Comité des rémunérations examine la répartition de la rémunération des administrateurs et le montant individuel affecté à chacun au titre de l'exercice sur la base du contrôle de la présence effective des administrateurs aux Conseils et aux Comités. Le cas échéant, le reliquat du montant global fixé par l'Assemblée Générale est réparti au prorata des montants alloués à chacun des administrateurs. En cas de séance exceptionnelle supplémentaire du Conseil ou des Comités, le montant de la rémunération due à chaque administrateur est écarté, le cas échéant, au prorata des montants alloués à chacun des administrateurs.

Le Conseil d'administration approuve ensuite la répartition individuelle de la rémunération des administrateurs au titre de l'exercice avant son versement effectif aux administrateurs (sous réserve des dispositions de l'article L.22-10-34 I du Code de commerce).

## II. Rémunération du Président du Conseil d'administration

La rémunération annuelle fixe du Président, M. Jean Lemierre, s'élève à 950 000 euros bruts.

Le Président ne perçoit pas de rémunération variable annuelle ou pluriannuelle. L'absence de rémunération variable traduit l'indépendance du Président à l'égard de la Direction Générale.

En cas de nomination d'un nouveau Président, le Conseil d'administration déterminera, sur proposition du Comité des rémunérations, dans le cadre de la présente politique de rémunération, le montant de sa rémunération fixe en tenant compte de son profil et de son expérience.

## III. Rémunération de la Direction Générale

La rémunération comprend :

- une partie fixe ;
- une partie variable annuelle ;
- un plan d'incitation à long terme conditionnel (plan de rémunération à long terme ou PRLT).

Les niveaux de ces différentes composantes sont définis en considération de références de marché établies.

Cette rémunération tient compte du plafonnement de la rémunération variable totale par rapport à la rémunération fixe (incluant les attributions au titre du plan d'incitation à long terme) conformément aux dispositions de l'article L.511-78 du Code monétaire et financier, spécifiquement applicable aux établissements de crédit.

Conformément à l'alinéa 2 dudit article, l'Assemblée Générale des actionnaires de BNP Paribas du 18 mai 2021 a décidé que ce plafonnement serait fixé à deux fois le montant de la rémunération fixe .

Pour les besoins du calcul du ratio précité, un taux d'actualisation pourra en outre être appliqué à un quart au plus de la rémunération variable totale pour autant que le paiement s'effectue sous la forme d'instruments différés pour une durée d'au moins 5 ans, conformément aux dispositions de l'article L.511-79 du Code monétaire et financier.

### 1. Rémunération fixe

La rémunération annuelle fixe du Directeur Général, M. Jean-Laurent Bonnafé, s'élève à 1 843 000 euros bruts soit une augmentation de 18 % par rapport à l'exercice 2021, effective au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La dernière augmentation de la rémunération annuelle fixe du Directeur Général datait du 25 février 2016, effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016, lorsque le Conseil d'administration a réaménagé les composantes de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs pour se conformer à de nouvelles règles de l'Autorité Bancaire Européenne, la somme de la rémunération fixe et de la rémunération variable annuelle cible étant restée inchangée depuis 2012.

Le Conseil d'administration a relevé la très bonne performance de la Banque depuis que le Directeur Général a été nommé dans ses fonctions. En 10 ans la Banque s'est installée comme un des premiers établissements de la zone Euro en termes d'activité et de résultats.

Pour décider de la revalorisation de 18 % de la rémunération annuelle fixe du Directeur Général, le Conseil d'administration a pris en compte la progression des rémunérations fixes moyennes des collaborateurs de BNP Paribas (SA) en France, qui est de 18,5 %<sup>(1)</sup> sur la période 2016-2021 et de 26,7 %<sup>(1)</sup> sur la période 2012-2021 en se fondant sur des données présentées dans les bilans sociaux.

Le Conseil a par ailleurs procédé à l'examen des rémunérations des directeurs généraux des 9 banques européennes comparables. La rémunération du Directeur Général de BNP Paribas après la revalorisation proposée, resterait sensiblement inférieure à la moyenne des situations constatées.

La rémunération annuelle fixe du Directeur Général délégué en charge du périmètre CIB, M. Yann Gérardin, s'élève à 1 500 000 euros bruts.

La rémunération annuelle fixe du Directeur Général délégué en charge du périmètre CPBS (ex-Retail Banking), M. Thierry Laborde, s'élève à 900 000 euros bruts.

En cas de nomination d'un nouveau Directeur Général ou d'un nouveau Directeur Général délégué, le Conseil d'administration déterminera, sur proposition du Comité des rémunérations, dans le cadre de la présente politique de rémunération, le montant de sa rémunération fixe en tenant compte de son profil et de son expérience. Les éléments de rémunérations variables annuelles et pluriannuelles seront fixés en cohérence avec les principes figurant dans la présente politique de rémunération.

### 2. Rémunération variable annuelle

La part variable est destinée à refléter la contribution effective des dirigeants mandataires sociaux exécutifs à la réussite de BNP Paribas au titre de leurs fonctions de dirigeants d'un groupe international de services financiers.

(1) Ces évolutions ont été mesurées, en intégrant l'évolution de la rémunération fixe moyenne entre 2016 et 2020 et entre 2012 et 2020, puis en rajoutant pour 2021 l'évolution moyenne annuelle constatée sur chacune des deux périodes considérées.

**Principes généraux**

La partie variable de la rémunération des membres de la Direction Générale est déterminée à partir d'une rémunération cible égale à 100 % de leur rémunération fixe de l'exercice pour le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués.

Elle évolue en fonction de critères représentatifs des résultats du Groupe, de critères liés à la RSE et d'une appréciation qualitative effectuée par le Conseil d'administration.

Par ailleurs, le versement de la rémunération variable annuelle est assorti, pour partie, de périodes de différé, d'un dispositif de « malus » ainsi que de clauses de « claw-back » (restitution) et d'annulation en cas de mesure de résolution selon les mêmes termes et conditions que celles décrites ci-dessous pour le PRLT (cf. point 3 ci-dessous).

**Critères liés à la performance financière du Groupe**

Les critères liés à la performance financière du Groupe portent sur 75 % de la rémunération variable cible et permettent de calculer la partie correspondante de la rémunération de manière proportionnelle à l'évolution d'indicateurs chiffrés. Les critères quantitatifs sont au nombre de deux pour le Directeur Général et établis sur le périmètre Groupe et au nombre de quatre pour les Directeurs Généraux délégués et établis pour moitié sur le périmètre Groupe et pour l'autre moitié sur leur périmètre de responsabilité respectif.

Si les objectifs fondés sur des critères quantitatifs sont dépassés (ou non atteints), la fraction de la rémunération cible concernée évolue proportionnellement dans la limite du plafond mentionné ci-après.

- Pour le Directeur Général, les critères quantitatifs s'appliquent aux performances globales du Groupe sur la base des critères équilibrés suivants :
  - rapport du bénéfice net par action de l'exercice à celui de l'exercice précédent (37,5 % de la rémunération variable cible) ;
  - pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (37,5 % de la rémunération variable cible).

- Pour les Directeurs Généraux délégués, les critères quantitatifs s'appliquent pour moitié aux performances globales du Groupe et pour l'autre moitié aux performances de leur périmètre de responsabilité respectif sur la base des critères équilibrés suivants :
  - rapport du bénéfice net par action de l'exercice à celui de l'exercice précédent (18,75 % de la rémunération variable cible) ;
  - pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (18,75 % de la rémunération variable cible) ;
  - évolution du résultat net avant impôt de l'exercice par rapport à l'exercice précédent pour leur périmètre de responsabilité respectif (18,75 % de la rémunération variable cible) ;
  - pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation de leur périmètre de responsabilité respectif (18,75 % de la rémunération variable cible).

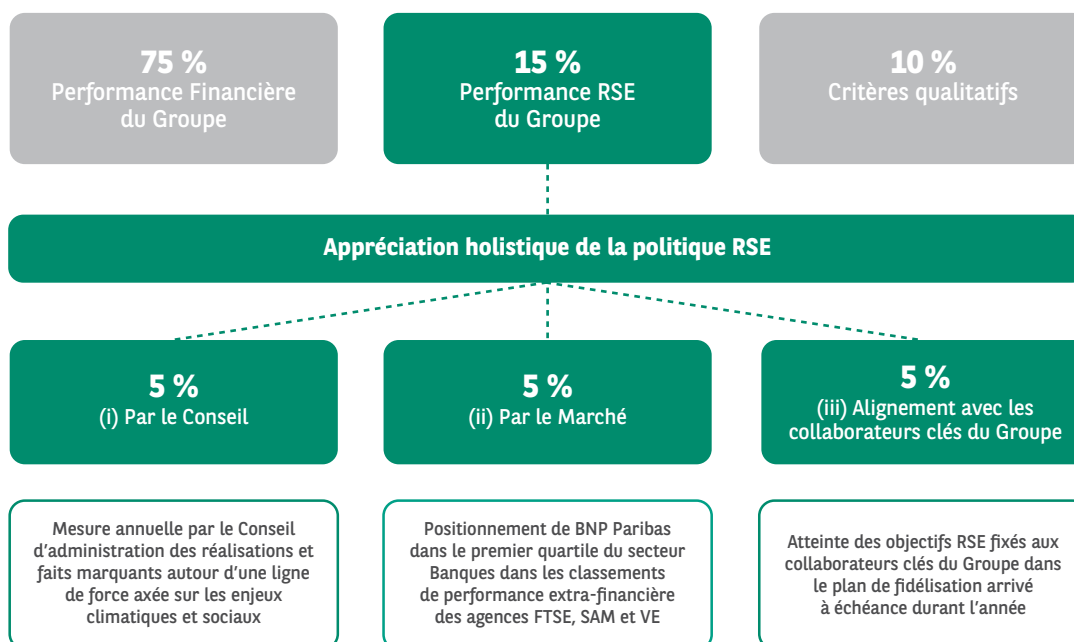
**Critères liés à la performance RSE du Groupe**

Une part de 15 % de la rémunération variable cible est liée à la performance RSE du Groupe.

L'attribution de cette fraction de la rémunération variable annuelle repose sur une mesure multicritère basée sur une approche holistique des actions entreprises par le Groupe BNP Paribas sur le plan environnemental, sociétal et social.

Dans cette optique, cette structure de rémunération intègre trois critères pondérés chacun à 5 % :

- (i) l'évaluation par le Conseil d'administration des faits marquants de l'année principalement au regard des enjeux climatiques et sociaux ;
- (ii) les publications d'agences de notation extra-financière mesurant la qualité du positionnement de BNP Paribas par rapport à ses pairs en matière de RSE ;
- (iii) un alignement avec les objectifs retenus en matière de RSE dans la rémunération due au titre du plan de fidélisation attribué à des collaborateurs clés du Groupe.



### Critères qualitatifs

La part de la rémunération variable liée à l'évaluation qualitative conduite par le Conseil d'administration est de 10 % de la rémunération variable cible.

Le Conseil d'administration estime indispensable de procéder à cette évaluation qualitative, notamment compte tenu du renforcement de ses responsabilités en matière de surveillance et de contrôle prévues en particulier par le Code monétaire et financier. Au-delà de la stratégie de

la Banque qu'il lui convient d'approuver en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux, le Conseil d'administration doit exercer un pouvoir d'appréciation sur les performances des dirigeants prenant en compte les capacités d'anticipation, de décision, d'animation et d'exemplarité dans le cadre du plan stratégique 2025.

Cette appréciation se fera à la lumière de la situation économique et au regard du modèle opérationnel et intégré du Groupe.

### ► RÉCAPITULATIF DES CRITÈRES DE FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE APPLICABLES AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AUX DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

Critères de détermination	% de la rémunération fixe		Nature
	Directeur Général	Directeurs Généraux délégués	
Critères liés à la performance financière du Groupe	37,50 %	18,75 %	Évolution du bénéfice net par action
	37,50 %	18,75 %	Réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe
	N.A.	18,75 %	Évolution du résultat net avant impôt du périmètre de responsabilité de l'exercice par rapport à l'exercice précédent
	N.A.	18,75 %	Réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du périmètre de responsabilité
Critères liés à la performance RSE du Groupe	15,00 %	15,00 %	Évaluation multicritère des actions entreprises par le Groupe BNP Paribas sur le plan environnemental, sociétal et social
Critères qualitatifs	10,00 %	10,00 %	Appréciation au regard de la mise en œuvre des orientations stratégiques de la Banque, notamment de son plan <i>Growth, Technology &amp; Sustainability 2025</i> , tant dans ses dimensions humaines, organisationnelles que techniques, et tenant compte du contexte général de l'année considérée

### Plafond

Le Conseil d'administration s'assure de la cohérence du montant de la rémunération variable annuelle avec l'évolution des résultats du Groupe et du périmètre de responsabilité de chacun des Directeurs Généraux délégués.

En tout état de cause :

- chacun des critères liés à la performance financière du Groupe (2 dans le cas du Directeur Général et 4 dans le cas des Directeurs Généraux délégués) est plafonné à 130 % de son poids cible et ne peut ainsi donner lieu à l'attribution d'une rémunération variable annuelle supérieure à respectivement 48,75 % de la rémunération fixe pour le Directeur Général et à 24,38 % pour les Directeurs Généraux délégués ;
- les critères liés à la performance RSE du Groupe ainsi que les critères qualitatifs, sont plafonnés à 100 % de leur poids cible et ne peuvent ainsi donner lieu à l'attribution d'une rémunération variable annuelle supérieure à, respectivement, 15 % et 10 % de la rémunération fixe ;
- le montant de la rémunération variable annuelle attribuée pour chacun des dirigeants mandataires sociaux exécutifs est plafonné à 120 % de leur rémunération fixe.

### Modalités et conditions de paiement

Les modalités de paiement des rémunérations variables des dirigeants mandataires sociaux exécutifs du Groupe BNP Paribas, conformes aux dispositions du Code monétaire et financier et aux Orientations de l'ABE sur les politiques de rémunération, sont les suivantes :

- 60 % de la rémunération variable annuelle est différée sur cinq ans, à raison d'un cinquième par an ;

- la partie non différée de la rémunération variable est payée :

- pour moitié en numéraire en mai de l'année d'attribution, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires dans les conditions prévues à l'article L.22-10-34 II du Code de commerce,
- et pour moitié en numéraire indexé sur la performance du titre BNP Paribas depuis l'attribution, à l'issue d'une période de rétention d'un an à compter de la date d'attribution (la date d'attribution correspondant à la décision du Conseil d'administration), soit en pratique, en mars de l'année suivant l'année d'attribution ;

- la partie différée de la rémunération variable sera payée annuellement par cinquième sur 5 ans, la première échéance n'étant versée qu'à l'issue d'une période de différé d'un an à compter de la date d'attribution de la rémunération variable. Chaque échéance sera payée :

- pour moitié en numéraire en mars de chaque année,
- et pour moitié en numéraire indexé sur la performance du titre BNP Paribas depuis l'attribution, en mars de l'année suivante, à l'issue d'une période de rétention d'un an,
- sous réserve que le ROE avant impôt du Groupe, au titre de l'année précédant le paiement, soit supérieur à 5 %.

### 3. Plan de rémunération à long terme conditionnel sur cinq ans (PRLT)

Afin d'associer les dirigeants mandataires sociaux exécutifs à la performance à moyen-long terme du Groupe BNP Paribas tout en gardant une maîtrise des risques, le Conseil d'administration a institué depuis 2011 un plan de rémunération à long terme conditionnel sur 5 ans (PRLT).

Le PRLT, dont le montant correspond au montant de la rémunération variable annuelle cible au titre de l'exercice précédent, est partagé en deux fractions égales, l'une reconnaissant la progression intrinsèque de l'action BNP Paribas et l'autre la surperformance potentielle par rapport à ses pairs.

Si l'action a progressé d'au moins 5 % pendant cette période, un coefficient est appliqué au montant initial, conduisant, selon l'ampleur de la progression, à le réduire ou à l'augmenter, selon le tableau ci-dessous :

Évolution du cours de l'action BNP Paribas au terme des 5 ans	Coefficient appliqué à la première moitié du montant attribué
Strictement inférieure à 5 %	0 (Pas de versement)
Supérieure ou égale à 5 % et inférieure à 10 %	40 %
Supérieure ou égale à 10 % et inférieure à 20 %	80 %
Supérieure ou égale à 20 % et inférieure à 33 %	120 %
Supérieure ou égale à 33 % et inférieure à 50 %	130 %
Supérieure ou égale à 50 % et inférieure à 75 %	150 %
Supérieure ou égale à 75 %	175 %

Ainsi, la première moitié du montant attribué ne sera intégralement versée au bout des 5 ans que dans l'hypothèse où le cours progresse de plus de 20 % sur la période de 5 ans. Le montant versé au titre de la première moitié sera en tout état de cause toujours inférieur ou égal à l'évolution du cours de l'action et ne pourra en aucun cas dépasser 175 % du montant attribué, dans l'hypothèse où l'évolution du cours de l'action est égale ou supérieure à 75 % au bout de 5 ans.

#### Première moitié du montant attribué : performance intrinsèque de l'action

La première moitié du montant attribué dépend de l'évolution du cours de l'action<sup>(1)</sup>, sachant qu'aucun versement ne sera effectué au titre des 50 % du montant attribué si le cours de l'action BNP Paribas n'a pas progressé d'au moins 5 % entre la date d'attribution par le Conseil d'administration et l'issue du délai de 5 ans à compter de la date d'attribution.

#### Deuxième moitié du montant attribué : surperformance du cours de l'action BNP Paribas par rapport à ses pairs

Cette condition consiste en la mesure de l'évolution du cours de l'action BNP Paribas par rapport à celle de l'indice regroupant les principales banques de la zone euro « EURO STOXX Banks ».

Elle prend en compte la seule surperformance du cours de l'action BNP Paribas par rapport à l'évolution de l'indice moyen mesurée sur une période de 12 mois précédant la date d'attribution comparée à la moyenne de ce même indice calculée sur une période de 12 mois qui précède le paiement. La deuxième moitié du montant cible du PRLT ne sera intégralement versée que si l'action BNP Paribas surperforme l'indice d'au moins 10 %.

Performance relative du titre BNP Paribas par rapport à la performance de l'indice EURO STOXX Banks	Coefficient appliqué à la deuxième moitié du montant attribué
Inférieure ou égale à 0 point	0 %
De 0 point à 5 points compris	50 %
De 5 points à 10 points compris	80 %
Supérieure de 10 points	100 %

Le montant ainsi déterminé par l'application de chacune des conditions pendant la durée de 5 ans du plan correspond à la rémunération versée dans le cadre du PRLT.

#### Plafond

Conformément aux dispositions de l'article L.511-78 du Code monétaire et financier relatives au plafonnement de la part variable attribuée par rapport à la part fixe, la rémunération variable totale attribuée, comprenant l'attribution au titre du PRLT, ne peut excéder, conformément

à la décision de l'Assemblée Générale du 18 mai 2021, deux fois la rémunération fixe. Pour le calcul du ratio, un taux d'actualisation pourra en outre être appliqué à un quart au plus de la rémunération variable totale pour autant que le paiement s'effectue sous la forme d'instruments différés pour une durée d'au moins 5 ans.

(1) Les valeurs initiale et finale à retenir pour mesurer la progression du cours de l'action sur 5 ans sont les suivantes :

- la valeur initiale correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action BNP Paribas pendant les douze mois glissants précédant la date d'attribution ;
- la valeur finale correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action BNP Paribas pendant les douze mois glissants précédant la date de paiement.

### Païement du PRLT

En fonction de l'évolution du cours de l'action BNP Paribas, la première moitié du montant versée au titre du PRLT ne pourra en aucun cas dépasser 175 % par rapport au montant initial attribué. Le paiement au titre de la seconde moitié du montant attribué ne pourra en aucun cas dépasser le montant initial attribué.

Ainsi, aucun paiement au titre du PRLT ne pourra en tout état de cause excéder 137,5 % de sa valeur d'attribution.

### Condition de présence

Le règlement du PRLT prévoit une condition de présence pendant toute la durée du plan. Le départ du Groupe entraîne la suppression du paiement du PRLT. Toutefois, en cas de départ à la retraite ou de décès après le terme de la première année du plan, les versements seraient effectués sous réserve de la réalisation des conditions de performance et de l'appréciation du Conseil d'administration.

### Malus et claw-back

Le règlement du PRLT prévoit des clauses dites de « malus » et « claw-back ». Ainsi, dans l'hypothèse où le bénéficiaire viendrait à adopter un comportement ou se rendrait coupable d'agissements non conformes aux attentes de BNP Paribas, telles qu'elles sont notamment définies en matière de respect du Code de conduite, des règles internes et des réglementations applicables et d'évaluation et de maîtrise des risques, applicables aux collaborateurs du Groupe, le Conseil d'administration pourra être amené à décider non seulement de ne pas procéder au versement du montant prévu, que le bénéficiaire soit présent ou non, mais également la restitution de tout ou partie des sommes déjà versées au titre des plans précédents sur une période de cinq ans.

De même, ce règlement prévoit qu'en cas de mise en œuvre d'une mesure de résolution bancaire en application du Code monétaire et financier, les droits au titre du PRLT seront définitivement annulés.

Le Conseil d'administration se réserve le droit de modifier à la baisse l'attribution au titre du PRLT notamment en cas de non-respect du plafond mentionné ci-dessus.

## IV. Rémunération exceptionnelle

Aucune rémunération exceptionnelle ne pourra être attribuée aux administrateurs, au Président du Conseil d'administration, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux délégués.

### V. Avantages en nature

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués peuvent disposer d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable.

### VI. Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions.

### VII. Actions de performance

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'attributions d'actions de performance ou d'actions gratuites.

## VIII. Avantages postérieurs à l'emploi

### 1. Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de leur mandat.

### 2. Indemnités de fin de carrière

Les mandataires sociaux, à l'exception des Directeurs Généraux délégués, ne perçoivent pas d'indemnité de fin de carrière en cas de départ en retraite.

Les Directeurs Généraux délégués bénéficient des dispositions applicables aux collaborateurs de BNP Paribas (SA) en matière d'indemnité de fin de carrière en fonction de leur situation contractuelle initiale.

### 3. Régimes de retraite supplémentaire

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient uniquement du dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas (SA).

### 4. Régimes de prévoyance

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient des dispositifs de prévoyance flexible offerts aux salariés de BNP Paribas (SA) en matière d'assurance décès et invalidité, ainsi que du régime commun de couverture des frais de santé.

Ils bénéficient par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents (assurance décès et invalidité) en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas (SA).

Le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient également du dispositif complémentaire mis en place au bénéfice des membres du Comité Exécutif du Groupe, offrant un capital complémentaire de 1,10 million d'euros en cas de décès ou d'invalidité permanente totale liés à l'activité professionnelle. La cotisation patronale au titre de ce régime est assimilée à un avantage en nature.

### 5. Convention de non-concurrence

Il est rappelé que le Directeur Général a conclu avec BNP Paribas (SA) une convention de non-concurrence en date du 25 février 2016. Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale du 26 mai 2016 conformément aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Au titre de cette convention, dans l'hypothèse où il cesserait d'assurer quelque fonction ou activité que ce soit au sein de BNP Paribas, M. Jean-Laurent Bonnafé s'engage à n'exercer aucune activité durant douze mois, directement ou indirectement, au bénéfice d'un établissement de crédit, d'une entreprise d'investissement ou d'une entreprise d'assurance dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé en France ou hors de France non plus qu'en France au bénéfice d'un établissement de crédit, d'une entreprise d'investissement ou d'une entreprise d'assurance dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé. Les décisions pour l'application de la convention seront prises en temps voulu avec sincérité et loyauté.

Au titre de cette convention, le Directeur Général percevrait une indemnité d'un montant égal à 1,2 fois la somme de sa rémunération fixe et de sa rémunération variable (hors PRLT) perçue au cours de l'année précédant son départ. Le règlement de l'indemnité interviendra mensuellement par douzième.

Conformément aux recommandations du Code Afep-Medef et à l'article R.22-10-14 du Code de commerce prévoyant que le versement d'une indemnité de non-concurrence doit être exclu si l'intéressé fait valoir ses droits à la retraite ou s'il a dépassé l'âge de 65 ans et aux stipulations de ladite convention de non-concurrence, le Conseil d'administration et le Directeur Général ont confirmé respecter pleinement cette disposition.



**IX. Prêts, avances et garanties accordés aux mandataires sociaux**

Les mandataires sociaux de BNP Paribas ainsi que leurs conjoints et leurs enfants à charge peuvent se voir accorder des prêts.

Ces prêts, constitutifs d'opérations courantes, sont consentis à des conditions normales, conformément à la Procédure d'application relative aux conflits d'intérêts en matière de prêts et autres transactions accordés aux membres de l'organe de direction et à leurs parties liées.

**ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATIONS VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2021 OU ATTRIBUÉS AU TITRE DU MÊME EXERCICE SOUMIS AU VOTE EX POST DES ACTIONNAIRES LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 MAI 2022 EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.22-10-34 DU CODE DE COMMERCE**

La rémunération totale des mandataires sociaux, telle que décrite ci-dessous, est conforme à la politique de rémunération adoptée lors de l'Assemblée Générale du 18 mai 2021 et aux conditions spécifiques applicables à la rémunération de M. Philippe Bordenave dans le cadre de la fin de son mandat, validées par le Conseil d'administration lors de sa séance du 29 avril 2021.

► **RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS** (montants en euros)

Administrateurs	Montants versés en 2020 au titre de l'exercice (pour rappel)	Montants versés en 2021 au titre de l'exercice
ASCHENBROICH Jacques	76 919	77 981
BONNAFÉ Jean-Laurent	58 447	64 432
BRISAC Juliette	N/A	37 029
De CHALENDAR Pierre-André	102 135	109 294
COHEN Monique	120 607	122 842
DE PLOEY Wouter	88 647	78 382
EPAILLARD Hugues <sup>(1)</sup>	103 308	110 498
GIBSON-BRANDON Rajna	97 737	87 114
GUILLOU Marion	90 114	94 239
KESSLER Denis	97 444	44 564
LEMIERRE Jean	58 447	64 432
NOYER Christian	N/A	56 901
SCHWARZER Daniela	86 009	83 099
TILMANT Michel	128 231	129 466
VERRIER Sandrine <sup>(1)</sup>	76 919	80 389
WICKER-MIURIN Fields	115 036	121 337
<b>TOTAL</b>	<b>1 300 000</b>	<b>1 362 000</b>

(1) Montant reversé à l'organisation syndicale correspondante.

Pour information, les règles de répartition des rémunérations des administrateurs sont les suivantes :

	Part fixe <sup>(1)</sup>	Part fonction de la participation effective	
		Séance programmée	Séance exceptionnelle
Administrateurs résidant en France	21 000 €	3 000 €/séance	4 400 €/séance
Administrateurs résidant hors de France	21 000 €	4 200 €/séance <sup>(2)</sup>	4 600 €/séance <sup>(3)</sup>
Président de Comité spécialisé		5 700 €/séance	5 700 €/séance
Membre de Comité spécialisé		2 700 €/séance	2 700 €/séance

(1) La part fixe est calculée prorata temporis de la durée du mandat pendant l'année considérée.

(2) Ou 3 000 € par séance si la participation est assurée par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

(3) Ou 4 400 € par séance si la participation est assurée par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Les administrateurs élus par les salariés et l'administratrice représentant les salariés actionnaires perçoivent une rémunération au titre de leur contrat de travail.

## Rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux

➤ **TABLEAU N° 1 : ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2021 OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE CE MÊME EXERCICE À M. JEAN LEMIERRE, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, SOUMIS AU VOTE DES ACTIONNAIRES** (montants en euros)

➤ a. *Éléments de la rémunération attribués au titre de l'exercice 2021 à M. Jean LEMIERRE, Président du Conseil d'administration*

	Montants	Commentaires
Rémunération fixe	950 000 (versé)	La rémunération de M. Jean LEMIERRE est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration. Cette rémunération fixe n'a pas évolué depuis décembre 2014.
Rémunération variable annuelle	Néant	M. Jean LEMIERRE ne bénéficie pas d'une rémunération variable annuelle. L'absence de rémunération variable traduit l'indépendance du Président à l'égard de la Direction Générale.
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	M. Jean LEMIERRE ne bénéficie pas d'une rémunération variable pluriannuelle. L'absence de rémunération variable traduit l'indépendance du Président à l'égard de la Direction Générale.
Rémunération liée au mandat d'administrateur	64 432 (versé)	M. Jean LEMIERRE ne perçoit pas de rémunération au titre des mandats d'administrateurs qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de son mandat d'administrateur de BNP Paribas (SA).
Rémunération exceptionnelle	Néant	
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	
Avantages en nature	5 163	M. Jean LEMIERRE bénéficie d'un véhicule de fonction et d'un téléphone portable.
<b>TOTAL</b>	<b>1 019 595</b>	

➤ b. *Éléments de la rémunération versés à M. Jean LEMIERRE, Président du Conseil d'administration, au cours de l'exercice 2021 au titre d'exercices précédents (ayant fait l'objet d'un vote des actionnaires lors de leur attribution)*

	Montants	Commentaires
Néant		

➤ c. *Engagements de toute nature correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieures à l'exercice de celles-ci pris au bénéfice de M. Jean LEMIERRE, Président du Conseil d'administration*

	Montants	Commentaires
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Néant	M. Jean LEMIERRE ne bénéficie d'aucune indemnité de prise ou de cessation de fonction.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	M. Jean LEMIERRE ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire à prestations définies.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	1 769	M. Jean LEMIERRE bénéficie du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas (SA). Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. Jean LEMIERRE a été, en 2021, de 1 769 euros.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	4 011	M. Jean LEMIERRE bénéficie des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés de BNP Paribas (SA). Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas (SA). Ce montant correspond aux sommes perçues.

► **TABLEAU N° 2 : ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2021 OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE CE MÊME EXERCICE À M. JEAN-LAURENT BONNAFÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL, SOUMIS AU VOTE DES ACTIONNAIRES** (montants en euros)

► a. *Éléments de la rémunération attribués au titre de l'exercice 2021 à M. Jean-Laurent BONNAFÉ, Directeur Général*

	Montants	Commentaires
Rémunération fixe	1 562 000 (versé)	La rémunération de M. Jean-Laurent BONNAFÉ est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration. La dernière augmentation de cette rémunération fixe date du 25 février 2016 avec effet au 1 <sup>er</sup> janvier 2016 lorsque le Conseil d'administration a réaménagé les composantes de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs pour se conformer à de nouvelles règles de l'ABE, la somme de la rémunération fixe et de la rémunération variable annuelle cible étant restée inchangée.
Rémunération variable annuelle <sup>(1)</sup>	1 796 769	<p>La rémunération variable de M. Jean-Laurent BONNAFÉ évolue en fonction de critères représentatifs des résultats du Groupe et de sa performance managériale. Elle est exprimée en pourcentage d'une rémunération variable cible correspondant à 100 % de la rémunération fixe de l'exercice.</p> <p>Les critères quantitatifs s'appliquent aux performances globales du Groupe ; ils sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ rapport du bénéfice net par action de l'exercice à celui de l'exercice précédent (37,5 % de la rémunération variable cible) ;</li> <li>■ pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (37,5 % de la rémunération variable cible).</li> </ul> <p>Des critères RSE s'appliquent également pour 10 % de la rémunération variable cible, correspondant à l'évaluation multicritère des actions entreprises par le Groupe sur le plan environnemental, sociétal et social.</p> <p>Les critères qualitatifs représentent quant à eux 15 % de la rémunération variable cible. Après prise en compte des critères quantitatifs, RSE et qualitatifs, le Conseil d'administration a fixé la rémunération variable de M. Jean-Laurent BONNAFÉ au titre de 2021 à 1 796 769 euros, soit 115,03 % de la rémunération variable annuelle cible ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ la partie non différée de la rémunération variable sera payée pour moitié en mai 2022, et pour moitié en mars 2023, indexée à la performance du titre BNP Paribas ;</li> <li>■ la partie différée de la rémunération variable sera payée par cinquième à compter de 2023 ; chaque paiement sera versé pour moitié en mars de chaque année, et pour moitié en mars de l'année suivante indexé à la performance du titre BNP Paribas. Le dernier paiement au titre de l'exercice 2021 sera donc effectué en mars 2028 ;</li> <li>■ le paiement annuel de la rémunération variable différée est soumis à la condition que le ROE avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soit supérieur à 5 %.</li> </ul> <p>Le ratio entre la rémunération fixe et la rémunération variable annuelle, tel que requis en application du Code de commerce, est de 115,03 %.</p>
Plan de rémunération à long terme conditionnel (paiement intégralement différé à cinq ans)	680 720	<p>La juste valeur du PRLT attribué le 7 février 2022 et rattaché à l'exercice 2021 s'établit à 680 720 euros pour M. Jean-Laurent BONNAFÉ.</p> <p>La durée du PRLT est fixée à 5 ans. Les 2 conditions propres au PRLT, l'une reconnaissant la progression intrinsèque de l'action BNP Paribas et l'autre, sa surperformance potentielle par rapport à ses pairs, représentent deux fractions égales permettant d'en mesurer les effets distincts.</p> <p>Aucun paiement au titre du PRLT ne peut excéder 137,5 % de sa valeur d'attribution.</p>
Rémunération liée au mandat d'administrateur	64 432	M. Jean-Laurent BONNAFÉ perçoit une rémunération au titre de son mandat d'administrateur de BNP Paribas (SA).
Rémunération exceptionnelle	Néant	
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	
Avantages en nature	6 481	M. Jean-Laurent BONNAFÉ dispose d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable. Ce montant inclut également la cotisation patronale versée au titre du contrat Vie Professionnelle du Comex, offrant un capital complémentaire de 1,10 million d'euros en cas de décès ou d'invalidité permanente totale liés à l'activité professionnelle. La cotisation patronale annuelle versée par BNP Paribas (SA) a été de 1 433 euros par bénéficiaire au titre de l'exercice 2021.
<b>TOTAL</b>	<b>4 110 402</b>	

(1) Versement conditionné à l'approbation de l'Assemblée Générale du 17 mai 2022 en application de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce.

► **b. Éléments de la rémunération versés à M. Jean-Laurent BONNAFÉ, Directeur Général, au cours de l'exercice 2021 au titre d'exercices précédents (ayant fait l'objet d'un vote des actionnaires lors de leur attribution)**

En euros	Date de soumission à l'AG et numéro de résolution	Montants versés en 2021
<b>Rémunération variable annuelle</b>		<b>1 220 036</b>
<i>Dont paiement partiel de la rémunération variable annuelle au titre de 2020</i>	18 mai 2021 15 <sup>e</sup> résolution	295 843
<i>Dont paiement partiel de la rémunération variable annuelle au titre de 2019</i>	19 mai 2020 16 <sup>e</sup> résolution	405 996
<i>Dont paiement partiel de la rémunération variable annuelle au titre de 2018</i>	23 mai 2019 14 <sup>e</sup> résolution	180 750
<i>Dont paiement partiel de la rémunération variable annuelle au titre de 2017</i>	24 mai 2018 15 <sup>e</sup> résolution	161 107
<i>Dont paiement partiel de la rémunération variable annuelle au titre de 2016</i>	23 mai 2017 14 <sup>e</sup> résolution	176 340
<b>Rémunération variable pluriannuelle</b>	26 mai 2016 11 <sup>e</sup> résolution	<b>0</b>

► **c. Engagements de toute nature correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieures à l'exercice de celles-ci pris au bénéfice de M. Jean-Laurent BONNAFÉ, Directeur Général**

	Montants	Commentaires
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Néant	
Indemnité de non-concurrence	Néant	Au titre de la convention de non-concurrence conclue en date du 25 février 2016, et sous réserve des conditions détaillées ci-dessous, il a été convenu que M. Jean-Laurent BONNAFÉ percevrait une indemnité d'un montant égal à 1,2 fois la somme de sa rémunération fixe et de sa rémunération variable (hors rémunération variable pluriannuelle) perçue au cours de l'année précédant son départ. Le règlement de l'indemnité interviendra mensuellement par douzième. Au titre de cette convention, dans l'hypothèse où il cesserait d'assurer quelque fonction ou activité que ce soit au sein de BNP Paribas, M. Jean-Laurent BONNAFÉ s'engage à n'exercer aucune activité durant douze mois, directement ou indirectement, au bénéfice d'un établissement de crédit, d'une entreprise d'investissement ou d'une entreprise d'assurance dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé en France ou hors de France non plus qu'en France au bénéfice d'un établissement de crédit, d'une entreprise d'investissement ou d'une entreprise d'assurance dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé. Les décisions pour l'application de la convention seront prises en temps voulu avec sincérité et loyauté. Conformément aux recommandations du Code Afep-Medef et de l'article R.22-10-14 du Code de commerce prévoyant que le versement d'une indemnité de non-concurrence doit être exclu si l'intéressé fait valoir ses droits à la retraite ou s'il a dépassé l'âge de 65 ans et aux stipulations de ladite convention de non-concurrence, le Conseil d'administration et le Directeur Général ont confirmé respecter pleinement cette disposition.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	M. Jean-Laurent BONNAFÉ ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire à prestations définies.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	1 769	M. Jean-Laurent BONNAFÉ bénéficie du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas (SA). Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. Jean-Laurent BONNAFÉ a été, en 2021, de 1 769 euros.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	4 011	M. Jean-Laurent BONNAFÉ bénéficie des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés de BNP Paribas (SA). Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas (SA).

➤ **TABLEAU N° 3 : ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2021 OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE CE MÊME EXERCICE À M. PHILIPPE BORDENAVE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ JUSQU'AU 18 MAI 2021, SOUMIS AU VOTE DES ACTIONNAIRES** (montants en euros)

➤ a. **Éléments de la rémunération attribués au titre de l'exercice 2021 à M. Philippe BORDENAVE, Directeur Général délégué jusqu'au 18 mai 2021**

	Montants	Commentaires
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	381 720 (versé)	La rémunération de M. Philippe BORDENAVE est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration et versée au prorata temporis de sa qualité de Directeur Général délégué jusqu'au 18 mai 2021. La dernière augmentation de cette rémunération fixe date du 25 février 2016 avec effet au 1 <sup>er</sup> janvier 2016 lorsque le Conseil d'administration a réaménagé les composantes de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs pour se conformer à de nouvelles règles de l'ABE, la somme de la rémunération fixe et de la rémunération variable annuelle cible étant restée inchangée.
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice <sup>(1)</sup>	439 093	<p>La rémunération variable de M. Philippe BORDENAVE évolue en fonction de critères représentatifs des résultats du Groupe et de sa performance managériale. Elle est exprimée en pourcentage d'une rémunération variable cible correspondant à 100 % de la rémunération fixe de l'exercice. Les critères quantitatifs s'appliquent aux performances globales du Groupe ; ils sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ rapport du bénéfice net par action de l'exercice à celui de l'exercice précédent (37,5 % de la rémunération variable cible ;</li> <li>■ pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (37,5 % de la rémunération variable cible).</li> </ul> <p>Des critères RSE s'appliquent également pour 10 % de la rémunération variable cible, correspondant à l'évaluation multicritère des actions entreprises par le Groupe sur le plan environnemental, sociétal et social.</p> <p>Les critères qualitatifs représentent quant à eux 15 % de la rémunération variable cible.</p> <p>Après prise en compte des critères quantitatifs, RSE et qualitatifs, le Conseil d'administration a fixé la rémunération variable de M. Philippe BORDENAVE au titre de sa qualité de Directeur Général délégué jusqu'au 18 mai 2021 à 439 093 euros, soit 115,03 % de la rémunération variable annuelle cible ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ la partie non différée de la rémunération variable sera payée pour moitié en mai 2022, et pour moitié en mars 2023, indexée à la performance du titre BNP Paribas ;</li> <li>■ la partie différée de la rémunération variable sera payée par cinquième à compter de 2023 ; chaque paiement sera versé pour moitié en mars de chaque année, et pour moitié en mars de l'année suivante indexé à la performance du titre BNP Paribas. Le dernier paiement au titre de l'exercice 2021 sera donc effectué en mars 2028 ;</li> <li>■ le paiement annuel de la rémunération variable différée est soumis à la condition que le ROE avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soit supérieur à 5 %.</li> </ul> <p>Le ratio entre la rémunération fixe et la rémunération variable annuelle, tel que requis en application du Code de commerce, est de 115,03 %.</p>
Plan de rémunération à long terme conditionnel (paiement intégralement différé à cinq ans)	Néant	Conformément aux conditions financières validées par le Conseil d'administration lors de sa séance du 29 avril 2021, aucun PRLT au titre de 2021 n'est attribué à M. Philippe BORDENAVE.
Rémunération liée au mandat d'administrateur	Néant	M. Philippe BORDENAVE n'exerce pas de mandat d'administrateur dans les sociétés du Groupe.
Rémunération exceptionnelle	Néant	
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	
Avantages en nature	952	M. Philippe BORDENAVE dispose d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable.
<b>TOTAL</b>	<b>821 765</b>	

(1) Versement conditionné à l'approbation de l'Assemblée Générale du 17 mai 2022 en application de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce.

➤ **b. Éléments de la rémunération versés à M. Philippe BORDENAVE, Directeur Général délégué jusqu'au 18 mai 2021, au cours de cette même période au titre d'exercices précédents (ayant fait l'objet d'un vote des actionnaires lors de leur attribution)**

En euros	Date de soumission à l'AG et numéro de résolution	Montants versés en 2021
<b>Rémunération variable annuelle</b>		<b>781 041</b>
<i>Dont paiement partiel de la rémunération variable annuelle au titre de 2020</i>	18 mai 2021 16 <sup>e</sup> résolution	189 400
<i>Dont paiement partiel de la rémunération variable annuelle au titre de 2019</i>	19 mai 2020 17 <sup>e</sup> résolution	259 947
<i>Dont paiement partiel de la rémunération variable annuelle au titre de 2018</i>	23 mai 2019 15 <sup>e</sup> résolution	115 711
<i>Dont paiement partiel de la rémunération variable annuelle au titre de 2017</i>	24 mai 2018 16 <sup>e</sup> résolution	103 106
<i>Dont paiement partiel de la rémunération variable annuelle au titre de 2016</i>	23 mai 2017 15 <sup>e</sup> résolution	112 877
<b>Rémunération variable pluriannuelle</b>	26 mai 2016 12 <sup>e</sup> résolution	<b>0</b>

➤ **c. Engagements de toute nature correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieures à l'exercice de celles-ci pris au bénéfice de M. Philippe BORDENAVE, Directeur Général délégué jusqu'au 18 mai 2021**

	Montants	Commentaires
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Néant	M. Philippe BORDENAVE ne bénéficie d'aucune indemnité de prise ou de cessation de fonction.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	M. Philippe BORDENAVE ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire à prestations définies.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	675	Les mandataires sociaux bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas (SA). Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. Philippe BORDENAVE a été, en 2021, de 675 euros.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	1 531	M. Philippe BORDENAVE bénéficie des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés de BNP Paribas (SA). Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas (SA).

► **TABLEAU N° 4 : ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2021 OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE CE MÊME EXERCICE À M. YANN GÉRARDIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ À COMPTER DU 18 MAI 2021, SOUMIS AU VOTE DES ACTIONNAIRES** (montants en euros)

► a. **Éléments de la rémunération attribués au titre de l'exercice 2021 à M. Yann GÉRARDIN, Directeur Général délégué à compter du 18 mai 2021**

	Montants	Commentaires
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	927 419 (versé)	La rémunération annuelle fixe de M. Yann GÉRARDIN s'élève à 1 500 000 euros bruts. Au titre de l'exercice 2021, la rémunération de M. Yann GÉRARDIN est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration et versée au prorata de sa qualité de Directeur Général délégué à compter du 18 mai 2021.
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice <sup>(1)</sup>	1 093 334	<p>La rémunération variable de M. Yann GÉRARDIN évolue en fonction de critères représentatifs des résultats du Groupe ainsi que des résultats du pôle CIB et de sa performance managériale. Elle est exprimée en pourcentage d'une rémunération variable cible correspondant à 100 % de la rémunération fixe de l'exercice.</p> <p>Les critères quantitatifs s'appliquent aux performances suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ rapport du bénéfice net par action de l'exercice à celui de l'exercice précédent (18,75 % de la rémunération variable cible) ;</li> <li>■ pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (18,75 % de la rémunération variable cible) ;</li> <li>■ rapport du résultat net avant impôt du périmètre CIB de l'exercice par rapport à l'exercice précédent (18,75 % de la rémunération variable cible) ;</li> <li>■ pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du périmètre CIB (18,75 % de la rémunération variable cible).</li> </ul> <p>Des critères RSE s'appliquent également pour 10 % de la rémunération variable cible, correspondant à l'évaluation multicritère des actions entreprises par le Groupe sur le plan environnemental, sociétal et social.</p> <p>Les critères qualitatifs représentent quant à eux 15 % de la rémunération variable cible.</p> <p>Après prise en compte des critères quantitatifs, RSE et qualitatifs, le Conseil d'administration a fixé la rémunération variable de M. Yann GÉRARDIN au titre de sa qualité de Directeur Général délégué à compter du 18 mai 2021 à 1 093 334 euros, soit 117,89 % de la rémunération variable annuelle cible ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ la partie non différée de la rémunération variable sera payée pour moitié en mai 2022, et pour moitié en mars 2023, indexée à la performance du titre BNP Paribas ;</li> <li>■ la partie différée de la rémunération variable sera payée par cinquième à compter de 2023 ; chaque paiement sera versé pour moitié en mars de chaque année, et pour moitié en mars de l'année suivante indexé à la performance du titre BNP Paribas. Le dernier paiement au titre de l'exercice 2021 sera donc effectué en mars 2028 ;</li> <li>■ le paiement annuel de la rémunération variable différée est soumis à la condition que le ROE avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soit supérieur à 5 %.</li> </ul> <p>Le ratio entre la rémunération fixe et la rémunération variable annuelle, tel que requis en application du Code de commerce, est de 117,89 %.</p>
Plan de rémunération à long terme conditionnel (paiement intégralement différé à cinq ans)	404 169	La juste valeur du PRLT attribué le 7 février 2022 et rattaché à sa qualité de Directeur Général délégué à compter du 18 mai 2021 s'établit à 404 169 euros pour M. Yann GÉRARDIN. La durée du PRLT est fixée à 5 ans. Les 2 conditions propres au PRLT, l'une reconnaissant la progression intrinsèque de l'action BNP Paribas et l'autre, sa surperformance potentielle par rapport à ses pairs, représentent deux fractions égales permettant d'en mesurer les effets distincts. Aucun paiement au titre du PRLT ne peut excéder 137,5 % de sa valeur d'attribution.
Rémunération liée au mandat d'administrateur	Néant	M. Yann GÉRARDIN n'exerce pas de mandat d'administrateur dans les sociétés du Groupe.
Rémunération exceptionnelle	Néant	
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	
Avantages en nature	1 433	Ce montant correspond à la cotisation patronale versée au titre du contrat Vie Professionnelle du Comex, offrant un capital complémentaire de 1,10 million d'euros en cas de décès ou d'invalidité permanente totale liés à l'activité professionnelle. La cotisation patronale annuelle versée par BNP Paribas (SA) a été de 1 433 euros par bénéficiaire au titre de l'exercice 2021.
<b>TOTAL</b>	<b>2 426 355</b>	

(1) Versement conditionné à l'approbation de l'Assemblée Générale du 17 mai 2022 en application de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce.

- *b. Éléments de la rémunération versés à M. Yann GÉRARDIN, Directeur Général délégué à compter du 18 mai 2021, au cours de cette même période au titre d'exercices précédents (ayant fait l'objet d'un vote des actionnaires lors de leur attribution)*

Montants	Commentaires
Néant	

- *c. Engagements de toute nature correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieures à l'exercice de celles-ci pris au bénéfice de M. Yann GÉRARDIN, Directeur Général délégué à compter du 18 mai 2021*

Montants	Commentaires
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Néant M. Yann GÉRARDIN ne bénéficie d'aucune indemnité de prise ou de cessation de fonction.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant M. Yann GÉRARDIN ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire à prestations définies.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	1 094 Les mandataires sociaux bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas (SA). Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. Yann GÉRARDIN a été, en 2021, de 1 094 euros.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	2 480 M. Yann GÉRARDIN bénéficie des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés de BNP Paribas (SA). Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas (SA).



► **TABLEAU N° 5 : ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2021 OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE CE MÊME EXERCICE À M. THIERRY LABORDE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ À COMPTER DU 18 MAI 2021, SOUMIS AU VOTE DES ACTIONNAIRES** (montants en euros)

► a. **Éléments de la rémunération attribués au titre de l'exercice 2021 à M. Thierry LABORDE, Directeur Général délégué à compter du 18 mai 2021**

	Montants	Commentaires
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	556 452 (versé)	La rémunération annuelle fixe de M. Thierry LABORDE s'élève à 900 000 euros bruts. Au titre de l'exercice 2021, la rémunération de M. Thierry LABORDE est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration et versée au prorata de sa qualité de Directeur Général délégué à compter du 18 mai 2021.
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice <sup>(1)</sup>	632 463	<p>La rémunération variable de M. Thierry LABORDE évolue en fonction de critères représentatifs des résultats du Groupe ainsi que des résultats du métier CPBS (ex-Retail Banking) et de sa performance managériale. Elle est exprimée en pourcentage d'une rémunération variable cible correspondant à 100 % de la rémunération fixe de l'exercice.</p> <p>Les critères quantitatifs s'appliquent aux performances suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ rapport du bénéfice net par action de l'exercice à celui de l'exercice précédent (18,75 % de la rémunération variable cible) ;</li> <li>■ pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (18,75 % de la rémunération variable cible) ;</li> <li>■ rapport du résultat net avant impôt du périmètre CPBS de l'exercice par rapport à l'exercice précédent (18,75 % de la rémunération variable cible) ;</li> <li>■ pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du périmètre CPBS (18,75 % de la rémunération variable cible).</li> </ul> <p>Des critères RSE s'appliquent également pour 10 % de la rémunération variable cible, correspondant à l'évaluation multicritère des actions entreprises par le Groupe sur le plan environnemental, sociétal et social.</p> <p>Les critères qualitatifs représentent quant à eux 15 % de la rémunération variable cible.</p> <p>Après prise en compte des critères quantitatifs, RSE et qualitatifs, le Conseil d'administration a fixé la rémunération variable de M. Thierry LABORDE au titre de sa qualité de Directeur Général délégué à compter du 18 mai 2021 à 632 463 euros, soit 113,66 % de la rémunération variable annuelle cible ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ la partie non différée de la rémunération variable sera payée pour moitié en mai 2022, et pour moitié en mars 2023, indexée à la performance du titre BNP Paribas ;</li> <li>■ la partie différée de la rémunération variable sera payée par cinquième à compter de 2023 ; chaque paiement sera versé pour moitié en mars de chaque année, et pour moitié en mars de l'année suivante indexé à la performance du titre BNP Paribas. Le dernier paiement au titre de l'exercice 2021 sera donc effectué en mars 2028 ;</li> <li>■ le paiement annuel de la rémunération variable différée est soumis à la condition que le ROE avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soit supérieur à 5 %.</li> </ul> <p>Le ratio entre la rémunération fixe et la rémunération variable annuelle, tel que requis en application du Code de commerce, est de 113,66 %.</p>
Plan de rémunération à long terme conditionnel (paiement intégralement différé à cinq ans)	242 502	La juste valeur du PRLT attribué le 7 février 2022 et rattaché à sa qualité de Directeur Général délégué à compter du 18 mai 2021 s'établit à 242 502 euros pour M. Thierry LABORDE. La durée du PRLT est fixée à 5 ans. Les 2 conditions propres au PRLT, l'une reconnaissant la progression intrinsèque de l'action BNP Paribas et l'autre, sa surperformance potentielle par rapport à ses pairs, représentent deux fractions égales permettant d'en mesurer les effets distincts. Aucun paiement au titre du PRLT ne peut excéder 137,5 % de sa valeur d'attribution.
Rémunération liée au mandat d'administrateur	Néant	M. Thierry LABORDE ne perçoit pas de rémunérations au titre des mandats d'administrateur qu'il exerce dans les sociétés du Groupe.
Rémunération exceptionnelle	Néant	
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	
Avantages en nature	4 588	M. Thierry LABORDE dispose d'une voiture de fonction. Ce montant inclut également la cotisation patronale versée au titre du contrat Vie Professionnelle du Comex, offrant un capital complémentaire de 1,10 million d'euros en cas de décès ou d'invalidité permanente totale liés à l'activité professionnelle. La cotisation patronale annuelle versée par BNP Paribas (SA) a été de 1 433 euros par bénéficiaire au titre de l'exercice 2021.
<b>TOTAL</b>	<b>1 436 005</b>	

(1) Versement conditionné à l'approbation de l'Assemblée Générale du 17 mai 2022 en application de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce.

► **b. Éléments de la rémunération versés à M. Thierry LABORDE, Directeur Général délégué à compter du 18 mai 2021, au cours de l'exercice 2021 au titre d'exercices précédents (ayant fait l'objet d'un vote des actionnaires lors de leur attribution)**

Montants	Commentaires
Néant	

► **c. Engagements de toute nature correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieures à l'exercice de celles-ci pris au bénéfice de M. Thierry LABORDE, Directeur Général délégué à compter du 18 mai 2021**

Montants	Commentaires
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Néant M. Thierry LABORDE ne bénéficie d'aucune indemnité de prise ou de cessation de fonction.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant M. Thierry LABORDE ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire à prestations définies.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	1 094 Les mandataires sociaux bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas (SA). Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. Thierry LABORDE a été, en 2021, de 1 094 euros.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	2 480 M. Thierry LABORDE bénéficie des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés de BNP Paribas (SA). Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas (SA).

**Détails relatifs à la rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux exécutifs**

**Appréciation de la réalisation des objectifs fixés pour l'exercice 2021**

Le Conseil d'administration du 7 février 2022 a procédé à l'évaluation de la réalisation des objectifs, conformément à la politique de rémunération.

**Critères liés à la performance du Groupe**

Concernant le critère lié à l'évolution du bénéfice net par action de l'exercice par rapport à l'exercice précédent, sa mesure pour le Directeur Général M. Jean-Laurent Bonnafé et le Directeur Général délégué M. Philippe Bordenave, en pourcentage de la rémunération variable cible, s'élève à 48,75 % pour l'exercice 2021 (24,38 % pour les Directeurs Généraux délégués, M. Yann Gérardin et M. Thierry Laborde) après application du plafonnement à 130 %.

Concernant le critère lié à la réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe, sa mesure pour le Directeur Général M. Jean-Laurent Bonnafé et le Directeur Général délégué M. Philippe Bordenave, en pourcentage de la rémunération variable cible, s'élève à 41,28 % pour l'exercice 2021 (20,64 % pour les Directeurs Généraux délégués, M. Yann Gérardin et M. Thierry Laborde).

En complément, pour les Directeurs Généraux délégués, M. Yann Gérardin et M. Thierry Laborde :

- Concernant le critère lié à l'évolution du résultat net avant impôts de l'exercice par rapport à l'exercice précédent, relatif au périmètre sous responsabilité, sa mesure, en pourcentage de la rémunération variable cible, s'élève à 24,38 % pour les périmètres CIB et CPBS (application du plafonnement à 130 % pour les deux périmètres).
- Concernant le critère lié à la réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du périmètre sous responsabilité, sa mesure, en pourcentage de la rémunération variable cible, s'élève à 23,49 % pour le périmètre CIB et 19,26 % pour le périmètre CPBS.

	2020	2021	Variation	Application à 37,5 % de la rémunération fixe
<b>Directeur Général – M. Jean Laurent BONNAFÉ et Directeur Général délégué – M. Philippe BORDENAVE</b>				
Bénéfice net par action	5,31	7,26	36,72 %	48,75 %
Résultat brut d'exploitation	Budget 2021(*) : 13 740 M€	Réalisé : 15 124 M€	10,07 %	41,28 %

(\*) Ces données sont calculées en utilisant le cours de change moyen de l'exercice 2021.

	2020	2021	Variation	Application à 18,75 % de la rémunération fixe
<b>Directeurs Généraux délégués – M. Yann GÉRARDIN et M. Thierry LABORDE</b>				
<b>Groupe</b>				
Bénéfice net par action	5,31	7,26	36,72 %	24,38 %
Résultat brut d'exploitation	Budget 2021(*) : 13 740 M€	Réalisé : 15 124 M€	10,07 %	20,64 %
<b>Périmètre de responsabilité – CIB</b>				
Résultat Net Avant Impôts	3 309	4 615	39,47 %	24,38 %
Résultat brut d'exploitation	Budget 2021(*) : 3 776 M€	Réalisé : 4 730 M€	25,26 %	23,49 %
<b>Périmètre de responsabilité – CPBS (ex-Retail Banking)</b>				
Résultat Net Avant Impôts	4 589	6 403	39,53 %	24,38 %
Résultat brut d'exploitation	Budget 2021(*) : 8 421 M€	Réalisé : 8 649 M€	2,71 %	19,26 %

(\*) Ces données sont calculées en utilisant le cours de change moyen de l'exercice 2021.

### Critères liés à la performance RSE du Groupe

Le Conseil d'administration a examiné la réalisation de la mesure multicritère au regard des trois critères liés à la performance RSE du Groupe prévus dans la politique de rémunération et pondérés chacun à 3,33 %.

#### (i) Appréciation de la politique RSE par le Conseil

Concernant l'évaluation qualitative, le Conseil d'administration a considéré ce critère accompli compte tenu des faits marquants de l'année 2021 au regard des enjeux climatiques et sociaux :

BNP Paribas mène une politique ambitieuse d'engagement dans la société avec des initiatives en faveur de la responsabilité éthique, de la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux avec une stratégie affichée en matière énergétique. La Banque a pour ambition d'être un leader en matière de finance durable.

■ Sur le volet économique, en tant qu'acteur majeur de la finance durable :

- élargissement de l'analyse ESG des contreparties grâce à un nouvel outil d'évaluation des risques. Dans ce cadre, la totalité des grandes entreprises clientes du Groupe auront fait l'objet d'une analyse sur 5 axes ((i) climat, (ii) pollution et biodiversité, (iii) droits de l'homme – Travailleurs et (iv) droits de l'homme – Communautés locales et consommateurs, (v) gouvernance et éthique d'affaires) d'ici 2023 ;
- allocation de 450 millions d'euros d'investissements pour compte propre en faveur de la transition écologique, du capital naturel, du développement local et de l'impact social ;
- engagements de la Banque pour atteindre une économie neutre en carbone en 2050 : BNP Paribas est membre fondateur de la Net Zero Banking Alliance, Cardif a rejoint la Net-Zero Asset Owner Alliance et BNP Paribas Asset Management a rejoint la Net-Zero Asset Manager Initiative ;
- engagement de réduire l'exposition de crédit du Groupe aux activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz de 12 % entre 2020 et 2025.

■ Sur les volets social et civique, pour promouvoir une société plus inclusive :

- mesures de prévention renforcées pour protéger la santé des collaborateurs, dont des campagnes de vaccination en France ;
- efficacité de la plateforme digitale RH « About me » récompensée par le Digital HR Awards (en partenariat avec Deloitte) : 98 % des collaborateurs y ont accès et plus de 2 millions de compétences y sont déclarées ;
- soutien continu du Groupe aux Institutions de Microfinance pour lesquelles un montant d'environ 400 millions d'euros sous la forme de financements et d'investissements a été consacré en 2021 dans le contexte de la pandémie ;
- 53,5 millions d'euros de dons ont été effectués dans le cadre du Mécénat Solidarité du Groupe (notamment aux populations sinistrées par les inondations en Europe) et renouvellement pour trois ans du programme d'insertion du Groupe en faveur des réfugiés en Europe (dons à hauteur de 1,5 million d'euros en 2021 versés à 27 associations dans 10 pays) ;
- progression du nombre de comptes ouverts chez Nickel (plus de 2,4 millions de comptes à fin 2021) permettant l'accès aux moyens de paiement à une clientèle fragile.

■ Sur le volet environnemental, dans l'accompagnement de la transition énergétique et écologique :

- création du Low-Carbon Transition Group regroupant 250 professionnels dédiés au financement de la transition énergétique des clients de la Banque ;
- position du Groupe comme 2<sup>e</sup> acteur mondial en termes d'obligations vertes (green bonds) et 1<sup>er</sup> pour l'émission d'obligations durables en euros selon Dealogic ;
- publication d'une position publique sur la préservation de la biodiversité et définition d'un objectif de 4 milliards d'euros de financement contribuant à la protection de la biodiversité ;
- renforcement de la politique de lutte contre la déforestation en Amazonie qui définit de nouveaux critères restrictifs dans l'octroi de financements à ses clients producteurs de soja et bœuf ;
- lancement d'un fonds de 150 millions d'euros par BNP Paribas et Solar Impulse pour soutenir les start-up innovantes et à fort potentiel dans la transition écologique.

*(ii) Appréciation de la politique RSE par le marché*

Concernant le critère lié au positionnement du Groupe par rapport à ses pairs en matière de RSE dans les classements de performance extra-financière des agences FTSE, SAM et V.E., il est atteint puisque BNP Paribas se positionne dans le 1<sup>er</sup> quartile du secteur Banques des 3 agences précitées.

*(iii) Appréciation de la politique RSE par l'alignement avec les collaborateurs*

Concernant le critère d'alignement avec les collaborateurs clés du Groupe, la mesure des objectifs RSE trisannuels fixés aux collaborateurs clés du Groupe dans le plan de fidélisation a permis de constater la condition comme satisfaite.

En conséquence, la mesure multicritère, en pourcentage de la rémunération variable cible, s'élève à 10,00 % pour l'exercice 2021 pour le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués.

	RSE - Appréciation de la politique RSE			
	(i) Par le Conseil	(ii) Par le marché	(iii) Alignement avec les collaborateurs	Mesure multicritère
Poids	3,33 %	3,33 %	3,33 %	
Mesure	3,33 %	3,33 %	3,33 %	10,00 %

**Critères qualitatifs**

Le Conseil d'administration apprécie la part qualitative de la rémunération variable annuelle au regard de la mise en œuvre des critères prévus dans la politique de rémunération.

En ce qui concerne l'exercice 2021, le Conseil d'administration a principalement retenu et considéré comme accomplis pour M. Jean-Laurent Bonnafé :

- des résultats opérationnels en 2021 en progression par rapport à 2020 et à 2019, démontrant le rebond de la Banque dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19 et du soutien continu à l'économie, avec en outre une pérennisation pour certains métiers des gains de parts de marché acquis en 2020. Le Groupe a dégagé un effet de ciseaux positif et a préparé les impacts de la réforme de Bâle III en augmentant son ratio de CET1 ;
  - son action déterminante dans la gestion de la Banque avec (i) l'élaboration du plan stratégique 2025, (ii) la conclusion d'un accord de cession de Bank of the West avec BMO Groupe et (iii) des acquisitions destinées à renforcer le modèle d'affaires du Groupe (acquisition complémentaire de 50 % d'Exane portant sa participation à 100 %, acquisition de FLOA, évolution du partenariat entre bpost banque et BNP Paribas Fortis) ;
  - le renforcement de la stratégie RSE de la Banque en matière (i) de lutte contre le réchauffement climatique notamment grâce aux financements liés à la transition énergétique et (ii) de diversité en contribuant à accélérer la part des femmes dans la technologie et l'informatique (événements organisés en 2021 par le mouvement *Women & Girls in Tech*) ;
  - la signature d'un accord de télétravail en France qui concerne BNP Paribas (SA) et 20 filiales soit 90 % des effectifs du Groupe en France ;
  - l'évolution de la gouvernance de l'équipe dirigeante (nomination de nouveaux Directeurs Généraux délégués et Directeurs Généraux adjoints, renouvellement et féminisation d'une partie du Comité Exécutif du Groupe) et les engagements complémentaires de promotion des femmes dans le cadre du nouveau plan stratégique 2025.
- Pour M. Philippe Bordenave, en cohérence avec les appréciations retenues pour M. Jean-Laurent Bonnafé, au titre des 5 premiers mois de l'exercice 2021 en tant que Directeur Général délégué :
- des résultats opérationnels en 2021 en progression par rapport à 2019 avec notamment son implication dans la maîtrise des coûts et son rôle

dans la gestion du bilan et de la liquidité de la Banque assurant une structure financière robuste ;

- son implication dans l'élaboration du plan stratégique 2025 et dans l'intégration des activités d'Exane et de Prime Brokerage de Deutsche Bank selon les modalités convenues initialement ;
- son action dans l'amélioration des systèmes d'information du Groupe et de leur résilience afin de protéger la Banque des cyberattaques et son suivi de la mise en œuvre des engagements de la politique RSE du Groupe ;
- son engagement dans les revues réalisées par les équipes du Mécanisme de Supervision Unique ;
- son engagement pour assurer la transition avec ses successeurs.

Pour M. Yann Gérardin, en cohérence avec les appréciations retenues pour M. Jean-Laurent Bonnafé et au titre des 7 mois de l'exercice 2021 suivant sa nomination en tant que Directeur Général délégué en charge du périmètre CIB :

- des résultats du pôle CIB en 2021 en nette hausse par rapport à 2019 (2020 étant une année exceptionnelle en termes de volumes d'activité) avec la progression de BNP Paribas dans les classements des banques d'investissement traduisant ses gains de part de marché ;
- son rôle dans l'élaboration du plan stratégique 2025 pour CIB, dans le rachat des 50 % que BNP Paribas ne détenait pas dans Exane et dans son intégration ainsi que dans l'intégration des activités de Prime Brokerage de Deutsche Bank ;
- son engagement pour renforcer l'appropriation par les activités de marché du Code de conduite ;
- son implication dans la mise en œuvre du modèle intégré de BNP Paribas ;
- son action pour continuer de faire de CIB un leader en termes de RSE.

Et pour M. Thierry Laborde, en cohérence avec les appréciations retenues pour M. Jean-Laurent Bonnafé et au titre des 7 mois de l'exercice 2021 suivant sa nomination en tant que Directeur Général délégué en charge du périmètre CPBS :

- des résultats du pôle CPBS en 2021 en progression par rapport à 2020 avec en particulier une bonne performance des réseaux de Banques commerciales domestiques (ex-Domestic Markets), leur résultat net avant impôt retrouvant le niveau de 2019, dans un contexte de taux d'intérêt bas et une forte croissance des métiers spécialisés ainsi qu'une bonne maîtrise du coût du risque dans l'ensemble des métiers de CPBS notamment chez Personal Finance ;

- son rôle dans l'élaboration du plan stratégique 2025 pour CPBS, dans la promotion des initiatives transverses au sein de ses métiers et sa mobilisation pour améliorer la satisfaction des clients à travers notamment l'accélération de la digitalisation ;
- son implication dans l'évolution du partenariat de BNP Paribas Fortis avec bpost banque, dans l'acquisition de FLOA et dans la négociation du partenariat de BNP Paribas Personal Finance avec Stellantis ;
- son implication forte dans des projets stratégiques tels que l'*European Payment Initiatives* ;
- son engagement pour poursuivre l'intégration de la dimension ESG au sein des métiers de CPBS.

**Synthèse**

Après prise en compte de l'ensemble des critères de fixation de la rémunération variable annuelle, et de l'évolution des résultats opérationnels du Groupe, le Conseil d'administration, sur la proposition

du Comité des rémunérations, a fixé la rémunération variable attribuée au titre de 2021 à :

- 1 796 769 euros pour M. Jean-Laurent Bonnafé (représentant 115,03 % de sa rémunération variable cible) ;
- 439 093 euros pour M. Philippe Bordenave au titre de sa présence en qualité de Directeur Général délégué du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 18 mai 2021 (représentant 115,03 % de sa rémunération variable cible) ;
- 1 093 334 euros pour M. Yann Gérardin au titre de sa présence en qualité de Directeur Général délégué à compter du 18 mai 2021 (représentant 117,89 % de sa rémunération variable cible) ;
- 632 463 euros pour M. Thierry Laborde au titre de sa présence en qualité de Directeur Général délégué à compter du 18 mai 2021 (représentant 113,66 % de sa rémunération variable cible).

Le résultat de chaque critère est détaillé dans le tableau suivant :

		Critères quantitatifs				Critères liés à la performance RSE	Critères qualitatifs	Variable au titre de 2021	Rappel du variable cible
		BNPA <sup>(2)</sup>	RBE <sup>(3)</sup>	RNAI <sup>(4)</sup>	RBE <sup>(5)</sup>				
		Groupe	Groupe	Métier	Métier				
Jean-Laurent Bonnafé	Poids <sup>(1)</sup>	37,50 %	37,50 %			10,00 %	15,00 %		
	Mesure <sup>(1)</sup>	48,75 %	41,28 %			10,00 %	15,00 %	1 796 769	1 562 000
Philippe Bordenave	Poids <sup>(1)</sup>	37,50 %	37,50 %			10,00 %	15,00 %		
	Mesure <sup>(1)</sup>	48,75 %	41,28 %			10,00 %	15,00 %	439 093	381 720
Yann Gérardin	Poids <sup>(1)</sup>	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	10,00 %	15,00 %		
	Mesure <sup>(1)</sup>	24,38 %	20,64 %	24,38 %	23,49 %	10,00 %	15,00 %	1 093 334	927 419
Thierry Laborde	Poids <sup>(1)</sup>	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	10,00 %	15,00 %		
	Mesure <sup>(1)</sup>	24,38 %	20,64 %	24,38 %	19,26 %	10,00 %	15,00 %	632 463	556 452

(1) En pourcentage de la rémunération variable cible.

(2) Rapport du Bénéfice Net par action (BNPA) de l'exercice à celui de l'exercice précédent.

(3) Pourcentage de réalisation du budget de Résultat Brut d'Exploitation (RBE).

(4) Évolution du Résultat Net Avant Impôts (RNAI). Yann Gérardin : Périmètre CIB / Thierry Laborde : Périmètre CPBS (ex-Retail Banking).

(5) Pourcentage de réalisation du budget de Résultat Brut d'Exploitation (RBE). Yann Gérardin : Périmètre CIB / Thierry Laborde : Périmètre CPBS (ex-Retail Banking).

**Modalités et conditions de paiement**

a) Les modalités de paiement des rémunérations variables des dirigeants mandataires sociaux exécutifs du Groupe BNP Paribas au titre de l'exercice 2021, conformes aux dispositions du Code monétaire et financier et aux Orientations de l'ABE sur les politiques de rémunération du 2 juillet 2021, sont les suivantes :

- 60 % de la rémunération variable est différée pendant cinq ans, à raison d'un cinquième par an ;
- la partie non différée de la rémunération variable est payée pour moitié en mai 2022 sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires dans les conditions de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce ; et pour moitié en mars 2023, indexée sur la performance du titre BNP Paribas depuis l'attribution ;
- la partie différée de la rémunération variable sera payée par cinquième à compter de 2023. Chaque paiement sera versé pour moitié en mars de chaque année ; et pour moitié en mars de l'année suivante, indexé sur la performance du titre BNP Paribas depuis l'attribution. Le dernier paiement au titre de l'exercice 2021 sera donc effectué en mars 2028.

b) En outre, le paiement annuel de la rémunération variable différée est soumis à la condition que le ROE avant impôt du Groupe, au titre de l'année précédant le paiement, soit supérieur à 5 %.

Le Conseil d'administration a constaté que cette condition de performance a été atteinte sur l'exercice 2021 et qu'en conséquence les rémunérations différées payables en 2022 au titre des plans antérieurs seront effectivement versées.

**Détails relatifs au plan de rémunération à long terme conditionnel sur cinq ans (PRLT)**

**Montants de PRLT attribués en 2022.**

Conformément à la politique de rémunération, le Conseil d'administration, sur la proposition du Comité des rémunérations, a fixé les montants de PRLT attribués en 2022.

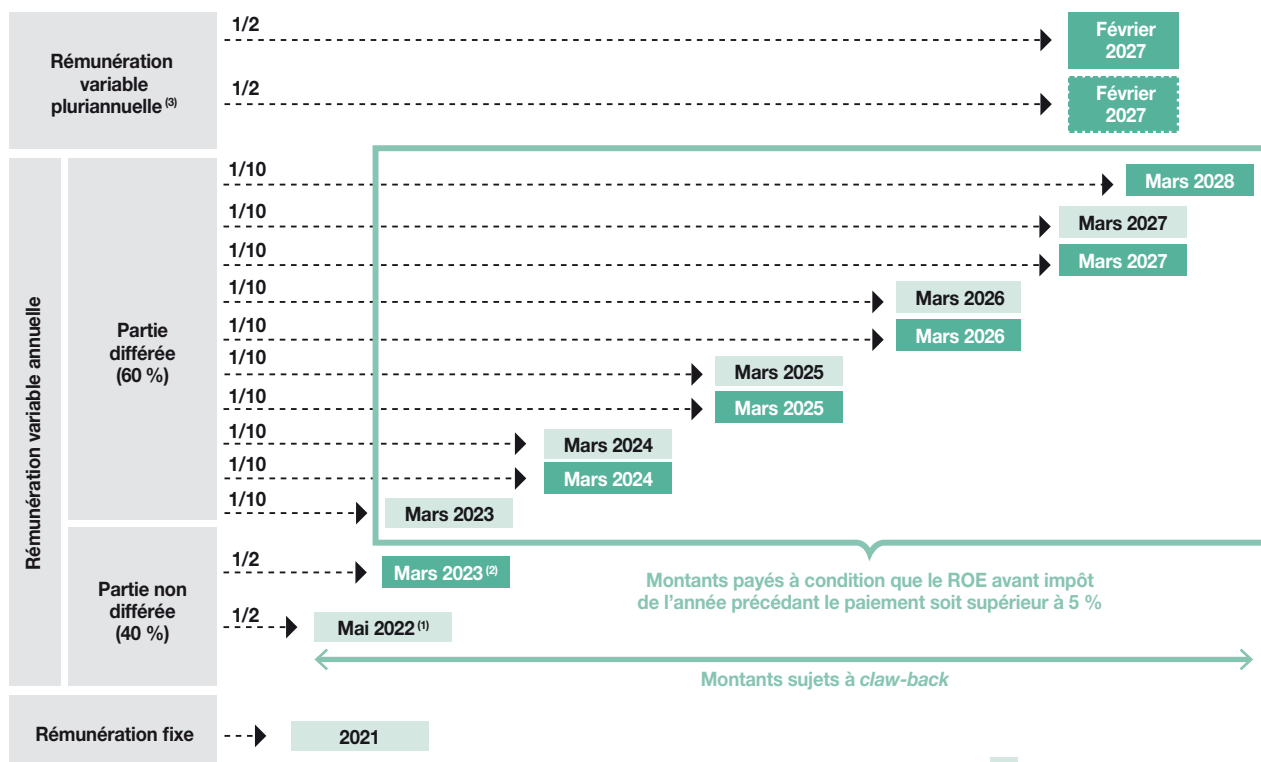
Le montant attribué au titre du PRLT est égal au montant de la rémunération variable annuelle cible au titre de 2021.

PRLT attribué le 7 février 2022 (en euros)	Montant attribué <sup>(*)</sup>	Valorisation du montant attribué en juste valeur <sup>(**)</sup>
Jean-Laurent Bonnafé	1 562 000	680 720
Philippe Bordenave	Néant	Néant
Yann Gérardin	927 419	404 169
Thierry Laborde	556 452	242 502

(\*) Cf. explications ci-dessus.

(\*\*) Juste valeur conforme aux normes IFRS du montant attribué. Ce calcul est effectué par un expert indépendant.

### ➤ STRUCTURE DE PAIEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS AU TITRE DE 2021 APRÈS PRISE EN COMPTE DES ORIENTATIONS DE L'ABE



<sup>(1)</sup> Attribution en mars 2022 et paiement reporté en mai 2022 sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires dans les conditions prévues à l'article L.22-10-34 II du Code de commerce.

<sup>(2)</sup> Versement à l'issue d'une période de rétention d'un an à compter de la date d'attribution de la rémunération variable annuelle.

<sup>(3)</sup> Le PRLT est un plan d'une durée de 5 ans, le versement interviendra à l'issue de la période de cinq ans.

- Numéraire
- Numéraire indexé sur le cours de l'action BNP Paribas
- Numéraire indexé sur la performance du titre BNP Paribas par rapport à la performance de l'indice EURO STOXX Banks

### **Proportion relative de la rémunération fixe et variable des dirigeants mandataires sociaux**

Le plafond de la rémunération variable totale prévu à l'article L.511-78 du Code monétaire et financier est respecté. En application de l'article L.511-79 du Code monétaire et financier, un taux d'actualisation peut en outre être appliqué à un quart au plus de la rémunération variable totale pour autant que le paiement s'effectue sous la forme d'instruments différés pour une durée d'au moins 5 ans.

Après application du taux d'actualisation aux montants attribués de rémunérations variables en instruments différés à 5 ans (discount de 45,05 % conformément aux orientations de l'Autorité bancaire européenne sur l'application du taux d'actualisation notionnel pour la rémunération variable, publiées le 27 mars 2014), le ratio entre la rémunération variable totale et la rémunération fixe s'élève à 1,91 pour le Directeur Général M. Jean-Laurent Bonnafé, 1,12, 1,93 et 1,90 respectivement pour MM. Philippe Bordenave, Yann Gérardin et Thierry Laborde en leur qualité de Directeurs Généraux délégués au titre de l'exercice 2021.

### **Utilisation des clauses dites de « malus » et « claw-back »**

Le Conseil d'administration n'a pas été amené à appliquer les clauses dites de « malus » et « claw-back », prévues par la politique de rémunération définie ci-dessus.

### **Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation**

Aucune rémunération n'a été versée ou attribuée aux mandataires sociaux par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation de BNP Paribas au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

### **Multiples de rémunération et évolution**

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-9 du Code de commerce et aux lignes directrices sur les multiples de rémunération de l'Afep actualisées en février 2021, est présenté ci-dessous, le niveau de la rémunération due ou attribuée au Président du Conseil d'administration, au Directeur Général, et aux Directeurs Généraux délégués, au regard de la rémunération moyenne et de la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de BNP Paribas (SA), ainsi que l'évolution de ces rémunérations, de ces ratios et des critères de performance de la société.

Ces informations sont fournies sur un historique de 5 ans.

Les salariés considérés sont ceux de BNP Paribas (SA) en France et de ses succursales, continûment présents sur un exercice. La rémunération due ou attribuée aux salariés inclut la rémunération fixe, la rémunération variable, les primes commerciales, les plans de fidélisation, les primes de participation et d'intéressement, ainsi que les avantages en nature.

Concernant la rémunération due ou attribuée aux dirigeants mandataires sociaux, elle correspond à la rémunération fixe, la rémunération variable, le plan de rémunération à long terme en juste valeur, les rémunérations pour les mandats d'administrateur, ainsi que les avantages en nature, informations déjà présentées au chapitre 2 de ce document pour les années 2020 et 2021.

L'ensemble de ces rémunérations dues ou attribuées est présenté sur une base brute, hors charge patronale.

Le tableau ci-dessous présente les multiples de rémunération et leurs évolutions pour chaque dirigeant mandataire social.

					Année
	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Performance de la société</b>					
Résultat net avant impôt (en millions d'euros)	11 310	10 208	11 394	9 822	13 637
Évolution N/N-1	1 %	-10 %	12 %	-14 %	39 %
Résultat d'exploitation (en millions d'euros)	10 310	9 169	10 057	8 364	12 199
Évolution N/N-1	-4 %	-11 %	10 %	-17 %	46 %
Bénéfice net par action (en euros)	6,05	5,73	6,21	5,31	7,26
Évolution N/N-1	1 %	-5 %	8 %	-14 %	37 %
<b>Rémunération des salariés (en milliers d'euros)</b>					
Rémunération moyenne	83	82	86	88	93
Évolution N/N-1		-2 %	5 %	2 %	6 %
Rémunération médiane	54	54	56	57	59
Évolution N/N-1		1 %	3 %	2 %	3 %
<b>Président du Conseil d'administration</b>					
Rémunération du Président du CA (en milliers d'euros)	1 016	1 017	1 014	1 013	1 020
Évolution N/N-1		0 %	0 %	0 %	1 %
Ratio sur rémunération moyenne des salariés	12	12	12	12	11
Évolution N/N-1		2 %	-5 %	-2 %	-5 %
Ratio sur rémunération médiane des salariés	19	19	18	18	17
Évolution N/N-1		-1 %	-3 %	-2 %	-2 %
<b>Directeur Général</b>					
Rémunération du DG (en milliers d'euros)	3 686	3 381	3 858	3 756	4 110
Évolution N/N-1		-8 %	14 %	-3 %	9 %
Ratio sur rémunération moyenne des salariés	44	41	45	43	44
Évolution N/N-1		-6 %	9 %	-5 %	3 %
Ratio sur rémunération médiane des salariés	68	62	69	66	69
Évolution N/N-1		-9 %	11 %	-5 %	6 %
<b>Directeur Général délégué</b>					
<b>Philippe Bordenave (du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 18 mai 2021)<sup>(*)</sup></b>					
Rémunération du DGD (en milliers d'euros)	2 320	2 126	2 431	2 367	2 153
Évolution N/N-1		-8 %	14 %	-3 %	-9 %
Ratio sur rémunération moyenne des salariés	28	26	28	27	23
Évolution N/N-1		-7 %	9 %	-5 %	-14 %
Ratio sur rémunération médiane des salariés	43	39	43	42	36
Évolution N/N-1		-9 %	11 %	-4 %	-12 %
<b>Yann Gérardin (à compter du 18 mai 2021)<sup>(**)</sup></b>					
Rémunération du DGD (en milliers d'euros)					3 924
Évolution N/N-1					
Ratio sur rémunération moyenne des salariés					42
Évolution N/N-1					
Ratio sur rémunération médiane des salariés					66
Évolution N/N-1					
<b>Thierry Laborde (à compter du 18 mai 2021)<sup>(**)</sup></b>					
Rémunération du DGD (en milliers d'euros)					2 323
Évolution N/N-1					
Ratio sur rémunération moyenne des salariés					25
Évolution N/N-1					
Ratio sur rémunération médiane des salariés					39
Évolution N/N-1					

(\*) Le mandat de Ph. Bordenave a pris fin le 18 mai 2021. Le montant reporté correspond à la rémunération au titre de son mandat de Directeur Général délégué en 2021 annualisée à des fins de comparabilité.

(\*\*) Le mandat de Y. Gérardin et de T. Laborde en tant que Directeurs Généraux délégués a commencé le 18 mai 2021. Leur rémunération au titre de 2021 a été annualisée à des fins de comparabilité.

#### Application des dispositions du second alinéa de l'article L.225-45 du Code de commerce

Il n'a pas été nécessaire d'appliquer les dispositions du second alinéa de l'article L.225-45 du Code de commerce en 2021.



## AUTRES INFORMATIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX VERSÉES OU ATTRIBUÉES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021, NON SOUMISES AU VOTE DES ACTIONNAIRES

Les éléments ci-dessous, relatifs à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, reprennent certaines informations déjà présentées dans ce chapitre ou viennent les compléter.

### ► RÉMUNÉRATION TOTALE ATTRIBUÉE AU TITRE DE 2021 ET COMPARAISON PAR RAPPORT À 2020

En euros	Jean-Laurent BONNAFÉ		Philippe BORDENAVE		Yann GÉRARDIN		Thierry LABORDE	
	2020	2021	2020	2021	2020**	2021	2020**	2021
Montant de la rémunération fixe	1 562 000	1 562 000	1 000 000	381 720	Néant	927 419	Néant	556 452
Montant de la rémunération variable annuelle attribuée	1 479 214	1 796 769	947 000	439 093	Néant	1 093 334	Néant	632 463
<b>Sous-total</b>	<b>3 041 214</b>	<b>3 358 769</b>	<b>1 947 000</b>	<b>820 813</b>	<b>Néant</b>	<b>2 020 753</b>	<b>Néant</b>	<b>1 188 915</b>
Montant du PRLT (juste valeur) <sup>(*)</sup>	649 636	680 720	415 900	0	Néant	404 169	Néant	242 502
<b>TOTAL</b>	<b>3 690 850</b>	<b>4 039 489</b>	<b>2 362 900</b>	<b>820 813</b>	<b>NÉANT</b>	<b>2 424 922</b>	<b>NÉANT</b>	<b>1 431 417</b>

(\*) Ce montant est une valeur estimée au moment de l'attribution. Le montant définitif sera connu au moment du paiement.

(\*\*) MM. Yann GÉRARDIN et Thierry LABORDE ont pris leur fonction de Directeurs Généraux délégués à compter du 18 mai 2021.

### Détention d'actions

Le Conseil d'administration a décidé que la quantité minimale de titres que MM. Jean Lemierre, Jean-Laurent Bonnafé, Yann Gérardin et Thierry Laborde seront tenus de détenir pendant la durée de leurs fonctions sera respectivement de 10 000, 80 000, 30 000 et 20 000 titres. La mise en conformité avec cette obligation, sous forme de détention directe d'actions ou de parts de fonds du Plan d'Épargne Entreprise intégralement investies en actions BNP Paribas, a été réalisée par trois des quatre intéressés. Pour M. Thierry Laborde, le Conseil a accordé un délai de mise en conformité lui permettant d'effectuer les opérations nécessaires d'ici le 31 décembre 2022. Enfin, M. Philippe Bordenave a effectivement détenu un minimum d'au moins 30 000 titres durant l'exercice de ses fonctions de Directeur Général délégué. Pour rappel, ses fonctions ont pris fin le 18 mai 2021.

### Éléments chiffrés de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute attribuée au titre de l'exercice ainsi que les rémunérations liées au mandat d'administrateur et les avantages en nature pour chaque dirigeant mandataire social.

## ► TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

En euros		2020	2021
		Montants attribués	Montants attribués
Jean LEMIERRE Président du Conseil d'administration	Rémunération fixe	950 000	950 000
	Rémunération variable annuelle	Néant	Néant
	Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	<b>Sous-total</b>	<b>950 000</b>	<b>950 000</b>
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Rémunération liée au mandat d'administrateur	58 447	64 432
	Avantages en nature <sup>(1)</sup>	4 491	5 163
<b>TOTAL</b>	<b>1 012 938</b>	<b>1 019 595</b>	
Jean-Laurent BONNAFÉ Directeur Général	Rémunération fixe	1 562 000	1 562 000
	Rémunération variable annuelle	1 479 214	1 796 769
	Rémunération variable pluriannuelle <sup>(2)</sup>	649 636	680 720
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	<b>Sous-total</b>	<b>3 690 850</b>	<b>4 039 489</b>
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Rémunération liée au mandat d'administrateur	58 447	64 432
	Avantages en nature <sup>(1)</sup>	6 507	6 481
<b>TOTAL</b>	<b>3 755 804</b>	<b>4 110 402</b>	
Philippe BORDENAVE Directeur Général délégué du 1 <sup>er</sup> janvier au 18 mai 2021	Rémunération fixe	1 000 000	381 720
	Rémunération variable annuelle	947 000	439 093
	Rémunération variable pluriannuelle <sup>(2)</sup>	415 900	0
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	<b>Sous-total</b>	<b>2 362 900</b>	<b>820 813</b>
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Rémunération liée au mandat d'administrateur	Néant	Néant
	Avantages en nature <sup>(1)</sup>	3 953	952
<b>TOTAL</b>	<b>2 366 853</b>	<b>821 765</b>	
Yann GÉRARDIN Directeur Général délégué à compter du 18 mai 2021	Rémunération fixe	Néant	927 419
	Rémunération variable annuelle	Néant	1 093 334
	Rémunération variable pluriannuelle <sup>(2)</sup>	Néant	404 169
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	<b>Sous-total</b>	<b>Néant</b>	<b>2 424 922</b>
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Rémunération liée au mandat d'administrateur	Néant	Néant
	Avantages en nature <sup>(1)</sup>	Néant	1 433
<b>TOTAL</b>	<b>NÉANT</b>	<b>2 426 355</b>	

En euros		2020	2021
		Montants attribués	Montants attribués
Thierry LABORDE Directeur Général délégué à compter du 18 mai 2021	Rémunération fixe	Néant	556 452
	Rémunération variable annuelle	Néant	632 463
	Rémunération variable pluriannuelle <sup>(2)</sup>	Néant	242 502
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	<b>Sous-total</b>	<b>Néant</b>	<b>1 431 417</b>
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Rémunération liée au mandat d'administrateur	Néant	Néant
	Avantages en nature <sup>(1)</sup>	Néant	4 588
	<b>TOTAL</b>	<b>NÉANT</b>	<b>1 436 005</b>

(1) Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués disposent, le cas échéant, d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable. Le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient d'une assurance Vie Professionnelle Comex dont la contribution de l'entreprise est assimilée à un avantage en nature.

(2) Valorisation du montant attribué sous certaines conditions de performance.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute versée en 2021 ainsi que les rémunérations liées aux mandats d'administrateur et les avantages en nature pour chaque dirigeant mandataire social.

### ► TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES EN QUALITÉ DE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

En euros		2020	2021
		Montants versés	Montants versés
Jean LEMIERRE Président du Conseil d'administration	Rémunération fixe	950 000	950 000
	Rémunération variable annuelle	Néant	Néant
	Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Rémunération liée au mandat d'administrateur	58 447	64 432
	Avantages en nature <sup>(1)</sup>	4 491	5 163
	<b>TOTAL</b>	<b>1 012 938</b>	<b>1 019 595</b>
Jean-Laurent BONNAFÉ Directeur Général	Rémunération fixe	1 562 000	1 562 000
	Rémunération variable annuelle	1 151 790	1 220 036
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2020</i>	<i>Néant</i>	<i>295 843</i>
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2019</i>	<i>322 303</i>	<i>405 996</i>
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2018</i>	<i>461 750</i>	<i>180 750</i>
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2017</i>	<i>175 118</i>	<i>161 107</i>
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2016</i>	<i>192 619</i>	<i>176 340</i>
	Rémunération variable pluriannuelle	0 <sup>(2)</sup>	0 <sup>(2)</sup>
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Rémunération liée au mandat d'administrateur	58 447	64 432
	Avantages en nature <sup>(1)</sup>	6 507	6 481
<b>TOTAL</b>	<b>2 778 744</b>	<b>2 852 949</b>	

En euros		2020	2021
		Montants versés	Montants versés
Philippe BORDENAVE Directeur Général délégué du 1 <sup>er</sup> janvier au 18 mai 2021	Rémunération fixe	1 000 000	381 720
	Rémunération variable annuelle	737 294	781 041
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2020</i>	<i>Néant</i>	<i>189 400</i>
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2019</i>	<i>206 340</i>	<i>259 947</i>
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2018</i>	<i>295 591</i>	<i>115 711</i>
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2017</i>	<i>112 068</i>	<i>103 106</i>
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2016</i>	<i>123 295</i>	<i>112 877</i>
	Rémunération variable pluriannuelle	0 <sup>(2)</sup>	0 <sup>(2)</sup>
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Rémunération liée au mandat d'administrateur	0	0
Avantages en nature <sup>(1)</sup>	3 953	952	
<b>TOTAL</b>	<b>1 741 247</b>	<b>1 163 713</b>	
Yann GÉRARDIN Directeur Général délégué à compter du 18 mai 2021	Rémunération fixe	Néant	927 419
	Rémunération variable annuelle	Néant	0
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2020</i>	<i>Néant</i>	<i>0</i>
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2019</i>	<i>Néant</i>	<i>0</i>
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2018</i>	<i>Néant</i>	<i>0</i>
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2017</i>	<i>Néant</i>	<i>0</i>
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2016</i>	<i>Néant</i>	<i>0</i>
	Rémunération variable pluriannuelle	Néant	0
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Rémunération liée au mandat d'administrateur	Néant	0
Avantages en nature <sup>(1)</sup>	Néant	1 433	
<b>TOTAL</b>	<b>NÉANT</b>	<b>928 852</b>	
Thierry LABORDE Directeur Général délégué à compter du 18 mai 2021	Rémunération fixe	Néant	556 452
	Rémunération variable annuelle	Néant	0
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2020</i>	<i>Néant</i>	<i>0</i>
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2019</i>	<i>Néant</i>	<i>0</i>
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2018</i>	<i>Néant</i>	<i>0</i>
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2017</i>	<i>Néant</i>	<i>0</i>
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2016</i>	<i>Néant</i>	<i>0</i>
	Rémunération variable pluriannuelle	Néant	0
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Rémunération liée au mandat d'administrateur	Néant	0
Avantages en nature <sup>(1)</sup>	Néant	4 588	
<b>TOTAL</b>	<b>NÉANT</b>	<b>561 040</b>	

Le taux de charges et contributions sociales moyen sur ces rémunérations en 2021 est de 37 % (38 % en 2020).

- (1) Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués disposent, le cas échéant, d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable. Le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient d'une assurance Vie Professionnelle Comex dont la contribution de l'entreprise est assimilée à un avantage en nature.
- (2) Le PRLT attribué en 2015 et en 2016 n'a pas donné lieu à un paiement en 2020 et en 2021 en raison de la non-réalisation de la condition de performance liée à l'évolution de la valeur de l'action BNP Paribas. Ainsi, la condition de performance relative (évolution de la valeur de l'action BNP Paribas par rapport à celle de EURO STOXX Banks) a conduit au maintien de 98 % du montant attribué pour le PRLT attribué en 2015 et en 2016, tandis que la performance minimale de l'action BNP Paribas pendant la période de référence de 5 %, requise pour déclencher le paiement, n'a pas été réalisée.

► **TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AU TITRE DE LEURS PRÉCÉDENTES ACTIVITÉS SALARIÉES PENDANT L'EXERCICE DE LEURS MANDATS**

En euros		2020	2021
		Montants versés	Montants versés
Yann GÉRARDIN Directeur Général délégué à compter du 18 mai 2021	Rémunération fixe	Néant	Néant
	Rémunération variable annuelle <sup>(1)</sup>	Néant	1 075 361
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2020</i>	Néant	515 073
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2019</i>	Néant	117 424
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2018</i>	Néant	163 401
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2017</i>	Néant	136 241
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2016</i>	Néant	143 222
	Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Rémunération liée au mandat d'administrateur	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant	
<b>TOTAL</b>	<b>NÉANT</b>	<b>1 075 361</b>	
Thierry LABORDE Directeur Général délégué à compter du 18 mai 2021	Rémunération fixe	Néant	Néant
	Rémunération variable annuelle <sup>(1)</sup>	Néant	285 518
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2020</i>	Néant	221 214
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2019</i>	Néant	23 398
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2018</i>	Néant	23 016
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2017</i>	Néant	9 981
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2016</i>	Néant	7 909
	Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Rémunération liée au mandat d'administrateur	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant	
<b>TOTAL</b>	<b>NÉANT</b>	<b>285 518</b>	

(1) Les montants repris ici correspondent aux rémunérations variables différées attribuées au titre des précédentes activités salariées des dirigeants mandataires sociaux, antérieurement à leur mandat.

Le taux de charges et contributions sociales moyen sur ces rémunérations en 2021 est de 37 %.

► **OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE**

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée durant l'exercice aux dirigeants mandataires sociaux par la société ou par toute société du Groupe.

► **OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL**

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée durant l'exercice par les dirigeants mandataires sociaux.

► **ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE**

Aucune action de performance n'a été attribuée durant l'exercice aux dirigeants mandataires sociaux par la société ou par toute société du Groupe.

► **ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL**

Aucune action de performance n'est devenue disponible durant l'exercice pour les dirigeants mandataires sociaux.

► **HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS**

Néant.

► **HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'ACTIONS DE PERFORMANCE**

Néant.

► **VALORISATION<sup>(1)</sup> DES PLANS DE RÉMUNÉRATIONS VARIABLES PLURIANNUELLES (PRLT) À LA DATE D'ATTRIBUTION ET AU 31 DÉCEMBRE 2021**

Date d'attribution du plan	06/02/2017		05/02/2018		05/02/2019		04/02/2020		04/02/2021		07/02/2022
Date d'échéance du plan	06/02/2022		05/02/2023		05/02/2024		04/02/2025		04/02/2026		
	À la date d'attribution du plan	Au 31/12/2021	À la date d'attribution du plan	Au 31/12/2021	À la date d'attribution du plan	Au 31/12/2021	À la date d'attribution du plan	Au 31/12/2021	À la date d'attribution du plan	Au 31/12/2021	À la date d'attribution du plan
Jean LEMIERRE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Jean-Laurent BONNAFÉ	775 767	1 405 644	479 065	842 699	282 644	1 108 708	617 927	1 191 962	649 636	1 168 688	680 720
Philippe BORDENAVE	496 650	899 900	306 700	539 500	180 950	709 800	395 600	763 100	415 900	748 200	-
Yann GÉRARDIN	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	404 169
Thierry LABORDE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	242 502
<b>TOTAL</b>	<b>1 272 417</b>	<b>2 305 544</b>	<b>785 765</b>	<b>1 382 199</b>	<b>463 594</b>	<b>1 818 508</b>	<b>1 013 527</b>	<b>1 955 062</b>	<b>1 065 536</b>	<b>1 916 888</b>	<b>1 327 391</b>

(1) Valorisation selon la méthode retenue pour les comptes consolidés.

► **HYPOTHÈSES RETENUES POUR LA VALORISATION DES PRLT SELON LA MÉTHODE RETENUE POUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Valorisation en date d'attribution		
Date d'attribution du plan	04/02/2021	07/02/2022
Cours d'ouverture de l'action BNP Paribas	42,03 €	65,00
Valeur d'ouverture de l'indice EURO STOXX Banks	74,41 €	110,61
Taux zéro coupon	Euribor	Euribor
Volatilité de l'action BNP Paribas	21,25 %	24,82 %
Volatilité de l'Indice EURO STOXX Banks	24,11 %	23,48 %
Corrélation entre l'action BNP Paribas et l'Indice EURO STOXX Banks	92,13 %	93,95 %
Modèle financier utilisé	Monte-Carlo	Monte-Carlo
<b>Juste valeur du plan à la date d'attribution<sup>(*)</sup></b>	<b>41,59 %</b>	<b>43,58 %</b>

(\*) En pourcentage du montant attribué.

	Valeur initiale de l'action à l'attribution	Juste valeur en date d'attribution <sup>(2)</sup>	Valorisation en date de clôture 31/12/2020	Valorisation en date de clôture 31/12/2021
Cours de clôture de l'action BNP Paribas			43,11 €	60,77 €
Valeur de clôture de l'indice EURO STOXX Banks			73,77 €	100,44 €
Taux zéro coupon			Euribor	Euribor
Volatilité de l'action BNP Paribas			22,00 %	24,61 %
Volatilité de l'Indice EURO STOXX Banks			24,12 %	24,21 %
Corrélation entre l'action BNP Paribas et l'Indice EURO STOXX Banks			92,05 %	94,38 %
Modèle financier utilisé			Monte-Carlo	Monte-Carlo
<b>Juste valeur en fin de période du plan attribué le 6 février 2017</b>	<b>48,35 €<sup>(1)</sup></b>	<b>49,67 %</b>	<b>52,40 %</b>	<b>89,99 %</b>
<b>Juste valeur en fin de période du plan attribué le 5 février 2018</b>	<b>63,99 €<sup>(1)</sup></b>	<b>30,67 %</b>	<b>36,90 %</b>	<b>53,95 %</b>
<b>Juste valeur en fin de période du plan attribué le 5 février 2019</b>	<b>53,03 €<sup>(1)</sup></b>	<b>18,10 %</b>	<b>42,29 %</b>	<b>70,98 %</b>
<b>Juste valeur en fin de période du plan attribué le 4 février 2020</b>	<b>45,27 €<sup>(1)</sup></b>	<b>39,56 %</b>	<b>44,33 %</b>	<b>76,31 %</b>
<b>Juste valeur en fin de période du plan attribué le 4 février 2021</b>	<b>36,83 €<sup>(1)</sup></b>	<b>41,59 %</b>		<b>74,82 %</b>

(1) La valeur initiale correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action BNP Paribas pendant les douze mois glissants précédant la date d'attribution.

(2) En pourcentage du montant attribué.

### ► SITUATION CONTRACTUELLE DÉTAILLÉE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Dirigeants mandataires sociaux en 2021	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>M. Jean LEMIERRE</b> Président du Conseil d'administration		✓ <sup>(1)</sup>		✓ <sup>(2)</sup>		✓		✓
<b>M. Jean-Laurent BONNAFÉ</b> Directeur Général		✓ <sup>(3)</sup>		✓ <sup>(2)</sup>		✓		✓ <sup>(4)</sup>
<b>M. Philippe BORDENAVE</b> Directeur Général délégué (jusqu'au 18 mai 2021)		✓ <sup>(5)</sup>		✓ <sup>(2)</sup>		✓		✓
<b>M. Yann GÉRARDIN</b> Directeur Général délégué (à compter du 18 mai 2021)		✓ <sup>(5)</sup>		✓ <sup>(2)</sup>		✓		✓
<b>M. Thierry LABORDE</b> Directeur Général délégué (à compter du 18 mai 2021)		✓ <sup>(5)</sup>		✓ <sup>(2)</sup>		✓		✓

(1) Renonciation au contrat de travail avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2014 conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.

(2) MM. Jean Lemierre, Jean-Laurent Bonnafé, Philippe Bordenave, Yann Gérardin et Thierry Laborde bénéficient exclusivement du régime de retraite article 83 du Code général des impôts mis en place pour tous les salariés de BNP Paribas (SA).

(3) Renonciation au contrat de travail avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012.

(4) Cf. Section Convention de non-concurrence.

(5) Contrat de travail suspendu.

## ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS DÉCLARÉES SUR LE TITRE BNP PARIBAS

Opérations des dirigeants mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société, visées aux articles 223-22 A à 223-26 du Règlement général de l'AMF, réalisées au cours de l'exercice 2021 et déclarables au sens de la réglementation de l'AMF.

Nom et Prénom Qualité	Opérations réalisées	Description de l'instrument financier	Nature de l'opération	Nombre d'opérations	Montant des opérations (en euros)
BONNAFÉ Jean-Laurent Directeur Général	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition	1	68 815
BONNAFÉ Jean-Laurent Directeur Général	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Souscription au sein d'un contrat d'assurance vie	2	154 156
LABORDE Thierry Directeur Général délégué	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition	4	55 199
GÉRARDIN Yann Directeur Général délégué	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition	1	70 025
NOYER Christian Administrateur	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition	1	51 670
LEMIERRE Jean Président	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition	1	3 451

### 2.1.4 AUTRES INFORMATIONS

#### 1 INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET LES ACTIONS DE PERFORMANCE

Aucun instrument n'a été consenti en 2021 aux salariés non mandataires sociaux par la société.

Aucun instrument n'a été transféré ou levé en 2021 au profit de salariés non mandataires.

#### 2 PRÊTS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Au 31 décembre 2021, le montant des prêts en cours consentis directement ou indirectement aux mandataires sociaux s'élève à 6 392 969 euros (15 233 737 euros au 31 décembre 2020) ; il correspond à la somme des prêts accordés aux mandataires sociaux de BNP Paribas ainsi qu'à leurs conjoints et à leurs enfants à charge. Ces prêts, constitutifs d'opérations courantes, ont été consentis à des conditions normales, conformément à la Procédure d'application relative aux conflits d'intérêts en matière de prêts et autres transactions accordés aux membres de l'organe de direction et à leurs parties liées.



### 3 TABLEAU DES DÉLÉGATIONS

#### Résolutions des Assemblées Générales des actionnaires utilisables au cours de l'exercice 2021

Les délégations suivantes en cours de validité en 2021, ont été accordées par les Assemblées Générales des actionnaires au Conseil d'administration pour procéder à des augmentations ou réductions de capital :

Résolutions des Assemblées Générales des actionnaires	Utilisation faite au cours de l'exercice 2021
<p>Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2020 (5<sup>e</sup> résolution)</p> <p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société jusqu'à détenir au maximum 10 % du nombre des actions composant le capital social.</p> <p>Lesdites acquisitions d'actions, pour un prix maximum de 73 euros par action (73 euros précédemment), seraient destinées à remplir plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de plans d'épargne d'entreprise, et à toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de BNP Paribas et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce ;</li> <li>■ annuler les actions dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2019 (17<sup>e</sup> résolution) ;</li> <li>■ aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;</li> <li>■ dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;</li> <li>■ pour permettre la réalisation de services d'investissements pour lesquels BNP Paribas est agréée ou la couverture de ceux-ci.</li> </ul> <p>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 5<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2019.</p>	<p>Il n'a pas été fait usage de cette résolution</p>
<p>Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2020 (19<sup>e</sup> résolution)</p> <p>Augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès à des actions à émettre.</p> <p>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 1 milliard d'euros (soit 500 millions d'actions).</p> <p>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et se substitue à celle accordée par la 19<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2018.</p>	<p>Il n'a pas été fait usage de cette résolution</p>
<p>Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2020 (20<sup>e</sup> résolution)</p> <p>Augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions à émettre.</p> <p>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 240 millions d'euros (soit 120 millions d'actions).</p> <p>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et se substitue à celle accordée par la 20<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2018.</p>	<p>Il n'a pas été fait usage de cette résolution</p>
<p>Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2020 (21<sup>e</sup> résolution)</p> <p>Augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions à émettre destinées à rémunérer des apports de titres dans la limite de 10 % du capital.</p> <p>Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 % du capital social de BNP Paribas à la date de décision du Conseil d'administration.</p> <p>Cette délégation a été donnée pour une durée de 26 mois et se substitue à celle accordée par la 21<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2018.</p>	<p>Il n'a pas été fait usage de cette résolution</p>
<p>Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2020 (22<sup>e</sup> résolution)</p> <p>Limitation globale des autorisations d'émission avec suppression du, ou sans, droit préférentiel de souscription.</p> <p>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions avec suppression du, ou sans, droit préférentiel de souscription, d'une part, à hauteur de 240 millions d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations en vertu des 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2020.</p>	<p>Il n'a pas été fait usage de cette résolution</p>

Résolutions des Assemblées Générales des actionnaires		Utilisation faite au cours de l'exercice 2021
Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2020 (23 <sup>e</sup> résolution)	<p>Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission, de fusion ou d'apport.</p> <p>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital, de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion, ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.</p> <p>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et se substitue à celle accordée par la 23<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2018.</p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2020 (24 <sup>e</sup> résolution)	<p>Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien, suppression du, ou sans, droit préférentiel de souscription.</p> <p>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions, avec maintien, suppression du, ou sans, droit préférentiel de souscription, d'une part, à hauteur de 1 milliard d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 19<sup>e</sup> à 21<sup>e</sup> résolutions de la présente Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2020.</p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2020 (25 <sup>e</sup> résolution)	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de réaliser des opérations réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de Groupe BNP Paribas, avec suppression du droit préférentiel de souscription, pouvant prendre la forme d'augmentations de capital et/ou de cessions de titres réservés.</p> <p>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximal de 46 millions d'euros, par l'émission d'actions (avec suppression du droit préférentiel de souscription) réservée aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de Groupe BNP Paribas ou par cession d'actions.</p> <p>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et se substitue à celle accordée par la 25<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2018.</p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2020 (26 <sup>e</sup> résolution)	<p>Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions.</p> <p>L'autorisation est donnée d'annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois.</p> <p>Délégation de tous pouvoirs pour réaliser cette réduction de capital, et imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé.</p> <p>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 17<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2019.</p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2021 (5 <sup>e</sup> résolution)	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société jusqu'à détenir au maximum 10 % du nombre des actions composant le capital social.</p> <p>Lesdites acquisitions d'actions, pour un prix maximum de 73 euros par action (73 euros précédemment), seraient destinées à remplir plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de plans d'épargne d'entreprise, et à toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de BNP Paribas et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce ;</li> <li>■ annuler les actions dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2020 (26<sup>e</sup> résolution) ;</li> <li>■ aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;</li> <li>■ dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;</li> <li>■ pour permettre la réalisation de services d'investissements pour lesquels BNP Paribas est agréée ou la couverture de ceux-ci.</li> </ul> <p>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 5<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2020.</p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution

Résolutions des Assemblées Générales des actionnaires		Utilisation faite au cours de l'exercice 2021
Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2021 (20 <sup>e</sup> résolution)	<p>Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions.</p> <p>L'autorisation est donnée d'annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois.</p> <p>Délégation de tous pouvoirs pour réaliser cette réduction de capital, et imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé.</p> <p>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 26<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2020.</p>	<p>Annulation de 15 466 915 actions d'un nominal de 2 euros le 14 décembre 2021</p>

#### **4 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE, D'ACHAT OU D'ÉCHANGE (ARTICLE L.22-10-11 DU CODE DE COMMERCE)**

Parmi les éléments visés à l'article L.22-10-11 du Code de commerce, il n'en existe aucun susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange.

## 2.2 Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.22-10-71 du Code de commerce sur le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

Les observations requises par l'article L.22-10-71 du Code de commerce sont portées dans le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels (chapitre 6.6).

## 2.3 Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif de BNP Paribas était composé au 8 février 2022 des membres suivants :

- **Jean-Laurent Bonnafé**, Administrateur Directeur Général ;
- **Yann Gérardin**, Directeur Général délégué, Corporate and Institutional Banking ;
- **Thierry Laborde**, Directeur Général délégué, Commercial, Personal Banking & Services ;
- **Laurent David**, Directeur Général adjoint, Chief Operating Officer ;
- **Renaud Dumora**, Directeur Général adjoint, Investment & Protection Services ;
- **Marguerite Bérard**, Directrice de la Banque Commerciale en France ;
- **Stefaan Decraene**, Responsable International Retail Banking ;
- **Charlotte Dennery**, Administratrice Directrice Générale de BNP Paribas Personal Finance ;
- **Elena Goitini**, Administratrice déléguée de BNL ;
- **Max Jadot**, Administrateur Directeur Général et Président du Comité de Direction de BNP Paribas Fortis ;
- **Yannick Jung**, Responsable de Corporate & Institutional Banking Global Banking EMEA ;
- **Pauline Leclerc-Glorieux**, Administratrice Directrice Générale de BNP Paribas Cardif ;
- **Olivier Osty**, Responsable de Corporate & Institutional Banking Global Markets ;
- **Bernard Gavgani**, Directeur des Systèmes d'Information ;
- **Nathalie Hartmann**, Directrice de la Conformité ;
- **Lars Machenil**, Directeur Financier ;
- **Sofia Merlo**, Directrice des Ressources Humaines ;
- **Frank Roncey**, Directeur des risques ;
- **Antoine Sire**, Directeur de l'Engagement d'entreprise.

Depuis novembre 2007, le Comité Exécutif de BNP Paribas est doté d'un Secrétariat permanent.

## 2.4 Le contrôle interne

Les informations ci-après relatives au contrôle interne ont été soumises à la Direction Générale du Groupe. De fait, le Directeur Général, en qualité de Dirigeant effectif, est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne et de l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur le contrôle interne. Ce document repose sur les informations fournies par les fonctions Conformité, RISK, Finance, LEGAL et l'Inspection Générale. Il est validé par le Conseil d'administration.

### RÉFÉRENCES DU CONTRÔLE INTERNE DE BNP PARIBAS

Les principes et les modalités du contrôle interne des activités bancaires en France et à l'étranger se trouvent au cœur des réglementations bancaires et financières et sont l'objet de nombreuses dispositions législatives et réglementaires.

Le principal texte en la matière, applicable à BNP Paribas, est l'arrêté ministériel du 3 novembre 2014. Ce texte définit les conditions de mise en œuvre et de suivi du contrôle interne dans les établissements de crédit et les entreprises d'investissement, conformément à la directive européenne CRD 4. Il précise notamment les principes relatifs aux systèmes de contrôle des opérations et des procédures internes, à l'organisation comptable et au traitement de l'information, aux systèmes de mesure des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques, au système de documentation et d'information sur le contrôle interne. L'article 258 de cet arrêté prévoit la rédaction à l'intention du Conseil d'administration d'un rapport réglementaire annuel sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré.

Cet arrêté impose à BNP Paribas d'être doté d'un dispositif de contrôle interne (ci-après le contrôle interne) comprenant des organisations et des responsables spécifiques pour le contrôle permanent (dont la Conformité et la fonction RISK) et le contrôle périodique. Ce dispositif doit aussi tenir compte, selon les cas, du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, des réglementations applicables aux succursales et filiales à l'étranger et aux activités spécialisées comme la gestion de portefeuille et l'assurance, des usages professionnels les plus reconnus en la matière et des recommandations d'organismes internationaux traitant des problèmes de réglementation prudentielle des banques internationales, au premier rang desquels se trouvent le Comité de Bâle, le Financial Stability Board, l'Autorité bancaire européenne, l'European Securities and Markets Authority, la Banque centrale européenne et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

### DÉFINITION, OBJECTIFS ET NORMES DU CONTRÔLE INTERNE

La Direction Générale du Groupe BNP Paribas a mis en place un dispositif de contrôle interne dont le but principal est d'assurer la maîtrise globale des risques et de donner une assurance raisonnable que les objectifs que l'entreprise s'est fixés à ce titre sont bien atteints.

La Charte de contrôle interne de BNP Paribas précise le cadre de ce dispositif et constitue le référentiel interne de base du contrôle interne de BNP Paribas. Largement diffusée au sein du Groupe et accessible à

tous ses collaborateurs, cette charte rappelle en premier lieu les objectifs du contrôle interne, qui vise à assurer :

- une gestion des risques saine et prudente, alignée avec les valeurs et le Code de conduite dont BNP Paribas s'est doté et avec les politiques définies dans le cadre de sa responsabilité sociétale et environnementale ;
- la sécurité opérationnelle du fonctionnement interne de BNP Paribas ;
- la pertinence et la fiabilité de l'information comptable et financière ;
- la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques internes.

Sa mise en œuvre passe, en particulier, par la promotion d'une culture de risque et d'éthique de haut niveau auprès de tous les collaborateurs et dans les relations de BNP Paribas avec les tiers, clients, intermédiaires ou fournisseurs ainsi qu'avec ses actionnaires.

La charte fixe ensuite les règles en matière d'organisation, de responsabilité et de périmètre d'intervention des différents acteurs du contrôle interne et édicte le principe selon lequel les fonctions de contrôle (Conformité, LEGAL, RISK et Inspection Générale notamment) opèrent des contrôles de manière indépendante.

### PÉRIMÈTRE DU CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne du Groupe BNP Paribas est global :

- il couvre tous les types de risques auxquels le Groupe peut être exposé (risque de crédit et de contrepartie, risque de marché, risque de liquidité, risque de taux dans le portefeuille bancaire, risque de souscription dans l'assurance, risque opérationnel, risque de non-conformité, risque de participation en actions...);
- il s'applique au niveau du Groupe et de chacune des entités juridiques contrôlées directement ou indirectement, quel que soit leur secteur d'activité et indépendamment du fait qu'elles soient consolidées ou non. Pour les autres entités (entités juridiques sous influence notable notamment), les représentants du Groupe dans ces entités au sein des organes sociaux ont notamment pour rôle de promouvoir le même niveau d'exigence en matière de contrôle interne ;
- il couvre également le recours aux prestations de services externalisées, conformément aux principes définis par la réglementation.

### PRINCIPES FONDAMENTAUX DU CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne de BNP Paribas s'appuie sur les valeurs et le Code de conduite de BNP Paribas ainsi que sur les principes d'actions complémentaires suivants :

- des responsabilités clairement établies : le contrôle interne est l'affaire de chaque collaborateur, quels que soient son niveau hiérarchique et ses responsabilités. L'exercice d'une fonction d'encadrement emporte la responsabilité supplémentaire de veiller à la bonne mise en œuvre du dispositif de contrôle interne sur le périmètre encadré. Dans ce cadre, les responsabilités et les délégations nécessaires doivent être clairement définies et communiquées à l'ensemble des intervenants ;
- un dispositif structuré d'identification, d'évaluation et de gestion des risques (impliquant, entre autres, un dispositif de prise de décision, de

délégation, des principes d'organisation, des contrôles, un dispositif de reporting et d'alerte, etc.) ;

- un contrôle et une supervision indépendants des risques : les responsables d'activités opérationnelles ont la responsabilité finale des risques que leurs activités génèrent donc la responsabilité première de mettre en place et de faire fonctionner un dispositif d'identification, d'évaluation et de gestion des risques. Le dispositif de contrôle interne prévoit une intervention obligatoire, et le plus en amont possible, de fonctions exerçant un contrôle indépendant au titre d'un deuxième niveau de contrôle. Cette intervention prend les formes suivantes :

- définition du cadre normatif global d'identification, d'évaluation et de gestion des risques,
- définition des cas où un second regard préalable d'une fonction exerçant un contrôle de deuxième niveau et partagé avec l'entité opérationnelle est nécessaire à la prise de décision,
- contrôles indépendants, dit contrôles de second niveau, réalisés par ladite fonction sur le dispositif mis en place par les responsables d'activités opérationnelles et sur son fonctionnement (résultat du processus d'identification et d'évaluation des risques, pertinence et conformité des dispositifs de maîtrise des risques et en particulier respect des limites fixées) ;

- la séparation des tâches : elle constitue un des éléments essentiels du dispositif de maîtrise des risques. Elle consiste à attribuer certaines tâches opérationnelles contribuant à un même processus à des intervenants rapportant à des hiérarchies différentes ou à séparer ces tâches par d'autres moyens, en particulier informatiques. Ainsi, par exemple, les tâches d'initiation, de confirmation, d'enregistrement comptable, de règlement et de réconciliation comptable d'une transaction doivent-elles être assurées par des intervenants différents ;

- la proportionnalité aux risques : la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne doit se faire selon une approche et une intensité proportionnées aux risques. Cette proportionnalité s'estime au regard d'un ou plusieurs critères :

- intensité des risques tels qu'identifiés dans le cadre d'exercices d'évaluation (« Risk ID », RCSA...),
- montant du capital alloué et/ou des ratios en termes de solvabilité et de liquidité,
- criticité des activités au regard des enjeux systémiques,
- conditions règlementaires d'exercice des activités, taille des activités réalisées,
- type de clients et canaux de distribution utilisés,
- complexité des produits conçus ou commercialisés et/ou des services assurés,
- complexité des processus opérés et/ou importance du recours à l'externalisation avec des entités internes/externes au Groupe,
- sensibilité de l'environnement où sont localisées les activités,
- forme juridique et/ou présence d'actionnaires minoritaires ;

- une gouvernance appropriée : le dispositif est l'objet d'une gouvernance associant les différents acteurs et couvrant les différents aspects du contrôle interne, tant organisationnels que de surveillance et de contrôle ; Les Comités de contrôle interne en sont un instrument privilégié ; en outre, le dispositif bénéficie d'un processus encadré de prise de décision par l'intermédiaire d'un système de délégations passant par la voie du responsable hiérarchique. Elles peuvent éventuellement impliquer un tiers appartenant à une autre ligne hiérarchique, à chaque fois que les dispositifs définis par les entités opérationnelles et/ou les fonctions exerçant un contrôle de deuxième

niveau le prévoient. Le processus d'escalade permet de porter les désaccords entre les entités opérationnelles et les fonctions exerçant un contrôle de deuxième niveau, en particulier ceux liés à une prise de décision, vers les échelons hiérarchiques, et éventuellement fonctionnels, supérieurs des deux parties concernées, et *in fine*, en cas de non-résolution des différends, à l'arbitrage des Dirigeants effectifs du Groupe. Ce processus se met en œuvre dans le respect des attributions du Directeur des Risques du Groupe qui peut exercer son droit de veto dans les conditions prévues par la Charte de la fonction RISK ;

- une exigence de formalisation et de traçabilité : le contrôle interne s'appuie sur des instructions des Dirigeants effectifs, des politiques et des procédures écrites et sur des pistes d'audit. À ce titre, les contrôles, leurs résultats, leur exploitation et les remontées d'informations des entités vers les niveaux supérieurs de la gouvernance du Groupe sont documentés et traçables ;

- un devoir de transparence : tout collaborateur du Groupe, quel que soit son positionnement, a un devoir de remonter de façon transparente, c'est-à-dire spontanément et sans délai, à un niveau supérieur dans l'organisation à laquelle il appartient :

- toute information nécessaire à une bonne analyse de la situation de l'entité au sein de laquelle il intervient, et pouvant impacter les risques ou la réputation de son entité ou du Groupe,
- toute question qu'il ne pourrait résoudre par lui-même dans l'exercice de ses fonctions,
- toute situation anormale qu'il pourrait constater ;

En outre, il dispose d'un droit d'alerte éthique (« Whistleblowing »), prévu par le Code de conduite du Groupe, permettant d'effectuer un signalement dans un cadre placé sous responsabilité de la fonction Conformité, apportant une garantie de confidentialité renforcée et de protection contre le risque de représailles ;

- une gestion des ressources humaines prenant en compte les objectifs du contrôle interne : les objectifs du contrôle interne doivent être pris en considération dans la gestion des carrières et des rémunérations des collaborateurs (entre autres dans le cadre du processus d'évaluation, de définition des formations, de sélection des collaborateurs pour les postes clés, et dans le cadre du dispositif de fixation des rémunérations) ;

- une adaptation continue du dispositif aux évolutions : le dispositif de contrôle interne doit être géré de façon dynamique par ses différents acteurs. Cette adaptation aux évolutions de quelque nature qu'elles soient, auxquelles le Groupe doit faire face, doit se faire selon un cycle périodique défini à l'avance mais aussi en continu dès que les événements le justifient.

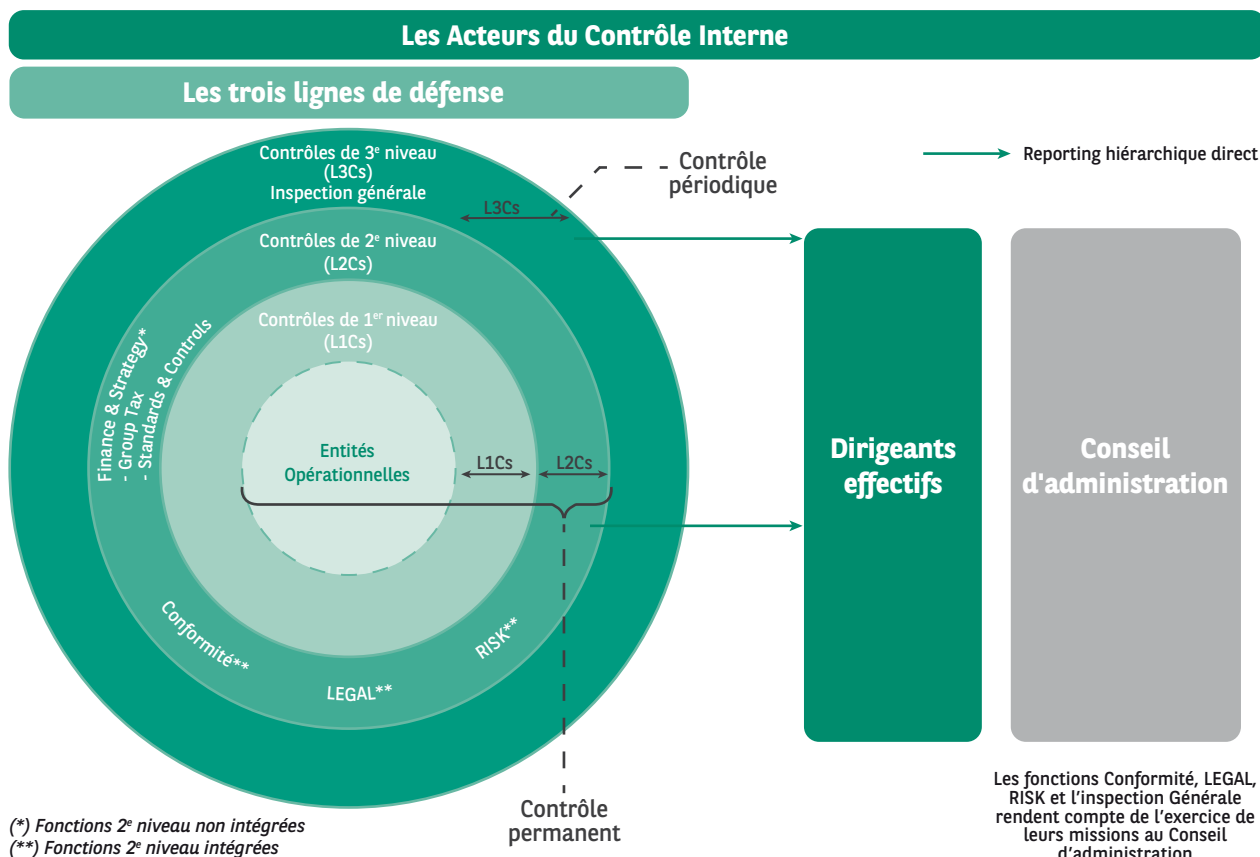
Le respect de ces principes est régulièrement vérifié, notamment au travers des missions conduites par les équipes du contrôle périodique (Inspection Générale).

## ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne du Groupe BNP Paribas est organisé autour de trois lignes de défense, sous la responsabilité des Dirigeants effectifs et la supervision du Conseil d'administration.

Le contrôle permanent est la mise en œuvre en continu du dispositif de gestion des risques et est assuré par les deux premières lignes de défense. Le contrôle périodique, assuré par la troisième ligne de défense, est une fonction de vérification et d'évaluation qui intervient selon un cycle d'audit propre.

Les fonctions assurant la deuxième et la troisième ligne de défense sont dites fonctions exerçant un contrôle indépendant. Elles rapportent directement aux Dirigeants effectifs et pour Conformité, LEGAL, RISK et l'Inspection Générale rendent compte de l'exercice de leurs missions au Conseil d'administration.



## PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

- Les entités opérationnelles constituent la première ligne de défense : les opérationnels sont les premiers responsables de la maîtrise de leurs risques et les premiers acteurs du contrôle permanent. Ils agissent ainsi dans le cadre défini par les Dirigeants effectifs du Groupe et examiné par son Conseil d'administration, transcrit sous forme de politiques et procédures et décliné, autant que nécessaire, par les organes sociaux des entités du Groupe.
  - Le dispositif de maîtrise des risques opéré par la première ligne de défense forme ce que l'on appelle le dispositif de contrôle de premier niveau. Il est mis en œuvre par les collaborateurs et/ou leur hiérarchie et/ou des équipes de contrôle n'opérant pas les processus qu'elles contrôlent.
- Les entités opérationnelles recouvrent :
- tous les pôles opérationnels et métiers, qu'il s'agisse des entités constituées en centre de profit et des fonctions de support qui leur sont rattachées,
  - toutes les fonctions transversales, y compris les fonctions de contrôle pour les processus qu'elles opèrent directement et non au titre de leur responsabilité de deuxième ligne de défense,
  - tous les territoires, rattachés à un pôle opérationnel.

- Les fonctions exerçant un contrôle de deuxième niveau (deuxième ligne de défense) :
  - les fonctions exerçant un contrôle de deuxième niveau sont responsables par délégation des Dirigeants effectifs, de l'organisation et du bon fonctionnement du dispositif de maîtrise des risques et de sa conformité aux lois et réglementations, sur un ensemble de domaines (thèmes et/ou processus), défini dans leur Charte de responsabilité,
  - à ce titre, sur leur domaine d'expertise et après avoir consulté en tant que nécessaire les entités opérationnelles, elles définissent le cadre normatif général dans lequel doit s'exercer la gestion du risque dont elles ont la charge, les modalités de leur intervention (seuils, délégations, escalade...), mettent en œuvre ce dispositif pour la partie qui les concerne et sont responsables, sur leur domaine d'expertise, du contrôle permanent de premier et deuxième niveau. Elles exercent vis-à-vis des entités opérationnelles un regard critique (« challenge » en anglais) et indépendant sur l'identification et l'évaluation des risques. Elles contribuent également à la diffusion d'une culture de risque et d'éthique au sein du Groupe,
  - les responsables de ces fonctions fournissent aux Dirigeants effectifs et au Conseil d'administration une opinion argumentée sur le niveau de maîtrise des risques, avérés ou potentiels, notamment au regard du « Risk Appetite Statement » défini et proposent toutes actions d'amélioration qu'ils jugent nécessaires,

- Le responsable d'une fonction exerçant un contrôle de deuxième niveau exerce sa mission en s'appuyant sur des équipes qui peuvent être placées :
  - soit sous sa responsabilité hiérarchique directe ou indirecte, la fonction est alors dite intégrée. Elle dispose ainsi de sa pleine autorité sur son budget et la gestion de ses ressources humaines,
  - soit sous sa responsabilité fonctionnelle directe ou indirecte (fonction dite non intégrée) sous réserve de codécision avec le responsable hiérarchique en matière de Ressources Humaines et de budget.

Les trois fonctions intégrées exerçant un contrôle de deuxième niveau sont :

- RISK, en charge de l'organisation et de la supervision du dispositif global de maîtrise des risques auxquels le Groupe BNP Paribas est exposé, et plus particulièrement du risque de crédit et de contrepartie, du risque de marché, du risque de financement et de liquidité, du risque de taux et de change dans le *Banking book*, du risque d'assurance, du risque opérationnel et des risques environnementaux et sociaux,
- Conformité, en charge de l'organisation et de la supervision du dispositif de maîtrise du risque de non-conformité. À ce titre elle contribue au contrôle permanent du respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes professionnelles et déontologiques, ainsi que des orientations du Conseil d'administration et des instructions de la Direction Générale,
- LEGAL, en charge de l'organisation et de la supervision du dispositif de maîtrise du risque juridique exerce sa responsabilité

de prévention et de gestion des risques juridiques au travers de ses rôles de conseil et de contrôle. Son contrôle s'exerce par (i) l'émission d'avis juridiques destinés à éviter ou à limiter les effets d'un risque juridique majeur (ii) le contrôle de premier et de second niveau exercé sur les processus juridiques et (iii) la définition d'un plan de contrôle de niveau Groupe à l'attention des métiers et des fonctions afin de couvrir certains risques pouvant intervenir sur les processus sous leur responsabilité. Les missions de la fonction sont menées de manière indépendante des lignes d'activités et fonctions de support. La fonction est intégrée hiérarchiquement sous la seule autorité de son responsable, le « Group General Counsel », qui est rattaché au Directeur Général.

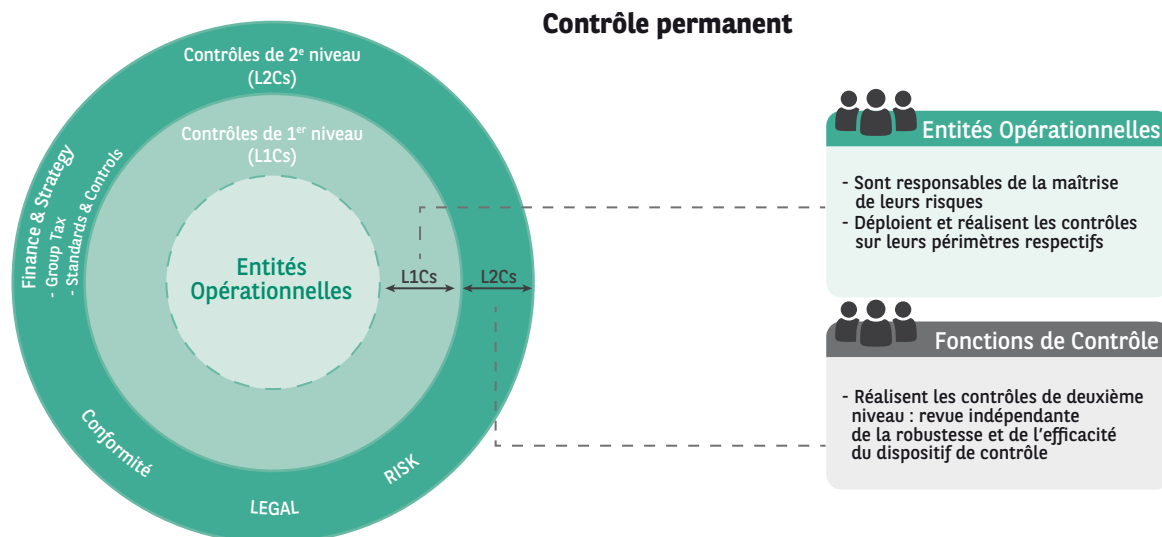
Les responsables de ces fonctions peuvent être entendus par le Conseil d'administration ou l'un de ses Comités spécialisés, directement, éventuellement sans la présence des Dirigeants effectifs, ou à leur demande.

La fonction non intégrée exerçant un contrôle de second niveau est Finance & Strategy. En son sein deux départements exercent cette activité :

- Group Tax au titre de l'organisation du dispositif de maîtrise du risque fiscal du Groupe et de sa contribution à sa mise en œuvre ;
- Standards & Controls, au titre de sa responsabilité dans la définition et la mise en œuvre du dispositif de maîtrise des risques liés à l'information comptable et financière.

La nomination des responsables des fonctions Conformité, Finance & Strategy et RISK s'inscrit dans le cadre défini par l'Autorité bancaire européenne.

Le contrôle permanent peut se schématiser comme suit :





■ L'Inspection Générale (troisième ligne de défense) : en charge du contrôle périodique, l'Inspection Générale exerce la fonction d'audit interne et contribue à la protection du Groupe, en exerçant de manière indépendante son rôle de troisième ligne de défense sur l'ensemble des entités du Groupe et dans tous les domaines. Elle regroupe :

- les inspecteurs basés au niveau central qui ont vocation à intervenir sur l'ensemble du Groupe,
- les auditeurs répartis dans des plateformes géographiques ou métiers (appelées « hubs »).

L'Inspecteur Général, responsable du contrôle périodique, est directement rattaché au Directeur Général.

■ Les Dirigeants effectifs : Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués assurent la direction effective de l'entreprise au sens réglementaire et légal du terme. En pratique, les Dirigeants effectifs prennent leurs principales décisions dans le cadre de Comités spécialisés leur permettant de s'appuyer sur les experts les mieux informés des sujets à traiter.

Les Dirigeants effectifs sont responsables du dispositif d'ensemble du contrôle interne. À ce titre et sans préjudice des prérogatives du Conseil d'administration, les Dirigeants effectifs :

- arrêtent les politiques et procédures essentielles organisant ce dispositif,
- supervisent directement les fonctions exerçant un contrôle indépendant et assurent à ces dernières les moyens leur permettant d'assurer leurs responsabilités de façon effective,
- fixent les politiques de prise de risque du Groupe, valident les décisions les plus importantes en cette matière et rendent si nécessaire les ultimes arbitrages dans le cadre du processus d'escalade. Ce processus se met en œuvre dans le respect des attributions du Directeur des Risques du Groupe qui peut exercer son droit de veto dans les conditions prévues par la Charte de la fonction RISK,
- évaluent et contrôlent périodiquement l'efficacité des politiques, dispositifs et procédures du contrôle interne et prennent les mesures appropriées pour remédier aux éventuelles défaillances,
- sont destinataires des principaux rapports relatifs au contrôle interne du Groupe,
- rendent compte au Conseil d'administration ou à ses Comités compétents du fonctionnement de ce dispositif.

■ En application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'ACPR, BNP Paribas doit désigner un Dirigeant effectif en charge de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne du Groupe BNP Paribas. À la date du 31 décembre 2021, le Directeur Général est le Dirigeant effectif en charge de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne du Groupe BNP Paribas.

■ Le Conseil d'administration : le Conseil d'administration exerce directement ou via des Comités spécialisés (Comité des comptes, CCIRC, Comité de Gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE, etc.) des responsabilités essentielles en termes de contrôle interne. Entre autres, le Conseil d'administration :

- détermine, sur proposition des Dirigeants effectifs, la stratégie et les orientations de l'activité de contrôle interne et veille à leur mise en œuvre,

- procède au moins une fois par an à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne,

- procède à l'examen, évalue et contrôle, régulièrement l'efficacité du dispositif de gouvernance, comprenant en particulier la claire définition des responsabilités, et du contrôle interne, qui comporte notamment les procédures de déclaration des risques, et prend les mesures appropriées pour remédier aux éventuelles défaillances qu'il constate,

- valide le « Risk Appetite Statement », approuve et revoit régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la maîtrise des risques et approuve leurs limites globales.

L'organisation du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés est définie via son Règlement intérieur. Les responsables de l'Inspection Générale et des fonctions intégrées exerçant un contrôle de deuxième niveau peuvent être entendus, éventuellement hors de la présence des Dirigeants effectifs, par le Conseil d'administration ou l'un de ses Comités spécialisés.

Enfin, parmi les Comités spécialisés, le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC) est essentiel dans le cadre du dispositif de contrôle interne du Groupe. En effet, il assume les responsabilités suivantes :

- analyse les rapports sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, les rapports d'activité de l'Inspection Générale, les correspondances significatives avec les principaux régulateurs ;
- examine les grandes orientations de la politique de risques ;
- en rend compte au Conseil d'administration.

## COORDINATION DU CONTRÔLE INTERNE

Au niveau consolidé, la coordination du contrôle interne est assurée au niveau du Group Supervisory & Control Committee (Comité Groupe de Supervision et de Contrôle) qui a, en particulier, la responsabilité d'assurer la cohérence et la coordination du dispositif de contrôle interne. Présidé par le Directeur Général, il réunit les Directeurs Généraux Délégués, les Directeurs Généraux Adjointes et les responsables des fonctions de contrôle.

Dans les entités et territoires significatifs du Groupe, il appartient à leurs Dirigeants effectifs d'organiser cette coordination, en général dans le cadre des Comités de contrôle interne.

## PROCÉDURES

Les procédures sont un des éléments clés du dispositif de contrôle permanent à côté de l'identification et de l'évaluation des risques, des contrôles, du reporting et du pilotage du dispositif de contrôle.

Le référentiel d'instructions formalise et fait connaître dans l'ensemble du Groupe les organisations et les procédures à appliquer ainsi que les contrôles à exercer. Ces procédures constituent le référentiel de base du contrôle interne. La fonction RISK assure un suivi régulier des référentiels de procédures. Le référentiel de procédures transversales du Groupe fait l'objet de mises à jour régulières auxquelles tous les pôles et fonctions contribuent. En ce qui concerne l'organisation du contrôle, les enquêtes sur l'état du dispositif sont intégrées au rapport sur le contrôle permanent.

Parmi les procédures transversales du Groupe, applicables dans toutes les entités, revêtent une importance majeure en matière de maîtrise des risques, par exemple :

- les procédures qui encadrent le processus de validation des transactions exceptionnelles, des produits nouveaux et des activités nouvelles ;
- la procédure d'approbation des opérations de crédit et de marché ;
- les procédures en matière de respect des embargos, de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et contre la corruption.

Les processus encadrés par ces procédures reposent notamment sur des Comités (Comités de transactions exceptionnelles, activités nouvelles et produits nouveaux, Comités de crédit, etc.) réunissant principalement, d'une part, les opérationnels et les fonctions concernées telles l'IT et les Opérations, et d'autre part, les fonctions de contrôle (RISK, Conformité, Finance & Strategy et LEGAL), qui exercent un « double regard » sur les opérations. En cas de différend, celles-ci sont soumises à un niveau supérieur de l'organisation. Au niveau le plus haut du Groupe se trouvent des Comités (Comités de crédit, de risques de marchés, de politiques de risques, etc.) présidés par des membres de la Direction Générale.

## FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2021

Comme l'année 2020, 2021 a été marquée par la pandémie de Covid-19. Le Groupe a dû continuer à mettre en œuvre ses capacités de résilience opérationnelle en étant en mesure d'exécuter durablement une partie de ses processus en dehors des sites du Groupe. Les mesures prises en 2020 concernant les dispositifs de contrôle de premier et de deuxième niveau ont été revues et adaptées le cas échéant afin d'assurer la sécurité et la bonne exécution des activités vis-à-vis des clients en parallèle de dispositifs de vigilance et de protection des collaborateurs. Le Groupe a par ailleurs mis en place un dispositif d'identification et de suivi rapproché des risques liés à la pandémie.

## CONFORMITÉ

### Organisation et évolution de la fonction

Intégrée mondialement, la Conformité réunit l'ensemble des collaborateurs du Groupe rattachés à la fonction. L'organisation de la Conformité décline ses principes directeurs (indépendance, intégration, décentralisation et subsidiarité ; dialogue avec les métiers ; culture de l'excellence) au travers d'équipes de proximité (pôles opérationnels RB, IPS & CIB), de deux régions (AMERICAS, APAC), de domaines d'expertise et de départements transverses.

L'ensemble des responsables Conformité des pôles opérationnels, des régions, des métiers et territoires, des domaines d'expertise et des fonctions Groupe sont rattachés hiérarchiquement à la Conformité.

La fonction Conformité a renforcé sa contribution à la sécurisation des activités du Groupe depuis son intégration mondiale en 2015. À cette fin la fonction a lancé un programme de transformation, pour mieux servir les ambitions de la fonction, des métiers et du Groupe, qui vise à décliner sur l'ensemble des entités du Groupe, les principes directeurs suivants :

- une subsidiarité renforcée en s'appuyant sur des délégations adaptées ;
- une mutualisation accrue des activités dans une logique d'efficacité et d'expertise ;
- le renforcement des modes de travail plus collaboratifs.

Les effectifs de la Conformité ont atteint 3 770 équivalents temps plein (ETP) en fin d'année 2021. Ils sont en décroissance de 335 ETP par rapport aux effectifs de fin 2020 qui s'élevaient à 4 105, en raison principalement du transfert des équipes de contrôle (première ligne de défense) aux métiers, à hauteur de 294 ETP, dans le cadre du chantier Groupe de revue du dispositif des contrôles de premier niveau. À périmètre de méthode constant la baisse se limite donc à 1 %.

### Activité de la Conformité en 2021

La Conformité a continué d'assurer la supervision de la mise en œuvre du plan de remédiation du Groupe lancé dans le cadre de ses accords avec les autorités en France et aux États-Unis concernant les sanctions financières internationales. L'exécution de ce plan est très largement réalisée :

- le 11 janvier 2021, le NY DFS a confirmé à BNP Paribas que ses obligations requises au titre du Memorandum of Understanding de 2013 et du Consent Order de 2014 avaient été remplies avec pleine satisfaction. BNP Paribas considère que ces procédures sont désormais terminées ;
- les superviseurs français et américain (l'ACPR et la Federal Reserve Bank) ont rendu leur rapport sur l'examen final conjoint mené en 2020 qui visait à évaluer la conformité du Groupe avec les engagements pris au titre de l'OFAC « Cease & Desist Order » de 2014. Les consultants indépendants désignés par la Federal Reserve Bank et l'ACPR ont effectué à l'automne 2021 leur examen annuel et leur rapport devrait être transmis aux superviseurs fin janvier 2022.

Le Groupe, en matière de Lutte Contre le Blanchiment des capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB/FT) et de gel des avoirs, a continué à faire évoluer son dispositif par l'actualisation et la mise à jour de plusieurs éléments clés de son cadre normatif afin de s'adapter aux évolutions réglementaires et de prévenir l'émergence de nouveaux risques. Ces évolutions se sont accompagnées d'une sensibilisation et d'une responsabilisation accrues des opérationnels et de développements informatiques visant à améliorer les capacités de surveillance des transactions.

Tout au long de l'année, des développements IT significatifs ont été apportés à la gestion des listes et aux outils centraux de criblage des noms des clients. La gestion des listes Groupe a été intégralement automatisée en juin 2021. Le déploiement de l'outil centralisé de criblage a été conduit conformément aux objectifs et est quasiment achevé. Des actions ciblées de formation et de sensibilisation ont été menées auprès des collaborateurs en charge du sujet.

L'outil central de filtrage des paiements a confirmé sa capacité à absorber des volumes en augmentation tout en maintenant des performances adéquates en termes d'efficacité et d'efficacité du processus.

Dans le domaine de la connaissance des clients (« Know Your Client » ou KYC), les objectifs de révision des dossiers clients ont été globalement remplis. Les métiers poursuivent leurs programmes d'évolution des systèmes d'information afin d'en améliorer l'efficacité opérationnelle et l'expérience client. Ces initiatives font l'objet d'un suivi attentif par la Direction Générale.

Le dispositif de BNP Paribas en matière de prévention et de gestion des actes de corruption a continué d'être renforcé par la mise à jour en février 2021 de la Politique Globale Anti-Corruption du Groupe ainsi que la formalisation accrue des normes et contrôles relatifs aux activités de Représentation d'Intérêts, en accord avec la loi Sapin II et

les recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA). Une nouvelle gouvernance a été mise en place afin d'accélérer le déploiement de normes et de contrôles relatifs aux risques de corruption. Enfin, plusieurs sessions pédagogiques ont été organisées en 2021 dans le prolongement des formations obligatoires du Groupe sur le sujet.

Parallèlement, l'amélioration du dispositif d'éthique professionnelle s'est poursuivie via la mise à jour des principes régissant la procédure relative aux mandats et activités externes privés des collaborateurs et celle portant sur les cadeaux et invitations. Par ailleurs, des développements IT significatifs sur les sujets d'éthique professionnelle ont permis d'atteindre les objectifs fixés.

La sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs sur le droit d'alerte éthique, dispositif profondément revu et renforcé depuis 2018, a été reconduite grâce à la nouvelle formation obligatoire sur le Code de conduite du Groupe (« Conduct journey ») ; l'animation des Référénts chargés de recevoir et traiter les alertes a été soutenue par l'organisation d'ateliers *ad hoc*, et un reporting complet est dorénavant présenté chaque année à la Direction Générale et au Conseil d'administration.

La Conformité, en plus de son rôle de deuxième ligne de défense en matière de risques relatifs aux règles de conduite – au même titre que RISK et LEGAL – est en charge de la coordination, du pilotage et du reporting au management des initiatives transversales visant à renforcer le dispositif de Conduite du Groupe. En 2021, les efforts ont notamment porté sur la formalisation du standard minimum attendu des différentes entités du Groupe en matière de dispositif « Conduct » ainsi que sur l'évaluation par ces mêmes entités de leurs risques de conduite. Ceci s'est fait au moyen d'une gouvernance renforcée et d'une animation régulière des interlocuteurs dédiés à ce sujet, nommés dans les différentes entités et géographies du Groupe.

Le domaine Intégrité des Marchés a poursuivi l'adaptation et le renforcement de son dispositif de contrôle permanent, en application des évolutions réglementaires (MAD MAR II, MIFID II, BMR et FX code) ; le dispositif de gestion des barrières à l'information et des informations privilégiées a été renforcé par une mise à jour des procédures et une modernisation des outils de control room. Les métiers concernés ont poursuivi l'amélioration de leur outil de surveillance d'abus de marché.

La mise en œuvre des dispositifs relatifs aux réglementations fiscales clientèles d'application extra-territoriale (FATCA – *Foreign Account Tax Compliance Act* –, AEOI – échange automatique d'informations à des fins fiscales –, régime dit « Qualified Intermediary » concernant le prélèvement à la source de titres américains) a été confortée par un ensemble de procédures et processus appropriés, la formation des collaborateurs sur ces réglementations, et le déploiement de contrôles adéquats de premier et deuxième niveaux, comme l'a par exemple confirmé la certification externe FATCA/QI.

L'évolution, au sein du Groupe, des dispositifs portant sur les lois bancaires à portée extra-territoriale s'est poursuivie. L'organisation relative à la réglementation Volcker 2.0, qui comprend une certification annuelle interne, est désormais mise en place. En outre, BNP Paribas SA s'est enregistrée en novembre 2021 comme *Security-Based Swap Dealer* auprès de la Securities and Exchange Commission. Elle peut ainsi continuer à développer ses activités de « Security Based Swap » (dérivés de gré à gré sur actions et dérivés de crédit sur actions) avec des contreparties américaines ou établies aux États-Unis.

## Contrôles

La Conformité continue d'actualiser son dispositif de contrôle permanent dans l'optique d'une plus grande responsabilisation de la première ligne de défense des métiers et fonctions par la mise à jour des plans de contrôle permanent de premier niveau (« Generic Control Library ») par domaine d'expertise et le renforcement des processus de contrôle de deuxième niveau (« Independent Testing » et « Check & Challenge »). Ces travaux de transformation ont conduit à adapter la collecte des indicateurs qualitatifs et l'analyse des signaux de risque, améliorant ainsi la présentation consolidée à la Direction Générale.

## Formation

En 2021, les formations obligatoires de conformité ont été poursuivies, avec des taux de réalisation supérieurs à 95 %.

L'offre de formation obligatoire sur les sujets de conformité est construite ainsi :

- l'ensemble des collaborateurs du Groupe se voit assigner un parcours imposé. En 2021, 98 % des collaborateurs ont ainsi suivi la formation sur les sanctions internationales et les embargos et 96,6 % la formation sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. La formation sur le Code de conduite ayant été revue, le premier volet a été assigné à l'ensemble des collaborateurs avec un taux de réalisation de 96,5 % ; le deuxième volet de cette formation sera lancé en 2022 ;
- les populations particulièrement exposées suivent un parcours de formation complémentaire comprenant la lutte contre la corruption (parcours avancé), les lois bancaires (Volcker rule et loi bancaire française, US CFTC Swap dealer et nouvelle formation SEC Swap Dealer) et la protection des données. De nouvelles formations sur les lois fiscales AEOI et FACTA sont programmées pour début 2022 ;
- tous les nouveaux collaborateurs à leur entrée dans le Groupe doivent suivre les formations sur le Code de conduite, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et celle sur les sanctions internationales et les embargos.

## Industrialisation de la Conformité

Le département Industrialisation OPTI (Opérations, Processus, Technologie et Innovation) a procédé à une revue de ses instances de gouvernance, pour les rendre plus efficaces et plus orientées vers les besoins opérationnels des métiers. Ainsi, la mise en place de filières d'expertise sur le traitement des alertes et des opérations permettra davantage d'homogénéité et d'efficacité de ces processus.

Constitué en 2020, le Comité stratégique des systèmes d'information de la Conformité a validé l'architecture informatique destinée à accompagner la mise en œuvre du schéma directeur fonctionnel. Les priorités s'articulent autour de différents projets : des modifications structurelles des outils centraux de filtrage et de criblage, la construction d'un concentrateur de données Conformité et l'installation d'un outil central de supervision transverse des processus de conformité.

## LEGAL

### Organisation et évolution de la fonction

LEGAL est une fonction indépendante et intégrée comprenant l'ensemble des équipes juridiques du Groupe. Tous les collaborateurs de LEGAL rapportent hiérarchiquement directement ou indirectement au « Group General Counsel », afin de permettre aux juristes d'exercer leurs missions dans des conditions qui garantissent leur liberté de jugement et d'action.

À tous les niveaux du Groupe, il y a une organisation LEGAL permettant une couverture adéquate des risques juridiques. Ainsi, basées sur l'organisation du Groupe, des équipes juridiques dédiées couvrent les métiers, les régions et les territoires. De plus les plateformes, créées en 2020 et au nombre de 6 à fin 2021, sont des équipes juridiques internes dédiées qui ont pour but de structurer et d'organiser la prestation de services juridiques dans tous les secteurs d'activité, entités et géographies concernées dans le cadre du domaine d'expertise exclusif qui leur est attribué. Les LEGAL practices quant à elles, au nombre de 4 à fin 2021, sont des équipes spécialisées par domaine d'expertise juridique en charge de l'animation transversale au sein du LEGAL dans les métiers, les territoires et les plateformes ainsi que de l'escalade des risques juridiques majeurs dans leur périmètre. Par ailleurs, « Group Dispute Resolution » (GDR) est une équipe mondiale et intégrée hiérarchiquement afin d'assurer une gestion adaptée des litiges majeurs du Groupe et des investigations ainsi que des questions juridiques liées à la sécurité financière (telles que les embargos et la lutte anti-blanchiment). Enfin, deux départements en central apportent les services de support à l'organisation de LEGAL.

### Les principales réalisations 2021 concernant le dispositif de gestion des risques juridiques

Tout au long de l'année, LEGAL a poursuivi le renforcement du dispositif de gestion des risques juridiques avec l'exercice du RCSA, (Risk and Control Self-Assessment) réalisé par l'ensemble des équipes juridiques en local et en central. Par ailleurs, les contrôles de second niveau sur les processus juridiques (*independent testing* et *check & challenge*) ont été significativement renforcés avec la réalisation d'une dizaine de missions sur l'année allant de la vérification des contrôles de 1<sup>er</sup> niveau à des missions plus thématiques ou transversales.

En parallèle, LEGAL a été fortement sollicité lors de la mission d'inspection de la BCE portant sur le dispositif de contrôle permanent du Groupe dans la revue du rapport, des constats et des recommandations émises.

La procédure définissant le dispositif de veille juridique et réglementaire sur l'ensemble du Groupe a été mise à jour avec notamment la définition de certaines bonnes pratiques et la clarification de points relatifs au partage des responsabilités et à la réalisation des contrôles.

L'équipe en charge de l'anticipation du risque juridique a poursuivi son industrialisation avec la définition et la mise en production de tableaux de bord des risques juridiques majeurs à partir de l'outil de recensement interne.

LEGAL a également poursuivi son accompagnement pédagogique des premières lignes de défense des métiers et fonctions du Groupe, en étroite collaboration avec les différentes équipes de RISK ORM au niveau des pôles opérationnels et des métiers.

Enfin, LEGAL poursuit au fil de l'eau l'exercice de « check & challenge » des incidents de risque opérationnel du Groupe identifiés comme entraînant un risque juridique. Le rôle de seconde ligne de défense de LEGAL dans le « check and challenge » des RCSA des métiers et des fonctions représente une part croissante de son activité.

### Les principaux chantiers 2022

L'année prochaine sera dédiée principalement à la poursuite de la mise en œuvre des recommandations émises à la suite de la mission de la BCE.

Par ailleurs, capitalisant sur les résultats des RCSA et l'existence de ces plateformes et practices, LEGAL va renforcer les travaux visant à évaluer certains risques juridiques de manière transversale.

Enfin, l'industrialisation de certains contrôles de second niveau ainsi qu'une implication renforcée de LEGAL pour challenger les premières lignes de défense (check & challenge) seront rendus possibles avec l'implémentation des nouveaux modules prévus dans les outils mis à disposition par RISK ORM.

## RISQUE ET CONTRÔLE PERMANENT

### Gestion du risque opérationnel

Le modèle de gestion du risque opérationnel du point de vue de l'équipe de deuxième ligne RISK s'appuie sur une organisation reposant sur, d'une part, des équipes décentralisées au sein des activités, sous la responsabilité des Directeurs des Risques de ces activités, proches des processus, des opérationnels et des systèmes et, d'autre part, une structure centrale (RISK ORM) ayant un rôle de pilotage et de coordination et accompagnant les équipes locales sur les sujets nécessitant des expertises spécifiques (par exemple : la cybersécurité, la lutte contre la fraude ou la gestion des risques liés à la fourniture de produits et services par des tiers).

Le corpus procédural en matière de risque opérationnel a fait l'objet d'une refonte en profondeur depuis 2018 sur l'ensemble des composantes du dispositif :

- Risk and Control Self Assessment (RCSA) ;
- Contrôles ;
- Collecte des Incidents Historiques ;
- Analyse et quantifications des scénarios de risque opérationnel (« Incidents Potentiels ») ;
- Plans d'action ;
- Gestion du risque lié à l'externalisation.

Des travaux portant sur la taxonomie des risques ainsi que sur la cartographie des processus et des organisations ont également été menés afin de normaliser davantage les référentiels soutenant l'analyse et la gestion du risque opérationnel.

En complément de ces évolutions méthodologiques, un nouvel outil intégré de gestion du risque opérationnel (« 360 Risk Op »), composé de différents modules interconnectés, est déployé depuis le quatrième trimestre 2019. Après la mise en production du module dédié à la collecte des Incidents Historiques en 2019, de ceux relatifs aux RCSA, aux Incidents Potentiels et à la collecte des arrangements d'externalisation en 2020, celui dédié aux Plans d'action est disponible depuis avril 2021. Les derniers modules restants portent sur le sujet des contrôles et sont progressivement développés et déployés depuis l'été 2021.

Le chantier de revue des contrôles de premier niveau par les entités du Groupe, lancé en 2019, avec la contribution des fonctions de contrôle, a été finalisé en 2021. Le déploiement en cours des outils relatifs aux contrôles pourra capitaliser sur les apports de ces travaux.

## Gestion des risques liés aux Technologies de l'Information et de la Communication

La mise en œuvre continue des initiatives de digitalisation de la Banque visant à la création de canaux simplifiés pour ses clients et ses partenaires ainsi que de nouveaux moyens de collaboration pour son personnel, introduit de nouvelles technologies et de nouveaux risques, et renforce la nécessité de continuer à surveiller le profil de risque technologique de la Banque et de s'assurer de l'efficacité des contrôles.

En 2021, les équipes RISK ont continué à améliorer le cadre de gestion des risques liés aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC ou ICT en anglais), notamment à travers les actions suivantes :

- le suivi de la résilience opérationnelle dans le contexte de la prolongation de la crise du Covid-19. En particulier, une revue des exceptions temporaires (*waivers*) accordées en 2020 a été réalisée en vue de stabiliser les processus opérationnels ;
- la réalisation de tests de pénétration (*Red Team*) sur plusieurs entités afin d'évaluer les capacités de ces dernières en matière de détection d'incidents de cybersécurité, et de renforcer les mesures de protection le cas échéant ;
- une meilleure intégration des éléments de risques ICT dans l'ensemble du cadre de référence ;
- la participation aux grands programmes du Groupe afin de fournir une analyse indépendante des risques et des plans d'action identifiés sur des sujets tels que la fraude, la gestion du risque cyber ou le déploiement du cloud.

## Gestion des risques liés à la protection des données personnelles

En 2021, BNP Paribas a continué à davantage intégrer et incorporer la protection des données personnelles dans les pratiques existantes de gestion et de gouvernance de la fonction RISK. Le dispositif de contrôle afférent du Groupe a été étendu afin de répondre aux préoccupations des autorités de protection des données, de prioriser les actions pour gérer les vulnérabilités et démontrer la responsabilité du Groupe en la matière.

Les réalisations majeures incluent :

- l'automatisation de la gestion du consentement et les technologies de *tracking* afin de soutenir l'activité, d'améliorer l'orientation et le déploiement de l'analyse d'impact relative à la protection des données (*Data Protection Impact Assessment* ou DPIA) ;
- la révision de la taxonomie RISK Groupe, intégrant la protection des données personnelles ;
- le renforcement de l'adoption d'outils d'automatisation de la protection des données, incluant la standardisation et la visibilité des enregistrements d'activités de traitement ;
- l'amélioration de la transparence des applications mobiles grâce à la mise en place d'étiquettes de confidentialité.

L'ensemble de ces éléments apporte une cohérence au sein du Groupe et améliore la visibilité et le contrôle des pratiques clés en matière de protection des données.

## Évolutions réglementaires

Sur le plan réglementaire, 2021 a été marquée par :

- la publication, le 31 mars 2021, du règlement 2051/558/EU du Parlement européen amendant le règlement 575/2013/EU ajustant le dispositif titrisation pour soutenir le rétablissement de l'économie en réponse à la crise du COVID ;
- la publication, le 17 octobre 2021, de la proposition d'amendement de la Commission européenne au règlement 575/2013/EU et la directive 2013/36/EU, visant à transposer l'accord international de finalisation de Bale III ;
- la révision de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne qui vise à apporter des clarifications et aligner le cadre français avec certaines dispositions européennes et internationales, en particulier les orientations de l'Autorité bancaire européenne (ABE) relatives à l'externalisation et à la gouvernance interne.

Les travaux liés à ces évolutions ont mobilisé les équipes RISK ainsi que d'autres équipes du Groupe (Finance & Strategy, ALMT, métiers...).

## Évolutions de la fonction RISK

RISK a poursuivi son industrialisation, notamment via le renforcement de ses plateformes opérationnelles mutualisées à Lisbonne et Mumbai et le déploiement de nouvelles plateformes à Madrid et Montréal. Un certain nombre d'initiatives ont également été poursuivies et de nouvelles ont été lancées pour simplifier, automatiser et mutualiser certains processus internes à la fonction et contribuer à la revue de bout en bout de processus clients, tout en s'assurant que le dispositif de contrôle soit au meilleur niveau. RISK a notamment continué d'insérer des nouvelles technologies dans les processus clés de la gestion des risques en matière d'octroi et de suivi des crédits, notamment autour de l'*alerting* et de l'identification de signaux faibles. Cette insertion a été réalisée avec l'appui d'une équipe d'intelligence artificielle dédiée à la fonction et en collaboration étroite avec différents métiers du Groupe.

En 2021, RISK a par ailleurs mis en place une organisation unifiant les équipes en charge de la définition et de la supervision du dispositif de gestion du risque opérationnel (*RISK Operational Risk & Controls*) et celles spécifiquement en charge de la seconde ligne de défense en matière de risques technologiques et de protection de l'information (*RISK ORC Information and Communication Technology*). En tant que seconde ligne de défense en matière de risque opérationnel, la nouvelle entité résultant de cette unification, appelée *RISK Operational Risk Management* (RISK ORM), mène une action d'évaluation et de contrôle des risques afin de formuler une opinion indépendante qui, couplée à celle de la première ligne de défense, doit permettre au décideur *in fine* de prendre sa décision de manière éclairée. Cette évolution organisationnelle permettra à RISK de contribuer plus efficacement encore à l'amélioration continue de la performance et de la résilience opérationnelles du Groupe.

## Gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Comme en témoignent ses engagements, le Groupe BNP Paribas accorde une attention toute particulière aux sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») et à leur place grandissante dans la conduite des opérations et la gestion des risques associés.

En 2021, le Plan d'action du Groupe visant à renforcer le dispositif ESG de la Banque a permis des avancées notables avec la livraison d'une première version de la plateforme interne de données ESG ainsi que le lancement du déploiement de l'approche commune d'évaluation du profil ESG des clients grandes entreprises du Groupe. Cette dernière vise notamment à identifier les entreprises dont la faiblesse en matière d'ESG pourrait se traduire en risques de crédit, d'investissement, de réputation, et en impacts environnementaux et sociaux négatifs. Elle permet également d'accompagner le dialogue avec les entreprises et de soutenir la transition de celles désireuses d'évoluer vers un modèle d'affaires plus durable.

En tant que seconde ligne de défense pour les risques environnementaux, la fonction RISK a ainsi poursuivi les travaux d'insertion opérationnelle de cette approche d'analyse.

En fin d'année 2021, le Groupe s'est doté d'une nouvelle gouvernance « Finance durable » intégrant l'ensemble des travaux du Plan d'action ESG.

Des informations complémentaires sur la gestion des risques liés au changement climatique sont données dans l'Engagement 3 décrit au sein du chapitre 7 du Document d'enregistrement universel.

## Chantiers 2022

En 2022, les principaux chantiers de la fonction RISK seront :

- la livraison et le déploiement au sein du Groupe des modules restants du nouveau système d'information relatif au contrôle permanent et l'accompagnement des entités opérationnelles correspondant ;
- la continuation des travaux relatifs à la finalisation de la mise en place du dispositif de « Third Party Risk Management » ;
- la poursuite du renforcement du dispositif autour de la continuité d'activité et de la gestion de crise, notamment pour les aspects liés aux risques technologiques ;
- l'amélioration continue du dispositif en matière de protection des données du Groupe ;
- la poursuite de l'intégration des risques ESG dans le dispositif global de gestion des risques du Groupe ;
- l'accompagnement de la transformation des activités du Groupe, via sa propre industrialisation et l'amélioration de son insertion dans les processus des métiers, ainsi que l'intégration de nouvelles technologies visant à faire progresser et améliorer l'efficacité du dispositif de gestion des risques du Groupe ;
- la mise en place de nouveaux chantiers et/ou projets permettant de répondre pleinement aux attentes des régulateurs et superviseurs du Groupe.

## CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Si l'année 2021 a de nouveau été marquée par la pandémie de Coronavirus, l'Inspection Générale a su adapter son dispositif afin d'atteindre ses objectifs. Les nouvelles méthodes de collaboration – entre les équipes de l'Inspection Générale centrale et celles des hubs d'audit présents dans les pays ; mais également entre les auditeurs et les audités – sont partout déployées, permettant des travaux en mode distant. Néanmoins, les missions d'audit avec une présence physique sur sites sont privilégiées autant que possible. Le plan d'audit a été largement respecté. Au total 898 missions auront été finalement réalisées en 2021, soit 96 % de l'objectif de l'année, dont 91 % telles que prévues au plan d'origine.

En 2021, l'Inspection Générale a renouvelé son exercice annuel de *Risk Assessment*. L'ensemble des presque 3 000 Unités d'Audit (AUs) a été revu et chacune a fait l'objet d'une documentation de l'ordre de deux pages décrivant les contours de l'AU et détaillant l'évaluation réalisée de son risque inhérent et de la qualité des contrôles qui y sont opérés. Le profil de Risque Résiduel qui en résulte apparaît en amélioration en 2021 comparé à 2020, revenant à un niveau comparable à 2019. L'année 2020 avait aggravé des risques intrinsèques liés à certains effets de la pandémie. L'année 2021 présente un retour à la normale. Le dispositif de contrôle en général a montré une bonne résistance en 2020, puis une amélioration en 2021 dans plusieurs domaines d'activité, notamment dans le domaine de la Sécurité Financière.

Après une année 2020 bousculée en termes de plan d'audit, l'Inspection a réévalué et repositionné son plan d'audit pluriannuel en 2021. Ce plan a pour objectif d'organiser la couverture de l'ensemble du périmètre auditable à la bonne fréquence. La fréquence d'audit applicable à chaque AU est en pratique fonction de la notation du Risque Résiduel. La fréquence est d'autant plus courte que ce Risque Résiduel est mesuré comme élevé. Si l'AU est assortie d'un cycle d'audit réglementaire spécifique, le cycle applicable est le plus court entre ce cycle réglementaire et celui résultant du *Risk Assessment*. La combinaison de ces éléments permet de placer l'ensemble des AUs dans un ordre de priorisation. La durée du cycle d'audit ne peut pas excéder 5 ans en tout état de cause. Par convention, l'année 2018 était considérée comme la première année d'un cycle de 5 ans actuellement en cours, ce qui veut dire que la fin de 2022 constitue une date butoir pour avoir couvert au moins une fois l'ensemble du périmètre auditable durant la période. Le choc de 2020 avait compliqué la réalisation de cet objectif mais avec un bon niveau de réalisation en 2021, il reste malgré tout proche d'être atteint. Cet objectif de couvrir le périmètre auditable sans souffrir de retard significatif est donc encore d'actualité.

En 2021, l'Inspection Générale a poursuivi son effort de développement de l'utilisation des Data dans le cadre de ses missions. Sous l'impulsion de l'équipe centrale, les hubs ont mis en place une gouvernance adaptée à leur environnement en fonction de la diversité des métiers audités et du nombre de localisations. Une nouvelle infrastructure informatique est maintenant disponible pour traiter les fichiers qui dépassent la capacité d'un poste de travail. Un programme progressif comptant 5 niveaux de formation a été mis en place et proposé pour les 2 premiers niveaux à un nombre important d'inspecteurs et d'auditeurs. Ces actions de formation, l'enrichissement de la bibliothèque de cas d'usage et la contribution croissante de Data Analysts dans les missions ont fortement contribué à faire évoluer les techniques d'audit et ont notablement contribué à la réalisation de missions en mode distant.

La politique de très fort investissement en matière de formation dans d'autres domaines a également été poursuivie pour permettre notamment aux nouveaux entrants d'acquérir le socle des compétences requises. Tous les collaborateurs de la fonction sont parallèlement assujettis à des formations réglementaires avec un haut niveau d'expertise ou à des formations techniques liées à leurs profils et leurs spécialisations. Dans le même esprit, un outil de contrôle de la connaissance des principes méthodologiques a été déployé à l'attention de l'ensemble des populations d'inspecteurs et d'auditeurs. Du fait des circonstances, le dispositif de formation s'est complètement réorganisé entre présentiel, distanciel et e-learning, avec une cohabitation du digital et du relationnel.

Le projet au long cours de révision en profondeur des guides d'audit a été poursuivi dans tous les domaines et les filières. La bibliothèque des méthodologies se dote de nouvelles thématiques pour couvrir un plus

grand nombre de types de missions, mais également des mises à jour pour mieux s'adosser aux évolutions réglementaires et au cadre procédural de la banque. Ce chantier permet une plus grande homogénéité des points d'audit réalisés dans les différents hubs à travers le monde.

Fin 2021, l'Inspection Générale a posé les bases d'un vaste plan de transformation, dans la continuité du plan RedesIGN de 2016-2018. Ce plan s'adossera notamment sur l'équipe Transformation & Digital Intelligence, créée en septembre. Il vise à pousser plus loin la maîtrise digitale de la fonction et à accroître encore son industrialisation.

La capacité de l'Inspection Générale à remplir l'ensemble de ses missions s'est appuyée sur un effectif qui sera finalement en léger retrait en fin d'année par rapport au passé récent (sachant que le chiffre de 2019 constituait un pic temporaire). Les perspectives pour 2022 inverseront cette tendance de 2021.

## EFFECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Les différentes fonctions du contrôle interne s'appuient sur les effectifs suivants (en ETP = Équivalents Temps Plein, réalisé fin de période :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021 <sup>(1)</sup>	Variation 2021/2020
Conformité	3 387	3 759	4 183	4 219	4 105	3 770	- 8 %
LEGAL	1 814	1 807	1 846	1 810	1 779	1 736	- 2 %
RISK	5 221	5 367	5 520	5 462	5 191	5 029	- 3 %
Contrôle périodique	1 238	1 296	1 394	1 446	1 381	1 355	- 2 %
<b>TOTAL</b>	<b>11 660</b>	<b>12 229</b>	<b>12 943</b>	<b>12 937</b>	<b>12 456</b>	<b>11 890</b>	<b>- 4 %</b>

(1) La baisse des effectifs de la Conformité en 2021 est principalement due au transfert des équipes de contrôle (première ligne de défense) aux métiers. À périmètre de méthode constant la baisse n'est que de 1 %, équivalente à celle des autres fonctions du contrôle interne.

## PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

### RÔLES ET RESPONSABILITÉS DANS L'ÉLABORATION ET LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Sous l'autorité du Directeur Général, la fonction Finance & Strategy a notamment la responsabilité de l'élaboration et du traitement de l'information financière. Elle exerce également une mission de contrôle indépendant qui vise à s'assurer de la maîtrise du risque lié à l'information comptable et financière. Les missions spécifiques assignées par le Groupe à la fonction Finance & Strategy sont définies par une charte. Elles consistent à :

- élaborer les informations financières et garantir la régularité et la sincérité des informations financières et prudentielles publiées, dans le respect du cadre réglementaire et des normes ;
- fournir à la Direction Générale un appui au pilotage économique du Groupe à chaque niveau de son organisation ;
- assurer la maîtrise du risque fiscal du Groupe, représenter le Groupe en matière de fiscalité et contribuer à préserver sa réputation ;
- définir les politiques comptables, les normes de gestion et les normes prudentielles de son ressort pour le Groupe et piloter leur mise en œuvre opérationnelle ;
- définir, déployer et superviser le dispositif de contrôle permanent concernant l'information financière pour l'ensemble du Groupe ;
- assister la Direction Générale dans la définition de la stratégie du Groupe, assurer le benchmarking des performances du Groupe et initier et instruire les opérations de fusions et acquisitions (« M&A ») ;
- gérer les capitaux propres du Groupe et assurer l'analyse et la structuration financière des projets externes et internes d'acquisition, de partenariat et de cession du Groupe ;
- assurer la communication financière du Groupe et le suivi du cours du titre BNP Paribas, de l'actionariat et des réactions du marché ;
- piloter les relations avec les autorités de marché et les investisseurs et organiser les Assemblées Générales ;
- anticiper les changements réglementaires et prudentiels, élaborer et communiquer les positions du Groupe sur ces sujets ;
- coordonner la supervision bancaire du Groupe notamment la relation avec la BCE ;
- répondre aux besoins de recherche économique de l'ensemble des clients, Métiers et fonctions du Groupe ;
- définir et animer l'organisation de la fonction Finance & Strategy et assurer le suivi de ses ressources et coûts ;
- piloter la mise en œuvre du dispositif opérationnel cible, contribuer à la définition de l'architecture fonctionnelle et à la conception des systèmes Finance et procéder à leur déploiement.

L'ensemble de ces missions requiert des différents intervenants une maîtrise de leurs domaines qui s'exprime par la compréhension et le contrôle des éléments produits ainsi que par le respect des délais impartis. Une attention particulière est portée au respect des normes, à la qualité et à l'intégrité des informations utilisées ainsi qu'à la protection des données personnelles. L'ensemble des acteurs de la fonction a un devoir d'alerte vis-à-vis de la Direction Générale. Les missions de la fonction s'exercent en relation avec RISK et l'ALM Treasury pour les exigences réglementaires, avec l'équipe Maîtrise d'Ouvrage pour Finance

& Strategy et RISK, logée au sein de la fonction IT Groupe, en ce qui concerne les processus utilisateurs et la transformation du système d'information. En pratique, la responsabilité de la fonction Finance & Strategy s'exerce selon le mode suivant :

- les données financières réalisées sont sous la responsabilité de la Direction Financière de chaque entité, qu'elles soient produites à son niveau ou par des plateformes régionales mutualisées ; quand elles concourent aux résultats consolidés du Groupe, elles sont transmises pour validation aux Pôles-Métiers ;
- la production des données financières prévisionnelles est assurée par les Pôles-Métiers, en s'assurant de leur cohérence avec les données réalisées produites par les entités ou par les plateformes régionales ;
- au niveau central, Finance & Strategy (Groupe) prépare des instructions de reporting diffusées à l'ensemble des Pôles-Métiers, des plateformes régionales et des entités consolidées, favorisant ainsi l'homogénéisation des données et leur conformité aux règles du Groupe. Elle collecte les informations comptables et de gestion une fois validées par les Pôles-Métiers et assure l'assemblage puis la consolidation de ces données pour permettre leur utilisation tant par la Direction Générale que dans le cadre de la communication à l'égard des tiers.

### PRODUCTION DES DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

#### Dispositif normatif

Les comptes locaux de chaque entité sont produits selon les normes comptables qui prévalent dans le pays où l'entité exerce ses activités tandis que les comptes consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards* - IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Au sein de Finance & Strategy (Groupe), le service « Standards & Controls - Group Financial Policies » (GFP) définit, selon ce référentiel IFRS, les principes comptables applicables à l'ensemble du Groupe. Il assure la veille réglementaire sur les normes IFRS et les normes françaises et édicte en conséquence les nouveaux principes avec le niveau d'interprétation nécessaire. Un manuel des principes comptables IFRS du Groupe est mis à disposition des Pôles-Métiers et entités sur les outils internes de communication en réseau (« intranet ») de BNP Paribas. Il est régulièrement mis à jour en fonction des évolutions normatives. À la demande de GFP ou des responsables du reporting, certaines interprétations et éléments majeurs de doctrine sont soumis à un Comité spécialisé (« Accounting Policy Committee ») pour approbation ou arbitrage. Ce Comité prend connaissance et valide les modifications à apporter au manuel des principes comptables.

En outre, le service « Group Financial Policies » répond aux demandes d'études comptables spécifiques exprimées par les Pôles-Métiers ou entités dans le cadre de la préparation des comptes et lors du processus d'approbation des nouveaux produits ou nouvelles activités.

Enfin, ce service est également en charge de la maintenance du manuel des normes de gestion, en intégrant les besoins identifiés par les équipes de pilotage de la performance. Ces principes et normes sont également accessibles via les outils internes de communication.



Le dispositif normatif attaché à la solvabilité relève, de manière conjointe, des fonctions RISK et Finance & Strategy. La fonction Finance & Strategy a notamment la responsabilité des éléments normatifs ayant trait au périmètre prudentiel, aux fonds propres prudentiels, et au calcul des ratios de levier et GSIB. Les autres aspects relatifs à la mesure des risques relèvent de la fonction RISK. Un Comité conjoint « Solvency Policies Committee » co-présidé par les deux fonctions assure le même rôle que « l'Accounting Policy Committee » en matière de normes prudentielles.

Le dispositif normatif lié à la liquidité réglementaire est sous la responsabilité de l'ALM Treasury (avec la contribution des fonctions Finance & Strategy et RISK).

### Dispositif d'élaboration des données

Le dispositif d'élaboration des données s'organise autour de deux filières structurées selon l'axe entités pour la première, Métiers pour la deuxième :

- « Measure, Control and Explain (MCE) » est la filière Finance dédiée à l'élaboration des données financières réalisées. Organisée autour de plateformes régionales mutualisées et multimétiers, elle combine expertise et industrialisation pour tous les flux de reporting financier (états financiers, réglementaires, de gestion, solvabilité, liquidité, impôts), de niveau Groupe ou local ;
- « Monitor and Foster Performance (MFP) » est la filière Finance qui se consacre à l'analyse et au conseil en matière de pilotage stratégique des Métiers, s'appuyant sur les données financières réalisées fournies par la filière MCE. Elle est aussi en charge d'élaborer les reportings financiers prévisionnels (estimé, budget, plan à trois ans, informations financières en scénario stressé) en interagissant étroitement avec les responsables des Métiers. C'est pourquoi cette filière est structurée selon l'axe Pôle, Métier, Fonction.

## CONTRÔLE PERMANENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

### Contrôle interne au sein de la fonction Finance & Strategy

Afin de lui permettre d'assurer le suivi de la maîtrise du risque lié à l'information comptable et financière de manière centralisée, Finance & Strategy (Groupe) dispose, au sein de l'ensemble « Group Financial Controls » d'une équipe « Financial Control, Certification and Audit Affairs » qui assure les principales missions suivantes :

- définir la politique du Groupe en matière de dispositif de contrôle interne comptable. Ce dispositif prévoit la mise en œuvre par les entités des principes organisant l'environnement de contrôle interne comptable et de contrôles clés destinés à s'assurer de la fiabilité des informations figurant dans leur liasse de consolidation. À ce titre, le Groupe a émis, à l'usage des entités consolidées, des normes de contrôle interne comptable ainsi qu'un plan de contrôles comptables standard recensant les contrôles majeurs devant être mis en œuvre afin de couvrir le risque comptable ;
- s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement de contrôle interne de l'information comptable et financière au sein du Groupe, notamment par la procédure de certification interne comptable décrite ci-après ; rendre compte chaque trimestre à la Direction Générale et au Comité des comptes du Conseil d'administration de la qualité des états financiers du Groupe ;

- veiller conjointement avec la fonction RISK, au bon fonctionnement du dispositif de collecte et de traitement des reportings de risque de crédit consolidés, notamment au moyen d'un dispositif de certification spécifique et d'indicateurs qualité ;
- s'assurer du bon fonctionnement du dispositif de collecte et de traitement des données permettant l'élaboration des reportings liquidité, notamment au moyen d'un dispositif de certification spécifique et d'indicateurs qualité ;
- veiller à la mise en œuvre par les entités des recommandations des Commissaires aux comptes, des recommandations de l'Inspection Générale relatives au processus Finance et les recommandations de la BCE allouées à Finance & Strategy avec l'appui des Pôles-Métiers. Ce suivi est facilité par l'utilisation d'un outil dédié qui permet à chaque entité de suivre les recommandations qui lui sont adressées et de préciser régulièrement l'état d'avancement des différents plans d'actions. Le suivi centralisé de ces recommandations permet à Finance de connaître les points d'amélioration du dispositif de contrôle interne comptable au sein des entités consolidées, d'identifier, le cas échéant, les problématiques transversales et de faire évoluer, si nécessaire, les procédures et instructions de niveau Groupe.

Ces missions sont relayées au sein des départements Finance des Pôles-Métiers par des équipes de contrôle de second niveau centrales, indépendantes et qui réalisent une supervision rapprochée des entités et développent, si nécessaire, des procédures de contrôle comptable adaptées aux spécificités de leur périmètre, en cohérence avec les procédures de niveau Groupe.

Enfin, au sein des départements Finance des entités/Métiers, la déclinaison des principes de contrôle interne comptable du Groupe conduit à la mise en place, selon la taille des entités, de correspondants ou d'équipes de contrôle comptable de second niveau dédiés et indépendants. À ce titre, les démarches de mutualisation des travaux de synthèse comptable au sein de plateformes régionales engagées au sein du Groupe, qui assurent une meilleure harmonisation des processus de reporting et de contrôle de premier niveau et accroissent leur efficacité sur le périmètre des entités concernées, permettent également de disposer d'équipes de contrôle comptable de second niveau d'une taille et d'une expertise adaptées. Les principales missions de ces équipes locales sont les suivantes :

- mettre en œuvre les contrôles comptables de second niveau sur l'ensemble des entités relevant de leur périmètre et couvrant notamment les contrôles opérés par les fonctions Finance des entités (incluant les contrôles exercés, en premier niveau, sur les processus opérés par les Back-Offices). Ces procédures s'appuient notamment sur les plans de contrôle comptable standardisés et sur les outils de contrôle comptable qui permettent d'allouer les responsabilités des contrôles au sein des différents contributeurs de flux. Plusieurs outils de contrôle viennent à l'appui des contrôles de première et de seconde ligne de défense, permettant par exemple, d'identifier, pour chaque compte, le service responsable de sa justification et de son contrôle, de rapprocher les soldes enregistrés dans le système comptable avec les soldes figurant dans les systèmes Opérations de chaque activité et d'identifier, de justifier et de suivre l'apurement des suspens dans les comptes de flux ;
- mettre en œuvre le contrôle et animer (directement lorsque cette tâche n'est pas exercée par les contrôles de première ligne) le processus de la « certification élémentaire » (décrit ci-après) par lequel les différents départements d'une entité rendent compte de la réalisation de leurs contrôles à la fonction Finance & Strategy ;

■ s'assurer que le dispositif de contrôle interne comptable permet au département Finance de l'entité d'avoir une visibilité adéquate sur le processus d'élaboration des synthèses comptables, et notamment sur l'ensemble des éléments nécessaires à la procédure de certification vis-à-vis du Groupe (décrite ci-après). La formalisation des travaux d'arrêté au moyen d'outils de cartographie des processus et des risques associés et de documentation des contrôles, ainsi que la coordination avec les autres filières de contrôle, pour la qualité des données amont, participent à cet objectif.

## Dispositif de certification interne

### Au niveau du Groupe

Finance & Strategy (Groupe) anime, au moyen de l'outil FACT (*Finance Accounting Control Tool*), un processus de certification interne des données produites trimestriellement pour la liasse de consolidation par chaque entité et du processus de consolidation dont le département « Financial & Regulatory Reporting » de Finance & Strategy (Groupe) a la responsabilité.

Le Directeur Financier de chaque entité concernée certifie à Finance & Strategy (Groupe) :

- que les données transmises sont établies en conformité avec les normes et standards du Groupe ;
- que le bon fonctionnement du système de contrôle interne comptable permet d'en garantir la qualité et la fiabilité.

Le certificat principal renseigné par les entités consolidées par intégration globale reprend les résultats de l'ensemble des contrôles majeurs définis dans le plan de contrôles comptables du Groupe, et conduit à déterminer une notation pour chaque entité. Les entités consolidées par mise en équivalence remplissent un certificat adapté. Enfin, les entités contrôlées non consolidées font l'objet d'une procédure de certification annuelle selon des modalités simplifiées.

Ce processus de certification interne participe au dispositif de surveillance globale du contrôle interne au sein du Groupe et permet à Finance & Strategy (Groupe), en tant que responsable de l'établissement et de la qualité des comptes consolidés du Groupe, d'avoir connaissance des incidences d'éventuels dysfonctionnements sur les comptes et de suivre la mise en œuvre, par les entités, des mesures correctrices appropriées. Un bilan de ce processus est présenté à la Direction Générale et au Comité des comptes du Conseil d'administration lors de chaque arrêté trimestriel des comptes consolidés du Groupe.

Ce dispositif de certification est également en place, en liaison avec la fonction RISK pour les informations participant aux reportings réglementaires relatifs au risque de crédit et au ratio de solvabilité. Dans ce cadre, les différents contributeurs attestent du respect des normes et procédures et de la qualité des données utilisées, et rendent compte des contrôles réalisés aux différentes étapes de la production des reportings.

Sur les mêmes principes, un dispositif de certification est déployé pour le processus de reporting relatif à la liquidité. Dans ce cadre, les différents contributeurs rendent compte de la conformité aux normes des informations transmises ainsi que des résultats des contrôles clés pour la qualité du reporting.

### Au niveau des entités

Afin d'assurer une visibilité d'ensemble du processus d'élaboration de l'information comptable au niveau du département Finance de l'entité, les procédures de contrôle permanent de Finance & Strategy (Groupe), développées par Group Financial Controls imposent la mise en place de diligences de premier niveau relatives aux données ou aux contrôles

comptables dès lors que le processus d'élaboration de l'information comptable est opéré ou contrôlé de manière décentralisée. Dans ce contexte, une procédure de « certification élémentaire » (ou « sous-certification ») peut être déployée.

Il s'agit d'un processus par lequel les fournisseurs d'information contribuant à l'élaboration des données comptables et financières (par exemple : Middle-Office, Back-Office, Ressources Humaines, Risques, Comptabilité Fournisseurs...) attestent formellement du bon fonctionnement des contrôles fondamentaux visant à assurer la fiabilité des données comptables et financières sous leur responsabilité. Les certificats élémentaires sont transmis aux premiers niveaux de contrôle du département Finance local, qui les analyse en lien avec les contrôles comptables qu'il réalise directement, en établissant une synthèse avec pour objectif de contribuer au certificat principal et assure un suivi des points d'attention en liaison avec les différents intervenants.

L'outil FACT permet également d'automatiser cette sous-certification par la mise à disposition d'un environnement spécifique aux entités, leur permettant de gérer directement le processus mis en place à leur niveau.

## Contrôle des valorisations des instruments financiers évalués à la juste valeur

### Actifs et instruments dérivés évalués à la juste valeur par résultat du portefeuille de transaction

Le portefeuille de transaction est principalement concentré sur les activités de marché de Global Markets et quelques périmètres annexes moins significatifs. Finance & Strategy (Groupe) a défini pour le périmètre principal un dispositif spécifique. Celui-ci repose sur le principe que Finance & Strategy, responsable de l'établissement et de la qualité des informations comptables et de gestion du Groupe, délègue la production et le contrôle de la valeur de marché ou de modèle des instruments financiers aux différents acteurs de la chaîne qui constituent ainsi une filière de valorisation des instruments financiers unique et intégrée. Les processus couverts incluent notamment :

- le contrôle de l'adéquation du dispositif de valorisation dans le cadre du processus d'approbation de nouvelles transactions ou activités ;
- le contrôle du correct enregistrement des transactions dans les systèmes et de l'adéquation de leur représentation avec les méthodologies de valorisation ;
- le dispositif de développement et d'approbation indépendante des méthodes de valorisation ;
- la détermination des paramètres de marché et le processus de vérification indépendante de ces paramètres ;
- la détermination des ajustements de valeur pour les risques de marché, de liquidité et de contrepartie ;
- la détermination et la revue des règles d'observabilité des paramètres ;
- la classification des instruments au sein de la hiérarchie de juste valeur, la détermination des ajustements de *Day one Profit*, l'estimation de la sensibilité des valorisations de niveau 3 aux hypothèses de valorisation.

Au moyen de processus et d'outils adaptés, cette filière a pour objectifs de garantir la justesse et la fiabilité de la production de la valorisation des instruments financiers ainsi que la qualité et l'exhaustivité du dispositif de contrôle. Elle permet ainsi la mise à disposition d'une information adéquate aux différentes instances de décision ainsi que l'utilisation de ces éléments dans les processus opérationnels de préparation des résultats comptables et de gestion, et permet d'assurer la transparence des annexes dédiées à la juste valeur.

Le contrôle de la filière de valorisation, qui implique l'ensemble des acteurs, est placé sous la supervision de la fonction Finance & Strategy, est encadré par une charte spécifique et fait l'objet d'une gouvernance dédiée. Ce dispositif de contrôle s'appuie sur un ensemble de principes d'organisation définis dans la Charte de contrôle interne du Groupe et se décline à chaque niveau de l'organisation, c'est-à-dire au niveau du Groupe, au niveau du pôle CIB et des principales entités comptabilisant des opérations de marché.

Afin de s'assurer de son correct fonctionnement, la fonction Finance & Strategy s'appuie sur des équipes dédiées (« Standards & Controls – Valuation Risk and Governance, S&C – VRG »), qui exercent la supervision de l'ensemble du dispositif. À cette fin, elle définit les reportings à produire par les différents acteurs qui comportent à la fois les éléments quantitatifs et qualitatifs permettant de rendre compte de l'évolution des activités ainsi que des résultats et de la qualité des contrôles réalisés en amont.

Plusieurs comités trimestriels ou mensuels réunissant l'ensemble des acteurs sont mis en place afin de revoir et d'examiner par processus, et par Métier, les méthodologies mises en œuvre et/ou les résultats des contrôles opérés. Le fonctionnement de ces comités est régi par des procédures approuvées par la fonction Finance & Strategy et assurant que Finance & Strategy prend part aux principaux choix et arbitrages. Enfin, dans le cadre des arrêtés des comptes trimestriels, S&C – VRG rend compte à un Comité d'arbitrage et de décisions (« PFC – Product and Financial Control Committee »), présidé par le Directeur Financier adjoint du Groupe, de son action, et porte à la connaissance du comité les points d'arbitrage, ou d'attention concernant l'efficacité des contrôles et le degré de fiabilité du processus de valorisation et de détermination des résultats. Ce comité trimestriel réunit les Métiers, Finance & Strategy (Groupe) et les Pôles concernés, l'ALMT et la fonction RISK. Des comités intermédiaires (« Intermediary PFC ») complètent ce dispositif et ont pour objectif de définir les priorités des projets, de suivre leur mise en œuvre et d'examiner de manière approfondie certains éléments techniques.

### **Instruments évalués à la juste valeur par résultat ou par capitaux propres hors du portefeuille de transaction**

#### **Titres à revenus fixes, dérivés et dettes évaluées à la juste valeur par résultat ou par capitaux propres**

L'essentiel des instruments relatifs à ce périmètre est couvert par le dispositif en place pour le portefeuille de transaction, et ce, grâce à une extension, adaptée, de la gouvernance ainsi qu'à la mutualisation des systèmes, processus, et des méthodologies de valorisation. Le principal Métier concerné est l'ALM Treasury, lequel est couvert par et représenté au comité PFC mentionné plus haut.

#### **Titres de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat ou par capitaux propres**

Depuis 2020, d'une part, Group Financial Policies a développé une norme de valorisation spécifique, et d'autre part, le dispositif de gouvernance de valorisation a été normalisé afin d'assurer une couverture homogène de ce portefeuille et une distribution adaptée des responsabilités et des chaînes de décision.

### **Autres éléments évalués à la juste valeur**

Des dispositifs de contrôle, répondant aux exigences du plan de contrôle comptable du Groupe, existent au niveau des entités ou au niveau des Pôles-Métiers permettant d'assurer le niveau de contrôle nécessaire sur les prêts ne répondant pas aux critères SPPI<sup>(1)</sup> d'IFRS 9.

## **Évolutions du dispositif**

### **Le cadre général de contrôle permanent de la fonction Finance & Strategy**

Le dispositif de contrôle permanent en lien avec le risque sur l'information comptable et financière fait l'objet d'une adaptation permanente. En effet, les procédures décrites ci-dessus, ainsi que l'évolution des outils s'inscrivant dans un cadre évolutif visant à garantir un niveau de contrôle adéquat au sein du Groupe, et une meilleure harmonisation du contrôle de l'information comptable et financière. En 2021, la fonction Finance & Strategy a revu son dispositif de contrôle permanent et l'articulation entre ses deux lignes de défense ainsi qu'avec les fonctions exerçant des missions de seconde ligne de défense. Ce cadre a par ailleurs introduit une gouvernance forte du dispositif articulée au travers de comités dénommés « FORCC<sup>(2)</sup> » par le biais desquels l'ensemble des processus de contrôle permanent des unités opérationnelles de Finance est revu. Le déploiement exhaustif de ce dispositif se poursuit en 2022.

En outre, en lien avec les Pôles-Métiers, des actions systématiques de revue qualité du processus de certification comptable sont mises en œuvre par le département avec par exemple la collecte d'indicateurs chiffrés pour certains contrôles, des revues transversales ciblées sur un des contrôles majeurs ainsi que des actions ponctuelles en lien avec les Pôles-Métiers sur des points d'amélioration spécifiques aux différents périmètres. Ces actions sont complétées par des présentations lors des différents comités de la filière Finance & Strategy et des formations, ainsi que par la diffusion de procédures Groupe venant préciser certains contrôles majeurs, et d'instructions détaillées visant à assurer des modalités de réponses homogènes et une documentation adéquate de ce processus. Ces procédures et instructions Groupe sont complétées, si nécessaire, au niveau des Pôles-Métiers afin de couvrir leurs problématiques spécifiques.

De même, concernant les données contribuant au ratio de solvabilité, le dispositif de certification fait l'objet d'adaptations afin de tenir compte des évolutions des processus et de l'organisation et de capitaliser sur les indicateurs et contrôles mis en place dans les différentes filières, en lien avec le programme d'amélioration du reporting et de la qualité des données.

En outre, pour le reporting liquidité, des évolutions dans les processus et outils sont réalisées régulièrement afin de les adapter aux nouvelles demandes de reportings réglementaires, et des actions spécifiques sont menées avec les différents contributeurs afin de renforcer la qualité et les contrôles de la filière.

(1) SPPI (Seulement Paiements de Principal et d'Intérêts) : Le critère SPPI est un critère requis en complément du modèle de gestion afin de déterminer la classification au bilan des instruments financiers hors activités de trading. Il est lié aux caractéristiques contractuelles des instruments. Les tests doivent être réalisés sur l'ensemble des actifs dont le modèle de gestion est « HTC » (« held to collect », percevoir les flux de trésorerie contractuels et garder l'actif jusqu'à l'échéance) ou « HTCS » (« held to collect and sell », percevoir les flux contractuels et vendre l'actif) afin de déterminer la catégorie comptable : coût amorti, valeur de marché par capitaux ou valeur de marché par résultat.

(2) FORCC : Financial and Operational Risk Control Committee.

### Le dispositif de contrôle des données

Comme en 2020, le Groupe a poursuivi en 2021 l'adaptation de son dispositif pour continuer à améliorer la qualité et l'intégrité des données nécessaires pour produire les reportings couvrant les différents types de risques auxquels est exposé BNP Paribas (risque lié à l'information comptable et financière, risques de crédit, marché, liquidité et opérationnel), et le renforcement de la cohérence des reportings connexes à tous les niveaux de l'organisation pendant les périodes normales ainsi qu'en période de stress ou de crise.

L'adaptation en continu du dispositif s'inscrit dans le cadre réglementaire des principes fixés par le Comité de Bâle s'agissant de l'agrégation des données de risques et leur reporting (« Principles for effective risk data aggregation and risk reporting – Basel Committee on Banking Supervision – Standard 239 ») et vise à s'assurer de la conformité du Groupe avec ces principes.

Renforcé en 2020 par la nomination d'un Group Chief Data Officer (CDO) ainsi qu'un CDO RISK/Finance & Strategy en complément du dispositif existant des Chief Data Officers au sein des Métiers et fonctions, les initiatives importantes lancées en 2020 ont été poursuivies en 2021, en particulier dans les domaines suivants :

- l'adaptation de la stratégie de Data Management du Groupe, qu'il s'agisse notamment de l'instauration de l'approche Data Management by Design, du modèle de constitution des données (démarrage du nouvel outil de Data Management Groupe « WeData »), du suivi et du contrôle de leur qualité (renforcement des indicateurs locaux Métiers et de leur vision consolidée, préparation de l'extension du périmètre des données critiques pour une mise en œuvre à compter de 2022), de l'organisation des processus supportant ces activités (insertion du modèle d'organisation Filière Unique), de l'utilisation de technologies adaptées et d'une culture data renforcée au sein du Groupe (dont l'organisation d'une « Data Week ») ;
- la pérennisation de la gouvernance Data, avec en particulier la tenue du Group Data Board (biannuel), d'un Shared Data Council et de Comités d'évaluation de la qualité et de suivi des actions de remédiation au niveau du Groupe, des Métiers ou fonctions et des entités (« Quality Assessment & Remediation Committees – QARC ») généralement de fréquence trimestrielle, et également en 2021 l'actualisation de la procédure Groupe « Roles & Responsibilities related to Data Quality, Integrity and Protection » et la réalisation pour la deuxième année d'une évaluation interne du niveau de conformité du Groupe aux principes BCBS 239 ;
- l'accentuation de la mise en œuvre de la stratégie Data dans le cadre de la stratégie IT du Groupe, en y intégrant notamment les principes de Data Management by Design et la contribution IT au modèle de constitution des données (dont l'élaboration de dictionnaires des données applicatives dans le cadre du nouvel outil de Data Management Groupe « WeData »), et avec la présence permanente du Groupe CIO au Group Data Board, l'attribution nominative de responsabilités data au sein de la fonction Group IT et la participation aux principaux projets Data.

### CONTRÔLE PÉRIODIQUE

L'Inspection Générale dispose d'une filière dédiée à Finance & Strategy (dénommée « Finance Audit Line ») avec une équipe d'inspecteurs spécialisés dans l'audit comptable et financier, répondant ainsi à la volonté de l'Inspection Générale d'avoir un dispositif d'audit robuste en la matière, tant du point de vue de la technicité de ses interventions que du périmètre de couverture du risque comptable et financier.

Son plan de missions est déterminé à partir d'un exercice annuel d'évaluation des risques dont les modalités pratiques ont été établies par l'Inspection Générale en s'appuyant sur la taxonomie des risques définis par la fonction RISK.

Les principaux objectifs poursuivis par cette équipe sont les suivants :

- constituer au sein de l'Inspection Générale un pôle d'expertise comptable et financière pour renforcer les compétences de l'Inspection Générale lors des missions réalisées sur ces thèmes ;
- diffuser au sein du Groupe les meilleures pratiques en matière d'audit interne comptable et financier, et harmoniser la qualité des travaux d'audit sur le sujet ;
- identifier et inspecter les zones de risque comptable et financier à l'échelle du Groupe.

### RELATIONS AVEC LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Chaque année, dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes sont appelés à émettre un rapport dans lequel ils délivrent une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes consolidés du Groupe BNP Paribas et des comptes annuels des sociétés du Groupe. En outre, les Commissaires aux comptes réalisent des travaux d'examen limité dans le cadre de la clôture semestrielle et des diligences spécifiques lors des clôtures trimestrielles.

Ainsi, dans le cadre de leur mission légale :

- ils examinent toute évolution significative des normes comptables et présentent au Comité des comptes leurs avis sur les choix comptables significatifs ;
- ils présentent à la fonction Finance & Strategy des entités/Métiers/Pôles et du Groupe leurs conclusions et notamment leurs observations et recommandations éventuelles visant à l'amélioration de certains aspects du dispositif de contrôle interne qui contribue à l'élaboration de l'information financière et comptable et qu'ils ont examiné dans le cadre de leur audit.

### COMMUNICATION FINANCIÈRE (COMMUNIQUÉS DE PRESSE, PRÉSENTATIONS THÉMATIQUES...)

Les supports de communication financière publiés sont élaborés par le département « Relations Investisseurs et Information Financière » au sein de Finance & Strategy (Groupe). Ils ont pour objectif de présenter aux actionnaires individuels, investisseurs institutionnels, analystes financiers et agences de notation les différentes activités du Groupe, d'expliquer ses résultats et de détailler sa stratégie de développement, dans le respect d'une information financière homogène avec celle utilisée au niveau interne.

L'équipe propose et définit, sous le contrôle de la Direction Générale et du Directeur Financier, le format de communication des informations financières publiées par le Groupe BNP Paribas. Avec l'appui des Pôles et des fonctions, elle conçoit les présentations des résultats, des projets stratégiques et des présentations thématiques. Elle assure leur diffusion auprès de la communauté financière.

Les Commissaires aux comptes sont associés à la phase de validation et de revue des communications relatives aux arrêtés des comptes trimestriels, semestriels ou annuels, avant leur présentation au Comité des comptes et au Conseil d'administration qui les valide.

# 3 ACTIVITÉS ET ÉLÉMENTS COMPTABLES EN 2021

<b>3.1</b>	<b>Résultats consolidés de BNP Paribas</b>	<b>132</b>
	Performance soutenue et création de valeur	132
<b>3.2</b>	<b>Résultats par pôle/métier</b>	<b>134</b>
	Retail Banking & Services	134
	Domestic Markets	135
	International Financial Services	140
	Corporate and Institutional Banking (CIB)	145
	Autres Activités	148
<b>3.3</b>	<b>Bilan</b>	<b>149</b>
	Actif	149
	Passif	150
	Intérêts minoritaires	152
	Capitaux propres consolidés part du Groupe	152
	Engagements de financement et de garantie	152
<b>3.4</b>	<b>Compte de résultat</b>	<b>153</b>
	Produit net bancaire	153
	Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements et aux provisions	155
	Résultat brut d'exploitation	155
	Coût du risque	155
	Résultat d'exploitation	156
	Résultat net, part du Groupe	156
	Intérêts minoritaires	156
<b>3.5</b>	<b>Événements récents</b>	<b>157</b>
	Produits et services	157
	Croissance externe et partenariats	157
<b>3.6</b>	<b>Perspectives</b>	<b>157</b>
	Tendance 2022	157
	Informations sur les tendances	160
<b>3.7</b>	<b>Structure financière</b>	<b>160</b>
<b>3.8</b>	<b>Indicateurs alternatifs de performance – Article 223-1 du Règlement Général de l'AMF</b>	<b>161</b>
	Note méthodologique – Analyse comparative à périmètre et change constants	162
	Rappel	162

## 3.1 Résultats consolidés de BNP Paribas

Le Groupe a conclu le 18 décembre 2021 un accord avec BMO Financial Group pour la cession de 100 % de ses activités de banque commerciale aux États-Unis opérées par l'ensemble homogène BancWest. Les conditions de cette opération rentrent dans le champ d'application de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la

vente. Sauf mention contraire, les informations et éléments financiers incluent en particulier l'activité relative à BancWest pour refléter une vision opérationnelle. Ils sont donc présentés hors effets de l'application de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente.

En millions d'euros	2021	2020	2021/2020
<b>Produit net bancaire</b>	<b>46 235</b>	<b>44 275</b>	<b>+ 4,4 %</b>
Frais de gestion	(31 111)	(30 194)	+ 3,0 %
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>15 124</b>	<b>14 081</b>	<b>+ 7,4 %</b>
Coût du risque	(2 925)	(5 717)	- 48,8 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>12 199</b>	<b>8 364</b>	<b>+ 45,9 %</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	494	423	+ 16,8 %
Autres éléments hors exploitation	944	1 035	- 8,8 %
<b>Éléments hors exploitation</b>	<b>1 438</b>	<b>1 458</b>	<b>- 1,4 %</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>13 637</b>	<b>9 822</b>	<b>+ 38,8 %</b>
Impôt sur les bénéfices	(3 757)	(2 407)	+ 56,1 %
Intérêts minoritaires	(392)	(348)	+ 12,6 %
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>9 488</b>	<b>7 067</b>	<b>+ 34,3 %</b>
<b>Coefficient d'exploitation</b>	<b>67,3 %</b>	<b>68,2 %</b>	<b>- 0,9 pt</b>

### PERFORMANCE SOUTENUE ET CRÉATION DE VALEUR

Fort de son modèle intégré et diversifié, s'appuyant sur des plateformes métiers et des franchises clients leader en Europe et favorablement positionnées à l'international, la performance de BNP Paribas a été soutenue.

La diversification du Groupe et la capacité à accompagner les clients et l'économie de façon globale ont soutenu la croissance des revenus par rapport à 2020 (+ 4,4 %) et 2019 (+ 3,7 %). Le développement des plateformes à coût marginal et la poursuite des mesures d'efficacité ont permis au Groupe d'investir tout en dégageant des effets de ciseaux positifs sur l'année, malgré l'augmentation de la contribution au FRU<sup>(1)</sup>. Avec un ratio « Common Equity Tier 1 » de 12,9 %<sup>(2)</sup> au 31 décembre 2021 et une rentabilité des fonds propres tangibles non réévalués de 10,0 %, le

Groupe démontre de nouveau sa capacité à créer de la valeur de façon continue et soutenue.

Au total, le produit net bancaire, à 46 235 millions d'euros, augmente de 4,4 % par rapport à 2020 et de 3,7 % par rapport à 2019<sup>(3)</sup>.

Dans les pôles opérationnels, le produit net bancaire est en progression de 2,4 % à périmètre et change historiques et de 3,7 % à périmètre et change constants. Il est en forte hausse de 5,2 % chez Domestic Markets<sup>(4)</sup>, porté par la progression dans les réseaux<sup>(5)</sup>, en particulier en France, et par une très forte croissance des métiers spécialisés, notamment Arval. Les revenus d'International Financial Services sont en baisse de 1,2 % à périmètre et change historiques mais en hausse de 1,7 % à périmètre

(1) Fonds de Résolution Unique.

(2) CRD 4 ; y compris dispositions transitoires IFRS 9.

(3) Il incluait au quatrième trimestre 2020 l'impact comptable exceptionnel d'un dérivé mis en place pour le transfert d'une activité de - 104 millions d'euros.

(4) Intégrant 100 % de la Banque Privée en France (hors effets PEL/CEL), en Italie, en Belgique et au Luxembourg.

(5) BDDF, BNL bc et BDDB.

et change constants, avec une forte hausse dans les métiers de gestion d'actifs, une hausse des revenus du métier Assurance et de BancWest et un contexte moins favorable pour les autres métiers. Enfin, CIB enregistre une progression soutenue des revenus (+ 3,4 % à périmètre et change historiques, + 4,1 % à périmètre et change constants), à un niveau élevé (+ 17,8 % par rapport à 2019).

Les frais de gestion du Groupe à 31 111 millions d'euros, sont en hausse de 3,0 % par rapport à 2020, en lien avec l'accompagnement de la croissance et des investissements, et en baisse de 0,7 % par rapport à 2019. Les frais de gestion incluent cette année l'impact exceptionnel des coûts de restructuration<sup>(1)</sup> et d'adaptation<sup>(2)</sup> (164 millions d'euros) et des coûts de renforcement informatique (128 millions d'euros) pour un total de 292 millions d'euros (contre un total de frais de gestion exceptionnels de 521 millions d'euros en 2020 où ils incluaient aussi l'impact exceptionnel des dons et mesures de sécurité pour le personnel liés à la crise sanitaire pour 132 millions d'euros). L'effet de ciseaux est positif (+ 1,4 point).

Pour l'année 2021, les frais de gestion du Groupe sont impactés par une hausse des taxes soumises à IFRIC 21 (dont la contribution au FRU<sup>(3)</sup>), qui augmentent de 193 millions d'euros par rapport à 2020, soit plus de 20 % de la croissance des frais de gestion entre 2020 et 2021. Les taxes soumises à IFRIC 21 (dont la contribution au FRU<sup>(3)</sup>) s'établissent à 1 516 millions d'euros en 2021. La contribution au FRU<sup>(3)</sup> s'établit à 967 millions d'euros en 2021 contre 760 millions en 2020, soit une augmentation de 27,2 %.

Dans les pôles opérationnels, les frais de gestion progressent de 2,7 % par rapport à 2020. Ils sont en hausse de 2,0 % par rapport à 2020 chez Domestic Markets<sup>(4)</sup>, en lien notamment avec l'accompagnement de la croissance dans les métiers spécialisés et le rebond de l'activité dans les réseaux<sup>(5)</sup>, et sont contenus par des mesures d'économie de coûts. L'effet de ciseaux est très positif (+ 3,1 points). Pour International Financial Services, les frais de gestion progressent de + 1,1 % à périmètre et change historiques et de + 4,2 % à périmètre et change constants, notamment avec la croissance de l'activité et des initiatives ciblées. Enfin, les frais de gestion de CIB progressent de 5,4 % à périmètre et change historiques et de 4,0 % à périmètre et change constants, en lien avec le développement de l'activité, des investissements ciblés et l'impact des taxes soumises à IFRIC 21.

Le résultat brut d'exploitation du Groupe s'établit ainsi à 15 124 millions d'euros, en augmentation de 7,4 % par rapport à 2020 et de 14,1 % par rapport à 2019.

Le coût du risque, à 2 925 millions d'euros diminue de 48,8 % par rapport à 2020 et s'établit à 34 points de base des encours de crédit à la clientèle. Il est à un niveau bas en raison notamment d'un nombre limité d'entrées en défaut, et se compare à une base élevée en 2020 qui enregistrait une dotation totale de 1,4 milliard d'euros de provisions sur encours sains (strates 1 et 2). Les reprises de provisions sur encours sains restent marginales en 2021 (78 millions d'euros).

(1) Coûts de restructuration liés à la restructuration de certaines activités (notamment chez CIB).

(2) Mesures d'adaptation liées notamment à Wealth Management, CIB et BancWest.

(3) Fonds de Résolution Unique.

(4) Intégrant 100 % de la Banque Privée en France (hors effets PEU/CEL), en Italie, en Belgique et au Luxembourg.

(5) BDDF, BNL bc et BDDB.

(6) Cession de 8,69 % du capital d'Allfunds, BNP Paribas détenant encore une participation de 13,81 % dans Allfunds au 31 décembre 2021.

(7) CRD 4 ; y compris dispositions transitoires IFRS 9.

(8) Calculé conformément au Règlement (UE) n° 2019/876, sans opter pour l'exemption temporaire des dépôts auprès des banques centrales de l'Eurosystème autorisée par la décision de la BCE du 18 juin 2021.

(9) Réévalué.

Le résultat d'exploitation du Groupe, à 12 199 millions d'euros, est ainsi en très forte hausse de 45,9 % par rapport à 2020 et en forte croissance de 21,3 % par rapport à 2019. Il est en hausse dans tous les pôles.

Les éléments hors exploitation s'élèvent à 1 438 millions d'euros en 2021 (1 458 millions d'euros en 2020). Ils enregistrent cette année les impacts exceptionnels des plus-values réalisées sur des cessions d'immubles pour + 486 millions d'euros (+ 699 millions d'euros en 2020), sur la cession de titres de Allfunds<sup>(6)</sup> pour + 444 millions d'euros (+ 371 millions d'euros en 2020), et sur la cession d'une participation détenue par BNP Paribas Asset Management pour + 96 millions d'euros, ainsi que des dépréciations pour - 74 millions d'euros (- 130 millions d'euros en 2020).

Le résultat avant impôt, à 13 637 millions d'euros (9 822 millions d'euros en 2020), est en très forte hausse de 38,8 % et de 19,7 % par rapport à 2019.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 3 757 millions d'euros, en très forte hausse de 56,1 % par rapport à 2020 (2 407 millions d'euros en 2020). Le taux moyen d'impôt sur les bénéfices s'établit à 28,7 %, contre 25,6 % en 2020, du fait notamment de l'augmentation des taxes et contributions soumises à IFRIC 21 dont une part importante n'est pas déductible.

Le résultat net part du Groupe s'élève ainsi à 9 488 millions d'euros en 2021, en très forte hausse par rapport à 2020 (+ 34,3 %) et à 2019 (+ 16,1 %). Hors éléments exceptionnels, il s'établit à 9 009 millions d'euros, en très forte hausse de 32,4 % par rapport à 2020.

La rentabilité des fonds propres tangibles non réévalués est de 10,0 %. Elle reflète les solides performances du Groupe BNP Paribas grâce à la force du modèle diversifié et intégré et sa création de valeur continue et soutenable.

Au 31 décembre 2021, le ratio « Common Equity Tier 1 » s'établit à 12,9 %<sup>(7)</sup>, en hausse de 10 points de base par rapport au 31 décembre 2020. La réserve de liquidité du Groupe, instantanément mobilisable, est de 452 milliards d'euros, soit plus d'un an de marge de manœuvre par rapport aux ressources de marché. Le ratio de levier<sup>(8)</sup> s'établit à 4,1 %.

L'actif net comptable tangible<sup>(9)</sup> par action s'élève à 78,7 euros, soit un taux de croissance annuel moyen de 7,2 % depuis le 31 décembre 2008 illustrant la création de valeur continue au travers des cycles économiques.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2022 de verser un dividende de 3,67 euros, payé en numéraire soit une distribution de 50 % du résultat 2021. Ce versement portera le taux de distribution total au titre de l'année 2021 à 60 %, compte tenu du programme de rachat d'actions de 900 millions d'euros, exécuté entre le 1<sup>er</sup> novembre 2021 et le 6 décembre 2021, qui équivaut à une distribution de 10 % du résultat 2021.

Le Groupe continue de mener une politique ambitieuse d'engagement dans la société et poursuit le renforcement de son dispositif de contrôle interne.

**Allocation de capital**

Les pôles bénéficient du revenu des capitaux qui leur sont alloués. L'allocation de capital répond en premier lieu aux exigences et méthodes de calcul du ratio européen de solvabilité selon la réglementation CRD IV, dite « Bâle 3 », et s'effectue sur la base de 11 % des actifs pondérés.

Les actifs pondérés sont la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit et de contrepartie calculé en utilisant l'approche standard ou l'approche avancée de notations internes selon l'entité ou l'activité du Groupe concernée ;

- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle du risque de marché, du risque d'ajustement de l'évaluation de crédit et du risque opérationnel, multipliées par un facteur de 12,5.

Par ailleurs, les éléments déduits des fonds propres de base de catégorie 1 sont alloués à chaque pôle concerné.

Enfin, le capital alloué au titre des filiales d'assurance est déterminé sur la base du capital de solvabilité requis minimum tel que défini selon Solvabilité II.

## 3.2 Résultats par pôle/métier

### RETAIL BANKING & SERVICES

En millions d'euros	2021	2020	2021/2020
<b>Produit net bancaire</b>	<b>31 487</b>	<b>30 867</b>	<b>+ 1,9 %</b>
Frais de gestion	(20 705)	(20 384)	+ 1,6 %
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>10 782</b>	<b>10 483</b>	<b>+ 2,6 %</b>
Coût du risque	(2 600)	(4 221)	- 38,4 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>8 183</b>	<b>6 262</b>	<b>+ 30,2 %</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	444	358	+ 24,1 %
Autres éléments hors exploitation	145	72	n.s.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>8 772</b>	<b>6 692</b>	<b>+ 30,6 %</b>
Coefficient d'exploitation	65,8 %	66,0 %	- 0,2 pt
Fonds propres alloués (Md€)	54,8	55,3	- 1,1 %

Incluant 100 % de la Banque Privée en France (hors effets PEL/CEL), en Italie, en Belgique, au Luxembourg, chez BancWest et TEB pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.



## DOMESTIC MARKETS

En millions d'euros	2021	2020	2021/2020
<b>Produit net bancaire</b>	<b>16 275</b>	<b>15 477</b>	<b>+ 5,2 %</b>
Frais de gestion	(10 784)	(10 568)	+ 2,0 %
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>5 491</b>	<b>4 909</b>	<b>+ 11,8 %</b>
Coût du risque	(1 185)	(1 456)	- 18,6 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4 306</b>	<b>3 453</b>	<b>+ 24,7 %</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	5	- 97,4 %
Autres éléments hors exploitation	62	50	+ 24,1 %
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>4 368</b>	<b>3 508</b>	<b>+ 24,5 %</b>
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	(245)	(237)	+ 3,3 %
<b>Résultat avant impôt de Domestic Markets</b>	<b>4 123</b>	<b>3 271</b>	<b>+ 26,0 %</b>
Coefficient d'exploitation	66,3 %	68,3 %	- 2,0 pt
Fonds propres alloués (Md€)	25,5	26,2	- 2,4 %

Incluant 100 % de la Banque Privée en France (hors effets PEL/CEL), en Italie, en Belgique et au Luxembourg pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

Sur l'ensemble de 2021, les résultats de Domestic Markets, soutenus par une hausse de l'activité, sont en très forte progression. Les encours de crédit augmentent de 4,2 % par rapport à 2020, en hausse dans tous les métiers, avec une bonne progression des crédits aux particuliers et aux entreprises. Les dépôts sont en hausse de 8,6 % par rapport à 2020, en lien avec les effets de la crise sanitaire sur le comportement des clients. Le développement de l'épargne financière est soutenu et la progression de l'épargne hors-bilan est forte (+ 9,7 % par rapport au 31 décembre 2020). La banque privée enregistre une très bonne collecte nette de près de 7,7 milliards d'euros en 2021.

Le produit net bancaire<sup>(1)</sup>, à 16 275 millions d'euros, est en progression de 5,2 % par rapport à 2020. La performance dans les réseaux<sup>(2)</sup> est très bonne dans l'ensemble (+ 3,2 %), portée par la forte hausse des commissions et la croissance des filiales spécialisées, malgré l'impact de l'environnement de taux bas. La croissance des métiers spécialisés se poursuit, avec notamment une très forte progression d'Arval (+ 19,5 %), de Leasing Solutions (+ 7,7 %) et de Nickel (+ 24,9 %).

Les frais de gestion<sup>(1)</sup>, à 10 784 millions d'euros sont en hausse de 2,0 % par rapport à 2020 en lien avec l'accompagnement de la croissance de l'activité. Ils progressent de 0,7 % dans les réseaux<sup>(2)</sup> et augmentent de 8,1 % dans les métiers spécialisés. L'effet de ciseaux est très positif (+ 3,1 points).

Le résultat brut d'exploitation<sup>(1)</sup>, à 5 491 millions d'euros, est en forte hausse de 11,8 % par rapport à 2020.

À 1 185 millions d'euros, le coût du risque recule de 18,6 % par rapport à une base élevée en 2020, en raison d'un nombre limité d'entrées en défaut en 2021.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée au métier Wealth Management (pôle International Financial Services), le pôle dégage un résultat avant impôt<sup>(3)</sup> de 4 123 millions d'euros, en très forte hausse de 26,0 % par rapport à 2020.

(1) Intégrant 100 % de la Banque Privée en France (hors effets PEL/CEL), en Italie, en Belgique et au Luxembourg.

(2) BDDF, BNL bc et BDDB.

(3) Hors effets PEL/CEL de + 29 millions d'euros contre + 3 millions d'euros en 2020.

## BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE (BDDF)

En millions d'euros	2021	2020	2021/2020
<b>Produit net bancaire</b>	<b>6 240</b>	<b>5 944</b>	<b>+ 5,0 %</b>
<i>Dont revenus d'intérêt</i>	3 371	3 303	+ 2,1 %
<i>Dont commissions</i>	2 869	2 641	+ 8,6 %
Frais de gestion	(4 551)	(4 490)	+ 1,4 %
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>1 689</b>	<b>1 454</b>	<b>+ 16,2 %</b>
Coût du risque	(441)	(496)	- 11,1 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 248</b>	<b>958</b>	<b>+ 30,3 %</b>
Éléments hors exploitation	37	38	- 0,8 %
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 285</b>	<b>995</b>	<b>+ 29,1 %</b>
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	(136)	(133)	+ 2,0 %
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 149</b>	<b>862</b>	<b>+ 33,3 %</b>
Coefficient d'exploitation	72,9 %	75,5 %	- 2,6 pt
Fonds propres alloués (Md€)	10,6	11,0	- 3,1 %

Incluant 100 % de la Banque Privée France pour les lignes PNB à Résultat avant impôt (hors effets PEL/CEL).

Sur l'ensemble de 2021, l'activité commerciale de BDDF est soutenue. Les encours de crédit augmentent de 5,4 % par rapport à 2020, tirés notamment par la hausse des crédits sur la clientèle des particuliers. La production de crédits immobiliers est dynamique et la production des crédits aux entreprises s'accélère en fin d'année. Les dépôts sont en hausse de 8,2 % par rapport à 2020 avec les effets de la crise sanitaire sur le comportement des clients. Le métier enregistre une forte hausse des commissions sur moyens de paiement et cash management (+ 11,5 %<sup>(1)</sup> par rapport à 2020), celles-ci dépassant le niveau de 2019 (+ 5,3 % par rapport à 2019). En 2021, le métier s'est également distingué en développant les opérations de haut de bilan pour les PME et ETI, avec 8 introductions en Bourse réalisées dont 5 dans la *greentech*. Enfin, la transformation de l'épargne financière est toujours dynamique, avec une hausse de l'épargne hors-bilan de 5,0 % par rapport au 31 décembre 2020 et près de 9,5 milliards d'euros de collecte brute en assurance vie (+ 41 % par rapport à 2020). La Banque Privée en France réalise en 2021 une forte collecte nette de 4,2 milliards d'euros, portant son encours d'actifs sous gestion à 122 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

Le produit net bancaire<sup>(2)</sup> s'élève à 6 240 millions d'euros, en hausse de 5,0 % par rapport à 2020. Les revenus d'intérêt<sup>(2)</sup> sont en hausse de 2,1 %, grâce à la bonne performance des filiales spécialisées et à l'activité de crédit et malgré l'impact des taux bas. Les commissions<sup>(2)</sup> sont en forte progression de 8,6 % par rapport à 2020, à un niveau supérieur à 2019 (+ 4,8 % par rapport à 2019).

Les frais de gestion<sup>(2)</sup>, à 4 551 millions d'euros, augmentent de 1,4 % par rapport à 2020, bénéficiant de l'effet continu des mesures d'optimisation des coûts. L'effet de ciseaux est très positif (+ 3,6 points).

Le résultat brut d'exploitation<sup>(2)</sup> s'élève à 1 689 millions d'euros, en hausse de 16,2 % par rapport à 2020.

Le coût du risque<sup>(2)</sup> s'établit à 441 millions d'euros, en amélioration de 55 millions d'euros par rapport à 2020. À 21 points de base des encours de crédit à la clientèle ; il est à un niveau bas.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en France au métier Wealth Management (pôle International Financial Services), BDDF dégage un résultat avant impôt<sup>(3)</sup> de 1 149 millions d'euros en très forte hausse de 33,3 % par rapport à 2020.

(1) Périmètre : clientèle des entreprises.

(2) Avec 100 % de la Banque Privée en France (hors effets PEL/CEL).

(3) Hors effets PEL/CEL de + 29 millions d'euros contre + 3 millions d'euros en 2020.

## BNL BANCA COMMERCIALE (BNL BC)

En millions d'euros	2021	2020	2021/2020
<b>Produit net bancaire</b>	<b>2 680</b>	<b>2 671</b>	<b>+ 0,3 %</b>
Frais de gestion	(1 781)	(1 746)	+ 2,0 %
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>899</b>	<b>925</b>	<b>- 2,8 %</b>
Coût du risque	(487)	(525)	- 7,2 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>412</b>	<b>400</b>	<b>+ 3,0 %</b>
Éléments hors exploitation	0	(2)	n.s.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>412</b>	<b>398</b>	<b>+ 3,5 %</b>
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	(36)	(35)	+ 2,0 %
<b>Résultat avant impôt de BNL bc</b>	<b>376</b>	<b>363</b>	<b>+ 3,7 %</b>
Coefficient d'exploitation	66,4 %	65,4 %	+ 1,0 pt
Fonds propres alloués (Md€)	5,3	5,3	+ 0,2 %

Incluant 100 % de la Banque Privée en Italie pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

Sur l'ensemble de 2021, l'activité commerciale de BNL bc est dynamique. Les encours de crédit sont en hausse de 1,5 % par rapport à 2020 et de 3,7 % sur le périmètre hors crédits douteux. Le métier continue de gagner des parts de marché sur l'ensemble des segments de clientèle. Les dépôts sont en hausse de 12,3 % par rapport à 2020, en progression dans tous les segments de clientèle. Les encours d'épargne hors-bilan augmentent de 10,0 % par rapport au 31 décembre 2020, en lien avec une forte progression des encours d'OPCVM (+ 14,1 % par rapport au 31 décembre 2020) et la poursuite de la hausse des encours d'assurance vie (+ 7,3 % par rapport au 31 décembre 2020). À près de 2,2 milliards d'euros, la collecte nette de la Banque Privée est très forte. Enfin, le métier enregistre une hausse des paiements par carte bancaire, notamment dans le segment des particuliers en nombre de transactions (+ 31 % par rapport à 2020) ainsi qu'en volume (+ 19 % par rapport à 2020).

Le produit net bancaire<sup>(1)</sup> est en légère hausse de 0,3 %, par rapport à 2020, à 2 680 millions d'euros. Les revenus d'intérêt<sup>(1)</sup> sont en baisse de 4,9 %, l'impact de l'environnement de taux bas n'étant que partiellement compensé par l'effet de la hausse des volumes de crédit.

Les commissions<sup>(1)</sup> augmentent de 8,3 % par rapport à 2020. L'ensemble des commissions progressent fortement.

Les frais de gestion<sup>(1)</sup>, à 1 781 millions d'euros, sont en augmentation de 2,0 % par rapport à 2020, du fait notamment de taxes soumises à IFRIC 21 et de l'effet de la reprise de l'activité. Les effets des mesures d'adaptation (plan de départ à la retraite « Quota 100 ») sont continus.

Le résultat brut d'exploitation<sup>(1)</sup> s'établit ainsi à 899 millions d'euros, en baisse de 2,8 % par rapport à 2020.

Le coût du risque<sup>(1)</sup>, à 487 millions d'euros, s'améliore de 38 millions d'euros par rapport à 2020 en lien avec des reprises de provisions sur encours sains (strates 1 et 2), et un nombre limité de nouveaux défauts. Il s'établit à 62 points de base des encours de crédit à la clientèle.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en Italie au métier Wealth Management (pôle International Financial Services), BNL bc dégage un résultat avant impôt de 376 millions d'euros, en progression de 3,7 % par rapport à 2020.

(1) Avec 100 % de la Banque Privée en Italie.

## BANQUE DE DÉTAIL EN BELGIQUE (BDDB)

En millions d'euros	2021	2020	2021/2020
<b>Produit net bancaire</b>	<b>3 509</b>	<b>3 432</b>	<b>+ 2,2 %</b>
Frais de gestion	(2 375)	(2 408)	- 1,4 %
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>1 135</b>	<b>1 024</b>	<b>+ 10,8 %</b>
Coût du risque	(99)	(230)	- 56,8 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 035</b>	<b>794</b>	<b>+ 30,3 %</b>
Éléments hors exploitation	19	31	- 39,5 %
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 054</b>	<b>826</b>	<b>+ 27,7 %</b>
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	(65)	(64)	+ 1,9 %
<b>Résultat avant impôt de BDDB</b>	<b>989</b>	<b>762</b>	<b>+ 29,8 %</b>
Coefficient d'exploitation	67,7 %	70,2 %	- 2,5 pt
Fonds propres alloués (Md€)	5,3	5,4	- 3,1 %

Incluant 100 % de la Banque Privée en Belgique pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

Sur l'ensemble de 2021, le niveau d'activité commerciale est bon. Les encours de crédit augmentent de 2,4 % par rapport à 2020, en hausse dans tous les segments de clientèle. Les dépôts augmentent de 6,0 % et progressent dans tous les segments de clientèle par rapport à 2020. La hausse de l'épargne hors-bilan est soutenue (+ 11,3 % par rapport au 31 décembre 2020), portée en particulier par l'évolution favorable des encours d'OPCVM. Les usages digitaux s'accélérent avec plus de 65 millions<sup>(1)</sup> de connexions mensuelles sur les applications mobiles (+ 42,9 % par rapport au quatrième trimestre 2020). Enfin, le métier a finalisé début janvier 2022 l'acquisition des 50 % de bpost banque non encore détenus accompagnée d'un partenariat pour 7 ans de distribution de services financiers dans le réseau des bureaux de poste.

Le produit net bancaire<sup>(2)</sup> est en hausse de 2,2 % par rapport à 2020, à 3 509 millions d'euros. Les revenus d'intérêt reculent de 1,7 %<sup>(3)</sup>, du fait de l'impact de l'environnement de taux bas, partiellement compensé par la contribution élevée des filiales spécialisées et la croissance liée aux activités de crédit. Les commissions<sup>(2)</sup> sont en hausse de 12,0 % par rapport à 2020. L'ensemble des commissions progressent fortement.

Les frais de gestion<sup>(2)</sup>, à 2 375 millions d'euros, sont en baisse de 1,4 % par rapport à 2020 en lien avec les mesures d'économie de coûts et la poursuite de l'optimisation du réseau d'agences. L'effet de ciseaux est très positif (+ 3,6 points).

Le résultat brut d'exploitation<sup>(2)</sup>, à 1 135 millions d'euros, est en forte hausse de 10,8 % par rapport à 2020.

À 99 millions d'euros, le coût du risque<sup>(2)</sup> s'améliore de 130 millions d'euros par rapport à 2020 (230 millions). À 8 points de base des encours de crédit à la clientèle, le coût du risque est très bas.

Après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en Belgique au métier Wealth Management (pôle International Financial Services), BDDB dégage ainsi un résultat avant impôt de 989 millions d'euros en très forte croissance de 29,8 % par rapport à 2020.

(1) Périmètre : clients particuliers, professionnels et Banque Privée (BNP Paribas Fortis et Hello bank!) en moyenne au 4T.

(2) Avec 100 % de la Banque Privée en Belgique.

(3) Impact positif non récurrent au troisième trimestre 2021.

## AUTRES MÉTIERS DE DOMESTIC MARKETS (ARVAL, LEASING SOLUTIONS, PERSONAL INVESTORS, NICKEL ET BANQUE DE DÉTAIL ET DES ENTREPRISES AU LUXEMBOURG)

En millions d'euros	2021	2020	2021/2020
<b>Produit net bancaire</b>	<b>3 846</b>	<b>3 430</b>	<b>+ 12,1 %</b>
Frais de gestion	(2 078)	(1 923)	+ 8,1 %
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>1 768</b>	<b>1 507</b>	<b>+ 17,4 %</b>
Coût du risque	(157)	(205)	- 23,4 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 611</b>	<b>1 301</b>	<b>+ 23,8 %</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(4)	(12)	- 67,3 %
Autres éléments hors exploitation	10	0	n.s.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 617</b>	<b>1 289</b>	<b>+ 25,4 %</b>
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	(8)	(5)	+ 70,1 %
<b>Résultat avant impôt de Autres Domestic Markets</b>	<b>1 608</b>	<b>1 284</b>	<b>+ 25,3 %</b>
Coefficient d'exploitation	54,0 %	56,1 %	- 2,1 pt
Fonds propres alloués (Md€)	4,3	4,5	- 3,1 %

Incluant 100 % de la Banque Privée au Luxembourg pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

Sur l'ensemble de 2021, les métiers spécialisés de Domestic Markets présentent tous une forte hausse des résultats et un très bon développement de leur activité. Le parc financé d'Arval progresse fortement (+ 6,2 %<sup>(1)</sup> par rapport à 2020) et la hausse du prix des véhicules d'occasion se poursuit. Les encours de financement de Leasing Solutions augmentent de 4,3 %<sup>(2)</sup> par rapport à 2020, la bonne dynamique de production se maintient et atteint un niveau supérieur à celui de 2019 (+ 8,4 % par rapport à 2019). Personal Investors enregistre une progression sensible des actifs sous gestion (+ 28,3 % par rapport au 31 décembre 2020), en lien avec la bonne performance des marchés. Le nombre de nouveaux clients progresse en particulier chez Consorsbank en Allemagne (+ 14,9 % par rapport à 2020). Nickel poursuit son développement en France avec près de 2,4 millions de comptes ouverts<sup>(3)</sup>, plus de 7 100 points de vente en France et en Espagne. Enfin, les encours de crédit de la Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg (BDEL) augmentent de 6,1 % par rapport à 2020 avec des marges en amélioration et une production élevée de crédits immobiliers. Les commissions progressent.

Le produit net bancaire<sup>(4)</sup> des cinq métiers, à 3 846 millions d'euros, est au total en forte hausse de 12,1 % par rapport à 2020, tirée en particulier par la très forte progression d'Arval, et la bonne performance des autres métiers, notamment Leasing Solutions.

Les frais de gestion<sup>(4)</sup> augmentent de 8,1 % par rapport à 2020, à 2 078 millions d'euros, en lien avec le développement de l'activité. L'effet de ciseaux est très positif (+ 4,1 points).

Le coût du risque<sup>(4)</sup> s'améliore de 48 millions d'euros, par rapport à 2020 et s'élève à 157 millions d'euros (205 millions d'euros en 2020).

Ainsi, le résultat avant impôt de ces cinq métiers, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée domestique au Luxembourg au métier Wealth Management (pôle International Financial Services), est de 1 608 millions d'euros, en très forte hausse de 25,3 % par rapport à 2020.

(1) Flotte moyenne en milliers de véhicules.

(2) À périmètre et change constants.

(3) Depuis la création en France.

(4) Avec 100 % de la Banque Privée au Luxembourg.

## INTERNATIONAL FINANCIAL SERVICES

En millions d'euros	2021	2020	2021/2020
<b>Produit net bancaire</b>	<b>15 751</b>	<b>15 938</b>	<b>- 1,2 %</b>
Frais de gestion	(10 231)	(10 117)	+ 1,1 %
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>5 519</b>	<b>5 821</b>	<b>- 5,2 %</b>
Coût du risque	(1 427)	(2 775)	- 48,6 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4 092</b>	<b>3 046</b>	<b>+ 34,4 %</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	444	353	+ 25,8 %
Autres éléments hors exploitation	83	22	n.s.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>4 620</b>	<b>3 421</b>	<b>+ 35,0 %</b>
Coefficient d'exploitation	65,0 %	63,5 %	+ 1,5 pt
Fonds propres alloués (Md€)	29,2	29,2	+ 0,2 %

Sur l'ensemble de 2021, l'activité des métiers d'International Financial Services est à un bon niveau. Le métier Personal Finance enregistre une hausse de la production de + 11,5 % par rapport à 2020, en lien avec l'évolution de l'environnement sanitaire. Le métier poursuit une dynamique soutenue de développement de partenariat. Au sein des réseaux à l'international<sup>(1)</sup>, la dynamique de production des crédits est très bonne et le développement des commissions est soutenu. La dynamique des métiers de Gestion Institutionnelle et Privée et de l'assurance est très bonne. La collecte nette très forte (58,5 milliards d'euros en 2021) et les actifs sous gestion sont en hausse de 9,1 % par rapport au 31 décembre 2020, avec l'évolution favorable des marchés et les bonnes performances de gestion. L'activité du métier Assurance est très forte et le métier Immobilier confirme sa reprise.

Enfin, Le Groupe a annoncé le 20 décembre 2021 la cession de Bank of the West à BMO Groupe Financier avec une clôture de l'opération attendue fin 2022<sup>(2)</sup>.

Le produit net bancaire du pôle, à 15 751 millions d'euros, est en baisse de 1,2 % par rapport à 2020 à périmètre et change historiques et en hausse de 1,7 % à périmètre et change constants. Le pôle bénéficie de la progression de tous les métiers de gestion d'actifs et d'Assurance. Le contexte est, globalement, moins favorable pour les réseaux de détail à l'international<sup>(1)</sup> et le métier Personal Finance.

Les frais de gestion, à 10 231 millions d'euros, sont en hausse de 1,1 % à périmètre et change historiques et de 4,2 % à périmètre et change constants, du fait de l'accompagnement de la croissance de l'activité et d'initiatives ciblées.

Le résultat brut d'exploitation s'élève ainsi à 5 519 millions d'euros, en baisse de 5,2 % par rapport à 2020.

Le coût du risque, à 1 427 millions d'euros, est en forte amélioration de 1 348 millions d'euros par rapport à une base élevée en 2020.

Le résultat avant impôt d'International Financial Services s'établit ainsi à 4 620 millions d'euros, en forte hausse de 35,0 % par rapport à 2020 à périmètre et change historiques et de 37,6 % à périmètre et change constants.

(1) Europe Méditerranée et BancWest.

(2) Sous réserve des conditions suspensives habituelles, incluant l'approbation des autorités réglementaires et de la concurrence compétente, cf communiqué de presse du 20 décembre 2021.

## PERSONAL FINANCE

En millions d'euros	2021	2020	2021/2020
<b>Produit net bancaire</b>	<b>5 216</b>	<b>5 485</b>	<b>- 4,9 %</b>
Frais de gestion	(2 817)	(2 756)	+ 2,2 %
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>2 399</b>	<b>2 729</b>	<b>- 12,1 %</b>
Coût du risque	(1 314)	(1 997)	- 34,2 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 085</b>	<b>732</b>	<b>+ 48,1 %</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	53	6	n.s.
Autres éléments hors exploitation	25	(67)	n.s.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 163</b>	<b>672</b>	<b>+ 73,1 %</b>
Coefficient d'exploitation	54,0 %	50,2 %	+ 3,8 pt
Fonds propres alloués (M€)	7,7	7,9	- 2,6 %

Sur l'ensemble de 2021, l'activité commerciale de Personal Finance est soutenue. La production de crédit est en hausse, en lien avec l'évolution de l'environnement sanitaire (+ 11,5 % par rapport à 2020) assurant la croissance des encours en fin de période (+ 0,9 % par rapport à 2020). Le niveau des encours de crédit moyen est néanmoins en baisse de 1,0 % par rapport à 2020, en raison de l'impact de la moindre production durant la crise sanitaire.

Le produit net bancaire de Personal Finance, à 5 216 millions d'euros, est en recul de 4,9 % par rapport à 2020, en lien notamment avec l'impact d'éléments non récurrents négatifs au second semestre 2021, partiellement compensé par la hausse de la production.

Les frais de gestion, à 2 817 millions d'euros, progressent de 2,2 % par rapport à 2020, avec l'effet des investissements et du soutien à la croissance de l'activité partiellement compensé par l'amélioration de l'efficacité opérationnelle.

Le résultat brut d'exploitation s'élève ainsi à 2 399 millions d'euros, en baisse de 12,1 % par rapport à 2020.

À 1 314 millions d'euros, le coût du risque est en baisse de 683 millions d'euros par rapport à 2020, qui avait enregistré l'impact du provisionnement sur encours sains (strates 1 et 2) et de la nouvelle définition du défaut dès le quatrième trimestre 2020. À 141 points de base des encours de crédit à la clientèle, il est à un niveau bas.

Le résultat avant impôt de Personal Finance s'établit ainsi à 1 163 millions d'euros, en forte hausse de 73,1 % par rapport à 2020 grâce à la baisse du coût du risque et à la contribution significative des sociétés mises en équivalence.

## EUROPE MÉDITERRANÉE

En millions d'euros	2021	2020	2021/2020
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 941</b>	<b>2 362</b>	<b>- 17,8 %</b>
Frais de gestion	(1 604)	(1 711)	- 6,3 %
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>337</b>	<b>651</b>	<b>- 48,3 %</b>
Coût du risque	(144)	(437)	- 66,9 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>192</b>	<b>214</b>	<b>- 10,2 %</b>
Éléments hors exploitation	181	187	- 2,7 %
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>374</b>	<b>401</b>	<b>- 6,7 %</b>
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	(8)	(8)	- 6,4 %
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>366</b>	<b>392</b>	<b>- 6,7 %</b>
Coefficient d'exploitation	82,6 %	72,4 %	+ 10,2 pt
Fonds propres alloués (M€)	5,0	5,1	- 1,9 %

Incluant 100 % de la Banque Privée en Turquie et en Pologne pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

Sur l'ensemble de 2021, Europe Méditerranée confirme une bonne dynamique commerciale. Les encours de crédit sont en hausse de 4,9 %<sup>(1)</sup> par rapport à 2020. Au cours de l'année 2021, la production de crédit s'accélère dans tous les pays, tant sur la clientèle des particuliers que des entreprises (+ 24,1 %<sup>(2)</sup> par rapport à 2020). Les dépôts augmentent de 7,5 %<sup>(1)</sup>, par rapport à 2020 en hausse dans toutes les régions. Enfin, le nombre de clients digitaux actifs progresse de 16,5 % par rapport à 2020 et atteint 4,3 millions.

Le produit net bancaire d'Europe Méditerranée<sup>(3)</sup>, à 1 941 millions d'euros, recule de 6,3 %<sup>(1)</sup> par rapport à 2020, mais reste stable hors impact d'un élément non récurrent en Pologne au quatrième trimestre 2021. Les commissions progressent (+ 13,8 %<sup>(1)</sup> par rapport à 2020) sur l'ensemble de l'année avec un niveau au quatrième trimestre 2021 dépassant celui de 2019.

Les frais de gestion<sup>(3)</sup>, à 1 604 millions d'euros, augmentent de 5,3 %<sup>(1)</sup> par rapport à 2020, en raison d'une inflation salariale élevée et d'initiatives ciblées.

À 144 millions d'euros, le coût du risque<sup>(3)</sup> est en forte baisse de 292 millions d'euros par rapport à 2020. Le coût du risque s'établit à 39 points de base des encours de crédit à la clientèle.

Après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en Turquie et en Pologne au métier Wealth Management, Europe Méditerranée dégage ainsi un résultat avant impôt de 366 millions d'euros, en hausse de 12,4 %<sup>(1)</sup> par rapport à 2020.

(1) À périmètre et change constants.

(2) À change constant incluant les crédits aux particuliers et aux entreprises en Turquie, Pologne, Ukraine et Maroc.

(3) Avec 100 % de la Banque Privée en Turquie et en Pologne.



## BANCWEST

En millions d'euros	2021	2020	2021/2020
<b>Produit net bancaire</b>	<b>2 426</b>	<b>2 460</b>	<b>- 1,4 %</b>
Frais de gestion	(1 695)	(1 723)	- 1,6 %
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>731</b>	<b>737</b>	<b>- 0,8 %</b>
Coût du risque	45	(322)	n.s.
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>777</b>	<b>415</b>	<b>+ 87,3 %</b>
Éléments hors exploitation	19	0	n.s.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>796</b>	<b>415</b>	<b>+ 91,9 %</b>
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	(25)	(23)	+ 9,5 %
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>771</b>	<b>392</b>	<b>+ 96,6 %</b>
Coefficient d'exploitation	69,9 %	70,0 %	- 0,1 pt
Fonds propres alloués (Md€)	5,0	5,5	- 8,9 %

Incluant 100 % de la Banque Privée aux États-Unis pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

Sur l'ensemble de 2021, l'activité commerciale de BancWest est toujours soutenue et le résultat en forte hausse. La production de crédits<sup>(1)</sup> est en hausse (+ 8,9 %<sup>(2)</sup> par rapport à 2020) avec notamment une très bonne dynamique dans les crédits aux particuliers (+ 30,3 %<sup>(2)</sup> par rapport à 2020) et aux petites et moyennes entreprises (+ 5,5 %<sup>(2)</sup> par rapport à 2020). Les encours de crédit sont néanmoins en recul de 6,9 %<sup>(2)</sup>, en raison de l'effet des mesures de stimulation économique et de l'arrêt d'une activité en 2020. Les dépôts sont en hausse de 10,0 %<sup>(2)</sup> par rapport à 2020 avec une forte progression des dépôts de la clientèle<sup>(3)</sup> (+ 10,5 %<sup>(2)</sup> par rapport à 2020). Les actifs sous gestion de la banque privée atteignent 19,5 milliards de dollars au 31 décembre 2021, soit une hausse de 16,3 %<sup>(2)</sup> par rapport au 31 décembre 2020. Enfin, la qualité de service de Bank of the West est reconnue par les études effectuées par JD Power en 2021 qui classe Bank of the West au premier rang pour la satisfaction des clients particuliers et des petites et moyennes entreprises en Californie.

Le produit net bancaire<sup>(4)</sup>, à 2 426 millions d'euros, est en hausse de 2,1 %<sup>(2)</sup> par rapport à 2020, porté par la progression des commissions. Les revenus d'intérêt sont stables. L'impact des éléments non récurrents est au global positif.

Les frais de gestion<sup>(4)</sup> sont en hausse de 1,9 %<sup>(2)</sup>, à 1 695 millions d'euros, en lien avec l'accompagnement de l'activité commerciale. L'effet de ciseaux est positif (+ 0,3 point).

Le résultat brut d'exploitation<sup>(4)</sup>, à 731 millions d'euros, progresse de 2,8 %<sup>(2)</sup> par rapport à 2020.

Le coût du risque<sup>(4)</sup> est en reprise de 45 millions d'euros, en forte amélioration de 368 millions d'euros par rapport à 2020 avec des reprises de provisions sur encours sains (strates 1 et 2) et un niveau faible de provisionnement sur créances douteuses. Il s'établit ainsi en retrait de 9 points de base des encours de crédit à la clientèle.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée aux États-Unis au métier Wealth Management, BancWest dégage un résultat avant impôt de 771 millions d'euros, soit un doublement<sup>(2)</sup> par rapport à 2020.

(1) Périmètre : production de crédits aux particuliers, production et flux sur les PME et entreprises, hors prêts « Paycheck Protection Program ».

(2) À périmètre et change constants.

(3) Hors dépôts auprès de la trésorerie.

(4) Avec 100 % de la Banque Privée aux États-Unis.

## ASSURANCE ET GESTION INSTITUTIONNELLE ET PRIVÉE

## ASSURANCE

En millions d'euros	2021	2020	2021/2020
<b>Produit net bancaire</b>	<b>2 827</b>	<b>2 725</b>	<b>+ 3,7 %</b>
Frais de gestion	(1 536)	(1 463)	+ 5,0 %
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>1 291</b>	<b>1 263</b>	<b>+ 2,2 %</b>
Coût du risque	(1)	(1)	- 4,6 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 289</b>	<b>1 261</b>	<b>+ 2,2 %</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	86	90	- 5,0 %
Autres éléments hors exploitation	(6)	31	n.s.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 368</b>	<b>1 382</b>	<b>- 1,0 %</b>
Coefficient d'exploitation	54,3 %	53,7 %	+ 0,6 pt
Fonds propres alloués (Md€)	9,4	8,6	+ 8,8 %

## GESTION INSTITUTIONNELLE ET PRIVÉE

En millions d'euros	2021	2020	2021/2020
<b>Produit net bancaire</b>	<b>3 422</b>	<b>2 982</b>	<b>+ 14,7 %</b>
Frais de gestion	(2 628)	(2 510)	+ 4,7 %
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>794</b>	<b>472</b>	<b>+ 68,2 %</b>
Coût du risque	(12)	(17)	- 31,3 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>782</b>	<b>455</b>	<b>+ 72,0 %</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	72	64	+ 12,0 %
Autres éléments hors exploitation	98	65	+ 51,5 %
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>951</b>	<b>583</b>	<b>+ 63,2 %</b>
Coefficient d'exploitation	76,8 %	84,2 %	- 7,4 pt
Fonds propres alloués (Md€)	2,1	2,0	+ 3,8 %

Au 31 décembre 2021, les actifs sous gestion<sup>(1)</sup> atteignent 1 271 milliards d'euros. Ils sont en hausse de 9,1 % par rapport au 31 décembre 2020, du fait notamment d'un effet performance favorable de 59,4 milliards d'euros en lien avec l'évolution des marchés et les bonnes performances de gestion. Ils bénéficient aussi d'un effet de change favorable de 15,9 milliards d'euros. L'effet de périmètre est négatif (- 27,8 milliards d'euros) en lien notamment avec la cession au premier trimestre 2021 d'une participation de BNP Paribas Asset Management. Le très bon niveau de collecte nette (58,5 milliards d'euros en 2021) est soutenu par l'ensemble des métiers avec une très bonne collecte nette de Wealth Management en Europe, en particulier en Allemagne, en France et en Italie, ainsi qu'en Asie ; une très forte collecte nette en Asset Management sur les supports de moyen et long terme, notamment en fonds thématiques, et un fort rebond de la collecte nette en supports monétaires au quatrième trimestre 2021 ; et une très bonne collecte nette en Assurance, en particulier en France, en Italie et au Luxembourg, et notamment en unités de compte.

Au 31 décembre 2021, les actifs sous gestion<sup>(1)</sup> se répartissent entre : 567 milliards d'euros pour l'Asset Management (incluant 30 milliards d'euros de Real Estate Investment Management), 422 milliards d'euros pour Wealth Management et 282 milliards d'euros pour l'Assurance.

Sur l'ensemble de 2021, l'activité commerciale du métier Assurance est forte. Portée par la diversification du modèle, la reprise de l'activité du métier se poursuit. La performance de l'activité Épargne est soutenue en France comme à l'international, notamment en Italie et au Luxembourg, avec une collecte brute en forte hausse (+ 42,2 % par rapport à 2020) et une part très largement majoritaire des unités de compte dans la collecte nette. L'activité Protection continue de progresser en France mais aussi à l'international, en particulier en Amérique latine et en Asie. Enfin, le Métier poursuit le développement des partenariats, en renouvelant en 2022 un accord mondial de long terme avec Volkswagen Financial Services, pour proposer des produits d'assurance dans 16 pays.

(1) Y compris actifs distribués.

Les revenus de l'Assurance, à 2 827 millions d'euros, progressent de 3,7 % par rapport à 2020, grâce à la hausse soutenue de l'activité Épargne et la bonne dynamique de l'activité Protection, malgré l'impact de la sinistralité. Les frais de gestion, à 1 536 millions d'euros, progressent de 5,0 % par rapport à 2020 en lien avec l'activité commerciale et des projets ciblés. À 1 368 millions d'euros, le résultat avant impôt recule de 1,0 % par rapport à 2020.

Sur l'ensemble de 2021, les performances des métiers de Gestion Institutionnelle et Privée sont très bonnes. L'activité de Wealth Management progresse avec une très bonne collecte nette, en hausse par rapport à 2020. Les commissions financières sont en hausse avec la progression des encours et des volumes de transaction. L'activité d'Asset Management est très soutenue, avec une très forte collecte nette (+ 34,7 milliards d'euros), essentiellement sur les supports à moyen et long terme. Enfin, la reprise de l'activité du métier Immobilier se poursuit, avec notamment un rebond marqué en Advisory en France, au Royaume-Uni et en Allemagne.

À 3 422 millions d'euros, les revenus de la Gestion Institutionnelle et Privée progressent de 14,7 % par rapport à 2020, et sont en hausse dans tous les métiers. Ils sont portés par la croissance des commissions et des revenus liés à l'activité de crédit du métier Wealth Management, la très forte hausse des revenus du métier Asset Management avec l'impact de la forte collecte nette et de l'effet performance et sont en forte augmentation dans le métier Immobilier notamment en Advisory. À 2 628 millions d'euros, les frais de gestion sont en progression de 4,7 % par rapport à 2020 en lien avec la croissance de l'activité dans tous les métiers. L'effet de ciseaux est positif dans tous les métiers, et très positif en particulier dans les métiers Asset Management et Immobilier (+ 10,1 points au global). Le résultat avant impôt de la Gestion Institutionnelle et Privée, après prise en compte d'un tiers des résultats de la banque privée dans les marchés domestiques, en Turquie, en Pologne et aux États-Unis, s'élève ainsi à 951 millions d'euros. Il augmente fortement de 63,1 % par rapport à 2020, porté par la forte progression de l'ensemble des métiers, en particulier dans les métiers Asset Management et Immobilier.

## CORPORATE AND INSTITUTIONAL BANKING (CIB)

En millions d'euros	2021	2020	2021/2020
<b>Produit net bancaire</b>	<b>14 236</b>	<b>13 763</b>	<b>+ 3,4 %</b>
Frais de gestion	(9 400)	(8 920)	+ 5,4 %
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>4 836</b>	<b>4 843</b>	<b>- 0,1 %</b>
Coût du risque	(173)	(1 424)	- 87,9 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4 664</b>	<b>3 419</b>	<b>+ 36,4 %</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	33	11	n.s.
Autres éléments hors exploitation	24	24	+ 2,3 %
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>4 721</b>	<b>3 454</b>	<b>+ 36,7 %</b>
Coefficient d'exploitation	66,0 %	64,8 %	+ 1,2 pt
Fonds propres alloués (Md€)	26,2	24,5	+ 7,1 %

## GLOBAL MARKETS

En millions d'euros	2021	2020	2021/2020
<b>Produit net bancaire</b>	<b>6 820</b>	<b>6 819</b>	<b>+ 0,0 %</b>
<i>dont FICC</i>	3 947	5 652	- 30,2 %
<i>dont Equity &amp; Prime Services</i>	2 872	1 166	n.s.
Frais de gestion	(4 887)	(4 452)	+ 9,8 %
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>1 933</b>	<b>2 367</b>	<b>- 18,3 %</b>
Coût du risque	27	(117)	n.s.
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 960</b>	<b>2 250</b>	<b>- 12,9 %</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	14	1	n.s.
Autres éléments hors exploitation	5	3	+ 66,5 %
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 979</b>	<b>2 254</b>	<b>- 12,2 %</b>
Coefficient d'exploitation	71,7 %	65,3 %	+ 6,4 pt
Fonds propres alloués (Md€)	10,7	10,0	+ 6,5 %

## SECURITIES SERVICES

En millions d'euros	2021	2020	2021/2020
<b>Produit net bancaire</b>	<b>2 329</b>	<b>2 217</b>	<b>+ 5,1 %</b>
Frais de gestion	(1 874)	(1 845)	+ 1,6 %
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>456</b>	<b>372</b>	<b>+ 22,4 %</b>
Coût du risque	1	1	- 9,6 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>457</b>	<b>373</b>	<b>+ 22,3 %</b>
Éléments hors exploitation	27	21	+ 31,7 %
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>484</b>	<b>394</b>	<b>+ 22,8 %</b>
Coefficient d'exploitation	80,4 %	83,2 %	- 2,8 pt
Fonds propres alloués (Md€)	1,2	1,0	+ 26,2 %

## CORPORATE BANKING

En millions d'euros	2021	2020	2021/2020
<b>Produit net bancaire</b>	<b>5 087</b>	<b>4 727</b>	<b>+ 7,6 %</b>
Frais de gestion	(2 639)	(2 623)	+ 0,6 %
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>2 448</b>	<b>2 104</b>	<b>+ 16,3 %</b>
Coût du risque	(201)	(1 308)	- 84,7 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 247</b>	<b>796</b>	<b>n.s.</b>
Éléments hors exploitation	11	9	+ 22,6 %
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>2 259</b>	<b>806</b>	<b>n.s.</b>
Coefficient d'exploitation	51,9 %	55,5 %	- 3,6 pt
Fonds propres alloués (Md€)	14,3	13,5	+ 6,3 %

Sur l'ensemble de 2021, CIB enregistre un très bon niveau d'activité dans tous les domaines. CIB se classe en 2021 comme n° 3 en EMEA et est le premier acteur européen<sup>(1)</sup>.

Dans les métiers de financement, le volume total des opérations dirigées est en progression par rapport au niveau élevé 2020, tiré par les émissions d'actions<sup>(2)</sup>. L'activité des clients se normalise sur les marchés de change, de crédit et de taux après les circonstances de marchés exceptionnelles de 2020. L'activité des clients est forte sur les marchés d'actions et le prime services. Enfin, les Services titres enregistrent une hausse continue des actifs, ainsi que des volumes de transaction à un niveau élevé tout au long de l'année 2021.

CIB a finalisé en 2021 deux opérations stratégiques, avec d'une part, l'intégration de 100 % d'Exane à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et, d'autre part, la finalisation des transferts des systèmes, des clients et des équipes des activités de prime brokerage et d'exécution électronique de Deutsche Bank, comme initialement prévu.

Porté par la diversification du pôle, le niveau de performance est élevé. Les revenus de CIB progressent ainsi de 3,4 % (+ 4,1 % à périmètre et change constants) par rapport à la base élevée de 2020 et augmentent fortement de 17,8 % par rapport à 2019.

Les revenus de Corporate Banking sont en hausse de 7,6 % par rapport à 2020 et en très forte progression de 18,0 % par rapport à 2019. Les revenus sont en croissance dans toutes les régions, tirés par la forte progression de la contribution de la plateforme Capital Markets (+ 9,6 % par rapport à 2020) et la hausse soutenue de l'activité de trade finance et de cash management (+ 10,6 % par rapport à 2020). Les volumes d'activité sont en hausse avec une augmentation des financements dirigés pour les clients au niveau mondial sur les marchés de crédits, d'obligations et d'actions de 2,8 % par rapport à 2020<sup>(2)</sup> à plus de 410 milliards d'euros. Les encours de crédit sont en augmentation régulière depuis le point bas de fin 2020 et s'établissent à 161 milliards d'euros au quatrième trimestre 2021, soit une hausse de 9,2 % par rapport au quatrième trimestre 2020. Après le pic du troisième trimestre 2020 lié à la crise sanitaire, les dépôts se normalisent progressivement et atteignent 185 milliards d'euros au quatrième trimestre 2021, soit une baisse de 1,5 % par rapport au quatrième trimestre 2020.

Soutenus par la diversification des franchises, les revenus de Global Markets, à 6 820 millions d'euros sont stables par rapport à la base très élevée de 2020 et en forte progression de 22,4 % par rapport à 2019. Ils sont notamment portés par une activité de clientèle soutenue sur les marchés d'actions, avec le maintien d'une forte activité pour les dérivés, en particulier sur les produits structurés, et la croissance du prime brokerage. Le contexte est moins favorable sur les marchés de

taux et de change et reste bon sur les marchés des matières premières. Enfin, le niveau des émissions obligataires dirigées au niveau mondial est bon. La VaR (1 jour, 99 %), qui mesure le niveau des risques de marché s'établit à 32 millions d'euros. Elle revient au niveau précédant les pics de volatilité liés au déclenchement de la crise sanitaire en 2020 avec une légère remontée sur les matières premières.

Les revenus de FICC<sup>(3)</sup> se normalisent à un bon niveau par rapport à une base 2020 très élevée, en particulier sur les marchés de taux et avec un contexte plus difficile au quatrième trimestre 2021. À 3 947 millions d'euros, ils sont ainsi en baisse de 30,2 % par rapport à 2020 et en forte hausse de 10,8 % par rapport à 2019.

Les revenus du métier Equity & Prime Services sont multipliés par 2,5 par rapport à 2020 et s'établissent à 2 872 millions d'euros. Ils sont en hausse de 43,1 % par rapport à 2019. Ils enregistrent une forte croissance des dérivés actions, une bonne contribution de BNP Paribas Exane au second semestre 2021 pour 190 millions d'euros et une très bonne dynamique du prime brokerage.

Les revenus de Securities Services sont en hausse de 5,1 % par rapport à 2020, portés par la croissance forte et régulière de la plateforme. Avec la montée en puissance de nouveaux clients, et notamment un mandat très significatif (supérieur à 400 milliards d'euros d'actifs) dans la zone euro, les volumes sont en hausse et atteignent des niveaux records, avec une hausse des encours moyens de 15,9 % par rapport à 2020. Les volumes de transactions progressent fortement de 10,4 % par rapport à 2020. Sur l'ensemble de l'année 2021, le métier poursuit son développement, avec notamment la finalisation de l'acquisition de l'activité de banque dépositaire de Banco Sabadell (21 milliards d'euros d'actifs) au second trimestre 2021.

Les frais de gestion de CIB, à 9 400 millions d'euros, sont en hausse de 5,4 % par rapport à 2020 (+ 4,0 % à périmètre et change constants), en lien avec le développement de l'activité, des investissements ciblés et l'impact des taxes soumises à IFRIC 21 (+ 95 millions d'euros par rapport à 2020).

À 4 836 millions d'euros en 2021, le résultat brut d'exploitation de CIB est quasi stable par rapport à 2020 (- 0,1 % par rapport à 2020).

À 173 millions d'euros, le coût du risque de CIB est à un niveau très bas. Il s'améliore de 1 252 millions d'euros par rapport à 2020. Il s'établit à 201 millions d'euros pour Corporate Banking (soit 13 points de base des encours de crédit à la clientèle). Il enregistre en 2021 un nombre limité d'entrées en défaut et quelques reprises de provisions sur encours sains (strates 1 et 2). Il est en reprise de 27 millions pour Global Markets.

CIB dégage ainsi un résultat avant impôt de 4 721 millions d'euros, en très forte hausse de 36,7 % par rapport à 2020.

(1) Source : Coalition Greenwich Competitor Analytics. Classement intégrant les banques de l'indice Coalition ; EMEA : Europe, Moyen-Orient, Afrique.

(2) Source : Dealogic au 31/12/21, bookrunner en volume, montants proportionnels.

(3) Fixed Income, Currencies, and Commodities.

## AUTRES ACTIVITÉS

En millions d'euros	2021	2020
<b>Produit net bancaire</b>	<b>512</b>	<b>(358)</b>
Frais de gestion	(1 007)	(890)
<i>dont coûts de transformation, coûts de renforcement IT, coûts de restructuration et coûts d'adaptation</i>	(292)	(389)
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>(495)</b>	<b>(1 249)</b>
Coût du risque	(153)	(72)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(647)</b>	<b>(1 321)</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	16	54
Autres éléments hors exploitation	775	939
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>144</b>	<b>(327)</b>

Le produit net bancaire des « Autres Activités » s'élève à 512 millions d'euros. Il s'élevait à - 358 millions d'euros en 2020, enregistrant l'impact comptable exceptionnel d'un dérivé mis en place pour le transfert d'une activité pour - 104 millions d'euros et l'impact de la réévaluation du risque de crédit propre inclus dans les dérivés pour - 39 millions d'euros. En 2021, le produit net bancaire des « Autres Activités » est porté par la très forte progression de Principal Investments, en rebond par rapport à un niveau bas en 2020, par une plus-value réalisée sur la cession de 4,99 % dans SBI Life pour 58 millions d'euros et par l'impact comptable d'un dérivé<sup>(1)</sup> mis en place pour le transfert d'une activité pour un montant cumulé 86 millions d'euros.

Les frais de gestion des « Autres Activités » s'élèvent à 1 007 millions d'euros en 2021, contre 890 millions d'euros en 2020, enregistrant en 2021 une hausse des taxes soumises à IFRIC 21. Ils intègrent l'impact exceptionnel des coûts de restructuration<sup>(2)</sup> et des coûts d'adaptation<sup>(3)</sup> pour 164 millions d'euros (211 millions d'euros en 2020) et des coûts de renforcement informatique pour 128 millions d'euros (178 millions

d'euros en 2020). Ils reflétaient également en 2020 l'impact exceptionnel des dons et mesures de sécurité pour le personnel liés à la crise sanitaire à hauteur de 132 millions d'euros.

Le coût du risque est de 153 millions d'euros, contre 72 millions d'euros en 2020.

Les autres éléments hors exploitation s'élèvent à 775 millions d'euros en 2021, contre 939 millions d'euros en 2020. Ils enregistrent l'impact exceptionnel des plus-values de cession d'immeubles pour + 486 millions d'euros (+ 699 millions d'euros en 2020), l'impact exceptionnel des plus-values de cession liées à Allfunds pour 444 millions d'euros<sup>(4)</sup> (+ 371 millions d'euros en 2020) et l'impact négatif de dépréciations pour un total de 74 millions d'euros. Ils incluaient en 2020 une dépréciation de la valeur mise en équivalence de - 130 millions d'euros.

Le résultat avant impôt des « Autres Activités » s'établit ainsi à 144 millions d'euros contre - 327 millions d'euros en 2020.

(1) Arrivé à échéance avec la finalisation de l'opération.

(2) Coûts de restructuration liés notamment à l'arrêt ou aux restructurations de certaines activités (entre autres, CIB).

(3) Liés notamment à Wealth Management, BancWest et CIB.

(4) Cession de 8,69 % du capital d'Allfunds en 2021, BNP Paribas détenant encore une participation de 13,81 % dans Allfunds.

## 3.3 Bilan

### ACTIF

#### GÉNÉRAL

Au 31 décembre 2021, le total du bilan consolidé du Groupe BNP Paribas s'élève à 2 634,4 milliards d'euros, en hausse de 6 % par rapport au 31 décembre 2020 (2 488,5 milliards d'euros). Les principaux éléments d'actif du Groupe regroupent la caisse et les dépôts auprès des banques centrales, les instruments financiers en valeur de marché par résultat, les prêts et créances sur la clientèle, les titres de dette au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres, les placements des activités d'assurance et les comptes de régularisation et actifs divers, qui, pris dans leur ensemble, représentent 93 % du total des actifs au 31 décembre 2021 (96 % au 31 décembre 2020). La hausse de 6 % de l'actif provient principalement de l'évolution :

- des comptes de caisse et banques centrales qui augmentent de 13 % (+ 39,2 milliards d'euros, soit 347,9 milliards d'euros au 31 décembre 2021) ;
- des prêts et créances sur la clientèle qui augmentent de 1 % (+ 4,5 milliards d'euros, soit 814 milliards d'euros au 31 décembre 2021) ;
- des placements des activités d'assurance qui augmentent de 6 % (+ 15,4 milliards d'euros, soit 280,8 milliards d'euros au 31 décembre 2021) ;
- des comptes de régularisation et actifs divers qui augmentent de 27 % (+ 38,2 milliards d'euros, soit 179,1 milliards d'euros au 31 décembre 2021) ;
- des actifs destinés à être cédés qui augmentent de 91,3 milliards d'euros en lien avec le reclassement selon la norme IFRS 5 des actifs de BancWest détaillés dans la note 7.d des états financiers consolidés, dont 50 milliards d'euros proviennent des prêts et créances sur la clientèle.

Avant reclassement IFRS 5, les prêts et créances sur la clientèle augmentent de 7 % (+ 54,5 milliards d'euros).

#### CAISSE, BANQUES CENTRALES

Les comptes de caisse et banques centrales s'élèvent à 347,9 milliards d'euros au 31 décembre 2021 en hausse de 13 % par rapport au 31 décembre 2020 (308,7 milliards d'euros).

#### INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Les actifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des portefeuilles de transaction, des instruments financiers dérivés et de certains actifs non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas la comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres. Les actifs financiers du portefeuille de transaction comportent notamment des titres, des prêts et des opérations de pensions.

Ces actifs sont évalués en valeur de marché ou de modèle à chaque établissement d'un bilan.

Le total des instruments financiers en valeur de marché par résultat est en baisse de 1 % (- 7,8 milliards d'euros) par rapport au 31 décembre 2020.

Cette baisse résulte principalement de la diminution des instruments financiers dérivés de 13 % (- 36,4 milliards d'euros à 240,4 milliards d'euros au 31 décembre 2021), partiellement compensée par l'augmentation du portefeuille de titres de 14 % (+ 23,6 milliards d'euros à 191,5 milliards d'euros au 31 décembre 2021), ainsi que de la hausse des prêts et opérations de pensions de 2 % (+ 4,9 milliards d'euros à 249,8 milliards d'euros au 31 décembre 2021).

#### PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les prêts et créances sur la clientèle sont répartis entre les comptes ordinaires débiteurs, les prêts consentis à la clientèle, les opérations de pension et les opérations de location-financement.

Les prêts et créances sur la clientèle (nets de provisions) s'élèvent à 814 milliards d'euros au 31 décembre 2021 contre 809,5 milliards d'euros au 31 décembre 2020, en hausse de + 0,6 %. Cette évolution résulte d'une hausse des comptes ordinaires débiteurs qui s'élèvent à 49,3 milliards d'euros au 31 décembre 2021, en hausse de + 44 % par rapport au 31 décembre 2020 compensée par une baisse des prêts consentis à la clientèle (- 1,6 %, soit 724,4 milliards d'euros au 31 décembre 2021 contre 735,9 milliards d'euros au 31 décembre 2020). Les provisions pour dépréciation sont en baisse et s'élèvent à 19,9 milliards d'euros au 31 décembre 2021, contre 21,4 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

Cette variation inclut le reclassement en « Actifs destinés à être cédés » de 50 milliards d'euros de prêts et créances sur la clientèle de BancWest en application de la norme IFRS 5.

#### TITRES DE DETTE AU COÛT AMORTI ET EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

Les titres de dette qui ne sont pas détenus à des fins de transaction et qui satisfont le critère des flux de trésorerie établi par IFRS 9, sont comptabilisés :

- au coût amorti s'ils sont gérés en vue de collecter des flux de trésorerie par la perception des paiements contractuels sur la durée de vie de l'instrument ; ou
- en valeur de marché par capitaux propres s'ils sont détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers.

### Titres de dette au coût amorti

Les titres de dette au coût amorti sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils s'élèvent (nets de provisions) à 108,5 milliards d'euros au 31 décembre 2021, contre 118,3 milliards d'euros au 31 décembre 2020, soit une diminution de 8 %.

Cette variation inclut le reclassement en « Actifs destinés à être cédés » de 15,7 milliards d'euros de titres de dettes de BancWest en application de la norme IFRS 5.

### Titres de dette en valeur de marché par capitaux propres

Ces actifs sont évalués en valeur de marché ou assimilée en contrepartie des capitaux propres à chaque date d'établissement d'un bilan. Ils diminuent de 17 milliards d'euros entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021, s'élevant à 39 milliards d'euros.

Les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres présentent une moins-value latente de - 1 million d'euros au 31 décembre 2021, contre une plus-value de 613 millions d'euros au 31 décembre 2020, soit une diminution de 614 millions d'euros.

### PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les placements des activités d'assurance comprennent principalement :

- les instruments financiers qui restent comptabilisés selon les principes d'IAS 39 (cf. note 1.f des états financiers consolidés) ; ils comprennent les placements en représentation des provisions techniques des activités d'assurance et notamment des contrats en unités de compte ;
- les instruments dérivés souscrits à des fins de couverture dont la valeur de marché est positive ;

## PASSIF

### GÉNÉRAL

Le passif (hors capitaux propres) du Groupe BNP Paribas s'élève à 2 511,9 milliards d'euros au 31 décembre 2021 (dont 74,4 milliards d'euros de dettes liées aux actifs destinés à être cédées), en hausse de 6 % par rapport au 31 décembre 2020 (2 371,1 milliards d'euros). Les principaux éléments de passif du Groupe regroupent les instruments financiers en valeur de marché par résultat, les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre, les comptes de régularisation et passifs divers, et les provisions techniques et autres passifs d'assurance, qui, pris dans leur ensemble, représentent 95 % du total du passif hors capitaux propres au 31 décembre 2021 (98 % au 31 décembre 2020). La hausse de 6 % du passif provient principalement de l'évolution :

- des dettes envers les établissements de crédit qui augmentent de 12 % (+ 18 milliards d'euros, soit 165,7 milliards d'euros au 31 décembre 2021) ;
- des dettes envers la clientèle qui augmentent de 2 % (+ 16,7 milliards d'euros, soit 957,7 milliards d'euros au 31 décembre 2021) ;

- les immeubles de placement ;
- les placements dans des sociétés consolidées par mise en équivalence ;
- ainsi que la part des réassureurs dans des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement.

Les placements des activités d'assurance s'élèvent à 280,8 milliards d'euros au 31 décembre 2021, en augmentation de 5,8 % par rapport au 31 décembre 2020. Cette augmentation provient essentiellement de la hausse de 16 % des instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat sur option (138,0 milliards au 31 décembre 2021, contre 119,0 milliards d'euros au 31 décembre 2020), et de la baisse de 2,5 % des actifs financiers disponibles à la vente (127,4 milliards d'euros au 31 décembre 2021, contre 130,6 milliards d'euros au 31 décembre 2020).

Les actifs financiers disponibles à la vente présentent une plus-value latente de 12,7 milliards d'euros au 31 décembre 2021, contre 17,1 milliards d'euros au 31 décembre 2020, soit une baisse de 4,4 milliards d'euros.

### COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

Les comptes de régularisation et actifs divers sont répartis entre dépôts de garantie versés et cautionnements constitués, comptes d'encaissement, produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance, autres débiteurs et actifs divers.

Les comptes de régularisation et actifs divers s'élèvent à 179,1 milliards d'euros au 31 décembre 2021 contre 140,9 milliards d'euros au 31 décembre 2020, en hausse de 27,1 %. Cette hausse est notamment liée aux dépôts de garantie versés et cautionnements constitués, en progression de 32,9 milliards d'euros (+ 31,9 %).

- des comptes de régularisation et passifs divers qui augmentent de 35 % (+ 37,6 milliards d'euros, soit 145,4 milliards d'euros au 31 décembre 2021) ;
- des provisions techniques et autres passifs d'assurance qui augmentent de 6 % (+ 14,1 milliards d'euros, soit 254,8 milliards d'euros au 31 décembre 2021) ;
- des instruments financiers en valeur de marché par résultat qui diminuent de 2 % (- 15,9 milliards d'euros, soit 713,6 milliards d'euros au 31 décembre 2021) ;
- des dettes liées aux actifs destinés à être cédés qui augmentent de 74,4 milliards d'euros en lien avec le reclassement selon la norme IFRS 5 des dettes de BancWest détaillées dans la note 7.d des états financiers consolidés, dont 72,6 milliards d'euros proviennent des dettes envers la clientèle.

Avant reclassement IFRS 5, les dettes envers la clientèle augmentent de 9 % (+ 89,3 milliards d'euros).



## INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ OU DE MODÈLE PAR RÉSULTAT

Le portefeuille de transaction se compose principalement d'opérations de ventes de titres empruntés, d'opérations de pension et d'instruments financiers dérivés. Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement des émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés de couverture.

Le total des instruments financiers en valeur de marché ou de modèle par résultat baisse de 2 % (- 15,9 milliards d'euros) par rapport au 31 décembre 2020, en lien principalement avec la baisse des instruments financiers dérivés de 16 % (- 45,2 milliards d'euros à 237,4 milliards d'euros au 31 décembre 2021), partiellement compensée par l'augmentation du portefeuille de titres de 19 % (+ 18,1 milliards d'euros à 112,3 milliards d'euros au 31 décembre 2021), la hausse des dettes représentées par un titre de 10 % (+ 6,3 milliards d'euros à 70,4 milliards d'euros au 31 décembre 2021) et par l'augmentation des opérations de pensions de 2 % (+ 4,9 milliards d'euros à 293,5 milliards d'euros au 31 décembre 2021).

## DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les dettes envers les établissements de crédit correspondent principalement aux emprunts interbancaires, aux comptes à vue et aux opérations de pension. Les dettes envers les établissements de crédit ont augmenté de 12 % (+ 18 milliards d'euros) par rapport au 31 décembre 2020 et s'élèvent à 165,7 milliards d'euros au 31 décembre 2021. Cette évolution provient essentiellement de la hausse des emprunts interbancaires de 13 % (131 milliards d'euros au 31 décembre 2020 contre 147,6 milliards d'euros au 31 décembre 2021).

## DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

Les dettes envers la clientèle correspondent principalement aux comptes ordinaires créditeurs, aux comptes à terme et aux comptes d'épargne ainsi qu'aux opérations de pension. Les dettes envers la clientèle s'élèvent à 957,7 milliards d'euros, en hausse de 16,7 milliards d'euros par rapport

au 31 décembre 2020. Cette évolution provient essentiellement de la hausse des comptes ordinaires créditeurs de 3,5 % (+ 21,5 milliards d'euros, soit 635 milliards d'euros au 31 décembre 2021).

Cette variation inclut le reclassement en « Dettes liées aux actifs destinés à être cédés » de 72,6 milliards d'euros de dettes envers la clientèle de BancWest en application de la norme IFRS 5.

## DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Cette catégorie regroupe des Titres de Créances Négociables et des emprunts obligataires mais n'inclut pas les dettes représentées par un titre en valeur de marché ou de modèle par résultat (voir note 4.h des états financiers consolidés). Les dettes représentées par un titre sont en augmentation, passant de 148,3 milliards d'euros au 31 décembre 2020 à 149,7 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

## COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

Les comptes de régularisation et passifs divers recouvrent les dépôts de garantie reçus, les comptes d'encaissement, les charges à payer et produits constatés d'avance, les passifs de location, ainsi que les autres créditeurs et passifs divers. Les comptes de régularisation et passifs divers s'élèvent à 145,4 milliards d'euros au 31 décembre 2021 contre 107,8 milliards d'euros au 31 décembre 2020, soit une hausse de 34,8 %. Cette augmentation est principalement due aux dépôts de garantie reçus (en hausse de 40,5 milliards d'euros, soit 65,9 %) et aux charges à payer et produits constatés d'avance (en hausse de 1 milliard d'euros, soit 15,5 %). Les autres créditeurs et passifs divers sont en diminution de 3,2 milliards d'euros (soit - 9,8 %).

## PROVISIONS TECHNIQUES ET AUTRES PASSIFS D'ASSURANCE

Les provisions techniques des sociétés d'assurance ont augmenté de 5,9 % par rapport au 31 décembre 2020, et s'élèvent à 254,8 milliards d'euros au 31 décembre 2021, contre 240,7 milliards d'euros au 31 décembre 2020. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des passifs relatifs aux contrats d'assurance.

## INTÉRÊTS MINORITAIRES

---

Les intérêts minoritaires s'élèvent à 4,6 milliards d'euros au 31 décembre 2021 (inchangés par rapport au 31 décembre 2020).

## CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS PART DU GROUPE

---

Les capitaux propres part du Groupe (avant distribution du dividende) s'élèvent à 117,9 milliards d'euros au 31 décembre 2021 contre 112,8 milliards d'euros au 31 décembre 2020, en hausse de 5,1 milliards d'euros du fait principalement du résultat de l'exercice de 9,5 milliards d'euros et à la distribution des dividendes sur le résultat 2020 pour - 3,3 milliards d'euros.

## ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

---

### ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement donnés recouvrent essentiellement les ouvertures de crédits documentaires, de crédits confirmés et les autres engagements. Ils augmentent de 16 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2020, pour s'établir à 366 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

Les engagements de financement donnés à la clientèle augmentent de 6 %, à 362,9 milliards d'euros au 31 décembre 2021 et ceux donnés aux établissements de crédit baissent de 3,1 milliards d'euros, à 3,5 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

Les engagements de financement reçus sont essentiellement constitués d'engagements de financement reçus des établissements de crédits dans le cadre du refinancement auprès des banques centrales. Les engagements de financement reçus baissent de 16 % à 45,4 milliards d'euros au 31 décembre 2021, contre 54,1 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

### ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Les engagements donnés par signature augmentent de 6 % à 171 milliards d'euros au 31 décembre 2021 (contre 161 milliards d'euros au 31 décembre 2020) ; cette hausse provient des engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle (18 % à 141 milliards d'euros au 31 décembre 2021), en parallèle les engagements de garantie donnés d'ordre des établissements de crédit baissent de 26 % à 30,2 milliards d'euros au 31 décembre 2021 (contre 40,9 milliards d'euros au 31 décembre 2020).

## 3.4 Compte de résultat

Les informations et éléments financiers présentés ci-après reflètent une vision opérationnelle et incluent l'activité relative à BancWest au sein des différents agrégats du compte de résultat.

### PRODUIT NET BANCAIRE

En millions d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020	Variation (2021/2020)
Marge d'intérêts	21 209	21 312	- 0,5 %
Produits nets de commissions	10 717	9 862	8,7 %
Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	7 681	6 861	12,0 %
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par capitaux propres	181	249	- 27,3 %
Gains nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	36	36	0,0 %
Produit net des activités d'assurance	4 332	4 114	5,3 %
Produits et charges des autres activités	2 079	1 841	12,9 %
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>46 235</b>	<b>44 275</b>	<b>4,4 %</b>

#### GÉNÉRALITÉS

La hausse de + 1,9 milliard d'euros du produit net bancaire du Groupe entre 2020 et 2021 résulte principalement de la hausse des produits nets de commissions de + 0,9 milliard d'euros ainsi que de la hausse des gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat de + 0,8 milliard d'euros.

#### MARGE D'INTÉRÊTS

Ce poste comprend les produits et charges d'intérêts nets liés aux opérations avec la clientèle, aux opérations interbancaires, aux titres de créance émis par le Groupe, aux instruments de couverture de résultats futurs, aux instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux, aux titres de dette au coût amorti et en valeur de marché par capitaux propres, ainsi qu'aux instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction.

Plus précisément le poste « Marge d'intérêts » comprend :

- les produits nets d'intérêt relatifs aux prêts et créances, comprenant les intérêts ainsi que les coûts de transaction et les frais et commissions inclus dans la valeur initiale du prêt : ils sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés en compte de résultat sur la durée du prêt ;
- les produits nets d'intérêt relatifs aux titres de dette détenus dans les portefeuilles d'actifs financiers au coût amorti et en valeur de marché par capitaux propres pour la part des intérêts déterminés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et dans les portefeuilles d'actifs financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction pour la part des intérêts contractuels courus ;
- les produits nets d'intérêt relatifs aux instruments de couverture de résultats futurs, qui sont utilisés notamment pour couvrir le risque

de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variable. Les variations de valeur des couvertures de résultats futurs sont enregistrées en capitaux propres. Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés au compte de résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts et assimilés » au fur et à mesure de l'enregistrement au compte de résultat des produits et charges relatifs aux instruments couverts.

Les produits et charges d'intérêt relatifs aux dérivés de couverture de valeur sont présentés avec les intérêts des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché ou de modèle par résultat sur option sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

Plus généralement, les principaux facteurs ayant un effet sur le niveau de la marge d'intérêts sont les volumes relatifs des actifs porteurs d'intérêts et de la dette ainsi que l'écart entre le taux d'emprunt de la clientèle et le taux de financement. La marge d'intérêts est également affectée par les opérations de couverture et, dans une moindre mesure, par les fluctuations des taux de change.

Les volumes d'actifs porteurs d'intérêts et de dettes soumises à intérêts varient en fonction de plusieurs facteurs, en sus des conditions générales de marché et de la croissance interne ou externe des activités de crédit du Groupe. L'un de ces facteurs est la combinaison d'activités du Groupe et en particulier les proportions relatives de capital alloué aux activités génératrices d'intérêts par opposition aux activités génératrices de commissions.

L'autre facteur principal ayant un effet sur la marge d'intérêts est l'écart entre le taux d'emprunt de la clientèle et le taux de financement, qui est lui-même influencé par plusieurs facteurs. Ceux-ci comprennent les taux de financement des banques centrales (qui influencent aussi bien le rendement des actifs porteurs d'intérêts que les taux payés

sur les sources de financement, mais pas nécessairement de manière linéaire et simultanée), la proportion des sources de financement que représentent les dépôts non rémunérés des clients, les décisions prises par le gouvernement d'augmenter ou de réduire les taux de rémunération des comptes d'épargne réglementés, l'environnement concurrentiel, les poids relatifs des différents produits porteurs d'intérêts du Groupe, dont les marges types diffèrent du fait de différences d'environnement concurrentiel, et la stratégie de couverture de la Banque ainsi que le traitement comptable des opérations de couverture.

En 2021, la marge d'intérêts baisse de - 0,5 % par rapport à 2020 et s'élève à 21 209 millions d'euros. Cette variation résulte de la combinaison de la baisse des produits nets sur titres de dette au coût amorti et en valeur de marché par capitaux propres (2 019 millions d'euros en 2021 contre 2 563 millions d'euros en 2020) de la baisse des charges nettes relatives aux emprunts émis par le Groupe qui passent de - 2 357 millions d'euros en 2020 à - 1 863 millions d'euros en 2021, ainsi que par la diminution des résultats des opérations de prêts et emprunts (18 065 millions d'euros en 2021 contre 18 333 millions d'euros en 2020).

En outre, on constate une baisse des charges sur les passifs financiers en valeur de marché par résultat sur option (- 163 millions d'euros en 2021 contre - 302 millions d'euros en 2020) et une évolution négative des produits nets des instruments de couverture de résultats futurs (- 80 millions d'euros par rapport à 2020).

### PRODUITS NETS DE COMMISSIONS

Les produits nets de commissions recouvrent les commissions sur les opérations avec la clientèle, les opérations sur titres et dérivés, les engagements de financement et de garantie, les prestations de service et la gestion d'actifs. Les produits nets de commissions augmentent de 8,7 % et passent de 9 862 millions d'euros en 2020 à 10 717 millions d'euros en 2021.

Les commissions liées à l'activité d'assurance sont enregistrées dans l'agrégat « Produit net des activités d'assurance ».

### GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Ce poste regroupe tous les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein du portefeuille de transaction, aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché ou de modèle par résultat sur option et aux titres de dette non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas une comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres (à l'exception des produits et charges d'intérêts relatifs à ces deux dernières catégories, qui apparaissent dans la rubrique « Marge d'intérêts », ainsi qu'il est décrit ci-dessus). Il couvre également les résultats liés aux titres de capitaux propres non détenus à des fins de transaction pour lesquels l'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue. Ceci recouvre les plus-values et moins-values de cessions, les plus-values et moins-values liées à l'évaluation à la valeur de marché ou de modèle, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable.

Le poste comprend également les produits ou pertes résultant de l'inefficacité des couvertures de valeur, des couvertures de résultats futurs ou des couvertures des investissements nets en devises.

Les plus-values et moins-values résultant des flux d'achats et de ventes et les réévaluations d'instruments financiers, monétaires ou dérivés,

doivent être évaluées dans leur ensemble afin de refléter correctement le résultat des activités de marché.

Les gains nets sur les instruments financiers évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat ont augmenté de 12 % passant de 6 861 millions d'euros en 2020 à 7 681 millions d'euros en 2021.

Le résultat dégagé sur les éléments valorisés en valeur de marché par résultat sur option se compense partiellement avec les variations de valeur des instruments financiers dérivés qui couvrent économiquement ces actifs.

### GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

Les gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres correspondent aux plus et moins-values réalisées sur titres de dette comptabilisés en valeur de marché par capitaux propres et aux dividendes des titres de capitaux propres pour lesquels l'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres a été retenue.

Les variations de la valeur de marché des éléments enregistrés en valeur de marché par capitaux propres sont comptabilisées initialement sous la rubrique « Variation d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres ». Lors de la cession de ces actifs les gains ou pertes latents sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres » pour les titres de dette, ou transférés en réserves permanentes pour les titres de capitaux propres.

Les gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres s'élèvent à 181 millions d'euros en 2021 et à 249 millions d'euros en 2020.

### PRODUIT NET DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Le produit net des activités d'assurance augmente de 5,3 % par rapport à 2020, et s'élève à 4 332 millions d'euros. Ses principales composantes sont : les primes acquises, les produits nets des placements, les charges techniques des contrats, les charges de prestations externes et les charges de cessions en réassurance.

La variation du produit net des activités d'assurance résulte de l'augmentation des produits nets des placements, qui représentent un produit net de 14 503 millions d'euros en 2021, contre un produit net de 4 610 millions d'euros en 2020, compensée par une hausse des charges techniques (soit - 35 848 millions d'euros en 2021, contre - 19 664 millions d'euros en 2020).

### PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

Ce poste comprend, entre autres, les produits nets des immeubles de placement, des immobilisations en location simple et des activités de promotion immobilière. Les produits et charges des autres activités ont augmenté de 12,9 %, passant de 1 841 millions en 2020 à 2 079 millions d'euros en 2021. Cette variation résulte principalement d'une hausse des produits nets des immobilisations en location simple de 286 millions d'euros.

## CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

En millions d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020	Variation (2021/2020)
Frais de personnel	(17 377)	(16 946)	3 %
Autres charges générales d'exploitation	(11 234)	(10 809)	4 %
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(2 500)	(2 439)	3 %
<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS</b>	<b>(31 111)</b>	<b>(30 194)</b>	<b>3 %</b>

Les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements et aux provisions sont en hausse de 3 %, passant de 30 194 millions d'euros en 2020 à 31 111 millions d'euros en 2021.

## RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le résultat brut d'exploitation du Groupe augmente de 7 % à 15 124 millions d'euros en 2021 (contre 14 081 millions d'euros en 2020) principalement en raison de la hausse du produit net bancaire (+ 4 %).

## COÛT DU RISQUE

En millions d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020	Variation (2021/2020)
Dotations nettes aux dépréciations	(2 620)	(5 358)	- 51 %
Récupérations sur créances amorties	406	457	- 11 %
Pertes sur créances irrécouvrables	(711)	(816)	- 13 %
<b>DOTATIONS NETTES TOTALES AUX PROVISIONS</b>	<b>(2 925)</b>	<b>(5 717)</b>	<b>- 49 %</b>

Ce poste recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

Le coût du risque du Groupe s'élève à 2 925 millions d'euros, en baisse de 49 % par rapport à 2020.

La baisse du coût du risque en 2021 s'explique principalement par la baisse du coût du risque sur encours sains (strates 1 et 2) de 1 482 millions d'euros, et une baisse de 1 310 millions d'euros du coût du risque sur encours dépréciés.

Au 31 décembre 2021, le montant total des prêts, titres et engagements douteux nets de garanties, en baisse, s'élève à 21,8 milliards d'euros (contre 23,3 milliards d'euros au 31 décembre 2020) et les provisions atteignent un total de 16,1 milliards d'euros (contre 16,7 milliards d'euros au 31 décembre 2020). Le ratio de couverture est de 74 % au 31 décembre 2021 contre 71 % au 31 décembre 2020.

Un exposé plus détaillé du coût du risque par métier est disponible, dans la section 3 *Informations sectorielles* du chapitre 4, paragraphe *Résultats par pôle d'activité*.

## RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Au total, le résultat d'exploitation est en hausse de 46 % passant de 8 364 millions d'euros en 2020 à 12 199 millions d'euros en 2021. Cette progression résulte principalement de l'amélioration du coût du risque (- 49 %).

## RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE

En millions d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020	Variation (2021/2020)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>12 199</b>	<b>8 364</b>	<b>46 %</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	494	423	17 %
Gains nets sur autres actifs immobilisés	853	1 030	- 17 %
Variation de valeur des écarts d'acquisition	91	5	x18,2
Impôts sur les bénéfices	(3 757)	(2 407)	56 %
Intérêts minoritaires	(392)	(348)	13 %
<b>RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE</b>	<b>9 488</b>	<b>7 067</b>	<b>34 %</b>

### QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

La quote-part du résultat net des sociétés du Groupe mises en équivalence a augmenté, passant de 423 millions d'euros en 2020 à 494 millions d'euros en 2021.

### GAINS NETS SUR AUTRES ACTIFS IMMOBILISÉS

Ce poste recouvre les résultats nets des cessions réalisées sur les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées pour l'activité, et des cessions réalisées sur les titres consolidés.

En 2021, les gains nets sur autres actifs immobilisés ont diminué de 177 millions d'euros (853 millions d'euros en 2021 contre 1 030 millions d'euros en 2020). Les principales plus-values réalisées concernent les cessions partielles d'Allfunds Group pour 444 millions d'euros et les cessions des immeubles d'exploitation pour 486 millions d'euros en 2021, et les cessions des immeubles d'exploitation en 2020 pour 699 millions d'euros.

### VARIATION DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les variations de valeur des écarts d'acquisition s'élèvent à 91 millions d'euros en 2021 (dont 111 millions d'euros d'écart d'acquisition négatif sur la prise de contrôle de Verner Investissements) contre 5 millions d'euros en 2020.

### IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Groupe enregistre une charge d'impôts sur les bénéfices en 2021 de 3 757 millions d'euros, en augmentation par rapport au montant de 2 407 millions d'euros enregistré en 2020.

## INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires ont augmenté de 44 millions d'euros (392 millions d'euros en 2021 contre 348 millions d'euros en 2020).

## 3.5 Événements récents

### PRODUITS ET SERVICES

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients de BNP Paribas. Des informations sont disponibles sur les sites internet du Groupe, notamment à travers des communiqués de presse accessibles via le site internet [www.invest.bnpparibas.com](http://www.invest.bnpparibas.com).

### CROISSANCE EXTERNE ET PARTENARIATS

Il n'y a pas eu depuis le 19 novembre 2021, date de publication du 6<sup>e</sup> amendement au Document d'enregistrement universel 2020, d'évènement significatif susceptible d'apparaître dans cette section.

## 3.6 Perspectives

### TENDANCE 2022

Le Groupe a présenté le 8 février 2022 les grands axes et priorités de son plan stratégique à horizon 2025 ainsi que ses ambitions financières. Cette présentation est disponible sur le site investisseurs <https://invest.bnpparibas.com>

#### PLAN STRATÉGIQUE 2022-2025<sup>(1)</sup>

##### Growth, Technology & Sustainability 2025

Le Groupe BNP Paribas a construit un modèle qui a démontré sa performance dans tous les environnements et lui confère un avantage concurrentiel et une position unique.

Ainsi, BNP Paribas est fort de positions de leader, notamment en Europe, avec des franchises clients solides et des plateformes puissantes stratégiquement alignées pour mieux servir ses clients et ses partenaires à long terme.

Le Groupe s'appuie sur des plateformes de premier plan, notamment en Europe, dans les activités de flux (cash management, trade finance et affacturage), de marchés de capitaux, mais aussi dans les métiers spécialisés tels que la location longue durée avec Arval ou la gestion d'investissements durables. Ces plateformes, organisées au sein du modèle intégré, permettent à BNP Paribas de servir de façon complète et unique les clients tant en Europe qu'à l'international, développant ainsi

de solides franchises notamment dans la clientèle des entreprises, des institutionnels et des clients banque privée et affluent.

Cette approche globale et complète permet de construire un engagement fort avec les clients en accompagnant leur développement à travers le cycle, créant des opportunités de croissance multiples et diversifiées. Elle assure aussi une plus grande stabilité des résultats dans tous les environnements, et permet un développement des volumes et des parts de marché et une croissance à coût marginal.

Ce modèle distinctif repose sur un dispositif organisé autour de trois piliers solides au sein du modèle intégré, centrés sur les besoins des clients et des partenaires : Corporate & Institutional Banking (CIB) ; Commercial, Personal Banking & Services (CPBS) regroupant l'ensemble des banques commerciales du Groupe<sup>(2)</sup> ainsi que des métiers spécialisés<sup>(3)</sup> tels que BNP Paribas Personal Finance ou Arval ; et Investment & Protection Services (IPS) regroupant les métiers de Gestion Institutionnelle et Privée<sup>(4)</sup> ainsi que le métier Assurance.

(1) Tel que présenté le 8 février 2022.

(2) Banque Commerciale en France (précédemment Banque De Détail en France), Banque Commerciale en Belgique (précédemment Banque De Détail en Belgique), BNL banca commerciale, Banque Commerciale au Luxembourg (précédemment Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg), Europe Méditerranée, BancWest.

(3) Arval & Leasing Solutions, BNP Paribas Personal Finance, Nouveaux Métiers Digitaux (dont Nickel) et Personal Investors.

(4) Wealth Management, Asset Management, Métier Immobilier et Principal Investments.

Ce modèle a démontré sa capacité de croissance et la force de son intégration. La répartition des résultats est équilibrée avec Corporate & Institutional Banking représentant 35 % du résultat d'exploitation en 2021, les banques commerciales 29 % du résultat d'exploitation en 2021, et les métiers spécialisés de CPBS et d'IPS, 36 % du résultat d'exploitation en 2021.

En conséquence, malgré un environnement défavorable, des vents contraires multiples et le choc lié à la crise sanitaire en 2020 et 2021, le Groupe a atteint ou dépassé en 2021 les objectifs principaux définis dans le cadre du plan de développement 2017-2020 avec un décalage de seulement un an : un ratio « Common Equity Tier 1 » de 12,9 % ; une rentabilité des fonds propres<sup>(1)</sup> de 10,0 % calculée sur cette base (pour un objectif de 10,0 % avec un objectif de ratio CET1 de 12,0 %) et un taux de distribution de 60 % en 2021<sup>(2)</sup>.

Capitalisant sur les forces de ses plateformes et de ses franchises clients favorablement positionnées et bénéficiant du plein apport de son modèle opérationnel intégré et transformé, le Groupe est idéalement placé pour livrer une croissance rentable, en mettant la technologie et l'industrialisation au cœur de son développement, en déployant la finance durable et la responsabilité sociale et environnementale à l'échelle supérieure et, en développant le potentiel et l'engagement des collaborateurs.

Fort de son modèle, le Groupe a comme objectif de continuer de développer une croissance organique disciplinée en gagnant des parts de marché à coût marginal, créant ainsi de nouvelles opportunités de croissance et générant des économies d'échelle substantielles.

Le Groupe réaffirme ainsi l'importance et la pertinence des piliers structurant son développement et son modèle de création de valeur, avec pour objectif d'assurer une croissance du produit net bancaire supérieure à la croissance des frais de gestion et supérieure à la croissance des actifs moyens pondérés<sup>(3)</sup> et un ROTÉ<sup>(4)</sup> se situant au-delà du coût du capital en 2025.

Sur la base d'hypothèses macroéconomiques prudentes, le Groupe continuera de bénéficier de l'apport de son approche distinctive dans un contexte de reprise économique encore marquée par des pressions à court terme. En moyenne, l'objectif du Groupe est ainsi une croissance du produit net bancaire de plus de 3,5 % par an avec des effets de ciseaux positifs de plus de 2 points<sup>(5)</sup> en moyenne.

Le plan tient compte d'un achèvement de la constitution du Fonds de Résolution Unique en 2023. Il s'appuie sur une hypothèse d'une contribution similaire aux taxes bancaires locales à un niveau stabilisé de 200 millions d'euros par an à partir de 2024.

Le Groupe vise ainsi une croissance moyenne du résultat net de plus de 7 % par an sur l'ensemble de la période pour porter le ROTÉ à plus de 11 % tout en conservant un objectif de ratio CET1 de 12 % à l'horizon 2025, intégrant le plein effet de la finalisation de Bâle 3 (CRR 3).

Le Groupe s'appuiera par ailleurs sur un niveau de ratio « Common Equity Tier 1 » qui s'établit au démarrage du plan à 12,9 %<sup>(6)</sup>, à un niveau qui permettrait d'ores et déjà d'absorber l'impact plein des contraintes

règlementaires liées à la finalisation de Bâle 3 (CRR 3), estimé par le Groupe à 8 % des actifs moyens pondérés en 2025.

La solidité financière du Groupe au démarrage du plan ainsi que la croissance du ROTÉ devrait permettre d'accompagner la croissance rentable et équilibrée des métiers du Groupe tout en portant le taux de distribution à 60 %, avec un taux minimum de distribution en numéraire de 50 %<sup>(7)</sup>.

Les objectifs d'évolution présentés continuent de s'appliquer sur le périmètre du Groupe hors contribution de Bank of the West. Ils ne prennent néanmoins pas en compte l'impact positif qui devrait résulter du redéploiement progressif du capital libéré par la vente de Bank of the West<sup>(8)</sup>.

Le redéploiement progressif et discipliné du produit restant, après compensation de la dilution du bénéfice net par action par un programme de rachat d'actions, devrait résulter en une augmentation supplémentaire de plus de 5 % du bénéfice net par action à horizon 2025, compte tenu du profil diversifié du Groupe.

### La technologie et l'industrialisation au cœur du modèle

Le Groupe a mis en œuvre un programme de transformation dans tous les métiers visant à la fois la mise en place d'une nouvelle expérience pour les clients et les collaborateurs, l'accélération de la digitalisation et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle. Le succès du plan 2017-2020 s'est matérialisé par une baisse du coefficient d'exploitation de plus de 2 points entre 2017 et 2021 et par des économies de coûts récurrentes de près de 3,1 milliards d'euros (pour un objectif initial de 2,7 milliards d'euros).

L'industrialisation des processus associée à une forte digitalisation des interactions avec les clients, (interactions digitales multipliées par 3 chez Domestic Markets entre 2017 et 2021), à un déploiement progressif du *smart sourcing* avec désormais près de 18 000 collaborateurs dans les centres de services, à l'utilisation intensive de l'intelligence artificielle, avec plus de la moitié des cas d'usages dédiés à l'efficacité opérationnelle en 2021, ont été autant de leviers contribuant structurellement aux gains d'efficacité opérationnelle du Groupe mais aussi à l'amélioration de l'expérience des clients et des collaborateurs.

Le Groupe continuera de mettre l'utilisation de la technologie et l'industrialisation au cœur de son modèle afin d'accroître son efficacité opérationnelle, améliorer l'expérience des collaborateurs et mieux servir les clients et partenaires.

Six leviers contribueront à l'externalisation d'effets de ciseaux positifs tout au long de la période du plan : une large utilisation de l'intelligence artificielle, des données et de la robotique ; un fort développement de l'utilisation sécurisée de la technologie du cloud ; un déploiement large de l'APisation du système d'information ; un recours au *smart sourcing* et un déploiement des centres de services ; un développement de la stratégie « Make/Buy/Share » ; et une convergence accélérée des plateformes technologiques européennes.

(1) Rentabilité des fonds propres tangibles non réévalués.

(2) Y compris le programme de rachat d'actions exécuté au 4T21 et sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 17 mai 2022.

(3) Calculé conformément à la CRR 2.

(4) Rentabilité des fonds propres tangibles avec l'effet plein de la finalisation de Bâle 3 (CRR 3).

(5) TCAM 2021-2025 du produit net bancaire moins TCAM 2021-2025 des frais de gestion.

(6) Au 31 décembre 2021.

(7) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale.

(8) Au 17 décembre 2021, cf. communiqué de presse du 20 décembre 2021.



Ces leviers déployés dans l'ensemble des pôles soutiendront la capacité du Groupe à générer un effet de ciseaux moyen<sup>(1)</sup> positif de plus de 2 points et une amélioration du coefficient d'exploitation de l'ensemble des divisions du Groupe. Elles permettront aussi de générer des marges de manœuvre assurant l'autofinancement de la transformation des activités et des investissements liés par les métiers. Une enveloppe de 400 millions d'euros par an, stable par rapport à 2020 et 2021 sera maintenue pour soutenir les coûts liés au renforcement du système d'information du Groupe ainsi que les coûts de restructuration et d'adaptation. Ces coûts seront compensés par des plus-values de cessions.

### Déploiement de la finance durable et de la responsabilité sociale et environnementale à l'échelle supérieure

Le Groupe s'appuiera sur trois grands axes stratégiques pour accélérer la mise en œuvre de ses engagements en matière de finance durable et de responsabilité sociale et environnementale. Le Groupe a défini 5 domaines prioritaires alignés avec les objectifs des clients et les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (Épargne, investissements et financements durables ; Transition vers la neutralité carbone ; Économie circulaire ; Capital naturel & biodiversité ; Lutte contre l'exclusion).

Il engagera un alignement des portefeuilles pour atteindre les objectifs de neutralité carbone avec la détermination d'une trajectoire de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> correspondant aux financements pour les secteurs d'activité les plus fortement émetteurs et un alignement des métiers grâce à des objectifs par secteur intégrant la transition des clients.

Le modèle intégré et l'ensemble des métiers seront pleinement mobilisés et engagés pour soutenir les clients dans la transition vers une économie durable et bas carbone au travers notamment du Low Carbon Transition Group, une organisation de 250 professionnels dédiés pour aider les clients à accélérer leur transition.

Enfin, le Groupe renforcera les processus et les outils de pilotage pour accompagner l'évolution des besoins et le développement des normes de place et renforcera sa gouvernance.

Le Groupe a ainsi l'objectif de mobiliser 350 milliards d'euros d'ici 2025 à travers les activités de crédits et d'émissions obligataires liées aux sujets environnementaux et sociaux<sup>(2)</sup>, mais aussi d'atteindre en 2025, 300 milliards d'euros d'investissements responsables et durables<sup>(3)</sup>.

### Des stratégies de développement différenciées par pôle

Fort d'une banque et de métiers spécialisés performants et agiles, partenaires de confiance des clients et de la société « for & beyond Banking », **Commercial, Personal Banking & Services (CPBS)**<sup>(4)</sup> continuera d'améliorer la recommandation des clients et des collaborateurs en simplifiant et en enrichissant son offre de produits et services avec un modèle opérationnel industriel et résilient associé à une relation client portée par un nouvel équilibre humain et digital.

CPBS<sup>(4)</sup> renforcera ses positions de leader en Europe sur la banque des entreprises et la banque privée et accélérera la croissance rentable

de ses métiers spécialisés à coût marginal. Les activités de banque de détail faisant toujours face à des vents contraires, le pôle engagera un repositionnement stratégique au travers d'une segmentation plus poussée et de changements des modèles opérationnels.

CPBS<sup>(4)</sup> vise ainsi une croissance annuelle moyenne de son produit net bancaire de près de 5 % par an d'ici 2025, un effet de ciseaux moyen de 3 points et une amélioration de sa rentabilité sur fonds propres supérieure à 3,5 points par rapport à 2021<sup>(5)</sup>.

**Investment & Protection services (IPS)** a comme objectif de devenir l'acteur européen de référence en protection, en épargne et investissements durables en renforçant son offre de produits et services et son réseau de distribution et en consolidant son leadership en matière de responsabilité sociale et environnementale avec le plein apport de métiers digitaux, agiles et efficaces en pointe en matière de technologies.

IPS s'appuiera sur trois piliers stratégiques pour renforcer ses positions et saisir de nouvelles opportunités de croissance : l'accélération du développement de l'épargne financière, le déploiement d'une franchise transversale d'actifs privés et le renforcement de son leadership en matière de financements durables. Il activera quatre leviers en tirant le meilleur parti du modèle intégré, accélérant l'utilisation du digital, de la donnée et de l'intelligence artificielle, continuant d'adapter les modes de travail et poursuivant l'optimisation du modèle opérationnel.

IPS a ainsi pour objectif une croissance annuelle moyenne de son produit net bancaire de près de 4,5 % par an d'ici 2025, un effet de ciseaux moyen de 1,5 point et une amélioration de sa rentabilité sur fonds propres de plus de 6,5 points par rapport à 2021<sup>(5)</sup>.

Avec l'ambition d'être le partenaire européen privilégié des clients entreprises et institutionnels sur le long terme, **Corporate & Institutional Banking (CIB)** poursuivra une stratégie plus pertinente que jamais avec l'objectif de devenir la première CIB européenne parmi les acteurs mondiaux en consolidant sa position de Top 3 en EMEA<sup>(6)</sup>. CIB s'appuiera sur la force du modèle intégré de BNP Paribas, les plateformes technologiques et les positions de leader en Finance durable, renforçant sa capacité à connecter les besoins des clients entreprises et institutionnels et à gagner des parts de marché dans un secteur en consolidation.

CIB continuera de bâtir sur les briques essentielles que sont l'accompagnement des clients dans la transition vers une économie durable et bas carbone et l'amélioration des plateformes technologiques au service des clients. Il poursuivra et approfondira ses actions sur les leviers structurels en tirant parti du plein apport du modèle intégré, et de l'amélioration continue du modèle opérationnel et de l'efficacité. Enfin, CIB accélérera en particulier avec des initiatives transformantes comme le développement d'une franchise Equity solide et l'accélération des dynamiques interrégionales.

CIB pourra ainsi développer le plein potentiel de son modèle distinctif, soutenable et intégré avec une croissance de ses revenus supérieure à celle du marché. CIB a ainsi pour objectif une croissance annuelle moyenne de son produit net bancaire de près de 3 % par an d'ici 2025, un effet de ciseaux moyen positif de près de 2 points et une amélioration de sa rentabilité sur fonds propres notionnels de plus de 3 points par rapport à 2021<sup>(7)</sup>.

(1) TCAM 21-25 du PNB moins TCAM 21-25 des Frais de Gestion.

(2) Crédits aux entreprises, institutionnels et particuliers liés aux sujets environnementaux et sociaux et émissions obligataires annuelles.

(3) Fonds européens de BNP Paribas Asset Management ouverts, classés Article 8 et 9 au sens de la réglementation SFDR.

(4) Y compris Bank of the West et intégrant 100 % de la Banque privée dans les entités de banques commerciales de la zone euro, Europe Méditerranée et aux États-Unis.

(5) TCAM 2021-2025 du produit net bancaire moins TCAM 2021-2025 des frais de gestion ; Rentabilité sur fonds propres notionnels (RONE) calculée sur la base d'un capital alloué calculé conformément à la CRR 2 (effet plein).

(6) Europe, Moyen-Orient, Afrique.

(7) TCAM 2021-2025 du produit net bancaire moins TCAM 2021-2025 des frais de gestion ; Rentabilité sur fonds propres notionnels (RONE) calculé sur la base d'un capital alloué calculé conformément à la CRR 2 (effet plein).

**Évènement postérieur au Conseil d'administration du 7 février 2022**

Le 9 mars 2022, le Groupe a annoncé le report de sa journée Investisseurs, initialement prévue le 14 mars 2022, en raison de la situation en Ukraine. Sur la base d'une première analyse d'ensemble des impacts à moyen et long terme des événements en cours, BNP Paribas confirme les objectifs financiers globaux du Groupe à horizon 2025 présentés le 8 février 2022, compte tenu des marges de prudence prises dans le plan initial. Dans cet environnement, le Groupe bénéficie plus que jamais de la résilience et de la capacité d'adaptation démontrées de son modèle diversifié et intégré ainsi que de la qualité de son profil de risque.

Ces objectifs financiers globaux à horizon 2025 sont les suivants :

- En moyenne, l'objectif du Groupe est une croissance du produit net bancaire de plus de 3,5 % par an<sup>(1)</sup> avec un effet de ciseau positif de plus de 2 points en moyenne<sup>(2)</sup>.

- Le Groupe vise ainsi une croissance moyenne du résultat net de plus de 7 % par an sur l'ensemble de la période pour porter le ROTE à plus de 11 % tout en conservant un objectif de ratio CET1 de 12 % à l'horizon 2025, intégrant le plein effet de la finalisation de Bâle 3 (CRR3) avec un objectif de ratio CET1 de 12,9 % à l'horizon 2024<sup>(3)</sup>.

- L'objectif de taux de distribution ordinaire du Groupe est de 60 % avec un taux minimum en numéraire de 50 %<sup>(4)</sup>.

Ces objectifs continuent de s'appliquer sur le périmètre du Groupe hors contribution de Bank of the West.

Par ailleurs le Groupe confirme que le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2022 de verser un dividende de 3,67 euros payé en numéraire soit une distribution de 50 % du résultat 2021. Ce versement portera le taux de distribution total au titre de l'année 2021 à 60 %, compte tenu du programme de rachat d'actions de 900 millions d'euros, exécuté entre le 1<sup>er</sup> novembre 2021 et le 6 décembre 2021, qui équivaut à une distribution de 10 % du résultat 2021

**INFORMATIONS SUR LES TENDANCES**

Les informations sur les tendances (Conditions macroéconomiques et Législations et réglementations applicables aux institutions financières) sont décrites dans la partie relative aux *Risques principaux et émergents de l'année* du chapitre *Risques et adéquation des fonds propres*.

**3.7 Structure financière**

Le Groupe a une structure financière solide.

Le ratio « Common Equity Tier 1 » s'élève à 12,9 %<sup>(5)</sup> au 31 décembre 2021, en progression de 10 points de base par rapport au 31 décembre 2020, du fait principalement de la mise en réserve du résultat 2021 après prise en compte d'un taux de distribution de 50 % et de l'impact de l'exécution du programme de rachat d'actions de 900 millions d'euros au quatrième trimestre 2021 (+ 50 points de base), de l'augmentation des actifs pondérés à périmètre et change constants<sup>(6)</sup> (- 25 points de base), des autres

impacts sur le ratio, notamment liés à l'atténuation des aménagements réglementaires de la crise sanitaire<sup>(7)</sup> (- 15 points de base).

Le ratio de levier<sup>(8)</sup> s'élève à 4,1 % au 31 décembre 2021.

Les réserves de liquidité disponibles instantanément s'élèvent à 452 milliards d'euros et représentent une marge de manœuvre de plus d'un an par rapport aux ressources de marché.

(1) TCAM 2021-2025 du produit net bancaire.

(2) TCAM 2021-2025 du produit net bancaire moins TCAM 2021-2025 des frais de gestion.

(3) ROTE : Rentabilité des fonds propres tangibles ; trajectoires basées sur les contraintes réglementaires connues et sur l'impact plein de la finalisation de Bâle 3 (CRR3) estimé par le Groupe à 8 % des actifs moyens pondérés en 2025.

(4) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale.

(5) CRD 4 ; y compris dispositions transitoires IFRS 9.

(6) Y compris mise à jour des modèles et des réglementations.

(7) Dispositions transitoires IFRS 9 et facteur d'agrégation PVA (- 10 pb).

(8) Calculé conformément au Règlement (UE) n° 2019/876, sans opter pour l'exemption temporaire des dépôts auprès des banques centrales de l'Eurosystème autorisée par la décision de la BCE du 18 juin 2021.

## 3.8 Indicateurs alternatifs de performance – Article 223-1 du Règlement Général de l'AMF

Indicateurs Alternatifs de Performance	Définition	Justification de l'utilisation
<b>Agrégats du compte de résultat des Pôles Opérationnels (PNB, frais de gestion, résultat brut d'exploitation, résultat avant impôt)</b>	Somme des agrégats du compte de résultat de Domestic Markets (avec les agrégats du compte de résultat de Domestic Markets, incluant 2/3 de la banque privée en France, en Italie, en Belgique et au Luxembourg), IFS et CIB Agrégats du compte de résultat du Groupe BNP Paribas = Agrégats du compte de résultat des Pôles Opérationnels + agrégats du compte de résultat de Autres Activités La réconciliation avec les agrégats du compte de résultat du Groupe est fournie dans les tableaux « Résultats par pôle »	Mesure représentative de la performance opérationnelle du Groupe BNP Paribas
<b>Agrégats du compte de résultat hors effet PEL/CEL (PNB, résultat brut d'exploitation, résultat avant impôt)</b>	Agrégat du compte de résultat hors effet PEL/CEL La réconciliation avec les agrégats du compte de résultat du Groupe est fournie dans les tableaux « Historique des résultats trimestriels »	Mesure représentative des agrégats de la période retraités de la variation de provision comptabilisant le risque généré par les PEL et CEL sur l'ensemble de leur durée
<b>Agrégats du compte de résultat d'une activité de Banque de Détail avec 100 % de la Banque Privée</b>	Agrégat du compte de résultat d'une activité de Banque de Détail, incluant la totalité du compte de résultat de la banque privée La réconciliation avec les agrégats du compte de résultat du Groupe est fournie dans les tableaux « Historique des résultats trimestriels »	Mesure représentative de la performance de l'activité d'une Banque de Détail y compris la totalité de la performance de la banque privée avant partage du compte de résultat avec le métier Wealth Management, la banque privée étant sous la responsabilité conjointe de la Banque de Détail (2/3 du compte de résultat) et du métier Wealth Management (1/3 du compte de résultat)
<b>Évolution des frais de gestion hors impact IFRIC 21</b>	Évolution des frais de gestion excluant les taxes et contributions soumises à IFRIC 21	Mesure représentative de l'évolution des frais de gestion excluant les taxes et contributions soumises à IFRIC 21 comptabilisées dans leur quasi-totalité sur le 1 <sup>er</sup> semestre pour l'ensemble de l'année, donnée afin d'éviter toute confusion par rapport aux autres périodes.
<b>Coefficient d'exploitation</b>	Rapport entre les coûts et les revenus	Mesure de l'efficacité opérationnelle dans le secteur bancaire
<b>Coût du risque/encours de crédit à la clientèle début de période (en points de base)</b>	Rapport entre coût du risque (en M€) et encours de crédit à la clientèle début de période Les détails du calcul sont fournis dans l'annexe « Coût du risque sur encours » des diapositives de présentation des résultats	Mesure du niveau de risque par métier en pourcentage du volume des encours
<b>Taux de couverture des engagements douteux</b>	Rapport entre les dépréciations stage 3 et les encours dépréciés (stage 3), bilan et hors-bilan, nettes des garanties reçues, sur la clientèle et les établissements de crédit, y compris les titres de dette au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres (hors assurance)	Mesure du provisionnement des créances douteuses
<b>Résultat net part du Groupe hors exceptionnels</b>	Résultat net part du Groupe retraité des éléments exceptionnels Le détail des éléments exceptionnels est fourni dans la diapositive « Principaux éléments exceptionnels » de présentation des résultats	Mesure du résultat du Groupe BNP Paribas hors éléments non récurrents d'un montant significatif ou éléments ne reflétant pas la performance opérationnelle, notamment les coûts de d'adaptation et de restructuration
<b>Rentabilité des fonds propres (ROE)</b>	Les détails du calcul du ROE sont fournis dans l'annexe « Rentabilité des Fonds Propres et Capitaux Permanents » des diapositives de présentation des résultats	Mesure de la rentabilité des capitaux propres du Groupe BNP Paribas
<b>Rentabilité des fonds propres tangibles (ROTE)</b>	Les détails du calcul du ROTÉ sont fournis dans l'annexe « Rentabilité des Fonds Propres et Capitaux Permanents » des diapositives de présentation des résultats	Mesure de la rentabilité des capitaux propres tangibles du Groupe BNP Paribas

## NOTE MÉTHODOLOGIQUE – ANALYSE COMPARATIVE À PÉRIMÈTRE ET CHANGE CONSTANTS

Les modalités de détermination des effets périmètre sont liées à différents types d'opérations (acquisitions, cessions, etc.). L'objectif sous-tendant le calcul des effets périmètre est d'améliorer la comparabilité des données d'une période sur l'autre.

Dans le cas d'acquisitions ou de création de société, l'entité est exclue pour chaque agrégat des résultats à périmètre constant des trimestres de l'exercice courant pour la période correspondante de non détention au cours de l'exercice précédent.

Dans le cas de cessions, les résultats de l'entité sont exclus de manière symétrique pour chaque agrégat sur l'exercice précédent pour les trimestres où l'entité n'est plus détenue.

En cas de changement de méthode de consolidation, les résultats sont présentés au taux d'intégration minimum sur les deux années (exercice courant et exercice antérieur) pour les trimestres faisant l'objet d'un retraitement à périmètre constant.

Le principe retenu par le Groupe BNP Paribas pour élaborer les analyses à change constant est de recalculer les résultats du trimestre de l'année N-1 (trimestre de référence) en les convertissant au cours de change du trimestre équivalent de l'année N (trimestre analysé). L'ensemble de ces calculs est effectué par rapport à la devise de reporting de l'entité.

### RAPPEL

**Produit Net Bancaire (PNB)** : dans l'ensemble du document, les termes « Produit Net Bancaire » ou « Revenus » sont utilisés indifféremment.

**Frais de gestion** : correspondent à la somme des Frais de personnel, Autres charges générales d'exploitation, Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles. Dans l'ensemble du document, les termes « Frais de gestion » ou « Coûts » peuvent être utilisés indifféremment.

**Pôles Opérationnels** : ils regroupent les trois pôles suivants :

- Domestic Markets composé de : Banque De Détail en France (BDDF), BNL banca commerciale (BNL bc), Banque De Détail en Belgique

(BDDB), Autres activités de Domestic Markets qui comprend Arval, Leasing Solutions, Personal Investors, Compte Nickel et la Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg (BDEL) ;

- International Financial Services (IFS) composé de : Europe Méditerranée, BancWest, Personal Finance, Assurance, Gestion Institutionnelle et Privée (GIP) qui comprend Gestion d'actifs, Wealth Management et Real Estate ;
- Corporate and Institutional Banking (CIB) regroupant : Corporate Banking, Global Markets, Securities Services.

**➤ RÉCONCILIATION DU COMPTE DE RÉSULTAT AVEC LES INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE**
**➤ Résultats par pôle sur 2021**

<i>En millions d'euros</i>	Domestic Markets	International Financial Services	CIB	Pôles opérationnels	Autres activités	Groupe
<b>Produit net bancaire</b>	<b>15 736</b>	<b>15 751</b>	<b>14 236</b>	<b>45 723</b>	<b>512</b>	<b>46 235</b>
var/2020	+ 5,4 %	(1,2) %	+ 3,4 %	+ 2,4 %	n.s.	+ 4,4 %
Frais de gestion	(10 473)	(10 231)	(9 400)	(30 104)	(1 007)	(31 111)
var/2020	+ 2,0 %	+ 1,1 %	+ 5,4 %	+ 2,7 %	+ 13,1 %	+ 3,0 %
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>5 263</b>	<b>5 519</b>	<b>4 836</b>	<b>15 619</b>	<b>(495)</b>	<b>15 124</b>
var/2020	+ 12,8 %	(5,2) %	(0,1) %	+ 1,9 %	(60,4) %	+ 7,4 %
Coût du risque	(1 173)	(1 427)	(173)	(2 772)	(153)	(2 925)
var/2020	(18,9) %	(48,6) %	(87,9) %	(50,9) %	n.s.	(48,8) %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4 090</b>	<b>4 092</b>	<b>4 664</b>	<b>12 846</b>	<b>(647)</b>	<b>12 199</b>
var/2020	+ 27,1 %	+ 34,4 %	+ 36,4 %	+ 32,7 %	(51,0) %	+ 45,9 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	444	33	478	16	494
Autres éléments hors exploitation	62	83	24	169	775	944
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>4 152</b>	<b>4 620</b>	<b>4 721</b>	<b>13 493</b>	<b>144</b>	<b>13 637</b>
var/2020	+ 26,8 %	+ 35,0 %	+ 36,7 %	+ 33,0 %	n.s.	+ 38,8 %
Impôt sur les bénéfices						(3 757)
Intérêts minoritaires						(392)
<b>Résultat net part du Groupe</b>						<b>9 488</b>

**➤ Réconciliation avec les agrégats du compte de résultat hors effet PEL/CEL et avec 100 % de la Banque Privée des activités de banque de détail**

<i>En millions d'euros</i>	2021	2020
<b>Retail Banking &amp; Services (hors PEL-CEL)</b>		
<b>Produit net bancaire</b>	<b>31 457</b>	<b>30 867</b>
Frais de gestion	(20 705)	(20 384)
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>10 753</b>	<b>10 483</b>
Coût du risque	(2 600)	(4 221)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>8 153</b>	<b>6 262</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	444	358
Autres éléments hors exploitation	145	72
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>8 742</b>	<b>6 692</b>
Coefficient d'exploitation	65,8 %	66,0 %
Fonds propres alloués (Md€)	54,8	55,3

En millions d'euros	2021	2020
<b>Retail Banking &amp; Services</b>		
<b>Produit net bancaire</b>	<b>31 487</b>	<b>30 870</b>
Frais de gestion	(20 705)	(20 384)
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>10 782</b>	<b>10 486</b>
Coût du risque	(2 600)	(4 221)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>8 183</b>	<b>6 265</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	444	358
Autres éléments hors exploitation	145	72
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>8 772</b>	<b>6 695</b>
Coefficient d'exploitation	65,8 %	66,0 %
Fonds propres alloués (Md€)	54,8	55,3

En millions d'euros	2021	2020
<b>Domestic Markets (intégrant 100 % de la Banque Privée en France, en Italie, en Belgique et au Luxembourg)<sup>(1)</sup></b>		
<b>Produit net bancaire</b>	<b>16 275</b>	<b>15 477</b>
Frais de gestion	(10 784)	(10 568)
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>5 491</b>	<b>4 909</b>
Coût du risque	(1 185)	(1 456)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4 306</b>	<b>3 453</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	5
Autres éléments hors exploitation	62	50
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>4 368</b>	<b>3 508</b>
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	(245)	(237)
<b>Résultat avant impôt de Domestic Markets</b>	<b>4 123</b>	<b>3 271</b>
Coefficient d'exploitation	66,3 %	68,3 %
Fonds propres alloués (Md€)	25,5	26,2

En millions d'euros	2021	2020
<b>Domestic Markets (intégrant 2/3 de la Banque Privée en France, en Italie, en Belgique et au Luxembourg)</b>		
<b>Produit net bancaire</b>	<b>15 736</b>	<b>14 932</b>
Frais de gestion	(10 473)	(10 267)
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>5 263</b>	<b>4 665</b>
Coût du risque	(1 173)	(1 446)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4 090</b>	<b>3 219</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	5
Autres éléments hors exploitation	62	50
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>4 152</b>	<b>3 274</b>
Coefficient d'exploitation	66,6 %	68,8 %
Fonds propres alloués (Md€)	25,5	26,2

(1) Incluant 100 % de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

<i>En millions d'euros</i>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>Banque De Détail en France (Intégrant 100 % de la Banque Privée en France)<sup>(1)</sup></b>		
<b>Produit net bancaire</b>	<b>6 269</b>	<b>5 947</b>
<i>dont revenus d'intérêt</i>	3 401	3 306
<i>dont commissions</i>	2 869	2 641
Frais de gestion	(4 551)	(4 490)
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>1 718</b>	<b>1 457</b>
Coût du risque	(441)	(496)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 277</b>	<b>961</b>
Éléments hors exploitation	37	38
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 314</b>	<b>998</b>
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	(136)	(133)
<b>Résultat avant impôt de BDDF</b>	<b>1 178</b>	<b>865</b>
Fonds propres alloués (Md€)	10,6	11,0

<i>En millions d'euros</i>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>Banque De Détail en France (Intégrant 100% de la Banque Privée en France, hors effet PEL CEL)</b>		
<b>Produit net bancaire</b>	<b>6 240</b>	<b>5 944</b>
<i>dont revenus d'intérêt</i>	3 371	3 303
<i>dont commissions</i>	2 869	2 641
Frais de gestion	(4 551)	(4 490)
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>1 689</b>	<b>1 454</b>
Coût du risque	(441)	(496)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 248</b>	<b>958</b>
Éléments hors exploitation	37	38
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 285</b>	<b>995</b>
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	(136)	(133)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 149</b>	<b>862</b>
Coefficient d'exploitation	72,9 %	75,5 %
Fonds propres alloués (Md€)	10,6	11,0

(1) Incluant 100 % de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

En millions d'euros	2021	2020
<b>Banque De Détail en France (Intégrant 2/3 de la Banque Privée en France)</b>		
<b>Produit net bancaire</b>	<b>5 981</b>	<b>5 667</b>
Frais de gestion	(4 412)	(4 353)
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>1 569</b>	<b>1 314</b>
Coût du risque	(428)	(487)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 141</b>	<b>827</b>
Éléments hors exploitation	37	38
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 178</b>	<b>865</b>
Coefficient d'exploitation	73,8 %	76,8 %
Fonds propres alloués (Md€)	10,6	11,0

Rappel Provision PEL/CEL : provision, comptabilisée dans le PNB de la Banque De Détail en France, en regard du risque généré par les Plans Épargne Logement (PEL) et Comptes Épargne Logement (CEL) sur l'ensemble de leur durée.

En millions d'euros	2021	2020
<b>Effet PEL-CEL</b>	<b>29</b>	<b>3</b>

En millions d'euros	2021	2020
<b>BNL banca commerciale (intégrant 100 % de la Banque Privée en Italie)<sup>(1)</sup></b>		
<b>Produit net bancaire</b>	<b>2 680</b>	<b>2 671</b>
Frais de gestion	(1 781)	(1 746)
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>899</b>	<b>925</b>
Coût du risque	(487)	(525)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>412</b>	<b>400</b>
Éléments hors exploitation	0	(2)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>412</b>	<b>398</b>
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	(36)	(35)
<b>Résultat avant impôt de BNL bc</b>	<b>376</b>	<b>363</b>
Coefficient d'exploitation	66,4 %	65,4 %
Fonds propres alloués (Md€)	5,3	5,3

En millions d'euros	2021	2020
<b>BNL banca commerciale (intégrant 2/3 de la Banque Privée en Italie)</b>		
<b>Produit net bancaire</b>	<b>2 591</b>	<b>2 586</b>
Frais de gestion	(1 727)	(1 697)
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>864</b>	<b>889</b>
Coût du risque	(488)	(524)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>376</b>	<b>365</b>
Éléments hors exploitation	0	(2)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>376</b>	<b>363</b>
Coefficient d'exploitation	66,7 %	65,6 %
Fonds propres alloués (Md€)	5,3	5,3

(1) Incluant 100 % de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.



En millions d'euros	2021	2020
<b>Banque De Détail en Belgique (intégrant 100 % de la Banque Privée en Belgique)<sup>(1)</sup></b>		
<b>Produit net bancaire</b>	<b>3 509</b>	<b>3 432</b>
Frais de gestion	(2 375)	(2 408)
Résultat Brut d'exploitation	1 135	1 024
Coût du risque	(99)	(230)
Résultat d'exploitation	1 035	794
Éléments hors exploitation	19	31
Résultat avant impôt	1 054	826
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	(65)	(64)
Résultat avant impôt de BDDB	989	762
Coefficient d'exploitation	67,7 %	70,2 %
Fonds propres alloués (Md€)	5,3	5,4

En millions d'euros	2021	2020
<b>Banque De Détail en Belgique (intégrant 2/3 de la Banque Privée en Belgique)</b>		
<b>Produit net bancaire</b>	<b>3 340</b>	<b>3 267</b>
Frais de gestion	(2 270)	(2 307)
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>1 070</b>	<b>960</b>
Coût du risque	(100)	(230)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>970</b>	<b>731</b>
Éléments hors exploitation	19	31
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>989</b>	<b>762</b>
Coefficient d'exploitation	68,0 %	70,6 %
Fonds propres alloués (Md€)	5,3	5,4

En millions d'euros	2021	2020
<b>Autres activités de Domestic Markets y compris Luxembourg (intégrant 100 % de la Banque Privée au Luxembourg)<sup>(1)</sup></b>		
<b>Produit net bancaire</b>	<b>3 846</b>	<b>3 430</b>
Frais de gestion	(2 078)	(1 923)
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>1 768</b>	<b>1 507</b>
Coût du risque	(157)	(205)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 611</b>	<b>1 301</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(4)	(12)
Autres éléments hors exploitation	10	0
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 617</b>	<b>1 289</b>
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	(8)	(5)
<b>Résultat avant impôt de Autres Domestic Markets</b>	<b>1 608</b>	<b>1 284</b>
Coefficient d'exploitation	54,0 %	56,1 %
Fonds propres alloués (Md€)	4,3	4,5

(1) Incluant 100 % de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

En millions d'euros	2021	2020
<b>Autres activités de Domestic Markets y compris Luxembourg (intégrant 2/3 de la Banque Privée au Luxembourg)</b>		
<b>Produit net bancaire</b>	<b>3 825</b>	<b>3 412</b>
Frais de gestion	(2 065)	(1 911)
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>1 760</b>	<b>1 501</b>
Coût du risque	(157)	(205)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 603</b>	<b>1 297</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(4)	(12)
Autres éléments hors exploitation	10	0
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 608</b>	<b>1 284</b>
Coefficient d'exploitation	54,0 %	56,0 %
Fonds propres alloués (Md€)	4,3	4,5

En millions d'euros	2021	2020
<b>Europe Méditerranée (intégrant 100 % de la Banque Privée en Turquie et en Pologne)<sup>(1)</sup></b>		
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 941</b>	<b>2 362</b>
Frais de gestion	(1 604)	(1 711)
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>337</b>	<b>651</b>
Coût du risque	(144)	(437)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>192</b>	<b>214</b>
Éléments hors exploitation	181	187
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>374</b>	<b>401</b>
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	(8)	(8)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>366</b>	<b>392</b>
Coefficient d'exploitation	82,6 %	72,4 %
Fonds propres alloués (Md€)	5,0	5,1

En millions d'euros	2021	2020
<b>Europe Méditerranée (intégrant 2/3 de la Banque Privée en Turquie et en Pologne)</b>		
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 926</b>	<b>2 346</b>
Frais de gestion	(1 596)	(1 704)
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>329</b>	<b>642</b>
Coût du risque	(145)	(437)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>184</b>	<b>206</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	234	192
Autres éléments hors exploitation	(53)	(6)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>366</b>	<b>392</b>
Coefficient d'exploitation	82,9 %	72,6 %
Fonds propres alloués (Md€)	5,0	5,1

(1) Incluant 100 % de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

<i>En millions d'euros</i>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>BancWest (intégrant 100 % de la Banque Privée aux États-Unis)<sup>(1)</sup></b>		
<b>Produit net bancaire</b>	<b>2 426</b>	<b>2 460</b>
Frais de gestion	(1 695)	(1 723)
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>731</b>	<b>737</b>
Coût du risque	45	(322)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>777</b>	<b>415</b>
Éléments hors exploitation	19	0
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>796</b>	<b>415</b>
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	(25)	(23)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>771</b>	<b>392</b>
Coefficient d'exploitation	69,9 %	70,0 %
Fonds propres alloués (Md€)	5,0	5,5

<i>En millions d'euros</i>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>BancWest (intégrant 2/3 de la Banque Privée aux États-Unis)</b>		
<b>Produit net bancaire</b>	<b>2 361</b>	<b>2 399</b>
Frais de gestion	(1 654)	(1 685)
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>707</b>	<b>715</b>
Coût du risque	45	(322)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>752</b>	<b>392</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0
Autres éléments hors exploitation	19	0
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>771</b>	<b>392</b>
Coefficient d'exploitation	70,1 %	70,2 %
Fonds propres alloués (Md€)	5,0	5,5

(1) Incluant 100 % de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

► **Réconciliation avec l'agrégat coût du risque sur encours (coûts du risque/encours de crédit à la clientèle début de période, en pb annualisés)**

	2021	2020
<b>Domestic Markets<sup>(1)</sup></b>		
Encours début de trimestre (en Md€)	448,4	431,0
Coût du risque (en M€)	1 185	1 456
Coût du risque (en pb, annualisé)	26	34
<b>BDDF<sup>(1)</sup></b>		
Encours début de trimestre (en Md€)	214,0	202,2
Coût du risque (en M€)	441	496
Coût du risque (en pb, annualisé)	21	25
<b>BNL bc<sup>(1)</sup></b>		
Encours début de trimestre (en Md€)	78,8	76,6
Coût du risque (en M€)	487	525
Coût du risque (en pb, annualisé)	62	69
<b>BDDB<sup>(1)</sup></b>		
Encours début de trimestre (en Md€)	119,8	117,8
Coût du risque (en M€)	99	230
Coût du risque (en pb, annualisé)	8	19

(1) Avec la Banque Privée à 100 %.

	2021	2020
<b>BancWest<sup>(1)</sup></b>		
Encours début de trimestre (en Md€)	49,8	55,8
Coût du risque (en M€)	(45)	322
Coût du risque (en pb, annualisé)	(9)	58
<b>Europe Méditerranée<sup>(1)</sup></b>		
Encours début de trimestre (en Md€)	36,9	39,5
Coût du risque (en M€)	144	437
Coût du risque (en pb, annualisé)	39	111
<b>Personal Finance</b>		
Encours début de trimestre (en Md€)	93,1	94,4
Coût du risque (en M€)	1 314	1 997
Coût du risque (en pb, annualisé)	141	212
<b>CIB – Corporate Banking</b>		
Encours début de trimestre (en Md€)	152,1	164,4
Coût du risque (en M€)	201	1 308
Coût du risque (en pb, annualisé)	13	80
<b>Groupe<sup>(2)</sup></b>		
Encours début de trimestre (en Md€)	867,7	867,3
Coût du risque (en M€)	2 925	5 717
Coût du risque (en pb, annualisé)	34	66

(1) Avec la Banque Privée à 100 %.

(2) Y compris coût du risque des activités de marché, International Financial Services et Autres Activités.

**CALCUL DU BÉNÉFICE NET PAR ACTION**

En millions	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Nombre moyen d'actions sur la période, hors actions autodétenues	1 247	1 248	1 248	1 248	1 246
Résultat net part du Groupe	9 488	7 067	8 173	7 526	7 759
Rémunération nette d'impôts des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)	(418)	(436)	(414)	(367)	(286)
Effet change sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée remboursés	(18)	(5)	(14)	0	64
<b>Résultat net part du Groupe, après rémunération et effet change sur TSSDI</b>	<b>9 052</b>	<b>6 626</b>	<b>7 745</b>	<b>7 159</b>	<b>7 537</b>
<b>BÉNÉFICE NET PAR ACTION (BNA) (en euros)</b>	<b>7,26</b>	<b>5,31</b>	<b>6,21</b>	<b>5,73</b>	<b>6,05</b>

**CALCUL DE LA RENTABILITÉ DES FONDS PROPRES**

En millions d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Résultat net part du Groupe (RNPG)	9 488	7 067
Rémunération nette d'impôts des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) et effet change	(436)	(441)
<b>RNPG retraité pour le calcul du ROE/ROTE</b>	<b>9 052</b>	<b>6 626</b>
<b>Moyenne des capitaux propres permanents, non réévalués, utilisée pour le calcul du ROE<sup>(1)</sup></b>	<b>101 882</b>	<b>98 235</b>
<b>Rentabilité des fonds propres</b>	<b>8,90 %</b>	<b>6,7 %</b>
<b>Moyenne des capitaux propres permanents, non réévalués, utilisée pour le calcul du ROTÉ<sup>(2)</sup></b>	<b>90 412</b>	<b>86 704</b>
<b>Rentabilité des fonds propres tangibles</b>	<b>10,00 %</b>	<b>7,6 %</b>

(1) *Moyenne des capitaux propres permanents : moyenne entre début d'année et fin de période (Capitaux propres permanents = capitaux propres comptables part du Groupe - variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres - Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée - rémunération nette d'impôts à verser sur TSSDI - projet de distribution).*

(2) *Moyenne des capitaux propres permanents tangibles : moyenne entre début d'année et fin de période (Capitaux propres permanents tangibles = capitaux permanents - immobilisations incorporelles - écarts d'acquisition).*

## PRINCIPAUX ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS

En millions d'euros	2021	2020
<b>PNB</b>		
Impact comptable d'un swap mis en place pour le transfert d'une activité (« Autres Activités »)		(104)
<b>Total PNB exceptionnels</b>		<b>(104)</b>
<b>Frais de gestion</b>		
Coûts de restructuration <sup>(1)</sup> et coûts d'adaptation <sup>(2)</sup> (« Autres Activités »)	(164)	(211)
Coûts de renforcement IT (« Autres Activités »)	(128)	(178)
Dons et mesures de sécurité pour le personnel liés à la crise sanitaire (« Autres Activités »)		(132)
<b>Total frais de gestion exceptionnels</b>	<b>(292)</b>	<b>(521)</b>
<b>Autres éléments hors exploitation</b>		
Plus-value de cession d'immeubles (« Autres Activités »)	486	699
Plus-value de cession liée à l'accord stratégique avec Allfunds (« Autres Activités »)	444	371
Plus-value de cession d'une participation de BNP Paribas Asset Management dans une JV (« Gestion Institutionnelle et Privée »)	96	
Dépréciation de survaleurs (« Autres Activités »)	(74)	(130)
<b>Total autres éléments hors exploitation</b>	<b>952</b>	<b>940</b>
<b>TOTAL DES ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS (AVANT IMPÔT)</b>	<b>660</b>	<b>316</b>
<b>TOTAL DES ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS (APRÈS IMPÔT)<sup>(3)</sup></b>	<b>479</b>	<b>264</b>

(1) Liés notamment à la restructuration de certaines activités (entre autres, chez CIB).

(2) Liés notamment à Wealth Management, BancWest et CIB.

(3) Part du Groupe.

## APPLICATION DE LA NORME IFRS 5 – TABLEAUX DE PASSAGE

Le Groupe a annoncé le 20 décembre 2021 la conclusion d'un accord avec BMO Financial Group pour la cession de 100 % de ses activités de banque commerciale aux États-Unis opérées par le groupe BancWest. Les conditions de cette opération rentrent dans le champ d'application de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente (cf. note 7.d Activités destinées à être cédées des états financiers consolidés au 31 décembre 2021) conduisant à retraiter l'exercice 2020 pour présenter sur une ligne distincte le « Résultat net des activités destinées à être cédées ».

Sauf mention contraire, les informations et éléments financiers incluent en particulier l'activité relative à BancWest pour refléter une vision opérationnelle. Ils sont donc présentés hors effets de l'application de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente. Il est proposé ci-dessous une réconciliation entre la vision opérationnelle présentée hors application de la norme IFRS 5 et les états financiers consolidés appliquant la norme IFRS 5.

### ► COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE 2021 – TABLEAU DE PASSAGE IFRS 5

En millions d'euros	Exercice 2021 avant IFRS 5	Exercice 2021 effet IFRS 5	Exercice 2021 selon IFRS 5	Exercice 2020 avant IFRS 5	Exercice 2020 effet IFRS 5	Exercice 2020 retraité selon IFRS 5
Marge d'intérêts	21 209	(1 971)	19 238	21 312	(2 026)	19 286
Produits nets de commissions	10 717	(355)	10 362	9 862	(283)	9 579
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	7 681	(66)	7 615	6 861	(111)	6 750
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par capitaux propres	181	(17)	164	249	(47)	202
Gains nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	36	(38)	(2)	36	-	36
Produits nets des activités d'assurance	4 332	-	4 332	4 114	-	4 114
Produits et charges des autres activités	2 079	(26)	2 053	1 841	(29)	1 812
<b>Produit net bancaire</b>	<b>46 235</b>	<b>(2 473)</b>	<b>43 762</b>	<b>44 275</b>	<b>(2 496)</b>	<b>41 779</b>
Frais de personnel	(17 377)	960	(16 417)	(16 946)	1 004	(15 942)
Autres charges générales d'exploitation	(11 234)	529	(10 705)	(10 809)	508	(10 301)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(2 500)	156	(2 344)	(2 439)	177	(2 262)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>15 124</b>	<b>(828)</b>	<b>14 296</b>	<b>14 081</b>	<b>(807)</b>	<b>13 274</b>
Coût du risque	(2 925)	(46)	(2 971)	(5 717)	322	(5 395)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>12 199</b>	<b>(874)</b>	<b>11 325</b>	<b>8 364</b>	<b>(485)</b>	<b>7 879</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	494	-	494	423	-	423
Gains nets sur autres actifs immobilisés	853	(19)	834	1 030	-	1 030
Variation de valeur des écarts d'acquisition	91	-	91	5	-	5
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>13 637</b>	<b>(893)</b>	<b>12 744</b>	<b>9 822</b>	<b>(485)</b>	<b>9 337</b>
Impôt sur les bénéfices	(3 757)	173	(3 584)	(2 407)	106	(2 301)
<b>Résultat des activités destinées à être cédées</b>		<b>720</b>	<b>720</b>		<b>379</b>	<b>379</b>
Intérêts minoritaires	392	-	392	348	-	348
<b>RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE</b>	<b>9 488</b>	<b>-</b>	<b>9 488</b>	<b>7 067</b>	<b>-</b>	<b>7 067</b>

## ► BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021 – TABLEAU DE PASSAGE IFRS 5

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 décembre 2021 avant IFRS 5</b>	<b>Effet IFRS 5</b>	<b>31 décembre 2021 selon IFRS 5</b>
<b>ACTIF</b>			
Caisse, banques centrales	362 537	(14 654)	347 883
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres	192 135	(628)	191 507
Prêts et opérations de pensions	249 841	(33)	249 808
Instruments financiers dérivés	240 625	(202)	240 423
Instruments financiers dérivés de couverture	8 713	(33)	8 680
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres			
Titres de dettes	43 915	(5 009)	38 906
Instruments de capitaux propres	2 558		2 558
Actifs financiers au coût amorti			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	21 804	(53)	21 751
Prêts et créances sur la clientèle	864 053	(50 053)	814 000
Titres de dettes	124 179	(15 669)	108 510
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 005		3 005
Placements des activités d'assurance	280 766		280 766
Actifs d'impôts courants et différés	6 101	(235)	5 866
Comptes de régularisation et actifs divers	180 623	(1 500)	179 123
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6 528		6 528
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	35 511	(428)	35 083
Immobilisations incorporelles	3 896	(237)	3 659
Écarts d'acquisition	7 654	(2 533)	5 121
Actifs destinés à être cédés		91 267	91 267
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 634 444</b>	<b>-</b>	<b>2 634 444</b>



<i>En millions d'euros</i>	<b>31 décembre 2021 avant IFRS 5</b>	<b>Effet IFRS 5</b>	<b>31 décembre 2021 selon IFRS 5</b>
<b>DETTES</b>			
Banques centrales	1 244		1 244
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres	112 338		112 338
Dépôts et opérations de pensions	293 456		293 456
Dettes représentées par un titre	70 383		70 383
Instruments financiers dérivés	237 675	(278)	237 397
Instruments financiers dérivés de couverture	10 134	(58)	10 076
Passifs financiers au coût amorti			
Dettes envers les établissements de crédit	165 843	(144)	165 699
Dettes envers la clientèle	1 030 323	(72 639)	957 684
Dettes représentées par un titre	149 981	(258)	149 723
Dettes subordonnées	24 720		24 720
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 367		1 367
Passifs d'impôts courants et différés	3 133	(30)	3 103
Comptes de régularisation et passifs divers	146 189	(790)	145 399
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	254 795		254 795
Provisions pour risques et charges	10 356	(169)	10 187
Dettes liées aux actifs destinés à être cédés		74 366	74 366
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 511 937</b>	<b>-</b>	<b>2 511 937</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<i>Capital et réserves</i>	108 176		108 176
<i>Résultat de la période, part du Groupe</i>	9 488		9 488
<b>Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe</b>	<b>117 664</b>		<b>117 664</b>
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	222		222
<b>Total part du Groupe</b>	<b>117 886</b>		<b>117 886</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>4 621</b>		<b>4 621</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>	<b>122 507</b>	<b>-</b>	<b>122 507</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 634 444</b>	<b>-</b>	<b>2 634 444</b>



# 4

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

<b>4.1</b>	<b>Compte de résultat de l'exercice 2021</b>	<b>180</b>
<b>4.2</b>	<b>État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>181</b>
<b>4.3</b>	<b>Bilan au 31 décembre 2021</b>	<b>182</b>
<b>4.4</b>	<b>Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2021</b>	<b>183</b>
<b>4.5</b>	<b>Tableau de passage des capitaux propres du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021</b>	<b>184</b>
<b>4.6</b>	<b>Notes annexes aux états financiers établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne</b>	<b>186</b>
	Note 1 Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe	186
	1.a Normes comptables	186
	1.a.1 Normes comptables applicables	186
	1.a.2 Principales nouvelles normes publiées et non encore applicables	187
	1.b Principes de consolidation	188
	1.b.1 Périmètre de consolidation	188
	1.b.2 Méthodes de consolidation	188
	1.b.3 Règles de consolidation	189
	1.b.4 Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition	189
	1.c Conversion des opérations en devises	190
	1.d Marge d'intérêts, commissions et produits des autres activités	190
	1.d.1 Marge d'intérêts	190
	1.d.2 Commissions et produits des autres activités	191
	1.e Actifs et passifs financiers	191
	1.e.1 Actifs financiers au coût amorti	191
	1.e.2 Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	192
	1.e.3 Engagements de financement et de garantie	193
	1.e.4 Contrats d'épargne et prêts règlementés	193
	1.e.5 Dépréciation des actifs financiers au coût amorti et des instruments de dette en valeur de marché par capitaux propres	193
	1.e.6 Coût du risque	196
	1.e.7 Instruments financiers en valeur de marché par résultat	196

1.e.8	Passifs financiers et instruments de capitaux propres	197
1.e.9	Comptabilité de couverture	197
1.e.10	Détermination de la valeur de marché	198
1.e.11	Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers	199
1.e.12	Compensation des actifs et passifs financiers	199
1.f	Normes comptables propres aux activités d'assurance	199
1.f.1	Compte de résultat	200
1.f.2	Placements des activités d'assurance	200
1.f.3	Provisions techniques et autres passifs d'assurance	201
1.g	Immobilisations	202
1.h	Contrats de location	202
1.h.1	Société du groupe bailleur du contrat de location	202
1.h.2	Société du groupe preneur du contrat de location	203
1.i	Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées	203
1.j	Avantages bénéficiant au personnel	203
1.k	Paiements à base d'actions	204
1.l	Provisions de passif	205
1.m	Impôt courant et différé	205
1.n	Tableau des flux de trésorerie	205
1.o	Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers	205
Note 2	Notes relatives au compte de résultat de l'exercice 2021	206
2.a	Marge d'intérêts	206
2.b	Commissions	207
2.c	Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	208
2.d	Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres	209
2.e	Produits nets des activités d'assurance	209
2.f	Produits et charges des autres activités	210
2.g	Autres charges générales d'exploitation	210
2.h	Coût du risque	210
2.i	Gains nets sur autres actifs immobilisés	217
2.j	Impôt sur les bénéfices	218
Note 3	Informations sectorielles	218
Note 4	Notes relatives au bilan au 31 décembre 2021	222
4.a	Instruments financiers en valeur de marché par résultat	222
4.b	Instruments financiers dérivés à usage de couverture	223
4.c	Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	226
4.d	Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	227
4.e	Actifs financiers au coût amorti	236
4.f	Encours dépréciés (strate 3)	237
4.g	Dettes au coût amorti envers les établissements de crédit et la clientèle	238
4.h	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	239
4.i	Placements des activités d'assurance	241
4.j	Provisions techniques et autres passifs d'assurance	243
4.k	Impôts courants et différés	244
4.l	Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	245
4.m	Participations dans les sociétés mises en équivalence	245
4.n	Immobilisations de placement et d'exploitation	246

4.o	Écarts d'acquisition	247
4.p	Provisions pour risques et charges	250
4.q	Compensation des actifs et passifs financiers	251
4.r	Transferts d'actifs financiers	254
Note 5	Engagements donnés ou reçus	255
5.a	Engagements de financement donnés ou reçus	255
5.b	Engagements de garantie donnés par signature	255
5.c	Engagements sur titres	255
5.d	Autres engagements de garantie	256
Note 6	Rémunérations et avantages consentis au personnel	257
6.a	Frais de personnel	257
6.b	Avantages postérieurs à l'emploi	257
6.c	Autres avantages à long terme	263
6.d	Indemnités de fin de contrat de travail	263
6.e	Paiements à base d'actions	264
Note 7	Informations complémentaires	264
7.a	Évolution du capital et résultat par action	264
7.b	Procédures judiciaires et d'arbitrage	266
7.c	Regroupement d'entreprises et perte de contrôle ou d'influence notable	267
7.d	Activités destinées à être cédées	268
7.e	Événements postérieurs à la clôture	270
7.f	Intérêts minoritaires	271
7.g	Restrictions significatives dans les filiales, coentreprises et entreprises associées	273
7.h	Entités structurées	273
7.i	Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux	277
7.j	Relations avec les autres parties liées	278
7.k	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	280
7.l	Périmètre de consolidation	281
7.m	Honoraires des Commissaires aux comptes	290

#### **4.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 291**

Les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont présentés au titre des exercices 2021 et 2020. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe I au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que l'exercice 2019 est consultable dans le Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 2 mars 2021 sous le numéro D.21-0086.

Le Groupe a conclu le 18 décembre 2021 un accord avec BMO Financial Group pour la cession de 100 % de ses activités de banque commerciale aux États-Unis opérées par l'ensemble homogène BancWest. Les conditions de cette opération rentrent dans le champ d'application de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente (cf. note 7.d *Activités destinées à être cédées*) conduisant à retraiter l'exercice 2020 pour présenter sur une ligne distincte le « Résultat net des activités destinées à être cédées ». Un reclassement similaire est opéré au sein de l'état du Résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres ainsi qu'au sein du Tableau des flux de trésorerie. L'effet de ce reclassement sur les agrégats du compte du résultat est présenté en note 3 *Informations sectorielles*.

## 4.1 Compte de résultat de l'exercice 2021

En millions d'euros	Notes	Exercice 2021	Exercice 2020 retraité selon IFRS 5
Intérêts et produits assimilés	2.a	29 518	31 169
Intérêts et charges assimilées	2.a	(10 280)	(11 883)
Commissions (produits)	2.b	15 037	13 304
Commissions (charges)	2.b	(4 675)	(3 725)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.c	7 615	6 750
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par capitaux propres	2.d	164	202
Gains nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		(2)	36
Produits nets des activités d'assurance	2.e	4 332	4 114
Produits des autres activités	2.f	15 482	13 167
Charges des autres activités	2.f	(13 429)	(11 355)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>		<b>43 762</b>	<b>41 779</b>
Frais de personnel	6.a	(16 417)	(15 942)
Autres charges générales d'exploitation	2.g	(10 705)	(10 301)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.n	(2 344)	(2 262)
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>		<b>14 296</b>	<b>13 274</b>
Coût du risque	2.h	(2 971)	(5 395)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>		<b>11 325</b>	<b>7 879</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4.m	494	423
Gains nets sur autres actifs immobilisés	2.i	834	1 030
Écarts d'acquisition	4.o	91	5
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>		<b>12 744</b>	<b>9 337</b>
Impôt sur les bénéfices des activités poursuivies	2.j	(3 584)	(2 301)
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>		<b>9 160</b>	<b>7 036</b>
Résultat net des activités destinées à être cédées	7.d	720	379
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>9 880</b>	<b>7 415</b>
dont intérêts minoritaires		392	348
<b>RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE</b>		<b>9 488</b>	<b>7 067</b>
Résultat par action	7.a	7,26	5,31
Résultat dilué par action	7.a	7,26	5,31

## 4.2 État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres

<i>En millions d'euros</i>	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2020 retraité selon IFRS 5</b>
<b>Résultat net</b>	<b>9 880</b>	<b>7 415</b>
<b>Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>712</b>	<b>(2 599)</b>
<b>Éléments pouvant être rapportés au résultat</b>	<b>26</b>	<b>(2 477)</b>
Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	481	(2 358)
Variations de valeur des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(379)	450
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(115)	(93)
Variations de valeur des placements des activités d'assurance		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(387)	-
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(191)	(35)
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(620)	535
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(31)	(38)
Impôt sur les bénéfices	402	(170)
Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence, nettes d'impôt	295	(110)
Variations de valeur des éléments relatifs aux activités destinées à être cédées, nettes d'impôt	571	(658)
<b>Éléments ne pouvant être rapportés au résultat</b>	<b>686</b>	<b>(122)</b>
Variations de valeur des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres sur option	413	89
Réévaluation des dettes imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas	25	(193)
Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	347	(24)
Impôt sur les bénéfices	(125)	3
Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence, nettes d'impôt	17	(18)
Variations de valeur des éléments relatifs aux activités destinées à être cédées, nettes d'impôt	9	21
<b>TOTAL</b>	<b>10 592</b>	<b>4 816</b>
Part du Groupe	10 200	4 508
Part des minoritaires	392	308

## 4.3 Bilan au 31 décembre 2021

En millions d'euros, au	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>ACTIF</b>			
Caisse, banques centrales		347 883	308 703
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres	4.a	191 507	167 927
Prêts et opérations de pension	4.a	249 808	244 878
Instruments financiers dérivés	4.a	240 423	276 779
Instruments financiers dérivés de couverture	4.b	8 680	15 600
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres			
Titres de dette	4.c	38 906	55 981
Instruments de capitaux propres	4.c	2 558	2 209
Actifs financiers au coût amorti			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4.e	21 751	18 982
Prêts et créances sur la clientèle	4.e	814 000	809 533
Titres de dette	4.e	108 510	118 316
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 005	5 477
Placements des activités d'assurance	4.i	280 766	265 356
Actifs d'impôts courants et différés	4.k	5 866	6 559
Comptes de régularisation et actifs divers	4.l	179 123	140 904
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4.m	6 528	6 396
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	4.n	35 083	33 499
Immobilisations incorporelles	4.n	3 659	3 899
Écarts d'acquisition	4.o	5 121	7 493
Actifs destinés à être cédés	7.d	91 267	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 634 444</b>	<b>2 488 491</b>
<b>DÉTTES</b>			
Banques centrales		1 244	1 594
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres	4.a	112 338	94 263
Dépôts et opérations de pensions	4.a	293 456	288 595
Dettes représentées par un titre	4.a	70 383	64 048
Instruments financiers dérivés	4.a	237 397	282 608
Instruments financiers dérivés de couverture	4.b	10 076	13 320
Passifs financiers au coût amorti			
Dettes envers les établissements de crédit	4.g	165 699	147 657
Dettes envers la clientèle	4.g	957 684	940 991
Dettes représentées par un titre	4.h	149 723	148 303
Dettes subordonnées	4.h	24 720	22 474
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1 367	6 153
Passifs d'impôts courants et différés	4.k	3 103	3 001
Comptes de régularisation et passifs divers	4.l	145 399	107 846
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	4.j	254 795	240 741
Provisions pour risques et charges	4.p	10 187	9 548
Dettes liées aux actifs destinés à être cédés	7.d	74 366	-
<b>TOTAL DÉTTES</b>		<b>2 511 937</b>	<b>2 371 142</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital et réserves		108 176	106 228
Résultat de la période, part du Groupe		9 488	7 067
<b>Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe</b>		<b>117 664</b>	<b>113 295</b>
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		222	(496)
<b>Total part du Groupe</b>		<b>117 886</b>	<b>112 799</b>
Intérêts minoritaires	7.f	4 621	4 550
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>122 507</b>	<b>117 349</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>2 634 444</b>	<b>2 488 491</b>



## 4.4 Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2021

En millions d'euros	Notes	Exercice 2021	Exercice 2020 retraité selon IFRS 5
Résultat avant impôt des activités poursuivies		12 744	9 337
Résultat avant impôt des activités destinées à être cédées		893	485
<b>Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat</b>		<b>26 336</b>	<b>5 741</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		6 781	6 325
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition		22	24
Dotations nettes aux provisions		13 150	6 971
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(494)	(423)
(Produits) nets des activités d'investissement		(923)	(1 034)
(Produits) nets des activités de financement		(1 105)	(2 470)
Autres mouvements		8 905	(3 652)
<b>Augmentation nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>		<b>2 403</b>	<b>123 761</b>
Augmentation nette liée aux opérations avec la clientèle et les établissements de crédit		39 029	152 167
Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(24 497)	(18 050)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(9 773)	(7 767)
Impôts versés		(2 356)	(2 589)
<b>AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE</b>		<b>42 376</b>	<b>139 324</b>
Augmentation (Diminution) nette liée aux actifs financiers et aux participations		482	(78)
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 664)	(773)
<b>DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(1 182)</b>	<b>(851)</b>
(Diminution) Augmentation de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(5 699)	773
Augmentation de trésorerie provenant des autres activités de financement		20 215	17 751
<b>AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>14 516</b>	<b>18 524</b>
<b>EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE</b>		<b>107</b>	<b>(2 614)</b>
<b>AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE</b>		<b>55 817</b>	<b>154 383</b>
dont augmentation nette de la trésorerie des activités destinées à être cédées	7.d	10 739	2 192
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période</b>		<b>306 601</b>	<b>152 218</b>
Comptes actifs de caisse, banques centrales		308 721	155 151
Comptes passifs de banques centrales		(1 594)	(2 985)
Prêts à vue aux établissements de crédit		8 380	8 972
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4.g	(8 995)	(9 072)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		89	152
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période</b>		<b>362 418</b>	<b>306 601</b>
Comptes actifs de caisse, banques centrales		347 901	308 721
Comptes passifs de banques centrales		(1 244)	(1 594)
Prêts à vue aux établissements de crédit		10 156	8 380
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4.g	(9 105)	(8 995)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		156	89
Comptes de trésorerie et assimilée classés au sein des « Actifs destinés à être cédés »		14 554	-
<b>AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE</b>		<b>55 817</b>	<b>154 383</b>

## 4.5 Tableau de passage des capitaux propres

En millions d'euros	Capital et réserves				Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat		
	Actions ordinaires et réserves liées	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	Réserves non distribuées	Total	Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres sur option	Risque émetteur des dettes en valeur de marché par résultat	Réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>27 070</b>	<b>8 689</b>	<b>69 549</b>	<b>105 308</b>	<b>511</b>	<b>(163)</b>	<b>160</b>
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2019</b>				-			
Augmentations de capital et émissions		1 609	(2)	1 607			
Réduction ou remboursement de capital		(335)	(5)	(340)			
Mouvements sur titres propres	(17)	(15)	40	8			
Rémunération des actions de préférence et des TSSDI			(426)	(426)			
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires (note 7.f)				-			
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 7.f)			(1)	(1)			
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires			(8)	(8)			
Autres variations			(2)	(2)			
Transfert en réserves d'éléments non recyclables			82	82	(84)	2	
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres				-	34	(142)	(6)
<b>Résultat net au 31 décembre 2020</b>			<b>7 067</b>	<b>7 067</b>			
<b>Situation au 31 décembre 2020</b>	<b>27 053</b>	<b>9 948</b>	<b>76 294</b>	<b>113 295</b>	<b>461</b>	<b>(303)</b>	<b>154</b>
Effet rétrospectif du changement de méthode relatif aux engagements sociaux (note 6.b)			74	74			
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2020</b>			<b>(3 323)</b>	<b>(3 323)</b>			
Augmentations de capital et émissions		1 026	(1)	1 025			
Réduction ou remboursement de capital	(897)	(1 768)	(26)	(2 691)			
Mouvements sur titres propres	191	1	18	210			
Rémunération des actions de préférence et des TSSDI			(412)	(412)			
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires (note 7.f)				-			
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 7.f)			8	8			
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires			5	5			
Autres variations			(9)	(9)			
Transfert en réserves d'éléments non recyclables			(6)	(6)	(11)	17	
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres				-	390	19	270
<b>Résultat net au 31 décembre 2021</b>			<b>9 488</b>	<b>9 488</b>			
Reclassement des activités destinées à être cédées				-			125
<b>Situation au 31 décembre 2021</b>	<b>26 347</b>	<b>9 207</b>	<b>82 110</b>	<b>117 664</b>	<b>840</b>	<b>(267)</b>	<b>549</b>

du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021

Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat		Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat						Total part du Groupe	Intérêts minoritaires (note 7.f)	Capitaux propres totaux
Activités destinées à être cédées	Total	Parités monétaires	Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	Placements de l'activité d'assurance	Instruments dérivés de couverture	Activités destinées à être cédées	Total			
	508	(1 902)	241	2 238	1 060		1 637	107 453	4 392	111 845
	-						-	-	(84)	(84)
	-						-	1 607		1 607
	-						-	(340)		(340)
	-						-	8		8
	-						-	(426)	(1)	(427)
	-						-	-	5	5
	-						-	(1)	1	-
	-						-	(8)	(69)	(77)
	-						-	(2)	(2)	(4)
	(82)						-	-		-
	(114)	(3 131)	316	(4)	374		(2 445)	(2 559)	(40)	(2 599)
	-						-	7 067	348	7 415
	312	(5 033)	557	2 234	1 434		(808)	112 799	4 550	117 349
	-						-	74		74
	-						-	(3 323)	(221)	(3 544)
	-						-	1 025	10	1 035
	-						-	(2 691)	(73)	(2 764)
	-						-	210		210
	-						-	(412)		(412)
	-						-	-	(139)	(139)
	-						-	8	55	63
	-						-	5	38	43
	-						-	(9)	9	-
	6						-	-		-
	679	1 385	(476)	(423)	(453)		33	712		712
	-						-	9 488	392	9 880
	(125)	(687)	41		38	608	-	-		-
	(125)	997	(4 335)	122	1 811	1 019	(775)	117 886	4 621	122 507

## 4.6 Notes annexes aux états financiers établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

### Note 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

#### 1.a NORMES COMPTABLES

##### 1.a.1 Normes comptables applicables

L'épidémie de coronavirus, reconnue comme pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020 et les diverses mesures mises en place par les gouvernements et organismes de réglementation pour lutter contre sa propagation ont affecté la chaîne d'approvisionnement mondiale ainsi que la demande de biens et de services et ont de ce fait un impact important sur la croissance mondiale. Dans le même temps, les politiques budgétaires et monétaires ont été assouplies pour soutenir l'économie.

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis sur la base de la continuité d'activité. Les impacts de l'épidémie de coronavirus atténués par l'ensemble des mesures contracycliques comme les mesures de soutien des autorités et les plans de relance de l'activité économique dont bénéficient les clients concernent principalement les pertes de crédit attendues et l'évaluation des actifs. L'estimation de ces impacts a été réalisée dans un contexte d'incertitude concernant l'ampleur des conséquences de cette épidémie sur les économies tant au niveau local que mondial.

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne<sup>(1)</sup>. À ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture ont été exclues.

Les informations relatives à la nature et à l'étendue des risques afférents aux instruments financiers requises par IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et aux contrats d'assurance requises par IFRS 4 « Contrats d'assurance », ainsi que les informations sur les fonds propres réglementaires prescrites par IAS 1 « Présentation des états financiers » sont présentées dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel. Ces informations qui font partie intégrante des notes annexes aux états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas au 31 décembre 2021 sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes sur les états financiers et sont identifiées dans le rapport de gestion par la mention « audité ». La section 4 du chapitre 5, paragraphe *Expositions, provisions et coût du risque*, présente notamment les informations relatives à IFRS 7 concernant les expositions au risque de crédit et dépréciations correspondantes détaillées en fonction de leur statut, performant ou non performant, par zones géographiques et par secteurs, ainsi que le détail des prêts et créances sujets à moratoires ou aux mécanismes de garanties publiques en réponse à la crise sanitaire.

■ Dans le cadre de la réforme des taux IBOR et Eonia, le Groupe a lancé fin 2018 un programme mondial de transition impliquant l'ensemble des métiers et fonctions. Ce programme vise à encadrer et à mettre en œuvre le processus de transition des anciens taux d'intérêt de référence vers les nouveaux taux dans les juridictions et les devises majeures (euro, livre sterling, dollar américain, franc suisse et yen), tout en réduisant les risques liés à cette transition et en respectant les délais fixés par les autorités compétentes. Le Groupe a contribué aux travaux de place menés conjointement avec les banques centrales et les superviseurs.

Les annonces des autorités publiques du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'administrateur des Libors (ICE BA) fin novembre 2020 ont modifié le calendrier de transition qui devait s'achever initialement à la fin de l'année 2021. Pour les Libor GBP et JPY, des Libor synthétiques seront publiés au-delà de cette échéance pour certains contrats qualifiés de « tough legacy » (i.e. n'ayant pas basculé de Libor à un indice de remplacement). Aux États-Unis, la publication du Libor USD perdurera jusqu'à mi-2023, une solution législative étant recherchée au-delà de cette date pour certaines classes d'actif, notamment les obligations à taux variable.

Pour les contrats indexés sur le Libor CHF et ne pouvant pas être renégociés avant sa disparition fin 2021, la Commission européenne a prévu une solution législative remplaçant ce taux par un taux SARON (*Swiss Average Rate OverNight*) capitalisé quotidiennement, plus un spread visant à assurer la neutralité économique de ce changement.

En Europe, la transition Eonia-€STR, de nature strictement technique compte tenu du lien fixe entre ces deux indices, s'est finalisée fin décembre 2021 tandis que le maintien de l'Euribor sur une base *sine die* a été confirmé.

Sur la base des progrès réalisés sur les exercices 2020 et 2021, notamment par la définition d'un plan détaillé et son exécution, la Banque est confiante dans sa capacité opérationnelle à gérer le processus de transition de larges volumes de transactions vers les nouveaux taux de référence.

La réforme des taux IBOR expose la Banque à divers risques que le programme vise à gérer étroitement, en particulier :

- des risques de conduite du changement, mais aussi de contentieux et de comportement liés aux négociations avec les clients et les contreparties de marché dans le cadre de la modification des contrats existants ;
- des risques opérationnels, liés aux modifications des systèmes informatiques et des processus de la banque ;

(1) Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting\\_en](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en)

- des risques économiques en cas de perturbations des marchés financiers liées aux différentes transitions induites par la réforme IBOR ;
- des risques de valorisation dans un scénario de réduction de liquidité pendant la transition sur certains segments de marché d'instruments dérivés.

En septembre 2019, l'IASB a publié des amendements « Phase 1 » à IAS 39 et IFRS 7 modifiant les exigences relatives à la comptabilité de couverture, afin que les couvertures affectées par la réforme des taux d'intérêt de référence puissent se poursuivre malgré l'incertitude liée à la période de transition des instruments couverts et de couverture vers les nouveaux taux. Ces amendements, adoptés par la Commission européenne le 15 janvier 2020, sont appliqués par le Groupe depuis le 31 décembre 2019.

L'IASB a publié en août 2020 des amendements « Phase 2 » à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 introduisant plusieurs modifications applicables lors de la transition effective vers les nouveaux taux d'intérêt de référence. Ces amendements permettent de traiter les changements apportés aux flux de trésorerie contractuels des instruments financiers résultant de la réforme des taux IBOR comme une simple refixation de leur taux d'intérêt variable, à condition cependant que ces changements s'effectuent sur une base économiquement équivalente. Ils permettent par ailleurs la poursuite des relations de couverture, sous réserve d'amender leur documentation pour refléter les changements apportés aux instruments couverts, aux instruments de couverture, au risque couvert, et/ou à la méthode de mesure de l'efficacité lors de la transition vers les nouveaux taux de référence. Les mesures introduites dans ce cadre incluent par ailleurs :

- la possibilité de documenter un taux d'intérêt comme composante de risque couverte même si ce taux n'est pas immédiatement séparément identifiable, et ce à condition de s'attendre raisonnablement à ce qu'il le devienne dans un délai de 24 mois ;
- la possibilité de refixer à zéro les variations de valeur cumulées dans le cadre du test sur l'inefficacité des relations de couverture ;
- et l'obligation d'isoler dans des sous-groupes dans le cadre des couvertures de portefeuille les instruments faisant référence aux nouveaux taux sans risque de référence.

Ces amendements, adoptés par la Commission européenne en décembre 2020, sont appliqués par le Groupe depuis le 31 décembre 2020, ce qui lui permet de maintenir ses relations de couvertures existantes ayant été modifiées du fait de la transition vers les nouveaux taux de référence.

Le Groupe a documenté des relations de couverture au regard des taux d'intérêt de référence visés par la réforme, principalement l'Eonia, l'Euribor et les taux Libor. Pour ces relations de couverture, les instruments couverts et de couverture vont être progressivement amendés, quand nécessaire, afin d'incorporer les nouveaux taux. Les amendements « Phase 1 » à IAS 39 et IFRS 7 sont applicables dès lors que les termes contractuels des instruments couverts ou des instruments de couverture n'ont pas encore été amendés (par exemple avec l'inclusion d'une clause de « fallback »), ou s'ils ont été amendés et que les termes et la date de la transition vers les nouveaux taux d'intérêt de référence n'ont pas été clairement stipulés. Inversement, les amendements « Phase 2 » sont applicables dès lors que les

termes contractuels des instruments couverts ou des instruments de couverture ont été amendés, et que les termes et la date de transition vers les nouveaux taux d'intérêt de référence ont été clairement stipulés.

Les montants notionnels des instruments de couverture documentés dans les relations de couverture impactées par la réforme des taux d'intérêt de référence sont présentés dans la note 4.b *Instruments financiers dérivés à usage de couverture*.

Au 31 décembre 2021, 112 405 contrats sont adossés au Libor USD, dont 72 867 contrats ayant une date de maturité postérieure au 30 juin 2023, parmi lesquels 54 628 contrats de dérivés.

Au 31 décembre 2020, 143 964 contrats ayant une date de maturité ultérieure au 31 décembre 2021 étaient adossés à des taux concernés par cette réforme, dont 104 315 contrats de dérivés.

- L'IFRIC (IFRS Interpretations Committee) a émis en mai 2021 une proposition de décision validée par l'International Accounting Standards Board qui modifie la manière de calculer les engagements sociaux relatifs à certains régimes à prestations définies de type indemnités de fin de carrière. Ces régimes, essentiellement français, ouvrent progressivement des droits à indemnités qui ne seront réglés que s'il y a un départ effectif en retraite mais le nombre d'années de prise en compte des droits est plafonné. Jusqu'alors les droits à indemnité étaient comptabilisés linéairement de la date d'entrée dans la société jusqu'à la date de départ effective en retraite sans tenir compte du plafonnement des droits. Les droits à indemnités sont à présent comptabilisés linéairement en prenant une date de départ des droits tenant compte du nombre d'années plafonnées jusqu'à la date de départ en retraite. L'ajustement net d'impôt de 74 millions d'euros en résultant est comptabilisé en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021 en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

L'entrée en vigueur des autres normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 n'a pas eu d'effet sur les états financiers de l'exercice 2021.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2021 est optionnelle.

### 1.a.2 Principales nouvelles normes publiées et non encore applicables

La norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » publiée en mai 2017, amendée en juin 2020, remplacera la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Elle a été adoptée par l'Union européenne en novembre 2021, accompagnée d'une exemption optionnelle à l'application du regroupement par cohorte annuelle des contrats participatifs qui reposent sur une mutualisation intergénérationnelle. Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023<sup>(1)</sup>.

Un amendement à IFRS 17 relatif à la présentation du comparatif IFRS 9/IFRS 17 a également été publié par l'IASB en décembre 2021, et n'a pas encore fait l'objet d'une approbation par l'Union européenne.

L'analyse de la norme et l'identification de ses effets se poursuivent dans le cadre du projet de mise en œuvre et des travaux de contrôles et de validation.

(1) Le 25 juin 2020, l'IASB a publié des amendements à IFRS 17 reportant notamment sa date d'application obligatoire de deux années.

## 1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

### 1.b.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent les entreprises contrôlées, contrôlées conjointement, et sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

### 1.b.2 Méthodes de consolidation

#### Contrôle exclusif

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote (et s'il n'existe pas de dispositions contractuelles venant altérer le pouvoir de ces droits de vote) ou si le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité lui est conféré par des accords contractuels.

Les entités structurées sont des entités établies de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives, alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels. Elles présentent souvent des caractéristiques telles que des activités circonscrites, un objet précis et bien défini et des capitaux propres insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans recours à un soutien financier subordonné.

Pour ces entités, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à leur création, les risques auxquels il a été prévu qu'elles seraient exposées et dans quelle mesure le Groupe en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique du Groupe à prendre les décisions susceptibles de faire varier significativement les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'il évalue s'il a le pouvoir, le Groupe tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle est réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Lorsque le Groupe est contractuellement doté du pouvoir de décision, par exemple lorsque le Groupe intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il convient de déterminer s'il agit en tant qu'agent ou principal. En effet, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, ce pouvoir décisionnel peut indiquer qu'il agit pour son propre compte et qu'il a donc le contrôle sur ces entités.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Pour les fonds consolidés par intégration globale, les parts détenues par des investisseurs tiers sont enregistrées en dettes à la valeur de marché dès lors que les parts émises par ces fonds sont remboursables à la valeur de marché au gré du détenteur.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

#### Contrôle conjoint

Lorsque le Groupe poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur l'actif net de laquelle les partenaires ont un droit, cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs et des obligations relatives aux passifs de l'activité contrôlée conjointement, le Groupe comptabilise ses actifs, ses passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables.

#### Influence notable

Les entreprises sous influence notable, ou entreprises associées, sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil peuvent être incluses dans le périmètre de consolidation si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est par exemple le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres associés, dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise en étant représenté dans les organes de direction, ou exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition constaté sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise mise en équivalence sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a contracté une obligation légale ou implicite ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Lorsque le Groupe détient une participation dans une entreprise associée, directement ou indirectement via une entité qui est un organisme de capital-risque, un fonds commun de placement, une société d'investissement à capital variable ou une entité semblable telle qu'un fonds d'assurance lié à des placements, il peut choisir d'évaluer cette participation à la valeur de marché par résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

### 1.b.3 Règles de consolidation

#### Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs en valeur de marché par capitaux propres et des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

#### Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyperinflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe, dans ses capitaux propres sous la rubrique « Parités monétaires » et pour la part des tiers, sous la rubrique « Intérêts minoritaires ». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence

notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession, déterminé selon la méthode par palier, est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

### 1.b.4 Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

#### Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. À cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans l'actif net réévalué de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur valeur de marché, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

À la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée ayant été prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant antérieurement à cette date, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

### Évaluation des écarts d'acquisition

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

#### Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en « ensembles homogènes de métiers »<sup>(1)</sup>. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

#### Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation des écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

#### Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la Direction Générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

## 1.c CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs relatifs aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

### Actifs et passifs monétaires<sup>(2)</sup> libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

### Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction, c'est-à-dire la date de comptabilisation initiale de l'actif non monétaire. Dans le second cas, ils sont évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (instruments de capitaux propres) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres ».

## 1.d MARGE D'INTÉRÊTS, COMMISSIONS ET PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS

### 1.d.1 Marge d'intérêts

Les produits et les charges relatifs aux instruments financiers de dette évalués au coût amorti et en valeur de marché par capitaux propres sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Intérêts et produits/charges assimilés ». Entrent dans cette catégorie notamment les commissions sur engagement de

(1) Le terme retenu par la norme IAS 36 pour les ensembles homogènes de métiers est celui d'« Unité Génératrice de Trésorerie ».

(2) Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.



financement lorsqu'il est considéré que la mise en place d'un prêt est plus probable qu'improbable. Les commissions perçues sur engagements de financement sont différées jusqu'au tirage puis sont intégrées dans le calcul du taux d'intérêt effectif et étalées sur la durée de vie du prêt. Entrent également dans cette catégorie les commissions de syndication pour la part de la commission équivalente à la rémunération d'autres participants à la syndication.

### 1.d.2 Commissions et produits des autres activités

Les commissions perçues au titre de prestations de services bancaires et assimilés (à l'exception de celles relevant du taux d'intérêt effectif), les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients ».

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus s'appuyant sur des principes déclinés en cinq étapes. Ces cinq étapes permettent notamment d'identifier les obligations de prestations distinctes comprises dans les contrats et de leur allouer le prix de la transaction. Les produits relatifs à ces différentes obligations de prestation sont reconnus lorsque celles-ci sont satisfaites, c'est-à-dire lorsque le transfert du contrôle du bien ou du service a été réalisé.

Le prix d'une prestation peut contenir une composante variable. Les montants variables ne peuvent être enregistrés en résultat que s'il est hautement probable que les montants enregistrés ne donneront pas lieu à un ajustement significatif à la baisse.

#### Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions :

- soit progressivement au fur et à mesure que le service est rendu lorsque le client bénéficie d'un service continu. Il s'agit par exemple de certaines commissions sur opérations avec la clientèle lorsque les services sont rendus de manière continue, des commissions sur engagements de financement qui ne sont pas intégrées dans la marge d'intérêts car la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, des commissions sur garantie financière, des commissions de compensation sur instruments financiers, des commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées, des droits de garde sur titres, etc. S'agissant des commissions perçues au titre des engagements de garantie financière, elles sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions ;
- soit lorsque le service est rendu, dans les autres cas. Il s'agit par exemple des commissions de distributions reçues, des commissions de syndication rémunérant la prestation d'arrangement, des commissions de prestations de conseil, etc.

#### Produits des autres activités

Les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location simple sont enregistrés dans la rubrique « Produits des autres activités » du compte de résultat.

S'agissant des revenus de promotion immobilière, le Groupe les enregistre en résultat :

- progressivement, lorsque la prestation crée ou valorise un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de sa valorisation (par exemple des travaux en cours contrôlés par le client

sur le terrain duquel l'actif se situe...), ou lorsque la prestation de l'entité ne crée pas un actif que l'entité pourrait utiliser autrement et lui donne un droit exécutoire au paiement de la part effectuée jusqu'à la date considérée. Tel est le cas des contrats de type VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) en France ;

- à l'achèvement dans les autres cas.

S'agissant des revenus de prestations de services connexes à des contrats de location, le Groupe les enregistre en résultat au fur et à mesure que le service est rendu, c'est-à-dire au prorata des coûts encourus pour les contrats de maintenance.

## 1.e ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers, à l'exception de ceux relatifs aux activités d'assurance (cf. note 1.f) sont classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres ou en valeur de marché par résultat selon le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments lors de la comptabilisation initiale.

Les passifs financiers sont classés au coût amorti ou en valeur de marché par résultat lors de la comptabilisation initiale.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les achats et ventes d'actifs financiers effectués dans un délai défini par la réglementation ou par une convention sur un marché donné sont comptabilisés au bilan en date de règlement.

### 1.e.1 Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont remplis : le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels (« collecte ») et les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.

#### Critère du modèle de gestion

Les actifs financiers sont gérés en vue de collecter des flux de trésorerie par la perception des paiements contractuels sur la durée de vie de l'instrument.

La réalisation de cessions proches de l'échéance de l'instrument et pour un montant proche des flux de trésorerie contractuels restant dus ou en raison d'une hausse du risque de crédit de la contrepartie est compatible avec un modèle de gestion « collecte ». Les ventes imposées par des contraintes réglementaires ou pour gérer la concentration du risque de crédit (sans augmentation du risque de crédit) sont elles aussi compatibles avec ce modèle de gestion dès lors qu'elles sont peu fréquentes ou peu significatives en valeur.

#### Critère des flux de trésorerie

Le critère des flux de trésorerie est satisfait si les modalités contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le critère n'est pas satisfait en cas de modalité contractuelle qui expose le porteur à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels incohérents avec ceux d'un prêt non structuré ou « basique ». Il n'est également pas satisfait en cas d'effet de levier qui augmente la variabilité des flux de trésorerie contractuels.

Les intérêts représentent la rémunération de la valeur temps de l'argent, du risque de crédit, ainsi qu'éventuellement la rémunération d'autres risques (risque de liquidité par exemple), des coûts (frais d'administration par exemple), et d'une marge bénéficiaire cohérente avec celle d'un prêt basique. L'existence d'intérêts négatifs ne remet pas en cause le critère des flux de trésorerie.

La valeur temps de l'argent est la composante de l'intérêt – généralement appelée composante « taux » – qui fournit une contrepartie pour le passage du temps uniquement. La relation entre le taux d'intérêt et le passage du temps ne doit pas être altérée par des caractéristiques spécifiques de nature à remettre en cause le respect du critère des flux de trésorerie.

Ainsi, lorsque le taux d'intérêt variable de l'actif financier est révisé périodiquement selon une fréquence qui ne concorde pas avec la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi, la valeur temps de l'argent peut être considérée comme altérée et, selon l'ampleur de cette déformation, le critère des flux de trésorerie peut ne pas être rempli. Certains actifs financiers du Groupe présentent une non-concordance entre la fréquence de révision du taux et la maturité de celui-ci, ou des taux déterminés selon des moyennes. Le Groupe a développé une démarche homogène permettant d'analyser cette altération de la valeur temps de l'argent.

S'agissant des taux règlementés, ils répondent au critère des flux de trésorerie dès lors qu'ils fournissent une contrepartie qui correspond globalement au passage du temps et n'exposent pas à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels qui seraient incohérents avec ceux d'un prêt de base (exemple : prêts accordés dans le cadre de la collecte des Livrets A).

Certaines clauses contractuelles peuvent modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie. Les options de remboursement anticipé ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents, ce qui peut comprendre une pénalité raisonnable pour compenser l'annulation avant terme du contrat. Par exemple, dans le cas des prêts aux particuliers, la pénalité limitée à 6 mois d'intérêts ou 3 % du capital restant dû est considérée comme raisonnable. Les pénalités actuarielles correspondant à la différence actualisée entre les flux de trésorerie contractuels résiduels du prêt et leur remplacement auprès d'une contrepartie similaire ou sur le marché interbancaire pour une maturité équivalente sont également considérées comme raisonnables, y compris lorsque la pénalité peut être positive ou négative (i.e. pénalité dite symétrique). Les clauses de passage d'un taux variable à un taux fixe ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le taux fixe est déterminé à l'origine, ou s'il est représentatif de la valeur temps de l'argent pour la maturité résiduelle du crédit en date d'exercice de la clause. Les clauses d'ajustement de la marge en fonction de l'atteinte d'objectifs environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG), présentes dans des financements octroyés en vue d'encourager le développement durable des entreprises, ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie dès lors que cet ajustement est considéré comme de minimis. Les instruments structurés indexés sur des indices ESG de marché ne remplissent pas le critère des flux de trésorerie.

Dans le cas particulier des actifs financiers contractuellement liés aux paiements reçus sur un portefeuille d'actifs sous-jacents et qui comportent un ordre de priorité de paiement des flux de trésorerie entre les investisseurs (« tranches »), créant ainsi des concentrations de risque de crédit, une analyse spécifique est effectuée. Les caractéristiques contractuelles de la tranche et celles des portefeuilles d'instruments financiers sous-jacents doivent satisfaire au critère des flux de trésorerie

et l'exposition au risque de crédit inhérente à la tranche doit être inférieure ou égale à l'exposition au risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers sous-jacents.

Certains prêts peuvent présenter un caractère « sans recours », contractuellement ou en substance lorsqu'ils sont accordés à une entité *ad hoc*. C'est le cas notamment de nombreux prêts de financement de projets ou de financement d'actifs. Le critère des flux de trésorerie est respecté dans la mesure où ces prêts ne représentent pas une exposition directe sur les actifs donnés en garantie. En pratique, le seul fait que l'actif financier donne lieu à des paiements correspondant au principal et aux intérêts n'est pas suffisant pour conclure que l'instrument sans recours remplit le critère des flux de trésorerie. Dans ce cas, les actifs sous-jacents particuliers sur lesquels porte le recours limité doivent être analysés selon l'approche dite « par transparence ». Si ces actifs ne remplissent pas eux-mêmes les critères de flux de trésorerie, une appréciation du rehaussement de crédit existant est effectuée. Les éléments suivants sont notamment analysés : structuration et dimensionnement de l'opération, niveau de fonds propres de la structure emprunteuse, source de remboursement attendue, volatilité du prix de l'actif sous-jacent. Cette analyse est appliquée aux prêts « sans recours » accordés par le Groupe.

La catégorie « Actifs financiers au coût amorti » inclut notamment les crédits consentis par le Groupe, ainsi que les prises en pension et les titres de l'ALM Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels et respectent le critère des flux de trésorerie.

## Comptabilisation

Lors de leur comptabilisation initiale, Les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération ainsi que les commissions liées à la mise en place des crédits.

Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti, intérêts courus non échus compris et déduction faite des remboursements en capital et intérêts intervenus au cours de la période écoulée. Ces actifs financiers font également l'objet dès l'origine d'un calcul de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit (note 1.e.5).

Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

### 1.e.2 Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres

#### Instruments de dette

Les instruments de dette sont classés en valeur de marché par capitaux propres si les deux critères suivants sont réunis :

- critère du modèle de gestion : les actifs financiers sont détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers (« collecte et vente »). Cette dernière n'est pas accessoire mais fait partie intégrante du modèle de gestion ;
- critère des flux de trésorerie : les principes sont identiques à ceux applicables aux actifs financiers au coût amorti.

Sont notamment classés dans cette catégorie les titres de l'ALM Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels ou d'être vendus et respectent les critères des flux de trésorerie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération. Ils sont évalués ultérieurement à la valeur de marché et les variations de valeur de marché sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres intitulée « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat ». De même, les pertes attendues, calculées selon les mêmes modalités que celles applicables aux instruments de dette au coût amorti et comptabilisées en coût du risque, ont pour contrepartie cette rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres recyclables sont reclassés en compte de résultat.

Par ailleurs, les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

### Instruments de capitaux propres

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions sont classés sur option, transaction par transaction, en instruments à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique). Lors de la cession des actions, les variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres ne sont pas constatées en résultat. Seuls les dividendes, dès lors qu'ils représentent une rémunération de l'investissement et non pas un remboursement de capital, sont comptabilisés en résultat. Ces instruments ne font pas l'objet de dépréciation.

Les parts de fonds remboursables au gré du porteur ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres. Elles ne respectent pas non plus les critères de flux de trésorerie et sont donc comptabilisées en valeur de marché par résultat.

#### 1.e.3 Engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés en tant qu'instruments dérivés en valeur de marché par résultat sont présentés dans la note relative aux engagements donnés et reçus. Ils font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces dépréciations sont présentées sous la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

#### 1.e.4 Contrats d'épargne et prêts règlementés

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne règlementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus ; les encours minimums attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

#### 1.e.5 Dépréciation des actifs financiers au coût amorti et des instruments de dette en valeur de marché par capitaux propres

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues.

Ce modèle s'applique aux crédits et aux instruments de dette classés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière donnée qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, aux créances commerciales et aux actifs de contrat.

## Modèle général

Le Groupe identifie trois « strates » correspondant chacune à une situation spécifique au regard de l'évolution du risque de crédit de la contrepartie depuis la comptabilisation initiale de l'actif.

- Pertes de crédit attendues à 12 mois (« strate 1 ») : si, à la date d'arrêté, le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir).
- Pertes de crédit à maturité pour les actifs non dépréciés (« strate 2 ») : la provision pour dépréciation est évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) si le risque de crédit de l'instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale sans que l'actif financier soit considéré comme déprécié ou douteux.
- Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs financiers dépréciés ou douteux (« strate 3 ») : la provision pour dépréciation est également évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à maturité.

Ce modèle général est appliqué à l'ensemble des instruments dans le champ de la dépréciation d'IFRS 9, à l'exception des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission et des instruments pour lesquels un modèle simplifié est utilisé (voir ci-après).

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêté, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêté en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois.

S'agissant des produits d'intérêts, pour les encours des « strates » 1 et 2, ils sont calculés sur la valeur brute comptable. Pour les encours de la « strate 3 », les produits d'intérêts sont calculés sur la base du coût amorti des créances (c'est-à-dire la valeur brute comptable nette de la provision pour dépréciation).

## Définition du défaut

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut bâlois, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés. Cette définition tient compte des orientations de l'EBA du 28 septembre 2016, notamment sur les seuils applicables en cas d'impayés et les périodes probatoires.

La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

## Actifs financiers dépréciés ou douteux

### Définition

Un actif financier est considéré comme déprécié ou douteux et classé en « strate 3 » lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs de cet actif financier ont eu lieu.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés depuis 90 jours au moins ; la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un

impayé ait été ou non constaté ; les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section *Restructuration des actifs financiers*).

### Cas particulier des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission

Dans certains cas, les actifs financiers sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale.

Pour ces actifs, il n'est pas constaté de provision à la comptabilisation initiale. Le taux d'intérêt effectif résulte de la prise en compte des pertes de crédit attendues à maturité dans les flux de trésorerie estimés initialement. Toute variation ultérieure, positive ou négative, des pertes de crédit attendues à maturité donne lieu à un ajustement de dépréciation en résultat.

### Modèle simplifié

Le modèle simplifié consiste à comptabiliser une provision pour dépréciation sur la base d'une perte de crédit attendue à maturité dès l'origine puis à chaque date d'arrêté.

Le Groupe applique ce modèle aux créances commerciales de maturité inférieure à 12 mois.

### Augmentation significative du risque de crédit

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'appréciation de la détérioration repose sur la comparaison des probabilités de défaut ou des notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels subissent un retard de plus de 30 jours.

Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, l'appréciation de la détérioration s'appuie également sur l'existence d'un incident de paiement régularisé mais intervenu au cours des 12 derniers mois.

Dans le contexte de la crise sanitaire, l'octroi de moratoires répondant aux critères définis dans les orientations de l'EBA publiées le 2 avril 2020, et amendées le 2 décembre 2020, n'a pas été considéré, pris isolément, comme un indicateur de détérioration significative du risque de crédit entraînant un transfert automatique en strate 2. L'octroi de moratoires « privés » répondant à des critères équivalents à ceux définis dans les orientations de l'EBA a suivi ce même traitement. Les moratoires ne déclenchent pas le décompte des jours de retards de paiement tant que le nouvel échéancier est respecté.

Les principes appliqués en matière d'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit sont détaillés en note 2.h *Coût du risque*.

### Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

En pratique, pour les expositions classées en strate 1 et en strate 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (*Loss Given Default* - « LGD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut (*Exposure at Default* - « EAD ») actualisés au taux d'intérêt effectif de l'exposition. Elles résultent du risque de défaut dans les 12 mois à venir (strate 1) ou du risque de défaut sur la durée de vie de la facilité (strate 2). Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, compte tenu des caractéristiques des portefeuilles, la méthode utilisée est basée d'une part sur les probabilités de transition vers la déchéance du terme, et d'autre part sur des taux de perte actualisés postdéchéance du terme. Les calculs des paramètres sont réalisés statistiquement par population homogène.

Pour les expositions classées en strate 3, les pertes de crédit attendues sont calculées comme la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des déficits de trésorerie sur la durée de vie de l'instrument. Les déficits de trésorerie représentent la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et les flux de trésorerie attendus (*i.e.* qui devraient être reçus). Le cas échéant, l'estimation des flux de trésorerie attendus tient compte d'un scénario de flux de trésorerie provenant de la cession des prêts ou d'ensembles de prêts en défaut. Le produit de la vente est considéré net des coûts de cession.

La méthodologie développée s'appuie sur les concepts et dispositifs existants (notamment sur le dispositif bâlois) pour les expositions pour lesquelles les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche IRBA. Ce dispositif est également appliqué aux portefeuilles pour lesquels les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche standard. Par ailleurs, le dispositif bâlois a été ajusté pour être conforme aux dispositions d'IFRS 9, notamment la prise en compte des informations de nature prospective.

### Maturité

Tous les termes contractuels de l'instrument financier sont pris en compte, y compris les remboursements anticipés, les prorogations et options similaires. Dans les rares cas où la durée de vie attendue de l'instrument financier ne peut pas être estimée de façon fiable, la durée contractuelle résiduelle est utilisée. La norme précise que la période maximale à considérer pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale. Néanmoins, pour les découverts autorisés et les lignes de crédit, selon l'exception permise par IFRS 9 pour ces produits, la maturité considérée pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période sur laquelle l'entité est exposée au risque de crédit, qui peut s'étendre au-delà de la maturité contractuelle (période de préavis). Pour les découverts autorisés et les lignes de crédit accordés à des contreparties autres que la clientèle de détail, la maturité contractuelle peut être retenue, notamment lorsque ceux-ci sont gérés individuellement et que la prochaine revue de crédit a lieu à l'échéance contractuelle.

### Probabilités de défaut (PD)

La Probabilité de Défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut sur un horizon de temps donné.

La mesure des pertes de crédit attendues requiert l'estimation à la fois des probabilités de défaut à 1 an et des probabilités de défaut à maturité.

Les PD à 1 an sont dérivées des PD réglementaires, fondées sur des moyennes long terme à travers le cycle, afin de refléter les conditions actuelles (« point in time » ou « PIT »).

Les PD à maturité sont définies en utilisant des matrices de migration reflétant l'évolution attendue de la note interne de l'exposition jusqu'à maturité et des probabilités de défaut associées.

### Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut est la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif (ou une approximation de celui-ci) en date de défaut. La LGD est exprimée en pourcentage de l'EAD.

L'estimation des flux de trésorerie attendus tient compte des flux de trésorerie résultant de la vente d'une sûreté détenue ou d'autres rehaussements de crédit si ceux-ci sont inclus dans les conditions contractuelles et ne sont pas comptabilisés séparément par l'entité (par exemple, une garantie hypothécaire associée à un prêt immobilier), nette des coûts d'obtention et de vente de ces sûretés.

Dans le cadre des prêts garantis par les États consentis dans le contexte de la crise sanitaire, la garantie est considérée comme intrinsèque au contrat de prêt si elle est incluse dans les conditions contractuelles de celui-ci ou est accordée au moment de l'octroi du prêt, et si le montant de remboursement attendu peut bien être rattaché à un prêt en particulier (absence d'effet de mutualisation par un mécanisme de subordination ou de plafond global pour tout un portefeuille). Dans ce cas, elle est prise en compte dans le calcul des pertes de crédit attendues, sinon elle donne lieu à la comptabilisation d'un actif de remboursement séparé.

La LGD utilisée pour les besoins d'IFRS 9 est dérivée des paramètres bâlois de LGD. Elle est retraitée de l'effet « bas de cycle » et des marges de conservatisme, notamment réglementaires, à l'exception des marges pour incertitudes de modèle.

### Exposition en cas de défaut (EAD)

L'exposition en cas de défaut d'un instrument est le montant résiduel anticipé dû par le débiteur au moment du défaut. Ce montant est défini en fonction du profil de remboursement attendu, et prend en compte, selon les types d'exposition, les amortissements contractuels, les remboursements anticipés attendus et les tirages attendus sur les lignes de crédit.

### Prise en compte des informations de nature prospective

Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique.

Les principes appliqués en matière de prise en compte des scénarios économiques dans le calcul des pertes de crédit attendues sont détaillés en note 2.h *Coût du risque*.

### Passages en pertes

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'espoir raisonnable de recouvrement de tout ou partie dudit actif financier ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel. Le passage en perte intervient lorsque toutes les voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées, et dépend généralement du contexte propre à chaque juridiction.

Si le montant de la perte lors du passage en perte est supérieur à la provision pour dépréciation cumulée, la différence est enregistrée comme une perte de valeur supplémentaire en « Coût du risque ». Pour toute récupération après la sortie de l'actif financier (ou d'une partie de cet actif) du bilan, le montant reçu est enregistré comme un profit en « Coût du risque ».

### Recouvrements via la mise en jeu du collatéral

Lorsqu'un prêt est sécurisé par un actif financier ou non financier reçu en garantie et que la contrepartie est en défaut, le Groupe peut décider d'exercer la garantie et, selon la juridiction, il peut alors devenir propriétaire de l'actif. Dans une telle situation, le prêt est décomptabilisé en contrepartie de l'actif reçu en garantie.

Une fois la propriété de l'actif effective, celui-ci est comptabilisé à sa valeur de marché et classé au bilan selon l'intention de gestion.

### Restructuration des actifs financiers en raison de difficultés financières

Une restructuration en raison de difficultés financières de l'emprunteur se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur.

Pour les restructurations n'entraînant pas une décomptabilisation de l'actif financier, l'actif restructuré fait l'objet d'un ajustement de valeur ramenant sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus. La modification de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'existence d'une augmentation significative du risque de crédit pour l'instrument financier est alors évaluée en comparant le risque de défaut postérieurement à la restructuration (selon les conditions contractuelles modifiées) et le risque de défaut à la date de comptabilisation initiale (selon les conditions contractuelles d'origine). Pour démontrer que les critères de comptabilisation des pertes de crédit attendues à maturité ne sont plus réunis, un comportement de paiement de bonne qualité devra être observé sur une certaine durée.

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents (par exemple, l'échange d'un instrument de dette en instrument de capitaux propres), elle se traduit par l'extinction de la créance et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Pour rappel, en réponse à la crise sanitaire, de nombreux moratoires ont été accordés aux clients. Ces moratoires ont consisté le plus souvent en des reports d'échéances de quelques mois, avec ou sans facturation d'intérêts supplémentaires liés à ces décalages d'échéancier. À ce titre, la modification a été considérée dans la plupart des cas comme non substantielle. La décote associée (liée à l'absence de facturation des intérêts, ou à une facturation à un taux inférieur au TIE du crédit) a été alors comptabilisée en PNB sous réserve du respect de certains critères<sup>(1)</sup>. Le moratoire a été en effet dans ce cas considéré comme ne répondant pas à une difficulté financière de l'emprunteur, mais à une crise de liquidité passagère et le risque de crédit n'est pas considéré par défaut comme ayant augmenté significativement.

Les modifications d'actifs financiers qui ne sont ni réalisées en raison des difficultés financières de l'emprunteur, ni dans le cadre de moratoires (*i.e.* renégociations commerciales) sont généralement analysées comme le remboursement par anticipation de l'ancien prêt, qui est décomptabilisé, suivi de la mise en place d'un nouveau prêt aux conditions de marché.

Elles consistent en effet à remettre le taux du prêt aux conditions de marché, le client étant en mesure de changer d'établissement de crédit et ne subissant pas de difficulté financière.

### Périodes probatoires

Le Groupe applique des périodes d'observation pour évaluer le retour possible à une strate de meilleure qualité. Ainsi, pour le passage de la strate 3 à la strate 2 une période probatoire de 3 mois est observée, étendue à 12 mois en cas de restructuration en raison de difficultés financières.

Pour le passage de la strate 2 à la strate 1, une période probatoire de 2 ans est observée pour les créances ayant fait l'objet d'une restructuration en raison de difficultés financières.

### 1.e.6 Coût du risque

Le coût du risque comprend les éléments de résultat suivants :

- les dépréciations couvrant les pertes de crédit attendues à 12 mois et à maturité (strate 1 et strate 2) relatives aux instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, des actifs de contrats et des créances commerciales ;
- les dépréciations des actifs financiers (y compris ceux en valeur de marché par résultat) pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur (strate 3), les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ;
- les dépréciations des titres à revenus fixes des entités d'assurance individuellement dépréciés (qui relèvent d'IAS 39).

Sont également comptabilisées en coût du risque les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

### 1.e.7 Instruments financiers en valeur de marché par résultat

#### Portefeuille de transaction et autres actifs financiers en valeur de marché par résultat

Le portefeuille de transaction comprend les instruments détenus à des fins de transaction, y compris les instruments dérivés.

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat concernent les instruments de dette non détenus à des fins de transaction qui ne remplissent pas le critère du modèle de gestion « collecte » ou « collecte et vente », ou celui des flux de trésorerie. Entrent également dans cette catégorie les instruments de capitaux propres pour lesquels l'option d'un classement en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue.

Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transaction initiaux étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, les variations de la valeur de marché sont présentées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat. Il en est de même des revenus, des dividendes et des plus et moins-values de cession réalisées du portefeuille de transaction.

(1) Moratoires qualifiés de « Mesure Générale Covid-19 » (*i.e.* répondant aux critères définis dans les orientations de l'EBA publiées le 2 avril 2020 et modifiées le 2 décembre 2020) ou équivalent et n'entraînant pas de transfert en strate 3.

### Passifs financiers évalués en valeur de marché par résultat sur option

Le Groupe utilise cette catégorie dans les deux cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément. Un dérivé incorporé est tel que ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulteraient de leur classement dans des catégories comptables distinctes.

Les variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre sont constatées sous une rubrique spécifique des capitaux propres.

#### 1.e.8 Passifs financiers et instruments de capitaux propres

Un instrument financier émis ou ses différentes composantes sont classés en tant que passif financier ou instrument de capitaux propres, conformément à la substance économique du contrat juridique.

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dette s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer de la trésorerie ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les instruments de capitaux propres résultent de contrats mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs.

#### Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti sauf si elles sont comptabilisées à la valeur de marché par résultat.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont des instruments hybrides susceptibles de contenir une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

#### Instruments de capitaux propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante,

lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même, la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les instruments financiers émis par le Groupe et qualifiés d'instruments de capitaux propres (e.g. Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée) sont présentés au bilan en « Capital et réserves ».

Les distributions d'un instrument financier classé en tant qu'instrument de capitaux propres sont comptabilisées directement en déduction des capitaux propres. De même, les coûts de transaction d'un instrument qualifié de capitaux propres sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier ; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, une dette est comptabilisée pour sa valeur présente par la contrepartie des capitaux propres.

#### 1.e.9 Comptabilité de couverture

Le Groupe a retenu l'option prévue par la norme de maintenir les dispositions de la comptabilité de couverture d'IAS 39 jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macrocouverture. Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne traite pas explicitement de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers. Les dispositions prévues dans IAS 39 pour ces couvertures de portefeuille, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 % et 125 %. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti

linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Variations de valeur enregistrées directement en capitaux propres ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Intérêts et produits et charges assimilés » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

#### 1.e.10 Détermination de la valeur de marché

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la valeur de marché.

La valeur de marché est déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée sur la base de portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers et d'autres contrats entrant dans le champ d'application de la norme sur les instruments financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.



Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix ;
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs ;
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, et plus marginalement pour certains instruments financiers présentés dans le Niveau 2, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge (« Day One Profit ») est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

### 1.e.11 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

#### Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

#### Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

#### Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé au coût amorti sous la rubrique de « Passifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour

lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée au coût amorti sous la rubrique « Actifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

### 1.e.12 Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées et de dérivés dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

## 1.f NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

L'amendement à IFRS 4 « Contrats d'assurance » publié par l'IASB le 25 juin 2020 donne aux entités qui exercent principalement des activités d'assurance la possibilité de reporter jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023 la date d'application de la norme IFRS 9 en lien avec le report de la date d'application obligatoire de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ».

Ce report permet aux entités concernées de continuer à présenter leurs états financiers selon la norme IAS 39 existante.

Cette exemption temporaire d'application d'IFRS 9, limitée aux groupes dont les activités d'assurance sont prédominantes dans l'amendement de l'IASB, a été étendue aux entités d'assurance des conglomérats financiers tel(le)s que définis par la Directive 2002/87/EC dans le cadre de l'adoption par l'Union européenne. Cette possibilité est conditionnée notamment à l'absence de cessions internes d'instruments financiers entre les entités d'assurance et les autres entités du conglomérat (hormis les instruments financiers qui sont évalués à la valeur de marché par résultat).

Le Groupe applique cet amendement à l'ensemble de ses entités d'assurance, y compris les fonds relevant de cette activité, qui appliqueront ainsi la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » jusqu'au 31 décembre 2022.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

### 1.f.1 Compte de résultat

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous la rubrique « Produits nets des activités d'assurance ».

Cette rubrique du compte de résultat comprend les primes acquises, les produits nets sur contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire et autres prestations, les produits nets des placements des entités d'assurance (y compris les résultats sur immeubles de placement et les dépréciations sur les actions et autres instruments de capitaux propres), les charges techniques des contrats (y compris les charges relatives à la participation aux bénéfices), les charges des cessions en réassurance, et les charges des prestations externes (y compris les commissions).

Les autres produits et charges relatifs à l'activité de l'assurance (*i.e.* relevant des entités d'assurance) sont présentés dans les autres rubriques du compte de résultat en fonction de leur nature.

### 1.f.2 Placements des activités d'assurance

Les placements des activités d'assurance comprennent principalement :

- les placements des entités d'assurance dans des instruments financiers qui sont comptabilisés selon les principes d'IAS 39, qui comprennent les placements en représentation des provisions techniques des activités d'assurance et notamment des contrats en unités de compte ;
- les instruments dérivés dont la valeur de marché est positive. Les entités d'assurance du Groupe souscrivent des instruments dérivés à des fins de couverture des placements ;
- les immeubles de placement ;
- les placements dans des sociétés consolidées par mise en équivalence ;
- ainsi que la part des réassureurs dans des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement.

#### Placements dans des instruments financiers

Les placements financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe sont classés dans l'une des quatre catégories prévues par la norme IAS 39 : les actifs financiers en valeur de marché par résultat, les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les prêts et créances et les actifs financiers disponibles à la vente.

#### Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend, les dérivés et les actifs financiers que le Groupe a choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39.

Les actifs financiers peuvent être désignés en valeur de marché par résultat dans les cas suivants (selon IAS 39) :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément. Un dérivé incorporé est tel que ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la

comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulteraient de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;

- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

Les placements en représentation des contrats d'assurance ou d'investissement dont le risque financier est supporté par les assurés (contrats en unités de compte) sont comptabilisés à la valeur de marché par résultat sur option.

Lorsque le Groupe valorise en valeur de marché par résultat des entités représentatives de placements sur lesquelles il exerce une influence notable ou un contrôle conjoint, ces investissements sont présentés sur la ligne « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » (cf. § 1.b.2).

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché ou de modèle.

Les variations de valeur constatées par rapport à la dernière évaluation, les revenus, les dividendes et les plus et moins-values de cession réalisées sont présentées dans la rubrique « Produits nets des activités d'assurance » et dans la sous-rubrique « Résultat sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

#### Prêts et créances

Les titres à revenu fixe ou déterminable, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la valeur de marché par résultat.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent qui, en règle générale, correspond au montant net décaissé à l'origine.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et déduction faite des remboursements en capital et intérêts éventuellement intervenus.

Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui comprend les intérêts, les coûts de transaction et commissions compris dans leur valeur initiale et sont présentés dans la rubrique « Produits nets des activités d'assurance » et dans la sous-rubrique « Résultat sur instruments financiers au coût amorti ».

Les dépréciations constituées lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à l'acquisition de l'actif sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

#### Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres de dette, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés dans la rubrique « Produits nets des activités d'assurance » et dans la sous-rubrique « Résultat sur instruments financiers au coût amorti ». Les dépréciations constituées lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à l'acquisition de l'actif sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

### Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres de dette ou de capitaux propres qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché, et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres sont constatées en compte de résultat dans la rubrique « Produits nets des activités d'assurance ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres de dette, les dividendes perçus et les dépréciations (en cas de baisse significative ou durable de la valeur des titres) des titres de capitaux propres sont présentés dans la rubrique « Produits nets des activités d'assurance » et dans la sous-rubrique « Résultat sur actifs financiers disponibles à la vente ». Les dépréciations au titre du risque de crédit sur les titres de dette sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

### Immeubles de placement

Les immeubles de placement correspondent aux immeubles détenus en direct par les sociétés d'assurance et par les sociétés immobilières contrôlées.

Les immeubles de placement, à l'exception de ceux servant de supports à des contrats en unités de compte, sont comptabilisés au coût et suivent les modes de comptabilisation des immobilisations décrits par ailleurs.

Les immeubles de placement, supports de contrats en unités de compte, sont valorisés en date d'arrêté à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

### Placements consolidés par mise en équivalence

Sont enregistrés dans ce poste les placements investis dans des sociétés ou fonds immobiliers sur lesquels le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint et qui sont consolidés par mise en équivalence.

#### 1.f.3 Provisions techniques et autres passifs d'assurance

Dans le poste « Provisions techniques et autres passifs d'assurance » figurent :

- les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats, et qui regroupent les provisions techniques des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, longévité, invalidité, incapacité, etc.) et les passifs techniques des contrats d'investissement comportant une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire, relevant de la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés ;
- les autres passifs d'assurance afférents aux contrats en unités de compte qui relèvent de la norme IAS 39 (c'est-à-dire les contrats d'investissement sans participation discrétionnaire) ;
- la participation aux bénéfices différée passive ;
- les dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance, dont les dettes envers les assurés ;

- Les instruments financiers dérivés des activités d'assurance, comptabilisés à la valeur de marché par résultat, dont la valeur de marché est négative. Les entités d'assurance du Groupe souscrivent des instruments dérivés à des fins de couverture des placements.

Les passifs financiers qui ne sont pas des passifs d'assurance, (par exemple les dettes subordonnées) relèvent de la norme IAS 39. Ils sont présentés en « Passifs financiers au coût amorti ».

### Contrats d'assurance et de réassurance et contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire

Les garanties proposées en assurance vie couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) et en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et le chômage.

En assurance vie, les provisions techniques sont principalement constituées des provisions mathématiques qui correspondent au minimum aux valeurs de rachat des contrats et des provisions pour participation aux bénéfices exigible et différée.

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend les montants résultant de l'application de la « comptabilité reflet », correspondant à la quote-part des assurés, principalement des sociétés d'assurance vie en France, dans les plus et moins-values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins-values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux des sociétés d'assurance vie françaises du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe pour autant que son utilisation apparaisse fortement probable.

En assurance non-vie, les provisions techniques sont constituées des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer incluant les frais de gestion des sinistres.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques (net des frais d'acquisition restant à étaler) est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période.

En cas d'existence d'une moins-value latente nette sur les actifs entrant dans le champ d'application de la « comptabilité reflet », il est constaté une participation différée active pour le montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futures des assurés est fortement probable. L'appréciation de la recouvrabilité de cette participation différée active est effectuée de manière prospective, en tenant compte des participations aux bénéfices différées passives comptabilisées par ailleurs, des plus-values sur actifs financiers non constatées dans les comptes du fait des options retenues pour leur comptabilisation (actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et placements immobiliers évalués au coût), de la capacité et de l'intention de l'entreprise de conserver les placements en moins-value latente.

### Contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire correspondent principalement à des contrats en unités de compte qui ne répondent pas à la définition de contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire.

Les passifs afférents aux contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté.

## 1.g IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les droits d'utilisation relatifs aux actifs pris en location (cf. § 1.h.2) sont présentés dans les postes d'immobilisations correspondant aux actifs similaires détenus.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux représentatifs de contrats d'assurance ou d'investissement dont le risque est supporté par les assurés (contrats en unité de compte), qui sont valorisés à la valeur de marché par résultat et présentés au bilan dans la rubrique « Placements des activités d'assurance » (note 1.f.2).

Les immobilisations d'exploitation sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

## 1.h CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

### 1.h.1 Société du groupe bailleur du contrat de location

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

#### Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti.

### Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur sa durée d'utilité. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

#### 1.h.2 Société du groupe preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes financières au titre des loyers et autres paiements liés pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location. Les coûts de démantèlement correspondant à des agencements spécifiques et significatifs sont intégrés au droit d'utilisation initial par contrepartie des provisions de passif.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

- les durées de location correspondent à la période non résiliable des contrats, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice est jugé raisonnablement certain. En France par exemple, le contrat type en immobilier est le contrat de bail commercial dit bail « trois, six, neuf », pour lequel la période exécutoire de base est au maximum de neuf ans, avec une première période de trois ans non résiliable suivie de deux périodes optionnelles de renouvellement de trois ans ; ainsi, suivant les analyses, les durées peuvent être de trois, six ou neuf ans. Lorsque des investissements de type agencements, aménagements et installations sont effectués dans le cadre du contrat, la durée du contrat de location est alignée sur la durée d'amortissement de ceux-ci. Pour les contrats renouvelables tacitement (avec ou sans période exécutoire), des droits d'utilisation et des passifs de location sont comptabilisés sur la base d'une estimation de la durée économique raisonnablement prévisible des contrats, période minimale d'occupation incluse ;
- les taux d'actualisation utilisés pour calculer le droit d'utilisation et la dette de location sont déterminés pour chaque actif comme le taux implicite du contrat s'il est disponible, ou plus généralement en fonction du taux marginal d'endettement des preneurs à la date de signature. Le taux marginal d'endettement est déterminé en tenant compte de la durée moyenne (duration) du contrat ;
- en cas de modification du contrat, il est procédé à une nouvelle appréciation de l'obligation locative en tenant compte de la nouvelle durée résiduelle du contrat et donc à une nouvelle évaluation du droit d'utilisation et du passif de location.

### 1.i ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs ou un groupe d'actifs et de passifs, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs destinés à être cédés ». Lorsque le Groupe est engagé dans un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale hautement probable dans le délai d'un an, il classe tous les actifs et les passifs de cette filiale comme détenus en vue de la vente.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs ou le groupe d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

Dans ce cas, les pertes et profits relatifs à ces opérations sont présentés séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net des activités destinées à être cédées ». Ce poste inclut les résultats nets après impôt des activités abandonnées, le résultat net après impôt lié à l'évaluation à la valeur de marché (nette des coûts de vente), et le résultat net après impôt de la cession.

### 1.j AVANTAGES BÉNÉFICIAIRE AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

#### Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

### Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois, versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

### Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

### Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

### 1.k PAIEMENTS À BASE D' ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe, qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

#### Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock-options) et d'actions gratuites

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

#### Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

## 1.1 PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, litiges, amendes et pénalités.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

### 1.m IMPÔT COURANT ET DIFFÉRÉ

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

S'agissant de l'évaluation des positions fiscales incertaines, le Groupe adopte la démarche suivante :

- la probabilité qu'un traitement fiscal incertain soit agréé par les autorités fiscales est appréciée ;

- l'incertitude éventuelle est reflétée lors de la détermination du résultat fiscal en retenant soit le montant le plus probable (probabilité d'occurrence la plus élevée), soit l'espérance mathématique (somme des résultats possibles pondérés par leur probabilité d'occurrence).

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, qui sont également imputés sur les capitaux propres. Ceci concerne en particulier l'effet d'impôt relatif aux coupons versés sur les instruments financiers émis par le Groupe et qualifiés d'instruments de capitaux propres comme les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

### 1.n TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux placements des activités d'assurance et aux titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

### 1.o UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- de l'analyse du critère des flux de trésorerie de certains actifs financiers ;
- du calcul des pertes de crédit attendues. Ceci concerne plus particulièrement l'évaluation du critère d'augmentation significative du risque de crédit, les modèles et hypothèses utilisés pour la mesure des pertes de crédit attendues, la détermination des différents scénarios économiques et de leur pondération ;
- de l'analyse des crédits renégociés afin de déterminer leur maintien au bilan ou leur décomptabilisation ;
- de l'analyse du caractère actif ou non d'un marché et de l'usage de modèles internes pour le calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels une information est donnée dans les notes annexes aux états financiers ;
- des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de la valeur de marché des instruments financiers à chaque type de risque de marché, ainsi que la sensibilité de ces valorisations aux principaux paramètres non observables telles que présentées dans les notes annexes aux états financiers ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de l'estimation des valeurs résiduelles d'immobilisations faisant l'objet de contrats de location simple et servant de base à la détermination de leur amortissement ainsi que leur dépréciation éventuelle notamment en lien avec l'effet des considérations environnementales sur l'évaluation des prix futurs des véhicules d'occasion ;
- des actifs d'impôt différé ;
- de l'estimation des provisions techniques d'assurance et de la participation aux bénéfices différée ;
- de la détermination de l'incertitude sur les traitements fiscaux et des autres provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges. En particulier, l'issue et l'impact potentiel des enquêtes et litiges en cours est difficile à prédire avant leur terme. L'estimation des provisions est réalisée en prenant en compte toutes les informations disponibles à la date d'établissement des comptes notamment la nature du litige, les faits sous-jacents, les procédures en cours et les décisions de justice, y compris celles relatives à des cas similaires. Le Groupe peut également avoir recours à des avis d'experts et de conseillers indépendants afin d'exercer son jugement.

## Note 2 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021

### 2.a MARGE D'INTÉRÊTS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti et des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres.

Ces rubriques incluent également la rémunération des instruments financiers non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas une comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres, ainsi que celle des instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluable en valeur de marché par résultat. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée

sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

Dans le cas d'intérêts négatifs associés à des prêts et créances ou à des dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, ceux-ci sont comptabilisés respectivement en charges d'intérêts ou en produits d'intérêts.



En millions d'euros	Exercice 2021			Exercice 2020 retraité selon IFRS 5		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Instruments financiers au coût amorti</b>	<b>24 122</b>	<b>(7 032)</b>	<b>17 090</b>	<b>24 763</b>	<b>(8 151)</b>	<b>16 612</b>
Comptes et prêts/emprunts	21 423	(5 024)	16 399	22 268	(5 634)	16 634
Opérations de pensions	199	(56)	143	135	(87)	48
Opérations de location-financement	1 626	(101)	1 525	1 489	(94)	1 395
Titres de dette	874		874	871		871
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		(1 851)	(1 851)		(2 336)	(2 336)
<b>Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres</b>	<b>851</b>	<b>-</b>	<b>851</b>	<b>1 334</b>	<b>-</b>	<b>1 334</b>
<b>Instruments financiers en valeur de marché par résultat (hors portefeuille de transaction)</b>	<b>36</b>	<b>(163)</b>	<b>(127)</b>	<b>76</b>	<b>(302)</b>	<b>(226)</b>
<b>Instruments de couverture de résultats futurs</b>	<b>1 982</b>	<b>(1 010)</b>	<b>972</b>	<b>2 280</b>	<b>(1 184)</b>	<b>1 096</b>
<b>Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux</b>	<b>2 527</b>	<b>(2 031)</b>	<b>496</b>	<b>2 716</b>	<b>(2 195)</b>	<b>521</b>
<b>Passif de location</b>	<b>-</b>	<b>(44)</b>	<b>(44)</b>	<b>-</b>	<b>(51)</b>	<b>(51)</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS</b>	<b>29 518</b>	<b>(10 280)</b>	<b>19 238</b>	<b>31 169</b>	<b>(11 883)</b>	<b>19 286</b>

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 331 millions d'euros pour l'exercice 2021 contre 380 millions d'euros pour l'exercice 2020.

Le Groupe a souscrit au programme de TLTRO III (*targeted longer-term refinancing operations*), tel que modifié par le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne en mars 2020 et décembre 2020 (voir note 4.g). Le Groupe s'attend à répondre aux critères de croissance d'octroi de crédit lui permettant de bénéficier d'un taux plus favorable (taux moyen de la facilité

de dépôt -50 points de base les deux premières années, et taux moyen de la facilité de dépôt l'année suivante). Ce taux révisable est considéré comme un taux de marché car il est applicable à tous les établissements de crédit répondant aux critères d'octroi définis par la Banque centrale européenne. Le taux d'intérêt effectif de ces passifs financiers est déterminé pour chaque période de référence, ses deux composantes (taux de référence et marge) ayant un caractère révisable. Il correspond au taux nominal de chacune des périodes, soit -1 % en 2020 et en 2021.

## 2.b COMMISSIONS

En millions d'euros	Exercice 2021			Exercice 2020 retraité selon IFRS 5		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	4 489	(1 024)	3 465	4 034	(836)	3 198
Opérations sur titres et dérivés	2 363	(1 628)	735	2 215	(1 424)	791
Engagements de financement et de garantie	1 152	(55)	1 097	1 132	(47)	1 085
Prestations de service et gestion d'actifs	5 912	(748)	5 164	4 881	(344)	4 537
Autres	1 121	(1 220)	(99)	1 042	(1 074)	(32)
<b>PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS</b>	<b>15 037</b>	<b>(4 675)</b>	<b>10 362</b>	<b>13 304</b>	<b>(3 725)</b>	<b>9 579</b>
<i>dont détention ou placement d'actifs pour le compte de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite ou de prévoyance et d'autres institutions</i>	3 333	(357)	2 976	2 706	(244)	2 462
<i>dont instruments financiers non évalués à la valeur de marché par résultat</i>	3 129	(337)	2 792	3 053	(289)	2 764

## 2.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction, aux instruments financiers que le Groupe a désigné comme évaluables en valeur de marché par résultat, aux titres de capitaux propres non détenus à des fins de transaction pour lesquels l'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue, ainsi qu'aux instruments de dette dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement constitués

de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ni de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs.

Ces éléments de résultat comprennent les dividendes sur ces instruments et excluent les revenus et charges d'intérêts des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option et des instruments dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ni de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs, qui sont présentés dans la « Marge d'intérêts » (note 2.a).

<i>En millions d'euros</i>	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2020 retraité selon IFRS 5</b>
<b>Instruments financiers du portefeuille de transaction</b>	<b>6 293</b>	<b>4 021</b>
Instruments financiers de taux et de crédit	(2 633)	4 508
Instruments financiers de capital	5 641	(1 582)
Instruments financiers de change	2 317	597
Opérations de pension	(116)	(86)
Autres instruments financiers	1 084	584
<b>Instruments évalués en valeur de marché sur option</b>	<b>281</b>	<b>2 852</b>
<b>Autres instruments financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat</b>	<b>956</b>	<b>(119)</b>
<b>Incidence de la comptabilité de couverture</b>	<b>85</b>	<b>(4)</b>
Instruments dérivés de couverture de valeur	(2 445)	456
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	2 530	(460)
<b>GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT</b>	<b>7 615</b>	<b>6 750</b>

Les montants de gains et pertes des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option sont relatifs principalement à des instruments dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles d'instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction qui les couvrent économiquement.

Les gains nets du portefeuille de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des exercices 2021 et 2020, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

Les facteurs potentiels d'inefficacité sont les différences entre les instruments de couverture et les instruments couverts, notamment du

fait de divergences dans les caractéristiques des instruments, telles que la fréquence et la date de révision des index de taux, la fréquence des paiements et les courbes d'actualisation utilisées, ou lorsque les instruments dérivés ont une valeur de marché non nulle à la date de documentation de la relation de couverture. Les ajustements de valeur pour risque de contrepartie s'appliquant aux instruments de couverture sont également sources d'inefficacité.

Les variations de valeur cumulées en capitaux propres relatives à des couvertures de flux futurs interrompues qui ont été reclassées en résultat au cours de l'exercice 2021 sont non significatives, dans tous les cas, que l'instrument couvert existe ou n'existe plus.

## 2.d GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020 retraité selon IFRS 5
Plus ou moins-values sur instruments de dette	58	149
Produits de dividendes sur instruments de capitaux propres	106	53
<b>GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES</b>	<b>164</b>	<b>202</b>

Les produits d'intérêt relatifs aux titres de dette sont compris dans la note 2.a *Marge d'intérêts* et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein de la note 2.h *Coût du risque*.

Les résultats latents sur titres de dette, précédemment portés dans la rubrique « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat » et inscrits en résultat, représentent un gain net de 119 millions d'euros pour l'exercice 2021 contre 95 millions d'euros pour l'exercice 2020.

## 2.e PRODUITS NETS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

En millions d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020 retraité selon IFRS 5
Primes acquises	27 619	21 259
Produits nets sur contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire et autres prestations	12	49
Produits nets des placements	14 503	4 610
Charges techniques des contrats	(35 848)	(19 664)
Charges de cessions en réassurance	(215)	(158)
Charges de prestations externes	(1 739)	(1 982)
<b>PRODUITS NETS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>	<b>4 332</b>	<b>4 114</b>

### ➤ PRODUITS NETS DES PLACEMENTS

En millions d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020 retraité selon IFRS 5
Résultat sur actifs disponibles à la vente	3 082	2 809
<i>Intérêts et dividendes</i>	2 634	2 752
<i>Variation des dépréciations</i>	(10)	(338)
<i>Plus et moins-values réalisées</i>	458	395
Résultat sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	11 163	1 523
Résultat sur instruments financiers au coût amorti	118	124
Résultat des immeubles de placement	142	168
Quote-part de résultat des entités sous influence notable représentant des placements	1	(5)
Autres charges liées aux placements	(3)	(9)
<b>TOTAL PRODUITS NETS DES PLACEMENTS</b>	<b>14 503</b>	<b>4 610</b>

## 2.f PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

En millions d'euros	Exercice 2021			Exercice 2020 retraité selon IFRS 5		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets des immeubles de placement	103	(43)	60	93	(54)	39
Produits nets des immobilisations en location simple	12 426	(10 525)	1 901	10 754	(9 139)	1 615
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	988	(777)	211	679	(574)	105
Autres produits nets	1 965	(2 084)	(119)	1 641	(1 588)	53
<b>TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS</b>	<b>15 482</b>	<b>(13 429)</b>	<b>2 053</b>	<b>13 167</b>	<b>(11 355)</b>	<b>1 812</b>

## 2.g AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En millions d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020 retraité selon IFRS 5
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(8 712)	(8 384)
Taxes et contributions <sup>(1)</sup>	(1 993)	(1 917)
<b>TOTAL DES AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>(10 705)</b>	<b>(10 301)</b>

(1) Les contributions au fonds de résolution européen, y compris contributions exceptionnelles, s'élèvent à 967 millions d'euros sur l'exercice 2021 contre 760 millions d'euros sur l'exercice 2020.

## 2.h COÛT DU RISQUE

Le modèle général d'évaluation des dépréciations décrit dans la note 1.e.5 et utilisé par le Groupe s'articule autour des deux étapes suivantes :

- évaluer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ; et
- mesurer la provision pour dépréciation sur la base d'une perte attendue sur 12 mois ou sur la base d'une perte attendue sur la durée de vie (i.e. perte attendue à maturité).

Ces deux étapes doivent s'appuyer sur des informations prospectives.

### Augmentation significative du risque de crédit

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque instrument en s'appuyant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon la nature de l'exposition et le type de contrepartie.

Le système de notation interne est décrit dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel (partie 5.4 *Risque de crédit*). Cette section décrit la prise en compte des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les politiques de crédit et de notation, notamment par la mise en place d'un nouvel outil d'évaluation : l'*ESG Assessment*.

### Facilités accordées aux grandes entreprises, institutions financières, États souverains et obligations

L'indicateur utilisé pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit est la note interne de crédit de la contrepartie.

La détérioration de la qualité de crédit est considérée comme significative et la facilité (ou l'obligation) classée en strate 2 si la différence entre la note interne de la contrepartie à l'origination et celle en date de clôture est supérieure ou égale à 3 crans (par exemple, un passage de la note 4- à la note 5-).

La mesure de simplification « risque de crédit faible » autorisée par IFRS 9 (i.e. selon laquelle les obligations avec une notation « investment grade » en date de clôture sont considérées comme étant en strate 1, et celles avec une notation « non-investment grade » en date de clôture sont considérées comme étant en strate 2) est utilisée uniquement pour les titres de dette pour lesquels aucune note interne n'est disponible en date de comptabilisation initiale.

### Facilités accordées aux PME et clientèle de détail

Pour les expositions relatives aux PME, l'indicateur utilisé pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit est également la note interne de crédit de la contrepartie. Du fait d'une volatilité plus importante dans l'échelle de notation interne utilisée, la détérioration est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2 si la différence entre la note interne de la contrepartie à l'origination et celle en date de clôture est supérieure ou égale à 6 crans.

Pour la clientèle de détail, deux autres indicateurs d'augmentation du risque de crédit peuvent être utilisés :

- probabilité de défaut (PD) : l'évolution de la probabilité de défaut à 1 an est considérée comme une approximation raisonnable de l'évolution de la probabilité de défaut à maturité. La détérioration du risque de crédit est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2, si le ratio (PD à 1 an en date de clôture/PD à l'origination) est supérieur à 4 ;
- existence d'un impayé au cours des 12 derniers mois : dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, l'existence d'un incident de paiement éventuellement régularisé intervenu au cours des 12 derniers mois est considérée comme une augmentation significative du risque de crédit et la facilité est alors classée en strate 2.

De plus, pour l'ensemble des portefeuilles (hors métier spécialisé du crédit à la consommation) :

- la facilité est présumée être en strate 1 quand sa note interne est inférieure ou égale à 4- (ou sa PD à 1 an est inférieure ou égale à 0,25 %) en date de clôture, car les changements de probabilité de défaut liés à des dégradations de notation dans cette zone sont faibles, et donc considérés comme non « significatifs » ;
- quand la note interne est supérieure ou égale à 9+ (ou quand la PD à 1 an est supérieure à 10 %) en date de clôture, compte tenu des pratiques du Groupe en matière d'émission de crédits, la détérioration est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2 (dans la mesure où la facilité n'est pas dépréciée).

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale et l'actif classé en strate 2, en cas de retard de paiement de plus de 30 jours.

## Informations prospectives

Le Groupe prend en compte des informations prospectives à la fois dans l'estimation de l'augmentation significative du risque de crédit et dans la mesure des pertes de crédit attendues (*Expected Credit Loss* - « ECL »).

S'agissant de la détermination de l'augmentation significative du risque de crédit, au-delà des règles fondées sur la comparaison des paramètres de risque entre la date de comptabilisation initiale et la date de reporting, celle-ci est complétée par la prise en compte d'informations prospectives comme des paramètres macroéconomiques sectoriels et géographiques, susceptibles d'augmenter le risque de crédit de certaines expositions. Ces informations peuvent amener à resserrer les critères de passage en strate 2, et ainsi augmenter le montant de pertes de crédit attendues pour des expositions considérées comme particulièrement vulnérables au regard de ces paramètres prospectifs. Ainsi, pour des prêts n'ayant pas connu de dégradation significative de note de qualité de crédit depuis l'origination, ce dispositif peut conduire à classer des facilités en strate 2, en anticipation d'une dégradation à venir de leur notation individuelle supérieure au seuil de déclassement en lien avec les perspectives macroéconomiques de leur secteur.

S'agissant de la mesure des pertes de crédit attendues, le Groupe a fait le choix de retenir 3 scénarios macroéconomiques par zone géographique, couvrant un large panel de conditions économiques futures potentielles :

- un scénario central, en ligne avec le scénario utilisé dans le cadre du processus budgétaire ;
- un scénario adverse, correspondant au scénario utilisé trimestriellement dans le cadre des exercices de test de résistance réalisés par le Groupe ;
- un scénario favorable, prenant en compte des situations où les performances économiques sont meilleures que prévues.

Le lien entre les scénarios macroéconomiques et la mesure de l'ECL est principalement établi par le biais de la modélisation des probabilités de défaut et par la déformation des matrices de migration de note interne (ou paramètre de risque). Les probabilités de défaut ainsi déterminées par les scénarios macroéconomiques permettent de mesurer les pertes attendues pour chaque scénario.

Le poids à attribuer aux pertes de crédit attendues calculées dans chacun des scénarios est défini comme suit :

- 50 % pour le scénario central ;
- le poids des deux scénarios alternatifs est défini selon la position dans le cycle économique. Dans l'approche retenue, le scénario adverse a un poids plus important dans les situations en haut de cycle que dans les

situations en bas de cycle, en anticipation d'un retournement potentiel défavorable de l'économie.

Par ailleurs, lorsque cela s'avère pertinent, la mesure des dépréciations peut prendre en compte des scénarios de vente des actifs.

## Scénarios macroéconomiques

Les trois scénarios macroéconomiques sont définis avec un horizon de projection à 3 ans. Ils correspondent à :

- un scénario central, qui décrit la situation économique la plus probable sur l'horizon de projection. Ce scénario est mis à jour à une fréquence trimestrielle. Il est élaboré par la cellule de Recherche Économique du Groupe, en collaboration avec divers experts du Groupe. Les projections sont déclinées pour chaque marché significatif du Groupe (France, Italie, Belgique, États-Unis et zone euro), au travers des principales variables macroéconomiques (Le Produit Intérieur Brut - PIB et ses composantes, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, les taux d'intérêt, les taux de change, le prix du pétrole, les prix du marché immobilier etc.) qui sont déterminantes dans la modélisation des paramètres de risque utilisés dans le cadre du processus de test de résistance.

À partir du 31 décembre 2020, au-delà des zones géographiques, les paramètres prospectifs ont été détaillés par secteur économique afin de mieux refléter l'hétérogénéité des dynamiques économiques en lien avec les mesures de confinement ou l'arrêt partiel de l'activité.

De plus, des ajustements post-modèles sont considérés pour prendre en compte le cas échéant les conséquences d'incidents climatiques sur les pertes attendues ;

- un scénario adverse, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques pesant sur le scénario de base, et dont il résulte une situation économique beaucoup plus défavorable que dans le scénario de référence. Le point de départ est l'application d'un choc sur le PIB. Ce choc sur le PIB est appliqué avec une ampleur variable, mais de manière simultanée aux différentes économies, dans la mesure où la crise considérée est une crise globale. Les hypothèses retenues sont généralement cohérentes avec celles proposées par les régulateurs. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt) sont définies sur la base de relations économétriques établies, et de jugement d'expert ;
- un scénario favorable, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques ayant un effet positif sur l'économie, et dont il résulte une situation économique bien plus favorable. Afin de parvenir à une estimation non biaisée des dépréciations, le scénario favorable est défini tel que la probabilité d'occurrence du choc appliqué sur le PIB (en moyenne, sur un cycle) est égale à la probabilité d'occurrence du choc correspondant dans le scénario adverse. L'ampleur des chocs appliqués correspond généralement à 80 %-95 % de l'ampleur des chocs en adverse. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt) sont définies de la même manière que dans le scénario adverse.

Depuis juin 2021, les chocs favorables sur l'activité ont été substantiellement diminués. En effet, la plupart des événements positifs préalablement intégrés dans le scénario favorable sont désormais pris en compte dans le scénario central. De plus, tout rebond plus fort qu'anticipé dans le scénario central serait limité par des contraintes sur les facteurs de production.

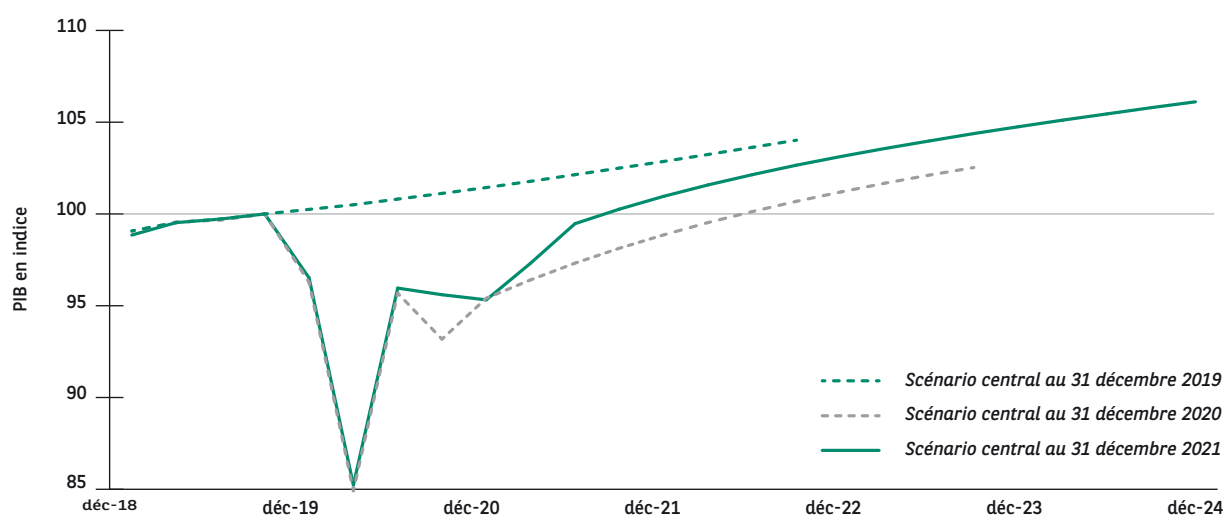
### Prise en compte des spécificités de la crise sanitaire dans le scénario central

Après une baisse historique en 2020, reflétant les mesures de confinement strictes mises en place par les gouvernements face à l'augmentation des cas de personnes atteintes par le coronavirus, l'activité a rebondi nettement en 2021, reflétant (i) un rattrapage mécanique, (ii) les mesures de soutien des gouvernements et des banques centrales, et (iii) les évolutions favorables concernant la vaccination.

L'importance du rebond a varié selon les économies notamment en fonction de l'amélioration de la situation sanitaire et de l'ampleur des mesures budgétaires. Après cette nette amélioration en 2021, le rythme de croissance devrait se normaliser à partir de 2022. L'activité devrait revenir à son niveau d'avant-crise entre la fin 2021 et le premier semestre 2022 dans la plupart des économies matures.

#### ► PIB ZONE EURO : INDICE BASE 100 AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2019

Le graphique ci-après présente une comparaison entre la projection du PIB retenue dans le scénario central pour le calcul des ECL au 31 décembre des années 2019, 2020 et 2021.



#### ► TAUX DE CROISSANCE DU PIB, SCÉNARIO CENTRAL AU 31 DÉCEMBRE 2021 (MOYENNE ANNUELLE DES PROJECTIONS TRIMESTRIELLES)

	2021	2022	2023	2024
Zone euro	5,1 %	3,8 %	1,9 %	1,5 %
France	6,7 %	3,5 %	1,6 %	1,4 %
Italie	6,2 %	3,0 %	1,0 %	0,7 %
Belgique	6,0 %	3,0 %	1,4 %	1,3 %
États-Unis	5,4 %	3,2 %	2,5 %	2,2 %

#### ► TAUX DES OBLIGATIONS SOUVERAINES À 10 ANS, SCÉNARIO CENTRAL AU 31 DÉCEMBRE 2021 (MOYENNE ANNUELLE)

	2021	2022	2023	2024
Allemagne	-0,33 %	-0,08 %	0,03 %	0,05 %
France	-0,04 %	0,26 %	0,33 %	0,35 %
Italie	0,73 %	1,03 %	1,13 %	1,18 %
Belgique	-0,05 %	0,23 %	0,33 %	0,35 %
États-Unis	1,45 %	1,85 %	2,05 %	2,10 %

## Scénario adverse

Le scénario adverse suppose la matérialisation de certains risques pour l'économie, conduisant à une trajectoire économique beaucoup plus dégradée que dans le scénario central.

Malgré l'amélioration de la situation sanitaire constatée au cours des derniers trimestres, l'émergence de formes potentiellement plus virulentes du coronavirus pourrait impacter l'activité de manière plus marquée que prévu dans le scénario central. Par ailleurs, les ruptures d'approvisionnement et la réduction des mesures budgétaires de soutien pourraient avoir des effets négatifs dans certains secteurs et certaines zones géographiques.

Les risques suivants apparaissent renforcés dans le contexte de crise sanitaire :

- **Possibles effets négatifs sur la demande** : La pandémie pourrait avoir des conséquences plus durables (certains secteurs durablement touchés, finances publiques détériorées, dette privée en forte augmentation dans certaines économies) et des évolutions à court terme (chômage, faillites, etc.) pourraient être moins favorables que prévu, les gouvernements mettant fin aux mesures visant à aider les ménages et les entreprises pendant la crise. De telles évolutions pourraient peser sur la demande.
- **Pression sur la rentabilité des institutions financières** : Certains emprunteurs pourraient rencontrer des difficultés de remboursement de leur dette avec la fin des mesures de soutien prises par les gouvernements pendant la crise. À ce risque s'ajoutent de possibles turbulences financières et le niveau toujours très bas des taux d'intérêt. Ces développements sont susceptibles de peser sur la rentabilité du secteur bancaire et la disponibilité du crédit.
- **Des corrections pourraient affecter les marchés financiers et immobiliers**, compte tenu de certaines évolutions très favorables enregistrées dans le sillage de la reprise économique, permises notamment par les mesures de soutiens monétaire et budgétaire.
- **Tensions liées aux finances publiques** : Compte tenu de l'ampleur de la contraction de l'activité et du montant du soutien budgétaire fourni par les gouvernements pour compenser ce choc majeur sur l'activité, les ratios de dette publique ont massivement augmenté et ont atteint souvent des niveaux sans précédent. Même si les politiques monétaires extrêmement accommodantes limitent fortement ce risque actuellement, cette détérioration des finances publiques pourrait engendrer, dans le futur et dans certains pays, des tensions sur les marchés financiers et des mesures d'austérité. De telles évolutions pourraient avoir des effets secondaires négatifs sur l'activité. Si la zone euro semble plus exposée à ce risque que d'autres pour des raisons structurelles, la BCE a montré ces dernières années qu'elle disposait des outils pour limiter l'ampleur de tels chocs potentiels.
- **Nouvelles difficultés économiques en Chine** : À la suite de la crise sanitaire, des difficultés supplémentaires ne peuvent être exclues, que ce soit en termes d'activité ou sur d'autres fronts (par exemple, finances publiques, difficultés sur le marché immobilier, tensions politiques). Compte tenu du poids de l'économie chinoise, ces difficultés pourraient impacter les marchés financiers mondiaux, le commerce international et les prix des matières premières.
- **Difficultés des marchés émergents** : Certains marchés émergents sont sous pression pour diverses raisons (par exemple, déséquilibres économiques et tensions politiques internes, détérioration des relations internationales) et la crise sanitaire peut avoir ajouté à ces fragilités (campagnes de vaccination retardées par rapport aux économies matures). L'Argentine, le Brésil, Hong Kong et la Turquie font partie des grands marchés émergents qui méritent d'être surveillés.

D'autres risques sont également pris en compte dans le scénario adverse :

- **Risques commerciaux** : Les désaccords entre les États-Unis et la Chine sur les questions géopolitiques, la protection de la propriété intellectuelle, les transferts de technologie ou les politiques industrielles devraient persister. À la suite de la crise sanitaire, les États-Unis et d'autres économies matures sont aussi susceptibles de chercher à réduire leur dépendance vis-à-vis de la Chine dans certains domaines jugés stratégiques. Les tensions liées au commerce et à la mondialisation devraient donc persister, voire s'aggraver.
- **Risques géopolitiques** : Les tensions, au Moyen-Orient et en Asie de l'Est, pourraient notamment peser sur l'économie mondiale au travers de chocs sur les prix des matières premières, sur les marchés financiers, ainsi que sur la confiance des entreprises.

Il est supposé que ces risques latents se matérialisent à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Parmi les pays considérés, les niveaux de PIB dans le scénario adverse sont entre 5,8 % et 12,2 % inférieurs à ceux du scénario central, au terme de la période de choc (trois ans), au 31 décembre 2021 (comme au 31 décembre 2020). En particulier, cet écart atteint 7,1 % en moyenne dans la zone euro et 5,8 % aux États-Unis.

### Pondération des scénarios et sensibilité du coût du risque

Au 31 décembre 2021, la pondération du scénario adverse retenue par le Groupe, à l'exclusion de BancWest en application d'IFRS 5, est en moyenne équivalente à celle du scénario favorable reflétant une position proche de l'équilibre dans le cycle de crédit. Au 31 décembre 2020, la pondération moyenne du scénario adverse était de 16 % et de 34 % pour le scénario favorable (y compris BancWest).

La sensibilité du montant des pertes attendues (ECL) sur l'ensemble des actifs financiers au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres et aux engagements de crédit est appréciée en comparant l'estimation des pertes attendues issue de la pondération des scénarios ci-dessus à celle issue de chacun des deux scénarios alternatifs :

- une hausse des ECL de 18 %, soit 950 millions d'euros selon le scénario adverse (14 % au 31 décembre 2020) ;
- une baisse des ECL de 12 %, soit 600 millions d'euros selon le scénario favorable (8 % au 31 décembre 2020).

### Adaptation du dispositif d'évaluation des montants des pertes de crédit attendues pour prendre en compte les spécificités de la crise sanitaire

#### Scénarios macroéconomiques en entrée des modèles

La mesure de l'impact des scénarios macroéconomiques sur les pertes de crédit attendues a été ajustée pour refléter les spécificités de la crise sanitaire actuelle. Compte tenu des caractères exceptionnels du choc lié aux mesures de confinement temporaires et du soutien apporté par les gouvernements et les banques centrales, les paramètres des scénarios macroéconomiques pour les différents pays ou zones géographiques intégrés dans les modèles de calcul (calibrés sur la base des précédentes crises) ont été adaptés afin d'en extraire une dynamique de moyen terme de l'évolution macroéconomique et de minimiser ainsi une volatilité excessive.

En 2020, la perspective de moyen terme retenue sur le scénario central a réduit la perte de revenus pour la zone euro pour un montant largement inférieur à celui des dispositifs d'aide mis en place par les gouvernements et la Banque centrale européenne. Réciproquement, elle a conduit à une modération des impacts favorables des rebonds économiques constatés sur l'exercice 2021.

**Ajustements post-modèles**

Des ajustements conservateurs ont été pris en compte lorsque les modèles utilisés se fondaient sur des indicateurs présentant des niveaux atypiques dans le contexte de la crise sanitaire et en lien avec les mesures de soutien, tels que la hausse des dépôts et la baisse des retards de paiements sur la clientèle de détail et les entrepreneurs.

Pour le métier spécialisé du crédit à la consommation, un ajustement conservateur avait été considéré en 2020 sur les crédits ayant fait l'objet d'un report d'échéance. En 2021, cet ajustement a été repris en lien avec le retour au paiement satisfaisant constaté sur ces crédits. Par ailleurs, un ajustement conservateur a été constitué pour compenser le niveau atypique des retards de paiements.

Ces ajustements représentent 4,8 % du montant total des pertes de crédit attendues au 31 décembre 2021, contre 5,5 % au 31 décembre 2020.

**Moratoires et garanties publiques**

Lorsque les nouveaux crédits bénéficient d'une garantie de l'État (principalement en France et en Italie), le calcul des pertes de crédit attendues a été ajusté en conséquence.

L'absence de report général d'échéance au bénéfice des personnes physiques, notamment en France, a conduit à identifier comme restructurées les créances ayant fait l'objet de mesures d'accompagnement non prévues initialement au contrat. Pour autant, ces mesures n'ont pas été considérées comme critère automatique de transfert vers la strate 2.

**► COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE**

<i>En millions d'euros</i>	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2020 retraité selon IFRS 5</b>	<b>Exercice 2020 y compris activités destinées à être cédées</b>
Dotations nettes aux dépréciations	(2 591)	(4 960)	(5 358)
Récupérations sur créances amorties	321	369	457
Pertes sur créances irrécouvrables	(701)	(804)	(816)
<b>TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE</b>	<b>(2 971)</b>	<b>(5 395)</b>	<b>(5 717)</b>

**► COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE PAR CATÉGORIE COMPTABLE ET NATURE D'ACTIFS**

<i>En millions d'euros</i>	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2020 retraité selon IFRS 5</b>
Banques centrales	(8)	(5)
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	6	(181)
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	(6)	(6)
Actifs au coût amorti	(2 779)	(4 965)
<i>dont prêts et créances</i>	(2 763)	(4 931)
<i>dont titres de dette</i>	(16)	(34)
Autres actifs	12	(17)
Engagements de financement, de garantie et divers	(196)	(221)
<b>TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE</b>	<b>(2 971)</b>	<b>(5 395)</b>
<i>Coût du risque sur encours sains</i>	(17)	(1 216)
<i>dont strate 1</i>	268	(769)
<i>dont strate 2</i>	(285)	(447)
<i>Coût du risque sur encours dépréciés - strate 3</i>	(2 954)	(4 179)



## ► DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT

Variation au cours de la période des dépréciations constituées par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	31 décembre 2020	Dotations nettes aux dépréciations	Utilisation de dépréciations	Variation de périmètre, de parités monétaires et divers	31 décembre 2021
<b>Dépréciations des actifs</b>					
Banques centrales	17	9		(8)	18
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	148	(20)		(7)	121
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	132	6		2	140
Actifs financiers au coût amorti	21 704	2 438	(3 867)	(79)	20 196
<i>dont prêts et créances</i>	21 546	2 421	(3 867)	(72)	20 028
<i>dont titres de dette</i>	158	17		(7)	168
Autres actifs	104	(15)	(29)	(1)	59
<b>Total des dépréciations d'actifs financiers</b>	<b>22 105</b>	<b>2 418</b>	<b>(3 896)</b>	<b>(93)</b>	<b>20 534</b>
<i>dont strate 1</i>	2 379	(219)	(8)	(261)	1 891
<i>dont strate 2</i>	3 166	176	(6)	(588)	2 748
<i>dont strate 3</i>	16 560	2 461	(3 882)	756	15 895
<b>Provisions inscrites au passif</b>					
Provisions pour engagements de financement et de garantie	964	60	(1)	(65)	958
Autres dépréciations	383	113	(52)	23	467
<b>Total des provisions constituées au titre des engagements de crédit</b>	<b>1 347</b>	<b>173</b>	<b>(53)</b>	<b>(42)</b>	<b>1 425</b>
<i>dont strate 1</i>	319	(55)		(34)	230
<i>dont strate 2</i>	297	100		(23)	374
<i>dont strate 3</i>	731	128	(53)	15	821
<b>TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS CONSTITUÉES</b>	<b>23 452</b>	<b>2 591</b>	<b>(3 949)</b>	<b>(135)</b>	<b>21 959</b>

Variation au cours de la période précédente des dépréciations constituées par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	31 décembre 2019	Dotations nettes aux dépréciations	Utilisation de dépréciations	Variation de périmètre, de parités monétaires et divers	31 décembre 2020
<b>Dépréciation des actifs</b>					
Banques centrales	15	5		(3)	17
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	149	151	(120)	(32)	148
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	141	7	(11)	(5)	132
Actifs financiers au coût amorti	21 411	4 961	(3 392)	(1 276)	21 704
<i>dont prêts et créances</i>	21 277	4 927	(3 391)	(1 267)	21 546
<i>dont titres de dette</i>	134	34	(1)	(9)	158
Autres actifs	90	20	(3)	(3)	104
<b>Total des dépréciations d'actifs financiers</b>	<b>21 806</b>	<b>5 144</b>	<b>(3 526)</b>	<b>(1 319)</b>	<b>22 105</b>
<i>dont strate 1</i>	1 676	793	(12)	(78)	2 379
<i>dont strate 2</i>	3 145	414	(15)	(378)	3 166
<i>dont strate 3</i>	16 985	3 937	(3 499)	(863)	16 560
<b>Provisions inscrites au passif</b>					
Provisions pour engagements de financement et de garantie	818	212	(24)	(42)	964
Autres dépréciations	416	2	(36)	1	383
<b>Total des provisions constituées au titre des engagements de crédit</b>	<b>1 234</b>	<b>214</b>	<b>(60)</b>	<b>(41)</b>	<b>1 347</b>
<i>dont strate 1</i>	259	78		(18)	319
<i>dont strate 2</i>	225	80		(8)	297
<i>dont strate 3</i>	750	56	(60)	(15)	731
<b>TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS CONSTITUÉES</b>	<b>23 040</b>	<b>5 358</b>	<b>(3 586)</b>	<b>(1 360)</b>	<b>23 452</b>

Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période

En millions d'euros	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	Total
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>2 343</b>	<b>3 142</b>	<b>16 219</b>	<b>21 704</b>
<b>Dotations nettes aux dépréciations</b>	<b>(216)</b>	<b>168</b>	<b>2 486</b>	<b>2 438</b>
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	608	242		850
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période <sup>(1)</sup>	(353)	(295)	(896)	(1 544)
Transfert vers strate 2	(190)	1 726	(393)	1 143
Transfert vers strate 3	(22)	(598)	1 837	1 217
Transfert vers strate 1	117	(724)	(45)	(652)
Autres dotations/reprises sans changement de strate <sup>(2)</sup>	(376)	(183)	1 983	1 424
<b>Utilisation de dépréciations</b>	<b>(8)</b>	<b>(6)</b>	<b>(3 853)</b>	<b>(3 867)</b>
<b>Variation des parités monétaires</b>	<b>(1)</b>	<b>(32)</b>	<b>95</b>	<b>62</b>
<b>Variation de périmètre et divers</b>	<b>(28)</b>	<b>(355)</b>	<b>739</b>	<b>356</b>
<b>Reclassement des actifs destinés à être cédés</b>	<b>(223)</b>	<b>(203)</b>	<b>(71)</b>	<b>(497)</b>
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>1 867</b>	<b>2 714</b>	<b>15 615</b>	<b>20 196</b>

(1) Y compris cessions.

(2) Y compris amortissements.

En 2021, la hausse des actifs financiers soumis à dépréciations porte principalement sur les encours de meilleure qualité, notés 1 à 3 ou 4 à 5 ou équivalent, et classés en strate 1 (cf. partie 5.4 *Risque de crédit* du Document d'enregistrement universel, Tableau n° 53 : *Ventilation des actifs financiers soumis à dépréciations par strate et par note interne*).

Des transferts d'encours de la strate 1 vers la strate 2 ont été opérés sur l'exercice (hausse de 16 milliards d'euros des prêts et créances au coût amorti classés en strate 2, y compris les actifs destinés à être cédés) du fait notamment des perspectives moins favorables pour les expositions des secteurs les plus impactés par la crise sanitaire qui ont été prises en compte dans l'évaluation du critère d'augmentation significative du risque de crédit, et de la mise à jour des notations des contreparties en lien avec le résultat des exercices annuels de calibration des modèles de notation (*backtesting*) pour la banque de détail en France.

Ces transferts impactent à la hausse les provisions de strates 1 et 2 sur la période. A contrario, l'évolution favorable en 2021 des prévisions macroéconomiques pour l'ensemble des géographies a un effet à la baisse du coût du risque sur les strates 1 et 2.

Ainsi, les « Autres dotations/reprises sans changement de strate » sur les strates 1 et 2 sont particulièrement marquées par les effets sur le calcul des pertes attendues de l'évolution des projections reflétées dans les scénarios macroéconomiques des exercices 2020 et 2021.

La ligne « Variation de périmètre et divers » comprend l'effet de l'alignement avec les orientations de l'EBA du 28 septembre 2016 sur la définition du défaut pour le métier spécialisé du crédit à la consommation.

Le reclassement des actifs destinés à être cédés est évalué au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période précédente

En millions d'euros	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	Total
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>	<b>1 641</b>	<b>3 123</b>	<b>16 647</b>	<b>21 411</b>
<b>Dotations nettes aux dépréciations</b>	<b>788</b>	<b>408</b>	<b>3 765</b>	<b>4 961</b>
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	605	372		977
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période <sup>(1)</sup>	(346)	(619)	(607)	(1 572)
Transfert vers strate 2	(154)	2 035	(412)	1 469
Transfert vers strate 3	(24)	(764)	2 524	1 736
Transfert vers strate 1	116	(818)	(64)	(766)
Autres dotations/reprises sans changement de strate <sup>(2)</sup>	591	202	2 324	3 117
<b>Utilisation de dépréciations</b>	<b>(12)</b>	<b>(15)</b>	<b>(3 365)</b>	<b>(3 392)</b>
<b>Variation des parités monétaires</b>	<b>(63)</b>	<b>(102)</b>	<b>(461)</b>	<b>(626)</b>
<b>Variation de périmètre et divers</b>	<b>(11)</b>	<b>(272)</b>	<b>(367)</b>	<b>(650)</b>
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2020</b>	<b>2 343</b>	<b>3 142</b>	<b>16 219</b>	<b>21 704</b>

(1) Y compris cessions.

(2) Y compris amortissements.

## 2.i GAINS NETS SUR AUTRES ACTIFS IMMOBILISÉS

En millions d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020 retraité selon IFRS 5
Gains nets sur participations consolidées	355	268
Gains nets sur immobilisations corporelles et incorporelles	479	762
<b>Gains nets sur actifs immobilisés</b>	<b>834</b>	<b>1 030</b>

Les principaux gains nets concernent les cessions partielles d>Allfunds Group Plc pour 444 millions d'euros en 2021, et des cessions d'immeubles d'exploitation pour 486 millions d'euros en 2021 et 699 millions d'euros en 2020.

## 2.j IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux d'impôt sur les sociétés en France	Exercice 2021		Exercice 2020 retraité selon IFRS 5	
	en millions d'euros	taux d'impôt	en millions d'euros	taux d'impôt
<b>Charge d'impôt théorique sur le résultat net avant impôt<sup>(1)</sup></b>	<b>(3 454)</b>	<b>28,4 %</b>	<b>(2 853)</b>	<b>32,0 %</b>
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	201	-1,7 %	389	-4,4 %
Effet du taux réduit sur les dividendes et les cessions	153	-1,3 %	170	-1,9 %
Effet lié à la non-déductibilité des taxes et des contributions bancaires <sup>(2)</sup>	(253)	2,1 %	(240)	2,7 %
Effet lié à l'activation des pertes reportables et des différences temporelles antérieures	-	-	94	-1,1 %
Autres effets	(231)	2,0 %	139	-1,5 %
<b>Charge d'impôt sur les bénéfices des activités poursuivies</b>	<b>(3 584)</b>	<b>29,5 %</b>	<b>(2 301)</b>	<b>25,8 %</b>
Charge d'impôt courant de l'exercice	(2 806)		(2 217)	
Charge d'impôt différé de l'exercice (note 4.k)	(778)		(84)	

(1) Retraité des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence et des écarts d'acquisition.

(2) Contributions au Fonds de Résolution Unique et autres taxes bancaires non déductibles.

## Note 3 INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de deux domaines d'activité opérationnels :

- **Retail Banking & Services** : ce domaine réunit les pôles Domestic Markets et International Financial Services. Le pôle Domestic Markets comprend les banques de détail en France (BDDF), en Italie (BNL banca commerciale), en Belgique (BDDB) et au Luxembourg (BDEL), et certains métiers spécialisés de banque de détail (Personal Investors, Leasing Solutions, Arval et New Digital Businesses). Le pôle International Financial Services regroupe les activités de banque de détail du Groupe BNP Paribas hors zone euro, incluant Europe Méditerranée et BancWest aux États-Unis, ainsi que Personal Finance et les activités d'Assurance et de Gestion Institutionnelle et Privée (métiers Wealth Management, Gestion d'Actifs et Services Immobiliers) ;
- **Corporate & Institutional Banking (CIB)** : ce domaine rassemble les activités de Corporate Banking (Europe, Moyen-Orient, Afrique, Asie Pacifique et Amériques, ainsi que les activités de Corporate Finance), Global Markets (activités Fixed Income, Currency et Commodities ainsi qu'Equity and Prime Services), et Securities Services (spécialisé dans les services titres offerts aux sociétés de gestion, aux institutions financières et aux entreprises).

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités de Principal Investments, les activités liées à la fonction de centrale financière du Groupe, certains coûts relatifs aux projets transversaux, l'activité de crédit immobilier de Personal Finance (dont une partie significative est gérée en extinction) et certaines participations.

Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique

des éléments de résultat présentés pour chacun des domaines d'activité opérationnels, les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans la situation nette des entités acquises ainsi que les coûts de restructuration constatés au titre de l'intégration des entités ont été affectés au segment Autres Activités. Il en est de même des coûts de transformation et d'adaptation liés aux programmes transverses d'économie du Groupe.

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par métiers en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métiers à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués. L'allocation de capital dans les différents métiers s'effectue sur la base de 11 % des actifs pondérés. La ventilation du bilan par pôle d'activité suit les mêmes règles que celles utilisées pour la ventilation du résultat par pôle d'activité.

Les informations et éléments financiers contenus dans cette note reflètent une vision opérationnelle et incluent l'activité relative à BancWest au sein des différents agrégats du compte de résultat. Une ligne distincte permet la réconciliation entre la vision opérationnelle et celle impactée par l'application de la norme IFRS 5.

## ► RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

En millions d'euros	Exercice 2021						Exercice 2020					
	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt
<b>Retail Banking and Services</b>												
<b>Domestic Markets</b>												
Banque De Détail en France <sup>(1)</sup>	5 981	(4 412)	(428)	1 141	37	1 178	5 667	(4 353)	(487)	827	38	865
BNL banca commerciale <sup>(1)</sup>	2 591	(1 727)	(488)	376		376	2 586	(1 697)	(524)	365	(2)	363
Banque De Détail en Belgique <sup>(1)</sup>	3 340	(2 270)	(100)	970	19	989	3 267	(2 307)	(230)	731	31	762
Autres activités de Domestic Markets <sup>(1)</sup>	3 825	(2 065)	(157)	1 603	6	1 608	3 412	(1 911)	(205)	1 297	(13)	1 284
<b>International Financial Services</b>												
Personal Finance	5 216	(2 817)	(1 314)	1 085	78	1 163	5 485	(2 756)	(1 997)	732	(61)	672
International Retail Banking												
<i>Europe Méditerranée</i> <sup>(2)</sup>	1 926	(1 596)	(145)	184	181	366	2 346	(1 704)	(437)	206	187	392
<i>BancWest</i> <sup>(2)</sup>	2 361	(1 654)	45	752	19	771	2 399	(1 685)	(322)	392		392
Assurance	2 827	(1 536)	(1)	1 289	79	1 368	2 725	(1 463)	(1)	1 261	121	1 382
Gestion Institutionnelle et Privée	3 422	(2 628)	(12)	782	169	951	2 982	(2 510)	(17)	455	128	583
<b>Corporate &amp; Institutional Banking</b>												
Corporate Banking	5 087	(2 639)	(201)	2 247	11	2 259	4 727	(2 623)	(1 308)	796	9	806
Global Markets	6 820	(4 887)	27	1 960	19	1 979	6 819	(4 452)	(117)	2 250	4	2 254
Securities Services	2 329	(1 874)	1	457	27	484	2 217	(1 845)	1	373	21	394
Autres Activités	512	(1 007)	(153)	(647)	792	144	(358)	(890)	(72)	(1 321)	994	(327)
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>46 235</b>	<b>(31 111)</b>	<b>(2 925)</b>	<b>12 199</b>	<b>1 438</b>	<b>13 637</b>	<b>44 275</b>	<b>(30 194)</b>	<b>(5 717)</b>	<b>8 364</b>	<b>1 458</b>	<b>9 822</b>
Effet du reclassement comptable des activités destinées à être cédées (note 7.d)	(2 473)	1 645	(46)	(874)	(19)	(893)	(2 496)	1 689	322	(485)	-	(485)
<b>TOTAL DES ACTIVITÉS POURSUIVIES<sup>(2)</sup></b>	<b>43 762</b>	<b>(29 466)</b>	<b>(2 971)</b>	<b>11 325</b>	<b>1 419</b>	<b>12 744</b>	<b>41 779</b>	<b>(28 505)</b>	<b>(5 395)</b>	<b>7 979</b>	<b>1 458</b>	<b>9 337</b>

(1) Banque De Détail en France, BNL banca commerciale, Banque De Détail en Belgique, Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg, Europe Méditerranée et BancWest après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Turquie, Pologne et États-Unis.

(2) Exercice 2020 retraité selon IFRS 5.

► **COMMISSIONS NETTES PAR PÔLE D'ACTIVITÉ, Y COMPRIS CELLES COMPTABILISÉES DANS LE PRODUIT NET DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE**

En millions d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>Retail Banking &amp; Services</b>		
<b>Domestic Markets</b>		
Banque De Détail en France <sup>(1)</sup>	2 677	2 461
BNL banca commerciale <sup>(1)</sup>	1 071	991
Banque De Détail en Belgique <sup>(1)</sup>	981	877
Autres activités de Domestic Markets <sup>(1)</sup>	614	553
<b>International Financial Services</b>		
Personal Finance	750	831
International Retail Banking	849	787
<i>Europe Méditerranée</i> <sup>(1)</sup>	467	470
<i>BancWest</i> <sup>(1)</sup>	382	317
Assurance	(3 072)	(3 203)
Gestion Institutionnelle et Privée	2 441	2 063
<b>Corporate &amp; Institutional Banking</b>		
Corporate Banking	2 199	2 061
Global Markets	(891)	(835)
Securities Services	1 458	1 317
<b>Autres Activités</b>	<b>(43)</b>	<b>26</b>
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>9 034</b>	<b>7 930</b>

(1) Banque De Détail en France, BNL banca commerciale, Banque De Détail en Belgique, Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg, Europe Méditerranée et BancWest après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Turquie, Pologne et États-Unis.

► **BILAN PAR PÔLE D'ACTIVITÉ**

En millions d'euros, au	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>Retail Banking &amp; Services</b>				
<b>Domestic Markets</b>	<b>582 463</b>	<b>619 611</b>	<b>555 556</b>	<b>588 095</b>
Banque De Détail en France	218 249	250 094	212 821	235 018
BNL banca commerciale	94 229	92 427	89 638	87 647
Banque De Détail en Belgique	188 732	204 867	180 371	201 786
Autres activités de Domestic Markets	81 253	72 223	72 726	63 644
<b>International Financial Services</b>	<b>552 522</b>	<b>491 392</b>	<b>520 533</b>	<b>466 272</b>
Personal Finance	90 753	23 507	90 152	22 848
International Retail Banking	145 625	131 837	131 893	124 023
<i>Europe Méditerranée</i>	57 323	51 206	57 584	51 689
<i>BancWest</i>	88 302	80 631	74 309	72 334
Assurance	280 766	262 238	265 356	249 967
Gestion Institutionnelle et Privée	35 378	73 810	33 132	69 434
<b>Corporate and Institutional Banking</b>	<b>1 098 288</b>	<b>1 232 312</b>	<b>1 032 269</b>	<b>1 157 842</b>
<b>Autres Activités</b>	<b>401 171</b>	<b>291 129</b>	<b>380 133</b>	<b>276 282</b>
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>2 634 444</b>	<b>2 634 444</b>	<b>2 488 491</b>	<b>2 488 491</b>

L'information par pôle d'activité relative aux écarts d'acquisition est présentée dans la note 4.o *Écarts d'acquisition*.

## Informations par secteur géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités ajusté afin de se rapprocher de l'origine managériale de l'activité. Il ne reflète pas nécessairement la nationalité de la contrepartie ou la localisation des activités opérationnelles.

### ► PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE Y COMPRIS PRODUIT NET BANCAIRE DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES

En millions d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020
Europe	34 750	31 957
Amérique du Nord	5 458	5 719
Asie et Pacifique	3 576	3 799
Autres	2 451	2 800
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>46 235</b>	<b>44 275</b>

### ► BILAN EN CONTRIBUTION AUX COMPTES CONSOLIDÉS, PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Europe	2 139 434	2 016 720
Amérique du Nord	284 470	256 966
Asie et Pacifique	166 160	167 526
Autres	44 380	47 279
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>2 634 444</b>	<b>2 488 491</b>

## Note 4 NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

### 4.a INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

#### Actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés –, de certains passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur émission, ainsi que d'instruments non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas la comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres.

En millions d'euros, au	31 décembre 2021				31 décembre 2020			
	Portefeuille de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total	Portefeuille de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total
Portefeuille de titres	181 079	2 898	7 530	191 507	160 632	347	6 948	167 927
Prêts et opérations de pension	247 507		2 301	249 808	243 938		940	244 878
<b>ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT</b>	<b>428 586</b>	<b>2 898</b>	<b>9 831</b>	<b>441 315</b>	<b>404 570</b>	<b>347</b>	<b>7 888</b>	<b>412 805</b>
Portefeuille de titres	112 338			112 338	94 263			94 263
Dépôts et opérations de pension	291 577	1 879		293 456	286 741	1 854		288 595
Dettes représentées par un titre (note 4.h)		70 383		70 383		64 048		64 048
<i>dont dettes subordonnées</i>		947		947		851		851
<i>dont dettes non subordonnées</i>		62 334		62 334		56 882		56 882
<i>dont dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers</i>		7 102		7 102		6 315		6 315
<b>PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT</b>	<b>403 915</b>	<b>72 262</b>		<b>476 177</b>	<b>381 004</b>	<b>65 902</b>		<b>446 906</b>

Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 4.d.

#### Passifs financiers évalués en valeur de marché sur option

Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles des instruments dérivés qui les couvrent économiquement.

La valeur de remboursement des dettes émises évaluées sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat s'établit à 59 958 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 60 065 millions d'euros au 31 décembre 2020.

#### Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat sont des actifs financiers non détenus à des fins de transaction :

- instruments de dette qui ne remplissent pas les critères prévus par la norme IFRS 9 pour être classés dans les catégories d'instruments en « valeur de marché par capitaux propres » ou au « coût amorti » :

- leur modèle de gestion n'est pas « de collecter les flux de trésorerie contractuels » ni « de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les instruments », et/ou
- leurs flux de trésorerie ne représentent pas seulement le remboursement du principal et des intérêts sur le principal ;
- instruments de capitaux propres que le Groupe n'a pas choisi de classer en « valeur de marché par capitaux propres ».

#### Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments « élémentaires » (tels que les « credit default swaps ») soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture.



En millions d'euros, au	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux	119 219	107 490	151 201	142 509
Instruments dérivés de change	75 314	75 694	83 246	85 298
Instruments dérivés de crédit	8 371	8 451	8 152	8 666
Instruments dérivés sur actions	24 217	35 071	29 271	42 134
Autres instruments dérivés	13 302	10 691	4 909	4 001
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS</b>	<b>240 423</b>	<b>237 397</b>	<b>276 779</b>	<b>282 608</b>

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	31 décembre 2021				31 décembre 2020			
	Négociés sur un marché organisé	Gré à gré, admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total	Négociés sur un marché organisé	Gré à gré admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total
Instruments dérivés de taux	1 319 006	9 761 179	4 846 327	15 926 512	1 338 251	8 962 795	4 569 738	14 870 784
Instruments dérivés de change	56 415	133 330	6 873 623	7 063 368	26 929	94 633	5 507 868	5 629 430
Instruments dérivés de crédit		392 338	545 919	938 257		376 689	558 222	934 911
Instruments dérivés sur actions	799 005		506 164	1 305 169	697 858		461 793	1 159 651
Autres instruments dérivés	107 162		92 077	199 239	70 830		54 494	125 324
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS</b>	<b>2 281 588</b>	<b>10 286 847</b>	<b>12 864 110</b>	<b>25 432 545</b>	<b>2 133 868</b>	<b>9 434 117</b>	<b>11 152 115</b>	<b>22 720 100</b>

Dans le cadre de son activité de *Client Clearing*, le Groupe garantit le risque de défaut de ses clients aux chambres de compensation. Le notionnel des engagements concernés s'élève à 1 050 milliards d'euros au 31 décembre 2021 (contre 749 milliards d'euros au 31 décembre 2020).

#### 4.b INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS À USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les montants notionnels et les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
<b>Couverture de valeur</b>	<b>755 989</b>	<b>7 010</b>	<b>9 593</b>	<b>757 650</b>	<b>13 100</b>	<b>12 764</b>
Instruments dérivés de taux	746 253	6 689	9 512	748 871	12 830	12 594
Instruments dérivés de change	9 736	321	81	8 779	270	170
<b>Couverture de résultats futurs</b>	<b>213 743</b>	<b>1 606</b>	<b>481</b>	<b>205 208</b>	<b>2 489</b>	<b>505</b>
Instruments dérivés de taux	50 509	1 085	254	55 065	1 947	300
Instruments dérivés de change	162 827	442	209	149 807	529	152
Autres instruments dérivés	407	79	18	336	13	53
<b>Couverture des investissements nets en devises</b>	<b>2 659</b>	<b>64</b>	<b>2</b>	<b>1 937</b>	<b>11</b>	<b>51</b>
Instruments dérivés de change	2 659	64	2	1 937	11	51
<b>DÉRIVÉS UTILISÉS EN COUVERTURE</b>	<b>972 391</b>	<b>8 680</b>	<b>10 076</b>	<b>964 795</b>	<b>15 600</b>	<b>13 320</b>

La description des modalités de gestion des risques de taux et de change est incluse dans le chapitre 5 Pilier 3 du Document d'enregistrement universel (partie 5.7 – Risque de marché – Risque de marché relatif aux activités bancaires). Les données quantitatives relatives aux couvertures des investissements nets en devises par des emprunts de devises sont également présentées dans ce chapitre.

Le tableau suivant présente le détail des relations de couverture de valeur d'instruments identifiés et de portefeuilles d'instruments financiers dont la couverture se poursuit au 31 décembre 2021 :

En millions d'euros, au 31 décembre 2021	Instruments de couverture				Instruments couverts			
	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Variations de valeurs cumulées utilisées pour le calcul de l'inefficacité	Valeur nette comptable - actif	Variations de valeur cumulées - actif	Valeur nette comptable - passif	Variations de valeur cumulées - passif
<b>Couverture de valeur d'instruments identifiés</b>	<b>302 733</b>	<b>3 013</b>	<b>6 008</b>	<b>(643)</b>	<b>110 232</b>	<b>1 530</b>	<b>116 360</b>	<b>1 131</b>
<b>Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux</b>	<b>294 121</b>	<b>2 818</b>	<b>5 939</b>	<b>(741)</b>	<b>105 419</b>	<b>1 601</b>	<b>112 726</b>	<b>1 099</b>
Prêts et créances	20 854	213	518	(278)	19 242	276		
Titres de dette	112 596	1 179	5 399	(1 531)	86 177	1 325		
Dépôts	6 725	351	17	274			6 644	271
Dettes émises	153 946	1 075	5	794			106 082	828
<b>Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux et change liés aux</b>	<b>8 612</b>	<b>195</b>	<b>69</b>	<b>98</b>	<b>4 813</b>	<b>(71)</b>	<b>3 634</b>	<b>32</b>
Prêts et créances	2 433	140	2	48	2 308	(51)		
Titres de dette	2 518	28	12	20	2 505	(20)		
Dépôts	181	3	21	9			197	9
Dettes émises	3 480	24	34	21			3 437	23
<b>Couverture des portefeuilles couverts en taux</b>	<b>453 256</b>	<b>3 997</b>	<b>3 585</b>	<b>(16)</b>	<b>109 933</b>	<b>1 463</b>	<b>178 771</b>	<b>1 320</b>
<b>Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux<sup>(1)</sup></b>	<b>452 132</b>	<b>3 871</b>	<b>3 573</b>	<b>(58)</b>	<b>108 893</b>	<b>1 504</b>	<b>178 771</b>	<b>1 320</b>
Prêts et créances	183 765	606	2 574	(1 603)	108 893	1 504		
Dépôts	268 367	3 265	999	1 545			178 771	1 320
<b>Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux et change liés aux</b>	<b>1 124</b>	<b>126</b>	<b>12</b>	<b>42</b>	<b>1 040</b>	<b>(41)</b>		
Prêts et créances	1 124	126	12	42	1 040	(41)		
<b>TOTAL COUVERTURE DE VALEUR</b>	<b>755 989</b>	<b>7 010</b>	<b>9 593</b>	<b>(659)</b>	<b>220 165</b>	<b>2 993</b>	<b>295 131</b>	<b>2 451</b>

(1) Sont inclus dans cette rubrique les notionnels de couverture et les swaps de retournement de la position de taux réduisant la relation de couverture lorsque le sous-jacent existe toujours, pour respectivement 55 414 millions d'euros pour les couvertures de prêts et créances et 86 139 millions d'euros pour les couvertures de dépôts.

Le tableau suivant présente le détail des relations de couverture de valeur d'instruments identifiés et de portefeuilles d'instruments financiers dont la couverture se poursuit au 31 décembre 2020 :

En millions d'euros, au 31 décembre 2020	Instruments de couverture				Instruments couverts			
	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Variations de valeurs cumulées utilisées pour le calcul de l'inefficacité	Valeur nette comptable - actif	Variations de valeur cumulées - actif	Valeur nette comptable - passif	Variations de valeur cumulées - passif
<b>Couverture de valeur d'instruments identifiés</b>	<b>281 520</b>	<b>4 553</b>	<b>7 353</b>	<b>(733)</b>	<b>115 138</b>	<b>4 815</b>	<b>110 552</b>	<b>4 380</b>
<b>Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux</b>	<b>274 089</b>	<b>4 290</b>	<b>7 244</b>	<b>(824)</b>	<b>111 600</b>	<b>4 798</b>	<b>106 785</b>	<b>4 274</b>
Prêts et créances	18 124	92	545	(502)	18 200	502		
Titres de dette	113 543	1 108	6 186	(4 553)	93 401	4 296		
Dépôts	13 073	558	152	531			13 193	531
Dettes émises	129 349	2 532	361	3 700			93 592	3 743
<b>Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux et change liés aux</b>	<b>7 431</b>	<b>263</b>	<b>109</b>	<b>91</b>	<b>3 538</b>	<b>17</b>	<b>3 767</b>	<b>106</b>
Prêts et créances	2 009	126	2	(13)	1 851	13		
Titres de dette	1 666	16	32	(4)	1 687	4		
Dépôts	185	14		12			203	12
Dettes émises	3 571	107	75	96			3 564	95
<b>Couverture des portefeuilles couverts en taux</b>	<b>476 130</b>	<b>8 547</b>	<b>5 411</b>	<b>1 849</b>	<b>111 090</b>	<b>4 367</b>	<b>173 716</b>	<b>6 134</b>
<b>Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux<sup>(1)</sup></b>	<b>474 782</b>	<b>8 540</b>	<b>5 350</b>	<b>1 861</b>	<b>109 820</b>	<b>4 355</b>	<b>173 716</b>	<b>6 134</b>
Prêts et créances	187 109	1 200	4 364	(4 590)	109 820	4 355		
Dépôts	287 672	7 340	986	6 452			173 716	6 134
<b>Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux et change liés aux</b>	<b>1 348</b>	<b>7</b>	<b>61</b>	<b>(12)</b>	<b>1 270</b>	<b>12</b>		
Prêts et créances	1 348	7	61	(12)	1 270	12		
<b>TOTAL COUVERTURE DE VALEUR</b>	<b>757 650</b>	<b>13 100</b>	<b>12 764</b>	<b>1 116</b>	<b>226 228</b>	<b>9 182</b>	<b>284 268</b>	<b>10 514</b>

(1) Sont inclus dans cette rubrique les notionnels de couverture et les swaps de retournement de la position de taux réduisant la relation de couverture lorsque le sous-jacent existe toujours, pour respectivement 60 447 millions d'euros pour les couvertures de prêts et créances et 107 437 millions d'euros pour les couvertures de dépôts.

Un actif ou un passif ou des ensembles d'actifs et de passifs, peuvent faire l'objet d'une couverture par périodes avec différents instruments financiers dérivés. De même, certaines couvertures sont réalisées par la combinaison de deux instruments dérivés. Dans ces cas, les montants notionnels se cumulent et leur montant total est supérieur au montant couvert. La première situation s'observe plus particulièrement pour les couvertures de portefeuilles et la seconde pour les couvertures de dettes émises.

En ce qui concerne les couvertures de valeur interrompues par rupture du contrat de dérivé, le montant cumulé de réévaluation restant à amortir sur la durée de vie résiduelle des instruments couverts au 31 décembre 2021 s'élève à 1 626 millions d'euros à l'actif et 14 millions d'euros au passif pour les couvertures de portefeuilles d'instruments. Au 31 décembre 2020, ces montants s'élevaient à 1 194 millions d'euros à l'actif et 18 millions d'euros au passif.

La variation à l'actif est principalement expliquée par un changement de stratégie de couverture ayant entraîné le remplacement des instruments de couverture de portefeuilles de prêts et créances afin de changer la fréquence de révision du taux variable de référence des swaps pour un même montant de notionnel. Les dates de maturité des éléments couverts correspondants s'échelonnent jusqu'en 2040.

Le montant notionnel de dérivés en couverture de résultats futurs s'élève à 213 743 millions d'euros au 31 décembre 2021. Les variations de valeur cumulées comptabilisées directement en capitaux propres s'élèvent à 1 329 millions d'euros. Au 31 décembre 2020, le montant notionnel de dérivés de couverture de résultats futurs s'élevait à 205 208 millions d'euros et le montant des variations de valeur cumulées comptabilisées directement en capitaux propres s'élevait à 2 009 millions d'euros.

Les tableaux suivants présentent la ventilation des montants notionnels des instruments dérivés à usage de couverture par date d'échéance au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 :

En millions d'euros, au 31 décembre 2021	Date d'échéance			
	Inférieure à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Couverture de valeur</b>	<b>149 613</b>	<b>340 799</b>	<b>265 577</b>	<b>755 989</b>
Instruments dérivés de taux	146 649	334 411	265 193	746 253
Instruments dérivés de change	2 964	6 388	384	9 736
<b>Couverture de résultats futurs</b>	<b>146 392</b>	<b>43 108</b>	<b>24 243</b>	<b>213 743</b>
Instruments dérivés de taux	10 350	27 777	12 382	50 509
Instruments dérivés de change	135 867	15 099	11 861	162 827
Autres instruments dérivés	175	232		407
<b>Couverture des investissements nets en devises</b>	<b>2 559</b>	<b>100</b>	<b>-</b>	<b>2 659</b>
Instruments dérivés de change	2 559	100		2 659

En millions d'euros, au 31 décembre 2020	Date d'échéance			
	Inférieure à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Couverture de valeur</b>	<b>164 828</b>	<b>341 676</b>	<b>251 146</b>	<b>757 650</b>
Instruments dérivés de taux	162 184	336 020	250 667	748 871
Instruments dérivés de change	2 644	5 656	479	8 779
<b>Couverture de résultats futurs</b>	<b>145 237</b>	<b>40 142</b>	<b>19 829</b>	<b>205 208</b>
Instruments dérivés de taux	11 289	29 053	14 723	55 065
Instruments dérivés de change	133 788	10 913	5 106	149 807
Autres instruments dérivés	160	176		336
<b>Couverture des investissements nets en devises</b>	<b>1 737</b>	<b>200</b>	<b>-</b>	<b>1 937</b>
Instruments dérivés de change	1 737	200		1 937

#### 4.c ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros, au	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres
<b>Titres de dette</b>	<b>38 906</b>	<b>(1)</b>	<b>55 981</b>	<b>613</b>
États	19 980	117	30 989	414
Autres administrations publiques	13 000	51	17 970	244
Établissements de crédit	4 138	(169)	5 140	(39)
Autres	1 788	-	1 882	(6)
<b>Titres de capitaux propres</b>	<b>2 558</b>	<b>933</b>	<b>2 209</b>	<b>535</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES</b>	<b>41 464</b>	<b>932</b>	<b>58 190</b>	<b>1 148</b>

Les titres de dette classés en actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres incluent 105 millions d'euros de titres classés en strate 3 au 31 décembre 2021 (contre 108 millions au 31 décembre 2020) pour lesquels les dépréciations au titre du risque de crédit portées en compte de résultat ont été imputées sur les variations de valeur négatives enregistrées en capitaux propres pour 104 millions d'euros à la même date (inchangé par rapport au 31 décembre 2020).

L'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres a été retenue pour des titres de capitaux propres détenus notamment dans le cadre de partenariats stratégiques et des titres nécessaires pour l'exercice de certaines activités.

Au cours de l'exercice 2021, le Groupe a cédé l'un de ces investissements. En conséquence, une plus-value de 12 millions d'euros a été transférée vers les réserves (contre 84 millions en 2020).

#### 4.d MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

##### Dispositif de valorisation

BNP Paribas a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une valorisation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions de BNP Paribas et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant de marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération de sortie sur le marché principal.

En règle générale, la valeur de marché est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements supplémentaires limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements de valorisation sont présentés ci-après.

##### Ajustements de valorisation

Les ajustements additionnels de valorisation retenus par BNP Paribas pour déterminer les valeurs de marché sont les suivants :

**Ajustement de bid/offer** : l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un « price taker » (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur.

BNP Paribas considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments

ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

**Ajustement lié à l'incertitude sur les paramètres** : lorsque l'observation des prix ou des paramètres utilisés par les techniques de valorisation est difficile ou irrégulière, le prix de sortie de l'instrument est incertain. Le degré d'incertitude sur le prix de sortie est mesuré de différentes manières, dont l'analyse de la dispersion des indications de prix disponibles ou l'estimation d'intervalles de valeurs raisonnables de paramètres.

**Ajustement lié à l'incertitude de modèle** : une incertitude peut survenir lors de l'utilisation de certaines techniques de valorisation, bien que des données observables soient disponibles. C'est le cas lorsque les risques inhérents aux instruments diffèrent de ceux portés par les paramètres observables. Dès lors la technique de valorisation s'appuie sur des hypothèses qui ne peuvent être aisément corroborées.

**Ajustement de valeur lié aux coûts futurs de couverture (Future Hedging Costs adjustments - FHC)** : cet ajustement s'applique aux positions de niveau 3 qui nécessitent une couverture dynamique tout au long de leur durée de vie donnant lieu à des coûts de bid/offer supplémentaires encourus sur les instruments de couverture. La méthodologie de calcul de l'ajustement vise à évaluer ces coûts, notamment en fonction de la fréquence optimale anticipée des adaptations de la couverture.

**Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment - CVA)** : cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que BNP Paribas ne puisse pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, la détermination de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération :

- la possible absence ou indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers ;
- l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché ;
- et l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation utilisé pour établir l'ajustement de valeur pour risque de contrepartie est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires.

**Ajustement de valeur pour financement (Funding Valuation Adjustment - FVA)** : lorsque des techniques de valorisation sont utilisées pour calculer la valeur de marché, les hypothèses de coût de financement des flux futurs de trésorerie attendus contribuent à la valorisation milieu de marché, notamment à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Ces hypothèses reflètent l'anticipation de la Banque de ce qu'un acteur de marché retiendrait comme conditions effectives de refinancement de l'instrument. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral. En particulier, pour les dérivés non collatéralisés, ou imparfaitement collatéralisés, elles contiennent un ajustement explicite par rapport au taux d'intérêt interbancaire.

*Ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (Own Credit Adjustment – OCA) et pour les dérivés (Debit Valuation Adjustment – DVA).* ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BNP Paribas sur la valorisation des émissions évaluées en valeur de marché sur option et des instruments financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions de titres de dettes appropriées réalisées par le Groupe sur le marché. L'ajustement de DVA est établi après prise en compte de l'ajustement du coût de financement (FVA).

À ce titre, la valeur comptable des titres de dette en valeur de marché sur option est augmentée de 359 millions d'euros au 31 décembre 2021, à comparer à une augmentation de valeur de 408 millions d'euros au 31 décembre 2020, soit une variation de 49 millions d'euros constatée directement en capitaux propres ne pouvant être reclassés en résultat.

### Classes d'instruments et classification au sein de la hiérarchie pour les actifs et passifs évalués à la valeur de marché

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.e.10), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

La ventilation des actifs et des passifs par classes de risques a pour objectif de préciser la nature des instruments :

- les expositions titrisées sont présentées par type de collatéral ;
- pour les instruments dérivés, les valeurs de marché sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêt.

En millions d'euros, au	31 décembre 2021											
	Portefeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Portefeuille de titres</b>	<b>152 215</b>	<b>28 234</b>	<b>630</b>	<b>181 079</b>	<b>3 520</b>	<b>1 865</b>	<b>5 043</b>	<b>10 428</b>	<b>33 356</b>	<b>6 987</b>	<b>1 121</b>	<b>41 464</b>
États	82 556	10 962	36	93 554				-	16 263	3 717		19 980
Autres titres de dettes	20 921	15 697	404	37 022	2 867	696	404	3 967	15 551	3 057	318	18 926
Actions et autres titres de capitaux propres	48 738	1 575	190	50 503	653	1 169	4 639	6 461	1 542	213	803	2 558
<b>Prêts et opérations de pension</b>	<b>-</b>	<b>246 895</b>	<b>612</b>	<b>247 507</b>	<b>-</b>	<b>1 398</b>	<b>903</b>	<b>2 301</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Prêts		6 525	13	6 538		1 398	903	2 301				
Opérations de pension		240 370	599	240 969				-				
<b>ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ</b>	<b>152 215</b>	<b>275 129</b>	<b>1 242</b>	<b>428 586</b>	<b>3 520</b>	<b>3 263</b>	<b>5 946</b>	<b>12 729</b>	<b>33 356</b>	<b>6 987</b>	<b>1 121</b>	<b>41 464</b>
<b>Portefeuille de titres</b>	<b>110 117</b>	<b>2 064</b>	<b>157</b>	<b>112 338</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>				
États	76 019	267		76 286				-				
Autres titres de dette	14 382	1 683	117	16 182				-				
Actions et autres titres de capitaux propres	19 716	114	40	19 870				-				
<b>Dépôts et opérations de pension</b>	<b>-</b>	<b>290 659</b>	<b>918</b>	<b>291 577</b>	<b>-</b>	<b>1 556</b>	<b>323</b>	<b>1 879</b>				
Emprunts		1 758		1 758		1 556	323	1 879				
Opérations de pension		288 901	918	289 819				-				
<b>Dettes représentées par un titre (note 4.h)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 716</b>	<b>47 409</b>	<b>20 258</b>	<b>70 383</b>				
Dettes subordonnées (note 4.h)				-		947		947				
Dettes non subordonnées (note 4.h)				-		42 076	20 258	62 334				
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers				-	2 716	4 386		7 102				
<b>PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ</b>	<b>110 117</b>	<b>292 723</b>	<b>1 075</b>	<b>403 915</b>	<b>2 716</b>	<b>48 965</b>	<b>20 581</b>	<b>72 262</b>				

En millions d'euros, au	31 décembre 2020											
	Portefeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Portefeuille de titres</b>	<b>135 850</b>	<b>24 386</b>	<b>396</b>	<b>160 632</b>	<b>671</b>	<b>1 659</b>	<b>4 965</b>	<b>7 295</b>	<b>43 538</b>	<b>13 505</b>	<b>1 147</b>	<b>58 190</b>
États	81 126	7 464		88 590				-	27 188	3 801		30 989
Autres titres de dette	18 264	16 305	137	34 706		1 141	401	1 542	15 109	9 491	392	24 992
Actions et autres titres de capitaux propres	36 460	617	259	37 336	671	518	4 564	5 753	1 241	213	755	2 209
<b>Prêts et opérations de pension</b>	<b>-</b>	<b>243 567</b>	<b>371</b>	<b>243 938</b>	<b>-</b>	<b>218</b>	<b>722</b>	<b>940</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Prêts		4 299		4 299		218	722	940				
Opérations de pension		239 268	371	239 639				-				
<b>ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ</b>	<b>135 850</b>	<b>267 953</b>	<b>767</b>	<b>404 570</b>	<b>671</b>	<b>1 877</b>	<b>5 687</b>	<b>8 235</b>	<b>43 538</b>	<b>13 505</b>	<b>1 147</b>	<b>58 190</b>
<b>Portefeuille de titres</b>	<b>92 298</b>	<b>1 823</b>	<b>142</b>	<b>94 263</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>				
États	66 489	252		66 741				-				
Autres titres de dette	9 990	1 495	47	11 532				-				
Actions et autres titres de capitaux propres	15 819	76	95	15 990				-				
<b>Dépôts et opérations de pension</b>	<b>-</b>	<b>285 766</b>	<b>975</b>	<b>286 741</b>	<b>-</b>	<b>1 709</b>	<b>145</b>	<b>1 854</b>				
Emprunts		1 654		1 654		1 709	145	1 854				
Opérations de pension		284 112	975	285 087				-				
<b>Dettes représentées par un titre (note 4.h)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 240</b>	<b>40 840</b>	<b>17 968</b>	<b>64 048</b>				
Dettes subordonnées (note 4.h)				-		851		851				
Dettes non subordonnées (note 4.h)				-		38 914	17 968	56 882				
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers				-	5 240	1 075		6 315				
<b>PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ</b>	<b>92 298</b>	<b>287 589</b>	<b>1 117</b>	<b>381 004</b>	<b>5 240</b>	<b>42 549</b>	<b>18 113</b>	<b>65 902</b>				

En millions d'euros, au	31 décembre 2021							
	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	331	117 854	1 034	119 219	318	105 988	1 184	107 490
Instruments dérivés de change	40	74 827	447	75 314	36	75 388	270	75 694
Instruments dérivés de crédit		7 532	839	8 371		7 562	889	8 451
Instruments dérivés sur actions	9 770	12 741	1 706	24 217	12 593	15 795	6 683	35 071
Autres instruments dérivés	1 284	11 962	56	13 302	1 179	9 359	153	10 691
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (HORS DÉRIVÉS DE COUVERTURE)</b>	<b>11 425</b>	<b>224 916</b>	<b>4 082</b>	<b>240 423</b>	<b>14 126</b>	<b>214 092</b>	<b>9 179</b>	<b>237 397</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE COUVERTURE</b>	<b>-</b>	<b>8 680</b>	<b>-</b>	<b>8 680</b>	<b>-</b>	<b>10 076</b>	<b>-</b>	<b>10 076</b>

En millions d'euros, au	31 décembre 2020							
	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	167	149 474	1 560	151 201	280	140 670	1 559	142 509
Instruments dérivés de change		82 809	437	83 246	2	84 953	343	85 298
Instruments dérivés de crédit		7 718	434	8 152		8 200	466	8 666
Instruments dérivés sur actions	11 537	15 853	1 881	29 271	15 461	18 906	7 767	42 134
Autres instruments dérivés	988	3 857	64	4 909	747	3 161	93	4 001
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (HORS DÉRIVÉS DE COUVERTURE)</b>	<b>12 692</b>	<b>259 711</b>	<b>4 376</b>	<b>276 779</b>	<b>16 490</b>	<b>255 890</b>	<b>10 228</b>	<b>282 608</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE COUVERTURE</b>	<b>-</b>	<b>15 600</b>	<b>-</b>	<b>15 600</b>	<b>-</b>	<b>13 320</b>	<b>-</b>	<b>13 320</b>

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Au cours de l'exercice 2021, les transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'ont pas été significatifs.

### Description des principaux instruments au sein de chaque niveau de la hiérarchie

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.

Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la valeur de marché des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

### Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés sur une Bourse de valeurs ou cotés en continu sur d'autres marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options, etc.). Il comprend les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement ainsi que la dette représentative de parts de fonds consolidés détenues par des tiers.

### Niveau 2

Les titres classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'entreprises, d'obligations d'État, de titres adossés à des prêts hypothécaires (*Mortgage Backed Securities* - MBS), de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutables. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que des cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources peuvent être également utilisées, telles que le marché primaire.



**Les opérations de pension** sont classées principalement au Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent et de la maturité de l'opération de pension.

**Les dettes émises** évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

**Les instruments dérivés** de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

- les instruments dérivés simples, tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change, sur matières premières ;
- les instruments dérivés structurés, dont l'incertitude de modèle est non significative, tels que les options de change exotiques, les dérivés sur actions ou sur fonds à sous-jacents uniques ou multiples, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés cités ci-dessus sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

- la valeur de marché est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles ;
- la valeur de marché est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplique ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité, et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2 ;
- la valeur de marché est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus sophistiquée ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une « zone observable » dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.

### Niveau 3

**Les titres** de Niveau 3 comprennent principalement les parts de fonds et les actions non cotées mesurées en valeur de marché par résultat ou par capitaux propres.

Les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations.

Les actions et autres titres à revenu variable non cotés de niveau 3 sont évalués en utilisant l'une des méthodes suivantes : quote-part d'actif net réévalué, multiples de sociétés équivalentes, actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société, approche multicritère.

**Opérations de pensions principalement à long terme ou structurées, sur les obligations d'entreprises et les ABS** : l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu de leurs spécificités, du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme. Les courbes utilisées dans la valorisation sont corroborées par les données disponibles telles que la base cash contre synthétique de paniers d'obligations équivalentes, les prix de transactions récentes et les indications de prix obtenues. Les ajustements de valorisation apportés à ces expositions sont fonction du degré d'incertitude inhérent aux choix de modélisation et au volume de données disponibles.

**Les dettes émises** évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

### Instruments dérivés

**Les instruments dérivés simples** sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition est au-delà de la zone observable des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle porte sur des instruments ou des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit. Les principaux instruments sont :

- **Instruments dérivés de taux d'intérêt** : les expositions sont constituées principalement de swaps dans des devises peu liquides. La classification résulte également du niveau de liquidité plus faible sur certaines maturités, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. La technique de valorisation est courante et emploie des paramètres de marché externes et des techniques d'extrapolation ;
- **Instruments dérivés de crédit (CDS)** : il s'agit principalement de CDS dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable et, dans une moindre mesure, de CDS sur des émetteurs non liquides ou en difficulté et sur indices de prêts. La classification résulte du manque de liquidité, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. Les expositions de Niveau 3 comprennent également les CDS et les *Total Return Swaps* sur actifs titrisés. Elles sont valorisées à partir des mêmes techniques de modélisation que les obligations sous-jacentes, en prenant en considération la base cash contre synthétique et la prime de risque spécifique ;
- **Instruments dérivés sur actions** : l'essentiel de l'exposition est constitué de contrats à terme et de produits indexés sur la volatilité, de maturité longue, et de produits sur des marchés optionnels peu profonds. La détermination des courbes à terme et des surfaces de volatilité dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable est effectuée à l'aide de techniques d'extrapolation. Toutefois, en l'absence de données de marché pour alimenter le modèle, la détermination de la volatilité ou des cours à terme se fonde généralement sur des valeurs de substitution ou sur l'analyse historique.

De même, les transactions longues sur paniers d'actions sont également classées en Niveau 3 du fait de l'absence d'observabilité de la corrélation action sur les maturités longues.

Ces dérivés simples font l'objet d'ajustements de valorisation au titre de l'incertitude sur la liquidité, selon la nature des sous-jacents et les bandes de maturité concernées.

**Les instruments dérivés structurés** classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions, et d'options sur taux d'intérêt. Les principales expositions, techniques de valorisation liées et sources d'incertitude associées sont les suivantes :

- **les options de taux structurés** sont classées en Niveau 3 lorsqu'elles impliquent des devises pour lesquelles les observations disponibles sont insuffisantes ou lorsqu'elles comprennent une option *quanto* dont le calcul du pay-off est déterminé avec un taux de change à maturité fixe (à l'exception des principales devises). Les instruments dérivés structurés long terme sont également classés en Niveau 3 ;
- **les instruments dérivés hybrides taux-change** sont constitués essentiellement d'une famille spécifique de produits appelée *Power Reverse Dual Currency* (PRDC). La valorisation de certains PRDCs nécessite une modélisation complexe du double comportement des cours de change et des taux d'intérêt, qui sont classés en niveau 3. Elle est particulièrement sensible aux corrélations non observables entre taux et change, et corroborée par des transactions récentes et les prix des consensus de marché ;
- **les swaps de titrisation** sont composés principalement de swaps à taux fixe, de swaps de devises ou de basis swaps dont le notionnel est indexé sur le comportement en termes de remboursements anticipés de certains portefeuilles sous-jacents. L'estimation du profil d'amortissement des swaps de titrisation est corroborée par des estimations statistiques fondées sur des données historiques externes ;
- **les options sur volatilité à terme** sont des produits dont le pay-off est indexé sur la variabilité future d'indices de taux tels que les swaps de volatilité. Ces produits comportent un risque de modèle important dans la mesure où il est difficile de déduire les paramètres de volatilité à terme à partir d'instruments négociés sur le marché. Les ajustements de valorisation sont calibrés pour tenir compte de l'incertitude inhérente au produit, et de la fourchette d'incertitude des données du consensus externe ;
- **les instruments dérivés sur l'inflation** classés au Niveau 3 correspondent principalement aux swaps sur les indices inflation qui ne sont pas associés à un marché liquide d'obligations indexées, à des options sur indices sur l'inflation et d'autres formes d'indices sur l'inflation comprenant une optionnalité. Les techniques de valorisation utilisées pour les instruments dérivés sur l'inflation sont principalement des modèles de marché courants. Des techniques fondées sur des valeurs de substitution sont utilisées pour quelques expositions limitées. Bien que la valorisation soit corroborée chaque mois au travers de consensus de marché, les produits sont classés au Niveau 3 en raison de leur manque de liquidité et d'incertitudes inhérentes au calibrage ;
- la valorisation des **CDOs de tranches « sur mesure » (bespoke CDOs)** nécessite des paramètres de corrélation sur les événements de défaut. Ces informations sont déduites de données issues de marchés actifs de tranches d'indices à l'aide d'un modèle interne de projection qui met en œuvre des techniques internes d'extrapolation et d'interpolation. Les CDOs multigéographiques nécessitent une hypothèse de corrélation supplémentaire. Enfin, le modèle de CDO bespoke implique également des hypothèses et des paramètres internes liés à la dynamique du facteur de recouvrement. La modélisation des CDOs est calibrée sur le marché observable des tranches sur indices, et fait régulièrement

l'objet d'une comparaison avec les consensus de marché sur les paniers standards de sous-jacents. Les incertitudes sont liées aux techniques de projection, d'évaluation de la corrélation entre géographies, de modélisation des recouvrements et des paramètres associés ;

- **les paniers « N to Default »** représentent un autre type de produit de corrélation de crédit, modélisés à travers la méthode usuelle des copules. Les principaux paramètres nécessaires sont les corrélations par paires entre les composantes du panier qui peuvent être observées dans les données du consensus et les données transactionnelles. Les paniers linéaires sont toutefois considérés comme observables ;
- **les produits de corrélation actions et hybrides actions** sont des instruments dont le pay-off dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier de sorte que la valorisation est sensible à la corrélation entre les composantes du panier. Des versions hybrides de ces instruments portent sur des paniers qui contiennent à la fois des actions et d'autres instruments sous-jacents tels que des indices de matières premières ou bien un taux de change. La plupart des corrélations entre instruments ne sont pas actives, seul un sous-ensemble de la matrice de corrélation actions-indice est régulièrement observable et négocié. Par conséquent, la classification en Niveau 3 dépend de la composition du panier, de sa maturité, et de la nature hybride du produit. Les paramètres de corrélation sont déterminés à partir d'un modèle interne fondé sur des estimations historiques et d'autres facteurs d'ajustement, corroborés par référence à des opérations récentes ou à des données externes. Pour l'essentiel, la matrice de corrélation est fournie par les services de consensus, et lorsqu'une corrélation entre deux sous-jacents n'est pas disponible, elle peut être obtenue par des techniques d'extrapolation ou des techniques fondées sur des valeurs de substitution.

Ces instruments dérivés structurés font l'objet d'ajustements de valorisation pour couvrir les incertitudes relatives à la liquidité, aux paramètres et au risque de modèle.

#### Ajustements de valorisation (CVA, DVA et FVA)

Les ajustements de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et pour risque de crédit propre (DVA) et l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) sont considérés comme composantes non observables du dispositif de valorisation et par conséquent classés en Niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. Ceci n'interfère pas, dans le cas général, dans la classification des transactions individuelles au sein de la hiérarchie. Toutefois, un dispositif spécifique permet d'identifier les transactions individuelles pour lesquelles la contribution marginale de ces ajustements, et l'incertitude associée, est significative et justifie de classer ces transactions en Niveau 3. C'est notamment le cas de certains instruments de taux d'intérêt simples faiblement collatéralisés et de durée résiduelle très longue.

Le tableau ci-après fournit un intervalle de valeurs des principales données non observables utilisées pour la valorisation des instruments financiers de niveau 3. Ces fourchettes correspondent à une série de sous-jacents différents et n'ont de sens que dans le contexte de la technique de valorisation mise en œuvre par BNP Paribas. Les moyennes pondérées, le cas échéant, sont fondées sur les valeurs de marché, les valeurs nominales ou les sensibilités.

Les principaux paramètres non observables utilisés pour valoriser les dettes émises de niveau 3 sont équivalents à ceux de leur dérivé de couverture économique. Les informations sur ces dérivés, présentées dans ce tableau, s'appliquent également à ces dettes.

Classes d'instruments	Évaluation au bilan (en millions d'euros)		Principaux types de produits composant le niveau 3 au sein de la classe de risque	Technique de valorisation utilisée pour les types de produits considérés	Principales données non observables pour les types de produits considérés	Intervalle de données non observables au sein des produits de niveau 3 considérés	Moyenne pondérée
	Actif	Passif					
Opérations de pension	599	918	Opérations de pension à long terme	Techniques utilisant des valeurs de substitution, fondées en particulier sur la base de financement d'un pool d'obligations de référence négocié activement et représentatif des pensions livrées sous-jacentes	Spread des opérations de pensions à long terme sur les obligations privées (haut rendement, <i>investment grade</i> ) et sur les ABSs	0 pb à 95 pb	29 pb <sup>(a)</sup>
Instruments dérivés de taux	1 034	1 184	Instruments dérivés hybrides change/taux	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change/taux d'intérêt	Corrélation entre taux de change et taux d'intérêt. Parités principales : EUR/JPY, USD/JPY, AUD/JPY	27 % à 59 %	37 % <sup>(a)</sup>
			Instruments dérivés mêlant taux d'inflation et taux d'intérêt	Modèle de valorisation des options hybrides inflation/taux d'intérêt	Corrélation entre taux d'intérêt et taux d'inflation principalement en Europe	0 % à 25 %	16 %
			Floors et caps sur le taux d'inflation ou sur l'inflation cumulée (ex. : planchers de remboursement), essentiellement sur l'inflation européenne et française	Modèle de valorisation des produits d'inflation	Volatilité de l'inflation cumulée	0,7 % à 8,8 %	<sup>(b)</sup>
			Produits de volatilité à terme tels que les swaps de volatilité, principalement en euro	Modèle de valorisation des options sur taux d'intérêt	Volatilité du taux d'inflation en glissement annuel	0,3 % à 2,7 %	<sup>(b)</sup>
			Swaps de titrisation ( <i>balance guaranteed</i> ) comprenant swaps à taux fixe, basis swaps ou swaps de devises dont le notional est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacents principalement européens	Modélisation des remboursements anticipés Actualisation des flux de trésorerie attendus	Taux constants de remboursements anticipés	0 % à 18 %	2 % <sup>(a)</sup>
			CDOs et tranches d'indices sur des indices inactifs	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Courbe de corrélation spécifique du portefeuille sous-jacent du CDO Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	28 % à 86 % 0 à 25 %	<sup>(b)</sup> <sup>(b)</sup>
Instruments dérivés de crédit	839	889	Paniers N to Default	Modèle de défaillance sur crédit	Corrélation des défaillances	48 % à 84 %	58 % <sup>(a)</sup>
Instruments dérivés sur actions	1 706	6 683	Instruments dérivés simples et complexes sur les paniers multi-sous-jacents d'actions	Différents modèles d'options sur volatilité	Volatilité non observable des actions	0 % à 105 % <sup>(3)</sup>	32 % <sup>(d)</sup>
					Corrélation non observable des actions	27 % à 99 %	70 % <sup>(c)</sup>
Instruments dérivés de crédit	839	889	Instruments dérivés de crédit sur un émetteur de référence peu liquide (autre que CDS sur actifs de titrisation et CDS sur indices de prêts)	Démembrement, extrapolation et interpolation	Spreads CDS au-delà de la limite d'observation (10 ans)	34 pb à 162 pb <sup>(1)</sup>	114 pb <sup>(c)</sup>
					Courbes CDS non liquides (sur les principales échéances)	3 pb à 826 bp <sup>(2)</sup>	66 pb <sup>(c)</sup>

(1) Le haut de la fourchette est lié à une position bilantielle significative sur un émetteur du secteur des télécommunications européen. Le reste de la position est essentiellement sur des émetteurs souverains et financiers.

(2) Le haut de la fourchette est lié à un émetteur des secteurs de la distribution, de la consommation, de l'automobile et du transport qui représentent une part négligeable du bilan (CDSs avec des sous-jacents non liquides).

(3) Le haut de la fourchette est lié à 8 actions qui représentent une part négligeable du bilan sur les options avec des sous-jacents actions. Si l'on incluait ces données, le haut de la fourchette serait à environ 203 %.

(a) Pondérations fondées sur l'axe de risque pertinent au niveau du portefeuille

(b) Pas de pondération dans la mesure où aucune sensibilité explicite n'a été attribuée à ces données

(c) La pondération n'est pas fondée sur le risque, mais sur une méthodologie alternative en rapport avec les instruments de Niveau 3 (valeur actuelle ou notional)

(d) Calcul de moyenne simple

## Tableau de variation des instruments financiers de niveau 3

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus au cours de l'exercice 2021 :

En millions d'euros	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres	TOTAL	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	TOTAL
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2020</b>	<b>5 143</b>	<b>5 687</b>	<b>1 147</b>	<b>11 977</b>	<b>(11 345)</b>	<b>(18 113)</b>	<b>(29 458)</b>
Achats	638	1 291	127	2 056			-
Émissions				-		(5 691)	(5 691)
Ventes	(622)	(1 081)	(2)	(1 705)	(242)		(242)
Règlements <sup>(1)</sup>	1 461	(442)	(169)	850	877	7 532	8 409
Transferts vers le niveau 3	1 416	23	10	1 449	(1 226)	(3 640)	(4 866)
Transferts hors du niveau 3	(1 118)	(46)	(31)	(1 195)	1 528	347	1 875
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	793	457	(11)	1 239	2 620	(958)	1 662
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	(2 403)	(18)		(2 421)	(2 467)	(58)	(2 525)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres							
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	16	75	4	95	1		1
Variations d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres			46	46			-
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>5 324</b>	<b>5 946</b>	<b>1 121</b>	<b>12 391</b>	<b>(10 254)</b>	<b>(20 581)</b>	<b>(30 835)</b>

(1) Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les règlements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative.

Les transferts hors du Niveau 3 des dérivés à la juste valeur incluent essentiellement l'actualisation de l'horizon d'observabilité de certaines courbes de taux d'intérêt et de paramètres de marché sur les opérations de pension et de crédit mais également l'effet de dérivés devenant uniquement ou essentiellement sensibles à des paramètres observables du fait de la réduction de leur durée de vie.

Les transferts vers le Niveau 3 des instruments à la juste valeur reflètent l'effet de l'actualisation régulière des zones d'observabilité.

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

### Sensibilité de la valeur de marché des instruments financiers de niveau 3 aux changements d'hypothèses raisonnablement possibles

Le tableau ci-après fournit une présentation synthétique des actifs et passifs financiers classés au Niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant une ou plusieurs données non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

Ces montants visent à illustrer l'intervalle d'incertitude inhérente au recours au jugement mis en œuvre dans l'estimation des paramètres de Niveau 3, ou dans le choix des techniques de valorisation. Ils reflètent les incertitudes de valorisation qui prévalent à la date d'évaluation, et bien que celles-ci résultent pour l'essentiel des sensibilités du portefeuille en date d'évaluation, elles ne permettent pas de prévoir ou de déduire les variations futures de la valeur de marché, pas plus qu'elles ne représentent l'effet de conditions de marché extrêmes sur la valeur du portefeuille.

Pour estimer les sensibilités, BNP Paribas a soit valorisé les instruments financiers en utilisant des paramètres raisonnablement possibles, soit appliqué des hypothèses fondées sur sa politique d'ajustements de valorisation.

Par simplification, la sensibilité de la valeur des titres (hors positions de titrisation) est mesurée par une variation uniforme de 1 % du cours. Des variations plus spécifiques ont été calibrées pour chacune des classes d'expositions titrisées de Niveau 3, en fonction des intervalles de paramètres non observables envisagés.

Pour l'exposition aux instruments dérivés, la sensibilité est mesurée à travers l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA), l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) et la part des ajustements de valorisation liés aux incertitudes sur les paramètres et les modèles relative aux instruments de Niveau 3.

Dans le cas de l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et de l'ajustement explicite du coût de financement (FVA), l'incertitude a été calibrée selon les modalités d'établissement des ajustements prudents de valorisation décrits dans le standard technique « Prudent Valuation » de l'Autorité bancaire européenne. Pour les autres ajustements de valorisation, deux scénarios ont été envisagés : un scénario favorable dans lequel tout ou partie de l'ajustement de valorisation ne serait pas pris en compte par les intervenants de marché, et un scénario défavorable dans lequel les intervenants de marché exigeraient le double des ajustements envisagés par BNP Paribas pour effectuer une transaction.

En millions d'euros, au	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Titres de dette	+/- 7	+/- 3	+/- 5	+/- 3
Actions et autres titres de capitaux propres	+/- 48	+/- 8	+/- 48	+/- 8
Prêts et pensions	+/- 12		+/- 13	
Instruments financiers dérivés	+/- 588		+/- 620	
<i>Instruments dérivés de taux et de change</i>	+/- 322		+/- 360	
<i>Instruments dérivés de crédit</i>	+/- 35		+/- 49	
<i>Instruments dérivés sur actions</i>	+/- 227		+/- 199	
<i>Autres instruments dérivés</i>	+/- 4		+/- 12	
<b>SENSIBILITÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DU NIVEAU 3</b>	<b>+/- 655</b>	<b>+/- 11</b>	<b>+/- 686</b>	<b>+/- 11</b>

### Marge différée sur les instruments financiers valorisés avec des techniques développées par l'entreprise et fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs

La marge différée (« Day One Profit ») concerne principalement le périmètre des instruments financiers de niveau 3, et plus marginalement certains instruments financiers de niveau 2 dont les ajustements de

valorisation liés à l'incertitude sur les paramètres ou les modèles sont non négligeables au regard de la marge initiale.

La marge différée est déterminée après constitution des ajustements de valorisation pour incertitude tels que décrits précédemment, et reprise en résultat sur la durée anticipée d'inobservabilité des paramètres. Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat », en déduction de la valeur de marché des opérations concernées.

En millions d'euros	Marge différée au 31 décembre 2020	Marge différée sur les transactions de la période	Marge comptabilisée en résultat de la période	Marge différée au 31 décembre 2021
Instruments dérivés de taux et de change	244	89	(129)	204
Instruments dérivés de crédit	174	92	(102)	164
Instruments dérivés sur actions	414	608	(621)	401
Autres instruments	11	26	(28)	9
<b>Instruments financiers</b>	<b>843</b>	<b>815</b>	<b>(880)</b>	<b>778</b>

## 4.e ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

## ► DÉTAIL DES PRÊTS ET CRÉANCES PAR TYPE DE PRODUIT

En millions d'euros, au	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.h)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.h)	Valeur nette comptable
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>21 844</b>	<b>(93)</b>	<b>21 751</b>	<b>19 082</b>	<b>(100)</b>	<b>18 982</b>
Comptes à vue	9 009	(8)	9 001	7 241	(12)	7 229
Prêts <sup>(1)</sup>	10 635	(85)	10 550	10 009	(88)	9 921
Opérations de pension	2 200		2 200	1 832		1 832
<b>Prêts et créances envers la clientèle</b>	<b>833 935</b>	<b>(19 935)</b>	<b>814 000</b>	<b>830 979</b>	<b>(21 446)</b>	<b>809 533</b>
Comptes ordinaires débiteurs	52 488	(3 157)	49 331	37 639	(3 409)	34 230
Prêts consentis à la clientèle	740 080	(15 658)	724 422	752 797	(16 888)	735 909
Opérations de location-financement	41 026	(1 120)	39 906	39 220	(1 149)	38 071
Opérations de pension	341		341	1 323		1 323
<b>TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI</b>	<b>855 779</b>	<b>(20 028)</b>	<b>835 751</b>	<b>850 061</b>	<b>(21 546)</b>	<b>828 515</b>

(1) Les prêts consentis aux établissements de crédit incluent les dépôts à terme auprès des banques centrales.

## Échéancier des opérations de location-financement

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Investissement brut</b>	<b>43 823</b>	<b>41 899</b>
À recevoir dans moins d'1 an	12 276	11 602
À recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	27 399	26 306
À recevoir au-delà de 5 ans	4 148	3 991
<b>Produits financiers non acquis</b>	<b>(2 797)</b>	<b>(2 679)</b>
<b>Investissement net avant dépréciation</b>	<b>41 026</b>	<b>39 220</b>
À recevoir dans moins d'1 an	11 289	10 675
À recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	25 845	24 816
À recevoir au-delà de 5 ans	3 892	3 729
<b>Dépréciations</b>	<b>(1 120)</b>	<b>(1 149)</b>
<b>Investissement net après dépréciation</b>	<b>39 906</b>	<b>38 071</b>

## ► DÉTAIL DES TITRES DE DETTE PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR

En millions d'euros, au	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.h)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.h)	Valeur nette comptable
États	57 221	(20)	57 201	62 044	(22)	62 022
Autres administrations publiques	17 317	(2)	17 315	24 248	(2)	24 246
Établissements de crédit	10 593	(2)	10 591	10 461	(2)	10 459
Autres	23 547	(144)	23 403	21 721	(132)	21 589
<b>TOTAL TITRES DE DETTE AU COÛT AMORTI</b>	<b>108 678</b>	<b>(168)</b>	<b>108 510</b>	<b>118 474</b>	<b>(158)</b>	<b>118 316</b>

## ► DÉTAIL DES ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI PAR STRATE

En millions d'euros, au	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.h)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.h)	Valeur nette comptable
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>21 844</b>	<b>(93)</b>	<b>21 751</b>	<b>19 082</b>	<b>(100)</b>	<b>18 982</b>
Strate 1	21 516	(13)	21 503	18 517	(19)	18 498
Strate 2	242	(2)	240	486	(8)	478
Strate 3	86	(78)	8	79	(73)	6
<b>Prêts et créances envers la clientèle</b>	<b>833 935</b>	<b>(19 935)</b>	<b>814 000</b>	<b>830 979</b>	<b>(21 446)</b>	<b>809 533</b>
Strate 1	701 259	(1 834)	699 425	707 664	(2 303)	705 361
Strate 2	104 857	(2 687)	102 170	93 244	(3 101)	90 143
Strate 3	27 819	(15 414)	12 405	30 071	(16 042)	14 029
<b>Titres de dette</b>	<b>108 678</b>	<b>(168)</b>	<b>108 510</b>	<b>118 474</b>	<b>(158)</b>	<b>118 316</b>
Strate 1	108 006	(20)	107 986	117 357	(21)	117 336
Strate 2	412	(25)	387	847	(33)	814
Strate 3	260	(123)	137	270	(104)	166
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI</b>	<b>964 457</b>	<b>(20 196)</b>	<b>944 261</b>	<b>968 535</b>	<b>(21 704)</b>	<b>946 831</b>

## 4.f ENCOURS DÉPRÉCIÉS (STRATE 3)

Les tableaux suivants présentent la valeur nette comptable des encours dépréciés d'actifs financiers au coût amorti et d'engagements de financement et de garantie, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces encours.

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des encours couverts.

En millions d'euros, au	31 décembre 2021			
	Encours dépréciés (Strate 3)			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.e)	86	(78)	8	1
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.e)	27 819	(15 414)	12 405	8 068
Titres de dette au coût amorti (note 4.e)	260	(123)	137	25
<b>TOTAL DES ENCOURS AU COÛT AMORTI DÉPRÉCIÉS (STRATE 3)</b>	<b>28 165</b>	<b>(15 615)</b>	<b>12 550</b>	<b>8 094</b>
Engagements de financements donnés	1 088	(89)	999	65
Engagements de garantie financière donnés	833	(265)	568	192
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DÉPRÉCIÉS HORS-BILAN (STRATE 3)</b>	<b>1 921</b>	<b>(354)</b>	<b>1 567</b>	<b>257</b>

En millions d'euros, au	31 décembre 2020			
	Encours dépréciés (Strate 3)			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.e)	79	(73)	6	123
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.e)	30 071	(16 042)	14 029	8 978
Titres de dette au coût amorti (note 4.e)	270	(104)	166	39
<b>TOTAL DES ENCOURS AU COÛT AMORTI DÉPRÉCIÉS (STRATE 3)</b>	<b>30 420</b>	<b>(16 219)</b>	<b>14 201</b>	<b>9 140</b>
Engagements de financements donnés	1 001	(83)	918	105
Engagements de garantie financière donnés	1 364	(264)	1 100	320
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DÉPRÉCIÉS HORS-BILAN (STRATE 3)</b>	<b>2 365</b>	<b>(347)</b>	<b>2 018</b>	<b>425</b>

Le tableau ci-après fournit les données relatives aux variations d'encours bruts de la strate 3 (EU CR2) :

Valeur brute En millions d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>ENCOURS DÉPRÉCIÉS (STRATE 3) EN DÉBUT DE PÉRIODE</b>	<b>30 420</b>	<b>30 088</b>
Passage en strate 3	6 432	8 623
Retour en strate 1 ou strate 2	(2 548)	(2 306)
Passage en pertes	(4 491)	(4 188)
Autres variations	(1 648)	(1 797)
<b>ENCOURS DÉPRÉCIÉS (STRATE 3) EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>28 165</b>	<b>30 420</b>

#### 4.g DETTES AU COÛT AMORTI ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>165 699</b>	<b>147 657</b>
Comptes à vue	9 105	8 995
Emprunts interbancaires <sup>(1)</sup>	147 635	130 999
Opérations de pension	8 959	7 663
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>957 684</b>	<b>940 991</b>
Comptes ordinaires créditeurs	634 784	613 311
Comptes d'épargne	158 932	156 508
Comptes à terme et assimilés	163 429	170 097
Opérations de pension	539	1 075

(1) Les emprunts interbancaires incluent les emprunts à terme auprès des banques centrales, dont 120,1 milliards d'euros de TLTRO III au 31 décembre 2021 contre 101,8 milliards d'euros au 31 décembre 2020.



#### 4.h DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option.

##### ► DETTES COMPTABILISÉES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT (NOTE 4.A)

Émetteur/Date d'émission <i>En millions d'euros, au</i>	Devise	Montant en devise à l'origine <i>(en millions)</i>	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons <sup>(1)</sup>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Dettes représentées par un titre</b>							<b>62 334</b>	<b>56 882</b>
<b>Dettes subordonnées</b>							<b>947</b>	<b>851</b>
<b>Dettes subordonnées remboursables</b>							<b>41</b>	<b>53</b>
<b>Dettes subordonnées perpétuelles</b>							<b>906</b>	<b>798</b>
BNP Paribas Fortis déc-07 <sup>(3)</sup>	EUR	3 000	déc.-14 + 200 pb	Euribor 3 mois		A	906	798

(1) Conditions suspensives de versement des coupons.

A Le paiement des coupons est interrompu en cas d'insuffisance de fonds propres de l'émetteur ou d'insolvabilité des garants ou lorsque le dividende déclaré sur les actions Ageas est inférieur à un certain seuil.

(2) Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, les dettes subordonnées remboursables peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées. Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

(3) Émission par BNP Paribas Fortis (anciennement Fortis Banque) en décembre 2007 de Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities (CASHES).

Les CASHES ont une durée indéterminée mais peuvent être échangés en actions Ageas (anciennement Fortis SA/NV) au prix unitaire de 239,40 euros à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Ageas si leur prix est égal ou supérieur à 359,10 euros pendant vingt séances de Bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité aux actions Ageas détenues par BNP Paribas Fortis et nanties au profit de ces titulaires.

Ageas et BNP Paribas Fortis ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle neutralise l'impact sur BNP Paribas Fortis des différences relatives des variations de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Ageas. Au 31 décembre 2021, la dette est admise en fonds propres prudentiels pour 205 millions d'euros.

## ► DETTES COMPTABILISÉES AU COÛT AMORTI

Émetteur/Date d'émission <i>En millions d'euros, au</i>	Devise	Montant en devise à l'origine <i>(en millions)</i>	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons <sup>(1)</sup>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Dettes représentées par un titre</b>							<b>149 723</b>	<b>148 303</b>
<b>Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission</b>							<b>47 293</b>	<b>48 332</b>
Titres de créances négociables							47 293	48 332
<b>Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</b>							<b>102 430</b>	<b>99 971</b>
Titres de créances négociables							27 256	38 720
Émissions obligataires							75 174	61 251
<b>Dettes subordonnées</b>							<b>24 720</b>	<b>22 474</b>
<b>Dettes subordonnées remboursables</b>							<b>23 000</b>	<b>20 739</b>
<b>Titres subordonnés perpétuels</b>							<b>1 494</b>	<b>1 506</b>
BNP Paribas SA oct-85	EUR	305	-	TMO - 0,25 %	-	B	254	254
BNP Paribas SA sept-86	USD	500	-	Libor 6 mois + 0,075 %	-	C	240	224
BNP Paribas Cardiff nov-14	EUR	1 000	nov-25	4,032 %	Euribor 3 mois + 393 pb	D	1 000	1 000
Autres							-	28
<b>Titres participatifs</b>							<b>222</b>	<b>222</b>
BNP Paribas SA juil-84 <sup>(3)</sup>	EUR	337	-	(4)	-		215	215
Autres							7	7
<b>Frais et commissions, dettes rattachées</b>							<b>4</b>	<b>7</b>

(1) Conditions suspensives de versement des coupons

B Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende.

C Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.

D Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf en cas d'événements d'insuffisance réglementaire, en accord avec le régulateur, ou en cas de cessation de paiements. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise des versements de coupons, ou si ces événements se produisent en premier, au remboursement de l'émission ou à la liquidation de l'émetteur.

(2) Cf. renvoi relatif aux « Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat ».

(3) Les titres participatifs émis par BNP Paribas SA peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Le nombre de titres en circulation est de 1 434 092.

(4) En fonction du résultat net encadré par un minimum de 85 % du TMO et un maximum de 130 % du TMO.

## 4.i PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Placements ne représentant pas des contrats en unités de compte	Placements représentant des contrats en unités de compte (risque financier supporté par les assurés)	Total	Placements ne représentant pas des contrats en unités de compte	Placements représentant des contrats en unités de compte (risque financier supporté par les assurés)	Total
Instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat sur option	50 940	87 108	138 048	45 867	73 151	119 018
Instruments dérivés	1 033		1 033	1 365		1 365
Actifs financiers disponibles à la vente	127 413		127 413	130 594		130 594
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	981		981	1 443		1 443
Prêts et créances	3 145		3 145	3 214		3 214
Placements consolidés par mise en équivalence	349		349	354		354
Immeubles de placement	2 875	4 354	7 229	2 857	3 732	6 589
<b>TOTAL</b>	<b>186 736</b>	<b>91 462</b>	<b>278 198</b>	<b>185 694</b>	<b>76 883</b>	<b>262 577</b>
Part des réassureurs dans des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement	2 568		2 568	2 779		2 779
<b>PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>	<b>189 304</b>	<b>91 462</b>	<b>280 766</b>	<b>188 473</b>	<b>76 883</b>	<b>265 356</b>

Les placements dans des instruments financiers des activités d'assurance sont comptabilisés selon les principes d'IAS 39.

La valeur de marché des actifs financiers dont les flux de trésorerie sont uniquement des remboursements de principal et paiement d'intérêts est de 108,6 milliards d'euros au 31 décembre 2021. Elle était de 116,4 milliards d'euros au 31 décembre 2020, soit une variation sur la période de -7,8 milliards d'euros.

La valeur de marché des autres actifs financiers s'élève à 170 milliards d'euros, correspondant à l'ensemble des instruments ne répondant pas au critère précédent, aux instruments dérivés et aux actifs gérés en valeur de marché. Elle était de 146,5 milliards d'euros au 31 décembre 2020, soit une variation sur la période de +23,5 milliards d'euros.

La valeur de marché des immeubles de placement ne représentant pas des contrats en unités de compte comptabilisés au coût amorti s'établit à 4,4 milliards d'euros au 31 décembre 2021, contre 4,3 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

## ► MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, les méthodologies de valorisation correspondantes ainsi que les principes sur les transferts entre les niveaux de la hiérarchie sont similaires à ceux appliqués pour les autres instruments financiers du Groupe (note 4.d).

En millions d'euros, au	31 décembre 2021				31 décembre 2020			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>110 750</b>	<b>16 196</b>	<b>467</b>	<b>127 413</b>	<b>112 156</b>	<b>18 218</b>	<b>220</b>	<b>130 594</b>
Titres de capitaux propres	9 767	1 338	367	11 472	7 963	1 370	195	9 528
Titres de dette	100 983	14 858	100	115 941	104 193	16 848	25	121 066
<b>Instruments financiers en valeur de marché par résultat</b>	<b>86 497</b>	<b>43 486</b>	<b>8 065</b>	<b>138 048</b>	<b>90 733</b>	<b>21 419</b>	<b>6 865</b>	<b>119 017</b>
Titres de capitaux propres	85 749	34 660	8 037	128 446	89 691	13 036	6 804	109 531
Titres de dette	748	8 826	28	9 602	1 042	8 383	61	9 486
Instruments dérivés	1	909	123	1 033	-	1 162	203	1 365
<b>ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ</b>	<b>197 248</b>	<b>60 591</b>	<b>8 655</b>	<b>266 494</b>	<b>202 889</b>	<b>40 799</b>	<b>7 288</b>	<b>250 976</b>

Niveau 1 : ce niveau regroupe les actions et les obligations liquides, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options...), les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Niveau 2 : ce niveau regroupe les actions, certaines obligations d'États ou d'entreprises, les autres parts de fonds et OPCVM et les dérivés négociés de gré à gré.

Niveau 3 : ce niveau regroupe principalement les parts de fonds et les actions non cotées qui sont constituées pour l'essentiel de parts dans des sociétés et fonds de capital-risque.

### ► TABLEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Pour les instruments financiers du Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus au cours de l'exercice :

En millions d'euros	Actifs financiers		
	Instruments financiers disponibles à la vente	Instruments financiers en valeur de marché par résultat	Total
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2020</b>	<b>220</b>	<b>7 068</b>	<b>7 288</b>
Achats	240	4 993	5 233
Ventes	(105)	(3 933)	(4 038)
Règlements	(12)	(336)	(348)
Transferts vers le niveau 3	154	207	361
Transferts hors du niveau 3	(27)	(858)	(885)
Gains comptabilisés en compte de résultat	22	1 034	1 056
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires		13	13
Variations d'actifs comptabilisées en capitaux propres	(25)		(25)
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>467</b>	<b>8 188</b>	<b>8 655</b>

### ► DÉTAIL DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

En millions d'euros, au	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Valeur au bilan	Dont dépréciation	Dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres	Valeur au bilan	Dont dépréciation	Dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres
Titres de dette	115 941		9 408	121 066		14 934
Titres de capitaux propres	11 472	(664)	3 257	9 528	(697)	2 117
<b>TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE</b>	<b>127 413</b>	<b>(664)</b>	<b>12 665</b>	<b>130 594</b>	<b>(697)</b>	<b>17 051</b>

### ► VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

En millions d'euros, au	31 décembre 2021					31 décembre 2020				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Valeur au bilan	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Valeur au bilan
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	1 150			1 150	981	1 686			1 686	1 443
Prêts et créances	-	3 152	3	3 155	3 145	65	3 183	-	3 248	3 214

## 4.j PROVISIONS TECHNIQUES ET AUTRES PASSIFS D'ASSURANCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Provisions techniques – contrats d'assurance Non Vie</b>	<b>4 212</b>	<b>4 668</b>
<b>Provisions techniques – contrats d'assurance Vie</b>	<b>168 910</b>	<b>155 129</b>
Contrats d'assurance	87 325	85 961
Contrats d'assurance en Unités de Compte	81 585	69 168
<b>Passifs techniques – contrats d'investissement</b>	<b>50 723</b>	<b>48 528</b>
Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire	41 850	40 916
Contrats d'investissement sans participation discrétionnaire – Unités de Compte	8 873	7 612
<b>Participation différée passive aux bénéfices</b>	<b>27 011</b>	<b>27 860</b>
<b>Provisions et passifs techniques liés aux contrats d'assurance et d'investissement</b>	<b>250 856</b>	<b>236 185</b>
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance	2 890	2 948
Instruments dérivés	1 049	1 608
<b>TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES ET AUTRES PASSIFS D'ASSURANCE</b>	<b>254 795</b>	<b>240 741</b>

La provision pour participation différée aux bénéfices résulte de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, des filiales d'assurance-vie en France et en Italie, dans les plus et moins-values latentes et les dépréciations constatées sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Elle est déterminée à partir de calculs stochastiques modélisant les plus ou moins-values latentes attribuables aux assurés en fonction des scénarios économiques, ainsi que d'hypothèses de taux servis et de collecte. Il en ressort notamment pour la France un taux de 92 % en 2021, comme en 2020.

Le test de suffisance des passifs prévu par IFRS 4, réalisé par portefeuille de contrats, consiste à comparer les provisions comptabilisées (nettes des frais d'acquisition reportés) avec une évaluation prospective des flux de trésorerie actualisés.

Au 31 décembre 2021, les provisions complémentaires sur les entités d'assurance vie en Asie issues de ce test sont de 4 millions d'euros (18 millions d'euros au 31 décembre 2020).

La variation des provisions et passifs techniques liés aux contrats d'assurance s'analyse ainsi :

En millions d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>Passifs relatifs aux contrats d'assurance en début de période</b>	<b>236 185</b>	<b>232 309</b>
Dotations aux provisions techniques des contrats d'assurance et collecte réalisée sur les contrats financiers liés à l'activité d'assurance-vie	24 687	21 309
Prestations payées	(18 721)	(17 708)
Effets des variations de valeur des actifs des contrats en unités de compte	8 242	708
Effets des variations de parités monétaires	811	(527)
Effet des variations de périmètre	(348)	94
<b>Passifs relatifs aux contrats d'assurance en fin de période</b>	<b>250 856</b>	<b>236 185</b>

La part réassurée des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance est présentée dans la note 4.i.

## 4.k IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Impôts courants	1 862	2 016
Impôts différés	4 004	4 543
<b>Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>5 866</b>	<b>6 559</b>
Impôts courants	1 787	1 671
Impôts différés	1 316	1 330
<b>Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>3 103</b>	<b>3 001</b>

Variation des impôts différés par nature au cours de la période :

En millions d'euros	31 décembre 2020	Variations comptabilisées en résultat	Variations comptabilisées en capitaux propres pouvant être reclassés en résultat	Variations comptabilisées en capitaux propres ne pouvant être reclassés en résultat	Variations de périmètre, des parités monétaires et divers	31 décembre 2021
Instruments financiers	(1 061)	(233)	498	(32)	(29)	(857)
Provisions pour engagements sociaux	872	44		(96)	(82)	738
Réserve latente de location-financement	(556)	(14)			89	(481)
Provisions pour risque de crédit	3 145	(319)			(121)	2 705
Déficits fiscaux reportables	1 046	(274)			2	774
Autres éléments	(233)	36			6	(191)
<b>TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS</b>	<b>3 213</b>	<b>(760)</b>	<b>498</b>	<b>(128)</b>	<b>(135)</b>	<b>2 688</b>
Impôts différés actifs	4 543					4 004
Impôts différés passifs	(1 330)					(1 316)

Afin de déterminer le montant des déficits fiscaux reportables activés, le Groupe procède chaque année à une étude spécifique pour chaque entité concernée, tenant compte du régime fiscal applicable – et notamment des éventuelles règles de péremption – ainsi que d'une projection réaliste des revenus et des charges conforme au plan de développement de leur activité.

Les impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables concernent principalement BNP Paribas Fortis pour 452 millions d'euros au 31 décembre 2021, dont la période prévisionnelle de recouvrabilité est de 4 ans (ce déficit est reportable sans limitation de durée).

Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 1 408 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 1 117 millions d'euros au 31 décembre 2020.

## 4.1 COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	136 142	103 199
Comptes d'encaissement	242	677
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	4 617	3 985
Autres débiteurs et actifs divers	38 122	33 043
<b>TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</b>	<b>179 123</b>	<b>140 904</b>
Dépôts de garantie reçus	101 923	61 454
Comptes d'encaissement	2 870	3 243
Charges à payer et produits constatés d'avance	7 739	6 701
Passifs de location	3 248	3 595
Autres créditeurs et passifs divers	29 619	32 853
<b>TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</b>	<b>145 399</b>	<b>107 846</b>

## 4.m PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les informations financières cumulées relatives aux coentreprises et entreprises associées sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	Exercice 2021			31 décembre 2021	Exercice 2020			31 décembre 2020
	Quote-part du résultat net	Quote-part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote-part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence	Quote-part du résultat net	Quote-part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote-part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence
Coentreprises	5	128	133	1 022	33	(35)	(2)	832
Entreprises associées <sup>(1)</sup>	489	184	673	5 506	390	(93)	297	5 564
<b>TOTAL SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE</b>	<b>494</b>	<b>312</b>	<b>806</b>	<b>6 528</b>	<b>423</b>	<b>(128)</b>	<b>295</b>	<b>6 396</b>

(1) Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif.

Les engagements de garantie et de financement donnés par le Groupe aux coentreprises sont détaillés dans la note 7.j *Relations avec les autres parties liées*. La valeur au bilan de la quote-part de mise en équivalence des principales coentreprises et entreprises associées du Groupe BNP Paribas est présentée ci-dessous :

En millions d'euros	Pays d'immatriculation	Activité	% d'intérêt	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Coentreprises</b>					
Bpost banque	Belgique	Banque de Détail	50 %	111	114
Union de Creditos Inmobiliarios	Espagne	Prêts hypothécaires	50 %	203	196
BoB Cardif Life Insurance	Chine	Assurance Vie	50 %	231	186
BNPP Cardif TCB Life Insurance	Taiwan	Assurance Vie	49 %	214	208
<b>Entreprises associées</b>					
AG Insurance	Belgique	Assurance	25 %	1 704	1 685
Banque de Nankin	Chine	Banque de Détail	15 %	2 306	1 795
Allfunds Group Plc	Royaume-Uni	Services financiers	14 %	370	580

## 4.n IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
<b>IMMEUBLES DE PLACEMENT</b>	<b>869</b>	<b>(294)</b>	<b>575</b>	<b>926</b>	<b>(322)</b>	<b>604</b>
Terrains et constructions	12 023	(4 817)	7 206	13 180	(5 626)	7 554
Équipement, Mobilier, Installations	7 172	(5 312)	1 860	7 262	(5 333)	1 929
Biens mobiliers donnés en location	33 890	(9 285)	24 605	30 435	(8 204)	22 231
Autres immobilisations corporelles	1 932	(1 095)	837	2 387	(1 206)	1 181
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>55 017</b>	<b>(20 509)</b>	<b>34 508</b>	<b>53 264</b>	<b>(20 369)</b>	<b>32 895</b>
Dont droits d'utilisation	6 117	(3 314)	2 803	6 871	(3 728)	3 143
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT</b>	<b>55 886</b>	<b>(20 803)</b>	<b>35 083</b>	<b>54 190</b>	<b>(20 691)</b>	<b>33 499</b>
Logiciels informatiques acquis	3 303	(2 651)	652	3 880	(3 080)	800
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	5 995	(4 657)	1 338	5 435	(4 095)	1 340
Autres immobilisations incorporelles	2 157	(488)	1 669	2 307	(548)	1 759
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>11 455</b>	<b>(7 796)</b>	<b>3 659</b>	<b>11 622</b>	<b>(7 723)</b>	<b>3 899</b>

**Immeubles de placement**

Les terrains et immeubles donnés en location simple sont regroupés sous la rubrique « Immeubles de placement ».

La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 736 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 743 millions d'euros au 31 décembre 2020.

**Location simple**

Les opérations réalisées sur les immobilisations données en location simple font l'objet, pour certaines d'entre elles, de contrats prévoyant les paiements futurs minimaux suivants :

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables</b>	<b>7 757</b>	<b>7 366</b>
<i>Paiements à recevoir dans moins d'1 an</i>	3 364	3 167
<i>Paiements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	4 341	4 139
<i>Paiements à recevoir au-delà de 5 ans</i>	52	60

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

**Immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

**Amortissements et provisions**

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectuées au cours de l'exercice 2021 s'établit à 2 336 millions d'euros, contre 2 256 millions d'euros au titre de l'exercice 2020.

Le montant des dotations nettes aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 8 millions d'euros au cours de l'exercice 2021, contre 6 millions d'euros au cours de l'exercice 2020.



## 4.0 ÉCARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE EN DÉBUT DE PÉRIODE</b>	<b>7 493</b>	<b>7 817</b>
Acquisitions	47	5
Cessions	(90)	-
Dépréciations comptabilisées pendant la période	(26)	-
Reclassement en actifs destinés à être cédés (cf. note 7.d)	(2 533)	-
Effets des variations de parités monétaires	230	(329)
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>5 121</b>	<b>7 493</b>
Valeur brute comptable	8 350	11 247
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(3 229)	(3 754)

Les écarts d'acquisition se répartissent par ensemble homogène de métiers de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeur nette comptable		Dépréciation comptabilisée		Acquisitions	
	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>Retail Banking &amp; Services</b>	<b>3 908</b>	<b>6 311</b>	<b>(26)</b>		<b>47</b>	<b>5</b>
<b>Domestic Markets</b>	<b>1 437</b>	<b>1 424</b>	<b>(26)</b>		<b>32</b>	<b>5</b>
Arval	523	510			1	5
Leasing Solutions	150	149				
New Digital Businesses	159	159				
Personal Investors	568	600	(26)			
Autres	37	6			31	
<b>International Financial Services</b>	<b>2 471</b>	<b>4 887</b>			<b>15</b>	
Asset Management	186	181				
Assurance	296	352				
BancWest		2 362				
Personal Finance	1 236	1 238				
Real Estate	406	403				
Wealth Management	316	314			15	
Autres	31	37				
<b>Corporate &amp; Institutional Banking</b>	<b>1 210</b>	<b>1 179</b>				
Corporate Banking	276	273				
Global Markets	478	460				
Securities Services	456	446				
<b>Autres Activités</b>	<b>3</b>	<b>3</b>				
<b>TOTAL DES ÉCARTS D'ACQUISITION</b>	<b>5 121</b>	<b>7 493</b>	<b>(26)</b>		<b>47</b>	<b>5</b>
Écart d'acquisition négatif			117	5		
<b>VARIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION PORTÉE EN RÉSULTAT</b>			<b>91</b>	<b>5</b>		

Le Groupe a effectué une analyse détaillée des écarts d'acquisition pour identifier si des dépréciations s'avéraient nécessaires en lien avec la crise sanitaire.

Cette analyse s'appuie notamment sur les hypothèses de scénarios économiques (voir note 2.h).

Les ensembles homogènes de métiers auxquels sont alloués les écarts d'acquisition sont les suivants :

**Arval** : Spécialiste de la location longue durée de véhicules et de la mobilité, Arval offre aux entreprises (allant des grandes multinationales aux petites et moyennes entreprises), à leurs collaborateurs et aux particuliers des solutions sur mesure pour optimiser leur mobilité.

**Leasing Solutions** : BNP Paribas Leasing Solutions propose aux entreprises et aux professionnels, via plusieurs canaux – partenariats, prescriptions, ventes directes et réseaux bancaires – une gamme de solutions locatives allant du financement d'équipements à l'externalisation de parcs.

**Nouveaux métiers digitaux** : Ils intègrent plus particulièrement le service de tenue de compte ouvert à tous, sans conditions de revenus, de dépôts ou de patrimoine, et sans possibilité de découvert ni de crédit : Nickel. Ce service qui fonctionne en temps réel avec les technologies les plus modernes, est disponible auprès de plus de 7 112 points de vente.

**Personal Investors** : BNP Paribas Personal Investors est un spécialiste digital des services bancaires et d'investissement. Présent en Allemagne, Inde et Espagne, il propose à ses clients particuliers un large éventail de services bancaires, d'épargne et d'investissement à court et à long terme via internet, et aussi via téléphone ou face-à-face. En complément de ses activités à destination des particuliers, Personal Investors propose ses services et sa plateforme informatique à une clientèle de conseillers financiers indépendants, de gestionnaires d'actifs et de fintechs.

**Asset Management** : BNP Paribas Asset Management est le métier spécialisé en gestion d'actifs du Groupe BNP Paribas. Il offre des solutions d'investissement pour les épargnants individuels (par le biais de distributeurs internes – banque privée et banque de détail de BNP Paribas – et distributeurs externes), les entreprises et les investisseurs institutionnels (compagnies d'assurance, caisses de retraite, institutions officielles, consultants). Il vise à leur apporter une valeur ajoutée en puisant dans un large éventail d'expertises à travers ses gestions actives actions et obligations, son activité de gestion de dette privée et actifs réels et de son pôle multi-actifs, quantitatif et solutions.

**Assurance** : BNP Paribas Cardif, acteur mondial en assurance de personnes, conçoit, développe et commercialise des produits et des services en épargne et protection pour assurer les personnes, leurs projets et leurs biens.

BNP Paribas Cardif propose également des offres en matière d'assurance dommages, d'assurance santé, de protection du budget, des revenus et des moyens de paiement, de protection contre les aléas de la vie (chômage, accident, décès, vol ou casse) ou encore de protection des données numériques privées pour répondre à l'évolution des besoins des consommateurs.

**BancWest** : L'activité de banque de détail aux États-Unis s'exerce au travers de Bank of the West, qui propose une très large gamme de produits et services de banque de détail à une clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises au travers d'agences et de bureaux dans 20 États, essentiellement de l'Ouest et du Midwest américains. Elle détient également des positions fortes dans certaines activités de financements spécialisés (financements de bateaux, de véhicules de loisir,

prêts à l'agriculture), qu'elle exerce sur l'ensemble du territoire des États-Unis et développe son activité notamment sur le segment des entreprises, du wealth management et des petites et moyennes entreprises.

Le 18 décembre 2021, le Groupe a conclu un accord avec BMO Financial Group pour la cession de ses activités de banque commerciale aux États-Unis opérées par BancWest pour un prix total de 16,3 milliards de dollars américains, qui seront payés en numéraire lors de la réalisation de l'opération.

La considération de prix totale représente 1,7 fois la valeur de l'actif net tangible de BancWest confirmant l'absence d'indice de perte de valeur.

La perte de contrôle dans un délai d'un an étant hautement probable, le Groupe applique les dispositions de la norme IFRS 5, conduisant à reclasser l'écart d'acquisition en « Actifs destinés à être cédés » (cf. note 7.d).

**Personal Finance** : BNP Paribas Personal Finance est le spécialiste des financements aux particuliers à travers ses activités de crédit à la consommation. Au travers de ses marques et partenariats comme Cetelem, Cofinoga, Findomestic, AlphaCredit, Opel Vauxhall ou SevenDay Finans AB, Personal Finance commercialise une gamme complète de crédits aux particuliers, disponibles en magasins, en concessions automobiles ou via ses centres de relations clients et sites internet et applications mobiles. Le métier, dans certains pays en dehors des marchés domestiques, est intégré au sein de la banque de détail du Groupe BNP Paribas.

**Real Estate** : BNP Paribas Real Estate propose une large gamme de services qui répond à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien immobilier, depuis la conception d'un projet de construction jusqu'à sa gestion quotidienne, et aux besoins de ses clients qui sont aussi bien des investisseurs institutionnels, que des entreprises utilisatrices, des entités publiques et des particuliers.

**Wealth Management** : Wealth Management regroupe les activités de banque privée au sein de BNP Paribas. Wealth Management a pour mission de répondre aux attentes d'une clientèle individuelle aisée, des familles actionnaires ou d'entrepreneurs, souhaitant un accompagnement et une prise en charge de l'ensemble de leurs besoins patrimoniaux et financiers.

**Corporate Banking** : Corporate Banking regroupe l'offre de solutions de financement aux entreprises, l'ensemble des produits de transaction banking, les opérations de conseil en fusions-acquisitions de Corporate Finance et des activités primaires sur les marchés actions.

**Global Markets** : Global Markets propose aux entreprises et aux clients institutionnels – ainsi qu'aux réseaux de banque de détail et de banque privée – des services en matière d'investissement, de couverture, de financements et de recherche dans les différentes catégories d'actifs. Le modèle économique durable de Global Markets permet aux clients d'avoir accès aux marchés de capitaux dans la zone EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique), en Asie-Pacifique et dans la zone Amériques, en proposant des solutions innovantes et des plateformes digitales. Global Markets rassemble les activités Fixed Income, Currencies & Commodities et Equity & Prime Services.

**Securities Services** : BNP Paribas Securities Services est l'un des principaux acteurs mondiaux du métier Titres et propose des solutions intégrées à tous les acteurs du cycle d'investissement, *sell-side*, *buyside* et émetteurs.

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (*discounted cash flow method* - DCF).

Lorsque l'une des deux méthodes fondées sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien-fondé et le cas échéant en déterminer le montant.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de coût du risque (flux de trésorerie) fondées sur des plans à moyen terme sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie sont projetés au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini et peuvent être normalisés lorsque l'environnement court terme ne reflète pas les conditions normales du cycle économique.

Les paramètres majeurs sensibles aux hypothèses sont le coût du capital, le coefficient d'exploitation, le coût du risque et le taux de croissance à l'infini.

Le coût du capital est déterminé sur la base d'un taux sans risque, d'une prime de risque de marché observée, pondérée par un facteur de risque déterminé par rapport à des comparables propres à chaque ensemble homogène de métiers. Les valeurs retenues pour ces paramètres sont déterminées en utilisant des sources d'information externes.

Le niveau de fonds propres alloués est déterminé pour chaque ensemble homogène de métiers en fonction des exigences de « Common Equity Tier One » requises par la réglementation de l'entité juridique à laquelle l'ensemble homogène est rattaché, avec un minimum de 7 %.

Le taux de croissance à l'infini utilisé est de 2 % pour les ensembles homogènes de métiers exerçant dans un environnement économique mature en Europe. Pour ceux implantés dans des pays pour lesquels le taux d'inflation est très élevé, un *add-on*, issu de sources externes, est pris en compte.

Le tableau ci-après représente la sensibilité de la valorisation de l'ensemble homogène Personal Finance à une variation normée de la valeur des paramètres utilisés dans la méthode DCF : le coût du capital, le coefficient d'exploitation en valeur terminale, le coût du risque en valeur terminale et le taux de croissance à l'infini.

► **SENSIBILITÉ DE LA VALORISATION DES PRINCIPAUX ÉCARTS D'ACQUISITION À UNE VARIATION DE 10 POINTS DE BASE DU COÛT DU CAPITAL, DE 1 % DU COEFFICIENT D'EXPLOITATION EN VALEUR TERMINALE, DE 5 % DU COÛT DU RISQUE EN VALEUR TERMINALE ET DE 50 POINTS DE BASE DU TAUX DE CROISSANCE À L'INFINI**

En millions d'euros	Personal Finance
<b>Coût du capital</b>	<b>10,0 %</b>
Variation défavorable de + 10 points de base	(216)
Variation favorable de - 10 points de base	221
<b>Coefficient d'exploitation</b>	<b>46,6 %</b>
Variation défavorable de + 1 %	(458)
Variation favorable de - 1 %	458
<b>Coût du risque</b>	<b>(1 720)</b>
Variation défavorable de + 5 %	(530)
Variation favorable de - 5 %	530
<b>Taux de croissance à l'infini</b>	<b>2,1 %</b>
Variation défavorable de -50 points de base	(426)
Variation favorable de +50 points de base	484

Pour l'ensemble homogène Personal Finance, il n'y aurait pas lieu de déprécier l'écart d'acquisition même en retenant, pour le test de dépréciation, les quatre variations les plus défavorables du tableau.

## 4.p PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

## ► PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES PAR NATURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2020	Dotations nettes aux provisions	Utilisation des provisions	Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	31 décembre 2021
<b>Provisions sur engagements sociaux</b>	<b>6 604</b>	<b>1 226</b>	<b>(1 003)</b>	<b>(255)</b>	<b>(40)</b>	<b>6 532</b>
dont avantages postérieurs à l'emploi (note 6.b)	4 045	195	(230)	(249)	(34)	3 727
dont aide médicale postérieure à l'emploi (note 6.b)	148	3	(4)	(6)	(26)	115
dont provisions au titre des autres avantages à long terme (note 6.c)	1 220	384	(255)		15	1 364
dont provisions au titre des plans de départ volontaire, préretraite, et plans d'adaptation des effectifs (note 6.d)	468	47	(159)		(1)	355
dont provisions sur paiements à base d'actions (note 6.e)	723	597	(356)		6	970
<b>Provisions au titre des comptes et plans d'épargne-logement</b>	<b>122</b>	<b>(29)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>93</b>
<b>Provisions au titre des engagements de crédit (note 2.h)</b>	<b>1 347</b>	<b>173</b>	<b>(53)</b>	<b>(42)</b>	<b>(42)</b>	<b>1 425</b>
<b>Provisions pour litiges</b>	<b>519</b>	<b>558</b>	<b>(112)</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>992</b>
<b>Autres provisions pour risques et charges</b>	<b>956</b>	<b>344</b>	<b>(138)</b>	<b>(17)</b>	<b>(17)</b>	<b>1 145</b>
<b>TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>9 548</b>	<b>2 272</b>	<b>(1 306)</b>	<b>(255)</b>	<b>(72)</b>	<b>10 187</b>

## ► PROVISIONS ET ASSIMILÉES AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement</b>	<b>17 378</b>	<b>18 203</b>
dont au titre des plans d'épargne-logement	15 239	16 030
ayant une ancienneté supérieure à 10 ans	5 652	5 333
ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	8 108	8 420
ayant une ancienneté inférieure à 4 ans	1 479	2 277
<b>Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement</b>	<b>23</b>	<b>23</b>
dont au titre des plans d'épargne-logement	4	4
<b>Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement</b>	<b>93</b>	<b>122</b>
provisions constituées au titre des plans d'épargne-logement	93	122
provisions constituées au titre des comptes d'épargne-logement	-	-
décote constituée au titre des comptes et plans d'épargne-logement	-	-

#### 4.q COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les tableaux ci-dessous présentent les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation. Ces informations, requises par la norme IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs que la norme IAS 32 en matière de compensation.

Les « montants compensés au bilan » ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation.

Les « impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires » correspondent aux encours d'opérations au sein de contrats exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Les « instruments financiers donnés ou reçus en garantie » regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L'exercice de ces garanties est conditionné à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec conventions-cadre, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.

En millions d'euros, au 31 décembre 2021	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
<b>Actif</b>						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	191 507		191 507			191 507
Prêts et opérations de pension	398 413	(148 605)	249 808	(34 906)	(194 920)	19 982
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	711 002	(461 899)	249 103	(159 997)	(32 435)	56 671
Actifs financiers au coût amorti	944 261		944 261	(355)	(1 983)	941 923
<i>Dont opérations de pension</i>	2 541		2 541	(355)	(1 983)	203
Comptes de régularisation et actifs divers	179 123		179 123		(31 945)	147 178
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	136 142		136 142		(31 945)	104 197
Autres actifs non soumis à compensation	820 642		820 642			820 642
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>3 244 948</b>	<b>(610 504)</b>	<b>2 634 444</b>	<b>(195 258)</b>	<b>(261 283)</b>	<b>2 177 903</b>

En millions d'euros, au 31 décembre 2021	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
<b>Dettes</b>						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	112 338		112 338			112 338
Dépôt et opération de pension	442 061	(148 605)	293 456	(34 156)	(241 481)	17 819
Dettes représentées par un titre	70 383		70 383			70 383
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	709 373	(461 899)	247 474	(159 997)	(34 076)	53 401
Passifs financiers au coût amorti	1 123 383		1 123 383	(1 105)	(7 816)	1 114 462
<i>Dont opérations de pension</i>	9 498		9 498	(1 105)	(7 816)	577
Comptes de régularisation et passifs divers	145 399		145 399		(30 655)	114 744
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	101 923		101 923		(30 655)	71 268
Autres dettes non soumises à compensation	519 504		519 504			519 504
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>3 122 441</b>	<b>(610 504)</b>	<b>2 511 937</b>	<b>(195 258)</b>	<b>(314 028)</b>	<b>2 002 651</b>

En millions d'euros, au 31 décembre 2020	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
<b>Actif</b>						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	167 927		167 927			167 927
Prêts et opérations de pension	369 927	(125 049)	244 878	(42 976)	(190 936)	10 966
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	688 709	(396 329)	292 380	(196 222)	(40 626)	55 532
Actifs financiers au coût amorti	946 831		946 831	(554)	(2 460)	943 817
<i>Dont opérations de pension</i>	3 155		3 155	(554)	(2 460)	141
Comptes de régularisation et actifs divers	140 904		140 904		(51 135)	89 769
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	103 199		103 199		(51 135)	52 064
Autres actifs non soumis à compensation	695 571		695 571			695 571
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>3 009 869</b>	<b>(521 378)</b>	<b>2 488 491</b>	<b>(239 752)</b>	<b>(285 157)</b>	<b>1 963 582</b>

En millions d'euros, au 31 décembre 2020	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
<b>Dettes</b>						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	94 263		94 263			94 263
Dépôts et opérations de pension	413 644	(125 049)	288 595	(42 250)	(231 061)	15 284
Opérations de pension						
Dettes représentées par un titre	64 048		64 048			64 048
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	692 258	(396 329)	295 929	(196 222)	(53 721)	45 986
Passifs financiers au coût amorti	1 088 648		1 088 648	(1 280)	(6 996)	1 080 372
<i>Dont opérations de pension</i>	8 738		8 738	(1 280)	(6 996)	462
Comptes de régularisation et passifs divers	107 846		107 846		(36 263)	71 583
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	61 454		61 454		(36 263)	25 191
Autres dettes non soumises à compensation	431 813		431 813			431 813
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 892 520</b>	<b>(521 378)</b>	<b>2 371 142</b>	<b>(239 752)</b>	<b>(328 041)</b>	<b>1 803 349</b>

#### 4.r TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers que le Groupe a transférés mais qui ne sont pas décomptabilisés sont essentiellement constitués de titres cédés temporairement dans le cadre d'une mise en pension ou d'un prêt, ainsi que de créances ayant fait l'objet d'opérations de titrisation. Les passifs associés aux titres mis en pension sont les dettes comptabilisées sous le libellé « Opérations de pension ». Les passifs associés aux créances titrisées sont constitués des parts de titrisation souscrites par des tiers.

##### ► PRÊTS DE TITRES, OPÉRATIONS DE PENSIONS ET AUTRES OPÉRATIONS

En millions d'euros, au	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés
<b>Prêts de titres</b>				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	7 382		5 890	
Actifs financiers au coût amorti	1 613		2 517	
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	317		434	
<b>Opérations de pensions</b>				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	28 413	28 413	39 105	39 104
Actifs financiers au coût amorti	6 437	6 437	5 500	5 167
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	1 524	1 524	1 117	1 086
Placements des activités d'assurance	6 180	6 226	6 872	6 842
<b>TOTAL</b>	<b>51 866</b>	<b>42 600</b>	<b>61 435</b>	<b>52 199</b>

##### ► OPÉRATIONS DE TITRISATION AYANT FAIT L'OBJET D'UN REFINANCEMENT PARTIEL AUPRÈS D'INVESTISSEURS EXTERNES, DONT LE RECOURS EST LIMITÉ AUX ACTIFS TRANSFÉRÉS

En millions d'euros, au 31 décembre 2021	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur de marché des actifs transférés	Valeur de marché des passifs associés	Position nette
<b>Titrisation</b>					
Actifs financiers au coût amorti	19 129	17 747	19 134	17 748	1 386
<b>TOTAL</b>	<b>19 129</b>	<b>17 747</b>	<b>19 134</b>	<b>17 748</b>	<b>1 386</b>

En millions d'euros, au 31 décembre 2020	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur de marché des actifs transférés	Valeur de marché des passifs associés	Position nette
<b>Titrisation</b>					
Actifs financiers au coût amorti	18 718	17 715	18 980	17 721	1 258
<b>TOTAL</b>	<b>18 718</b>	<b>17 715</b>	<b>18 980</b>	<b>17 721</b>	<b>1 258</b>

La banque n'a réalisé aucune opération significative de transfert conduisant à la décomptabilisation partielle ou intégrale d'actifs financiers et à la conservation d'une implication continue dans ces actifs.



## Note 5 ENGAGEMENTS DONNÉS OU REÇUS

### 5.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS OU REÇUS

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Engagements de financement donnés</b>		
aux établissements de crédit	3 501	6 646
à la clientèle	362 902	343 480
<i>Ouverture de crédits confirmés</i>	328 741	306 312
<i>Autres engagements en faveur de la clientèle</i>	34 161	37 168
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS</b>	<b>366 403</b>	<b>350 126</b>
<i>dont strate 1</i>	321 368	332 035
<i>dont strate 2</i>	22 529	15 440
<i>dont strate 3</i>	1 088	1 001
<i>dont activités d'assurance</i>	1 810	1 650
<i>dont engagements de financement donnés liés aux actifs destinés à être cédés</i>	19 608	
<b>Engagements de financement reçus</b>		
des établissements de crédit	38 708	48 622
de la clientèle	6 729	5 511
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS</b>	<b>45 437</b>	<b>54 133</b>
<i>dont engagements de financement reçus liés aux actifs destinés à être cédés</i>	8 711	-

### 5.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS PAR SIGNATURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Engagements de garantie donnés</b>		
d'ordre des établissements de crédit	30 221	40 912
d'ordre de la clientèle	141 074	120 045
Cautions immobilières	2 474	2 758
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	64 571	62 803
Autres garanties d'ordre de la clientèle	74 029	54 484
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS</b>	<b>171 295</b>	<b>160 957</b>
<i>dont strate 1</i>	159 247	152 288
<i>dont strate 2</i>	10 953	7 305
<i>dont strate 3</i>	833	1 364
<i>dont activités d'assurance</i>	262	-
<i>dont engagements de garanties donnés liés aux actifs destinés à être cédés</i>	-	

### 5.c ENGAGEMENTS SUR TITRES

En lien avec la comptabilisation des opérations sur titres en date de règlement, les engagements représentant les titres à livrer ou à recevoir sont les suivants :

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Titres à livrer	11 608	6 089
Titres à recevoir	10 604	7 857

## 5.d AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

### ► INSTRUMENTS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement après décote</b>	<b>158 111</b>	<b>150 370</b>
<i>Mobilisés en garantie auprès des banques centrales</i>	<i>120 777</i>	<i>103 321</i>
<i>Disponibles pour des opérations de refinancement</i>	<i>37 334</i>	<i>47 049</i>
<b>Titres donnés en pension</b>	<b>457 168</b>	<b>439 642</b>
<b>Actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès d'établissements de crédit, de la clientèle financière, ou des souscripteurs d'obligations collatéralisées émises par le Groupe<sup>(1)</sup></b>	<b>231 877</b>	<b>212 169</b>

(1) Incluent notamment des financements de la Société de Financement de l'Économie Française et de la Caisse de Refinancement de l'Habitat.

La valeur de marché de la part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie ou en pension et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 610 170 millions d'euros au 31 décembre 2021 (contre 579 622 millions d'euros au 31 décembre 2020).

### ► INSTRUMENTS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Instruments financiers reçus en garantie (hors pensions)</b>	<b>212 910</b>	<b>234 212</b>
<i>dont instruments que le Groupe est habilité à vendre ou à redonner en garantie</i>	<i>99 407</i>	<i>119 915</i>
<b>Titres reçus en pension</b>	<b>418 435</b>	<b>408 394</b>

La valeur de marché des instruments financiers reçus en garantie ou en pension que le Groupe a effectivement vendus ou redonnés en garantie s'élève à 328 084 millions d'euros au 31 décembre 2021 (contre 382 304 millions d'euros au 31 décembre 2020).

## Note 6 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

### 6.a FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020 retraité selon IFRS 5
Salaires et traitements fixes et variables, intéressement et participation	12 379	11 951
Charges au titre des avantages sociaux	3 508	3 469
Impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations	530	522
<b>TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>16 417</b>	<b>15 942</b>

### 6.b AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe, qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et à assumer elle-même la charge des prestations – ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs – il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et/ou à l'évolution future des prestations.

#### Principaux régimes de retraite à cotisations définies du Groupe

Le Groupe BNP Paribas a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique volontariste de transformation des régimes à prestations définies en régimes à cotisations définies.

Ainsi, en France, le Groupe BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraite de base et complémentaires. BNP Paribas SA et certaines filiales ont mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. À ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs, à l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies s'établissent à 670 millions d'euros pour l'exercice 2021 contre 661 millions d'euros pour l'exercice 2020.

La ventilation par principaux contributeurs est la suivante :

Montant des cotisations en millions d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020 retraité selon IFRS 5
France	349	334
Italie	94	95
Royaume-Uni	56	54
Turquie	25	28
Hong Kong	22	25
Luxembourg	22	25
États-Unis	11	11
Autres	91	89
<b>TOTAL</b>	<b>670</b>	<b>661</b>

En Italie, le régime mis en place par BNL est financé par des cotisations employeurs (4,2 % des salaires) et des cotisations employés (2 % du salaire). Les employés peuvent également effectuer des versements volontaires additionnels.

Au Royaume-Uni, pour la plupart des salariés, l'employeur verse des cotisations à hauteur de 12 % du salaire, les salariés pouvant effectuer des versements complémentaires volontaires.

Aux États-Unis, la banque abonde à hauteur des cotisations payées volontairement par les salariés, sous certaines limites.

## Principaux régimes de retraite à prestations définies du Groupe, dont indemnités de départ ou de fin de carrière

### Régimes de retraite à prestations définies

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance un plan à prestations définies pour ses employés et cadres entrés en service avant la date d'harmonisation des régimes de pension de la banque au 1<sup>er</sup> janvier 2002, fondé sur le dernier salaire et le nombre d'années de service. Les engagements actuariels relatifs à ce régime sont partiellement préfinancés à hauteur de 93 % à fin 2021, comparé à 97 % en 2020, auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance, dans laquelle le Groupe BNP Paribas possède une participation de 25 %.

Les cadres supérieurs de BNP Paribas Fortis bénéficient d'un régime de retraite complémentaire offrant un capital en fonction des années de service et du salaire final. Ce régime est préfinancé à hauteur de 100 % à fin 2021 (contre 101 % à fin 2020) auprès de compagnies d'assurance.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les cadres dirigeants bénéficient d'un plan à cotisations définies. Les autres collaborateurs bénéficient également de régimes à cotisations définies. Compte tenu de l'obligation légale imposée à l'employeur de garantir un rendement minimum sur les actifs financiers investis au titre des régimes de retraite d'entreprise, une provision a été constituée sur ces régimes à cotisations définies, cette garantie de rendement n'étant pas entièrement couverte par l'assureur.

En France, BNP Paribas verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Au 31 décembre 2021, les engagements résiduels supportés par le Groupe pour ces collaborateurs sont intégralement portés au bilan.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient certains cadres supérieurs du Groupe ont tous été fermés aux nouveaux entrants et transformés en régimes de type additif. Les montants qui seront attribués aux bénéficiaires résiduels, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance à hauteur de 148 % au 31 décembre 2021, contre 130 % au 31 décembre 2020.

Au Royaume-Uni, subsistent des plans de retraite à prestations définies (fonds de pension), fermés aux nouveaux entrants, qui reposent généralement sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service. La gestion des régimes de pension est assurée par des organismes de gestion indépendants (Trustee). Au 31 décembre 2021, pour toutes les entités au Royaume-Uni, les engagements sont couverts par des actifs financiers à hauteur de 127 %, contre 112 % au 31 décembre 2020.

En Suisse, les engagements correspondent à des régimes complémentaires de retraite basés sur le principe de régimes à cotisations définies avec rendement garanti, offrant le versement d'une rente viagère selon des conditions prédéfinies. La gestion de ces régimes est assurée par une fondation. Au 31 décembre 2021, les engagements sont couverts à 102 % par des actifs financiers, contre 95 % au 31 décembre 2020.

Aux États-Unis, les plans de retraite à prestations définies reposent sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension, exprimé en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini. Ces plans sont fermés aux nouveaux entrants et n'offrent plus d'acquisition de nouveaux droits. Au 31 décembre 2021, l'engagement est couvert à 95 % par des actifs financiers, contre 96 % au 31 décembre 2020.

En Allemagne, les engagements correspondent principalement à des plans de retraite à prestations définies, fermés aux nouveaux entrants, qui reposent généralement sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service. Ces régimes offrent le versement d'une rente viagère selon des conditions prédéfinies. Au 31 décembre 2021, les engagements sont couverts par des actifs financiers à hauteur de 55 %, contre 51 % au 31 décembre 2020.

En Turquie, le régime de retraite se substitue au système de pension national (ces engagements sont évalués selon les modalités de transfert et devraient à terme être transférés à l'État turc) et propose des garanties au-delà du minimum légal. Fin 2021, les engagements au titre de ce régime sont couverts par les actifs financiers détenus par une fondation externe au Groupe ; ces actifs financiers sont largement excédentaires par rapport aux engagements pris, mais cet excédent n'est pas reconnu comme un actif du Groupe.

### Indemnités de départ ou de fin de carrière

Le personnel de différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière, définies selon les minima légaux (Code du travail, conventions collectives) ou des accords d'entreprise spécifiques.

En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance. Au 31 décembre 2021, cet engagement est couvert à 108 % par des actifs financiers, contre 96 % au 31 décembre 2020.

En mai 2021, l'IFRIC a émis sa décision relative à la méthode d'évaluation de l'engagement à reconnaître au titre de certains régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Cette décision modifie l'évaluation des engagements relatifs aux régimes d'Indemnités de Fin de Carrière (IFC) des entités françaises du Groupe dont le barème de droits est soit plafonné en ancienneté totale, soit composé de paliers d'acquisition de droits, soit les deux, en précisant la période et le rythme de constatation des charges correspondantes.

Sa mise en œuvre a entraîné, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021, une baisse de la valeur actualisée de l'obligation brute de 96 millions d'euros, comptabilisée en contrepartie d'une augmentation des réserves pour un montant net d'impôt de 74 millions d'euros.

À l'étranger, les engagements bruts au titre des indemnités de départ ou de fin de carrière sont principalement concentrés en Italie. Ils correspondent à des droits acquis jusqu'au 31 décembre 2006, les régimes ayant été transformés, depuis cette date, en régime à cotisations définies.

## Engagements relatifs aux régimes à prestations définies et aux indemnités de départ ou de fin de carrière

## ► ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉS AU BILAN

En millions d'euros, au 31 décembre 2021	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts <sup>(1)</sup>	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	3 189		3 189	(157)	(2 930)		102	(2 930)		(2 930)	3 032
Royaume-Uni	1 769		1 769	(2 248)			(479)	(481)	(481)		2
France	1 058	81	1 139	(1 175)			(36)	(191)	(191)		155
Suisse	1 146		1 146	(1 172)		29	3				3
États-Unis	572	79	651	(579)			72	(16)	(16)		88
Italie		238	238				238				238
Allemagne	132	71	203	(112)			91				91
Turquie	134	32	166	(238)		104	32				32
Autres	504	55	559	(401)	(2)		156	(8)	(6)	(2)	164
<b>TOTAL</b>	<b>8 504</b>	<b>556</b>	<b>9 060</b>	<b>(6 082)</b>	<b>(2 932)</b>	<b>133</b>	<b>179</b>	<b>(3 626)</b>	<b>(694)</b>	<b>(2 932)</b>	<b>3 805</b>
Dont activités poursuivies	8 129	479	8 608	(5 691)	(2 932)	133	118	(3 609)	(677)	(2 932)	3 727
Dont activités destinées à être cédées	375	77	452	(391)	-	-	61	(17)	(17)	-	78

En millions d'euros, au 31 décembre 2020	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts <sup>(1)</sup>	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	3 209	24	3 233	(127)	(3 048)		58	(3 048)		(3 048)	3 106
Royaume-Uni	1 852	1	1 853	(2 066)			(213)	(231)	(231)		18
France	1 214	88	1 302	(1 187)			115	(64)	(64)		179
Suisse	1 153	1	1 154	(1 099)		4	59				59
États-Unis	543	82	625	(538)			87	(2)	(2)		89
Italie		271	271				271				271
Allemagne	143	78	221	(113)			108				108
Turquie	148	32	180	(331)		182	31				31
Autres	539	50	589	(409)	(2)		178	(6)	(4)	(2)	184
<b>TOTAL</b>	<b>8 801</b>	<b>627</b>	<b>9 428</b>	<b>(5 870)</b>	<b>(3 050)</b>	<b>186</b>	<b>694</b>	<b>(3 351)</b>	<b>(301)</b>	<b>(3 050)</b>	<b>4 045</b>

(1) Les actifs distincts sont principalement cantonnés dans le bilan des filiales et participations d'assurance du Groupe – notamment AG Insurance au titre du plan à prestations définies de BNP Paribas Fortis – en couverture des engagements d'autres entités du Groupe qui leur ont été transférés pour couvrir les avantages postérieurs à l'emploi de certaines catégories de salariés.

► VARIATION DE LA VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS Y COMPRIS ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES

En millions d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS EN DÉBUT DE PÉRIODE</b>	<b>9 428</b>	<b>9 438</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	222	232
Charge liée à l'actualisation des engagements	61	90
Coût des services passés	(1)	(50)
Effets des liquidations de régime	(25)	(47)
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses démographiques	(24)	(1)
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses financières	(327)	537
Pertes ou (gains) actuariels liés aux écarts d'expérience	195	(72)
Cotisations des membres des régimes	22	24
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(105)	(109)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(419)	(434)
Effet des variations de change	108	(198)
Effet des variations de périmètre	21	18
Autres variations <sup>(1)</sup>	(96)	-
<b>VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>9 060</b>	<b>9 428</b>

(1) Impact de la décision de l'IFRIC de mai 2021.

► VARIATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS DE RÉGIME ET DES ACTIFS DISTINCTS Y COMPRIS ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES

En millions d'euros	Actifs de régime		Actifs distincts	
	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS EN DÉBUT DE PÉRIODE</b>	<b>5 870</b>	<b>5 909</b>	<b>3 050</b>	<b>3 002</b>
Produit d'intérêt des actifs	73	95	2	13
Effets des liquidations de régime	(26)	(42)		
(Pertes) gains actuariels de la période	216	325	(29)	113
Cotisations des membres des régimes	13	14	9	9
Cotisations versées par BNP Paribas	65	62	98	110
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(220)	(235)	(199)	(199)
Effet des variations de change	70	(260)		
Effet des variations de périmètre	21	2	1	2
<b>VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>6 082</b>	<b>5 870</b>	<b>2 932</b>	<b>3 050</b>

### ► COMPOSANTES DE LA CHARGE RELATIVE AUX PLANS À PRESTATIONS DÉFINIES

En millions d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020 retraité selon IFRS 5
<b>Coût des services</b>	<b>222</b>	<b>177</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	222	232
Coût des services passés	(1)	(50)
Effets des liquidations de régime	1	(5)
<b>Charge financière nette</b>	<b>9</b>	<b>7</b>
Charge liée à l'actualisation des engagements	61	90
Charge d'intérêt liée à l'actualisation des limitations d'actifs	23	25
Produit d'intérêt des actifs de régime	(73)	(95)
Produit d'intérêt des actifs distincts	(2)	(13)
<b>TOTAL PORTÉ DANS LES « FRAIS DE PERSONNEL »</b>	<b>231</b>	<b>184</b>
<b>Dont activités poursuivies</b>	<b>228</b>	<b>181</b>
<b>Dont activités destinées à être cédées</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

### ► AUTRES ÉLÉMENTS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020 retraité selon IFRS 5
(Pertes)/Gains actuariels sur les actifs de régime et actifs distincts	187	438
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses démographiques sur la valeur actualisée des obligations	24	1
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses financières sur la valeur actualisée des obligations	327	(537)
(Pertes)/Gains actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations	(195)	72
Variation de l'effet de plafonnement des actifs	27	15
<b>TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>370</b>	<b>(11)</b>
<b>Dont activités poursuivies</b>	<b>350</b>	<b>(34)</b>
<b>Dont activités destinées à être cédées</b>	<b>20</b>	<b>23</b>

### ► PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES UTILISÉES POUR LE CALCUL DES ENGAGEMENTS

Pour les zones monétaires Euro, Royaume-Uni et États-Unis, le Groupe actualise ses engagements sur la base des obligations privées de haute qualité, dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués.

Les intervalles de taux retenus sont les suivants :

En pourcentage	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires <sup>(1)</sup>	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires <sup>(1)</sup>
Belgique	0,00 %/1,10 %	2,90 %/3,60 %	0,00 %/0,80 %	2,60 %/3,20 %
Royaume-Uni	1,30 %/1,90 %	2,00 %/3,50 %	0,30 %/1,50 %	2,00 %/3,20 %
France	0,10 %/1,10 %	1,40 %/3,25 %	0,00 %/0,50 %	1,40 %/2,95 %
Suisse	0,20 %/0,30 %	1,50 %	0,05 %/0,10 %	1,50 %
États-Unis	2,60 %/2,90 %	2,50 %	1,40 %/2,50 %	4,00 %
Italie	0,30 %/1,00 %	1,80 %/2,50 %	0,00 %/0,60 %	1,50 %/2,40 %
Allemagne	0,60 %/1,10 %	1,80 %/2,50 %	0,30 %/0,80 %	2,00 %/2,50 %
Turquie	20,01 %	17,03 %	14,50 %	11,03 %

(1) Y compris dérive des prix (inflation).

Les taux moyens pondérés observés sont les suivants :

- sur la zone euro : 0,60 % au 31 décembre 2021 contre 0,15 % au 31 décembre 2020 ;
- au Royaume-Uni : 1,88 % au 31 décembre 2021 contre 1,31 % au 31 décembre 2020 ;
- en Suisse : 0,30 % au 31 décembre 2021 contre 0,05 % au 31 décembre 2020.

L'effet d'une évolution des taux d'actualisation de 100 pb sur la valeur actualisée des obligations relatives aux avantages postérieurs à l'emploi est le suivant :

Évolution de la valeur actualisée des obligations <i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Taux d'actualisation - 100 pb	Taux d'actualisation + 100 pb	Taux d'actualisation - 100 pb	Taux d'actualisation + 100 pb
Belgique	327	(266)	314	(274)
Royaume-Uni	403	(302)	443	(330)
France	129	(107)	149	(125)
Suisse	177	(140)	163	(143)
États-Unis	30	(24)	79	(65)
Italie	18	(16)	19	(18)
Allemagne	41	(32)	43	(36)
Turquie	15	(12)	16	(13)

#### ► RENDEMENT EFFECTIF DES ACTIFS DE RÉGIME ET ACTIFS DISTINCTS AU COURS DE LA PÉRIODE

<i>En pourcentage</i>	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Intervalle de taux (représentatif de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays)	Taux moyens pondérés	Intervalle de taux (représentatif de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays)	Taux moyens pondérés
Belgique	-5,65 %/13,35 %	0,45 %	-3,90 %/4,85 %	4,30 %
Royaume-Uni	6,60 %/14,80 %	7,70 %	-4,95 %/12,10 %	11,10 %
France	2,00 %	2,00 %	3,25 %/3,35 %	3,35 %
Suisse	1,00 %/9,45 %	7,85 %	1,50 %/3,25 %	3,25 %
États-Unis	2,00 %	2,00 %	11,75 %/18,60 %	14,20 %
Allemagne	-6,65 %/5,25 %	4,60 %	0,40 %/2,95 %	0,55 %
Turquie	20,60 %	20,60 %	12,85 %	12,85 %

#### ► VENTILATION DES ACTIFS DE COUVERTURE

<i>En pourcentage</i>	31 décembre 2021						31 décembre 2020					
	Actions	Obligations gouverne- mentales	Obligations non gouver- nementales	Immo- bilier	Comptes de dépôt	Autres	Actions	Obligations gouverne- mentales	Obligations non gouver- nementales	Immo- bilier	Comptes de dépôt	Autres
Belgique	7 %	53 %	14 %	1 %	0 %	25 %	6 %	52 %	17 %	1 %	0 %	24 %
Royaume-Uni	8 %	72 %	8 %	0 %	2 %	10 %	8 %	72 %	8 %	0 %	1 %	11 %
France <sup>(1)</sup>	7 %	69 %	16 %	8 %	0 %	0 %	5 %	72 %	15 %	8 %	0 %	0 %
Suisse	36 %	0 %	26 %	20 %	4 %	14 %	36 %	0 %	26 %	20 %	4 %	14 %
États-Unis	18 %	0 %	73 %	1 %	6 %	2 %	23 %	15 %	55 %	0 %	3 %	4 %
Allemagne	23 %	66 %	0 %	0 %	2 %	9 %	26 %	64 %	0 %	0 %	1 %	9 %
Turquie	0 %	0 %	0 %	4 %	93 %	3 %	0 %	0 %	0 %	4 %	94 %	2 %
Autres	9 %	17 %	10 %	2 %	2 %	60 %	9 %	15 %	11 %	1 %	3 %	61 %
<b>GROUPE</b>	<b>11 %</b>	<b>49 %</b>	<b>15 %</b>	<b>4 %</b>	<b>4 %</b>	<b>17 %</b>	<b>11 %</b>	<b>47 %</b>	<b>17 %</b>	<b>4 %</b>	<b>5 %</b>	<b>16 %</b>

(1) En France, la ventilation des actifs de couverture correspond à la ventilation du fonds général de la compagnie d'assurance où sont externalisés les engagements.



Le Groupe a mis en place une gouvernance de gestion des actifs en représentation des engagements de retraite à prestations définies dont les principaux objectifs sont l'encadrement et le contrôle des risques en matière d'investissement.

Elle détaille notamment les principes d'investissement, en particulier la définition d'une stratégie d'investissement des actifs de couverture reposant sur des objectifs financiers et l'encadrement des risques financiers, en vue de préciser la façon dont les actifs de couverture doivent être gérés, au travers de mandats de délégation de gestion financière.

La stratégie d'investissement prévoit qu'une étude d'adossement des actifs et des passifs doit être réalisée à minima tous les trois ans pour les plans dont la valeur des actifs est supérieure à 100 millions d'euros.

### Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi

Le Groupe offre certains régimes de couverture médicale pour les retraités, dont le principal se situe en Belgique.

La valeur actualisée des obligations au titre de l'aide médicale postérieure à l'emploi s'élève à 115 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre 148 millions d'euros au 31 décembre 2020.

### 6.c AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

BNP Paribas consent à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté, la faculté d'épargner des jours de congés, et certaines protections en cas d'incapacité de travail. La provision nette correspondante s'élève à 457 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre 443 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération

différée sont établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières. Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

Depuis 2013, BNP Paribas a mis en place un plan de fidélisation Groupe dont le versement en numéraire au terme d'une période d'acquisition de 3 ans évolue en fonction de la performance intrinsèque du Groupe. Ce plan de fidélisation a pour objectif d'associer différentes catégories de cadres aux objectifs de développement et de rentabilité du Groupe. Ces personnels sont représentatifs des talents du Groupe et de la relève de son encadrement : cadres dirigeants, cadres occupant un poste clé, responsables opérationnels ou experts, cadres à potentiel, jeunes cadres identifiés en raison de leurs performances et de leurs perspectives d'évolution professionnelle, et contributeurs clés aux résultats du Groupe.

Les montants attribués dans le cadre de ce plan sont pour 80 % indexés sur la performance opérationnelle du Groupe sur 3 ans, et pour 20 % indexés sur l'atteinte d'objectifs liés à la responsabilité sociale et environnementale (RSE) du Groupe. Ces objectifs, au nombre de 9, sont en ligne avec les 4 piliers formant la base de la politique RSE du Groupe. En outre, le paiement final est soumis à une condition de présence continue dans le Groupe entre la date d'attribution et la date de paiement, sous réserve que le Résultat d'exploitation et le Résultat avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soient strictement positifs. Pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières, ce plan de fidélisation est adapté conformément aux exigences de la directive européenne CRD 4.

La provision nette correspondant aux plans de rémunération variable du Groupe et au plan de fidélisation s'élève à 817 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre 694 millions d'euros au 31 décembre 2020.

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Provisions nettes au titre des autres avantages à long terme</b>	<b>1 274</b>	<b>1 137</b>
Actif comptabilisé au bilan au titre des autres avantages à long terme	(90)	(83)
Obligation comptabilisée au bilan au titre des autres avantages à long terme	1 364	1 220

### 6.d INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

BNP Paribas a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire et aux plans d'adaptation des effectifs font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Provisions au titre des plans de départ volontaire, préretraite, et plans d'adaptation des effectifs	355	468

## 6.e PAIEMENTS À BASE D'ACTIONS

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein de BNP Paribas, des plans annuels de rémunération différée établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières, prévoient une rémunération variable sur une période pluriannuelle et payable en numéraire indexé sur le cours de l'action, le paiement en étant reporté sur plusieurs années.

### Rémunération variable pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières

Depuis la publication de l'arrêté du ministère de l'Économie et des Finances du 13 décembre 2010 et suite aux dispositions de la directive européenne CRD 4 du 26 juillet 2013 transposée en droit français dans le Code monétaire et financier, par l'ordonnance du 20 février 2014 ainsi

que les décrets et arrêtés du 3 novembre 2014 et le règlement délégué européen du 4 mars 2014, les plans de rémunération variable s'appliquent aux collaborateurs du Groupe exerçant des activités susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.

Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et le soumettent, le cas échéant, à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

Les sommes seront versées notamment en numéraire indexé sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas.

### Rémunération variable différée pour les autres collaborateurs du Groupe

Les plans annuels de rémunération différée applicables aux collaborateurs dont la contribution aux performances du Groupe est significative sont en partie versés en numéraire indexé sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas.

## ► CHARGE REPRÉSENTÉE PAR LES PAIEMENTS À BASE D'ACTIONS

Charge ou (produit) en millions d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020
Plans de rémunération différée antérieurs	67	(110)
Plans de rémunération différée de l'exercice	530	441
<b>TOTAL</b>	<b>597</b>	<b>331</b>

## Note 7 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### 7.a ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

Le capital social de BNP Paribas SA s'élève au 31 décembre 2021 à 2 468 663 292 euros, divisé en 1 234 331 646 actions de 2 euros de nominal chacune (contre 2 499 597 122 euros et 1 249 798 561 actions au 31 décembre 2020).

#### Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe

	Opérations pour compte propre		Opérations de négoce <sup>(1)</sup>		Total	
	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)
<b>Actions détenues au 31 décembre 2019</b>	<b>726 451</b>	<b>38</b>	<b>481 070</b>	<b>25</b>	<b>1 207 521</b>	<b>63</b>
Cessions effectuées	(4 480)	-			(4 480)	-
Mouvements nets			498 244	17	498 244	17
<b>Actions détenues au 31 décembre 2020</b>	<b>721 971</b>	<b>38</b>	<b>979 314</b>	<b>42</b>	<b>1 701 285</b>	<b>80</b>
Acquisitions effectuées	15 466 915	900			15 466 915	900
Réduction de capital	(15 466 915)	(900)			(15 466 915)	(900)
Mouvements nets			(979 314)	(42)	(979 314)	(42)
<b>Actions détenues au 31 décembre 2021</b>	<b>721 971</b>	<b>38</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>721 971</b>	<b>38</b>

(1) Transactions réalisées dans le cadre d'une activité de négoce et d'arbitrage sur indices boursiers.

Au cours du dernier trimestre de l'exercice 2021, BNP Paribas SA a racheté sur le marché puis annulé 15 466 915 de ses propres actions conformément à la décision du Conseil d'administration du 28 septembre 2021.

Au 31 décembre 2021, le Groupe détient 721 971 actions BNP Paribas représentant 38 millions d'euros qui sont portés en diminution des capitaux propres.

## Actions de préférence et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) éligibles aux fonds propres prudentiels de catégorie Tier 1

### Actions de préférence émises par les filiales étrangères du Groupe

BNP Paribas Personal Finance a procédé en 2004 à deux émissions d'actions de préférence, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire d'une structure dédiée de droit anglais contrôlée de façon exclusive.

Le 15 avril 2021, BNP Paribas Personal Finance a remboursé ces émissions, pour un montant de 80 millions d'euros. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux variable sur l'indice TEC 10.

### Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée émis par BNP Paribas SA

BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe, fixe révisable ou variable et peuvent être remboursés à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon ou tous les cinq ans. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon flottant indexé sur Euribor, Libor ou un taux de swap ou un coupon fixe.

Le 25 février 2020, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 750 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux de 4,5 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans.

En cas de non-remboursement en 2030, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux du bon du trésor américain de maturité constante de 5 ans (taux CMT). Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 17 octobre 2020, BNP Paribas SA a remboursé l'émission d'octobre 2005, pour un montant de 400 millions de dollars. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,25 %.

Le 19 février 2021, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 250 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux de 4,625 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans. En cas de non-remboursement en 2031, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux du bon du trésor américain de maturité constante de 5 ans (taux CMT). Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 8 mars 2021, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de juin 2007, pour un montant de 600 millions de dollars. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,5 %.

Le 30 mars 2021, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de mars 2016, pour un montant de 1 500 millions de dollars, avant sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,625 %.

Le 3 janvier 2022, BNP Paribas a remboursé les émissions de juillet 2006 et de juin 2007, pour respectivement 150 millions d'euros et 1 100 millions de dollars. Ces émissions ne sont plus admissibles dans les fonds propres additionnels de catégorie 1 au 31 décembre 2021.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'unités)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
Juillet 2006	EUR	150	annuelle	5,450 %	20 ans	Euribor 3 mois + 1,920 %
Juin 2007	USD	1 100	semestrielle	7,195 %	30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290 %
Juin 2015	EUR	750	semestrielle	6,125 %	7 ans	Swap EUR 5 ans + 5,230 %
Août 2015	USD	1 500	semestrielle	7,375 %	10 ans	Swap USD 5 ans + 5,150 %
Décembre 2016	USD	750	semestrielle	6,750 %	5,25 ans	Swap USD 5 ans + 4,916 %
Novembre 2017	USD	750	semestrielle	5,125 %	10 ans	Swap USD 5 ans + 2,838 %
Août 2018	USD	750	semestrielle	7,000 %	10 ans	Swap USD 5 ans + 3,980 %
Mars 2019	USD	1 500	semestrielle	6,625 %	5 ans	Swap USD 5 ans + 4,149 %
Juillet 2019	AUD	300	semestrielle	4,500 %	5,5 ans	Swap AUD 5 ans + 3,372 %
Février 2020	USD	1 750	semestrielle	4,500 %	10 ans	US CMT 5 ans + 2,944 %
Février 2021	USD	1 250	semestrielle	4,625 %	10 ans	US CMT 5 ans + 3,340 %

### TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2021

### EN CONTREVALEUR EURO HISTORIQUE

9 207 <sup>(1)</sup>

(1) Net des titres autodétenus par des entités du Groupe.

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Pour les émissions réalisées avant 2015 cette absence de paiement est conditionnée à l'absence de versement sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA et sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les intérêts doivent être versés en cas de distribution de dividende sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Capital et réserves » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 31 décembre 2021, le Groupe BNP Paribas détenait 14 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

### Résultat par action ordinaire

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte le cas échéant des options de souscriptions d'actions dans la monnaie, ainsi que des actions de performance allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire.

	Exercice 2021	Exercice 2020 retraité selon IFRS 5
<b>Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros)<sup>(1)</sup></b>	<b>9 052</b>	<b>6 626</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice</b>	<b>1 247 014 704</b>	<b>1 247 821 717</b>
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	-	206
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action</b>	<b>1 247 014 704</b>	<b>1 247 821 923</b>
<b>Résultat de base par action ordinaire (en euros)</b>	<b>7,26</b>	<b>5,31</b>
dont activités poursuivies (en euros)	6,68	5,01
dont activités destinées à être cédées (en euros)	0,58	0,30
<b>Résultat dilué par action ordinaire (en euros)</b>	<b>7,26</b>	<b>5,31</b>
dont activités poursuivies (en euros)	6,68	5,01
dont activités destinées à être cédées (en euros)	0,58	0,30

(1) Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende, ainsi que du gain ou de la perte de change associé comptabilisé directement en capitaux propres en cas de rachat.

Les dividendes par action versés en juin et septembre 2021 au titre du résultat de l'exercice 2020 se sont élevés respectivement à 1,11 euro et à 1,55 euro, soit un total de 2,66 euros.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 19 mai 2020, aucun dividende n'a été versé au titre du résultat 2019.

### 7.b PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

BNP Paribas (la « Banque ») est partie en tant que défenderesse à plusieurs litiges, différends et procédures (y compris des enquêtes par des autorités judiciaires ou de supervision) dans un certain nombre de juridictions, découlant du cours normal de ses activités commerciales, y compris entre autres en lien avec ses activités en qualité de contrepartie, prêteur, employeur, investisseur et contribuable.

Les risques y afférents ont été évalués par la Banque et font l'objet, le cas échéant, de provisions présentées dans l'annexe 4.p Provisions pour risques et charges des états financiers consolidés au 31 décembre 2021, une provision étant constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les principaux passifs éventuels représentatifs de procédures judiciaires, administratives ou arbitrales en cours à la date du 31 décembre 2021 sont quant à eux décrits ci-dessous. La Banque considère actuellement qu'aucune de ces procédures n'est de nature à avoir un impact défavorable significatif sur sa situation financière ou sa rentabilité, néanmoins l'issue de procédures judiciaires ou administratives est par nature imprévisible.

Le liquidateur de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (ci-après « BLMIS ») a intenté un certain nombre de recours contre la Banque et certaines de ses filiales, auprès du tribunal des faillites

américain (United States Bankruptcy Court Southern District of New York). Ces recours, connus sous le nom de demandes de « clawback », s'apparentent aux divers recours introduits par le liquidateur de BLMIS à l'encontre de nombreuses institutions, et visent au recouvrement de fonds prétendument transférés aux entités du Groupe BNP Paribas par BLMIS ou indirectement par le biais de fonds liés à BLMIS et dans lesquels des entités du Groupe BNP Paribas détenaient des participations. Le liquidateur de BLMIS prétend qu'en vertu du droit fédéral américain des procédures collectives et du droit de l'État de New York, les paiements effectués en faveur des entités du Groupe BNP Paribas sont nuls et recouvrables. Au total, ces recours visaient initialement au recouvrement d'une somme d'environ 1,3 milliard de dollars américains. BNP Paribas dispose d'arguments très solides à opposer à ces recours, et se défend vigoureusement dans ces instances.

Deux décisions du tribunal des faillites américain, du 22 novembre 2016 et du 3 octobre 2018, ont rejeté la majorité des demandes que le liquidateur de BLMIS cherchait à recouvrer auprès des entités du Groupe BNP Paribas. Le 25 février 2019, la Cour d'appel (United States Court of Appeals for the Second Circuit) a infirmé la décision du tribunal des faillites américain du 22 novembre 2016. Le 29 août 2019, les défendeurs ont déposé une requête auprès de la Cour suprême américaine afin qu'elle réforme la décision, mais cette dernière l'a rejetée. Les Parties avaient convenu de suspendre l'ensemble des procédures jusqu'à ce que soit rendue la décision de la Cour d'appel dans le cadre d'un litige opposant le Trustee à un tiers portant sur des questions juridiques similaires à celles de la décision du 3 octobre 2018 du tribunal des faillites américain, décision qui pouvait avoir un impact sur les demandes de « clawback » contre la Banque. Le 30 août 2021, la Cour d'appel a rendu une décision dans ce litige, qui annule par voie de conséquence la décision du 3 octobre 2018 du tribunal des faillites en précisant le principe juridique qui aurait dû être appliqué aux demandes du liquidateur. Le liquidateur peut donc à nouveau déposer certaines demandes précédemment rejetées par le tribunal des faillites en vertu du principe juridique antérieur.

Une procédure judiciaire a été intentée en Belgique à la requête d'actionnaires minoritaires de l'ancien groupe Fortis contre la Société fédérale de Participations et d'Investissement, Ageas et BNP Paribas, demandant notamment la condamnation de BNP Paribas à des dommages et intérêts à titre de restitution par équivalent d'une partie des actions de BNP Paribas Fortis, qui lui ont été apportées en 2009, au motif que le transfert de ces actions serait nul. Le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles a décidé, le 29 avril 2016, de surseoir à statuer jusqu'à l'issue de la procédure pénale en cours en Belgique dans le dossier Fortis. Dans cette procédure pénale, le ministère public a demandé un non-lieu. Elle est aujourd'hui définitivement clôturée, la Chambre du conseil du Tribunal de première instance de Bruxelles ayant constaté la prescription des charges dans une ordonnance du 4 septembre 2020, devenue définitive. Certains actionnaires minoritaires poursuivent la procédure judiciaire contre BNP Paribas et la Société fédérale de Participations et d'Investissement devant le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, et BNP Paribas continue à se défendre avec vigueur contre les allégations de ces actionnaires.

Comme de nombreuses autres institutions financières dans les secteurs de la banque, de l'investissement, des fonds communs ou du courtage, la Banque a reçu ou est susceptible de recevoir des demandes d'information ou de faire l'objet d'enquêtes d'autorités de supervision, d'agences gouvernementales ou d'autorégulation. La Banque répond à ces requêtes, coopère avec les autorités et régulateurs en question et s'efforce de traiter et de remédier aux points soulevés.

Le 26 février 2020 le Tribunal correctionnel de Paris a jugé BNP Paribas Personal Finance coupable de pratique commerciale trompeuse et de recel de ce délit. BNP Paribas Personal Finance est condamnée à payer

une amende de 187 500 euros et à verser un montant au titre des frais de défense ainsi que des dommages et intérêts en faveur des parties civiles. Le jugement est assorti de l'exécution provisoire sur les intérêts civils. BNP Paribas Personal Finance a interjeté appel de la décision le 6 mars 2020. Par ailleurs, une demande en référé de suspension de l'exécution provisoire a également été initiée, mais celle-ci a été déboutée par ordonnance du 25 septembre 2020. Les dommages-intérêts ont été versés par BNP Paribas Personal Finance aux parties civiles, sans préjudice de la procédure pendante devant la Cour d'appel de Paris et des procédures judiciaires civiles qui suivent leurs cours par ailleurs.

Il n'existe pas d'autre procédure judiciaire, administrative ou d'arbitrage (y compris toute procédure qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Banque.

## 7.c REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET PERTE DE CONTRÔLE OU D'INFLUENCE NOTABLE

### Verner Investissements

Le 13 juillet 2021, BNP Paribas SA a racheté la participation résiduelle de 50 % dans Verner Investissements, holding des entités Exane.

Le Groupe BNP Paribas a pris par conséquent le contrôle de cette entité et la consolide par intégration globale à partir du deuxième semestre 2021.

Cette opération a eu pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 6 milliards d'euros, notamment les actifs financiers en valeur de marché par résultat pour 3,7 milliards d'euros.

La prise de contrôle s'analyse comme la cession de la quote-part antérieurement détenue et une nouvelle acquisition à la date de la prise de contrôle.

La première consolidation en intégration globale appelle un exercice de mise à la juste valeur de l'ensemble des actifs et passifs de l'ensemble Verner Investissements. La différence entre la situation nette réévaluée et la valeur des titres se traduit par la comptabilisation en résultat d'un écart d'acquisition négatif de 111 millions d'euros.

Y compris l'effet de la perte sur cession de la quote-part antérieurement détenue, l'impact net en résultat de la prise de contrôle s'établit à -51 millions d'euros.

### Allfunds Group Plc

Le 3 octobre 2020, un nouveau partenariat a été mis en place entre BNP Paribas et Allfunds (AFB) - leader du marché européen de la distribution de fonds. Cette opération avait généré un résultat de cession avant impôts de 371 millions d'euros.

Au 31 décembre 2020, le Groupe BNP Paribas détenait 22,5 % du capital d'AFB Group Plc et exerce une influence notable.

Le 23 avril 2021, le Groupe a participé à l'introduction en Bourse de Allfunds, en apportant 6,7 % du capital. À l'issue de cette opération, le Groupe conserve une influence notable avec 15,8 % du capital d'AFB Group Plc. Cette opération a généré un résultat de cession avant impôts de 300 millions d'euros.

Le 16 septembre 2021, le Groupe a cédé 2 % du capital de Allfunds et conserve une influence notable avec 13,8 % du capital d'AFB Group Plc. Cette opération a généré un résultat de cession avant impôts de 144 millions d'euros.

### 7.d ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES

BNP Paribas a conclu le 18 décembre 2021 un accord avec BMO Financial Group pour la vente de 100 % de ses activités de banque commerciale aux États-Unis opérées par l'ensemble homogène BancWest pour une considération de prix totale de 16,3 milliards de dollars américains en numéraire.

L'opération devrait être réalisée formellement au cours de l'année 2022, sous réserve des conditions suspensives habituelles, incluant l'approbation des autorités compétentes. Le Groupe considère dès lors que la perte de contrôle dans le délai d'un an est hautement probable.

Le groupe d'actifs concerné par l'accord comprend l'essentiel des entités de l'ensemble homogène BancWest (voir référence D2 en note 7.l *Périmètre de consolidation*). BancWest est donc qualifié d'activité destinée à être cédée (voir note 1.i *Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées*).

En application des dispositions de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente, les états financiers consolidés du Groupe sont adaptés pour présenter BancWest de manière séparée :

- les actifs sont reclassés sur une ligne distincte du bilan « Actifs destinés à être cédés » ;

- les passifs sont également reclassés sur une ligne distincte « Dettes liées aux actifs destinés à être cédés » ;
- les montants inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation d'actifs et de passifs sont présentés séparément dans l'état du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres. Ce retraitement est également réalisé sur l'exercice 2020 ;
- les produits et charges sont reclassés sur une ligne distincte « Résultat net des activités destinées à être cédées » au sein du compte de résultat. Ce résultat inclut les produits et charges des opérations internes réalisées avec BancWest, dès lors qu'à la suite de la cession, le Groupe ne bénéficiera plus de ces produits ou n'encourra plus ces charges. Ce reclassement est également réalisé sur l'exercice 2020 ;
- la variation nette de la trésorerie est isolée sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie. Ce retraitement est également réalisé sur l'exercice 2020.

#### ► RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES

<i>En millions d'euros</i>	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2020 retraité selon IFRS 5</b>
<b>Produit net bancaire</b>	<b>2 473</b>	<b>2 496</b>
Frais de gestion	(1 645)	(1 689)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>828</b>	<b>807</b>
Coût du risque	46	(322)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>874</b>	<b>485</b>
Gains nets sur actifs immobilisés	19	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>893</b>	<b>485</b>
Impôt sur les bénéfices	(173)	(106)
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES</b>	<b>720</b>	<b>379</b>

► **ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES**

<i>En millions d'euros</i>	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2020 retraité selon IFRS 5</b>
<b>Résultat net des activités destinées à être cédées</b>	<b>720</b>	<b>379</b>
<b>Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres des activités destinées à être cédées</b>	<b>580</b>	<b>(637)</b>
<b>Éléments pouvant être rapportés au résultat</b>	<b>571</b>	<b>(658)</b>
Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	739	(793)
Variations de valeur des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(173)	136
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(30)	(50)
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(61)	98
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>		
Impôt sur les bénéfices	96	(49)
<b>Éléments ne pouvant être rapportés au résultat</b>	<b>9</b>	<b>21</b>
Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	12	32
Impôt sur les bénéfices	(3)	(11)
<b>TOTAL</b>	<b>1 300</b>	<b>(258)</b>

► **BILAN DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES**

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 décembre 2021</b>
Caisse, banques centrales	14 654
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	5 009
Actifs financiers au coût amorti	65 775
Immobilisations corporelles	428
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	2 770
Autres actifs	2 631
<b>TOTAL ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS</b>	<b>91 267</b>
Passifs financiers au coût amorti	73 041
Autres passifs	1 325
<b>TOTAL DETTES LIÉES AUX ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS</b>	<b>74 366</b>

► **VARIATIONS D'ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2021**

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 décembre 2021</b>
<b>Éléments pouvant être rapportés au résultat</b>	<b>608</b>
Parités monétaires	687
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	(41)
Instruments dérivés de couverture	(38)
<b>Éléments ne pouvant être rapportés au résultat</b>	<b>(125)</b>
Réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(125)
<b>VARIATIONS D'ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES</b>	<b>483</b>

► **ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI CLASSÉS AU SEIN DES « ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS »**

En millions d'euros, au	31 décembre 2021		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation	Valeur nette comptable
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>52</b>	<b>-</b>	<b>52</b>
Strate 1	52	-	52
<b>Prêts et créances envers la clientèle</b>	<b>50 530</b>	<b>(476)</b>	<b>50 054</b>
Strate 1	45 751	(172)	45 579
Strate 2	4 370	(217)	4 153
Strate 3	409	(87)	322
<b>Titres de dette</b>	<b>15 669</b>	<b>-</b>	<b>15 669</b>
Strate 1	15 669	-	15 669
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI</b>	<b>66 251</b>	<b>(476)</b>	<b>65 775</b>

► **TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES**

En millions d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020 retraité selon IFRS 5
Augmentation nette de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle	9 772	4 386
Diminution nette de la trésorerie liée aux opérations d'investissement	(111)	(229)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux opérations de financement	406	(1 676)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée	672	(289)
<b>AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES</b>	<b>10 739</b>	<b>2 192</b>

## 7.e ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

### Bpost Banque

Le 3 janvier 2022, BNP Paribas Fortis a acheté la participation résiduelle de 50 % dans Bpost Banque, conduisant à la prise de contrôle de cette entité et à sa consolidation par intégration globale à partir de 2022.

Cette opération permettra au Groupe d'optimiser l'activité Banque De Détail en Belgique.

L'effet estimé sur le bilan du Groupe en date d'acquisition est une augmentation d'environ 12 milliards d'euros, dont 8 milliards d'euros de prêts et créances à la clientèle au coût amorti.

Cette opération génère un impact positif estimé sur le résultat net d'impôt en 2022 de 0,2 milliard d'euros.

### FLOA

Le 31 janvier 2022, BNP Paribas a acquis 100 % de FLOA, conduisant à sa consolidation par intégration globale à partir de 2022.

L'acquisition de FLOA, leader français des solutions de paiement en ligne et sur mobile, s'inscrit dans le cadre de la stratégie de BNP Paribas de développement en matière de paiements et de crédits à la consommation en Europe.

L'effet estimé sur le bilan du Groupe en date d'acquisition est une augmentation d'environ 2,2 milliards d'euros, dont 2 milliards d'euros de prêts et créances à la clientèle au coût amorti.



## 7.f INTÉRÊTS MINORITAIRES

<i>En millions d'euros</i>	Capital et réserves	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	Intérêts minoritaires
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>4 442</b>	<b>17</b>	<b>(67)</b>	<b>4 392</b>
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2019</b>	<b>(84)</b>			<b>(84)</b>
Augmentations de capital et émissions				-
Réduction ou remboursement de capital				-
Rémunération des actions de préférence	(1)			(1)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires				-
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires	5			5
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle	1			1
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(69)			(69)
Autres variations	(2)			(2)
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres		(8)	(32)	(40)
<b>Résultat net au 31 décembre 2020</b>	<b>348</b>			<b>348</b>
<b>Situation au 31 décembre 2020</b>	<b>4 640</b>	<b>9</b>	<b>(99)</b>	<b>4 550</b>
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2020</b>	<b>(221)</b>			<b>(221)</b>
Augmentations de capital et émissions	10			10
Réduction ou remboursement de capital	(73)			(73)
Rémunération des actions de préférence				-
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires				-
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires	(139)			(139)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle	55			55
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	38			38
Autres variations	9			9
Transfert en réserves d'éléments non recyclables	1	(1)		-
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres		7	(7)	-
<b>Résultat net au 31 décembre 2021</b>	<b>392</b>			<b>392</b>
<b>Situation au 31 décembre 2021</b>	<b>4 712</b>	<b>15</b>	<b>(106)</b>	<b>4 621</b>

## Intérêts minoritaires significatifs

L'appréciation du caractère significatif des intérêts minoritaires est fondée sur la contribution des filiales correspondantes au bilan (avant élimination des opérations réciproques) et au résultat du Groupe BNP Paribas.

	31 décembre 2021		Exercice 2021					
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
<i>En millions d'euros</i>								
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	98 967	1 779	585	557	34 %	179	167	163
Autres intérêts minoritaires						213	225	58
<b>TOTAL</b>						<b>392</b>	<b>392</b>	<b>221</b>

	31 décembre 2020		Exercice 2020					
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
<i>En millions d'euros</i>								
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	89 607	1 699	552	541	34 %	171	162	-
Autres intérêts minoritaires						177	146	84
<b>TOTAL</b>						<b>348</b>	<b>308</b>	<b>84</b>

Il n'existe pas de restriction contractuelle particulière sur les actifs de BGL BNP Paribas, liée à la présence de l'actionnaire minoritaire.

### ➤ OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION INTERNE AYANT MODIFIÉ LA PART DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LE CAPITAL ET LES RÉSERVES

Aucune opération de restructuration interne significative n'a eu lieu au cours des exercices 2021 et 2020.

### ➤ OPÉRATIONS D'ACQUISITION DE PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRE OU DE CESSION PARTIELLE MODIFIANT LA PART DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LE CAPITAL ET LES RÉSERVES

En millions d'euros	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
<b>Bank BGZ BNP Paribas</b>				
Cession partielle de 1,26 % portant le taux de détention du Groupe à 87,43 %	(11)	37		
<b>Financit SPA</b>				
Mise en place d'un partenariat, portant le taux de détention de Groupe à 60 %	21	18		
<b>Autres</b>	(2)		(1)	1
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>55</b>	<b>(1)</b>	<b>1</b>

### Engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 322 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 500 millions d'euros au 31 décembre 2020.

## 7.g RESTRICTIONS SIGNIFICATIVES DANS LES FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

### Restrictions significatives relatives à la capacité des entités à transférer de la trésorerie vers le Groupe

La capacité des entités à payer des dividendes ou à rembourser des prêts et avances dépend, entre autres, des contraintes locales réglementaires en termes de capitalisation, des réserves statutaires et des performances financières et opérationnelles des entités. En 2021, aucune entité du Groupe BNP Paribas n'a connu de restriction significative autre que celles liées aux contraintes réglementaires.

### Restrictions significatives relatives à la capacité du Groupe à utiliser des actifs logés dans des entités structurées consolidées

L'accès aux actifs des entités structurées consolidées dans lesquelles des investisseurs tiers ont investi est limité dans la mesure où les actifs de ces entités sont réservés au bénéfice des porteurs de parts ou de titres. Le montant total de ces actifs s'élève à 34 milliards d'euros au 31 décembre 2021 contre 35 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

### Restrictions significatives relatives à la capacité du Groupe à utiliser des actifs donnés en garantie ou mis en pension

Les instruments financiers donnés par le Groupe BNP Paribas en garantie ou mis en pension sont présentés dans les notes 4.r et 5.d.

### Restrictions significatives liées aux réserves de liquidité

Les restrictions significatives liées aux réserves de liquidité correspondent aux dépôts obligatoires auprès des banques centrales communiqués dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel dans la section *Risque de liquidité*.

### Actifs représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance

Les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte évalués en valeur de marché sur option, pour un montant de 87 milliards d'euros au 31 décembre 2021 (contre 73 milliards d'euros au 31 décembre 2020), sont détenus au profit des souscripteurs de ces contrats.

## 7.h ENTITÉS STRUCTURÉES

Le Groupe BNP Paribas est engagé dans des opérations avec des entités structurées sponsorisées principalement à travers ses activités de titrisation d'actifs financiers en qualité d'initiateur ou d'arrangeur, de gestionnaire de fonds et de financements spécialisés d'actifs.

De plus, le Groupe BNP Paribas est également en relation avec des entités structurées qu'il n'a pas sponsorisées, notamment sous la forme d'investissements dans des fonds ou des véhicules de titrisation.

L'évaluation du contrôle pour les entités structurées est détaillée dans la note 1.b.2. *Méthodes de consolidation*.

### Entités structurées consolidées

Les principales catégories d'entités structurées consolidées sont :

**Conduits ABCP (*Asset Backed Commercial Paper*)** : les conduits de titrisation ABCP Starbird, Matchpoint et Scaldis financent des opérations de titrisation gérées par le Groupe BNP Paribas pour le compte de sa clientèle. Le détail de leur mode de financement et l'exposition en risque du Groupe BNP Paribas sont présentés dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel dans la partie *Titrisation pour compte de la clientèle (sponsor)*.

**Titrisation pour compte propre** : les positions de titrisation pour compte propre originées et conservées par le Groupe BNP Paribas sont détaillées dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel dans la partie *Titrisation pour compte propre (initiateur)*.

**Fonds gérés par le Groupe** : Le Groupe BNP Paribas structure différents types de fonds pour lesquels il peut agir en tant que gestionnaire, investisseur, dépositaire ou garant. Lorsqu'il est à la fois gestionnaire et investisseur significatif, et donc exposé à des rendements variables, ces fonds sont consolidés.

### Entités structurées non consolidées

Le Groupe BNP Paribas est en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités, pour répondre aux besoins de ses clients.

### Informations relatives aux intérêts dans des entités structurées sponsorisées

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées sont les suivantes :

**Titrisation** : Le Groupe BNP Paribas structure des véhicules de titrisation destinés à offrir à ses clients des solutions de financement de leurs actifs soit directement, soit à travers les conduits ABCP consolidés. Chaque véhicule finance l'achat des actifs des clients (créances ou obligations, etc.) en émettant principalement des obligations adossées à ces actifs et dont le remboursement est lié à leur performance.

**Fonds** : Le Groupe BNP Paribas structure et gère des fonds dans le but de proposer des opportunités d'investissements à ses clients. Des fonds dédiés ou publics sont proposés à des clients institutionnels et particuliers, et sont distribués et suivis commercialement par le Groupe. Les entités du Groupe BNP Paribas qui gèrent ces fonds peuvent percevoir des commissions de gestion et des commissions de performance. Le Groupe BNP Paribas peut détenir des parts émises par ces fonds, ainsi que des parts dans des fonds dédiés à l'activité d'assurance non gérés par le Groupe BNP Paribas.

**Financement d'actifs** : Le Groupe BNP Paribas met en place et finance des entités structurées qui acquièrent des actifs (avions, navires, etc.) destinés à être mis en location, les loyers reçus par l'entité structurée permettant de rembourser le financement garanti par l'actif détenu par l'entité structurée.

**Autres** : pour le compte de sa clientèle, le Groupe BNP Paribas peut également structurer des entités destinées à investir dans des actifs ou à restructurer de la dette.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le Groupe BNP Paribas à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.

Les actifs et passifs du Groupe liés aux intérêts détenus dans des entités structurées sponsorisées sont les suivants :

En millions d'euros, au 31 décembre 2021	Titrisation	Fonds	Financement d'actifs	Autres	Total
<b>INTÉRÊTS AU BILAN DU GROUPE</b>					
<b>ACTIF</b>					
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	5	1 009	4	95	1 113
Instruments financiers dérivés de couverture	11	1 404	23	18	1 456
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	190				190
Actifs financiers au coût amorti	14 230	117	1 709	9	16 065
Autres actifs	3	93			96
Placements des activités d'assurance		24 114			24 114
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>14 439</b>	<b>26 737</b>	<b>1 736</b>	<b>122</b>	<b>43 034</b>
<b>PASSIF</b>					
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	18	542	3	54	617
Instruments financiers dérivés de couverture					-
Passifs financiers au coût amorti	1 058	12 809	140	27	14 034
Autres passifs	5	140	118		263
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 081</b>	<b>13 491</b>	<b>261</b>	<b>81</b>	<b>14 914</b>
<b>EXPOSITION MAXIMALE DU GROUPE AUX PERTES</b>	<b>21 888</b>	<b>27 061</b>	<b>3 047</b>	<b>212</b>	<b>52 208</b>
<b>TAILLE DES ENTITÉS STRUCTURÉES<sup>(1)</sup></b>	<b>121 665</b>	<b>332 150</b>	<b>4 933</b>	<b>5 263</b>	<b>464 011</b>

En millions d'euros, au 31 décembre 2020	Titrisation	Fonds	Financement d'actifs	Autres	Total
<b>INTÉRÊTS AU BILAN DU GROUPE</b>					
<b>ACTIF</b>					
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	169	818	11	316	1 314
Instruments financiers dérivés de couverture	55	511	140	4	710
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	231				231
Actifs financiers au coût amorti	14 172	367	1 168	9	15 716
Autres actifs		203		1	204
Placements des activités d'assurance		19 231			19 231
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>14 627</b>	<b>21 130</b>	<b>1 319</b>	<b>330</b>	<b>37 406</b>
<b>PASSIF</b>					
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	80	574	1	786	1 441
Instruments financiers dérivés de couverture					-
Passifs financiers évalués au coût amorti	820	11 115	130	760	12 825
Autres passifs	2	158	105	4	269
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>902</b>	<b>11 847</b>	<b>236</b>	<b>1 550</b>	<b>14 535</b>
<b>EXPOSITION MAXIMALE DU GROUPE AUX PERTES</b>	<b>23 096</b>	<b>21 938</b>	<b>1 674</b>	<b>632</b>	<b>47 340</b>
<b>TAILLE DES ENTITÉS STRUCTURÉES<sup>(1)</sup></b>	<b>117 188</b>	<b>305 525</b>	<b>4 945</b>	<b>6 438</b>	<b>434 096</b>

(1) La taille des entités structurées sponsorisées correspond au total de l'actif de l'entité structurée pour la titrisation, à la valeur liquidative pour les fonds (hors mandats de gestion) et au total de l'actif de l'entité structurée ou au montant de l'engagement du Groupe BNP Paribas pour le financement d'actifs et les autres activités.

L'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées sponsorisées par le Groupe BNP Paribas correspond à la valeur comptable de l'actif, excluant, pour les actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres, les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres, ainsi qu'au montant nominal des engagements de financement et de garantie donnés et au montant notionnel des CDS (*credit default swaps*) vendus.

### Informations relatives aux intérêts dans des entités structurées non sponsorisées

Les principaux intérêts détenus par le Groupe BNP Paribas lorsqu'il a uniquement un rôle d'investisseur dans des entités structurées non sponsorisées sont détaillés ci-dessous :

- **Parts de fonds non gérés par le Groupe détenues par le métier Assurance** : dans le cadre de la stratégie d'allocation d'actifs correspondant au placement des primes associées à des contrats d'assurance en unités de compte ou du fonds général, le métier Assurance souscrit des parts d'entités structurées. Ces placements à court ou moyen terme sont détenus pour leur performance financière et répondent aux critères de diversification des risques inhérents au métier. Ils représentent un montant de 39 milliards d'euros au 31 décembre 2021 (33 milliards d'euros au 31 décembre 2020). Les variations de valeur et l'essentiel des risques liés à ces placements sont supportés par les assurés dans le cas des actifs représentatifs

des contrats en unités de compte, et par l'assureur dans le cas des actifs représentatifs du fonds général ;

- **Autres investissements dans des fonds non gérés par le Groupe** : dans le cadre de son activité de négociation, le Groupe BNP Paribas investit dans des entités structurées en n'ayant aucune implication dans leur gestion ou leur structuration (investissements dans des fonds communs de placement, des fonds de placement en valeurs mobilières ou des fonds alternatifs), notamment en couverture économique de produits structurés vendus aux clients. Le Groupe prend également des participations minoritaires dans des fonds d'investissements pour accompagner des entreprises dans le cadre de son activité de capital investissement. Ces investissements représentent un montant total de 10 milliards d'euros au 31 décembre 2021 (7 milliards d'euros au 31 décembre 2020) ;

- **Investissements dans des véhicules de titrisation** : le détail de l'exposition du Groupe et la nature des investissements effectués sont communiqués dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel dans la partie *Titrisation en tant qu'investisseur*.

En outre, dans le cadre de son activité de financement d'actifs, le Groupe BNP Paribas apporte du financement à des entités structurées par et pour ses clients, dont l'objet est l'acquisition d'actifs (avions, navires, etc.) et leur mise en location auprès du client. Le montant de ces financements s'élève à 5 milliards d'euros au 31 décembre 2021 (6 milliards d'euros au 31 décembre 2020).

## 7.i RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIAIRE AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les mandataires sociaux, leur conjoint et leurs enfants à charge sont considérés par le Groupe comme étant des parties liées.

La politique de rémunération et d'attribution des avantages sociaux aux mandataires sociaux, ainsi que les informations sur base individuelle, sont présentées dans le chapitre 2 *Gouvernance d'entreprise* du Document d'enregistrement universel du Groupe.

### Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux dirigeants mandataires sociaux

	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>Rémunération brute y compris rémunération liée au mandat d'administrateur et avantages en nature</b>		
due au titre de l'exercice	8 486 731 €	6 070 060 €
versée au cours de l'exercice	6 526 149 €	5 532 930 €
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>		
Indemnités de fin de carrière : valeur actualisée des engagements (hors charges sociales)	788 884 €	294 833 €
Régime de retraite à cotisations définies : cotisations versées par BNP Paribas dans l'année	6 400 €	5 306 €
<b>Prévoyance/couverture santé</b> : primes versées par BNP Paribas dans l'année	18 836 €	14 962 €
<b>Paievements à base d'actions</b>		
Options de souscription d'actions	Néant	Néant
Actions de performance	Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle		
juste valeur à la date d'attribution <sup>(*)</sup>	1 327 391 €	1 065 536 €

(\*) Valorisation selon la méthode décrite dans la note 6.e.

Au 31 décembre 2021, aucun dirigeant mandataire social n'est éligible à un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies.

### Rémunération liée au mandat d'administrateur versée aux membres du Conseil d'administration

Le montant de la rémunération liée au mandat d'administrateur versée à l'ensemble des membres du Conseil d'administration en 2021 s'élève à 1 402 804 euros. Ce montant était de 1 300 000 euros en 2020. La part versée en 2021 aux mandataires sociaux non dirigeants est de 1 273 940 euros, contre 1 183 106 euros en 2020.

### Rémunération et avantages sociaux bénéficiant aux administrateurs représentant les salariés

En euros	Exercice 2021	Exercice 2020
Rémunération brute versée au cours de l'exercice	120 963	123 020
Rémunération liée au mandat d'administrateur (versée aux organisations syndicales)	190 887	180 227
Primes versées par BNP Paribas dans l'année aux dispositifs d'assurance-décès et invalidité, de Garantie Vie Professionnelle Accidents et de couverture de frais de santé	2 092	2 063
Cotisations versées par BNP Paribas au régime de retraite à cotisations définies	1 423	1 386

### Prêts, avances et garanties accordés aux mandataires sociaux

Au 31 décembre 2021 le montant des prêts en cours consentis directement ou indirectement aux mandataires sociaux ainsi qu'à leurs conjoints et enfants à charge s'élève à 6 392 970 euros (15 233 737 euros au 31 décembre 2020). Ces prêts constitutifs d'opérations courantes ont été consentis à des conditions normales.

## 7.j RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIÉES

Les autres parties liées au Groupe BNP Paribas sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, ainsi que les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel (exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels).

Les transactions opérées entre BNP Paribas et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

## Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

La liste des sociétés consolidées du Groupe BNP Paribas est présentée dans la note 7.l *Périmètre de consolidation*. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation. Les tableaux suivants présentent les opérations réalisées avec des entités consolidées par mise en équivalence.

### ► ENCOURS DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

En millions d'euros, au	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées
<b>ACTIF</b>				
Comptes ordinaires		118	1	112
Prêts	3 923	116	3 826	65
Titres	516	268	642	-
Actifs divers	1	74	3	93
Placement des activités d'assurance	1	2	-	4
<b>TOTAL</b>	<b>4 441</b>	<b>578</b>	<b>4 472</b>	<b>274</b>
<b>PASSIF</b>				
Comptes ordinaires	137	525	192	518
Autres emprunts	48	1 034	30	1 402
Passifs divers	7	26	10	19
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	1	159	-	130
<b>TOTAL</b>	<b>193</b>	<b>1 744</b>	<b>232</b>	<b>2 069</b>
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE</b>				
Engagements de financement donnés	23	553	43	646
Engagements de garantie donnés	1 469	41	2 162	55
<b>TOTAL</b>	<b>1 492</b>	<b>594</b>	<b>2 205</b>	<b>701</b>

En outre, le Groupe effectue également avec les parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme, etc.) et sur des instruments financiers acquis ou souscrits et émis par celles-ci (actions, titres obligataires, etc.).



## ► ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

En millions d'euros	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées
Intérêts et produits assimilés	26	7	30	5
Intérêts et charges assimilées	(5)	(2)	(5)	(6)
Commissions (produits)	5	305	145	279
Commissions (charges)		(76)	(8)	(38)
Prestations de services rendues		46		32
Prestations de services reçues		(7)		(6)
Loyers perçus				(1)
Produits nets des activités d'assurance	(2)	(3)	(3)	(4)
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>270</b>	<b>159</b>	<b>261</b>

### Entités du Groupe assurant la gestion de certains avantages postérieurs à l'emploi consentis au personnel

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance certains régimes de pension auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance dans laquelle le Groupe BNP Paribas est actionnaire à hauteur de 25 %.

Pour les autres entités à l'étranger, la gestion des plans d'avantages postérieurs à l'emploi est pour l'essentiel réalisée par des organismes de gestion ou des compagnies d'assurance indépendants et ponctuellement

par des sociétés du Groupe, en particulier BNP Paribas Asset Management et BNP Paribas Cardif. En Suisse, une fondation dédiée gère les plans de retraite bénéficiant au personnel de BNP Paribas Suisse.

Au 31 décembre 2021, la valeur des actifs des plans gérés par des sociétés contrôlées par le Groupe ou sur lesquelles celui-ci exerce une influence notable s'élève à 4 048 millions d'euros (4 102 millions d'euros au 31 décembre 2020). Le montant des prestations perçues (notamment des frais de gestion et de conservation d'actifs) par des sociétés du Groupe pour l'exercice 2021 s'élève à 4 millions d'euros (5 millions d'euros pour l'exercice 2020).

## 7.k VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2021. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas ;

- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants ;
- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente ;
- enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des opérations de location-financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au 31 décembre 2021	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>					
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle <sup>(1)</sup>		88 058	716 147	804 205	795 845
Titres de dette au coût amorti (note 4.e)	89 374	17 203	3 172	109 749	108 510
Actifs destinés à être cédés	4 587	11 081	49 838	65 507	64 847
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>					
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		1 123 937		1 123 937	1 123 383
Dettes représentées par un titre (note 4.h)	64 660	86 854		151 514	149 723
Dettes subordonnées (note 4.h)	18 211	7 360		25 571	24 720
Dettes liées aux actifs destinés à être cédés	-	73 077		73 077	73 041

(1) Hors location-financement.

En millions d'euros, au 31 décembre 2020	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>					
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle <sup>(1)</sup>		68 617	735 232	803 849	790 444
Titres de dette au coût amorti (note 4.e)	93 011	25 190	3 261	121 462	118 316
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>					
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		1 089 464		1 089 464	1 088 648
Dettes représentées par un titre (note 4.h)	45 760	103 990		149 750	148 303
Dettes subordonnées (note 4.h)	15 568	7 683		23 251	22 474

(1) Hors location-financement.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. À défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les titres de dette au coût amorti, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi

qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La description des niveaux de la hiérarchie de juste valeur est également présentée dans les principes comptables (note 1.e.10). La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les titres de dette au coût amorti dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée. Ces instruments ont été présentés en Niveau 2, à l'exception des crédits à la clientèle, classés en Niveau 3.















Dénomination	Pays	31 décembre 2021				31 décembre 2020			
		Méthode	contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	contrôle	% intérêt	Ref.
<b>Services Immobiliers</b>									
Auguste Thouard Expertise	France	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Immobilier Promotion Immobilier d'Entreprise	France	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Immobilier Résidences Services	France	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Immobilier Résidentiel	France	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Immobilier Résidentiel Service Clients	France	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Real Estate	France	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Real Estate (succ. Emirats Arabes Unis)	Émirats Arabes Unis	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Real Estate Advisory & Property Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Real Estate Advisory and Property Management Ireland Ltd	Irlande	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Real Estate Advisory Belgium SA	Belgique				S4	IG (2)	100%	100%	
BNPP Real Estate Advisory Italy SPA	Italie	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Real Estate Advisory Netherlands BV	Pays-Bas	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Real Estate Advisory SA	Roumanie								S2
BNPP Real Estate APM CR SRO	Rép. Tchèque				S2	IG (2)	100%	100%	
BNPP Real Estate Conseil Habitation & Hospitality	France	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Real Estate Consult France	France	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Real Estate Consult GmbH	Allemagne	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Real Estate Facilities Management Ltd	Royaume-Uni	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Real Estate Financial Partner	France	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Real Estate GmbH	Allemagne	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Real Estate Holding Benelux SA	Belgique	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Real Estate Holding GmbH	Allemagne	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Real Estate Investment Management Belgium	Belgique	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Real Estate Investment Management France	France	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH	Allemagne	IG (2)	94,9%	94,9%		IG (2)	94,9%	94,9%	
BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Espagne)	Espagne	IG (2)	94,9%	94,9%		IG (2)	94,9%	94,9%	
BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Italie)	Italie	IG (2)	94,9%	94,9%		IG (2)	94,9%	94,9%	
BNPP Real Estate Investment Management Italy SPA	Italie	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Real Estate Investment Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Real Estate Investment Management Spain SA	Espagne	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Real Estate Investment Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Real Estate Italy SRL	Italie	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Real Estate Magyarorszag Tanacsado Es Ingatlankezeselo ZRT	Hongrie				S2	IG (2)	100%	100%	
BNPP Real Estate Poland SP ZOO	Pologne	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Real Estate Portugal Unipersonal LDA	Portugal	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Real Estate Property Development & Services GmbH	Allemagne	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Real Estate Property Development UK Ltd	Royaume-Uni	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Real Estate Property Development Italy SPA	Italie	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Real Estate Property Management Belgium	Belgique				S4	IG (2)	100%	100%	
BNPP Real Estate Property Management France SAS	France	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Real Estate Property Management GmbH	Allemagne	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	

Dénomination	Pays	31 décembre 2021				31 décembre 2020			
		Méthode	contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	contrôle	% intérêt	Ref.
BNPP Real Estate Property Management Italy SRL	Italie	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Real Estate Singapore Pte Ltd	Singapour	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Real Estate Spain SA	Espagne	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Real Estate Transaction France	France	IG (2)	96,6%	96,6%	V2	IG (2)	96,9%	96,9%	V1
BNPP Real Estate Valuation France	France	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cariboo Development SL	Espagne	ME	65%	65%		ME	65%	65%	V2
GIE Siège Issy	France	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Horti Milano SRL	Italie	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Lifzz	France				S4	IG (2)	100%	100%	
Nanterre Arboretum	France	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	E2
Parker Tower Ltd	Royaume-Uni	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Partner's & Services	France	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
REPD Parker Ltd	Royaume-Uni	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Société Auxiliaire de Construction Immobilière	France								S4
Sociétés de Construction Vente (c)	France	IG / ME (2)	-	-		IG / ME (2)	-	-	
Sviluppo Residenziale Italia SRL	Italie	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Wapiti Development SL	Espagne	ME	65%	65%	E1				
<b>CORPORATE &amp; INSTITUTIONAL BANKING</b>									
<b>Securities Services</b>									
Allfunds Group PLC (Ex- Allfunds UK Ltd)	Royaume-Uni	ME	13,8%	13,7%	V2	ME	22,5%	22,4%	E3
AssetMetrix	Allemagne	ME	14,9%	14,9%	V4	ME	14,2%	14,2%	E1
BNPP Financial Services LLC	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Fund Administration Services Ireland Ltd	Irlande	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Fund Services Australasia Pty Ltd	Australie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Fund Services Australasia Pty Ltd (succ. Nouvelle-Zélande)	Nlle-Zélande	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Global Securities Operations Private Ltd	Inde	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Securities Services	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Securities Services (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Securities Services (succ. Australie)	Australie	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Securities Services (succ. Belgique)	Belgique	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Securities Services (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Securities Services (succ. Grèce)	Grèce	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Securities Services (succ. Guernesey)	Guernesey	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Securities Services (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Securities Services (succ. Hongrie)	Hongrie	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Securities Services (succ. Irlande)	Irlande	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Securities Services (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Securities Services (succ. Jersey)	Jersey	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Securities Services (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Securities Services (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Securities Services (succ. Pologne)	Pologne	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Securities Services (succ. Portugal)	Portugal	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Securities Services (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Securities Services (succ. Singapour)	Singapour	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Securities Services (succ. Suisse)	Suisse	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Services Logiciels d'Intégration Boursière	France	ME (3)	66,6%	66,6%		ME (3)	66,6%	66,6%	

Dénomination	Pays	31 décembre 2021				31 décembre 2020			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
<b>EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)</b>									
<b>France</b>									
Atargatis (s)	France	IG	-	-	IG	-	-	-	-
Austin Finance (s)	France	IG	-	-	IG	-	-	-	-
BNPP Arbitrage	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%	-	-
Compagnie d'Investissement Italiens (s)	France	IG	-	-	IG	-	-	-	-
Compagnie d'Investissement Opéra (s)	France	IG	-	-	IG	-	-	-	-
Ellipsis Asset Management	France	IG	100%	100%	VI/D3				
Esomet	France							S4	
Eurotitrisation	France	ME	21,7%	21,7%	V3	ME	23%	23%	
Exane	France	IG	100%	100%	VI/D3				
Exane (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100%	100%	VI/D3				
Exane (succ. Espagne)	Espagne	IG	100%	100%	VI/D3				
Exane (succ. Italie)	Italie	IG	100%	100%	VI/D3				
Exane (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100%	100%	VI/D3				
Exane (succ. Suède)	Suède	IG	100%	100%	VI/D3				
Exane (succ. Suisse)	Suisse	IG	100%	100%	VI/D3				
Exane Asset Management	France	ME	50%	50%	VI/D3				
Exane Derivatives	France	IG	100%	100%	VI/D3				
Exane Derivatives (succ. Italie)	Italie	IG	100%	100%	VI/D3				
Exane Derivatives (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100%	100%	VI/D3				
Exane Derivatives (succ. Suisse)	Suisse	IG	100%	100%	VI/D3				
Exane Derivatives Gerance	France	IG	100%	100%	VI/D3				
Exane Finance	France	IG	100%	100%	VI/D3				
Exane Participations	France	IG	99%	99%	VI/D3				
FCT Juice (t)	France	IG	-	-	IG	-	-	-	-
Financière des Italiens (s)	France	IG	-	-	IG	-	-	-	-
Financière du Marché Saint Honoré	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
Financière Paris Haussmann (s)	France	IG	-	-	IG	-	-	-	-
Financière Taitbout (s)	France	IG	-	-	IG	-	-	-	-
Mediterranea (s)	France	IG	-	-	IG	-	-	-	-
Optichamps (s)	France	IG	-	-	IG	-	-	-	-
Parillease	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%	-	-
Participations Opéra (s)	France	IG	-	-	IG	-	-	-	-
SNC Taitbout Participation 3	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
Société Orbaisienne de Participations	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
Verner Investissements	France	IG	100%	100%	VI/D3	ME	40%	50%	
Verner Investissements NewCo1	France	IG	100%	100%	E3				
Verner Investissements NewCo2	France	IG	100%	100%	E3				
<b>Autres pays d'Europe</b>									
Alectra Finance PLC (t)	Irlande				S3	IG	-	-	-
Aquarius + Investments PLC (t)	Irlande	IG	-	-	IG	-	-	-	-
Aries Capital DAC (t)	Irlande	IG	-	-	IG	-	-	-	-
Ausetar Real Estate Opportunities SARL (t)	Luxembourg	IG	-	-	IG	-	-	-	-
BNP PUK Holding Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
BNPP Bank JSC	Russie	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
BNPP Emissions Und Handels GmbH (t)	Allemagne	IG	-	-	IG	-	-	-	-
BNPP Invest Holdings BV	Pays-Bas	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
BNPP Ireland Unlimited Co	Irlande	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
BNPP Islamic Issuance BV (t)	Pays-Bas	IG	-	-	IG	-	-	-	-
BNPP Issuance BV (t)	Pays-Bas	IG	-	-	IG	-	-	-	-
BNPP Net Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-

Dénomination	Pays	31 décembre 2021				31 décembre 2020			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
BNPP Prime Brokerage International Ltd	Irlande	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Suisse SA	Suisse	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Suisse SA (succ. Guernesey)	Guernesey	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Technology LLC	Russie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E2
BNPP Varty Reinsurance DAC	Irlande	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Diamante Re SRL	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Ejesur SA	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Ellipsis AM Suisse SARL	Suisse	IG	100%	100%	VI/D3				
Exane Solutions Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100%	100%	VI/D3				
FScholen	Belgique	ME (3)	50%	50%	ME (3)	50%	50%	-	-
Greenstars BNPP	Luxembourg	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%	-	-
Kantox Ltd	Royaume-Uni	ME	9,5%	9,5%	V4	ME	8,8%	8,8%	E3
Madison Arbor Ltd (t)	Irlande	IG	-	-	IG	-	-	-	-
Matchpoint Finance PLC (t)	Irlande	IG	-	-	IG	-	-	-	-
Ribera Del Loira Arbitrage	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Scaldis Capital Ltd (t)	Jersey							S3	
Securasset SA (t)	Luxembourg	IG	-	-	E1				
Single Platform Investment Repackaging Entity SA (t)	Luxembourg	IG	-	-	IG	-	-	-	E2
Utexam Logistics Ltd	Irlande	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
Utexam Solutions Ltd	Irlande	IG	100%	100%	IG	100%	100%	-	-
<b>Moyen-Orient</b>									
BNPP Investment Co KSA	Arab. Saoudite	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
<b>AMÉRIQUES</b>									
Banco BNPP Brasil SA	Brésil	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Canada Corp	Canada	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Capital Services Inc	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Colombia Corporacion Financiera SA	Colombie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Energy Trading GP	États-Unis							S1	
BNPP Energy Trading LLC	États-Unis							S1	
BNPP EQD Brazil Fund Fundo de Investimento Multimercado (s)	Brésil	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP FS LLC	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP IT Solutions Canada Inc	Canada	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Mexico Holding	Mexique	IG	100%	100%	E1				
BNPP Mexico SA Institucion de Banca Multiple	Mexique	IG	100%	100%	E1				
BNPP Proprietario Fundo de Investimento Multimercado (s)	Brésil	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP RCC Inc	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Securities Corp	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP US Investments Inc	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP US Wholesale Holdings Corp	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP USA Inc	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP VPG Brookline Cre LLC (s)	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG EDMC Holdings LLC (s)	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG Express LLC (s)	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG I LLC (s)	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG II LLC (s)	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG III LLC (Ex-BNPP VPG CT Holdings LLC) (s)	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG Master LLC (s)	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Dale Bakken Partners 2012 LLC	États-Unis	VM	23,8%	23,8%	VM	23,8%	23,8%	-	-
Decart Re Ltd (s)	Bermudes	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
Exane Inc	États-Unis	IG	100%	100%	VI/D3				
FSI Holdings Inc	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Starbird Funding Corp (t)	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
<b>ASIE PACIFIQUE</b>									
Bank BNPP Indonesia PT	Indonésie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Arbitrage Hong Kong Ltd	Hong Kong	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP China Ltd	Chine	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Commodities Trading Shanghai Co Ltd	Chine							S3	
BNPP Finance Hong Kong Ltd	Hong Kong	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP India Holding Private Ltd	Inde	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP India Solutions Private Ltd	Inde	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Malaysia Berhad	Malaisie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Securities Asia Ltd	Hong Kong	IG	100%	100%		IG	100%	100%	

Dénomination	Pays	31 décembre 2021				31 décembre 2020			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
BNPP Securities India Private Ltd	Inde	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Securities Japan Ltd	Japon	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Securities Korea Co Ltd	Rép. de Corée	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Securities Taiwan Co Ltd	Taiwan	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Sekuritas Indonesia PT	Indonésie	IG	99%	99%		IG	99%	99%	
BPP Holdings Pte Ltd	Singapour	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Contour Pte Ltd (Ex - Global Trade Network Pte Ltd)	Singapour				S2	ME	7,5%	7,5%	E3
<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>									
<b>Principal Investments</b>									
BNPP Agility Capital	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E1
BNPP Agility Fund Equity SLP (s)	France	IG	(4)	-		IG	(4)	-	E1
BNPP Agility Fund Private Debt SLP (s)	France	IG	(4)	-		IG	(4)	-	E1
<b>Sociétés Immobilières d'Exploitation et Autres</b>									
Antin Participation 5	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Home Loan SFH	France	IG	(1)	100%		IG	(1)	100%	
BNPP Partners for Innovation	France	IG	100%	100%		VI/ D4	ME	50%	50%
BNPP Partners for Innovation Belgium	Belgique	IG	100%	100%		VI/ D4			
BNPP Partners for Innovation Italia SRL	Italie	IG	100%	100%		VI/ D4			
BNPP Procurement Tech	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	

Dénomination	Pays	31 décembre 2021				31 décembre 2020			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
BNPP Public Sector SA (Ex- BNPP Public Sector SCF)	France	IG	100%	100%		IG	(1)	100%	100%
Euro Secured Notes Issuer (s)	France	IG	-	-		IG	-	-	
FCT Lafayette 2021 (t)	France	IG	-	-	E2				
FCT Lafitte 2016 (t)	France					S1	IG	-	-
FCT Lafitte 2021 (t)	France	IG	-	-	E2				
FCT Opéra 2014 (t)	France	IG	-	-		IG	-	-	
GIE Groupement Auxiliaire de Moyens	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
GIE Groupement d'Études et de Prestations	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Transvalor	France	ME	20,2%	20,2%		E1			

- (a) Au 31 décembre 2021, 11 entités d'Investissements de Private Equity versus 12 entités d'Investissements de Private Equity au 31 décembre 2020.
- (b) Au 31 décembre 2021, les Fonds Communs de Créances UCI et RMBS Prado regroupent 15 fonds (FCC UCI 11, 12, 14 à 17, Fondo de Titulizacion Structured Covered Bonds, RMBS Prado III à IX et Green Belem I) versus 16 fonds (FCC UCI 9 à 12, 14 à 17, Fondo de Titulizacion Structured Covered Bonds, RMBS Prado II à VII et Green Belem I) au 31 décembre 2020.
- (c) Au 31 décembre 2021, 115 Sociétés de Construction Vente (89 IG et 26 ME) versus 112 Sociétés de Construction Vente (89 IG et 23 ME) au 31 décembre 2020.

Conformément au règlement ANC 2016, la liste exhaustive des entités contrôlées, contrôlées conjointement et sous influence notable exclues de la consolidation compte tenu de leur caractère négligeable pour l'établissement des comptes, et la liste des titres de participation sont disponibles dans la section *Information Réglementée* du site : <https://invest.bnpparibas.com>.

#### Mouvements de périmètre

##### Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement des seuils de consolidation  
E2 Création d'entité  
E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

##### Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dissolution, liquidation, etc.)  
S2 Cession, perte de contrôle ou d'influence notable  
S3 Franchissement des seuils de consolidation  
S4 Fusion-absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

##### Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire  
V2 Cession partielle  
V3 Dilution  
V4 Relution

##### Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux  
D2 Entités d'une activité destinée à être cédée  
D3 Le groupe Verner Investissements était consolidé par mise en équivalence dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 13 juillet 2021. À la suite de l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, il est désormais consolidé par intégration globale (cf. note 7.c.)

D4 Le groupe BNPP Partners for Innovation était consolidé par mise en équivalence dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 31 décembre 2021. À la suite de l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, il est désormais consolidé par intégration globale.

ME \* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

VM Participation dans une entité contrôlée conjointement ou sous influence notable évaluée à la valeur de marché par résultat.

(s) Entités structurées

(t) Fonds commun de titrisation

##### Périmètre prudentiel de consolidation

- (1) Entités françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 71 du règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil.  
(2) Entités mises en équivalence dans le périmètre prudentiel.  
(3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.  
(4) Fonds de placements collectifs exclus du périmètre prudentiel.

## 7.m HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au titre de l'exercice 2021 <i>Montant hors taxe, en milliers d'euros</i>	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes	16 037	76 %	17 925	70 %	12 979	88 %	46 941	76 %
Émetteur	3 774		4 780		3 179		11 733	
Filiales consolidées	12 263		13 145		9 800		35 208	
Services autres que la certification des comptes	5 081	24 %	7 727	30 %	1 694	12 %	14 502	24 %
Émetteur	1 801		2 310		825		4 936	
Filiales consolidées	3 280		5 417		869		9 566	
<b>TOTAL</b>	<b>21 118</b>	<b>100 %</b>	<b>25 652</b>	<b>100 %</b>	<b>14 673</b>	<b>100 %</b>	<b>61 443</b>	<b>100 %</b>
<i>dont honoraires versés aux Commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes</i>	5 710		5 225		5 962		16 897	
<i>dont honoraires versés aux Commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes</i>	1 634		2 427		983		5 044	

Au titre de l'exercice 2020 <i>Montant hors taxe, en milliers d'euros</i>	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes	14 383	74 %	18 661	74 %	12 315	81 %	45 359	76 %
Émetteur	3 567		4 795		2 463		10 825	
Filiales consolidées	10 816		13 866		9 852		34 534	
Services autres que la certification des comptes	5 061	26 %	6 517	26 %	2 826	19 %	14 404	24 %
Émetteur	1 094		919		354		2 367	
Filiales consolidées	3 967		5 598		2 472		12 037	
<b>TOTAL</b>	<b>19 444</b>	<b>100 %</b>	<b>25 178</b>	<b>100 %</b>	<b>15 141</b>	<b>100 %</b>	<b>59 763</b>	<b>100 %</b>
<i>dont honoraires versés aux Commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes</i>	4 355		5 525		5 132		15 012	
<i>dont honoraires versés aux Commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes</i>	1 364		1 588		1 640		4 592	

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de BNP Paribas SA, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 373 milliers d'euros au titre de l'exercice 2021 (621 milliers d'euros en 2020).

Les services autres que la certification des comptes comprennent cette année principalement l'émission d'attestations d'informations comptables et financières, la revue de la qualité du contrôle interne par rapport à des normes internationales (ex : « ISAE 3402 ») dans le cadre de prestations rendues aux clients, en particulier pour les Métiers Titres et Gestion d'actifs, de l'apport d'expertise dans le cadre d'accompagnement de projet, ainsi que de diagnostic de conformité du dispositif au regard de dispositions règlementaires.

## 4.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale

**BNP Paribas SA**

16 boulevard des Italiens

75009 PARIS

Mesdames, Messieurs

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BNP Paribas SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

#### Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Avantages bénéficiant au personnel » de la Note 1.j qui expose les effets sur les comptes consolidés au 31 décembre 2021, de l'application de la décision de l'IFRIC sur les engagements à reconnaître au titre de certains régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

### Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### Appréciation du risque de crédit et évaluation des dépréciations (strates 1, 2 et 3) sur les portefeuilles de prêts à la clientèle

(se référer aux notes 1.e.5, 1.e.6, 1.o, 2.h, 4.e, 4.f, 4.p et 7.d de l'annexe aux comptes consolidés)

#### Risque identifié

BNP Paribas comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités d'intermédiation bancaire.

Malgré la persistance de la pandémie de Covid-19, l'économie mondiale a connu en 2021 une forte reprise. Les incertitudes demeurent toutefois quant à l'ampleur et la pérennité de cette reprise en particulier pour certains secteurs économiques spécifiques.

Dans cet environnement marqué par une incertitude toujours élevée liée à cet environnement inédit généré par la crise du Covid-19, l'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle a requis l'exercice d'un jugement important et la prise en compte d'hypothèses par le Groupe BNP Paribas, notamment pour :

- apprécier la dégradation significative du risque de crédit pour classer les encours en strate 1, strate 2 ou strate 3 en fonction des zones géographiques et secteurs d'activité toujours impactés par la crise ;
- établir des projections macro-économiques et sectorielles qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues ;
- estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes strates et en prenant en considération une perspective moyen terme de la croissance économique ;

Au 31 décembre 2021, le montant total des encours de prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à 884 milliards d'euros, dépréciés à hauteur de 20 milliards d'euros (dont respectivement 51 milliards d'euros et 0,5 milliard d'euros concernant BancWest).

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituaient un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier dans le contexte d'incertitude toujours élevée lié à la pandémie et à ses effets sur le niveau réel de défaillance des contreparties.

#### Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque

Nous avons concentré nos travaux sur les encours et/ou portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs ainsi que sur les financements accordés aux entreprises dans des secteurs économiques et zones géographiques les plus impactés par l'évolution des risques.

Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle interne de BNP Paribas et en particulier son adaptation au contexte de la crise et testé les contrôles manuels ou informatisés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.

Nos travaux ont été renforcés pour tenir compte de l'évolution des risques et d'un niveau d'incertitude accru et ont porté plus particulièrement sur les processus suivants :

- Classement des encours par strate : nous avons apprécié la prise en compte de l'évolution des risques dans l'estimation des indicateurs applicables aux différents métiers pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit, notamment la notation des contreparties entreprises. Nous avons porté une attention particulière aux secteurs toujours impactés par la crise Covid-19.
- Évaluation des pertes attendues (strates 1, 2 et 3) :
  - avec l'aide de nos spécialistes en risque de crédit et en nous appuyant sur le dispositif interne de validation indépendante des modèles de BNP Paribas, nous avons apprécié les méthodologies ainsi que les hypothèses de projections macro-économiques et sectorielles retenues par BNP Paribas sur les différents métiers, leur correcte insertion opérationnelle dans le système d'information, et l'efficacité des contrôles relatifs à la qualité des données ; nous avons porté une attention particulière à l'évolution des ajustements apportés sur le dernier exercice sur les modèles pour intégrer, au mieux des informations disponibles, les effets de la crise Covid-19 sur les secteurs toujours à risque et les indicateurs macro-économiques prospectifs ;
  - en complément, pour les dépréciations sur encours de crédit aux entreprises classés en strate 3, nous avons vérifié qu'une revue périodique du risque de crédit des contreparties sous surveillance était effectuée par BNP Paribas et avons apprécié les hypothèses et données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations ;

Nous avons également examiné les informations publiées en annexe relatives au risque de crédit dans le contexte évolutif de la pandémie et en particulier les informations requises par IFRS 9 au titre du risque de crédit.

### Valorisation des instruments financiers

(se référer aux notes 1.e.7, 1.e.10, 1.o, 2.a, 2.c, 4.a et 4.d de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>Dans le cadre de ses activités de marché, BNP Paribas détient des instruments financiers actifs et passifs évalués au bilan à la valeur de marché.</p> <p>Cette valeur de marché est déterminée selon différentes approches en fonction de la nature et de la complexité des instruments : utilisation de prix cotés directement observables (instruments classés en niveau 1 dans la hiérarchie de juste valeur), de modèles de valorisation avec des paramètres majoritairement observables (instruments classés en niveau 2) ou de modèles de valorisation avec des paramètres majoritairement non observables (instruments classés en niveau 3).</p> <p>Les valorisations obtenues peuvent faire l'objet d'ajustements de valeur complémentaires afin de prendre en compte certains risques spécifiques de marché, de liquidité ou de contrepartie.</p> <p>Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces instruments peuvent donc comporter une part significative de jugement quant au choix des modèles et des données utilisées.</p> <p>Ces instruments financiers représentent 669 milliards d'euros (dont 5,3 milliards d'euros en niveau 3) à l'actif et 641 milliards d'euros (dont 10,3 milliards d'euros en niveau 3) au passif du bilan consolidé du Groupe au 31 décembre 2021.</p> <p>En raison du caractère significatif des encours et du recours au jugement dans la détermination de la valeur de marché, nous estimons que l'évaluation des instruments financiers constitue un point clé de l'audit, en particulier pour ce qui concerne la valorisation des instruments de niveau 3 compte tenu du recours à des paramètres non observables.</p>	<p>Nous avons vérifié avec l'aide de nos spécialistes en valorisation que les contrôles clés de BNP Paribas en matière de valorisation des instruments financiers fonctionnent correctement, notamment ceux relatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ à l'approbation et la revue régulière par la direction des risques des modèles de valorisation ;</li> <li>■ à la vérification indépendante des paramètres de valorisation ;</li> <li>■ à la détermination des ajustements de valeur.</li> </ul> <p>Nos spécialistes en valorisation ont par ailleurs procédé, sur la base d'échantillons, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ l'analyse de la pertinence wdes hypothèses et des paramètres retenus ;</li> <li>■ l'analyse des résultats de la revue indépendante des paramètres par BNP Paribas ;</li> <li>■ la réalisation de contre-valorisations indépendantes en utilisant nos propres modèles.</li> </ul> <p>Nous avons également analysé sur la base d'échantillons les éventuels écarts entre les valorisations et les appels de collatéral avec les contreparties.</p> <p>Nous avons examiné les informations relatives à la valorisation des instruments financiers publiées en annexe.</p>

### Dépréciation des écarts d'acquisition

(se référer aux notes 1.b.4, 1.o et 4.o de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>La comptabilisation des opérations de croissance externe amène BNP Paribas à constater des écarts d'acquisition à l'actif de son bilan consolidé. Ces écarts correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés acquises et la valeur de la quote-part d'intérêt acquise. Au 31 décembre 2021, la valeur de ces écarts d'acquisition s'élève à 5,1 milliards d'euros.</p> <p>Ces écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum annuel, ou plus fréquemment dès lors que des indices de pertes de valeur sont identifiés. La comparaison de la valeur nette comptable des ensembles homogènes de métiers et de leur valeur recouvrable est un élément essentiel de l'appréciation de la nécessité d'une éventuelle dépréciation.</p> <p>Nous avons considéré que la dépréciation des écarts d'acquisition constitue un point clé de notre audit en raison du jugement exercé par la direction pour établir les hypothèses de résultats futurs des sociétés acquises et évaluer la valeur recouvrable des ensembles homogènes de métiers.</p>	<p>Notre approche d'audit se fonde sur une appréciation des procédures relatives au test de dépréciation des écarts d'acquisition et des contrôles mis en place au sein de BNP Paribas pour identifier les indices de pertes de valeur de ces actifs.</p> <p>Les travaux sur les comptes au 31 décembre 2021 réalisés avec nos spécialistes en évaluation, ont notamment consisté en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ une analyse de la méthodologie retenue par BNP Paribas ;</li> <li>■ une revue critique des plans d'affaires prévisionnels approuvés par la Direction Générale de BNP Paribas pour s'assurer du caractère raisonnable des estimations de flux futurs dégagés (en particulier lorsque les prévisions sont contrastées avec les performances passées) ;</li> <li>■ une analyse critique des principales hypothèses et paramètres utilisés (taux de croissance, coût du capital, taux d'actualisation) au regard des informations externes disponibles ;</li> <li>■ une appréciation des analyses de sensibilité des estimations aux paramètres clés (en particulier lorsque la valeur recouvrable est proche de la valeur nette comptable).</li> </ul> <p>Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié des informations, relatives aux résultats de ces tests de dépréciation et tests de sensibilité, présentées dans les notes annexes aux états financiers.</p>

### Contrôles généraux informatiques

Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>La fiabilité et la sécurité des systèmes d'information jouent un rôle clé dans la préparation des comptes consolidés de BNP Paribas.</p> <p>L'appréciation des contrôles généraux informatiques des infrastructures et des applications qui concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière, constitue un point clé de l'audit.</p> <p>En particulier, l'existence d'un dispositif de contrôle des droits d'accès aux systèmes d'information et de niveaux d'autorisation en fonction des profils de collaborateurs constitue un contrôle clé pour limiter le risque de modifications inappropriées du paramétrage des applicatifs ou des données qui leur sont sous-jacentes.</p>	<p>Pour les principaux systèmes concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière, les travaux que nous avons mis en œuvre avec l'appui de nos spécialistes informatiques ont plus particulièrement porté sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ compréhension des systèmes, processus et contrôles qui sous-tendent l'information comptable et financière ;</li> <li>■ évaluation des contrôles généraux informatiques (gestion des accès aux applications et aux données, gestion des changements et des développements relatifs aux applications, gestion de l'exploitation informatique) sur les systèmes significatifs (notamment applications comptables, de consolidation, de rapprochement automatique) ;</li> <li>■ examen du contrôle des habilitations pour la saisie des écritures manuelles ;</li> <li>■ réalisation le cas échéant de procédures d'audit complémentaires.</li> </ul>

### Provisions techniques d'assurance

(se référer aux notes 1.f.3, 1.o et 4.j des annexes aux comptes consolidés)

Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>À la date de clôture annuelle, un test de suffisance du passif est réalisé par BNP Paribas pour les activités d'assurance.</p> <p>Ce test permet de s'assurer que les passifs des contrats d'assurance et des contrats d'investissement avec participation bénéficiaire discrétionnaire sont suffisants au regard des estimations actuelles des flux de trésorerie futurs générés par ces contrats.</p> <p>Si cette évaluation indique que la valeur comptable des passifs d'assurance est insuffisante au regard des flux de trésorerie futurs estimés, l'insuffisance totale correspondant à des pertes potentielles est comptabilisée en résultat.</p> <p>Au 31 décembre 2021, le montant total des provisions techniques d'assurance et autres passifs s'élève à 255 milliards d'euros.</p> <p>Le test réalisé au 31 décembre 2021 a conclu au caractère suffisant des provisions techniques.</p> <p>Nous avons considéré que la mise en œuvre du test de suffisance des passifs d'assurance pour la branche Epargne constitue un point clé de notre audit car il repose sur des modèles actuariels, une modélisation des options et garanties propres à BNP Paribas ainsi que des estimations de la direction pour déterminer certaines hypothèses clés (par exemple le taux d'actualisation, le rendement des actifs, le niveau des rachats ou les frais). La sensibilité de ce test aux estimations, particulièrement élevée ces dernières années en raison du contexte de taux bas, s'est accentuée du fait de la crise du Covid-19 qui a engendré une forte volatilité de la valeur des actifs.</p>	<p>Sur la base de sondages, nous avons apprécié la valeur des flux nets futurs utilisée dans le calcul en nous attachant particulièrement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ apprécier la validité des données relatives aux portefeuilles d'actifs et aux contrats utilisées comme point de départ pour la modélisation ;</li> <li>■ identifier les principales évolutions apportées aux modèles actuariels ;</li> <li>■ apprécier la pertinence de ces évolutions et comprendre leur impact sur le résultat du test ;</li> <li>■ analyser les variations du résultat des modèles entre 2020 et 2021 à partir des analyses préparées par BNP Paribas. Nous avons vérifié que les variations les plus importantes étaient justifiées par des évolutions du portefeuille, d'hypothèses ou des modèles ;</li> <li>■ examiner le résultat des études de sensibilité réalisées par BNP Paribas, notamment celle portant sur les hypothèses de taux et leur cohérence avec les taux constatés sur le marché depuis le début de la crise du Covid-19.</li> </ul> <p>Nous avons également examiné les informations publiées en annexe relatives aux passifs d'assurance.</p>



## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BNP Paribas SA par votre assemblée générale du 23 mai 2006 pour le cabinet Deloitte & Associés, du 26 mai 1994 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 23 mai 2000 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 16<sup>e</sup> année de sa mission sans interruption, le cabinet PricewaterhouseCoopers dans la 28<sup>e</sup> année et le cabinet Mazars dans la 22<sup>e</sup> année.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### Rapport au comité des comptes

Nous remettons au comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris La Défense, Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 15 mars 2022

Les commissaires aux comptes

**Deloitte & Associés**

Laurence Dubois

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Patrice Morot

**Mazars**

Virginie Chauvin

# 5

## RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES – PILIER 3

<b>5.1</b>	<b>Synthèse des risques annuels</b>	<b>301</b>
	Chiffres clés	301
	Risques principaux et émergents	305
	Facteurs de risque	309
<b>5.2</b>	<b>Gestion du capital et adéquation des fonds propres</b>	<b>324</b>
	Champ d'application	324
	Fonds propres	335
	Exigences de fonds propres et actifs pondérés	341
	Adéquation des fonds propres et anticipation des besoins en capital	345
	Gestion du capital [Audité]	355
<b>5.3</b>	<b>Gestion des risques</b>	<b>357</b>
	Gouvernance	357
	Organisation du contrôle des risques	358
	Culture du risque	359
	Appétit pour le risque	360
	Tests de résistance	362
<b>5.4</b>	<b>Risque de crédit</b>	<b>365</b>
	Expositions au risque de crédit	365
	Dispositif de gestion du risque de crédit	368
	Diversification de l'exposition au risque de crédit	372
	Actifs pondérés	382
	Risque de crédit : approche IRBA	384
	Risque de crédit : approche standard	407
	Risque de crédit : participations en actions traitées selon la méthode de pondération simple	412
	Expositions, provisions et coût du risque [Audité]	414
	Créances restructurées [Audité]	428
	Expositions sujettes à moratoires et garanties publiques	429
	Techniques d'atténuation du risque de crédit	434
<b>5.5</b>	<b>Titrisation en portefeuille bancaire</b>	<b>439</b>
	Activités de BNP Paribas en matière de titrisation	439
	Méthodes comptables [Audité]	444
	Dispositif de gestion des risques en matière de titrisation	445
	Positions de titrisation	446
	Actifs pondérés	447

<b>5.6</b>	<b>Risque de contrepartie</b>	<b>450</b>
	Mesure du risque de contrepartie	450
	Exposition au risque de contrepartie	453
	Risque de contrepartie bilatéral	454
	Risque de contrepartie pour les expositions sur contreparties centrales liées aux activités de compensation	457
	Risque sur CVA	458
	Gestion du risque de contrepartie	459
	Exposition sur dérivés de crédit	460
	Exigences de fonds propres et actifs pondérés	461
<b>5.7</b>	<b>Risque de marché</b>	<b>462</b>
	Exigences de fonds propres et actifs pondérés	462
	Risque de marché relatif aux activités de négociation sur instruments financiers	465
	Risque de marché relatif aux activités bancaires	476
<b>5.8</b>	<b>Risque de liquidité</b>	<b>481</b>
	Politique de gestion du risque de liquidité [Audité]	481
	Pilotage et surveillance du risque de liquidité	482
	Grèvement des actifs du Groupe et des actifs reçus par le Groupe	494
<b>5.9</b>	<b>Risque opérationnel</b>	<b>498</b>
	Cadre réglementaire	498
	Organisation et dispositif de surveillance	499
	Composantes spécifiques liées au risque opérationnel	500
	Exposition au risque opérationnel	503
	Calcul des exigences de fonds propres	503
<b>5.10</b>	<b>Risques d'assurance</b>	<b>505</b>
	Dispositif de gestion des risques du Groupe BNP Paribas Cardif	505
	Risque de marché	506
	Risque de souscription	508
	<b>Annexe 1 : Expositions souveraines</b>	<b>510</b>
	<b>Annexe 2 : Fonds propres – Détail</b>	<b>512</b>
	<b>Annexe 3 : Coussin de fonds propres contracyclique et coussin G-SIB</b>	<b>517</b>
	Coussin de fonds propres contracyclique	517
	Coussin G-SIB	519
	<b>Annexe 4 : Informations relatives aux exigences de fonds propres pour les filiales « significatives »</b>	<b>520</b>
	Groupe BNP Paribas Fortis	520
	Groupe BNL	521
	Groupe BNP Paribas USA Inc.	522
	Groupe BancWest Holding Inc.	523
	Groupe BNP Paribas Personal Finance	524
	Groupe BGL BNP Paribas	525
	<b>Annexe 5 : Liste des tableaux et des graphiques</b>	<b>526</b>
	<b>Annexe 6 : Sigles, acronymes et anglicismes</b>	<b>530</b>

Le troisième pilier de l'accord de Bâle relatif à la discipline de marché consiste à enrichir les prescriptions minimales de fonds propres (Pilier 1) et le processus de surveillance prudentielle (Pilier 2) par la publication d'un ensemble de données venant compléter la communication financière.

Le chapitre 5 présente l'information relative aux risques du Groupe BNP Paribas et, à ce titre, il répond :

- aux exigences de la huitième partie du Règlement (UE) n° 2019/876 du 20 mai 2019 relatif aux exigences de fonds propres<sup>(1)</sup> applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement. Ce Règlement est décliné dans différentes normes techniques publiées par la Commission européenne et l'Autorité bancaire européenne visant à améliorer la comparabilité des informations publiées par les établissements. Le format et les références des tableaux du Pilier 3 évoluent en lien avec l'entrée en application au 28 juin 2021 du Règlement d'exécution (UE) n° 2021/637 ;
- aux exigences des normes comptables relatives à la nature et à l'étendue des risques. Certaines informations requises par les normes comptables IFRS 7, IFRS 4 et IAS 1 sont incluses dans ce chapitre et couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés. Ces informations sont identifiées par la mention « [Audité] » et doivent être lues comme faisant partie intégrante des notes annexes aux états financiers consolidés.

Les accords actuels de Bâle (dits Bâle 3), tels qu'approuvés en novembre 2010, ont conduit à renforcer la capacité des banques à absorber des chocs économiques et financiers de toute nature en introduisant une série de dispositions réglementaires. Le contenu de cette réforme se traduit en droit européen au sein de la Directive 2013/36/UE (CRD 4) et du Règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 (CRR) complétés en juin 2019 par la Directive (UE) n° 2019/878 (CRD 5) et le Règlement (UE) n° 2019/876 (CRR 2).

Le cadre réglementaire Bâle 3 a eu pour principaux effets :

#### ■ le renforcement de la solvabilité :

Les règles Bâle 3 conduisent à harmoniser la définition des fonds propres et à renforcer la capacité d'absorption des pertes des établissements de crédit.

Une description des éléments entrant dans la composition des fonds propres réglementaires est présentée dans la partie *Fonds propres* en section 5.2.

Les règles de calcul des actifs pondérés ont également été revues afin de renforcer l'exigence associée en fonds propres. Ces règles de calcul sont détaillées par type de risque dans les sections correspondantes.

Le renforcement de la solvabilité est par ailleurs mis en œuvre au travers du Mécanisme de surveillance unique (MSU) sous la responsabilité de la BCE et l'application des orientations de l'Autorité bancaire européenne (ABE) sur le processus de *Supervisory Review and Evaluation Process* (SREP).

Le Groupe BNP Paribas, identifié comme « conglomérat financier », est soumis d'autre part à une surveillance complémentaire. Les fonds propres du conglomérat financier du Groupe couvrent les exigences de solvabilité relatives aux activités bancaires d'une part et aux activités d'assurance d'autre part (voir la partie *Adéquation des fonds propres et anticipation des besoins en capital* en section 5.2) ;

#### ■ l'introduction d'un ratio de levier :

Le ratio de levier a comme objectif principal de servir de mesure complémentaire aux exigences de fonds propres fondées sur les risques (principe de filet de sécurité – *back stop*). Il fait l'objet d'une exigence minimale depuis le 28 juin 2021.

Le ratio de levier du Groupe au 31 décembre 2021 est présenté dans la partie *Adéquation des fonds propres et anticipation des besoins en capital* en section 5.2 ;

#### ■ l'encadrement de la liquidité :

La mise en place d'exigences relatives au risque de liquidité avec l'introduction d'un ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* – LCR) et d'un ratio de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio* – NSFR) est présentée dans la section 5.8 *Risque de liquidité*.

L'exigence minimale de couverture des besoins de liquidité au titre du LCR est de 100 % des sorties nettes de trésorerie en situation de tension pendant une période de trente jours.

L'exigence minimale de couverture des besoins de liquidité à un an au titre du NSFR est applicable depuis le 28 juin 2021 ;

#### ■ la mise en place du nouveau régime de résolution :

La mise en place du nouveau régime de résolution depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 est accompagnée depuis le 27 juin 2019 par une exigence minimale de ratio TLAC (*Total Loss Absorbing Capacity*) applicable aux établissements d'importance systémique mondiale (G-SIBs).

Cette exigence est complétée au niveau européen par la mise en place d'une exigence minimale de ratio MREL (*Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities*) applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024, assortie d'une exigence intermédiaire progressive applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (voir la partie *Adéquation des fonds propres et anticipation des besoins en capital* de la section 5.2).

Par ailleurs, le 7 décembre 2017, le Groupe de gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS) a approuvé les propositions finalisant le cadre réglementaire Bâle 3. Celles-ci consistent en une révision du cadre du risque de crédit, du risque d'ajustement d'évaluation de crédit (CVA) et du risque opérationnel, ainsi qu'en l'instauration d'un plancher de calcul des actifs pondérés lorsqu'une méthode interne est utilisée. La transposition en droit européen a été initiée par la Commission européenne avec la publication le 27 octobre 2021 d'un projet d'amendements CRR 3 et CRD 6 prévoyant une date d'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Dans le chapitre 5, les chiffres présentés peuvent paraître ne pas s'additionner dans certaines colonnes et lignes en raison des arrondis.

(1) Les informations requises au titre de l'article 450 concernant la politique de rémunération du Groupe sont disponibles dans la section Recherche et documentation (sous-thématique Rémunération des collaborateurs régulés) du site relations investisseurs : <https://invest.bnpparibas/recherche/rapports/documents/information-reglementee>

**Attestation et gouvernance**

Je soussigné Lars Machenil, Directeur Financier (CFO) du Groupe BNP Paribas, confirme, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le chapitre 5 *Risques et adéquation des fonds propres – Pilier 3* sont, à ma connaissance, conformes aux exigences prévues dans la 8<sup>e</sup> partie du Règlement (UE) n° 2019/876 (CRR 2).

Fait à Paris, le 15 mars 2022.

Le Groupe BNP Paribas opère l'ensemble de ses activités dans le cadre d'un solide dispositif de contrôle interne.

Des plans de contrôle et des procédures sont en place au sein du Groupe afin d'assurer la bonne conformité des informations contenues dans le rapport de gestion.

Un Comité, présidé par le Directeur Financier adjoint, examine le chapitre 5 et vérifie que les contrôles ont été effectués et que les exigences réglementaires en termes de publication sont respectées, y compris les dispositions prévues à l'article 432 du Règlement (UE) n° 2019/876 (CRR 2) relatives aux informations non significatives, sensibles et confidentielles.

Les informations et éléments financiers contenus dans le chapitre 5 reflètent une vision prudentielle et incluent en particulier l'activité relative à BancWest. Sauf mention contraire, les informations et éléments financiers incluent en particulier l'activité relative à BancWest pour refléter une vision opérationnelle. Ils sont donc présentés hors effets de l'application de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente. Le tableau EU LI1-A / EU CC2 de la section 5.2 *Gestion du capital et adéquation des fonds propres* inclut une réconciliation entre la vision réglementaire présentée hors application de la norme IFRS 5 et les états financiers consolidés appliquant la norme IFRS 5. Par ailleurs, les montants d'actifs pondérés par type de risque de l'ensemble homogène BancWest sont présentés en annexe 4 du présent chapitre.

## 5.1 Synthèse des risques annuels

### CHIFFRES CLÉS

#### RATIOS RÉGLEMENTAIRES

##### Évolution de la solvabilité du Groupe

Le Groupe a une structure financière solide. Le ratio CET1 s'élève à 12,9 %<sup>(1)</sup> au 31 décembre 2021, en progression de 10 points de base par rapport au 31 décembre 2020, du fait principalement de :

- la mise en réserve du résultat 2021 après prise en compte d'un taux de distribution de 50 % et de l'impact de l'exécution du programme de rachat d'actions de 900 millions d'euros au quatrième trimestre 2021 (+ 50 pb) ;
- l'augmentation des actifs pondérés à périmètre et change constants<sup>(2)</sup> (- 25 pb) ;
- et des autres impacts sur le ratio, notamment liés à la réduction progressive des aménagements réglementaires pris avec la crise sanitaire<sup>(3)</sup> (- 15 pb).

Le ratio CET1 du Groupe est largement supérieur aux exigences notifiées par la Banque centrale européenne au 31 décembre 2021 à 9,23 % (voir tableau n° 20 : *Exigences globales de fonds propres*) et au 1<sup>er</sup> mars 2022 à 9,27 %.

Dans le cadre de son plan de développement Growth, Technology & Sustainability 2025, le Groupe s'appuie sur un ratio CET1 lui permettant d'ores et déjà d'absorber l'impact plein des contraintes réglementaires liées à la finalisation de Bâle 3 (CRR 3), estimé par le Groupe à 8 % des

actifs moyens pondérés en 2025. Le Groupe a pour objectif un ratio CET1 de 12,9 % en 2024 selon le cadre réglementaire actuel (CRR 2) et de 12,0 % en 2025 selon le cadre réglementaire Bâle 3 finalisé (CRR 3) en tenant compte d'une croissance moyenne annuelle des actifs pondérés d'environ 3 %.

BNP Paribas a conclu le 18 décembre 2021 un accord avec BMO Groupe financier pour la vente de 100 % de ses activités de banque commerciale aux États-Unis opérées par le groupe BancWest Holding Inc, pour une considération de prix totale de 16,3 milliards de dollars américains en numéraire (voir chapitre 3.6 *Perspectives*). Cette opération devrait être réalisée formellement au cours de l'année 2022, sous réserve des conditions suspensives habituelles, incluant l'approbation des autorités compétentes. L'effet attendu de cette opération sur le ratio CET1 du Groupe est estimé à + 170 bp<sup>(4)</sup>, avant neutralisation de l'effet du bénéfice net par action lié à cette opération.

##### Ratios réglementaires clés

Les données relatives aux ratios de fonds propres ci-dessous tiennent compte des dispositions transitoires relatives à l'introduction de la norme IFRS 9 (article 473 bis du Règlement (UE) n° 2017/2395 et du Règlement (UE) n° 2020/873). L'impact de ces mesures transitoires sur les fonds propres et les ratios réglementaires est présenté dans la partie *Fonds propres* de la section 5.2 *Gestion du capital et adéquation des fonds propres* (voir tableau n°16 : IFRS 9-FL).

(1) CRD 4 ; y compris dispositions transitoires IFRS 9.

(2) Y compris mise à jour des modèles et des réglementations.

(3) Dispositions transitoires IFRS 9 et facteur d'agrégation PVA (- 10 pb).

(4) Estimation établie sur la base des fonds propres, des actifs pondérés et d'une date de cession effective au 18 décembre 2021.

## ► TABLEAU N° 1 : INDICATEURS CLÉS (EU KM1)

En millions d'euros	31 décembre 2021	30 septembre 2021	30 juin 2021	31 mars 2021	31 décembre 2020
<b>Fonds propres disponibles</b>					
1 Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	91 976	92 474	91 137	89 717	88 767
2 Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	100 255	101 498	100 162	98 783	98 806
3 Fonds propres totaux	117 256	118 363	116 058	113 604	113 830
<b>Actifs pondérés</b>					
4 Montant total des actifs pondérés	713 671	712 076	704 665	703 185	695 523
<b>Ratios de fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés)</b>					
5 Ratio de fonds propres de base de catégorie 1	12,89 %	12,99 %	12,93 %	12,76 %	12,76 %
6 Ratio de fonds propres de catégorie 1	14,05 %	14,25 %	14,21 %	14,05 %	14,21 %
7 Ratio de fonds propres totaux	16,43 %	16,62 %	16,47 %	16,16 %	16,37 %
<b>Exigences de fonds propres supplémentaires relatives au SREP (Pillar 2 Requirement en pourcentage des actifs pondérés)</b>					
EU 7a Exigences de Pillar 2 Requirement totales	1,25 %	1,25 %	1,25 %	1,25 %	1,25 %
EU 7b dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1	0,70 %	0,70 %	0,70 %	0,70 %	0,70 %
EU 7c dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1	0,94 %	0,94 %	0,94 %	0,94 %	0,94 %
EU 7d Exigences totales de fonds propres SREP	9,25 %	9,25 %	9,25 %	9,25 %	9,25 %
<b>Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés)</b>					
8 Coussin de conservation des fonds propres	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
9 Coussin de fonds propres contracyclique	0,03 %	0,03 %	0,03 %	0,03 %	0,02 %
EU 9a Coussin pour le risque systémique	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
10 Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIB)	1,50 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %
EU 10a Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (D-SIB)	1,50 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %
11 Exigences globales de coussin <sup>(1)</sup>	4,03 %	4,03 %	4,03 %	4,03 %	4,02 %
EU 11a Exigences globales de fonds propres totaux <sup>(2)</sup>	13,28 %	13,28 %	13,28 %	13,28 %	13,27 %
12 Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP	7,11 %	7,32 %	7,22 %		
<b>Ratio de levier</b>					
13 Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier <sup>(3)</sup>	2 442 524	2 583 864	2 529 619	2 280 910	1 998 414
14 Ratio de levier	4,10 %	3,93 %	3,96 %	4,33 %	4,94 %
Ratio de levier hors effet de l'exemption temporaire des dépôts auprès des banques centrales de l'Eurosystème <sup>(3)</sup>	4,10 %	3,93 %	3,96 %	3,92 %	4,36 %
<b>Exigences de fonds propres supplémentaires relatives au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier)</b>					
EU 14a Exigences de fonds propres supplémentaires relatives au risque de levier excessif	0,00 %	0,00 %	0,00 %		
EU 14b dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (en pourcentage)	0,00 %	0,00 %	0,00 %		
EU 14c Exigences de ratio de levier SREP totales	3,00 %	3,00 %	3,00 %		
<b>Exigences de coussin lié au ratio de levier et exigences de ratio de levier global (en pourcentage de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier)</b>					
EU 14d Exigences de coussin lié au ratio de levier <sup>(4)</sup>	0,00 %	0,00 %	0,00 %		
EU 14e Exigences de ratio de levier globales <sup>(4)</sup>	3,00 %	3,00 %	3,00 %		
<b>Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)</b>					
15 Valeur pondérée moyenne des actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux	464 878	458 700	450 338	431 116	402 229
EU 16a Valeur pondérée totale des sorties de trésorerie	534 182	515 981	506 324	495 297	480 898
EU 16b Valeur pondérée totale des entrées de trésorerie	193 158	184 440	183 433	181 946	183 290
16 Valeur ajustée des sorties de trésorerie nettes totales	341 024	331 541	322 891	313 351	297 609
17 Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)	136,42 %	138,70 %	139,76 %	137,70 %	134,82 %
<b>Ratio de financement stable net (NSFR)</b>					
18 Financement stable disponible total	1 094 731	1 086 828	1 072 628		
19 Financement stable requis total	900 403	909 747	890 308		
20 Ratio de financement stable net (NSFR)	121,58 %	119,46 %	120,48 %		

(1) Les exigences globales de coussin de fonds propres tiennent compte du coussin le plus élevé entre les coussins G-SIB et D-SIB.

(2) Hors « Pillar 2 Guidance » non publique.

(3) La mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au 31 décembre 2020 et au 31 mars 2021 tient compte de l'effet de l'exemption temporaire des dépôts auprès des banques centrales de l'Eurosystème. Hors effet de cette exemption, les expositions aux fins du ratio de levier s'élèvent respectivement à 2 264 228 millions d'euros et 2 517 949 millions d'euros. Depuis le 30 juin 2021, le Groupe n'a pas retenu cette option.

(4) L'exigence de coussin lié au ratio de levier entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Elle s'élèvera à 50 % du coussin de fonds propres G-SIB applicable au Groupe.

Le niveau d'exigence minimal des ratios LCR et NSFR s'élève à 100 %.



► **TABLEAU N° 2 : RATIO TLAC (EU KM2)**

En millions d'euros	31 décembre 2021	30 septembre 2021	30 juin 2021	31 mars 2021	31 décembre 2020
1 Fonds propres et autres instruments de dettes éligibles en TLAC	185 870	184 849	180 483	173 845	167 390
2 Actifs pondérés	713 671	712 076	704 665	703 185	695 523
<b>3 RATIO TLAC (en pourcentage des actifs pondérés)</b>	<b>26,04 %</b>	<b>25,96 %</b>	<b>25,61 %</b>	<b>24,72 %</b>	<b>24,07 %</b>
4 Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	2 442 524	2 583 864	2 529 619	2 280 910	1 998 414
<b>5 RATIO TLAC (en pourcentage de l'exposition de levier)</b>	<b>7,61 %</b>	<b>7,15 %</b>	<b>7,13 %</b>	<b>7,62 %</b>	<b>8,38 %</b>
6a Application de l'exemption prévue au paragraphe 4 de l'article 72 ter du Règlement (UE) n° 2019/876(*)	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
6b Si application du paragraphe 3 de l'article 72 ter du Règlement (UE) n° 2019/876 : montant total des dettes senior préférées éligibles au ratio TLAC(*)	Non appliqué	Non appliqué	Non appliqué	Non appliqué	Non appliqué
6c Si application du paragraphe 3 de l'article 72 ter du Règlement (UE) n° 2019/876 : part des dettes senior préférées utilisées dans le calcul du ratio TLAC(*)	Non appliqué	Non appliqué	Non appliqué	Non appliqué	Non appliqué

(\*) Conformément aux paragraphes 3 et 4 de l'article 72 ter du Règlement (UE) n° 2019/876, certaines dettes senior préférées (dont le montant atteint 12 832 millions d'euros au 31 décembre 2021) peuvent être éligibles dans la limite de 2,5 % des actifs pondérés. Le Groupe n'utilise pas cette option au 31 décembre 2021.

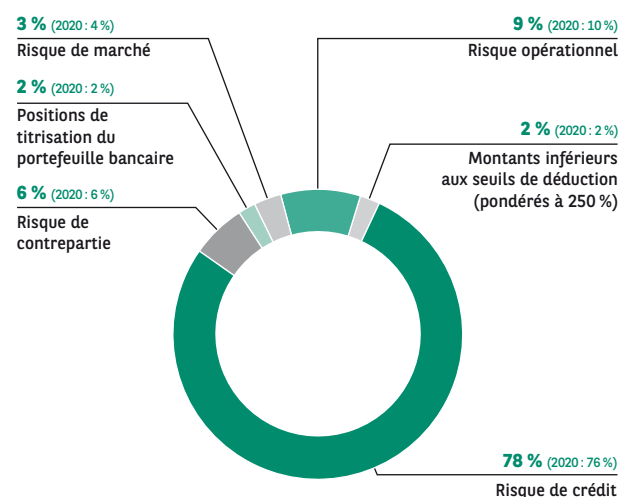
Au 31 décembre 2021, le ratio TLAC du Groupe s'élève à 26,04 % des actifs pondérés, sans utiliser les dettes senior préférées éligibles dans la limite de 2,5 % des actifs pondérés. Il s'élève à 7,61 % des expositions calculées aux fins du ratio de levier. Pour mémoire, au 31 décembre 2020 et au 31 mars 2021, les ratios TLAC tiennent compte de l'effet de l'exemption temporaire des dépôts auprès des banques centrales de l'Eurosystème.

Au 31 décembre 2021, le ratio TLAC du Groupe est supérieur aux exigences applicables sur la base des actifs pondérés (20,03 %) et sur la base des expositions de levier (6 %). Il est également supérieur aux exigences applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (22,03 % et 6,75 % sur base des actifs pondérés et des expositions de levier respectivement).

L'évolution de ces ratios illustre la capacité d'adaptation continue du Groupe et la très bonne solidité du bilan.

**ACTIFS PONDÉRÉS PAR TYPE DE RISQUE ET PAR MÉTIER**

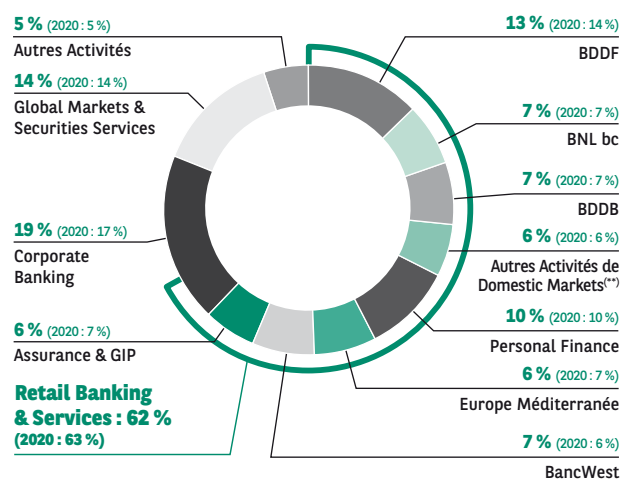
► **GRAPHIQUE N° 1 : ACTIFS PONDÉRÉS PAR TYPE DE RISQUE(\*)**



(\*) Répartition au 31 décembre 2021.

L'essentiel des risques du Groupe relève du risque de crédit, le risque de marché étant limité à 3 % des actifs pondérés du Groupe au 31 décembre 2021.

► **GRAPHIQUE N° 2 : ACTIFS PONDÉRÉS PAR MÉTIER(\*\*)**



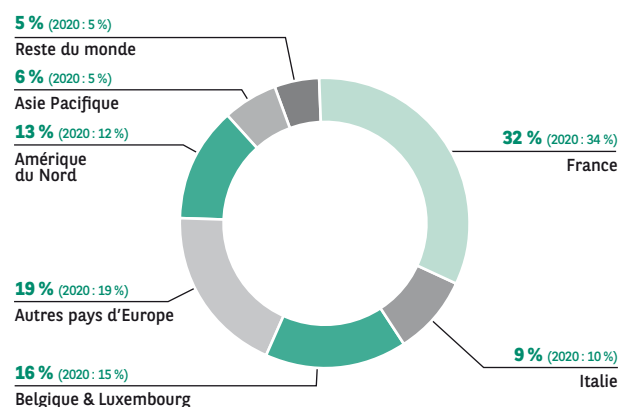
(\*) Répartition au 31 décembre 2021.

(\*\*) Les autres activités de Domestic Markets regroupent notamment BDEL.

Au 31 décembre 2021, les risques du Groupe sont bien répartis, aucun métier ne représentant plus de 19 % des actifs pondérés du Groupe. Les activités de Retail Banking & Services représentent 62 % des actifs pondérés.

## AUTRES CHIFFRES CLÉS

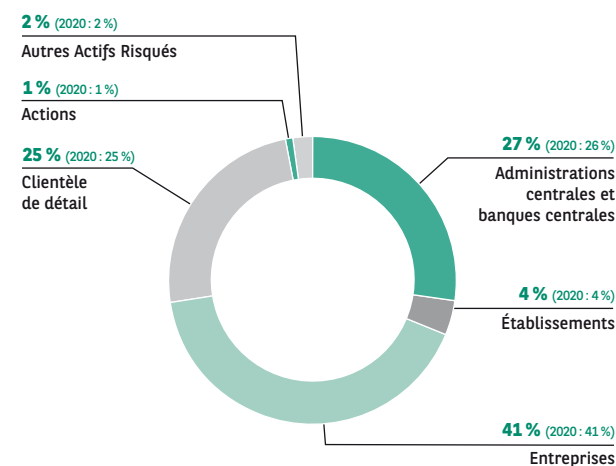
## ➤ GRAPHIQUE N° 3 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DU PORTEFEUILLE DE RISQUE DE CRÉDIT(\*)



(\*) Répartition au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, les expositions au risque de crédit du Groupe se situent principalement en Europe (77 %) et en Amérique du Nord (13 % dont 6 % de Bank of the West). Voir la partie *Diversification de l'exposition au risque de crédit* de la section 5.4 *Risque de crédit* pour plus de détail sur la diversification des expositions du Groupe.

## ➤ GRAPHIQUE N° 4 : VENTILATION DES EXPOSITIONS DU PORTEFEUILLE DE RISQUE DE CRÉDIT PAR CLASSE D'EXPOSITION(\*)



(\*) Répartition au 31 décembre 2021.

Les expositions au risque de crédit applicables aux États souverains, établissements financiers, entreprises et financements spécialisés sur des contreparties *Investment Grade* représentent 81 % des expositions du risque de crédit en approche IRBA au 31 décembre 2021, contre 80 % au 31 décembre 2020.

## ➤ TABLEAU N° 3 : RATIO DES CRÉANCES DOUTEUSES SUR ENCOURS BRUTS

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>CRÉANCES DOUTEUSES(*)/ENCOURS BRUTS(**)</b>	<b>2,0 %</b>	<b>2,1 %</b>

(\*) Encours dépréciés (strate 3), bilan et hors-bilan, non nettés des garanties reçues, sur la clientèle et les établissements de crédit, y compris les titres de dette au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres (hors assurance).

(\*\*) Encours bruts sur la clientèle et les établissements de crédit, bilan et hors-bilan, y compris les titres au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres (hors assurance).

## ➤ TABLEAU N° 4 : TAUX DE COUVERTURE STRATE 3

En milliards d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Provisions de strate 3	16,1	16,7
Engagements douteux(*)	21,8	23,3
<b>TAUX DE COUVERTURE STRATE 3</b>	<b>73,6 %</b>	<b>71,5 %</b>

(\*) Encours dépréciés (strate 3), bilan et hors-bilan, nettés des garanties reçues, sur la clientèle et les établissements de crédit, y compris les titres de dette enregistrés au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres (hors assurance).

## ➤ TABLEAU N° 5 : COÛT DU RISQUE SUR ENCOURS

En points de base annualisés	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>COÛT DU RISQUE SUR ENCOURS(*)</b>	<b>34</b>	<b>66</b>

(\*) Coût du risque sur encours de crédit à la clientèle début de période (voir section 3.8 Indicateurs alternatifs de performance – Article 223-1 du Règlement Général de l'AMF du chapitre 3).

## ► TABLEAU N° 6 : RÉSERVE DE LIQUIDITÉ IMMÉDIATEMENT DISPONIBLE

En milliards d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>RÉSERVE DE LIQUIDITÉ IMMÉDIATEMENT DISPONIBLE(*)</b>	<b>452</b>	<b>432</b>

(\*) *Actifs liquides de marché ou éligibles en banques centrales (« counterbalancing capacity ») tenant compte des règles prudentielles, notamment américaines, diminués des besoins intra-journaliers des systèmes de paiement.*

## RISQUES PRINCIPAUX ET ÉMERGENTS

L'identification et le suivi des risques principaux et émergents font partie intégrante de l'approche de la gestion des risques par BNP Paribas.

Ces risques sont identifiés, analysés et gérés grâce à différents travaux et analyses menés par la fonction RISK, les pôles et les métiers et lors de plusieurs Comités donnant lieu à des actions et décisions :

- un suivi étroit du contexte macroéconomique et financier avec pour objectifs de les hiérarchiser en fonction des conséquences pour les portefeuilles du Groupe et d'élaborer des scénarios adverses. Dans le cadre de ce suivi, un tableau de bord est présenté chaque trimestre par les responsables de RISK à la Direction Générale ainsi qu'au Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC) ;
- un suivi régulier du profil de risque selon les directives et seuils validés par le Conseil d'administration ;
- des politiques transversales portant entre autres sur les concentrations ou la responsabilité sociale de l'entreprise ;
- des décisions concernant les risques de marché et de liquidité prises par le Comité ALM Treasury Groupe (ou ALCo Groupe, voir partie *Gouvernance* de la section 5.3 *Gestion des risques*) et le Comité des risques de marché (Financial Markets Risk Committee – FMRC) ;
- des décisions clés prises par les Comités sur les transactions spécifiques au plus haut niveau ;
- des propositions pour de nouvelles activités ou de nouveaux produits ;
- un examen, par les Risk & Development Policy Committees, du portefeuille ou des activités, axé sur les thématiques sélectionnées par la Direction du Groupe via le Forum des risques pour l'année à venir ;
- des réflexions proactives et anticipatrices relatives aux risques émergents et à leurs impacts sur le profil de risque de la Banque dans le cadre du Comité d'anticipation des risques ;
- une analyse et un suivi des changements réglementaires et de leurs conséquences sur la gestion des fonds propres et de la liquidité de la Banque ainsi que sur ses activités.

### RISQUES PRINCIPAUX

Un risque principal est défini comme un risque qui peut :

- avoir, dans une branche d'activité ou une zone d'activité, un impact significatif sur les résultats financiers, la réputation ou la pérennité de l'entreprise ;
- survenir à brève échéance.

Les principaux risques auxquels le Groupe est exposé sont présentés ci-dessous.

### Conditions macroéconomiques

L'environnement macroéconomique et de marché affecte les résultats de la Banque. Compte tenu de la nature de son activité, la Banque est particulièrement sensible aux conditions macroéconomiques et de marché en Europe.

Après une chute de 3,1 % en 2020 (recul du PIB de 6,4 % dans la zone euro, de 3,4 % aux États-Unis et de 2 % dans les pays émergents), l'activité mondiale a fortement rebondi en 2021. La reprise a été particulièrement marquée dans les pays matures avec des progressions du PIB de 5,2 % dans la zone euro (comme dans l'Union européenne) et de 5,6 % aux États-Unis. Les économies émergentes ont également rebondi, notamment en Asie et en Europe.

Au-delà d'un effet mécanique de rebond, cette progression a été permise par les mesures d'assouplissement quantitatif prises par les grandes banques centrales (Réserve fédérale des États-Unis, Banque centrale européenne, Banque d'Angleterre, etc.), par les dispositifs exceptionnels mis en place par les gouvernements (programmes de maintien de l'emploi, plans de relance, ou prêts garantis) et enfin, par l'amélioration de la situation sanitaire depuis la fin d'année 2020, en grande partie liée à la vaccination.

En dépit du fort rebond de l'activité et des pics d'inflation qu'elle a entraînés dans un contexte d'offre insuffisante, la politique monétaire reste très accommodante et les rendements des obligations souveraines sont encore très bas dans de nombreuses économies matures. À la lumière des évolutions récentes, certaines banques centrales ont commencé à relever leur taux directeur ou envisagent de le faire dans les prochains trimestres, alors que la Fed a engagé la baisse de ses achats d'actifs. La plupart des banques centrales devaient, au cours des prochaines années, soit resserrer leur politique de manière progressive (Réserve fédérale américaine, Banque d'Angleterre), soit l'ajuster de manière plus marginale (BCE, Banque du Japon). L'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 pourrait amener les banques centrales à revoir ou à différer ces mouvements compte tenu de la réaction des marchés à court terme et des conséquences macroéconomiques encore incertaines à long terme. Parallèlement, si les rendements obligataires à long terme se sont sensiblement redressés depuis août, ils restent très bas dans une perspective à plus long terme.

Dans ce contexte, on peut souligner les catégories de risques suivantes :

### Conséquences de la crise sanitaire actuelle

Les effets durables de la crise sanitaires devraient être limités en raison notamment des mesures publiques de soutien à l'économie. Cependant, certains secteurs particulièrement affectés par les mesures sanitaires, mettront plus de temps à se redresser que le reste de l'économie (par exemple, le transport aérien). Par ailleurs, la réouverture des économies

a stimulé l'inflation de façon très marquée. Ce phénomène devrait être transitoire mais sa durée est incertaine. En effet, certaines pénuries peuvent être persistantes, ou avoir des effets d'entraînement. Les risques de bulle d'actifs se sont également intensifiés dans certains domaines, en liaison avec les mesures de soutien mises en place par les gouvernements et les banques centrales (hausse du taux d'épargne résultant des mesures budgétaires, plans d'achats d'actifs des banques centrales). Par ailleurs, les finances publiques sont fortement dégradées en raison de la crise sanitaire et des mesures exceptionnelles de politique budgétaire mises en œuvre pour en limiter l'impact. La hausse marquée de la dette privée pourrait engendrer des difficultés dans certains secteurs.

### Risques d'instabilité financière liés à la conduite des politiques monétaires

Les revenus des banques commerciales sont fortement impactés à la fois par la courbe des taux d'intérêt plate, les taux de dépôt à la banque centrale négatifs et la difficulté à répercuter ces taux négatifs sur les clients. Les assureurs vie et les fonds de pension sont également profondément touchés, car l'environnement de taux bas augmente les engagements et pèse sur le rendement des investissements à long terme (affectant en particulier les assureurs vie à rendement garanti et les régimes de retraite à prestations définies). Les marges de manœuvre de la politique monétaire semblent de plus en plus limitées, et les banques centrales risquent davantage d'être affectées par les enjeux budgétaires dans les années à venir (en raison de la forte hausse de l'endettement public). De tels développements, qui auraient été considérés comme temporaires et exceptionnels il y a quelques années, ressemblent désormais à une nouvelle normalité.

Certains acteurs financiers majeurs (assureurs, fonds de pension, gestionnaires d'actifs, etc.) ont une dimension de plus en plus systémique et, en cas de turbulences de marché, pourraient être amenés à dénouer de larges positions dans un contexte où la liquidité de marché se révélerait relativement fragile. En effet, sur de nombreux marchés d'actifs, les primes de risque sont faibles par rapport à leur moyenne historique après une décennie de politiques monétaires accommodantes (crédit aux entreprises et pays non Investment Grade, certains compartiments des marchés actions et des marchés obligataires, etc.).

### Risques systémiques liés à la hausse de l'endettement

Dans de nombreux pays, la crise sanitaire a entraîné une augmentation massive des ratios de déficit public et d'endettement, en raison de la chute de l'activité et des mesures de soutien exceptionnelles mises en place par les gouvernements. Dans les économies matures, les ratios d'endettement public sont à des niveaux inédits. Pour le moment, le niveau très bas des taux d'intérêt limite le service de la dette. Les achats massifs d'actifs par les banques centrales en Europe devraient continuer à modérer ce risque dans un proche avenir, mais le risque de hausse des taux d'intérêt devra être surveillé à moyen terme dans les pays de la zone euro en raison de marchés obligataires fragmentés. Dans ce contexte, de nouvelles émissions communes au niveau européen ont été initiées en 2020 et se sont poursuivies en 2021.

L'exposition du Groupe dans les pays émergents est limitée. Toutefois, la vulnérabilité de certaines de ces économies pourrait amener à une dégradation de la notation de ces pays par les agences, suivie d'une hausse des primes de risque et du service de la dette, conduisant à des perturbations du système financier mondial. Dans de nombreux pays avancés et émergents, le soutien des politiques publiques, visant à éviter une vague de faillites, a contribué à un endettement supplémentaire. À moyen terme, cette augmentation de l'endettement pourrait conduire à une baisse de la capacité de remboursement, alors que la hausse simultanée de la dette publique réduirait la capacité des États à soutenir

l'économie si la reprise était affectée par de nouvelles perturbations. Du côté des ménages, les pertes d'emplois pourraient également affecter la capacité de remboursement de la dette.

Il est à noter que le risque lié à l'endettement pourrait se matérialiser non seulement en cas de hausse brutale des taux d'intérêt, mais aussi en cas d'autres chocs négatifs sur la croissance.

### Risques de perturbation des échanges commerciaux, liés aux sanctions économiques et / ou à des mesures protectionnistes

En Europe de l'Est, l'invasion de l'Ukraine par la Russie (voir ci-après facteur de risque 5.3. *Du fait du périmètre géographique de ses activités, le Groupe BNP Paribas est exposé au risque pays et à l'évolution des contextes politiques, macroéconomiques ou financiers d'une région ou d'un pays*) a conduit à des réactions de la communauté internationale, en particulier en matière de sanctions économiques concernant la Russie, dont la portée n'est pas encore totalement connue. Par ailleurs, pendant la crise sanitaire, des mesures commerciales spécifiques ont été mises en place pour faciliter les échanges de biens stratégiques. Cependant, les désaccords entre les États-Unis et la Chine concernant la protection de la propriété intellectuelle, les transferts de technologie ou les politiques industrielles ne devraient pas disparaître à court terme. En mars 2021, le Parlement européen a voté la suspension de la ratification de l'Accord global sur l'investissement (CAI) UE-Chine, précédemment conclu en décembre 2020. Enfin, de nombreux gouvernements souhaitent que certains domaines stratégiques soient plus autosuffisants et moins dépendants des importations. Différents scénarios sont plausibles, allant d'une régionalisation modérée (blocs concurrents) à une régionalisation plus marquée (blocs séparés).

Les tensions liées au commerce et à la mondialisation devraient donc persister dans les années à venir, ce qui est susceptible de freiner la croissance mondiale, en pesant sur les volumes échangés, en perturbant les chaînes de production, et en affectant négativement la confiance des agents et les marchés financiers.

### Législations et réglementations applicables aux institutions financières

Les évolutions récentes et à venir des législations et réglementations applicables aux institutions financières peuvent avoir un impact significatif sur la Banque. Les mesures adoptées récemment ou qui sont (ou dont les mesures d'application sont) encore en projet, qui ont, ou sont susceptibles d'avoir un impact sur la Banque, comprennent notamment :

- les réglementations prudentielles avec la finalisation de Bâle 3 publiée par le Comité de Bâle en décembre 2017 complétée par la revue fondamentale du portefeuille de négociation (FRTB) en janvier 2019 et du risque sur CVA (*Credit Value Adjustment*) en juillet 2020, qui introduisent une révision de la mesure du risque de crédit, du risque opérationnel, du risque de marché et du risque sur CVA pour le calcul des actifs pondérés. Le nouveau cadre bâlois prévoit également la mise en place progressive d'un plancher global qui s'appuiera sur les approches standards. Ces mesures devraient entrer en vigueur une fois que leur transposition en droit européen sera réalisée. À cet effet, la Commission européenne a publié le 27 octobre 2021 un projet de transposition de l'accord de Bâle sous la forme d'amendements à la CRR et à la CRD ;
- la Directive du 16 avril 2014 relative aux systèmes de garantie des dépôts et ses actes délégués et actes d'exécution, la Directive du 15 mai 2014 (DRRB) et sa révision du 20 mai 2019 (DRRB 2) établissant un cadre pour le redressement et la résolution des banques ainsi

que l'anticipation des futures exigences en matières de MREL (voir paragraphe MREL de la section 5.2 *Gestion du capital et adéquation des fonds propres*), le Mécanisme de résolution unique instituant le Conseil de résolution unique et le Fonds de résolution unique ;

- le Règlement final de la Réserve fédérale des États-Unis imposant des règles prudentielles accrues pour les opérations américaines des banques étrangères de taille importante, notamment l'obligation de disposer d'une société holding intermédiaire distincte située aux États-Unis (capitalisée et soumise à régulation) afin de détenir les filiales américaines de ces banques ;
- la régulation des activités de dérivés négociés de gré à gré au titre du Titre VII du *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* aux États-Unis et de l'*European Market Infrastructure Regulation (EMIR)* en Europe, notamment les exigences de marges pour les produits dérivés non compensés, les obligations de transparence et de reporting des transactions de dérivés ; ainsi que l'obligation de compensation de certains produits dérivés négociés de gré à gré par des chambres de compensation ;
- la nouvelle directive et le règlement Marché d'instruments financiers (MiFID 2 et MiFIR) ;
- le Règlement général sur la protection des données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018. Ce Règlement vise à faire évoluer l'environnement européen de confidentialité des données et à améliorer la protection des données pour les particuliers au sein de l'Union européenne. Les entreprises risquent des amendes sévères en cas de non-conformité avec les normes fixées par le RGPD. Ce Règlement s'applique à l'ensemble des banques fournissant des services aux citoyens européens.

Pour une description plus détaillée, voir le facteur de risque 6.1 *Des mesures législatives et réglementaires adoptées ces dernières années, ainsi que des évolutions législatives et réglementaires en cours ou à venir, pourraient affecter de manière significative le Groupe BNP Paribas ainsi que l'environnement financier et économique dans lequel il opère.*

Par ailleurs, dans ce contexte réglementaire renforcé, le risque lié au non-respect des législations et réglementations en vigueur, en particulier celles relatives à la protection des intérêts des clients et des données personnelles, est un risque significatif pour l'industrie bancaire, qui s'est traduit par des pertes et amendes importantes<sup>(1)</sup>. Au-delà de son dispositif de conformité qui couvre spécifiquement ce type de risque, le Groupe place l'intérêt des clients, et d'une manière plus générale des parties prenantes, au centre de ses valeurs. Ainsi, le Code de conduite adopté par le Groupe en 2016 établit des valeurs et des règles de conduite détaillées dans ce domaine.

### Risques environnementaux

Les risques environnementaux et plus particulièrement ceux liés au changement climatique représentent un risque financier pour le Groupe.

Le Groupe BNP Paribas est exposé aux facteurs de risques liés au changement climatique, directement sur ses propres opérations ou certains de ses actifs ou indirectement via ses activités de financement et d'investissement. Les principaux facteurs types de risque liés au changement climatique sont les suivants :

- les facteurs de risques de transition qui résultent d'une modification du comportement des agents économiques et financiers en réponse

à la mise en place de politiques énergétiques ou de changements technologiques ;

- les facteurs de risques physiques conséquences de l'impact direct du changement climatique sur les personnes et les biens via des épisodes météorologiques extrêmes ou des risques de long terme tels que la montée des eaux ou l'augmentation des températures ;
- en outre, des conséquences en termes de responsabilité peuvent naître de ces deux facteurs de risque. Elles correspondent aux litiges potentiels, demandes d'indemnisations, poursuites judiciaires intentées contre une entreprise, un État, une institution financière qui pourraient être tenus responsables par tout intervenant ou citoyen ayant souffert d'un changement climatique. En cohérence avec les travaux internationaux et en particulier ceux du Réseau des superviseurs et des banques centrales pour le verdissement du système financier (NGFS), BNP Paribas considère les risques associés à l'émergence de procédures judiciaires liées au changement climatique pour les entreprises et les investisseurs, dont les risques de responsabilité, comme un sous-ensemble des risques physiques et de transition.

BNP Paribas suit l'impact potentiel de ces facteurs de risques dans le cadre de la conduite de son activité, dans celle de ses contreparties ou dans ses investissements pour compte propre ou pour compte de tiers. Le Groupe intègre ainsi ces facteurs de risques dans son processus de gestion des risques et renforce progressivement leur évaluation, au fur et à mesure des avancées dans les méthodologies de mesure et d'analyse de ces facteurs et de leur incidence sur les risques traditionnels, notamment ceux relatifs à la qualité de crédit.

Pour une description plus détaillée, voir le facteur de risque 7.5 *Le Groupe BNP Paribas pourrait voir son activité perturbée et connaître des pertes en raison des risques liés au changement climatique tels que des risques de transition, des risques physiques ou des risques de responsabilités* ainsi que les mesures et engagements pris par le Groupe en la matière au paragraphe *Engagement 3 : Une gestion rigoureuse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)* du chapitre 7.

### Cybersécurité et risque technologique

La capacité de BNP Paribas à exercer ses activités est intrinsèquement liée à la fluidité des opérations électroniques, ainsi qu'à la protection et à la sécurité de l'information et des actifs technologiques.

Le rythme des changements technologiques s'accélère avec la transformation numérique, ce qui a pour conséquences l'accroissement du nombre des circuits de communication, la multiplication des sources de données, l'automatisation croissante des processus et le recours accru aux transactions bancaires électroniques.

Les progrès et l'accélération des changements technologiques nécessaires pour répondre aux besoins de la clientèle donnent aux cybercriminels de nouvelles possibilités pour altérer, voler et divulguer des données. Les attaques sont plus nombreuses, avec une portée et une sophistication plus importantes dans l'ensemble des secteurs, y compris celui des services financiers.

L'externalisation d'un nombre croissant de processus expose également le Groupe à des risques structurels de cybersécurité et de technologie entraînant l'apparition d'éventuels vecteurs d'attaque que les cybercriminels peuvent exploiter.

Dans ce contexte, le Groupe a renforcé au sein de la fonction RISK la seconde ligne de défense dédiée à la gestion des risques technologiques

(1) Facteurs de risque : « 6.2 En cas de non-conformité avec les lois et règlements applicables, le Groupe BNP Paribas pourrait être exposé à des amendes significatives et d'autres sanctions administratives et pénales, et pourrait subir des pertes à la suite d'un contentieux privé, en lien ou non avec ces sanctions ».

et de cybersécurité (voir paragraphe *Cybersécurité et technologie* en section 5.9 *Risque opérationnel*). Les normes opérationnelles sont ainsi adaptées régulièrement pour accompagner l'évolution digitale de la Banque et soutenir l'innovation tout en gérant les menaces existantes et émergentes (telles que la cybercriminalité, l'espionnage, etc.).

La crise sanitaire, qui a prédominé en 2020, a accru la dépendance du Groupe à l'égard des technologies numériques conférant à ses équipes la capacité de travailler à distance et permettant au Groupe de continuer à opérer de manière sécurisée malgré le risque élevé de cybercriminalité. Par conséquent, le Groupe a investi dans des mises à niveau informatiques pour quintupler la bande passante du réseau et assurer la stabilité des infrastructures d'accès à distance. En parallèle, les équipes *Cyber Security Operations* ont renforcé leurs capacités de surveillance pour améliorer la détection et répondre plus rapidement aux menaces.

## RISQUES ÉMERGENTS

Un risque émergent est défini comme un risque nouveau ou évolutif dont l'impact pourrait être significatif dans le futur mais qui est aujourd'hui incomplètement évalué et/ou difficile à quantifier.

Le Groupe a identifié des risques émergents liés aux innovations technologiques, au contexte réglementaire évolutif, ainsi qu'à certains risques d'ordre sanitaire, démographique et sociétal.

### Innovations technologiques

Les développements technologiques liés à l'utilisation croissante des données dans tous les processus de production, de commercialisation et de distribution, ainsi qu'au partage des données entre acteurs économiques (producteurs, fournisseurs, clients) impacteront durablement les modèles économiques de nos clients et contreparties. Ces impacts, parfois difficiles à évaluer dans un contexte où de nouvelles normes et de nouveaux standards, équilibres économiques et organismes régulateurs sont en cours d'évolution et d'adaptation, font l'objet d'analyses internes menées par des spécialistes sectoriels et focalisées sur les secteurs de l'économie les plus concernés par ces évolutions.

Par ailleurs, le recours à des algorithmes et à des techniques d'intelligence artificielle, dont la sophistication va croissant, modifie considérablement la prise de décision et expose à des risques d'une nature nouvelle avec une homogénéisation des comportements pouvant rapidement affecter certains marchés. L'émergence de la finance décentralisée et des actifs digitaux fondés sur des technologies de registre distribué (*blockchain*) sont des évolutions qui peuvent, à terme, affecter structurellement le secteur bancaire.

À cet égard, l'environnement concurrentiel du Groupe est par ailleurs en cours de mutation profonde, avec la présence des fintechs, et l'émergence de nouveaux acteurs d'importance dans les activités du secteur financier tels que les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) et l'apparition d'innovations technologiques qui modifient en profondeur les chaînes de valeur traditionnelles des métiers du Groupe, et consacrent comme facteurs compétitifs clés de succès la qualité de l'expérience client, ainsi que la réduction des coûts des opérations à faible valeur ajoutée permise par les nouvelles technologies. La maintenance des systèmes d'information du Groupe doit se faire dans ce contexte d'évolution des chaînes de valeur et de besoins de protection croissants (des systèmes, des données, etc.). Le Groupe déploie une stratégie volontariste dans ce domaine, destinée à adapter les activités du

Groupe à ces évolutions technologiques majeures et à favoriser certaines coopérations industrielles avec des acteurs fintechs.

### Environnements réglementaires évolutifs

Au-delà des mesures réglementaires adoptées récemment ou en cours d'adoption et déjà citées comme risques principaux, la tendance à la complexité croissante de l'environnement réglementaire bancaire et de la supervision associée, ainsi qu'aux divergences régionales, induit une relative incertitude des évolutions futures, des coûts de conformité ainsi qu'un risque de bonne exécution des différentes mesures. Le Groupe a mis en place un dispositif de veille active de son environnement réglementaire, qui lui permet de minimiser ces risques.

De possibles divergences futures par type d'entités régulées, par exemple selon leur degré d'innovation, pourraient également introduire un risque de nature concurrentielle.

### Risques sanitaires

Une nouvelle infection bactériologique ou virale, potentiellement résistante aux antibiotiques, antiviraux ou autres traitements, pourrait survenir et devenir de plus en plus prégnante.

En dépit de l'expérience acquise avec la crise sanitaire, une telle infection pourrait engendrer de nouvelles défaillances dans les infrastructures et les chaînes de production, avec des conséquences significatives pour l'ensemble des parties prenantes.

### Enjeux démographiques

Le vieillissement de la population est une évolution de fond majeure dans de nombreux pays. Dans les années et les décennies à venir, elle impactera de façon sensible la croissance économique (ce qui est déjà visible), mais également les budgets de santé et de retraite, ou encore les comportements d'épargne et de consommation.

### Enjeux sociétaux

Au-delà des réponses adaptées aux besoins évolutifs de ses clients, le Groupe s'inscrit plus généralement dans des réponses adaptées aux attentes de la société dans laquelle il opère, et ce, aussi bien en matière de conduite des affaires, de respect des droits humains et de protection de l'environnement. Ainsi, les banques doivent composer avec la sensibilité croissante de leurs clients et partenaires aux questions environnementales sociales et de gouvernance.

Le Code de conduite du Groupe BNP Paribas définit à ce titre les règles de conduite dans le cadre des valeurs et missions déterminées par la Banque.

## POINTS D'ATTENTION PARTICULIERS EN 2021

### Turquie

Encore davantage en 2021 qu'en 2020, les incertitudes macroéconomiques et le contexte géopolitique ont pénalisé les marchés des changes locaux. Au cours du second semestre, des mesures d'assouplissement des conditions monétaires, tandis que les pressions inflationnistes ne faiblissaient pas, ont surpris les investisseurs, ceci dans un contexte

géopolitique régional qui continue de rendre coûteux le recours aux emprunts en devises.

Le Groupe BNP Paribas est principalement présent en Turquie au travers de sa filiale TEB (10<sup>e</sup> banque de détail en Turquie disposant d'une part de marché d'environ 3 %). Au 31 décembre 2021, le Groupe réalise 2,1 % de son résultat courant avant impôt dans ce pays (voir section 8.6 *Informations sur les implantations et les activités relatives à l'exercice 2021* du chapitre 8 *Informations générales*). L'entité TEB affiche un ratio de solvabilité de 18,05 % au 31 décembre 2021, au-dessus des exigences réglementaires.

En 2021, la liquidité du bilan du Groupe TEB est restée solide, avec un ratio de liquidité règlementaire (LCR) de 196 % au 31 décembre 2021 contre 209 % au 31 décembre 2020. Avec des encours de crédits de 106,6 milliards de livres turques et des dépôts de 131,6 milliards de livres turques, la structure de financement du groupe TEB est largement autofinancée.

L'exposition de crédit totale vis-à-vis des contreparties exerçant leur activité principale en Turquie représente au 31 décembre 2021 1,0 % du total des engagements bruts, bilan et hors-bilan, du Groupe (voir tableau n° 29 *Ventilation géographique du portefeuille de risque de crédit*). Le risque souverain turc est limité à 1,8 % de l'exposition souveraine du portefeuille bancaire et il est porté essentiellement par le Groupe TEB.

## Autres

Les tensions géopolitiques sont palpables en Asie dans la Péninsule coréenne et en mer de Chine, et restent élevées dans certaines autres zones, comme au Moyen-Orient, avec une implication potentielle des puissances occidentales à des degrés variés. En Méditerranée, des tensions apparues à la suite de revendications dans certaines zones maritimes disputées ont baissé mais n'ont pas disparu. En Amérique latine, des tensions d'ordre politique ont également été constatées.

Même si les conséquences possibles de tels risques sont difficiles à évaluer, les économies régionales considérées, voire l'économie mondiale, pourraient être affectées par le biais de différents canaux (confiance, liens commerciaux, prix des matières premières).

Les risques liés à l'évolution de l'environnement macroéconomique et de marché sont décrits dans la partie suivante *Facteurs de risque*<sup>(1)</sup>.

Les analyses concernant les secteurs (notamment les financements à effet de levier, le financement maritime – *shipping*, l'aviation, le secteur Pétrole et Gaz, le secteur Hôtel, Tourisme et Loisirs, la distribution non alimentaire hors e-commerce et l'immobilier commercial) sont détaillées dans le paragraphe *Expositions, provisions et coût du risque* de la section 5.4.

Les principes de prise de risque sont présentés dans le *Risk Appetite Statement* adopté par le Conseil d'administration (voir partie *Appétit pour le risque* en section 5.3).

## FACTEURS DE RISQUE

Sauf mention contraire, les informations et éléments financiers contenus dans ces facteurs de risque incluent en particulier l'activité relative à BancWest pour refléter une vision prudentielle. Ils sont donc présentés hors effets de l'application de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente. Ce document inclut une réconciliation entre la vision opérationnelle présentée hors application de la norme IFRS 5 et les états financiers consolidés appliquant la norme IFRS 5 dans le chapitre 3.

Les principales catégories de risques propres à l'activité du Groupe BNP Paribas sont présentées ci-après. Elles peuvent être notamment appréhendées au travers des actifs pondérés ou d'autres indicateurs, quantitatifs ou qualitatifs, lorsque les actifs pondérés ne sont pas adaptés (comme pour le risque de liquidité et de financement).

En milliards d'euros	Actifs pondérés	
	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Risque de crédit	554	527
Risque de contrepartie	40	41
Risque lié aux positions de titrisation du portefeuille bancaire	14	14
Risque opérationnel	63	71
Risque de marché	25	25
Montants inférieurs aux seuils de déduction (pondérés à 250 %)	18	17
<b>TOTAL</b>	<b>714</b>	<b>696</b>

(1) Notamment le facteur de risque : « 5.3 Du fait du périmètre géographique de ses activités, le Groupe BNP Paribas est exposé au risque pays et à l'évolution des contextes politiques, macroéconomiques ou financiers d'une région ou d'un pays. »

De manière transversale, les risques auxquels le Groupe BNP Paribas est exposé peuvent provenir d'un certain nombre de facteurs liés entre autres à l'évolution de son environnement macroéconomique, réglementaire ou de facteurs liés à la mise en œuvre de sa stratégie et de son activité.

Les risques importants propres à l'activité du Groupe BNP Paribas, déterminés sur la base des circonstances connues de la Direction à la date du présent document, sont ainsi présentés ci-après sous 7 principales catégories, conformément à l'article 16 du Règlement (UE) n° 2017/1129 dit « Prospectus 3 » du 14 juin 2017, dont les dispositions relatives aux facteurs de risques sont entrées en vigueur le 21 juillet 2019 : les risques de crédit, de contrepartie et risques liés aux positions de titrisation du portefeuille bancaire ; le risque opérationnel ; le risque de marché ; le risque de liquidité et de financement ; les risques liés aux contextes macroéconomiques et de marchés ; les risques liés à la réglementation ; les risques liés à l'évolution du Groupe BNP Paribas dans son environnement.

Les politiques de gestion du risque ont été prises en compte dans l'appréciation de la matérialité des différents risques, il est rappelé notamment que conformément à la réglementation bancaire, les actifs pondérés intègrent les éléments de mitigation du risque éligibles au titre de celle-ci.

## 1. RISQUES DE CRÉDIT, DE CONTREPARTIE ET RISQUES LIÉS À LA TITRISATION DU PORTEFEUILLE BANCAIRE

Le risque de crédit du Groupe BNP Paribas est défini comme la probabilité d'une inexécution par un emprunteur ou une contrepartie de ses obligations vis-à-vis de la Banque conformément aux conditions convenues. L'évaluation de cette probabilité de défaut et du taux de recouvrement du prêt ou de la créance en cas de défaut est un élément essentiel de l'évaluation de la qualité du crédit. Conformément aux recommandations de l'Autorité bancaire européenne, ce risque intègre également les risques sur les participations en actions y compris ceux liés aux activités d'assurance. Au 31 décembre 2021, le Groupe BNP Paribas est exposé au risque de crédit à hauteur de 41 % sur les entreprises, 27 % sur les administrations centrales et banques centrales, 25 % sur la clientèle de détail, 4 % sur les établissements de crédit, 2 % sur les autres actifs risqués et 1 % sur les actions. Au 31 décembre 2021, le portefeuille de crédits de la Banque était notamment composé de créances sur des emprunteurs situés en France à hauteur de 32 %, en Belgique et au Luxembourg à hauteur de 16 %, en Italie à hauteur de 9 %, dans les autres pays européens à hauteur de 19 %, en Amérique du Nord à hauteur de 13 %, en Asie à hauteur de 6 % et dans le reste du monde à hauteur de 5 %. Les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élevaient à 554 milliards d'euros au 31 décembre 2021, soit 78 % du total des actifs pondérés pour le Groupe BNP Paribas, contre 527 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

Le risque de contrepartie du Groupe BNP Paribas est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements, et/ou de règlements. L'exposition du Groupe BNP Paribas au risque de contrepartie, hors risque sur CVA (« Credit Valuation Adjustment »), au 31 décembre 2021 se répartit à hauteur de 44 % sur les entreprises, 19 % sur les administrations centrales et banques centrales, 13 % sur les établissements de crédit et entreprises d'investissement, et 24 % sur les chambres de compensation. Par produits, l'exposition du Groupe BNP Paribas, hors risque sur CVA (« Credit Valuation Adjustment »), au 31 décembre 2021 se répartit à 51 % sur les dérivés de gré à gré, à 33 % sur les opérations de pensions et de prêts/emprunts titres, 10 % sur les dérivés listés et 6 % sur les contributions au fonds de défaillance des

Chambres de compensation (CCP). Le montant de ce risque varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées. Par ailleurs, le risque sur CVA (« Credit Valuation Adjustment ») mesure le risque de pertes lié à la volatilité des CVA résultant des mouvements de spreads de crédit associés aux contreparties auxquelles le Groupe est exposé. Les actifs pondérés spécifiques au risque de contrepartie s'élevaient à 40 milliards d'euros au 31 décembre 2021, soit 6 % du total des actifs pondérés pour le Groupe BNP Paribas, contre 41 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

Le risque lié à la titrisation du portefeuille bancaire : la titrisation est une opération ou un montage par lequel le risque de crédit associé à une exposition ou à un ensemble d'expositions est subdivisé en tranches. Tout engagement pris par le Groupe BNP Paribas dans le cadre d'une structure de titrisation (y compris les dérivés et les lignes de liquidité) est considéré comme une exposition de titrisation. L'essentiel des engagements du Groupe BNP Paribas est en portefeuille bancaire prudentiel. Les expositions titrisées sont essentiellement celles initiées par le Groupe BNP Paribas. Les positions de titrisation conservées ou acquises par le Groupe BNP Paribas se répartissent également en fonction de son rôle : BNP Paribas était au 31 décembre 2021 initiateur de 50 % de ces expositions, sponsor pour 31 % et investisseurs pour 19 %. Les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élevaient à 14 milliards d'euros au 31 décembre 2021 pour le Groupe BNP Paribas, soit 2 % du total des actifs pondérés pour le Groupe BNP Paribas, inchangé par rapport au 31 décembre 2020.

### 1.1 Toute augmentation substantielle des provisions ou tout engagement insuffisamment provisionné au titre du risque de crédit et de contrepartie pourrait peser sur les résultats et sur la situation financière du Groupe BNP Paribas.

Les risques de crédit et de contrepartie affectent les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas lorsqu'un client ou une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et lorsque la valeur comptable de ces obligations figurant dans les états financiers du Groupe BNP Paribas est positive. Ces clients ou ces contreparties peuvent être des banques, des établissements financiers, des entreprises industrielles ou commerciales, des États ou des entités étatiques, des fonds d'investissement, ou des personnes physiques. Dès lors que le taux de défaut des clients ou des contreparties augmente, le Groupe BNP Paribas est susceptible d'enregistrer des charges et provisions significatives pour créances irrécouvrables ou douteuses (strate 3) ou sur encours sains (strates 1 et 2), en réponse à la détérioration des conditions économiques ou d'autres facteurs, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

De ce fait, dans le cadre de ses activités de prêt, le Groupe BNP Paribas constitue régulièrement des provisions, qui sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique coût du risque. Elles s'élevaient à 2 925 milliards d'euros au 31 décembre 2021, soit 34 points de base des encours de crédit à la clientèle (contre 66 points de base au 31 décembre 2020 et à 39 points de base au 31 décembre 2019). L'augmentation sensible des provisions en 2020 est due principalement à la prise en compte anticipée des effets de la crise sanitaire et constitue un exemple de la matérialisation de ce risque, alors que leur baisse en 2021 s'explique par une base élevée en 2020, un nombre limité d'entrées en défaut et des reprises limitées de provisions sur encours sains.

Le niveau global des provisions du Groupe BNP Paribas est établi en fonction de l'historique des pertes, du volume et du type de prêts consentis, des normes sectorielles, des arriérés de prêts, des conditions



économiques et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement de divers prêts ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios applicables à des catégories d'actifs. Le Groupe BNP Paribas s'efforce de constituer des provisions adaptées.

Pour autant, le Groupe BNP Paribas pourrait être amené, à l'avenir, à augmenter de manière significative les provisions pour créances douteuses ou pour créances saines en réponse à une détérioration des conditions économiques ou à d'autres facteurs. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de pertes, tel qu'estimé, inhérent au portefeuille de prêts non douteux ou encore la réalisation de pertes supérieures aux montants spécifiquement provisionnés seraient susceptibles de peser sur les résultats opérationnels du Groupe BNP Paribas et sur sa situation financière.

À titre d'information, au 31 décembre 2021, le taux de créances douteuses rapportées aux encours bruts représentait 2,0 % et le taux de couverture de ces engagements douteux (nets des garanties reçues) par les provisions s'élevait à 73,6 % contre des taux respectifs de 2,1 % et de 71,5 % au 31 décembre 2020. Ces deux ratios sont définis dans la partie *Chiffres clés* de la section 5.1.

Bien que le Groupe BNP Paribas cherche à réduire son exposition au risque de crédit et de contrepartie en utilisant des méthodes de réduction du risque telles que le recours à des contrats de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit ou contrats d'assurance emprunteur et d'accords de compensation, il n'est pas certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. Le Groupe BNP Paribas est également exposé au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (comme une contrepartie au titre d'un instrument dérivé ou un contrat d'assurance emprunteur) et au risque de perte de valeur du collatéral. De plus, seule une fraction de l'ensemble du risque de crédit et de contrepartie du Groupe BNP Paribas est couverte par ces techniques. Par conséquent, le Groupe BNP Paribas est exposé de manière très significative à ces risques.

## 1.2 La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un effet défavorable sur le Groupe BNP Paribas.

La capacité du Groupe BNP Paribas à effectuer des opérations de financement ou d'investissement ou à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée par la solidité financière des autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de négoce, de compensation, de contrepartie et de financement. Par conséquent, la défaillance d'un ou plusieurs États, établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers ou l'industrie financière de manière plus générale, pourrait conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et, à l'avenir, conduire à des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Groupe BNP Paribas est exposé, de manière directe et indirecte, à de nombreuses contreparties financières telles que des chambres de compensation, des prestataires de services d'investissement, des banques commerciales ou d'investissement, des fonds communs de placement, des fonds alternatifs, ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels elle conclut de manière habituelle des transactions. Le Groupe BNP Paribas pourrait également être exposé aux risques liés à l'implication croissante dans le secteur financier d'acteurs peu ou non réglementés et à l'introduction de nouveaux types d'opérations peu ou non réglementés (par exemple, fonds non régulés, plateformes de négociation ou plateformes de financement participatif).

Le risque de crédit et de contrepartie serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par le Groupe BNP Paribas ne pouvaient pas être cédés, si leur valeur venait à se détériorer ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Groupe BNP Paribas au titre des prêts ou produits dérivés en défaut ou encore, dans le cas d'une défaillance d'un acteur des marchés financiers significatif tel qu'une contrepartie centrale

À titre d'information, au 31 décembre 2021, la valeur exposée au titre du risque de contrepartie s'élevait à 29 milliards d'euros pour les « établissements financiers », soit 13 % du total de la valeur exposée au risque de contrepartie pour le Groupe BNP Paribas, et à 54 milliards d'euros pour les chambres de compensation (CCP), soit 24 % du total de la valeur exposée au risque de contrepartie pour le Groupe BNP Paribas.

En outre, les fraudes ou malversations commises par les acteurs des marchés financiers peuvent avoir un effet significatif défavorable sur les institutions financières en raison notamment des interconnexions entre les institutions opérant sur les marchés financiers. La fraude commise par Bernard Madoff révélée en 2008, qui a conduit un certain nombre d'institutions financières, dont le Groupe BNP Paribas, à annoncer des pertes ou des expositions significatives, en est un exemple. Le Groupe BNP Paribas demeure l'objet de diverses demandes contentieuses en lien avec l'affaire Madoff ; voir note 7.b « *Procédures judiciaires et d'arbitrage* » de ses états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les pertes pouvant résulter des risques susmentionnés pourraient peser de manière significative sur les résultats opérationnels du Groupe BNP Paribas.

## 2. RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel du Groupe BNP Paribas est le risque de perte résultant de processus internes défaillants ou inadéquats (notamment ceux impliquant le personnel et les systèmes informatiques) ou d'événements externes, qu'ils soient délibérés, accidentels ou naturels (inondations, incendies, tremblements de terre, attaques terroristes...). Le risque opérationnel du Groupe BNP Paribas recouvre la fraude, les risques en lien avec les ressources humaines, les risques juridiques et de réputation, les risques de non-conformité, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, la fourniture de services financiers inappropriés (*conduct risk*), les risques de défaillance des processus opérationnels y compris les processus de crédit, ou l'utilisation d'un modèle (risque de modèle), ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles liées à la gestion du risque de réputation. Sur la période 2013-2021, le principal type d'incidents de risque opérationnel pour le Groupe BNP Paribas appartient à la catégorie « Clients, produits et pratiques commerciales », qui représente plus de la moitié des impacts financiers sous l'effet notamment de l'accord global avec les autorités des États-Unis relatif à la revue de certaines transactions en dollars intervenu en juin 2014. Les défaillances dans les processus comprenant notamment les erreurs dans l'exécution ou le traitement d'opérations et la fraude externe constituent respectivement les deuxième et troisième types d'incidents ayant le plus d'impact financier. Sur la période 2013-2021, les autres types de risque se répartissent entre la fraude externe (14 %), l'interruption de l'activité et dysfonctionnement des systèmes (3 %), les pratiques en matière d'emploi en sécurité au travail (2 %), la fraude interne (1 %) et les dommages occasionnés aux actifs matériels (1 %).

Les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élevaient à 63 milliards d'euros au 31 décembre 2021, soit 9 % du total des actifs pondérés pour le Groupe BNP Paribas, contre 71 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

## 2.1 Les politiques, procédures et méthodes de gestion du risque mises en œuvre par le Groupe BNP Paribas pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives.

Le Groupe BNP Paribas a investi des ressources substantielles pour élaborer des politiques, procédures et méthodes de gestion du risque et entend poursuivre ses efforts en la matière. Pour autant, les techniques et stratégies utilisées ne permettent pas de garantir une diminution effective du risque dans tous les environnements économiques et de marché. Ces techniques et stratégies pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que le Groupe BNP Paribas n'aurait pas préalablement identifiés ou anticipés. Le Groupe BNP Paribas pourrait avoir des difficultés à évaluer la solvabilité de ses clients ou la valeur de ses actifs si, en raison des perturbations sur les marchés telles que celles qui ont prévalu ces dernières années, les modèles et les approches utilisés ne permettaient plus d'anticiper les comportements, les évaluations, les hypothèses et les estimations futures. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que le Groupe BNP Paribas utilise pour gérer le risque s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour quantifier son exposition au risque, le Groupe BNP Paribas procède ensuite à une analyse, généralement statistique, de ces observations. Les procédures utilisées par le Groupe BNP Paribas pour évaluer les pertes liées à son exposition au risque de crédit ou la valeur de certains actifs sont fondées sur des analyses complexes et subjectives qui reposent notamment sur des prévisions concernant les conditions économiques et l'impact que pourraient avoir ces conditions sur la capacité de remboursement des emprunteurs et la valeur des actifs. En période de perturbation sur les marchés ou, plus largement, de fortes incertitudes, de telles analyses pourraient aboutir à des estimations inexactes et en conséquence mettre en cause la fiabilité de ces procédures d'évaluation. Les outils et indicateurs utilisés pourraient livrer des conclusions erronées quant à la future exposition au risque, en raison notamment de facteurs que le Groupe BNP Paribas n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques, ou de la réalisation d'un événement considéré comme extrêmement improbable par les outils et les indicateurs. Cela diminuerait la capacité du Groupe BNP Paribas à gérer ses risques. En conséquence, les pertes subies pourraient s'avérer nettement supérieures à la moyenne historique. Par ailleurs, les modèles quantitatifs du Groupe BNP Paribas n'intègrent pas l'ensemble des risques. Certains risques font en effet l'objet d'une analyse plus qualitative qui pourrait s'avérer insuffisante et exposer ainsi le Groupe BNP Paribas à des pertes significatives et imprévues.

## 2.2 Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques du Groupe BNP Paribas pourrait provoquer des pertes significatives d'informations relatives aux clients, nuire à la réputation du Groupe BNP Paribas et provoquer des pertes financières.

Comme la plupart de ses concurrents, le Groupe BNP Paribas dépend étroitement des systèmes de communication et d'information. Cette dépendance s'accroît depuis la généralisation des services bancaires mobiles et de banque en ligne, et du développement du *cloud computing*, et plus généralement l'utilisation de nouvelles technologies. Toute panne, interruption ou défaillance de la sécurité de ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de

gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de services et/ou de traitement des prêts ou conduire le Groupe BNP Paribas à engager des coûts significatifs pour la récupération des données perdues et leur vérification. Le Groupe BNP Paribas ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate.

Par ailleurs, le Groupe BNP Paribas est soumis au cyberbribe, c'est-à-dire le risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données confidentielles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs, dans le but de causer des pertes matérielles aux sociétés, employés, partenaires et clients du Groupe BNP Paribas et/ou aux fins d'extorsion (rançongiciel). Au cours des dernières années, un nombre croissant de sociétés (y compris des institutions financières) ont fait l'objet d'intrusions ou de tentatives d'intrusion de leurs systèmes de sécurité informatique, parfois dans le cadre d'attaques complexes et hautement ciblées des réseaux informatiques. Les techniques mises en œuvre pour pirater, interrompre, dégrader la qualité des services fournis, dérober des données confidentielles ou saboter des systèmes informatiques se sont perfectionnées et sont en constante évolution, et il est souvent impossible de les identifier avant le lancement d'une attaque. Le Groupe BNP Paribas et ses prestataires de services tiers pourraient donc ne pas être en mesure de se prémunir contre de telles techniques ou de mettre en place rapidement un système de contre-mesures approprié et efficace. Toute panne ou interruption des services informatiques du Groupe BNP Paribas ou de ceux de ses prestataires de services tiers et toute divulgation d'informations confidentielles des clients, contreparties ou salariés du Groupe BNP Paribas (ou toutes autres personnes) qui pourrait en résulter, ou toute intrusion ou attaque contre ses systèmes et réseaux de communication, pourraient causer des pertes significatives et seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable sur la réputation, les résultats opérationnels et la situation financière du Groupe BNP Paribas. Les autorités de régulation estiment aujourd'hui que la cybersécurité constitue un risque systémique croissant pour le secteur financier. Elles ont souligné la nécessité pour les institutions financières d'améliorer leur résilience face aux cyberattaques en renforçant les procédures internes de surveillance et de contrôle informatique. Une cyberattaque réussie pourrait donc exposer le Groupe à une amende des autorités de régulation, en particulier en cas de perte de données personnelles des clients.

Enfin, le Groupe BNP Paribas est exposé au risque de dysfonctionnement opérationnel ou d'interruption d'un agent compensateur, de marchés étrangers, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de service auxquels le Groupe BNP Paribas a recours pour exécuter ou faciliter des transactions portant sur les titres financiers. En raison de son interconnexion grandissante avec les clients, le Groupe BNP Paribas pourrait également augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ces derniers. Les communications du Groupe BNP Paribas, les systèmes de données et ceux de ses clients, ceux de ses prestataires de services et contreparties, peuvent aussi être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence de cybercrime ou cyberterrorisme ; le Groupe BNP Paribas ne peut pas garantir que ces dysfonctionnements ou interruptions de ses propres systèmes ou ceux d'autres parties ne surviendront pas ou qu'en cas de survenance, ces dysfonctionnements ou interruptions seront résolus adéquatement. Ces dysfonctionnements opérationnels ou interruptions ont représenté sur la période 2013-2021, en moyenne, 3 % des pertes liées au risque opérationnel.

### 2.3 Le risque de réputation pourrait peser sur la solidité financière et la confiance des clients et des contreparties dans le Groupe BNP Paribas.

Compte tenu du caractère hautement concurrentiel de l'industrie des services financiers, la réputation de solidité financière et d'intégrité du Groupe BNP Paribas est capitale pour attirer et fidéliser ses clients. L'utilisation de divers moyens pour promouvoir et commercialiser ses produits et services pourrait entacher la réputation du Groupe BNP Paribas, si ces derniers étaient considérés comme inadaptés à l'intérêt des clients. De même, à mesure que ses portefeuilles de clientèle et d'activités s'élargissent, le fait que les procédures et les contrôles exhaustifs mis en œuvre pour prévenir les conflits d'intérêts puissent s'avérer inopérants, ou être perçus comme tels, pourrait porter préjudice à la réputation du Groupe BNP Paribas. Pourraient également nuire à sa réputation tout comportement inapproprié d'un employé, toute fraude ou malversation commise par des acteurs du secteur financier auxquels le Groupe BNP Paribas est exposé, tout retraitement, toute diminution ou correction des résultats, ou toute action juridique ou règlementaire à l'issue potentiellement défavorable, telle que la transaction que le Groupe BNP Paribas a conclue avec les autorités américaines en 2014 en raison de la violation des lois et règlements américains relatifs aux sanctions économiques. Tout préjudice porté à la réputation du Groupe BNP Paribas pourrait s'accompagner d'une perte d'activité, susceptible de peser sur ses résultats opérationnels et sa situation financière.

## 3. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché du Groupe BNP Paribas est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché. Les paramètres influant sur le risque de marché pour BNP Paribas sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change, les cours des valeurs mobilières et des matières premières négociables (que le prix soit directement coté ou obtenu par référence à un actif similaire), le prix de dérivés sur un marché organisé ainsi que tous les paramètres qui peuvent être induits de cotations de marché comme les taux d'intérêt, les spreads de crédit, les volatilités ou les corrélations implicites ou d'autres paramètres similaires.

Le risque de marché du Groupe BNP Paribas s'exprime principalement dans le cadre des activités de négociation réalisées par les métiers du pôle Corporate & Institutional Banking (CIB), principalement au sein de Global Markets, qui représentait 14,8 % des revenus du Groupe BNP Paribas en 2021. Les activités de négociation de BNP Paribas sont directement liées aux relations économiques avec les clients des métiers, ou indirectement dans le cadre d'une activité de teneur de marché.

Par ailleurs, le risque de marché relatif aux activités bancaires du Groupe BNP Paribas recouvre le risque de taux et de change des activités d'intermédiation bancaire. Le risque de change concerne d'une part l'exposition au risque de change dit opérationnel qui provient des résultats nets dégagés par les activités conduites dans des devises différentes de la devise fonctionnelle de l'entité concernée. Il concerne d'autre part la position de change dite structurelle qui est liée aux investissements dans des devises différentes de la devise fonctionnelle. Concernant le risque de taux, le Groupe BNP Paribas a défini les notions de risque de taux standard et de risque de taux structurel. Le risque de taux standard correspond au cas général d'une opération donnée. Le risque de taux structurel correspond au risque de taux lié aux fonds propres et aux dépôts à vue non rémunérés.

Le risque des activités de marché de BNP Paribas est notamment mesuré par la *Value at Risk* (VaR) et différents autres indicateurs de marché (VaR stressée, risque additionnel de défaut et de migration, mesure globale relative au portefeuille de corrélation) ainsi que par des tests de résistance, des mesures de sensibilité et des limites.

Les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élevaient à 25 milliards d'euros au 31 décembre 2021, soit près de 3 % du total des actifs pondérés pour le Groupe BNP Paribas, contre 25 milliards d'euros et 4 % du total des actifs pondérés au 31 décembre 2020.

### 3.1 Les fluctuations de marché et la volatilité exposent le Groupe BNP Paribas au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de marché et d'investissement.

À des fins de négoce ou d'investissement, le Groupe BNP Paribas prend des positions sur les marchés de dette, de devises, de matières premières et d'actions, ainsi que sur des actions non cotées, des actifs immobiliers et d'autres types d'actifs, notamment via des contrats de produits dérivés. Une volatilité extrême de ces marchés, c'est-à-dire l'amplitude des variations de prix sur une période et un marché donnés, indépendamment du niveau de ce marché, pourrait avoir une incidence défavorable sur ces positions. La volatilité, si elle s'avérait insuffisante ou excessive par rapport aux anticipations du Groupe BNP Paribas, pourrait également engendrer des pertes sur de nombreux autres produits utilisés par le Groupe BNP Paribas, tels que les swaps, les contrats à terme, les options et les produits structurés.

Dans la mesure où le Groupe BNP Paribas détient des actifs, ou des positions nettes acheteuses, sur l'un de ces marchés, tout repli de celui-ci pourrait occasionner des pertes liées à la dépréciation de ces positions. À l'inverse, si le Groupe BNP Paribas vendait des actifs à découvert ou détenait des positions nettes vendeuses sur l'un de ces marchés, tout rebond de celui-ci pourrait, malgré les limites de risque et les systèmes de contrôle existants, exposer le Groupe BNP Paribas à des pertes potentiellement très importantes dans la mesure où il devrait couvrir ses positions à découvert dans un marché haussier. De manière occasionnelle, le Groupe BNP Paribas pourrait constituer une position acheteuse sur un actif et une position vendeuse sur un autre actif, pour couvrir des opérations avec la clientèle et/ou dans l'anticipation de tirer avantage de la variation de la valeur relative de ces actifs. Si toutefois ces valeurs relatives évoluaient dans un sens ou d'une manière contraire aux anticipations du Groupe BNP Paribas, ou de telle manière que les positions du Groupe BNP Paribas ne soient pas couvertes, il serait possible que cette stratégie expose le Groupe BNP Paribas à des pertes. Dans la mesure où elles seraient substantielles, ces pertes pourraient obérer les résultats et la situation financière du Groupe BNP Paribas. Par ailleurs, les stratégies de couverture mises en place par le Groupe BNP Paribas peuvent être imparfaites en fonction des conditions de marché.

Le Groupe BNP Paribas pourrait subir des pertes si l'un des instruments ou l'une des stratégies de couverture qu'il utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels il est exposé s'avérait inopérant. Nombre de ces stratégies s'appuient sur l'observation du comportement passé des marchés et l'analyse des corrélations historiques. À titre d'exemple, si le Groupe BNP Paribas détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas tous les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Toute évolution inattendue du marché pourrait

également diminuer l'efficacité de ces stratégies de couverture, à l'image des pertes exposées par les activités dérivées actions de la Banque au premier trimestre 2020, liées notamment au contexte de marché et aux décisions de la BCE sur les distributions de dividende. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant de couvertures inefficaces sont comptabilisés pourrait accroître la volatilité des résultats publiés par le Groupe BNP Paribas.

Le Groupe BNP Paribas utilise un modèle « Value at Risk » (VaR) pour quantifier son exposition aux pertes potentielles résultant des risques de marché. Il réalise également des stress tests afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes (voir partie *Tests de résistance – risque de marché* de la section 5.7 *Risque de marché*). Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer être des prédictions peu fiables pour le futur. Par conséquent, l'exposition du Groupe BNP Paribas aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces quantifications techniques.

### 3.2 Les revenus tirés des activités du Groupe BNP Paribas générant des commissions sont potentiellement vulnérables à une baisse des marchés et à une baisse d'activité.

Les commissions du Groupe BNP Paribas représentaient 23 % des revenus totaux en 2021. Les conditions économiques et financières affectent le nombre et la taille d'opérations de marché de capitaux dans lesquelles le Groupe BNP Paribas intervient comme garant ou conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Ces revenus, reposant notamment sur les frais de transaction rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles le Groupe BNP Paribas intervient, et peuvent ainsi être affectés de manière significative par les tendances économiques ou financières défavorables à ses clients et aux activités de financement et d'investissement. Par ailleurs, les commissions de gestion que le Groupe BNP Paribas facture à ses clients étant généralement calculées sur la valeur ou la performance des portefeuilles, toute baisse des marchés qui aurait pour conséquence de diminuer la valeur de ces portefeuilles ou d'augmenter le montant des rachats réduirait les revenus afférents aux activités de gestion d'actifs, de dérivés d'actions et de Banque Privée. Indépendamment de l'évolution du marché, le développement de la gestion indicielle ou la sous-performance des organismes de placement collectif du Groupe BNP Paribas constituent des facteurs susceptibles de provoquer une contraction des revenus afférents à l'activité de gestion d'actifs ainsi que l'accélération des rachats et la diminution de la souscription de parts de ces organismes. Une réduction du niveau du chiffre d'affaires provenant des activités basées sur les commissions et les honoraires susmentionnés peut avoir un impact négatif important sur les résultats financiers du Groupe BNP Paribas.

### 3.3 Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Groupe BNP Paribas ainsi que de la dette du Groupe BNP Paribas pourraient avoir un effet défavorable sur son résultat net et sur ses capitaux propres.

La valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Groupe BNP Paribas et de certains autres actifs, ainsi que de la dette du Groupe BNP Paribas dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement des états financiers. Au 31 décembre 2021, à l'actif du

bilan du Groupe BNP Paribas, les instruments financiers en valeur de marché par résultat, les instruments financiers dérivés de couverture et les actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres s'élevaient respectivement à 683 milliards d'euros, 9 milliards d'euros et 46 milliards d'euros. Au passif, les instruments financiers en valeur de marché par résultat et les instruments financiers dérivés de couverture s'élevaient respectivement à 714 milliards d'euros et 10 milliards d'euros au 31 décembre 2021. La plupart des ajustements sont effectués sur la base des évolutions de la juste valeur des actifs ou de la dette du Groupe BNP Paribas au cours d'un exercice comptable, et les variations sont comptabilisées soit dans le compte de résultat soit directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, dans la mesure où elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la valeur d'autres actifs, affectent les résultats consolidés du Groupe BNP Paribas et en conséquence son résultat net. Un ajustement à la baisse de la juste valeur des portefeuilles de titres et de produits dérivés du Groupe BNP Paribas peut entraîner une réduction des capitaux propres, et dans la mesure où un tel ajustement ne serait pas compensé par des contrepassations affectant la valeur des passifs du Groupe BNP Paribas, les ratios d'adéquation des fonds propres du Groupe BNP Paribas pourraient également être abaissés. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour les périodes suivantes.

## 4. RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe BNP Paribas ne puisse pas honorer ses engagements ou dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs qui lui sont spécifiques, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. Il traduit le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux nets sortants de trésorerie, y compris liés à des besoins en collatéral, sur l'ensemble des horizons du court terme au long terme. Le risque spécifique du Groupe BNP Paribas peut être notamment appréhendé au travers du Ratio de Liquidité à Court terme (LCR) analysant la couverture des sorties nettes de trésorerie à trente jours en scénario de stress. Le LCR du Groupe BNP Paribas s'élève à 143 % à la fin de l'année 2021. La réserve de liquidité s'établit par ailleurs en fin d'année 2021 à 452 milliards d'euros.

### 4.1 L'accès du Groupe BNP Paribas au financement et les coûts de ce financement pourraient être affectés de manière défavorable en cas de résurgence des crises financières, de détérioration des conditions économiques, de dégradation de notation, d'accroissement des spreads de crédit des États ou d'autres facteurs.

La crise financière, la crise de la dette souveraine de la zone euro ainsi que l'environnement macroéconomique global ont conduit, il y a une dizaine d'années, de façon ponctuelle à une restriction de l'accès au financement des banques européennes et à une dégradation des conditions de ce financement, en raison de plusieurs facteurs, notamment : l'augmentation importante du risque de crédit perçu des banques, liée en particulier à l'exposition à la dette souveraine, la dégradation de la notation affectant certains États et établissements financiers et la spéculation sur les marchés de la dette. De nombreuses banques européennes, y compris le Groupe BNP Paribas, ont dû ponctuellement faire face pendant ces périodes à un accès plus difficile aux marchés obligataires pour

les investisseurs institutionnels et au marché interbancaire, ainsi qu'à une augmentation générale de leur coût de financement. Dans le cadre de la crise sanitaire, la Banque centrale européenne (« BCE ») a par ailleurs mis en place des facilités de refinancement destinées à favoriser le financement de l'économie par les banques (TLTRO), auxquelles le Groupe a fait appel. Les conditions défavorables sur le marché de la dette pourraient réapparaître à la suite d'une stagnation durable de la croissance, d'une déflation, d'une nouvelle crise de dette souveraine, de nouvelles formes de crises financières ou pour des raisons liées au secteur financier, à l'économie en général (dont les conséquences économiques de la crise sanitaire) ou au Groupe BNP Paribas en particulier. Dans ce cas, l'effet sur la liquidité du secteur financier européen en général ou du Groupe BNP Paribas en particulier pourrait être très significativement défavorable et avoir un impact négatif sur les résultats opérationnels du Groupe BNP Paribas ainsi que sur sa situation financière.

#### **4.2 Une dégradation prolongée des marchés peut réduire la liquidité du Groupe BNP Paribas et rendre plus difficile la cession d'actifs. Une telle situation peut engendrer des pertes significatives. En outre, le Groupe BNP Paribas doit assurer une Gestion Actif-Passif adéquate afin d'éviter toute exposition à des pertes.**

Dans certains des métiers du Groupe BNP Paribas, en particulier Global Markets (qui représentait 14,8 % des revenus du Groupe BNP Paribas en 2021) et la Gestion Actif-Passif, des fluctuations prolongées des marchés, en particulier une dégradation prolongée du prix des actifs, peuvent peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. Cette situation peut exposer le Groupe BNP Paribas à des pertes significatives si celui-ci n'est pas en mesure de solder rapidement ses positions éventuellement perdantes. Cela est particulièrement vrai des actifs qui sont intrinsèquement peu liquides. Certains actifs qui ne sont pas négociés sur une Bourse de valeurs ou sur un marché règlementé, tels que certains produits dérivés négociés entre institutions financières, sont généralement valorisés à l'aide de modèles plutôt que sur la base de cours de marché. Compte tenu de la difficulté de suivre l'évolution du prix de ces actifs, le Groupe BNP Paribas pourrait subir des pertes significatives qu'il n'avait pas prévues (voir paragraphe *Simulations de stress et réserve de liquidité* de la section 5.8 *Risque de liquidité* du Document d'enregistrement universel 2020).

Le Groupe BNP Paribas est exposé au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas correctement à ceux de ses passifs. Pour un certain nombre des actifs du Groupe BNP Paribas, les dates de paiement sont incertaines et si le Groupe BNP Paribas reçoit des revenus moins importants que ceux attendus à un moment donné, des financements additionnels provenant du marché pourraient être requis afin qu'il puisse exécuter ses obligations. Alors que le Groupe BNP Paribas se fixe, dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, des limites strictes concernant les écarts entre actifs et passifs, il ne peut être garanti que ces limites seront efficaces pour éliminer toutes les pertes potentielles résultant de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

#### **4.3 Les notations des sociétés du Groupe BNP Paribas pourraient être dégradées et la rentabilité du Groupe pourrait en être sérieusement impactée.**

Les notations de crédit ont un impact significatif sur la liquidité du Groupe BNP Paribas. Le 24 juin 2021, Standard & Poor's a confirmé la note long terme des dépôts et de la dette senior préférée de BNP Paribas SA de

A+, et confirmé la note court terme à A-1 et a révisé la perspective de négative à stable. Le 23 septembre 2021, Fitch a maintenu la note long terme des dépôts et de la dette senior préférée de AA- et F1+, et a révisé la perspective à stable. Le 4 décembre 2020, Moody's a confirmé la note long terme des dépôts et de la dette senior préférée à Aa3, et confirmé la note court terme à P-1, avec une perspective stable. Le 29 juin 2021, DBRS a confirmé la notation de la dette senior préférée à AA(low), ainsi que la notation de la note court terme à R-1(middle) avec une perspective stable. Une dégradation de la notation de crédit des sociétés du Groupe BNP Paribas pourrait nuire à la liquidité et compétitivité du Groupe. Cela pourrait également augmenter les coûts de financement du Groupe BNP Paribas, limiter son accès aux marchés de capitaux ou encore déclencher des obligations supplémentaires au titre de ses programmes d'émissions de covered bonds ou de contrats financiers de marché, de dérivés ou de couverture.

Par ailleurs, le coût de financement à long terme non garanti du Groupe BNP Paribas auprès d'investisseurs de marché est également directement lié à ses spreads de crédit, qui à leur tour dépendent dans une certaine mesure de ses notations de crédit. Un accroissement des spreads de crédit peut significativement augmenter le coût de financement du Groupe BNP Paribas. Les spreads de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les spreads de crédit sont aussi influencés par la perception que le marché a de la solvabilité du Groupe BNP Paribas. Enfin, les spreads de crédit peuvent être affectés par les fluctuations des coûts d'acquisition des swaps de crédit indexés sur les titres de créance du Groupe, qui sont influencés à la fois par la notation de ces titres mais aussi par un certain nombre de facteurs de marché échappant à tout contrôle du Groupe BNP Paribas.

## **5. RISQUES LIÉS AUX CONTEXTES MACROÉCONOMIQUES ET DE MARCHÉS**

### **5.1 Le contexte économique et financier défavorable a eu par le passé, et pourrait avoir à l'avenir, un impact sur le Groupe BNP Paribas et les marchés dans lesquels il opère.**

Dans l'exercice de ses activités, le Groupe BNP Paribas est exposé à l'évolution des marchés financiers et plus généralement, à l'évolution de la conjoncture économique en France (32 % des revenus du Groupe au 31 décembre 2021), dans les autres pays d'Europe (45 % des revenus du Groupe au 31 décembre 2021) et dans le reste du monde (23 % des revenus du Groupe au 31 décembre 2021, dont 5 % liés aux activités de Bank of the West aux États-Unis). Une détérioration des conditions de marché dans les pays où le Groupe BNP Paribas intervient et de l'environnement économique pourrait à l'avenir avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable se répercutant sur les activités et opérations des clients du Groupe BNP Paribas, en réduisant la demande de crédits et le volume des opérations, en renforçant ainsi le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients notamment en raison de la détérioration de la capacité financière des entreprises et des ménages ;
- une baisse du cours des titres obligataires, actions et matières premières impactant les activités du Groupe BNP Paribas, notamment ses activités de marché, de banque d'investissement ainsi que de gestion d'actifs ;

- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse à la conjoncture économique, existante ou anticipée, pouvant avoir des effets imprévus et potentiellement avoir des conséquences sur les paramètres de marché, tels que les taux d'intérêt et les taux de change qui, à leur tour, peuvent impacter les activités du Groupe BNP Paribas les plus exposées aux risques de marché ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pouvant aboutir à la formation de bulles spéculatives sur certains actifs, ce qui pourrait augmenter les conséquences résultant des corrections issues d'une dégradation d'une telle conjoncture ;
- des perturbations économiques significatives (à l'image de la crise financière de 2008, de la dette souveraine européenne de 2011 ou résultant de l'épidémie de Covid-19 depuis 2020) pouvant avoir un impact important sur toutes les activités du Groupe BNP Paribas, notamment si la perturbation est caractérisée par une absence de liquidité des marchés qui rendrait difficile, voire impossible, la vente de certains produits à leur valeur de marché. Ces perturbations pourraient également entraîner une baisse des commissions de flux ou une baisse des crédits à la consommation ;
- divers événements politiques et géopolitiques défavorables tels que des catastrophes naturelles, des tensions géopolitiques, des risques sanitaires tels que l'épidémie de Covid-19 et ses suites, la crainte ou la réitération de nouvelles épidémies ou pandémies, des actes terroristes, troubles sociaux, cyberattaques, conflits armés ou menaces de conflits et risques y afférents, sont de nature à affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions économiques dans lesquelles évolue le Groupe BNP Paribas.

Les économies et marchés financiers ont été depuis 2020 et devraient continuer en 2022 à être particulièrement sensibles à plusieurs facteurs dont l'évolution de l'épidémie de Covid-19 et les conséquences économiques de celle-ci, notamment l'accroissement du niveau des dettes souveraines et de celles des entreprises, préalablement à l'émergence de la crise sanitaire et aggravées depuis, ainsi qu'à la vigueur et à la durée de la reprise économique consécutive au point culminant de la crise, elle-même dépendante de différentes variables (voir section 7.1 *Les épidémies et pandémies, y compris la pandémie de coronavirus en cours (Covid-19) et leurs conséquences économiques, peuvent affecter négativement les activités, les opérations, les résultats et la situation financière du Groupe*).

En outre, différents facteurs pourront impacter l'économie et les marchés financiers au cours des prochains mois ou années dont notamment des tensions géopolitiques, (notamment dans l'est de l'Europe et, en particulier, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la réaction de la communauté internationale, dont les conséquences sur les marchés financiers et le climat général des affaires sont significativement défavorables à court terme et demeurent incertaines à long terme), des risques politiques affectant directement l'Europe, l'évolution générale des prix à la consommation et des cours des matières premières (eux-mêmes affectés par les facteurs susvisés) caractérisés par un niveau d'inflation élevé, l'évolution corollaire des salaires, des tensions sur les chaînes d'approvisionnement, l'évolution de la conjoncture économique de certains pays ou régions contributrices de la croissance de l'économie mondiale, des tensions relatives à des échanges commerciaux internationaux, et, telle que développée ci-après, l'évolution de la politique monétaire et des taux d'intérêt.

Plus généralement, la volatilité des marchés financiers pourrait avoir des conséquences adverses sur les positions de marché et d'investissement du Groupe BNP Paribas sur les marchés de la dette, des changes, des matières premières et des actions, et ses positions sur

d'autres investissements. À titre indicatif, les revenus de Global Markets représentaient 14,8 % des revenus du Groupe BNP Paribas en 2021. Des perturbations sévères et une forte volatilité ont souvent caractérisé les marchés au cours des dernières années, et pourraient survenir à nouveau, exposant alors le Groupe BNP Paribas à des pertes significatives. De telles pertes pourraient s'étendre à une grande diversité de transactions et instruments de marché et de couvertures, y compris les swaps, forward, futures, options et produits structurés. La volatilité des marchés financiers rend difficile toute anticipation des tendances et mise en œuvre effective des stratégies de marché.

Il est difficile d'anticiper des dégradations de conjoncture économique ou d'autres perturbations de marché et de déterminer les marchés qui seront significativement touchés. Si l'économie, ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou bien les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenir de plus en plus volatils, cela pourrait avoir un impact significatif défavorable sur les opérations, les activités, les résultats et la situation financière du Groupe BNP Paribas.

## **5.2 Toute variation significative des taux d'intérêt est susceptible de peser sur les revenus ou sur la rentabilité du Groupe BNP Paribas. Un environnement prolongé de taux d'intérêt bas comporte des risques systémiques inhérents et des risques susceptibles de peser sur les revenus ou sur la rentabilité du Groupe BNP Paribas. La sortie d'un tel environnement comporte également des risques.**

La marge d'intérêts perçue par le Groupe BNP Paribas sur une période donnée influe de manière significative sur ses revenus et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont affectés par de nombreux facteurs sur lesquels le Groupe BNP Paribas n'a aucune emprise, tels que le niveau de l'inflation et les politiques monétaires des États et certaines décisions concernant des taux de l'épargne réglementée. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les taux d'intérêt appliqués aux actifs porteurs d'intérêt et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge d'intérêts des activités de prêt. En outre, une augmentation des taux d'intérêt sur les financements à court terme du Groupe BNP Paribas et le non-adossement des échéances sont susceptibles de peser sur sa rentabilité.

Depuis la crise financière de 2008-2009, les marchés mondiaux ont été caractérisés par une période prolongée de taux d'intérêt bas. Cet environnement de taux d'intérêt bas pèse significativement sur la rentabilité des banques, dont BNP Paribas, depuis plusieurs années. L'impact relatif sur les banques dépend notamment de la proportion des revenus en provenance de la marge d'intérêts ; cette proportion était de 46 % pour BNP Paribas en 2021 (voir le *Compte de résultat consolidé de l'exercice 2021 - Tableau de passage IFRS 5* dans le chapitre 3). La situation s'est détériorée depuis 2019 avec la mise en place de taux négatifs, en particulier sur les placements des banques européennes auprès de la BCE. Si l'environnement de taux d'intérêt bas, voire négatifs, devait, dans son ensemble, se prolonger et en dépit d'une augmentation du niveau de l'inflation et de la réaction des banques centrales à celle-ci, la rentabilité du Groupe BNP Paribas pourrait être impactée, voire baisser. À cet égard, afin de contrebalancer la récession initialement provoquée par la crise sanitaire de 2020 et 2021, les banques centrales ont été amenées, en 2020 et encore en 2021, à renforcer davantage leur soutien monétaire. Une réduction de ces politiques accommodantes par les banques centrales, notamment en réaction à une augmentation du niveau d'inflation, a été amorcée par la Réserve fédérale (US), la

Banque d'Angleterre et la BCE. Par exemple, la BCE a ainsi signifié qu'elle cessera le programme d'achats d'urgence face à la pandémie (PEPP) en mars 2022 et ses opérations de refinancement ciblé à long terme (TLTRO 3) en juin 2022.

Durant les périodes de taux d'intérêt bas, les écarts de taux d'intérêt tendent à se resserrer ; le Groupe BNP Paribas peut alors ne pas être en mesure d'abaisser suffisamment les taux d'intérêt sur ses dépôts de manière à compenser la baisse de revenus provenant des prêts consentis à des taux plus faibles. La marge d'intérêts s'élevait respectivement à 21 312 millions d'euros en 2020 et à 21 209 millions d'euros en 2021. À titre indicatif, sur les horizons d'un, deux et trois ans, la sensibilité des revenus au 31 décembre 2021 à une augmentation parallèle, instantanée et définitive des taux de marché sur l'ensemble des devises de + 50 points de base (+ 0,5 %) a un impact de respectivement + 127 millions d'euros, + 537 millions d'euros et + 694 millions d'euros ou + 0,3 %, + 1,2 % et + 1,5 % du produit net bancaire du Groupe. Un environnement de taux négatifs impliquant une facturation des liquidités déposées par les banques auprès des banques centrales, alors que les dépôts bancaires ne sont usuellement pas facturés par les banques à leurs clients, constitue un facteur tendant à réduire significativement la marge des établissements bancaires. De plus, le Groupe BNP Paribas a fait et pourrait encore faire face à une hausse des remboursements anticipés et des refinancements de prêts hypothécaires et autres prêts à taux fixe consentis aux particuliers et aux entreprises, les clients cherchant à tirer parti de la baisse des coûts d'emprunt. Ceci, cumulé à l'octroi de nouveaux prêts à des faibles taux d'intérêt, a entraîné et pourrait entraîner à nouveau une baisse du taux d'intérêt moyen du portefeuille de prêts du Groupe BNP Paribas causant ainsi une baisse du revenu net d'intérêts qu'elle retire de ses activités de prêt. En outre, un environnement persistant de taux d'intérêt bas peut également avoir pour effet d'aplatir la courbe des taux sur le marché en général, ce qui pourrait réduire la prime générée par le Groupe BNP Paribas se rapportant à ses activités de financement. Un tel aplatissement de la courbe des taux pourrait également inciter les institutions financières à s'engager dans des activités plus risquées en vue d'atteindre les niveaux de rendement escomptés, ce qui serait de nature à augmenter la volatilité globale du marché. Des taux bas peuvent affecter la rentabilité, voire la solvabilité, des activités d'assurance des banques françaises dont le Groupe BNP Paribas, notamment en raison de l'importance dans le marché des fonds en euros des contrats d'assurances, et pourraient ne pas être en mesure de générer des retours sur investissement suffisants pour être attractif par rapport à d'autres investissements. Des taux bas pourraient en outre affecter les commissions facturées par les filiales du Groupe BNP Paribas spécialisées dans la gestion d'actifs sur les marchés monétaires ou d'autres produits à taux fixe. Une réduction des spreads de crédit et une diminution des revenus générés par les activités de banque de détail, résultant d'une baisse des taux du portefeuille de créances du Groupe BNP Paribas, pourraient enfin affecter la profitabilité de ses opérations de banque de détail.

Inversement, la fin d'une période prolongée de taux d'intérêt bas, en particulier en raison d'une normalisation voire un resserrement de la politique monétaire (tel que déjà initié par certaines banques centrales et attendu par le marché) qui ferait suite à la reprise économique, ou d'un niveau d'inflation plus élevé ou pendant une plus longue période qu'escompté, par les autorités monétaires, comporterait aussi des risques. Une généralisation de l'augmentation des taux directeurs entraînerait a priori une diminution de la valeur de tout portefeuille de créances ou actifs à taux fixe comportant des taux moins élevés. Si les stratégies de couverture du Groupe BNP Paribas s'avèrent inefficaces ou ne fournissent qu'une couverture partielle contre cette diminution de valeur, le Groupe

BNP Paribas pourrait subir des pertes. Tout resserrement plus prononcé ou plus rapide que prévu pourrait avoir un impact négatif sur la reprise économique. Concernant les financements octroyés par le Groupe BNP Paribas, ceci pourrait en particulier mettre à l'épreuve la résistance du portefeuille de prêts et d'obligations du Groupe BNP Paribas, et le cas échéant conduire à une augmentation des créances douteuses et des cas de défauts. De manière plus générale, la réduction des politiques monétaires accommodantes, déjà initiée par certaines banques centrales après la période d'injection massive de liquidité provenant d'achats d'actifs par les banques centrales, pourrait conduire, même si elle est mise en œuvre progressivement, à des corrections importantes de certains marchés ou catégories d'actifs (par exemple, les sociétés et emprunteurs souverains ne bénéficiant pas d'une notation Investment Grade, certains marchés actions et immobiliers) qui ont particulièrement bénéficié (notamment par des primes de risques très faibles par rapport aux moyennes historiques) d'un environnement prolongé de taux d'intérêt bas et d'une importante liquidité. Ces corrections pourraient se propager à l'ensemble des marchés financiers, du fait notamment d'une hausse importante de la volatilité.

### 5.3 Du fait du périmètre géographique de ses activités, le Groupe BNP Paribas est exposé au risque pays et à l'évolution des contextes politiques, macroéconomiques ou financiers d'une région ou d'un pays.

Le Groupe BNP Paribas est exposé au risque pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays étranger, notamment un pays dans lequel il exerce une activité, affectent les opérations, les résultats, la situation financière ou les activités du Groupe BNP Paribas. Le Groupe BNP Paribas surveille le risque pays et le prend en compte dans l'évaluation à la juste valeur et le coût du risque enregistrés dans ses états financiers. Cependant, un changement significatif dans l'environnement politique ou macroéconomique pourrait entraîner l'enregistrement de charges additionnelles ou aboutir à des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. En outre, des facteurs spécifiques à une région ou à un pays dans lesquels le Groupe BNP Paribas opère pourraient rendre difficile l'exercice de son activité et conduire à des pertes d'exploitation ou des dépréciations d'actifs.

Au 31 décembre 2021, le portefeuille de crédits du Groupe BNP Paribas était notamment composé de créances sur des emprunteurs situés en France à hauteur de 32 %, en Belgique et au Luxembourg à hauteur de 16 %, en Italie à hauteur de 9 %, dans les autres pays européens à hauteur de 19 %, en Amérique du Nord à hauteur de 13 %, incluant BancWest, en Asie à hauteur de 6 % et dans le reste du monde à hauteur de 5 %. Une dégradation des conditions économiques de ces pays ou régions aurait des répercussions particulièrement significatives sur le Groupe BNP Paribas. De plus, le Groupe BNP Paribas est exposé à des risques propres s'agissant des pays non-membres de l'OCDE, et qui sont sujets à des incertitudes telles que l'instabilité politique, l'imprévisibilité législative et fiscale, l'expropriation ainsi que d'autres risques moins présents dans des économies plus développées.

Par ailleurs, le Groupe BNP Paribas est présent en Ukraine, pays envahi par la Russie en février 2022, au travers de sa filiale UkrSibbank dont il détient 60 % du capital au côté de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (40 %). Au 31 décembre 2021, le total de bilan d'UkrSibbank représentait environ 0,08 % de celui du Groupe BNP Paribas. Les fonds propres totaux de la filiale représentaient en part du Groupe BNP Paribas environ 0,15 % des fonds propres consolidés. Au 31 décembre 2021, le Groupe BNP Paribas réalisait

moins de 0,5 % de son résultat courant avant impôt en Ukraine (voir section 8.6 *Informations sur les implantations et les activités relatives à l'exercice 2021* du chapitre 8 Informations générales). L'ensemble des expositions brutes bilan et hors bilan du Groupe BNP Paribas sur l'Ukraine (qui sont concentrées sur UkrSibbank) représentait moins de 0,09 % des expositions brutes du Groupe. Concernant la Russie, objet de sanctions économiques sévères imposées notamment par l'Union Européenne, les États-Unis et le Royaume-Uni, les expositions brutes bilan et hors bilan sur ce pays représentaient moins de 0,07 % des expositions brutes du Groupe BNP Paribas. Le montant des expositions résiduelles nettes, à la fois en Russie et en Ukraine, est plus limité compte tenu de la manière dont la banque opère dans ces deux marchés et dont elle sécurise ses activités, avec des garanties et des collatéraux. En outre, différents clients ou contreparties du Groupe BNP Paribas, notamment des institutions financières et des corporates, ont des activités dans ces pays ou des expositions aux emprunteurs de ces pays et pourraient voir leur situation financière affaiblie par le conflit et ses conséquences. Le Groupe suit de près l'évolution de la situation en liaison avec les autorités concernées et en particulier les réactions de la communauté internationale en matière de sanctions économiques concernant la Russie.

## 6. RISQUES LIÉS À LA RÈGLEMENTATION

### 6.1 Des mesures législatives et réglementaires adoptées ces dernières années, ainsi que des évolutions législatives et réglementaires en cours ou à venir, pourraient affecter de manière significative le Groupe BNP Paribas ainsi que l'environnement financier et économique dans lequel il opère.

Des mesures législatives ou réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années notamment en France, en Europe et aux États-Unis, en vue d'introduire un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier. Ces mesures ont entraîné une mutation substantielle de l'environnement dans lequel le Groupe BNP Paribas et d'autres institutions financières évoluent.

Parmi les mesures qui ont été adoptées figurent :

- l'augmentation des ratios prudentiels de fonds propres, de solvabilité et de liquidité (en particulier pour les institutions financières d'importance systémique telles que le Groupe BNP Paribas) ainsi que la modification des règles de pondération du risque et des modalités de l'utilisation des modèles internes qui ont débouché ou pourraient déboucher sur une hausse des exigences en capital ;
- des restrictions visant l'exercice par les banques commerciales de certaines activités considérées comme spéculatives qui sont interdites ou doivent être exercées au sein de filiales dédiées (en particulier les opérations pour compte propre) et sont soumises à des exigences prudentielles spécifiques et de financement autonome ;
- l'interdiction ou des limitations de tarifs visant certains types de produits financiers ou d'activités ;
- le renforcement des régimes de prévention et de résolution des crises, notamment la Directive sur le Redressement et la Résolution des Banques du 15 mai 2014 (« DRRB ») telle que modifiée de temps à autre, qui renforce les pouvoirs de prévention et de résolution des crises bancaires afin notamment que les pertes soient supportées en priorité par les créanciers et actionnaires des banques et afin de limiter à un minimum les coûts supportés par les contribuables ;
- la mise en place, par la DRRB, de fonds nationaux de résolution ainsi que la création, par le Règlement du Parlement européen et du Conseil

du 15 juillet 2014 (« Le Règlement MRU »), tel que modifié de temps à autre, du Conseil de Résolution Unique (« CRU »), qui peut entamer une procédure de résolution à l'égard d'établissements bancaires tels que le Groupe BNP Paribas et du Fonds de Résolution Unique (« FRU »), dont le financement par le Groupe BNP Paribas (à hauteur de sa contribution annuelle) peut être significatif ;

- la mise en place de systèmes nationaux de garantie des dépôts et un projet de système européen de garantie/assurance des dépôts qui couvrira progressivement tout ou partie des systèmes de garantie des dépôts nationaux participants ;
- le renforcement des exigences de contrôle interne et de transparence quant à certaines activités ;
- la mise en œuvre de tests de résistance réglementaires (y compris en matière climatique) qui pourrait conduire à l'application d'exigences supplémentaires en matière de capital réglementaire (voir partie *Tests de résistance – risque de marché* de la section 5.7 *Risque de marché* du Document d'enregistrement universel 2021) ;
- le renforcement des pouvoirs des autorités compétentes en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- le renforcement des exigences en matière de règles de gouvernance et de bonne conduite et la limitation et l'imposition accrue des rémunérations de certains salariés au-delà de certains niveaux ;
- l'introduction de nouvelles règles pour améliorer la transparence, l'efficacité et l'intégrité des marchés financiers et notamment la régulation des transactions à haute fréquence, le renforcement des règles en matière d'abus de marché, la régulation plus stricte de certains types de produits financiers, telle que l'obligation de déclarer les produits dérivés et opérations de financement sur titres ou encore l'obligation soit de procéder à la compensation des opérations sur produits dérivés négociés de gré à gré, soit de limiter les risques y afférents (y compris à travers la constitution de garanties pour les produits dérivés non compensés par une contrepartie centrale) ;
- la taxation des transactions financières ;
- le renforcement des exigences en matière de protection des données personnelles et cybersécurité ;
- le renforcement des exigences de divulgation d'informations, y compris à travers l'introduction de nouvelles exigences de publication d'informations sur (i) la manière dont les groupes bancaires fournissant des services de gestion de portefeuille comme le Groupe BNP Paribas intègrent les risques ou les incidences négatives en matière de durabilité, les objectifs d'investissement durable ou la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales lorsqu'ils prennent des décisions d'investissement, et (ii) la manière et la mesure dans laquelle les groupes bancaires financent ou développent eux-mêmes des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie européenne ;
- l'introduction de nouvelles exigences relatives à la prise en compte des risques climatiques dans les systèmes de mesure et de gestion des risques des groupes bancaires, y compris à travers la publication de propositions à l'attention des banques en matière de gestion et de publication des risques climatiques ; et
- le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision, tel que l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (« ACPR »), et la création de nouvelles autorités, notamment l'adoption en octobre 2013 du Mécanisme de Surveillance Unique (« MSU ») en application duquel le Groupe BNP Paribas est sous la supervision directe de la BCE.

Ces mesures peuvent avoir un impact défavorable significatif. À titre d'exemple, la mise en place de la contribution au Fonds de Résolution



Unique s'est traduite par une charge supplémentaire très significative pour le Groupe BNP Paribas (contribution au Fonds de Résolution Unique de 967 millions d'euros en 2021).

Les mesures relatives au secteur bancaire pourraient être à nouveau modifiées, étendues ou renforcées. En outre, des mesures supplémentaires pourraient être adoptées dans d'autres domaines. Il est impossible de prévoir avec précision quelles mesures supplémentaires seront adoptées ou de déterminer quel en sera le contenu exact et, compte tenu de la complexité des sujets et de l'incertitude les entourant, de déterminer leur impact sur le Groupe BNP Paribas. L'effet de ces mesures, qu'elles soient déjà adoptées ou qu'elles soient adoptées ultérieurement, a été et pourrait continuer à être de nature, entre autres, à réduire la capacité du Groupe BNP Paribas à allouer et affecter ses ressources de capital et de financement, limiter sa capacité à diversifier les risques, réduire la disponibilité de certaines ressources de financement et de liquidité, augmenter le coût du financement, augmenter les coûts de mise en conformité de ses activités, augmenter le coût ou réduire la demande des produits et services offerts par le Groupe BNP Paribas, imposer au Groupe BNP Paribas de procéder à des réorganisations internes, des changements structurels ou à des cessions, affecter la capacité du Groupe BNP Paribas à exercer certaines activités, telles qu'actuellement exercées, ou à attirer ou à retenir des talents et, plus généralement, affecter sa compétitivité et sa rentabilité, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats opérationnels. À titre d'exemple récent, la Commission européenne a présenté, le 27 octobre 2021 un paquet législatif visant à finaliser la mise en œuvre au sein de l'Union européenne de l'accord de Bâle 3 adopté par le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS) le 7 décembre 2017. Ce paquet législatif sera ensuite examiné par le Parlement européen et le Conseil en vue d'un accord sur un texte final. Dans l'analyse d'impact accompagnant le paquet législatif, la Commission européenne a estimé, sur la base d'une étude d'impact de l'Autorité bancaire européenne datant de décembre 2020 et d'estimations supplémentaires de la Commission européenne pour certains ajustements spécifiques à l'UE, que la mise en œuvre des normes définitives de Bâle 3 pourrait entraîner une augmentation moyenne des exigences minimales totales de fonds propres comprise entre 6,4 % et 8,4 %, après une mise en œuvre complète de la réforme. Sur la base de l'analyse d'impact actualisée de l'Autorité bancaire européenne tenant compte de l'effet combiné de la réforme et des conséquences potentielles de la crise sanitaire, la Commission européenne a décidé d'appliquer les nouvelles exigences de fonds propres aux banques européennes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, avec une période d'introduction progressive au cours de laquelle les exigences seront augmentées graduellement jusqu'en 2030 (et 2032 pour certaines exigences). Sur cette base, le Groupe a communiqué une augmentation potentielle de 8 % de ses risques pondérés à la date de première application annoncée au 1<sup>er</sup> janvier 2025, ce qui implique une augmentation potentielle de 8 % des exigences minimales totales de fonds propres, liée à la finalisation de Bâle 3 (plein). Cette estimation pourrait être ajustée en fonction de l'évolution du projet de texte, de l'évolution du Groupe et du contexte macroéconomique.

Le Groupe BNP Paribas est en outre soumis à une réglementation importante et fluctuante dans les juridictions où elle exerce ses activités. Le Groupe BNP Paribas est exposé à des changements législatifs ou réglementaires dans l'ensemble des pays dans lesquels il exerce ses activités, concernant, entre autres : les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ; l'évolution générale des politiques gouvernementales ou réglementaires susceptibles d'influer sensiblement sur les décisions des investisseurs en particulier sur les marchés où le Groupe BNP Paribas est présent ; l'évolution générale des exigences

réglementaires applicables au secteur financier, notamment des règles prudentielles en matière de gouvernance, de rémunérations, d'adéquation des fonds propres et de liquidité, de restrictions des activités considérées comme spéculatives, et des cadres de redressement et de résolution ; l'évolution générale des réglementations applicables aux valeurs mobilières, ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché ; les changements dans les réglementations de certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires ; les changements dans les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ; l'évolution de la réglementation des services de paiement, du financement participatif (crowdfunding) et des fintechs ; l'évolution de la réglementation de protection des données et de cybersécurité ; l'évolution de la législation fiscale ou des modalités de sa mise en œuvre ; l'évolution des normes comptables ; l'évolution des règles et procédures relatives au contrôle interne, à la gestion des risques et à la conformité ; et l'expropriation, la nationalisation, le contrôle des prix, le contrôle des changes, la confiscation d'actifs et l'évolution de la législation relative aux investissements étrangers.

Ces changements, dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles pourraient avoir des conséquences significatives pour le Groupe BNP Paribas, et avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats opérationnels. Certaines réformes ne visant pas spécifiquement des institutions financières, telles que les mesures relatives au secteur des fonds d'investissement ou celles promouvant l'innovation technologique telles que l'ouverture de l'accès aux données (« open data »), pourraient faciliter l'entrée de nouveaux acteurs dans le secteur des services financiers ou affecter le modèle économique du Groupe BNP Paribas, sa compétitivité et sa rentabilité, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats opérationnels.

Enfin, les ajustements réglementaires temporairement mis en place par les autorités nationales et européennes dans le contexte de la crise sanitaire sont arrivés ou devraient arriver progressivement à terme, sans qu'il soit possible de déterminer précisément leur évolution (voir section 7.1 *Les épidémies et pandémies, y compris la pandémie de coronavirus en cours (Covid-19) et leurs conséquences économiques, peuvent affecter négativement les activités, les opérations, les résultats et la situation financière du Groupe*).

## **6.2 En cas de non-conformité avec les lois et règlements applicables, le Groupe BNP Paribas pourrait être exposé à des amendes significatives et d'autres sanctions administratives et pénales, et pourrait subir des pertes à la suite d'un contentieux privé, en lien ou non avec ces sanctions.**

Le Groupe BNP Paribas est exposé au risque de non-conformité, c'est-à-dire à l'incapacité à respecter intégralement la législation, la réglementation, les codes de bonne conduite, les normes professionnelles ou les recommandations applicables au secteur financier. L'adoption par différents pays d'exigences légales ou réglementaires, multiples et parfois divergentes et contradictoires, exacerbe ce risque. Outre le préjudice porté à sa réputation et l'éventuel déclenchement d'actions civiles (y compris les actions de Groupe), le non-respect de ces textes exposerait le Groupe BNP Paribas à des contentieux et des amendes et frais significatifs (y compris des amendes et des frais qui excéderaient les montants provisionnés), à des avertissements des

autorités, à des suspensions d'activité, voire dans des cas extrêmes, au retrait de l'agrément par les autorités. Ce risque est encore renforcé par l'accroissement constant du niveau de contrôle des institutions financières par les autorités compétentes ainsi que par les augmentations conséquentes des montants des amendes et peines applicables. En outre, les contentieux privés à l'encontre d'institutions financières ont augmenté de manière substantielle ces dernières années. Par conséquent, le Groupe BNP Paribas est exposé à un risque juridique significatif dans la conduite de ses opérations et le nombre de demandes de dommages-intérêts ainsi que les montants réclamés en cas de litiges, de procédures d'autorités de régulation ou autres contentieux menés contre des établissements financiers ont augmenté de façon importante ces dernières années et pourraient continuer à s'accroître. Dans ce contexte, le Groupe BNP Paribas peut constituer des provisions comme indiqué dans la note 4.m des états financiers *Provisions pour risques et charges*.

À cet égard, le 30 juin 2014, le Groupe BNP Paribas a conclu une série d'accords avec – et a été soumis à des décisions prises par – des agences gouvernementales fédérales américaines et de l'État de New York ainsi que différentes autorités de supervision et ce, afin de mettre un terme aux enquêtes menées pour avoir enfreint des lois et réglementations des États-Unis relatives à des sanctions économiques. Les amendes et pénalités imposées au Groupe BNP Paribas dans le cadre de ce règlement global incluaient notamment le paiement d'une amende s'élevant au total à 8,97 milliards de dollars (6,6 milliards d'euros) et la reconnaissance de responsabilité (*guilty plea*) de BNP Paribas SA, la société mère du Groupe BNP Paribas, pour avoir enfreint la loi pénale fédérale et la loi pénale de l'État de New York. À la suite de ces accords, le Groupe BNP Paribas continue de faire l'objet d'un contrôle accru par les autorités de tutelle (y compris par le biais de la présence au sein du Groupe BNP Paribas d'un consultant indépendant), qui surveillent le respect par le Groupe BNP Paribas des mesures correctives décidées en accord avec elles.

Le Groupe BNP Paribas est actuellement impliqué dans plusieurs contentieux et enquêtes comme résumé dans la note 7.b « *Procédures judiciaires et d'arbitrage* » de ses états financiers consolidés à la date du, et pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Le Groupe BNP Paribas pourrait à nouveau être impliqué dans de telles procédures à n'importe quel moment. Aucune garantie ne peut être donnée qu'une décision défavorable dans un ou plusieurs contentieux ou une ou plusieurs enquêtes n'aura pas un effet défavorable significatif sur les résultats opérationnels du Groupe BNP Paribas quelle que soit la période concernée.

### **6.3 Le Groupe BNP Paribas pourrait connaître une évolution défavorable menant à sa résolution : les détenteurs de titres BNP Paribas pourraient subir des pertes si BNP Paribas devait faire l'objet d'une procédure de résolution.**

La DRRB, le Règlement MRU et l'Ordonnance du 20 août 2015, tels que modifiés de temps à autre, confèrent à l'ACPR ou au CRU le pouvoir d'entamer une procédure de résolution à l'égard d'établissements bancaires tels que le Groupe BNP Paribas, avec pour objectif d'assurer la continuité des fonctions critiques, d'éviter les risques de contagion, de recapitaliser ou de restaurer la viabilité de l'établissement. Ces pouvoirs doivent être mis en œuvre de manière que les pertes, sous réserve de certaines exceptions, soient supportées en priorité par les actionnaires, puis par les porteurs d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et de catégorie 2 (tels que les obligations subordonnées), puis par les porteurs d'obligations senior non préférées et enfin par les porteurs d'obligations senior préférées conformément à l'ordre de priorité de leurs créances dans le cadre des procédures normales d'insolvabilité. À titre d'information, la composition des financements *wholesale* moyen

long terme du Groupe BNP Paribas au 31 décembre 2021 était la suivante : dette hybride Tier 1 pour 10 milliards d'euros, dette subordonnée Tier 2 pour 23 milliards d'euros, dette senior non sécurisée non préférée pour 70 milliards d'euros, dette senior non sécurisée préférée pour 69 milliards d'euros et dette senior sécurisée pour 17 milliards d'euros.

Les autorités de résolution disposent également de pouvoirs étendus pour mettre en œuvre les outils de résolution à l'égard des institutions et des groupes soumis à une procédure de résolution, ce qui peut notamment inclure la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais, la séparation des actifs de cet établissement, la substitution de l'institution en qualité de débiteur au titre d'instruments de dette, la dépréciation totale ou partielle d'instruments de fonds propres réglementaires, la dilution d'instruments de fonds propres réglementaires à travers l'émission de nouveaux titres de capital, la dépréciation totale ou partielle ou la conversion en titres de capital d'instruments de dette, la modification des conditions des instruments de dette (y compris la modification de l'échéance et/ou du montant des intérêts payables et/ou la suspension temporaire des paiements), la suspension de la cotation et de l'admission à la négociation d'instruments financiers, la révocation des dirigeants ou la nomination d'un administrateur spécial.

Certains pouvoirs, en ce compris la dépréciation totale ou partielle d'instruments de fonds propres réglementaires, la dilution d'instruments de fonds propres réglementaires à travers l'émission de nouveaux titres de capital, la dépréciation totale ou partielle ou la conversion en titres de capital d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et de catégorie 2 (tels que les obligations subordonnées), peuvent également être employés comme mesures préventives en dehors de toute procédure de résolution et/ou en vertu de la réglementation des aides d'États de la Commission européenne si l'institution nécessite un soutien public exceptionnel.

La mise en œuvre de ces moyens et pouvoirs à l'égard du Groupe BNP Paribas pourrait donner lieu à des changements structurels significatifs du Groupe BNP Paribas (notamment des ventes d'actifs ou d'activités ou de la création d'établissements relais) et à une dépréciation totale ou partielle, une modification ou une variation des droits des actionnaires ou des créanciers. L'exercice de ces pouvoirs pourrait également, après le transfert de tout ou partie des activités ou la séparation des actifs du Groupe BNP Paribas, laisser les porteurs d'obligations (même en l'absence de toute dépréciation ou conversion) dans une situation de créanciers d'un établissement dont les activités ou les actifs restants seraient insuffisants pour honorer les créances détenues par tout ou partie de ses créanciers.

## **7. RISQUES LIÉS À L'ÉVOLUTION DU GROUPE BNP PARIBAS DANS SON ENVIRONNEMENT**

### **7.1 Les épidémies et pandémies, y compris la pandémie de coronavirus en cours (Covid-19) et leurs conséquences économiques, peuvent affecter négativement les activités, les opérations, les résultats et la situation financière du Groupe.**

Le développement d'une pandémie mondiale liée à une nouvelle souche du coronavirus (Covid-19) a fortement perturbé les économies et les marchés financiers à l'échelle mondiale depuis 2020. Les mesures de confinement et autres restrictions introduites ont entraîné dans un premier temps une contraction des économies de nombreuses régions,

une réduction des échanges, une diminution des capacités de production, un resserrement des prévisions de croissance et une perturbation des chaînes logistiques. Dans un second temps, le développement des campagnes de vaccination et l'adaptation des agents économiques ont permis l'adaptation progressive de ces mesures et restrictions qui s'est accompagnée d'une reprise de l'activité économique. En conséquence, les prévisions des différentes institutions convergent vers une reprise très nette de l'économie. Ainsi, d'après les estimations et projections du FMI publiées en janvier 2022, la croissance de l'économie mondiale devrait s'établir à 5,9 % en 2021 et à 4,4 % en 2022.

Néanmoins, des incertitudes demeurent quant à l'ampleur et la pérennité de la reprise, tant pour des raisons d'ordre sanitaire (apparition de nouvelles souches du virus) qu'économique, qui pourraient conduire à douter de la pérennité de la reprise. À ce titre, pour l'année 2022, les projections ont été révisées à la baisse tant pour les pays émergents et les pays en développement que pour les pays avancés, par rapport aux projections du FMI publiées en octobre 2021.

À date, des points de tension affectent les trajectoires de reprise de l'activité économique. Les chaînes de logistique internationales, fortement mises sous tension par les restrictions de circulation mises en place, demeurent très perturbées, avec pour conséquence des pénuries affectant certains biens de consommation (par exemple, pénurie des semi-conducteurs affectant les retards de production de téléphonie ou encore d'automobiles) ou des tensions sur les approvisionnements en matières premières d'hydrocarbures ou le marché de l'emploi, affectant les prix de façon spécifique (hausse du prix des matières premières) ou plus globale (inflation).

Par ailleurs, si divers gouvernements et banques centrales ont mis en place et complété des mesures pour soutenir l'économie et sa relance afin d'atténuer les conséquences économiques et de marché négatives de la pandémie, rien ne permet toutefois de garantir que de telles mesures suffiront à compenser durablement les effets négatifs de la pandémie sur l'économie régionale ou mondiale, à pleinement compenser ou à atténuer les récessions régionales ou mondiales qui se sont produites ou qui pourraient intervenir ou à prévenir des perturbations possibles des marchés financiers, pleinement et durablement. Les modalités de retrait des mesures de soutien public pourraient aussi avoir des conséquences défavorables sur l'évolution de l'activité économique et la solidité financière des agents économiques. Globalement, cette crise a affecté et pourrait continuer d'affecter les économies des principaux pays où opère le Groupe BNP Paribas, notamment ses marchés domestiques (France, Italie, Belgique et Luxembourg), qui représentaient collectivement 57 % des expositions brutes de crédit du Groupe au 31 décembre 2021. Les résultats et la situation financière du Groupe ont été et pourraient continuer d'être affectés de manière défavorable par les effets de la crise liée à la pandémie et aux perturbations induites sur l'activité économique dans ses principaux marchés. En particulier, la crise sanitaire a eu notamment en 2020 un impact majeur sur le coût du risque du Groupe, reflétant des anticipations macroéconomiques basées sur plusieurs scénarios, conformément au cadre existant avant la crise sanitaire. En application de ce cadre, les scénarios macroéconomiques et en particulier les hypothèses et les prévisions du PIB sont un élément clé du calcul du coût du risque, et la crise sanitaire a conduit, entre autres, à une dégradation des hypothèses de projections du PIB pour bon nombre des marchés du Groupe. Le calcul du coût du risque intègre également les spécificités de la dynamique suite à la crise sanitaire de 2020, ainsi que sur ses évolutions anticipées pour les années futures, sur le risque de crédit et de contrepartie et notamment l'impact des mesures de confinement sur l'activité économique et les effets des mesures de soutien du gouvernement et des décisions des autorités. Ces éléments ont contribué à l'augmentation substantielle du coût du risque du Groupe au cours de l'exercice 2020 (66 points de base).

L'exercice 2021 est marqué par une amélioration avec une progression des revenus de 4,4 % à 46 235 milliards d'euros et une hausse du Résultat Net part du Groupe tirées par la progression des revenus de Domestic Markets (+ 5,2 % par rapport à 2020) avec le rebond de l'économie et la résilience des revenus de CIB (+ 3,4 % par rapport à 2020) mais aussi la baisse du coût du risque (-48,8 % par rapport à 2020) en lien avec notamment l'amélioration des prévisions économiques. Les revenus des métiers d'International Financial Services restent néanmoins affectés par les impacts de la crise sanitaire (-1,2 % par rapport à 2020).

Cependant, l'évolution de la crise sanitaire actuelle et des conditions de marché présente des caractéristiques susceptibles d'accroître la probabilité et l'ampleur de divers risques existants auxquels le Groupe est confronté, tels que : i) la pression sur les revenus due notamment a) à une prolongation de l'environnement de taux bas et b) à une baisse des revenus des commissions et frais ; ii) une nouvelle dégradation des risques liés à un ralentissement de l'économie, du fait de pressions inflationnistes (prix de l'énergie, tensions sur le marché du travail) ou de la perturbation des chaînes d'approvisionnement ou du retrait des mesures de soutien public ; iii) le risque de perturbation des marchés financiers en cas d'évolutions mal anticipées des politiques monétaires et iv) des actifs pondérés plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, affectant ainsi la situation de capital du Groupe.

Les résultats et la situation financière du Groupe pourraient également être affectés négativement par des tendances défavorables sur les marchés financiers dans la mesure où la pandémie a conduit initialement à des conditions de marché extrêmes (pics de volatilité, forte baisse des marchés actions, tensions sur les spreads, marchés d'actifs spécifiques en suspens...). Les incertitudes sur l'ampleur et la pérennité de la reprise économique, l'allègement ou le renforcement des mesures mises en place par les autorités publiques ou les points de tension liées aux chaînes logistiques et aux approvisionnements en matières premières ont pu et pourraient générer des conditions de marchés défavorables. Ainsi, des conditions de marché défavorables ont eu et pourraient de nouveau avoir un impact négatif sur les activités de marché du Groupe, qui ont représenté 14,8 % de ses revenus consolidés en 2021, entraînant des pertes de trading ou autres pertes liées au marché comme cela a été le cas en 2020 à la suite des restrictions sur les ventes à découvert ou la distribution de dividendes (notamment 184 millions d'euros au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 au titre des restrictions des autorités européennes pour les dividendes 2019). De plus, certains portefeuilles d'investissement (par exemple, dans les filiales d'assurance du Groupe) sont comptabilisés en valeur de marché et ont été impactés par la dégradation des conditions de marché, notamment au second trimestre 2020, et pourraient continuer à l'être à l'avenir.

La mesure dans laquelle les conséquences économiques à court, moyen et long termes de la pandémie continueront d'affecter les résultats et la situation financière du Groupe dépendra en effet en grande partie i) de l'intensité et de la durée des restrictions mises en place et de leur réintroduction périodique, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, ii) du moment et de l'ampleur du retour aux modes de vie, aux opérations commerciales et aux interactions économiques pré-pandémiques, iii) des effets des mesures prises jusqu'à présent, des mesures futures qui pourraient être prises par les gouvernements et les banques centrales pour atténuer les répercussions économiques de la pandémie ou des modalités de levée de ces mesures et iv) de la durée et de l'ampleur de la trajectoire à venir de la pandémie, y compris la perspective de nouvelles vagues ou l'apparition de nouvelles souches du virus et, en conséquence, d'un rétablissement ou d'un renforcement des mesures de confinement ou d'autres restrictions, telles qu'en matière de voyages, dans les différents marchés où le Groupe exerce ses activités, ainsi que la vitesse du déploiement et les modalités des programmes de vaccination. En outre, bien que les mesures prises par les autorités nationales et européennes (notamment, banques centrales

et gouvernements) en réponse à la pandémie aient jusqu'à présent et pourraient continuer d'aider à atténuer ses conséquences économiques et commerciales défavorables, les autorités ont également émis et peuvent encore émettre des restrictions ou des recommandations supplémentaires concernant les mesures prises par les banques. En particulier, elles ont limité en 2020 et en 2021 la flexibilité des banques dans la gestion de leur activité et en matière de distribution de dividendes, d'allocation de capital et de politique de rémunération.

L'environnement inédit généré par la crise du Covid-19 ne permet pas encore d'effacer toutes les incertitudes soulevées, tant sanitaires que sociales et économiques. Les conséquences sur le Groupe dépendront donc de la durée des impacts liés à cette crise, des mesures prises par les gouvernements et les banques centrales et de la faculté de la société à se relever, ce qui rend difficilement prévisible d'évaluer l'étendue des conséquences sur le Groupe BNP Paribas.

### **7.2 Si le Groupe BNP Paribas ne parvenait pas à réaliser ses objectifs stratégiques, ou si ses résultats ne suivaient pas les tendances prévues, le cours de ses instruments financiers pourrait en être défavorablement affecté.**

Le Groupe BNP Paribas a annoncé, lors de l'annonce de ses résultats annuels le 8 février 2022, un plan stratégique pour la période 2022-2025 qui comporte différents objectifs financiers et opérationnels, à périmètre constant, ainsi que l'impact attendu du redéploiement du produit de la vente de BancWest, après neutralisation de l'effet dilution de la cession sur le résultat du Groupe. Les résultats réalisés du Groupe BNP Paribas sont susceptibles de différer significativement de ces tendances pour diverses raisons, y compris en cas de réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section, en particulier du fait des conséquences de la crise sanitaire qui ont eu et pourraient continuer d'avoir des répercussions majeures sur les perspectives économiques et de générer des chocs majeurs sur les marchés financiers. Si le Groupe BNP Paribas n'évolue pas en ligne avec ces tendances, sa situation financière et la valeur de ses instruments financiers pourraient en être affectées, de même que ses coûts de financement.

De plus, le Groupe mène une politique ambitieuse de responsabilité sociale et environnementale (RSE) et s'engage pour avoir un impact positif sur la société avec des réalisations concrètes. En 2021, BNP Paribas a renforcé son engagement en faveur d'une économie durable et de l'accélération des stratégies de décarbonation, avec la signature de la Net Zero Banking Alliance, de la Net Zero Asset Owner Alliance et de la Net Zero Asset Manager initiative. Le Groupe prend ainsi des positions fortes, en étant membre fondateur des Principes pour une Banque Responsable de l'ONU, qui l'engage à aligner sa stratégie sur l'Accord de Paris et sur les Objectifs de Développement Durable (ODD). Dans le cadre de son plan stratégique 2022-2025, il a pour objectif de mobiliser 350 milliards d'euros à travers les activités de crédits et d'émissions obligataires durables liées aux sujets environnementaux et sociaux (crédits aux entreprises, institutionnels et particuliers liés aux sujets environnementaux et sociaux et émissions obligataires durables annuelles) et 300 milliards d'euros d'investissements responsables et durables gérés en 2025 (Fonds ouverts de BNP Paribas Asset Management distribués en Europe, classés Article 8 et 9 au sens de la réglementation SFDR). Si le Groupe ne parvenait pas à atteindre ces objectifs, qui dépendent en partie d'éléments en dehors de son contrôle, sa réputation pourrait être affectée.

### **7.3 Le Groupe BNP Paribas pourrait connaître des difficultés relatives à l'intégration des activités issues des opérations d'acquisition ou de rapprochement et pourrait ne pas réaliser les bénéfices attendus de ces opérations.**

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des opérations d'acquisition de sociétés ou de rapprochement d'activités. Pour rappel, les dernières opérations significatives du Groupe BNP Paribas ont été l'intégration de la plateforme Prime Services et Electronic Equities de Deutsche Bank en 2019, l'acquisition de 100 % d'Exane, détenue jusqu'à 50 % par BNP Paribas, finalisée le 13 juillet 2021 et l'acquisition de 100 % de Floa, filiale de Casino et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (via la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – BFCM) et l'un des leaders français des paiements innovants, finalisée le 1<sup>er</sup> février 2022. Les intégrations opérationnelles d'activités ont impliqué, en 2021, 164 millions d'euros de coûts de restructuration. Une intégration réussie ainsi que la réalisation de synergies nécessitent, entre autres, une coordination satisfaisante des efforts du développement de l'activité et du marketing, le maintien du personnel de direction clé, des politiques d'embauche et de formation efficaces ainsi que l'adaptation des systèmes d'information et des systèmes informatiques. Toute difficulté rencontrée au cours du processus de regroupement des activités est susceptible d'engendrer une augmentation des coûts d'intégration ainsi que des économies ou bénéfices plus faibles qu'anticipé. De ce fait, il ne peut y avoir de garantie quant à l'étendue des synergies réalisées ni quant à leur date de réalisation. De plus, le processus d'intégration des activités opérationnelles existantes du Groupe BNP Paribas avec les activités opérationnelles acquises pourrait perturber les activités d'une ou plusieurs de ses branches et détourner l'attention de la Direction sur d'autres aspects des activités opérationnelles du Groupe BNP Paribas, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les activités et résultats du Groupe BNP Paribas. Par ailleurs, dans certains cas, des litiges relatifs aux opérations de croissance externe pourraient avoir un impact défavorable sur les processus d'intégration ou avoir d'autres conséquences défavorables, notamment sur le plan financier.

Bien que le Groupe BNP Paribas procède généralement à une analyse approfondie des sociétés qu'elle envisage d'acquérir, il n'est souvent pas possible de conduire un examen exhaustif de celles-ci. Dans l'hypothèse où le Groupe BNP Paribas n'aurait pas pu mener un exercice de due diligence approfondi préalablement à une acquisition, il pourrait acquérir des actifs douteux ou problématiques, ou des activités qui pourraient ne pas être rentables ou présenter certains risques potentiels qui ne se matérialisent qu'après l'acquisition. L'acquisition d'une activité non rentable ou d'une activité présentant des risques matérialisés peut présenter un impact négatif important sur la rentabilité globale du Groupe BNP Paribas et augmenter son passif.

### **7.4 L'environnement du Groupe BNP Paribas pourrait évoluer du fait d'une intensification de la concurrence, par des acteurs bancaires et non bancaires, ce qui pourrait peser sur les revenus et la rentabilité du Groupe.**

Le Groupe BNP Paribas est confronté à une vive concurrence, que ce soit en France ou dans d'autres parties du monde où il est présent, notamment l'Europe et les États-Unis, et cette concurrence pourrait s'intensifier du fait du mouvement de concentration dans le secteur des services financiers, du fait de l'entrée de nouveaux acteurs dans le domaine des services de paiements et de financement ou du développement des plateformes de financement participatif (*crowdfunding*) ainsi que de l'évolution permanente des habitudes de consommation en

matière bancaire. À titre d'illustration, le Groupe BNP Paribas a engagé des initiatives dans ce domaine avec le lancement de Hello bank! ou l'acquisition de Nickel ou celle encore de Floa mais de nouveaux concurrents, soumis à une réglementation plus souple ou à des exigences moins fortes en matière de ratios prudentiels (fonds de dette, shadow banks) ou bénéficiant d'économies d'échelle, de synergies de données, d'innovations technologiques (opérateurs internet et mobiles, plateformes numériques, fintechs) ou d'un libre accès aux données financières des clients pourraient être plus compétitifs en proposant des prix plus bas et des services plus innovants répondant aux besoins nouveaux des consommateurs. Des technologies nouvelles, facilitant ou transformant les processus de transactions et les systèmes de paiement, telles que par exemple les technologies *blockchain* et les services qui y sont liés, ou susceptibles d'impacter significativement les mécanismes fondamentaux du système bancaire actuel, telles que par exemple les monnaies digitales des banques centrales, se sont développées ces dernières années ou pourraient connaître un essor dans un avenir proche. S'il est difficile de prévoir les effets de ces évolutions ainsi que la réglementation qui leur est applicable, l'usage de telles technologies pourrait néanmoins réduire les parts de marché des banques, et notamment du Groupe BNP Paribas, capter des investissements qui auraient pu être réalisés dans des technologies utilisées par des institutions financières plus établies, comme le Groupe BNP Paribas ou, plus largement, faire émerger un système monétaire différent dans lequel l'intérêt de recourir aux institutions financières établies, telles que le Groupe BNP Paribas, serait affecté. Si de telles évolutions continuaient à prendre de l'ampleur, en particulier grâce au soutien des gouvernements et des banques centrales, si le Groupe BNP Paribas ne parvenait pas à préserver sa compétitivité en France ou sur ses autres grands marchés en proposant une palette de produits et de services plus innovante, attractive et rentable que celle offerte par les concurrents actuels ou les nouveaux entrants ou si certaines de ces activités venaient à être exercées par d'autres institutions que les banques, il pourrait perdre des parts de marché dans certains métiers importants, ou subir des pertes dans toutes ou certaines de ses activités. Il est également possible que l'application d'exigences renforcées (notamment en matière de capital réglementaire et de limitations d'activité) aux établissements financiers de taille significative ou d'importance systémique, auxquelles les nouveaux acteurs peuvent ne pas être soumis, engendre des distorsions de concurrence préjudiciables aux intérêts des plus grandes institutions du secteur privé, telles que le Groupe BNP Paribas.

### **7.5 Le Groupe BNP Paribas pourrait voir son activité perturbée et connaître des pertes en raison des risques liés au changement climatique tels que des risques de transition, des risques physiques ou des risques de responsabilité.**

Le Groupe BNP Paribas est exposé aux risques liés au changement climatique, directement sur ses propres opérations ou indirectement via ses activités de financement et d'investissement. Il existe deux principaux types de risques liés au changement climatique : (i) les risques de transition, qui résultent d'une modification du comportement des agents économiques et financiers en réponse à la mise en place de politiques énergétiques ou de changements technologiques ; (ii) les risques physiques, conséquence de l'impact direct du changement climatique sur les personnes et les biens via des épisodes météorologiques extrêmes ou bien des risques de long terme tels que la montée des eaux ou l'augmentation des températures. De plus, des risques de responsabilité peuvent découler de ces deux catégories de risque. Ils correspondent aux dommages et intérêts qu'une personne morale devrait payer si

elle était jugée responsable du réchauffement climatique. BNP Paribas intègre progressivement l'évaluation de ces risques dans son dispositif de gestion des risques. Le Groupe suit ces risques dans le cadre de la conduite de son activité, dans celle de ses contreparties ou dans ses investissements pour compte propre ou pour compte de tiers. À ce titre, les politiques spécifiques de crédit et la Politique Générale de Crédit ont été enrichies depuis 2012 et 2014 respectivement avec l'ajout de clauses relatives à la responsabilité sociale et environnementale. De plus, des politiques sectorielles et d'exclusion de financement de certains secteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) ont aussi été mises en place. Ainsi dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, le Groupe BNP Paribas a pris en 2019 de nouveaux engagements afin de réduire à zéro son exposition au charbon thermique à horizon 2030 dans les pays de l'OCDE, et à horizon 2040 pour le reste du monde. Le Groupe prend ainsi des positions fortes, en étant membre fondateur des Principes pour une Banque Responsable de l'ONU, qui l'engage à aligner sa stratégie sur l'Accord de Paris et sur les Objectifs de Développement Durable (ODD). Dans le cadre de son plan stratégique 2022-2025, il a pour objectif de mobiliser 350 milliards d'euros à travers les activités de crédits et d'émissions obligataires durables liées aux sujets environnementaux et sociaux (crédits aux entreprises, institutionnels et particuliers liés aux sujets environnementaux et sociaux et émissions obligataires durables annuelles) et 300 milliards d'euros d'investissements responsables et durables gérés en 2025 (Fonds ouverts de BNP Paribas Asset Management distribués en Europe, classés Article 8 et 9 au sens de la réglementation SFDR). Fin 2015, BNP Paribas avait déjà significativement renforcé ses critères de financement et d'investissement dans le secteur du charbon et en 2017, il fut le premier établissement bancaire à avoir annoncé la cessation de ses activités de financement aux entreprises qui tirent l'essentiel de leurs revenus des hydrocarbures non conventionnels, des mesures qui restent à ce jour parmi les plus avancées du secteur. Ces décisions se reflètent également dans le mix énergétique que le Groupe BNP Paribas finance. Le Groupe BNP Paribas accompagne par ailleurs ses clients, particuliers ou entreprises, dans leur transition vers une économie bas-carbone. Le Groupe BNP Paribas vise également à réduire son empreinte environnementale liée à son propre fonctionnement. En dépit des actions menées par le Groupe BNP Paribas pour suivre les risques et lutter contre le changement climatique, les risques physiques, de transition ou de responsabilité liés à celui-ci pourraient perturber l'activité ou conduire à des pertes.

### **7.6 L'évolution de certaines participations dans les établissements de crédit ou financiers pourrait peser sur la situation financière du Groupe BNP Paribas.**

Certaines catégories d'actifs peuvent être assorties d'une pondération de risque élevée de 250 %. Ils incluent : les établissements de crédit ou financiers consolidés par mise en équivalence dans le périmètre prudentiel, à l'exception des entités d'assurance ; les participations financières significatives, dans les établissements de crédit ou financiers détenus à plus de 10 % ; les actifs d'impôts différés dépendant de bénéfices futurs et résultants de différences temporelles.

Au 31 décembre 2021, les actifs pondérés assortis d'une pondération de risque élevée de 250 % s'élevaient à 18 milliards d'euros, soit 2 % du total des actifs pondérés pour le Groupe BNP Paribas. Si le Groupe BNP Paribas augmente le montant des actifs assortis d'une pondération de risque élevé (soit en augmentant la proportion de ces actifs assortis d'une pondération de risque élevé dans son portefeuille global d'actifs, soit en raison d'une augmentation de la pondération réglementaire des risques applicable à ces actifs), ses ratios d'adéquation des fonds propres pourraient être abaissés.

## 5.2 Gestion du capital et adéquation des fonds propres

### CHAMP D'APPLICATION

Le champ d'application du périmètre prudentiel tel qu'il est défini dans le Règlement (UE) n° 575/2013 relatif aux exigences de fonds propres est différent de celui du périmètre de consolidation comptable dont la composition relève de l'application des normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne. Les notes annexes aux états financiers consolidés sont établies sur le périmètre de consolidation comptable.

Les principes de consolidation comptable et le périmètre de consolidation sont décrits respectivement dans les notes annexes 1.b et 7.I relatives aux états financiers consolidés.

### PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Conformément à la réglementation, un périmètre prudentiel est défini par le Groupe BNP Paribas pour l'exercice de la surveillance sur base consolidée des ratios de fonds propres. Ses spécificités sont les suivantes :

- les entités d'activité d'assurance (principalement BNP Paribas Cardif et ses filiales) consolidées selon la méthode de l'intégration globale dans le périmètre comptable sont mises en équivalence dans le périmètre prudentiel ;
- les entités non régulées des métiers de services immobiliers (BNP Paribas Real Estate) et de location longue durée de véhicules (Arval) consolidées selon la méthode de l'intégration globale dans le périmètre comptable sont mises en équivalence dans le périmètre prudentiel ;
- les entités contrôlées conjointement sont consolidées par mise en équivalence dans le périmètre comptable et selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.
- les entités de BancWest qui font l'objet de l'accord avec BMO Groupe financier sont consolidées par intégration globale sans application de la norme IFRS5 (voir note annexe 7. *Activités destinées à être cédées* des états financiers consolidés).

Les différences entre les périmètres de consolidation comptable et prudentiel sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

► **TABLEAU N° 7 : DIFFÉRENCES ENTRE PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION COMPTABLE ET PRUDENTIEL (EU LI3)**

Nom de l'entité	Méthode de consolidation comptable	Méthode de consolidation prudentielle				Description de l'entité
		Intégration globale	Intégration proportionnelle	Mise en équivalence	Ni consolidée ni déduite	
BNP Paribas Cardif et ses filiales(*)	Intégration globale			x		Assurance
BNPP SB Re	Intégration globale			x		Assurance
BNPP Vartry Reinsurance DAC	Intégration globale			x		Assurance
Decart Re Ltd	Intégration globale			x		Assurance
Darnell DAC	Intégration globale			x		Assurance
Greenval Insurance DAC	Intégration globale			x		Assurance
Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Intégration globale			x		Assurance
Greenstars BNPP	Intégration globale			x		Assurance
BNP Paribas Real Estate et ses filiales non régulées(*)	Intégration globale			x		Services immobiliers
Arval et ses filiales non régulées(*)	Intégration globale			x		Location de voitures longue durée
Fonds de placement collectif(**)	Intégration globale				x	Gestion d'actifs
Bantas Nakit AS	Mise en équivalence		x			Banque de détail
Bpost banque	Mise en équivalence		x			Banque de détail
Euro Securities Partners	Mise en équivalence		x			Banque de détail
Genius Auto Finance Co Ltd	Mise en équivalence		x			Crédits spécialisés
FScholen	Mise en équivalence		x			Corporate and Institutional Banking
Lyf SA	Mise en équivalence		x			Service financier par internet
Lyf SAS	Mise en équivalence		x			Service financier par internet
Partecis	Mise en équivalence		x			Banque de détail
Services Logiciels d'Intégration Boursière	Mise en équivalence		x			Conservation de titres
Union de Creditos Inmobiliarios SA	Mise en équivalence		x			Crédits spécialisés
United Partnership	Mise en équivalence		x			Crédits spécialisés
Fonds Commun de Créances UCI et RMBS Prado	Mise en équivalence		x			Crédits spécialisés
Zhejiang Wisdom Puhua Financial Leasing Co Ltd	Mise en équivalence		x			Crédits spécialisés

(\*) Les filiales de BNP Paribas Cardif, BNP Paribas Real Estate et Arval sont identifiées dans le périmètre de consolidation dans la note annexe aux états financiers consolidés 7.1 (référence (2)).

(\*\*) Les fonds de placements collectifs sont identifiés dans le périmètre de consolidation dans la note annexe aux états financiers consolidés 7.1 (référence (4)).

Le tableau suivant présente les retraitements réalisés entre périmètre de consolidation comptable et prudentiel pour chaque poste du bilan.

► **TABLEAU N° 8 : PASSAGE DU BILAN COMPTABLE CONSOLIDÉ AU BILAN PRUDENTIEL (EU LI1-A/EU CC2)**

En millions d'euros	31 décembre 2021						
	Périmètre comptable	Retraitements des sociétés d'assurance	Autres retraitements liés aux méthodes de consolidation <sup>(1)</sup>	Périmètre prudentiel FinRep	Retraitement lié à l'effet de l'application de la norme IFRS5 <sup>(2)</sup>	Périmètre prudentiel	Référence au tableau de fonds propres (Annexe 2)
<b>ACTIF</b>							
Caisse, banques centrales	347 883	-	636	348 519	14 654	363 173	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat							
Portefeuille de titres	191 507	547	466	192 520	628	193 148	
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %</i>	417	547	-	964	-	964	1
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %</i>	2 315	-	-	2 315	24	2 339	2
Prêts et opérations de pensions	249 808	2 970	(275)	252 503	33	252 536	
Instruments financiers dérivés	240 423	654	(137)	240 940	202	241 142	
Instruments financiers dérivés de couverture	8 680	(48)	(13)	8 619	33	8 652	
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres							
Titres de dette	38 906	2 691	-	41 597	5 009	46 606	
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %</i>	-	2 690	-	2 690	-	2 690	1
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %</i>	10	-	-	10	-	10	2
Instruments de capitaux propres	2 558	-	-	2 558	-	2 558	
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %</i>	842	-	-	842	-	842	1
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %</i>	1 096	-	-	1 096	-	1 096	2
Actifs financiers au coût amorti							
Prêts et créances sur les établissements de crédit	21 751	-	183	21 934	52	21 986	
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %</i>	229	-	(53)	177	-	177	1
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %</i>	-	-	-	-	-	-	2
Prêts et créances sur la clientèle	814 000	3 863	28 786	846 649	50 054	896 703	
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %</i>	104	25	(104)	25	-	25	1
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %</i>	334	-	-	334	-	334	2
Titres de dette	108 510	-	869	109 379	15 669	125 048	
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %</i>	100	-	-	100	-	100	1
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %</i>	71	-	-	71	-	71	2
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 005	-	44	3 049	-	3 049	
Placement des activités d'assurance	280 766	(280 766)	-	-	-	-	
Actifs d'impôts courants et différés	5 866	(22)	(53)	5 791	234	6 025	
Comptes de régularisation et actifs divers	179 123	(3 997)	(3 264)	171 862	1 501	173 363	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6 528	5 577	2 719	14 824	-	14 824	
<i>dont participations dans les entités du secteur financier</i>	5 970	5 350	(483)	10 837	-	10 837	1
<i>dont écarts d'acquisition</i>	433	222	881	1 536	-	1 536	3
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	35 083	(495)	(24 281)	10 307	428	10 735	
Immobilisations incorporelles	3 659	(231)	(119)	3 309	237	3 546	
<i>dont immobilisations incorporelles hors droits hypothécaires</i>	3 659	(231)	(119)	3 309	211	3 520	3
Écarts d'acquisition	5 121	(222)	(881)	4 018	2 533	6 551	3
Actifs destinés à être cédés <sup>(**)</sup>	91 267	-	-	91 267	(91 267)	-	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 634 444</b>	<b>(269 479)</b>	<b>4 680</b>	<b>2 369 645</b>	<b>-</b>	<b>2 369 645</b>	



En millions d'euros	31 décembre 2021						
	Périmètre comptable	Retraitements des sociétés d'assurance	Autres retraitements liés aux méthodes de consolidation <sup>(*)</sup>	Périmètre prudentiel FinRep	Retraitement lié à l'effet de l'application de la norme IFRS 5 <sup>(**)</sup>	Périmètre prudentiel	Référence au tableau de fonds propres (Annexe 2)
<b>DETTES</b>							
Banques centrales	1 244	-	-	1 244	-	1 244	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	-	-	-	-	-	-	
Portefeuille de titres	112 338	-	-	112 338	-	112 338	
Dépôts et opérations de pensions	293 456	-	-	293 456	-	293 456	
Dettes représentées par un titre	70 383	(6 305)	(134)	63 944	-	63 944	
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 1</i>	205	-	-	205	-	205	4
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 2</i>	40	-	-	40	-	40	5
Instruments financiers dérivés	237 397	517	(135)	237 779	277	238 056	
Instruments financiers dérivés de couverture	10 076	(2)	137	10 211	58	10 269	
Passifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-	
Dettes envers les établissements de crédit	165 699	(6 394)	63	159 368	145	159 513	
Dettes envers la clientèle	957 684	1 190	8 089	966 963	72 639	1 039 602	
Dettes représentées par un titre	149 723	1 241	424	151 388	258	151 646	
Dettes subordonnées	24 720	(1 772)	1	22 949	-	22 949	
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 1<sup>(**)</sup></i>	-	-	-	-	-	-	4
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 2<sup>(***)</sup></i>	22 379	-	-	22 379	-	22 379	5
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 367	-	-	1 367	-	1 367	
Passifs d'impôts courants et différés	3 103	92	(354)	2 841	29	2 870	
Comptes de régularisation et passifs divers	145 399	(2 624)	(3 135)	139 640	791	140 431	
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	254 795	(254 795)	-	-	-	-	
Provisions pour risques et charges	10 187	(494)	(276)	9 417	169	9 586	
Dettes liées aux actifs destinés à être cédés <sup>(****)</sup>	74 366	-	-	74 366	(74 366)	-	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 511 937</b>	<b>(269 346)</b>	<b>4 680</b>	<b>2 247 271</b>	<b>-</b>	<b>2 247 271</b>	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>							
<i>Capital et réserves</i>	108 176	4	1	108 181	-	108 181	6
<i>Résultat de la période, part du Groupe</i>	9 488	-	-	9 488	-	9 488	7
<b>Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe</b>	<b>117 664</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>117 669</b>	<b>-</b>	<b>117 669</b>	
<i>Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres</i>	222	(6)	-	216	-	216	
<b>Total part du Groupe</b>	<b>117 886</b>	<b>(2)</b>	<b>1</b>	<b>117 885</b>	<b>-</b>	<b>117 885</b>	
Intérêts minoritaires	4 621	(134)	-	4 487	-	4 487	8
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>	<b>122 507</b>	<b>(133)</b>	<b>-</b>	<b>122 374</b>	<b>-</b>	<b>122 374</b>	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 634 444</b>	<b>(269 479)</b>	<b>4 680</b>	<b>2 369 645</b>	<b>-</b>	<b>2 369 645</b>	

(\*) *Retraitement des entités contrôlées conjointement en intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel et mises en équivalence dans le périmètre comptable, des fonds de placements collectifs non consolidés dans le périmètre prudentiel, ainsi que des entités non régulées de BNP Paribas Real Estate et d'Arval mises en équivalence dans le périmètre prudentiel qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale dans le périmètre comptable.*

(\*\*) *Les dettes admissibles en fonds propres Tier 1 sont comptabilisées en capitaux propres*

(\*\*\*) *Les dettes admissibles en fonds propres Tier 2 sont présentées pour leur valeur nominale (hors intérêts courus non échus et réévaluation de la composante couverte).*

(\*\*\*\*) *Voir note annexe 7.d des états financiers consolidés.*

En millions d'euros	31 décembre 2020				
	Périmètre comptable	Retraitements des sociétés d'assurance	Autres retraitements liés aux méthodes de consolidation <sup>(c)</sup>	Périmètre prudentiel	Référence au tableau de fonds propres (Annexe 2)
<b>ACTIF</b>					
Caisse, banques centrales	308 703	-	588	309 291	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat					
Portefeuille de titres	167 927	551	602	169 080	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %</i>	441	547	-	988	1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %</i>	3 753	-	-	3 753	2
Prêts et opérations de pensions	244 878	2 545	(147)	247 276	
Instruments financiers dérivés	276 779	493	(230)	277 042	
Instruments financiers dérivés de couverture	15 600	(5)	(26)	15 569	
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres					
Titres de dette	55 981	2 691	235	58 907	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %</i>	-	2 690	-	2 690	1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %</i>	11	-	-	11	2
Instruments de capitaux propres	2 209	-	-	2 209	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %</i>	566	-	-	566	1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %</i>	1 094	-	-	1 094	2
Actifs financiers au coût amorti					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	18 982	-	(32)	18 950	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %</i>	257	-	(53)	205	1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %</i>	-	-	-	-	2
Prêts et créances sur la clientèle	809 533	4 136	27 215	840 884	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %</i>	107	25	(107)	25	1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %</i>	334	-	-	334	2
Titres de dette	118 316	-	902	119 218	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %</i>	100	-	-	100	1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %</i>	68	-	-	68	2
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 477	-	75	5 552	
Placement des activités d'assurance	265 356	(265 356)	-	-	
Actifs d'impôts courants et différés	6 559	(5)	(19)	6 535	
Comptes de régularisation et actifs divers	140 904	(3 942)	(3 142)	133 820	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6 396	6 126	2 263	14 785	
<i>dont participations dans les entités du secteur financier</i>	5 665	5 851	(364)	11 152	1
<i>dont écarts d'acquisition</i>	618	279	865	1 762	3
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	33 499	(513)	(21 890)	11 096	
Immobilisations incorporelles	3 899	(301)	(111)	3 487	
<i>dont immobilisations incorporelles hors droits hypothécaires</i>	3 871	(301)	(111)	3 459	3
Écarts d'acquisition	7 493	(279)	(867)	6 347	3
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 488 491</b>	<b>(253 859)</b>	<b>5 416</b>	<b>2 240 048</b>	

En millions d'euros	31 décembre 2020				
	Périmètre comptable	Retraitements des sociétés d'assurance	Autres retraitements liés aux méthodes de consolidation <sup>(*)</sup>	Périmètre prudentiel	Référence au tableau de fonds propres (Annexe 2)
<b>DETTES</b>					
Banques centrales	1 594	-	-	1 594	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	-	-	-	-	
Portefeuille de titres	94 263	-	-	94 263	
Dépôts et opérations de pensions	288 595	-	-	288 595	
Dettes représentées par un titre	64 048	(4 927)	(140)	58 981	
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 1</i>	205	-	-	205	4
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 2</i>	52	-	-	52	5
Instruments financiers dérivés	282 608	738	(228)	283 118	
Instruments financiers dérivés de couverture	13 320	(49)	252	13 523	
Passifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	
Dettes envers les établissements de crédit	147 657	(6 860)	116	140 913	
Dettes envers la clientèle	940 991	1 364	7 077	949 432	
Dettes représentées par un titre	148 303	1 660	2 181	152 144	
Dettes subordonnées	22 474	(1 744)	(21)	20 709	
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 1<sup>(**)</sup></i>	-	-	-	-	4
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 2<sup>(***)</sup></i>	19 443	-	-	19 443	5
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6 153	-	-	6 153	
Passifs d'impôts courants et différés	3 001	(137)	(241)	2 623	
Comptes de régularisation et passifs divers	107 846	(2 610)	(3 327)	101 909	
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	240 741	(240 741)	-	-	
Provisions pour risques et charges	9 548	(419)	(253)	8 876	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 371 142</b>	<b>(253 725)</b>	<b>5 416</b>	<b>2 122 833</b>	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
<i>Capital et réserves</i>	106 227	4	-	106 231	6
<i>Résultat de la période, part du Groupe</i>	7 067	-	-	7 067	7
<b>Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe</b>	<b>113 295</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>113 299</b>	
<i>Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres</i>	(496)	(6)	-	(502)	
<b>Total part du Groupe</b>	<b>112 799</b>	<b>(2)</b>	<b>-</b>	<b>112 797</b>	
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>4 551</b>	<b>(132)</b>	<b>-</b>	<b>4 419</b>	<b>8</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>	<b>117 349</b>	<b>(134)</b>	<b>-</b>	<b>117 215</b>	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 488 491</b>	<b>(253 859)</b>	<b>5 416</b>	<b>2 240 048</b>	

(\*) Retraitement des entités contrôlées conjointement en intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel et mises en équivalence dans le périmètre comptable, des fonds de placements collectifs non consolidés dans le périmètre prudentiel, ainsi que des entités non régulées de BNP Paribas Real Estate et d'Arval mises en équivalence dans le périmètre prudentiel qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale dans le périmètre comptable.

(\*\*) Les dettes admissibles en fonds propres Tier 1 sont comptabilisées en capitaux propres.

(\*\*\*) Les dettes admissibles en fonds propres Tier 2 sont présentées pour leur valeur nominale (hors intérêts courus non échus et réévaluation de la composante couverte).

Le tableau suivant présente les différentes catégories d'actifs et de passifs comptabilisées au bilan prudentiel de la Banque ventilées par type de risque réglementaire. La somme des montants ventilés n'est pas forcément égale aux valeurs nettes comptables du périmètre prudentiel car certains éléments peuvent être soumis à des exigences de fonds propres au titre de plusieurs types de risque.

► **TABLEAU N° 9 : VENTILATION DU BILAN PRUDENTIEL PAR TYPE DE RISQUE (EU LI1-B)**

En millions d'euros	31 décembre 2021					
	Valeurs nettes comptables: périmètre prudentiel	Éléments soumis au cadre :				Éléments déduits des fonds propres ou non soumis à des exigences de fonds propres
		du risque de crédit	du risque de contrepartie	de la titrisation	du risque de marché	
<b>ACTIF</b>	-	-	-	-	-	-
Caisse, banques centrales	363 173	363 173	-	-	-	-
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de titres	193 148	11 512	7 383	150	180 919	567
Prêts et opérations de pensions	252 536	2 322	243 848	-	249 911	-
Instruments financiers dérivés	241 142	-	241 142	-	240 053	-
Instruments financiers dérivés de couverture	8 652	-	8 652	-	-	-
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	49 164	45 636	317	750	-	2 778
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	21 986	18 948	2 861	-	-	177
Prêts et créances sur la clientèle	896 703	819 323	33 540	40 847	-	2 994
Titres de dette	125 048	112 165	1 371	11 075	-	1 808
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 049	-	-	-	-	3 049
Actifs d'impôts courants et différés	6 025	5 676	-	-	-	349
Comptes de régularisation et actifs divers	173 363	29 503	129 644	-	12 886	3 582
Participations dans les entreprises mises en équivalence	14 824	13 288	-	-	-	1 536
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	10 735	10 258	-	-	-	477
Immobilisations incorporelles	3 546	1 308	-	-	-	2 238
Écarts d'acquisition	6 551	-	-	-	-	6 551
Actifs destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 369 645</b>	<b>1 433 112</b>	<b>668 758</b>	<b>52 822</b>	<b>683 769</b>	<b>26 106</b>

En millions d'euros	31 décembre 2021					
	Valeurs nettes comptables: périmètre prudentiel	Éléments soumis au cadre :				Éléments déduits des fonds propres ou non soumis à des exigences de fonds propres
		du risque de crédit	du risque de contrepartie	de la titrisation	du risque de marché	
<b>DETTES</b>	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	1 244	-	-	-	-	1 244
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de titres	112 338	-	-	-	112 338	-
Dépôts et opérations de pensions	293 456	-	289 807	-	289 804	3 649
Dettes représentées par un titre	63 944	-	-	-	-	63 944
Instruments financiers dérivés	238 056	-	238 056	-	236 267	-
Instruments financiers dérivés de couverture	10 269	-	10 269	-	-	-
Passifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	159 513	-	2 900	-	-	156 613
Dettes envers la clientèle	1 039 602	-	637	-	-	1 038 965
Dettes représentées par un titre	151 646	-	-	-	-	151 646
Dettes subordonnées	22 949	-	-	-	-	22 949
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 367	-	-	-	-	1 367
Passifs d'impôts courants et différés	2 870	-	-	-	-	2 870
Comptes de régularisation et passifs divers	140 431	-	99 390	-	1 042	41 255
Provisions pour risques et charges	9 586	1 002	-	-	-	8 584
Dettes liées aux actifs destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 247 271</b>	<b>1 002</b>	<b>641 059</b>	<b>-</b>	<b>639 451</b>	<b>1 493 086</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>	<b>122 374</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>122 374</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 369 645</b>	<b>1 002</b>	<b>641 059</b>	<b>-</b>	<b>639 451</b>	<b>1 615 460</b>

En millions d'euros	31 décembre 2020					
	Valeurs nettes comptables: périmètre prudentiel	Éléments soumis au cadre :				Éléments déduits des fonds propres ou non soumis à des exigences de fonds propres
		du risque de crédit	du risque de contrepartie	de la titrisation	du risque de marché	
<b>ACTIF</b>						
Caisse, banques centrales	309 291	309 291	-	-	-	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	169 080	7 823	5 890	210	160 491	555
Prêts et opérations de pensions	247 276	1 107	242 134	-	245 769	
Instruments financiers dérivés	277 042	-	277 042	-	276 414	
Instruments financiers dérivés de couverture	15 569	-	15 569	-	-	
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	61 116	57 302	434	860	-	2 954
Actifs financiers au coût amorti						
Prêts et créances sur les établissements de crédit	18 950	16 265	2 250	-	-	435
Prêts et créances sur la clientèle	840 884	781 788	21 193	35 571	-	2 332
Titres de dette	119 218	104 012	2 269	11 659	-	3 546
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 552	-	-	-	-	5 552
Actifs d'impôts courants et différés	6 535	6 199	-	-	-	336
Comptes de régularisation et actifs divers	133 820	17 831	104 689	-	8 627	4 045
Participations dans les entreprises mises en équivalence	14 785	13 022	-	-	-	1 763
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	11 096	10 608	-	-	-	488
Immobilisations incorporelles	3 487	1 322	-	-	-	2 165
Écarts d'acquisition	6 347	-	-	-	-	6 347
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 240 048</b>	<b>1 326 570</b>	<b>671 470</b>	<b>48 300</b>	<b>691 301</b>	<b>30 518</b>

En millions d'euros	31 décembre 2020					
	Valeurs nettes comptables : périmètre prudentiel	Éléments soumis au cadre :				Éléments déduits des fonds propres ou non soumis à des exigences de fonds propres
		du risque de crédit	du risque de contrepartie	de la titrisation	du risque de marché	
<b>DETTES</b>						
Banques centrales	1 594	-	-	-	-	1 594
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	94 263	-	-	-	94 262	1
Dépôts et opérations de pensions	288 595	-	285 134	-	285 129	3 461
Dettes représentées par un titre	58 981	-	-	-	-	58 981
Instruments financiers dérivés	283 118	-	283 118	-	281 615	
Instruments financiers dérivés de couverture	13 523	-	13 523	-	-	
Passifs financiers au coût amorti						
Dettes envers les établissements de crédit	140 913	-	991	-	-	139 922
Dettes envers la clientèle	949 432	-	1 074	-	-	948 358
Dettes représentées par un titre	152 144	-	-	-	-	152 144
Dettes subordonnées	20 709	-	-	-	-	20 709
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6 153	-	-	-	-	6 153
Passifs d'impôts courants et différés	2 623	-	-	-	-	2 623
Comptes de régularisation et passifs divers	101 909	-	64 778	-	2 015	35 768
Provisions pour risques et charges	8 876	962	-	-	-	7 914
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 122 833</b>	<b>962</b>	<b>648 618</b>		<b>663 021</b>	<b>1 377 628</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>	<b>117 215</b>					<b>117 215</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 240 048</b>	<b>962</b>	<b>648 618</b>		<b>663 021</b>	<b>1 494 843</b>

Le tableau suivant présente les principales différences entre les montants d'exposition comptable au bilan prudentiel (présentés dans le tableau précédent) et les montants d'exposition utilisés à des fins réglementaires selon les différents types de risque, à l'exception du risque de marché. En effet pour ce dernier, la principale mesure réglementaire utilisée par le Groupe est la *Value at Risk* (VaR) qui reflète la sensibilité du portefeuille de négociation de la Banque aux différents paramètres de marché (voir paragraphe *Exposition au risque de marché* de la section 5.7). Le montant de VaR n'est donc pas directement issu de la valeur nette comptable des actifs et passifs soumis au risque de marché.

► **TABLEAU N° 10 : RÉCONCILIATION ENTRE LES VALEURS NETTES COMPTABLES DU PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL ET LES MONTANTS D'EXPOSITION PRIS EN COMPTE À DES FINS RÉGLEMENTAIRES (EU LI2)**

En millions d'euros	31 décembre 2021			
	Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de contrepartie	Soumis au cadre de la titrisation	Soumis au cadre du risque de marché
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE DES ÉLÉMENTS D'ACTIF</b>	<b>1 433 112</b>	<b>668 758</b>	<b>52 822</b>	<b>683 769</b>
Valeur nette comptable des éléments de passif		(641 059)		
Montant des expositions hors bilan nettes de dépréciations	454 152		18 746	
Montant des dépréciations pour risque de crédit	21 631		64	
Montants inférieurs au seuil de déduction des fonds propres prudentiels (pondérés à 250 %) <sup>(*)</sup>	(7 066)			
Écarts de valorisation liés à l'utilisation d'un modèle interne <sup>(**)</sup>		200 135		
Autres ajustements	9 234			
<b>EXPOSITION PRISE EN COMPTE À DES FINS RÉGLEMENTAIRES</b>	<b>1 911 063</b>	<b>227 833</b>	<b>71 632</b>	

(\*) Inclut les impôts différés résultant de différences temporelles et les participations significatives dans les entités du secteur financier, pondérés à 250 %.

(\*\*) La principale mesure réglementaire utilisée par le Groupe dans le cadre du risque de contrepartie est l'EEPE (Effective Expected Positive Exposure). Les caractéristiques du modèle d'évaluation sont décrites dans la section 5.6 au paragraphe Mesure du risque de contrepartie.

En millions d'euros	31 décembre 2020			
	Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de contrepartie	Soumis au cadre de la titrisation	Soumis au cadre du risque de marché
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE DES ÉLÉMENTS D'ACTIF</b>	<b>1 326 570</b>	<b>671 470</b>	<b>48 300</b>	<b>691 301</b>
Valeur nette comptable des éléments de passif		(648 618)		
Montant des expositions hors bilan nettes de dépréciations	451 865		18 094	
Montant des dépréciations pour risque de crédit	22 753		64	
Montants inférieurs au seuil de déduction des fonds propres prudentiels (pondérés à 250 %) <sup>(*)</sup>	(6 825)			
Écarts de valorisation liés à l'utilisation d'un modèle interne <sup>(**)</sup>		193 656		
Autres ajustements	6 006			
<b>EXPOSITION PRISE EN COMPTE À DES FINS RÉGLEMENTAIRES</b>	<b>1 800 369</b>	<b>216 508</b>	<b>66 458</b>	

(\*) Inclut les impôts différés résultant de différences temporelles et les participations significatives dans les entités du secteur financier, pondérés à 250 %.

(\*\*) La principale mesure réglementaire utilisée par le Groupe dans le cadre du risque de contrepartie est l'EEPE (Effective Expected Positive Exposure). Les caractéristiques du modèle d'évaluation sont décrites dans la section 5.6 au paragraphe Mesure du risque de contrepartie.



Les montants d'exposition utilisés à des fins réglementaires sont présentés :

- en section 5.4 pour le risque de crédit ;
- en section 5.5 pour les positions de titrisation du portefeuille bancaire ;
- en section 5.6 pour le risque de contrepartie ;
- en section 5.7 pour le risque de marché.

## FILIALES SIGNIFICATIVES

Des informations agrégées sur le montant des actifs pondérés des sous-groupes et filiales significatifs de BNP Paribas en contribution au Groupe sont présentées en annexe 4 du présent chapitre.

Au regard du seuil retenu (actifs pondérés supérieurs au seuil de 3 % des actifs pondérés du Groupe, hors entités mises en équivalence dans le périmètre prudentiel), les sous-groupes suivants sont considérés comme « significatifs » au 31 décembre 2021 :

- BNP Paribas Fortis ;
- Banca Nazionale del Lavoro (BNL) ;
- BNP Paribas USA, Inc.<sup>(1)</sup> ;
- BancWest Holding Inc<sup>(2)</sup> ;
- BNP Paribas Personal Finance ;

■ BGL BNP Paribas.

Les montants d'actifs pondérés publiés correspondent au périmètre sous-consolidé de ces six sous-groupes. À ce titre, les sous-groupes BGL BNP Paribas et BancWest Holding Inc sont également inclus respectivement dans les sous-groupes BNP Paribas Fortis et BNP Paribas USA Inc.

Les restrictions significatives relatives à la capacité du Groupe à transférer de la trésorerie au sein des entités sont décrites dans l'annexe 7.g *Restrictions significatives dans les filiales, coentreprises et entreprises associées* des états financiers consolidés.

Les filiales dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément à l'article 7.1 du Règlement (UE) n° 575/2013, sont identifiées dans le périmètre de consolidation en annexe 7.l des états financiers consolidés, référence (1).

Le respect des exigences en fonds propres au niveau individuel de chaque entité ne bénéficiant pas d'exemption est vérifié au niveau de leur pôle ou métier respectif. Au 31 décembre 2021, parmi les entités régulées sous les seuils de consolidation du Groupe, une seule présentait un niveau de fonds propres inférieur au niveau réglementaire pour un montant non significatif.

## FONDS PROPRES

Le Groupe BNP Paribas est soumis au respect de la réglementation prudentielle française qui transpose en droit français les directives européennes « Accès à l'activité des établissements de crédit et surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement » et « Conglomérats financiers ».

Dans de nombreux pays où le Groupe opère, il est soumis, en outre, au respect de ratios particuliers selon des modalités contrôlées par les autorités de supervision compétentes. Il s'agit notamment de ratios de solvabilité, ou de ratios portant sur la division des risques, la liquidité ou les équilibres du bilan (transformation).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Règlement (UE) n° 575/2013, instaurant les méthodes de calcul du ratio de solvabilité, a défini ce dernier comme le rapport entre les fonds propres prudentiels et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit et de contrepartie calculé en utilisant l'approche standard ou l'approche avancée de notations internes selon l'entité ou l'activité du Groupe concernée ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle du risque de marché, du risque d'ajustement de l'évaluation de crédit et du risque opérationnel, multipliées par un facteur égal à 12,5.

## COMPOSITION DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

Les fonds propres prudentiels sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base de catégorie 1, les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2), composées d'instruments de capital et de dette, sur lesquels sont effectués des ajustements réglementaires.

### Fonds propres de base de catégorie 1

Les instruments de fonds propres de base de catégorie 1 sont composés principalement :

- des capitaux propres comptables en part du Groupe, retraités des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, non éligibles dans cette catégorie, et de l'anticipation d'une distribution de dividende ;
- des réserves des intérêts minoritaires des entités régulées, écartées de leur surplus de capitalisation.

Les principaux ajustements réglementaires sont les suivants :

- gains et pertes générés par la couverture des flux de trésorerie ;
- corrections de valeur des instruments mesurés à la juste valeur, liées aux exigences d'évaluation prudente ;

(1) Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, BNP Paribas USA, Inc. est la société holding intermédiaire regroupant les filiales du Groupe aux États-Unis.

(2) BNP Paribas a conclu le 18 décembre 2020 un accord avec BMO Groupe financier pour la vente de 100 % de ses activités de banque commerciale aux États-Unis opérées par le groupe BancWest Holding Inc (voir Ratios réglementaires).

- écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles, nets d'impôts différés passifs. Depuis le 31 décembre 2020, conformément au Règlement (UE) n° 2020/2176 de la Commission, certains logiciels bénéficient d'un amortissement prudentiel spécifique permettant l'application d'une pondération préférentielle au lieu d'une déduction des fonds propres CET1 ;
  - impôts différés actifs nets dépendant de bénéfices futurs et résultant de déficits reportables ;
  - pertes attendues sur les expositions sur actions ;
  - part des pertes attendues sur les encours de crédit traités selon l'approche avancée de notations internes non couverte par des provisions et autres ajustements de valeur ;
  - différence négative entre le montant de la provision comptabilisée pour chaque exposition non performante et le niveau de provisionnement minimum tel que défini à l'article 47 *quater* du Règlement (UE) n° 2019/630 ;
  - tranches de titrisation pour lesquelles le Groupe a opté pour la déduction des fonds propres au lieu d'une pondération à 1 250 %.
- Les actions propres détenues ou bénéficiant d'une autorisation de rachat sont déduites de cette catégorie.

► **TABLEAU N° 11 : PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES COMPTABLES AUX FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1**

En millions d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020(*)
<b>Capitaux propres comptables</b>	<b>122 374</b>	<b>117 215</b>
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée non éligibles en CET1	(9 207)	(9 948)
Projet de distribution de dividende(*)	(4 527)	(3 307)
Intérêts minoritaires non éligibles	(2 872)	(2 735)
Variations de valeur des instruments dérivés de couverture des flux de trésorerie comptabilisées directement en capitaux propres	(978)	(1 440)
Corrections de valeur supplémentaires, liées aux exigences d'évaluation prudente	(1 608)	(1 399)
Écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	(10 091)	(10 039)
Impôts différés actifs nets, résultant de déficits reportables	(299)	(385)
Montants négatifs résultant du calcul des montants de pertes attendues	(351)	(333)
Autres ajustements prudentiels	(464)	1 138
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)</b>	<b>91 976</b>	<b>88 767</b>

(\*) Le projet de distribution de dividende au 31 décembre 2020 prend en compte le dividende complémentaire de 1,9 Md€. Cette donnée se situe sur la ligne « 27.a Autres ajustements réglementaires » dans l'annexe 2 conformément à l'entrée en application au 28 juin 2021 du règlement d'exécution (UE) n° 2021/637.

Le tableau ci-dessous présente le calcul des corrections de valeur appliquées aux instruments mesurés à la juste valeur, liées aux exigences d'évaluation prudente faisant l'objet d'une déduction des fonds propres de base de catégorie 1.

► **TABLEAU N° 12 : CORRECTIONS DE VALEUR À DES FINS D'ÉVALUATION PRUDENTE (PVA) (EU PV1)**

En millions d'euros	31 décembre 2021									
	Catégorie de risque					AVA de catégorie - Incertitude d'évaluation		AVA de catégorie totale après diversification		
	Actions	Taux d'intérêt	Change	Crédit	Matières premières	AVA relatives aux écarts de crédit constatés d'avance	AVA relatives aux coûts d'investissement et de financement	dont approche principale dans le portefeuille de négociation		dont approche principale dans le portefeuille bancaire
Incertitude sur les prix du marché	634	214	39	58	33	177	115	548	299	249
Coûts de liquidation	384	193	123	97	27	12	-	280	244	36
Positions concentrées	162	106	31	20	2	-	-	320	253	67
Résiliation anticipée	178	1	-	1	-	-	-	181	181	-
Risque lié au modèle	112	99	21	35	2	151	-	116	116	-
Risque opérationnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais administratifs futurs	69	50	17	27	-	-	-	163	163	-
<b>TOTAL DES CORRECTIONS DE VALEUR SUPPLÉMENTAIRES (AVA)</b>								<b>1 608</b>	<b>1 256</b>	<b>352</b>

### Fonds propres additionnels de catégorie 1

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 sont composés d'instruments subordonnés, ayant principalement les caractéristiques suivantes :

- ils sont perpétuels et ne contiennent aucune incitation de remboursement ;
- ils ne sont pas détenus par l'établissement, ses filiales ou toute entreprise détenue à 20 % ou plus ;
- ils possèdent une capacité d'absorption des pertes ;
- ils peuvent comporter une option de rachat, au plus tôt cinq ans après la date d'émission, exerçable à la discrétion de l'émetteur<sup>(1)</sup> ;
- ils ont une rémunération provenant d'éléments distribuables et pouvant être annulée sans contrainte pour l'établissement.

Cette catégorie est également constituée de réserves minoritaires non éligibles dans les fonds propres de base dans leur limite d'éligibilité.

Les autorisations de rachat des propres instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 sont déduites de cette catégorie.

### Fonds propres de catégorie 2

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés de dettes subordonnées ne comportant pas d'incitation de rachat, ainsi que de réserves minoritaires non éligibles dans les fonds propres de catégorie 1 dans leur limite d'éligibilité. Une décote prudentielle est appliquée aux dettes subordonnées de maturité résiduelle inférieure à 5 ans.

Les déductions prudentielles des fonds propres de catégorie 2 concernent principalement :

- les détentions d'instruments de fonds propres de catégorie 2 d'entités financières significatives ;
- les autorisations de rachat des propres instruments de fonds propres de catégorie 2.

### Composition et évolution des fonds propres prudentiels

Le détail des fonds propres et des ajustements règlementaires est disponible dans l'annexe 2 : Fonds propres – Détail.

La table présentant le détail des instruments de dette reconnus en fonds propres ainsi que leurs caractéristiques, selon le format (EU CCA) requis par le Règlement d'exécution (UE) n° 1423/2013 est disponible dans la section *Dettes BNP Paribas* du site des relations investisseurs : <https://bnpp.lk/instruments-de-fonds-propres>

#### ► TABLEAU N° 13 : FONDS PROPRES PRUDENTIELS

En millions d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020 (*)
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 : instruments et réserves</b>		
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	26 236	27 133
<i>dont actions ordinaires</i>	26 236	27 133
Bénéfices non distribués	72 913	69 621
Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves, pour inclure les gains et pertes non réalisés conformément au référentiel comptable applicable)	454	(252)
Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidé)	1 618	1 684
Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	4 543	3 325
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) AVANT AJUSTEMENTS RÈGLEMENTAIRES</b>	<b>105 763</b>	<b>101 511</b>
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements règlementaires	(13 787)	(12 744)
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)</b>	<b>91 976</b>	<b>88 767</b>
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments <sup>(*)</sup>	8 766	10 524
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements règlementaires	(487)	(485)
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)<sup>(*)</sup></b>	<b>8 280</b>	<b>10 040</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (T1 = CET1 + AT1)<sup>(*)</sup></b>	<b>100 255</b>	<b>98 806</b>
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions <sup>(*)</sup>	20 683	18 995
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements règlementaires	(3 681)	(3 971)
<b>FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)<sup>(*)</sup></b>	<b>17 001</b>	<b>15 024</b>
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES (TC = T1 + T2)<sup>(*)</sup></b>	<b>117 256</b>	<b>113 830</b>

(\*) Conformément aux règles d'admissibilité des dettes grandfathered dans les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2 applicables en 2021.

(\*\*) Les bénéfices non distribués au 31 décembre 2020 prennent en compte le dividende complémentaire de 1,9 Md€. Cette donnée se situe sur la ligne « 27.a Autres ajustements règlementaires » dans l'annexe 2 conformément à l'entrée en application au 28 juin 2021 du règlement d'exécution (UE) n° 2021/637.

(1) Sous réserve de l'autorisation du superviseur.

## ► TABLEAU N° 14 : ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES

En millions d'euros	31 décembre 2021
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)</b>	
<b>31 décembre 2020</b>	<b>88 767</b>
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 : instruments et réserves</b>	<b>2 330</b>
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	(897)
<i>dont actions ordinaires</i>	(897)
Réserves permanentes	(1 955)
Autres éléments du résultat global accumulés	706
Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	(66)
Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	4 543
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires</b>	<b>880</b>
<i>dont corrections de valeur supplémentaires</i>	(209)
<i>dont immobilisations incorporelles</i>	(52)
<i>dont actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles</i>	86
<i>dont réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie</i>	462
<i>dont montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées</i>	-
<i>dont pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement</i>	(36)
<i>dont positions de titrisation déduites des fonds propres</i>	(33)
<i>dont ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de base de catégorie 1 eu égard aux montants soumis à un traitement pré-CRR</i>	-
<i>dont autres ajustements</i>	662
<b>31 décembre 2021</b>	<b>91 976</b>
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1</b>	
<b>31 décembre 2020</b>	<b>10 040</b>
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments</b>	<b>(1 758)</b>
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires</b>	<b>(2)</b>
Prêts aux entités du secteur financier détenues à plus de 10 %	-
Autres	(2)
<b>31 décembre 2021</b>	<b>8 280</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2</b>	
<b>31 décembre 2020</b>	<b>15 024</b>
<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions</b>	<b>1 688</b>
<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires</b>	<b>290</b>
Prêts aux entités du secteur financier détenues à plus de 10 %	28
Autres	262
<b>31 décembre 2021</b>	<b>17 001</b>

► **TABLEAU N° 15 : ÉVOLUTION DES DETTES ÉLIGIBLES À LA CONSTITUTION DES FONDS PROPRES**

En millions d'euros	Tier1	Tier2
<b>1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>10 226</b>	<b>18 621</b>
Émissions	1 026	4 034
Remboursements	(1 841)	(1 679)
Décote prudentielle	-	(1 120)
Autres	(968)	542
<b>31 décembre 2021</b>	<b>8 443</b>	<b>20 398</b>

**Dispositions transitoires relatives aux fonds propres prudentiels**

Le Règlement (UE) n° 575/2013 (CRR) permettait de mettre en place progressivement jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022 les modalités de calcul introduites par Bâle 3. À compter de 2019, les éléments encore soumis à ces dispositions transitoires étaient les dettes subordonnées émises avant le 31 décembre 2011, admissibles selon la réglementation précédente, mais non admissibles en Bâle 3, sur lesquelles s'appliquait un plafond d'éligibilité dégressif. L'impact de ces dispositions est précisé aux lignes 80 à 85 de l'annexe 2 : *Fonds propres – Détail*. Ces dispositions transitoires sont arrivées à échéance le 1<sup>er</sup> janvier 2022, et les instruments concernés (1,7 milliard d'euros d'instruments de fonds propres de catégorie 1 et 29 millions d'euros d'instruments de fonds propres de catégorie 2 au 31 décembre 2020) ont tous été rappelés avant le 31 décembre 2021, à l'exception d'un instrument de catégorie 1 qui a perdu sa valeur prudentielle de 205 millions d'euros le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le Règlement (UE) n° 2019/876 (CRR 2), entré en vigueur le 27 juin 2019, a introduit des critères additionnels d'éligibilité pour les fonds propres prudentiels de catégorie 1 et 2 qui complètent ceux prévus par le Règlement (UE) n° 575/2013. Les instruments précédemment éligibles selon CRR ne respectant pas ces conditions supplémentaires peuvent toutefois éventuellement être reconnus dans une catégorie moins subordonnée pendant une période transitoire qui peut s'étendre jusqu'en 2025. Un instrument de fonds propres de catégorie 2 de 31 millions d'euros a perdu son éligibilité le 1<sup>er</sup> janvier 2022, car émis par une entité

*ad-hoc* (article 63(a) CRR). Par ailleurs, le stock d'instruments de fonds propres, au 31 décembre 2021, éligibles aux dispositions transitoires en vigueur jusqu'en juin 2025 car ayant été émis sous droit de pays tiers à l'Union européenne sans clause de *bail-in* (articles 52(1)(p) et 63(n) CRR), est de 750 millions d'euros d'instruments de fonds propres de catégorie 1 et de 5,3 milliards d'euros d'instruments de fonds propres de catégorie 2.

Le détail des instruments concernés par ces dispositions transitoires, précisant leur période d'éligibilité ainsi que leurs principales caractéristiques par rapport aux Règlements CRR/CRR 2 et à l'opinion de l'ABE publiée le 21 octobre 2020, sur le traitement approprié des instruments non éligibles fin 2021 par rapport aux critères de la CRR, est disponible sur le site des relations investisseurs du Groupe : <https://bnpp.lk/instruments-de-fonds-propres>

Le Règlement (UE) n° 2017/2395 et le Règlement (UE) n° 2020/873 définissent les mesures transitoires relatives à l'introduction de la norme IFRS 9. Ces mesures permettent d'atténuer jusqu'en 2024 l'impact de l'augmentation des pertes de crédit attendues liée à l'application de cette nouvelle norme sur les fonds propres de base de catégorie 1. Le Groupe applique ces mesures transitoires depuis le 31 mars 2020 conformément à la recommandation de la BCE. La Banque a opté pour les dispositions relatives au calcul de la valeur exposée au risque de crédit calculée selon l'approche standard définie au paragraphe 4 et au paragraphe 7 point b) de l'article 473 *bis*.

► **TABLEAU N° 16 : EFFET DE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES RELATIVES À LA NORME IFRS 9 (EU IFRS9-FL)**

<i>En millions d'euros</i>		<b>31 décembre 2021</b>	<b>31 décembre 2020</b>
<b>Fonds propres</b>			
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	91 976	88 767
2	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	91 389	87 732
3	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	100 255	98 806
4	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	99 668	97 772
5	Total des fonds propres	117 256	113 830
6	Total des fonds propres si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	117 125	113 511
<b>Actifs pondérés</b>			
7	Actifs pondérés	713 671	695 523
8	Actifs pondérés si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	714 041	695 916
<b>Ratios de fonds propres</b>			
9	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	12,89 %	12,76 %
10	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	12,80 %	12,61 %
11	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	14,05 %	14,21 %
12	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	13,96 %	14,05 %
13	Total des fonds propres	16,43 %	16,37 %
14	Total des fonds propres si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	16,40 %	16,31 %
<b>Ratio de levier</b>			
15	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	2 442 524	1 998 414
16	Ratio de levier	4,10 %	4,94 %
17	Ratio de levier si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	4,08 %	4,89 %

Au 31 décembre 2021, le Groupe n'applique pas les dispositions prévues par l'article 468 du Règlement (UE) n° 2020/873 relatives au traitement temporaire des plus et moins-values latentes sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres émis par les administrations centrales, régionales ou locales.

## EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS

Le tableau ci-dessous présente les montants d'actifs pondérés et d'exigences de fonds propres par type de risque. Les exigences de fonds propres représentent 8 % des actifs pondérés.

### ► TABLEAU N° 17 : ACTIFS PONDÉRÉS ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES (EU OV1)

En millions d'euros		Actifs pondérés		Exigences de fonds propres	
		31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2021	
<b>1</b>	<b>Risque de crédit</b>	<b>553 861</b>	<b>527 189</b>	<b>44 309</b>	Détails en section 5.4
2	Dont approche standard <sup>(1)</sup>	205 747	193 906	16 460	
EU 4a	Dont actions selon la méthode de pondération simple <sup>(1)</sup>	50 025	55 081	4 002	
5	Dont approche basée sur les notations internes avancées (A-IRB)	298 089	278 202	23 847	
<b>6</b>	<b>Risque de contrepartie</b>	<b>40 437</b>	<b>40 961</b>	<b>3 235</b>	Détails en section 5.6
7	Dont SACCR (dérivés) <sup>(2)</sup>	2 238	1 654	179	
8	Dont méthode du modèle interne (IMM)	31 629	33 164	2 530	
EU 8a	Dont expositions sur CCP liées aux activités de compensation	2 654	3 333	212	
EU 8b	Dont CVA	3 908	2 810	313	
9	Dont autres	8	0	1	
<b>15</b>	<b>Risque de règlement</b>	<b>33</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	
<b>16</b>	<b>Expositions de titrisation du portefeuille bancaire</b>	<b>13 627</b>	<b>14 472</b>	<b>1 090</b>	Détails en section 5.5
17	Dont approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)	8 150	12 279	652	
18	Dont approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA)	1 288	1 270	103	
19	Dont approche standard (SEC-SA)	4 190	923	335	
EU 19a	Dont expositions pondérées à 1 250 % (ou déduites des fonds propres) <sup>(3)</sup>	-	-	-	
<b>20</b>	<b>Risque de marché</b>	<b>24 839</b>	<b>25 210</b>	<b>1 987</b>	Détails en section 5.7
21	Dont approche standard	2 367	2 096	189	
22	Dont approche fondée sur les modèles internes (IMA)	22 472	23 114	1 798	
<b>23</b>	<b>Risque opérationnel</b>	<b>63 209</b>	<b>70 626</b>	<b>5 057</b>	Détails en section 5.9
EU 23a	Dont approche de base	4 141	3 623	331	
EU 23b	Dont approche standard	11 321	11 203	906	
EU 23c	Dont approche par mesure avancée (AMA)	47 747	55 800	3 820	
<b>24</b>	<b>Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250 %)</b>	<b>17 666</b>	<b>17 061</b>	<b>1 413</b>	
<b>29</b>	<b>TOTAL</b>	<b>713 671</b>	<b>695 523</b>	<b>57 094</b>	

(1) Depuis le 30 juin 2021, les expositions sous forme de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif, pondérées auparavant selon la méthode de pondération simple, sont désormais traitées selon l'approche par transparence. Les expositions sous-jacentes de ces organismes de placement collectif sont pondérées selon l'approche standard du risque de crédit.

(2) Depuis le 30 juin 2021, conformément au Règlement (UE) n° 2019/876 (CRR 2), la valeur exposée au risque des opérations de pensions et dérivés, auparavant modélisée selon la méthode de l'évaluation au prix de marché, est désormais modélisée selon la méthode standard, correspondant à la somme du coût de remplacement et de l'exposition potentielle future.

(3) Le Groupe a opté pour l'approche par déduction plutôt qu'une pondération à 1 250 %. Le montant des expositions de titrisation du portefeuille bancaire déduites des fonds propres atteint 186 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le montant total des actifs pondérés du Groupe au 31 décembre 2021 s'élève à 713,7 milliards d'euros contre 695,5 milliards d'euros au 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2021, les actifs pondérés calculés en modèle interne représentent 58,01 % des actifs pondérés du Groupe.

La ventilation et le détail des actifs pondérés par type de risque sont présentés dans les sections concernées.

Les montants inférieurs aux seuils de déduction des fonds propres prudentiels correspondent aux éléments d'actifs pondérés à 250 % conformément à l'article 48 du Règlement (UE) n° 575/2013. Ils incluent principalement :

- les établissements de crédit ou financiers consolidés par mise en équivalence, à l'exception des entités d'assurance consolidées par mise en équivalence dans le périmètre prudentiel qui sont traitées en méthode de pondération simple ;
- les participations financières significatives, dans les établissements de crédit ou financiers détenus à plus de 10 % ;
- les actifs d'impôts différés dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles.

Le risque de règlement est défini à l'article 378 du Règlement (UE) n° 575/2013 comme le risque de perte de valeur lié à un retard dans le dénouement des opérations sur titres. Au 31 décembre 2021, les actifs pondérés au titre de ce risque sont négligeables pour le Groupe à 33 millions d'euros.

#### ► TABLEAU N° 18 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS PAR TYPE D'EFFETS

Actifs pondérés En millions d'euros	31 décembre 2020	Type d'effets							Total Variation	31 décembre 2021
		Volume des actifs	Qualité des actifs	Mise à jour des modèles	Méthodologie et réglementation	Acquisitions et cessions	Variation des taux de change	Autres		
Risque de crédit	527 189	15 986	(10 636)	16 829	315	(587)	5 620	(924)	26 602	553 861
Risque de contrepartie	40 961	3	(2 163)	1 372	(4)	1 282	(20)	(966)	(495)	40 437
Risque de règlement	4	-	-	-	-	-	-	29	29	33
Position de titrisation du portefeuille bancaire	14 472	(209)	(365)	(580)	-	-	367	(58)	(845)	13 627
Risque de marché	25 210	3 727	(3 030)	(676)	-	(6)	-	(386)	(371)	24 839
Risque opérationnel	70 626	(237)	(52)	(7 380)	-	244	-	9	(7 417)	63 209
Montants inférieurs aux seuils de déductions (pondérés à 250 %)	17 061	(657)	(53)	0	1 296	(85)	-	103	605	17 666
<b>TOTAL</b>	<b>695 523</b>	<b>18 612</b>	<b>(16 300)</b>	<b>9 566</b>	<b>1 606</b>	<b>848</b>	<b>5 968</b>	<b>(2 152)</b>	<b>18 148</b>	<b>713 671</b>

Les principaux effets expliquant la hausse des actifs pondérés de 18 milliards d'euros sur l'année 2021 sont les suivants :

- une augmentation en lien avec l'activité de + 19 milliards d'euros caractérisée par la progression du risque de crédit dans le cadre du financement de l'économie, net de l'impact des titrisations efficaces initiées par le Groupe (+ 16 milliards d'euros au global) ;
- une baisse de - 16 milliards d'euros induite par l'amélioration des paramètres de risque ;
- une hausse de + 10 milliards d'euros liée à la mise à jour des modèles, où la hausse de + 17 milliards d'euros sur le risque de crédit est

#### VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS EN 2021

La variation des actifs pondérés entre les deux arrêts s'explique par les effets suivants :

- effet volume des actifs : impact lié à la variation des expositions au risque (EAD) et impact lié aux programmes de titrisation efficaces initiés par le Groupe ;
- effet qualité des actifs : impact lié à la variation des paramètres de risque (probabilité de défaut, perte en cas de défaut pour l'approche fondée sur les notations internes, taux de pondération pour l'approche standard, etc.) ;
- effet mise à jour des modèles : impact lié aux évolutions dans l'utilisation des modèles internes (mise en place d'un nouveau modèle, déploiement sur un nouveau périmètre d'expositions, recalibration ou revue annuelle des paramètres de risque, application de surcouches, etc.) ;
- effet méthodologie et réglementation : impact lié aux changements méthodologiques et à la mise en place de nouvelles exigences réglementaires ayant un impact dans le calcul des actifs pondérés ;
- effet acquisition et cession : impact lié aux changements dans le périmètre de consolidation ;
- effet variation des taux de change : impact lié à la variation des cours de change sur les expositions.

partiellement compensée sur le risque opérationnel par la fin de l'obligation de porter le niveau des actifs pondérés en AMA à celui calculé en standard pour - 7 milliards d'euros ;

- une hausse de + 2 milliards d'euros liée aux évolutions réglementaires ;
- une augmentation de + 1 milliard d'euros liée aux effets de périmètre ;
- une augmentation de + 6 milliards d'euros au titre des effets de change, en lien avec l'appréciation du dollar américain.

Les commentaires relatifs aux variations principales constatées sur l'année 2021 pour chaque type de risque sont détaillés dans les différentes sections concernées.



## RÉPARTITION DES ACTIFS PONDÉRÉS PAR MÉTIER

► TABLEAU N° 19 : ACTIFS PONDÉRÉS PAR TYPE DE RISQUE ET PAR MÉTIER

Actifs pondérés En millions d'euros	31 décembre 2021						
	Retail Banking & Services		Corporate & Institutional Banking			Autres Activités	Total
	Domestic Markets	International Financial Services	Corporate Banking	Global Markets	Securities Services		
<b>Risque de crédit</b>	<b>211 423</b>	<b>181 145</b>	<b>117 163</b>	<b>12 416</b>	<b>5 359</b>	<b>26 355</b>	<b>553 861</b>
dont approche standard	49 686	134 199	8 019	2 410	971	10 461	205 747
dont approche basée sur les notations internes – avancée (AIRB)	149 384	18 069	108 032	8 845	4 310	9 450	298 089
dont participations en actions traitées en méthode de pondération simple	12 354	28 877	1 112	1 162	78	6 444	50 025
<b>Risque de contrepartie</b>	<b>2 057</b>	<b>917</b>	<b>231</b>	<b>35 067</b>	<b>1 975</b>	<b>191</b>	<b>40 437</b>
dont méthode de l'évaluation au prix du marché	342	694	-124	1 307	2	151	2 372
dont méthode du modèle interne	1 554	4	296	28 920	1 176	0	31 950
dont CCP – contributions au fonds de défaillance	0	0	29	1 006	118	17	1 171
dont CVA	161	219	29	3 465	10	24	3 908
<b>Risque de règlement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>33</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>33</b>
<b>Positions de titrisation du portefeuille bancaire</b>	<b>3 206</b>	<b>437</b>	<b>6 114</b>	<b>3 349</b>	<b>36</b>	<b>484</b>	<b>13 627</b>
dont approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)	3 055	153	3 709	1 196	36	0	8 150
dont approche standard (SEC-SA)	125	2	2 042	2 006	0	15	4 190
dont approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA)	26	282	363	147	0	470	1 288
<b>Risque de marché</b>	<b>16</b>	<b>454</b>	<b>435</b>	<b>23 585</b>	<b>329</b>	<b>21</b>	<b>24 839</b>
dont approche standard	16	77	412	1 800	43	21	2 367
dont approche par modèle interne (IMA)	0	377	23	21 785	286	0	22 472
<b>Risque opérationnel</b>	<b>16 764</b>	<b>18 132</b>	<b>9 896</b>	<b>14 501</b>	<b>3 751</b>	<b>164</b>	<b>63 209</b>
dont approche de base	810	1 775	330	763	460	3	4 141
dont approche standard	1 303	7 911	1 207	647	132	120	11 321
dont approche par mesure avancée (AMA)	14 651	8 446	8 359	13 092	3 158	41	47 747
<b>Montants inférieurs aux seuils de déduction (pondérés à 250 %)</b>	<b>2 763</b>	<b>7 617</b>	<b>11</b>	<b>129</b>	<b>391</b>	<b>6 755</b>	<b>17 666</b>
<b>TOTAL</b>	<b>236 229</b>	<b>208 702</b>	<b>133 849</b>	<b>89 081</b>	<b>11 840</b>	<b>33 970</b>	<b>713 671</b>

Actifs pondérés <i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2020						
	Retail Banking & Services		Corporate & Institutional Banking			Autres Activités	Total
	Domestic Markets	International Financial Services	Corporate Banking	Global Markets	Securities Services		
<b>Risque de crédit</b>	<b>204 707</b>	<b>181 755</b>	<b>104 037</b>	<b>8 026</b>	<b>2 812</b>	<b>25 853</b>	<b>527 189</b>
dont approche standard	48 306	129 541	6 938	2 226	886	6 009	193 906
dont approche basée sur les notations internes – avancée (AIRB)	145 652	20 052	96 047	4 694	1 840	9 915	278 202
dont participations en actions traitées en méthode de pondération simple	10 749	32 162	1 051	1 105	85	9 929	55 081
<b>Risque de contrepartie</b>	<b>3 353</b>	<b>893</b>	<b>373</b>	<b>34 580</b>	<b>1 603</b>	<b>158</b>	<b>40 961</b>
dont méthode de l'évaluation au prix du marché	490	728	4	1 316	703	30	3 272
dont méthode du modèle interne	2 802	10	236	29 419	696	0	33 164
dont CCP – contributions au fonds de défaillance	-	-	74	1 329	199	113	1 716
dont CVA	60	154	59	2 516	5	16	2 810
<b>Risque de règlement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4</b>
<b>Positions de titrisation du portefeuille bancaire</b>	<b>3 468</b>	<b>370</b>	<b>6 632</b>	<b>3 483</b>	<b>2</b>	<b>517</b>	<b>14 472</b>
dont approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)	3 288	197	5 929	2 844	2	20	12 279
dont approche standard (SEC-SA)	136	4	424	336	-	22	923
dont approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA)	44	170	279	303	-	475	1 270
<b>Risque de marché</b>	<b>56</b>	<b>320</b>	<b>445</b>	<b>24 072</b>	<b>279</b>	<b>38</b>	<b>25 210</b>
dont approche standard	56	138	431	1 392	41	38	2 096
dont approche par modèle interne (IMA)	-	182	14	22 680	238	-	23 114
<b>Risque opérationnel</b>	<b>19 640</b>	<b>19 737</b>	<b>10 321</b>	<b>16 188</b>	<b>4 332</b>	<b>408</b>	<b>70 626</b>
dont approche de base	701	1 951	268	228	429	47	3 623
dont approche standard	1 225	7 830	1 224	564	126	233	11 203
dont approche par mesure avancée (AMA)	17 714	9 955	8 829	15 396	3 777	128	55 800
<b>Montants inférieurs aux seuils de déduction (pondérés à 250 %)</b>	<b>2 265</b>	<b>6 392</b>	<b>11</b>	<b>525</b>	<b>609</b>	<b>7 260</b>	<b>17 061</b>
<b>TOTAL</b>	<b>233 489</b>	<b>209 467</b>	<b>121 819</b>	<b>86 878</b>	<b>9 636</b>	<b>34 234</b>	<b>695 523</b>

La répartition des actifs pondérés par domaine d'activité atteste du caractère diversifié des activités du Groupe avec 62 % consacrés au Retail Banking & Services (dont 33 % sur Domestic Markets et 29 % sur International Financial Services), 33 % au Corporate & Institutional Banking et 5 % aux Autres Activités.

L'augmentation des actifs pondérés du Groupe atteint 18 milliards d'euros sur 2021, avec une hausse de 16 milliards d'euros sur Corporate & Institutional Banking, dont 12 milliards d'euros sur Corporate Banking. Les actifs pondérés de Domestic Markets augmentent de 2,7 milliards d'euros avec une augmentation sur Banque De Détail en Belgique. La diminution des actifs pondérés de 1 milliard d'euros sur International Financial Services est essentiellement portée par Personal Finance et Assurance.

### DISPOSITIONS TRANSITOIRES RELATIVES AUX ACTIFS PONDÉRÉS

Depuis le 31 mars 2020, le Groupe applique pour le calcul des actifs pondérés au titre du risque de crédit les dispositions sur les mesures transitoires relatives à l'introduction de la norme IFRS 9 prévues dans le Règlement (EU) n° 2017/2395. Depuis le 30 juin 2020, le Groupe applique également les dispositions du Règlement (UE) n° 2020/875 complétant ces mesures transitoires (voir tableau n° 16 : *Effet de l'application des dispositions transitoires relatives à la norme IFRS 9*).

## ADÉQUATION DES FONDS PROPRES ET ANTICIPATION DES BESOINS EN CAPITAL

### ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le Groupe BNP Paribas est soumis à plusieurs réglementations :

- la réglementation bancaire déclinée en Europe dans le cadre de la CRR et de la CRD couvrant également la supervision bancaire ;
- la réglementation relative aux conglomérats financiers au titre de la supervision complémentaire de ses activités bancaires et d'assurance. À ce titre, l'activité d'assurance de BNP Paribas est soumise à la réglementation des assurances Solvabilité II.

Dans le cadre du Mécanisme de surveillance unique, la BCE est depuis le 4 novembre 2014 le superviseur direct de BNP Paribas. Elle s'appuie sur les Autorités nationales compétentes afin d'exercer sa mission.

#### Exigences liées à la réglementation bancaire et à la supervision bancaire

Le Groupe est tenu de respecter au titre du Pilier 1 :

- un ratio minimum de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) de 4,5 % ;
- un ratio minimum de fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) de 6 % ;
- un ratio minimum de fonds propres totaux de 8 %.

#### Exigences complémentaires dites « coussins »

En complément des exigences minimales de fonds propres au titre du Pilier 1, BNP Paribas est soumis à des obligations de fonds propres CET1 supplémentaires dénommées « coussins » :

- le coussin de conservation des fonds propres est égal à 2,5 % du montant total des actifs pondérés. Il vise à absorber les pertes dans une situation d'intense tension économique ;
- les 2 coussins suivants ont été définis pour limiter le risque de défaillance des établissements d'importance systémique. Seul le plus élevé de ces 2 coussins est applicable :
  - le coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIBs) consiste en une surcharge de fonds propres CET1, définie par le Conseil de stabilité financière selon la méthodologie développée par le Comité de Bâle, qui correspond à l'importance systémique des banques dans un contexte global. L'importance systémique mondiale est la mesure de l'impact de la défaillance d'une banque sur le système financier dans son ensemble et plus largement sur le système économique.

L'évaluation de l'importance systémique est fondée sur une liste d'indicateurs visant à mesurer la taille des banques, leur interconnexion, l'utilisation des systèmes d'information bancaires pour les services fournis, leur activité à travers les différentes juridictions et leur complexité. La méthodologie est décrite dans le document publié en juillet 2013 par le Comité de Bâle et intitulé *Global systemically important banks : updated assessment methodology and the higher loss absorbency requirement* (BCBS 255).

Les valeurs des indicateurs G-SIBs au 31 décembre 2020 sont présentées au format GSIB1 dans l'annexe 3 *Coussin de fonds propres contracyclique et coussin G-SIB*.

Le Groupe a reçu la notification par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, en date du 23 novembre 2021, de son appartenance à la liste 2021 des établissements d'importance systémique mondiale dans la sous-catégorie 3, correspondant à son score sur la base des données à fin 2020. En conséquence, l'exigence de coussin G-SIB pour le Groupe devrait être de 2 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, contre 1,5 % actuellement.

La prochaine actualisation des indicateurs G-SIBs du Groupe au 31 décembre 2021 sera publiée en avril 2022 dans la 1<sup>re</sup> actualisation du Document d'enregistrement universel,

- le coussin pour les établissements d'importance systémique au niveau domestique (D-SIBs) vise à renforcer les exigences de fonds propres des établissements dont la faillite aurait un impact sur leur économie nationale. Le coussin D-SIBs pour BNP Paribas est fixé à 1,5 % jusqu'en 2022 ;
- le coussin pour risque systémique vise à limiter les risques systémiques ou macroprudentiels non cycliques à long terme. Ce coussin est nul pour le Groupe ;
- le coussin de fonds propres contracyclique est défini comme une surcharge de fonds propres CET1 ayant vocation à s'ajuster dans le temps afin d'augmenter les exigences en fonds propres en période d'accélération du crédit et à les diminuer en période de ralentissement. Un taux peut être activé dans chaque pays par décision discrétionnaire de l'autorité nationale désignée. Compte tenu des taux notifiés par pays, le coussin de fonds propres contracyclique de BNP Paribas est de 0,03 % au 31 décembre 2021, contre 0,02 % au 31 décembre 2020 (voir annexe 3 *Coussin de fonds propres contracyclique et coussin GSIB*).

#### Exigences de Pilier 2

En termes de supervision, le deuxième pilier de l'accord de Bâle prévoit que le superviseur détermine si les dispositions, stratégies, procédures et mécanismes mis en œuvre par le Groupe d'une part, et les fonds propres qu'il détient d'autre part, garantissent une gestion et une couverture adéquates de ses risques. Cet exercice d'évaluation par les superviseurs de l'adéquation des dispositifs et des fonds propres aux niveaux de risques présentés par les établissements bancaires est désigné dans la réglementation sous le terme de SREP (*Supervisory Review and Evaluation Process*).

L'ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*) est le processus par lequel les établissements évaluent l'adéquation de leurs fonds propres avec leurs mesures internes des niveaux de risque générés par leurs activités usuelles. L'ICAAP alimente le SREP annuel.

L'ICAAP au sein du Groupe BNP Paribas s'articule autour de deux axes principaux : la vérification de l'adéquation des capitaux propres aux exigences et la planification des besoins en capital.

La vérification de l'adéquation des capitaux propres aux exigences s'effectue selon une double perspective :

- la perspective réglementaire, telle que décrite dans la CRR et la CRD, selon laquelle l'ensemble des risques du Pilier 1 doit répondre aux exigences de couverture par des fonds propres réglementaires ;
- la perspective interne, construite autour d'une revue exhaustive des risques de Pilier 1 spécifiés par la réglementation de Bâle, ainsi que des risques de Pilier 2, tels que définis dans le dispositif d'appétit pour le risque retenu par le Groupe et identifiés comme matériels dans le cadre du dispositif du Groupe d'inventaire des risques. Dans cette perspective, les risques de Pilier 1 et de Pilier 2 bénéficient d'approches quantitatives internes, complétées le cas échéant d'approches qualitatives et de cadres de suivi dédiés.

La planification des besoins en capital s'appuie sur les données financières réalisées et estimées les plus récentes au moment de l'exercice. Elles sont utilisées pour projeter les besoins futurs en capital, en intégrant notamment l'objectif d'une notation de très haute qualité destinée à

préserver ses capacités d'origination, les objectifs de développement commercial du Groupe ainsi que les changements réglementaires à venir.

La planification des besoins en capital consiste en pratique à comparer les cibles définies par le Groupe en termes de solvabilité avec les projections des besoins futurs en capital, puis à tester la résistance de ces projections dans un environnement macroéconomique dégradé.

### Notification des résultats du SREP

Les résultats du SREP sont notifiés annuellement par la BCE à la Direction Générale de BNP Paribas. Les exigences pour l'année 2022 ont été notifiées le 3 février 2022.

La notification SREP est composée de deux éléments : une exigence dite « Pillar 2 Requirement » (« P2R »), et une orientation dite « Pillar 2 Guidance » (« P2G ») non publique. À la suite de l'évaluation SREP conduite par la BCE en 2021, les exigences que le Groupe doit respecter au titre du *Pillar 2 Requirement* depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022 sont les suivantes :

- 0,74 % pour les fonds propres de base de catégorie 1 ;
- 0,99 % pour les fonds propres de catégorie 1 ;
- 1,32 % pour le total des fonds propres.

Cette exigence de 1,32 % au titre du P2R inclut une surcharge de 0,07 % au titre des expositions non performantes sur les encours de crédit anciens accordés avant le 26 avril 2019. Le Groupe enregistre des provisions sur ces expositions non performantes en fonction d'une analyse du risque intrinsèque de perte selon les principes comptables applicables et ceux-ci peuvent présenter un écart par rapport aux nouvelles attentes du superviseur qui sont basées sur un calendrier fixe de provisionnement progressif<sup>(1)</sup>. En dehors de cette surcharge, l'exigence au titre du P2R reste inchangée à 1,25 % par rapport au SREP 2020.

### Exigences globales de fonds propres

Les ratios CET1, Tier 1 et le ratio de fonds propres totaux du Groupe doivent satisfaire à tout moment aux exigences suivantes correspondant aux seuils des restrictions applicables aux distributions (Montant maximum distribuable – MMD) :

- respectivement le ratio minimum CET1, le ratio minimum Tier 1 et le ratio minimum de fonds propres totaux selon l'article 92 (1) points a), b) et c) de la CRR ;
- l'exigence *Pillar 2 Requirement* ;
- l'exigence globale de coussins de fonds propres selon l'article 128 (6) de la CRD 4, telle que mise en place dans les lois nationales respectives.

### ► TABLEAU N° 20 : EXIGENCE GLOBALE DE FONDS PROPRES

	2021	2022
CET1 : exigence minimale (Pilier 1)	4,50 %	4,50 %
CET1 : <i>Pillar 2 Requirement</i> <sup>(*)</sup>	0,70 %	0,74 %
Exigence globale de coussins de fonds propres	4,03 %	4,09 %
<i>dont coussin de conservation</i>	2,50 %	2,50 %
<i>dont coussin G-SIBs</i>	1,50 %	1,50 %
<i>dont coussin de fonds propres contracyclique</i> <sup>(**)</sup>	0,03 %	0,09 %
<b>EXIGENCE GLOBALE DE CET1</b>	<b>9,23 %</b>	<b>9,33 %</b>
Tier 1 : exigence minimale (Pilier 1)	6,00 %	6,00 %
Tier 1 : <i>Pillar 2 Requirement</i> <sup>(*)</sup>	0,94 %	0,99 %
Exigence globale de coussins de fonds propres	4,03 %	4,09 %
<b>EXIGENCE GLOBALE DE TIER 1</b>	<b>10,97 %</b>	<b>11,08 %</b>
Fonds propres totaux : exigence minimale (Pilier 1)	8,00 %	8,00 %
Fonds propres totaux : <i>Pillar 2 Requirement</i> <sup>(*)</sup>	1,25 %	1,32 %
Exigence globale de coussins de fonds propres	4,03 %	4,09 %
<b>EXIGENCE GLOBALE DE FONDS PROPRES TOTAUX</b>	<b>13,28 %</b>	<b>13,41 %</b>

(\*) Seul le *Pillar 2 Requirement* est public. Depuis 2020, le P2R tient compte de l'application de l'article 104 bis de la Directive (UE) n° 2019/878.

(\*\*) Les coussins de fonds propres contracycliques de BNP Paribas au 31 décembre 2021 et anticipé au 31 décembre 2022 tiennent compte des augmentations des taux applicables en 2022 (voir annexe 3 : Coussin de fonds propres contracyclique et coussin G-SIB).

Le niveau d'exigence de fonds propres CET1 s'élève à 9,23 % au 31 décembre 2021 (hors « Pillar 2 Guidance ») compte tenu du coussin de conservation à 2,5 %, d'un coussin G-SIBs à 1,5 %, d'un coussin contracyclique à 0,03 % et d'un *Pillar 2 Requirement* à 0,70 %.

Au 31 décembre 2021, le ratio CET1 de BNP Paribas s'élève à 12,89 %, largement au-dessus du niveau minimal d'exigence applicable en 2021 notifié par la Banque centrale européenne. Comparé au 31 décembre 2020, le ratio CET1 est en hausse d'environ 10 points de base au 31 décembre 2021 du fait de :

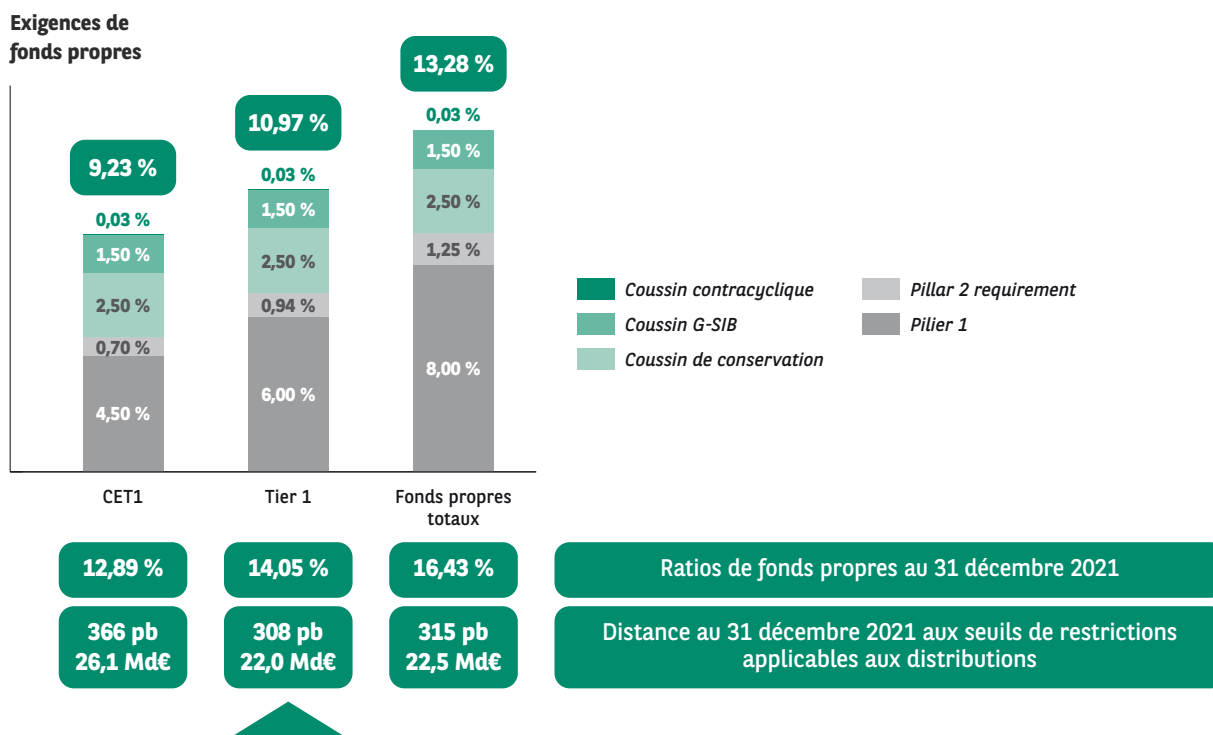
- la mise en réserve du résultat 2021 après prise en compte d'un taux de distribution de 50 % et de l'impact de l'exécution du programme de rachat d'actions de 900 millions d'euros au quatrième trimestre 2021 (+ 50 pb) ;
- l'augmentation des actifs pondérés à périmètre et change constants<sup>(2)</sup> (- 25 pb) ;
- et des autres impacts sur le ratio, notamment liés aux effets des aménagements réglementaires avec la crise sanitaire<sup>(3)</sup> (- 15 pb).

(1) Addendum to the ECB Guidance to banks on non-performing loan publié en mars 2018 et Communication on supervisory coverage expectations for NPEs publiée en août 2019.

(2) Y compris mise à jour des modèles et des réglementations.

(3) Dispositions transitoires IFRS 9 et facteur d'agrégation PVA (- 10 pb).

► **GRAPHIQUE N° 5 : SEUILS DE RESTRICTIONS APPLICABLES AUX DISTRIBUTIONS**



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le Groupe est soumis à un nouveau seuil de restriction applicable aux distributions sur la base de l'exigence de MREL (M-MMD, voir paragraphe MREL).

L'excédent de fonds propres par rapport aux seuils de restrictions applicables aux distributions est le plus petit des trois montants calculés respectivement par rapport aux exigences de CET1, Tier 1 et fonds propres totaux. Ainsi, au 31 décembre 2021, le Groupe dispose d'un excédent de 22,0 milliards d'euros de fonds propres Tier 1 par rapport aux seuils de restrictions applicables aux distributions.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'excédent de fonds propres Tier 1 par rapport aux seuils de restrictions applicables aux distributions est estimé à 21,8 milliards d'euros, compte tenu de la fin de l'éligibilité en Total capital Tier 1 de 235 millions d'euros d'instruments de capital.

Les ratios du Groupe sont suivis et gérés de façon centralisée et consolidée. Chaque entité lorsqu'elle est supervisée à titre individuel, en France ou à l'étranger, est par ailleurs responsable du respect des contraintes qui lui sont propres (voir paragraphe *Gestion du capital des entités locales*).

### Exigences liées aux activités Assurance

Les activités d'assurance de BNP Paribas sont soumises à la réglementation Solvabilité II, norme de calcul du ratio de couverture de la solvabilité (Directive 2009/138/CE telle que transposée en droit français).

L'objectif poursuivi par Solvabilité II consiste à :

- intégrer les notions de risque et d'appétit pour le risque porté par les assureurs ;
- homogénéiser les réglementations de l'activité d'assurance en Europe ;
- renforcer les pouvoirs des superviseurs.

Pour cela, Solvabilité II s'appuie sur trois piliers qui visent à :

- Pilier 1 : évaluer la solvabilité par une approche de type « Capital économique » ;
- Pilier 2 : mettre en œuvre des exigences qualitatives, c'est-à-dire des règles de gouvernance et de gestion des risques dont l'évaluation prospective des risques. Ce dispositif complémentaire est appelé ORSA (*Own Risk & Solvency Assessment*) ;
- Pilier 3 : améliorer la transparence de l'activité d'assurance grâce à des reportings à destination du public et du superviseur sur la solvabilité.

Le Groupe BNP Paribas Cardif respecte cette réglementation tant sur les aspects de gestion des risques et de gouvernance que sur les aspects calculatoires et de reporting. Les données au 31 décembre 2020 relatives à Solvabilité II sont disponibles dans le rapport sur la solvabilité et la situation financière du Groupe BNP Paribas Cardif sur le site institutionnel <https://www.bnpparibascardif.com>.

Les risques d'assurance sont présentés dans la section 5.10 *Risques d'assurance*.

Solvabilité II prévoit deux exigences de capital :

- le capital de solvabilité requis, SCR en anglais ;
- le minimum de capital requis, MCR en anglais ou, pour les groupes, SCR Groupe Minimum.

Le SCR (*Solvency Capital Requirement*) représente le niveau de fonds propres nécessaire pour absorber un ensemble de chocs après prise en compte de la corrélation entre les risques. Il est calibré pour couvrir un événement ayant une probabilité d'occurrence d'une fois tous les 200 ans à un horizon d'un an (*Value at Risk* à 99,5 %). Le SCR de BNP Paribas Cardif est évalué grâce à la formule standard définie par la réglementation.

La Politique de gestion du capital de BNP Paribas Cardif a pour objectif, notamment, de respecter les exigences réglementaires de solvabilité, de couvrir au moins à 100 % le SCR défini dans le cadre de l'évaluation ORSA, et de structurer les fonds propres en recherchant le meilleur équilibre entre capital social, dette subordonnée et autres éléments de fonds propres, dans le respect des limites et des niveaux définis par la réglementation.

Au 31 décembre 2020, le montant des fonds propres éligibles à la couverture SCR s'établit à 17 291 millions d'euros. Le montant de SCR est de 9 990 millions d'euros et le ratio de couverture du SCR est de 173 %. Le montant des fonds propres éligibles à la couverture du SCR Groupe Minimum, minimum de capital requis pour les groupes, s'établit à 14 175 millions d'euros. Le montant de SCR Groupe Minimum est de 4 619 millions d'euros et le ratio de couverture du SCR Groupe Minimum est de 307 %.

Le rapport de solvabilité au 31 décembre 2021 sera publié le 19 mai 2022.

### Respect de la réglementation de surveillance complémentaire des conglomérats financiers

En qualité de bancassureur, le Groupe BNP Paribas est également soumis à une surveillance complémentaire au titre du conglomérat financier, en application de la Directive européenne 2002/87/UE complétée du Règlement délégué 342/2014 de la Commission européenne et transposée en droit français par l'arrêté du 3 novembre 2014.

La directive sur les conglomérats financiers a mis en place une surveillance prudentielle complémentaire, venant s'ajouter aux règles existantes dans les secteurs bancaire et assurance puisqu'elle a introduit des contraintes additionnelles notamment sur l'adéquation des fonds propres, le suivi des grands risques par contrepartie et les transactions intragroupes.

À ce titre, un conglomérat financier est tenu de respecter une exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres consolidés. Cette adéquation vise à imposer un niveau de fonds propres suffisant pour couvrir les risques du secteur bancaire et du secteur assurance, tout en évitant le double emploi de fonds propres.

L'excédent ou l'insuffisance en fonds propres résulte ainsi de la différence entre les fonds propres du conglomérat financier et les exigences de solvabilité applicables aux secteurs bancaire et assurance :

- les fonds propres du conglomérat financier sont déterminés sur la base des règles sectorielles de solvabilité (CRR pour le secteur bancaire et Solvabilité II pour le secteur d'assurance) ;
- les exigences du conglomérat financier sont déterminées sur la base des exigences du secteur bancaire calculées dans le cadre de la CRR et de la CRD 4 incluant tous les coussins de fonds propres ainsi que des exigences découlant du SREP 2020 applicables en 2021, et sur la base du capital de solvabilité requis (SCR) du secteur d'assurance calculé conformément à la réglementation Solvabilité II.

Dans le calcul de l'adéquation des fonds propres du conglomérat financier, les exigences et déductions des entités d'assurance sont traitées en adéquation avec les règles de Solvabilité II en remplacement des règles de solvabilité définies dans la CRR, ces dernières consistant essentiellement en une pondération à 370 % au titre des participations en actions traitées selon la méthode de pondération simple (voir *participations en actions traitées selon la méthode de pondération simple* de la section 5.4 *Risque de crédit*).

La gouvernance relative à la surveillance prudentielle des conglomérats financiers relève du Comité capital qui se réunit sous la présidence du Directeur Financier du Groupe.

Au 31 décembre 2021, le montant des fonds propres du Groupe BNP Paribas au titre du conglomérat financier s'élève à 132,1 milliards d'euros pour une exigence totale de 103,0 milliards d'euros, ce qui représente un excédent de 29,2 milliards d'euros.

### ► TABLEAU N° 21 : CONGLOMÉRATS FINANCIERS – FONDS PROPRES ET RATIO D'ADÉQUATION (EU INS2)

En millions d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Exigences complémentaires de fonds propres du conglomérat financier (montant)	29 189	24 817
Ratio d'adéquation des fonds propres du conglomérat financier (%)	128,35 %	125,12 %

### RÉTABLISSEMENT ET RÉOLUTION

À la suite de la crise financière de 2008/2009, les instances internationales de réglementation bancaire ont adopté un ensemble de règlements et directives, sur base des recommandations du Conseil de stabilité financière, afin de faciliter la gestion de crises impliquant des établissements financiers par les autorités et de limiter l'impact d'une éventuelle défaillance sur l'économie et les finances publiques. Ils prévoient :

- des pouvoirs et des instruments pour les autorités de supervision dans le but d'anticiper et de superviser au mieux le rétablissement des établissements en difficulté, notamment au travers des plans de rétablissement ;
- des pouvoirs et des instruments de résolution pour les autorités de résolution, afin de mener à bien une résolution ordonnée d'un établissement qui n'aurait pas pu se rétablir et aurait été mis en résolution. Ceci repose, entre autres, sur des documents et rapports détaillés exigés de la part des établissements pour permettre aux autorités d'élaborer les plans de résolution ;

■ l'ajout d'exigences réglementaires complémentaires pour les établissements. Ces exigences, qui se recouvrent assez largement, visent à s'assurer de la présence en quantité suffisante de passifs susceptibles d'absorber des pertes ou pouvant être convertis en fonds propres. Elles consistent en :

- un ratio TLAC (*Total Loss Absorbing Capacity*) à respecter pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIBs),
- un ratio MREL (*Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities*) applicable à l'ensemble des établissements européens ;
- des règles de renflouement interne aux établissements (*bail-in*), avec une revue de la hiérarchie des créanciers incluant une catégorie de dette éligible TLAC (senior non préférée) créée en 2016 et la création en 2014 d'un fonds européen de résolution financé par les établissements, dans le but d'éviter tout recours à l'aide publique.

Les recommandations du Conseil de stabilité financière ont été déclinées dans la loi bancaire française de juillet 2013, introduisant notamment l'obligation de création de plans de rétablissement et de résolution, et donnant des pouvoirs de résolution à l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

Au niveau européen, la Directive 2014/59/UE (BRRD – *Bank Recovery and Resolution Directive*) a été votée en 2014, et transposée dans tous les États Membres de l'Union européenne. Ce texte ainsi que le Règlement (UE) n° 806/2014 (Règlement MRU – Mécanisme de résolution unique) de 2014 et différents règlements délégués le complétant, forment l'ensemble réglementaire actuel qui régit le rétablissement et la résolution des institutions financières européennes. Les amendements contenus dans la BRRD 2, la CRD 5 et CRR 2 proposés par la Commission européenne en novembre 2016 ont été approuvés et publiés au Journal Officiel le 7 juin 2019. En France, la transposition des directives BRRD 2 et CRD 5 a été réalisée le 21 décembre 2020.

### Plan de rétablissement

Le plan de rétablissement, de niveau Groupe, décrit les options de rétablissement disponibles en cas de crise grave, et rassemble également des informations utiles aux autorités pour appréhender le fonctionnement du Groupe, sa résilience et sa capacité d'absorption de pertes.

BNP Paribas a remis en septembre 2021 à son superviseur (BCE) la version actualisée de son plan de rétablissement. Le Conseil de résolution unique (CRU) et d'autres autorités peuvent accéder au plan de rétablissement auprès de la BCE.

Ce plan de rétablissement, établi en conformité avec les recommandations du Conseil de stabilité financière et les dispositions du Code monétaire et financier, a été soumis à l'examen du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIIRC) puis à l'approbation du Conseil d'administration (voir chapitre 2 *Gouvernement d'entreprise et contrôle interne*).

Le plan actualisé inclut une mise à jour des éléments chiffrés, et tient compte des évolutions dans l'organisation et les activités du Groupe. Il est accompagné d'une description détaillée présentant les scénarios de rétablissement retenus et les impacts des options de rétablissement identifiées. Il tient également compte des commentaires de la BCE et des autorités participant au Collège de rétablissement, qui s'est réuni en février 2021, ainsi que des évolutions des réglementations européennes. Il incorpore aussi les enseignements tirés des exercices de *dry run* (exercices à blanc) menés régulièrement par BNP Paribas sur certains aspects du plan avec la participation de la Direction Générale et de la BCE.

Le Collège de rétablissement regroupe, sous l'égide de son superviseur (BCE), les autorités des pays de l'Union européenne dans lesquels BNP Paribas est présent, ainsi que l'Autorité bancaire européenne.

### Documentation de résolution

BNP Paribas a remis à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) en 2021, pour transmission au Conseil de résolution unique (CRU), un ensemble de documents rassemblant les informations utiles aux autorités pour élaborer le plan de résolution éventuelle de BNP Paribas.

Depuis 2016, la Banque remet annuellement un ensemble de documents déclaratifs. Ceux-ci incluent notamment une déclaration analytique des passifs de la Banque et de ses filiales (*Liability Data Report*), demandée

par le CRU pour l'éclairer dans ses analyses de l'exigence future de passifs éligibles au renflouement interne (*bail-in*), ainsi que des analyses financières diverses, une présentation de la structure organisationnelle de la Banque ou encore des analyses de ses fonctions critiques et de la continuité opérationnelle en résolution. Ces déclarations s'inscrivent dans la lignée des exigences formalisées par l'ABE (sous le mandat de la Commission).

En outre, BNP Paribas a participé au cours de l'année 2021, à une série de réunions de travail avec le CRU, l'ACPR et d'autres autorités de résolution de l'Union européenne, réunis au sein d'une équipe interne de résolution (*Internal Resolution Team – IRT*) sous l'égide du CRU.

Ces réunions, au cours desquelles sont commentés un ensemble de questionnaires complétés par BNP Paribas, ont pour objet d'approfondir les analyses du CRU sur la capacité du Groupe à faire face à l'éventualité d'une mise en résolution.

Le Collège de gestion de crise (*Crisis Management Group – CMG*) et le Collège de résolution se sont réunis en février 2022 avec pour objectif de valider le plan de résolution rédigé par le CRU.

La stratégie de résolution privilégiée par le CRU pour les grands établissements tels que BNP Paribas inclut le renflouement interne (*bail-in*) qui, par opposition au *bail-out*, correspond à l'absorption des pertes par des ressources internes de la Banque. Cela se traduit par l'annulation ou la réduction du nominal d'une dette, et/ou par sa conversion totale ou partielle en fonds propres. Dans le cas des grands groupes bancaires centralisés tels que BNP Paribas, cette stratégie de résolution s'applique au niveau du point d'entrée unique (*Single Point of Entry – SPE*) qui est BNP Paribas SA, et ce, quelle que soit la localisation des pertes dans le Groupe.

Concernant les autorités américaines, BNP Paribas leur a remis en décembre 2021 un plan de résolution pour ses activités aux États-Unis en vertu de la Règle 165(d) en application du *Dodd-Frank Act*.

### TLAC

Depuis le 27 juin 2019, conformément au Règlement (UE) n° 2019/876, les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIBs) sont soumis à une double exigence TLAC. Celle-ci inclut d'une part, un ratio minimal exprimé en pourcentage des actifs pondérés, et d'autre part, un ratio minimal exprimé en pourcentage des expositions utilisées aux fins du ratio de levier.

En 2021, le niveau minimal d'exigence de TLAC pour le Groupe s'élève à 20,03 % des actifs pondérés, niveau porté à 22,03 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, compte tenu :

- d'une exigence minimale de 16 % (18 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022) ;
- d'une exigence globale de coussin de fonds propres de 4,03 % composée du coussin de conservation de 2,5 %, du coussin G-SIBs de 1,5 % et du coussin contracyclique de 0,03 %.

Du 27 juin 2019 au 31 décembre 2021, le niveau minimal d'exigence de TLAC pour le Groupe s'élève à 6 % des expositions utilisées aux fins du ratio de levier. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, ce niveau est porté à 6,75 %.

## ► TABLEAU N° 22 : COMPOSITION DU RATIO TLAC (EU TLAC1)

En millions d'euros		31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Fonds propres prudentiels</b>			
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	91 976	88 767
2	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	8 280	10 040
6	Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)	17 001	15 024
<b>11</b>	<b>Total des fonds propres éligibles en TLAC</b>	<b>117 256</b>	<b>113 830</b>
<b>Instruments de dette éligibles en TLAC</b>			
12	Dettes senior non préférées émises par l'entité de résolution (dettes non <i>grandfathered</i> ) <sup>(*)</sup>	67 003	52 731
EU-12a	Dettes senior non préférées émises par d'autres entités au sein du groupe de résolution (dettes non <i>grandfathered</i> )	-	-
EU-12b	Dettes senior non préférées émises avant le 27 juin 2019 (dettes <i>grandfathered</i> )	-	-
EU-12c	Fraction amortie des instruments de Tier 2 ayant une échéance résiduelle supérieure à 1 an	1 610	829
13	Dettes senior préférées (dettes non <i>grandfathered</i> , avant application du plafond de 2,5 % des actifs pondérés)	Option non appliquée	Option non appliquée
EU-13a	Dettes senior préférées émises avant le 27 juin 2019 (dettes <i>grandfathered</i> avant application du plafond de 2,5 % des actifs pondérés)	Option non appliquée	Option non appliquée
14	Dettes senior préférées (après application du plafond de 2,5 % des actifs pondérés)	Option non appliquée	Option non appliquée
17	Instruments de dette éligibles en TLAC (avant ajustements règlementaires)	68 613	53 560
EU-17a	dont dettes remplissant l'exigence de subordination	68 613	53 560
<b>Fonds propres prudentiels et instruments de dette éligibles en TLAC : ajustements règlementaires</b>			
18	Fonds propres prudentiels et instruments de dette éligibles en TLAC avant ajustements règlementaires	185 870	167 390
19	Déduction d'exposition entre points d'entrée multiples du groupe de résolution	-	-
20	Déduction des détentions d'autres instruments de dette éligible en TLAC	-	-
<b>22</b>	<b>Fonds propres prudentiels et instruments de dette éligibles en TLAC après ajustements règlementaires</b>	<b>185 870</b>	<b>167 390</b>
<b>Actifs pondérés et exposition de levier</b>			
23	Actifs pondérés	713 671	695 523
24	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	2 442 524	1 998 414
<b>25</b>	<b>RATIO TLAC (en pourcentage des actifs pondérés)</b>	<b>26,04 %</b>	<b>24,07 %</b>
<b>26</b>	<b>RATIO TLAC (en pourcentage de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier)<sup>(**)</sup></b>	<b>7,61 %</b>	<b>8,38 %</b>
27	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences du groupe de résolution (en pourcentage des actifs pondérés)	7,11 %	
28	Exigence globale de coussin de fonds propres	4,03 %	4,02 %
29	dont coussin de conservation	2,50 %	2,50 %
30	dont coussin contracyclique	0,03 %	0,02 %
31	dont coussin pour risque systémique	0,00 %	0,00 %
EU-31a	dont coussin G-SIBs ou coussin D-SIBs	1,50 %	1,50 %
<b>EU-32</b>	<b>Montant total des engagements exclus visés à l'article 72 bis, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 575/2013</b>	<b>1 838 294</b>	<b>1 653 908</b>

(\*) Capital restant dû.

(\*\*) La mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au 31 décembre 2020 tient compte de l'effet de l'exemption temporaire des dépôts auprès des banques centrales de l'Eurosystème.

Au 31 décembre 2021, le ratio TLAC du Groupe est largement au-dessus du niveau minimal d'exigence applicable. Ce ratio s'élève à 26,04 % des actifs pondérés, sans utiliser les dettes senior préférées éligibles dans la limite de 2,5 % des actifs pondérés. Il s'élève à 7,61 % des expositions de levier. Pour mémoire, au 31 décembre 2020, les ratios TLAC étaient calculés en tenant compte de l'effet de l'exemption temporaire des dépôts auprès des banques centrales de l'Eurosystème dans le calcul des

expositions de levier, telle que prévue par l'article 500 ter du Règlement (UE) n° 2020/873.

Les objectifs d'émission de dette visant à maintenir le respect des exigences ainsi que leur nature sont définis dans la partie *Évolution du financement wholesale en fonction des évolutions règlementaires* de la section 5.8 *Risque de liquidité*.



► **TABLEAU N° 23 : HIÉRARCHIE DES CRÉANCIERS DE L'ENTITÉ DE RÉOLUTION – BNP PARIBAS SA(\*) (EU TLAC3)**

En millions d'euros	31 décembre 2021				
	Rang dans la hiérarchie des créanciers en cas d'insolvabilité				
	1	2	2	4	TOTAL
Description du rang dans la hiérarchie des créanciers en cas d'insolvabilité	Fonds propres CET1(**)	Fonds propres AT1(**)	Fonds propres T2(**)	Dettes senior non préférées(***)	
2 Instruments de fonds propres prudentiels et instruments de dette	115 558	9 207	22 118	69 914	<b>216 797</b>
3 <i>dont instruments de dette exclus</i>	-	-	-	-	-
4 Instruments de fonds propres prudentiels et instruments de dette éligibles	115 558	9 207	22 118	69 914	<b>216 797</b>
5 <i>dont instruments éligibles au ratio TLAC</i>	115 558	8 237	21 762	67 003	<b>212 560</b>
6 <i>dont échéance résiduelle ≥ 1 an et &lt; 2 ans</i>	-	-	12	5 768	<b>5 780</b>
7 <i>dont échéance résiduelle ≥ 2 ans et &lt; 5 ans</i>	-	-	6 264	22 380	<b>28 644</b>
8 <i>dont échéance résiduelle ≥ 5 ans et &lt; 10 ans</i>	-	-	8 128	29 487	<b>37 615</b>
9 <i>dont échéance résiduelle ≥ 10 ans (hors perpétuelle)</i>	-	-	6 642	9 368	<b>16 010</b>
10 <i>dont instruments perpétuels</i>	115 558	8 237	716	-	<b>124 511</b>

(\*) Les données présentées correspondent au périmètre de l'entité de résolution BNP Paribas SA.

(\*\*) Montants avant ajustements réglementaires.

(\*\*\*) Capital restant dû.

En millions d'euros	31 décembre 2020				
	Rang dans la hiérarchie des créanciers en cas d'insolvabilité				
	1	2	2	3	TOTAL
Description du rang dans la hiérarchie des créanciers en cas d'insolvabilité	Fonds propres CET1(**)	Fonds propres AT1(**)	Fonds propres T2(**)	Dettes senior non préférées(***)	
2 Instruments de fonds propres prudentiels et instruments de dette	107 892	9 948	19 181	52 731	<b>189 752</b>
3 <i>dont instruments de dette exclus</i>	-	-	-	-	-
4 Instruments de fonds propres prudentiels et instruments de dette éligibles	107 892	9 948	19 181	52 731	<b>189 752</b>
5 <i>dont instruments éligibles au ratio TLAC</i>	107 892	9 948	19 181	52 731	<b>189 752</b>
6 <i>dont échéance résiduelle ≥ 1 an et &lt; 2 ans</i>	-	-	350	2 779	<b>3 130</b>
7 <i>dont échéance résiduelle ≥ 2 ans et &lt; 5 ans</i>	-	-	3 476	20 793	<b>24 269</b>
8 <i>dont échéance résiduelle ≥ 5 ans et &lt; 10 ans</i>	-	-	9 126	22 609	<b>31 735</b>
9 <i>dont échéance résiduelle ≥ 10 ans (hors perpétuelle)</i>	-	-	5 525	6 550	<b>12 075</b>
10 <i>dont instruments perpétuels</i>	107 892	9 948	703	-	<b>118 543</b>

(\*) Les données présentées correspondent au périmètre de l'entité de résolution BNP Paribas SA.

(\*\*) Montants avant ajustements réglementaires.

(\*\*\*) Capital restant dû.

**MREL**

L'exigence totale de MREL (*Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities*) s'appliquera à l'ensemble des établissements de crédit et entreprises d'investissement de l'Union européenne au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les autorités de résolution ont notifié au Groupe une exigence de MREL intermédiaire liante qui s'applique au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Au 31 décembre 2021, le Groupe dépasse déjà l'exigence de MREL intermédiaire telle

que notifiée et la distance au-dessus du minimum requis (« M-MMD ») est supérieure à la distance aux seuils de restrictions applicables aux distributions (« MMD ») calculée par rapport aux exigences de fonds propres (voir paragraphe *Exigences globales de fonds propres*).

Les exigences de publication relatives au ratio MREL s'appliqueront à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## Évolutions de la réglementation

BNP Paribas suit avec attention les évolutions réglementaires relatives au rétablissement et à la résolution des banques, et notamment :

- les travaux du Conseil de stabilité financière portant notamment sur la résolution des chambres de compensation, la stratégie en matière de liquidité, la mise en œuvre pratique des outils de renflouement interne (*bail-in*) et plus globalement sur les exigences en matière de résolvabilité ;
- les discussions autour de la création d'un fonds de garantie des dépôts européen (*European Deposit Insurance Scheme* – EDIS) constituant le 3<sup>e</sup> pilier de l'Union bancaire. Des progrès sur ce sujet sont attendus courant 2022. La Commission européenne a en effet publié le 10 novembre 2020 sa feuille de route sur l'Union bancaire qui a conduit à une période de consultation auprès de l'industrie bancaire au début de l'année 2021. Cependant, compte tenu de la complexité du sujet qui touche potentiellement plusieurs textes réglementaires, il n'y a pas eu d'avancée courant 2021.

## RATIO DE LEVIER

L'objectif principal du ratio de levier est de servir de mesure complémentaire aux exigences de fonds propres fondées sur les risques (principe de filet de sécurité – *back stop*). Il est calculé comme le rapport entre les fonds propres Tier 1 et une mesure d'exposition calculée à partir des engagements de bilan et de hors-bilan évalués selon une approche prudentielle. Les instruments dérivés et les opérations de pension font notamment l'objet de retraitements spécifiques.

### ➤ TABLEAU N° 24 : RATIO DE LEVIER – DÉTAIL

#### ➤ *Rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier (EU LR1)*

En millions d'euros		31 décembre 2021	31 décembre 2020
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	2 634 444	2 488 491
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de consolidation prudentielle	(264 799)	(248 445)
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences de transfert de risque significatif)	(4 240)	
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales)	-	(254 189)
8	Ajustement pour instruments financiers dérivés	(32 959)	(148 610)
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (SFT) <sup>(*)</sup>	30 023	5 567
10	Ajustement pour les éléments de hors-bilan (résultant de la conversion des expositions de hors-bilan en montants de crédit équivalents)	193 916	181 931
11	(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales déduit des fonds propres de catégorie 1)	(2 563)	
11b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 <i>bis</i> , paragraphe 1, point j, du CRR)	(12 954)	(11 625)
12	Autres ajustements	(98 343)	(14 706)
<b>13</b>	<b>MESURE TOTALE DE L'EXPOSITION AUX FINS DU RATIO DE LEVIER</b>	<b>2 442 524</b>	<b>1 998 414</b>

(\*) Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

Au niveau européen, l'application de l'exigence de ratio de levier s'effectue de manière progressive conformément aux dispositions prévues dans la CRR et la CRR 2 :

- jusqu'au 28 juin 2021, le ratio de levier ne faisait l'objet que d'une exigence de déclaration au superviseur (BCE), et d'une obligation de publication au titre du Pilier 3 ;
- depuis le 28 juin 2021, les établissements sont soumis à une exigence minimale de ratio de levier de 3 % ; à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIBs) seront soumis à une exigence complémentaire de levier égale à 50 % du coussin G-SIBs de l'établissement (voir paragraphe *Adéquation des fonds propres*).

## Procédures utilisées pour gérer le risque de levier excessif

Le suivi du ratio de levier est réalisé dans le cadre des responsabilités du Comité capital telles que décrites dans la partie *Gestion du capital* ci-après.

## Facteurs qui ont eu un impact sur le ratio de levier au cours de la période

Le ratio de levier s'élève à 4,10 % au 31 décembre 2021, contre 4,94 % au 31 décembre 2020.

Pour rappel, au 31 décembre 2021, les expositions prises en compte aux fins du ratio de levier ne tiennent plus compte de l'effet de l'exemption temporaire des dépôts auprès des banques centrales de l'Eurosystème, telle que prévue par l'article 500 *ter* du Règlement (UE) n° 2020/873. Au 31 décembre 2020, le ratio de levier s'élevait à 4,36 % sans cette exemption.

## ► Ratio de levier – déclaration commune (EU LR2)

En millions d'euros		31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT<sup>(*)</sup>)</b>			
1	Éléments du bilan (dérivés, SFT <sup>(*)</sup> et actifs fiduciaires exclus, mais sûretés incluses)	1 823 650	1 701 568
3	(Dédution des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	(40 430)	
6	(Actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(13 950)	(14 128)
<b>7</b>	<b>Total des expositions au bilan (dérivés, SFT<sup>(*)</sup> et actifs fiduciaires exclus) (somme des lignes 1 à 6)</b>	<b>1 769 269</b>	<b>1 687 440</b>
<b>Expositions sur dérivés</b>			
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées (net des marges de variation en espèces éligibles)	70 791	68 644
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	132 005	
9a	Dérogation pour dérivés : contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée	-	134 854
9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	-	
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)	(1 404)	
10a	(jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)	-	(24 479)
10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients (méthode de l'exposition initiale))	-	(49 812)
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	449 691	429 943
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	(434 245)	(415 149)
<b>13</b>	<b>Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 8 à 12)</b>	<b>216 837</b>	<b>144 001</b>
<b>Expositions sur SFT<sup>(*)</sup></b>			
14	Actifs SFT <sup>(*)</sup> bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	395 040	370 363
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs SFT <sup>(*)</sup> bruts)	(148 651)	(142 263)
16	Exposition au risque de contrepartie pour les actifs SFT <sup>(*)</sup>	30 023	22 756
<b>18</b>	<b>Total des expositions sur opérations de financement sur titres (somme des lignes 14 à 18)</b>	<b>276 412</b>	<b>250 856</b>
<b>Autres expositions de hors-bilan</b>			
19	Expositions de hors-bilan en valeur notionnelle brute	476 655	455 280
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(283 694)	(273 348)
<b>22</b>	<b>Autres expositions de hors-bilan (somme des lignes 19 à 21)</b>	<b>192 960</b>	<b>181 931</b>
<b>Expositions exemptées au titre de l'article 429, paragraphes 7 et 14, du règlement (UE) n° 575/2013 (expositions au bilan et hors bilan)</b>			
22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article CRR 429 bis, paragraphe 1.c) (**)	-	(254 189)
22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article CRR 429 bis, paragraphe 1.j (au bilan et hors bilan))	(12 954)	(11 625)
<b>22k</b>	<b>(Total des expositions exemptées) (somme des lignes 22a à 22j)</b>	<b>(12 954)</b>	<b>(265 814)</b>
<b>Fonds propres et mesure de l'exposition totale</b>			
<b>23</b>	<b>Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)</b>	<b>100 255</b>	<b>98 806</b>
<b>24</b>	<b>Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier (**)</b>	<b>2 442 524</b>	<b>1 998 414</b>
<b>25</b>	<b>RATIO DE LEVIER(**)</b>	<b>4,10 %</b>	<b>4,94 %</b>
25a	Ratio de levier (hors incidence d'exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)(**)	4,10 %	4,36 %

En millions d'euros		31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Exigences de ratio de levier</b>			
26	Exigence règlementaire de ratio de levier minimal (%)	3,00 %	
26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00 %	
26b	dont : à constituer avec des fonds propres CET1	0,00 %	
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00 %	
27a	Exigence de ratio de levier global (%)	3,00 %	
<b>Publication des valeurs moyennes</b>			
28	Moyenne des valeurs quotidiennes des actifs SFT(*) bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et nette des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	316 646	
29	Valeur de fin de trimestre des actifs SFT(*) bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et nette des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	246 389	
30	Mesure de l'exposition totale (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs SFT(*) bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et nette des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	2 512 781	
30a	Mesure de l'exposition totale (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs SFT(*) bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et nette des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	2 512 781	
31	Ratio de levier (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs SFT(*) bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et nette des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	<b>3,99 %</b>	
31a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs SFT(*) bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et nette des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	<b>3,99 %</b>	

(\*) Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

(\*\*) Au 31 décembre 2020, la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier tient compte de l'effet de l'exemption temporaire des dépôts auprès des banques centrales de l'Eurosysteme. Au 31 décembre 2021, le Groupe n'a pas retenu cette option.

#### ► Ventilation des expositions au bilan excepté dérivés, SFT(\*) et expositions exemptées (EU LR3)

En millions d'euros		31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>EU-1</b>	<b>Total des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT(*) et expositions exemptées), dont :</b>	<b>1 770 265</b>	<b>1 421 626</b>
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	190 179	165 196
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont :	1 580 087	1 256 430
EU-4	Obligations garanties	-	-
EU-5	Expositions considérées comme souveraines	503 388	198 774
EU-6	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	40 828	38 257
EU-7	Établissements	33 574	35 607
EU-8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	185 825	181 557
EU-9	Expositions sur la clientèle de détail	242 525	233 828
EU-10	Entreprises	356 553	332 834
EU-11	Expositions en défaut	13 711	14 309
EU-12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	203 683	221 265

(\*) Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

En application de l'article R.511-16-1 du Code monétaire et financier, le rendement des actifs (soit le résultat net comptable divisé par le total du bilan comptable sur base consolidée) de BNP Paribas est de 0,36 % en 2021 contre 0,30 % en 2020.

## GESTION DU CAPITAL [Audité]

La Banque doit veiller à disposer d'un niveau adéquat de capital au regard des risques auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités, de sa stratégie, ceci dans un objectif de protection de la pérennité du Groupe. Le capital est une ressource rare et stratégique qui demande une gestion clairement définie, rigoureuse et disciplinée selon une approche qui prend en compte les besoins et les exigences des parties prenantes, notamment les actionnaires, les superviseurs, les créanciers et les déposants.

### OBJECTIFS

La gestion du capital de BNP Paribas :

- est régie par des politiques et des procédures qui permettent de comprendre, documenter et surveiller les pratiques en matière de gestion du capital dans l'ensemble de la Banque ;
- intègre la mesure des risques dans la détermination de l'utilisation du capital ;
- considère les besoins et les ressources en capital dans des conditions normales d'exploitation, ainsi que dans des situations de tensions sévères, mais plausibles ;
- présente à la Direction Générale de la Banque une vision prospective de l'adéquation des fonds propres ;
- alloue la contrainte de capital aux métiers dans le cadre de leurs objectifs stratégiques ;
- se conforme au processus d'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres (ICAAP) et est cohérente avec l'appétit pour le risque du Groupe ;
- est suivie par une gouvernance appropriée.

### GESTION DU CAPITAL DU GROUPE

Le suivi du capital réalisé par BNP Paribas vise à s'assurer et à vérifier que le Groupe détient un niveau de capital suffisant vis-à-vis des exigences de ratios de fonds propres réglementaires, y compris les exigences particulières, par exemple pour opérer en tant qu'établissement d'importance systémique mondiale. Pour s'assurer de détenir un niveau suffisant de capital, le Groupe met en œuvre les principes suivants :

- maintenir le capital à un niveau approprié compte tenu de l'activité, de l'appétit pour le risque, de la croissance et des initiatives stratégiques de BNP Paribas ;
- maintenir le capital de BNP Paribas à un niveau satisfaisant les exigences réglementaires ;
- équilibrer l'adéquation des fonds propres avec la rentabilité du capital ;
- respecter ses obligations, auprès des créanciers et des contreparties, à chaque échéance ;
- continuer à opérer en tant qu'intermédiaire financier.

### Gouvernance

La gouvernance relative au développement, à l'approbation et à l'actualisation du processus de planification des fonds propres relève de deux Comités :

- le Comité actifs pondérés : il est présidé par le Directeur Financier et le Directeur des Risques et comprend les Directeurs Financiers et les Directeurs des Risques des pôles opérationnels. Le Comité se réunit trimestriellement pour examiner les projections d'actifs pondérés du

Groupe dans le cadre du cycle budgétaire et de la mise à jour de ses estimations.

Le Comité actifs pondérés est chargé de :

- suivre et de discuter les projections d'actifs pondérés du Groupe par métier ;
- identifier les principales hypothèses sous-jacentes à ces projections et d'en vérifier la justesse ;
- identifier les facteurs d'évolution et de quantifier leurs effets ;
- proposer d'éventuelles réorientations ;
- le Comité capital : il se réunit au moins trimestriellement sous la présidence du Directeur Financier. La mission du Comité est de valider les objectifs du Groupe en matière de ratios de solvabilité et d'exigence en matière d'absorption des pertes en cas de résolution (TLAC et MREL) ainsi que la trajectoire permettant d'atteindre ces objectifs, de veiller au respect de cette trajectoire et le cas échéant de proposer les mesures correctrices, en cohérence avec le *Risk Appetite Statement* du Groupe. Le Comité surveille à ce titre l'adéquation du capital interne tel que pris en compte dans l'ICAAP ainsi que les résultats des processus de tests de résistance globaux.

Le Comité capital est chargé de :

- suivre, valider et anticiper l'évolution des actifs pondérés des métiers du Groupe et celle de ses ratios prudentiels en scénario central et scénario adverse, ainsi que de surveiller la situation de ces indicateurs par rapport à l'appétit pour le risque du Groupe telle que formalisée dans le *Risk Appetite Statement*. Cela comprend les ratios de solvabilité, le ratio de levier, les ratios de TLAC/MREL, l'adéquation des fonds propres du conglomerat financier ;
- identifier les facteurs d'évolution et de quantifier leurs effets ;
- définir les orientations de consommation de capital à court et moyen terme (*a minima* 3 ans) et de proposer ou rendre au Comité Exécutif du Groupe les arbitrages qui en découlent ;
- suivre l'adéquation du capital interne dans le cadre de l'ICAAP ;
- valider les *management buffers* applicables aux ratios susmentionnés ;
- surveiller les impacts du résultat des tests de résistance globaux ;
- suivre la mise en œuvre des décisions du superviseur ayant un impact sur le ratio de solvabilité du Groupe ou le montant de ses actifs pondérés.

Le Comité capital est également désigné comme l'instance de Direction Générale compétente au regard des sujets de modèle interne de crédit, de risque opérationnel et de méthodologies utilisées dans l'ICAAP.

### Indicateurs de suivi

La gestion du capital au niveau consolidé repose sur les indicateurs suivants :

- les ratios de solvabilité :  
BNP Paribas utilise le ratio CET1 comme principal indicateur interne de gestion du capital ;
- les actifs pondérés :  
Les actifs pondérés sont calculés par métier et par type de risque. Leur évolution est analysée par type d'effet (en particulier : effet volume, effet paramètres, effet périmètre, effet change et effet méthode) ;

■ les fonds propres normatifs :

L'allocation du capital répercute la contrainte de capital à l'ensemble des pôles du Groupe et représente de ce fait une contrainte majeure concernant le développement et la gestion du Groupe. L'évaluation de la performance des métiers inclut l'analyse de leurs indicateurs de rendement des capitaux propres avant impôts (*Return On Notional Equity* – RONE). Les fonds propres normatifs constituent la composante des fonds propres de ce ratio, qui correspond à la consommation de capital interne des métiers.

Cette gestion repose sur deux processus majeurs et étroitement liés :

- une analyse trimestrielle détaillée de la consommation de capital par pôle/métier et des ratios de solvabilité du Groupe ainsi qu'une actualisation trimestrielle de l'anticipation de ces indicateurs sur l'ensemble de l'année ;
- le processus budgétaire annuel, qui joue un rôle central dans le processus de planification stratégique.

### GESTION DU CAPITAL DES ENTITÉS LOCALES

Le Groupe doit allouer le capital disponible à ses différentes entités. Pour assurer une bonne circulation des fonds, le processus d'allocation du capital au sein du Groupe est centralisé au niveau du siège. Il répond principalement à deux principes : la conformité à la réglementation locale et l'analyse des besoins locaux de l'entité d'une part et l'analyse des

perspectives de croissance d'autre part. Dans le respect de ces deux principes, l'objectif est de réduire la dispersion du capital.

S'agissant du premier de ces principes, les Directeurs Financiers locaux sont responsables de la gestion au quotidien ainsi que de l'information sur les exigences de solvabilité de leurs filiales. Lorsqu'un besoin en capital se présente, il est analysé au cas par cas par le Groupe en tenant compte de la situation présente de la filiale et de sa stratégie future. De plus, chaque année, le Groupe pilote le processus de rapatriement des résultats de ses filiales. La politique générale du Groupe prévoit que l'intégralité du bénéfice distribuable, y compris le résultat distribuable accumulé et mis en réserve de chaque entité, soit distribuée. Cette politique garantit que le capital reste centralisé au niveau de BNP Paribas SA et contribue également à réduire le risque de change. Les exceptions sont étudiées au cas par cas.

Les Directeurs Généraux locaux sont chargés d'assurer la pérennité financière de la filiale et sa compétitivité en termes de capital, le cas échéant. Cependant, toute mesure concernant le capital, demandée par une filiale, est soumise à l'appréciation et à l'autorisation du siège.

S'agissant du second principe, les besoins de chaque entité sont analysés par des équipes dédiées à la lumière de la stratégie du Groupe dans le pays concerné, des perspectives de croissance de la société et de l'environnement macroéconomique.

Par ailleurs, le Groupe examine tous les ans la dotation en capital des succursales avec pour objectif de maintenir un niveau de fonds propres approprié au regard des différentes réglementations.

## 5.3 Gestion des risques [Audité]

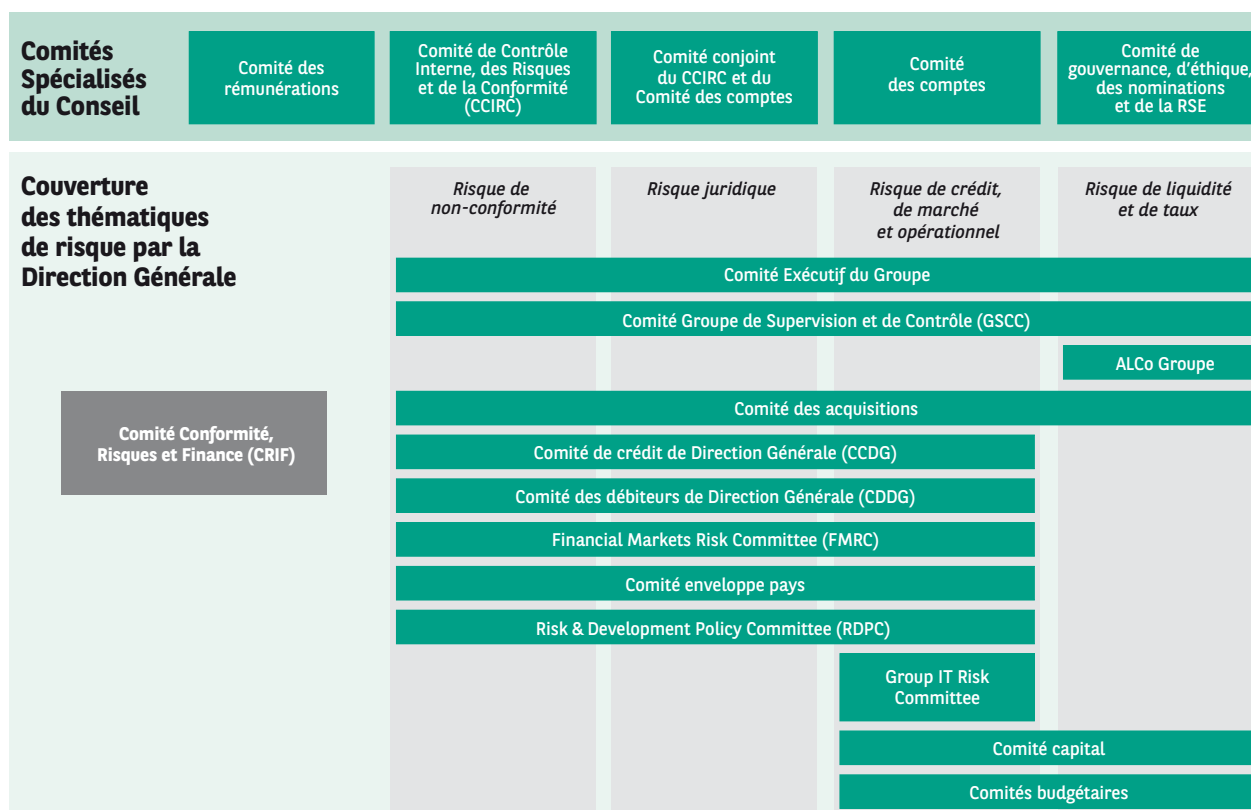
### GOVERNANCE

Les Comités spécialisés du Conseil d'administration (voir la partie 2.1.2 *Le gouvernement d'entreprise de BNP Paribas* du chapitre 2 *Gouvernement d'entreprise et contrôle interne*) qui examinent les risques pris et les politiques de risque à l'échelle du Groupe sont :

- le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC) ;
- le Comité conjoint qui réunit le CCIRC et le Comité des comptes.

En cohérence avec le *Risk Appetite Statement* du Groupe, la Direction Générale donne de grandes lignes directrices de la gestion des risques à travers des instances de gouvernance de niveau Groupe dont les principales sont représentées dans le schéma ci-dessous.

#### ► GRAPHIQUE N° 6 : PRINCIPALES INSTANCES DE GOUVERNANCE DE NIVEAU GROUPE COUVRANT L'ENSEMBLE DES RISQUES



Les principales instances de niveau Groupe ont les rôles suivants :

- le Comité capital : tel que décrit dans la partie *Gestion du capital* de la section 5.2, il valide les objectifs du Groupe en matière de ratios de solvabilité et d'exigence en matière d'absorption des pertes en cas de résolution (TLAC et MREL) ainsi que la trajectoire vers ces objectifs, pilote la conformité de cette trajectoire, et si nécessaire, propose des plans d'action pour atteindre les ratios de solvabilité cibles. Désigné comme l'instance de Direction Générale compétente au regard des sujets de modèles internes de crédit et de risque opérationnel, le Comité capital est informé des décisions prises sur ces risques par les Comités MARCo (Model Approval and Review Committee) ;
- le Comité ALM Treasury Groupe (ALCo Groupe) : l'ALCo Groupe est responsable de la gestion du risque de liquidité, du risque de taux du

portefeuille bancaire et du risque de change structurel pour l'ensemble du Groupe. Le Comité Groupe de supervision et de contrôle (GSCC) regroupe les différentes fonctions de contrôle du Groupe autour de la Direction Générale et traite de sujets de risque de manière transversale à travers toutes les dimensions de risque auxquelles le Groupe peut être exposé ;

- le Comité de crédit de Direction Générale (CCDG) est l'instance la plus élevée dans le Groupe concernant le risque de crédit et de contrepartie. Ce Comité statue sur les demandes de crédit dont le montant dépasse les délégations individuelles ou qui portent sur des transactions de nature particulière ou qui dérogeraient aux principes de la Politique Générale de Crédit. Un représentant de la Conformité peut intervenir en CCDG lorsqu'une opinion sur un sujet de sécurité financière le nécessite ;

- Le Comité des débiteurs de Direction Générale (CDDG) est le plus haut Comité décisionnaire en matière de décision de provisionnement spécifique et de passage en perte relatifs aux expositions clients du Groupe ;
- Le Financial Markets Risk Committee (FMRC) est l'instance qui gouverne le profil de risque du Groupe dans ses activités de marché de capitaux. Entre autres fonctions, ce Comité analyse les risques de marché et de contrepartie et fixe les limites des activités de marché de capitaux ;
- Les Comités enveloppe pays déterminent le *Risk Appetite* du Groupe BNP Paribas en fixant les limites pour les pays à risque moyen à élevé compte tenu du risque pays, des conditions de marché, des stratégies commerciales et des aspects de risque et de conformité ;
- Les Risk & Development Policy Committees (RDPC) ont pour double objectif de définir la politique de risque appropriée sur un sujet donné qui peut être une activité, un produit, une géographie (région, pays), un segment de clientèle ou un secteur économique et d'examiner les opportunités de développement relatives au sujet présenté ;
- Le Group IT Committee Risk (GITRC) définit et pilote le profil de risque IT du Groupe BNP Paribas. Il s'agit de la plus haute instance en matière de gestion des risques technologiques et cyber.

## MESURES D'ADAPTATION SPÉCIFIQUES À LA CRISE SANITAIRE

Le contexte sanitaire a donné lieu à la mise en place de comités de crise réguliers à tous les niveaux du Groupe pour un suivi rapproché des impacts sur les risques de crédit, de marché, de liquidité, ainsi que du risque opérationnel et ICT (risque d'Information, Communication et Technologie), permettant une prise de décision rapide et adaptée au contexte évolutif.

Sur le risque de crédit, ce suivi rapproché a notamment conduit à la mise en place, au sein des pôles et des métiers, d'un suivi régulier des portefeuilles et des clients les plus exposés aux conséquences de la crise sanitaire, ainsi que des mesures prises par les États. Ces mesures sont désormais intégrées dans l'activité habituelle.

En ce qui concerne la résilience opérationnelle du Groupe et des entités, une revue des exceptions temporaires (*waivers*) accordées en 2020 a été réalisée en vue de stabiliser les processus opérationnels : certains *waivers* ont été désactivés (retour aux procédures opérationnelles d'avant la crise sanitaire) ou pérennisés (adoption d'un nouveau mode de fonctionnement incluant les contrôles associés), tandis que ceux toujours en place continuent de faire l'objet d'un suivi rapproché.

## ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES

### PLACE DES FONCTIONS DE CONTRÔLE

La gestion des risques est inhérente à l'activité bancaire et constitue l'un des fondements du fonctionnement du Groupe BNP Paribas. BNP Paribas est doté d'un dispositif de contrôle interne couvrant tous les types de risques auxquels le Groupe peut être exposé, organisé autour de trois lignes de défense (voir section 2.4 *Le contrôle interne* du chapitre 2 *Gouvernement d'entreprise et contrôle interne*) :

- en première ligne de défense, le contrôle interne est l'affaire de chaque collaborateur, et les responsables d'activités opérationnelles ont la responsabilité de mettre en place et de faire fonctionner un dispositif d'identification, d'évaluation et de gestion des risques selon les standards définis par les fonctions exerçant un contrôle indépendant au titre de la deuxième ligne de défense ;
- les principales fonctions de contrôle au sein de BNP Paribas assurant cette deuxième ligne de défense sont les fonctions Conformité, RISK et LEGAL. Leurs responsables sont directement rattachés au Directeur Général et rendent compte de l'exercice de leurs missions au Conseil d'administration notamment au travers de ses comités spécialisés ;
- L'Inspection Générale assure une troisième ligne de défense en charge du contrôle périodique.

### RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES DES FONCTIONS RISK ET CONFORMITÉ

La responsabilité première de la gestion des risques demeure celle des pôles et métiers qui sont à l'origine. RISK exerce en continu un contrôle de deuxième niveau sur les risques de crédit et de contrepartie, de marché, de taux et de change sur le portefeuille bancaire, de liquidité, d'assurance, sur le risque opérationnel y compris les risques technologiques et cyber, sur le risque lié à la protection des données, sur le risque de modèles et les facteurs de risques environnementaux et sociaux, ainsi que les risques

de gouvernance associés. Il lui revient, dans le cadre de cette mission, de s'assurer de la solidité et de la pérennité des projets de développement commercial et de leur conformité dans leur ensemble à l'objectif d'appétit pour le risque du Groupe. Ainsi, les missions permanentes de RISK consistent notamment à formuler des recommandations en matière de politiques de risques, à analyser le portefeuille de risques avec une vision prospective, à approuver les crédits aux entreprises et les limites des activités de marché, à garantir la qualité et l'efficacité des procédures de suivi et à définir ou valider les méthodes de mesure des risques. Il lui revient également de vérifier que toutes les conséquences en termes de risques du lancement d'activités ou produits nouveaux ont été évaluées de façon adéquate.

La Conformité intervient de façon identique pour ce qui concerne les risques de non-conformité et de réputation et joue un rôle tout particulier de surveillance de l'activité de validation des nouveaux produits, des nouvelles activités et des transactions exceptionnelles.

### ORGANISATION DES FONCTIONS RISK ET CONFORMITÉ

#### Approche

L'organisation de RISK est alignée pleinement sur les principes d'indépendance, d'intégration verticale et de déconcentration que la Direction du Groupe a édictés pour les principales fonctions de contrôle du Groupe (Conformité, RISK, LEGAL et en troisième ligne de défense l'Inspection Générale). Ainsi au sein de RISK :

- toutes les équipes en charge des risques, y compris celles des entités opérationnelles sont intégrées à la fonction avec la mise en place de liens hiérarchiques vers le Directeur des Risques de ces entités ;
- les Directeurs des Risques des entités rapportent à RISK.



Par ailleurs, cette organisation a permis de renforcer la gouvernance des activités de gestion des risques, notamment dans le domaine de la gestion du risque de modèle au travers de l'équipe RISK Independent Review and Control (« RISK IRC »), rapportant directement au Directeur des Risques du Groupe, qui rassemble en une seule entité les équipes en charge de la revue indépendante des modèles et des méthodologies de risque ainsi que dans le domaine du risque opérationnel de la fonction RISK avec l'organisation décrite en section 5.9 *Risque opérationnel*.

Conformément aux normes internationales et à la réglementation française, la Conformité est chargée de la supervision du dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et d'atteinte à la réputation, sur le périmètre du Groupe dans son ensemble, quelles que soient les activités en France et à l'étranger. Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et d'atteinte à la réputation est décrit en section 5.9.

### Rôle du Directeur des Risques

Le Directeur des Risques du Groupe rapporte au Directeur Général et est membre du Comité Exécutif de BNP Paribas. Il exerce une autorité hiérarchique sur l'ensemble des collaborateurs de RISK. Il peut opposer son veto aux décisions liées aux risques, et n'a aucun lien hiérarchique avec les Responsables des pôles, des métiers ou des territoires. Il a également un accès direct et indépendant au Conseil d'administration de BNP Paribas, via le Comité du contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC).

Un tel positionnement a pour objectifs :

- d'assurer l'objectivité du contrôle des risques, par l'absence d'implication dans la relation commerciale ;
- de garantir que les dirigeants seront avisés de toute éventuelle dégradation des risques et obtiendront rapidement une information objective et complète de l'état des risques ;

- de permettre une diffusion et une pratique, uniformes dans toute la Banque, de standards élevés de gestion des risques ;
- d'assurer la qualité des méthodes et des procédures par l'intervention de professionnels des risques, tenus de les évaluer et de les faire évoluer au regard des meilleures pratiques de la concurrence internationale.

### Rôle de la Directrice de la Conformité

La Directrice de la Conformité rapporte au Directeur Général et est membre du Comité Exécutif de BNP Paribas. Elle a un accès direct et indépendant au Conseil d'administration et notamment à son comité spécialisé, le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC) et peut ainsi l'informer de tout événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le Groupe. Enfin, le CCIRC l'auditionne périodiquement, sans la présence des dirigeants effectifs.

La Directrice de la Conformité n'exerce aucune activité opérationnelle en dehors du dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et de réputation ainsi qu'aucune activité commerciale, ce qui est une garantie de son indépendance d'action. Elle exerce une tutelle hiérarchique sur toutes les équipes responsables de la conformité au sein des métiers, des territoires et des fonctions.

La Conformité a pour mission de donner, par ses avis et ses décisions ainsi que par sa supervision et ses contrôles de second niveau, une assurance raisonnable de l'efficacité et de la cohérence du dispositif de contrôle de la conformité des opérations du Groupe et de la protection de sa réputation.

## CULTURE DU RISQUE

### AU CŒUR DES PRINCIPES FONDATEURS DU GROUPE

Le Groupe BNP Paribas est caractérisé par une forte culture du risque et de la conformité.

La Direction Générale a choisi d'inscrire cette culture du risque dans trois éléments fondateurs :

- le Code de conduite :  
En 2016, le Groupe a adopté un nouveau Code de conduite qui s'applique à tous ses collaborateurs et est destiné à définir des règles de conduite dans le cadre des valeurs qui inspirent le Groupe. Le Code de conduite rappelle par exemple que la protection du Groupe est assurée par la capacité des collaborateurs à prendre des risques de manière responsable dans un cadre strict de contrôle. Le Code de conduite émet aussi des règles en matière de respect de l'intérêt des clients, de sécurité financière, d'intégrité des marchés et d'éthique professionnelle, qui participent toutes à atténuer les risques de conformité et de réputation ;

- la Charte de responsabilité :

La Direction Générale a formalisé une Charte de responsabilité qui prend appui sur les valeurs (le « BNP Paribas Way »), les principes de management et le Code de conduite du Groupe. Parmi les quatre engagements formulés figure celui d'« Accepter de prendre des risques tout en les contrôlant étroitement ».

Le Groupe considère que contrôler étroitement les risques relève de sa responsabilité tant vis-à-vis de ses clients que du système financier dans son ensemble. Les engagements du Groupe sont donc décidés au terme d'un processus collégial et contradictoire, s'appuyant sur une forte culture du risque partagée à tous les niveaux de la Banque. Ceci vaut tant pour les risques de crédit liés aux prêts – acceptés après analyse approfondie de la situation des emprunteurs et de leurs projets – que pour les risques de marché résultant des transactions avec les clients : ceux-ci sont évalués chaque jour, soumis à des scénarios de stress et encadrés par un système de limites.

La diversification de BNP Paribas, tant sur le plan géographique que sur celui de ses métiers, permet d'équilibrer les risques et leurs conséquences lorsqu'ils se matérialisent. Le Groupe est organisé et géré de manière à ce que les éventuelles difficultés d'un de ses métiers ne mettent pas en péril les autres domaines d'activité de la Banque ;

#### ■ La mission et les engagements du Groupe :

La mission de BNP Paribas est de financer l'économie et de conseiller ses clients de manière éthique en les accompagnant dans leurs projets, leurs investissements et la gestion de leur épargne. À travers ses activités, BNP Paribas veut avoir un impact positif sur ses parties prenantes et sur la société et faire partie des acteurs les plus dignes de confiance du secteur. Parmi les 12 engagements de BNP Paribas en tant que Banque responsable figurent notamment l'engagement d'appliquer les meilleurs standards d'éthique et de gérer rigoureusement les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (cf. section 7.2 *Notre responsabilité économique : financer l'économie de manière éthique*).

### DIFFUSION DE LA CULTURE DU RISQUE

La gestion rigoureuse des risques est inscrite dans les principes de BNP Paribas, qui a toujours placé au premier rang de ses priorités une culture partagée de maîtrise et de contrôle des risques.

Une initiative transversale au Groupe, Risk Culture, a comme objectif de renforcer la diffusion des bonnes pratiques de gestion des risques. Sponsorisée par 4 fonctions : Conformité, LEGAL, Ressources Humaines et RISK, Risk Culture s'adresse à l'ensemble des collaborateurs du Groupe et intervient sur tous les types de risque auxquels le Groupe peut être exposé (crédit, marché, liquidité, risque opérationnel, conformité, risques réglementaires, risques sociaux et environnementaux, etc.).

Avec une approche toujours évolutive et participative, cette initiative accompagne les métiers et les fonctions dans leur démarche d'acculturation aux risques, par exemple dans les projets de transformation ou à l'occasion de l'accueil de nouveaux collaborateurs. Notamment, elle veille tout particulièrement à ce que les exigences de

conduite et de comportement soient bien intégrées, au-delà de la mission de transmission de connaissances. Elle met à disposition des entités des ressources qu'elles pourront utiliser pour leurs actions d'information, d'acculturation, et d'accompagnement de la montée en compétences des collaborateurs sur toutes les dimensions de la culture du risque.

En lien avec les entités opérationnelles, les actions de Risk Culture consistent principalement à :

- assurer la diffusion d'informations et d'actions de développement professionnel dans le domaine du risque, au moyen de conférences, publication d'articles ou de vidéos didactiques ;
- faciliter le partage de connaissances entre les différents acteurs de la Banque, en particulier sur les évolutions des métiers de la Banque, les actualités en matière d'exigences réglementaires et les nouvelles façons de travailler. Les experts du Groupe sont sollicités pour enrichir en permanence les ressources documentaires qui sont mises à disposition des collaborateurs au moyen d'une plateforme web dédiée.

Dans toutes ses actions, la Risk Culture promeut les six pratiques fondamentales de risque qui sont un vecteur important de propagation d'une forte culture de risque. Elles rappellent aux collaborateurs l'importance de bien comprendre et d'anticiper les risques dans une optique de long terme, d'être disciplinés dans la prise de risques et de communiquer rapidement et de manière transparente sur la gestion des sujets de risques.

Enfin, la culture du risque est également diffusée à travers le Groupe par l'ajustement des rémunérations sur la performance et les risques (cf. chapitre 7, dans la section 7.3 *Une politique de rémunération compétitive*), avec un dispositif renforcé dans ce domaine depuis 2015 pour les collaborateurs susceptibles de prendre des décisions de risque importantes.

## APPÉTIT POUR LE RISQUE

### DÉFINITION ET OBJECTIFS

Le Groupe n'a pas d'objectif affiché de prise de risque mais certains risques sont inhérents à ses activités et donc à la réalisation de ses objectifs stratégiques. Le Groupe a donc mis en place un *Risk Appetite Statement* et un *Risk Appetite Framework* qui doivent s'entendre comme la formalisation de la tolérance du Groupe aux risques auxquels il est exposé dans l'exécution de sa stratégie.

Le *Risk Appetite Statement* est approuvé annuellement par le Conseil d'administration sur proposition de la Direction Générale. Ce document définit, en cohérence avec la stratégie du Groupe et compte tenu de l'environnement dans lequel il opère, des principes qualitatifs de risque qu'il souhaite suivre dans ses activités et un mécanisme quantitatif de surveillance du profil de risque du Groupe à travers des métriques quantitatives auxquelles des seuils sont attachés. Ce dispositif couvre à la fois les risques quantifiables et ceux non quantifiables auxquels est exposé le Groupe.

L'appétit pour le risque est mis en œuvre dans le Groupe par la Direction Générale lors des différents Comités qu'elle préside (CCDG, FMRC, ALCo Groupe, Comité capital) et qui ont en charge les différents types de risques auxquels le Groupe est exposé. En outre, les processus

stratégiques du Groupe, tels que le budget ou la gestion du capital et de la liquidité sont développés en cohérence avec le *Risk Appetite Statement* ; certains indicateurs du *Risk Appetite Statement* sont inclus dans l'exercice budgétaire et leurs valeurs attendues dans le cadre du budget sont confrontées avec leurs seuils dans le *Risk Appetite Statement*.

Le *Risk Appetite Statement* du Groupe a été établi en cohérence avec les valeurs qui l'animent et sa culture de risque. Il rappelle que la culture de risque du Groupe et ses engagements de banque responsable sont au cœur de sa stratégie. Il rappelle aussi que la mission du Groupe est de financer l'économie, de conseiller ses clients et de financer leurs projets d'une manière éthique. La stratégie du Groupe, à partir de laquelle est construit son appétit pour le risque, est bâtie autour de grands principes qui ont accompagné le développement du Groupe : un équilibre entre ses activités assurant sa profitabilité et sa stabilité, un modèle d'activité centré sur ses clients et un modèle de banque intégrée permettant de servir au mieux ces derniers. Cette stratégie intègre aussi les développements que connaît l'industrie bancaire, entre autres son évolution vers un modèle digital, une situation macroéconomique encore marquée par l'évolution de la crise sanitaire et par un environnement de taux bas et de fortes contraintes réglementaires.

## PRINCIPES DE PRISE DE RISQUE

Les principes de prise de risque ont pour objectif de définir les types de risque que le Groupe est prêt à accepter dans le cadre de son activité.

Ils incluent en particulier les éléments suivants :

### ■ diversification et rentabilité ajustée du risque :

Le Groupe cherche à générer des résultats ajustés des risques qui soient durables et fondés sur les besoins des clients. Pour être durable, la rentabilité doit reposer sur une sélectivité et une évolution contrôlée des actifs de BNP Paribas et sur la recherche d'activités diversifiées. Bien que le Groupe consente à une certaine volatilité de ses revenus, il cherche à contenir en permanence le montant de ses pertes potentielles découlant d'un scénario adverse ;

### ■ solvabilité et profitabilité :

BNP Paribas détient suffisamment de fonds propres pour faire face à un scénario adverse et satisfaire aux exigences réglementaires en vigueur. Dans le cadre de ses activités bancaires, BNP Paribas accepte de prendre des risques lorsque ceux-ci sont accompagnés d'une rentabilité adaptée, projetée sur une durée adéquate et quand leurs impacts potentiels paraissent acceptables ;

### ■ financement et liquidité :

Le Groupe s'assure que la diversification et l'équilibre entre ses emplois et ressources correspondent à une stratégie de financement conservatrice, afin de pouvoir faire face à un scénario adverse. Le Groupe s'assure du respect des ratios de liquidité réglementaires en vigueur ;

### ■ risque de crédit :

Le Groupe ne prend des expositions que sur des clients dont il a une connaissance approfondie et sur la base d'informations complètes et est attentif à la structure des financements qu'il octroie. Le Groupe développe et maintient un portefeuille de risques diversifié, évitant les concentrations (contreparties, secteurs et pays), et s'assure qu'il respecte les politiques de concentration en vigueur ;

### ■ risque de marché :

Le Groupe gère les risques de marché (taux, actions, change, matières premières) dans le cadre suivant :

- pour les activités sur les marchés de capitaux qui sont centrées autour des activités de clientèle, BNP Paribas souhaite garder un profil de risque de marché en ligne avec ce modèle d'activité centré sur ses clients,
- le risque de taux lié à son portefeuille bancaire avec l'objectif de stabiliser ses résultats de manière pérenne et dans des limites acceptables ;

### ■ risque opérationnel :

Le Groupe vise à protéger ses clients, employés et actionnaires du risque opérationnel et a développé dans ce but une infrastructure de gestion du risque opérationnel qui s'appuie sur l'identification des risques potentiels, des stratégies visant à les atténuer et des actions de sensibilisation à ces risques. Certains risques spécifiques ont donné lieu à la définition de principes dédiés, en particulier :

### ■ risque de non-conformité :

Le Groupe s'attache à être en conformité avec toutes les lois et réglementations qui s'appliquent à lui. Il s'engage à déployer un dispositif de gestion du risque de non-conformité, y compris à travers des programmes dédiés à des réglementations particulièrement structurantes pour ses activités,

### ■ risque d'Information, Communication et Technologie (ICT) :

Le Groupe s'attache à réduire les risques liés à la sécurité de son information grâce notamment à diverses actions de sensibilisation, à l'encadrement accru des activités externalisées, à la sécurisation accrue des terminaux, la surveillance des incidents et une veille technologique sur les vulnérabilités et les attaques informatiques ;

### ■ activités d'assurance :

BNP Paribas Cardif est principalement exposé aux risques de crédit, de souscription et de marché. L'entité suit attentivement ses expositions et sa rentabilité en prenant en compte ces risques et l'adéquation de ses fonds propres aux exigences de solvabilité réglementaires et s'attache à maintenir ses pertes potentielles dans des scénarios adverses à des niveaux acceptables ;

### ■ risque lié à la responsabilité sociale et environnementale :

Le Groupe est particulièrement sensible à la performance en matière de responsabilité sociale et environnementale, considérant qu'elle pourrait impacter significativement le profil de risque de ses clients et par conséquent leur solvabilité, en sus d'un risque fort de réputation. BNP Paribas prend donc en compte les risques sociaux et environnementaux dans l'évaluation des risques vis-à-vis de ses clients. Le Groupe suit également ces risques dans le cadre de la conduite de son activité propre, dans celle de ses contreparties ou de ses investissements pour compte propre ou pour compte de tiers.

## SURVEILLANCE DES INDICATEURS DU PROFIL DE RISQUE

Le *Risk Appetite Statement* contient des indicateurs mesurant le profil de risque du Groupe pour les différents types de risques auxquels il est exposé.

À chaque métrique sont assortis des seuils qui reflètent différents niveaux de risque et qui, lorsqu'ils sont atteints, conditionnent un processus préétabli d'information de la Direction Générale et du Conseil d'administration et le cas échéant, de plans d'action à mettre en œuvre.

Ces indicateurs sont suivis trimestriellement dans le tableau de bord des risques présenté au CCIRC.

À titre d'exemples, font partie des indicateurs du *Risk Appetite* et sont repris dans la partie *Chiffres clés* de la section 5.1 :

- les ratios de solvabilité (CET1, Tier 1 et fonds propres totaux) ;
- l'équilibre de la ventilation des actifs pondérés par pôle opérationnel ;
- le coût du risque sur encours (en points de base annualisés) et le ratio des créances douteuses sur encours bruts ;
- les ratios de liquidité (LCR et NSFR).

## TESTS DE RÉSISTANCE

Afin de bénéficier d'un suivi et d'une gestion dynamique des risques, le Groupe a développé un dispositif de tests de résistance (stress tests) complet.

### DISPOSITIF DE TESTS DE RÉSISTANCE

Le dispositif de tests de résistance fait partie intégrante du dispositif de gestion des risques et de pilotage financier, dans un triple objectif de gestion prévisionnelle du risque, de planification des besoins de ressources réglementaires et de liquidité, et d'optimisation du déploiement de ces ressources au sein du Groupe, notamment dans le cadre des processus d'ICAAP et d'ILAAP du Groupe et de ses principales entités.

### Les différents types de tests de résistance

Les tests de résistance sont de deux types :

#### ■ tests de résistance réglementaires :

Il s'agit principalement des exercices de tests de résistance demandés par l'Autorité bancaire européenne, la Banque centrale européenne ou tout autre superviseur.

En 2021, l'ABE et la BCE ont conduit un exercice de test de résistance auprès des 50 plus grandes banques européennes. Comme pour les exercices précédents, les scénarios macroéconomiques et un certain nombre d'hypothèses méthodologiques étaient imposés à l'ensemble des banques afin de permettre une comparabilité des résultats. Les expositions de risque de crédit, de marché et de risque opérationnel, ainsi que les revenus (taux et commissions) ont été soumis à un scénario d'évolution macroéconomique d'une sévérité inédite sur une période de trois années consécutives (« scénario adverse »), s'appliquant par ailleurs à une situation de départ déjà stressée du fait de la crise sanitaire. Cet exercice était le second exercice réglementaire européen réalisé sous la nouvelle norme comptable IFRS 9 et a permis d'analyser son impact sur l'année de crise 2020 et sur une période de renouvellement d'une crise macroéconomique majeure.

Ce test de résistance a démontré la résilience du Groupe au scénario proposé par le Comité européen du risque systémique (CERS) dans le cadre de l'exercice. Pour rappel, l'impact de ce scénario de stress majeur sur les fonds propres de BNP Paribas consistait en une réduction du ratio CET1 plein de - 440 bp par rapport au niveau du 31 décembre 2020 (contre - 288 bp pour l'exercice 2018) à comparer avec un impact moyen de - 485 bp sur l'ensemble des 50 banques européennes testées (contre - 395 bp pour les 48 banques de 2018 et une moyenne de choc abaissée à - 344 bp en écartant les banques anglaises qui ne font plus partie de l'exercice 2021). L'écart entre le choc de BNP Paribas et la moyenne de choc pour les banques testées demeure relativement inchangé avec + 45 bp dans l'exercice 2021 contre + 56 bp dans l'exercice 2018.

En 2019, la BCE avait mené un exercice de test de résistance sur la liquidité regroupant 103 banques européennes. L'exercice consistait en une analyse de sensibilité visant à évaluer l'évolution de la position nette de liquidité des banques dans différentes hypothèses de choc qui pourraient résulter d'une crise de liquidité impactant la banque. Les chocs appliqués aux éléments d'actifs et de passifs ont été définis à partir de crises de liquidité observées ayant impacté des banques en Europe et calibrés selon différents niveaux de sévérité. Ce test de résistance de liquidité a mis en évidence la position de liquidité confortable du Groupe ;

#### ■ tests de résistance internes :

■ tests de résistance dédiés à l'anticipation des risques : leur finalité est la gestion prévisionnelle et le suivi des risques, en particulier qu'ils soient de crédit, de marché, de contrepartie, de taux du portefeuille bancaire, opérationnels, d'activité ou de liquidité. Les résultats des tests de résistance transversaux participent, entre autres objectifs, à la formulation de l'appétit pour le risque de la Banque et à la mesure périodique de son profil de risque. Ils sont périodiquement soumis à la Direction Générale du Groupe ainsi qu'au Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC) du Conseil d'administration par le biais du tableau de bord trimestriel des risques du Groupe. En outre, des tests de résistance *ad hoc* sont effectués, le cas échéant, pour le besoin de Risk & Development Policy Committees, de revues de portefeuilles ou des Comités stratégiques Pays afin d'identifier et d'évaluer les zones de vulnérabilité au sein des portefeuilles du Groupe,

■ tests de résistance budgétaires : ils contribuent à la planification des besoins en capital et en financement sur trois ans. Des tests de résistance sont effectués chaque année dans le cadre de l'élaboration du budget et intégrés dans l'ICAAP et l'ILAAP. Ils sont examinés au niveau des pôles et métiers de la Banque avant d'être consolidés au niveau du Groupe pour donner une vue exhaustive de l'impact sur le capital, la liquidité et les résultats de la Banque.

L'objectif des tests de résistance dans le processus budgétaire est d'évaluer l'impact d'un scénario macroéconomique défavorable sur le Groupe et ses activités. Ces tests de résistance sont intégrés au processus budgétaire annuel, qui se décline sur la base d'un scénario économique central et d'un scénario économique adverse.

L'impact du scénario adverse est mesuré sur le compte de résultat (PNB, coût du risque, etc.), le bilan, les actifs pondérés et les fonds propres.

Le résultat final calculé est une chronique de ratios de solvabilité projetés au niveau du Groupe, ainsi que l'identification éventuelle de mesures d'adaptation nécessaires. Les scénarios retenus, les résultats des tests de résistance et les propositions d'actions correctrices éventuelles (allègement des expositions sur un sous-segment, modification de la politique de financement, de liquidité, etc.) sont intégrés aux synthèses budgétaires présentées à la Direction Générale lors du processus budgétaire. Par ailleurs, dans l'ICAAP du Groupe, la solvabilité du Groupe peut être analysée dans des scénarios adverses alternatifs à celui du budget adverse, définis en fonction de thématiques de risque ponctuellement identifiées par le Groupe,

■ tests de résistance inversés (reverse stress tests) : ils sont conduits dans le cadre du plan de remédiation et de résolution de la Banque et de l'ICAAP. Les tests de résistance inversés consistent en l'identification de scénarios susceptibles de conduire à une baisse des ratios de solvabilité de la Banque sous des niveaux prédéfinis suivant les cadres d'usage considérés. Ces exercices permettent de détecter d'éventuelles fragilités de la Banque aux évolutions de certains facteurs de risque et de conduire des analyses poussées des mesures de remédiation qui pourraient être mises en œuvre par les métiers ou au niveau du Groupe.

## Gouvernance et mise en œuvre

Ce dispositif bénéficie d'une gouvernance établie, avec des responsabilités partagées entre le Groupe et les entités opérationnelles, afin d'en favoriser l'insertion opérationnelle et la pertinence. Le Groupe dispose depuis 2017 d'un programme de Stress Testing et de Planification Étendue (« STEP ») servant tant le Groupe que ses filiales et ses lignes de métier. Le programme STEP a pour objectif de continuer à répondre efficacement aux différents exercices de tests de résistance réglementaires, tel ceux de l'ABE et de la BCE, et à développer des pratiques de tests de résistance internes nécessaires à la bonne gestion des risques et à la planification des ressources du Groupe.

Les fonctions Finance, RISK et ALM Treasury ont créé une équipe partagée, Stress Testing et Simulations Financières (« STFS »), en charge de la mise en œuvre du programme STEP et de son déploiement à travers les entités et activités du Groupe.

L'équipe STFS est plus particulièrement en charge de :

- la définition et la mise en œuvre de la structure ciblée du Groupe en matière de tests de résistance et d'ICAAP en couvrant les problématiques organisationnelles, de modélisation, de systèmes d'information et de gouvernance associées ;
- la conduite de l'ensemble des exercices de tests de résistance du Groupe en s'appuyant notamment sur les équipes existantes au sein de RISK et de la fonction Finance ;
- l'accompagnement des initiatives de tests de résistance et d'ICAAP des métiers et des entités juridiques du Groupe pour assurer une cohérence d'ensemble et rationaliser le dispositif ;
- la coordination du dispositif de simulation financière du Groupe et de son adaptation aux enjeux du SREP ;
- la production du rapport ICAAP du Groupe et pour certains risques, le chiffrage du capital interne.

Les méthodologies de tests de résistance sont déclinées selon les grandes familles de risques, et font l'objet d'une revue indépendante.

Les tests de résistance peuvent être élaborés au niveau du Groupe, d'un métier ou d'un sous-portefeuille donné, sur un ou plusieurs types de risques et sur un nombre de variables plus ou moins important en fonction de l'objectif poursuivi. Le cas échéant, les résultats des modèles quantitatifs peuvent être ajustés par des jugements experts.

Depuis sa création, le dispositif de tests de résistance du Groupe évolue de manière permanente afin d'intégrer les derniers développements dans ce domaine, que ce soit en termes de méthodologies ou d'insertion opérationnelle accrue dans les processus de gestion du Groupe. Le dispositif de tests de résistance dédié par type de risque est détaillé dans les sections 5.4 *Risque de crédit*, 5.6 *Risque de contrepartie* et 5.7 *Risque de marché*.

## DÉFINITION DES SCÉNARIOS DE TESTS DE RÉSISTANCE INTERNES

Dans les exercices de test de résistance, il est d'usage de distinguer le scénario central du ou des scénarios adverses (et favorable le cas échéant). De manière générale, un scénario macroéconomique est un ensemble de valeurs de variables macroéconomiques (le PIB et ses composantes, l'inflation, l'emploi et le chômage, les taux d'intérêt et de change, les valeurs des cours boursiers, les prix des matières premières, etc.) et financières projetées sur une période donnée future.

## Scénario central

Le scénario central est considéré comme le scénario le plus probable sur la période de projection retenue. Le scénario central est construit par la Recherche économique du Groupe en collaboration avec d'autres fonctions et métiers spécialisés bénéficiant d'une expertise particulière, notamment :

- ALM Treasury (pour les taux d'intérêt) ;
- Wealth Management (pour les indices actions) ;
- BNP Paribas Real Estate (pour l'immobilier commercial) ;
- les économistes locaux (lorsqu'une expertise régionale est nécessaire) ;
- RISK (pour la coordination et la cohérence globale du scénario).

Le scénario global est composé de scénarios régionaux et nationaux (zone euro, France, Italie, Belgique, Espagne, Allemagne, Royaume-Uni, Pologne, Turquie, États-Unis, Japon, Chine, Inde, Russie, etc.) cohérents entre eux.

## Scénario adverse

Un scénario adverse décrit un ou plusieurs chocs potentiels pouvant affecter l'environnement économique et financier au cours de la période de projection, comme la concrétisation d'un ou de plusieurs risques pesant sur le scénario central. Ainsi, un scénario adverse est toujours défini par rapport à un scénario central, les chocs associés au scénario adverse étant traduits sur les variables économiques et financières énumérées plus haut sous la forme d'écart par rapport à leur valeur dans le scénario central. Le scénario adverse est construit par RISK en collaboration avec les mêmes fonctions et métiers spécialisés sollicités dans le cadre du scénario central.

## Construction des scénarios

Les scénarios central, adverse et favorable sont revus à une fréquence trimestrielle par l'équipe STFS pour le suivi des métriques d'appétit pour le risque de la Banque et les calculs de provisions de crédit dans le cadre d'IFRS 9 (voir note annexe 2.h aux états financiers consolidés).

Ils sont validés (ainsi que le scénario central) par la Direction Générale du Groupe en juin et en septembre dans le cadre du processus budgétaire du Groupe. Pour les deux autres exercices trimestriels (en mars et en décembre), les scénarios sont validés conjointement par le Directeur des Risques et le Directeur Financier du Groupe.

Les scénarios sont ensuite utilisés pour calculer les pertes attendues (ou l'impact en termes de plus- ou moins-values dans le cas de risques de marché) pendant l'année pour tous les portefeuilles du Groupe :

- pour les portefeuilles exposés au risque de crédit ou de contrepartie et pour le portefeuille d'actions du portefeuille bancaire, ce calcul mesure l'impact du scénario sur le coût du risque et les actifs pondérés en cas de dégradation de la qualité des portefeuilles générée par le scénario macroéconomique ou de mouvements défavorables des cours des actions. Les tests de résistances au risque de crédit sont simulés sur l'ensemble du portefeuille de la Banque pour toutes les régions et pour tous les portefeuilles prudentiels, à savoir Clientèle de détail, Entreprises et Établissements ;
- pour les portefeuilles relatifs aux opérations de marché, les variations de valeur et leur impact sur le résultat net sont calculés en simulant un choc ponctuel, cohérent avec le scénario d'ensemble.

Les calculs décrits ci-dessus et les méthodologies connexes pour les tests de résistance sur les risques de crédit et de marché sont coordonnés de manière centralisée au niveau du Groupe par l'équipe STFS. Ils impliquent également dans leur conception et leur mise en œuvre différentes équipes d'experts au niveau du Groupe et des territoires.

Enfin, dans le scénario de budget adverse, des risques propres au Groupe et à ses métiers et ne faisant pas partie du scénario macroéconomique adverse sont ajoutés. Ils sont identifiés et quantifiés soit par les métiers du Groupe soit de manière centrale pour ceux susceptibles d'impacter le Groupe dans son ensemble.

## 5.4 Risque de crédit

Le risque de crédit est défini comme la conséquence liée à la probabilité que l'emprunteur ou une contrepartie ne remplisse pas ses obligations conformément aux conditions convenues. L'évaluation de cette probabilité de défaut et du taux de recouvrement du prêt ou de la créance en cas de défaut est un élément essentiel de l'évaluation de la qualité du crédit.

### EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT

Le tableau ci-après présente le montant des expositions brutes de l'ensemble des actifs du Groupe BNP Paribas exposés au risque de crédit. Les positions de titrisation efficaces du portefeuille bancaire ainsi que les produits dérivés et les opérations de pensions exposés au risque de contrepartie sont exclus de cette section et présentés respectivement en section 5.5 et section 5.6.

Conformément au règlement d'exécution (UE) n° 2021/637, les participations en action traitées en approche standard et selon la méthode de pondération simple sont incluses dans la présente section.

Les principales différences entre les valeurs nettes comptables du bilan prudentiel et les montants d'exposition utilisés à des fins réglementaires sont présentées dans le tableau n° 10 de la partie *Champ d'application* de la section 5.2.

Ces montants d'exposition brute ne tiennent pas compte des garanties reçues ni des sûretés obtenues par le Groupe dans le cadre de son activité courante de gestion du risque de crédit (voir partie *Techniques d'atténuation du risque de crédit*).

#### ► TABLEAU N° 25 : EXPOSITIONS BRUTES AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CLASSE D'EXPOSITION ET PAR TYPE D'APPROCHE

Expositions <i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2021				31 décembre 2020				Variations	
	Approche IRBA	Approche standard <sup>(*)</sup>	Méthode de pondération simple	Total	Approche IRBA	Approche standard <sup>(*)</sup>	Méthode de pondération simple	Total	Total	Total – hors effet change
Administrations centrales et banques centrales	469 741	55 167	-	524 908	429 083	44 053	-	473 137	51 771	47 462
Entreprises	636 914	141 136	-	778 050	602 043	140 265	-	742 308	35 742	18 358
Établissements <sup>(**)</sup>	52 369	25 182	-	77 552	53 740	26 696	-	80 437	(2 885)	(4 494)
Clientèle de détail	290 972	177 146	-	468 117	284 356	173 760	-	458 117	10 000	10 167
Actions	-	4 389	14 393	18 782	-	781	17 002	17 783	999	984
Autres actifs risqués <sup>(***)</sup>	1 738	41 916	-	43 654	578	28 010	-	28 588	15 066	14 831
<b>TOTAL</b>	<b>1 451 734</b>	<b>444 936</b>	<b>14 393</b>	<b>1 911 063</b>	<b>1 369 802</b>	<b>413 566</b>	<b>17 002</b>	<b>1 800 369</b>	<b>110 694</b>	<b>87 309</b>

(\*) Dans les paragraphes suivants, les encours traités en approche standard sont ventilés selon les classes d'exposition standard réglementaires.

(\*\*) La classe d'exposition « Établissements » correspond aux établissements de crédit et entreprises d'investissement, y compris ceux reconnus comme tels par des pays tiers. En outre cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.

(\*\*\*) Les Autres actifs risqués recouvrent les immobilisations, les comptes de régularisation et les valeurs résiduelles.

L'exposition liée à l'acquisition de prêts sur le marché secondaire représente en 2021 un montant marginal.

## ÉVOLUTION DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT

La progression hors effet change des expositions au risque de crédit (hors Autres actifs risqués et Actions) d'un montant total de 87 milliards d'euros en 2021 s'explique par l'augmentation du niveau de liquidité placé dans les banques centrales de l'Eurosystème, ainsi que par l'activité courante de la Banque. Les effets de change influencent la variation d'exposition de façon significative (+ 23 milliards d'euros) sous l'effet de l'appréciation du dollar américain (+ 22 milliards d'euros). En dehors de ces effets de change, les principales variations par classe d'exposition sont les suivantes :

- la hausse des expositions sur les administrations centrales et banques centrales de + 47 milliards d'euros est liée aux importants volumes de liquidité placés dans les banques centrales européennes et américaines ;
- la hausse des expositions sur les entreprises de + 18 milliards d'euros est portée essentiellement par CIB (+ 22 milliards d'euros, dont 10 milliards d'euros en Amérique du Nord, 7 milliards en Europe et 3 milliards en Asie) ;
- la hausse des expositions sur la clientèle de détail + 10 milliards d'euros principalement de Domestic Markets, notamment en Belgique (+ 4 milliards d'euros) et en France (+ 3 milliards d'euros).

## APPROCHES RETENUES POUR LE CALCUL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES

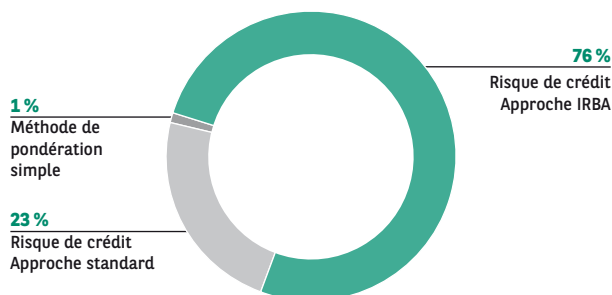
BNP Paribas a opté pour les méthodes les plus avancées de l'accord Bâle 3. En conformité avec la Directive européenne et sa transposition en droit français, le Groupe a été autorisé en 2007 par le superviseur à utiliser ses méthodes de notations internes pour calculer ses exigences de fonds propres à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Sur le risque de crédit, la part des expositions brutes en approche IRBA est de 76 % au 31 décembre 2021, répartition inchangée par rapport au 31 décembre 2020. Ce périmètre significatif inclut notamment le pôle Corporate and Institutional Banking (CIB), la Banque De Détail en France (BDDF), BNL SpA, une partie de l'activité de BNP Paribas Personal Finance (portefeuille de crédit à la consommation) ainsi que les entités BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas. Sur le périmètre du groupe Fortis, qui bénéficiait préalablement à son acquisition d'un accord de la part de son superviseur pour l'utilisation de l'approche avancée, les principaux modèles ont convergé vers les méthodologies du Groupe (à l'exception de ceux concernant la clientèle de détail). Le périmètre IRBA laisse toutefois en dehors du champ certaines entités comme celles du sous-groupe BancWest ou les filiales des pays émergents.

Sur le périmètre des participations en actions, le Groupe a principalement opté pour la méthode de pondération simple.

### ► GRAPHIQUE N° 7 : EXPOSITIONS BRUTES AU RISQUE DE CRÉDIT PAR TYPE D'APPROCHE

Au 31 décembre 2021



Montant total : 1 911 milliards d'euros

Au 31 décembre 2020



Montant total : 1 800 milliards d'euros



Les montants et pourcentages ci-dessous sont présentés nets de provisions pour risque de crédit.

Le périmètre des expositions faisant l'objet de l'utilisation partielle permanente de l'approche standard est limité à BNL et à quelques entités du groupe BNP Paribas Fortis.

► **TABLEAU N° 26 : CHAMP D'APPLICATION DES APPROCHES IRBA ET STANDARD (EU CR6-A)**

En millions d'euros	31 décembre 2021				
	Valeur exposée au risque des expositions traitées en IRBA <sup>(1)</sup>	Exposition aux fins du ratio de levier <sup>(2)</sup>			
		Total de l'exposition aux fins du ratio de levier <sup>(2)</sup> en approche standard et en approche IRBA	dont part de l'exposition faisant l'objet de l'utilisation partielle permanente de SA (%)	dont part de l'exposition en approche IRBA (%)	dont part de l'exposition faisant l'objet d'un plan de déploiement (%)
Administrations centrales ou banques centrales	467 794	522 330	0,36 %	89,46 %	10,19 %
<i>dont administrations régionales ou locales</i>		14 416	2,26 %	97,72 %	0,02 %
<i>dont entités du secteur public</i>		35 085	0,04 %	66,07 %	33,89 %
Établissements	36 419	55 756	2,68 %	64,48 %	32,84 %
Entreprises	318 331	408 494	0,11 %	75,85 %	24,04 %
<i>dont financement spécialisé – IRBA</i>		55 341	0,00 %	100,00 %	0,00 %
Clientèle de détail	259 504	390 329	1,17 %	64,82 %	34,01 %
<i>dont expositions garanties par des biens immobiliers PME</i>		12 300	0,00 %	85,70 %	14,30 %
<i>dont expositions garanties par des biens immobiliers non-PME</i>		203 026	1,80 %	84,69 %	13,52 %
<i>dont expositions renouvelables éligibles</i>		9 243	0,00 %	41,47 %	58,53 %
<i>dont PME</i>		58 543	1,26 %	47,84 %	50,90 %
<i>dont autres expositions sur la clientèle de détail</i>		107 217	0,18 %	36,09 %	63,73 %
Actions	14 313	16 349	0,00 %	87,55 %	12,45 %
Autres actifs risqués	1 390	42 530	5,80 %	3,95 %	90,25 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 097 752</b>	<b>1 435 787</b>	<b>0,76 %</b>	<b>75,36 %</b>	<b>23,88 %</b>

(1) Valeur exposée au risque utilisée dans le calcul des actifs pondérés du ratio de solvabilité conformément à l'article 166 du Règlement (UE) n° 575/2013.

(2) Valeur d'exposition utilisée comme mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier conformément à l'article 249 du Règlement (UE) n° 876/2019.

## DISPOSITIF DE GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

### LES POLITIQUES DE CRÉDIT [Audité]

L'activité de crédit de la Banque s'inscrit dans le cadre de la Politique Générale de Crédit. Elle s'applique à toutes les activités du Groupe qui génèrent du risque de crédit ou de contrepartie. La Politique Générale de Crédit fixe des principes généraux (processus d'analyse des risques et de décision, respect des normes les plus élevées en matière de conformité et d'éthique) applicables à tout risque de crédit ainsi que des principes spécifiques relatifs au risque pays, aux risques sectoriels, à la sélection des clients et à la structuration des opérations de crédit. Cette politique générale est déclinée en politiques spécifiques adaptées à la nature des activités ou des contreparties.

Ces politiques de crédit sont régulièrement mises à jour en fonction de l'évolution de l'environnement de crédit dans lequel opère le Groupe.

### Prise en compte de la responsabilité sociale et environnementale (RSE)

Des clauses relatives à la responsabilité sociale et environnementale sont intégrées depuis 2012 dans les nouvelles politiques spécifiques de crédit ou à l'occasion de la mise à jour des politiques existantes.

En outre, des politiques sectorielles et d'exclusion de financement de certains secteurs présentant de forts enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) (décrites dans la partie *Engagement 3 : Une gestion rigoureuse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance* du chapitre 7) ont été mises en place depuis 2011 et régulièrement renforcées par la suite. Ces risques sont également analysés dans le cadre des revues sectorielles et des enveloppes pays.

Par ailleurs, le Groupe conduit un certain nombre d'actions pour mieux insérer dans son dispositif de risque de crédit les facteurs de risques ESG et notamment ceux relatifs au changement climatique. Dans ce cadre, le Groupe continue de renforcer l'analyse ESG de ses clients afin de la rendre plus systématique et de mieux appréhender le profil de risques ESG associé.

### L'élargissement de l'analyse ESG des clients entreprises grâce à un nouvel outil d'évaluation des risques : l'ESG Assessment

BNP Paribas prend en compte des critères ESG dans ses processus de décision. En effet, des critères ESG sont intégrés dans le Know Your Client (KYC) et dans 22 politiques de crédit et de notation.

En plus des outils d'évaluation des risques ESG actuels (politiques sectorielles, CSR screening, politiques spécifiques de crédit, questionnaires liés à la loi sur le devoir de vigilance), un nouveau cadre d'évaluation ESG est déployé depuis juin 2021 : l'ESG Assessment. Il permet d'identifier, d'évaluer et de suivre les performances et les risques ESG des entreprises clientes par secteur avec une approche commune au sein du Groupe pour un segment donné de clients.

Globalement, l'évaluation vise à effectuer une analyse ESG systématique dans le cadre du processus de crédit, l'un des fondements de l'activité bancaire, intégrant ainsi des critères ESG aux autres critères inclus dans l'évaluation du profil de crédit de la contrepartie.

L'ESG Assessment couvre les dimensions environnementales (climat et biodiversité), sociales (santé sécurité et impact sur les communautés) et de gouvernance (éthique des affaires) à travers un ensemble de questions, complétées par une analyse des controverses touchant le client. Les questionnaires développés dans ce cadre sont spécifiques à chaque secteur afin de mieux intégrer les défis et les enjeux propres à leurs activités.

Cet outil permettra d'évaluer la conformité des clients aux politiques sectorielles, ainsi que la maturité de leur stratégie ESG et de sa mise en œuvre.

Le déploiement de l'ESG Assessment, inclus dans les dossiers de crédit pour tous les secteurs d'activité et groupes d'activités, permettra à la fonction RISK d'exercer un contrôle renforcé sur les dimensions ESG lors de comités de crédit, sur une base documentée. Actuellement conçu pour les grandes entreprises, ce cadre sera progressivement adapté et étendu à différents segments de clients.

### LES PROCÉDURES DE DÉCISION INDIVIDUELLE [Audité]

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations individuelles de crédit exercées par des responsables ou représentants d'équipes commerciales avec l'accord d'un représentant de RISK nommé désigné. L'accord de crédit est toujours donné par écrit, que ce soit au moyen d'un processus de recueil de signatures ou par la tenue formelle d'un Comité de crédit. Les délégations se déclinent en montant de risques par groupe d'affaires variant selon les catégories de notes internes et les spécificités des métiers. Toutes les transactions proposées font l'objet d'une revue détaillée de la situation actuelle et future de l'emprunteur ; cette revue, faite à la mise en place de la transaction et ensuite mise à jour au moins une fois par an, permet au Groupe de s'assurer qu'il a une connaissance complète de l'emprunteur et qu'il peut suivre son évolution. Certains types de crédit – prêts aux institutions financières, risques souverains ou risques relatifs à des secteurs de l'économie présentant des risques de cyclicité ou d'évolutions rapides – impliquent le suivi de procédures d'encadrement ou de consultation d'experts sectoriels ou de spécialistes désignés. Des procédures simplifiées faisant place à des outils statistiques d'aide à la décision sont appliquées dans la banque de détail.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la Politique Générale de Crédit et, le cas échéant, des politiques spécifiques applicables. Les exceptions matérielles font l'objet d'un processus d'approbation particulier. BNP Paribas subordonne ses engagements à l'examen en profondeur des plans de développement connus de l'emprunteur, à la compréhension de tous les aspects structurels des opérations et à sa capacité à en assurer le suivi.

Le Comité de crédit de Direction Générale (CCDG) est le Comité de plus haut niveau dans le Groupe pour les décisions relatives au risque de crédit et de contrepartie. Il est amené à statuer sur des demandes de crédit dont le montant dépasse les délégations individuelles ou qui dérogent aux principes de la Politique Générale de Crédit.

## LES PROCÉDURES DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DE PORTEFEUILLE [Audité]

### Surveillance des encours

Le dispositif de surveillance des encours repose sur les équipes de contrôle dont la responsabilité est de garantir, en permanence, la conformité aux décisions, la fiabilité des données de reporting et la qualité du suivi des risques. La production journalière des situations irrégulières de crédit et l'utilisation de diverses techniques d'alertes facilitent l'identification précoce des dégradations de situation. Les différents niveaux de surveillance s'exercent sous le contrôle de RISK. Les dossiers placés sous surveillance ou non performants (voir partie *Expositions, provisions et coût du risque*) font l'objet d'une surveillance renforcée par le biais des Comités trimestriels dédiés (voir la partie *Gouvernance* de la section 5.3 *Gestion des risques*). Pour compléter ce dispositif, le Comité des débiteurs se réunit mensuellement pour déterminer le montant des provisions individuelles des dossiers douteux sur base des flux financiers attendus.

Dans le cadre de leurs responsabilités, des équipes de contrôle assurent le suivi des encours par rapport aux autorisations approuvées, des clauses particulières (*covenants*) et des prises de garanties. Ceci permet de détecter des indications de détérioration par rapport au profil de risque approuvé par le Comité de crédit. Les équipes de contrôle attirent l'attention des équipes RISK et métiers sur les exceptions de non-conformité aux décisions des Comités de crédit, et contrôlent leur résolution. Certains cas requièrent une alerte particulière au Senior Management de RISK et des métiers. Il s'agit notamment de la non-résolution des exceptions et/ou des indications importantes de détérioration du profil de risque par rapport à celui approuvé par le Comité de crédit.

Par ailleurs, la Politique Générale de Crédit intègre depuis 2018 les vérifications particulières à mettre en œuvre dans le cas de crédits consentis à des clients à taux de levier élevés, en ligne avec le texte d'orientation de la Banque centrale européenne.

Depuis le 30 juin 2020, le Groupe a mis en place au sein de ses entités un dispositif de suivi spécifique des dossiers ayant fait l'objet de moratoires accordés à la suite de la crise sanitaire, conformément à la demande de la BCE. Ainsi, le montant de prêts sujets à moratoires est déclaré mensuellement à la BCE, et ils font l'objet d'un reporting réglementaire trimestriel conformément aux orientations de l'ABE (voir partie *Expositions sujettes à moratoires et garanties publiques*). De plus, le suivi des moratoires est présenté au niveau des organes de gouvernance internes et une synthèse réalisée pour le CCIRC.

### Suivi et gestion d'ensemble des portefeuilles

La sélection et l'évaluation précise des risques pris individuellement sont complétées d'un dispositif de reporting à des niveaux plus agrégés de portefeuille, selon des axes pôles/métiers ou transverses de zones géographiques, secteurs, activités/produits.

La politique de gestion d'ensemble des portefeuilles de risque de la Banque, incluant des politiques de concentration par débiteur, par secteur et par pays, s'appuie sur ce dispositif de reporting, et les Comités de risque du Groupe examinent les résultats de ces reportings et analyses :

- les concentrations de risque par pays sont gérées par des enveloppes de risque pays déterminées, au niveau de délégation approprié pour le pays considéré. Le Groupe, présent dans la plupart des zones économiquement actives conformément à sa vocation, s'attache ainsi à éviter les concentrations excessives de risque sur des pays dont les infrastructures politiques et économiques sont reconnues comme faibles ou dont la situation économique est fragilisée. Les enveloppes pays sont revues *a minima* une fois par an et leurs utilisations font l'objet d'un reporting trimestriel ;
- le Groupe suit étroitement les concentrations individuelles sur des groupes d'affaires entreprises, des institutions financières ou des états souverains. Ces concentrations sont rapportées dans le rapport trimestriel sur les risques au CCIRC. Les politiques afférentes mises en place par le Groupe sont décrites dans la partie *Diversification de l'exposition au risque de crédit* de cette section ;
- le Groupe fait régulièrement des revues de portefeuille dans certaines industries soit en raison de la taille des expositions du Groupe sur ce secteur, soit en raison de problématiques de risque liées à ce secteur (cyclicité, évolution technologique rapide). Dans ces revues, les problématiques ESG font l'objet d'un focus particulier pour les secteurs potentiellement sensibles. Le Groupe s'appuie sur l'expertise des métiers concernés et de spécialistes sectoriels indépendants travaillant dans la fonction RISK (Études Industrielles et Sectorielles). Ces revues permettent à la Direction Générale, et le cas échéant au CCIRC, d'avoir une vue globale des expositions du Groupe sur le secteur considéré et de décider d'orientations stratégiques. À titre d'illustration, les secteurs Mines et Métaux, Pétrole & Gaz, Production d'électricité, Immobilier commercial, Immobilier résidentiel, Télécoms, Financement de projets, Financement maritime ou encore Aviation ont ainsi fait l'objet d'une revue interne de portefeuille au cours de l'année 2021.

Les tests de résistance permettent d'évaluer les vulnérabilités du portefeuille en mesurant l'impact de différents scénarios adverses. Ils sont conduits trimestriellement sur l'ensemble du portefeuille et de manière *ad hoc* sur des sous-portefeuilles afin d'identifier d'éventuelles concentrations. Ils contribuent à assurer que l'exposition au risque de crédit est conforme à l'appétit pour le risque de la Banque.

Enfin, BNP Paribas utilise éventuellement des instruments de transfert du risque de crédit, comme les opérations de titrisation, les dérivés de crédit et l'assurance crédit, pour atténuer les risques pris individuellement, réduire la concentration du portefeuille ou les pertes maximales qui seraient liées à des scénarios de crise.

## LES PROCÉDURES D'ÉVALUATION DES DÉPRÉCIATIONS [Audité]

Le Groupe applique les procédures de dépréciation décrites ci-dessous pour l'ensemble des encours soumis aux dépréciations (voir note annexe 1.e.5) *Dépréciation des actifs financiers au coût amorti et des instruments de dette en valeur de marché par capitaux propres* :

### ■ Procédure d'évaluation des dépréciations pour les encours sains :

Une provision pour dépréciation pour les encours classés en strate 1 ou en strate 2 est constituée par chacun des pôles sur la base d'estimations des pertes de crédit attendues. Celle-ci est déterminée trimestriellement lors d'un Comité réunissant le Directeur Financier et le Directeur de RISK de chaque pôle. Les estimations des pertes de crédit attendues résultent du risque de défaut dans les 12 mois à venir dans le cas des instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale (strate 1) ou à maturité dans le cas des encours non dépréciés dont le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale (strate 2). Un outil utilisé par la plupart des métiers du Groupe permet de réaliser ces calculs en s'appuyant sur les paramètres du dispositif de notation décrit ci-après ;

### ■ Procédure d'évaluation des dépréciations des encours en défaut :

Mensuellement, les encours en défaut sur les entreprises, institutions financières ou pays souverains nécessitant une révision de leur dépréciation font l'objet, sous la responsabilité de RISK, d'un examen visant à déterminer l'éventuelle réduction de valeur qu'il conviendrait d'appliquer, qu'elle soit directe ou par voie de dépréciation, selon les modalités d'application des règles comptables retenues (voir note annexe 1.e.5). Pour les encours en défaut sur la clientèle de détail, différentes méthodologies sont utilisées au sein du Groupe (avis d'expert, calcul statistique). Ces dépréciations sont dites de strate 3. Cette réduction de valeur est établie à partir de l'évaluation actualisée des flux nets probables de recouvrement issus de plusieurs scénarios et tenant compte de la possible réalisation des garanties détenues. L'estimation des flux de trésorerie attendus tient également compte d'un scénario de flux de trésorerie provenant de la cession éventuelle des prêts ou d'ensemble de prêts en défaut. Le produit de la vente prévu est net des coûts associés à la vente.

## LE DISPOSITIF DE NOTATION [Audité]

Chaque contrepartie est notée en interne selon des principes communs au Groupe, quelle que soit la méthode de calcul de capital réglementaire.

La Banque a défini un système de notations complet, en ligne avec les exigences des superviseurs bancaires au titre de l'adéquation des fonds propres. Son caractère approprié et l'adéquation de sa mise en œuvre sont évalués et vérifiés par le contrôle périodique de la Banque. Sa conformité réglementaire a été attestée par le superviseur en décembre 2007 et fait depuis l'objet de contrôles réguliers.

En ce qui concerne les crédits aux établissements, aux entreprises, aux financements spécialisés et aux États souverains, il prend en compte trois paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut (PD) de la contrepartie, qui s'exprime au moyen d'une note, le Taux de Récupération Global (TRG) ou son complémentaire la perte en cas de défaut (LGD), qui est attaché à la structure des transactions, et le facteur de conversion (*Credit Conversion Factor* – CCF) qui estime la part en risque des engagements hors bilan.

L'échelle des notes de contrepartie comprend douze niveaux : dix niveaux pour les clients sains qui couvrent tous les niveaux de qualité de crédit de « excellent » à « très préoccupant » ; deux niveaux pour ce qui concerne les clients considérés comme en défaut selon la définition du superviseur bancaire.

La confirmation ou la modification des paramètres de probabilité de défaut et de TRG applicables à chacune des transactions intervient au moins une fois l'an, dans le cadre du processus d'approbation ou de revue annuelle des crédits. Elle repose sur l'expertise des intervenants des métiers et, en second regard, des représentants de RISK (ces derniers ayant la décision finale en cas de désaccord avec le métier). Elle s'appuie sur des outils adaptés, que ce soient des aides à l'analyse ou des scores, le choix des techniques et leur caractère automatique au plan de la décision variant selon la nature des risques considérés.

Sur le périmètre de la clientèle de détail, le dispositif s'appuie également sur les trois paramètres que sont la probabilité de défaut (PD), le taux de récupération global (TRG) et le facteur de conversion (*Credit Conversion Factor* – CCF). En revanche, l'application des méthodes de notation pour déterminer ces paramètres est réalisée de manière automatique.

Les estimations internes des paramètres de risque sont utilisées dans la gestion quotidienne de la Banque conformément aux préconisations de la réglementation. Ainsi, au-delà du calcul des exigences de fonds propres, ils sont utilisés, par exemple, pour la définition des délégations, à l'octroi des crédits ou lors de leur renouvellement, pour les mesures de rentabilité, pour déterminer les provisions, et pour les analyses de portefeuille.

► **TABLEAU N° 27 : CORRESPONDANCE INDICATIVE DES NOTES INTERNES DE CONTREPARTIE AVEC L'ÉCHELLE TYPE DES AGENCES DE NOTATION ET LES PROBABILITÉS DE DÉFAUT MOYENNES ATTENDUES**

	Note interne BNP Paribas	Notation de crédit émetteur long terme S&P/Fitch	PD moyennes attendues
Investment Grade	1+	AAA	0,01 %
	1	AA+	0,01 %
	1-	AA	0,01 %
	2+	AA-	0,02 %
	2	A+/A	0,03 %
	2-	A-	0,04 %
	3+/3/3-	BBB+	0,06 % à 0,10 %
	4+/4/4-	BBB	0,13 % à 0,21 %
Non Investment Grade	5+/5/5-	BBB-	0,26 % à 0,48 %
	6+	BB+	0,69 %
	6/6-	BB	1,00 % à 1,46 %
	7+/7	BB-	2,11 % à 3,07 %
	7-	B+	4,01 %
	8+/8/8-	B	5,23 % à 8,06 %
	9+/9/9-	B-	9,53 % à 13,32 %
	10+	CCC	15,75 %
Défaut	10	CC	18,62 %
	10-	C	21,81 %
	11	D	100 %
	12	D	100 %

Une correspondance indicative entre les notes internes de la Banque, d'une part, et les notations d'émetteur long terme attribuées par les principales agences de notation, d'autre part, a été mise au point au sein du Groupe. Toutefois, BNP Paribas a une clientèle beaucoup plus large que les seules contreparties notées par les agences de notation. La correspondance n'a pas de sens pour la banque de détail. Elle est utilisée au moment de l'attribution ou de la revue des notes internes afin d'identifier d'éventuelles divergences d'appréciation de la probabilité de défaut d'un tiers entre une ou plusieurs agences de notation et la Banque. Il n'est toutefois pas dans l'objectif de la notation interne de reproduire ni même d'approcher les notations attribuées par les agences externes. Des écarts significatifs de notation, à la hausse ou à la baisse, existent au sein du portefeuille. Certaines contreparties notées 6 ou 7 par BNP Paribas pourraient être considérées comme « Investment Grade » par des agences de notation.

Pour plus de détails, voir les paragraphes *Dispositif de notation interne applicable aux États souverains, institutions financières, entreprises et financements spécialisés* et *Dispositif de notation interne propre à la clientèle de détail*.

## TESTS DE RÉSISTANCE – RISQUE DE CRÉDIT

Des modèles quantitatifs ont été développés et permettent de relier les paramètres de risque de crédit et la migration de rating aux variables macroéconomiques et financières, définies dans les scénarios de tests de résistance (cf. partie *Tests de résistance* en section 5.3) tant sur l'historique que sur un horizon de projection donné.

La qualité des méthodologies déployées est assurée par :

- une gouvernance stricte en termes de séparation des attributions et responsabilités ;
- un examen par une entité indépendante des dispositifs existants (modèles, méthodologies, outils) ;
- une évaluation périodique de l'efficacité et de la pertinence de l'intégralité du dispositif.

Cette gouvernance s'appuie sur des politiques et des procédures internes, sur la supervision des Comités de stress test du risque de crédit par métier, ainsi que sur une intégration des tests de résistance au dispositif de gestion des risques.

Une politique des tests de résistance de risque de crédit, validée au Comité capital de juillet 2013, existe au niveau Groupe et est utilisée dans le cadre des différents types de tests de résistance (réglementaire, périodique et *ad hoc*).

Le dispositif central de tests de résistance est articulé de manière cohérente avec la structure définie dans les orientations de tests de résistance européens de l'ABE :

- il repose sur les paramètres utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres (EAD, PD et LGD réglementaires) ;
- l'espérance de perte conditionnelle à la macroéconomie est utilisée comme mesure du coût du risque généré par les nouveaux défauts ;
- le stress du coût du risque est complété par des impacts sur les provisions de strates 1 et 2 et sur le provisionnement du stock d'encours douteux ;
- le stress du capital réglementaire provient de la migration de notation, du passage en douteux et du stress de la PD réglementaire utilisée dans le calcul des exigences de fonds propres.

Dans le cas du stress des actifs pondérés, la perte en cas de défaut (LGD) n'est pas stressée puisqu'elle est considérée comme *downturn*. Dans celui du stress du coût du risque, le taux de perte (également appelé *LGD Point-in-time – LGD PIT*) peut être stressé via un lien avec les variables macroéconomiques et financières ou avec les taux de défaut.

Les tests de résistance de risque de crédit sont utilisés dans le cadre de l'évaluation de l'appétit pour le risque du Groupe, et plus spécifiquement lors des revues de portefeuilles.

## DIVERSIFICATION DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition brute du Groupe au risque de crédit s'élève à 1 897 milliards d'euros au 31 décembre 2021, en forte augmentation par rapport à 31 décembre 2020 à 1 783 milliards d'euros. Cette hausse est principalement portée par l'augmentation des volumes de liquidité placés dans les banques centrales européennes et par l'activité courante de la Banque. Ce portefeuille, analysé ci-après en termes de diversification, recouvre l'ensemble des expositions au risque de crédit présentées dans le tableau n° 25, à l'exception des expositions sur actions traitées selon la méthode par pondération simple, présentées dans la partie *Risque de crédit : participations en actions traitées selon la méthode de pondération simple*.

Ces montants d'exposition s'appuient sur la valeur comptable brute des actifs financiers. Ils ne tiennent pas compte des garanties reçues ni des sûretés obtenues par le Groupe dans le cadre de son activité courante de gestion du risque de crédit (voir partie *Techniques d'atténuation du risque de crédit*).

Les éléments constituant ce portefeuille ne présentent pas de caractère de concentration excessif par contrepartie au regard de la taille du Groupe et apparaissent très diversifiés tant sur le plan sectoriel que géographique, ainsi qu'il peut être observé dans les tableaux suivants.

Le risque de concentration de crédit est principalement évalué par le suivi des indicateurs présentés ci-dessous.

### RISQUE RÉSULTANT DE CONCENTRATION INDIVIDUELLE

Le risque de concentration individuelle du portefeuille fait l'objet d'une surveillance régulière. Il est évalué sur la base du montant total des engagements au niveau des clients ou des groupes de clients, selon les deux types de surveillance suivants :

#### Surveillance des grands risques

L'article 395 du Règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 établit une limite de 25 % des fonds propres de la Banque pour les expositions par groupe de clients (après exemptions et prise en compte des techniques d'atténuation du risque de crédit).

BNP Paribas se situe bien en deçà des seuils de concentration fixés par cette réglementation. Aucun client ou groupe de clients ne voit ses expositions (telles que définies ci-dessus) atteindre 10 % des fonds propres de la Banque.

#### Surveillance via des politiques sur les risques de concentration individuelle

Les politiques sur les risques de concentration individuelle sont intégrées aux politiques du Groupe sur la concentration. Leur vocation est de permettre l'identification et la surveillance rapprochée de chaque groupe d'activités présentant une concentration excessive des risques, afin d'anticiper et de gérer les risques de concentration individuelle par rapport au *Risk Appetite Statement* du Groupe.

## VENTILATION PAR CLASSE D'EXPOSITION RÉGLEMENTAIRE

## ► TABLEAU N° 28 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CLASSE D'EXPOSITION ET PAR TYPE D'APPROCHE (EU CRB-B)

Expositions En millions d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Administrations centrales et banques centrales	469 741	429 083
Établissements	52 369	53 740
Entreprises	636 914	602 043
Clientèle de détail	290 972	284 356
<i>dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier</i>	191 074	184 499
<i>dont PME</i>	11 789	11 990
<i>dont non-PME</i>	179 284	172 509
<i>dont expositions renouvelables</i>	16 024	16 707
<i>dont autres clientèle de détail</i>	83 874	83 150
<i>dont PME</i>	36 399	32 830
<i>dont non-PME</i>	47 475	50 320
Autres actifs risqués	1 738	578
<b>TOTAL APPROCHE IRBA</b>	<b>1 451 734</b>	<b>1 369 802</b>
Administrations centrales et banques centrales	41 976	32 658
Administrations régionales ou locales	5 425	6 047
Entités du secteur public	19 599	17 941
Banques multilatérales de développement	185	192
Organisations internationales	765	7
Établissements	12 247	12 935
Entreprises	117 098	117 402
Clientèle de détail	126 050	122 658
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	62 876	62 708
Expositions en défaut	11 063	10 825
Expositions présentant un risque particulièrement élevé <sup>(*)</sup>	1 345	1 071
Expositions sous la forme de parts ou d'actions d'OPC	1	464
Actions	4 389	648
Autres actifs risqués	41 916	28 010
<b>TOTAL APPROCHE STANDARD</b>	<b>444 936</b>	<b>413 566</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 896 670</b>	<b>1 783 367</b>

(\*) Expositions dans le secteur de la promotion immobilière dont le niveau de risque peut être influencé par les conditions de marché.

## DIVERSIFICATION GÉOGRAPHIQUE

Le risque « pays » se définit comme la somme des risques portés sur les débiteurs opérant dans le pays considéré. Il se distingue du risque souverain qui est celui porté sur la puissance publique et ses démembrements ; il traduit l'exposition de la Banque à un environnement économique et politique homogène qui fait partie de l'appréciation de la qualité de la contrepartie.

La ventilation géographique présentée ci-après repose sur le pays de résidence de la contrepartie.

La répartition géographique du portefeuille est équilibrée. Le Groupe a été particulièrement attentif en 2021 aux risques géopolitiques et à l'évolution économique des pays émergents (voir section 5.1 partie *Points d'attention particuliers en 2021*).

## DIVERSIFICATION SECTORIELLE

### ► TABLEAU N° 29 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DU PORTEFEUILLE DE RISQUE DE CRÉDIT (EU CRB-C)

Expositions <i>En millions d'euros</i>	Europe <sup>(*)</sup>								
	Total Europe	France	Belgique	Luxembourg	Italie	Royaume-Uni	Allemagne	Pays-Bas	Autres pays d'Europe
Administrations centrales et banques centrales	400 491	234 436	56 416	33 024	16 300	8 352	21 869	1 534	28 561
Établissements	26 658	6 424	8 546	772	2 936	1 138	1 376	1 768	3 699
Entreprises	451 506	138 925	66 466	28 255	63 991	47 661	27 802	23 959	54 447
Clientèle de détail	290 547	151 625	82 180	9 194	37 641	255	198	273	9 181
Autres actifs risqués	1 738	1 190	487	47	-	-	1	12	0
<b>TOTAL APPROCHE IRBA</b>	<b>1 170 940</b>	<b>532 601</b>	<b>214 094</b>	<b>71 292</b>	<b>120 867</b>	<b>57 407</b>	<b>51 247</b>	<b>27 545</b>	<b>95 888</b>
Administrations centrales et banques centrales	16 098	4 946	1 625	140	1 538	28	749	3	7 070
Administrations régionales ou locales	4 713	335	874	0	2 801	6	13	12	670
Entités du secteur public	2 979	502	42	-	2 089	50	45	5	246
Banques multilatérales de développement	153	1	-	151	-	0	-	-	1
Organisations internationales	765	637	96	0	30	-	-	-	2
Établissements	8 936	4 096	258	148	328	346	617	86	3 057
Entreprises	70 306	19 990	2 268	1 244	9 114	8 073	4 671	1 374	23 571
Clientèle de détail	97 270	14 079	3 112	132	30 715	13 887	16 615	1 369	17 361
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	35 902	8 288	2 651	56	1 020	1 215	1 518	5 093	16 060
Expositions en défaut	8 826	1 969	167	14	2 545	637	913	41	2 540
Éléments présentant un risque particulièrement élevé <sup>(**)</sup>	437	1	-	-	-	-	-	-	436
Expositions sous la forme de parts ou d'actions d'OPC	1	1	-	-	0	-	-	-	-
Actions	4 199	2 647	306	906	99	121	23	40	58
Autres actifs risqués	38 175	27 828	1 934	505	4 066	886	1 948	131	879
<b>TOTAL APPROCHE STANDARD</b>	<b>288 759</b>	<b>85 320</b>	<b>13 333</b>	<b>3 296</b>	<b>54 345</b>	<b>25 249</b>	<b>27 112</b>	<b>8 154</b>	<b>71 950</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 459 699</b>	<b>617 920</b>	<b>227 427</b>	<b>74 588</b>	<b>175 212</b>	<b>82 656</b>	<b>78 359</b>	<b>35 699</b>	<b>167 837</b>

(\*) Sur le périmètre de l'Union européenne, de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et du Royaume-Uni.

(\*\*) Expositions dans le secteur de la promotion immobilière dont le niveau de risque peut être influencé par les conditions de marché.



31 décembre 2021												
Amérique du Nord	Asie Pacifique					Reste du monde						TOTAL
	Total Asie Pacifique	Japon	Asie du Nord	Asie du Sud-Est (ASEAN)	Péninsule indienne et Pacifique	Total reste du monde	Turquie	Bassin méditerranéen	Pays du Golfe-Afrique	Amérique latine	Autres pays	
33 467	28 190	8 965	9 714	3 926	5 585	7 593	150	306	3 013	2 238	1 885	469 741
9 648	10 557	2 060	6 207	790	1 500	5 506	966	216	2 162	1 751	412	52 369
90 583	57 589	6 739	20 000	14 019	16 832	37 236	1 446	353	10 789	12 462	12 186	636 914
145	77	4	19	39	14	204	5	39	66	12	82	290 972
-	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 738
<b>133 843</b>	<b>96 412</b>	<b>17 767</b>	<b>35 940</b>	<b>18 774</b>	<b>23 931</b>	<b>50 539</b>	<b>2 566</b>	<b>914</b>	<b>16 029</b>	<b>16 463</b>	<b>14 566</b>	<b>1 451 734</b>
19 099	105	44	13	3	45	6 674	3 674	1 499	856	114	531	41 976
634	0	-	-	-	0	78	78	-	-	-	-	5 425
16 447	18	0	18	-	-	154	3	1	4	-	146	19 599
23	9	-	-	9	-	0	-	-	0	-	-	-185
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	765
645	1 052	79	250	21	702	1 614	831	243	65	342	133	12 247
29 176	6 058	40	3 585	2 192	240	11 558	4 419	3 905	1 595	281	1 357	117 098
15 718	1 888	3	1 560	7	319	11 175	4 603	1 115	1 695	2 957	805	126 050
23 797	337	1	127	195	14	2 840	1 338	1 280	80	11	131	62 876
395	6	0	1	3	3	1 869	414	801	497	120	38	11 096
708	-	-	-	-	-	167	-	156	11	-	-	1 312
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
133	32	1	3	1	26	25	2	0		10	13	4 389
1 777	1 166	34	1 027	10	95	798	165	323	142	95	73	41 916
<b>108 552</b>	<b>10 671</b>	<b>204</b>	<b>6 583</b>	<b>2 442</b>	<b>1 443</b>	<b>36 953</b>	<b>15 528</b>	<b>9 323</b>	<b>4 946</b>	<b>3 929</b>	<b>3 227</b>	<b>444 936</b>
<b>242 395</b>	<b>107 084</b>	<b>17 971</b>	<b>42 523</b>	<b>21 216</b>	<b>25 374</b>	<b>87 492</b>	<b>18 094</b>	<b>10 237</b>	<b>20 975</b>	<b>20 392</b>	<b>17 793</b>	<b>1 896 670</b>

Expositions <i>En millions d'euros</i>	Europe <sup>(*)</sup>								
	Total Europe	France	Belgique	Luxembourg	Italie	Royaume-Uni	Allemagne	Pays-Bas	Autres pays d'Europe
Administrations centrales et banques centrales	369 312	219 393	50 155	24 859	17 144	9 488	18 041	1 787	28 445
Établissements	32 359	9 146	7 532	441	2 443	1 400	5 742	1 928	3 727
Entreprises	442 313	151 964	66 348	22 638	62 200	45 127	24 318	23 107	46 611
Clientèle de détail	283 930	147 761	79 202	8 418	37 324	197	197	72	10 759
Autres actifs risqués	578	76	454	48	-	0	-	0	0
<b>TOTAL APPROCHE IRBA</b>	<b>1 128 492</b>	<b>528 340</b>	<b>203 691</b>	<b>56 404</b>	<b>119 112</b>	<b>56 211</b>	<b>48 297</b>	<b>26 895</b>	<b>89 542</b>
Administrations centrales et banques centrales	17 028	4 662	1 785	17	2 558	13	563	2	7 428
Administrations régionales ou locales	5 033	340	859	-	3 663	7	8	7	148
Entités du secteur public	4 302	436	48	-	2 961	44	23	4	785
Banques multilatérales de développement	150	-	-	150	0	-	-	-	0
Organisations internationales	7	-	7	0	-	-	-	-	-
Établissements	8 581	3 627	417	86	489	444	704	62	2 752
Entreprises	69 686	21 277	2 459	1 072	8 613	7 480	5 565	1 264	21 956
Clientèle de détail	93 469	13 764	2 834	59	30 305	11 711	17 533	1 279	15 985
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	35 809	9 312	2 283	64	1 082	1 377	1 296	5 636	14 758
Expositions en défaut	8 408	2 055	150	13	2 588	558	812	59	2 171
Éléments présentant un risque particulièrement élevé <sup>(**)</sup>	258	0	-	-	-	-	-	-	257
Expositions sous la forme de parts ou d'actions d'OPC	464	464	-	-	-	-	-	-	-
Actions	648	508	-	139	-	-	-	-	-
Autres actifs risqués	25 193	14 786	2 411	557	3 765	1 000	1 458	183	1 033
<b>TOTAL APPROCHE STANDARD</b>	<b>269 037</b>	<b>71 233</b>	<b>13 253</b>	<b>2 157</b>	<b>56 025</b>	<b>22 635</b>	<b>27 963</b>	<b>8 496</b>	<b>67 274</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 397 528</b>	<b>599 573</b>	<b>216 944</b>	<b>58 561</b>	<b>175 137</b>	<b>78 846</b>	<b>76 261</b>	<b>35 391</b>	<b>156 816</b>

(\*) Sur le périmètre de l'Union européenne, de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et du Royaume-Uni.

(\*\*) Expositions dans le secteur de la promotion immobilière dont le niveau de risque peut être influencé par les conditions de marché.

31 décembre 2020													
	Amérique du Nord	Asie Pacifique					Reste du monde						TOTAL
		Total Asie Pacifique	Japon	Asie du Nord	Asie du Sud-Est (ASEAN)	Péninsule indienne et Pacifique	Total reste du monde	Turquie	Bassin méditerranéen	Pays du Golfe-Afrique	Amérique latine	Autres pays	
	29 023	23 431	8 829	6 988	4 181	3 434	7 318	0	262	2 733	2 252	2 071	429 083
	8 119	9 257	2 057	5 568	667	965	4 006	1 168	189	1 254	1 076	318	53 740
	75 256	50 260	5 588	16 634	13 906	14 132	34 215	1 435	379	9 123	11 674	11 604	602 043
	145	74	6	18	37	14	207	5	34	68	12	89	284 356
	-	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	578
	112 542	83 022	16 479	29 207	18 791	18 545	45 746	2 608	864	13 178	15 014	14 081	1 369 802
	8 115	112	42	22	8	40	7 403	4 262	1 626	859	161	495	32 658
	884	-	-	-	-	-	130	130	0	0	-	-	6 047
	13 515	15	-	15	-	-	109	3	8	4	-	94	17 941
	29	12	-	0	12	-	-	-	-	-	-	-	192
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7
	908	1 801	56	1 109	60	576	1 646	1 069	133	111	135	198	12 935
	28 815	5 889	110	3 782	1 672	325	13 012	5 062	4 669	1 729	499	1 052	117 402
	16 095	1 189	3	1 024	14	149	11 905	5 466	1 143	1 949	2 695	653	122 658
	22 341	303	2	143	142	16	4 254	2 351	1 674	94	10	126	62 708
	389	7	0	1	2	3	2 022	596	915	363	73	75	10 825
	794	-	-	-	-	-	20	6	10	4	-	-	1 071
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	464
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	648
	1 755	180	34	48	20	78	881	205	326	178	92	80	28 010
	93 639	9 507	245	6 144	1 931	1 187	41 383	19 151	10 503	5 290	3 665	2 773	413 566
	206 181	92 529	16 724	35 351	20 721	19 732	87 129	21 760	11 367	18 468	18 680	16 854	1 783 367

► TABLEAU N° 30 : VENTILATION SECTORIELLE DU PORTEFEUILLE DE RISQUE DE CRÉDIT (EU CRB-D)

Expositions <i>En millions d'euros</i>										
	Agro-alimentaire	Assurance	Chimie hors pharmacie	Construction – BTP	Distribution	Énergies hors électricité	Équipements hors informatique-électronique	Finance	Immobilier	
Administrations centrales et banques centrales	-	132	-	-	-	-	-	374 608	-	
Établissements	1	2	33	107	0		14	41 797	731	
Entreprises	20 822	15 489	16 231	26 070	26 079	26 008	37 565	42 563	72 731	
Clientèle de détail	3 094	156	64	6 518	6 025	2	719	3 368	20 430	
Autres actifs risqués	25	0	1	48	32	0	11	1 196	44	
<b>TOTAL APPROCHE IRBA</b>	<b>23 943</b>	<b>15 779</b>	<b>16 329</b>	<b>32 743</b>	<b>32 136</b>	<b>26 011</b>	<b>38 309</b>	<b>463 531</b>	<b>93 935</b>	
Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	21 439	-	
Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Entités du secteur public	0	35		1	0	-	1	2 855	3	
Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	185	-	
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	0	-	
Établissements	-	-	-	-	-	-	-	12 446	-	
Entreprises	9 788	786	1 401	3 685	10 759	860	7 701	3 476	7 403	
Clientèle de détail	5 701	24	37	2 306	1 206	4	515	35	895	
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	3 248	15	79	313	989	5	679	265	8 779	
Expositions en défaut	500	7	26	451	260	58	204	35	381	
Éléments présentant un risque particulièrement élevé(***)	0	-	-	50	-	-	-	8	1 177	
Expositions sous la forme de parts ou d'actions d'OPC	-	-	-	-	-	-	-	1	-	
Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres actifs risqués	489	57	11	468	844	430	264	10 712	2 398	
<b>TOTAL APPROCHE STANDARD</b>	<b>19 727</b>	<b>925</b>	<b>1 554</b>	<b>7 274</b>	<b>14 059</b>	<b>1 358</b>	<b>9 364</b>	<b>51 457</b>	<b>21 035</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>43 670</b>	<b>16 705</b>	<b>17 883</b>	<b>40 018</b>	<b>46 195</b>	<b>27 369</b>	<b>47 673</b>	<b>514 988</b>	<b>114 970</b>	

(\*) Y compris ciment, emballages, etc.

(\*\*) Électricité, gaz, eau, etc.

(\*\*\*) Expositions dans le secteur de la promotion immobilière dont le niveau de risque peut être influencé par les conditions de marché.

31 décembre 2021

	Informa- tique & Matériels électro- niques	Minerais, Métaux & Matériaux <sup>(*)</sup>	Négoce & Commerce de gros	Parti- culiers	Santé & Pharmacie	Services aux collectivités <sup>(**)</sup>	Services aux entreprises	Services de commu- nications	Souve- rains	Transport & Logistique	Autres	TOTAL
	-	-	-	-	34	-	3	-	94 932	-	32	469 741
	0	73	7		806	1 978	33	1	4 865	286	1 634	52 369
	21 875	25 816	36 834	2 017	20 648	41 820	59 774	16 516	91	71 890	56 075	636 914
	183	301	1 200	227 056	9 850	55	8 380	21		314	3 234	290 972
	3	27	32	92	3	17	51	2	58	79	16	1 738
	<b>22 061</b>	<b>26 218</b>	<b>38 074</b>	<b>229 166</b>	<b>31 341</b>	<b>43 870</b>	<b>68 241</b>	<b>16 540</b>	<b>99 946</b>	<b>72 569</b>	<b>60 991</b>	<b>1 451 734</b>
	-	-	-	-	-	-	12	-	20 526	-	0	41 976
	-	-	-	-	7	0	0	-	5 399	20	0	5 425
	1	-	0	-	1 685	22	242	0	13 641	21	1 092	19 599
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	185
	-	-	-	-	-	-	-	-	765	-	-	765
	-	-	-	-	-	-	(199)	-	-	-	-	12 247
	3 663	5 162	11 243	15 805	2 243	3 161	9 178	2 302	473	4 629	13 379	117 098
	154	377	2 508	104 201	1 115	184	(57)	22		1 291	5 531	126 050
	142	791	1 875	39 847	1 113	67	1 789	13	-	325	2 539	62 876
	36	206	568	6 909	92	31	437	13	42	250	590	11 096
	-	1	7	-	-	-	43	-	-	-	26	1 312
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 389	4 389
	44	61	1 047	6 551	120	3 056	1 163	52	5 533	3 361	5 254	41 916
	<b>4 040</b>	<b>6 598</b>	<b>17 249</b>	<b>173 313</b>	<b>6 375</b>	<b>6 521</b>	<b>12 608</b>	<b>2 403</b>	<b>46 378</b>	<b>9 896</b>	<b>32 800</b>	<b>444 936</b>
	<b>26 101</b>	<b>32 816</b>	<b>55 323</b>	<b>402 479</b>	<b>37 715</b>	<b>50 391</b>	<b>80 849</b>	<b>18 943</b>	<b>146 324</b>	<b>82 466</b>	<b>93 792</b>	<b>1 896 670</b>

Expositions <i>En millions d'euros</i>										
	Agro- alimentaire	Assurance	Chimie hors pharmacie	Construction - BTP	Distri- bution	Énergies hors électricité	Équipements hors informatique- électronique	Finance	Immobilier	
Administrations centrales et banques centrales	-	82	-	-	-	-	-	327 177	-	
Établissements	2	1	39	30	258	-	129	43 314	108	
Entreprises	20 363	13 516	13 201	24 386	25 779	26 658	37 890	43 152	69 195	
Clientèle de détail	3 089	42	59	4 617	6 570	4	674	1 005	15 597	
Autres actifs risqués	22	1	1	46	27	0	10	82	40	
<b>TOTAL APPROCHE IRBA</b>	<b>23 475</b>	<b>13 641</b>	<b>13 299</b>	<b>29 080</b>	<b>32 635</b>	<b>26 663</b>	<b>38 704</b>	<b>414 730</b>	<b>84 940</b>	
Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	11 507	-	
Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Entités du secteur public	-	39	-	1	0	-	0	2 003	4	
Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	192	-	
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	0	-	
Établissements	-	-	-	-	-	-	-	12 935	-	
Entreprises	8 739	872	1 364	3 791	12 440	855	7 650	6 064	5 997	
Clientèle de détail	5 194	28	43	2 069	1 387	9	494	45	822	
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	3 282	15	88	390	1 208	8	512	282	7 504	
Expositions en défaut	596	7	29	565	299	17	275	47	576	
Éléments présentant un risque particulièrement élevé(***)	-	-	-	44	6	-	-	-	994	
Expositions sous la forme de parts ou d'actions d'OPC	-	-	-	-	-	-	-	464	-	
Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres actifs risqués	437	18	14	248	347	28	368	4 795	1 297	
<b>TOTAL APPROCHE STANDARD</b>	<b>18 248</b>	<b>980</b>	<b>1 538</b>	<b>7 108</b>	<b>15 688</b>	<b>917</b>	<b>9 300</b>	<b>38 334</b>	<b>17 194</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>41 723</b>	<b>14 622</b>	<b>14 837</b>	<b>36 188</b>	<b>48 323</b>	<b>27 580</b>	<b>48 003</b>	<b>453 065</b>	<b>102 133</b>	

(\*) Y compris ciment, emballages, etc.

(\*\*) Électricité, gaz, eau, etc.

(\*\*\*) Expositions dans le secteur de la promotion immobilière dont le niveau de risque peut être influencé par les conditions de marché.

Les secteurs considérés comme sensibles sont détaillés à la section *Expositions, provisions et coûts du risque*.

31 décembre 2020

	Informatique & Matériels électroniques	Minerais, Métaux & Matériaux <sup>(*)</sup>	Négoce & Commerce de gros	Particuliers	Santé & Pharmacie	Services aux collectivités <sup>(**)</sup>	Services aux entreprises	Services de communications	Souverains	Transport & Logistique	Autres	TOTAL
	-	-	-	-	37	-	3	-	101 765	-	19	429 083
	0	82	8	-	887	2 020	110	2	4 454	79	2 215	53 740
	20 139	22 206	32 464	6 161	12 387	36 835	59 154	16 603	96	70 047	51 813	602 043
	194	325	3 363	231 519	4 962	70	7 970	20	-	401	3 874	284 356
	3	19	36	87	3	14	43	2	33	91	18	578
	<b>20 336</b>	<b>22 633</b>	<b>35 871</b>	<b>237 767</b>	<b>18 277</b>	<b>38 939</b>	<b>67 281</b>	<b>16 626</b>	<b>106 349</b>	<b>70 618</b>	<b>57 940</b>	<b>1 369 802</b>
	-	-	-	-	-	-	14	-	21 137	-	-	32 658
	-	-	-	-	6	0	3	-	5 998	2	38	6 047
	1	0	0	0	2 372	22	207	0	12 238	33	1 022	17 941
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	192
	-	-	-	-	-	-	-	-	7	-	-	7
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12 935
	3 484	5 305	11 601	14 020	2 573	3 511	10 353	1 904	531	5 032	11 313	117 402
	153	363	2 519	103 640	1 001	198	438	19	-	1 252	2 984	122 658
	146	606	2 353	40 278	980	91	1 677	12	-	312	2 963	62 708
	46	277	805	5 641	76	40	638	13	40	275	565	10 825
	-	-	-	-	-	-	18	-	-	-	9	1 071
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	464
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	648	648
	33	57	638	7 538	44	444	1 718	63	3 020	2 769	4 131	28 010
	<b>3 863</b>	<b>6 608</b>	<b>17 917</b>	<b>171 118</b>	<b>7 052</b>	<b>4 306</b>	<b>15 065</b>	<b>2 012</b>	<b>42 972</b>	<b>9 675</b>	<b>23 672</b>	<b>413 566</b>
	<b>24 198</b>	<b>29 241</b>	<b>53 788</b>	<b>408 885</b>	<b>25 328</b>	<b>43 245</b>	<b>82 346</b>	<b>18 638</b>	<b>149 321</b>	<b>80 293</b>	<b>81 611</b>	<b>1 783 367</b>

## ACTIFS PONDÉRÉS

► TABLEAU N° 31 : ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CRÉDIT

Actifs pondérés En millions d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variation
<b>Approche IRBA</b>	<b>298 089</b>	<b>278 202</b>	<b>19 887</b>
Administrations centrales et banques centrales	4 359	3 559	800
Entreprises	222 130	201 088	21 042
Établissements	9 983	11 032	(1 049)
Clientèle de détail	61 201	62 240	(1 039)
Autres actifs risqués	417	284	133
<b>Approche standard</b>	<b>205 747</b>	<b>193 906</b>	<b>11 841</b>
Administrations centrales et banques centrales	6 529	6 454	75
Administrations régionales ou locales	624	746	(122)
Entités du secteur public	2 194	2 256	(62)
Banques multilatérales de développement	-	-	-
Organisations internationales	-	-	-
Établissements	4 422	4 659	(237)
Entreprises	67 767	67 899	(132)
Clientèle de détail	64 863	61 915	2 948
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	23 067	22 976	91
Expositions en défaut	5 595	5 112	483
Éléments présentant un risque particulièrement élevé <sup>(*)</sup>	1 310	1 068	242
Expositions sous la forme de parts ou d'actions d'OPC	1	61	(60)
Actions	7 790	130	7 660
Autres actifs risqués	21 586	20 629	957
<b>Participations traitées en méthode de pondération simple</b>	<b>50 025</b>	<b>55 081</b>	<b>(5 056)</b>
Capital investissement dans des portefeuilles diversifiés	2 370	4 811	(2 441)
Actions cotées	3 066	3 508	(442)
Autres expositions sur actions	44 589	46 762	(2 173)
<b>RISQUE DE CRÉDIT</b>	<b>553 861</b>	<b>527 189</b>	<b>26 672</b>

(\*) Expositions dans le secteur de la promotion immobilière dont le niveau de risque peut être influencé par les conditions de marché.



► **TABLEAU N° 32 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CRÉDIT PAR TYPE D'EFFETS (EU CR8)**

► *Variation du 4<sup>e</sup> trimestre 2021*

En millions d'euros	Actifs pondérés		Exigences de fonds propres	
	Total	dont approche IRBA	Total	dont approche IRBA
<b>30 septembre 2021</b>	<b>553 493</b>	<b>299 659</b>	<b>44 279</b>	<b>23 973</b>
Volume des actifs	1 580	(3 147)	126	(252)
Qualité des actifs	(4 393)	(3 319)	(351)	(266)
Mise à jour des modèles	2 830	2 830	226	226
Méthodologie et réglementation	525	594	42	47
Acquisitions et cessions	239	27	19	2
Variation des taux de change	15	1 472	1	118
Autres	(427)	(27)	(34)	(2)
<b>31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>553 861</b>	<b>298 089</b>	<b>44 309</b>	<b>23 847</b>

► *Variation de l'exercice 2021*

En millions d'euros	Actifs pondérés		Exigences de fonds propres	
	Total	dont approche IRBA	Total	dont approche IRBA
<b>31 décembre 2020</b>	<b>527 189</b>	<b>278 202</b>	<b>42 175</b>	<b>22 256</b>
Volume des actifs	15 986	5 201	411	1 279
Qualité des actifs	(10 636)	(8 236)	28	(851)
Mise à jour des modèles	16 829	16 789	-	1 346
Méthodologie et réglementation	315	672	(1 902)	25
Acquisitions et cessions	(587)	(183)	(80)	(47)
Variation des taux de change	5 620	4 846	-	450
Autres	(854)	798	3 678	(611)
<b>31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>553 861</b>	<b>298 089</b>	<b>44 309</b>	<b>23 847</b>

Les actifs pondérés du risque de crédit sont en hausse de + 27 milliards d'euros sur l'année 2021 du fait des principaux éléments suivants :

- une augmentation en lien avec l'activité notamment dans le cadre du financement de l'économie de + 16 milliards d'euros (effet net des titrisations) principalement chez Domestic Markets et International Financial Services ;
- une hausse de + 17 milliards d'euros liée à la mise à jour des modèles ;
- une baisse de - 11 milliards d'euros induite par l'amélioration des paramètres de risque ;
- une augmentation de + 6 milliards d'euros au titre des effets de change en particulier avec l'appréciation du dollar américain.

## RISQUE DE CRÉDIT : APPROCHE IRBA

La politique de notation appliquée par le Groupe couvre l'ensemble de la Banque. Le dispositif IRBA, validé en décembre 2007, s'étend aux portefeuilles listés dans le paragraphe *Approches retenues pour le calcul des exigences de fonds propres* dans la section *Expositions au risque de crédit*.

Des modèles internes spécifiques adaptés aux catégories d'exposition et de tiers les plus représentées dans son portefeuille de crédit ont été développés par le Groupe. Ils sont fondés sur des données internes collectées sur de longues périodes. Chacun de ces modèles est développé et entretenu par une équipe spécialisée, en coordination avec les experts RISK et métier concernés. Par ailleurs, le respect des seuils planchers fixés par la réglementation sur ces modèles est vérifié. La Banque n'utilise pas de modèles développés par des fournisseurs externes.

Le développement et l'utilisation des modèles de crédit IRBA sont couverts par un dispositif de contrôle comportant trois lignes de défense :

- les modèles produisant les estimations internes des paramètres de risque sont développés et maintenus par des équipes RISK spécialisées, qui assurent également des tests de performance a posteriori (backtesting) annuellement de chaque modèle en production ;
- une autre équipe de RISK, dont l'indépendance est assurée par un rattachement direct au Directeur des risques du Groupe, est en charge de la revue indépendante des modèles. Trois types de revues sont assurés : systématique avant la mise en œuvre de chaque modèle, annuel en ce qui concerne la revue du backtesting réalisé par la première ligne, et enfin périodique, couvrant l'ensemble des modèles IRBA utilisés dans la Banque suivant un plan d'audit élaboré en prenant en compte une approche par les risques ;
- enfin, chaque année, l'Inspection Générale conduit une évaluation globale des modèles et de leur gouvernance, et réalise une mission sur une zone de risque identifiée.

En outre, les équipes RISK de première et deuxième lignes de défense assurent un reporting régulier des informations les plus importantes vers le management et la Direction Générale de la Banque, au travers :

- du Comité capital, qui est l'instance de Direction Générale compétente au regard des sujets de modèles internes de crédit, et qui, à ce titre, est informé des principales décisions prises concernant ceux-ci, revoit annuellement les résultats de backtesting et reçoit la synthèse des résultats de la revue indépendante des modèles ;

- du Comité sur le Contrôle Interne, Les Risques et la Conformité (CCIRC), une instance du Conseil d'administration, qui reçoit trimestriellement un tableau de bord qualitatif dans lequel sont rappelés les grands événements du trimestre impactant le risque de modèle et une métrique fondée sur les recommandations de l'équipe de revue indépendante.

La détermination de la note de contrepartie (ou de la probabilité de défaut) et de la perte en cas de défaut est réalisée soit par la mise en œuvre de méthodes purement statistiques pour les portefeuilles dont la granularité est la plus fine (crédits aux particuliers et aux très petites entreprises), soit par une combinaison de modèles et de dires d'experts pour les autres portefeuilles.

La perte en cas de défaut reflète la perte que subirait la Banque en cas de défaut de la contrepartie en période de ralentissement économique, conformément aux dispositions de la réglementation. Elle est évaluée, pour chaque opération, à partir du taux de récupération d'une transaction *senior unsecured* et, d'autre part, des effets des techniques d'atténuation des risques de crédit (garanties et sûretés réelles). Les récupérations sur les garanties et sûretés sont estimées chaque année sur la base de valorisations conservatrices et de décotes prenant en compte la réalisation desdites sûretés en période de ralentissement économique.

La Banque modélise ses propres facteurs de conversion sur les engagements de financement par exploitation des chroniques internes de défaut. Les facteurs de conversion sont destinés à mesurer la quote-part des engagements hors bilan de la Banque qui seraient en risque en cas de défaillance de chacun des emprunteurs. Ce paramètre est affecté automatiquement en fonction de la nature de la transaction pour tous les portefeuilles et n'est donc pas décidé par les Comités de crédit.

Les estimations internes des paramètres de risque sont utilisées dans la gestion quotidienne de la Banque conformément aux préconisations de la réglementation. Ainsi, au-delà du calcul des exigences de fonds propres, elles sont utilisées, par exemple, pour la définition des délégations, à l'octroi des crédits ou lors de leur renouvellement, pour les mesures de rentabilité, pour déterminer les provisions de portefeuille, et pour les analyses de portefeuille.

► TABLEAU N° 33 : PRINCIPAUX MODÈLES : PD, LGD, CCF/EAD

Paramètre modélisé	Portefeuille	Nombre de modèles	Modèle et méthodologie	Nombre d'années - Données de défaut/de perte	Classes d'expositions principales
PD	Souverains	1	Qualitatif	> 10 ans	Administrations centrales et banques centrales
	Institutions financières	4	Quantitatif + avis d'expert	> 10 ans	Institutions Administrations centrales et banques centrales Entreprises – autres
	Assurance	1	Quantitatif + avis d'expert	> 10 ans	Entreprises – autres
	Grandes entreprises	3	Quantitatif + avis d'expert Qualitatif	> 10 ans	Entreprises – autres
	Professionnels de l'immobilier en France	1	Qualitatif	> 10 ans	Entreprises – autres
	Financement spécialisé	3	Qualitatif Quantitatif + avis d'expert	> 10 ans	Entreprises – financement spécialisé
	Politique Générale de Notation Non Retail	1	Qualitatif	> 10 ans	Entreprises – autres
	BDDF – SME	1	Quantitatif + avis d'expert	> 10 ans	Entreprises – PME
	BDDF – Professionnels & Entrepreneurs	1	Quantitatif	> 10 ans	Clientèle de détail – autres PME Clientèle de détail – autres non-PME/Clientèle de détail – expositions renouvelables/Clientèle de détail – expositions non-PME garanties par une hypothèque sur un bien immobilier
	BDDF – Vie privée (Individus & Professionnels)	1	Quantitatif	> 10 ans	Clientèle de détail – autres non-PME
	Personal Finance	2	Quantitatif	> 10 ans	Clientèle de détail – autres non-PME Clientèle de détail – autres/Clientèle de détail – expositions sur PME garanties par une hypothèque sur un bien immobilier
	BNPP FORTIS – SME	3	Quantitatif + avis d'expert	> 10 ans	Clientèle de détail – autres PME/Clientèle de détail – expositions sur PME garanties par une hypothèque sur un bien immobilier
	BNPP FORTIS – Professionnels	1	Quantitatif	> 10 ans	Clientèle de détail – expositions non-PME garanties par une hypothèque sur un bien immobilier
	BNPP FORTIS – Individus	1	Quantitatif	> 10 ans	Clientèle de détail – expositions non-PME garanties par une hypothèque sur un bien immobilier
	BNPP FORTIS – Entités Publiques	1	Quantitatif + avis d'expert	9 ans	Institutions
	BNL – SME	1	Quantitatif – Régression logistique	> 10 ans	Entreprises – PME
	BNL – Retail Individus	1	Quantitatif – Régression logistique	> 10 ans	Clientèle de détail – autres non-PME
	BNL – Professionnels et Retail PME	1	Quantitatif – Régression logistique	> 10 ans	Clientèle de détail – autres PME Clientèle de détail – expositions non-PME garanties par une hypothèque sur un bien immobilier
	BGL – Retail	1	Quantitatif	> 10 ans	Clientèle de détail – expositions non-PME garanties par une hypothèque sur un bien immobilier

Paramètre modélisé	Portefeuille	Nombre de modèles	Modèle et méthodologie	Nombre d'années – Données de défaut/de perte	Classes d'expositions principales
LGD	Souverains	1	Qualitatif	> 10 ans	Administrations centrales et banques centrales
	Institutions financières	4	Quantitatif + avis d'expert	> 10 ans	Institutions Administrations centrales et banques centrales Entreprises – autres
	Assurance	1	Qualitatif	> 10 ans	Entreprises – autres
	Grandes entreprises	4	Quantitatif – Calibré sur des observations internes Quantitatif + avis d'expert Quantitatif	> 10 ans	Entreprises – autres
	Professionnels de l'immobilier en France	1	Qualitatif – Valeurs d'actifs décotées	> 10 ans	Entreprises – autres
	Financement spécialisé	3	Quantitatif – Calibré sur des observations internes Qualitatif	> 10 ans	Entreprises – financement spécialisé
	Politique Générale de Notation Non Retail	1	Qualitatif	> 10 ans	Entreprises – autres
	BDDF – SME	1	Quantitatif – Calibré sur des observations internes	> 10 ans	Entreprises – PME
	BDDF – Professionnels & Entrepreneurs	1	Quantitatif – Calibré sur des observations internes	> 10 ans	Clientèle de détail – autres PME
	BDDF – Vie privée (Individus & Professionnels)	1	Quantitatif – Calibré sur des observations internes	> 10 ans	Clientèle de détail – autres PME / Clientèle de détail – expositions renouvelables / Clientèle de détail – expositions non-PME garanties par une hypothèque sur un bien immobilier
	Personal Finance	2	Quantitatif – Calibré sur des observations internes	> 10 ans	Clientèle de détail – autres non-PME
	BNPP FORTIS – Professionnels & PME	1	Quantitatif – Calibré sur des observations internes	> 10 ans	Clientèle de détail – autres PME / Clientèle de détail – expositions non-PME garanties par une hypothèque sur un bien immobilier
	BNPP FORTIS – Individus	1	Quantitatif – Calibré sur des observations internes	> 10 ans	Clientèle de détail – expositions non-PME garanties par une hypothèque sur un bien immobilier
	BNPP FORTIS – Entités Publiques	1	Quantitatif + avis d'expert	> 10 ans	Institutions
	BNL – SME	1	Quantitatif – Calibré sur des observations internes	> 10 ans	Entreprises – PME
	BNL – Retail Individus	1	Quantitatif – Calibré sur des observations internes	> 10 ans	Clientèle de détail – autres non-PME
	BNL – Professionnels et Retail PME	1	Quantitatif – Calibré sur des observations internes	> 10 ans	Clientèle de détail – autres non-PME
	BGL – Retail	1	Quantitatif	> 10 ans	Clientèle de détail – autres non-PME

Paramètre modélisé	Portefeuille	Nombre de modèles	Modèle et méthodologie	Nombre d'années - Données de défaut/de perte	Classes d'expositions principales
CCF/EAD	CCF pour les entreprises, les banques et les États souverains	1	Quantitatif – Calibré sur des observations internes	> 10 ans	Administrations centrales et banques centrales/Établissements/Entreprises
	BDDF – Retail	1	Quantitatif – Calibré sur des observations internes	> 10 ans	Clientèle de détail
	Personal Finance	2	Quantitatif – Calibré sur des observations internes	> 10 ans	Clientèle de détail – autres non-PME
	BNPP FORTIS – Professionnels & PME	1	Quantitatif – Calibré sur des observations internes	> 10 ans	Clientèle de détail
	BNPP FORTIS – Individus	1	Quantitatif – Calibré sur des observations internes	> 10 ans	Clientèle de détail
	BNPP FORTIS – Entités Publiques	1	Quantitatif + avis d'expert	> 10 ans	Institutions
	BNL – Retail	2	Valeur fixe	-	Clientèle de détail
	BNL – SME	1	Valeur fixe	-	Entreprises – PME
	BGL – Retail	1	Quantitatif	> 10 ans	Clientèle de détail – expositions non-PME garanties par une hypothèque sur un bien immobilier

## BACKTESTING

Chacun des trois paramètres de risque de crédit (PD, LGD, CCF/EAD) fait l'objet chaque année de tests de performance réalisés a posteriori (backtesting) et, pour la probabilité de défaut, de comparabilité externe (étalonnage) destinés à contrôler la performance du dispositif de notation sur chacun des segments d'activité de la Banque. Le backtesting consiste à comparer les paramètres estimés et leurs réalisations.

Sur le périmètre IRBA, l'ensemble des notes, y compris les notes de défaut 11 ou 12, de toutes les contreparties qui supportent un risque de crédit est conservé sur un historique long. De la même manière, les pertes observées sur les dossiers déclarés en défaut sont archivées. Des tests rétroactifs de performance sont menés sur la base de ces éléments pour chacun des paramètres de risque aussi bien globalement que sur le périmètre de chacune des méthodes de notation. Ces exercices visent à mesurer la performance globale et unitaire des méthodes de notation et en particulier à vérifier le pouvoir discriminant du dispositif (les contreparties les moins bien notées font plus défaut que les contreparties bien notées), la stabilité de la population notée et le caractère prédictif et prudent des paramètres. À cet effet, les pertes observées sont comparées aux récupérations prévues et les taux de défaut observés sont comparés aux taux de défaut prévus pour chacune des notes. Le caractère « à travers le cycle » ou « downturn » des ratings et des pertes en cas de défaut (LGD) est aussi vérifié.

Lors de l'étalonnage, sur ce périmètre, les notes internes sont comparées aux notes de plusieurs agences de notation externe, sur la base de la correspondance indicative entre notes internes et notes externes. Pour les entreprises clientes du Groupe bénéficiant d'une note externe (environ 10 % de cette population), l'analyse comparative des données sur laquelle repose la notation interne fait apparaître en majorité une approche équivalente ou conservatrice du dispositif retenu.

Des mesures de performance sont aussi réalisées sur des sous-périmètres de classes d'actifs homogènes pour les portefeuilles Clientèle de détail. Lorsqu'une dégradation du pouvoir prédictif ou du caractère conservateur d'un modèle est identifiée, celui-ci est recalibré ou redéveloppé le cas échéant. Ces évolutions sont soumises à l'approbation du superviseur conformément à la réglementation. Dans l'attente de la mise en œuvre du nouveau modèle, des mesures conservatoires sont prises sur le modèle existant.

Pour ce qui concerne les pertes en cas de défaut, l'exercice de backtesting porte pour l'essentiel sur l'analyse des récupérations sur les opérations en défaut. Lorsque les dossiers sont clos, chacun des flux de récupération est actualisé à la date d'entrée en défaut et rapporté au montant de l'exposition. Lorsque les dossiers sont clos, soit le montant des provisions est utilisé afin d'estimer les récupérations futures, soit celles-ci sont estimées sur la base de profils statistiques de flux de récupération calibrés sur un historique. Le taux de récupération ainsi mesuré est comparé au taux de récupération prévu un an avant la survenance du défaut. Sur ce paramètre, par analogie à ce qui est pratiqué pour la notation, des analyses globales sont effectuées selon les politiques de notation et les sites géographiques. Les différences sont analysées en tenant compte du caractère fortement bimodal de ce paramètre.

L'ensemble de ces travaux est revu chaque année en Comité capital (voir section 5.2 partie *Gestion du capital*). Les résultats des exercices de backtesting font aussi l'objet d'une certification interne par une équipe indépendante. Ils sont par ailleurs communiqués au superviseur.

Les deux tableaux suivants présentent une synthèse de la performance des modèles pour les paramètres de risques réglementaires (PD et LGD) sur le périmètre IRBA du Groupe à l'aide des indicateurs suivants :

- moyenne arithmétique de la PD : correspond à la probabilité de défaut moyenne des encours sains pondérée par le nombre de débiteurs sur le portefeuille considéré ;
- taux de défaut historique moyen : correspond à la moyenne des taux de défaut annuel (nombre de débiteurs passés en défaut durant un exercice rapporté au nombre de débiteurs sains à la fin de l'exercice précédent) observée sur un historique long (voir tableau n° 33 : *Principaux modèles : PD*) ;
- moyenne arithmétique de la LGD estimée : correspond au taux de pertes en cas de défaut moyen pondéré par le nombre de débiteurs ou par le montant d'EAD selon le portefeuille considéré ;
- moyenne arithmétique de la LGD historique observée : correspond aux taux de pertes en cas de défaut observés sur un historique long (voir tableau n° 33 : *Principaux modèles : LGD*).

► **TABLEAU N° 34 : BACKTESTING DE LA PD SUR LE PORTEFEUILLE BANQUES CENTRALES, ADMINISTRATIONS CENTRALES ET INSTITUTIONS (EU CR9)**

Portefeuille	Fourchette de PD	2020					
		Nombre de débiteurs en début d'exercice		Taux de défaut moyen observé	PD moyenne pondérée par l'exposition	PD moyenne pondérée par le nombre de débiteurs	Taux de défaut annuel historique moyen
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Banques centrales et administrations centrales	0,00 à 0,15 %	714	-	-	0,01 %	0,04 %	-
	0,00 à 0,10 %	695	-	-	0,01 %	0,03 %	-
	0,10 à 0,15 %	19	-	-	0,13 %	0,11 %	-
	0,15 à 0,25 %	65	-	-	0,19 %	0,17 %	1,35 %
	0,25 à 0,50 %	82	-	-	0,29 %	0,33 %	-
	0,50 à 0,75 %	18	-	-	0,69 %	0,66 %	-
	0,75 à 2,50 %	65	-	-	1,27 %	1,14 %	1,00 %
	0,75 à 1,75 %	60	-	-	1,12 %	1,05 %	1,28 %
	1,75 à 2,50 %	5	-	-	2,11 %	2,18 %	-
	2,50 à 10,00 %	37	-	-	5,04 %	4,10 %	0,61 %
	2,50 à 5,00 %	28	-	-	3,95 %	3,15 %	0,20 %
	5,00 à 10,00 %	9	-	-	8,23 %	7,04 %	1,03 %
	10,00 à 100,00 %	8	2	25,00 %	14,05 %	17,90 %	5,73 %
	10,00 à 20,00 %	4	-	-	11,66 %	12,90 %	2,69 %
	20,00 à 30,00 %	4	2	50,00 %	21,81 %	22,90 %	10,51 %
30,00 à 100,00 %	-	-	-	-	-	-	
100 % (Défaut)	11			100,00 %	100,00 %		
Institutions	0,00 à 0,15 %	729	-	-	0,05 %	0,07 %	0,05 %
	0,00 à 0,10 %	517	-	-	0,04 %	0,04 %	0,05 %
	0,10 à 0,15 %	212	-	-	0,11 %	0,11 %	0,06 %
	0,15 à 0,25 %	212	-	-	0,18 %	0,19 %	0,25 %
	0,25 à 0,50 %	229	-	-	0,34 %	0,35 %	0,13 %
	0,50 à 0,75 %	91	-	-	0,58 %	0,65 %	0,25 %
	0,75 à 2,50 %	240	1	0,42 %	1,26 %	1,36 %	0,28 %
	0,75 à 1,75 %	195	-	-	1,12 %	1,19 %	0,21 %
	1,75 à 2,50 %	45	1	2,22 %	1,88 %	2,07 %	0,60 %
	2,50 à 10,00 %	119	-	-	4,67 %	5,01 %	0,69 %
	2,50 à 5,00 %	66	-	-	3,70 %	3,43 %	0,43 %
	5,00 à 10,00 %	53	-	-	5,83 %	6,98 %	0,96 %
	10,00 à 100,00 %	18	-	-	15,44 %	14,61 %	3,73 %
	10,00 à 20,00 %	18	-	-	13,12 %	14,61 %	2,63 %
	20,00 à 30,00 %	-	-	-	22,98 %	-	6,79 %
30,00 à 100,00 %	-	-	-	53,44 %	-	-	
100 % (Défaut)	32			100,00 %	100,00 %		

► TABLEAU N° 35 : BACKTESTING DE LA PD SUR LE PORTEFEUILLE ENTREPRISES (EU CR9)

Portefeuille	Fourchette de PD	2020					
		Nombre de débiteurs en début d'exercice	dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année	Taux de défaut moyen observé	PD moyenne pondérée par l'exposition	PD moyenne pondérée par le nombre de débiteurs	Taux de défaut annuel historique moyen
Entreprises – Financements spécialisés	0,00 à 0,15 %	133	-	-	0,08 %	0,08 %	-
	0,00 à 0,10 %	69	-	-	0,06 %	0,06 %	-
	0,10 à 0,15 %	64	-	-	0,12 %	0,12 %	-
	0,15 à 0,25 %	132	-	-	0,18 %	0,19 %	-
	0,25 à 0,50 %	550	1	0,18 %	0,35 %	0,35 %	0,12 %
	0,50 à 0,75 %	273	1	0,37 %	0,69 %	0,67 %	0,56 %
	0,75 à 2,50 %	955	12	1,26 %	1,34 %	1,23 %	0,59 %
	0,75 à 1,75 %	821	8	0,97 %	1,18 %	1,09 %	0,43 %
	1,75 à 2,50 %	134	4	2,99 %	2,07 %	2,11 %	1,36 %
	2,50 à 10,00 %	374	7	1,87 %	4,78 %	3,89 %	1,35 %
	2,50 à 5,00 %	302	5	1,66 %	3,24 %	3,20 %	1,17 %
	5,00 à 10,00 %	72	2	2,78 %	6,34 %	6,79 %	1,69 %
	10,00 à 100,00 %	38	3	7,89 %	15,73 %	17,71 %	13,37 %
	10,00 à 20,00 %	24	2	8,33 %	15,18 %	14,84 %	11,30 %
	20,00 à 30,00 %	14	1	7,14 %	21,90 %	22,63 %	21,91 %
30,00 à 100,00 %	-	-	-	-	-	-	
100 % (Défaut)	69			100,00 %	100,00 %		
Entreprises – PME	0,00 à 0,15 %	2 159	13	0,60 %	0,07 %	0,10 %	0,16 %
	0,00 à 0,10 %	958	11	1,15 %	0,05 %	0,07 %	0,15 %
	0,10 à 0,15 %	1 201	2	0,17 %	0,12 %	0,13 %	0,19 %
	0,15 à 0,25 %	1 032	4	0,39 %	0,17 %	0,19 %	0,22 %
	0,25 à 0,50 %	9 848	20	0,20 %	0,35 %	0,36 %	0,32 %
	0,50 à 0,75 %	2 344	9	0,38 %	0,66 %	0,66 %	0,69 %
	0,75 à 2,50 %	10 641	82	0,77 %	1,29 %	1,28 %	1,44 %
	0,75 à 1,75 %	9 399	67	0,71 %	1,14 %	1,17 %	1,21 %
	1,75 à 2,50 %	1 242	15	1,21 %	2,04 %	2,10 %	2,50 %
	2,50 à 10,00 %	10 740	235	2,19 %	4,21 %	4,30 %	3,81 %
	2,50 à 5,00 %	7 992	128	1,60 %	3,28 %	3,35 %	2,82 %
	5,00 à 10,00 %	2 748	107	3,89 %	7,02 %	7,05 %	6,40 %
	10,00 à 100,00 %	1 283	192	14,96 %	17,51 %	17,98 %	18,51 %
	10,00 à 20,00 %	698	88	12,61 %	13,85 %	13,80 %	15,33 %
	20,00 à 30,00 %	570	97	17,02 %	22,76 %	22,22 %	21,08 %
30,00 à 100,00 %	15	7	46,67 %	45,61 %	51,83 %	35,92 %	
100 % (Défaut)	4 113			100,00 %	100,00 %		

Portefeuille	Fourchette de PD	2020					
		Nombre de débiteurs en début d'exercice		Taux de défaut moyen observé	PD moyenne pondérée par l'exposition	PD moyenne pondérée par le nombre de débiteurs	Taux de défaut annuel historique moyen
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Autres entreprises	0,00 à 0,15 %	5 894	8	0,14 %	0,07 %	0,08 %	0,18 %
	0,00 à 0,10 %	3 543	6	0,17 %	0,05 %	0,06 %	0,09 %
	0,10 à 0,15 %	2 351	2	0,09 %	0,11 %	0,12 %	0,11 %
	0,15 à 0,25 %	4 069	1	0,02 %	0,18 %	0,18 %	0,08 %
	0,25 à 0,50 %	9 077	14	0,15 %	0,35 %	0,36 %	0,20 %
	0,50 à 0,75 %	3 354	13	0,39 %	0,68 %	0,65 %	0,58 %
	0,75 à 2,50 %	12 802	100	0,78 %	1,35 %	1,34 %	0,77 %
	0,75 à 1,75 %	10 464	64	0,61 %	1,17 %	1,17 %	0,63 %
	1,75 à 2,50 %	2 338	36	1,54 %	2,08 %	2,08 %	1,40 %
	2,50 à 10,00 %	8 978	170	1,89 %	4,77 %	4,53 %	2,48 %
	2,50 à 5,00 %	5 921	71	1,20 %	3,37 %	3,39 %	1,81 %
	5,00 à 10,00 %	3 057	99	3,24 %	6,75 %	6,73 %	3,90 %
	10,00 à 100,00 %	1 105	133	12,04 %	15,25 %	18,26 %	13,33 %
	10,00 à 20,00 %	689	77	11,18 %	13,96 %	14,61 %	10,84 %
	20,00 à 30,00 %	389	51	13,11 %	22,46 %	22,97 %	17,36 %
30,00 à 100,00 %	27	5	18,52 %	40,97 %	43,40 %	22,16 %	
100 % (Défaut)		3 140			100,00 %	100,00 %	



► **TABLEAU N° 36 : BACKTESTING DE LA PD SUR LE PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL GARANTIES PAR DES BIENS IMMOBILIERS (EU CR9)**

Portefeuille	Fourchette de PD	2020					
		Nombre de débiteurs en début d'exercice		Taux de défaut moyen observé	PD moyenne pondérée par l'exposition	PD moyenne pondérée par le nombre de débiteurs	Taux de défaut annuel historique moyen
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Clientèle de détail – Garanties par bien immobilier résidentiel	0,00 à 0,15 %	547 266	372	0,07 %	0,09 %	0,07 %	0,05 %
	0,00 à 0,10 %	484 182	305	0,06 %	0,08 %	0,07 %	0,04 %
	0,10 à 0,15 %	63 084	67	0,11 %	0,12 %	0,13 %	0,11 %
	0,15 à 0,25 %	99 827	119	0,12 %	0,18 %	0,20 %	0,14 %
	0,25 à 0,50 %	351 854	1 521	0,43 %	0,37 %	0,38 %	0,30 %
	0,50 à 0,75 %	145 709	653	0,45 %	0,64 %	0,64 %	0,32 %
	0,75 à 2,50 %	125 408	1 625	1,30 %	1,42 %	1,44 %	1,00 %
	0,75 à 1,75 %	95 492	1 171	1,23 %	1,24 %	1,26 %	0,85 %
	1,75 à 2,50 %	29 916	454	1,52 %	2,12 %	2,04 %	1,47 %
	2,50 à 10,00 %	49 950	2 058	4,12 %	4,76 %	5,04 %	3,79 %
	2,50 à 5,00 %	30 212	899	2,98 %	3,65 %	3,64 %	2,51 %
	5,00 à 10,00 %	19 738	1 159	5,87 %	6,89 %	7,19 %	6,13 %
	10,00 à 100,00 %	20 108	4 155	20,66 %	23,48 %	23,12 %	22,40 %
	10,00 à 20,00 %	10 974	1 179	10,74 %	13,69 %	15,62 %	13,55 %
	20,00 à 30,00 %	6 072	1 854	30,53 %	24,56 %	23,95 %	29,43 %
30,00 à 100,00 %	3 062	1 122	36,64 %	47,48 %	48,35 %	41,83 %	
100 % (Défaut)	33 629			100,00 %	100,00 %		
Clientèle de détail – Garanties par bien immobilier commercial	0,00 à 0,15 %	2 826	2	0,07 %	0,09 %	0,09 %	0,13 %
	0,00 à 0,10 %	1 721	1	0,06 %	0,06 %	0,06 %	0,09 %
	0,10 à 0,15 %	1 105	1	0,09 %	0,13 %	0,13 %	0,19 %
	0,15 à 0,25 %	2 494	7	0,28 %	0,19 %	0,21 %	0,21 %
	0,25 à 0,50 %	16 416	62	0,38 %	0,38 %	0,38 %	0,40 %
	0,50 à 0,75 %	5 056	22	0,44 %	0,57 %	0,59 %	0,34 %
	0,75 à 2,50 %	13 203	106	0,80 %	1,40 %	1,45 %	0,72 %
	0,75 à 1,75 %	10 088	72	0,71 %	1,18 %	1,26 %	0,66 %
	1,75 à 2,50 %	3 115	34	1,09 %	2,20 %	2,06 %	0,93 %
	2,50 à 10,00 %	12 601	275	2,18 %	5,03 %	4,92 %	2,24 %
	2,50 à 5,00 %	6 690	116	1,73 %	3,59 %	3,76 %	1,61 %
	5,00 à 10,00 %	5 911	159	2,69 %	6,78 %	6,23 %	3,21 %
	10,00 à 100,00 %	2 473	455	18,40 %	19,49 %	21,64 %	16,23 %
	10,00 à 20,00 %	1 169	142	12,15 %	13,82 %	14,42 %	10,17 %
	20,00 à 30,00 %	1 131	263	23,25 %	25,23 %	24,80 %	20,11 %
30,00 à 100,00 %	173	50	28,90 %	40,39 %	49,74 %	33,00 %	
100 % (Défaut)	4 107			100,00 %	100,00 %		

► TABLEAU N° 37 : BACKTESTING DE LA PD SUR LE PORTEFEUILLE AUTRES CLIENTÈLE DE DÉTAIL (EU CR9)

Portefeuille	Fourchette de PD	2020					
		Nombre de débiteurs en début d'exercice		Taux de défaut moyen observé	PD moyenne pondérée par l'exposition	PD moyenne pondérée par le nombre de débiteurs	Taux de défaut annuel historique moyen
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Clientèle de détail – Expositions renouvelables	0,00 à 0,15 %	1 771 153	3 039	0,17 %	0,07 %	0,06 %	0,07 %
	<i>0,00 à 0,10 %</i>	<i>1 719 378</i>	<i>2 918</i>	<i>0,17 %</i>	<i>0,07 %</i>	<i>0,06 %</i>	<i>0,07 %</i>
	<i>0,10 à 0,15 %</i>	<i>51 775</i>	<i>121</i>	<i>0,23 %</i>	<i>0,12 %</i>	<i>0,11 %</i>	<i>0,14 %</i>
	0,15 à 0,25 %	259 246	1 585	0,61 %	0,17 %	0,22 %	0,25 %
	0,25 à 0,50 %	226 117	2 214	0,98 %	0,37 %	0,38 %	0,43 %
	0,50 à 0,75 %	152 004	1 767	1,16 %	0,63 %	0,62 %	0,59 %
	0,75 à 2,50 %	282 734	6 887	2,44 %	1,34 %	1,34 %	1,36 %
	<i>0,75 à 1,75 %</i>	<i>251 491</i>	<i>6 289</i>	<i>2,50 %</i>	<i>1,29 %</i>	<i>1,21 %</i>	<i>1,29 %</i>
	<i>1,75 à 2,50 %</i>	<i>31 243</i>	<i>598</i>	<i>1,91 %</i>	<i>2,34 %</i>	<i>2,42 %</i>	<i>1,95 %</i>
	2,50 à 10,00 %	219 658	17 222	7,84 %	4,68 %	4,85 %	4,64 %
	<i>2,50 à 5,00 %</i>	<i>98 596</i>	<i>5 825</i>	<i>5,91 %</i>	<i>3,37 %</i>	<i>2,95 %</i>	<i>3,10 %</i>
	<i>5,00 à 10,00 %</i>	<i>121 062</i>	<i>11 397</i>	<i>9,41 %</i>	<i>7,22 %</i>	<i>6,40 %</i>	<i>6,01 %</i>
	10,00 à 100,00 %	36 325	11 132	30,65 %	19,01 %	24,70 %	23,40 %
	<i>10,00 à 20,00 %</i>	<i>16 165</i>	<i>3 014</i>	<i>18,65 %</i>	<i>13,07 %</i>	<i>15,39 %</i>	<i>13,13 %</i>
	<i>20,00 à 30,00 %</i>	<i>10 436</i>	<i>3 271</i>	<i>31,34 %</i>	<i>23,54 %</i>	<i>25,91 %</i>	<i>25,34 %</i>
	<i>30,00 à 100,00 %</i>	<i>9 724</i>	<i>4 847</i>	<i>49,85 %</i>	<i>47,93 %</i>	<i>38,87 %</i>	<i>39,29 %</i>
100 % (Défaut)	180 523			100,00 %	100,00 %		
Autres clientèle de détail PME	0,00 à 0,15 %	66 399	78	0,12 %	0,08 %	0,10 %	0,09 %
	<i>0,00 à 0,10 %</i>	<i>38 552</i>	<i>30</i>	<i>0,08 %</i>	<i>0,07 %</i>	<i>0,07 %</i>	<i>0,06 %</i>
	<i>0,10 à 0,15 %</i>	<i>27 847</i>	<i>48</i>	<i>0,17 %</i>	<i>0,13 %</i>	<i>0,13 %</i>	<i>0,12 %</i>
	0,15 à 0,25 %	99 676	329	0,33 %	0,19 %	0,20 %	0,15 %
	0,25 à 0,50 %	93 214	434	0,47 %	0,37 %	0,36 %	0,37 %
	0,50 à 0,75 %	63 453	453	0,71 %	0,57 %	0,57 %	0,60 %
	0,75 à 2,50 %	181 590	3 739	2,06 %	1,43 %	1,41 %	2,62 %
	<i>0,75 à 1,75 %</i>	<i>139 046</i>	<i>2 046</i>	<i>1,47 %</i>	<i>1,21 %</i>	<i>1,18 %</i>	<i>1,23 %</i>
	<i>1,75 à 2,50 %</i>	<i>42 544</i>	<i>1 693</i>	<i>3,98 %</i>	<i>2,17 %</i>	<i>2,18 %</i>	<i>5,88 %</i>
	2,50 à 10,00 %	149 027	7 956	5,34 %	4,87 %	5,25 %	5,68 %
	<i>2,50 à 5,00 %</i>	<i>83 443</i>	<i>3 401</i>	<i>4,08 %</i>	<i>3,62 %</i>	<i>3,77 %</i>	<i>4,74 %</i>
	<i>5,00 à 10,00 %</i>	<i>65 584</i>	<i>4 555</i>	<i>6,95 %</i>	<i>7,48 %</i>	<i>7,13 %</i>	<i>7,11 %</i>
	10,00 à 100,00 %	27 811	6 390	22,98 %	21,71 %	21,52 %	23,11 %
	<i>10,00 à 20,00 %</i>	<i>15 720</i>	<i>2 723</i>	<i>17,32 %</i>	<i>14,59 %</i>	<i>14,59 %</i>	<i>15,82 %</i>
	<i>20,00 à 30,00 %</i>	<i>10 124</i>	<i>2 765</i>	<i>27,31 %</i>	<i>27,56 %</i>	<i>26,10 %</i>	<i>28,56 %</i>
	<i>30,00 à 100,00 %</i>	<i>1 967</i>	<i>902</i>	<i>45,86 %</i>	<i>51,31 %</i>	<i>53,25 %</i>	<i>44,11 %</i>
100 % (Défaut)	123 389			100,00 %	100,00 %		

Portefeuille	Fourchette de PD	2020					
		Nombre de débiteurs en début d'exercice		Taux de défaut moyen observé	PD moyenne pondérée par l'exposition	PD moyenne pondérée par le nombre de débiteurs	Taux de défaut annuel historique moyen
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Autres clientèle de détail non-PME	0,00 à 0,15 %	536 857	429	0,08 %	0,08 %	0,06 %	0,06 %
	0,00 à 0,10 %	468 361	282	0,06 %	0,08 %	0,05 %	0,04 %
	0,10 à 0,15 %	68 496	147	0,21 %	0,12 %	0,12 %	0,15 %
	0,15 à 0,25 %	163 913	639	0,39 %	0,19 %	0,21 %	0,33 %
	0,25 à 0,50 %	347 092	2 764	0,80 %	0,38 %	0,37 %	0,50 %
	0,50 à 0,75 %	140 681	901	0,64 %	0,61 %	0,63 %	0,52 %
	0,75 à 2,50 %	484 524	10 828	2,23 %	1,35 %	1,27 %	1,43 %
	0,75 à 1,75 %	465 691	10 286	2,21 %	1,18 %	1,24 %	1,34 %
	1,75 à 2,50 %	18 833	542	2,88 %	2,06 %	2,12 %	3,37 %
	2,50 à 10,00 %	139 371	10 659	7,65 %	4,75 %	4,98 %	6,09 %
	2,50 à 5,00 %	79 698	4 137	5,19 %	3,56 %	3,63 %	3,87 %
	5,00 à 10,00 %	59 673	6 522	10,93 %	7,49 %	6,78 %	9,44 %
	10,00 à 100,00 %	31 184	7 387	23,69 %	21,36 %	21,48 %	21,22 %
	10,00 à 20,00 %	16 617	2 777	16,71 %	13,36 %	14,80 %	15,51 %
	20,00 à 30,00 %	10 287	2 810	27,32 %	23,53 %	24,12 %	24,15 %
	30,00 à 100,00 %	4 280	1 800	42,06 %	47,33 %	41,08 %	39,84 %
100 % (Défaut)	274 145			100,00 %	100,00 %		

## ► BACKTESTING DE LA PD (EU CR9)

Portefeuille	Note interne BNP Paribas	Notation de crédit émetteur long terme	Fourchette de PD	2019			
				Moyenne arithmétique de la PD	Nombre de débiteurs sains en début d'exercice	Nombre de défauts parmi les débiteurs sains en début d'exercice	Taux de défaut historique moyen
Souverains et entités du secteur public	1+ à 3-	AAA à BBB+	0,00 à 0,11 %	0,03 %	113	-	0,00 %
	4+ à 5-	BBB à BBB-	0,11 à 0,58 %	0,27 %	84	-	0,38 %
	6+ à 8-	BB+ à B+	0,58 à 8,76 %	3,33 %	37	-	0,28 %
	9+ à 10-	B à C	8,76 à < 100 %	14,13 %	5	-	3,34 %
Institutions financières <sup>(*)</sup>	1+ à 3-	AAA à BBB+	0,00 à 0,11 %	0,05 %	1 375	-	0,06 %
	4+ à 5-	BBB à BBB-	0,11 à 0,58 %	0,24 %	972	3	0,17 %
	6+ à 8-	BB+ à B+	0,58 à 8,76 %	2,42 %	1 004	1	0,30 %
	9+ à 10-	B à C	8,76 à < 100 %	14,21 %	36	1	1,73 %
Grandes entreprises <sup>(**)</sup>	1+ à 3-	AAA à BBB+	0,00 à 0,11 %	0,06 %	2 572	-	0,06 %
	4+ à 5-	BBB à BBB-	0,11 à 0,58 %	0,27 %	5 568	4	0,14 %
	6+ à 8-	BB+ à B+	0,58 à 8,76 %	2,70 %	7 344	49	0,88 %
	9+ à 10-	B à C	8,76 à < 100 %	15,30 %	458	43	11,93 %
Individus	1+ à 3-	AAA à BBB+	0,00 à 0,11 %	0,06 %	2 858 841	2 948	0,05 %
	4+ à 5-	BBB à BBB-	0,11 à 0,58 %	0,32 %	1 654 128	6 339	0,25 %
	6+ à 8-	BB+ à B+	0,58 à 8,76 %	2,12 %	1 552 679	33 557	1,83 %
	9+ à 10-	B à C	8,76 à < 100 %	19,97 %	85 173	17 931	18,64 %
Professionnels & PME clientèle de détail	1+ à 3-	AAA à BBB+	0,00 à 0,11 %	0,09 %	86 474	122	0,07 %
	4+ à 5-	BBB à BBB-	0,11 à 0,58 %	0,35 %	256 038	1 092	0,29 %
	6+ à 8-	BB+ à B+	0,58 à 8,76 %	2,39 %	344 208	7 254	1,96 %
	9+ à 10-	B à C	8,76 à < 100 %	19,72 %	47 012	7 854	16,54 %
PME entreprises	1+ à 3-	AAA à BBB+	0,00 à 0,11 %	0,08 %	877	-	0,07 %
	4+ à 5-	BBB à BBB-	0,11 à 0,58 %	0,34 %	35 868	59	0,24 %
	6+ à 8-	BB+ à B+	0,58 à 8,76 %	2,05 %	58 179	690	1,50 %
	9+ à 10-	B à C	8,76 à < 100 %	10,62 %	12 580	717	8,86 %

(\*) Correspond aux portefeuilles Établissements bancaires, Assurance et Fonds régulés & Agency arrangements.

(\*\*) Correspond aux portefeuilles Grandes entreprises, Professionnels de l'immobilier en France, Financement de projet et Financement d'opérations sur énergie et matières premières.

► TABLEAU N° 38 : BACKTESTING DE LA LGD

Portefeuille	2020	
	Moyenne arithmétique de la LGD estimée	Moyenne arithmétique de la LGD historique observée
Souverains et entités du secteur public	25 %	9 %
Institutions financières(*)	31 %	29 %
Grandes entreprises(**)	40 %	26 %
Individus	67 %	40 %
Professionnels & PME clientèle de détail	47 %	38 %
PME entreprises	33 %	32 %

Portefeuille	2019	
	Moyenne arithmétique de la LGD estimée	Moyenne arithmétique de la LGD historique observée
Souverains et entités du secteur public	42 %	17 %
Institutions financières(*)	40 %	27 %
Grandes entreprises(**)	39 %	27 %
Individus	27 %	24 %
Professionnels & PME clientèle de détail	29 %	27 %
PME entreprises	37 %	34 %

(\*) Correspond aux portefeuilles Établissements bancaires, Assurance et Fonds régulés & Agency arrangements.

(\*\*) Correspond aux portefeuilles Grandes entreprises, Professionnels de l'immobilier en France, Financement de projet et financement d'opérations sur énergie et matières premières.

### DISPOSITIF DE NOTATION INTERNE APPLICABLE AUX ÉTATS SOUVERAINS, INSTITUTIONS FINANCIÈRES, ENTREPRISES ET FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS

Le périmètre IRBA concerné par le dispositif de notation (cf. paragraphe *Le dispositif de notation* de la section *Dispositif de gestion du risque de crédit*) applicable aux États souverains, aux institutions financières, aux entreprises et aux financements spécialisés, est couvert par une procédure de notation homogène au titre de laquelle RISK est le responsable final de la notation attribuée aux contreparties et du taux de recouvrement global (TRG) affectés aux transactions. Le facteur de conversion (CCF) des opérations de hors-bilan est attribué automatiquement en fonction des caractéristiques de la contrepartie et de la transaction.

Le processus générique d'affectation des notes sur chacun des segments est défini comme suit :

- sur les grandes entreprises et les financements spécialisés, les analyses sont réalisées par le métier qui propose une note et un TRG en Comité de crédit conformément aux méthodologies de notation et sur la base des outils développés par RISK. La note et le TRG sont validés ou modifiés en Comité de crédit par le représentant de RISK. Ces Comités décident de l'octroi ou du renouvellement des engagements et révisent le cas échéant, sur une base au moins annuelle, la note de contrepartie ;

- sur le périmètre des institutions financières, l'analyse est réalisée par des analystes de RISK. Les notes de contrepartie et les TRG sont déterminés à l'occasion de Comités de revue organisés par zone géographique assurant la comparabilité entre établissements similaires ;
- sur le périmètre des États souverains, les notes sont déterminées lors de Comités pays (Rating Committee) qui réunissent des membres de la Direction Générale, de RISK et des métiers plusieurs fois par an. Les notes y sont proposées par la Direction des Études Économiques ;
- sur le périmètre des petites et moyennes entreprises (en dehors de la clientèle de détail), un score est mis en œuvre par des analystes de RISK.

Sur chacun de ces sous-portefeuilles, la détermination des paramètres de risque suit une méthodologie certifiée et validée par les équipes de RISK qui repose en priorité sur l'analyse des données historiques de la Banque. Cette méthodologie est autant que possible supportée par des outils mutualisés au sein du Groupe afin d'en garantir une application homogène. Le jugement expert reste toutefois irremplaçable, chacune des notes et chacun des TRG faisant appel au jugement qui peut s'écarter, sous réserve de justification, de l'application stricte des modèles.

Le mode de détermination des paramètres de risque répond à des principes communs, en particulier celui des « quatre yeux » qui préconise qu'au moins deux personnes différentes, dont une au minimum indépendante des objectifs commerciaux, se prononcent sur chaque note de contrepartie et chaque TRG de transaction.

La définition du défaut est uniformément appliquée au sein du Groupe sur chaque classe d'actif, conformément aux prescriptions de la réglementation.

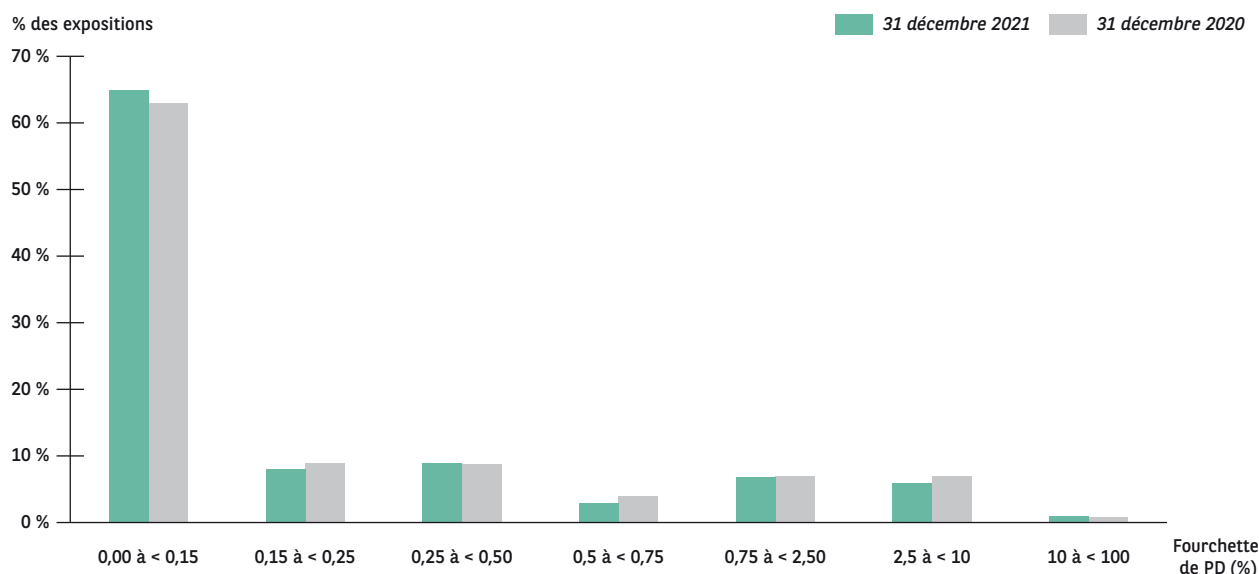
Le graphique ci-après présente la répartition par fourchette de PD des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties des classes d'exposition administrations centrales et banques centrales, établissements et entreprises pour tous les métiers du Groupe utilisant l'approche de notation interne avancée (voir tableau n° 27 : *Correspondance indicative des notes internes de contrepartie*

avec l'échelle type des agences de notation et les probabilités de défaut moyennes attendues).

Cette exposition représente 1 148 milliards d'euros au 31 décembre 2021, contre 1 072 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

Ce portefeuille présente une large majorité d'engagements sur des emprunteurs dont les risques sont considérés comme de bonne ou d'excellente qualité, en raison du poids des relations de la Banque avec les grandes entreprises multinationales et les institutions financières. Une part importante des engagements sur des emprunteurs de moindre qualité est associée à des structures de financement permettant un taux de recouvrement élevé en cas de défaut de la contrepartie (financements exports bénéficiant de garanties de la part des agences internationales d'assurance-crédit et financements de projets, structurés ou transactionnels).

### ► GRAPHIQUE N° 8 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR FOURCHETTE DE PD SUR LES PORTEFEUILLES SOUVERAINS, INSTITUTIONS FINANCIÈRES, ENTREPRISES ET FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS EN APPROCHE IRBA



### PORTEFEUILLES SOUVERAINS, INSTITUTIONS FINANCIÈRES, ENTREPRISES ET FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS

Le tableau suivant présente la répartition par fourchette de PD des encours relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties des classes d'exposition administrations centrales et banques centrales, établissements et entreprises pour tous les métiers du Groupe utilisant l'approche de notation interne avancée. L'exposition totale représente 1 159 milliards d'euros au 31 décembre 2021, dont 1 048 milliards d'euros d'encours sains et 11 milliards d'euros d'encours douteux, contre 1 085 milliards d'euros au 31 décembre 2020, dont 1 072 milliards d'euros d'encours sains et 13 milliards d'euros d'encours douteux.

Cette information est complétée par les taux moyens constatés des principaux facteurs de risque bâlois :

- moyenne de la probabilité de défaut pondérée par la valeur exposée au risque : PD moyenne<sup>(1)</sup> ;
- moyenne pondérée des facteurs de conversion du hors-bilan : CCF moyen<sup>(2)</sup> ;
- moyenne des pertes en cas de défaut pondérée par la valeur exposée au risque : LGD moyenne<sup>(3)</sup> ;
- moyenne des maturités résiduelles (en année) pondérée par la valeur exposée au risque : échéance résiduelle moyenne.

La pondération moyenne est définie comme le rapport entre les actifs pondérés et la valeur exposée au risque (EAD) issus des paramètres de risque décrits ci-dessus.

La colonne « Montant des pertes anticipées » présente la perte attendue à un an.

(1) PD moyenne : « Probabilité de Défaut » - moyenne des probabilités de défaut pondérée par la valeur exposée au risque.

(2) CCF moyen : « Credit Conversion Factor » - rapport de la valeur exposée au risque au montant d'engagement pour le hors-bilan.

(3) LGD moyenne : « Loss Given Default » - moyenne des pertes en cas de défaut pondérée par la valeur exposée au risque.

► **TABLEAU N° 39 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE IRBA SUR LE PORTEFEUILLE BANQUES CENTRALES, ADMINISTRATIONS CENTRALES ET INSTITUTIONS (EU CR6)**

En millions d'euros	Fourchette de PD	31 décembre 2021											
		Exposition au bilan	Exposition hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	EAD	PD moyenne pondérée	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée	Actifs pondérés <sup>(*)</sup>	Pondération moyenne	Montant des pertes anticipées <sup>(**)</sup>	Corrections de valeur et provisions <sup>(**)</sup>
Banques centrales et administrations centrales	0,00 à < 0,15 %	461 043	1 105	55 %	462 019	0 %	100 à 1 000	2 %	2	2 390	1 %	3	
	0,00 à < 0,10 %	456 346	1 105	55 %	457 322	0 %	100 à 1 000	2 %	2	1 360	0 %	2	
	0,10 à < 0,15 %	4 697	0	47 %	4 697	0 %	0 à 100	19 %	4	1 030	22 %	1	
	0,15 à < 0,25 %	1 293	3	45 %	1 295	0 %	0 à 100	13 %	2	166	13 %	0	
	0,25 à < 0,50 %	2 619	197	55 %	2 727	0 %	0 à 100	26 %	2	802	29 %	2	
	0,50 à < 0,75 %	886	664	55 %	1 252	1 %	0 à 100	16 %	2	360	29 %	1	
	0,75 à < 2,50 %	588	157	55 %	818	1 %	0 à 100	15 %	3	222	27 %	1	
	0,75 à < 1,75 %	492	151	55 %	718	1 %	0 à 100	14 %	3	182	25 %	1	
	1,75 à < 2,5 %	97	5	55 %	99	2 %	0 à 100	17 %	3	40	41 %	0	
	2,50 à < 10,0 %	398	153	55 %	483	5 %	0 à 100	4 %	4	79	16 %	1	
	2,5 à < 5 %	341	35	55 %	360	4 %	0 à 100	4 %	4	58	16 %	1	
	5 à < 10 %	58	119	55 %	123	8 %	0 à 100	2 %	5	21	17 %	0	
	10,0 à < 100 %	409	180	55 %	508	14 %	0 à 100	12 %	3	336	66 %	12	
	10 à < 20 %	296	176	55 %	392	12 %	0 à 100	4 %	4	86	22 %	2	
	20 à < 30 %	113	4	55 %	116	22 %	0 à 100	39 %	2	250	216 %	10	
	30 à < 100 %	0	-	-	0	50 %	-	0 %	0	0	-	0	
100 % (défaut)	40	5	55 %	43	100 %	0 à 100	21 %	2	3	8 %	9		
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>467 277</b>	<b>2 464</b>	<b>55 %</b>	<b>469 143</b>	<b>0 %</b>		<b>2 %</b>	<b>2</b>	<b>4 359</b>	<b>1 %</b>	<b>30</b>	<b>(29)</b>
Institutions	0,00 à < 0,15 %	28 729	12 157	46 %	34 524	0 %	1 000 à 10 000	27 %	2	5 388	16 %	6	
	0,00 à < 0,10 %	27 210	11 542	45 %	32 661	0 %	1 000 à 10 000	27 %	2	5 000	15 %	6	
	0,10 à < 0,15 %	1 519	615	49 %	1 863	0 %	100 à 1 000	24 %	3	389	21 %	1	
	0,15 à < 0,25 %	1 619	1 282	45 %	2 202	0 %	100 à 1 000	37 %	2	755	34 %	1	
	0,25 à < 0,50 %	2 813	1 379	45 %	3 436	0 %	100 à 1 000	33 %	2	1 820	53 %	4	
	0,50 à < 0,75 %	346	167	30 %	397	1 %	100 à 1 000	36 %	2	230	58 %	1	
	0,75 à < 2,50 %	1 903	625	42 %	2 170	1 %	100 à 1 000	25 %	2	946	44 %	7	
	0,75 à < 1,75 %	1 467	517	42 %	1 683	1 %	100 à 1 000	25 %	2	798	47 %	5	
	1,75 à < 2,5 %	436	109	43 %	486	2 %	100 à 1 000	26 %	3	148	31 %	3	
	2,50 à < 10,0 %	520	549	50 %	795	5 %	100 à 1 000	26 %	2	715	90 %	7	
	2,5 à < 5 %	302	239	40 %	399	4 %	100 à 1 000	33 %	2	344	86 %	3	
	5 à < 10 %	219	310	57 %	397	6 %	100 à 1 000	18 %	2	371	93 %	5	
	10,0 à < 100 %	34	62	42 %	60	15 %	100 à 1 000	41 %	1	130	216 %	4	
	10 à < 20 %	26	55	43 %	50	13 %	0 à 100	41 %	1	101	204 %	3	
	20 à < 30 %	7	7	32 %	9	23 %	0 à 100	47 %	2	28	300 %	1	
	30 à < 100 %	1	-	-	1	53 %	0 à 100	17 %	3	1	84 %	0	
100 % (défaut)	183	0	28 %	183	100 %	0 à 100	95 %	4	0	0 %	174		
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>36 148</b>	<b>16 222</b>	<b>45 %</b>	<b>43 767</b>	<b>1 %</b>		<b>28 %</b>	<b>2</b>	<b>9 983</b>	<b>23 %</b>	<b>205</b>	<b>(210)</b>
<b>TOTAL</b>		<b>503 425</b>	<b>18 686</b>		<b>512 910</b>					<b>14 342</b>	<b>3 %</b>	<b>234</b>	<b>(239)</b>

(\*) Y compris marge de conservatisme.

(\*\*) Les pertes attendues et les provisions ne sont pas des données directement comparables : les pertes attendues, évaluées à l'horizon d'un an, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (Through The Cycle – TTC) tandis que les provisions pour risque de crédit sont évaluées conformément aux principes de la norme IFRS 9 (voir états financiers consolidés note 1.e.5).

► TABLEAU N° 40 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE IRBA SUR LE PORTEFEUILLE ENTREPRISES (EU CR6)

En millions d'euros	Fourchette de PD	31 décembre 2021										
		Exposition au bilan	Exposition hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	EAD	PD moyenne pondérée	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée	Actifs pondérés <sup>(2)</sup>	Pondération moyenne	Montant des pertes anticipées <sup>(1)</sup>
Entreprises – Financements spécialisés	0,00 à < 0,15 %	5 767	3 654	54 %	7 725	0 % 1 000 à 10 000	16 %	4	1 774	23 %	125	
	0,00 à < 0,10 %	3 385	2 772	55 %	4 921	0 % 1 000 à 10 000	17 %	3	1 286	26 %	125	
	0,10 à < 0,15 %	2 383	882	48 %	2 804	0 % 100 à 1 000	13 %	4	488	17 %	0	
	0,15 à < 0,25 %	5 853	2 501	42 %	6 969	0 % 100 à 1 000	17 %	3	1 493	21 %	2	
	0,25 à < 0,50 %	13 689	6 365	52 %	16 991	0 % 1 000 à 10 000	15 %	4	4 839	28 %	9	
	0,50 à < 0,75 %	7 392	3 505	52 %	9 235	1 % 100 à 1 000	15 %	3	3 817	41 %	10	
	0,75 à < 2,50 %	13 019	5 481	45 %	15 467	1 % 1 000 à 10 000	14 %	3	6 543	42 %	29	
	0,75 à < 1,75 %	10 683	4 429	43 %	12 580	1 % 1 000 à 10 000	15 %	3	5 364	43 %	22	
	1,75 à < 2,5 %	2 336	1 052	52 %	2 887	2 % 100 à 1 000	13 %	3	1 179	41 %	7	
	2,50 à < 10,0 %	6 653	2 984	54 %	8 278	5 % 1 000 à 10 000	11 %	3	3 306	40 %	42	
	2,5 à < 5 %	3 154	1 952	52 %	4 177	3 % 100 à 1 000	12 %	3	1 677	40 %	16	
	5 à < 10 %	3 499	1 031	58 %	4 101	6 % 100 à 1 000	10 %	4	1 628	40 %	26	
	10,0 à < 100 %	2 185	2 563	73 %	4 057	16 % 100 à 1 000	7 %	4	1 465	36 %	43	
	10 à < 20 %	1 868	2 542	73 %	3 726	15 % 100 à 1 000	6 %	4	1 218	33 %	33	
	20 à < 30 %	317	21	70 %	332	22 % 0 à 100	13 %	4	247	74 %	10	
	30 à < 100 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
100 % (défaut)	1 889	62	76 %	1 936	100 % 100 à 1 000	46 %	2	194	10 %	882		
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>56 446</b>	<b>27 114</b>	<b>52 %</b>	<b>70 658</b>	<b>5 %</b>		<b>14 %</b>	<b>3 23 429</b>	<b>33 %</b>	<b>1 143</b>	<b>(1 135)</b>
Entreprises – PME	0,00 à < 0,15 %	1 939	2 400	41 %	2 938	0 % 1 000 à 10 000	33 %	3	1 435	49 %	111	
	0,00 à < 0,10 %	1 146	2 118	41 %	2 022	0 % 1 000 à 10 000	33 %	3	1 163	58 %	111	
	0,10 à < 0,15 %	793	282	43 %	917	0 % 1 000 à 10 000	32 %	3	272	30 %	0	
	0,15 à < 0,25 %	1 814	1 239	50 %	2 463	0 % 1 000 à 10 000	30 %	3	769	31 %	1	
	0,25 à < 0,50 %	7 572	1 774	54 %	8 555	0 % 10 000 à 20 000	28 %	3	3 134	37 %	9	
	0,50 à < 0,75 %	2 494	609	54 %	2 836	1 % 1 000 à 10 000	22 %	3	960	34 %	4	
	0,75 à < 2,50 %	9 357	1 958	48 %	10 327	1 % 20 000 à 30 000	26 %	3	5 141	50 %	33	
	0,75 à < 1,75 %	7 845	1 741	47 %	8 684	1 % 10 000 à 20 000	26 %	3	4 345	50 %	26	
	1,75 à < 2,5 %	1 513	217	57 %	1 643	2 % 1 000 à 10 000	21 %	3	796	48 %	7	
	2,50 à < 10,0 %	9 542	8 046	39 %	12 655	4 % 20 000 à 30 000	32 %	3	8 228	65 %	162	
	2,5 à < 5 %	6 626	7 526	38 %	9 495	3 % 10 000 à 20 000	33 %	3	5 744	61 %	101	
	5 à < 10 %	2 916	520	46 %	3 161	7 % 1 000 à 10 000	28 %	3	2 483	79 %	61	
	10,0 à < 100 %	1 145	93	46 %	1 190	17 % 1 000 à 10 000	26 %	3	1 098	92 %	53	
	10 à < 20 %	786	62	44 %	816	14 % 1 000 à 10 000	25 %	3	720	88 %	29	
	20 à < 30 %	320	29	49 %	334	23 % 100 à 1 000	29 %	3	353	106 %	22	
	30 à < 100 %	39	2	46 %	40	46 % 0 à 100	15 %	3	24	60 %	3	
100 % (défaut)	2 169	131	40 %	2 224	100 % 1 000 à 10 000	53 %	3	619	28 %	1 094		
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>36 033</b>	<b>16 249</b>	<b>43 %</b>	<b>43 188</b>	<b>7 %</b>		<b>29 %</b>	<b>3 21 384</b>	<b>50 %</b>	<b>1 468</b>	<b>(1 504)</b>



En millions d'euros	Fourchette de PD	31 décembre 2021											
		Exposition au bilan	Exposition hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	EAD	PD moyenne pondérée	Nombre de débiteurs	IGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée	Actifs pondérés <sup>(*)</sup>	Pondération moyenne	Montant des pertes anticipées <sup>(**)</sup>	Corrections de valeur et provisions <sup>(**)</sup>
Autres entreprises	0,00 à < 0,15 %	72 576	152 015	45 %	141 507	0 %	30 000 à 40 000	35 %	2	48 043	34 %	564	
	0,00 à < 0,10 %	46 098	116 171	45 %	98 075	0 %	30 000 à 40 000	34 %	2	32 276	33 %	545	
	0,10 à < 0,15 %	26 478	35 844	47 %	43 432	0 %	1 000 à 10 000	37 %	2	15 767	36 %	18	
	0,15 à < 0,25 %	43 337	34 367	44 %	58 594	0 %	1 000 à 10 000	35 %	2	20 422	35 %	36	
	0,25 à < 0,50 %	31 182	38 642	42 %	47 613	0 %	10 000 à 20 000	37 %	2	26 374	55 %	63	
	0,50 à < 0,75 %	11 999	8 995	47 %	16 444	1 %	1 000 à 10 000	30 %	2	9 865	60 %	33	
	0,75 à < 2,50 %	30 157	16 803	48 %	38 479	1 %	20 000 à 30 000	29 %	2	26 637	69 %	150	
	0,75 à < 1,75 %	23 670	13 271	48 %	30 260	1 %	10 000 à 20 000	30 %	2	20 174	67 %	105	
	1,75 à < 2,5 %	6 488	3 532	47 %	8 219	2 %	1 000 à 10 000	27 %	2	6 463	79 %	45	
	2,50 à < 10,0 %	25 014	20 361	47 %	34 732	5 %	10 000 à 20 000	32 %	3	36 999	107 %	526	
	2,5 à < 5 %	15 365	9 938	47 %	20 164	3 %	10 000 à 20 000	32 %	3	19 979	99 %	216	
	5 à < 10 %	9 649	10 423	47 %	14 569	7 %	1 000 à 10 000	31 %	3	17 020	117 %	310	
	10,0 à < 100 %	4 332	4 427	48 %	6 474	15 %	1 000 à 10 000	26 %	2	8 100	125 %	258	
	10 à < 20 %	3 674	4 131	49 %	5 719	14 %	1 000 à 10 000	26 %	2	7 134	125 %	211	
	20 à < 30 %	563	286	30 %	652	22 %	100 à 1 000	28 %	2	894	137 %	41	
30 à < 100 %	95	10	63 %	103	41 %	100 à 1 000	13 %	2	71	69 %	6		
100 % (défaut)	5 789	1 075	50 %	6 353	100 %	1 000 à 10 000	52 %	2	876	14 %	3 195		
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>224 387</b>	<b>276 685</b>	<b>45 %</b>	<b>350 196</b>	<b>3 %</b>		<b>34 %</b>	<b>2 177 317</b>	<b>51 %</b>	<b>4 824</b>	<b>(4 979)</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>316 866</b>	<b>320 048</b>		<b>464 043</b>				<b>222 130</b>	<b>48 %</b>	<b>7 435</b>	<b>(7 618)</b>	

(\*) Y compris marge de conservatisme.

(\*\*) Les pertes attendues et les provisions ne sont pas des données directement comparables : les pertes attendues, évaluées à l'horizon d'un an, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (Through The Cycle - TTC) tandis que les provisions pour risque de crédit sont évaluées conformément aux principes de la norme IFRS 9 (voir états financiers consolidés note 1.e.5).

► **EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES PORTEFEUILLES SOUVERAINS, INSTITUTIONS FINANCIÈRES, ENTREPRISES ET FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS EN APPROCHE IRBA (EU CR6)**

En millions d'euros	Fourchette de PD	31 décembre 2020												
		Exposition au bilan	Exposition hors-bilan	Exposition totale	CCF moyen du hors-bilan	Valeur exposée au risque	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Échéance résiduelle moyenne	Actifs pondérés <sup>(*)</sup>	RW moyen <sup>(*)</sup>	Perte attendue <sup>(**)</sup>	Provisions <sup>(**)</sup>
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15 %	420 686	1 389	422 075	53 %	422 021	0,01 %	100 à 1 000	1 %	2	1 861	0 %	2	
	0,15 à < 0,25 %	1 230	10	1 240	35 %	1 234	0,19 %	0 à 100	13 %	3	164	13 %	0	
	0,25 à < 0,50 %	1 822	251	2 073	55 %	1 960	0,29 %	0 à 100	23 %	2	513	26 %	1	
	0,50 à < 0,75 %	1 223	665	1 888	55 %	1 589	0,69 %	0 à 100	15 %	2	434	27 %	2	
	0,75 à < 2,50 %	449	11	460	31 %	452	1,33 %	0 à 100	23 %	2	202	45 %	1	
	2,50 à < 10,0 %	333	182	515	55 %	433	4,48 %	0 à 100	2 %	3	37	8 %	0	
	10,0 à < 100 %	497	279	776	55 %	650	14,53 %	0 à 100	10 %	3	349	54 %	13	
	100 % (défaut)	52	4	56	55 %	54	100,00 %	0 à 100		2	0	0 %	9	
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>426 292</b>	<b>2 791</b>	<b>429 083</b>	<b>54 %</b>	<b>428 393</b>	<b>0,06 %</b>		<b>2 %</b>	<b>2</b>	<b>3 559</b>	<b>1 %</b>	<b>29</b>	<b>(26)</b>
Établissements	0,00 à < 0,15 %	25 194	17 831	43 025	48 %	33 837	0,05 %	1 000 à 10 000	18 %	3	3 841	11 %	4	
	0,15 à < 0,25 %	1 406	1 719	3 125	51 %	2 276	0,18 %	100 à 1 000	37 %	2	1 016	45 %	2	
	0,25 à < 0,50 %	1 904	862	2 766	45 %	2 301	0,34 %	100 à 1 000	26 %	2	856	37 %	2	
	0,50 à < 0,75 %	653	352	1 005	35 %	780	0,66 %	100 à 1 000	14 %	3	250	32 %	1	
	0,75 à < 2,50 %	1 483	558	2 041	46 %	1 746	1,26 %	100 à 1 000	31 %	2	877	50 %	7	
	2,50 à < 10,0 %	366	1 020	1 386	38 %	753	3,81 %	100 à 1 000	31 %	3	4 021	534 %	8	
	10,0 à < 100 %	20	89	109	60 %	74	21,06 %	0 à 100	39 %	1	157	212 %	6	
	100 % (défaut)	284	0	284	27 %	284	100,00 %	0 à 100		3	14	5 %	246	
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>31 309</b>	<b>22 431</b>	<b>53 740</b>	<b>48 %</b>	<b>42 050</b>	<b>0,91 %</b>		<b>20 %</b>	<b>2</b>	<b>11 032</b>	<b>26 %</b>	<b>275</b>	<b>(311)</b>
Entreprises	0,00 à < 0,15 %	63 418	147 440	210 858	49 %	136 423	0,07 %	10 000 à 20 000	36 %	2	28 633	21 %	37	
	0,15 à < 0,25 %	48 526	39 658	88 184	43 %	65 741	0,17 %	10 000 à 20 000	36 %	2	22 015	33 %	41	
	0,25 à < 0,50 %	51 247	38 002	89 249	46 %	69 180	0,35 %	30 000 à 40 000	31 %	3	29 063	42 %	73	
	0,50 à < 0,75 %	21 763	22 531	44 294	36 %	30 013	0,68 %	20 000 à 30 000	25 %	3	14 104	47 %	51	
	0,75 à < 2,50 %	49 919	25 892	75 811	43 %	61 446	1,36 %	50 000 à 60 000	25 %	3	36 594	60 %	209	
	2,50 à < 10,0 %	38 470	32 796	71 266	42 %	52 389	4,45 %	40 000 à 50 000	31 %	3	56 106	107 %	546	
	10,0 à < 100 %	6 560	3 522	10 082	50 %	8 315	15,66 %	1 000 à 10 000	24 %	3	10 537	127 %	328	
	100 % (défaut)	10 721	1 578	12 299	39 %	11 351	100,00 %	1 000 à 10 000		2	4 035	36 %	6 034	
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>290 624</b>	<b>311 419</b>	<b>602 043</b>	<b>46 %</b>	<b>434 858</b>	<b>3,79 %</b>		<b>32 %</b>	<b>3</b>	<b>201 088</b>	<b>46 %</b>	<b>7 320</b>	<b>(7 447)</b>
<b>TOTAL</b>		<b>748 225</b>	<b>336 642</b>	<b>1 084 867</b>	<b>46 %</b>	<b>905 300</b>	<b>1,89 %</b>		<b>17 %</b>	<b>2</b>	<b>2 215 088</b>	<b>24 %</b>	<b>7 624</b>	<b>(7 784)</b>

(\*) Y compris marge de conservatisme.

(\*\*) Les pertes attendues et les provisions ne sont pas des données directement comparables : les pertes attendues, évaluées à l'horizon d'un an, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (Through The Cycle - TTC) tandis que les provisions pour risque de crédit sont évaluées conformément aux principes de la norme IFRS 9 (voir états financiers consolidés note 1.e.5).

Sur les administrations centrales et banques centrales, le Groupe est principalement exposé sur des contreparties de très bonne qualité, pour la plupart des pays développés, bénéficiant par conséquent de très bonnes notes internes et d'une moyenne des pertes en cas de défaut très faible.

La majorité des engagements sur les entreprises porte sur des clients de très bonne ou de bonne qualité, reflétant le poids important des

grands groupes multinationaux dans la clientèle du Groupe. Les autres engagements correspondent en grande partie à des opérations structurées ou garanties par des actifs de bonne qualité, ce que reflètent les niveaux moyens des pertes en cas de défaut.

En moyenne, la probabilité de défaut hors contrepartie en défaut s'élève à 0,65 %. Elle est de 1,32 % pour la clientèle Entreprises.

► TABLEAU N° 41 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES PD ET LGD MOYENNES DE LA CLASSE D'EXPOSITION ENTREPRISES

En millions d'euros	31 décembre 2021		
	Expositions saines	PD moyenne	LGD moyenne
<b>Europe<sup>(*)</sup></b>	<b>438 697</b>	<b>1,32 %</b>	<b>30 %</b>
<i>dont France</i>	138 215	1,40 %	32 %
<i>dont Belgique</i>	65 320	1,91 %	19 %
<i>dont Luxembourg</i>	24 042	0,92 %	29 %
<i>dont Italie</i>	60 014	1,06 %	36 %
<b>Amérique du Nord</b>	<b>97 180</b>	<b>1,55 %</b>	<b>29 %</b>
<b>Asie Pacifique</b>	<b>58 290</b>	<b>1,00 %</b>	<b>35 %</b>
<b>Reste du monde</b>	<b>31 612</b>	<b>1,27 %</b>	<b>31 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>625 779</b>	<b>1,32 %</b>	<b>30 %</b>

(\*) Sur le périmètre de l'Union européenne, de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et du Royaume-Uni.

En millions d'euros	31 décembre 2020		
	Expositions saines	PD moyenne	LGD moyenne
<b>Europe<sup>(*)</sup></b>	<b>427 761</b>	<b>1,22 %</b>	<b>32 %</b>
<i>dont France</i>	149 834	1,32 %	33 %
<i>dont Belgique</i>	64 557	1,84 %	22 %
<i>dont Luxembourg</i>	20 116	0,87 %	30 %
<i>dont Italie</i>	57 316	1,00 %	38 %
<b>Amérique du Nord</b>	<b>80 833</b>	<b>1,24 %</b>	<b>32 %</b>
<b>Asie Pacifique</b>	<b>52 155</b>	<b>1,04 %</b>	<b>35 %</b>
<b>Reste du monde</b>	<b>28 996</b>	<b>1,28 %</b>	<b>30 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>589 744</b>	<b>1,21 %</b>	<b>32 %</b>

(\*) Sur le périmètre de l'Union européenne, de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et du Royaume-Uni.

### DISPOSITIF DE NOTATION INTERNE PROPRE À LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL

La clientèle de détail se caractérise par une forte granularité, un faible encours unitaire et un traitement standardisé du risque de crédit.

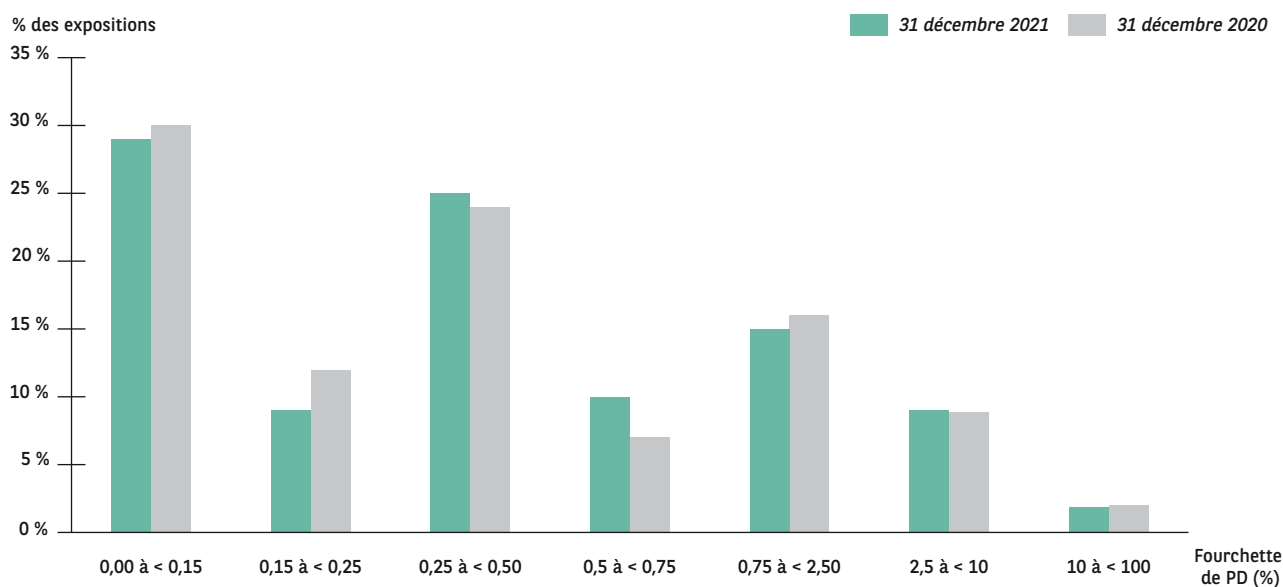
L'essentiel des contreparties de ce portefeuille fait l'objet d'un score de comportement servant à déterminer la probabilité de défaut et pour chaque transaction, le taux de recouvrement (TRG) et la valeur exposée au risque (EAD). Ces paramètres sont calculés chaque mois sur la base des informations les plus récentes et complétés par différents scores d'octroi mis à disposition de la fonction commerciale. Cette dernière n'intervient pas dans la détermination des paramètres de risque. Ces méthodes sont appliquées de manière homogène sur l'ensemble de la clientèle de détail. Les principes généraux du dispositif de notation sont repris au paragraphe *Le dispositif de notation* de la section *Dispositif de gestion du risque de crédit*.

Les méthodologies de construction et de suivi des scores permettent d'affecter les clients individuels à des classes homogènes en termes de risque de défaillance. Il en est de même pour les autres paramètres : EAD et LGD.

Le graphique ci-après présente la répartition par fourchette de PD des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de la clientèle de détail pour tous les métiers du Groupe utilisant l'approche de notation interne avancée (voir tableau n° 27 : *Correspondance indicative des notes internes de contrepartie avec l'échelle type des agences de notation et les probabilités de défaut moyennes attendues*).

Cette exposition sur les encours représente 282 milliards d'euros au 31 décembre 2021, en hausse par rapport au 31 décembre 2020 à 275 milliards d'euros.

#### ► GRAPHIQUE N° 9 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR FOURCHETTE DE PD SUR LE PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL EN APPROCHE IRBA



## PORTEFEUILLE DE LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL

Le tableau suivant présente la répartition par fourchette de PD des encours relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de la clientèle de détail pour tous les métiers du Groupe utilisant l'approche de notation interne avancée. L'exposition totale représente 291 milliards d'euros au 31 décembre 2021, contre 284 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

### ► TABLEAU N° 42 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE IRBA SUR LE PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL GARANTIES PAR DES BIENS IMMOBILIERS (EU CR6)

En millions d'euros	Fourchette de PD	31 décembre 2021										
		Exposition au bilan	Exposition hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	EAD	PD moyenne pondérée	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée	Actifs pondérés <sup>(*)</sup>	Pondération	Montant des pertes anticipées <sup>(**)</sup>	Corrections de valeur et provisions <sup>(**)</sup>
Clientèle de détail - Garanties par bien immobilier résidentiel	0,00 à < 0,15 %	64 207	2 496	100 %	66 702	0 %	9 %	5	8 499	13 %	139	
	0,00 à < 0,10 %	57 254	2 172	100 %	59 426	0 %	9 %	5	8 216	14 %	138	
	0,10 à < 0,15 %	6 953	323	100 %	7 276	0 %	12 %	5	284	4 %	1	
	0,15 à < 0,25 %	16 386	707	103 %	17 115	0 %	17 %	5	1 230	7 %	5	
	0,25 à < 0,50 %	44 494	1 292	100 %	45 786	0 %	13 %	5	4 073	9 %	22	
	0,50 à < 0,75 %	18 865	730	101 %	19 603	1 %	12 %	5	2 480	13 %	15	
	0,75 à < 2,50 %	17 901	628	100 %	18 530	1 %	13 %	5	4 187	23 %	35	
	0,75 à < 1,75 %	14 204	469	100 %	14 673	1 %	13 %	5	3 052	21 %	24	
	1,75 à < 2,5 %	3 697	159	100 %	3 856	2 %	13 %	5	1 135	29 %	11	
	2,50 à < 10,0 %	6 832	502	101 %	7 338	5 %	14 %	5	3 591	49 %	49	
	2,5 à < 5 %	4 355	464	101 %	4 822	4 %	14 %	5	2 091	43 %	25	
	5 à < 10 %	2 478	39	100 %	2 516	7 %	14 %	5	1 500	60 %	24	
	10,0 à < 100 %	1 693	29	100 %	1 722	23 %	14 %	5	1 360	79 %	58	
	10 à < 20 %	949	13	100 %	962	14 %	14 %	5	743	77 %	18	
	20 à < 30 %	377	7	100 %	385	25 %	13 %	5	322	84 %	12	
30 à < 100 %	366	9	100 %	375	47 %	15 %	5	296	79 %	27		
100 % (défaut)	2 516	5	100 %	2 520	100 %	34 %	3	516	20 %	632		
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>172 895</b>	<b>6 389</b>	<b>100 %</b>	<b>179 316</b>	<b>2 %</b>	<b>12 %</b>	<b>5</b>	<b>25 936</b>	<b>14 %</b>	<b>956</b>	<b>(964)</b>
Clientèle de détail - Garanties par bien immobilier commercial	0,00 à < 0,15 %	219	353	4 %	238	0 %	25 %	4	157	66 %	48	
	0,00 à < 0,10 %	128	341	3 %	140	0 %	27 %	4	152	109 %	48	
	0,10 à < 0,15 %	90	12	51 %	99	0 %	23 %	4	5	5 %	0	
	0,15 à < 0,25 %	365	38	72 %	405	0 %	20 %	4	26	6 %	0	
	0,25 à < 0,50 %	3 425	157	69 %	3 559	0 %	26 %	5	502	14 %	4	
	0,50 à < 0,75 %	861	92	66 %	934	1 %	17 %	4	109	12 %	1	
	0,75 à < 2,50 %	3 080	288	53 %	3 263	1 %	16 %	4	671	21 %	8	
	0,75 à < 1,75 %	2 391	204	54 %	2 527	1 %	16 %	4	471	19 %	5	
	1,75 à < 2,5 %	689	85	50 %	737	2 %	16 %	4	200	27 %	3	
	2,50 à < 10,0 %	1 934	136	53 %	2 021	5 %	19 %	4	995	49 %	19	
	2,5 à < 5 %	1 033	75	51 %	1 080	4 %	19 %	4	475	44 %	8	
	5 à < 10 %	901	61	54 %	940	7 %	18 %	4	520	55 %	12	
	10,0 à < 100 %	443	19	60 %	457	19 %	19 %	4	376	82 %	17	
	10 à < 20 %	298	14	60 %	309	14 %	19 %	4	240	78 %	8	
	20 à < 30 %	87	3	74 %	90	25 %	22 %	4	93	103 %	5	
30 à < 100 %	57	3	46 %	59	40 %	17 %	4	44	74 %	4		
100 % (défaut)	373	5	49 %	377	100 %	42 %	3	78	21 %	91		
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>10 700</b>	<b>1 089</b>	<b>41 %</b>	<b>11 254</b>	<b>6 %</b>	<b>21 %</b>	<b>4</b>	<b>2 914</b>	<b>26 %</b>	<b>188</b>	<b>(161)</b>
<b>TOTAL</b>		<b>183 595</b>	<b>7 478</b>		<b>190 570</b>				<b>28 850</b>	<b>15 %</b>	<b>1 144</b>	<b>(1 126)</b>

(\*) Y compris marge de conservatisme.

(\*\*) Les pertes attendues et les provisions ne sont pas des données directement comparables : les pertes attendues, évaluées à l'horizon d'un an, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (Through The Cycle - TTC) tandis que les provisions pour risque de crédit sont évaluées conformément aux principes de la norme IFRS 9 (voir états financiers consolidés note 1.e.5).

► **TABLEAU N° 43 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE IRBA SUR LE PORTEFEUILLE AUTRES CLIENTÈLE DE DÉTAIL (EU CR6)**

En millions d'euros	Fourchette de PD	31 décembre 2021										
		Exposition au bilan	Exposition hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	EAD	PD moyenne pondérée	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée	Actifs pondérés <sup>(1)</sup>	Pondération	Montant des pertes anticipées <sup>(2)</sup>	Corrections de valeur et provisions <sup>(3)</sup>
Clientèle de détail - Expositions renouvelables	0,00 à < 0,15 %	82	2 349	86 %	2 290	0 %	76 %	1	152	7 %	327	
	0,00 à < 0,10 %	59	2 072	91 %	2 118	0 %	76 %	1	143	7 %	327	
	0,10 à < 0,15 %	24	276	49 %	172	0 %	69 %	1	9	5 %	0	
	0,15 à < 0,25 %	49	3 020	72 %	2 246	0 %	34 %	1	72	3 %	1	
	0,25 à < 0,50 %	273	2 322	47 %	1 458	0 %	51 %	1	129	9 %	3	
	0,50 à < 0,75 %	50	1 496	46 %	767	1 %	52 %	1	83	11 %	2	
	0,75 à < 2,50 %	408	970	51 %	948	1 %	57 %	1	259	27 %	7	
	0,75 à < 1,75 %	397	940	50 %	909	1 %	56 %	1	234	26 %	6	
	1,75 à < 2,5 %	11	30	75 %	39	2 %	77 %	1	25	63 %	1	
	2,50 à < 10,0 %	1 953	1 117	73 %	2 790	5 %	49 %	1	1 576	56 %	64	
	2,5 à < 5 %	1 217	868	71 %	1 841	3 %	48 %	1	847	46 %	30	
	5 à < 10 %	736	249	82 %	949	7 %	51 %	1	729	77 %	35	
	10,0 à < 100 %	912	220	86 %	1 111	19 %	52 %	1	1 116	100 %	111	
	10 à < 20 %	656	166	91 %	810	13 %	50 %	1	730	90 %	53	
	20 à < 30 %	131	41	61 %	159	24 %	60 %	1	179	113 %	23	
	30 à < 100 %	125	13	103 %	142	48 %	52 %	1	207	146 %	35	
100 % (défaut)	751	51	76 %	815	100 %	65 %	1	248	30 %	210		
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>4 479</b>	<b>11 545</b>	<b>65 %</b>	<b>12 425</b>	<b>10 %</b>	<b>53 %</b>	<b>1</b>	<b>3 635</b>	<b>29 %</b>	<b>727</b>	<b>(667)</b>
Autres clientèle de détail PME	0,00 à < 0,15 %	2 738	1 588	34 %	3 333	0 %	30 %	2	2 446	73 %	710	
	0,00 à < 0,10 %	2 054	1 298	23 %	2 389	0 %	29 %	2	2 369	99 %	710	
	0,10 à < 0,15 %	684	290	84 %	943	0 %	31 %	2	77	8 %	0	
	0,15 à < 0,25 %	2 473	375	85 %	2 856	0 %	26 %	3	256	9 %	2	
	0,25 à < 0,50 %	7 637	1 437	91 %	9 041	0 %	29 %	4	1 311	15 %	10	
	0,50 à < 0,75 %	2 089	554	89 %	2 618	1 %	31 %	3	532	20 %	5	
	0,75 à < 2,50 %	6 193	1 879	72 %	7 645	1 %	28 %	3	2 008	26 %	30	
	0,75 à < 1,75 %	4 660	1 578	70 %	5 834	1 %	28 %	3	1 492	26 %	20	
	1,75 à < 2,5 %	1 533	301	86 %	1 811	2 %	26 %	3	516	29 %	11	
	2,50 à < 10,0 %	5 307	981	80 %	6 174	5 %	28 %	3	2 140	35 %	87	
	2,5 à < 5 %	3 607	575	87 %	4 155	4 %	27 %	3	1 330	32 %	41	
	5 à < 10 %	1 700	406	70 %	2 019	7 %	29 %	3	810	40 %	47	
	10,0 à < 100 %	819	107	96 %	943	22 %	30 %	3	509	54 %	63	
	10 à < 20 %	499	79	94 %	585	15 %	30 %	3	288	49 %	26	
	20 à < 30 %	240	23	105 %	270	28 %	30 %	3	166	62 %	23	
	30 à < 100 %	80	4	102 %	87	51 %	31 %	2	54	62 %	14	
100 % (défaut)	2 123	98	92 %	2 260	100 %	54 %	1	488	22 %	523		
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>29 380</b>	<b>7 019</b>	<b>71 %</b>	<b>34 868</b>	<b>8 %</b>	<b>28 %</b>	<b>3</b>	<b>9 689</b>	<b>28 %</b>	<b>1 430</b>	<b>(1 431)</b>

En millions d'euros	Fourchette de PD	31 décembre 2021										
		Exposition au bilan	Exposition hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	EAD	PD moyenne pondérée	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée	Actifs pondérés <sup>(*)</sup>	Pondération	Montant des pertes anticipées <sup>(**)</sup>	Corrections de valeur et provisions <sup>(**)</sup>
Autres clientèle de détail non-PME	0,00 à < 0,15 %	7 054	2 111	79 %	8 818	0 %	39 %	3	1 384	16 %	640	
	0,00 à < 0,10 %	5 896	1 707	80 %	7 336	0 %	39 %	3	1 209	16 %	640	
	0,10 à < 0,15 %	1 158	404	79 %	1 482	0 %	37 %	3	175	12 %	1	
	0,15 à < 0,25 %	2 184	914	101 %	3 134	0 %	39 %	3	550	18 %	2	
	0,25 à < 0,50 %	8 728	1 671	98 %	10 456	0 %	38 %	3	3 205	31 %	15	
	0,50 à < 0,75 %	3 471	427	103 %	3 937	1 %	38 %	3	1 356	34 %	9	
	0,75 à < 2,50 %	9 249	1 288	99 %	10 614	1 %	40 %	2	5 633	53 %	57	
	0,75 à < 1,75 %	7 303	1 202	99 %	8 579	1 %	41 %	2	4 405	51 %	41	
	1,75 à < 2,5 %	1 947	86	94 %	2 035	2 %	39 %	2	1 228	60 %	16	
	2,50 à < 10,0 %	6 013	323	111 %	6 402	5 %	44 %	2	4 427	69 %	136	
	2,5 à < 5 %	4 200	211	117 %	4 473	4 %	42 %	2	2 947	66 %	68	
	5 à < 10 %	1 813	112	99 %	1 929	8 %	47 %	2	1 480	77 %	68	
	10,0 à < 100 %	1 386	59	95 %	1 448	21 %	45 %	2	1 380	95 %	140	
	10 à < 20 %	837	44	99 %	884	13 %	45 %	2	776	88 %	53	
	20 à < 30 %	314	3	99 %	318	24 %	47 %	2	323	101 %	35	
	30 à < 100 %	235	12	81 %	246	47 %	45 %	2	282	115 %	53	
100 % (défaut)	2 573	23	98 %	2 598	100 %	64 %	2	1 091	42 %	1 007		
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>40 659</b>	<b>6 816</b>	<b>94 %</b>	<b>47 407</b>	<b>7 %</b>	<b>40 %</b>	<b>3</b>	<b>19 026</b>	<b>40 %</b>	<b>2 008</b>	<b>(1 975)</b>
<b>TOTAL</b>		<b>74 518</b>	<b>25 380</b>		<b>94 699</b>				<b>32 351</b>	<b>34 %</b>	<b>4 164</b>	<b>(4 073)</b>

(\*) Y compris marge de conservatisme.

(\*\*) Les pertes attendues et les provisions ne sont pas des données directement comparables : les pertes attendues, évaluées à l'horizon d'un an, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (Through The Cycle - TTC) tandis que les provisions pour risque de crédit sont évaluées conformément aux principes de la norme IFRS 9 (voir états financiers consolidés note 1.e.5).

## ► EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT SUR LE PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL EN APPROCHE IRBA (EU CR6)

En millions d'euros	Fourchette de PD	31 décembre 2020											
		Exposition au bilan	Exposition hors-bilan	Exposition totale	CCF moyen du hors-bilan	Valeur exposée au risque	PD moyenne	LGD moyenne	Échéance résiduelle moyenne	Actifs pondérés <sup>(*)</sup>	RW moyen <sup>(*)</sup>	Perte attendue <sup>(**)</sup>	Provisions <sup>(**)</sup>
Prêts immobiliers	0,00 à < 0,15 %	63 005	2 664	65 669	100 %	65 668	0,09 %	10 %	5	1 532	2 %	6	
	0,15 à < 0,25 %	25 261	1 102	26 363	101 %	26 388	0,21 %	14 %	5	1 827	7 %	7	
	0,25 à < 0,50 %	46 548	1 352	47 900	98 %	47 893	0,38 %	14 %	5	4 953	10 %	26	
	0,50 à < 0,75 %	8 953	642	9 595	70 %	9 421	0,62 %	17 %	5	4 936	52 %	10	
	0,75 à < 2,50 %	19 283	945	20 228	79 %	20 060	1,39 %	14 %	5	5 382	27 %	40	
	2,50 à < 10,0 %	8 480	630	9 110	83 %	9 014	4,83 %	15 %	5	6 738	75 %	100	
	10,0 à < 100 %	2 050	54	2 104	67 %	2 089	24,19 %	15 %	5	1 924	92 %	81	
	100 % (défaut)	3 517	13	3 530	69 %	3 527	100,00 %		3	1 723	49 %	1 099	
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>177 097</b>	<b>7 402</b>	<b>184 499</b>	<b>93 %</b>	<b>184 060</b>	<b>2,77 %</b>	<b>13 %</b>	<b>5</b>	<b>29 014</b>	<b>16 %</b>	<b>1 367</b>	<b>(1 310)</b>
Expositions renouvelables	0,00 à < 0,15 %	112	5 719	5 831	78 %	4 782	0,08 %	68 %	1	109	2 %	3	
	0,15 à < 0,25 %	27	1 093	1 120	131 %	1 513	0,17 %	68 %	1	42	3 %	2	
	0,25 à < 0,50 %	117	1 782	1 899	60 %	1 230	0,34 %	66 %	1	106	9 %	3	
	0,50 à < 0,75 %	122	503	625	52 %	396	0,59 %	65 %	1	124	31 %	2	
	0,75 à < 2,50 %	777	1 872	2 649	42 %	1 606	1,20 %	60 %	1	633	39 %	12	
	2,50 à < 10,0 %	1 600	1 017	2 617	68 %	2 306	5,05 %	53 %	1	1 320	57 %	62	
	10,0 à < 100 %	860	237	1 097	78 %	1 054	21,27 %	53 %	1	678	64 %	122	
	100 % (défaut)	816	52	868	65 %	874	100,00 %		1	320	37 %	623	
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>4 432</b>	<b>12 275</b>	<b>16 707</b>	<b>73 %</b>	<b>13 761</b>	<b>9,06 %</b>	<b>63 %</b>	<b>1</b>	<b>3 332</b>	<b>24 %</b>	<b>828</b>	<b>(812)</b>
Autres expositions	0,00 à < 0,15 %	8 692	2 362	11 054	82 %	10 873	0,08 %	37 %	3	939	9 %	3	
	0,15 à < 0,25 %	4 893	1 306	6 199	97 %	6 246	0,20 %	34 %	3	916	15 %	4	
	0,25 à < 0,50 %	13 454	2 600	16 054	89 %	15 979	0,37 %	35 %	3	3 828	24 %	21	
	0,50 à < 0,75 %	7 013	1 691	8 704	59 %	8 092	0,60 %	33 %	3	3 382	42 %	16	
	0,75 à < 2,50 %	17 329	3 376	20 705	87 %	20 499	1,39 %	35 %	2	9 945	49 %	98	
	2,50 à < 10,0 %	11 048	1 347	12 395	85 %	12 324	4,79 %	34 %	2	6 558	53 %	201	
	10,0 à < 100 %	3 141	146	3 287	87 %	3 306	24,42 %	35 %	2	2 295	69 %	292	
	100 % (défaut)	4 621	131	4 752	90 %	4 784	100,00 %		1	2 030	42 %	3 020	
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>70 191</b>	<b>12 959</b>	<b>83 150</b>	<b>84 %</b>	<b>82 102</b>	<b>8,03 %</b>	<b>35 %</b>	<b>3</b>	<b>29 894</b>	<b>36 %</b>	<b>3 656</b>	<b>(3 706)</b>
<b>TOTAL</b>		<b>251 721</b>	<b>32 636</b>	<b>284 357</b>	<b>82 %</b>	<b>279 923</b>	<b>4,62 %</b>	<b>21 %</b>	<b>4</b>	<b>62 240</b>	<b>22 %</b>	<b>5 851</b>	<b>(5 829)</b>

(\*) Y compris marge de conservatisme.

(\*\*) Les pertes attendues et les provisions ne sont pas des données directement comparables : les pertes attendues, évaluées à l'horizon d'un an, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (Through The Cycle - TTC) tandis que les provisions pour risque de crédit sont évaluées conformément aux principes de la norme IFRS 9 (voir états financiers consolidés note 1.e.5).

Les prêts immobiliers sont logés essentiellement dans les portefeuilles de Banque De Détail en France, Banque De Détail en Belgique et Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg. La politique de distribution s'appuie sur un dispositif encadré. La probabilité de défaut sur les expositions saines de la clientèle de détail est en moyenne de 1,28 %. Le faible niveau moyen des pertes en cas de défaut matérialise l'effet des garanties mises en place au moment de l'octroi du crédit. Depuis

2013, une marge de conservatisme a été intégrée aux actifs pondérés des crédits immobiliers en Belgique à la demande du superviseur belge pour l'ensemble des établissements de crédit.

Les Expositions renouvelables et Autres expositions sont, pour une grande part, relatives aux activités des filiales de crédits aux particuliers, dont la clientèle est plus dispersée en termes de qualité et le niveau de garanties plus limité.



► **TABLEAU N° 44 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES PD ET LGD MOYENNES DU PORTEFEUILLE DE LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL**

En millions d'euros	31 décembre 2021		
	Expositions saines	PD moyenne	LGD moyenne
<b>Europe(*)</b>	<b>282 026</b>	<b>1,28 %</b>	<b>20 %</b>
dont France	147 584	1,19 %	20 %
dont Belgique	81 263	1,15 %	18 %
dont Luxembourg	9 095	0,73 %	23 %
dont Italie	34 745	1,43 %	22 %
<b>Amérique du Nord</b>	<b>138</b>	<b>n.s.</b>	<b>n.s.</b>
<b>Asie Pacifique</b>	<b>74</b>	<b>n.s.</b>	<b>n.s.</b>
<b>Reste du monde</b>	<b>189</b>	<b>n.s.</b>	<b>n.s.</b>
<b>TOTAL</b>	<b>282 427</b>	<b>1,28 %</b>	<b>20 %</b>

(\*) Sur le périmètre de l'Union européenne, de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et du Royaume-Uni.

En millions d'euros	31 décembre 2020		
	Expositions saines	PD moyenne	LGD moyenne
<b>Europe(*)</b>	<b>274 807</b>	<b>1,39 %</b>	<b>21 %</b>
dont France	143 671	1,32 %	21 %
dont Belgique	78 184	1,23 %	18 %
dont Luxembourg	8 308	0,66 %	24 %
dont Italie	33 811	1,43 %	23 %
<b>Amérique du Nord</b>	<b>137</b>	<b>n.s.</b>	<b>n.s.</b>
<b>Asie Pacifique</b>	<b>72</b>	<b>n.s.</b>	<b>n.s.</b>
<b>Reste du monde</b>	<b>191</b>	<b>n.s.</b>	<b>n.s.</b>
<b>TOTAL</b>	<b>275 207</b>	<b>1,39 %</b>	<b>21 %</b>

(\*) Sur le périmètre de l'Union européenne, de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et du Royaume-Uni.

## RISQUE DE CRÉDIT : APPROCHE STANDARD

Pour les encours traités en méthode standard, BNP Paribas utilise les notations des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par le superviseur (OEEC) Standard & Poor's, Moody's, Fitch Ratings, Cerved et Banque de France.

Le Groupe utilise les tables de correspondance publiées par l'EBA et l'ACPR permettant de faire le lien entre les notations externes et les taux de pondération utilisés pour le calcul des actifs pondérés spécifiques à chaque classe d'exposition :

Les notations fournies par Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings sont utilisées principalement pour des expositions sur Administrations centrales et banques centrales, Administrations régionales ou locales, Entités du secteur public, Banques multilatérales de développement, Établissements et Entreprises. Les notations fournies par la Banque de France sont principalement utilisées pour des expositions sur Entreprises et des Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier.

Les notations fournies par Cerved sont principalement utilisées pour des expositions sur Entreprises.

Lorsqu'une exposition du portefeuille bancaire ne dispose pas d'une notation externe de crédit qui lui soit directement applicable, les référentiels clients de la Banque permettent, dans certains cas, d'utiliser pour la pondération la notation externe *senior unsecured* de l'émetteur, si celle-ci est disponible.

Au 31 décembre 2021, les encours traités en méthode standard représentent 23 % du montant total des expositions brutes du risque de crédit du Groupe BNP Paribas. Cette répartition est stable par rapport au 31 décembre 2020.

Le tableau suivant présente une synthèse des expositions au risque de crédit pondérées en approche standard ventilées par classe d'exposition réglementaire. Les participations en actions pondérées en approche standard consistent principalement en des garanties de valeur liquidative données à des porteurs de parts de fonds.

Depuis le 30 juin 2021, les expositions sous forme de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif (OPC) sont traitées conformément aux

dispositions des articles 132 à 132 *quater* (approche par transparence) du règlement (UE) 2019/876. Les expositions sous-jacentes de ces parts d'OPC, dont la valeur exposée au risque (après application des CCF) des sous-jacents atteint 4 milliards d'euros au 31 décembre 2021, sont traitées selon l'approche standard et présentées dans les tableaux CR4 et CR5, principalement dans la ligne « Actions ».

► **TABLEAU N° 45 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE STANDARD PAR CLASSE D'EXPOSITION STANDARD (EU CR4)**

En millions d'euros	31 décembre 2021							
	Exposition brute		Exposition nette de provisions		Valeur exposée au risque		Actifs pondérés	Densité des actifs pondérés
	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Exposition au bilan	Exposition hors bilan		
Administrations centrales et banques centrales	41 953	23	41 917	23	47 181	6	6 529	14 %
Administrations régionales ou locales	3 172	2 253	3 166	2 253	2 663	535	624	20 %
Entités du secteur public	17 895	1 704	17 891	1 704	18 539	420	2 194	12 %
Banques multilatérales de développement	185	0	185	0	185	0	-	0 %
Organisations internationales	740	25	740	25	740	25	-	0 %
Établissements	10 980	1 267	10 977	1 266	11 764	602	4 422	36 %
Entreprises	79 362	37 736	78 911	37 641	70 568	13 314	67 767	81 %
Clientèle de détail	96 772	29 278	95 686	29 224	91 667	2 841	64 863	69 %
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	56 213	6 662	55 618	6 634	51 246	1 536	23 067	44 %
Expositions en défaut	10 684	379	5 040	334	4 915	143	5 595	111 %
Expositions présentant un risque particulièrement élevé(*)	719	626	699	625	592	296	1 310	148 %
Organismes de placement collectif	1	-	1	-	1	-	1	100 %
Actions	2 036	2 353	2 036	2 353	2 036	901	7 790	265 %
Autres éléments	40 849	1 067	40 849	1 067	40 849	985	21 586	52 %
<b>TOTAL</b>	<b>361 561</b>	<b>83 375</b>	<b>353 716</b>	<b>83 148</b>	<b>342 946</b>	<b>21 603</b>	<b>205 747</b>	<b>56 %</b>

(\*) Expositions dans le secteur de la promotion immobilière dont le niveau de risque peut être influencé par les conditions de marché.

En millions d'euros	31 décembre 2020							
	Exposition brute		Exposition nette de provisions		Valeur exposée au risque		Actifs pondérés	Densité des actifs pondérés
	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Exposition au bilan	Exposition hors bilan		
Administrations centrales et banques centrales	32 638	20	32 594	20	36 972	5	6 454	17 %
Administrations régionales ou locales	2 881	3 166	2 876	3 166	2 822	739	746	21 %
Entités du secteur public	15 678	2 263	15 674	2 263	16 218	588	2 256	13 %
Banques multilatérales de développement	192	-	192	-	192	-	-	0 %
Organisations internationales	7	-	7	-	7	-	-	0 %
Établissements	11 851	1 085	11 842	1 081	13 287	636	4 659	33 %
Entreprises	81 398	36 004	80 895	35 891	71 272	12 356	67 899	81 %
Clientèle de détail	92 584	30 075	90 772	30 006	87 783	2 835	61 915	68 %
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	56 454	6 254	55 694	6 212	51 116	1 492	22 976	44 %
Expositions en défaut	10 347	478	4 615	445	4 483	148	5 112	110 %
Expositions présentant un risque particulièrement élevé(*)	516	556	507	553	451	267	1 068	149 %
Organismes de placement collectif	-	464	-	464	-	171	61	36 %
Actions	-	648	-	648	-	130	130	100 %
Autres éléments	26 891	1 119	26 891	1 119	26 891	862	20 629	74 %
<b>TOTAL</b>	<b>331 436</b>	<b>82 130</b>	<b>322 559</b>	<b>81 866</b>	<b>311 494</b>	<b>20 230</b>	<b>193 906</b>	<b>58 %</b>

(\*) Expositions dans le secteur de la promotion immobilière dont le niveau de risque peut être influencé par les conditions de marché.

Hors effet change, les encours de crédit traités selon la méthode standard ont enregistré une légère augmentation en 2021, liée principalement à la hausse des encours sur les administrations centrales et banques centrales (+ 10 milliards d'euros), et par une augmentation sur la clientèle de détail (+ 3 milliards d'euros). Le tableau ci-après présente par classe

d'exposition standard, la répartition par taux de pondération des encours relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de tous les métiers du Groupe utilisant l'approche standard. La valeur exposée au risque représente 365 milliards d'euros au 31 décembre 2021 contre 332 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

► TABLEAU N° 46 : VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE STANDARD (EU CR5)

Taux de pondération En millions d'euros	31 décembre 2021											
	Valeur exposée au risque (bilan et hors-bilan)											dont non notés <sup>(*)</sup>
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	370 %	1 250 %	Autres	Total	
Administrations centrales et banques centrales	40 376	192	-	257	-	6 361	1	-	-	-	47 187	21 819
Administrations régionales ou locales	375	2 750	-	0	-	74	-	-	-	-	3 199	1 054
Entités du secteur public	11 825	6 118	-	75	-	941	0	-	-	-	18 959	11 984
Banques multilatérales de développement	185	0	-	-	-	-	-	-	-	-	185	
Organisations internationales	765	-	-	-	-	-	-	-	-	-	765	34
Établissements	-	8 458	-	2 315	-	1 553	41	-	-	-	12 366	580
Entreprises	790	11 907	2 793	6 047	-	61 206	1 137	-	-	-	83 881	56 414
Clientèle de détail	-	-	4 006	-	90 502	-	-	-	-	-	94 508	94 508
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-	29 476	18 091	2 378	2 803	34	-	-	-	52 782	35 309
Expositions en défaut	-	-	-	-	-	3 985	1 073	-	-	-	5 058	5 021
Expositions présentant un risque particulièrement élevé <sup>(**)</sup>	-	-	-	-	-	-	888	-	-	-	888	-
Parts ou actions d'organismes de placement collectif	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	1
Actions	-	-	-	-	-	-	-	97	123	2 716	2 936	2 936
Autres éléments	16 285	88	-	951	-	16 164	-	-	-	8 346	41 834	25 890
<b>TOTAL</b>	<b>70 602</b>	<b>29 512</b>	<b>36 275</b>	<b>27 736</b>	<b>92 880</b>	<b>93 087</b>	<b>3 174</b>	<b>97</b>	<b>123</b>	<b>11 061</b>	<b>364 549</b>	<b>255 550</b>

(\*) Expositions sur des contreparties ne faisant pas l'objet d'évaluation de crédit par les agences ou organismes de notation externes.

(\*\*) Expositions dans le secteur de la promotion immobilière dont le niveau de risque peut être influencé par les conditions de marché.

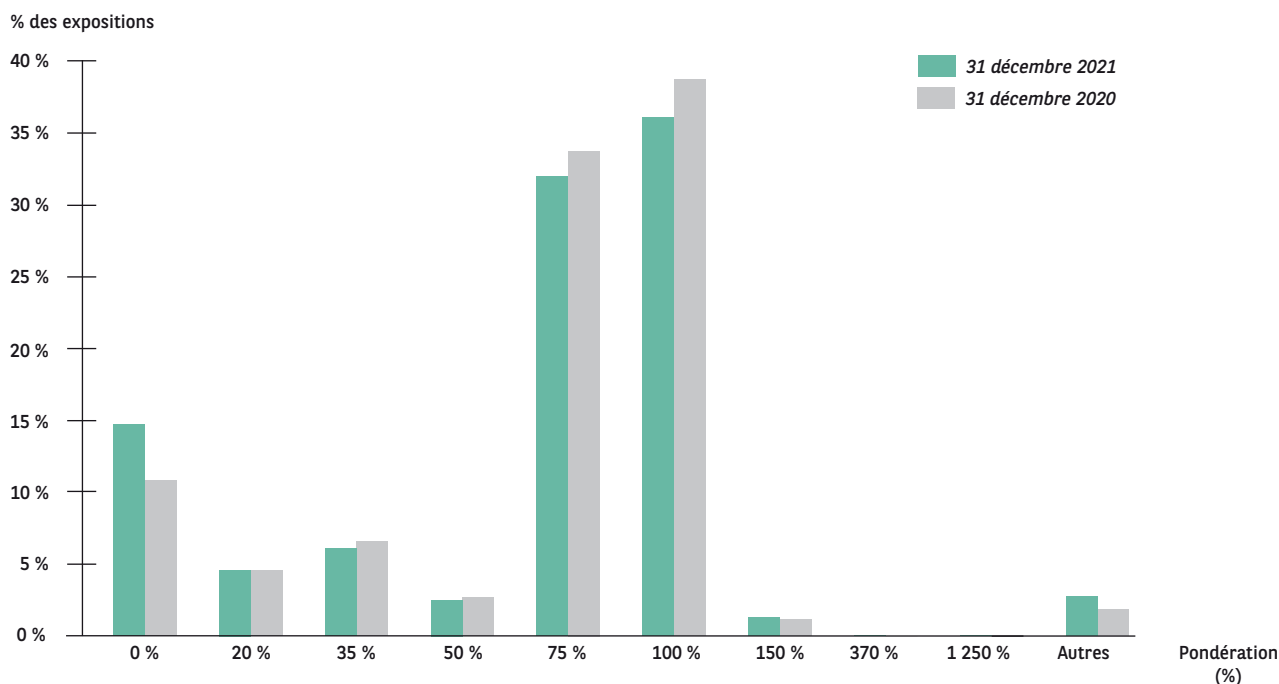
Taux de pondération En millions d'euros	31 décembre 2020											
	Valeur exposée au risque (bilan et hors-bilan)											dont non notés(*)
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	370 %	1 250 %	Autres	Total	
Administrations centrales et banques centrales	30 306	121	-	242	-	6 307	1			-	36 977	12 424
Administrations régionales ou locales	351	3 081	-	-	-	130	-			-	3 562	1 119
Entités du secteur public	10 958	3 994	-	793	-	1 061	-			-	16 806	11 111
Banques multilatérales de développement	192	-	-	-	-	-	-			-	192	-
Organisations internationales	7	-	-	-	-	-	-			-	7	7
Établissements	1 412	7 684	-	3 437	-	1 362	28			-	13 923	425
Entreprises	2 085	9 451	2 324	7 192	-	61 575	1 001			-	83 628	57 228
Clientèle de détail	-	-	4 179	-	86 440	-	-			-	90 619	90 619
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-	29 324	17 416	3 495	2 348	26			-	52 609	36 184
Expositions en défaut	-	-	-	-	-	3 667	964			-	4 631	4 575
Expositions présentant un risque particulièrement élevé(**)	-	-	-	-	-	-	718			-	718	-
Parts ou actions d'organismes de placement collectif	50	74	-	-	-	46	-			-	171	171
Actions	-	-	-	-	-	130	-			-	130	130
Autres éléments	3 517	108	-	98	-	16 181	-			7 848	27 753	25 020
<b>TOTAL</b>	<b>48 879</b>	<b>24 513</b>	<b>35 827</b>	<b>29 178</b>	<b>89 935</b>	<b>92 806</b>	<b>2 738</b>			<b>7 848</b>	<b>331 724</b>	<b>239 014</b>

(\*) Expositions sur des contreparties ne faisant pas l'objet d'évaluation de crédit par les agences ou organismes de notation externes.

(\*\*) Expositions dans le secteur de la promotion immobilière dont le niveau de risque peut être influencé par les conditions de marché.

Le graphique ci-après présente la répartition par taux de pondération (*Risk Weight*) de la valeur exposée au risque de crédit (EAD) pour tous les métiers du Groupe utilisant l'approche standard.

### ► GRAPHIQUE N° 10 : VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE DE CRÉDIT PAR TAUX DE PONDÉRATION EFFECTIF EN APPROCHE STANDARD



## RISQUE DE CRÉDIT : PARTICIPATIONS EN ACTIONS TRAITÉES SELON LA MÉTHODE DE PONDÉRATION SIMPLE

### EXPOSITIONS

Les expositions traitées en méthode de pondération simple au 31 décembre 2021 s'élèvent à 14,4 milliards d'euros, contre 17,0 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

Depuis le 30 juin 2021, les expositions sous forme de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif (OPC) sont traitées conformément aux dispositions des articles 132 à 132 *quater* du Règlement (UE) n° 2019/876 (approche par transparence) et non plus selon la méthode de la pondération simple. Les expositions sous-jacentes de ces parts d'OPC sont traitées selon l'approche standard et présentées dans les tableaux CR4 et CR5, principalement dans la ligne « Actions » (voir section précédente).

### Périmètre

Les actions détenues par le Groupe hors portefeuille de négociation sont constituées de titres « conférant des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui représentent une nature économique similaire ». Il s'agit :

- des actions cotées et non cotées et des parts dans des fonds d'investissement ;

- des options implicites des obligations convertibles, remboursables ou échangeables en actions ;
- des options sur actions ;
- des titres super-subordonnés ;
- des engagements donnés sur des fonds privés ;
- des couvertures sur titres de participation ;
- des titres de sociétés consolidées par mise en équivalence.

Le périmètre des expositions traitées selon la méthode de pondération simple exclut les éléments suivants :

- les participations supérieures à 10 % dans les établissements de crédit ou financier, principalement consolidées par mise en équivalence ou détenues sous forme d'actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres, qui font l'objet d'une franchise de déduction de fonds propres en étant pondérés forfaitairement à 250 % (4,3 milliards d'euros d'exposition au 31 décembre 2021 contre 3,9 milliards d'euros au 31 décembre 2020) ;
- les expositions sous forme de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif (OPC) traitées selon l'approche par transparence conformément aux dispositions des articles 132 à 132 *quater* du Règlement (UE) n° 2019/876 (5,5 milliards d'euros d'exposition au 31 décembre 2021 contre 0,8 milliard d'euros au 31 décembre 2020).

## Principes comptables et méthodes de valorisation

Les techniques comptables et méthodes de valorisation sont présentées dans les états financiers consolidés en note 1.e *Actifs et passifs financiers*.

## Montant total des gains et pertes

Le montant total des gains et pertes latentes enregistrés directement en capitaux propres est présenté dans les états financiers consolidés en note 4.c *Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres*.

## Actifs pondérés

Pour le calcul des actifs pondérés, la méthode de pondération simple prévoit les pondérations suivantes :

- 190 % pour les participations détenues à des fins de valorisation à moyen/long terme dans le cadre de l'activité de Principal Investments,

ainsi que les expositions sur capital-investissement relevant de portefeuilles suffisamment diversifiés en lien avec l'activité des métiers de la Banque ;

- 290 % pour les expositions sous forme d'actions cotées incluant majoritairement des participations en lien avec l'activité des métiers de la banque. Par ailleurs, certaines participations de l'activité Principal Investments sont également comprises dans cette catégorie ;
- 370 % pour toutes les autres expositions sous forme d'actions comprenant principalement des entités consolidées par mise en équivalence (dont les entités d'assurance du Groupe dans le périmètre prudentiel présentées ci-après dans le tableau n° 48 : *Participations dans des sociétés d'assurance (EU INS1)*). En outre, cette pondération est également appliquée à des participations non cotées des portefeuilles non diversifiés.

### ► TABLEAU N° 47 : PARTICIPATIONS EN ACTIONS EN MÉTHODE DE PONDÉRATION SIMPLE (EU CR10)

En millions d'euros	31 décembre 2021					
	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés	Montant des pertes anticipées
Expositions sur capital-investissement	1 207	80	190 %	1 247	2 370	10
Expositions sur actions cotées	1 057	0	290 %	1 057	3 066	8
Autres expositions sur actions	12 051	0	370 %	12 051	44 589	289
<b>TOTAL</b>	<b>14 316</b>	<b>80</b>		<b>14 356</b>	<b>50 025</b>	<b>308</b>

En millions d'euros	31 décembre 2020					
	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés	Montant des pertes anticipées
Expositions sur capital-investissement	2 037	990	190 %	2 532	4 811	20
Expositions sur actions cotées	1 167	85	290 %	1 210	3 508	10
Autres expositions sur actions	12 554	169	370 %	12 638	46 762	303
<b>TOTAL</b>	<b>15 758</b>	<b>1 243</b>		<b>16 380</b>	<b>55 081</b>	<b>333</b>

La baisse de - 5 milliards d'euros des actifs pondérés sur l'année 2021 est principalement liée aux expositions sous forme de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif désormais traitées selon l'approche par transparence et non plus selon la méthode de pondération simple (voir section précédente).

Le Groupe n'utilise pas la méthode de pondération simple pour les portefeuilles de financement spécialisé.

### ► TABLEAU N° 48 : PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE (EU INS1)

En millions d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Participations dans les entités d'assurance <sup>(*)</sup> (avant pondération à 370 %)	7 723	8 184
<b>TOTAL ACTIFS PONDÉRÉS</b>	<b>28 575</b>	<b>30 280</b>

(\*) *Participations financières significatives dans les entités du secteur de l'assurance consolidées par mise en équivalence dans le périmètre prudentiel, bénéficiant des dispositions prévues à l'article 49 du Règlement (UE) n° 575/2013 relatif aux exemptions de déductions des fonds propres prudentiels des participations dans les sociétés d'assurance. Compte tenu des dispositions prévues à l'article 48 du Règlement (UE) n° 575/2013, une déduction éventuelle des fonds propres prudentiels aurait un impact limité avec une diminution d'environ 10 points de base du ratio CET1.*

## EXPOSITIONS, PROVISIONS ET COÛT DU RISQUE [Audité]

Les encours dépréciés (strate 3) d'actifs financiers au coût amorti et d'engagements de financement et de garantie, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs, sont présentés dans les états financiers consolidés en note annexe 4.f. La définition des encours dépréciés (strate 3) est présentée dans la note 1.e.5 paragraphe *Définition du défaut*.

Le tableau suivant présente la valeur comptable brute des actifs financiers performants et non performants<sup>(1)</sup> consolidés dans le périmètre prudentiel.

Une exposition est considérée comme non performante lorsqu'elle rentre dans l'une des catégories suivantes :

- expositions en défaut ;
- expositions présentant des impayés de plus de 90 jours qui ne sont pas en défaut ;
- créances restructurées (voir partie *Créances restructurées*) durant la période minimale d'un an préalable au retour au statut performant.

Dans cette partie, conformément au Règlement d'exécution (UE) n° 2021/637, le périmètre des tableaux inclut les éléments suivants :

- les comptes à vue auprès des banques centrales (les comptes de caisse ne sont pas considérés) ;
- les prêts et créances et les titres de dettes au coût amorti ;
- les prêts et créances et les titres de dettes en valeur de marché par capitaux propres ;
- les prêts et créances et les titres de dettes en valeur de marché par résultat hors portefeuille de transaction ;
- les engagements de financement et de garantie hors portefeuille de transaction.

La classification utilisée pour les expositions présentées est issue du reporting financier à destination du superviseur<sup>(2)</sup> et diffère ainsi des classes d'exposition utilisées habituellement dans le cadre du Pilier 3. Cette classification inclut :

- les banques centrales ;
- les administrations publiques incluant principalement les administrations centrales, les administrations régionales ou locales et les organisations internationales ;
- les établissements de crédit regroupant les établissements de crédit et les banques multilatérales de développement ;
- les autres entreprises financières comprenant des établissements (notamment les sociétés d'investissement supervisées et chambres de compensation) et des entreprises (principalement les fonds d'investissement, fonds de pension et compagnies d'assurance) ;
- les entreprises non financières réunissant principalement les entreprises et les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- les ménages correspondant principalement à la clientèle de détail hors PME.

Par ailleurs, conformément aux Annexes III et V du Règlement d'exécution (UE) n° 680/2014 relatifs à l'information financière à fournir au superviseur, les actifs des activités destinées à être cédées<sup>(3)</sup>, pour les postes listés ci-dessus, sont présentés sur une ligne distincte des tableaux.

(1) Au 31 décembre 2021, le ratio des prêts non performants du Groupe est de 2,3 %, contre 2,8 % au 31 décembre 2020. Ce ratio est utilisé par l'Autorité bancaire européenne dans le cadre du suivi des encours non performants en Europe. Il est calculé sur la base des encours bruts de prêts, créances et des dépôts auprès des banques centrales sans prise en compte des garanties reçues.

(2) Annexe III et l'annexe V du Règlement d'exécution (UE) n° 680/2014 relatifs à l'information financière à fournir au superviseur.

(3) Voir note annexe 7.d Activités destinées à être cédées des états financiers consolidés.



► **TABLE N° 49 : EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS CORRESPONDANTES (EU CR1)** [Audité]

En millions d'euros	31 décembre 2021													
	Valeur brute comptable						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sûretés et garanties financières reçues	
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes			Expositions non performantes			Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
	dont strate 1	dont strate 2		dont strate 1 et strate 2	dont strate 3		dont strate 1	dont strate 2		dont strate 1 et strate 2	dont strate 3			
<b>Comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts à vue</b>	<b>354 453</b>	<b>354 163</b>	<b>290</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>(22)</b>	<b>(16)</b>	<b>(6)</b>	<b>(4)</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>	<b>287</b>	<b>-</b>
<b>Prêts et créances</b>	<b>852 797</b>	<b>748 331</b>	<b>104 466</b>	<b>28 994</b>	<b>390</b>	<b>28 604</b>	<b>(4 578)</b>	<b>(1 881)</b>	<b>(2 697)</b>	<b>(15 517)</b>	<b>(6)</b>	<b>(15 511)</b>	<b>494 028</b>	<b>8 907</b>
Banques centrales	2 885	2 883	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 674	-
Administrations publiques	28 873	27 293	1 580	209	116	93	(20)	(5)	(15)	(29)	(3)	(26)	7 743	120
Établissements de crédit	10 071	9 905	166	78	-	78	(11)	(10)	(1)	(74)	-	(74)	3 003	1
Autres sociétés financières	91 970	87 352	4 618	1 066	7	1 059	(159)	(54)	(105)	(672)	-	(672)	15 584	301
Sociétés non financières	402 999	340 888	62 111	14 607	234	14 373	(2 063)	(607)	(1 456)	(8 182)	(2)	(8 180)	240 729	5 018
dont PME	121 242	100 494	20 748	5 678	73	5 605	(820)	(269)	(551)	(2 797)	(1)	(2 796)	85 405	2 332
Ménages	315 999	280 010	35 989	13 034	33	13 001	(2 325)	(1 205)	(1 120)	(6 560)	(1)	(6 559)	225 295	3 467
<b>Titres de dette</b>	<b>155 295</b>	<b>154 680</b>	<b>615</b>	<b>491</b>	<b>-</b>	<b>491</b>	<b>(81)</b>	<b>(27)</b>	<b>(54)</b>	<b>(278)</b>	<b>-</b>	<b>(278)</b>	<b>924</b>	<b>25</b>
Banques centrales	6 274	6 250	24	1	-	1	-	-	-	(1)	-	(1)	-	-
Administrations publiques	110 911	110 680	231	7	-	7	(29)	(25)	(4)	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	15 907	15 907	-	102	-	102	-	-	-	(101)	-	(101)	924	-
Autres sociétés financières	18 582	18 258	324	146	-	146	(50)	(1)	(49)	(32)	-	(32)	-	-
Sociétés non financières	3 621	3 585	36	235	-	235	(2)	(1)	(1)	(144)	-	(144)	-	25
<b>Actifs destinés à être cédés</b>	<b>85 135</b>	<b>80 765</b>	<b>4 370</b>	<b>409</b>	<b>-</b>	<b>409</b>	<b>(389)</b>	<b>(172)</b>	<b>(217)</b>	<b>(87)</b>	<b>-</b>	<b>(87)</b>	<b>44 531</b>	<b>271</b>
<b>Expositions hors-bilan</b>	<b>536 752</b>	<b>502 063</b>	<b>34 689</b>	<b>1 951</b>	<b>18</b>	<b>1 933</b>	<b>(603)</b>	<b>(230)</b>	<b>(373)</b>	<b>(354)</b>	<b>-</b>	<b>(354)</b>	<b>116 926</b>	<b>259</b>
Banques centrales	20 209	20 207	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18 283	-
Administrations publiques	34 137	32 701	1 436	8	-	8	(8)	(1)	(7)	-	-	-	22 896	1
Établissements de crédit	13 513	12 976	537	-	-	-	(11)	(4)	(7)	-	-	-	300	-
Autres sociétés financières	79 424	76 596	2 828	50	-	50	(35)	(16)	(19)	(16)	-	(16)	22 455	2
Sociétés non financières	332 992	304 779	28 213	1 660	14	1 646	(458)	(150)	(308)	(328)	-	(328)	49 284	251
Ménages	56 477	54 804	1 673	233	4	229	(91)	(59)	(32)	(10)	-	(10)	3 708	5
<b>TOTAL</b>	<b>1 984 432</b>	<b>1 840 002</b>	<b>144 430</b>	<b>31 854</b>	<b>409</b>	<b>31 445</b>	<b>(5 673)</b>	<b>(2 326)</b>	<b>(3 347)</b>	<b>(16 240)</b>	<b>(6)</b>	<b>(16 234)</b>	<b>656 696</b>	<b>9 462</b>

En millions d'euros	31 décembre 2020												Sûretés et garanties financières reçues	
	Valeur brute comptable						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions							
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes			Expositions non performantes			Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
	dont strate 1	dont strate 2		dont strate 1 et strate 2	dont strate 3		dont strate 1	dont strate 2		dont strate 1 et strate 2	dont strate 3			
<b>Comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts à vue</b>	<b>312 991</b>	<b>312 266</b>	<b>725</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>(26)</b>	<b>(19)</b>	<b>(7)</b>	<b>(4)</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>		
<b>Prêts et créances</b>	<b>841 600</b>	<b>750 510</b>	<b>91 090</b>	<b>33 486</b>	<b>3 001</b>	<b>30 485</b>	<b>(5 139)</b>	<b>(2 350)</b>	<b>(2 789)</b>	<b>(16 465)</b>	<b>(374)</b>	<b>(16 091)</b>		
Banques centrales	2 975	2 911	64	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Administrations publiques	27 951	26 413	1 538	525	408	117	(20)	(7)	(13)	(37)	(10)	(27)		
Établissements de crédit	8 840	8 618	222	77	2	75	(18)	(13)	(5)	(69)	-	(69)		
Autres sociétés financières	76 278	70 786	5 492	1 478	4	1 474	(160)	(75)	(85)	(885)	-	(885)		
Sociétés non financières	402 193	350 376	51 817	17 060	642	16 418	(2 336)	(991)	(1 345)	(8 598)	(31)	(8 567)		
<i>dont PME</i>	<i>120 194</i>	<i>102 546</i>	<i>17 648</i>	<i>6 841</i>	<i>237</i>	<i>6 604</i>	<i>(851)</i>	<i>(346)</i>	<i>(505)</i>	<i>(3 163)</i>	<i>(24)</i>	<i>(3 139)</i>		
Ménages	323 363	291 406	31 957	14 346	1 945	12 401	(2 605)	(1 264)	(1 341)	(6 876)	(333)	(6 543)		
<b>Titres de dette</b>	<b>179 970</b>	<b>178 923</b>	<b>1 047</b>	<b>528</b>	<b>-</b>	<b>528</b>	<b>(82)</b>	<b>(28)</b>	<b>(54)</b>	<b>(267)</b>	<b>-</b>	<b>(267)</b>		
Banques centrales	4 404	4 337	67	1	-	1	(4)	-	(4)	(1)	-	(1)		
Administrations publiques	137 331	136 920	411	8	-	8	(31)	(26)	(5)	-	-	-		
Établissements de crédit	15 975	15 975	-	101	-	101	-	-	-	(101)	-	(101)		
Autres sociétés financières	18 506	17 984	522	167	-	167	(40)	(1)	(39)	(41)	-	(41)		
Sociétés non financières	3 754	3 707	47	251	-	251	(7)	(1)	(6)	(124)	-	(124)		
<b>Expositions hors-bilan</b>	<b>511 269</b>	<b>488 527</b>	<b>22 742</b>	<b>2 366</b>	<b>3</b>	<b>2 363</b>	<b>(616)</b>	<b>(319)</b>	<b>(297)</b>	<b>(347)</b>	<b>-</b>	<b>(347)</b>		
Banques centrales	13 391	13 365	26	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Administrations publiques	24 134	23 255	879	7	-	7	(5)	(1)	(4)	-	-	-		
Établissements de crédit	34 149	33 650	499	-	-	-	(15)	(7)	(8)	-	-	-		
Autres sociétés financières	74 516	72 098	2 418	88	-	88	(28)	(19)	(9)	(14)	-	(14)		
Sociétés non financières	308 478	291 517	16 961	2 097	2	2 095	(436)	(213)	(223)	(323)	-	(323)		
Ménages	56 601	54 642	1 959	174	1	173	(132)	(79)	(53)	(10)	-	(10)		
<b>TOTAL</b>	<b>1 845 830</b>	<b>1 730 226</b>	<b>115 604</b>	<b>36 386</b>	<b>3 004</b>	<b>33 382</b>	<b>(5 863)</b>	<b>(2 716)</b>	<b>(3 147)</b>	<b>(17 083)</b>	<b>(374)</b>	<b>(16 709)</b>		

Les variations du stock de prêts et avances non performants (EU CR2) sont présentées dans la note 4.f des états financiers.

► **TABLEAU N° 50 : ÉCHÉANCEMENT DES ENCOURS PERFORMANTS ET NON PERFORMANTS PRÉSENTANT DES IMPAYÉS (EU CQ3)** [Audité]

En millions d'euros	31 décembre 2021											
	Expositions performantes			Expositions non performantes								
	Non en souffrance ou ≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 90 jours		Paiement improbable mais non en souffrance ou ≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 7 ans	> 7 ans	dont en défaut	
<b>Comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts à vue</b>	<b>354 453</b>	<b>354 452</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	-	-	-	-	-	<b>3</b>	<b>8</b>
<b>Prêts et créances</b>	<b>852 797</b>	<b>849 748</b>	<b>3 049</b>	<b>28 994</b>	<b>8 481</b>	<b>1 381</b>	<b>1 590</b>	<b>3 445</b>	<b>5 629</b>	<b>2 140</b>	<b>6 328</b>	<b>28 604</b>
Banques centrales	2 885	2 885	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	28 873	28 850	23	209	20	46	5	1	104	19	14	93
Établissements de crédit	10 071	10 069	2	78	-	-	-	2	-	11	65	78
Autres sociétés financières	91 970	91 955	15	1 066	478	22	42	119	189	27	189	1 059
Sociétés non financières	402 999	401 013	1 986	14 607	4 850	380	571	1 837	2 045	1 176	3 748	14 373
<i>dont PME</i>	121 242	120 709	533	5 678	1 508	236	352	624	1 174	548	1 236	5 605
Ménages	315 999	314 976	1 023	13 034	3 133	933	972	1 486	3 291	907	2 312	13 001
<b>Titres de dette</b>	<b>155 295</b>	<b>155 295</b>	-	<b>491</b>	<b>365</b>	-	-	<b>4</b>	<b>102</b>	-	<b>20</b>	<b>491</b>
Banques centrales	6 274	6 274	-	1	1	-	-	-	-	-	-	1
Administrations publiques	110 911	110 911	-	7	7	-	-	-	-	-	-	7
Établissements de crédit	15 907	15 907	-	102	1	-	-	-	99	-	2	102
Autres sociétés financières	18 582	18 582	-	146	131	-	-	-	3	-	12	146
Sociétés non financières	3 621	3 621	-	235	225	-	-	4	-	-	6	235
<b>Actifs destinés à être cédés</b>	<b>85 135</b>	<b>84 583</b>	<b>552</b>	<b>409</b>	<b>304</b>	<b>40</b>	<b>45</b>	<b>18</b>	<b>2</b>	-	-	<b>409</b>
<b>Expositions hors-bilan</b>	<b>536 752</b>			<b>1 951</b>								<b>1 933</b>
Banques centrales	20 209			-								-
Administrations publiques	34 137			8								8
Établissements de crédit	13 513			-								-
Autres sociétés financières	79 424			50								50
Sociétés non financières	332 992			1 660								1 646
Ménages	56 477			233								229
<b>TOTAL</b>	<b>1 984 432</b>	<b>1 444 078</b>	<b>3 602</b>	<b>31 854</b>	<b>9 156</b>	<b>1 421</b>	<b>1 635</b>	<b>3 467</b>	<b>5 733</b>	<b>2 140</b>	<b>6 351</b>	<b>31 445</b>

En millions d'euros	31 décembre 2020											
	Expositions performantes			Expositions non performantes								
	Non en souffrance ou ≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 90 jours		Paiement improbable mais non en souffrance ou ≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 7 ans	> 7 ans	dont en défaut	
<b>Comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts à vue</b>	<b>312 991</b>	<b>312 991</b>	-	<b>6</b>	<b>6</b>	-	-	-	-	-	-	<b>6</b>
<b>Prêts et créances</b>	<b>841 600</b>	<b>838 024</b>	<b>3 576</b>	<b>33 486</b>	<b>9 202</b>	<b>2 881</b>	<b>2 348</b>	<b>3 188</b>	<b>5 578</b>	<b>2 563</b>	<b>7 726</b>	<b>30 485</b>
Banques centrales	2 975	2 975	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	27 951	27 900	51	525	19	47	77	156	66	30	130	117
Établissements de crédit	8 840	8 800	40	77	7	1	1	3	-	50	15	75
Autres sociétés financières	76 278	75 538	740	1 478	702	312	43	105	65	48	203	1 474
Sociétés non financières	402 193	400 477	1 716	17 060	5 235	1 290	1 132	1 517	2 028	1 360	4 498	16 418
<i>dont PME</i>	120 194	119 666	528	6 841	1 693	371	460	784	1 148	647	1 738	6 604
Ménages	323 363	322 334	1 029	14 346	3 239	1 231	1 095	1 407	3 419	1 075	2 880	12 401
<b>Titres de dette</b>	<b>179 970</b>	<b>179 970</b>	-	<b>528</b>	<b>399</b>	-	-	-	<b>101</b>	-	<b>28</b>	<b>528</b>
Banques centrales	4 404	4 404	-	1	1	-	-	-	-	-	-	1
Administrations publiques	137 331	137 331	-	8	8	-	-	-	-	-	-	8
Établissements de crédit	15 975	15 975	-	101	-	-	-	-	99	-	2	101
Autres sociétés financières	18 506	18 506	-	167	145	-	-	-	2	-	20	167
Sociétés non financières	3 754	3 754	-	251	245	-	-	-	-	-	6	251
<b>Expositions hors-bilan</b>	<b>511 269</b>			<b>2 366</b>								<b>2 363</b>
Banques centrales	13 391			-								-
Administrations publiques	24 134			7								7
Établissements de crédit	34 149			-								-
Autres sociétés financières	74 516			88								88
Sociétés non financières	308 478			2 097								2 095
Ménages	56 601			174								173
<b>TOTAL</b>	<b>1 845 830</b>	<b>1 330 985</b>	<b>3 576</b>	<b>36 386</b>	<b>9 607</b>	<b>2 881</b>	<b>2 348</b>	<b>3 188</b>	<b>5 679</b>	<b>2 563</b>	<b>7 754</b>	<b>33 382</b>

TABLEAU N° 51 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS ET DES PROVISIONS (EU CQ4) [Audité]

En millions d'euros	31 décembre 2021						
	Valeur comptable/montant nominal brut			Dépréciation cumulée et variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes			
		dont instruments présentant une hausse significative de risque depuis l'origination (strate 2)	dont instruments dépréciés		dont variations négatives cumulées de la juste valeur	dont instruments présentant une hausse significative de risque depuis l'origination (strate 2)	dont instruments dépréciés
<b>Expositions au bilan</b>	<b>1 477 584</b>	<b>110 059</b>	<b>29 512</b>	<b>(20 956)</b>	<b>(64)</b>	<b>(2 980)</b>	<b>(15 880)</b>
dont expositions au bilan des activités poursuivies	1 392 039	105 689	29 103	(20 481)	(64)	(2 763)	(15 793)
<b>Europe<sup>(*)</sup></b>	<b>1 128 857</b>	<b>88 462</b>	<b>24 280</b>	<b>(16 204)</b>	<b>(62)</b>	<b>(2 270)</b>	<b>(12 306)</b>
France	495 890	43 880	7 828	(5 500)	(22)	(987)	(4 050)
Belgique	186 737	12 722	2 325	(1 330)	-	(184)	(1 055)
Luxembourg	55 596	1 525	197	(157)	(3)	(33)	(96)
Italie	135 674	8 038	7 494	(4 969)	(29)	(489)	(4 064)
Royaume-Uni	52 301	6 044	1 552	(1 024)	(1)	(92)	(810)
Allemagne	53 544	4 436	1 181	(876)	-	(125)	(643)
Pays-Bas	21 250	2 264	120	(106)	-	(46)	(46)
Autres pays d'Europe	127 866	9 552	3 584	(2 241)	(7)	(313)	(1 542)
<b>Amérique du Nord</b>	<b>82 882</b>	<b>4 570</b>	<b>248</b>	<b>(216)</b>	<b>(1)</b>	<b>(99)</b>	<b>(105)</b>
<b>Asie Pacifique</b>	<b>85 311</b>	<b>4 712</b>	<b>483</b>	<b>(356)</b>	<b>(1)</b>	<b>(52)</b>	<b>(239)</b>
Japon	15 456	1 270	71	(14)	-	(11)	(2)
Asie du Nord	34 369	1 292	72	(97)	-	(12)	(42)
Asie du Sud-Est (ASEAN)	15 412	810	176	(157)	-	(20)	(123)
Péninsule indienne et Pacifique	20 074	1 339	163	(87)	(1)	(8)	(73)
<b>Reste du monde</b>	<b>94 989</b>	<b>7 946</b>	<b>4 091</b>	<b>(3 706)</b>	<b>-</b>	<b>(341)</b>	<b>(3 142)</b>
Turquie	13 707	1 016	393	(412)	-	(117)	(230)
Bassin méditerranéen	8 456	1 584	843	(757)	-	(110)	(610)
Pays du Golfe – Afrique	13 683	1 537	2 046	(1 802)	-	(45)	(1 703)
Amérique latine	15 485	1 616	289	(229)	-	(35)	(158)
Autres pays	43 659	2 193	520	(505)	-	(34)	(441)
<b>dont expositions au bilan des activités destinées à être cédées</b>	<b>85 544</b>	<b>4 370</b>	<b>409</b>	<b>(476)</b>	<b>-</b>	<b>(217)</b>	<b>(87)</b>

En millions d'euros	31 décembre 2021						
	Valeur comptable/montant nominal brut			Dépréciation cumulée et variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes			
		dont instruments présentant une hausse significative de risque depuis l'origination (strate 2)	dont instruments dépréciés		dont variations négatives cumulées de la juste valeur	dont instruments présentant une hausse significative de risque depuis l'origination (strate 2)	dont instruments dépréciés
<b>Expositions hors-bilan</b>	<b>538 703</b>	<b>34 703</b>	<b>1 933</b>	<b>(958)</b>	-	<b>(374)</b>	<b>(354)</b>
<b>Europe(*)</b>	<b>338 950</b>	<b>22 703</b>	<b>1 712</b>	<b>(663)</b>	-	<b>(216)</b>	<b>(262)</b>
France	97 831	6 668	525	(160)	-	(64)	(44)
Belgique	40 339	2 532	334	(190)	-	(50)	(111)
Luxembourg	16 393	1 130	23	(9)	-	(3)	(1)
Italie	37 174	1 942	285	(101)	-	(28)	(39)
Royaume-Uni	37 911	4 335	225	(42)	-	(29)	(1)
Allemagne	33 695	1 367	118	(60)	-	(10)	(35)
Pays-Bas	15 072	1 180	60	(12)	-	(3)	(6)
Autres pays d'Europe	60 536	3 550	142	(87)	-	(29)	(27)
<b>Amérique du Nord</b>	<b>117 396</b>	<b>6 769</b>	<b>69</b>	<b>(120)</b>	-	<b>(97)</b>	<b>(9)</b>
<b>Asie Pacifique</b>	<b>24 381</b>	<b>1 453</b>	<b>3</b>	<b>(21)</b>	-	<b>(12)</b>	-
Japon	2 260	-	-	-	-	-	-
Asie du Nord	8 259	626	1	(14)	-	(9)	-
Asie du Sud-Est (ASEAN)	5 941	230	2	(4)	-	(1)	-
Péninsule indienne et Pacifique	7 920	598	-	(4)	-	(2)	-
<b>Reste du monde</b>	<b>57 976</b>	<b>3 777</b>	<b>148</b>	<b>(154)</b>	-	<b>(47)</b>	<b>(82)</b>
Turquie	3 842	553	16	(25)	-	(16)	(3)
Bassin méditerranéen	2 602	499	91	(43)	-	(10)	(25)
Pays du Golfe – Afrique	39 507	616	31	(73)	-	(13)	(53)
Amérique latine	4 901	604	2	(5)	-	(3)	-
Autres pays	7 125	1 505	8	(7)	-	(5)	(1)
<b>TOTAL</b>	<b>2 016 287</b>	<b>144 762</b>	<b>31 445</b>	<b>(21 914)</b>	<b>(64)</b>	<b>(3 354)</b>	<b>(16 234)</b>

(\*) Sur le périmètre de l'Union européenne, de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et du Royaume-Uni.

En millions d'euros	31 décembre 2020						
	Valeur comptable/montant nominal brut			Dépréciation cumulée et variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes			
		dont instruments présentant une hausse significative de risque depuis l'origination (strate 2)	dont instruments dépréciés		dont variations négatives cumulées de la juste valeur	dont instruments présentant une hausse significative de risque depuis l'origination (strate 2)	dont instruments dépréciés
<b>Expositions au bilan</b>	<b>1 368 581</b>	<b>95 308</b>	<b>31 018</b>	<b>(21 982)</b>	<b>(66)</b>	<b>(3 220)</b>	<b>(16 361)</b>
<b>Europe<sup>(*)</sup></b>	<b>1 070 064</b>	<b>74 095</b>	<b>25 265</b>	<b>(17 294)</b>	<b>(61)</b>	<b>(2 487)</b>	<b>(12 959)</b>
France	480 317	32 396	7 865	(5 691)	(30)	(864)	(4 277)
Belgique	177 119	12 148	2 625	(1 284)	-	(189)	(987)
Luxembourg	42 897	1 973	175	(142)	(2)	(39)	(78)
Italie	132 914	6 555	8 956	(5 875)	(23)	(525)	(4 840)
Royaume-Uni	50 631	5 746	1 544	(1 126)	(1)	(157)	(847)
Allemagne	47 597	4 105	1 136	(859)	-	(157)	(581)
Pays-Bas	20 439	2 242	112	(80)	-	(25)	(33)
Autres pays d'Europe	118 151	8 930	2 851	(2 238)	(5)	(531)	(1 315)
<b>Amérique du Nord</b>	<b>136 830</b>	<b>9 190</b>	<b>975</b>	<b>(889)</b>	<b>(3)</b>	<b>(340)</b>	<b>(313)</b>
<b>Asie Pacifique</b>	<b>72 116</b>	<b>2 806</b>	<b>541</b>	<b>(304)</b>	<b>(2)</b>	<b>(34)</b>	<b>(211)</b>
Japon	14 968	354	62	(14)	-	(9)	(2)
Asie du Nord	27 974	927	53	(79)	-	(9)	(32)
Asie du Sud-Est (ASEAN)	14 487	506	160	(131)	-	(10)	(108)
Péninsule indienne et Pacifique	14 687	1 019	266	(81)	(2)	(6)	(69)
<b>Reste du monde</b>	<b>89 571</b>	<b>9 217</b>	<b>4 236</b>	<b>(3 495)</b>	<b>0</b>	<b>(359)</b>	<b>(2 877)</b>
Turquie	17 111	979	692	(584)	-	(107)	(392)
Bassin méditerranéen	9 111	1 902	916	(791)	-	(119)	(617)
Pays du Golfe – Afrique	13 452	2 092	1 559	(1 260)	-	(75)	(1 131)
Amérique latine	13 742	871	276	(231)	-	(32)	(162)
Autres pays	36 155	3 373	793	(629)	0	(26)	(575)

En millions d'euros	31 décembre 2020						
	Valeur comptable/montant nominal brut			Dépréciation cumulée et variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes			
		dont instruments présentant une hausse significative de risque depuis l'origination (strate 2)	dont instruments dépréciés		dont variations négatives cumulées de la juste valeur	dont instruments présentant une hausse significative de risque depuis l'origination (strate 2)	dont instruments dépréciés
<b>Expositions hors-bilan</b>	<b>513 635</b>	<b>22 744</b>	<b>2 364</b>	<b>(964)</b>		<b>(297)</b>	<b>(347)</b>
<b>Europe<sup>(*)</sup></b>	<b>359 374</b>	<b>14 130</b>	<b>2 020</b>	<b>(636)</b>		<b>(164)</b>	<b>(254)</b>
France	115 917	3 689	371	(133)		(44)	(28)
Belgique	40 061	2 394	424	(164)		(34)	(92)
Luxembourg	11 809	943	4	(9)		(3)	(1)
Italie	34 626	1 136	740	(126)		(30)	(57)
Royaume-Uni	43 061	2 891	149	(26)		(12)	-
Allemagne	29 063	1 054	117	(73)		(12)	(46)
Pays-Bas	18 180	440	38	(12)		(3)	(4)
Autres pays d'Europe	66 656	1 581	177	(94)		(25)	(26)
<b>Amérique du Nord</b>	<b>96 114</b>	<b>5 012</b>	<b>127</b>	<b>(161)</b>		<b>(76)</b>	<b>(19)</b>
<b>Asie Pacifique</b>	<b>21 151</b>	<b>615</b>	<b>18</b>	<b>(21)</b>		<b>(9)</b>	<b>(4)</b>
Japon	1 894	0	0	(1)		-	-
Asie du Nord	7 197	210	1	(11)		(7)	-
Asie du Sud-Est (ASEAN)	5 982	99	17	(7)		(1)	(3)
Péninsule indienne et Pacifique	6 077	306	0	(2)		(1)	0
<b>Reste du monde</b>	<b>36 996</b>	<b>2 988</b>	<b>200</b>	<b>(146)</b>		<b>(49)</b>	<b>(71)</b>
Turquie	4 178	717	29	(37)		(19)	(10)
Bassin méditerranéen	2 525	630	90	(33)		(11)	(14)
Pays du Golfe – Afrique	20 060	359	68	(67)		(16)	(46)
Amérique latine	4 649	32	1	(3)		(1)	0
Autres pays	5 584	1 250	13	(6)		(3)	(1)
<b>TOTAL</b>	<b>1 882 216</b>	<b>118 053</b>	<b>33 382</b>	<b>(22 946)</b>	<b>(66)</b>	<b>(3 518)</b>	<b>(16 709)</b>

(\*) Sur le périmètre de l'Union européenne, de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et du Royaume-Uni.



Conformément au règlement d'exécution (UE) n° 2021/637, le tableau (EU CQ5) ci-après présente la ventilation des prêts et créances sur le périmètre des sociétés non financières. Il n'intègre pas les autres expositions sur le périmètre des sociétés financières, à savoir les titres de dettes, les actifs destinés à être cédés et les engagements de hors-bilan. Il ne tient pas compte de l'ensemble des expositions sur les administrations centrales et banques centrales, les établissements de crédit et les ménages.

► **TABLEAU N° 52 : VENTILATION SECTORIELLE DES EXPOSITIONS ET DES PROVISIONS (EU CQ5)** [Audité]

En millions d'euros	31 décembre 2021			
	Valeur comptable brute		Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont en défaut		
Agriculture, sylviculture et pêche	13 096	628	(355)	-
Industries extractives	8 768	511	(438)	-
Industrie manufacturière	82 820	3 353	(2 741)	-
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	21 678	138	(83)	-
Production et distribution d'eau	2 316	158	(139)	-
Construction	23 574	2 313	(1 626)	-
Commerce	59 619	1 978	(1 491)	-
Transport et stockage	30 900	886	(599)	-
Hébergement et restauration	8 490	652	(395)	-
Information et communication	10 394	171	(139)	-
Activités financières et d'assurance	18 733	252	(242)	-
Activités immobilières	62 950	1 589	(904)	-
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	18 865	389	(266)	-
Activités de services administratifs et de soutien	38 134	768	(371)	-
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	400	54	(41)	-
Enseignement	817	35	(21)	-
Santé humaine et action sociale	5 220	165	(119)	-
Arts, spectacles et activités récréatives	2 076	129	(115)	-
Autres services	8 758	203	(162)	-
<b>TOTAL</b>	<b>417 607</b>	<b>14 373</b>	<b>(10 245)</b>	<b>-</b>

En millions d'euros	31 décembre 2020			
	Valeur comptable brute		Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont en défaut		
Agriculture, sylviculture et pêche	14 510	769	(413)	-
Industries extractives	6 911	505	(365)	-
Industrie manufacturière	73 340	3 821	(2 706)	-
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	24 366	281	(234)	-
Production et distribution d'eau	2 239	170	(149)	-
Construction	21 591	2 354	(1 471)	-
Commerce	61 902	2 380	(1 960)	-
Transport et stockage	31 670	1 154	(520)	-
Hébergement et restauration	7 913	676	(463)	-
Information et communication	12 760	425	(164)	-
Activités financières et d'assurance	13 665	244	(256)	-
Activités immobilières	69 847	1 998	(902)	-
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	11 070	213	(164)	-
Activités de services administratifs et de soutien	44 626	634	(448)	-
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	523	122	(109)	-
Enseignement	1 045	36	(26)	-
Santé humaine et action sociale	5 937	154	(128)	-
Arts, spectacles et activités récréatives	2 927	123	(79)	-
Autres services	12 412	358	(377)	-
<b>TOTAL</b>	<b>419 253</b>	<b>16 418</b>	<b>(10 934)</b>	<b>-</b>

Les risques sectoriels sont suivis en termes d'expositions brutes<sup>(1)</sup> et d'actifs pondérés. Certains secteurs, notamment ceux considérés comme sensibles aux conséquences de la crise sanitaire, font l'objet d'une surveillance renforcée et de revues spécifiques :

■ le secteur du financement à effet de levier :

Au 31 décembre 2021, l'exposition du Groupe aux opérations de rachat avec effet de levier<sup>(2)</sup> (ou « LBO » *Leveraged Buy-Out*) s'élève à 15,4 milliards d'euros, soit 0,8 % des engagements bruts bilan et hors-bilan du Groupe, à comparer à 13,6 milliards d'euros soit 0,8 % au 31 décembre 2020. Ces expositions sont très granulaires avec un montant moyen de 5 millions d'euros par emprunt (15 millions d'euros en prenant en compte toutes les expositions liées au groupe d'affaires).

Ce portefeuille s'est montré résilient depuis le début de la crise, avec courant 2021, une part des encours en défaut en baisse (2,7 % contre 3,6 % en 2020) et des provisions strate 3 stables à environ 200 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, le Groupe dispose d'un système renforcé d'analyse, de surveillance et de suivi des entreprises faisant l'objet d'un financement à effet de levier, et ce, conformément aux orientations données par la BCE ;

■ le secteur du financement maritime (*shipping*) :

Le secteur du financement maritime recouvre un ensemble de segments aux dynamiques très différentes : transport de vrac sec, pétroliers et gaziers, porte-conteneurs, services pétroliers et croisière. En 2021, ces différents segments ont été impactés de manière très hétérogène par les conséquences de la crise sanitaire. Le segment des croisières est toujours le plus affecté malgré une reprise graduelle de l'activité en seconde moitié d'année. Les activités offshore continuent de souffrir d'une offre fortement excédentaire et de l'absence de nouveaux projets, tandis que le transport maritime de conteneurs bénéficie d'un contexte exceptionnellement positif. Enfin, les segments du transport de vrac sec et tankers restent sujets à une forte volatilité du marché, le premier étant actuellement mieux orienté que le second.

L'industrie du transport maritime doit faire face à de nouvelles contraintes environnementales (normes de l'Organisation maritime internationale – OMI) impliquant des efforts d'investissements. Un nombre croissant de nouvelles commandes concernent la propulsion hybride au GNL (Gaz Naturel Liquéfié) ou d'autres technologies à impact réduit sur l'environnement.

(1) Expositions brutes au risque de crédit sur l'ensemble des classes d'exposition réglementaires.

(2) Conformément à la définition des opérations à effet de levier telle que décrite dans les orientations de la BCE relatives aux opérations de cession temporaire.

Au 31 décembre 2021, l'exposition brute du secteur du financement maritime représente 20,4 milliards d'euros, soit 1,1 % des expositions de crédit bilan et hors-bilan du Groupe, à comparer aux 19,2 milliards d'euros soit 1,1 % au 31 décembre 2020. Cette exposition est portée très majoritairement par Corporate and Institutional Banking (94 %) et pour le reste par Domestic Markets (6 %), avec une bonne diversification géographique de la clientèle (à comparer au 31 décembre 2020 avec respectivement 89 % et 10 %). Les encours en défaut représentent 4.1 % de l'exposition du secteur du financement maritime du Groupe et les provisions de strate 3 s'élèvent à 286 millions d'euros (contre 5,7 % d'encours en défaut et 377 millions de provisions au 31 décembre 2020). En ligne avec l'analyse par segment menée ci-dessus, ces provisions sont d'abord concentrées sur le marché de l'offshore (133 millions d'euros) ;

■ le secteur de l'aviation :

L'activité de ce secteur se répartit de manière équilibrée entre les compagnies aériennes et les loueurs d'avion. L'exposition brute est de 12,9 milliards d'euros au 31 décembre 2021, soit 0,7 % du total des engagements bruts bilan et hors-bilan du Groupe, contre 13,2 milliards d'euros soit 0,7 % des engagements bruts du Groupe au 31 décembre 2020. Les nouveaux financements ont ralenti sur l'année 2021 en ligne avec la politique de crédit régulièrement mise à jour depuis le début de la crise sanitaire. Ils se concentrent sur les compagnies de premier ordre, sur les avions de dernière technologie, à moindre impact environnemental. Le secteur est l'un des plus exposés aux soubresauts de la crise sanitaire et son redressement reste conditionné par l'amplitude de la reprise.

Pour l'heure, l'impact sur le portefeuille de la banque reste modéré compte tenu de la qualité des contreparties et de la part importante d'exposition adossée à des actifs (> 80 %). Ainsi, le montant d'encours en défaut est resté bas au 31 décembre 2021, représentant 4,5 % de l'encours du secteur (contre 3,3 % en 2020). Le financement d'avion étant une activité très largement collatéralisée, les provisions de strate 3 sont limitées, elles s'élèvent à 91 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre 54 millions d'euros au 31 décembre 2020 ;

■ le secteur Pétrole et Gaz :

L'exposition de BNP Paribas à ce secteur est diversifiée, couvrant la totalité de la chaîne de valeur de l'industrie pétrolière, et concerne principalement des acteurs de référence (les majors et les compagnies pétrolières nationales représentent 57 % de l'exposition au 31 décembre 2021) dans de nombreux pays.

Début 2021, le Groupe BNP Paribas a pris un engagement de réduction de 12 % de son exposition de crédit aux activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz d'ici 2025 dans le cadre de son adhésion à la Net-Zero Banking Alliance des Nations Unies.

L'exposition brute du portefeuille s'élève au 31 décembre 2021 à 36,1 milliards d'euros (soit 1,9 % du total des engagements bruts bilan et hors-bilan du Groupe), à comparer au 31 décembre 2020 à 35,1 milliards d'euros (soit 2,0 % du total des engagements bruts en 2020). 80 % des contreparties bénéficient d'une notation *Investment Grade*. Les engagements auprès des contreparties non *Investment Grade* bénéficient d'une bonne couverture par des collatéraux. Au 31 décembre 2021, les encours en défaut représentent 2,6 % du secteur (contre 2,2 % en 2020) et les provisions de strate 3 s'élèvent à 456 millions d'euros (contre 428 millions au 31 décembre 2020), incluant les expositions en défaut du secteur du financement maritime offshore ;

■ le secteur Hôtel, Tourisme et Loisirs :

Au 31 décembre 2021, ce secteur représente 27,0 milliards d'euros d'exposition brute (à comparer à 24,4 milliards d'euros au

31 décembre 2020) (soit 1,4 % du total des engagements bruts bilan et hors-bilan du Groupe, un pourcentage stable comparé au 31 décembre 2020). L'activité recouvre des segments divers tels que les croisières, les hôtels, les casinos et les cafés et restaurants, et ce avec une forte diversification géographique. Certains aspects, notamment la pénurie de main-d'œuvre, requièrent encore une attention particulière ; cependant, la situation de ce secteur ne devrait pas s'aggraver davantage par rapport à celle connue depuis le début de la crise sanitaire. L'exposition sur les encours en défaut représente 3,4 % de l'exposition du secteur (contre 2,8 % en 2020), et les provisions de strate 3 représentent 264 millions d'euros au 31 décembre 2021 (à comparer à 244 millions d'euros au 31 décembre 2020) ;

■ le secteur de la distribution non alimentaire (hors e-commerce) :

Au 31 décembre 2021, ce secteur représente 15,1 milliards d'euros d'exposition brute (à comparer à 17,2 milliards d'euros au 31 décembre 2020), soit 0,8 % du total des engagements bruts bilan et hors-bilan du Groupe (contre 1,0 % au 31 décembre 2020). Près de 55 % des contreparties bénéficient d'une notation *Investment Grade* (comme en 2020) et 3,8 % des encours sont en défaut (stable par rapport à 2020). Au 31 décembre 2021, les provisions de strate 3 s'élèvent à 286 millions d'euros ;

■ le secteur de l'immobilier commercial :

Le secteur de l'immobilier commercial recouvre un ensemble de segments aux dynamiques très différentes selon la destination du bien (logistique, immobilier de bureaux, hébergement et tourisme, centres commerciaux, etc.) et de la nature du propriétaire (investisseur institutionnel ou spécialisé, industriel, promoteur, etc.). Le portefeuille est résilient, même si certains sous-segments comme les centres commerciaux ou l'hébergement touristique ont été plus affectés.

Au 31 décembre 2021, l'exposition brute sur le secteur de l'immobilier commercial est de 76,6 milliards d'euros, dont 10,0 milliards d'euros destinés à être cédés chez Bank of the West (71,1 milliards d'euros au 31 décembre 2020) soit 4,0 % du total des engagements bruts bilan et hors-bilan du Groupe (3,9 % du total des engagements en 2020), majoritairement en Europe et très répartie entre les différents segments de marché, les différents pays et les différentes entités du Groupe. De plus, 45 % des contreparties de l'immobilier commercial bénéficient d'une notation *Investment Grade* (contre 44 % en 2020). Les encours en défaut représentent 1,8 % de l'exposition brute totale du secteur (contre 2,3 % en 2020). Les segments les plus affectés par la crise sanitaire sont les centres commerciaux (14 % du portefeuille de l'immobilier commercial ; comme en 2020) et les hôtels (5 % du secteur ; contre 6 % en 2020) et font l'objet d'un suivi rapproché. Sur l'immobilier commercial, les provisions strate 3 s'élèvent à 409 millions d'euros au 31 décembre 2021 (462 millions d'euros au 31 décembre 2020).

Le Groupe reste diversifié, aucun secteur ne représentant plus de 10 % de l'exposition crédit aux entreprises et plus de 4 % de l'exposition crédit totale au 31 décembre 2021 tout comme au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2021, les encours douteux ont diminué (-2 milliards d'euros) par rapport au 31 décembre 2020, en particulier en Italie, en lien avec la vente de portefeuilles d'actifs en défaut et des activités de recouvrement.

Les principaux effets expliquant des variations du montant d'encours douteux en 2021 (EU CR2-B) sont présentés dans les états financiers consolidés en note 4.f.

Le coût du risque et la variation des dépréciations constituées au titre du risque de crédit sont présentés dans les états financiers consolidés en note 2.h – *Coût du risque*.

Le tableau suivant présente les valeurs comptables des actifs financiers et engagements au coût amorti et en valeur de marché par capitaux propres, soumis à dépréciations pour risque de crédit (i.e. hors instruments en valeur de marché par résultat), ventilées par strate de dépréciation et par note interne BNP Paribas dans le périmètre prudentiel. Les actifs financiers soumis à dépréciation sont enregistrés dans les catégories comptables suivantes :

- banques centrales (hors comptes de caisse) ;
- titres de dettes comptabilisés en valeur de marché par capitaux propres ou au coût amorti ;
- prêts et créances comptabilisés au coût amorti ;
- engagements de financement et de garantie (hors-bilan).

► **TABLEAU N° 53 : VENTILATION DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À DÉPRÉCIATIONS PAR STRATE ET PAR NOTE INTERNE** [Audité]

En millions d'euros	31 décembre 2021							
	Valeur brute comptable						Dépréciations	Valeur nette comptable
	Note interne BNP Paribas ou équivalent					TOTAL		
	1 à 3	4 à 5	6 à 8	9 à 10	Défaut			
<b>Banques centrales</b>	<b>340 622</b>	<b>1 927</b>	<b>2 728</b>	<b>174</b>	<b>-</b>	<b>345 451</b>	<b>(18)</b>	<b>345 433</b>
Strate 1	340 622	1 927	2 573	114	-	345 236	(13)	345 223
Strate 2	-	-	155	60	-	215	(5)	210
Strate 3	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Titres de dettes en valeur de marché par capitaux propres</b>	<b>37 169</b>	<b>3 076</b>	<b>1 374</b>	<b>13</b>	<b>105</b>	<b>41 737</b>	<b>(140)</b>	<b>41 597</b>
Strate 1	37 169	2 999	1 251	11	-	41 430	(7)	41 423
Strate 2	-	77	123	2	-	202	(29)	173
Strate 3	-	-	-	-	105	105	(104)	1
<b>Prêts et créances comptabilisés au coût amorti</b>	<b>200 532</b>	<b>274 826</b>	<b>368 707</b>	<b>16 050</b>	<b>28 558</b>	<b>888 673</b>	<b>(20 090)</b>	<b>868 583</b>
Strate 1	200 532	255 746	298 977	-	-	755 255	(1 884)	753 371
Strate 2	-	19 080	69 730	16 050	-	104 860	(2 704)	102 156
Strate 3	-	-	-	-	28 558	28 558	(15 502)	13 056
<b>Titres de dette comptabilisés au coût amorti</b>	<b>94 628</b>	<b>10 513</b>	<b>3 633</b>	<b>513</b>	<b>260</b>	<b>109 547</b>	<b>(168)</b>	<b>109 379</b>
Strate 1	94 628	10 513	3 304	429	-	108 874	(20)	108 854
Strate 2	-	-	329	84	-	413	(25)	388
Strate 3	-	-	-	-	260	260	(123)	137
<b>Actifs destinés à être cédés</b>	<b>35 768</b>	<b>6 548</b>	<b>42 685</b>	<b>134</b>	<b>409</b>	<b>85 544</b>	<b>(476)</b>	<b>85 068</b>
Strate 1	35 768	6 158	38 839	-	-	80 765	(172)	80 593
Strate 2	-	390	3 846	134	-	4 370	(217)	4 153
Strate 3	-	-	-	-	409	409	(87)	322
<b>Engagements de financement et de garantie</b>	<b>234 745</b>	<b>159 347</b>	<b>133 879</b>	<b>8 799</b>	<b>1 933</b>	<b>538 703</b>	<b>(958)</b>	<b>537 745</b>
Strate 1	234 745	154 075	113 247	-	-	502 067	(230)	501 837
Strate 2	-	5 272	20 632	8 799	-	34 703	(374)	34 329
Strate 3	-	-	-	-	1 933	1 933	(354)	1 579
<b>TOTAL</b>	<b>943 464</b>	<b>456 237</b>	<b>553 006</b>	<b>25 683</b>	<b>31 265</b>	<b>2 009 655</b>	<b>(21 850)</b>	<b>1 987 805</b>

Les actifs financiers soumis à dépréciations sont en hausse de 131 milliards d'euros, soit une augmentation de 7 % par rapport au 31 décembre 2020. Cette variation porte principalement sur les actifs financiers et engagements notés 1 à 3 (+ 81 milliards d'euros, soit + 9 % par rapport au 31 décembre 2020) et notés 4 à 5 (+ 30 milliards d'euros, soit + 7 % par rapport au 31 décembre 2020).

La hausse de 3 % des actifs financiers et des engagements notés 6 à 8 est à rapporter notamment aux perspectives moins favorables pour les expositions des secteurs les plus impactés par la crise sanitaire. Elles ont été prises en compte dans l'évaluation du critère de détérioration significative, entraînant des transferts en strate 2.

En millions d'euros	31 décembre 2020							
	Proforma							
	Valeur brute comptable						Dépréciations	Valeur nette comptable
	Note interne BNP Paribas ou équivalent					TOTAL		
	1 à 3	4 à 5	6 à 8	9 à 10	Défaut			
<b>Banques centrales</b>	<b>301 462</b>	<b>1 366</b>	<b>2 561</b>	<b>402</b>	<b>-</b>	<b>305 791</b>	<b>(17)</b>	<b>305 774</b>
Strate 1	301 462	1 366	2 441	-	-	305 269	(13)	305 256
Strate 2	-	-	120	402	-	522	(4)	518
Strate 3	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Titres de dettes en valeur de marché par capitaux propres</b>	<b>52 781</b>	<b>2 727</b>	<b>3 414</b>	<b>9</b>	<b>108</b>	<b>59 039</b>	<b>(132)</b>	<b>58 907</b>
Strate 1	52 781	2 604	3 345	-	-	58 730	(7)	58 723
Strate 2	-	123	69	9	-	201	(21)	180
Strate 3	-	-	-	-	108	108	(104)	4
<b>Prêts et créances comptabilisés au coût amorti</b>	<b>169 382</b>	<b>265 716</b>	<b>401 491</b>	<b>14 427</b>	<b>30 427</b>	<b>881 443</b>	<b>(21 609)</b>	<b>859 834</b>
Strate 1	169 382	249 821	338 074	-	-	757 277	(2 359)	754 918
Strate 2	-	15 895	63 417	14 427	-	93 739	(3 163)	90 576
Strate 3	-	-	-	-	30 427	30 427	(16 087)	14 340
<b>Titres de dette comptabilisés au coût amorti</b>	<b>105 206</b>	<b>9 425</b>	<b>4 282</b>	<b>193</b>	<b>270</b>	<b>119 376</b>	<b>(158)</b>	<b>119 218</b>
Strate 1	105 206	9 224	3 829	-	-	118 259	(21)	118 238
Strate 2	-	201	453	193	-	847	(33)	814
Strate 3	-	-	-	-	270	270	(104)	166
<b>Engagements de financement et de garantie</b>	<b>233 140</b>	<b>146 618</b>	<b>126 915</b>	<b>4 183</b>	<b>2 364</b>	<b>513 220</b>	<b>(963)</b>	<b>512 257</b>
Strate 1	233 140	141 547	113 426	-	-	488 113	(319)	487 794
Strate 2	-	5 071	13 489	4 183	-	22 743	(297)	22 446
Strate 3	-	-	-	-	2 364	2 364	(347)	2 017
<b>TOTAL</b>	<b>861 971</b>	<b>425 852</b>	<b>538 663</b>	<b>19 214</b>	<b>33 169</b>	<b>1 878 869</b>	<b>(22 879)</b>	<b>1 855 990</b>

## CRÉANCES RESTRUCTURÉES [Audité]

Lorsqu'un emprunteur rencontre ou est sur le point de rencontrer des difficultés financières, il peut bénéficier de la part de la banque, d'une concession qui n'aurait pas été accordée si le débiteur ne faisait pas face à des difficultés financières. Cette concession peut consister en :

- une modification des termes et conditions du contrat ;
- un refinancement partiel ou total de la dette.

Dès lors, cet encours est dit « restructuré ». Un encours ayant fait l'objet d'une restructuration doit conserver le statut « restructuré » pendant une période d'observation, dite période probatoire, minimale de 2 ans. La notion de restructuration fait l'objet d'une description dans les principes comptables (note annexe 1.e.5 aux états financiers consolidés) et est alignée avec la définition préconisée en annexe V du Règlement (UE) n° 680/2014.

Les principes d'identification des expositions restructurées déclinés à l'ensemble du Groupe conduisent pour l'activité hors clientèle de détail à une identification individuelle des expositions concernées à l'occasion du processus crédit, notamment au sein de Comités. Les expositions restructurées pour la clientèle de détail sont, pour leur part, identifiées le plus souvent par un processus systématique nécessitant la mise en œuvre d'algorithmes dont les paramètres sont validés par les fonctions RISK et Finance.

Les éléments sur les encours restructurés sont rapportés trimestriellement au superviseur.

Le tableau ci-après présente la valeur comptable brute et les dépréciations afférentes des encours performants et non performants ayant fait l'objet d'une restructuration.

► **TABLEAU N° 54 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES CRÉANCES RESTRUCTURÉES (EU CQ1)** [Audité]

En millions d'euros	31 décembre 2021						
	Valeur comptable brute			Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues	
	Expositions performantes	Expositions non performantes	dont en défaut	Expositions performantes	Expositions non performantes	dont sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions non performantes	
<b>Prêts et créances</b>	<b>11 027</b>	<b>9 042</b>	<b>8 930</b>	<b>(523)</b>	<b>(3 614)</b>	<b>9 851</b>	<b>3 054</b>
Administrations publiques	7	10	10	(1)	(6)	5	1
Établissements de crédit	-	4	4	-	(4)	-	-
Autres sociétés financières	478	252	249	(14)	(98)	413	120
Sociétés non financières	7 188	4 433	4 345	(300)	(1 801)	6 706	2 009
Ménages	3 354	4 343	4 322	(208)	(1 705)	2 727	924
<b>Titres de créances</b>	<b>-</b>	<b>203</b>	<b>203</b>	<b>-</b>	<b>(81)</b>	<b>25</b>	<b>25</b>
Actifs destinés à être cédés	98	134	134	(5)	(15)	188	106
Expositions hors-bilan	2 768	389	371	(17)	(28)	1 884	33
<b>TOTAL</b>	<b>13 893</b>	<b>9 768</b>	<b>9 638</b>	<b>(545)</b>	<b>(3 737)</b>	<b>11 948</b>	<b>3 218</b>

En millions d'euros	31 décembre 2020					
	Valeur comptable brute			Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues
	Expositions performantes	Expositions non performantes		Expositions performantes	Expositions non performantes	
		dont en défaut				dont sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions non performantes
<b>Prêts et créances</b>	<b>8 001</b>	<b>9 313</b>	<b>7 238</b>	<b>(483)</b>	<b>(3 505)</b>	
Administrations publiques	1	9	8	-	(8)	
Établissements de crédit	-	1	1	-	(1)	
Autres sociétés financières	225	201	201	(7)	(150)	
Sociétés non financières	5 162	4 316	4 127	(303)	(1 665)	
Ménages	2 613	4 786	2 901	(173)	(1 681)	
<b>Titres de créances</b>	<b>-</b>	<b>205</b>	<b>205</b>	<b>-</b>	<b>(62)</b>	
<b>Expositions hors-bilan</b>	<b>931</b>	<b>160</b>	<b>157</b>	<b>(10)</b>	<b>(24)</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>8 932</b>	<b>9 678</b>	<b>7 600</b>	<b>(493)</b>	<b>(3 591)</b>	

## EXPOSITIONS SUJETTES À MORATOIRES ET GARANTIES PUBLIQUES

### EXPOSITIONS SUJETTES À MORATOIRES

En réponse à la crise sanitaire, le Groupe a accordé à ses clients des moratoires qui consistent le plus souvent en des reports d'échéances de quelques mois (voir également le paragraphe *Restructuration des actifs financiers en raison de difficultés financières* de la note annexe 1.e.5 aux états financiers consolidés). Ces moratoires peuvent se fonder sur le droit national (moratoires dits législatifs) ou se baser sur une initiative d'allègement de paiements convenue ou coordonnée au sein du secteur bancaire (moratoires dits non législatifs).

Au 31 décembre 2021, l'exposition du Groupe sur des prêts sujets à moratoires<sup>(1)</sup> (y compris moratoires expirés) s'élève à 36,2 milliards d'euros.

Environ 570 000 moratoires<sup>(2)</sup> sont expirés au 31 décembre 2021 soit 99,7 % de l'exposition du Groupe sur des prêts sujets à moratoires. Plus de 96 % des moratoires expirés sont performants.

Le montant des moratoires non expirés au 31 décembre 2021 est de 113 millions d'euros, contre 10,2 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

(1) Moratoires qualifiés de « mesure générale Covid-19 » selon les critères définis dans les orientations de l'ABE publiées le 2 avril 2020.

(2) Nombre de clients particuliers et entreprises dont le moratoire a expiré.

► TABLEAU N° 55 : EXPOSITIONS SUJETTES À MORATOIRES<sup>(1)</sup> NON EXPIRÉS [Audité]

En millions d'euros	Valeur brute comptable						
	Expositions performantes				Expositions non performantes		
			dont créances restructurées	dont strate 2		dont créances restructurées	dont paiement improbable mais non en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours
<b>Prêts et créances sujets à moratoires</b>	<b>113</b>	<b>97</b>	<b>12</b>	<b>41</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>4</b>
dont ménages	37	27	4	7	10	9	3
<i>dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel</i>	17	11	4	5	6	6	0
dont sociétés non financières	76	70	8	34	6	6	1
<i>dont PME</i>	41	37	6	7	4	4	1
<i>dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial</i>	0	0	0	0	0	0	0

En millions d'euros	Valeur brute comptable						
	Expositions performantes				Expositions non performantes		
			dont créances restructurées	dont strate 2		dont créances restructurées	dont paiement improbable mais non en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours
<b>Prêts et créances sujets à moratoires</b>	<b>10 161</b>	<b>9 957</b>	<b>428</b>	<b>2 117</b>	<b>204</b>	<b>113</b>	<b>101</b>
dont ménages	3 024	2 898	230	763	127	81	72
<i>dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel</i>	1 407	1 343	184	389	64	37	49
dont sociétés non financières	6 980	6 903	197	1 325	77	32	28
<i>dont PME</i>	3 854	3 803	128	629	51	23	21
<i>dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial</i>	1 456	1 441	59	361	15	11	12

(1) Moratoires qualifiés de « mesures générales Covid-19 » selon les critères définis dans les orientations de l'ABE publiées le 2 avril 2020.



								31 décembre 2021
Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions								Valeur brute comptable - entrées en portefeuilles non performants depuis le 30 juin 2021
Expositions performantes				Expositions non performantes				
	dont créances restructurées	dont strate 2		dont créances restructurées	dont paiement improbable mais non en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours			
(11)	(7)	(1)	(4)	(5)	(4)	(1)	12	
(7)	(3)	0	(1)	(4)	(4)	(1)	2	
(3)	0	0	0	(3)	(3)	0	0	
(5)	(4)	(1)	(4)	0	0	0	10	
(2)	(1)	(1)	(1)	0	0	0	9	
0	0	0	0	0	0	0	0	

								31 décembre 2020
Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions								Valeur brute comptable - entrées en portefeuilles non performants depuis le 30 juin 2020
Expositions performantes				Expositions non performantes				
	dont créances restructurées	dont strate 2		dont créances restructurées	dont paiement improbable mais non en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours			
(214)	(177)	(22)	(108)	(37)	(20)	(22)	461	
(88)	(66)	(11)	(35)	(22)	(12)	(14)	177	
(33)	(23)	(10)	(16)	(10)	(6)	(8)	73	
(123)	(109)	(11)	(70)	(14)	(7)	(9)	275	
(87)	(76)	(9)	(47)	(12)	(6)	(6)	159	
(26)	(24)	(3)	(19)	(2)	(1)	(2)	62	

► **TABLEAU N° 56 : EXPOSITIONS SUJETTES À MORATOIRES<sup>(1)</sup> LÉGISLATIFS ET NON LÉGISLATIFS PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DU MORATOIRE** [Audité]

En millions d'euros	31 décembre 2021								
	Nombre de débiteurs	Valeur brute comptable	dont moratoires législatifs	dont moratoires expirés	Maturité résiduelle du moratoire				
					≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 9 mois	> 9 mois ≤ 12 mois	> 12 mois
<b>Prêts et créances pour lesquels un moratoire a été proposé</b>	<b>591 841</b>	<b>36 267</b>							
<b>Prêts et créances sujets à moratoire</b>	<b>591 479</b>	<b>36 199</b>	<b>3 680</b>	<b>36 086</b>	<b>76</b>	<b>15</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
dont ménages		12 455	1 708	12 418	27	7	2	0	0
<i>dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel</i>		6 048	1 134	6 030	11	4	2	0	0
dont sociétés non financières		22 607	1 965	22 530	49	8	19	0	0
<i>dont PME</i>		13 410	1 444	13 369	16	7	18	0	0
<i>dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial</i>		6 284	377	6 284	0	0	0	0	0

En millions d'euros	31 décembre 2020								
	Nombre de débiteurs	Valeur brute comptable	dont moratoires législatifs	dont moratoires expirés	Maturité résiduelle du moratoire				
					≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 9 mois	> 9 mois ≤ 12 mois	> 12 mois
<b>Prêts et créances pour lesquels un moratoire a été proposé</b>	<b>945 424</b>	<b>54 371</b>							
<b>Prêts et créances sujets à moratoire</b>	<b>943 617</b>	<b>54 125</b>	<b>11 697</b>	<b>43 964</b>	<b>7 456</b>	<b>2 206</b>	<b>217</b>	<b>187</b>	<b>95</b>
dont ménages		16 972	4 228	13 948	1 505	1 230	107	136	46
<i>dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel</i>		8 098	2 208	6 691	771	352	105	134	45
dont sociétés non financières		35 533	7 448	28 553	5 796	974	110	51	49
<i>dont PME</i>		20 057	5 318	16 203	3 235	479	92	45	3
<i>dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial</i>		8 574	2 904	7 118	1 399	35	22	0	0

Les prêts et créances ayant fait l'objet d'un moratoire<sup>(1)</sup> (y compris moratoires expirés) ont été accordés à des ménages à hauteur de 12,5 milliards d'euros et à des entreprises non financières à hauteur de 22,6 milliards d'euros. La répartition des maturités résiduelles des

moratoires reflète les dispositions prises dans les pays où le Groupe exerce son activité. Au 31 décembre 2021, 81 % des moratoires non expirés ont une maturité résiduelle inférieure à six mois.

(1) Moratoires qualifiés de « mesure générale Covid-19 » selon les critères définis dans les orientations de l'ABE publiées le 2 avril 2020.

## MÉCANISMES DE GARANTIES PUBLIQUES

Au 31 décembre 2021, le Groupe a octroyé plus de 108 000 prêts garantis par les États au travers de ses réseaux de banque de détail des marchés domestiques et des réseaux à l'international.

### ► TABLEAU N° 57 : PRÊTS ET CRÉANCES SUJETS AUX MÉCANISMES DE GARANTIES PUBLIQUES [Audité]

En millions d'euros	31 décembre 2021			
	Valeur brute comptable		Garanties publiques reçues	Valeur brute comptable – entrées en portefeuilles non performants depuis le 30 juin 2021
		dont créances restructurées		
<b>Prêts et créances sujets aux régimes de garanties publiques</b>	<b>20 100</b>	<b>203</b>	<b>17 893</b>	<b>122</b>
dont ménages	803			8
<i>dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel</i>	1			0
dont sociétés non financières	18 708	194	16 633	113
<i>dont PME</i>	10 267			75
<i>dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial</i>	250			3

En millions d'euros	31 décembre 2020			
	Valeur brute comptable		Garanties publiques reçues	Valeur brute comptable – entrées en portefeuilles non performants depuis le 30 juin 2020
		dont créances restructurées		
<b>Prêts et créances sujets aux régimes de garanties publiques</b>	<b>24 550</b>	<b>17</b>	<b>21 688</b>	<b>72</b>
dont ménages	834			1
<i>dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel</i>	6			0
dont sociétés non financières	22 666	15	20 081	54
<i>dont PME</i>	12 591			24
<i>dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial</i>	243			0

Au 31 décembre 2021, le montant total de prêts garantis par les États accordés par le Groupe, principalement en France et en Italie, s'élève à 20,1 milliards d'euros, pour un montant de garanties correspondantes de 17,9 milliards d'euros (soit 89 % de l'encours). Ces prêts sont répartis sur l'ensemble des secteurs.

Les prêts garantis par l'Etat français (PGE) ont permis à leur souscripteur de profiter d'une année en franchise de remboursement. A l'issue de cette

première année, les souscripteurs ont eu la possibilité de rembourser leur prêt, partiellement ou en totalité, ou de le prolonger sur une durée maximale de 5 ans avec possibilité d'une nouvelle année en franchise de remboursement.

Au 31 décembre 2021, près de 70 % des PGE ont été prolongés avec une maturité résiduelle de 5 ans, dont 75 % avec une année de franchise de remboursement supplémentaire.

## TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Les techniques d'atténuation du risque de crédit sont distinguées en deux grandes catégories :

- les protections de crédit financées (sûretés réelles) constituées au profit de la Banque garantissent l'exécution à bonne date des engagements financiers d'un débiteur ;
- les protections de crédit non financées (garanties personnelles) correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer

au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Ainsi, les mécanismes de garanties publiques sont considérés comme des garanties personnelles. Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie.

Le montant des garanties et sûretés comptabilisées sur les prêts et créances et les titres de créances du périmètre prudentiel atteint 503 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

### ► TABLEAU N° 58 : TECHNIQUE DE RÉDUCTION DU RISQUE (EU CR3) [Audité]

En millions d'euros	31 décembre 2021					
	Valeur brute comptable	Valeur comptable nette non garantie		Valeur comptable nette garantie		
				par des sûretés réelles	par des garanties personnelles	par des dérivés de crédit
Prêts et créances	1 236 254	712 911	503 222	254 125	249 097	0
Titres de créances	155 785	154 477	950	950	0	
Actifs destinés à être cédés	85 544	40 267	44 802	35 257	9 545	
<b>TOTAL</b>	<b>1 477 584</b>	<b>907 655</b>	<b>548 973</b>	<b>290 331</b>	<b>258 642</b>	<b>-</b>
<i>Dont expositions non performantes</i>	<i>29 494</i>	<i>4 762</i>	<i>8 932</i>	<i>6 075</i>	<i>2 857</i>	<i>-</i>
<i>Dont en défaut</i>	<i>29 103</i>	<i>4 627</i>	<i>8 718</i>	<i>5 998</i>	<i>2 720</i>	<i>-</i>

En millions d'euros	31 décembre 2020					
	Valeur brute comptable	Valeur comptable nette non garantie		Valeur comptable nette garantie		
				par des sûretés réelles	par des garanties personnelles	par des dérivés de crédit
Prêts et créances	1 188 083	662 858	503 592	251 915	251 677	
Titres de créances	180 498	170 955	9 193	51	9 142	
<b>TOTAL</b>	<b>1 368 581</b>	<b>833 813</b>	<b>512 786</b>	<b>251 966</b>	<b>260 820</b>	
<i>Dont expositions non performantes</i>	<i>34 020</i>	<i>6 919</i>	<i>10 365</i>	<i>7 112</i>	<i>3 253</i>	
<i>Dont en défaut</i>						

Les techniques d'atténuation du risque de crédit sont prises en compte conformément à la réglementation. En particulier, leur effet est évalué dans les conditions d'un ralentissement économique.

Pour le périmètre traité en approche IRBA, les garanties personnelles et les sûretés réelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une diminution du paramètre de Perte en cas de défaut (LGD), correspondant à un rehaussement du Taux de recouvrement global (TRG) applicable aux transactions concernées pour les opérations du portefeuille d'intermédiation bancaire. La valeur prise en considération tient compte le cas échéant des asymétries de devise et de maturité et, pour les protections de crédit financées, d'une décote appliquée à la valeur de marché de l'actif nanti sur la base d'un scénario de défaut en période de ralentissement économique, le montant des protections de crédit non financées étant affecté d'une décote dépendant de la force exécutoire de l'engagement et du risque de défaut simultané de l'emprunteur et du garant.

Pour le périmètre traité en approche standard, les protections de crédit non financées sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une pondération bonifiée correspondant à celle du garant, sur la part garantie de l'exposition qui tient compte des asymétries de devise et de maturité. Les protections de crédit financées viennent, quant à elles, en diminution de l'exposition après prise en compte le cas échéant des asymétries de devise et de maturité et d'une décote pour tenir compte de la volatilité de la valeur de marché pour les sûretés financières.

L'évaluation de l'effet des instruments de réduction de risque de crédit suit une méthodologie validée et commune à l'ensemble du Groupe pour chaque activité. Leur suivi est réalisé conformément aux procédures de surveillance et de gestion du portefeuille décrites dans la partie *Dispositif de gestion du risque de crédit*.

► **TABLEAU N° 59 : MONTANT D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE IRBA ET STANDARD**

En millions d'euros	31 décembre 2021				31 décembre 2020			
	Montant total d'exposition au risque	Montant d'atténuation du risque			Montant total d'exposition au risque	Montant d'atténuation du risque		
		Sûretés réelles	Garanties personnelles et dérivés de crédit	Total des sûretés		Sûretés réelles	Garanties personnelles et dérivés de crédit	Total des sûretés
Approche IRBA	1 449 996	203 634	200 184	403 818	1 369 223	174 271	195 027	369 298
Approche standard	398 631	62 264	21 072	83 336	384 775	61 675	18 470	80 146
<b>TOTAL</b>	<b>1 848 627</b>	<b>265 898</b>	<b>221 256</b>	<b>487 154</b>	<b>1 753 998</b>	<b>235 946</b>	<b>213 498</b>	<b>449 444</b>

## ► TABLEAU N° 60 : EXPOSITIONS GARANTIES EN APPROCHE IRBA (EU CR7-A)

En millions d'euros	Total des expositions brutes <sup>(*)</sup>	Total de la valeur exposée au risque	Partie couverte par des sûretés réelles financières	Partie couverte par d'autres sûretés réelles éligibles (%)	
					dont sûretés immobilières
Administrations et banques centrales	469 741	469 143	0,00 %	0,01 %	0,00 %
Établissements	52 369	43 767	1,32 %	1,63 %	0,96 %
Entreprises	636 914	464 043	1,35 %	17,16 %	7,80 %
dont PME	52 282	43 188	1,84 %	27,56 %	21,25 %
dont Financement spécialisé	83 561	70 658	0,34 %	53,62 %	16,53 %
dont Autres	501 072	350 196	1,50 %	8,52 %	4,38 %
Clientèle de détail	290 972	285 269	0,35 %	37,69 %	37,57 %
dont Biens immobiliers PME	11 789	11 254	0,17 %	63,70 %	63,57 %
dont Biens immobiliers non-PME	179 284	179 316	0,05 %	53,36 %	53,36 %
dont Expositions renouvelables éligibles	16 024	12 425	0,00 %	0,00 %	0,00 %
dont Autres PME	36 399	34 868	0,69 %	9,18 %	8,27 %
dont Autres non-PME	47 475	47 407	1,37 %	3,09 %	3,07 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 449 996</b>	<b>1 262 222</b>	<b>1,67 %</b>	<b>14,89 %</b>	<b>11,39 %</b>

(\*) Hors expositions sur dérivés et opérations de pension soumise au risque de contrepartie.

(\*\*) Conformément à la méthodologie IRBA du Groupe, l'impact des techniques d'atténuation du risque est traité uniquement via réduction de LGD (pas d'approche par substitution).

Les principaux fournisseurs de protections de crédit non financées (garanties personnelles) sont les organismes de cautionnement dans le cadre de l'activité de crédit immobilier de Domestic Market (principalement Crédit Logement en France) et depuis 2020, les États ou organismes publics ayant mis en place des mécanismes de garanties publiques dans le cadre de la crise sanitaire.

Au 31 décembre 2021, 74 % des expositions sur les crédits immobiliers sont situées sur les deux principaux marchés domestiques du Groupe (France, Belgique). Compte tenu des spécificités sur ces marchés (financements amortissables à long terme, à taux fixe principalement), le ratio LTV (*Loan-to-value*) n'est pas un indicateur principal de suivi au niveau Groupe.

## PROTECTIONS DE CRÉDIT FINANÇÉES

Les protections de crédit financées se distinguent en deux classes :

### ■ les sûretés de nature financière :

Elles correspondent aux espèces (y compris l'or), aux parts de fonds communs de placement, aux actions (cotées ou non cotées) et aux obligations ;

### ■ les autres sûretés réelles :

Elles sont diverses et peuvent prendre la forme d'hypothèques immobilières ou maritimes, de nantissement de matériels ou stocks, de cession de créances commerciales ou de tout autre droit sur un actif de la contrepartie.

Afin d'être considérées comme éligibles, les protections de crédit financées doivent remplir les conditions suivantes :

- leur valeur ne doit pas être fortement corrélée au risque du débiteur (les actions de l'emprunteur ne sont en particulier pas éligibles) ;
- le nantissement doit être documenté ;
- l'actif nanti doit disposer d'un marché secondaire liquide permettant une revente rapide ;
- la Banque doit disposer d'une valeur régulièrement mise à jour de l'actif nanti ;
- la Banque doit avoir obtenu un confort raisonnable sur la possible appropriation puis réalisation de l'actif considéré.

Pour l'activité de la banque de détail, la présence ou non de tel ou tel type de sûreté réelle peut, en fonction du taux de couverture, conduire à affecter l'exposition à une classe de LGD particulière, sur la base d'un traitement statistique.

31 décembre 2021

Techniques d'atténuation du risque de crédit									
Protection de crédit financée (sûreté réelle)						Protection de crédit non financée			Total actifs pondérés (effets de réduction uniquement) <sup>(7)</sup>
Partie couverte par d'autres sûretés réelles éligibles (%)		Partie couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)				Partie couverte par des garanties personnelles	Partie couverte par des dérivés de crédit		
dont créances à recouvrer	dont autres sûretés réelles	dont dépôts en espèces	dont polices d'assurance-vie	dont instruments détenus par un tiers					
0,00 %	0,01 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,64 %	0,00 %	4 359	
0,27 %	0,40 %	0,24 %	0,24 %	0,00 %	0,00 %	13,28 %	0,00 %	9 983	
1,96 %	7,40 %	1,29 %	1,13 %	0,16 %	0,00 %	19,42 %	0,02 %	222 100	
5,25 %	1,06 %	0,92 %	0,47 %	0,45 %	0,00 %	19,42 %	0,00 %	21 355	
3,16 %	33,93 %	4,02 %	4,01 %	0,01 %	0,00 %	17,57 %	0,00 %	23 429	
1,31 %	2,83 %	0,79 %	0,63 %	0,16 %	0,00 %	19,79 %	0,03 %	177 316	
0,08 %	0,04 %	0,61 %	0,06 %	0,55 %	0,00 %	35,45 %	0,00 %	56 242	
0,11 %	0,01 %	0,11 %	0,04 %	0,07 %	0,00 %	26,16 %	0,00 %	2 914	
0,00 %	0,00 %	0,03 %	0,01 %	0,02 %	0,00 %	44,80 %	0,00 %	21 140	
0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	3 635	
0,63 %	0,28 %	0,77 %	0,27 %	0,50 %	0,00 %	44,58 %	0,00 %	9 664	
0,00 %	0,01 %	2,99 %	0,14 %	2,85 %	0,00 %	4,88 %	0,00 %	18 889	
<b>0,75 %</b>	<b>2,75 %</b>	<b>0,62 %</b>	<b>0,44 %</b>	<b>0,18 %</b>	<b>0,00 %</b>	<b>15,85 %</b>	<b>0,01 %</b>	<b>292 684</b>	

## PROTECTIONS DE CRÉDIT NON FINANCIÉES

Les garants font l'objet d'une analyse de risque de même nature que les débiteurs primaires et se voient attribuer des paramètres de risque selon des méthodologies et des processus similaires.

Les garanties peuvent être consenties par la maison mère de la contrepartie ou par d'autres entités telles que des institutions financières. Les couvertures par dérivés de crédit, le recours à des assureurs crédit publics pour le financement export ou à des assureurs crédit privés constituent d'autres exemples de sûretés personnelles.

La prise en compte d'une garantie consiste à déterminer la récupération moyenne à laquelle la Banque peut s'attendre suite à l'appel de la garantie du fait du défaut de l'emprunteur. Elle dépend du montant de la garantie, du risque de défaut simultané de l'emprunteur et du garant (fonction de la probabilité de défaut de l'emprunteur, de celle du garant, et du niveau de corrélation entre le défaut de l'emprunteur et celui du garant ; fort s'ils appartiennent au même groupe d'affaires ou au même secteur, faible sinon) et de la force exécutoire de la garantie.

## OPTIMISATION DE LA GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT PAR LE BIAIS DE CDS (EU CR7)

Dans le cadre de son mandat d'optimisation de la gestion du risque de crédit du pôle CIB, Portfolio Management (PM) réalise des opérations de couverture au moyen de dérivés de crédit, principalement de *Credit Default Swaps* (CDS). Ces achats de CDS sont opérés dans le cadre d'une gestion active avec pour principal objectif la couverture des risques de migration, de concentration et la gestion des expositions importantes. Les sous-jacents concernés sont des prêts aux grandes entreprises émis par Les métiers CIB Corporate Banking, et ponctuellement par ceux du domaine d'activité Retail Banking & Services.

Ces couvertures sont initiées par CIB pour couvrir des expositions essentiellement traitées en approche IRBA. Elles entraînent donc, sous réserve d'éligibilité, une diminution de la perte en cas de défaut estimée pour les prêts sous-jacents, et par conséquent une réduction de sa consommation en termes d'actifs pondérés. La réduction des actifs pondérés consécutive aux opérations de couvertures par CDS concerne uniquement la classe d'exposition entreprises, et représente 232 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 325 millions au 31 décembre 2020 (EU CR7).

## SÛRETÉS SAISIES

## ► TABLEAU N° 61 : SÛRETÉS OBTENUES PAR PRISE DE POSSESSION ET EXÉCUTION (EU CQ7)

En millions d'euros	31 décembre 2021	
	Sûretés obtenues par prise de possession <sup>(*)</sup>	
	Valeur à la comptabilisation initiale	Variations négatives cumulées
Immobilisations corporelles (PP&E)	0	0
Autre que PP&E	305	(56)
<i>Biens immobiliers résidentiels</i>	258	(56)
<i>Biens immobiliers commerciaux</i>	8	0
<i>Biens meubles (automobiles, navires, etc.)</i>	0	0
<i>Actions et titres de créance</i>	24	0
<i>Autres sûretés</i>	15	0
<b>TOTAL</b>	<b>305</b>	<b>(56)</b>

(\*) Les montants des actifs destinés à être cédés sont inclus dans les montants des sûretés présentées dans le tableau ci-dessus.

Les sûretés obtenues par prise de possession comprennent les actifs qui ont été obtenus en contrepartie de l'annulation de la créance, que ce soit sur une base volontaire ou dans le cadre d'une procédure judiciaire.



## 5.5 Titrisation en portefeuille bancaire

La titrisation est une opération ou un montage par lequel le risque de crédit associé à une exposition ou à un ensemble d'expositions est subdivisé en tranches, et qui présente les caractéristiques suivantes :

- les paiements effectués dans le cadre de l'opération ou du montage dépendent de la performance de l'exposition ou de l'ensemble d'expositions d'origine ;
- la subordination des tranches détermine la répartition des pertes pendant la durée du transfert de risque.

Tout engagement pris dans le cadre d'une structure de titrisation (y compris les dérivés et les lignes de liquidité) est considéré comme une position de titrisation. L'essentiel de ces engagements est en portefeuille bancaire prudentiel (section 5.5). Les engagements classés en portefeuille de négociation sont détaillés dans la section 5.7 *Risque de marché*.

Le périmètre des programmes de titrisation retenus ci-après concerne :

- les programmes que le Groupe a initiés pour son propre compte, en titrisant ses expositions de crédit (rôle « d'initiateur »), et qui sont reconnus efficaces dans le cadre réglementaire Bâle 3 ;
- les programmes que le Groupe a structurés pour le compte de sa clientèle (rôle « de sponsor » où les actifs des clients sont titrisés) dans lesquels le Groupe a conservé des positions ;
- les programmes auxquels le Groupe a souscrit sans avoir de rôle dans la structuration de l'opération (rôle « d'investisseur »).

Les positions de titrisation ayant fait l'objet d'une déduction des fonds propres, dont le montant atteint 186 millions d'euros au 31 décembre 2021, sont reprises dans l'ensemble de la section 5.5.

### ACTIVITÉS DE BNP PARIBAS EN MATIÈRE DE TITRISATION

La part respective du Groupe dans chacun de ses rôles d'initiateur, de sponsor et d'investisseur se traduit comme suit :

#### ► TABLEAU N° 62 : EXPOSITIONS TITRISÉES ET POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES PAR TYPE DE RÔLE

En millions d'euros	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Expositions titrisées originées par BNP Paribas <sup>(*)</sup>	dont titrisation efficace (SRT) <sup>(**)</sup>	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD) <sup>(***)</sup>	Expositions titrisées originées par BNP Paribas <sup>(*)</sup>	dont titrisation efficace (SRT) <sup>(**)</sup>	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD) <sup>(***)</sup>
Initiateur	121 469	46 775	35 582	43 718	34 795	
Sponsor	3		22 688		22 850	
Investisseur	-		13 547		8 990	
<b>TOTAL</b>	<b>121 472</b>	<b>46 775</b>	<b>71 817</b>	<b>43 718</b>	<b>66 635</b>	

(\*) Les expositions titrisées originées par le Groupe correspondent aux expositions sous-jacentes inscrites au bilan ou au hors-bilan du Groupe ayant fait l'objet d'une opération de titrisation.

(\*\*) Programmes respectant les critères du transfert de risque significatif, voir paragraphe suivant.

(\*\*\*) Les positions de titrisation correspondent aux tranches conservées et aux engagements hors-bilan accordés par le Groupe au cours des opérations de titrisation initiées ou sponsorisées par le Groupe, ainsi qu'aux tranches acquises par le Groupe dans des opérations de titrisation réalisées par des tiers.

## TITRISATION POUR COMPTE PROPRE (INITIATEUR)

Le Groupe intervient en tant qu'initiateur en titrisant ses propres expositions de crédit afin, d'une part, d'obtenir de nouvelles sources de financement et d'améliorer la liquidité de son bilan et, d'autre part, de réduire son risque et ses exigences en capital.

Lorsque l'opération a comme but uniquement la réduction du risque, le Groupe va privilégier les opérations de titrisation dites « synthétiques », assurant le transfert de risque des expositions (crédits immobiliers, crédits à la consommation, prêts aux entreprises etc.) au moyen de dérivés de crédit ou de garanties. Ces opérations sont initiées principalement par CIB en collaboration avec les métiers de Retail Banking & Services.

Dans le cadre d'opérations de titrisation effectuées à des fins de financement, le Groupe privilégiera des titrisations dites « cash » ou « classique », caractérisées par la vente des expositions titrisées à une entité spécialement créée. Ces opérations sont initiées par ALM Treasury en collaboration avec les métiers dont les expositions sont titrisées en échange d'actifs liquides éligibles pour le financement auprès des banques centrales ou pris en compte dans la réserve de liquidité globale (voir paragraphe *Indicateur de suivi du financement « wholesale » et de la réserve de liquidité* de la section 5.8 *Risque de liquidité*).

### Transfert de risque des opérations de titrisation pour compte propre

L'exigence en fonds propres des expositions de crédit titrisées et des positions de titrisation dépend du niveau de transfert de risque de l'opération.

Lorsque les expositions titrisées par le Groupe dans le cadre d'opérations de titrisation pour compte propre respectent les critères d'éligibilité bâlois, et notamment celui du transfert de risque significatif (TRS) tel que défini dans le Règlement (UE) n° 2017/2401, elles sont exclues du calcul des actifs pondérés au titre du risque de crédit et l'opération de titrisation est dite efficace. Dans ce cas, seules les parts conservées par l'établissement et les engagements éventuellement octroyés à la structure après titrisation font l'objet d'un calcul d'actifs pondérés.

Les expositions titrisées dans le cadre d'opérations de titrisation pour compte propre ne respectant pas les critères d'éligibilité bâlois (titrisations inefficaces) restent quant à elles dans leur portefeuille prudentiel d'origine. Leur exigence en fonds propres est calculée comme si elles n'étaient pas titrisées et est reprise dans la partie 5.4 *Risque de crédit*.

#### ► TABLEAU N° 63 : EXPOSITIONS TITRISÉES PAR BNP PARIBAS EN TANT QU'INITIATEUR PAR TYPE D'APPROCHE

En millions d'euros	Expositions titrisées originées par BNP Paribas	
	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Classique</b>	<b>10 270</b>	<b>7 505</b>
<i>dont approche IRBA</i>	4 846	4 367
<i>dont approche standard(*)</i>	5 423	3 138
<b>Synthétique</b>	<b>36 505</b>	<b>36 213</b>
<i>dont approche IRBA</i>	36 505	36 213
<b>TOTAL</b>	<b>46 775</b>	<b>43 718</b>

(\*) Programmes de titrisation traitées selon les approches SEC-ERBA.

### Titrisations efficaces

Les positions de titrisation initiées et conservées par BNP Paribas s'élèvent à 35,6 milliards d'euros au 31 décembre 2021 correspondant aux parts conservées dans vingt-cinq opérations de titrisations efficaces au sens de la réglementation bâloise.

Au 31 décembre 2021, les principales opérations de titrisation reconnues comme efficaces sont les suivantes :

- une opération synthétique initiée en 2021 par la Banque De Détail en France sur un portefeuille de prêts aux grandes entreprises à hauteur de 8,4 milliards d'euros ;
- une opération synthétique initiée en 2021 par Corporate and Institutional Banking sur un portefeuille de prêts aux entreprises à hauteur de 2,3 milliards d'euros ;
- une opération synthétique initiée en 2021 par BNL bc sur un portefeuille de prêts aux entreprises à hauteur de 1,3 milliard d'euros ;
- une opération synthétique initiée en 2020 par la Banque De Détail en France sur un portefeuille de prêts aux grandes entreprises à hauteur de 2,4 milliards d'euros ;
- une opération synthétique initiée en 2020 par la Banque De Détail en France sur un portefeuille de prêts aux entreprises à hauteur de 1,2 milliard d'euros ;
- une opération synthétique initiée en 2019 par la Banque De Détail en France sur un portefeuille de prêts aux entreprises à hauteur de 7,5 milliards d'euros ;
- une opération synthétique initiée en 2019 par Banque De Détail en Belgique sur un portefeuille de prêts aux entreprises à hauteur de 4,2 milliards d'euros ;
- une opération synthétique initiée en 2018 par la Banque De Détail en France sur un portefeuille de prêts aux grandes entreprises à hauteur de 5,1 milliards d'euros ;
- une opération synthétique initiée en 2018 par BNL sur un portefeuille de prêts aux entreprises à hauteur de 1,2 milliard d'euros.

Le Groupe n'a par ailleurs pas mis en place de titrisation pour compte propre d'expositions renouvelables comportant une clause de remboursement anticipé.

Au 31 décembre 2021, aucun actif n'est en attente de titrisation.

► **TABLEAU N° 64 : EXPOSITIONS TITRISÉES PAR BNP PARIBAS EN TANT QU'INITIATEUR PAR CATÉGORIE D'ACTIF SOUS-JACENT(\*)**

Expositions titrisées En millions d'euros	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Classique	Synthétique	Total	Classique	Synthétique	Total
Biens immobiliers résidentiels	10	-	10	11	-	11
Prêts à la consommation	7 566	-	7 566	4 902	-	4 902
Créances sur cartes de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts à des entreprises	1 688	36 505	38 192	1 743	36 213	37 956
Créances commerciales	-	-	-	-	-	-
Biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-
Location-financement	1 007	-	1 007	849	-	849
Autres actifs	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>10 270</b>	<b>36 505</b>	<b>46 775</b>	<b>7 505</b>	<b>36 213</b>	<b>43 718</b>

(\*) Cette répartition se fonde sur l'actif sous-jacent dominant des expositions titrisées.

### Titrisations inefficaces

Les opérations de titrisation inefficaces sont principalement effectuées à des fins de refinancement. Ces opérations, dont il ne résulte aucun transfert de risque au sens du Règlement (UE) n° 2017/2401, n'ont pas d'effet minorant sur le calcul des actifs pondérés. Les expositions titrisées sont prises en compte dans les crédits à la clientèle et les actifs pondérés calculés au titre du risque de crédit.

Au 31 décembre 2021, le stock total de parts émises relatives à des créances titrisées pour compte propre s'élève à 62,7 milliards d'euros pour 31 opérations. Les principales opérations concernent : BNP Paribas Fortis pour 31,5 milliards d'euros, BNP Paribas Personal Finance pour

14,7 milliards d'euros, la Banque De Détail en France pour 15,7 milliards d'euros et BNL pour 0,7 milliard d'euros. Au cours de l'année 2021, deux opérations sans transfert significatif de risque ont été réalisées par la Banque De Détail en France pour un montant global de 6 milliards d'euros. Ces expositions sont reprises dans la partie dédiée au risque de crédit (cf. section 5.4).

### Qualité de crédit des expositions titrisées

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des expositions titrisées par BNP Paribas, dans le cadre d'opérations de titrisation efficaces et non efficaces réalisées en tant qu'initiateur :

► **TABLEAU N° 65 : EXPOSITIONS TITRISÉES – EXPOSITIONS EN DÉFAUT (EU SEC5)**

En millions d'euros	31 décembre 2021	
	Expositions titrisées par l'établissement en tant qu'initiateur	
	Exposition brute totale(*)	dont en défaut
<b>Clientèle de détail</b>		
Biens immobiliers résidentiels	41 227	883
Cartes de crédit et prêts à la consommation	18 541	181
<b>Entreprises</b>		
Prêts à des entreprises	60 437	187
Biens immobiliers commerciaux		
Location-financement et créances commerciales	1 265	6
<b>TOTAL</b>	<b>121 469</b>	<b>1 257</b>

(\*) Expositions sous-jacentes des opérations de titrisation efficaces et inefficaces.

## TITRISATION POUR COMPTE DE LA CLIENTÈLE (SPONSOR)

Dans le cadre de son activité de titrisation pour compte de tiers, CIB permet à sa clientèle grandes entreprises et institutionnelle d'obtenir des conditions de financements attractives directement auprès des marchés de financement, au travers de conduits multicédants (marchés du refinancement à court terme) ou d'opérations structurées spécifiques (refinancement à moyen et long termes).

### ► TABLEAU N° 66 : EXPOSITIONS TITRISÉES PAR BNP PARIBAS EN TANT QUE SPONSOR(\*) PAR CATÉGORIE D'ACTIF SOUS-JACENT(\*\*)

Expositions titrisées <i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Classique	Synthétique	Total	Classique	Synthétique	Total
Biens immobiliers résidentiels	502	-	502	369	-	369
Prêts à la consommation	7 273	-	7 273	8 354	-	8 354
Créances sur cartes de crédit	2 728	-	2 728	2 814	-	2 814
Prêts à des entreprises	1 272	-	1 272	657	-	657
Créances commerciales	5 294	-	5 294	5 818	-	5 818
Biens immobiliers commerciaux	131	-	131	-	-	-
Location-financement	5 236	-	5 236	4 364	-	4 364
Autres actifs	251	-	251	408	-	408
<b>TOTAL</b>	<b>22 685</b>	<b>-</b>	<b>22 685</b>	<b>22 784</b>	<b>-</b>	<b>22 784</b>

(\*) Au sein des expositions titrisées par le Groupe en tant que sponsor, 3 millions d'euros correspondent à des expositions issues du bilan de BNP Paribas au 31 décembre 2021 (contre 4 millions d'euros au 31 décembre 2020).

(\*\*) Cette répartition se fonde sur l'actif sous-jacent dominant des expositions titrisées.

Les structures de financement ainsi mises en place s'accompagnent de lignes de liquidité et le cas échéant, de l'octroi de garanties de la part du Groupe, faisant l'objet d'une exigence en fonds propres. Les engagements et les positions conservées ou acquises par BNP Paribas sur les opérations de titrisations dont le Groupe a été sponsor atteignent 22,7 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

### Opérations refinancées à court terme

Au 31 décembre 2021, deux conduits multicédants consolidés (Starbird et Matchpoint) sont sponsorisés par le Groupe. Ces conduits, en se refinançant sur le marché local à court terme des billets de trésorerie, permettent de fournir aux clients de CIB, grandes entreprises et institutionnels, une solution de financement attractive en échange de certains de leurs actifs (créances commerciales, crédits-bails automobiles ou d'équipements divers, créances sur cartes de crédit, etc.).

BNP Paribas fournit à chacun de ces conduits une ligne de liquidité, dont le montant total s'élève à 20,9 milliards d'euros au 31 décembre 2021, contre 21,4 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

### Opérations refinancées à moyen et long termes

En Europe et en Amérique du Nord, la plateforme de structuration de BNP Paribas propose aux clients des solutions de financement, sur la base de produits adaptés aux contraintes actuelles en matière de risque et de liquidité. L'ensemble des facilités accordées par le Groupe au travers de ces opérations s'élèvent à 1,8 milliard d'euros au 31 décembre 2021 contre 1,5 milliard d'euros au 31 décembre 2020.

## TITRISATION EN TANT QU'INVESTISSEUR

Le montant total des positions de titrisation de BNP Paribas en tant qu'investisseur s'élève à 13,5 milliards d'euros au 31 décembre 2021, en hausse de 4,6 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2020 (9,0 milliards d'euros).

Les investissements réalisés par le Groupe dans les opérations de titrisation tierces se concentrent principalement au sein de Capital Markets, une plateforme partagée entre Corporate Banking et Global Market avec une exposition qui atteint 12,9 milliards d'euros au 31 décembre 2021 contre 8,2 milliards d'euros au 31 décembre 2020. Capital Markets intervient lors de la mise en place, puis dans le financement et la couverture (rôle de fournisseur de « swap ») des opérations structurées de financement d'actifs initiées par sa clientèle, comprenant principalement des institutionnels, des grandes entreprises ou des plateformes de private equity.

Les expositions de titrisation investisseur incluent également les positions historiques logées au sein de l'entité BNP Paribas Fortis gérées en extinction. Ce portefeuille, logé au sein des « Autres Activités », s'élève à 0,6 milliard d'euros au 31 décembre 2021 contre 0,8 milliard d'euros au 31 décembre 2020.

Le tableau ci-après présente les véhicules de titrisation initiés pour le compte du Groupe ou de sa clientèle.

► **TABLEAU N° 67 : LISTE DES VÉHICULES DE TITRISATION INITIÉS PAR LE GROUPE (EU SEC-A)**

	Pôle initiateur du programme	Catégorie d'actif sous-jacent <sup>(*)</sup>
<b>VÉHICULES SPONSORISÉS PAR LE GROUPE</b>		
ANCHORAGE CAPITAL CLO 23, LTD.	CIB	Prêts à des entreprises
AUDAX SENIOR DEBT WH-A, LLC	CIB	Prêts à des entreprises
BANCA IFIS SPA	CIB	Créances commerciales
BNPP AM EURO CLO 2017 DESIGNATED ACTIVITY COMPANY	Gestion d'actifs	Prêts à des entreprises
BNPP AM EURO CLO 2018 DAC	Gestion d'actifs	Prêts à des entreprises
BNPP AM EURO CLO 2019 DAC	Gestion d'actifs	Prêts à des entreprises
BNPP AM EURO CLO 2021 DAC	Gestion d'actifs	Prêts à des entreprises
BNPP IP EURO CLO 2015-1 DAC	Gestion d'actifs	Prêts à des entreprises
CARVAL INVESTORS GB LLP	CIB	Biens immobiliers résidentiels
CREDIARC SPV S.R.L.	BNL bc	Autres actifs
DOMIVEST B.V.	CIB	Biens immobiliers résidentiels
DRYDEN IMPACT CLO I, LTD	CIB	Prêts à des entreprises
KKR CLO 38 LTD.	CIB	Prêts à des entreprises
MATCHPOINT FINANCE PUBLIC LIMITED COMPANY	CIB	Autres actifs
OCTAGON 58, LTD.	CIB	Prêts à des entreprises
PRIMECREDIT LIMITED	CIB	Créances sur cartes de crédit
REGATTA WAREHOUSE 1	CIB	Prêts à des entreprises
REGATTA XIX FUNDING LTD.	CIB	Prêts à des entreprises
STARBIRD FUNDING CORPORATION	CIB	Autres actifs
STEAMBOAT HARBOR LTD.	CIB	Prêts à des entreprises
STEELE CREEK CLO 2021-1, LTD.	CIB	Prêts à des entreprises
UNITY-PEACE PARK CLO, LTD.	CIB	Prêts à des entreprises
VCL MASTER RESIDUAL VALUE S.A.	CIB	Location-financement
VOLKSWAGEN LEASING GMBH	CIB	Location-financement
<b>VÉHICULES FAISANT L'ACQUISITION D'EXPOSITIONS INITIÉES PAR LE GROUPE (ORIGINATEUR)<sup>(**)</sup></b>		
AUTOFLORENCE 1 SRL	Personal Finance	Location-financement
AUTOFLORENCE 2 SRL	Personal Finance	Prêts à la consommation
AUTONORIA 2019	Personal Finance	Prêts à la consommation
AUTONORIA SPAIN 2019	Personal Finance	Prêts à la consommation
AUTONORIA SPAIN 2021, FT	Personal Finance	Prêts à la consommation
BANK OF THE WEST AUTO TRUST 2017-1	International Retail Banking	Prêts à la consommation
BANK OF THE WEST AUTO TRUST 2019-1	International Retail Banking	Prêts à la consommation
BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE B.V. – RESONANCE 3	CIB	Prêts à des entreprises
ECARAT 10	Personal Finance	Prêts à la consommation
E-CARAT 11 PLC	Personal Finance	Prêts à la consommation
EUROPEAN INVESTMENT FUND	CIB	Prêts à des entreprises
EUROPEAN INVESTMENT FUND MINERVA	BNL bc	Prêts à des entreprises
EUROPEAN INVESTMENT FUND MINERVA 2	BNL bc	Prêts à des entreprises
EUROPEAN INVESTMENT FUND PROXIMA2	BDDF	Prêts à des entreprises
FCT MONTE CRISTO 2	CIB	Prêts à des entreprises
FCT MONTE CRISTO 2 COMPARTMENT RESONANCE 6B	CIB	Prêts à des entreprises
FCT MONTE CRISTO 2 COMPARTMENT WAGNER	CIB	Prêts à des entreprises

	Pôle initiateur du programme	Catégorie d'actif sous-jacent <sup>(*)</sup>
FONDS COMMUN DE TITRISATION – RESONANCE 4	CIB	Prêts à des entreprises
JUNO_1	BNL bc	Prêts à des entreprises
JUNO_2	BNL bc	Prêts à des entreprises
NORIA 2018-1	Personal Finance	Prêts à la consommation
NORIA 2021	Personal Finance	Prêts à la consommation
PARK MOUNTAIN SECURITISATION 2019	BDD Belgique	Prêts à des entreprises
PIXEL 2021	Leasing Solutions	Location-financement
PROJECT WALL	CIB	Biens immobiliers résidentiels
SYNDICATE 1458 – RESONANCE 5	CIB	Prêts à des entreprises
<b>VÉHICULES INCLUS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION PRUDENTIEL</b>	voir note 7.l (référence t) des états financiers consolidés	

(\*) La catégorie se fonde sur l'actif sous-jacent dominant des expositions titrisées.

(\*\*) Titrisations efficaces

## MÉTHODES COMPTABLES [Audité]

(Voir états financiers consolidés – note 1 *Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe*).

La classification comptable des positions de titrisation du portefeuille bancaire est présentée dans le tableau n° 9 : *Ventilation du bilan prudentiel par type de risque (EU L11-B)*.

Les positions de titrisation classées dans la catégorie « Actifs financiers au coût amorti » sont évaluées selon la méthode décrite en note annexe 1.e.1 aux états financiers : le taux d'intérêt effectif (TIE) utilisé pour reconnaître les produits d'intérêt est évalué à partir d'un modèle de flux de trésorerie attendus. Ces positions font l'objet dès l'origine d'un calcul de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit (voir note annexe 1.e.5).

Les positions de titrisation classées comptablement en « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres » sont évaluées selon la méthode décrite en note annexe 1.e.2 aux états financiers. Les variations de valeur de marché déterminée selon les principes exposés en note annexe 1.e.10 aux états financiers (hors revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif) sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres de même que les pertes attendues calculées au titre du risque de crédit selon les modalités décrites en note annexe 1.e.5 aux états financiers. Lors de la cession de ces titres, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres recyclables sont reclassés en compte de résultat.

Les positions de titrisation classées comptablement en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » sont évaluées selon la méthode décrite en note annexe 1.e.7 aux états financiers.

Le résultat de cession des positions de titrisation est comptabilisé conformément aux règles de la catégorie d'origine des positions vendues.

Les titrisations synthétiques sous la forme de dérivés de crédit (*Credit Default Swaps*) ou de garanties reçues suivent les règles de comptabilisation propres respectivement :

- aux instruments dérivés du portefeuille de transaction. Ceux-ci sont évalués en valeur de marché par résultat (voir note annexe 1.e.7 aux états financiers) ;
- aux garanties financières reçues ne pouvant être considérées comme faisant partie intégrante des actifs garantis. S'il est virtuellement certain qu'une perte causée par un débiteur défaillant sera compensée par le garant, la garantie est alors comptabilisée comme un actif de remboursement (droit à remboursement au titre des pertes de crédit attendues) concomitamment à la constatation des pertes de crédit attendues sur l'actif en résultat. L'impact global en résultat est le même que si la garantie avait été prise en compte dans l'évaluation des pertes de crédit attendues, à la différence près que la garantie reçue est présentée comme un actif de remboursement plutôt que comme une réduction des pertes de crédit attendues sur l'actif.

Les actifs en attente de titrisation sont enregistrés :

- au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres et dans le portefeuille prudentiel bancaire, quand il s'agit d'expositions issues du bilan de la Banque, pour lesquelles la Banque sera initiateur au sens Bâle 3 de la titrisation future ;
- en valeur de marché par résultat et dans le portefeuille prudentiel bancaire, quand il s'agit d'expositions acquises en perspective d'une titrisation et pour laquelle la Banque sera sponsor au sens réglementaire.

## DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE TITRISATION

Le dispositif de gestion des risques en matière de titrisation entre dans le cadre de la gestion des risques décrite en section 5.3.

Les pôles et les métiers représentent la première ligne de défense avec pour responsabilité la compréhension de tous les risques encourus afin d'en assurer une correcte évaluation. La fonction RISK agit en seconde ligne de défense et d'une manière indépendante.

Les positions prises sont suivies afin de mesurer l'évolution des risques individuels et du portefeuille.

La surveillance des actifs titrisés concerne les risques de crédit, de contrepartie, de marché et de liquidité sur les actifs sous-jacents.

### RISQUE DE CRÉDIT SUR LES ACTIFS TITRISÉS

Les actifs de titrisation hors du portefeuille de négociation sont soumis à l'approbation des Comités de crédit. Pour les nouvelles opérations, une proposition de crédit est préparée par le métier et une analyse exhaustive des risques est effectuée par les analystes de la fonction RISK avant présentation devant le Comité de crédit. Toutes les approbations sont soumises à une revue annuelle. Les expositions font l'objet d'une surveillance pour vérifier qu'elles ne dépassent pas les limites fixées par les Comités de crédit.

L'exposition au risque des tranches de titrisations est intrinsèquement liée à celle des actifs sous-jacents, que ce soit pour la titrisation ou bien la retitrisation. Le Groupe, via la gouvernance usuelle des Comités de crédit, exerce un suivi de l'évolution de la qualité des actifs sous-jacents tout au long de la durée de vie du programme concerné.

### RISQUE DE CONTREPARTIE SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TAUX D'INTÉRÊT OU DE CHANGE LIÉS À LA TITRISATION

Les instruments dérivés liés à la titrisation sont également soumis à l'approbation des Comités de crédit, BNP Paribas intégrant le risque de contrepartie à la structure de titrisation. Les mêmes principes que ceux détaillés ci-dessus pour le risque de crédit s'appliquent.

### RISQUE DE MARCHÉ DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE

Pour les expositions ABS à taux fixe, une macrocouverture composée de swaps de taux fixe/variable a été mise en place pour couvrir le risque de taux. Elle est comptabilisée en conformité avec les règles de la comptabilité de couverture.

### RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les positions de titrisation sont financées en interne par ALM Treasury ou via des conduits sponsorisés par BNP Paribas.

## POSITIONS DE TITRISATION

► TABLEAU N° 68 : POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES PAR TYPE D'ACTIFS<sup>(1)</sup> (EU SEC1)

En millions d'euros	31 décembre 2021															
	Initiateur					Sponsor				Investisseur						
	Classique		Synthétique		Total	Classique		Synthétique	Total	Classique		Synthétique	Total	Total		
	STS <sup>(2)</sup>	Non STS	STS <sup>(2)</sup>	Non STS		STS <sup>(2)</sup>	Non STS			STS <sup>(2)</sup>	Non STS					
dont TRS <sup>(3)</sup>	dont TRS <sup>(3)</sup>	dont TRS <sup>(3)</sup>	dont TRS <sup>(3)</sup>													
<b>Cliantèle de détail</b>	<b>8 725</b>	<b>858</b>	<b>43 051</b>	<b>326</b>	-	-	<b>51 775</b>	-	<b>10 505</b>	-	<b>10 505</b>	<b>1 206</b>	<b>2 490</b>	-	<b>3 695</b>	<b>65 976</b>
<i>dont biens immobiliers résidentiels</i>	154	-	37 577	10	-	-	37 731	-	502	-	502	437	1 937	-	2 374	40 608
<i>dont créances sur les cartes de crédit</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	2 732	-	2 732	-	38	-	38	2 770
<i>dont autres clientèle de détail</i>	8 571	858	5 473	316	-	-	14 044	-	7 271	-	7 271	769	514	-	1 283	22 598
<i>dont retraitisation</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Entreprises</b>	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>12 077</b>	<b>10</b>	<b>34 238</b>	<b>34 238</b>	<b>46 464</b>	<b>2 327</b>	<b>9 856</b>	-	<b>12 184</b>	<b>293</b>	<b>9 559</b>	-	<b>9 852</b>	<b>68 500</b>
<i>dont prêts à des entreprises</i>	-	-	11 978	10	34 238	34 238	46 216	102	1 170	-	1 272	-	8 938	-	8 938	56 426
<i>dont biens immobiliers commerciaux</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	131	-	131	-	18	-	18	149
<i>dont location-financement</i>	150	150	99	-	-	-	249	782	4 455	-	5 237	293	548	-	841	6 326
<i>dont autres entreprises</i>	-	-	-	-	-	-	-	1 444	4 101	-	5 544	-	55	-	55	5 599
<i>dont retraitisation</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>8 875</b>	<b>1 008</b>	<b>55 128</b>	<b>336</b>	<b>34 238</b>	<b>34 238</b>	<b>98 240</b>	<b>2 327</b>	<b>20 361</b>	-	<b>22 688</b>	<b>1 498</b>	<b>12 049</b>	-	<b>13 547</b>	<b>134 475</b>

En millions d'euros	31 décembre 2020															
	Initiateur					Sponsor				Investisseur						
	Classique		Synthétique		Total	Classique		Synthétique	Total	Classique		Synthétique	Total	Total		
	STS <sup>(2)</sup>	Non STS	STS <sup>(2)</sup>	Non STS		STS <sup>(2)</sup>	Non STS			STS <sup>(2)</sup>	Non STS					
dont TRS <sup>(3)</sup>	dont TRS <sup>(3)</sup>	dont TRS <sup>(3)</sup>	dont TRS <sup>(3)</sup>													
<b>Cliantèle de détail</b>	<b>8 212</b>	<b>237</b>	<b>43 578</b>	<b>578</b>	<b>1 201</b>	-	<b>52 991</b>	<b>984</b>	<b>10 613</b>	-	<b>11 597</b>	<b>12</b>	<b>4 516</b>	-	<b>4 528</b>	<b>69 116</b>
<i>dont biens immobiliers résidentiels</i>	33	-	37 554	11	-	-	37 587	-	369	-	369	12	3 867	-	3 879	41 835
<i>dont créances sur les cartes de crédit</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	2 869	-	2 869	-	56	-	56	2 925
<i>dont autres clientèle de détail</i>	8 179	237	6 024	566	1 201	-	15 404	984	7 375	-	8 359	-	593	-	593	24 355
<i>dont retraitisation</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Entreprises</b>	<b>53</b>	<b>53</b>	<b>9 667</b>	<b>14</b>	<b>33 913</b>	<b>33 913</b>	<b>43 633</b>	<b>1 004</b>	<b>10 249</b>	-	<b>11 253</b>	-	<b>4 462</b>	-	<b>4 462</b>	<b>59 348</b>
<i>dont prêts à des entreprises</i>	-	-	9 667	14	33 913	33 913	43 580	84	574	-	657	-	4 195	-	4 195	48 433
<i>dont biens immobiliers commerciaux</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19	-	19	19
<i>dont location-financement</i>	53	53	-	-	-	-	53	920	3 449	-	4 370	-	229	-	229	4 651
<i>dont autres entreprises</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	6 226	-	6 226	-	19	-	19	6 245
<i>dont retraitisation</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>8 265</b>	<b>290</b>	<b>53 245</b>	<b>591</b>	<b>35 114</b>	<b>33 913</b>	<b>96 624</b>	<b>1 988</b>	<b>20 862</b>	-	<b>22 850</b>	<b>12</b>	<b>8 978</b>	-	<b>8 990</b>	<b>128 464</b>

(1) Correspond à la catégorie d'actif dominante à l'actif de la structure de titrisation dans laquelle la position est détenue.

(2) Programmes de titrisation Simples, Transparents et Standards (voir section suivante).

(3) Programmes de titrisation efficaces, pour lesquels les critères de transfert de risque significatif sont respectés (voir paragraphe Transfert de risque des opérations de titrisation pour compte propre dans la partie Activité de BNP Paribas en matière de titrisation).



► **TABLEAU N° 69 : QUALITÉ DES POSITIONS DE TITRISATION DU PORTEFEUILLE BANCAIRE**

En millions d'euros	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)	
	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Type de tranche		
Tranche avec le rang le plus élevé	71 162	66 155
Tranche mezzanine	462	306
Tranche de première perte	193	174
<b>TOTAL</b>	<b>71 817</b>	<b>66 635</b>

Les positions de titrisation conservées ou acquises sont des tranches senior à hauteur de 99,1 % au 31 décembre 2021, contre 99,3 % au 31 décembre 2020, ce qui reflète la très bonne qualité du portefeuille.

**ACTIFS PONDÉRÉS**

Le cadre révisé de la titrisation est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec l'application du Règlement (UE) n° 2017/2401 et du Règlement (UE) n° 2017/2402. Il prévoit :

- la création d'un statut spécifique pour les programmes dits Simples, Transparents et Standards (STS), qui respectent les conditions suivantes :
  - à l'initiation du programme, le portefeuille d'actifs sous-jacents, qui doit être homogène en termes de type d'actifs, ne peut comporter ni position de retitrisation ni actif en défaut,
  - le programme doit être réalisé sous forme classique et le paiement des intérêts des positions de titrisation doit être basé sur des taux d'intérêt de référence courants,
  - les investisseurs doivent disposer d'informations suffisantes sur le portefeuille d'actifs sous-jacents, notamment les données relatives aux historiques de défauts et de pertes.

Sous réserve d'éligibilité en termes de pondération et de concentration du portefeuille d'actifs sous-jacents, ces programmes peuvent bénéficier de pondérations préférentielles ;

- de nouvelles approches pour le calcul des actifs pondérés relatifs aux positions de titrisation applicables selon les spécificités du portefeuille sous-jacent :
  - **approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)** : la pondération applicable à la position de titrisation dépend d'une

part des caractéristiques du programme de titrisation, et d'autre part de la charge en capital du portefeuille sous-jacent calculée au titre du risque de crédit,

- **approche standard (SEC-SA)** : la pondération applicable à la position de titrisation dépend des caractéristiques du programme de titrisation, de la charge en capital du portefeuille sous-jacent calculée au titre du risque de crédit et de la proportion d'actifs en défaut dans ce portefeuille,
- **approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA)** : la pondération applicable à la position de titrisation est donnée directement par une table de correspondance définie dans le Règlement (UE) n° 2017/2401, en fonction de la notation externe de la tranche, de son rang de subordination et de son échéance. BNP Paribas utilise les notations externes des agences de notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch et DBRS,
- dans les autres cas, le Règlement (UE) n° 2017/2401 prévoit la déduction des fonds propres CET1.

Le montant des actifs pondérés correspondant aux positions de titrisation conservées ou acquises par le Groupe s'élève à 13,6 milliards d'euros au 31 décembre 2021, soit 1,9 % des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas, contre 14,5 milliards d'euros au 31 décembre 2020 (2,1 % des actifs pondérés du Groupe).

► **TABLEAU N° 70 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE TITRISATION PAR TYPE D'EFFETS**

En millions d'euros	31 décembre 2020	Type d'effets							Total variation	31 décembre 2021
		Volume des actifs	Qualité des actifs	Mise à jour des modèles	Méthodologie et réglementation	Acquisitions et cessions	Variation des taux de change	Autres		
Actifs pondérés – Titrisation	14 472	(209)	(365)	(580)	-	-	367	(58)	(845)	13 627

► TABLEAU N° 71 : POSITIONS DE TITRISATION ET ACTIFS PONDÉRÉS – INITIATEUR ET SPONSOR (EU SEC3)

En millions d'euros	31 décembre 2021												
	Positions de titrisation (EAD) par pondération					Positions de titrisation (EAD) par approche				Actifs pondérés <sup>(*)</sup>			
	≤20%	>20% ≤50%	>50% ≤100%	>100% <1250%	déductions <sup>(*)</sup>	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions <sup>(*)</sup>	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions <sup>(*)</sup>
<b>Titrisation classique</b>	<b>19 347</b>	<b>4 060</b>	<b>511</b>	<b>95</b>	<b>19</b>	<b>1 440</b>	<b>2 275</b>	<b>20 298</b>	<b>19</b>	<b>454</b>	<b>710</b>	<b>3 595</b>	
Positions de titrisation	19 347	4 060	511	95	19	1 440	2 275	20 298	19	454	710	3 595	
<i>dont sous-jacents clientèle de détail</i>	8 711	2 698	238	39	2	627	1 460	9 600	2	153	452	1 743	
<i>dont STS</i>	819	2	9	26	2	327	529	-	2	85	151	-	
<i>dont sous-jacents entreprise</i>	10 636	1 361	273	56	17	813	815	10 698	17	301	258	1 852	
<i>dont STS</i>	2 381	21	28	31	16		657	1 803	16		208	182	
Positions de retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Titrisation synthétique</b>	<b>33 884</b>	-	-	<b>188</b>	<b>167</b>	<b>34 071</b>	-	-	<b>167</b>	<b>6 087</b>	-	-	
Positions de titrisation	33 884	-	-	188	167	34 071	-	-	167	6 087	-	-	
<i>dont sous-jacents clientèle de détail</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<i>dont sous-jacents entreprise</i>	33 884	-	-	188	167	34 071	-	-	167	6 087	-	-	
Positions de retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>53 230</b>	<b>4 060</b>	<b>511</b>	<b>283</b>	<b>186</b>	<b>35 511</b>	<b>2 275</b>	<b>20 298</b>	<b>186</b>	<b>6 541</b>	<b>710</b>	<b>3 595</b>	

(\*) Le Groupe a opté pour la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 plutôt qu'une pondération à 1 250 %.

(\*\*) Après application du plafond réglementaire. Les exigences de fonds propres correspondent à 8 % des actifs pondérés.

En millions d'euros	31 décembre 2020												
	Positions de titrisation (EAD) par pondération					Positions de titrisation (EAD) par approche				Actifs pondérés <sup>(*)</sup>			
	≤20%	>20% ≤50%	>50% ≤100%	>100% <1250%	déductions <sup>(*)</sup>	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions <sup>(*)</sup>	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions <sup>(*)</sup>
<b>Titrisation classique</b>	<b>19 151</b>	<b>3 033</b>	<b>1 221</b>	<b>295</b>	<b>32</b>	<b>19 702</b>	<b>696</b>	<b>3 302</b>	<b>32</b>	<b>4 888</b>	<b>736</b>	<b>693</b>	
Positions de titrisation	19 151	3 033	1 221	295	32	19 702	696	3 302	32	4 888	736	693	
<i>dont sous-jacents clientèle de détail</i>	10 091	1 902	210	196	12	9 865	102	2 433	12	2 434	51	441	
<i>dont STS</i>	1 189	5	3	20	5	718	86	413	5	185	46	82	
<i>dont sous-jacents entreprise</i>	9 059	1 130	1 011	99	20	9 837	594	869	20	2 453	686	253	
<i>dont STS</i>	965	48	2	25	17	920	120	-	17	184	119	-	
Positions de retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Titrisation synthétique</b>	<b>33 693</b>	-	-	<b>79</b>	<b>142</b>	<b>33 772</b>	-	-	<b>142</b>	<b>6 042</b>	-	-	
Positions de titrisation	33 693	-	-	79	142	33 772	-	-	142	6 042	-	-	
<i>dont sous-jacents clientèle de détail</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<i>dont sous-jacents entreprise</i>	33 693	-	-	79	142	33 772	-	-	142	6 042	-	-	
Positions de retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>52 843</b>	<b>3 033</b>	<b>1 221</b>	<b>374</b>	<b>174</b>	<b>53 473</b>	<b>696</b>	<b>3 302</b>	<b>174</b>	<b>10 930</b>	<b>736</b>	<b>693</b>	

(\*) Le Groupe a opté pour la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 plutôt qu'une pondération à 1 250 %.

(\*\*) Après application du plafond réglementaire. Les exigences de fonds propres correspondent à 8 % des actifs pondérés.

► TABLEAU N° 72 : POSITIONS DE TITRISATION ET ACTIFS PONDÉRÉS – INVESTISSEUR (EU SEC4)

En millions d'euros	31 décembre 2021												
	Positions de titrisation (EAD) par pondération					Positions de titrisation (EAD) par approche				Actifs pondérés <sup>(*)</sup>			
	≤20%	>20% ≤50%	>50% ≤100%	>100% <1250%	déductions <sup>(*)</sup>	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions <sup>(*)</sup>	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions <sup>(*)</sup>
<b>Titrisation classique</b>	<b>11 803</b>	<b>1 283</b>	<b>322</b>	<b>139</b>	<b>-</b>	<b>8 925</b>	<b>1 185</b>	<b>3 437</b>	<b>-</b>	<b>1 608</b>	<b>577</b>	<b>595</b>	
Positions de titrisation	11 803	1 283	322	139	-	8 925	1 185	3 437	-	1 608	577	595	
<i>dont sous-jacents clientèle de détail</i>	3 146	373	91	85	-	-	621	3 075	-	-	479	461	
<i>dont STS</i>	1 206	-	-	-	-	-	-	1 206	-	-	-	121	
<i>dont sous-jacents entreprise</i>	8 657	910	231	54	-	8 925	564	363	-	1 608	98	134	
<i>dont STS</i>	292	0	-	-	-	-	-	293	-	-	-	29	
Positions de retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Titrisation synthétique</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>11 803</b>	<b>1 283</b>	<b>322</b>	<b>139</b>	<b>-</b>	<b>8 925</b>	<b>1 185</b>	<b>3 437</b>	<b>-</b>	<b>1 608</b>	<b>577</b>	<b>595</b>	

(\*) Le Groupe a opté pour la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au lieu de la pondération à 1 250 %.

(\*\*) Après application du plafond réglementaire. Les exigences de fonds propres correspondent à 8 % des actifs pondérés.

En millions d'euros	31 décembre 2020												
	Positions de titrisation (EAD) par pondération					Positions de titrisation (EAD) par approche				Actifs pondérés <sup>(*)</sup>			
	≤20%	>20% ≤50%	>50% ≤100%	>100% <1250%	déductions <sup>(*)</sup>	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions <sup>(*)</sup>	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions <sup>(*)</sup>
<b>Titrisation classique</b>	<b>7 624</b>	<b>1 124</b>	<b>131</b>	<b>108</b>	<b>3</b>	<b>7 326</b>	<b>819</b>	<b>842</b>	<b>3</b>	<b>1 349</b>	<b>534</b>	<b>230</b>	
Positions de titrisation	7 624	1 124	131	108	3	7 326	819	842	3	1 349	534	230	
<i>dont sous-jacents clientèle de détail</i>	3 667	669	105	86	-	2 994	755	842	-	604	507	120	
<i>dont STS</i>	12	-	-	-	-	-	-	778	-	-	-	2	
<i>dont sous-jacents entreprise</i>	3 957	455	26	22	3	4 332	63	12	3	745	26	109	
<i>dont STS</i>	-	-	-	-	-	-	-	64	-	-	-	-	
Positions de retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Titrisation synthétique</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>7 624</b>	<b>1 124</b>	<b>131</b>	<b>108</b>	<b>3</b>	<b>7 326</b>	<b>819</b>	<b>842</b>	<b>3</b>	<b>1 349</b>	<b>534</b>	<b>230</b>	

(\*) Le Groupe a opté pour la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au lieu de la pondération à 1 250 %.

(\*\*) Après application du plafond réglementaire. Les exigences de fonds propres correspondent à 8 % des actifs pondérés.

Les garanties concernant les positions de titrisation s'élèvent à 231 millions d'euros au 31 décembre 2021, en baisse par rapport au 31 décembre 2020 à 243 millions d'euros.

## 5.6 Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements, et/ou de règlements. Ces opérations comprennent les contrats bilatéraux, c'est-à-dire de gré à gré (*over-the-counter* – OTC) ainsi que les contrats compensés auprès d'une chambre de compensation. Le montant de ce risque varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées.

Il correspond au risque que la contrepartie ne puisse pas honorer ses obligations de verser à la Banque l'intégralité de la valeur actualisée des flux d'une transaction dans le cas où la Banque est un bénéficiaire net. Le risque de contrepartie est également lié au coût de remplacement d'un instrument dérivé en cas de défaut de la contrepartie. Il peut être considéré comme un risque de marché en cas de défaut ou comme un risque contingent.

Au titre du risque de contrepartie, l'activité de la fonction RISK du Groupe est structurée autour de cinq thèmes principaux :

- la mesure des expositions au risque de contrepartie ;
- le contrôle et l'analyse de ces expositions et des limites qui y sont associées ;
- la mise en place de mécanismes de réduction du risque ;
- le calcul et la gestion des ajustements de l'évaluation de crédit (*Credit Valuation Adjustment* – CVA) ;
- la définition et la mise en place de tests de résistance.

### MESURE DU RISQUE DE CONTREPARTIE

#### CALCUL DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE

La mesure de l'exposition au risque de contrepartie est réalisée selon deux approches :

##### Expositions modélisées – approche du modèle interne

Pour les expositions au risque de contrepartie modélisées, la valeur exposée au risque (*Exposure At Default* – EAD) pour le risque de contrepartie est calculée à partir de l'indicateur EEPE (*Effective Expected Positive Exposure*) multipliée par le facteur réglementaire alpha tel que défini à l'article 284-4 du Règlement (UE) n° 575/2013. L'EEPE est mesurée à l'aide d'un système interne d'évaluation des expositions développé par le Groupe et validé par le superviseur. L'objectif du modèle interne est de déterminer des profils d'exposition.

Le principe du modèle est de simuler les principaux facteurs de risque (actions et prix des matières premières, taux d'intérêt et de change par exemple), auxquels sont sensibles les expositions au risque de contrepartie, à partir de leurs valeurs initiales respectives. Les évolutions des facteurs de risque sont définies à l'aide de processus de diffusion ; plusieurs milliers de trajectoires temporelles (correspondant à autant de scénarios potentiels d'évolution des marchés) sont générées à l'aide de simulations de type « Monte-Carlo ». Les processus de diffusion utilisés par le modèle sont calibrés sur un ensemble de données historiques les plus récentes d'une profondeur de 4 ans.

Sur la base de l'ensemble des simulations des facteurs de risque, le modèle procède à la valorisation des positions, de la date de simulation jusqu'à la maturité des transactions (de 1 jour à plus de 30 ans pour les transactions les plus longues), générant ainsi un premier ensemble de profils d'exposition.

Les transactions peuvent faire l'objet d'une couverture par un contrat-cadre (*Master Agreement*) et peuvent également être couvertes par un contrat de collatéralisation (*Credit Support Annex* – CSA). Pour chaque contrepartie, le modèle agrège alors les expositions en considérant les éventuels contrats-cadres et contrats de collatéralisation, tenant compte du caractère potentiellement risqué du collatéral échangé.

À partir de la distribution des expositions de contrepartie, le modèle détermine en particulier :

- un profil de risque moyen, le profil EPE (*Expected Positive Exposure*) dont on déduit l'EEPE (*Effective Expected Positive Exposure*) :

Le profil EPE est calculé comme la moyenne de la distribution des expositions de contrepartie, à chaque point de simulation, les parties négatives des trajectoires étant mises à zéro (les parties négatives correspondant aux situations où la contrepartie est en risque sur le Groupe BNP Paribas). L'EEPE est calculée comme la moyenne sur la première année du profil EPE non décroissant : à chaque date de simulation, la valeur retenue est le maximum entre la valeur de l'EPE et celle correspondant à la précédente date de simulation ;

- un profil de risque d'expositions futures potentielles, le profil PFE (*Potential Future Exposure*) :

Le profil PFE est calculé comme le percentile à 90 % de la distribution des expositions de contrepartie, à chaque point de simulation. Ce percentile est porté à 99 % pour les contreparties de type hedge fund. La valeur la plus élevée des expositions futures potentielles du profil PFE (Max PFE) est utilisée dans le cadre de la surveillance des limites.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, date d'entrée en vigueur du Règlement (UE) n° 575/2013, le système de mesure des expositions au risque de contrepartie tient compte :

- d'un allongement des périodes de marge en risque conformément à l'article 285 du Règlement ;
- du risque spécifique de corrélation ;
- de la détermination d'une EEPE stressée calculée à partir d'une calibration reflétant une période de tension particulière.

### Expositions non modélisées – méthode SA-CCR

Pour les expositions au risque de contrepartie non modélisées, la valeur exposée au risque des expositions sur dérivés est calculée selon l'approche standard du risque de contrepartie (*Standardised Approach for Counterparty Credit Risk* ou SA-CCR) conformément à l'article 274 du Règlement (UE) n° 876/2019.

La valeur exposée au risque d'un ensemble de compensation dans le cadre de l'approche standard du risque de contrepartie est calculée à partir :

- du coût de remplacement (RC), calculé conformément à l'article 275 ;
- de l'exposition future potentielle (PFE), calculée conformément à l'article 278 ;
- du facteur règlementaire alpha, fixé conformément à l'article 274.

La valeur exposée au risque des expositions sur les opérations de financement de titres (SFT) est calculée selon la méthode générale fondée sur les sûretés financières conformément à l'article 223 du Règlement (UE) n° 575/2013.

### LIMITES/CADRE DE SURVEILLANCE

Des limites en cohérence avec les principes du *Risk Appetite Statement* du Groupe sont définies pour le risque de contrepartie. Ces limites sont fixées en fonction du type de contrepartie (banques, institutionnels, gestionnaires d'actifs, entreprises, chambres de compensation, etc.) et du type d'exposition utilisée pour la mesure et la gestion du risque de contrepartie :

- la valeur la plus élevée des expositions futures potentielles (Max PFE) pour le périmètre des expositions modélisées ;
- la valeur de l'exposition calculée selon l'approche standard pour le périmètre des expositions non modélisées.

L'exposition de chaque contrepartie est calculée afin de vérifier le respect des décisions de crédit.

La définition et la calibration de ces limites sont le résultat du processus d'approbation des risques ; elles sont validées lors des Comités suivants (par ordre de niveau de délégation croissant) : Comité de crédit local, Comité de crédit régional, Comité de crédit global, Comité de crédit de Direction Générale (CCDG).

À ces mesures vient s'ajouter un ensemble de directives (portant notamment sur les sensibilités aux paramètres de marché par contrepartie, sensibilités qui sont extraites du système de risque de marché) qui sont autant d'outils supplémentaires de surveillance du risque de contrepartie et de prévention des concentrations du risque systémique.

### ATTÉNUATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Dans le cadre de la gestion de ses risques, le Groupe BNP Paribas met en œuvre trois mécanismes d'atténuation du risque de contrepartie :

- la signature de contrats de compensation pour le cas de transaction de gré à gré ;
- la compensation de transactions, qu'elles soient de gré à gré ou listées, auprès d'une chambre de compensation ;
- l'échange de marge initiale bilatérale.

### Les contrats de compensation

La compensation est utilisée par la Banque afin d'atténuer le risque de crédit lié aux contreparties au titre des opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par la Banque est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur de marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde (*close-out netting*) peut faire l'objet d'une garantie (collatéralisation) consentie sous forme de nantissement ou de paiement d'espèces, ou encore de titres.

La Banque a également recours à la compensation des règlements pour atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements par contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par la Banque, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à des accords, bipartites ou multipartites, respectant les principes généraux du cadre règlementaire national ou international. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de la Fédération Bancaire Française (FBF) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA).

### Les chambres de compensation

La compensation de transactions de BNP Paribas auprès d'une contrepartie centrale (ou chambre de compensation) s'inscrit dans le cadre habituel de ses activités de marché. En tant que membre compensateur (*Global Clearing Member – GCM*), BNP Paribas contribue à sécuriser le dispositif de gestion des risques des chambres de compensation (CCP) au travers du versement d'une contribution aux fonds de défaillance et d'appels de marge quotidiens. Les règles définissant les relations de BNP Paribas avec les CCP dont il est membre sont décrites dans le règlement de chacune des chambres (*rulebook*).

Ce dispositif permet, notamment en Europe et aux États-Unis, de réduire les encours notionnels en compensant les transactions du portefeuille, d'une part, et de transférer le risque de plusieurs contreparties vers une unique contrepartie centrale disposant d'une organisation de gestion des risques robuste, d'autre part.

Dans le cadre des activités de compensation pour compte de tiers, BNP Paribas exige également, et de manière quotidienne, le paiement d'appels de marge de la part de ses clients.

Les manquements ou le défaut d'une ou plusieurs chambres de compensation affecteraient BNP Paribas qui, de ce fait, a mis en place une surveillance dédiée de ces contreparties centrales et un suivi étroit de ses concentrations vis-à-vis d'elles.

### L'échange de marge initiale bilatérale

Le Règlement (UE) n° 648/2012 (EMIR) prévoit la mise en place de contraintes supplémentaires pour les acteurs des marchés de produits dérivés incluant notamment l'obligation d'échange de collatéral pour les contrats non compensés centralement. Un dépôt de garantie initial doit être effectué par les contreparties financières et non financières les plus importantes de la Banque. Cet échange a pour but d'atténuer le risque de contrepartie au titre des opérations sur les produits dérivés de gré à gré non compensés centralement. Les opérations de la Banque avec les emprunteurs souverains, banques centrales et entités supranationales sont exclues du dispositif.

En cas de défaillance de la contrepartie, la Banque met fin à toutes les opérations à leur valeur de marché actuelle. Le dépôt de garantie initial permet de couvrir la variation des opérations durant cette période de liquidation. Le dépôt initial reflète une estimation extrême, mais plausible, des pertes potentielles correspondant à un intervalle de confiance unilatéral de 99 % sur une période de 10 jours, sur la base de données historiques comprenant un épisode de tensions financières significatives.

Le dépôt initial doit être échangé bilatéralement sur une base brute entre la Banque et la contrepartie. Il est conservé par un tiers de manière à garantir que la Banque puisse disposer immédiatement du dépôt de la contrepartie et que le dépôt de la Banque soit protégé en cas de défaut de la contrepartie.

### AJUSTEMENTS DE L'ÉVALUATION DE CRÉDIT (CVA)

La valorisation des instruments financiers négociés de gré à gré par BNP Paribas dans le cadre de ses activités de marché (Global Markets principalement) intègre des ajustements de valeur de crédit, ou *Credit Valuation Adjustments* (CVA). La CVA est un ajustement de valorisation du portefeuille de transactions permettant de prendre en compte le risque de crédit de chaque contrepartie. Elle reflète ainsi l'espérance de perte en juste valeur sur l'exposition existante sur une contrepartie du fait de la valeur potentielle positive du contrat, de la probabilité de défaut de la contrepartie, et de l'estimation du taux de recouvrement en cas de défaut.

Les expositions au risque de contrepartie sur instruments dérivés sont majoritairement liées aux activités de taux, de crédit et de change du Groupe, tous sous-jacents et tous pôles confondus.

Le niveau de l'ajustement de l'évaluation de crédit effectué change en fonction des variations de l'exposition au risque de contrepartie existante et de celles du niveau de cotation du risque de crédit de la contrepartie concernée, qui peuvent résulter en particulier de variations du spread de *Credit Default Swaps* (CDS) utilisé dans le calcul des probabilités de défaut.

Afin de réduire le risque associé à la dégradation de la qualité de crédit inhérent à un portefeuille d'instruments financiers, BNP Paribas a recours à une stratégie de couverture dynamique, consistant en l'achat d'instruments de marché, tels que les instruments dérivés de crédit (voir paragraphe *Gestion du risque sur CVA* dans la partie *Gestion du risque de contrepartie*).

### Risque lié à la volatilité des CVA (risque sur CVA)

Le Règlement (UE) n° 575/2013 a introduit de nouvelles exigences de fonds propres au titre du risque d'ajustement de l'évaluation de crédit. Celles-ci sont destinées à permettre aux banques de faire face au risque de pertes dû à la volatilité des CVA résultant des mouvements de spreads de crédit associés aux contreparties auxquelles le Groupe BNP Paribas est

exposé. Elles sont calculées par le Groupe principalement en méthode avancée à l'aide de son modèle interne de mesure des risques de marché (voir la partie *Risque sur CVA* ci-après).

### TESTS DE RÉSISTANCE ET RISQUE DE CORRÉLATION DÉFAVORABLE

Le dispositif de tests de résistance (stress tests) du risque de contrepartie est cohérent avec celui du dispositif de risque de marché (voir partie *Risque de marché relatif aux activités de négociation sur instruments financiers* de la section 5.7). Il s'appuie ainsi sur les mêmes hypothèses de fluctuation des marchés lorsque les scénarios sont identiques. Les tests de résistance comprennent également des facteurs spécifiques au risque de contrepartie, comme la détérioration de la qualité de crédit de la contrepartie.

Cette analyse s'inscrit dans le cadre du dispositif du rapport de synthèse de risque à destination de la Direction et partage par ailleurs certaines instances avec le risque de marché comme le Financial Markets Risk Committee (FMRC), principal comité gouvernant les risques de marché et de contrepartie. En termes de gouvernance, les dispositifs de test de résistance pour le risque de contrepartie et pour le risque de marché sont tous deux couverts par le même comité, le Stress Testing Steering Committee.

Le risque de corrélation défavorable, ou *Wrong Way Risk*, correspond au risque que l'exposition à une contrepartie soit inversement corrélée à la qualité de crédit de celle-ci.

Ce risque comporte deux composantes :

- le risque général de corrélation défavorable (*General Wrong Way Risk* ou *GWWR*), qui correspond au risque survenant lorsque la probabilité de défaut de contreparties est positivement corrélée à des facteurs généraux de risque de marché ;
- le risque spécifique de corrélation défavorable (*Specific Wrong Way Risk* ou *SWWR*), qui correspond au risque que l'exposition future envers une contrepartie soit corrélée positivement à la probabilité de défaut de cette contrepartie, en raison de la nature des transactions conclues avec elle ou du collatéral reçu.

La surveillance et l'analyse par BNP Paribas du risque général de corrélation défavorable s'effectuent au travers d'exercices de tests de résistance permettant de mettre en évidence les facteurs de risque corrélés négativement avec la qualité de crédit de la contrepartie. Elle conjugue une approche *top-down* et une approche *bottom-up* :

- pour l'approche *top-down*, la politique en matière de risque général de corrélation défavorable définit les règles et critères généraux à appliquer pour détecter ce type de risque. Ces critères sont basés sur le pays de résidence des contreparties, la région à laquelle elles appartiennent et leurs secteurs d'activité. Les positions dérivées, les financements structurés et le collatéral que les contreparties pourraient avoir vis-à-vis de BNP Paribas ont aussi été définis comme des situations nécessitant une analyse et une communication adaptée ;
- le dispositif de contrôle du risque général de corrélation défavorable repose également sur une approche *bottom-up* où la contribution des analystes de crédit est indispensable pour définir plus précisément les scénarios ayant le plus d'impact sur le portefeuille (application d'une détérioration des paramètres de marché reflétant des conditions extrêmes mais réalistes).

Le SWWR fait l'objet d'une exigence de fonds propres dédiée lorsqu'un lien juridique est établi entre la contrepartie et les sous-jacents exposés.

## EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE

Le tableau ci-dessous présente l'exposition au risque de contrepartie (mesurée par la valeur exposée au risque) des contrats sur instruments financiers dérivés et des opérations de prêts/emprunts de titres après, le cas échéant, accords de compensation par classe d'exposition bâloise. Les opérations réalisées de manière bilatérale entre la Banque et sa clientèle (risque de contrepartie bilatéral) sont distinguées des opérations liées à l'activité de compensation de la Banque, comprenant principalement les expositions compensées auprès d'une chambre de compensation (CCP).

### ► TABLEAU N° 73 : VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR CLASSE D'EXPOSITION (HORS RISQUE SUR CVA)

Valeur exposée au risque En millions d'euros	31 décembre 2021			31 décembre 2020			Variation
	Approche IRBA	Approche standard	Total	Approche IRBA	Approche standard	Total	Total
<b>Risque de contrepartie bilatéral</b>	<b>171 668</b>	<b>2 503</b>	<b>174 171</b>	<b>172 912</b>	<b>1 845</b>	<b>174 758</b>	<b>(587)</b>
Administrations centrales et banques centrales	43 779	209	43 988	57 422	73	57 495	(13 506)
Entreprises	99 277	1 680	100 962	90 253	1 524	91 777	9 185
Établissements(*)	28 612	608	29 215	25 237	238	25 475	3 741
Clientèle de détail	0	6	6	0	11	11	(5)
<b>Expositions sur CCP liées aux activités de compensation</b>	<b>3 314</b>	<b>50 348</b>	<b>53 662</b>	<b>3 205</b>	<b>38 545</b>	<b>41 750</b>	<b>11 912</b>
<b>TOTAL VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE</b>	<b>174 982</b>	<b>52 852</b>	<b>227 833</b>	<b>176 118</b>	<b>40 390</b>	<b>216 508</b>	<b>11 325</b>

(\*) La classe d'exposition « Établissements » correspond aux établissements de crédit et entreprises d'investissement y compris ceux reconnus de pays tiers. En outre cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.

Sur le risque de contrepartie bilatéral, la part des expositions en approche IRBA est de 99 % au 31 décembre 2021 (stable par rapport au 31 décembre 2020).

Le tableau suivant présente les expositions relatives au risque de contrepartie ventilées par catégorie de produit. Une indication du volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction est présentée dans la note annexe 4.a aux états financiers consolidés.

### ► TABLEAU N° 74 : VENTILATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR TYPE DE PRODUIT (HORS RISQUE SUR CVA)

Valeur exposée au risque En millions d'euros	31 décembre 2021			31 décembre 2020						
	Risque de contrepartie bilatéral	Expositions sur CCP liées aux activités de compensation	Total	Risque de contrepartie bilatéral	Expositions sur CCP liées aux activités de compensation	Total				
Dérivés de gré à gré	104 206	89,90 %	11 704	10,10 %	115 911	103 899	89,97 %	11 587	10,03 %	115 486
Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres	69 965	93,86 %	4 579	6,14 %	74 544	70 858	96,37 %	2 673	3,63 %	73 531
Dérivés listés			22 579	100,00 %	22 579			23 085	100,00 %	23 085
Contributions aux fonds de défaillance des CCP			14 799	100,00 %	14 799			4 406	100,00 %	4 406
<b>TOTAL</b>	<b>174 171</b>	<b>76,45 %</b>	<b>53 662</b>	<b>23,55 %</b>	<b>227 833</b>	<b>174 758</b>	<b>80,72 %</b>	<b>41 750</b>	<b>19,28 %</b>	<b>216 508</b>

## RISQUE DE CONTREPARTIE BILATÉRAL

Le risque de contrepartie bilatéral correspond aux contrats traités de manière bilatérale (ou de gré à gré) par BNP Paribas avec ses clients.

La valeur exposée au risque (EAD) de contrepartie bilatéral est mesurée principalement à l'aide de modèles internes (voir paragraphe *Calcul de l'exposition au risque de contrepartie*). Sur le périmètre non couvert par les modèles internes (réduit essentiellement aux filiales BNL, BancWest, TEB et Exane, la valeur exposée au risque est calculée selon l'approche standard du risque de crédit de contrepartie. Les actifs pondérés au titre du risque de contrepartie sont ensuite calculés en multipliant la valeur exposée au risque par un taux de pondération qui résulte du type d'approche utilisé (approche standard ou approche IRBA).

Le tableau suivant présente une synthèse, par approche, des expositions règlementaires du risque de contrepartie et des actifs pondérés associés pour l'ensemble du périmètre des activités bilatérales du Groupe BNP Paribas, qui représente la plus grande partie des expositions au risque de contrepartie.

Depuis le 30 juin 2021, les expositions non modélisées sont calculées selon les dispositions prévues à l'article 274 du Règlement (UE) n° 876/2019 (méthode SA-CCR) et non plus selon la méthode de l'évaluation au prix de du marché (« *Mark-to-market* »).

### ► TABLEAU N° 75 : EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE BILATÉRAL PAR MÉTHODE DE CALCUL DE LA VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE (EU CCR1)

En millions d'euros	31 décembre 2021							
	Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE <sup>(*)</sup>	Facteur alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés		
						Dont approche standard	Dont approche IRBA	
SA-CCR (pour les dérivés)	340	1 715		1,40	2 876	2 238	2 007	232
IMM (pour les dérivés et les SFT) <sup>(*)</sup>			103 800	1,65	171 270	31 629	2	31 627
<i>dont opérations de financement sur titres</i>			42 388		69 940	6 106	2	6 104
<i>dont dérivés et opérations à règlement différé</i>			61 412		101 330	25 523		25 523
Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)					25	8		8
<b>TOTAL</b>					<b>174 171</b>	<b>33 875</b>	<b>2 009</b>	<b>31 866</b>

(\*) Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

(\*\*) Effective Expected Positive Exposure.

En millions d'euros	31 décembre 2020						
	NPV <sup>(*)</sup> + Add-on	EEPE <sup>(**)</sup>	Facteur alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés		
					Dont approche standard	Dont approche IRBA	
Mark-to-market	3 042			1 901	1 654	1 609	45
IMM (pour les dérivés et les SFT) <sup>(*)</sup>		108 035	1,75	172 856	33 164	6	33 158
<i>dont opérations de financement sur titres</i>		44 283	1,75	70 853	4 015	5	4 010
<i>dont dérivés et opérations à règlement différé</i>		63 752	1,75	102 003	29 149	1	29 148
<b>TOTAL</b>				<b>174 758</b>	<b>34 818</b>	<b>1 615</b>	<b>33 203</b>

(\*) Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

(\*\*) Net Present Value (valeur actuelle nette).

(\*\*\*) Effective Expected Positive Exposure.



Les tableaux suivants présentent le calcul des actifs pondérés selon les paramètres de risque bâlois en approche IRBA (cf. paragraphe *Portefeuilles souverains, institutions financières, entreprises et financements spécialisés* de la partie *Risque de crédit : approche IRBA* de la section 5.4) puis en approche standard :

► **TABLEAU N° 76 : VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE DE CONTREPARTIE BILATÉRAL EN APPROCHE IRBA (EU CCR4)**

En millions d'euros	Fourchette de PD	31 décembre 2021						
		Valeur exposée au risque	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Maturité moyenne	Actifs pondérés	RW moyen
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15 %	43 333	0,02 %	100 à 1 000	2 %	2	172	0 %
	0,15 à < 0,25 %	36	0,20 %	0 à 100	20 %	3	8	23 %
	0,25 à < 0,50 %	335	0,30 %	0 à 100	48 %	0	110	33 %
	0,50 à < 0,75 %	0	0,69 %	0 à 100	50 %	4	1	119 %
	0,75 à < 2,50 %	70	1,75 %	0 à 100	18 %	5	39	56 %
	2,50 à < 10,0 %							
	10,0 à < 100 %	5	n.s.	0 à 100	n.s.	n.s.	21	n.s.
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>43 779</b>	<b>0 %</b>		<b>2 %</b>	<b>2</b>	<b>351</b>	<b>1 %</b>
Établissements	0,00 à < 0,15 %	24 838	0,05 %	1 000 à 10 000	42 %	1	3 880	16 %
	0,15 à < 0,25 %	1 597	0,18 %	100 à 1 000	45 %	1	550	34 %
	0,25 à < 0,50 %	1 214	0,34 %	100 à 1 000	51 %	1	681	56 %
	0,50 à < 0,75 %	178	0,58 %	100 à 1 000	59 %	1	168	94 %
	0,75 à < 2,50 %	642	1,24 %	100 à 1 000	46 %	1	559	87 %
	2,50 à < 10,0 %	141	3,98 %	100 à 1 000	63 %	1	258	183 %
	10,0 à < 100 %	2	15,79 %	0 à 100	46 %	1	5	246 %
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>28 612</b>	<b>0,12 %</b>		<b>43 %</b>	<b>1</b>	<b>6 101</b>	<b>21 %</b>
Entreprises	0,00 à < 0,15 %	75 811	0 %	20 000 à 30 000	32 %	1	11 615	15 %
	0,15 à < 0,25 %	7 930	0 %	1 000 à 10 000	37 %	2	2 571	32 %
	0,25 à < 0,50 %	6 543	0 %	1 000 à 10 000	32 %	2	2 621	40 %
	0,50 à < 0,75 %	1 976	1 %	100 à 1 000	36 %	3	1 326	67 %
	0,75 à < 2,50 %	4 854	1 %	1 000 à 10 000	46 %	1	4 594	95 %
	2,50 à < 10,0 %	1 645	4 %	1 000 à 10 000	42 %	2	2 226	135 %
	10,0 à < 100 %	295	16 %	100 à 1 000	35 %	2	462	156 %
100 % (défaut)	224	100 %	100 à 1 000			0	0 %	
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>99 277</b>	<b>0 %</b>		<b>33 %</b>	<b>1</b>	<b>25 415</b>	<b>26 %</b>
Clientèle de détail			n.s.		n.s.	n.s.		n.s.
<b>TOTAL</b>		<b>171 668</b>	<b>0,31 %</b>		<b>27 %</b>	<b>1</b>	<b>31 866</b>	<b>19 %</b>

## RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES – PILIER 3

Risque de contrepartie

En millions d'euros	Fourchette de PD	31 décembre 2020						
		Valeur exposée au risque	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Maturité moyenne	Actifs pondérés	RW moyen
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15 %	56 580	0,02 %	100 à 1000	1 %	2	196	0 %
	0,15 à < 0,25 %	24	0,21 %	0 à 100	20 %	1	4	18 %
	0,25 à < 0,50 %	379	0,32 %	0 à 100	36 %	-	108	28 %
	0,50 à < 0,75 %	1	0,69 %	0 à 100	50 %	5	2	137 %
	0,75 à < 2,50 %	149	1,10 %	0 à 100	30 %	2	106	71 %
	2,50 à < 10,0 %	287	3,07 %	0 à 100	50 %	4	525	183 %
	10,0 à < 100 %	2	n.s.	0 à 100	n.s.	n.s.	7	n.s.
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>57 422</b>	<b>0,04 %</b>		<b>2 %</b>	<b>2</b>	<b>948</b>	<b>2 %</b>
Établissements	0,00 à < 0,15 %	21 900	0,05 %	1 000 à 10 000	25 %	1	3 782	17 %
	0,15 à < 0,25 %	1 260	0,18 %	100 à 1000	44 %	1	469	37 %
	0,25 à < 0,50 %	1 375	0,34 %	100 à 1000	47 %	1	749	54 %
	0,50 à < 0,75 %	96	0,70 %	0 à 100	45 %	1	67	70 %
	0,75 à < 2,50 %	430	1,20 %	100 à 1000	49 %	1	381	89 %
	2,50 à < 10,0 %	175	5,24 %	100 à 1000	59 %	1	306	175 %
	10,0 à < 100 %	-	-	0 à 100	-	-	-	-
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>25 237</b>	<b>0,13 %</b>		<b>28 %</b>	<b>1</b>	<b>5 756</b>	<b>23 %</b>
Entreprises	0,00 à < 0,15 %	68 322	0,06 %	1 000 à 10 000	32 %	1	10 733	16 %
	0,15 à < 0,25 %	6 123	0,18 %	1 000 à 10 000	37 %	2	2 341	38 %
	0,25 à < 0,50 %	6 166	0,35 %	1 000 à 10 000	35 %	3	3 019	49 %
	0,50 à < 0,75 %	2 912	0,69 %	100 à 1000	32 %	4	2 078	71 %
	0,75 à < 2,50 %	4 312	1,45 %	1 000 à 10 000	50 %	2	4 964	115 %
	2,50 à < 10,0 %	1 883	4,73 %	1 000 à 10 000	43 %	2	2 731	145 %
	10,0 à < 100 %	330	15,31 %	100 à 1000	34 %	2	633	192 %
	100 % (défaut)	204	100,00 %	0 à 100			1	0 %
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>90 253</b>	<b>0,55 %</b>		<b>33 %</b>	<b>2</b>	<b>26 500</b>	<b>29 %</b>
Clientèle de détail		0	n.s.		n.s.	n.s.	0	n.s.
<b>TOTAL</b>		<b>172 912</b>	<b>0,32 %</b>		<b>22 %</b>	<b>2</b>	<b>33 203</b>	<b>19 %</b>

► **TABLEAU N° 77 : VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE DE CONTREPARTIE BILATÉRAL PONDÉRÉE EN APPROCHE STANDARD (EU CCR3)**

Taux de pondération En millions d'euros	31 décembre 2021							
	Valeur exposée au risque							Actifs pondérés
	0%	20%	50%	75%	100%	150%	Total	
Administrations centrales et banques centrales	-	-	209	-	1	-	209	105
Établissements	-	215	353	-	34	6	608	253
Entreprises	-	19	69	-	1 553	39	1 680	1 646
Clientèle de détail	-	-	-	6	-	-	6	5
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>234</b>	<b>630</b>	<b>6</b>	<b>1 588</b>	<b>45</b>	<b>2 503</b>	<b>2 009</b>

Taux de pondération En millions d'euros	31 décembre 2020							
	Valeur exposée au risque							Actifs pondérés
	0%	20%	50%	75%	100%	150%	Total	
Administrations centrales et banques centrales	-	-	68	-	4	-	73	39
Établissements	-	179	42	-	16	-	238	73
Entreprises	-	13	53	-	1 438	19	1 524	1 495
Clientèle de détail	-	-	-	11	-	-	11	8
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>193</b>	<b>164</b>	<b>11</b>	<b>1 458</b>	<b>19</b>	<b>1 845</b>	<b>1 615</b>

## RISQUE DE CONTREPARTIE POUR LES EXPOSITIONS SUR CONTREPARTIES CENTRALES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE COMPENSATION

Les exigences de fonds propres pour les expositions sur une contrepartie centrale (CCP) correspondent à une extension du périmètre de calcul du risque de contrepartie bilatéral aux activités de compensation, c'est-à-dire à la partie compensée du portefeuille des dérivés de gré à gré, des opérations de pensions et de prêts/emprunts de titres ainsi qu'au portefeuille de dérivés listés.

Elles correspondent à la somme des trois éléments suivants :

- une exigence résultant des expositions générées par les activités de compensation (compte propre et compte de client) ;
- une exigence résultant des marges initiales non ségréguées postées à la CCP ;
- une exigence résultant des contributions aux fonds de défaillance des contreparties centrales.

S'agissant de contreparties centrales, le Règlement (UE) n° 575/2013 distingue les contreparties centrales éligibles des contreparties centrales non éligibles. Les contreparties centrales éligibles correspondent aux contreparties centrales qui ont été agréées ou reconnues conformément au Règlement (UE) n° 648/2012.

La répartition des exigences de fonds propres pour les expositions sur une contrepartie centrale par méthode et par type de charge est présentée dans le tableau suivant :

► **TABLEAU N° 78 : EXPOSITIONS SUR CONTREPARTIES CENTRALES (CCP) (EU CCR8)**

En millions d'euros	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés
<b>1 Expositions sur les CCP éligibles</b>		<b>2 647</b>		<b>3 333</b>
2 Expositions sur les opérations auprès de CCP éligibles (hors marge initiale et contributions aux fonds de défaillance)	25 507	1 186	21 798	1 230
3 dont dérivés de gré à gré	4 325	113	4 539	91
4 dont dérivés listés	17 868	920	16 049	1 116
5 dont SFT(*)	3 314	152	1 209	24
8 Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	13 348	290	14 328	337
9 Contributions préfinancées aux fonds de défaillance	5 046	1 170	4 372	1 713
10 Contributions non financées aux fonds de défaillance	9 753	-		
<b>11 Expositions sur les CCP non éligibles</b>		<b>8</b>		<b>-</b>
18 Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	8	8	-	-
19 Contributions préfinancées aux fonds de défaillance	0	0	-	-

(\*) Opérations de pension et prêts et emprunts de titre.

## RISQUE SUR CVA

Le risque sur CVA mesure le risque de pertes lié à la volatilité des CVA résultant des mouvements des spreads de crédit associés aux contreparties auxquelles le Groupe est exposé (voir paragraphe *Ajustements de l'évaluation de crédit (CVA)*).

En méthode standard, l'exigence de fonds propres pour risque d'ajustement de l'évaluation de crédit est calculée selon la formule réglementaire.

En méthode avancée, elle correspond à la somme des deux éléments suivants :

- une exigence de fonds propres liée au calcul d'une VaR sur l'ensemble des sensibilités des CVA aux spreads de crédit ;
- une exigence de fonds propres liée au calcul d'une VaR stressée sur l'ensemble des sensibilités des CVA aux spreads de crédit.

► **TABLEAU N° 79 : VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE ET ACTIFS PONDÉRÉS POUR RISQUE SUR CVA (EU CCR2)**

En millions d'euros	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés
<b>Méthode avancée</b>	<b>160 146</b>	<b>3 460</b>	<b>35 994</b>	<b>2 486</b>
VaR sur CVA		361		796
VaR stressée sur CVA		3 098		1 690
<b>Méthode standard</b>	<b>692</b>	<b>448</b>	<b>462</b>	<b>324</b>
<b>TOTAL</b>	<b>160 838</b>	<b>3 908</b>	<b>36 455</b>	<b>2 810</b>

## GESTION DU RISQUE SUR CVA

Les sensibilités des CVA aux spreads de crédit sont partiellement compensées par la prise en compte de couvertures. Ces couvertures correspondent à des dérivés de crédit sur certaines contreparties identifiées ou des indices composés de contreparties identifiables.

Les instruments autorisés comme éléments de couverture dans le calcul des exigences de fonds propres pour risque d'ajustement de l'évaluation de crédit forment un sous-ensemble des dérivés de crédit utilisés comme couverture par le métier Global Markets dans le cadre de la gestion de sa CVA.

## GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

### TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Dans le cadre de la gestion de la liquidité et la gestion du risque de contrepartie, le Groupe BNP Paribas a un suivi systématique des garanties sous forme de collatéral reçu et donné tant pour la partie couvrant la valeur de marché des contrats (appel de marge ou *variation margin*) que le risque d'évolution défavorable de ces valeurs de marché en cas de défaut de la contrepartie (marge initiale ou *initial margin*). Le collatéral donné et reçu utilisé dans les contrats dérivés est principalement constitué de cash, et dans une moindre mesure de titres de dettes. L'impact des collatéraux reçus et des conventions-cadres de compensation est présenté dans les états financiers en note 4.q *Compensation des actifs et passifs financiers*.

Dans le cas général, quand la valeur exposée au risque est modélisée en EEPE et pondérée en approche IRBA, la perte en cas de défaut n'est pas ajustée en fonction du collatéral reçu dans la mesure où celui-ci est directement pris en compte dans le calcul de l'*Effective Expected Positive Exposure* (voir partie *Risque de contrepartie bilatéral*).

Les garanties sous forme de collatéral utilisées en méthode standard en réduction de l'EAD s'élèvent à 591 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre 444 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Le tableau ci-dessous présente le détail du collatéral donné et reçu au titre des marges initiales, des appels de marge ainsi que des montants en cash et en titres des opérations de pension et de prêt et emprunt de titres.

#### ► TABLEAU N° 80 : COMPOSITION DU COLLATÉRAL DONNÉ ET REÇU (EU CCR5)

En millions d'euros	31 décembre 2021					
	Collatéral utilisé dans les contrats dérivés				Collatéral utilisé dans les SFT(*)	
	Juste valeur du collatéral reçu		Juste valeur du collatéral donné		Juste valeur du collatéral reçu	Juste valeur du collatéral donné
	Ségrégué	Non ségrégué	Ségrégué	Non ségrégué		
Cash – devise domestique	-	39 060	7 367	51 303	159 717	171 918
Cash – autres devises	-	49 808	1 612	21 339	285 834	255 921
Dettes souveraines – devise domestique	6 423	6 936	11 050	2 887	223 596	200 487
Dettes souveraines – autres devises	4 436	3 496	7 276	4 737	283 668	275 510
Dettes des administrations publiques	53	550	619	-	4 430	3 445
Obligations d'entreprises	6 151	1 795	3 262	387	68 423	70 932
Actions	608	3	-	-	120 869	116 486
Autres	-	9	-	-	166	541
<b>TOTAL</b>	<b>17 671</b>	<b>101 656</b>	<b>31 187</b>	<b>80 654</b>	<b>1 146 703</b>	<b>1 095 239</b>

(\*) Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

En millions d'euros	31 décembre 2020			
	Collatéral utilisé dans les contrats dérivés		Collatéral utilisé dans les SFT(*)	
	Juste valeur du collatéral reçu	Juste valeur du collatéral donné	Juste valeur du collatéral reçu	Juste valeur du collatéral donné
Cash – devise domestique	33 769	55 821	119 551	134 609
Cash – autres devises	20 356	25 194	299 982	249 652
Dettes souveraines – devise domestique	7 015	10 527	203 789	199 955
Dettes souveraines – autres devises	4 823	7 876	262 572	304 567
Dettes entreprises et institutionnelles	11 613	8 337	74 569	86 345
Actions	377	-	102 028	88 594
Autres	183	-	737	772
<b>TOTAL</b>	<b>78 135</b>	<b>107 755</b>	<b>1 063 228</b>	<b>1 064 493</b>

(\*) Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

## EXPOSITION SUR DÉRIVÉS DE CRÉDIT

Le tableau suivant synthétise l'ensemble des montants notionnels et des valeurs de marché des dérivés de crédit du portefeuille de négociation.

### ► TABLEAU N° 81 : EXPOSITION SUR DÉRIVÉS DE CRÉDIT (EU CCR6)

En millions d'euros	31 décembre 2021	
	Protections achetées	Protections vendues
<b>Montant notionnel</b>	<b>520 738</b>	<b>419 740</b>
CDS à signature unique	198 676	160 439
CDS indicels	247 707	189 482
Contrat d'échange sur rendement global	5 958	3 347
Options de crédit	67 752	66 473
Autres dérivés de crédit	644	-
<b>Valeur de marché</b>	<b>(6 963)</b>	<b>6 884</b>
Valeur de marché positive (actif)	861	7 639
Valeur de marché négative (passif)	(7 824)	(755)

En millions d'euros	31 décembre 2020	
	Protections achetées	Protections vendues
<b>Montant notionnel</b>	<b>514 011</b>	<b>422 433</b>
CDS à signature unique	210 280	177 648
CDS indicels	247 590	192 914
Contrat d'échange sur rendement global	2 594	1 052
Options de crédit	53 140	50 818
Autres dérivés de crédit	408	-
<b>Valeur de marché</b>	<b>(7 108)</b>	<b>6 569</b>
Valeur de marché positive (actif)	917	7 416
Valeur de marché négative (passif)	(8 026)	(847)

## EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS

## ► TABLEAU N° 82 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CONTREPARTIE

En millions d'euros	Actifs pondérés			Exigences de fonds propres		
	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variation	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variation
Risque de contrepartie bilatéral (SACCR et IMM)	33 867	34 818	(951)	2 709	2 785	(76)
Contreparties centrales (CCP) <sup>(*)</sup>	2 654	3 333	(678)	212	267	(54)
Risque sur CVA	3 908	2 810	1 098	313	225	88
Autres (méthode simple fondée sur les sûretés financières)	8	-	8	1	-	1
<b>TOTAL</b>	<b>40 437</b>	<b>40 961</b>	<b>(524)</b>	<b>3 235</b>	<b>3 277</b>	<b>(42)</b>

(\*) Risque de contrepartie lié aux activités de compensation.

## ► TABLEAU N° 83 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CONTREPARTIE (EU CCR7)

► Variation du 4<sup>e</sup> trimestre 2021

En millions d'euros	Actifs pondérés risque de contrepartie		Exigences de fonds propres risque de contrepartie	
	Total	dont méthode du modèle interne	Total	dont méthode du modèle interne
<b>30 septembre 2021</b>	<b>42 262</b>	<b>31 531</b>	<b>3 381</b>	<b>2 522</b>
Volume des actifs	(1 852)	(1 535)	(148)	(123)
Qualité des actifs	(774)	(452)	(62)	(36)
Mise à jour des modèles	(26)	(281)	(2)	(23)
Méthodologie et réglementation	-	-	-	-
Acquisitions et cessions	600	600	48	48
Variation des taux de change	(19)	0	(2)	0
Autres	245	1 766	20	167
<b>31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>40 437</b>	<b>31 629</b>	<b>3 235</b>	<b>2 556</b>

## ► Variation de l'exercice 2021

En millions d'euros	Actifs pondérés risque de contrepartie		Exigences de fonds propres risque de contrepartie	
	Total	dont méthode du modèle interne	Total	dont méthode du modèle interne
<b>31 décembre 2020</b>	<b>40 961</b>	<b>33 164</b>	<b>3 277</b>	<b>2 653</b>
Volume des actifs	3	1 017	0	81
Qualité des actifs	(2 163)	(1 372)	(173)	(110)
Mise à jour des modèles	1 372	(506)	110	(40)
Méthodologie et réglementation	(4)	(4)	0	0
Acquisitions et cessions	1 282	600	103	48
Variation des taux de change	(20)	1	(2)	0
Autres	(994)	(1 270)	(80)	(76)
<b>31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>40 437</b>	<b>31 629</b>	<b>3 235</b>	<b>2 556</b>

La variation des actifs pondérés du risque de contrepartie en 2021 s'explique principalement par une baisse de 2 milliards d'euros induite par l'amélioration des paramètres de risque, compensée par une hausse de 1 milliard d'euros en lien avec la mise à jour des modèles.

## 5.7 Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché, que ces derniers soient directement observables ou non.

Les paramètres de marché observables sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change, les cours des valeurs mobilières et des matières premières négociables (que le prix soit directement coté ou obtenu par référence à un actif similaire), le prix de dérivés sur un marché organisé ainsi que tous les paramètres qui peuvent être induits de cotations de marché comme les taux d'intérêt, les spreads de crédit, les volatilités ou les corrélations implicites ou d'autres paramètres similaires.

Les paramètres non observables sont ceux fondés sur des hypothèses de travail comme les paramètres contenus dans les modèles ou basés sur des analyses statistiques ou économiques qui ne sont pas vérifiables sur le marché.

Dans les portefeuilles de négociation obligataire, les instruments de crédit sont valorisés sur la base des taux obligataires et des spreads de crédit, lesquels sont considérés comme des paramètres de marché au même titre que les taux d'intérêt ou les taux de change. Le risque sur le crédit de l'émetteur de l'instrument est ainsi un composant du risque de marché, appelé risque émetteur.

L'absence de liquidité est un facteur important de risque de marché. En cas de restriction ou de disparition de la liquidité, un instrument ou un actif marchand peut ne pas être négociable ou ne pas l'être à sa valeur estimée, par exemple du fait d'une réduction du nombre de transactions, de contraintes juridiques ou encore d'un fort déséquilibre de l'offre et de la demande de certains actifs.

Le risque relatif aux activités bancaires recouvre le risque de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaire.

Le risque de marché est présenté dans cette section en deux parties :

- le risque de marché relatif aux activités de négociation composées de titres négociables et de contrats dérivés ;
- le risque relatif aux activités bancaires qui recouvre le risque de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaire.

## EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS

► **TABLEAU N° 84 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE MARCHÉ**

En millions d'euros	Actifs pondérés			Exigences de fonds propres		
	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variation	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variation
Approche du modèle interne	22 472	23 114	(643)	1 798	1 849	(51)
Approche standard	918	1 042	(124)	73	83	(10)
Positions de titrisation du portefeuille de négociation	1 450	1 054	396	116	84	32
<b>TOTAL</b>	<b>24 839</b>	<b>25 210</b>	<b>(371)</b>	<b>1 987</b>	<b>2 017</b>	<b>(30)</b>

Au sein du Groupe BNP Paribas, le risque de marché est principalement traité en approche du modèle interne.

Au 31 décembre 2021, les actifs pondérés du risque de marché ont baissé, en lien principalement avec l'évolution de la VaR au premier semestre et avec la baisse du facteur de multiplication de VaR et SVaR par rapport au 31 décembre 2020.



► **TABLEAU N° 85 : RISQUE DE MARCHÉ – APPROCHE DU MODÈLE INTERNE (EU MR2-A)**

En millions d'euros	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
<b>1 VaR<sup>(*)</sup> (maximum 1.a et 1.b)</b>	<b>4 541</b>	<b>363</b>	<b>6 974</b>	<b>558</b>
1.a VaR du jour précédent		102		172
Moyenne des VaR quotidiennes sur chacun des 60 jours ouvrables précédents × coefficient multiplicateur		363		558
<b>2 SVaR<sup>(*)</sup> (maximum entre 2.a et 2.b)</b>	<b>14 434</b>	<b>1 155</b>	<b>12 198</b>	<b>976</b>
2.a Dernière SVaR disponible		328		289
Moyenne des SVaR quotidiennes sur chacun des 60 jours ouvrables précédents × coefficient multiplicateur		1 155		976
<b>3 IRC<sup>(**)</sup> (maximum entre 3.a et 3.b)</b>	<b>2 778</b>	<b>222</b>	<b>3 268</b>	<b>261</b>
3.a Dernière mesure		186		238
3.b Moyenne de la valeur d'IRC sur les 12 semaines précédentes		222		261
<b>4 CRM<sup>(***)</sup> (maximum entre 4.a, 4.b et 4.c)</b>	<b>719</b>	<b>57</b>	<b>675</b>	<b>54</b>
4.a Dernière mesure		45		44
4.b Moyenne de la valeur de CRM sur les 12 semaines précédentes		57		54
4.c 8 % de l'exigence de fonds propres en approche standard sur la valeur de CRM la plus récente		41		35
<b>6 TOTAL</b>	<b>22 472</b>	<b>1 797</b>	<b>23 114</b>	<b>1 849</b>

(\*) Les chiffres de VaR, de SVaR et d'IRC intègrent l'ensemble des éléments pris en compte dans le calcul des actifs pondérés.

(\*\*) Incremental Risk Charge.

(\*\*\*) Comprehensive Risk Measure.

Le risque de marché traité en approche standard correspond au risque de marché de quelques entités du Groupe non couvertes par les modèles internes. Le risque de change et le risque en matières premières sont

déterminés selon l'approche standard pour le portefeuille bancaire (voir partie *Risque de marché relatif aux activités bancaires* de la section 5.7).

► **TABLEAU N° 86 : RISQUE DE MARCHÉ – APPROCHE STANDARD (EU MR1)**

En millions d'euros	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
<b>Contrats fermes</b>				
1 Risque sur taux d'intérêt (général et spécifique)	350	28	337	27
2 Risque sur actions (général et spécifique)	0	0	0	-
3 Risque de change	552	44	675	54
4 Risque en matières premières	0	0		
<b>Options</b>				
7 Méthode par scénarios	16	1	30	2
<b>8 Positions de titrisations (risque spécifique)</b>	<b>1 450</b>	<b>116</b>	<b>1 054</b>	<b>84</b>
<b>9 TOTAL</b>	<b>2 367</b>	<b>189</b>	<b>2 096</b>	<b>168</b>

► **TABLEAU N° 87 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE MARCHÉ PAR TYPE D'EFFETS (EU MR2-B)**

► **Variation du 4<sup>e</sup> trimestre 2021**

En millions d'euros		VaR	SVaR	IRC <sup>(*)</sup>	CRM <sup>(**)</sup>	Approche standard	Total actifs pondérés	Total exigences de fonds propres
<b>1</b>	<b>30 septembre 2021</b>	<b>4 557</b>	<b>12 987</b>	<b>3 054</b>	<b>608</b>	<b>2 261</b>	<b>23 466</b>	<b>1 877</b>
2.a	Volume des actifs	348	2 263	(151)	(87)	289	2 663	213
2.b	Qualité des actifs	(93)	(627)	80	198	-	(442)	(35)
3	Modèle	(265)	(173)	(185)	-	-	(623)	(50)
4	Méthodologies	-	-	-	-	-	-	-
5	Acquisitions et cessions	-	-	-	-	-	-	-
6	Change	-	-	-	-	-	-	-
7	Autres	(7)	(15)	(19)	0	(183)	(224)	(18)
<b>8</b>	<b>31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>4 541</b>	<b>14 434</b>	<b>2 778</b>	<b>719</b>	<b>2 367</b>	<b>24 839</b>	<b>1 987</b>

(\*) Incremental Risk Charge.

(\*\*) Comprehensive Risk Measure.

► **Variation sur l'exercice 2021**

En millions d'euros		VaR	SVaR	IRC <sup>(*)</sup>	CRM <sup>(**)</sup>	Approche standard	Total actifs pondérés	Total exigences de fonds propres
<b>1</b>	<b>31 décembre 2020</b>	<b>6 974</b>	<b>12 198</b>	<b>3 268</b>	<b>675</b>	<b>2 096</b>	<b>25 210</b>	<b>2 017</b>
2.a	Volume des actifs	1 191	2 810	(103)	(522)	352	3 727	298
2.b	Qualité des actifs	(3 340)	(309)	53	566	-	(3 030)	(242)
3	Modèle	(257)	(216)	(203)	-	-	(676)	(54)
4	Méthodologies	-	-	-	-	-	-	-
5	Acquisitions et cessions	-	-	-	-	(6)	(6)	0
6	Change	-	-	-	-	-	-	-
7	Autres	(27)	(48)	(237)	0	(74)	(386)	(31)
<b>8</b>	<b>31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>4 541</b>	<b>14 434</b>	<b>2 778</b>	<b>719</b>	<b>2 367</b>	<b>24 839</b>	<b>1 987</b>

(\*) Incremental Risk Charge.

(\*\*) Comprehensive Risk Measure.

La variation des actifs pondérés du risque de marché entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020 s'explique principalement par :

- une hausse liée à l'activité de 3,7 milliards d'euros ;
- une baisse de 3,0 milliards d'euros induite par l'amélioration des paramètres de risque ;
- une diminution de 0,7 milliard d'euros consécutivement à la baisse du facteur de multiplication de VaR et SVaR et IRC.

## RISQUE DE MARCHÉ RELATIF AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

### INTRODUCTION

Le risque de marché s'exprime principalement dans le cadre des activités de négociation réalisées par les métiers du pôle Corporate and Institutional Banking (CIB), principalement au sein de Global Markets, et recouvre différentes natures de risque définies de la manière suivante :

- le risque de taux d'intérêt traduit le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations de taux d'intérêt ;
- le risque de change traduit le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations des cours des monnaies ;
- le risque « action » résulte des variations de prix de marché des actions. Il résulte non seulement des variations de prix et de volatilité des actions elles-mêmes, mais aussi des variations de prix des indices sur actions ;
- le risque « matières premières » résulte des variations de prix de marché des matières premières. Il résulte non seulement des variations de prix et de volatilité des matières premières elles-mêmes, mais aussi des variations de prix des indices sur matières premières ;
- le risque de spread de crédit résulte de la variation de la qualité de crédit d'un émetteur et se traduit par les variations de coût d'achat de la protection sur cet émetteur ;
- les produits optionnels portent intrinsèquement un risque de volatilité et de corrélation, dont les paramètres peuvent être déduits des prix observables d'options traitées dans un marché actif.

Les activités de négociation de BNP Paribas et de ses filiales sont directement liées aux relations économiques avec les clients des métiers, ou indirectement dans le cadre d'une activité de teneur de marché.

### ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES DE MARCHÉ

L'organisation du contrôle des risques de marché vise à définir les dispositifs de suivi de ces risques et à contrôler la valorisation des produits financiers, tout en garantissant l'indépendance des fonctions de contrôle par rapport aux métiers.

Au sein de la fonction RISK du Groupe, la mission du suivi des risques de marché est assurée par trois départements :

- RISK Global Markets (RISK GM) couvre les activités de marché de Global Markets ;
- Enterprise Risk Architecture (ERA – RISK ALMT) couvre les activités de l'ALM Treasury ;
- RISK International Retail Banking (RISK IRB) couvre les activités de marché de l'International Retail Banking.

Cette mission consiste à définir, mesurer et analyser les sensibilités et facteurs de risque, ainsi qu'à mesurer et contrôler la *Value at Risk* (VaR), qui est l'indicateur global de perte potentielle. RISK s'assure que l'activité reste dans le cadre des limites approuvées par les différents Comités et se charge d'approuver les nouvelles activités et les transactions importantes, de revoir et d'approuver les modèles de valorisation des positions et enfin, de réaliser une revue mensuelle des paramètres de marché (MAP Review) en partenariat avec les équipes de valorisation et de contrôle des risques (V&RC).

Le suivi des risques de marché et de la valorisation est structuré autour de plusieurs instances formelles :

- le Financial Market Risk Committee (FMRC) est le principal Comité gouvernant les risques liés aux activités de marchés de capitaux (Capital Markets). Il a pour mission d'aborder de façon cohérente les problématiques de risques de marché et de contrepartie. Le FMRC suit l'évolution des principales expositions et les risques de stress et fixe les limites de négociation de haut niveau. Le Comité se réunit en principe une fois par mois. Il est présidé soit par le Directeur Général du Groupe, soit par un Directeur Général adjoint de la Banque ;
- le Product and Financial Control Committee (PFC) est le Comité d'arbitrage et de décision des sujets de valorisation des instruments financiers. Ce Comité trimestriel examine les conclusions de CIB Financial Control sur l'efficacité des contrôles et les travaux d'amélioration, ainsi que la fiabilité du processus de valorisation et de détermination des résultats des opérations de marché. Il est présidé par le Directeur Financier du Groupe et réunit les Directeurs de la fonction Finance – Comptabilité, de CIB et de RISK ;
- au niveau « métier », un Valuation Review Committee (VRC) se réunit mensuellement pour examiner et statuer sur les résultats des revues de paramètres de marché (MAP Review) ainsi que sur l'évolution des réserves. Ce Comité arbitre en cas de désaccord entre le métier et les fonctions de contrôle. Ce Comité est présidé par le responsable trader senior, et comprend des représentants du trading, de RISK, de l'équipe valorisation et de contrôle des risques (V&RC) de CIB et de la fonction Finance. Tout différend est arbitré par le PFC ;
- le Valuation Methodology Committee (VMC) se réunit chaque trimestre, par ligne de métier, pour assurer le suivi des approbations et de la revue des modèles, vérifier la mise en œuvre des recommandations pertinentes et présenter les améliorations apportées à la gouvernance des modèles. Ce Comité est présidé par RISK GM, et comprend des représentants de la négociation, de la recherche, de l'équipe de valorisation et de contrôle des risques (V&RC) de CIB et de la fonction Finance. Tout différend peut être escaladé au PFC qui peut prendre une décision d'arbitration.

Dans le cadre de la norme BCBS 239 (Principes aux fins de l'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques) par le Comité de Bâle, un processus de rapprochement trimestriel permet de s'assurer que l'ensemble du portefeuille de négociation des systèmes Front Office est correctement représenté dans les systèmes des fonctions RISK et FINANCE du Groupe, et en particulier :

- du respect de la frontière entre les activités de négociation et les activités bancaires ;
- de l'exhaustivité du modèle interne de risque de marché : à chaque portefeuille et entité engendrant du risque de marché relatif aux activités de négociation correspond une exigence de fonds propres.

Ce processus trimestriel est structuré sous la responsabilité de l'Effective Coverage of Portfolios Committee qui valide les résultats de la réconciliation, des actions de correction et de prévention entreprises consécutivement aux éventuels écarts constatés.

## CONTRÔLE DES VALORISATIONS

Les instruments financiers qui font partie du portefeuille de négociation prudentiel sont évalués et comptabilisés en valeur de marché ou de modèle par résultat, conformément aux normes comptables applicables. Tel peut également être le cas d'instruments financiers classés dans le portefeuille bancaire.

Le contrôle de la valorisation des portefeuilles est décrit dans le cadre de la Charte des responsabilités de valorisation, qui a défini la répartition des responsabilités. Ces politiques et pratiques de gouvernance s'appliquent aussi à toutes les activités d'ALM Treasury.

En complément à la charte, des directives spécifiques détaillent les contrôles de valorisation. Les principaux processus dont l'ensemble constitue le dispositif de gouvernance des contrôles de la valorisation sont décrits ci-après.

### Contrôle de l'enregistrement comptable des transactions

La responsabilité de ce contrôle incombe au middle-office. Toutefois, les opérations les plus complexes sont vérifiées par RISK.

### Market Parameter (MAP) Review – Vérification indépendante des prix

La vérification des prix est gérée conjointement par les équipes de valorisation et de contrôle des risques (V&RC) et RISK qui assurent des contrôles quotidiens sur les paramètres les plus liquides et une vérification mensuelle formelle de l'ensemble des données utilisées. Les types de paramètres contrôlés par V&RC sont précisément définis s'agissant principalement de paramètres directement comparables à des données externes (cours des titres, paramètres de marché classiques), avec ou sans recours à des prestataires spécialisés fournissant des prix de consensus. La fonction RISK du Groupe contrôle pour sa part les méthodes de valorisation et les paramètres les plus complexes qui dépendent étroitement du modèle retenu.

Les principes généraux de revue des paramètres de marché sont décrits dans la Charte des responsabilités de valorisation, et dans les procédures spécialisées telles que *Global Marking and Independent Price Verification Policy* et *MAP Review Principles* ; les méthodologies spécifiques le sont dans des documents (MAP Books) structurés par ligne de produits et mis à jour régulièrement. Les responsabilités de RISK et de V&RC sont définies pour chaque étape et les conclusions des revues des paramètres de marché consignées dans les documents de résultats des revues MAP.

La revue des paramètres de marché se traduit par des ajustements de valorisation communiqués au middle-office pour enregistrement en comptabilité. Les résultats sont communiqués à la Direction du métier au cours des Valuation Review Committees (VRC). L'avis des fonctions de contrôle prévaut, et tout différend significatif et persistant est porté devant le PFC.

### Homologation et revue des modèles

La gouvernance des contrôles des modèles est décrite dans la Politique de contrôle des méthodologies de valorisation (*Valuation Methodology Control Policy*, ou VMCP).

Les analystes quantitatifs du front-office conçoivent et proposent les méthodologies utilisées pour la valorisation des produits et le calcul des mesures de risques utilisées par la suite pour la prise de décisions de négoce. La recherche et l'équipe des systèmes d'information sont alors responsables de la mise en œuvre de ces modèles.

Le contrôle indépendant des modèles de valorisation est du ressort de RISK et porte sur les éléments suivants :

- la validation des modèles, à l'issue de laquelle une décision formelle d'approbation ou de rejet du modèle est prise, y compris à la suite de toute modification de la méthodologie de valorisation appelée « Événement du modèle de valorisation ». Dans tous les cas, les décisions d'approbation sont prises par un analyste RISK senior dans une instance dédiée du VMC. La revue exigée par la décision d'homologation peut être ponctuelle ou complète ; dans ce dernier cas, les motifs et les conditions de l'approbation sont détaillés dans un document d'homologation du modèle ;
- la revue des modèles peut être menée dès sa conception (liée à une homologation) ou pendant la durée de vie d'un modèle (réévaluation) ; elle consiste en une enquête sur la pertinence du modèle utilisé pour valoriser certains produits dans un contexte de marché donné ;
- le contrôle de l'utilisation et de la mise en place de modèles consiste en un contrôle continu du paramétrage et de la configuration des modèles, mais aussi de l'adéquation des produits au modèle utilisé.

### Calcul des réserves et autres ajustements de valorisation

RISK définit et calcule des « réserves ». Celles-ci sont des ajustements de la valeur de marché ou de modèle impactant à la fois la valorisation comptable et les fonds propres prudentiels. Les réserves peuvent être considérées, selon les cas, comme une mesure des coûts de clôture d'une position ou comme une prime pour des risques ne pouvant être diversifiés ou couverts adéquatement.

Les réserves couvrent principalement :

- le risque de liquidité et les spreads de *bid/offer* ;
- les incertitudes liées au choix du modèle ou aux paramètres de marché ;
- la réduction des risques pour lesquels aucune couverture ne peut être mise en place (lissage du *pay-off* des options digitales ou à barrière).

Une politique générale d'ajustement des valorisations a été définie. Les méthodologies relatives aux réserves sont documentées pour chaque ligne de produit par RISK et ces documentations sont régulièrement mises à jour. L'analyse des variations des réserves fait l'objet d'un rapport mensuel au VRC.

Les méthodologies relatives aux réserves sont améliorées régulièrement et tout changement constitue un événement de modèle de valorisation. Les améliorations apportées aux réserves sont généralement le fruit de la revue ou du calibrage d'un modèle en fonction des informations issues du marché durant le processus de revue des paramètres de marché.

Des ajustements additionnels de valorisation (*Additional Valuation Adjustments – AVA*) sont calculés selon le Règlement délégué (UE) n° 2016/101.

Ce Règlement délégué complète, par des normes techniques de réglementation, les exigences de l'article 105 de la CRR relatif à la valorisation prudente des instruments financiers du portefeuille de négociation, et précise que le périmètre d'application de ces exigences porte sur l'ensemble des instruments mesurés visés par l'article 34 de la CRR, et ce proportionnellement à la modification de l'évaluation comptable qui affecte les fonds propres de base de catégorie 1.

Les normes techniques de réglementation établissent des définitions ainsi qu'un cadre de mesure et de contrôle pour les différents éléments d'incertitude d'évaluation qui doivent être pris en considération lors de l'évaluation prudente au titre de l'article 105. Elles établissent aussi un niveau cible de certitude qui doit être atteint pour l'évaluation, l'établissement devant avoir la certitude, à 90 % d'intervalle de confiance, que le prix de liquidation des instruments sera plus favorable que la valeur prudente.

Pour les fins d'application de ces exigences, sont d'abord définis des ajustements prudents unitaires appelés *Prudent Valuation Adjustment* (PVA). Ces ajustements correspondent à différentes natures de risques ou coûts pouvant donner lieu à des coûts de sortie, par rapport à la valeur de milieu de marché (ou valeur attendue). Les principales catégories sont le coût de liquidation, le risque lié à l'incertitude sur les prix de marché, le risque de concentration et le risque de modèle. Les ajustements PVA sont calculés pour chaque exposition, de manière granulaire.

À partir de ces PVA, BNP Paribas calcule, pour chacune des expositions et chacune des natures de risque, les montants d'ajustements de valeur additionnels (AVA) qui seraient éventuellement nécessaires, au-delà des réserves déjà prises en compte dans la valorisation comptable au titre de la même exposition et nature de risque, pour atteindre le niveau de certitude cible.

Le calcul des AVA intègre pour certaines natures de risque un effet de diversification. Il reflète le fait que le montant des ajustements additionnels nécessaires au titre de l'ensemble des positions est inférieur à la somme des ajustements additionnels qui seraient requis pour les positions ou risques considérés individuellement.

Les montants d'AVA sont traités en déduction des fonds propres de base de catégorie 1.

### Day-one profit or loss

Certaines transactions sont valorisées avec des paramètres considérés comme non observables. Les normes comptables prescrivent de différer la comptabilisation d'un éventuel résultat initial (*day-one profit or loss*) lorsque de tels paramètres sont utilisés. La marge nette de réserves ainsi différée est comptabilisée en résultat au prorata du temps sur la durée anticipée de transaction ou d'indobservabilité des paramètres.

RISK est associé à la fonction Finance, aux middle-offices et aux métiers dans le processus d'identification et de traitement de ces éléments de résultat, afin de déterminer si un type de paramètre ou de transaction est observable ou non, conformément aux règles d'observabilité, par ailleurs dûment documentées et validées en Valuation Methodology Committee.

L'impact sur le compte de résultat du report initial de résultat est calculé par le middle-office ou les équipes de la fonction Finance selon le périmètre.

Le traitement comptable de la marge différée est précisé dans la note annexe 1.e.10 des états financiers.

## EXPOSITION AU RISQUE DE MARCHÉ

Le risque des activités de marché est analysé en premier lieu par une mesure systématique des sensibilités des portefeuilles aux différents paramètres de marché. Ces mesures de sensibilité faites à différents niveaux d'agrégation des positions sont comparées aux limites fixées préalablement.

### Mise en place du suivi du risque et fixation des limites

Le Groupe utilise un système intégré pour suivre les positions du portefeuille de négociation au quotidien et gérer le calcul de la *Value at Risk* (VaR). Ce système permet le suivi de la VaR, mais également du détail des positions ainsi que des sensibilités aux paramètres de marché selon divers critères (devise, produit, contrepartie, etc.). En outre, il permet d'inclure les limites de négoce, les réserves et les tests de résistance.

Le cadre actuel de définition et de gestion des limites s'établit sur trois niveaux de délégation d'importance décroissante : la délégation la plus haute est celle du FMRC, suivie de celle du Responsable du métier, suivie enfin de celle du Responsable d'un portefeuille de négociation. Des changements de limites peuvent être accordés de façon temporaire ou définitive, et leur autorisation dépend du niveau de délégation de la limite concernée selon la procédure en vigueur. Des mécanismes d'arbitrage hiérarchique sont en place pour s'assurer que le point de vue indépendant de la fonction RISK sur les limites est entendu.

### Analyse des risques clés et reporting destiné à la Direction Générale

RISK matérialise ses analyses de risque par la production de rapports de synthèse et tableaux de bord destinés à la Direction Générale et au Responsable des lignes de métier (limites, suivi de la VaR, analyse des risques clés...). Le reporting et la diffusion des principaux rapports de synthèse sur le risque sont assurés par l'équipe MCL PAC (*Market, Counterparty and Liquidity Portfolio Analysis and Capital*) au sein de RISK.

Le reporting est articulé autour des analyses suivantes :

- rapports hebdomadaires (*Main Position reports*) par activité (dérivés actions, matières premières, crédits G10, devises et marchés locaux) destinés principalement aux responsables des lignes de métier. Ces rapports proposent une synthèse de l'ensemble des positions, ainsi que des points devant faire l'objet d'une attention particulière ;
- rapports mensuels locaux *bottom-up* de tests de résistance pour la Direction Générale indiquant les principales concentrations de risque à travers le monde ;
- rapports complémentaires pour le FMRC, intégrant une synthèse des événements de marché et de risque ainsi qu'un résumé du risque de contrepartie global, l'évolution de la VaR/VaR stressée, des résumés sur le test de résistance des risques de marché et de contrepartie et l'évolution des capitaux, le backtesting du risque de contrepartie et de marché ;
- tableaux de bord des risques géographiques et globaux ;
- rapports sur les ajustements de valorisation du portefeuille de négociation, notamment concernant leur sensibilité aux paramètres de marché et aux paramètres du risque de contrepartie (CVA).

### Value at Risk (VaR)

La VaR est un indicateur statistique qui indique la perte potentielle maximale qu'un portefeuille pourra subir à un horizon de temps donné, avec un intervalle de confiance donné, dans des conditions de marché normales. Elle peut être dépassée dans certains cas, notamment en cas de conditions de marché exceptionnelles.

La méthodologie de calcul de la VaR du Groupe se fonde sur un modèle interne validé par les autorités de supervision bancaire. Elle vise à calculer de manière précise la *Value at Risk* sur un jour avec un niveau de confiance de 99 %.

Le calcul de la VaR se base sur la méthode dite de Monte-Carlo qui comporte non seulement des simulations qui suivent des lois normales ou log-normales, mais qui tient compte par ailleurs de la non-normalité souvent observée sur les marchés financiers et de la corrélation entre les facteurs de risque. La simulation Monte-Carlo se base sur les données de marché historiques équipondérées sur une période glissante d'un an et actualisées chaque quinzaine.

Les principaux facteurs pris en compte dans la simulation sont les suivants : taux d'intérêt, spreads de crédit, taux de change, cours des actions, prix des matières premières et volatilités associées. Les variations des facteurs de risques sont proportionnelles (cours, volatilités, CDS spreads) ou absolues (taux sauf OIS, spreads, taux de repo, corrélations).

La méthode de valorisation utilisée varie en fonction non pas du produit, mais du type de risque étudié. Les méthodes employées se fondent soit sur la sensibilité aux paramètres de marché, soit sur une réévaluation totale basée sur des interpolations des valeurs afin d'incorporer à la fois les effets linéaires et, en particulier pour les instruments dérivés, les effets non linéaires. Dans les deux cas, BNP Paribas calcule le risque général et spécifique dans son ensemble, en prenant en compte l'effet de diversification via la corrélation entre les paramètres de marché.

Les algorithmes, méthodologies et séries d'indicateurs sont revus et améliorés régulièrement afin de s'adapter à l'évolution des marchés de capitaux.

Le périmètre du modèle interne de BNP Paribas couvre la majorité des activités des marchés de capitaux (Global Markets, BNP Paribas Securities Services, ALM Treasury). À titre indicatif, le risque de marché calculé sur la base de la méthode standard représente moins de 5 % (hors positions de titrisations du portefeuille de négociation) de l'ensemble des exigences de fonds propres pour risque de marché du Groupe BNP Paribas au 31 décembre 2021, en incluant le risque de change.

La VaR est une mesure qui ne tient pas compte des pertes au-delà de l'intervalle de confiance et ne s'applique pas aux pertes liées aux mouvements de marché intraday. D'autres mesures de risques, telles que la VaR stressée (SVaR), l'IRC ou le CRM, viennent compléter le dispositif de surveillance et de gestion des risques de marché du Groupe BNP Paribas.

### Évolution de la VaR (1 jour, 99 %)

Les VaR présentées ci-dessous sont établies sur la base du modèle interne, elles correspondent aux mesures prises en compte dans le cadre de la surveillance des limites de marché. Elles portent sur une période d'un jour avec un intervalle de confiance de 99 %.

La VaR moyenne de l'exercice 2021 sur le périmètre BNP Paribas ressort à 38 millions d'euros (avec un minimum de 25 millions d'euros et un maximum de 68 millions d'euros) après prise en compte de l'effet des compensations entre différentes natures de risque (- 42 millions d'euros). La VaR se décompose comme suit :

#### ► TABLEAU N° 88 : VALEUR EN RISQUE (1 JOUR, 99 %) [Audité]

En millions d'euros	Exercice 2021				Exercice 2020	
	Minimum <sup>(*)</sup>	Moyenne	Maximum <sup>(*)</sup>	Dernière mesure	Moyenne	Dernière mesure
Risque de taux	16	25	55	18	30	28
Risque de crédit	7	14	27	7	23	21
Risque de change	5	9	16	5	12	13
Risque de prix attaché aux actions	13	21	42	16	23	30
Risque de prix attaché aux matières premières	5	11	24	10	6	13
Effet des compensations <sup>(*)</sup>		(42)		(29)	(49)	(58)
<b>TOTAL DE LA VALEUR EN RISQUE</b>	<b>25</b>	<b>38</b>	<b>68</b>	<b>27</b>	<b>45</b>	<b>47</b>

(\*) Les minima et maxima dans le tableau ci-dessus sont calculés indépendamment par nature de risque (y compris à l'égard de la Valeur en Risque). Ainsi les minima et maxima par nature de risque n'étant pas nécessairement observés à la même date, les effets de compensation minima/maxima ne sont pas considérés comme pertinents. Par ailleurs, pour les minima et maxima, le total de la VaR ne peut être lu comme une addition de la VaR par type de risque.

(\*\*) Pour les minima et maxima, le total de la VaR ne peut être lu comme une addition de la VaR par type de risque.

La VaR (1 jour, 99 %) a baissé fortement au premier semestre avec la sortie progressive de la période de référence des pics de volatilité liés au déclenchement de la crise sanitaire.

### Backtesting de la VaR

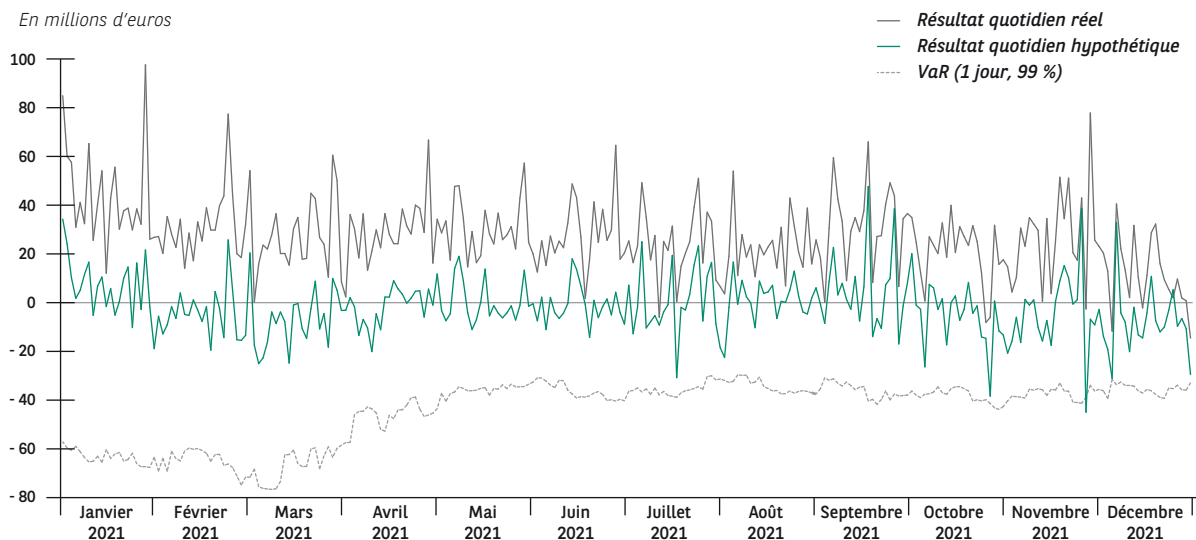
RISK évalue constamment la pertinence du modèle interne au moyen de différentes techniques. Celles-ci incluent notamment une comparaison régulière et sur une longue période entre les pertes quotidiennes constatées dans les activités de marché et la VaR (1 jour).

Ce backtesting consiste à comparer la VaR quotidienne du portefeuille de négociation avec le résultat réel généré, à l'exception des frais et des commissions. Conformément à la réglementation, BNP Paribas

complète ce dispositif (« backtesting réel ») par une comparaison de la VaR quotidienne et du résultat « hypothétique » généré par le portefeuille de négociation (« backtesting hypothétique »). Le résultat « hypothétique » reprend l'ensemble des composantes du résultat réel calculé sur les positions de la veille en intégrant uniquement l'évolution des paramètres de marché. Un événement de backtesting est déclaré lorsqu'une perte, réelle ou hypothétique, dépasse le montant de VaR quotidienne. L'intervalle de confiance retenu pour le calcul de la VaR quotidienne est de 99 %, ce qui correspond d'un point de vue théorique, à l'observation de deux à trois événements par an.

Le nombre d'événements est calculé au moins trimestriellement et est égal au plus élevé du nombre de dépassements pour les variations hypothétiques et effectives de la valeur du portefeuille.

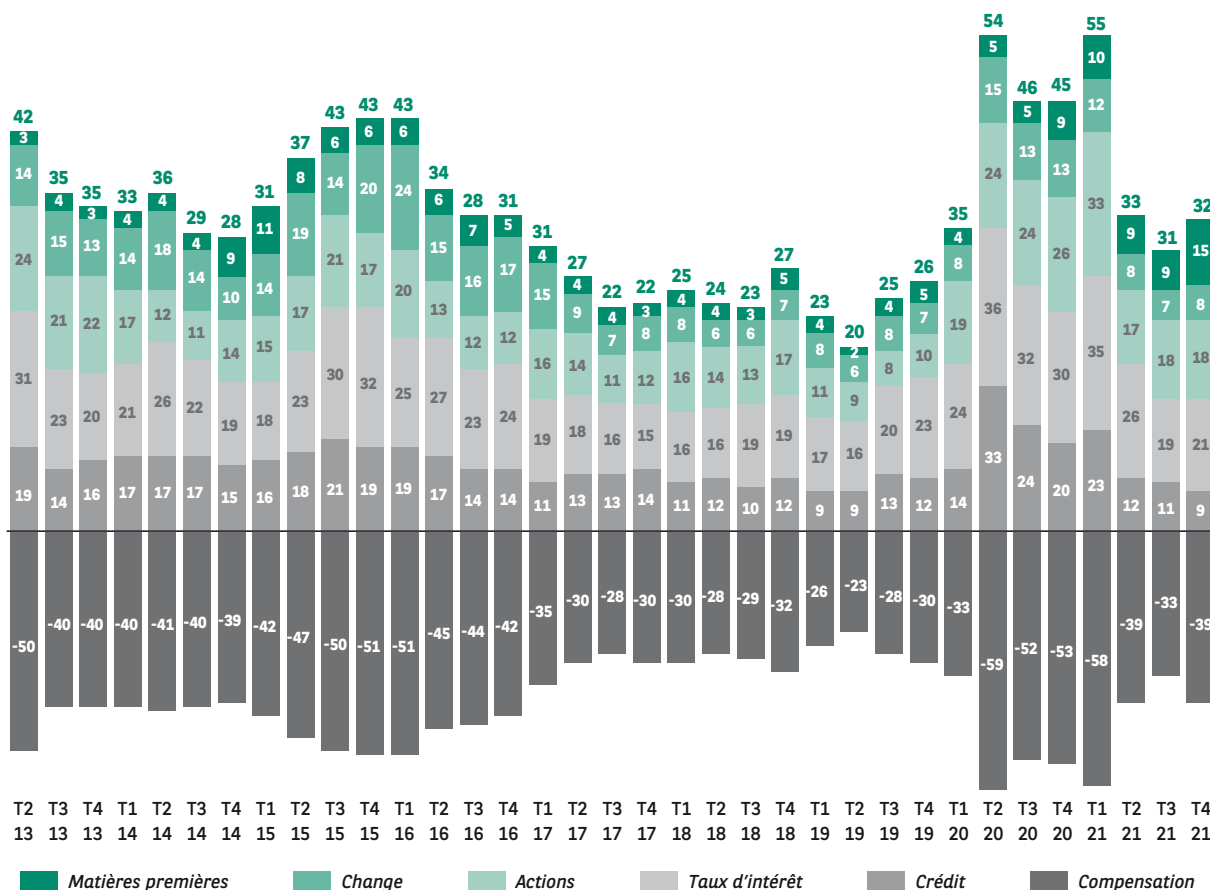
► **GRAPHIQUE N° 11 : COMPARAISON ENTRE LA VaR (1 JOUR, 99 %) ET LE RÉSULTAT QUOTIDIEN DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (EU MR4)**



En 2021, un événement de backtesting hypothétique de niveau Groupe a été constaté (aucun événement de backtesting réel n'a été observé) le 26 novembre 2021. Cette perte hypothétique liée aux activités de dérivés de crédit résulte d'un mouvement de baisse extrême des spreads des CDS entre le 26 et le 29 en raison de nouvelles rassurantes sur le variant Omicron.

**Évolution trimestrielle de la VaR**

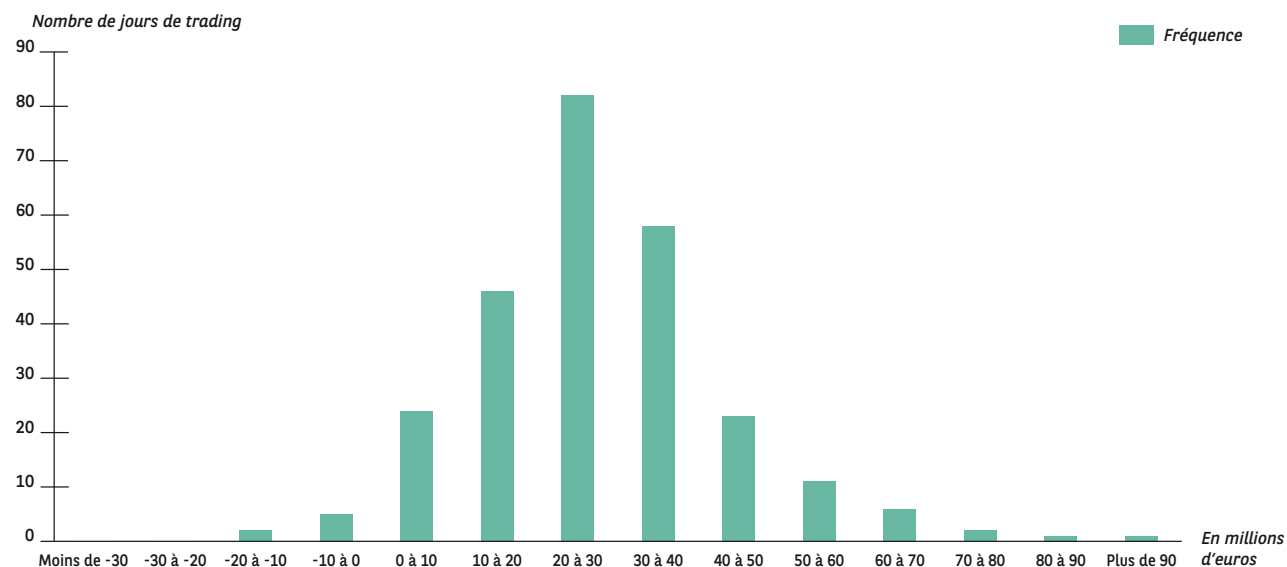
► **GRAPHIQUE N° 12 : ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DE LA VaR (1 JOUR, 99 %)**



### Répartition des résultats quotidiens

L'histogramme suivant présente la distribution du résultat quotidien réel des activités de négociation de BNP Paribas, incluant le résultat intrajournalier, les frais et les commissions. Il indique le nombre de jours de trading durant lesquels le résultat a atteint chacun des niveaux indiqués sur l'axe des abscisses en millions d'euros.

#### ► GRAPHIQUE N° 13 : DISTRIBUTION DES RÉSULTATS RÉELS QUOTIDIENS DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION



Les activités de négociation génèrent un résultat réel positif pour 97 % du nombre de jours de trading en 2021 (contre 92 % en 2020).

### Évolution de la VaR (10 jours, 99 %)

Les VaR présentées ci-dessous sont établies sur la base du modèle interne paramétré conformément à la méthode préconisée par les superviseurs bancaires internationaux pour estimer les montants exposés au risque. Elles correspondent aux mesures prises en compte dans le cadre de la

surveillance des limites de marché. Elles portent sur des périodes de 10 jours avec un intervalle de confiance de 99 % extrapolées à partir des montants de VaR 1 jour au même intervalle de confiance en multipliant par un facteur égal à la racine carrée de 10.

La VaR (10 jours, 99 %) moyenne de l'exercice 2021 sur le périmètre BNP Paribas ressort à 119 millions d'euros (avec un minimum de 79 millions d'euros et un maximum de 214 millions d'euros) après prise en compte de l'effet des compensations entre les différentes natures de risque (- 132 millions d'euros). Elle s'analyse comme suit :

#### ► TABLEAU N° 89 : VALEUR EN RISQUE (10 JOURS, 99 %) [Audité]

En millions d'euros	Exercice 2021				Exercice 2020	
	Minimum <sup>(*)</sup>	Moyenne	Maximum <sup>(*)</sup>	Dernière mesure	Moyenne	Dernière mesure
Risque de taux	50	79	175	57	96	90
Risque de crédit	22	43	84	22	72	67
Risque de change	16	28	49	17	39	40
Risque de prix attaché aux actions	42	67	133	50	73	94
Risque de prix attaché aux matières premières	14	35	75	31	17	41
Effet des compensations <sup>(*)</sup>		(132)		(92)	(155)	(184)
<b>TOTAL DE LA VALEUR EN RISQUE</b>	<b>79</b>	<b>119</b>	<b>214</b>	<b>85</b>	<b>142</b>	<b>148</b>

(\*) Les minima et maxima dans le tableau ci-dessus sont calculés indépendamment par nature de risque (y compris à l'égard de la Valeur en Risque). Ainsi les minima et maxima par nature de risque n'étant pas nécessairement observés à la même date, les effets de compensation minima/maxima ne sont pas considérés comme pertinents.

(\*\*) Pour les minima et maxima, le total de la VaR ne peut être lu comme une addition de la VaR par type de risque.



### VaR stressée (SVaR)

La VaR stressée est calibrée sur une période déterminée de douze mois pleins incluant une période de crise. Cette période s'applique à l'ensemble du Groupe, doit disposer de données de marché exhaustives permettant le calcul des mesures de risque et rester pertinente lorsqu'elle est appliquée au portefeuille de négociation actuel. Un comité d'experts revoit trimestriellement la période selon une approche quantitativement informée parmi les trois scénarios qui engendrent les mesures de risque stressé maximales.

La période de référence actuelle pour le calibrage de la VaR stressée s'étend du 2 juillet 2008 au 30 juin 2009.

BNP Paribas utilise la même méthode de calcul que pour la VaR avec les paramètres de marché déterminés sur cette période de référence.

Les SVaR présentées ci-dessous portent sur une période d'un jour avec un intervalle de confiance de 99 %. Ces mesures sont prises en compte dans le cadre de la surveillance des limites de marché.

La SVaR (1 jour, 99 %) est en hausse avec près de 100 millions d'euros en 2021 alors qu'elle avait été peu impactée par la crise sanitaire en 2020. L'augmentation de la SVaR résulte principalement du changement de période de référence qui a eu lieu en janvier 2021.

### ► TABLEAU N° 90 : VALEUR EN RISQUE STRESSÉE (1 JOUR, 99 %)

En millions d'euros	Exercice 2021				Exercice 2020	
	Minimum	Moyenne	Maximum	Dernière mesure	Moyenne	Dernière mesure
Valeur en Risque stressée	75	100	141	91	88	84

### Risque additionnel de défaut et de migration (Incremental Risk Charge – IRC)

L'IRC mesure les pertes dues à un défaut et à la migration des notations dans l'intervalle de confiance de 99,9 % (i.e. la perte maximale encourue après élimination de 0,1 % des occurrences les plus défavorables) sur un horizon de capital d'un an, en supposant un niveau de risque constant. Le périmètre auquel s'applique l'IRC couvre principalement les produits de crédit vanille (obligations et CDS, hors produits de titrisation) du portefeuille de négociation.

Le calcul de l'IRC se fonde sur l'hypothèse d'un niveau de risque constant sur un horizon de capital d'un an, ce qui implique que les positions de négoce ou des ensembles de positions doivent être rééquilibrés sur un horizon d'un an de manière à préserver le niveau de risque initial. Les positions arrivées à maturité ou en défaut sont ainsi reconduites au début de l'horizon de liquidité.

Le modèle, développé en interne, est construit autour d'une simulation fondée sur les notations pour chaque débiteur. Il rend compte à la fois du risque de défaut des débiteurs et du risque de migration des notations de ces derniers. La dépendance entre les débiteurs est intégrée dans un modèle multifactoriel de rendement des actifs dont découlent la migration des notations, le défaut éventuel et l'évolution des spreads de crédit. Le rendement de chaque débiteur dépend de quatre facteurs :

- un facteur spécifique ;
- trois facteurs systémiques : un global, un géographique parmi trois régions et un sectoriel parmi douze dont l'un est dédié aux entités souveraines.

La calibration du modèle s'effectue trimestriellement sur la période s'étendant du 1<sup>er</sup> février 2010 à la fin du trimestre précédent la date de calcul à partir des séries de données des spreads de CDS, et du prix des actions des entreprises et institutionnels.

Les rendements simulés permettent de calculer la probabilité de changement de notation, qui est assignée à un scénario de rating, puis

un spread de crédit et de définir une grille de variation de prix associée à chaque débiteur au sein d'un scénario de rating. Les positions qui peuvent être décomposées par débiteur font ainsi l'objet d'une valorisation dans les différents scénarios simulés. Les produits non linéaires comme les options sur indice de crédit sont quant à eux revalorisés directement.

L'IRC reste stable tout au long de l'année 2021 à environ 200 millions d'euros.

### Mesure globale des risques relative au portefeuille de corrélation (Comprehensive Risk Measure – CRM)

La CRM est une charge de capital additionnelle à l'IRC qui s'applique au portefeuille de corrélation crédit (hors produits de titrisation) du portefeuille de négociation. Elle mesure les pertes potentielles dues à un ensemble de risques de variation de prix spécifiques (spread, corrélation, recouvrement, migration de crédit, etc.) à un intervalle de confiance de 99,9 % (i.e. la perte maximale encourue après élimination de 0,1 % des occurrences les plus défavorables) sur un horizon de capital et de liquidité ou fréquence de rééquilibrage d'un an, en supposant un niveau de risque constant sur cet horizon.

L'activité de corrélation relative aux entreprises consiste à négocier et gérer le risque principalement de CDO d'entreprises (*bespoke corporate CDOs*), et leurs couvertures à l'aide de CDS, d'indices de CDS et de tranches d'indice. Cette activité fait partie du pôle Négoce de crédits structurés au sein de la ligne métier Crédit de Global Markets.

Le cadre de valorisation utilise à la fois des prix observables sur le marché (notamment pour les CDS, indices, tranches d'indice) et les données établies à l'aide de modèles pour les corrélations implicites et les taux de recouvrement, en utilisant un modèle externe de rendement et de dépendance entre les débiteurs, similaire à celui utilisé pour l'IRC. La calibration se fait annuellement. Le portefeuille de corrélation étant constitué de produits non linéaires complexes, chaque produit est revalorisé directement dans les différents scénarios simulés.

## Synthèse des mesures prises en compte dans le cadre de la surveillance des limites de marché

## ► TABLEAU N° 91 : VALEURS DES PARAMÈTRES UTILISÉS EN MODÈLE INTERNE (EU MR3)

En millions d'euros		31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>VaR (10 jours, 99 %)</b>			
1	Maximum	214	226
2	Moyenne	119	142
3	Minimum	79	68
4	Fin de la période	85	148
<b>SVaR (10 jours, 99 %)</b>			
5	Maximum	447	379
6	Moyenne	318	277
7	Minimum	237	201
8	Fin de la période	288	264
<b>IRC<sup>(*)</sup> (99,9 %)</b>			
9	Maximum	289	307
10	Moyenne	200	199
11	Minimum	148	102
12	Fin de la période	161	192
<b>CRM<sup>(**)</sup> (99,9 %)</b>			
13	Maximum	81	91
14	Moyenne	49	48
15	Minimum	20	12
16	Fin de la période	45	44

(\*) Incremental Risk Charge.

(\*\*) Comprehensive Risk Measure.

### Positions de titrisation du portefeuille de négociation hors portefeuille de corrélation

Pour les positions de titrisation classées comptablement dans la catégorie « Instruments financiers en valeur de marché par résultat », les variations de valeur de marché, hors intérêts courus des titres à revenu fixe, sont enregistrées sous la rubrique « Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Pour les positions ABS qui se trouvent en dehors du portefeuille de corrélation, la méthode standard s'applique (comme pour le portefeuille bancaire). Les besoins en capital sont déterminés par la note externe de l'actif. Le calcul des exigences de fonds propres est déterminé à partir de la deuxième plus mauvaise note des trois agences de notation.

#### ► TABLEAU N° 92 : POSITIONS DE TITRISATION DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION HORS PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION PAR CATÉGORIE D'ACTIF (EU SEC2)

En millions d'euros	31 décembre 2021					
	Investisseur					
	EAD			Actifs pondérés		
	Classique		Synthétique	Classique		Synthétique
	STS	Non STS		STS	Non STS	
<b>Clientèle de détail</b>	<b>80</b>	<b>66</b>	<b>4</b>	<b>187</b>	<b>52</b>	<b>2</b>
<i>dont biens immobiliers résidentiels</i>	3	41	4	2	46	2
<i>dont créances sur les cartes de crédit</i>	0	13	0	-	3	-
<i>dont autres clientèle de détail</i>	77	12	0	185	2	-
<b>Entreprises</b>	<b>16</b>	<b>697</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>1 206</b>	<b>-</b>
<i>dont prêts à des entreprises</i>	0	436	0	0	1 005	-
<i>dont location-financement</i>	14	243	0	2	165	-
<i>dont autres entreprises</i>	1	18	-	0	36	-
<b>TOTAL</b>	<b>96</b>	<b>763</b>	<b>4</b>	<b>189</b>	<b>1 258</b>	<b>2</b>

En millions d'euros	31 décembre 2020					
	Investisseur					
	EAD			Actifs pondérés		
	Classique		Synthétique	Classique		Synthétique
	STS	Non STS		STS	Non STS	
<b>Clientèle de détail</b>	<b>52</b>	<b>151</b>	<b>6</b>	<b>39</b>	<b>96</b>	<b>3</b>
<i>dont biens immobiliers résidentiels</i>	40	117	6	6	74	3
<i>dont créances sur les cartes de crédit</i>	0	29	0	-	8	-
<i>dont autres clientèle de détail</i>	12	4	0	33	14	-
<b>Entreprises</b>	<b>19</b>	<b>667</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>913</b>	<b>-</b>
<i>dont prêts à des entreprises</i>	1	485	0	0	761	-
<i>dont location-financement</i>	18	181	0	3	152	-
<i>dont autres entreprises</i>	0	0	0	-	0	-
<b>TOTAL</b>	<b>71</b>	<b>817</b>	<b>6</b>	<b>42</b>	<b>1 009</b>	<b>3</b>

► **TABLEAU N° 93 : POSITIONS DE TITRISATION ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION HORS PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION PAR TAUX DE PONDÉRATION**

En millions d'euros	31 décembre 2021								
	Positions de titrisation						Exigences de fonds propres		
	Positions courtes			Positions longues			Positions courtes	Positions longues	Total
Titrisation	Retitrisation	Total	Titrisation	Retitrisation	Total				
7 % - 10 %	-	-	-	42	-	42	-	-	-
12 % - 18 %	-	-	-	255	-	255	-	4	4
20 % - 35 %	-	-	-	248	-	248	-	8	8
40 % - 75 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
100 %	-	-	-	118	-	118	-	17	17
250 %	-	-	-	65	-	65	-	20	20
425 %	-	-	-	23	-	23	-	11	11
650 %	-	-	-	75	-	75	-	57	57
Déduction(*)	2	-	2	35	-	35	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>861</b>	<b>-</b>	<b>861</b>	<b>-</b>	<b>116</b>	<b>116</b>

(\*) Le Groupe a opté pour la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 plutôt qu'une pondération à 1 250 %.

En millions d'euros	31 décembre 2020								
	Positions de titrisation						Exigences de fonds propres		
	Positions courtes			Positions longues			Positions courtes	Positions longues	Total
Titrisation	Retitrisation	Total	Titrisation	Retitrisation	Total				
7 % - 10 %	-	0	-	49	0	49	-	-	-
12 % - 18 %	-	0	-	349	0	349	-	5	5
20 % - 35 %	-	0	-	255	0	255	-	8	8
40 % - 75 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
100 %	-	0	-	121	0	121	-	17	17
250 %	-	0	-	55	0	55	-	15	15
425 %	-	0	-	16	0	16	-	8	8
650 %	-	0	-	42	0	42	-	31	31
Déduction(*)	1	0	1	6	0	6	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>893</b>	<b>0</b>	<b>893</b>	<b>-</b>	<b>84</b>	<b>84</b>

(\*) Le Groupe a opté pour la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 plutôt qu'une pondération à 1 250 %.

## TESTS DE RÉSISTANCE – RISQUE DE MARCHÉ

Différents tests de résistance (stress tests) sont effectués pour simuler l'impact de conditions de marché extrêmes sur la valeur des portefeuilles de négoce mondiaux. Les tests de résistance couvrent toutes les activités de marché en simulant un panel de conditions de marché stressées.

### Scénarios

L'approche fondamentale du dispositif actuel de test de résistance du portefeuille de négociation conjugue les tests de résistance *bottom-up* et *top-down* :

- les scénarios macro (*top-down*) comprennent l'évaluation d'un ensemble de tests de résistance macroéconomiques globaux. Ces scénarios évaluent l'impact de décalages brutaux des marchés sur les positions de trading de BNP Paribas à la suite des événements de crise globaux ou régionaux. Ils peuvent être fondés sur des événements historiques ou des scénarios hypothétiques prospectifs. Les scénarios envisagent des événements tels qu'une crise des marchés émergents, un assèchement du crédit, ou un krach boursier et se basent pour certains sur des crises historiques.

Une série de huit scénarios de tests de résistance macroéconomiques sont présentés et analysés à chaque Financial Markets Risk Committee (FMRC). Ces scénarios sont les suivants :

- scénario 1 : relèvement inattendu des taux, faisant remonter les taux d'intérêt à court terme, avec un aplatissement de la courbe des taux,
- scénario 2 : krach boursier accompagné d'une fuite vers les actifs de qualité, entraînant une baisse des taux et une pentification de la courbe des taux,
- scénario 3 : crise générique des marchés émergents ; scénario conçu pour tester les risques de ces marchés à l'échelle mondiale,
- scénario 4 : crise du crédit entraînant une aversion générale au risque,
- scénario 5 : crise de l'euro, avec prévision de faible croissance du PIB, menace potentielle de voir un pays quitter l'euro, et affaiblissement considérable de l'euro,
- scénario 6 : crise énergétique induite par des turbulences géopolitiques graves, avec des conséquences sérieuses sur les marchés de l'énergie,
- scénario 7 : crise aux États-Unis, principalement fondé sur une crise structurelle se propageant à travers le monde,
- scénario 8 : scénario *risk-on* : hausse des marchés d'actions et des marchés émergents, faible volatilité réalisée et baisse de la volatilité implicite sur tous les marchés (signalant un retour aux actifs risqués) ;

- les scénarios microéconomiques (*bottom-up*) : au lieu de considérer l'effet sur le portefeuille mondial, ces scénarios visent à mettre en évidence les risques de portefeuilles de négociation ou de régions spécifiques, ou des concentrations de risques spécifiques. Cette approche permet l'utilisation de scénarios de stress plus sophistiqués et donc la détection de zones de pertes potentielles, qui serait difficile à réaliser avec des scénarios macroéconomiques mondiaux (perturbations sur marchés complexes ou risque idiosyncrasique). Par ailleurs, ce processus *bottom-up* facilite la classification des zones de risque en expositions de nature structurelle ou en expositions jouissant d'une moindre liquidité.

### Processus

L'analyse des scénarios décrits ci-dessus permet de construire le scénario adverse utilisé pour les portefeuilles de négociation. Ce scénario adverse est présenté à chaque réunion du Capital Markets Risk Committee en complément des scénarios de stress mondiaux et de tout test de résistance *bottom-up* ayant donné des résultats significatifs.

Les résultats de l'ensemble des tests de résistance sont revus de façon régulière par la Direction Générale et mis à disposition du Conseil d'administration.

Les scénarios prennent en compte la liquidité du marché en simulant l'assèchement de certains actifs ou de la liquidité d'un produit à mesure que l'événement générant le stress se produit. Pour comprendre ce processus, il peut être simplifié en considérant une approche où l'horizon temporel pour le choc de stress peut varier entre les différents instruments/actifs (donc des scénarios plus complexes peuvent prendre en compte certains facteurs idiosyncrasiques). En outre, il peut parfois être nécessaire de quantifier l'impact d'un choc avec des hypothèses de renouvellement de couverture intégrées à l'exposition en situation de stress.

Le dispositif de test de résistance est piloté par le Capital Markets Stress Testing Steering Committee (STSC). Le Comité se réunit mensuellement et fixe l'orientation de l'ensemble des développements, de l'infrastructure, de l'analyse et du reporting des scénarios de stress effectués par les départements RISK internes. Le STSC est responsable de toutes les questions relatives aux tests de résistance internes concernant aussi bien le risque de marché que de contrepartie et décide de la définition détaillée des tests de résistance FMRC.

Les tests de résistance sont l'élément central de l'analyse des risques d'événement rare (résultant des queues de distribution – *tail risks*), qui sont également évalués par le biais de la Valeur en Risque stressée, de la mesure relative au risque additionnel de défaut et de migration (IRC) et de la mesure globale des risques relative au portefeuille de corrélation (CRM). Par ailleurs, le risque d'événement rare utilisé sous la forme de la « moyenne des pertes au-delà de la VaR » (*Expected Shortfall*) pour l'allocation du capital pour risque de marché entre métiers est un élément supplémentaire de prise en compte du risque de pertes extrêmes dans la gestion et le suivi du risque de marché.

## RISQUE DE MARCHÉ RELATIF AUX ACTIVITÉS BANCAIRES

Les risques de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaire et aux investissements sont gérés par l'activité transversale ALM Treasury. Au niveau du Groupe, l'ALM Treasury est placé sous la supervision directe du Délégué Général à la Direction Générale et à la Présidence. L'ALM Treasury de BNP Paribas SA exerce une autorité fonctionnelle sur les équipes ALM Treasury de chaque entité ou groupe d'entités du Groupe. Les décisions à caractère stratégique sont adoptées dans le cadre de Comités (Asset and Liability Committee – Comité ALMT ou ALCo) qui supervisent l'action de l'ALM Treasury. Ces Comités sont déclinés au niveau du Groupe, des entités ou groupes d'entités.

Le risque de change donne lieu à un calcul d'actifs pondérés au titre du Pilier 1. Le risque de taux du portefeuille bancaire relève du Pilier 2.

### RISQUE DE CHANGE

#### Calculs des actifs pondérés

Le risque de change concerne l'ensemble des opérations du portefeuille bancaire.

Les entités du Groupe calculent leur position nette dans chaque devise, y compris l'euro. Cette position nette correspond à la somme des éléments d'actif, moins les éléments de passif, plus les éléments de hors-bilan (y compris la position nette des opérations de change à terme et l'équivalent delta net des options de change), moins les actifs durables et structurels (titres de participation, immobilisations corporelles et incorporelles). Ces positions sont converties en euros au cours de clôture de l'arrêté. Elles sont alors additionnées pour former la position nette globale du Groupe dans chaque devise. La position nette dans une devise est qualifiée de position longue lorsque les avoirs excèdent les dettes ; elle est qualifiée de position courte lorsque les dettes excèdent les avoirs. Pour chaque entité du Groupe, la position nette en devises est équilibrée dans la devise pertinente (*i.e.* la devise de reporting de l'entité) de sorte que la somme des positions longues égale celle des positions courtes.

L'exigence de fonds propres au titre du risque de change correspond à la somme des éléments suivants :

- les positions compensées dans les monnaies des États participant à l'Union économique et monétaire sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 1,6 % de la valeur de ces positions compensées ;
- les francs CFA et CFP sont compensés avec l'euro sans exigence de fonds propres ;
- les positions en devises présentant une corrélation étroite sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 4 % du montant compensé ;
- les autres positions, y compris le solde des positions non compensées dans les devises mentionnées ci-dessus, sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 8 % de leur montant.

Les montants concernés sont présentés dans le tableau n° 86 : *Risque de marché – approche standard (EU MR1)*.

#### Risque de change et couverture du résultat réalisé en devises [Audité]

L'exposition au risque de change dit opérationnel provient des résultats nets dégagés par les activités conduites dans des devises différentes de la devise fonctionnelle de l'entité concernée. La politique du Groupe est

d'insensibiliser son résultat net aux variations des cours de change. À cet effet, les résultats dégagés dans une devise différente de la devise fonctionnelle d'une entité donnée du Groupe sont couverts localement.

#### Risque de change et couverture d'investissements nets en devises [Audité]

La position de change dite structurelle d'une entité est liée aux investissements dans des devises différentes de la devise fonctionnelle. Cette position résulte, pour l'essentiel, des dotations des succursales et des titres de participation en devises étrangères financés par l'achat de la devise d'investissement. Cette position de change structurelle, compensée des éventuelles valeurs incorporelles, constitue l'exposition patrimoniale.

La politique du Groupe consiste à couvrir les expositions patrimoniales sur les devises liquides tout en maintenant une sensibilité limitée du ratio prudentiel de solvabilité aux variations des cours de change. Pour cela, des financements par emprunt dans la devise des participations sont mis en place en alternative à des financements par achat. Les emprunts sont comptabilisés en tant qu'instruments de couverture d'investissement.

### RISQUE DE TAUX [Audité]

Le risque de taux du portefeuille bancaire, ou risque global de taux est le risque de variabilité des résultats lié aux décalages de taux, d'échéance et de nature entre les actifs et passifs du portefeuille bancaire. Ce risque s'analyse hors du portefeuille de négociation.

#### Organisation de la gestion du risque de taux dans le Groupe

Le Conseil d'administration confie au Directeur Général la responsabilité de la gestion du risque de taux du portefeuille bancaire. Le Conseil d'administration est informé trimestriellement des principes de la politique de taux ainsi que de la situation du Groupe, par l'intermédiaire du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC).

Le Directeur Général délègue la définition du cadre de gestion au Comité ALM Treasury Groupe (ALM pour *Asset and Liability Management*, ou Gestion Actif Passif). Les membres permanents du Comité ALM Treasury Groupe sont le Délégué Général à la Direction Générale et à la Présidence (Président), les Directeurs Généraux Délégués et Adjointes, le Directeur des Risques du Groupe, le Directeur Financier du Groupe, le responsable Groupe de l'ALM Treasury. Le responsable de l'Inspection Générale et le responsable de la Conformité sont également invités. Ce Comité est en charge de suivre les indicateurs du risque de taux, de proposer le profil de risque de taux du Groupe et de suivre les limites qui leur sont liées.

L'ALM Treasury est en charge de l'analyse, des propositions de gestion et de la mise en œuvre opérationnelle des décisions liées à la gestion du risque de taux du portefeuille bancaire dans le cadre de délégations de gestion.

La fonction RISK participe au Comité ALM Treasury Groupe et locaux (ALCos) et surveille la mise en œuvre, par l'ALM Treasury, des décisions lui afférant prises dans ces Comités. Au titre du contrôle de second niveau,

elle revoit les modèles et les indicateurs de risque, surveille le niveau des indicateurs de risque et le respect des limites associées.

Le portefeuille bancaire est constitué de l'ensemble du bilan bancaire du Groupe à l'exclusion des transactions du portefeuille de négociation. Ceci inclut les opérations de la banque d'intermédiation (dépôts, crédits, etc.), les postes de bilan non commerciaux (fonds propres, immobilisations, etc.) et les opérations de gestion des risques du portefeuille bancaire, notamment les instruments financiers dérivés utilisés pour la gestion du risque de taux du portefeuille bancaire (y compris lorsqu'ils ne peuvent bénéficier de la comptabilisation de couverture, au sens des normes IFRS).

Le risque de taux du portefeuille bancaire au sein de chaque entité de BNP Paribas est systématiquement transféré à l'ALM Treasury, au moyen de contrats internes analytiques ou d'opérations de prêts/emprunts. Dans l'ensemble du Groupe, l'ALM Treasury est chargé de gérer les risques de taux ainsi transférés.

Les décisions relatives à la gestion du risque de taux sont prises et suivies lors de Comités mensuels ou trimestriels par entité ou groupe d'entités, au sein desquels sont représentés l'ALM Treasury local, l'ALM Treasury Groupe, les fonctions Finance et RISK et la Direction des entités et/ou activités.

### Mesure des risques de taux

Les positions de taux sont mesurées en intégrant les spécificités des risques gérés. Le Groupe a ainsi défini les notions de risque de taux standard et de risque de taux structurel. Le risque de taux standard correspond au cas général, c'est-à-dire lorsqu'il est possible pour une opération donnée de définir de façon unique la stratégie de couverture la plus adaptée. Le risque de taux structurel correspond au risque de taux lié aux fonds propres et aux dépôts à vue non rémunérés : ces éléments de bilan génèrent en effet un revenu régulier mais sensible au niveau des taux, sans qu'il soit possible de définir une stratégie unique de couverture permettant de totalement neutraliser cette sensibilité. Dans ce cas, le Groupe a formalisé l'ensemble des stratégies de gestion possibles, dites neutres au plan du risque de taux.

Les risques de taux sont appréhendés sous forme d'impasses de taux qui mesurent sur chaque période future, les déséquilibres potentiels entre les actifs et passifs pour leurs caractéristiques de taux (taux fixe et type d'indexation). Dans les impasses, les effets optionnels, liés en particulier aux options comportementales, sont intégrés sur la base de leur équivalent delta. Les indicateurs en valeur sont également utilisés.

Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements de la clientèle. Ainsi, pour les produits de la banque de détail, les modélisations des comportements s'appuient sur des données historiques ou anticipées et d'études économétriques. Elles portent notamment sur les remboursements anticipés et sur les comptes d'épargne. Par ailleurs, l'échéancement des dépôts à vue non rémunérés et des fonds propres relève d'une approche plus conventionnelle définissant une plage de placements tenant compte de l'objectif de stabilisation des résultats et de la stabilité des dépôts. Pour les dépôts à vue, les échéanciers moyens appliqués sont inférieurs à 5 ans et la partie investie au-delà de 10 ans est négligeable.

En logique de continuité d'activité, en intégrant l'évolution dynamique du bilan, le risque de taux est mesuré par des indicateurs de sensibilité des revenus à des évolutions de taux d'intérêt. Ceci permet de prendre en compte les corrélations partielles ou nulles entre les taux clients et les taux de marché d'une part, et les sensibilités des volumes aux taux d'intérêt d'autre part, qui engendrent un risque sur les revenus futurs.

Le choix des indicateurs et la modélisation des risques sont revus par la fonction RISK. Les conclusions de ces revues et les ajustements afférents sont présentés et suivis dans des Comités réguliers.

Les indicateurs de mesure de risque de taux sont systématiquement présentés aux ALCos et servent ainsi de base aux décisions de gestion opérationnelle des risques.

### Limites de risque

Les indicateurs de risque de taux couvrent l'ensemble du portefeuille bancaire au 31 décembre 2021.

Les impasses de taux sont encadrées par des limites de risque de taux d'intérêt sur tous les horizons. Ces limites sont calibrées en fonction de la nature des risques gérés (standards ou structurels) au niveau du Groupe et des entités. Les limites sont revues annuellement.

L'indicateur de sensibilité des revenus du Groupe est soumis à des limites et à un seuil d'alerte sur le niveau global de sensibilité, également déclinés au niveau des principales entités. Par ailleurs, les impacts de scénarios de stress sur les revenus du Groupe sont régulièrement suivis.

Les opérations de couverture économique ne pouvant pas bénéficier de la comptabilisation de couverture au sens des normes IFRS sont assujetties à des limites spécifiques.

### Sensibilités des revenus au risque global de taux

Les sensibilités sont calculées sur l'ensemble du portefeuille bancaire. Elles intègrent les impacts directs des taux de marché et la dynamique d'activité sur un horizon jusqu'à 3 ans. Par ailleurs, les effets indirects sur l'activité commerciale liés aux évolutions d'encours et des taux clients, notamment les effets d'inertie sur les marges des évolutions des taux (tassement à la hausse et élargissement à la baisse sur les crédits, et effets inverses sur les dépôts), sont pris en compte.

Dans un environnement de taux très bas ou négatifs, les effets de plancher à 0 % sur les taux de dépôts Clientèle ont conduit à une augmentation des encours de dépôts à vue non rémunérés. Ces accroissements d'encours de dépôts non rémunérés, conjoncturels à l'environnement de taux bas, sont placés en taux sur des horizons prudents. Ils contribuent ainsi à la sensibilité des revenus à hauteur de leurs replacements prévisionnels sur l'horizon considéré. Les sensibilités tiennent compte des opérations de couverture limitant les impacts négatifs liés au maintien des taux d'intérêt à leur niveau actuel ou à leur baisse, ainsi que de l'évolution de la rémunération des excédents de liquidité placés à la Banque centrale européenne (BCE).

L'indicateur consolidé à fin décembre 2021 est présenté dans le tableau ci-après. Sur les horizons d'un, deux et trois ans glissants, la sensibilité des revenus à une augmentation parallèle, instantanée et définitive des taux de marché sur l'ensemble des devises sur l'ensemble des termes de + 50 points de base (+ 0,5 %) a un impact de respectivement + 127 millions d'euros, + 537 millions d'euros et + 694 millions d'euros.

Ces sensibilités prévisionnelles excluent, depuis décembre 2021, les instruments spécifiques de politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE) qui sont temporaires ou qui peuvent être modifiés à la discrétion de la BCE (*i.e.* condition favorable du taux d'emprunt du TLTRO conditionnel à la réalisation d'objectifs de crédit, système de rémunération des réserves à double niveau). Cela permet de présenter des sensibilités davantage liées à l'activité récurrente des métiers.

► **TABLEAU N° 94 : SENSIBILITÉ DES REVENUS AU RISQUE GLOBAL DE TAUX POUR UN CHOC DE +/- 50 POINTS DE BASE DES TAUX D'INTÉRÊT (EU IRRBB1A)** [Audité]

Sensibilité des revenus 2021 <i>En millions d'euros</i>	Pour un choc de + 50 pb				Pour un choc de - 50 pb			
	EUR	USD	Autres devises	Total	EUR	USD	Autres devises	Total
Année 1	3	86	38	127	(27)	(137)	(24)	(187)
Année 2	417	75	45	537	(309)	(169)	(34)	(511)
Année 3	518	108	68	694	(617)	(154)	(52)	(823)

Sensibilité des revenus 2020 <i>En millions d'euros</i>	Pour un choc de + 50 pb				Pour un choc de - 50 pb			
	EUR	USD	Autres devises	Total	EUR	USD	Autres devises	Total
Année 1	2	74	50	125	246	(68)	0	179
Année 2	112	123	74	309	(1)	(127)	(19)	(147)
Année 3	348	146	106	600	(173)	(161)	(52)	(387)

**Sensibilité de la valeur des actifs nets de l'activité d'intermédiation bancaire**

Les actifs et passifs de l'activité d'intermédiation bancaire du Groupe n'ayant pas vocation à être cédés, ils ne font pas l'objet d'une comptabilisation ou d'une gestion sur la base de leur valeur économique théorique résultant de l'actualisation de leurs cash flows futurs. De même, la valeur économique théorique des actifs nets n'affecte pas les fonds propres du Groupe.

Cependant en application des exigences réglementaires et des modalités de calcul déterminées par l'Autorité bancaire européenne (ABE), les ratios de la sensibilité de la valeur économique théorique des actifs nets de l'activité d'intermédiation rapportée au montant du Tier 1 sont

régulièrement calculés pour les six scénarios définis par l'ABE (hausse/baisse parallèle, pentification/aplatissement, hausse/baisse des taux courts). L'ABE fixe par ailleurs des niveaux planchers pour les taux sans risques (- 1 % sur le taux au jour le jour, 0 % sur le taux à vingt ans, avec des niveaux planchers interpolés pour les maturités intermédiaires). Ces ratios sont comparés au seuil de 15 % servant au superviseur à identifier les situations dans lesquelles le risque de taux du portefeuille bancaire pourrait être matériel.

À fin décembre 2021, les ratios sont présentés dans le tableau ci-dessous et se situent bien en deçà du seuil de matérialité de 15 %. En cas de choc parallèle à la hausse des taux, le ratio, stable par rapport à l'année précédente, s'établit à - 8,7 %.

► **TABLEAU N° 95 : SENSIBILITÉ DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES FONDS PROPRES TIER 1 AUX 6 SCÉNARIOS RÉGLEMENTAIRES DE CHOC (EU IRRBB1B)** [Audité]

En millions d'euros	Choc de taux <sup>(*)</sup>		31 décembre 2021	
	Taux jour le jour	Taux à 10 ans	Variation de la valeur économique des fonds propres (Tier 1)	
1	Choc parallèle vers le haut	2,00 %	2,00 %	- 8,7 %
2	Choc parallèle vers le bas	- 0,50 %	- 0,70 %	- 1,1 %
3	Pentification de la courbe (taux courts en baisse, taux longs en hausse)	- 0,50 %	+ 0,70 %	+ 0,2 %
4	Aplatissement de la courbe (taux courts en hausse, taux longs en baisse)	2,00 %	- 0,40 %	- 2,7 %
5	Hausse des taux courts	2,50 %	+ 0,20 %	- 3,9 %
6	Baisse des taux courts	- 0,50 %	- 0,20 %	+ 0,9 %

(\*) Changement de niveau de taux (swaps OIS) appliqués pour chaque scénario et application des taux planchers (pour l'EUR).



## COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE

Les couvertures initiées par le Groupe portent essentiellement sur la couverture du risque de taux d'intérêt et du risque de change réalisés au moyen d'instruments financiers dérivés (swaps, options, opérations de change à terme).

En fonction de l'objectif poursuivi, les instruments financiers dérivés utilisés sont désignés comptablement en couverture de valeur, en couverture de résultats futurs ou encore en couverture d'un investissement net en devises. Chaque relation de couverture comptable fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'instrument couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif que rétrospectif.

### Risque de taux d'intérêt global

La stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt global est fondée prioritairement sur le pilotage de la sensibilité des revenus de la Banque aux variations de taux d'intérêt permettant de prendre en compte l'ensemble des risques de taux ; son objectif est la stabilité et la régularité de la marge d'intérêt. Ce pilotage est fondé sur une appréhension fine des différents risques, afin de déterminer la stratégie de couverture, après prise en compte des compensations. Ces stratégies sont définies et mises en place par entité et par devise.

Les couvertures peuvent prendre la forme d'instruments financiers dérivés fermes ou optionnels pour l'essentiel comptabilisés en couverture de variations de valeur des éléments couverts à taux fixe (Fair Value Hedge) ou en couverture de la variation des produits et charges attachés aux actifs et aux passifs à taux révisable (Cash Flow Hedge). Elles peuvent aussi prendre la forme de titres d'État comptabilisés au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres.

En 2021, la situation sanitaire a fluctué avec l'apparition de nouveaux variants du Covid-19 et des vagues d'intensité et de sévérité différentes dans le temps et entre géographies. Les perturbations engendrées sur les chaînes d'approvisionnement et une demande soutenue ont conduit à une hausse des indices d'inflation. Le caractère transitoire ou non de ces hausses d'inflation a constitué une source d'incertitude.

Dans cet environnement, les politiques monétaires des banques centrales sont restées accommodantes avec une continuation des programmes d'achats d'actifs en zone euro et aux États-Unis. Cependant, l'anticipation d'évolutions de ces politiques monétaires, confirmées aux États-Unis par une inflexion du programme d'achat et une orientation à la hausse des taux court terme, a conduit à une hausse des taux moyen/long terme d'environ 50 points de base (+ 0,50 %) en Europe et aux États-Unis, tandis que les taux d'intervention à court terme restaient inchangés (0,25 % aux États-Unis et - 0,50 % en zone euro).

### Risque de change structurel [Audité]

Les relations de couverture comptable du risque de change initiées par l'ALM Treasury portent sur les investissements nets en devises et sur les revenus futurs en devises du Groupe. Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'élément couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif qu'au plan rétrospectif.

Les investissements dans les filiales et succursales financés par emprunts de devises font l'objet d'une couverture documentée, pour conserver la symétrie dans l'enregistrement des variations de change et réduire ainsi la volatilité des résultats. Dans ce cadre, les emprunts sont documentés en tant qu'instruments de couverture d'investissements (relation de *Net Investment Hedge*). Le montant de ces emprunts s'élève à 16 milliards d'euros au 31 décembre 2021 (contre 15 milliards d'euros au 31 décembre 2020). Le montant des variations de valeur liées aux parités monétaires comptabilisées directement en capitaux propres au titre de ces couvertures est de - 639 millions d'euros pour l'exercice 2021 (contre + 907 millions d'euros pour l'exercice 2020).

Au cours de l'exercice 2021, aucune relation de couverture d'investissements nets n'a été déqualifiée.

Le montant enregistré dans le compte de résultat de l'exercice 2021 au titre de l'inefficacité liée aux relations de couverture d'investissements nets est négligeable.

### Couverture de valeur des instruments financiers inscrits au bilan (Fair Value Hedge)

En matière de risque de taux, les couvertures de valeur portent soit sur des actifs ou des passifs à taux fixe identifiés, soit sur des portefeuilles d'actifs ou de passifs à taux fixe. Les instruments financiers dérivés contractés permettent de réduire l'exposition aux variations de valeur de ces actifs et passifs induites par l'évolution des taux d'intérêt.

Les couvertures d'actifs ou de passifs individuels concernent pour l'essentiel les titres à revenu fixe comptabilisés en valeur de marché par capitaux propres ou au coût amorti et les émissions de titres de taux d'intérêt du Groupe.

Les couvertures de portefeuilles d'actifs ou de passifs financiers, constituées par devises, portent sur :

- des crédits à taux fixe : crédits immobiliers, crédits à l'investissement, crédits à la consommation et crédits export ;
- des ressources à taux fixe (principalement dépôts à vue et ressources issues des contrats d'épargne logement).

La désignation du montant couvert s'effectue à partir d'un échéancier des encours restant dus des éléments couverts et en désignant un montant par fourchette d'échéance considérée. Ces échéances sont déterminées en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle (hypothèses de remboursement anticipé, taux de défaut estimés).

Les dépôts à vue, qui ne portent pas d'intérêts contractuels, s'analysent comme des passifs financiers à taux fixe à moyen terme. La valeur de ces passifs est donc sensible à l'évolution des taux d'intérêt. La loi d'écoulement utilisée s'appuie sur des analyses historiques.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée en s'assurant que pour chaque fourchette d'échéance, l'encours des éléments couverts est supérieur à l'encours des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

L'efficacité rétrospective est mesurée en s'assurant que l'évolution mensuelle de l'encours couvert en début de période ne met pas en évidence de surcouverture a posteriori.

**Couverture de résultat (Cash Flow Hedge)**

En matière de risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés en couverture de la variation des produits et charges attachés aux actifs et aux passifs à taux révisable. Des transactions futures hautement probables sont également couvertes. Les éléments couverts sont positionnés dans des échéanciers, par devise et par index de taux. Après prise en compte des hypothèses de remboursement anticipé et des taux de défaut estimés, le Groupe couvre au moyen d'instruments financiers dérivés tout ou partie de l'exposition aux risques induite par ces instruments à taux révisable.

En matière de risque de change, le Groupe couvre la variabilité des composantes du résultat du Groupe. En particulier, les flux de revenus futurs (intérêts et commissions notamment) générés par les activités des principales filiales ou succursales du Groupe dans une devise différente de leur monnaie fonctionnelle peuvent faire l'objet d'une couverture. Comme en matière de couverture du risque de taux, la documentation et l'appréciation de l'efficacité de ces relations de couverture s'appuient sur des échéanciers prévisionnels.

Le tableau suivant présente sur le périmètre des opérations à moyen et long termes de BNP Paribas SA le montant, ventilé par date prévisionnelle d'échéance, des flux de trésorerie qui font l'objet d'une couverture, ce qui représente l'essentiel des opérations de couverture du résultat du Groupe.

► **TABLEAU N° 96 : FLUX DE TRÉSORERIE FAISANT L'OBJET DE COUVERTURE** [Audité]

Durée restant à courir <i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2021				31 décembre 2020			
	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie couverts	318	811	264	1 393	291	883	331	1 505

Au cours de l'année 2021, aucune relation de couverture de résultats futurs n'a été déqualifiée au motif que la réalisation de ces résultats futurs ne serait plus hautement probable.

## 5.8 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Banque ne puisse pas honorer ses engagements ou dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs idiosyncrasiques (i.e. spécifiques à BNP Paribas), dans un délai déterminé et à un coût raisonnable.

Le risque de liquidité traduit le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux nets sortants de trésorerie y compris liés à des besoins en collatéral, sur l'ensemble des horizons du court terme au long terme.

Ce risque peut provenir de la diminution de sources de financement, de tirages sur des engagements de financement, de la réduction de

liquidité de certains actifs, de l'augmentation des appels de marge en cash ou en collatéral. Il peut être lié à l'établissement lui-même (risque de réputation) ou à des facteurs extérieurs (risques sur certains marchés).

Le risque de liquidité du Groupe est suivi dans le cadre d'une politique de liquidité globale validée par le Comité ALM Treasury Groupe. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante et en situation de crise. La situation de liquidité du Groupe est évaluée à partir d'indicateurs internes et de ratios réglementaires.

### POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ [Audité]

#### OBJECTIFS

Les objectifs de la politique de liquidité du Groupe consistent à assurer une structure de financement équilibrée pour le développement des activités de BNP Paribas, et robuste pour faire face à des situations de crise.

La gestion du risque de liquidité repose sur :

- des indicateurs de pilotage :
  - en volume, qui permettent de s'assurer que les métiers ou activités respectent les objectifs de liquidité qui leur sont fixés en adéquation avec la capacité de financement du Groupe,
  - en prix, via la tarification interne de la liquidité ;
- des indicateurs de suivi qui permettent l'évaluation de la situation de liquidité du Groupe en situation normale et en situation de crise, de l'efficacité des actions de pilotage menées et du respect des ratios réglementaires ;
- la mise en place de stratégies de gestion du risque de liquidité qui reposent sur la diversification des sources de financement avec des maturités adaptées aux besoins, et la constitution de réserves de liquidité.

La politique de liquidité du Groupe définit les principes de gestion qui s'appliquent à toutes les entités et métiers du Groupe, sur tous les horizons de temps.

#### GOVERNANCE

Comme pour l'ensemble des risques, le Directeur Général du Groupe est mandaté par le Conseil d'administration pour la gestion du risque de liquidité du Groupe. Le Directeur Général délègue cette responsabilité au Comité ALM Treasury Groupe.

Le Conseil d'Administration est informé trimestriellement des principes de la politique de liquidité ainsi que de la situation du Groupe, par l'intermédiaire du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC).

Le Comité ALM Treasury Groupe est en charge de :

- proposer le profil de risque de liquidité du Groupe au CCIRC et au Conseil d'administration, pour revue et décision ;
- suivre le respect des ratios réglementaires de liquidité ;
- définir et suivre les indicateurs de pilotage et de calibrer les seuils quantitatifs fixés aux métiers ;
- définir et suivre les indicateurs de suivi du risque de liquidité et de leur adjoindre, le cas échéant, des seuils quantitatifs ;
- décider des stratégies de gestion du risque de liquidité et d'en suivre leur exécution, y compris le pilotage des métiers, en situation normale et en situation de crise.

En particulier, le Comité ALM Treasury Groupe est informé de la réalisation des programmes de financement et de constitution des réserves de liquidité, des simulations de crise (tests de résistance) et de toute occurrence de situation de crise.

Le Comité ALM Treasury Groupe définit le cadre de gestion des situations de crise (plans d'urgence). Ce cadre est fondé sur :

- la surveillance de l'émergence d'une situation de crise par le suivi de la situation de marché et du respect de seuils définis pour une série d'indicateurs ;
- la gouvernance du déclenchement du mode de gestion de crise et des responsabilités associées ;
- l'identification d'actions possibles pour la gestion d'une situation de crise.

Le Comité ALM Treasury Groupe se réunit chaque mois en situation courante et plus fréquemment si les conditions de marché le nécessitent ou pour traiter de sujets spécifiques.

Les membres permanents du Comité ALM Treasury Groupe sont le Délégué Général à la Direction Générale et à la Présidence (Président), les Directeurs Généraux Délégués et Adjoints, le Directeur des Risques du Groupe, le Directeur Financier du Groupe et le responsable Groupe de l'ALM Treasury. D'autres membres représentent la fonction RISK, Finance et l'ALM Treasury. Le responsable de l'Inspection Générale et le responsable de la Conformité sont également invités.

L'ALM Treasury est en charge de la mise en œuvre opérationnelle des décisions du Comité ALM Treasury Groupe liées à la gestion de la liquidité dans l'ensemble du Groupe. Les Comités ALM Treasury des entités ou des groupes d'entités sont le relais, sur le plan local, de la stratégie définie par le Comité ALM Treasury Groupe relative à la gestion du risque de liquidité.

L'ALM Treasury est responsable de la gestion de la liquidité de l'ensemble du Groupe, quelle que soit l'échéance considérée. Il est notamment responsable de la mise en œuvre du refinancement et des émissions à moins d'un an (certificats de dépôt, *commercial paper*, etc.), des programmes d'émission de dette senior et subordonnée (MTN, obligations, dépôts à moyen ou long terme, obligations sécurisées de banque, etc.), des émissions d'actions de préférence et de la titrisation des créances du Groupe. L'ALM Treasury assure le financement interne des pôles, ensembles opérationnels et métiers du Groupe ainsi que le

remplacement de leurs excédents de trésorerie. Il est également chargé de la constitution et de la gestion des réserves de liquidité, ensemble d'actifs rapidement liquéfiables pour faire face à une crise de liquidité.

La fonction RISK participe aux Comités ALM Treasury Groupe et locaux et surveille la mise en œuvre, par l'ALM Treasury, des décisions prises dans ces Comités lui afférant. Au titre du contrôle de second niveau, elle revoit les modèles et les indicateurs de risques (dont les tests de résistance de liquidité), surveille les indicateurs de risques et le respect des seuils associés.

La fonction Finance est responsable de la production des indicateurs de liquidité règlementaires, et des indicateurs internes de pilotage. Elle surveille la cohérence des indicateurs internes de pilotage avec les objectifs définis par le Comité ALM Treasury Groupe. La fonction Finance participe également aux Comités ALM Treasury Groupe et locaux.

## PILOTAGE ET SURVEILLANCE DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le pilotage interne et le suivi du risque de liquidité s'appuient sur une large gamme d'indicateurs couvrant différentes échéances. Ces indicateurs sont mesurés par devise et échéance, au niveau du Groupe et des entités.

### INDICATEURS DE PILOTAGE INTERNE DES MÉTIERS [Audité]

Les indicateurs de pilotage portent sur les besoins de financement, en situation normale et en situation stressée, des métiers du Groupe. Ces indicateurs font partie du dispositif de pilotage budgétaire du Groupe, avec fixation d'objectifs et surveillance régulière (mensuelle) des écarts aux objectifs fixés.

#### Besoin de financement des métiers du Groupe

Le besoin de financement associé à l'activité des différents métiers est piloté dans le cadre du dispositif de gestion du Groupe, en particulier en mesurant l'écart entre besoins de financement commerciaux (crédits et découverts clientèle, actifs de trading, etc.) et ressources de financement commerciales (dépôts clientèle, placement de titres de dette du Groupe auprès de la clientèle, passifs de trading, etc.). Cet indicateur permet de mesurer la consommation de liquidité des métiers dans un scénario d'activité normale.

Il est complété d'indicateurs permettant de mesurer le besoin de financement des métiers à un mois et à un an selon les hypothèses définies par la réglementation européenne en vigueur (Ratio de Liquidité Court Terme – *Liquidity Coverage Ratio*) ou anticipée (Ratio de Liquidité Long Terme – *Net Stable Funding Ratio*).

À ces indicateurs de besoin de financement commercial s'ajoute un suivi des réserves de liquidité et du refinancement apporté par l'ALM Treasury ainsi que des ressources structurelles du Groupe (*i.e.* fonds propres nets).

L'ensemble du pilotage des besoins de financement des métiers, des ressources structurelles du Groupe, des refinancements et des réserves de liquidité apportées par l'ALM Treasury permet au Groupe d'atteindre une situation de liquidité structurellement robuste et résiliente à des stress sévères de marché.

La consommation de liquidité des métiers est encadrée dans le processus budgétaire du Groupe, où chaque métier estime ses besoins futurs de liquidité, en adéquation avec ses objectifs de rentabilité et de consommation de capital. Au cours du processus budgétaire itératif, des objectifs de consommation de liquidité sont alloués aux métiers, tenant compte des financements apportés par l'ALM Treasury et des ressources structurelles, de façon à viser la cible globale souhaitée par le Groupe. Ce processus est régulièrement renouvelé, suivi et adapté, le cas échéant, tout au long de l'année par le Comité ALM Treasury Groupe.

#### Facturation interne de la liquidité

L'ensemble des actifs et passifs du Groupe fait l'objet d'une tarification interne de la liquidité, dont les principes sont décidés au Comité ALM Treasury Groupe et visent à tenir compte des évolutions des coûts de liquidité de marché et des équilibres entre actifs et passifs dans le cadre de la stratégie de développement du Groupe.

#### Évolution de la situation de liquidité

En 2021, la consommation de liquidité des métiers a diminué sous l'effet de la croissance des dépôts qui dépasse la progression des crédits, en particulier dans le marché domestique en France, ainsi que sous l'effet de la collecte de dépôts du métier Titres.

À fin 2021, les métiers affichent un excédent net de liquidité. Les fonds propres nets du Groupe s'ajoutent à cet excédent net de liquidité, ce qui conduit à un excès global de liquidité.

Dans ce contexte, les financements apportés par l'ALM Treasury sont utilisés pour financer la réserve de liquidité tout en corrigeant les différences de structure par terme entre actifs et passifs et répondre aux exigences de *Total Loss-Absorbing Capacity* (TLAC) et de *Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities* (MREL) d'application future.

Par conséquent, le Groupe reste largement excédentaire en liquidité et a comme objectif de limiter le coût de ces ressources.

## INDICATEURS DE SUIVI DU FINANCEMENT « WHOLESALE » ET DE LA RÉSERVE DE LIQUIDITÉ [Audité]

### Sources de financement wholesale

Le Groupe a adopté une définition extensive du financement wholesale, recouvrant l'ensemble des financements à l'exclusion de ceux fournis par :

- les clients particuliers, professionnels ou entreprises ;
- les clients institutionnels pour leurs besoins opérationnels (par exemple, portion nécessaire à l'activité de gestion de conservation de titres) ;
- les financements de politique monétaire et les financements sécurisés par des actifs de marché.

Cette définition est plus large que les financements de marché. Par exemple, cette définition inclut les dettes moyen-long terme placées dans les fonds pour les particuliers et, sur le court terme, les dépôts non opérationnels de l'activité Securities Services.

Le Groupe a une politique de gestion conservatrice de ces financements wholesale en s'assurant de ne pas dépendre des financements très court terme et en diversifiant ces sources de financement.

Ainsi, les financements wholesale de durée initiale inférieure à un mois, dits financements wholesale très court terme, sont systématiquement « stérilisés », c'est-à-dire placés en dépôts en banques centrales immédiatement disponibles de sorte qu'ils ne contribuent pas à financer l'activité de la banque.

Pour les financements wholesale court terme dont la durée initiale est comprise entre un mois et un an, le Groupe veille à leur diversification par contrepartie, secteur d'activité et maturité résiduelle. Tout excès de concentration sur l'un de ces critères est systématiquement « stérilisé » et placé en banque centrale.

Les financements wholesale moyen/long terme de marché dont la durée initiale est supérieure à un an sont répartis par type d'investisseur, par réseau de distribution, par programme de financements (sécurisés ou non sécurisés) et par zone géographique afin d'en assurer la diversification. De plus, le Groupe veille à optimiser la structure par terme.

À fin 2021, les financements wholesale très court terme stérilisés représentent 96,6 milliards d'euros (conduisant à une stérilisation d'un montant équivalent dans la réserve de liquidité du Groupe), les financements wholesale court terme diversifiés représentent 108,0 milliards d'euros et les financements wholesale moyen-long terme diversifiés représentent 189,5 milliards d'euros.

### ► TABLEAU N° 97 : VENTILATION DES FINANCEMENTS WHOLESALE PAR DEVISE [Audité]

La répartition des sources de financement wholesale par devise correspond aux besoins du Groupe et à un objectif de diversification.

En millions d'euros	31 décembre 2021			
	EUR	USD	Autres	Toutes devises
Financements wholesale très court terme stérilisés	53 271	28 346	14 988	96 606
Financements wholesale court terme	44 047	39 702	24 299	108 048
Financements wholesale moyen/long terme	99 086	60 257	30 133	189 476
<b>TOTAL WHOLESALE</b>	<b>196 405</b>	<b>128 305</b>	<b>69 420</b>	<b>394 130</b>

En millions d'euros	31 décembre 2020			
	EUR	USD	Autres	Toutes devises
Financements wholesale très court terme stérilisés	44 551	19 672	11 585	75 808
Financements wholesale court terme	41 018	39 750	33 760	114 528
Financements wholesale moyen/long terme	98 123	52 988	29 996	181 108
<b>TOTAL WHOLESALE</b>	<b>183 691</b>	<b>112 411</b>	<b>75 341</b>	<b>371 443</b>

► **TABLEAU N° 98 : COMPOSITION DES FINANCEMENTS WHOLESALE MOYEN-LONG TERME DU GROUPE**

Les instruments sont présentés pour leur valeur comptable (y compris notamment les intérêts courus non échus et réévaluation de la composante couverte).

En millions d'euros	31 décembre 2021						
	Dettes hybrides Tier 1	Dettes subordonnées Tier 2	Dettes senior non sécurisée		Dettes senior sécurisée	Ressource politique monétaire	TOTAL
			non préférée	préférée			
<b>Total ressources à moyen et long termes</b>	<b>10 114</b>	<b>22 989</b>	<b>70 086</b>	<b>82 492</b>	<b>16 901</b>	<b>120 087</b>	<b>322 668</b>
Dettes MLT distribuées auprès des clientèles	-	-	(59)	(13 046)	-	-	(13 105)
Politique monétaire	-	-	-	-	-	(120 087)	(120 087)
<b>FINANCEMENTS WHOLESALE À MOYEN ET LONG TERMES</b>	<b>10 114</b>	<b>22 989</b>	<b>70 027</b>	<b>69 445</b>	<b>16 901</b>	<b>-</b>	<b>189 476</b>

En millions d'euros	31 décembre 2020						
	Dettes hybrides Tier 1	Dettes subordonnées Tier 2	Dettes senior non sécurisée		Dettes senior sécurisée	Ressource politique monétaire	TOTAL
			non préférée	préférée			
<b>Total ressources à moyen et long termes</b>	<b>10 819</b>	<b>20 761</b>	<b>54 938</b>	<b>87 179</b>	<b>21 998</b>	<b>101 768</b>	<b>297 464</b>
Dettes MLT distribuées auprès des clientèles	-	-	-	(14 588)	-	-	(14 588)
Politique monétaire	-	-	-	-	-	(101 768)	(101 768)
<b>FINANCEMENTS WHOLESALE À MOYEN ET LONG TERMES</b>	<b>10 819</b>	<b>20 761</b>	<b>54 938</b>	<b>72 591</b>	<b>21 998</b>	<b>-</b>	<b>181 108</b>

► **TABLEAU N° 99 : ÉVOLUTION DES RESSOURCES DE MARCHÉ MOYEN/LONG TERME DU GROUPE**

En millions d'euros	Stock au 31 décembre 2020	Nouvelle production	Tombées	Rachats	Exercice de calls	Effet périmètre et autres	Stock au 31 décembre 2021
<b>Total ressources à moyen et long termes</b>	<b>297 464</b>	<b>75 902</b>	<b>(26 814)</b>	<b>(6 609)</b>	<b>(19 781)</b>	<b>2 507</b>	<b>322 668</b>
Dettes MLT distribuées auprès des clientèles	(14 588)	(1 670)	779	655	350	1 369	(13 105)
Politique monétaire	(101 768)	(18 319)	0	0	0	0	(120 087)
<b>FINANCEMENTS WHOLESALE À MOYEN ET LONG TERMES</b>	<b>181 108</b>	<b>55 913</b>	<b>(26 035)</b>	<b>(5 954)</b>	<b>(19 431)</b>	<b>3 875</b>	<b>189 476</b>

L'encours de financement wholesale moyen/long terme s'est établi à 189,5 milliards d'euros au 31 décembre 2021 contre 181,1 milliards d'euros au 31 décembre 2020. Cette hausse est principalement liée aux émissions nouvelles effectuées dans le cadre du nouvel environnement TLAC (dette non préférée).

Le montant des ressources wholesale levées par le Groupe sur les marchés au cours de l'année 2021, dont la durée de vie initiale est supérieure à un an, a atteint 55,9 milliards d'euros après 42,4 milliards d'euros en 2020.

**Évolution du financement wholesale en fonction des évolutions réglementaires**

Parallèlement aux objectifs de gestion de la liquidité du Groupe, le recours au financement wholesale répond également aux nouvelles exigences réglementaires relatives au Rétablissement et à la Résolution, avec

l'application de l'exigence de ratio *Total Loss Absorbing Capacity* (TLAC) (voir paragraphe *Rétablissement et résolution* dans la partie *Adéquation des fonds propres et anticipation des besoins en capital* de la section 5.2).

Afin de respecter cette exigence réglementaire TLAC de 20,03 % au 31 décembre 2021, BNP Paribas a émis au total 69,9 milliards d'euros (capital restant dû) ou 70,0 milliards d'euros (valeur comptable, y compris notamment intérêts courus non échus et réévaluation de la composante couverte) de dette senior non préférée éligible au ratio TLAC au cours des années 2017 à 2021 (dont 67,0 milliards d'euros de dette éligible au ratio TLAC), de différentes maturités et dans des devises variées, sous forme d'émissions publiques et de placements privés.

Afin de satisfaire l'exigence de ratio TLAC et de MREL, le Groupe prévoit en 2022 l'émission de 15 milliards d'euros de dette senior non préférée, sous réserve des conditions de marché. Le Groupe a réalisé 34 % de son programme d'émission au 3 février 2022 pour cette catégorie de dette.

Pour rappel, les principales caractéristiques de ces instruments de dettes sont les suivantes :

- émissions sous programmes EMTN et US MTN ;
- obligations senior non préférées (cf. article L.613-30-3-I-4 du Code monétaire et financier) ;
- dette non structurée<sup>(1)</sup> ;
- échéance initiale supérieure à un an ;
- sujette à conversion ou dépréciation avant la dette senior préférée mais après la dette subordonnée ;
- documentation précisant obligatoirement l'appartenance de cette dette à cette nouvelle catégorie statutaire.

### Financements wholesale à moyen et long termes sécurisés

Les financements sécurisés à moyen et long termes sont mesurés en distinguant les actifs représentatifs de titres et de crédits. Les financements obtenus des banques centrales ne sont pas repris dans le tableau ci-dessous.

#### ► TABLEAU N° 100 : FINANCEMENTS WHOLESALE MOYEN/LONG TERME SÉCURISÉS

En millions d'euros	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Collatéral utilisé <sup>(*)</sup>	Financement levé <sup>(**)</sup>	Collatéral utilisé <sup>(*)</sup>	Financement levé <sup>(**)</sup>
Crédits	19 389	16 873	25 230	21 972
Titres	31	29	29	27
<b>TOTAL</b>	<b>19 419</b>	<b>16 901</b>	<b>25 259</b>	<b>21 998</b>

(\*) Montants bruts de haircuts.

(\*\*) Montants nets de haircuts.

Le montant des financements à moyen et long termes collatéralisés (hors politique monétaire) représente 8,9 % du total des financements wholesale à moyen et long termes en 2021 (12,1 % en 2020). La Banque gère avec vigilance son pourcentage de financement sécurisé, ainsi que la surcollatéralisation qui y est associée, ceci afin de protéger ses créanciers détenteurs de dette non sécurisée.

Les obligations garanties et les programmes de titrisation sont les principales sources de financements sécurisés du Groupe. En moyenne, les obligations garanties sont surcollatéralisées à hauteur de 115 % et les programmes de titrisation de 111 %.

### Situation de liquidité à moyen et long termes

Les situations de liquidité à moyen et long termes sont régulièrement mesurées au niveau du Groupe, par entité et par devise pour évaluer les emplois et les ressources à moyen et long termes. Pour cela, chaque poste du bilan est échéancé en approche économique selon des modèles et conventions proposés par l'ALM Treasury et revus par la fonction RISK, ou en approche réglementaire par application des pondérations standardisées du ratio réglementaire *Net Stable Funding Ratio* (NSFR), entré en vigueur mi-2021. Ainsi par exemple, les dépôts à vue de la clientèle de particuliers ou ceux liés à l'activité de gestion de trésorerie des entreprises, bien qu'exigibles immédiatement, présentent une grande stabilité, même au travers des crises financières les plus sévères ; ils constituent donc des ressources stables à moyen ou long terme tant en approche économique que réglementaire.

### Simulations de stress et réserve de liquidité

Des simulations de crise de liquidité, prenant en compte les facteurs généraux de marché ou spécifiques au Groupe, sont régulièrement réalisées sur différentes échéances (de 1 jour à 12 mois) et selon différents scénarios, idiosyncrasique (i.e. spécifique à BNP Paribas), crise systémique (affectant les institutions financières) ou crise combinée.

Pour chaque scénario de crise envisagé, les emprunts et dettes sont supposés ne se renouveler que partiellement tandis que les amortissements de prêts sont supposés être remplacés par de nouveaux crédits pour protéger la franchise commerciale, des engagements de financement hors-bilan sont supposés être utilisés, et des actifs de marché sont supposés perdre de leur liquidité de marché. Les taux de renouvellement et d'utilisation des engagements sont différenciés en intensité et dans le temps selon le type de clients (particuliers, petites et moyennes entreprises, entreprises, institutions financières, etc.) et/ou du type de sous-jacent pour les emprunts et prêts sécurisés (*repos/reverse repos*). Les hypothèses de stress couvrent également les effets des appels de collatéral additionnel (par exemple, augmentation des appels de marge pour les dérivés collatéralisés, impact des clauses de type « rating trigger »).

La réserve de liquidité est composée d'actifs détenus dans le Groupe par l'ALM Treasury et les activités de marché. Elle est constituée :

- des dépôts auprès des banques centrales ;
- d'actifs disponibles pouvant être rapidement rendus liquides dans le marché par vente ou mise en pension (titres obligataires ou actions) ;
- de titres et créances disponibles éligibles au refinancement des banques centrales dont la titrisation des crédits, transformant des actifs moins liquides en titres liquides ou mobilisables (voir section 5.5 dans le paragraphe *Titrisation pour compte propre initiateur*).

(1) Décret n° 2018-710 du 3 août 2018 précisant les conditions dans lesquelles un titre, une créance, un instrument ou un droit est considéré comme non structuré du 4° du I de l'article L.613-30-3 du Code monétaire et financier.

La réserve de liquidité globale (*counterbalancing capacity*) est calculée nette des besoins intrajournaliers des systèmes de paiement et tient compte des règles prudentielles, notamment américaines, qui ne reconnaissent comme disponibles certains actifs liquides qu'à partir d'un certain délai. Les contraintes de transférabilité sont également prises en

compte dans la détermination de la réserve de liquidité du Groupe. Ces contraintes peuvent naître de réglementations locales qui limitent les transferts entre entités d'un groupe, de devises non convertibles ou de juridictions avec contrôle des changes.

Le tableau ci-dessous décrit son évolution.

► **TABLEAU N° 101 : COMPOSITION DE LA RÉSERVE DE LIQUIDITÉ GLOBALE (COUNTERBALANCING CAPACITY)**

En millions d'euros	Moyenne 2021	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Total des actifs éligibles	670 066	638 159	589 489
Utilisations	(188 609)	(175 109)	(150 873)
Transférabilité	(9 786)	(11 066)	(6 649)
<b>RÉSERVE DE LIQUIDITÉ GLOBALE</b>	<b>471 671</b>	<b>451 985</b>	<b>431 967</b>
<i>dont actifs liquides reconnus par la réglementation prudentielle (HQLA)</i>	464 878	446 200	424 800
<i>dont autres actifs liquides</i>	6 793	5 784	7 167

La réserve de liquidité du Groupe s'établit en fin d'année 2021 à 452 milliards d'euros dont 96,6 milliards d'euros stérilisant les financements wholesale très court terme.

La réserve de liquidité du Groupe au 31 décembre 2021 est en hausse de 20 milliards d'euros par rapport à fin 2020. En moyenne annuelle, la réserve augmente de 58 milliards d'euros par rapport à l'année précédente.

**Liquidity Coverage Ratio – LCR**

Le ratio de liquidité réglementaire à 30 jours (*Liquidity Coverage Ratio – LCR*) est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2015 avec une exigence de couverture minimale des sorties nettes de trésorerie sur un horizon d'un mois en situation de crise de 100 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Groupe mesure son exigence de liquidité conformément aux prescriptions de l'Acte Délégué adopté par la Commission européenne en janvier 2015 et a adapté son processus de pilotage à cette réglementation. Ainsi, les indicateurs de pilotage des besoins de financement des métiers et les modalités de tarification interne tiennent compte des hypothèses standardisées fixées par le LCR et permettent au Groupe de veiller au respect de cette exigence.

Le LCR fin de période du Groupe au 31 décembre 2021 s'élève à 143 %, contre 154 % au 31 décembre 2020.

Conformément au règlement d'exécution (UE) n° 2021/637, la situation LCR du Groupe est calculée comme la moyenne glissante des 12 dernières mesures de fin de mois.

**RATIOS RÉGLEMENTAIRES DE LIQUIDITÉ**

**Champ d'application**

Le périmètre prudentiel de liquidité défini par le Groupe BNP Paribas pour la surveillance et le pilotage sur base consolidée des ratios de liquidité correspond à celui défini pour la surveillance de ses ratios de fonds propres, à l'exception des entités contrôlées conjointement qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel et qui sont mises en équivalence dans le périmètre prudentiel de liquidité (voir partie *Champ d'application* de la section 5.2 *Gestion du capital et adéquation des fonds propres*).



► TABLEAU N° 102 : RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME (LCR)<sup>(\*)</sup> – DÉTAIL (EU LIQ1)

En millions d'euros	Valeur non pondérée				Valeur pondérée			
	31 décembre 2021	30 septembre 2021	30 juin 2021	31 mars 2021	31 décembre 2021	30 septembre 2021	30 juin 2021	31 mars 2021
Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
<b>ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ (HQLA)</b>								
<b>1 TOTAL ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ (HQLA)</b>					<b>464 878</b>	<b>458 700</b>	<b>450 338</b>	<b>431 116</b>
<b>SORTIES DE TRÉSORERIE</b>								
2 Dépôts de détail (y compris petites entreprises)	418 664	412 760	405 678	399 018	31 291	30 719	29 957	29 254
3 <i>dont dépôts stables</i>	250 990	247 072	244 011	240 874	12 550	12 354	12 201	12 044
4 <i>dont dépôts moins stables</i>	157 107	154 143	149 093	144 146	18 742	18 366	17 756	17 211
5 Financements non collatéralisés auprès de contreparties non détail	422 871	404 340	391 937	419 696	265 714	256 467	250 746	248 014
6 <i>dont dépôts opérationnels</i>	160 035	152 967	147 770	144 022	39 264	37 521	36 243	35 307
7 <i>dont dépôts non opérationnels</i>	244 897	234 108	228 661	262 013	208 511	201 680	198 997	199 047
8 <i>dont dettes non collatéralisées</i>	17 940	17 266	15 505	13 661	17 940	17 266	15 505	13 661
9 Financements collatéralisés auprès de contreparties non détail (dont pensions données)					81 076	76 954	74 022	71 396
10 Exigences supplémentaires	357 972	353 474	350 010	343 937	88 628	87 463	88 486	85 973
11 <i>dont sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté</i>	42 322	42 358	45 536	45 246	42 025	42 083	45 376	45 148
12 <i>dont sorties sur dettes collatéralisées</i>	492	523	297	104	492	523	297	104
13 <i>dont facilités de crédit et de liquidité</i>	315 157	310 593	304 177	298 587	46 111	44 857	42 813	40 721
14 Autres obligations de financement contractuel	64 758	61 747	60 536	58 081	64 854	61 841	60 620	58 158
15 Autres obligations de financement éventuel	181 379	172 358	164 715	160 594	2 619	2 536	2 493	2 502
<b>16 TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE</b>					<b>534 182</b>	<b>515 981</b>	<b>506 324</b>	<b>495 297</b>
<b>ENTRÉES DE TRÉSORERIE</b>								
17 Opérations de prêts collatéralisées (dont pensions reçues)	439 355	416 800	404 374	392 436	78 114	70 760	67 823	64 622
18 Entrées provenant des expositions pleinement performantes	83 834	84 044	83 747	83 677	62 851	62 707	62 010	61 542
19 Autres entrées de trésorerie	59 619	57 269	59 553	61 934	52 194	50 973	53 600	55 782
<b>20 TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE</b>	<b>582 808</b>	<b>558 113</b>	<b>547 673</b>	<b>538 047</b>	<b>193 158</b>	<b>184 440</b>	<b>183 433</b>	<b>181 946</b>
EU-20c Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %	416 711	401 795	397 964	396 989	193 158	184 440	183 433	181 946
<b>21 COUSSIN DE LIQUIDITÉ</b>					<b>464 878</b>	<b>458 700</b>	<b>450 338</b>	<b>431 116</b>
<b>22 TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE</b>					<b>341 024</b>	<b>331 541</b>	<b>322 891</b>	<b>313 351</b>
<b>23 RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (%)</b>					<b>136,42 %</b>	<b>138,70 %</b>	<b>139,76 %</b>	<b>137,70 %</b>

(\*) L'ensemble des données présentées sont calculées comme la moyenne glissante des 12 dernières mesures de fin de mois.

Le *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) du Groupe s'élève à 136 % en moyenne annuelle glissante sur les 12 derniers mois, ce qui représente un excédent de liquidité de 124 milliards d'euros par rapport à l'exigence réglementaire. Le niveau de LCR moyen du Groupe a varié entre 136 % et 140 %.

Les actifs liquides du Groupe reconnus au numérateur du ratio avec des décotes réglementaires (valeurs pondérées) s'élèvent à 465 milliards d'euros en moyenne annuelle glissante sur les 12 derniers mois et sont composés de dépôts en banques centrales (76 % à fin décembre) et de titres souverains et publics (24 %).

En moyenne annuelle glissante sur les 12 derniers mois, les sorties nettes de trésorerie à trente jours du scénario de stress réglementaire LCR s'élèvent à 341 milliards d'euros, dont une part significative correspond aux dépôts avec 297 milliards d'euros partiellement compensés par les entrées de trésorerie sur les prêts de 63 milliards d'euros.

En moyenne annuelle glissante sur les 12 derniers mois, les flux nets stressés de trésorerie sur les financements et prêts collatéralisés, c'est-à-dire essentiellement des opérations de pension et d'échanges de titres, tenant compte de décotes réglementaires appliquées aux collatéraux,

s'élèvent à 3 milliards d'euros. Les flux nets associés aux instruments dérivés et au stress réglementaire appliqué aux sûretés représentent une sortie nette de trésorerie de 17 milliards d'euros avec des flux sortants (42 milliards d'euros) partiellement compensés par des flux entrants (25 milliards d'euros).

Enfin les hypothèses de tirage sur les engagements de financement s'élèvent à 46 milliards d'euros en moyenne annuelle glissante sur les 12 derniers mois.

Aucune devise significative ne présente de déséquilibre excessif.

### **Net Stable Funding Ratio – NSFR**

Le Règlement (UE) n° 2019/876 introduit un ratio structurel de liquidité à un an (*Net Stable Funding Ratio* – NSFR), qui fait l'objet d'une exigence minimale de 100 % depuis le 28 juin 2021. Ce ratio standardisé vise à assurer que les actifs et les engagements de financement considérés à plus d'un an sont financés par des ressources à plus d'un an.

Au 31 décembre 2021, le ratio NSFR est largement respecté, avec un niveau de 122 %.

► TABLEAU N° 103 : RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (EU LIQ2)

En millions d'euros		31 décembre 2021				
		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1 an	≥ 1 an	
<b>Éléments du financement stable disponible</b>						
1	Éléments et instruments de fonds propres	110 040	20	-	20 785	130 825
2	Fonds propres	110 040	20	-	20 785	130 825
3	Autres instruments de fonds propres		-	-	-	-
4	Dépôts de la clientèle de détail		419 484	1 556	4 428	396 104
5	Dépôts stables		254 068	738	1 597	243 662
6	Dépôts moins stables		165 416	818	2 831	152 442
7	Financement de gros		1 036 121	44 091	258 224	540 259
8	Dépôts opérationnels		171 117	21	441	86 010
9	Autres financements de gros		865 004	44 070	257 783	454 248
10	Engagements interdépendants		13 400	-	-	-
11	Autres engagements	54 242	196 402	1 541	26 772	27 542
12	Engagements dérivés affectant le NSFR	54 242				
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus		196 402	1 541	26 772	27 542
<b>14</b>	<b>FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE TOTAL</b>					<b>1 094 731</b>
<b>Éléments du financement stable requis</b>						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					23 266
15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		248	245	8 131	7 331
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		469	-	-	234
17	Prêts et titres performants		515 517	96 697	646 229	703 738
18	Opérations de financement sur titres performants avec des clients financiers garantis par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %		134 639	12 901	3 044	13 766
19	Opérations de financement sur titres performants avec des clients financiers garantis par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		187 725	14 751	4 700	25 049
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont		135 627	56 513	376 275	430 971
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		-	-	-	-
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont		5 450	5 659	186 496	153 562
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		5 450	5 659	186 496	153 562
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en Bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan		52 077	6 874	75 713	80 391
25	Actifs interdépendants		13 400	-	-	-
26	Autres actifs					
27	Matières premières échangées physiquement				10 596	9 007
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP			25 833		21 958
29	Actifs dérivés affectant le NSFR			16 447		16 447
30	Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie			88 318		4 416
31	Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus		42 118	3 619	74 725	91 978
32	Éléments de hors-bilan		371 860	10 414	23 306	22 028
<b>33</b>	<b>FINANCEMENT STABLE REQUIS TOTAL</b>					<b>900 403</b>
<b>34</b>	<b>RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (%)</b>					<b>121,58 %</b>

### ÉCHÉANCIER DU BILAN PRUDENTIEL

L'échéancier du bilan sur le périmètre prudentiel (voir partie *Champ d'application* de la section 5.2 *Gestion du capital et adéquation des fonds propres*) présente les flux de trésorerie selon les dates de paiement contractuelles (en ligne avec les règles définies dans le cadre du ratio de liquidité).

Les titres évalués en valeur de marché par résultat relevant du portefeuille de transaction sont présentés en échéance « non déterminée », la maturité contractuelle du titre ne représentant pas l'horizon de détention par le Groupe. Les instruments financiers dérivés évalués en valeur de marché par résultat, les instruments financiers dérivés de couverture et les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont également présentés en échéance « non déterminée ».

Dans le tableau suivant, en cas d'option de remboursement anticipé, les conventions appliquées sont ainsi les plus conservatrices :

- si l'option est à la main des deux contreparties, la date de remboursement retenue est la prochaine date contractuelle d'exercice de l'option ;
- si l'option est à la main de la contrepartie, la date de remboursement des actifs retenue est la date de maturité finale alors que celle retenue pour les passifs est la prochaine date contractuelle d'exercice de l'option ;
- si l'option est à la main du Groupe, la date de remboursement retenue est la prochaine date contractuelle d'exercice de l'option, que ce soit sur les actifs ou les passifs ;
- dans le cas des dettes subordonnées, la date de remboursement retenue est la date de maturité finale.

► **TABLEAU N° 104 : ÉCHÉANCIER CONTRACTUEL DU BILAN PRUDENTIEL (EU CR1-A)** [Audité]

En millions d'euros	31 décembre 2021							
	Non déterminé	JJ et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
<b>ACTIF</b>								
Caisse, banques centrales	-	348 519	-	-	-	-	-	348 519
Instruments financiers en valeur de marché par résultat								
Portefeuille de titres	192 520	-	-	-	-	-	-	192 520
Prêts et opérations de pensions	-	68 459	114 332	31 876	25 972	8 044	3 820	252 503
Instruments financiers dérivés	240 940	-	-	-	-	-	-	240 940
Instruments financiers dérivés de couverture	8 619	-	-	-	-	-	-	8 619
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres								
Titres de dette	157	-	382	1 074	3 413	16 398	20 173	41 597
Instruments de capitaux propres	2 558	-	-	-	-	-	-	2 558
Actifs financiers au coût amorti								
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	8 150	5 270	3 260	3 351	992	912	21 934
Prêts et créances sur la clientèle	-	15 431	58 233	77 210	132 998	328 815	233 961	846 649
Titres de dette	131	392	3 530	5 404	12 146	43 535	44 241	109 379
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 049	-	-	-	-	-	-	3 049
<b>Actifs financiers</b>	<b>447 974</b>	<b>440 951</b>	<b>181 748</b>	<b>118 824</b>	<b>177 879</b>	<b>397 784</b>	<b>303 108</b>	<b>2 068 267</b>
<i>dont Crédits</i>	-	92 040	177 835	112 346	162 320	337 851	238 693	1 121 086
<i>dont Titres de dette</i>	135 313	392	3 913	6 478	15 559	59 933	64 414	286 001
<b>Autres actifs non financiers</b>	<b>108 250</b>	<b>33 398</b>	<b>8 791</b>	<b>6 440</b>	<b>6 267</b>	<b>42 069</b>	<b>4 897</b>	<b>210 111</b>
Actifs destinés à être cédés	-	-	-	-	91 267	-	-	91 267
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>556 223</b>	<b>474 349</b>	<b>190 538</b>	<b>125 264</b>	<b>275 412</b>	<b>439 853</b>	<b>308 005</b>	<b>2 369 645</b>
<b>DETTES</b>								
Banques centrales	-	1 244	-	-	-	-	-	1 244
Instruments financiers en valeur de marché par résultat								
Portefeuille de titres	112 338	-	-	-	-	-	-	112 338
Dépôts et opérations de pensions	-	113 644	119 041	34 792	23 301	1 383	1 296	293 456
Dettes représentées par un titre	-	20	2 563	4 012	12 231	26 319	18 798	63 944
Instruments financiers dérivés	237 779	-	-	-	-	-	-	237 779
Instruments financiers dérivés de couverture	10 211	-	-	-	-	-	-	10 211
Passifs financiers au coût amorti								
Dettes envers les établissements de crédit	-	11 688	3 746	18 624	6 665	118 140	506	159 368
Dettes envers la clientèle	0	822 784	71 073	48 335	13 995	8 170	2 606	966 963
Dettes représentées par un titre	-	3	7 837	26 214	29 816	48 126	39 393	151 388
Dettes subordonnées	-	-	363	-	317	6 394	15 875	22 949
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 367	-	-	-	-	-	-	1 367
<b>Passifs financiers</b>	<b>361 695</b>	<b>949 383</b>	<b>204 623</b>	<b>131 977</b>	<b>86 324</b>	<b>208 531</b>	<b>78 474</b>	<b>2 021 007</b>
Autres passifs non financiers	187 399	6 569	16 454	6 606	2 894	43 618	10 731	274 272
Dettes liées aux actifs destinés à être cédés	-	-	-	-	74 366	-	-	74 366
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>549 095</b>	<b>955 953</b>	<b>221 077</b>	<b>138 583</b>	<b>163 584</b>	<b>252 149</b>	<b>89 205</b>	<b>2 369 645</b>

En millions d'euros	31 décembre 2020							
	Non déterminé	JJ et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
<b>ACTIF</b>								
Caisse, banques centrales	-	309 291	-	-	-	-	-	309 291
Instruments financiers en valeur de marché par résultat								
Portefeuille de titres	169 080	-	-	-	-	-	-	169 080
Prêts et opérations de pensions	-	87 195	95 161	32 538	22 341	7 225	2 815	247 276
Instruments financiers dérivés	277 044	-	-	-	-	-	-	277 042
Instruments financiers dérivés de couverture	15 569	-	-	-	-	-	-	15 569
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres								
Titres de dette	42	4	450	906	7 940	22 513	27 051	58 907
Instruments de capitaux propres	2 209	-	-	-	-	-	-	2 209
Actifs financiers au coût amorti								
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	6 933	5 061	2 788	2 912	780	476	18 950
Prêts et créances sur la clientèle	-	9 901	56 941	60 693	140 721	325 263	247 366	840 884
Titres de dette	65	325	3 088	3 118	8 142	47 054	57 425	119 218
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 553	-	-	-	-	-	-	5 552
<b>Actifs financiers</b>	<b>469 562</b>	<b>413 649</b>	<b>160 701</b>	<b>100 043</b>	<b>182 056</b>	<b>402 835</b>	<b>335 133</b>	<b>2 063 978</b>
<i>dont Crédits</i>	-	104 029	157 163	96 019	165 974	333 268	250 657	1 107 110
<i>dont Titres de dette</i>	125 431	329	3 538	4 024	16 082	69 567	84 477	303 448
<b>Autres actifs non financiers</b>	<b>77 029</b>	<b>12 518</b>	<b>10 192</b>	<b>5 311</b>	<b>2 816</b>	<b>56 437</b>	<b>11 767</b>	<b>176 069</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>546 591</b>	<b>426 167</b>	<b>170 893</b>	<b>105 354</b>	<b>184 872</b>	<b>459 272</b>	<b>346 900</b>	<b>2 240 048</b>
<b>DETTES</b>								
Banques centrales	-	1 594	-	-	-	-	-	1 594
Instruments financiers en valeur de marché par résultat								
Portefeuille de titres	94 263	-	-	-	-	-	-	94 263
Dépôts et opérations de pensions	-	94 376	131 799	45 752	11 492	3 842	1 334	288 595
Dettes représentées par un titre	-	7	1 497	3 209	11 730	24 521	18 018	58 981
Instruments financiers dérivés	283 118	-	-	-	-	-	-	283 118
Instruments financiers dérivés de couverture	13 523	-	-	-	-	-	-	13 523
Passifs financiers au coût amorti								
Dettes envers les établissements de crédit	-	9 332	10 491	12 816	3 671	103 773	829	140 913
Dettes envers la clientèle	-	781 462	84 989	51 138	19 535	8 107	4 202	949 432
Dettes représentées par un titre	-	-	10 788	23 836	32 965	50 053	34 501	152 144
Dettes subordonnées	-	-	13	29	252	4 115	16 300	20 709
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6 153	-	-	-	-	-	-	6 153
<b>Passifs financiers</b>	<b>397 056</b>	<b>886 771</b>	<b>239 577</b>	<b>136 780</b>	<b>79 645</b>	<b>194 411</b>	<b>75 184</b>	<b>2 009 425</b>
Autres passifs non financiers	146 040	8 173	15 549	4 999	1 465	43 571	10 826	230 623
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>543 096</b>	<b>894 944</b>	<b>255 126</b>	<b>141 779</b>	<b>81 110</b>	<b>237 982</b>	<b>86 010</b>	<b>2 240 048</b>

Au 31 décembre 2021, la contribution de BancWest au bilan du Groupe, matérialisée sur la ligne « Actifs/Dettes liées aux actifs destinés à être cédés » (voir note annexe 7.d *Activités destinées à être cédées* des états financiers consolidés), s'élève :

- à l'actif à 15 milliards d'euros de Caisse, banques centrales, 16 milliards d'euros de titres de dette au coût amorti majoritairement à plus de 5 ans et 50 milliards d'euros de prêts et créances sur la clientèle dont 41 milliards d'euros à plus d'un an ;
- au passif à 73 milliards d'euros de dettes envers la clientèle.

Au 31 décembre 2020, la contribution de BancWest au bilan du Groupe s'élevait :

- à l'actif à 4 milliards d'euros de Caisse, banques centrales, 12 milliards d'euros de titres de dette au coût amorti majoritairement à plus de 5 ans et 49 milliards d'euros de prêts et créances sur la clientèle dont 39 milliards d'euros à plus d'un an ;
- au passif à 65 milliards d'euros de dettes envers la clientèle.

Pour la gestion du risque de liquidité, l'échéancier contractuel ci-dessus est complété d'analyses économiques tenant compte du comportement de la clientèle ou de la liquidité de marché de certains actifs (par exemple les titres), en situation normale ainsi qu'en situation de stress.

Pour cela, le Groupe s'appuie sur un ensemble d'outils pour anticiper et gérer sa liquidité économique, en particulier, comme indiqué précédemment :

- les situations de liquidité à moyen et long termes ;
- les simulations de stress et la réserve de liquidité ;
- le suivi des ratios réglementaires de liquidité.

Le tableau suivant présente le détail du tableau n° 104 : *Échéancier contractuel du bilan prudentiel* sur le périmètre des instruments de capitaux propres et dettes représentées par un titre à moyen et long termes du Groupe, sans tenir compte des options de remboursement anticipé.

### ► TABLEAU N° 105 : ÉCHÉANCIER CONTRACTUEL DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ET DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE À MOYEN/LONG TERME DU PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

En millions d'euros	TOTAL 31 décembre 2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027- 2031	Au-delà de 2031	Perpétuelle
<b>Montant(*) des éléments de passifs éligibles en fonds propres additionnels de catégorie 1</b>	<b>10 114</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>10 114</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>907</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>907</b>
<i>dont dette subordonnée au coût amorti</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont dette subordonnée en valeur de marché par résultat</i>	907	-	-	-	-	-	-	-	907
<b>Actions préférentielles et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)</b>	<b>9 207</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>9 207</b>
<b>Montant(*) des dettes éligibles en fonds propres de catégorie 2</b>	<b>22 867</b>	<b>695</b>	<b>5</b>	<b>888</b>	<b>2 728</b>	<b>2 701</b>	<b>8 403</b>	<b>6 731</b>	<b>716</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>22 867</b>	<b>695</b>	<b>5</b>	<b>888</b>	<b>2 728</b>	<b>2 701</b>	<b>8 403</b>	<b>6 731</b>	<b>716</b>
<i>dont dette subordonnée au coût amorti</i>	22 826	678	5	888	2 728	2 701	8 403	6 707	716
<i>dont dette subordonnée en valeur de marché par résultat</i>	41	17	-	-	-	-	-	24	-
<b>Montant(*) des autres dettes subordonnées non éligibles en fonds propres</b>	<b>122</b>	-	-	-	<b>73</b>	-	<b>49</b>	-	-
<b>Dettes senior non sécurisée</b>	<b>148 872</b>	<b>29 091</b>	<b>21 907</b>	<b>15 545</b>	<b>15 483</b>	<b>12 953</b>	<b>41 257</b>	<b>12 636</b>	-
<b>Dettes senior non préférée</b>	<b>70 027</b>	<b>3 337</b>	<b>5 824</b>	<b>5 780</b>	<b>10 077</b>	<b>6 770</b>	<b>29 527</b>	<b>8 711</b>	-
<i>dont dette senior non préférée au coût amorti</i>	66 091	3 334	5 824	5 780	10 077	6 770	29 501	4 804	-
<i>dont dette senior non préférée en valeur de marché par résultat</i>	3 936	3	-	-	-	-	25	3 907	-
<b>Dettes senior préférée</b>	<b>78 845</b>	<b>25 754</b>	<b>16 083</b>	<b>9 765</b>	<b>5 406</b>	<b>6 183</b>	<b>11 730</b>	<b>3 924</b>	-
<i>dont dette senior préférée au coût amorti</i>	22 640	9 424	6 332	2 775	658	1 354	1 997	100	-
<i>dont dette senior préférée en valeur de marché par résultat</i>	56 205	16 330	9 751	6 990	4 748	4 829	9 733	3 824	-
<b>Dettes senior sécurisée(**)</b>	<b>16 443</b>	<b>4 041</b>	<b>3 583</b>	<b>2 444</b>	<b>2 488</b>	<b>300</b>	<b>1 438</b>	<b>2 149</b>	-

(\*) Valeur comptable avant prise en compte des ajustements réglementaires.

(\*\*) Le montant de dette senior sécurisée inclut 259 millions d'euros de dettes émises par l'entité Bank of the West.

Les tables présentant le détail des instruments reconnus en fonds propres (CET1, AT1 et Tier 2) ainsi que les instruments de dette éligibles au ratio TLAC (dette senior non préférée), selon le format (EU CCA) requis par le Règlement d'exécution (UE) n° 1423/2013, sont disponibles dans la section *Dette BNP Paribas* du site des relations investisseurs : <https://bnpp.lk/instruments-de-fonds-propres-et-dettes-tlac>

Certains instruments de dette présentés ci-dessus ont une option de remboursement anticipé (« call ») exerçable par le Groupe (émetteur). Le tableau suivant présente l'échéancier des dettes et des autres passifs subordonnés en prenant en compte, le cas échéant, la prochaine date à laquelle l'option peut être exercée (« date de call »). L'exercice du call reste soumis à l'accord préalable du régulateur. Les dates d'échéance présentées ci-après sont purement conventionnelles et ne préjugent pas de la politique de call du Groupe.

### ► TABLEAU N° 106 : ÉCHÉANCIER ÉCONOMIQUE(\*) DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES DU PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

En millions d'euros	TOTAL 31 décembre 2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027- 2031	Au-delà de 2031	Perpétuelle
<b>Montant(**) des éléments de passifs éligibles en fonds propres additionnels de catégorie 1</b>	<b>10 114</b>	<b>2 430</b>	-	<b>1 326</b>	<b>1 534</b>	-	<b>3 918</b>	-	<b>907</b>
<b>Dette subordonnée</b>	<b>907</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>907</b>
<i>dont dette subordonnée au coût amorti</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont dette subordonnée en valeur de marché par résultat</i>	907	-	-	-	-	-	-	-	907
<b>Actions préférentielles et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)</b>	<b>9 207</b>	<b>2 430</b>	-	<b>1 326</b>	<b>1 534</b>	-	<b>3 918</b>	-	-
<b>Montant(**) des dettes éligibles en fonds propres de catégorie 2</b>	<b>22 867</b>	<b>1 926</b>	<b>520</b>	<b>1 077</b>	<b>3 429</b>	<b>4 714</b>	<b>9 093</b>	<b>1 631</b>	<b>476</b>
<b>Dette subordonnée</b>	<b>22 867</b>	<b>1 926</b>	<b>520</b>	<b>1 077</b>	<b>3 429</b>	<b>4 714</b>	<b>9 093</b>	<b>1 631</b>	<b>476</b>
<i>dont dette subordonnée au coût amorti</i>	22 826	1 909	520	1 077	3 429	4 714	9 093	1 607	476
<i>dont dette subordonnée en valeur de marché par résultat</i>	41	17	-	-	-	-	-	24	-
<b>Montant(**) des autres dettes subordonnées non éligibles en fonds propres</b>	<b>122</b>	-	-	-	<b>73</b>	-	<b>49</b>	-	-

(\*) L'échéance économique considérée correspond soit à la prochaine date de call lorsque l'instrument contient une option de remboursement anticipé soit à l'échéance contractuelle.

(\*\*) Valeur comptable avant prise en compte des ajustements réglementaires.

## GRÈVEMENT DES ACTIFS DU GROUPE ET DES ACTIFS REÇUS PAR LE GROUPE

Sont considérés comme grevés les actifs du bilan et les instruments financiers reçus en garantie (sûretés) qui ont été utilisés comme nantissement, garantie ou rehaussement d'une opération du Groupe dont ils ne peuvent être librement retirés.

Le grèvement d'actifs est inhérent aux activités du Groupe, et répond à un double objectif :

- intervenir sur les marchés de dérivés ou d'opérations de pension, y compris le versement des appels de marges en garantie des transactions (voir les paragraphes *L'échange de marge initiale bilatérale* et *Gestion du risque de contrepartie* de la section 5.6 *Risque de contrepartie*) ;
- obtenir du financement, via l'émission de dette sécurisée, en particulier de titres adossés à des actifs (voir partie *Activités du Groupe en matière de titrisation* dans la section 5.5 *Titrisation en portefeuille bancaire*), d'obligations garanties (voir paragraphe *Financements*

*wholesale à moyen et long termes sécurisés* de la présente section) ou en participation à des opérations de politique monétaire, permettant ainsi de diversifier et d'optimiser sa structure de financement.

Ainsi, le grèvement d'actifs se distingue du transfert d'actifs présenté en note annexe 4.r aux états financiers consolidés dans la mesure où ce celui-ci ne comprend que les opérations suivantes :

- les titres inscrits au bilan de la Banque, ayant fait l'objet d'une cession ou d'un prêt temporaire par la Banque dans le cadre d'une mise en pension (repos et prêts de titres) qui ne sont pas décomptabilisés du bilan de la Banque à l'issue de la transaction ;
- les créances titrisées par la Banque (dans le cadre des programmes efficaces et inefficaces), qui restent comptabilisées au bilan de la Banque en vertu des règles de consolidation applicables dans le référentiel comptable, apportées en couverture d'émission de titres adossés à des actifs.



Conformément aux définitions ci-dessus, les garanties données aux chambres de compensation ou aux banques centrales dans le cadre de la politique monétaire, ainsi que les portefeuilles d'actifs apportés en couverture d'émission d'obligations garanties, entrent dans le cadre du grèvement d'actifs, mais sont exclues du cadre du transfert d'actifs. Il en est de même pour les mises en pension (*repos*) et prêts dans le cas de titres non comptabilisés au bilan de la Banque (car précédemment reçus dans le cadre de reverse repos et d'emprunt de titres) et les titres reçus en pension (*reverse repos*) et emprunts de titres.

## GRÈVEMENT DES ACTIFS ET DES SÛRETÉS REÇUES

Le suivi des actifs grevés et des actifs reçus est effectué sur le périmètre prudentiel défini dans la partie *Champ d'application* de la section 5.2 *Gestion du capital et adéquation des fonds propres*.

Les montants des actifs et des sûretés reçues grevés et non grevés sont présentés dans les tableaux suivants selon les dispositions du Règlement d'exécution (UE) 2021/637. Ainsi, toutes les données présentées dans le tableau sont calculées comme les médianes des quatre fins de trimestre de l'exercice. Chaque ligne de total est donc calculée comme la médiane du total aux quatre fins de trimestres de l'exercice, et non comme la somme des valeurs médianes sur l'exercice.

Le ratio médian des actifs grevés par rapport aux actifs du bilan du Groupe s'établit à 20,1 % en 2021, en hausse de 140 points de base (+ 1,4 %) par rapport à 2020.

### ► TABLEAU N° 107 : GRÈVEMENT DES ACTIFS ET DES SÛRETÉS REÇUES

#### ► Actifs grevés et non grevés

En millions d'euros	Valeurs médianes des quatre fins de trimestres en 2021							
	Valeur comptable des actifs grevés		Valeur de marché des actifs grevés		Valeur comptable des actifs non grevés		Valeur de marché des actifs non grevés	
	dont HQLA et EHQLA <sup>(*)</sup>		dont HQLA et EHQLA <sup>(*)</sup>		dont HQLA et EHQLA <sup>(*)</sup>		dont HQLA et EHQLA <sup>(*)</sup>	
<b>010 ACTIFS DE L'ÉTABLISSEMENT</b>	<b>483 070</b>	<b>188 738</b>			<b>1 920 667</b>	<b>422 835</b>		
030 Titres à revenu variable	55 830	29 741			31 629	-		
040 Titres à revenu fixe	184 177	155 753	184 177	155 753	158 569	140 801	158 569	140 801
050 <i>dont obligations garanties</i>	3 671	3 006	3 671	3 006	2 273	1 674	2 273	1 674
060 <i>dont titres adossés à des actifs</i>	1 541	1 020	1 541	1 020	7 173	0	7 173	0
070 <i>dont émis par des administrations publiques</i>	145 838	145 838	145 838	145 838	121 518	121 518	121 518	121 518
080 <i>dont émis par des entreprises financières</i>	26 738	5 841	26 738	5 841	20 888	3 751	20 888	3 751
090 <i>dont émis par des entreprises non financières</i>	13 135	2 022	13 135	2 022	8 850	537	8 850	537
120 Autres actifs	240 766	-			1 744 785	348 602		
121 <i>dont prêts à vue</i>	-	-			371 474	347 277		
122 <i>dont prêts et avances autres que prêts à vue</i>	171 696	-			1 002 120	-		
123 <i>dont autres actifs<sup>(**)</sup></i>	69 070	-			371 674	-		

(\*) Actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées.

(\*\*) Les actifs grevés de l'activité relative à BancWest sont présentés dans les lignes « Autres actifs » suite à l'application de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à être cédés, suivant les conventions de présentation du bilan prudentiel. Au 31 décembre 2021, 3 milliards d'euros de prêts et crédits sont grevés sur un total de 50 milliards d'euros, et 7 milliards de titres à revenu fixe sont grevés sur un total de 21 milliards d'euros.

En millions d'euros	Valeurs médianes des quatre fins de trimestres en 2020							
	Valeur comptable des actifs grevés		Valeur de marché des actifs grevés		Valeur comptable des actifs non grevés		Valeur de marché des actifs non grevés	
		dont HQLA et EHQLA <sup>(*)</sup>		dont HQLA et EHQLA <sup>(*)</sup>		dont HQLA et EHQLA <sup>(*)</sup>		dont HQLA et EHQLA <sup>(*)</sup>
<b>010 ACTIFS DE L'ÉTABLISSEMENT</b>	<b>435 542</b>	<b>149 209</b>			<b>1 917 713</b>	<b>437 080</b>		
030 Titres à revenu variable	39 609	20 844			11 269	-		
040 Titres à revenu fixe	156 141	128 354	156 141	128 354	181 767	163 610	181 767	163 610
050 <i>dont obligations garanties</i>	3 383	2 568	3 383	2 568	3 823	3 175	3 823	3 175
060 <i>dont titres adossés à des actifs</i>	1 383	191	1 383	191	8 131	1 044	8 131	1 044
070 <i>dont émis par des administrations publiques</i>	115 174	115 174	115 174	115 174	147 199	147 199	147 199	147 199
080 <i>dont émis par des entreprises financières</i>	25 481	4 357	25 481	4 357	22 513	6 097	22 513	6 097
090 <i>dont émis par des entreprises non financières</i>	11 097	2 201	11 097	2 201	11 524	704	11 524	704
120 Autres actifs	240 918	-			1 722 259	272 047		
121 <i>dont prêts à vue</i>	-	-			300 355	272 047		
122 <i>dont prêts et avances autres que prêts à vue</i>	156 891	-			1 015 811	-		
123 <i>dont autres actifs</i>	85 802	-			401 725	-		

(\*) Actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées.

Les autres actifs grevés sont constitués principalement de prêts et créances (utilisés notamment lors de l'émission de titres adossés à des actifs et d'obligations garanties) pour 172 milliards d'euros. Le solde, regroupé sous la ligne 123 dont autres actifs, est composé de dépôts de garantie versés et cautionnements constitués dans le cadre de produits dérivés (comptabilisés dans la catégorie Comptes de régularisation et actifs divers) pour 68 milliards d'euros.

Les actifs non grevés non disponibles pour être utilisés comme nantissement, garantie ou rehaussement d'une opération s'élèvent à 372 milliards d'euros. Ils incluent principalement les immobilisations incorporelles, les écarts d'acquisition, les actifs d'impôts courants et différés, et les actifs non éligibles à des programmes de financement dans des conditions normales d'activité.

## ► Sûretés reçues grevées et non grevées

En millions d'euros	Valeurs médianes des 4 fins de trimestres en 2021				Valeurs médianes des points trimestriels en 2020			
	Valeur de marché des sûretés reçues grevées et des propres <sup>(*)</sup> titres à revenu fixe grevés		Valeur de marché des sûretés reçues non grevées et des propres <sup>(*)</sup> titres à revenu fixe non grevés		Valeur de marché des sûretés reçues grevées et des propres <sup>(*)</sup> titres à revenu fixe grevés		Valeur de marché des sûretés reçues non grevées et des propres <sup>(*)</sup> titres à revenu fixe non grevés	
		dont HQLA et EHQLA <sup>(*)</sup>		dont HQLA et EHQLA <sup>(*)</sup>		dont HQLA et EHQLA <sup>(*)</sup>		dont HQLA et EHQLA <sup>(*)</sup>
<b>130 SÛRETÉS REÇUES</b>	<b>467 631</b>	<b>391 875</b>	<b>98 009</b>	<b>57 891</b>	<b>437 789</b>	<b>375 388</b>	<b>101 781</b>	<b>70 740</b>
140 Prêts à vue	-	-	-	-	-	-	-	-
150 Titres à revenu variable	75 242	45 655	10 452	4 436	53 446	29 999	17 630	8 739
160 Titres à revenu fixe	389 179	346 220	83 716	55 962	384 343	345 390	82 088	60 584
170 <i>dont obligations garanties</i>	1 844	1 690	1 028	86	1 903	1 575	3 737	2 725
180 <i>dont titres adossés à des actifs</i>	3 438	-	2 469	549	3 544	44	5 054	878
190 <i>dont émis par des administrations publiques</i>	341 987	339 936	45 498	45 498	339 172	336 949	49 226	49 226
200 <i>dont émis par des entreprises financières</i>	19 923	2 684	35 341	1 050	23 151	2 837	38 380	4 861
210 <i>dont émis par des entreprises non financières</i>	26 741	3 575	-	-	21 739	4 159	-	-
220 Prêts et avances autres que prêts à vue	-	-	-	-	-	-	-	-
230 Autres garanties reçues	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>240 PROPRES<sup>(**)</sup> TITRES À REVENU FIXE ÉMIS (AUTRES QUE OBLIGATIONS GARANTIES ET TITRES ADOSÉS À DES ACTIFS)</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>241 PROPRES<sup>(**)</sup> OBLIGATIONS GARANTIES ET TITRES ADOSÉS À DES ACTIFS ÉMIS DISPONIBLES POUR NANTISSEMENT</b>			<b>13 885</b>	-			<b>13 496</b>	-
<b>250 TOTAL DES ACTIFS, DES SÛRETÉS REÇUES ET DES PROPRES<sup>(**)</sup> TITRES À REVENU FIXE ÉMIS</b>	<b>947 492</b>	<b>580 613</b>			<b>891 517</b>	<b>535 998</b>		

(\*) Actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées.

(\*\*) Actifs financiers émis par une entité du Groupe et souscrits par le Groupe.

Au 31 décembre 2021, le montant des propres obligations garanties et titres adossés à des actifs (ABS et obligations garanties) non grevés disponibles s'élève à 13,9 milliards d'euros, auxquels s'ajoutent 4,3 milliards d'euros non disponibles. Le montant total des actifs sous-jacents y afférents s'élève à 20,4 milliards d'euros.

## ► Activités du Groupe en lien avec le grèvement

En millions d'euros	Valeurs médianes des 4 fins de trimestres en 2021		Valeurs médianes des points trimestriels en 2020	
	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, sûretés reçues et propres titres à revenu fixe <sup>(*)</sup>	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, sûretés reçues et propres titres à revenu fixe <sup>(*)</sup>
<b>VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS SÉLECTIONNÉS</b>				
<b>010</b>	<b>823 129</b>	<b>947 492</b>	<b>775 236</b>	<b>891 517</b>
011 <i>dont repos</i>	356 999	364 307	347 313	355 561
012 <i>dont dépôts collatéralisés autres que repos</i>	172 113	200 778	139 976	166 603
013 <i>dont titres à revenu fixe émis</i>	29 455	32 146	33 798	37 460
014 <i>dont autres sources d'actifs grevés</i>	271 042	355 620	256 360	331 255

(\*) Autres qu'obligations garanties grevées et titres adossés à des actifs grevés.

Les actifs grevés, sûretés reçues et propres titres à revenu fixe sont essentiellement émis par des administrations publiques à hauteur de 491 milliards d'euros et permettent d'obtenir 442 milliards d'euros de financements.

En donnée médiane, au 31 décembre 2021, les activités Fixed Income Credit and Commodities et Prime Solutions & Financing ainsi que le métier Securities Services représentent 58 % des actifs grevés du Groupe (278 milliards d'euros) et 100 % des sûretés reçues grevées (465 milliards

d'euros), soit 78,5 % du grèvement global (742 milliards d'euros). Il s'agit principalement d'opérations de pension et de dérivés. Les autres actifs grevés sont principalement portés par les activités de financement d'ALM Treasury.

Les actifs grevés et les collatéraux reçus et grevés sont principalement libellés en euro ou en dollars (à hauteur respectivement de 45 % et 39 % en médiane sur l'année).

## 5.9 Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus internes défaillants ou inadéquats ou d'événements externes, qu'ils soient de nature délibérée, accidentelle ou naturelle. Sa gestion repose sur l'analyse de l'enchaînement cause – événement – conséquence.

Les processus internes sont notamment ceux impliquant le personnel et les systèmes informatiques. Les inondations, les incendies, les tremblements de terre, les attaques terroristes sont des exemples d'événements externes. Les événements de crédit ou de marché

comme les défauts ou les changements de valeur n'entrent pas dans le champ d'analyse du risque opérationnel.

Le risque opérationnel recouvre la fraude, les risques en lien avec les ressources humaines, les risques juridiques, les risques de non-conformité, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, la fourniture de services financiers inappropriés (*conduct risk*), les risques de défaillance des processus opérationnels y compris les processus de crédit, ou l'utilisation d'un modèle (risque de modèle), ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles liées à la gestion du risque de réputation.

### CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les risques opérationnels et de non-conformité s'inscrivent dans un cadre réglementaire formel :

- La Directive 36/2013/UE (CRD 4) et le Règlement (UE) n° 575/2013 (CRR) qui encadrent la surveillance prudentielle et les modalités de calcul des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel ;
- L'arrêté du ministre français des Finances en date du 3 novembre 2014 qui définit les rôles et responsabilités de la fonction de gestion des risques (couvrant tous les types de risque) et un système de contrôle interne assurant l'efficacité et la qualité du fonctionnement interne de la Banque, la fiabilité de l'information interne et externe, la sécurité des opérations, ainsi que la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques internes.

Les incidents opérationnels causant des pertes, tels que définis par la réglementation bancaire, recouvrent sept catégories : (i) fraude interne,

(ii) fraude externe, (iii) pratiques en matière d'emploi et sécurité au travail (telles qu'une anomalie résultant de la gestion d'un recrutement), (iv) clients, produits et pratiques commerciales (défaut dans un produit, vente inappropriée, manquement à une obligation professionnelle, etc.), (v) dommages occasionnés aux actifs matériels, (vi) interruption de l'activité et dysfonctionnement des systèmes, (vii) exécution, livraison et gestion des processus (erreur de saisie, erreur dans la documentation etc.).

La maîtrise du risque de non-conformité vise au respect des lois, réglementations, règles déontologiques et instructions, à la protection de la réputation du Groupe, de ses investisseurs et de ses clients, à l'éthique dans les comportements professionnels, à la prévention des conflits d'intérêts, à la protection de l'intérêt des clients et de l'intégrité des marchés, à la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption et le financement du terrorisme ainsi qu'au respect des embargos financiers.

## ORGANISATION ET DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

### ACTEURS ET GOUVERNANCE

Pour gérer les risques opérationnels, de non-conformité et de réputation, le Groupe BNP Paribas s'appuie sur son dispositif général de contrôle interne dans sa double dimension de contrôle périodique et de contrôle permanent.

Les fonctions de contrôle intégrées au sein de BNP Paribas assurant la deuxième ligne de défense sont les fonctions Conformité, RISK et LEGAL. L'Inspection Générale assure quant à elle un troisième niveau de défense en charge du contrôle périodique. Ces quatre fonctions de supervision et de contrôle du Groupe sont organisées avec un principe de rattachement hiérarchique de la totalité de leurs équipes dans le monde, garantissant leur indépendance et leur autonomie de moyens.

La gouvernance du dispositif de contrôle interne du Groupe est présentée dans la section *Le contrôle interne* du chapitre 2 *Gouvernement d'entreprise et contrôle interne*.

Au sein de la fonction RISK, la deuxième ligne de défense en matière de risques opérationnels, technologiques et de protection de l'information (cybersécurité) est assurée par les Operational Risk Officers des entités opérationnelles conformément au dispositif de gestion des risques opérationnels défini et supervisé par RISK *Operational Risk Management* (RISK ORM).

Le dispositif de gestion et de maîtrise du risque opérationnel pour le Groupe dans son ensemble s'organise autour de deux niveaux d'intervenants :

- au premier niveau de défense, les opérationnels et notamment les responsables des entités opérationnelles, des métiers et des fonctions, premiers responsables et acteurs dans la gestion des risques et la mise en place des dispositifs de maîtrise de ces risques ;
- au second niveau de défense, les fonctions exerçant un contrôle de deuxième niveau qui sont responsables de l'organisation et du bon fonctionnement du dispositif de maîtrise des risques et de sa conformité aux lois et réglementations pour leur domaine d'expertise tel que défini dans leur Charte de responsabilité. Ces équipes doivent plus particulièrement :
  - coordonner, sur leur périmètre de responsabilité, la définition et la déclinaison du dispositif de contrôle permanent, et d'identification et de gestion du risque opérationnel, de ses normes et méthodologies, des reportings et des outils liés,
  - fournir un second regard, indépendant des responsables des entités opérationnelles, sur les risques opérationnels, et le fonctionnement du dispositif de risque opérationnel et de contrôle permanent et servir d'alerte le cas échéant.

Les sujets liés au risque opérationnel, au contrôle permanent et au plan d'urgence visant la poursuite d'activité dans des situations définies selon les standards réglementaires sont présentés régulièrement au Comité Exécutif du Groupe. Les entités opérationnelles du Groupe, ainsi que les filiales, déclinent sur leur périmètre cette structure de gouvernance qui associe l'encadrement exécutif.

La Conformité, pour sa part, est en charge de la supervision du dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et d'atteinte à la réputation (voir section 5.3).

### OBJECTIFS ET PRINCIPES

Afin d'atteindre ce double objectif de gestion et de maîtrise du risque opérationnel, BNP Paribas met en œuvre un dispositif de contrôle opérationnel permanent, processus itératif et reposant sur les éléments suivants :

- l'identification et l'évaluation des risques opérationnels ;
- la formalisation, la mise en œuvre et le suivi du dispositif de réduction des risques (procédures, vérifications et tous éléments d'organisation concourant à la maîtrise des risques : ségrégation des tâches, gestion des droits d'accès, etc.) ;
- la production des mesures de risques avérés ou potentiels et le calcul des exigences de fonds propres associées au risque opérationnel ;
- le reporting et l'analyse des informations de gestion relatives au risque opérationnel et au dispositif de contrôle permanent ;
- le pilotage des risques et du dispositif, via une gouvernance impliquant le management et débouchant sur la détermination et le suivi de plans d'actions.

Ce dispositif comporte deux grands piliers :

- l'identification et l'évaluation des risques et du dispositif de contrôle en s'appuyant sur des bibliothèques de risques et de contrôles définis par les métiers et les fonctions Groupe. Chaque entité doit les considérer et si besoin les enrichir, quand elle élabore son évaluation des risques intrinsèques et résiduels, et lors de la mise en place de grilles de cotation normalisées au niveau du Groupe ;
- le dispositif de maîtrise des risques s'appuie sur des procédures, des normes et des plans de contrôles génériques cohérents avec la bibliothèque de risques susmentionnés. Chaque entité doit les appliquer (sauf dérogation), et les enrichir en fonction de ses spécificités propres.

### CHAMP ET NATURE DES SYSTÈMES DE DÉCLARATION ET DE MESURE DES RISQUES

Les Comités Exécutifs du Groupe et ceux des entités opérationnelles (métiers, fonctions et filiales) ont notamment pour mission de piloter la gestion des risques opérationnels et de non-conformité et des contrôles permanents sur leur périmètre de responsabilité, dans le cadre de l'infrastructure mise en place au niveau du Groupe. Ils valident la qualité et la cohérence des données de gestion, examinent leur profil de risque par rapport aux seuils de tolérance qu'ils se sont fixés, en cohérence avec le *Risk Appetite Statement* défini au niveau Groupe, et évaluent la qualité de leur dispositif de contrôle, en fonction de leurs objectifs et des risques qu'ils encourent. Ils suivent la mise en œuvre des actions de réduction des risques.

La mesure des risques opérationnels s'appuie sur un dispositif de collecte des incidents avérés ou potentiels, selon une démarche structurée par processus et unités organisationnelles (activité dans un pays et une entité juridique) et suivant une logique « cause, événement, effet ». Ces informations fournissent une base à des actions de correction et de prévention des risques.

Les informations les plus significatives sont portées à la connaissance des divers niveaux de l'organisation, jusqu'aux dirigeants effectifs et organes de surveillance, selon un processus d'escalade préalablement défini.

## COMPOSANTES SPÉCIFIQUES LIÉES AU RISQUE OPÉRATIONNEL

De par sa nature, le risque opérationnel recouvre des domaines multiples relatifs à l'activité courante du Groupe et est lié à des risques spécifiques tels que les risques de non-conformité et de réputation, et les risques juridique, fiscal et de cybersécurité qui font l'objet de suivis adaptés.

### RISQUES DE NON-CONFORMITÉ ET DE RÉPUTATION

#### Définitions

Le risque de non-conformité est défini dans la réglementation française comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises, notamment, en application des orientations de l'organe de surveillance.

Le risque de non-conformité est un sous-ensemble du risque opérationnel. En outre, certains de ses impacts peuvent représenter davantage qu'une pure perte de valeur économique et peuvent nuire à la réputation de l'établissement.

Le risque de réputation est le risque d'atteinte à l'image du Groupe, à la confiance accordée à l'entreprise par les clients, les contreparties, les fournisseurs, les collaborateurs, les actionnaires, les superviseurs ou tout autre tiers dont la confiance, à quelque titre que ce soit, est une condition nécessaire à la poursuite normale de l'activité.

Le risque de réputation est essentiellement un risque contingent à tous les autres risques encourus par le Groupe et notamment la matérialisation effective ou potentielle d'un risque de crédit, de marché, d'un risque opérationnel, de non-conformité, environnemental, social ou légal ainsi que d'une violation d'une loi, d'une réglementation, du Code de conduite ou d'une procédure du Groupe.

#### Organisation du Groupe

La responsabilité du contrôle du risque de la non-conformité incombe en premier lieu aux activités et métiers. Dans ce contexte, et conformément aux normes internationales et à la réglementation française, la fonction Conformité est chargée de la supervision du dispositif de maîtrise des risques de non-conformité, sur le périmètre du Groupe dans son ensemble, quelles que soient les activités en France et à l'étranger.

Intégrée hiérarchiquement sur une base mondiale, la Conformité regroupe l'ensemble des collaborateurs rattachés à la fonction. L'organisation de la Conformité décline ses principes directeurs (indépendance, intégration, décentralisation, subsidiarité de la fonction, dialogue avec les métiers, culture de l'excellence) au travers d'équipes de proximité (pôles opérationnels, RBS, IFS, et CIB), de domaines d'expertise, et de départements en charge de missions transversales.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité repose sur un système de contrôle permanent, structuré autour des axes suivants :

- des procédures générales et spécifiques ;

- des processus d'identification et d'évaluation des risques, de surveillance, de remontées d'informations et d'alertes, coordonnées afin d'en assurer la cohérence d'ensemble et l'efficacité ;
- le déploiement d'outils de prévention et de détection des risques (systèmes de lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et la corruption, de détection des abus de marché, etc.) ;
- des actions de formation et de sensibilisation à destination de l'ensemble des composantes du Groupe.

La maîtrise du risque de réputation s'appuie sur les éléments suivants :

- la responsabilité individuelle des collaborateurs : les collaborateurs du Groupe ont un rôle essentiel dans la gestion du risque de réputation. Tout collaborateur confronté à la matérialisation effective ou potentielle d'un risque de crédit, de marché ou opérationnel (y compris dans le domaine informatique et de la cybersécurité), d'un risque de non-conformité, social ou juridique, et/ou de la violation d'une loi ou d'une réglementation, ou du Code de conduite ou des procédures du Groupe, susceptible de générer un risque de réputation pour le Groupe ou l'une de ses entités doit communiquer, spontanément et sans délai, avec son supérieur hiérarchique ou un responsable plus haut placé. Cette responsabilité individuelle est un des éléments clefs du Code de conduite du Groupe qui est au cœur de chaque action et guide tous les collaborateurs dans leurs décisions, à tous les niveaux de l'organisation. Le programme de sensibilisation des collaborateurs rappelle également la responsabilité de chacun d'entre eux et les guide, notamment via des éléments sur l'identification, le contrôle et la gestion du risque de réputation, les valeurs du Groupe et ses standards d'éthique ;
- le contrôle permanent : l'identification et la gestion du risque de réputation sont l'un des objectifs du dispositif de contrôle permanent. La mise en œuvre des procédures et des recommandations du contrôle périodique, les résultats des contrôles et la prise en compte des remontées du dispositif de droit d'alerte font l'objet d'un suivi attentif. Le risque de réputation est également pris en compte dans le processus de validation des transactions, des nouvelles activités et des nouveaux produits. Le Groupe dispose notamment de procédures en matière de conflits d'intérêts, d'intégrité des marchés, de l'adéquation et du caractère approprié des offres aux clients, de meilleure exécution de leurs ordres, de lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et la corruption, de respect des sanctions et embargos internationaux, de responsabilité sociétale et environnementale qui concourent, avec le Code de conduite, à la bonne maîtrise du risque de réputation ;
- l'engagement d'entreprise : la Direction de l'Engagement d'Entreprise se compose des fonctions Responsabilité sociale et environnementale et Communication Groupe. Elle définit et met en œuvre la stratégie d'engagement du Groupe sur les principaux secteurs liés à l'avenir de notre société, comme le développement économique, l'environnement et la transition énergétique et climatique ; l'intégration sociale et le développement régional ; la diversité et le respect des droits de l'homme. Ces domaines sont particulièrement pertinents pour la protection du risque de réputation du Groupe. Par ailleurs, une des missions majeures de la Communication est de protéger la réputation du Groupe et de ses entités, en tant que source d'information pour les collaborateurs et le public, dont la confiance est essentielle pour le Groupe.

La fonction Conformité est responsable, au niveau central, de la coordination des initiatives liées à la gestion du risque de réputation.

Le cadre de gestion du risque de réputation pour le Groupe est placé, comme l'ensemble du dispositif de contrôle interne, sous la responsabilité du Comité Groupe de supervision et de contrôle (GSCC) qui est présidé par le Directeur Général (Voir chapitre 2 *Gouvernement d'entreprise et contrôle interne*, section *Le contrôle interne*).

## RISQUE JURIDIQUE

La fonction LEGAL est une fonction indépendante du Groupe BNP Paribas et hiérarchiquement intégrée comprenant l'ensemble des équipes juridiques du Groupe. LEGAL est chargé d'interpréter les lois et règlements applicables aux activités du Groupe et de fournir des orientations et des conseils juridiques au Groupe d'une manière qui respecte les normes les plus exigeantes d'excellence et d'intégrité. LEGAL est responsable de la gestion des risques juridiques.

La fonction LEGAL donne aux dirigeants effectifs et au Conseil d'administration l'assurance raisonnable que les risques juridiques sont surveillés, contrôlés et atténués au niveau du Groupe. Elle est responsable de la prévention et de la gestion des risques juridiques au sein du Groupe à travers de ses rôles de conseil et de contrôle.

Le risque juridique désigne la perte potentielle pour le Groupe BNP Paribas, qu'elle soit financière ou de réputation, qui affecte ou pourrait affecter une ou plusieurs entités du Groupe BNP Paribas et/ou son personnel, ses métiers, ses opérations, ses produits et/ou ses services, et résulte :

- du non-respect d'une loi ou d'un règlement ou d'un changement de loi(s) ou de règlement(s) (incluant un changement d'interprétation ou d'application d'une loi ou d'un règlement par une juridiction ou une autorité compétente et toute exigence de toute autorité de réglementation ou de surveillance) ;
- d'un litige (y compris toutes les formes de règlement alternatif/extrajudiciaire des différends et les ordonnances judiciaires) ou une investigation ou une enquête par une autorité de régulation ou de surveillance (avec des implications pour LEGAL) ;
- d'une insuffisance contractuelle ;
- d'une matière non contractuelle.

LEGAL est responsable de :

- la prévention de toute défaillance ou lacune dans un processus juridique pouvant impliquer le risque d'une pénalité, un risque de réputation ou de perte financière, dans tous les domaines (risque juridique par nature) ;
- la gestion du risque relatif à un conflit avec une contrepartie, un client, un tiers ou un organe régulateur, résultant d'une lacune ou défaillance qui pourrait être attribuable au Groupe au cours de ses opérations (risque juridique par conséquence).

### Missions stratégiques et préventives

Dans ses missions stratégiques, LEGAL est en charge de :

- définir la politique juridique du Groupe et superviser sa cohérence ;
- fournir des conseils juridiques à la Direction Générale, aux métiers et aux fonctions ;
- contribuer à l'influence de la Banque sur les initiatives réglementaires, législatives ou de place.

Dans ses missions de prévention, LEGAL est en charge d'assurer :

- la sécurité juridique du Groupe liée à ses activités commerciales ou activités de compte propre ;
- la protection des intérêts juridiques du Groupe, y compris au travers de la gestion des litiges et conflits du Groupe ;
- la protection juridique des dirigeants ou des employés du Groupe dans l'exercice de leurs activités.

## RISQUE FISCAL

BNP Paribas est soumis aux réglementations fiscales en vigueur dans les différents pays où le Groupe est présent et qui s'appliquent aux secteurs d'activité dont relèvent les différentes entités du Groupe, comme la banque, l'assurance et les services financiers.

La fonction fiscale est une fonction à compétence mondiale chargée d'assurer la maîtrise du risque fiscal de l'ensemble des opérations réalisées par le Groupe. Compte tenu des enjeux financiers et en termes de réputation, la fonction Finance et la Conformité sont associées au suivi du risque fiscal.

La fonction fiscale est exercée par les Affaires Fiscales Groupe (AFG) qui s'appuient sur des responsables fiscaux dans certains métiers ainsi que dans les principaux Territoires d'implantation du Groupe (et sur des correspondants fiscaux dans les autres Territoires où le Groupe est implanté).

Afin d'assurer la cohérence des pratiques fiscales du Groupe et le suivi du risque fiscal global, les AFG :

- ont défini des procédures couvrant l'ensemble des pôles et destinées à assurer l'identification, la maîtrise et le contrôle du risque fiscal ;
- ont mis en place un processus de remontée d'informations de nature à contribuer au contrôle du risque fiscal local ;
- assurent un reporting à la Direction Générale sur l'évolution des risques fiscaux ;
- supervisent les risques opérationnels à caractère fiscal et les recommandations de l'audit interne sur le périmètre de responsabilité de la fonction fiscale.

Un Comité de coordination fiscale, auquel participent la fonction Finance et la Conformité et, en cas de besoin, les métiers, a vocation à analyser les principales problématiques fiscales des opérations réalisées par le Groupe.

## CYBERSÉCURITÉ ET TECHNOLOGIE

L'utilisation et la protection des données et des technologies sont déterminantes pour l'activité de la Banque et son processus de transformation.

Tandis que la Banque poursuit le déploiement du *Digital Banking* (pour les clients et les partenaires du Groupe) et du *Digital Working* (pour les collaborateurs du Groupe), elle doit intégrer de nouvelles technologies, des pratiques de gestion des risques innovantes et mettre en place de nouvelles méthodes de travail. Cela introduit de nouveaux risques technologiques dans le domaine de la cybersécurité.

La gestion de la technologie et de la sécurité des systèmes d'information fait partie de la stratégie du Groupe en matière de cybersécurité. Cette stratégie se concentre sur la préservation des données les plus sensibles en adaptant régulièrement d'une part, ses processus et procédures internes et d'autre part, la formation et la sensibilisation de ses collaborateurs, afin de faire face à des menaces de plus en plus sophistiquées et variées.

Afin de renforcer ses technologies et la protection de ses données, le Groupe a adopté une approche globale dans la gestion de la cybersécurité au travers de ses 3 lignes de défense :

- les entités opérationnelles constituent une première ligne de défense. Depuis 2015, le Groupe a décliné dans l'ensemble des entités un programme de transformation basé sur le référentiel international NIST (*National Institute of Standards and Technology*). Ce programme est régulièrement mis à jour en prenant en compte les nouvelles menaces et incidents récents identifiés à l'échelle mondiale ;
- en seconde ligne de défense, l'équipe dédiée à la gestion de la cybersécurité et du risque technologique au sein de RISK ORM et sous la responsabilité du Group Chief Operational Risk Officer a pour mission en lien avec les Operational Risk Officers de :
  - présenter la situation du Groupe en matière de cybersécurité et de risque technologique au Comité Exécutif du Groupe, au Conseil d'administration et aux autorités de surveillance,
  - suivre le programme de transformation à travers l'ensemble du Groupe,
  - intégrer les dimensions cybersécurité et risque technologique dans l'ensemble des grands projets au sein du Groupe,
  - assurer que les politiques, les procédures et les principaux projets prennent en compte les aspects de cybersécurité et de risque technologique,
  - suivre les risques existants et identifier les nouvelles menaces susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'activité du Groupe,
  - superviser les risques liés aux systèmes d'information tiers dans un cadre renforcé,
  - réaliser des campagnes d'évaluation indépendante du risque sur les objectifs prioritaires,
  - mener des actions afin d'évaluer et de renforcer la capacité du Groupe à répondre aux failles et aux incidents ;
- en troisième ligne de défense, l'Inspection Générale a pour mission :
  - d'évaluer les processus mis en place dans la gestion des risques ICT (liés aux technologies de l'information et de la communication), ainsi que les contrôles et la gouvernance associés,
  - de vérifier le bon respect des lois et des règlements,
  - de proposer des axes d'amélioration afin de renforcer les dispositifs mis en place.

Le Groupe répond aux nouveaux risques technologiques et de cybersécurité de la manière suivante :

- risques ICT liés à la disponibilité et à la continuité :  
BNP Paribas s'appuie largement sur les systèmes de communication et d'information dans l'ensemble de ses activités. Toute faille dans la sécurité de ces systèmes pourrait entraîner des défaillances ou

des interruptions dans les systèmes utilisés pour la gestion des relations clients ou pour l'enregistrement des opérations (dépôts, services, prêts) et pourrait ainsi entraîner des coûts importants pour récupérer et vérifier les données compromises. Le Groupe gère et révisé régulièrement ses plans de gestion des crises et de continuité d'activité (taux d'existence de plan de continuité d'activité validé au 31 décembre 2021 : 89,08 %) au travers de test de ses services de restauration de données et de la robustesse de ses systèmes d'information selon différents scénarios de stress planifiés ;

- risques ICT liés à la sécurité :

Le Groupe est vulnérable au risque de cybersécurité, ou au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis avec l'intention de manipuler des informations (données confidentielles, banque/assurance, techniques ou stratégiques), des processus et des utilisateurs, pouvant entraîner des pertes significatives pour les filiales, les collaborateurs, les partenaires et les clients du Groupe. Le Groupe réévalue continuellement les menaces à mesure qu'elles évoluent et atténue les risques détectés en temps opportun grâce à des contre-mesures efficaces ;

- risques ICT liés au changement :

Les systèmes d'information du Groupe évoluent rapidement dans un contexte de transformation digitale. Les risques identifiés pendant les phases de conception ou de modifications des systèmes, sont évalués régulièrement afin de s'assurer que les solutions proposées sont cohérentes par rapport aux besoins des métiers du Groupe ;

- risques ICT liés à l'intégrité des données :

Les aspects de confidentialité des données clients et d'intégrité des transactions rentrent dans les mêmes dispositifs prévus pour répondre au Règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD – Règlement général sur la protection des données) et visent à apporter aux clients du Groupe un service en adéquation avec leurs attentes ;

- risques ICT liés aux systèmes d'information tiers :

La Banque est exposée à des risques de défaillances financières, de ruptures ou de contraintes de capacités opérationnelles lorsqu'elle interagit avec des tierces parties y compris ses clients, les intermédiaires financiers, et les autres acteurs de marché. Les trois lignes de défense du Groupe constituent le cadre de gestion de ces risques à toutes les étapes d'intégration jusqu'à la fin de la relation avec ces tierces parties.

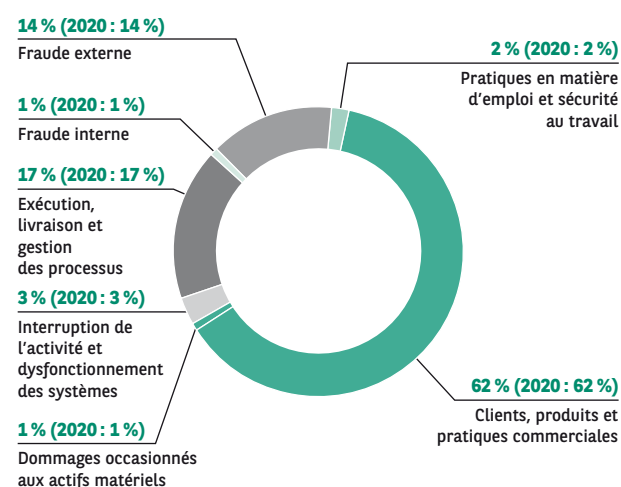
Le Groupe déploie d'importantes ressources pour identifier, mesurer et maîtriser ses risques et met en œuvre diverses techniques pour gérer son profil de risque. La crise sanitaire, qui s'est poursuivie en 2021, a accru la dépendance du Groupe à l'égard des technologies numériques. Afin d'avoir la capacité de travailler à distance et de permettre au Groupe de continuer à opérer de manière sécurisée malgré le risque élevé de cybercriminalité, le Groupe a investi dans des mises à niveau informatiques pour augmenter la bande passante du réseau et assurer la stabilité des infrastructures d'accès à distance. En parallèle, les équipes en charge de la cybersécurité ont renforcé leurs capacités de surveillance pour améliorer la détection et répondre plus rapidement aux menaces. Les processus et les outils en place ont été complétés par des revues spécifiques et des actions de support aux métiers du Groupe, ainsi que par des actions de communication aux employés.



## EXPOSITION AU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le graphique ci-dessous présente les pertes liées au risque opérationnel selon la classification des types d'événements définie dans la réglementation.

### ► GRAPHIQUE N° 14 : PERTES LIÉES AU RISQUE OPÉRATIONNEL – RÉPARTITION PAR TYPE D'ÉVÉNEMENT (MOYENNE 2013 À 2021)<sup>(\*)</sup>



(\*) Les pourcentages entre parenthèses correspondent à la moyenne des pertes par type d'événement 2012-2020.

Sur la période 2013-2021, le principal type d'incidents de risque opérationnel reste la catégorie « Clients, produits et pratiques commerciales » qui représente plus de la moitié des impacts financiers sous l'effet notamment du poids financier de l'accord global avec les autorités des États-Unis relatif à la revue de certaines transactions en dollars intervenu en juin 2014. Les défaillances dans les processus comprenant notamment les erreurs dans l'exécution ou le traitement d'opérations et la fraude externe constituent respectivement les deuxième et troisième types d'incidents ayant le plus d'impact financier.

Le Groupe BNP Paribas porte la plus grande attention à analyser ces différents incidents de façon à améliorer régulièrement son dispositif de contrôle.

## CALCUL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES

Le calcul des actifs pondérés pour le risque opérationnel est obtenu en multipliant les exigences de fonds propres correspondantes par 12,5.

### APPROCHES RETENUES

Le Groupe utilise une approche hybride combinant l'Approche par mesure avancée (AMA), l'approche standard et l'approche de base (ou élémentaire).

En termes de Produit Net Bancaire (PNB), la majorité des entités juridiques du périmètre prudentiel de consolidation du Groupe utilise l'approche AMA. Les activités de banque de détail dans les réseaux domestiques et de Banque Privée, ainsi que les activités de Corporate and Institutional Banking sont ainsi largement couvertes par cette approche.

### Méthode AMA

Le calcul des exigences de fonds propres en approche AMA est élaboré à partir d'un modèle interne de calcul du capital relatif au risque opérationnel, fondé sur les quatre éléments requis par la réglementation, à savoir :

- les pertes internes historiques de risque opérationnel ;
- les pertes externes de risque opérationnel ;
- les facteurs d'environnement et de contrôle interne ;
- l'analyse de scénarios prospectifs, appelés incidents potentiels au sein du Groupe BNP Paribas.

Le modèle interne utilisé depuis 2008 par le Groupe BNP Paribas est fondé sur les principes suivants :

- la distribution des pertes annuelles agrégées : une approche actuarielle est développée dans laquelle les fréquences et les sévérités des pertes de risque opérationnel sont modélisées selon des distributions calibrées sur les données de risque disponibles ;
- les données historiques et prospectives sont utilisées dans le calcul du capital avec une prépondérance des données prospectives, en vue notamment de représenter au mieux les risques opérationnels extrêmes et peu fréquents ;
- le modèle utilisé se veut fidèle aux données de risque l'alimentant, de manière à permettre aux métiers l'appropriation des résultats produits : de ce fait, la plus grande part des hypothèses est intégrée dans les données elles-mêmes ;
- les calculs d'exigences de fonds propres sont réalisés de manière prudente : dans ce cadre, il est procédé à une revue approfondie des données de risque utilisées afin de les compléter éventuellement de risques nécessitant une représentation dans le profil de risque opérationnel du Groupe.

L'exigence de fonds propres réglementaire sur le périmètre AMA correspond à la VaR (*Value at Risk*), c'est-à-dire au montant maximum de perte possible sur une année, pour un niveau de certitude donné (99,9 % au titre du capital réglementaire). Le calcul est effectué globalement sur

l'ensemble des données de risque relatives au périmètre AMA du Groupe, puis alloué aux métiers et aux entités juridiques composant ce périmètre.

Depuis le deuxième trimestre 2018, les actifs pondérés étaient portés au niveau de l'approche standard sur le périmètre AMA ; cette obligation a été levée au deuxième trimestre 2021.

### Méthodes forfaitaires

Le Groupe BNP Paribas met en œuvre un calcul des exigences de fonds propres selon une approche forfaitaire (de base ou standard) pour les entités du périmètre prudentiel de consolidation qui n'utilisent pas le modèle interne :

- l'approche de base : le calcul des exigences de fonds propres est défini comme la moyenne sur les trois dernières années d'un agrégat financier basé sur le Produit Net Bancaire (indicateur d'exposition) multipliée par un facteur alpha unique fixé par le régulateur (coefficient de pondération de 15 %) ;
- l'approche standard : le calcul des exigences de fonds propres est défini comme la moyenne sur les trois dernières années d'un agrégat financier basé sur le Produit Net Bancaire multiplié par des facteurs définis par le régulateur et correspondant à chaque catégorie d'activité. Pour réaliser ce calcul, toutes les lignes de métiers du Groupe sont ventilées sur huit catégories d'activités réglementaires.

## ACTIFS PONDÉRÉS ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES

### ► TABLEAU N° 108 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS AU TITRE DU RISQUE OPÉRATIONNEL (EU OR1)

En millions d'euros				31 décembre 2021		31 décembre 2020
	Indicateurs pertinents			Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés
	Année N-3	Année N-2	Année N-1			
Approche modèle interne AMA	30 528	31 052	32 325	47 747	3 820	55 800
Approche standard (TSA)	6 932	6 896	6 727	11 321	906	11 203
Approche de base	2 327	2 094	2 205	4 141	331	3 623
<b>RISQUE OPÉRATIONNEL</b>	<b>39 787</b>	<b>40 042</b>	<b>41 257</b>	<b>63 209</b>	<b>5 057</b>	<b>70 626</b>

La baisse de 7 milliards d'euros des actifs pondérés liés au risque opérationnel en 2021 s'explique principalement par la fin de l'obligation de porter des actifs pondérés en AMA à un niveau calculé en standard. Cette baisse est néanmoins partiellement absorbée par une hausse du capital AMA. Le montant de capital en approche de base est notamment impacté par l'entrée d'Exane dans le périmètre.

### TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE ET ASSURANCE

La couverture des risques assurables du Groupe BNP Paribas est réalisée dans la double perspective de protéger son bilan et son compte de résultat, et ses collaborateurs. Elle repose sur une identification et une évaluation des risques, via notamment la réalisation de cartographies de risques, le recensement des pertes opérationnelles subies par le Groupe et des analyses prospectives.

L'achat de polices d'assurance auprès d'acteurs de premier plan permet de remédier aux éventuelles atteintes significatives résultant de malveillances informatiques, de fraudes, de détournements et de vols, de pertes d'exploitation ou de mise en cause de la responsabilité civile du Groupe ou des collaborateurs dont il a la charge. Certains risques sont conservés, afin que le Groupe BNP Paribas optimise ses coûts tout en conservant une parfaite maîtrise de son exposition. Il s'agit de risques bien identifiés, dont l'impact en termes de fréquence et de coût est connu ou prévisible.

Le Groupe est, par ailleurs, attentif dans le cadre de la couverture de ses risques, à la qualité, à la notation et donc à la solvabilité de ses partenaires assureurs. Il est à noter que des informations détaillées sur les risques encourus ainsi que des visites de sites permettent aux assureurs d'apprécier la qualité de la prévention au sein de BNP Paribas, ainsi que les moyens de sécurité mis en place et régulièrement adaptés aux nouvelles normes et réglementations.

## 5.10 Risques d'assurance

### DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES DU GROUPE BNP PARIBAS CARDIF

La gestion des risques est un processus permettant d'identifier, de mesurer, de suivre, de gérer et de rendre compte des risques provenant de l'environnement externe comme ceux intrinsèques au Groupe BNP Paribas Cardif. L'objectif est de garantir la solvabilité, la continuité d'activité et le développement du Groupe BNP Paribas Cardif, dans des conditions satisfaisantes de risque et de profitabilité.

Dans le cadre des dispositions de l'article L.354-2 du Code des assurances, le Groupe BNP Paribas Cardif conduit chaque année une évaluation prospective de sa solvabilité et de ses risques, sous le référentiel Solvabilité II, avec notamment :

- la définition et l'évaluation d'une exigence de capital spécifique au profil de risque ;
- le niveau de fonds propres que le Groupe BNP Paribas Cardif souhaite détenir pour couvrir cette exigence spécifique au-delà de l'exigence de capital réglementaire ;
- les ratios de solvabilité prospectifs dans le cadre du plan à moyen terme ;
- la résilience de ces ratios dans le cas de tests de résistance.

En fonction de la solvabilité observée et des projections menées dans le cadre de l'ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*), des actions correctrices d'ajustement des fonds propres peuvent être initiées.

La typologie des risques retenue par le Groupe BNP Paribas Cardif évolue au rythme des travaux méthodologiques et des exigences réglementaires. Elle est présentée selon les principales catégories suivantes :

- **risque de souscription** : le risque de souscription est le risque de pertes de valeur liées aux fluctuations soudaines et imprévues des prestations par rapport au risque tarifé. Selon le type d'activité (*vie*, *non-vie*), ce risque résulte d'évolutions statistiques, macroéconomiques ou comportementales ainsi que de la survenance de phénomènes liés à la santé publique ou à des catastrophes ;
- **risque de marché** : le risque de marché est le risque de pertes de valeur liées aux mouvements défavorables des marchés financiers. Ces mouvements défavorables se reflètent notamment par des variations de prix (taux de change, obligations, actions et matières premières, produits dérivés, immobilier, etc.) et résultent de fluctuations des taux d'intérêt, des spreads, des volatilités ou des corrélations ;
- **risque de liquidité** : le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure d'honorer des demandes de liquidité futures prévues ou

imprévues provenant d'engagements d'assurance envers les assurés, à cause de l'impossibilité de vendre des actifs dans un calendrier adapté, pour un montant acceptable sans impact significatif sur les prix du marché ; et/ou de disposer d'instruments de financement alternatifs dans un calendrier adapté ;

- **risque de crédit** : le risque de crédit est le risque de pertes ou d'évolution défavorable de la situation financière liées à la qualité de crédit des émetteurs de titres, des contreparties ou de tout autre débiteur auquel le Groupe BNP Paribas Cardif est exposé, sous la forme de risque de contrepartie. Parmi les débiteurs, les risques associés aux instruments financiers (y compris les banques dans lesquelles le Groupe BNP Paribas Cardif détient des dépôts) et les risques associés à des créances liées à l'activité d'assurance (collecte des primes, soldes de réassurance, etc.) sont distingués en deux catégories : le risque de crédit sur les actifs et le risque de crédit sur les passifs ;
- **risque opérationnel** : le risque opérationnel est le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des systèmes d'information, ou d'événements extérieurs, qu'ils soient délibérés, accidentels ou naturels. Il comprend les risques juridiques, fiscaux et de non-conformité, mais exclut les risques découlant des décisions stratégiques et les risques de réputation.

Le Groupe BNP Paribas Cardif est principalement exposé au risque de crédit, au risque de souscription et au risque de marché. Le Groupe BNP Paribas Cardif suit attentivement ses expositions, en prenant en compte ces différents risques et l'adéquation de ses fonds propres aux exigences de solvabilité réglementaires. Il s'attache à maintenir ses pertes potentielles, dans des scénarios adverses, à des niveaux acceptables.

La stratégie de risque est mise en œuvre et suivie via une organisation adaptée aux familles de risque et soutenue par des gouvernances *ad hoc*. Le système de gouvernance ainsi que le dispositif de gestion des risques sont présentés dans les parties *B. Systèmes de Gouvernance* et *C. Profil de risque* du rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) du Groupe BNP Paribas Cardif, disponible sur le site institutionnel <https://www.bnpparibascardif.com>.

Les exigences de solvabilité requises par Solvabilité II pour le Groupe BNP Paribas Cardif sont présentées dans la partie *Adéquation des fonds propres et anticipation des besoins en capital* de la section 5.2 *Gestion du capital et adéquation des fonds propres*.

## RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché concerne principalement l'activité Épargne, dont les provisions techniques représentent l'essentiel des passifs des filiales d'assurance du Groupe BNP Paribas Cardif.

La gestion du risque de taux des fonds généraux des entités d'assurance et la politique de diversification des actifs conduisent à investir dans des portefeuilles d'actifs immobiliers, d'actions et de titres à revenu fixe ou variable, parmi lesquels des titres d'État, notamment émis par les pays de la zone euro.

Le risque de marché est de quatre ordres :

### ■ risque de taux :

Les fonds en euro des contrats d'assurance vie commercialisés sont valorisés soit sur la base d'un taux contractuel fixe, soit sur la base d'un taux variable avec ou sans garantie d'un taux minimum (TMG). Quel que soit le type de contrat, il convient de gérer le risque de taux et de valeur des actifs qui résulterait d'une performance des investissements réalisés en représentation des primes reçues inférieure à l'obligation de rémunération contractuelle. En France, le taux moyen garanti par Cardif Assurance Vie en 2021 est inférieur à 0,1 %.

En France, les pertes financières futures éventuelles, estimées sur la durée de vie des contrats, font l'objet d'une provision pour aléas financiers. Cette provision est constituée lorsque le quotient du montant total des intérêts techniques et du minimum contractuellement garanti par le montant moyen des provisions techniques constituées devient supérieur à 80 % du taux de rendement des actifs détenus. Aucune provision pour aléas financiers n'a été constituée aux 31 décembre 2021, 2020 et 2019 du fait de la faible exposition au risque de taux garanti, la durée des engagements étant courte et les taux garantis peu élevés ;

### ■ risque de liquidité :

Le risque de liquidité à horizon 24 mois est géré par la Direction de la Gestion d'Actif. Des analyses d'adossement actif-passif sur le moyen et long termes sont par ailleurs réalisées régulièrement par la gestion Actif-Passif afin de compléter la mesure des risques financiers encourus. Elles se fondent sur une projection du compte de résultat et du bilan à moyen et/ou long terme dans différents scénarios économiques. L'analyse des résultats ainsi obtenus permet de prendre, le cas échéant, des mesures d'ajustement des contraintes d'allocation d'actifs (allocation stratégique, diversification, produits dérivés, etc.) ;

### ■ risque de spread :

Les limites par émetteur et par type de rating (Investment Grade, non Investment Grade) sont suivies périodiquement. L'analyse de la qualité des émetteurs est revue fréquemment ;

### ■ variation de la valeur des actifs :

L'exposition au risque de baisse de la valeur des actifs (taux, spread, actions, immobilier) est atténuée par le mécanisme de participation aux bénéfices différée, attachés aux contrats d'assurance comportant une clause de participation aux bénéfices.

## PLACEMENTS DU GROUPE BNP PARIBAS CARDIF

Le Groupe BNP Paribas Cardif gère 179,7 milliards d'euros en valeur nette au bilan soit 181,7 milliards d'euros en valeur de marché, au travers principalement de ses filiales en France, dont Cardif Assurance Vie, pour 142,3 milliards d'euros, de ses filiales en Italie, dont Cardif Vita, pour 24,7 milliards d'euros, et de sa filiale au Luxembourg, Cardif Lux Vie (10,1 milliards d'euros), Les placements du Groupe BNP Paribas Cardif se décomposent comme suit :

### ➤ TABLEAU N° 109 : DÉCOMPOSITION DES PLACEMENTS DU GROUPE BNP PARIBAS CARDIF (HORS PLACEMENTS EN UNITÉS DE COMPTE) [Audité]

En millions d'euros	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Valeur nette au bilan	Valeur de marché	Valeur nette au bilan	Valeur de marché
Actions et titres à revenu variable (y compris OPC)	45 671	45 671	39 797	39 797
Immobilier	5 388	7 164	5 202	6 812
<i>dont immeubles</i>	2 965	4 741	2 950	4 560
<i>dont parts de sociétés immobilières</i>	2 423	2 423	2 252	2 252
Obligations d'État & similaires	56 441	56 610	58 151	58 411
Autres obligations	69 319	69 329	73 987	74 005
Instruments dérivés et autres	2 896	2 896	2 845	2 845
<b>TOTAL</b>	<b>179 715</b>	<b>181 670</b>	<b>179 983</b>	<b>181 871</b>

► **TABLEAU N° 110 : EXPOSITIONS OBLIGATAIRES PAR NATURE ET PAR NOTATION DE L'ÉMETTEUR (HORS PLACEMENTS EN UNITÉS DE COMPTE ET EUROCROISSANCE)** [Audité]

Notations externes	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	États	Entreprises	Total	États	Entreprises	Total
AAA	4,0 %	2,1 %	6,1 %	2,9 %	2,6 %	5,5 %
AA	23,7 %	6,2 %	29,9 %	24,1 %	7,4 %	31,5 %
A	6,6 %	21,4 %	28,0 %	6,2 %	24,9 %	31,1 %
BBB	10,4 %	16,9 %	27,3 %	10,6 %	17,1 %	27,7 %
< BBB(*)	0,2 %	8,4 %	8,6 %	0,2 %	4,0 %	4,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>44,9 %</b>	<b>55,1 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>44,0 %</b>	<b>56,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

(\*) Intégrant également les titres non notés.

► **TABLEAU N° 111 : EXPOSITIONS AUX OBLIGATIONS D'ÉTAT ET SIMILAIRES PAR PAYS ÉMETTEUR (HORS PLACEMENTS EN UNITÉS DE COMPTE ET EUROCROISSANCE)** [Audité]

Pays En millions d'euros	Notations	31 décembre 2021	31 décembre 2020
		Valeur nette au bilan	Valeur nette au bilan
France	AA	23 599	25 729
Italie(*)	BBB	12 636	13 296
Espagne	A-	4 922	4 984
Belgique	AA-	3 377	3 279
Allemagne	AAA	1 378	1 212
Autriche	AA +	1 056	1 131
Pays-Bas	AAA	1 067	887
Irlande	A +	699	801
Portugal	BBB	63	92
Autres		7 528	6 478
<b>TOTAL</b>		<b>56 325</b>	<b>57 890</b>

(\*) Passage de BBB- à BBB

Dans le contexte de l'amendement à IFRS 4 le tableau ci-après présente la valeur brute comptable des actifs financiers du Groupe BNP Paribas Cardif remplissant le critère des flux de trésorerie, à l'exclusion des actifs

financiers détenus à des fins de transaction selon IFRS 9 ou dont la gestion ainsi que l'appréciation de la performance reposent sur la juste valeur.

► **TABLEAU N° 112 : ACTIFS FINANCIERS REMPLISSANT LE CRITÈRE DES FLUX DE TRÉSORERIE DÉFINI PAR LA NORME IFRS 9** [Audité]

Notations En millions d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
AAA	7 219	6 625
AA	36 931	39 962
A	29 693	33 171
BBB	30 770	33 204
< BBB(*)	2 861	2 688
<b>TOTAL</b>	<b>107 475</b>	<b>115 650</b>

(\*) Intégrant également les titres non notés.

Pour les actifs financiers non Investment Grade ou non notés qui remplissent le critère des flux de trésorerie, le tableau ci-dessous présente la juste valeur et la valeur brute comptable établie selon la

norme IAS 39 (dans le cas des actifs financiers évalués au coût amorti, compte non tenu de toute correction de valeur pour dépréciation).

► **TABLEAU N° 113 : ACTIFS FINANCIERS NON INVESTMENT GRADE REMPLISSANT LE CRITÈRE DES FLUX DE TRÉSORERIE DÉFINI PAR LA NORME IFRS 9** [Audité]

Notations En millions d'euros	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Valeur brute comptable	Valeur de marché	Valeur brute comptable	Valeur de marché
BB+	1 222	1 222	704	704
BB	74	74	200	200
BB-	158	158	161	161
B	18	18	16	16
Non notés	1 390	1 390	1 607	1 607
<b>TOTAL</b>	<b>2 861</b>	<b>2 861</b>	<b>2 688</b>	<b>2 688</b>

## RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le risque de souscription concerne essentiellement le risque de rachat pour les activités épargne, et l'assurance des emprunteurs pour les activités de protection.

Ces risques sont de trois ordres :

### ÉPARGNE – RISQUE DE RACHAT

Les contrats d'épargne présentent une clause de rachat, qui permet au souscripteur de demander le remboursement, total ou partiel, de l'épargne accumulée. L'assureur court alors le risque que le volume de rachats soit supérieur à la prévision retenue dans les modèles de gestion actif-passif, le conduisant à constater, le cas échéant, des moins-values sur les cessions des actifs nécessaires au financement des rachats excédentaires.

Le risque de rachat est cependant limité. En effet :

- les flux de passifs attendus à court, moyen et long termes font l'objet d'estimations régulières et les éventuels écarts de liquidité avec

les flux attendus à l'actif sont identifiés et contrôlés, de manière à réduire le risque de cessions massives et instantanées des actifs. Les études portent notamment sur les flux prévisionnels des passifs et des actifs sur des périodes pouvant aller jusqu'à 40 ans. Elles visent à déterminer les décalages de trésorerie prévisionnels et à identifier les échéances sur- ou sous-couvertes représentant un risque de liquidité pour orienter le choix des échéances des nouveaux investissements et des arbitrages à réaliser ;

- la revalorisation garantie des contrats est complétée par une participation aux bénéfices qui procure aux contrats une rémunération globale en ligne avec les références de marché limitant ainsi le risque d'une augmentation des rachats. La provision pour participation aux bénéfices est le mécanisme qui permet en France de mutualiser entre générations d'assurés la participation effectivement versée et de gérer la performance des contrats dans le temps ;
- la protection du rendement des actifs financiers peut être assurée par le recours à des instruments de couverture financière.

► **TABLEAU N° 114 : TAUX DE RACHAT MOYENS OBSERVÉS POUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU GROUPE BNP PARIBAS CARDIF(\*)** [Audité]

	Taux de rachat annuel	
	2021	2020
France	5,4 %	5,5 %
Italie	8,3 %	7,6 %
Luxembourg	8,5 %	7,5 %

(\*) Épargne individuelle.

### ÉPARGNE – GARANTIE PLANCHER DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE

Les engagements de l'assureur inscrits au passif sont couverts par la détention d'actifs servant de référence de valorisation. La cohérence de cette couverture fait l'objet de contrôles mensuels.

Certains engagements en unités de compte prévoient que le capital versé aux bénéficiaires en cas de décès de l'assuré ne peut pas être inférieur à la somme des primes investies sur le contrat, quelle que soit la situation

des marchés financiers au moment du décès. Le risque se caractérise donc par une composante statistique (probabilité de sinistre) et par une composante financière (valeur de marché des unités de compte).

En règle générale, des limites sont apportées à la mise en œuvre de cette garantie plancher. Ainsi, en France, la plupart des contrats commercialisés prévoient une durée de la garantie limitée à un an (renouvelable annuellement), un âge limite de 80 ans pour bénéficier de la garantie, et un plafond individuel de la garantie jusqu'à un million d'euros par assuré.

La provision constituée pour la garantie plancher, revue chaque trimestre, tient compte de la survenance des décès sur la base d'un scénario déterministe et de la variation des marchés financiers à partir d'une approche stochastique. Au 31 décembre 2021, la provision s'élève à 7,2 millions d'euros (contre 11,1 millions d'euros au 31 décembre 2020).

## PROTECTION

Les risques liés à la protection procèdent essentiellement de la commercialisation de contrats d'assurance des emprunteurs, mais aussi d'activités de protection (prévoyance individuelle, extension de garantie, vol/dommage aux biens, responsabilité civile, contrats de rentes viagères en France), avec une couverture géographique sur de nombreux pays.

L'assurance des emprunteurs couvre principalement les risques de décès, d'invalidité, de maladies redoutées, d'incapacité de travail, de perte d'emploi et de pertes financières sur des crédits permanents, personnels et immobiliers. Cette activité est assise sur une multitude de contrats de montants de risques et de primes faibles dont la rentabilité dépend de l'importance de la base de contrats et de la mutualisation effective des risques ainsi que de la maîtrise des frais de gestion. La durée de couverture de ces contrats est généralement égale à la durée des crédits sous-jacents, la prime étant soit prélevée en une fois à l'émission de la police (prime unique), soit de manière régulière pendant toute la durée de la police (primes régulières ou primes périodiques).

Les autres activités (prévoyance individuelle, extension de garantie, vol/dommage aux biens, contrats de rentes viagères en France, responsabilité civile) portent sur des couvertures liées soit à la personne (décès, décès accidentel, hospitalisation, maladies redoutées, frais de soin de santé), soit à des biens et/ou à des responsabilités (dommages accidentels, panne ou vol de biens de consommation ou d'automobiles, responsabilité civile, etc.). La caractéristique de ces contrats est que les sommes assurées individuelles sont généralement de faible montant, qu'elles soient indemnitaires ou forfaitaires.

Enfin, principalement au travers de son entité, Cardif IARD en France, des couvertures automobiles (dommage matériel, responsabilité civile) et multirisques habitation sont également souscrites. Ces couvertures se développent aussi à l'international, notamment dans les pays d'Amérique latine.

La gouvernance mise en place afin de prévenir et de contrôler les risques actuariels en France et à l'international repose sur des documents de référence et des outils, qui définissent les principes, les règles, les méthodologies et les meilleures pratiques devant être suivies par les équipes d'actuaire tout au long du cycle de vie des contrats ainsi que les travaux à réaliser et les rapports à produire. Elle précise également les pratiques interdites ou acceptées sous conditions.

La souscription des risques répond à des règles de délégation précises faisant intervenir plusieurs niveaux, à la fois locaux et centraux en fonction de l'évaluation de la perte maximale acceptable, de l'estimation du besoin en capital Solvabilité II et de la rentabilité estimée des contrats considérés. L'expérience acquise par la gestion de portefeuilles diversifiés géographiquement permet d'actualiser régulièrement les bases de données utilisées pour la tarification des risques en tenant compte de nombreux paramètres (type de crédit pour l'assurance des

emprunteurs, garantie, population assurée, etc.). Chaque tarif est élaboré en considérant les objectifs de rentabilité et de rémunération des fonds propres fixés par la Direction Générale du Groupe BNP Paribas Cardif.

La réassurance représente un élément complémentaire du dispositif de gestion des risques de souscription. Son objectif est de protéger le Groupe BNP Paribas Cardif contre trois principaux risques :

- le risque dit « de pointe », lié à une exposition à un risque individuel dépassant un seuil déterminé, appelé « plein de rétention ». En assurance de personnes, ce seuil est fixé actuellement à deux millions d'euros par tête. La réassurance du risque de pointe peut prendre la forme de traités en excédent de plein ou en excédent de sinistres ;
- le risque catastrophe lié à une exposition au risque sur un événement unique à faible occurrence, mais à très fort impact financier (risque de concentration). Ce risque peut être réassuré sous la forme d'un traité en excédent de sinistres catastrophe ;
- le risque sur les nouveaux produits, lié à une insuffisance de mutualisation, à l'absence de maîtrise des bases techniques ou à une incertitude sur les données des assurés. Ce risque peut être réassuré sous la forme de traités en quote-part, en *stop loss* ou en excédent de sinistres, en fonction des niveaux de risque identifiés.

Le suivi périodique de ces risques par le Comité Exécutif du Groupe BNP Paribas Cardif est réalisé dans le cadre des Comités de suivi des engagements et repose sur un double dispositif :

- le suivi trimestriel de la sinistralité des contrats dans le cadre des arrêtés des comptes ;
- le suivi des caractéristiques du portefeuille assuré avec une périodicité adaptée en fonction du type de produits (mensuelle, trimestrielle ou annuelle).

La tarification des contrats de rentes viagères est fondée sur des tables de mortalité règlementaires, corrigées pour certaines par des données spécifiques au portefeuille et faisant l'objet d'une certification indépendante. Il en résulte un risque faible.

Les risques de souscription d'assurance sont couverts par différentes provisions :

- des provisions mathématiques en Vie ;
- une provision pour primes non acquises en Non-Vie (généralement calculée prorata temporis) et éventuellement complétée d'une provision pour risque en cours ;
- une provision pour risque croissant dans certains cas (contrats longs avec primes périodiques constantes et risque croissant) ;
- une provision pour sinistres connus déterminée à partir de l'inventaire des sinistres déclarés ;
- une provision pour sinistres inconnus déterminée soit à partir des cadences de règlement constatées, soit à partir du nombre de déclarations attendu et du coût moyen d'un sinistre ;
- une provision pour gestion de sinistres calculée généralement au prorata des provisions de sinistres.

Le niveau de prudence retenu pour l'évaluation globale des provisions pour sinistres inconnus selon les normes IFRS correspond au quantile à 90 %.

## Annexe 1 : Expositions souveraines

Le Groupe BNP Paribas est exposé au risque de défaut d'un État sur sa dette, c'est-à-dire une interruption temporaire ou prolongée du service de la dette (intérêts et/ou principal). Le Groupe est exposé à ce titre à un risque de crédit, de contrepartie ou de marché en fonction de la catégorie comptable de l'actif financier émis par l'État.

L'exposition souveraine est majoritairement composée de titres. La détention de titres de dettes émis par des États souverains est liée à la gestion de la liquidité du Groupe. Celle-ci repose notamment sur la détention de titres disponibles éligibles au refinancement des banques centrales et comprend une proportion importante de titres de dettes émis par les États présentant une notation de qualité, représentative d'un niveau de risque faible. En outre, dans le cadre de la politique

d'adossement du bilan et de gestion du risque de taux d'intérêt structurel, le Groupe détient également un portefeuille d'actifs qui comprend des titres de créances souveraines dont les caractéristiques de taux participent à ses stratégies de couverture. Par ailleurs, le Groupe est teneur de marché de titres de dette souveraine dans de nombreux pays, ce qui le conduit à détenir des inventaires temporaires de négoce à l'achat et à la vente, en partie couverts par des dérivés.

Les inventaires détenus par le Groupe sont présentés dans le tableau ci-après selon la méthodologie définie par l'ABE pour l'exercice de tests de résistance 2014 sur un périmètre incluant les États souverains ainsi que les administrations régionales ou locales.

### ► VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS SOUVERAINES DES PORTEFEUILLES BANCAIRE ET DE NÉGOCIATION

Expositions <i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2021						
	Portefeuille bancaire <sup>(1)</sup>				Portefeuille de négociation		
	Total	dont actifs financiers au coût amorti	dont actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	dont instruments financiers en valeur de marché par résultat	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction (hors dérivés)	Expositions directes <sup>(3)</sup>	Expositions indirectes <sup>(4)</sup>
<b>Zone euro</b>							
Autriche	337	311	26	-	(48)	23	1
Belgique	11 557	9 137	2 420	-	(86)	288	33
France	9 249	8 088	1 161	-	5 502	(33)	88
Allemagne	7 336	5 032	2 304	-	5 003	262	5
Irlande	1 740	1 417	323	-	17	(17)	1
Italie	9 475	9 268	207	-	725	8 529	(59)
Pays-Bas	229	17	213	-	(269)	(132)	0
Portugal	4 039	3 635	404	-	(126)	(5)	0
Espagne	12 832	10 469	2 362	-	(1 702)	-	0
Autres pays de la zone euro	1 838	1 286	552	-	(1 275)	415	0
<b>TOTAL ZONE EURO</b>	<b>58 632</b>	<b>48 660</b>	<b>9 972</b>	<b>-</b>	<b>7 741</b>	<b>9 330</b>	<b>69</b>
<b>Autres pays de l'Espace économique européen</b>							
Pologne	5 396	4 449	947	-	(30)	(188)	0
Grande-Bretagne	6 442	4 982	1 461	-	5	-	(28)
Autres pays de l'Espace économique européen	1 192	986	205	1	177	(24)	2
<b>TOTAL AUTRES EEE</b>	<b>13 030</b>	<b>10 416</b>	<b>2 613</b>	<b>1</b>	<b>152</b>	<b>(212)</b>	<b>(26)</b>
<b>TOTAL EEE</b>	<b>71 663</b>	<b>59 076</b>	<b>12 586</b>	<b>1</b>	<b>7 892</b>	<b>9 118</b>	<b>43</b>
États-Unis	13 565	8 983	4 581	-	21 470	224	(294)
Japon	149	39	111	-	10 279	659	15
Turquie	2 024	1 540	483	-	326	0	25
Autres	18 429	10 577	7 851	-	12 350	2 564	(135)
<b>TOTAL</b>	<b>105 830</b>	<b>80 216</b>	<b>25 612</b>	<b>1</b>	<b>52 318</b>	<b>12 565</b>	<b>(345)</b>

(1) En valeur comptable après réévaluation et avant provision pour dépréciation éventuelle.

(2) En valeur de marché.

(3) Risque de contrepartie souverain : expositions directes sur une contrepartie souveraine. Sont exclues les expositions prises avec une contrepartie non souveraine qui bénéficie par ailleurs d'une garantie totale ou partielle d'un État souverain.

(4) Positions prises avec une contrepartie non souveraine par lesquelles BNP Paribas se retrouve exposé à un risque de crédit sur un tiers souverain. Par exemple, vente de protection (CDS) à un tiers non souverain sur le défaut d'un tiers souverain. Sont exclues les expositions prises avec une contrepartie non souveraine qui bénéficie par ailleurs d'une garantie totale ou partielle d'un État souverain.



Expositions En millions d'euros	31 décembre 2020						
	Portefeuille bancaire <sup>(1)</sup>				Portefeuille de négociation		
	Total	dont actifs financiers au coût amorti	dont actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	dont instruments financiers en valeur de marché par résultat	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction (hors dérivés)	Instruments financiers dérivés <sup>(2)</sup>	
						Expositions directes <sup>(3)</sup>	Expositions indirectes <sup>(4)</sup>
<b>Zone euro</b>							
Autriche	711	306	405	-	260	30	-
Belgique	12 886	9 800	2 987	99	(381)	509	(20)
France	12 454	8 613	3 841	-	(83)	28	130
Allemagne	7 484	5 193	2 087	203	5 290	501	2
Irlande	1 833	1 481	352	-	(646)	33	-
Italie	12 341	12 339	2	-	(3)	11 043	(75)
Pays-Bas	442	41	400	-	(457)	(229)	-
Portugal	4 189	3 725	465	-	(161)	(22)	(1)
Espagne	12 158	10 406	1 752	-	(533)	-	2
Autres pays de la zone euro	1 386	1 074	313	-	(532)	(532)	(532)
<b>TOTAL ZONE EURO</b>	<b>65 882</b>	<b>52 976</b>	<b>12 604</b>	<b>302</b>	<b>2 754</b>	<b>11 361</b>	<b>(494)</b>
<b>Autres pays de l'Espace économique européen</b>							
Pologne	5 502	4 479	1 023	-	164	(143)	(1)
Grande-Bretagne	6 497	4 386	2 110	-	1 069	-	(72)
Autres pays de l'Espace économique européen	1 193	1 015	176	1	438	95	(1)
<b>TOTAL AUTRES EEE</b>	<b>13 191</b>	<b>9 881</b>	<b>3 309</b>	<b>1</b>	<b>1 671</b>	<b>(48)</b>	<b>(74)</b>
<b>TOTAL EEE</b>	<b>79 073</b>	<b>62 857</b>	<b>15 913</b>	<b>303</b>	<b>4 425</b>	<b>11 313</b>	<b>(568)</b>
États-Unis	19 202	7 183	12 019	-	24 658	(145)	(317)
Japon	60	-	60	-	13 941	143	41
Turquie	2 625	1 675	950	-	443	-	5
Autres	15 963	9 277	6 686	-	11 186	(1 115)	(109)
<b>TOTAL</b>	<b>116 924</b>	<b>80 992</b>	<b>35 629</b>	<b>303</b>	<b>54 653</b>	<b>10 196</b>	<b>(948)</b>

(1) En valeur comptable après réévaluation et avant provision pour dépréciation éventuelle.

(2) En valeur de marché.

(3) Risque de contrepartie souverain : expositions directes sur une contrepartie souveraine. Sont exclues les expositions prises avec une contrepartie non souveraine qui bénéficie par ailleurs d'une garantie totale ou partielle d'un État souverain.

(4) Positions prises avec une contrepartie non souveraine par lesquelles BNP Paribas se retrouve exposé à un risque de crédit sur un tiers souverain. Par exemple, vente de protection (CDS) à un tiers non souverain sur le défaut d'un tiers souverain. Sont exclues les expositions prises avec une contrepartie non souveraine qui bénéficie par ailleurs d'une garantie totale ou partielle d'un État souverain.

## Annexe 2 : Fonds propres – Détail

### ► COMPOSITION DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS (EU CC1)

<i>En millions d'euros</i>		31 décembre 2021	31 décembre 2020	Référence au tableau n° 10	Notes
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves</b>					
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	26 236	27 133	6	
	<i>dont actions ordinaires</i>	26 236	27 133		
2	Bénéfices non distribués	72 913	69 621	6	
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves, pour inclure les gains et les pertes non réalisés conformément au référentiel comptable applicable)	454	(252)		
3a	Fonds pour risques bancaires généraux	-	-		
4	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 3, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des CET1	-	-		
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	1 618	1 684	8	(1)
5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	4 543	5 247	7	(2)
<b>6</b>	<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires</b>	<b>105 763</b>	<b>103 433</b>		
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires</b>					
7	Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	(1 608)	(1 399)		
8	Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	(10 091)	(10 039)	3	(3)
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés) lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies (montant négatif)	(299)	(385)		
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	(978)	(1 440)		
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	(333)	(333)		
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)	-	-		
14	Pertes ou les gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	267	303		
15	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	(447)	(206)		(3)
16	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	(53)	(41)		
17	Détentions d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-		
18	Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-		

En millions d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Référence au tableau n° 10	Notes
19				
Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-		
20a	(219)	(186)		
20b	-	-		
20c	(219)	(186)		
20d	-	-		
21	-	-		
22	-	-		
23	-	-		
25	-	-		
25a	-	-		
25b	-	-		
26	-	-		
27	-	-		
27a	(26)	(941)		
<b>28</b>	<b>(13 787)</b>	<b>(14 666)</b>		
<b>29</b>	<b>91 976</b>	<b>88 767</b>		
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments<sup>(**)</sup></b>	-			
30	8 237	8 534		
31	9 207	10 021		
32	205	205		
33	205	1 692	4	(4)
33a	-	-		
33b	-	-		
34	324	298		
35	-	-		

En millions d'euros		31 décembre 2021	31 décembre 2020	Référence au tableau n° 10	Notes
<b>36</b>	<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires</b>	<b>8 766</b>	<b>10 524</b>		
	<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires</b>	-			
37	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	(37)	(35)		
38	Détentions d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-		
39	Détentions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-		
40	Détentions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(450)	(450)		
42	Déductions T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)	-	-		
42a	Autres ajustements réglementaires des fonds propres AT1	-	-		
<b>43</b>	<b>Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)</b>	<b>(487)</b>	<b>(485)</b>		
<b>44</b>	<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)</b>	<b>8 280</b>	<b>10 040</b>		
<b>45</b>	<b>Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)</b>	<b>100 255</b>	<b>98 806</b>		
	<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions (**)</b>	-			
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	20 259	18 443	5	(5)
47	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des T2	-	-		
47a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	31	61	5	(5)
47b	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	108	118	5	(5)
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	202	232		
49	dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus	-	-		
50	Ajustements pour risque de crédit	83	142		
<b>51</b>	<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires</b>	<b>20 683</b>	<b>18 995</b>		
	<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires</b>	-			
52	Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	(138)	(140)		
53	Détentions d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-		
54	Détentions directes et indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-		

En millions d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Référence au tableau n° 10	Notes
55				
Détentions directes et indirectes d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(3 088)	(3 116)	1	(6)
56a				
Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant négatif)	-	-		
56b				
Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2	(455)	(715)		
<b>57 Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)</b>	<b>(3 681)</b>	<b>(3 971)</b>		
<b>58 Fonds propres de catégorie 2 (T2)</b>	<b>17 001</b>	<b>15 024</b>		
<b>59 Total des fonds propres (TC = T1 + T2)</b>	<b>117 256</b>	<b>113 830</b>		
<b>60 Total des actifs pondérés</b>	<b>713 671</b>	<b>695 523</b>		
<b>Ratios de fonds propres et coussins</b>				
61				
Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	12,89 %	12,76 %		
62				
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	14,05 %	14,21 %		
63				
Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	16,43 %	16,37 %		
64				
Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'article 92, paragraphe 1, point a), plus exigences de coussin de conservation de fonds propres et contracyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement d'importance systémique, exprimée en pourcentage du montant d'exposition au risque)	4,03 %	4,02 %		
65				
dont : exigence de coussin de conservation de fonds propres	2,50 %	2,50 %		
66				
dont : exigence de coussin contracyclique	0,03 %	0,02 %		
67				
dont : exigence de coussin pour le risque systémique	0,00 %	0,00 %		
67a				
dont : coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	1,50 %	1,50 %		
67b				
dont : exigence de Pillar 2 Requirement à satisfaire avec des fonds propres CET1	0,70 %	0,70 %		
68				
Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour satisfaire aux exigences de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	7,11 %	6,82 %		
<b>Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)</b>				
72				
Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	3 849	5 260	2	(6)
73				
Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	4 374	3 909	1	(6)
75				
Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies)	2 691	2 895		

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Référence au tableau n° 10	Notes
<b>Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2</b>	-			
76 Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	-	-		
77 Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	2 827	2 666		
78 Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	-	-		
79 Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	1 952	1 842		
<b>Instruments de fonds propres soumis à l'exclusion progressive (applicable entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 1<sup>er</sup> janvier 2022 uniquement)</b>	-			
80 Plafond actuel applicable aux instruments des CET1 soumis à exclusion progressive	-	-		
81 Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	-		
82 Plafond actuel applicable aux instruments des AT1 soumis à exclusion progressive	1 012	2 023		
83 Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	-		
84 Plafond actuel applicable aux instruments des T2 soumis à exclusion progressive	185	371		
85 Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	-		

(\*) Au 31 décembre 2020, ce montant inclut la restitution complémentaire de 29 % du résultat 2020 ainsi que les ajustements liés aux dispositions transitoires IFRS 9. Au 31 décembre 2021, ce montant inclut les ajustements liés aux dispositions transitoires IFRS 9.

(\*\*) Conformément aux règles d'admissibilité des dettes grandfathered dans les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2 applicables en 2021.

(1) Les intérêts minoritaires comptables sont écartés du surplus de capitalisation des entités régulées. Pour les autres entités, les intérêts minoritaires ne sont pas reconnus en Bâle 3 plein.

(2) Le résultat comptable de l'exercice est principalement diminué du projet de distribution de dividende associé.

(3) La déduction des immobilisations incorporelles et des actifs des plans de pension s'effectue nette des impôts différés passifs associés.

(4) Ensemble des instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (dettes grandfathered), y compris instruments émis par des filiales.

(5) Une décote prudentielle est appliquée aux instruments de fonds propres de catégorie 2 de maturité résiduelle inférieure à 5 ans.

(6) Les détentions d'instruments de fonds propres d'entités financières proviennent du portefeuille bancaire, détaillé dans le tableau de passage du bilan comptable consolidé au bilan prudentiel, ainsi que des portefeuilles de négociation.

## Annexe 3 : Coussin de fonds propres contractuel et coussin G-SIB

### COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACTUEL

Le calcul et le montant du coussin de fonds propres contractuel de BNP Paribas sont présentés dans les tableaux suivants conformément aux instructions du Règlement délégué (UE) n° 2015/1555 de la Commission du 28 mai 2015.

#### ► COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACTUEL SPÉCIFIQUE À BNP PARIBAS (EU CCYB2)

En millions d'euros	31 décembre 2021
010 Total des actifs pondérés	713 671
020 Taux de coussin de fonds propres de BNP Paribas	0,03 %
030 Exigences de coussin de fonds propres contractuel	208

Au 31 décembre 2021, le taux coussin de fonds propres contractuel de BNP Paribas est de 0,03 %, contre 0,02 % au 31 décembre 2020.

Le coussin de fonds propres contractuel est calculé comme étant la moyenne pondérée des taux de coussin contractuel qui s'appliquent dans les pays où sont situées les expositions de crédit pertinentes du Groupe. La pondération appliquée au taux de coussin contractuel de chaque pays correspond à la fraction, dans le total des exigences de fonds propres, des exigences de fonds propres correspondant aux expositions de crédit dans le territoire en question.

Dans le contexte de la crise sanitaire, de nombreux pays ont réduit le taux de coussin contractuel applicable sur les expositions de crédit pertinentes localisées dans leur territoire. Au 31 décembre 2021, le taux de coussin de fonds propres contractuel de BNP Paribas de 0,03 % s'explique par les taux applicables au Luxembourg (0,5 %), à Hong Kong (1 %), en Norvège (1 %), en République tchèque (0,5 %), en Slovaquie (1 %) et en Bulgarie (0,5 %). Ce taux devrait s'établir à environ 0,09 % au 31 décembre 2022 en raison de l'activation ou de l'augmentation des exigences annoncées par certains pays européens (voir tableau ci-dessous).

► RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT PERTINENTES POUR LE CALCUL DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACTUEL (EU CCYB1)

En millions d'euros	31 décembre 2021										31 décembre 2022	
	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - Risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Exigences de fonds propres				Répartition des exigences de fonds propres	Taux de coussin contractuel	Taux de coussin contractuel annoncés <sup>(*)</sup>
	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI		dont Expositions générales de crédit	dont Expositions du portefeuille de négociation	dont Expositions de titrisation	Total			
<b>Ventilation par pays</b>												
<b>Europe<sup>(*)</sup></b>	<b>200 677</b>	<b>695 903</b>			<b>51 767</b>	<b>33 833</b>	<b>1 810</b>	<b>773</b>	<b>36 416</b>			
dont Bulgarie	424	148			-	34			34	0,07 %		1,00 %
dont Danemark	1 361	2 110			-	151			151	0,31 %		2,00 %
dont Estonie	4	3			-	0			0	0,00 %		1,00 %
dont Islande	1	49			-	1			1	0,00 %		2,00 %
dont Luxembourg	2 280	38 281			-	1 631	0		1 631	3,39 %	0,50 %	0,50 %
dont Norvège	485	2 659			-	94			94	0,20 %	1,00 %	2,00 %
dont République tchèque	795	338			-	67			67	0,14 %	0,50 %	1,50 %
dont Royaume-Uni	11 777	55 694			7 201	2 210		132	2 342	4,86 %		1,00 %
dont Roumanie	861	194			-	54			54	0,11 %		0,50 %
dont Slovaquie	140	147			-	12			12	0,03 %	1,00 %	1,00 %
dont Suède	1 184	16 198			323	337		4	340	0,71 %		1,00 %
<b>Amérique du Nord</b>	<b>58 094</b>	<b>89 414</b>			<b>18 198</b>	<b>5 801</b>	<b>70</b>	<b>293</b>	<b>6 164</b>			
<b>Asie Pacifique</b>	<b>7 398</b>	<b>51 049</b>			<b>1 812</b>	<b>2 856</b>		<b>22</b>	<b>2 878</b>			
dont Hong Kong	1 796	7 720			52	417		1	418	0,87 %	1,00 %	1,00 %
<b>Reste du monde</b>	<b>21 741</b>	<b>33 804</b>			<b>41</b>	<b>2 707</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>2 713</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>287 910</b>	<b>870 170</b>			<b>71 817</b>	<b>45 197</b>	<b>1 884</b>	<b>1 090</b>	<b>48 171</b>		<b>0,03 %</b>	<b>0,09 %</b>

(\*) Sur le périmètre de l'Union européenne, de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et du Royaume-Uni.

(\*\*) Taux annoncés sur le site de l'ESRB au 31 décembre 2021.



## COUSSIN G-SIB

Au 31 décembre 2021, le taux coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIB) applicable au Groupe BNP Paribas est de 1,5 %, stable par rapport au 31 décembre 2020.

L'évaluation de l'importance systémique est fondée sur une liste d'indicateurs visant à mesurer la taille des banques, leur interconnexion, l'utilisation des systèmes d'information bancaires pour les services fournis, leur activité à travers les différentes juridictions et leur complexité. La méthodologie est décrite dans le document publié en juillet 2013 par le Comité de Bâle et intitulé *Global systemically important banks : updated assessment methodology and the higher loss absorbency requirement* (BCBS 255).

Le Groupe a reçu la notification par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, en date du 23 novembre 2021, de son appartenance à la liste 2021 des établissements d'importance systémique mondiale dans la sous-catégorie 3, correspondant à son score sur la base des données à fin 2020. En conséquence, l'exigence de coussin G-SIB pour le Groupe devrait être de 2 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, contre 1,5 % actuellement.

La prochaine actualisation des indicateurs GSIB du Groupe au 31 décembre 2021 sera publiée en avril 2022 et reprise dans la 1<sup>re</sup> actualisation du Document d'enregistrement universel.

### ► INDICATEURS G-SIB (GSIB1)<sup>(1)</sup>

En millions d'euros		31 décembre 2020
<b>Activité transfrontière</b>		
1	Créances transfrontières	1 209 786
2	Passifs transfrontières	1 095 451
<b>Taille</b>		
3	Expositions totales	2 266 867
<b>Interdépendance</b>		
4	Actifs au sein du système financier	164 849
5	Passifs intrasystème financier	215 329
6	Encours de titres émis	289 010
<b>Faculté de substitution</b>		
7	Actifs sous conservation	5 881 270
<b>Infrastructure financière</b>		
8	Activité liée aux paiements	46 337 582
<b>Opérations de prise ferme sur les marchés obligataires et boursiers</b>		
9	Opérations de prise ferme sur les marchés obligataires et boursiers	257 467
<b>Complexité</b>		
10	Notionnel des dérivés négociés de gré à gré	20 503 304
11	Actifs comptabilisés en niveau 3	11 908
12	Titres détenus à des fins de négociation et disponibles à la vente	69 635

(1) Les indicateurs G-SIB pour le Groupe au 31 décembre 2021 sont en cours d'examen par le régulateur. Les valeurs définitives feront l'objet d'une publication dans le prochain amendement du Document d'enregistrement universel.

## Annexe 4 : Informations relatives aux exigences de fonds propres pour les filiales « significatives »

Les exigences de fonds propres des filiales significatives (cf. paragraphe *Filiales significatives* de la section *Champ d'application* de la partie 5.2) sont présentées par type de risque, en contribution au Groupe.

### GRUPE BNP PARIBAS FORTIS

En millions d'euros		Actifs pondérés		Exigences de fonds propres
		31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2021
<b>1</b>	<b>Risque de crédit</b>	<b>128 365</b>	<b>125 378</b>	<b>10 269</b>
2	dont approche standard <sup>(1)</sup>	50 824	48 426	4 066
4a	dont approche basée sur les notations internes avancées (A-IRB)	61 686	60 695	4 935
5	dont actions selon la méthode de pondération simple	15 856	16 258	1 268
<b>6</b>	<b>Risque de contrepartie</b>	<b>1 859</b>	<b>2 351</b>	<b>149</b>
7	dont SACCR (dérivés) <sup>(2)</sup>	761	670	62
8	dont méthode du modèle interne (IMM)	956	1 537	76
8a	dont expositions sur CCP liées aux activités de compensation	38	73	2
8b	dont CVA	97	71	8
9	dont autres	8	-	-
<b>16</b>	<b>Expositions de titrisation du portefeuille bancaire</b>	<b>1 276</b>	<b>1 253</b>	<b>102</b>
17	dont approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)	650	650	52
18	dont approche standard (SEC-SA)	15	24	1
19	dont approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA)	610	579	49
<b>20</b>	<b>Risque de marché</b>	<b>402</b>	<b>459</b>	<b>32</b>
21	dont approche standard	402	459	32
<b>23</b>	<b>Risque opérationnel</b>	<b>11 174</b>	<b>12 371</b>	<b>894</b>
EU 23a	dont approche de base	1 634	1 790	131
EU 23b	dont approche standard	2 395	2 208	192
EU 23c	dont approche par mesure avancée (AMA)	7 146	8 373	572
<b>24</b>	<b>Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250 %)</b>	<b>4 074</b>	<b>4 813</b>	<b>326</b>
<b>29</b>	<b>TOTAL</b>	<b>147 150</b>	<b>146 625</b>	<b>11 772</b>

(1) Depuis le 30 juin 2021, les expositions sous forme de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif, pondérées auparavant selon la méthode de pondération simple, sont désormais traitées selon l'approche par transparence. Les expositions sous-jacentes de ces organismes de placement collectif sont pondérées selon l'approche standard du risque de crédit.

(2) Depuis le 30 juin 2021, conformément au Règlement (UE) n° 2019/876 (CRR 2), la valeur exposée au risque des opérations de pensions et dérivés, auparavant modélisée selon la méthode de l'évaluation au prix de marché, est désormais modélisée selon la méthode standard, correspondant à la somme du coût de remplacement et de l'exposition potentielle future.

## GROUPE BNL

En millions d'euros		Actifs pondérés		Exigences de fonds propres
		31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2021
<b>1</b>	<b>Risque de crédit</b>	<b>42 898</b>	<b>38 809</b>	<b>3 432</b>
2	dont approche standard <sup>(1)</sup>	10 253	5 682	820
4	dont approche basée sur les notations internes avancées (A-IRB)	31 506	31 266	2 521
5	dont actions selon la méthode de pondération simple	1 139	1 860	91
<b>6</b>	<b>Risque de contrepartie</b>	<b>480</b>	<b>522</b>	<b>38</b>
7	dont SACCR (dérivés) <sup>(2)</sup>	322	465	-
8	dont méthode du modèle interne (IMM)	-	-	-
EU 8a	dont expositions sur CCP liées aux activités de compensation	-	-	-
EU 8b	dont CVA	158	57	13
9	dont autres	-	-	-
<b>16</b>	<b>Expositions de titrisation du portefeuille bancaire</b>	<b>476</b>	<b>591</b>	<b>38</b>
17	dont approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)	365	455	29
18	dont approche standard (SEC-SA)	112	136	9
19	dont approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA)	-	-	-
<b>20</b>	<b>Risque de marché</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
21	dont approche standard	6	1	0
<b>23</b>	<b>Risque opérationnel</b>	<b>3 626</b>	<b>3 878</b>	<b>290</b>
EU 23a	dont approche de base	157	121	13
EU 23b	dont approche standard	319	144	26
EU 23c	dont approche par mesure avancée (AMA)	3 150	3 613	252
<b>24</b>	<b>Montants inférieurs aux seuils de déduction (pondérés à 250 %)</b>	<b>4</b>	<b>50</b>	<b>0</b>
<b>29</b>	<b>TOTAL</b>	<b>47 490</b>	<b>43 851</b>	<b>3 799</b>

(1) Depuis le 30 juin 2021, les expositions sous forme de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif, pondérées auparavant selon la méthode de pondération simple, sont désormais traitées selon l'approche par transparence. Les expositions sous-jacentes de ces organismes de placement collectif sont pondérées selon l'approche standard du risque de crédit.

(2) Depuis le 30 juin 2021, conformément au Règlement (UE) n° 2019/876 (CRR 2), la valeur exposée au risque des opérations de pensions et dérivés, auparavant modélisée selon la méthode de l'évaluation au prix de marché, est désormais modélisée selon la méthode standard, correspondant à la somme du coût de remplacement et de l'exposition potentielle future.

## GRUPE BNP PARIBAS USA INC.

En millions d'euros		Actifs pondérés		Exigences de fonds propres
		31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2021
<b>1</b>	<b>Risque de crédit</b>	<b>43 246</b>	<b>40 900</b>	<b>3 460</b>
2	dont approche standard <sup>(1)</sup>	42 566	40 552	3 405
EU 4a	dont approche basée sur les notations internes avancées (A-IRB)	194	66	16
5	dont actions selon la méthode de pondération simple	486	282	39
<b>6</b>	<b>Risque de contrepartie</b>	<b>1 252</b>	<b>1 233</b>	<b>100</b>
7	dont SACCR (dérivés) <sup>(2)</sup>	246	702	26
8	dont méthode du modèle interne (IMM)	252	367	20
EU 8a	dont expositions sur CCP liées aux activités de compensation	658	70	20
EU 8b	dont CVA	95	93	8
9	dont autres	0	-	27
<b>16</b>	<b>Expositions de titrisation du portefeuille bancaire</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>0</b>
17	dont approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)	-	-	0
18	dont approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA)	2	5	0
19	dont approche standard (SEC-SA)	2	4	0
<b>20</b>	<b>Risque de marché</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
21	dont approche standard	1	2	0
<b>23</b>	<b>Risque opérationnel</b>	<b>4 879</b>	<b>4 902</b>	<b>390</b>
EU 23a	dont approche de base	130	42	10
EU 23b	dont approche standard	3 566	3 560	285
EU 23c	dont approche par mesure avancée (AMA)	1 183	1 301	95
<b>24</b>	<b>Montants inférieurs aux seuils de déduction (pondérés à 250 %)</b>	<b>854</b>	<b>675</b>	<b>68</b>
<b>29</b>	<b>TOTAL</b>	<b>50 235</b>	<b>47 721</b>	<b>4 019</b>

(1) Depuis le 30 juin 2021, les expositions sous forme de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif, pondérées auparavant selon la méthode de pondération simple, sont désormais traitées selon l'approche par transparence. Les expositions sous-jacentes de ces organismes de placement collectif sont pondérées selon l'approche standard du risque de crédit.

(2) Depuis le 30 juin 2021, conformément au Règlement (UE) n° 2019/876 (CRR 2), la valeur exposée au risque des opérations de pensions et dérivés, auparavant modélisée selon la méthode de l'évaluation au prix de marché, est désormais modélisée selon la méthode standard, correspondant à la somme du coût de remplacement et de l'exposition potentielle future.

## GRUPE BANCWEST HOLDING INC.

En millions d'euros	Actifs pondérés		Exigences de fonds propres	
	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2021	
<b>1</b>	<b>Risque de crédit</b>	<b>42 544</b>	<b>40 311</b>	<b>3 403</b>
2	dont approche standard <sup>(1)</sup>	42 262	40 255	3 381
EU 4a	dont approche basée sur les notations internes avancées (A-IRB)	-	-	-
5	dont actions selon la méthode de pondération simple	282	56	23
<b>6</b>	<b>Risque de contrepartie</b>	<b>342</b>	<b>538</b>	<b>27</b>
7	dont SACCR (dérivés) <sup>(2)</sup>	246	445	20
8	dont méthode du modèle interne (IMM)	-	-	-
EU 8a	dont expositions sur CCP liées aux activités de compensation	-	-	-
EU 8b	dont CVA	95	93	8
9	dont autres	-	-	-
<b>16</b>	<b>Positions de titrisation du portefeuille bancaire</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>0</b>
17	dont approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)	-	-	-
18	dont approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA)	2	5	0
19	dont approche standard (SEC-SA)	2	4	0
<b>20</b>	<b>Risque de marché</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
21	dont approche standard	0	0	0
<b>23</b>	<b>Risque opérationnel</b>	<b>3 634</b>	<b>3 560</b>	<b>291</b>
EU 23a	dont approche de base	72	-	6
EU 23b	dont approche standard	3 562	3 560	285
EU 23c	dont approche par mesure avancée (AMA)	-	-	-
<b>24</b>	<b>Montants inférieurs aux seuils de déduction (pondérés à 250 %)</b>	<b>70</b>	<b>70</b>	<b>6</b>
<b>29</b>	<b>TOTAL</b>	<b>46 594</b>	<b>44 488</b>	<b>3 728</b>

(1) Depuis le 30 juin 2021, les expositions sous forme de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif, pondérées auparavant selon la méthode de pondération simple, sont désormais traitées selon l'approche par transparence. Les expositions sous-jacentes de ces organismes de placement collectif sont pondérées selon l'approche standard du risque de crédit.

(2) Depuis le 30 juin 2021, conformément au Règlement (UE) n° 2019/876 (CRR 2), la valeur exposée au risque des opérations de pensions et dérivés, auparavant modélisée selon la méthode de l'évaluation au prix de marché, est désormais modélisée selon la méthode standard, correspondant à la somme du coût de remplacement et de l'exposition potentielle future.

## GRUPE BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

En millions d'euros		Actifs pondérés		Exigences de fonds propres
		31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2021
<b>1</b>	<b>Risque de crédit</b>	<b>54 454</b>	<b>55 019</b>	<b>4 356</b>
2	dont approche standard <sup>(1)</sup>	43 667	41 904	3 493
EU 4a	dont approche basée sur les notations internes avancées (A-IRB)	10 710	13 017	857
5	dont actions selon la méthode de pondération simple	76	97	6
<b>6</b>	<b>Risque de contrepartie</b>	<b>31</b>	<b>21</b>	<b>3</b>
7	dont SACCR (dérivés) <sup>(2)</sup>	7	6	1
8	dont méthode du modèle interne (IMM)	-	-	-
EU 8a	dont expositions sur CCP liées aux activités de compensation	-	-	-
EU 8b	dont CVA	24	16	2
9	dont autres	-	-	-
<b>16</b>	<b>Expositions de titrisation du portefeuille bancaire</b>	<b>321</b>	<b>271</b>	<b>26</b>
17	dont approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)	153	196	12
18	dont approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA)	168	75	13
19	dont approche standard (SEC-SA)	-	-	-
<b>20</b>	<b>Risque de marché</b>	<b>8</b>	<b>23</b>	<b>1</b>
21	dont approche standard	8	23	1
<b>23</b>	<b>Risque opérationnel</b>	<b>6 714</b>	<b>7 391</b>	<b>537</b>
EU 23a	dont approche de base	148	138	12
EU 23b	dont approche standard	1 933	1 918	155
EU 23c	dont approche par mesure avancée (AMA)	4 632	5 334	371
<b>24</b>	<b>Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération à 250 %)</b>	<b>1 470</b>	<b>1 482</b>	<b>118</b>
<b>29</b>	<b>TOTAL</b>	<b>62 997</b>	<b>64 207</b>	<b>5 040</b>

(1) Depuis le 30 juin 2021, les expositions sous forme de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif, pondérées auparavant selon la méthode de pondération simple, sont désormais traitées selon l'approche par transparence. Les expositions sous-jacentes de ces organismes de placement collectif sont pondérées selon l'approche standard du risque de crédit.

(2) Depuis le 30 juin 2021, conformément au Règlement (UE) n° 2019/876 (CRR 2), la valeur exposée au risque des opérations de pensions et dérivés, auparavant modélisée selon la méthode de l'évaluation au prix de marché, est désormais modélisée selon la méthode standard, correspondant à la somme du coût de remplacement et de l'exposition potentielle future.

## GRUPE BGL BNP PARIBAS

En millions d'euros		Actifs pondérés		Exigences de fonds propres
		31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2021
<b>1</b>	<b>Risque de crédit</b>	<b>23 598</b>	<b>23 049</b>	<b>1 888</b>
2	dont approche standard <sup>(1)</sup>	16 571	16 103	1 326
EU 4a	dont approche basée sur les notations internes avancées (A-IRB)	6 561	6 469	525
5	dont actions selon la méthode de pondération simple	466	477	37
<b>6</b>	<b>Risque de contrepartie</b>	<b>50</b>	<b>48</b>	<b>4</b>
7	dont SACCR (dérivés) <sup>(2)</sup>	40	45	4
8	dont méthode du modèle interne (IMM)	-	-	-
EU 8a	dont expositions sur CCP liées aux activités de compensation	-	-	-
EU 8b	dont CVA	2	3	0
9	dont autres	8	-	-
<b>16</b>	<b>Expositions de titrisation du portefeuille bancaire</b>	<b>30</b>	<b>5</b>	<b>2</b>
17	dont approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)	-	-	0
18	dont approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA)	29	3	2
19	dont approche standard (SEC-SA)	1	2	0
<b>20</b>	<b>Risque de marché</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
21	dont approche standard	6	2	0
<b>23</b>	<b>Risque opérationnel</b>	<b>1 755</b>	<b>2 048</b>	<b>140</b>
EU 23a	dont approche de base	179	158	14
EU 23b	dont approche standard	225	213	18
EU 23c	dont approche par mesure avancée (AMA)	1 351	1 677	108
<b>24</b>	<b>Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération à 250 %)</b>	<b>214</b>	<b>187</b>	<b>17</b>
<b>29</b>	<b>TOTAL</b>	<b>25 654</b>	<b>25 338</b>	<b>2 052</b>

(1) Depuis le 30 juin 2021, les expositions sous forme de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif, pondérées auparavant selon la méthode de pondération simple, sont désormais traitées selon l'approche par transparence. Les expositions sous-jacentes de ces organismes de placement collectif sont pondérées selon l'approche standard du risque de crédit.

(2) Depuis le 30 juin 2021, conformément au Règlement (UE) n° 2019/876 (CRR 2), la valeur exposée au risque des opérations de pensions et dérivés, auparavant modélisée selon la méthode de l'évaluation au prix de marché, est désormais modélisée selon la méthode standard, correspondant à la somme du coût de remplacement et de l'exposition potentielle future.

## Annexe 5 : Liste des tableaux et des graphiques

		Pages
<b>5.1 SYNTHÈSE DES RISQUES ANNUELS</b>		<b>301</b>
Tableau n° 1	Indicateurs clés (EU KM1)	302
Tableau n° 2	Ratio TLAC (EU KM2)	303
Graphique n° 1	Actifs pondérés par type de risque	303
Graphique n° 2	Actifs pondérés par métier	303
Graphique n° 3	Ventilation géographique des expositions du portefeuille de risque de crédit	304
Graphique n° 4	Ventilation des expositions du portefeuille de risque de crédit par classe d'exposition	304
Tableau n° 3	Ratio des créances douteuses sur encours bruts	304
Tableau n° 4	Taux de couverture strate 3	304
Tableau n° 5	Coût du risque sur encours	304
Tableau n° 6	Réserve de liquidité immédiatement disponible	305
<b>5.2 GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES</b>		<b>324</b>
Tableau n° 7	Différences entre périmètres de consolidation comptable et prudentiel (EU LI3)	325
Tableau n° 8	Passage du bilan comptable consolidé au bilan prudentiel (EU LI1-A/EU CC2)	326
Tableau n° 9	Ventilation du bilan prudentiel par type de risque (EU LI1-B)	330
Tableau n° 10	Réconciliation entre les valeurs nettes comptables du périmètre prudentiel et les montants d'exposition pris en compte à des fins réglementaires (EU LI2)	334
Tableau n° 11	Passage des capitaux propres comptables aux fonds propres de base de catégorie 1	336
Tableau n° 12	Corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente (PVA) (EU PV1)	336
Tableau n° 13	Fonds propres prudentiels	337
Tableau n° 14	Évolution des fonds propres	338
Tableau n° 15	Évolution des dettes éligibles à la constitution des fonds propres	339
Tableau n° 16	Effet de l'application des dispositions transitoires relatives à la norme IFRS 9 (EU IFRS 9-FL)	340
Tableau n° 17	Actifs pondérés et exigences de fonds propres (EU OV1)	341
Tableau n° 18	Variation des actifs pondérés par type d'effets	342
Tableau n° 19	Actifs pondérés par type de risque et par métier	343
Tableau n° 20	Exigences globales de fonds propres	346
Graphique n° 5	Seuils de restrictions applicables aux distributions	347
Tableau n° 21	Conglomérats financiers - Fonds propres et ratio d'adéquation (EU INS2)	348
Tableau n° 22	Composition du ratio TLAC (EU TLAC1)	350
Tableau n° 23	Hierarchie des créanciers de l'entité de résolution - BNP Paribas SA (EU TLAC3)	351
Tableau n° 24	Ratio de levier - détail	352
<b>5.3 GESTION DES RISQUES</b>		<b>357</b>
Graphique n° 6	Principales instances de gouvernance de niveau Groupe couvrant l'ensemble des risques	357
<b>5.4 RISQUE DE CRÉDIT</b>		<b>365</b>
Tableau n° 25	Expositions brutes au risque de crédit par classe d'exposition et par type d'approche	365
Graphique n° 7	Expositions brutes au risque de crédit par type d'approche	366
Tableau n° 26	Champ d'application des approches IRBA et standard (EU CR6-A)	367
Tableau n° 27	Correspondance indicative des notes internes de contrepartie avec l'échelle type des agences de notation et les probabilités de défaut moyennes attendues	371
Tableau n° 28	Expositions au risque de crédit par classe d'exposition et par type d'approche (EU CRB-B)	373
Tableau n° 29	Ventilation géographique du portefeuille de risque de crédit (EU CRB-C)	374
Tableau n° 30	Ventilation sectorielle du portefeuille de risque de crédit (EU CRB-D)	378
Tableau n° 31	Actifs pondérés du risque de crédit	382
Tableau n° 32	Variation des actifs pondérés du risque de crédit par type d'effets (EU CR8)	383
Tableau n° 33	Principaux modèles : PD, LGD, CCF/EAD	385



	Pages	
Tableau n° 34	Backtesting de la PD sur le portefeuille Banques centrales, Administrations centrales et Institutions (EU CR9)	388
Tableau n° 35	Backtesting de la PD sur le portefeuille entreprises (EU CR9)	389
Tableau n° 36	Backtesting de la PD sur le portefeuille clientèle de détail garanties par des biens immobiliers (EU CR9)	391
Tableau n° 37	Backtesting de la PD sur le portefeuille Autres clientèle de détail (EU CR9)	392
Tableau n° 38	Backtesting de la LGD	395
Graphique n° 8	Expositions au risque de crédit par fourchette de PD sur les portefeuilles Souverains, Institutions financières, Entreprises et Financement spécialisés en approche IRBA	396
Tableau n° 39	Expositions au risque de crédit en approche IRBA sur le portefeuille Banques centrales, Administratives centrales et Institutions (EU CR6)	397
Tableau n° 40	Expositions au risque de crédit en approche IRBA sur le portefeuille Entreprises (EU CR6)	398
Tableau n° 41	Ventilation géographique des PD et LGD moyennes de la classe d'exposition Entreprises	401
Graphique n° 9	Expositions au risque de crédit par fourchette de PD sur le portefeuille Clientèle de détail en approche IRBA	402
Tableau n° 42	Expositions au risque de crédit en approche IRBA sur le portefeuille Clientèle de détail garanties par des biens immobiliers (EU CR6)	403
Tableau n° 43	Expositions au risque de crédit en approche IRBA sur le portefeuille Autres Clientèle de détail (EU CR6)	404
Tableau n° 44	Ventilation géographique des PD et LGD moyennes du portefeuille de la Clientèle de détail	407
Tableau n° 45	Expositions au risque de crédit en approche standard par classe d'exposition standard (EU CR4)	408
Tableau n° 46	Valeur exposée au risque de crédit en approche standard (EU CR5)	410
Graphique n° 10	Valeur exposée au risque de crédit par taux de pondération effectif en approche standard	412
Tableau n° 47	Participations en actions en méthode de pondération simple (EU CR10)	413
Tableau n° 48	Participations dans des sociétés d'assurance (EU INS1)	413
Tableau n° 49	Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes (EU CR1)	415
Tableau n° 50	Échéancement des encours performants et non performants présentant des impayés (EU CQ3)	417
Tableau n° 51	Ventilation géographique des expositions et des provisions (EU CQ4)	419
Tableau n° 52	Ventilation sectorielle des expositions et des provisions (EU CQ5)	423
Tableau n° 53	Ventilation des actifs financiers soumis à dépréciations par strate et par note interne	426
Tableau n° 54	Qualité de crédit des créances restructurées (EU CQ1)	428
Tableau n° 55	Expositions sujettes à moratoires législatifs non expirés	430
Tableau n° 56	Expositions sujettes à moratoires législatifs et non législatifs par maturité résiduelle du moratoire	432
Tableau n° 57	Prêts et créances sujets aux mécanismes de garanties publiques	433
Tableau n° 58	Technique de réduction du risque (EU CR3)	434
Tableau n° 59	Montant d'atténuation du risque de crédit en approche IRBA et standard	435
Tableau n° 60	Expositions garanties en approche IRBA (EU CR7-A)	436
Tableau n° 61	Sûretés obtenues par prise de possession et exécution (EU CQ7)	438
<b>5.5 TITRISATION EN PORTEFEUILLE BANCAIRE</b>		<b>439</b>
Tableau n° 62	Expositions titrisées et positions de titrisation conservées ou acquises par type de rôle	439
Tableau n° 63	Expositions titrisées par BNP Paribas en tant qu'initiateur par type d'approche	440
Tableau n° 64	Expositions titrisées par BNP Paribas en tant qu'initiateur par catégorie d'actif sous-jacent	441
Tableau n° 65	Expositions titrisées - Expositions en défaut (EU SEC5)	441
Tableau n° 66	Expositions titrisées par BNP Paribas en tant que sponsor par catégorie d'actif sous-jacent	442
Tableau n° 67	Liste des véhicules de titrisation initiés par le Groupe (EU SEC-A)	443
Tableau n° 68	Positions de titrisation conservées ou acquises par type d'actifs (EU SEC1)	446
Tableau n° 69	Qualité des positions de titrisation du portefeuille bancaire	447
Tableau n° 70	Variation des actifs pondérés du risque de titrisation par type d'effets	447
Tableau n° 71	Positions de titrisation et actifs pondérés – initiateur ou sponsor (EU SEC3)	448
Tableau n° 72	Positions de titrisation et actifs pondérés – investisseur (EU SEC4)	449

	Pages
<b>5.6 RISQUE DE CONTREPARTIE</b>	<b>453</b>
Tableau n° 73	Valeur exposée au risque de contrepartie par classe d'exposition (hors risque sur CVA) 453
Tableau n° 74	Ventilation du risque de contrepartie par type de produit (hors risque sur CVA) 453
Tableau n° 75	Exposition au risque de contrepartie bilatéral par méthode de calcul de la valeur exposée au risque (EU CCR1) 454
Tableau n° 76	Valeur exposée au risque de contrepartie bilatéral en approche IRBA (EU CCR4) 455
Tableau n° 77	Valeur exposée au risque de contrepartie bilatéral pondérée en approche standard (EU CCR3) 457
Tableau n° 78	Expositions sur contrepartie centrales (CCP) (EU CCR8) 458
Tableau n° 79	Valeur exposée au risque et actifs pondérés pour risque sur CVA (EU CCR2) 458
Tableau n° 80	Composition du collatéral donné et reçu (EU CCR5) 459
Tableau n° 81	Exposition sur dérivés de crédit (EU CCR6) 460
Tableau n° 82	Exigences de fonds propres actifs pondérés du risque de contrepartie 461
Tableau n° 83	Variation des actifs pondérés du risque de contrepartie (EU CCR7) 461
<b>5.7 RISQUE DE MARCHÉ</b>	<b>462</b>
Tableau n° 84	Exigences de fonds propres et actifs pondérés du risque de marché 462
Tableau n° 85	Risque de marché – approche du modèle interne (EU MR2-A) 463
Tableau n° 86	Risque de marché – approche standard (EU MR1) 463
Tableau n° 87	Variation des actifs pondérés du risque de marché par type d'effets (EU MR2-B) 464
Tableau n° 88	Valeur en Risque (1 jour, 99 %) 468
Graphique n° 11	Comparaison entre la VaR (1 jour, 99 %) et le résultat quotidien du portefeuille de négociation (EU MR4) 469
Graphique n° 12	Évolution trimestrielle de la VaR (1 jour, 99 %) 469
Graphique n° 13	Distribution des résultats réels quotidiens du portefeuille de négociation 470
Tableau n° 89	Valeur en Risque (10 jours, 99 %) 470
Tableau n° 90	Valeur en Risque stressée (1 jour, 99 %) 471
Tableau n° 91	Valeurs des paramètres utilisés en modèle interne (EU MR3) 472
Tableau n° 92	Positions de titrisation du portefeuille de négociation hors portefeuille de corrélation par catégorie d'actif (EU SEC2) 473
Tableau n° 93	Positions de titrisation et exigences de fonds propres du portefeuille de négociation hors portefeuille de corrélation par taux de pondération 474
Tableau n° 94	Sensibilité des revenus au risque global de taux pour un choc de + /- 50 points de base des taux d'intérêt (EU IRRBB1A) 478
Tableau n° 95	Sensibilité de la valeur économique des fonds propres Tier 1 aux scénarios réglementaires de choc (EU IRRBB1B) 478
Tableau n° 96	Flux de trésorerie faisant l'objet de couverture 480
<b>5.8 RISQUE DE LIQUIDITÉ</b>	<b>481</b>
Tableau n° 97	Ventilation des financements wholesale par devise 483
Tableau n° 98	Composition des financements wholesale moyen/long terme du Groupe 484
Tableau n° 99	Évolution des ressources de marché moyen/long terme du Groupe 484
Tableau n° 100	Financements wholesale à moyen et long termes sécurisés 485
Tableau n° 101	Composition de la réserve de liquidité globale ( <i>Counterbalancing capacity</i> ) 486
Tableau n° 102	Ratio de liquidité à court terme (LCR) – détail (EU LIQ1) 487
Tableau n° 103	Ratio de financement stable net (EU LIQ2) 489
Tableau n° 104	Échéancier contractuel du bilan prudentiel (EU CR1-A) 491
Tableau n° 105	Échéancier contractuel des instruments de capitaux propres et dettes représentées par un titre à moyen/long terme du périmètre prudentiel 493
Tableau n° 106	Échéancier économique des instruments de fond propres du périmètre prudentiel 494
Tableau n° 107	Grèvement des actifs et des sûretés reçues 495

		Pages
<b>5.9 RISQUE OPÉRATIONNEL</b>		<b>498</b>
Graphique n° 14	Pertes liées au risque opérationnel – répartition par type d'événement (moyenne 2013 à 2021)	503
Tableau n° 108	Exigences de fonds propres et actifs pondérés au titre du risque opérationnel (EU OR1)	504
<b>5.10 RISQUES D'ASSURANCE</b>		<b>505</b>
Tableau n° 109	Décomposition des placements du Groupe BNP Paribas Cardif (hors placements en unités de compte)	506
Tableau n° 110	Expositions obligataires par nature et notation de l'émetteur (hors placements en unités de compte et Eurocroissance)	507
Tableau n° 111	Expositions aux obligations d'État et similaires par pays émetteur (hors placements en unités de compte et Eurocroissance)	507
Tableau n° 112	Actifs financiers remplissant le critère des flux de trésorerie défini par la norme IFRS 9	507
Tableau n° 113	Actifs financiers non Investment Grade remplissant le critère des flux de trésorerie défini par la norme IFRS 9	508
Tableau n° 114	Taux de rachat moyens observés pour les fonds généraux du Groupe BNP Paribas Cardif	508

## Annexe 6 : Sigles, acronymes et anglicismes

Sigles et acronymes	
ABCP	Asset-Backed Commercial Paper
ABE	Autorité bancaire européenne (EBA)
ABS	Asset-Backed Securities
ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
ALCo	Asset and Liability Committee
ALM	Asset and Liability Management (ou Gestion Actif-Passif)
AMA	Approche en Mesure Avancée
BCE	Banque centrale européenne
BNB	Banque Nationale de Belgique
BRRD	Directive sur le redressement et la résolution des crises bancaires
CCF	Credit Conversion Factor
CDO	Collateralised Debt Obligation
CCP	Chambre de compensation (Central Counterparty)
CDS	Credit Default Swap
CEBS	Committee of European Banking Supervisors
CHR	Classe Homogène de Risque
CLO	Collateralised Loan Obligations
CMBS	Commercial Mortgage Backed Securities
CMG	Crisis Management Group
CRD	Capital Requirement Directive (directive européenne)
CRM	Comprehensive Risk Measure
CRR	Capital Requirement Regulation (règlement européen)
CRU	Conseil de résolution unique
CVA	Credit Valuation Adjustment
D-SIBS	Domestic Systemically Important Banks
EAD	Exposure at Default (valeur exposée au Risque)
EDTF	Enhanced Disclosure Task Force
EEE	Espace économique européen
EEPE	Effective Expected Positive Exposure (Exposition positive attendue effective)
EL	Expected Loss (perte attendue)
ESG	Relatif aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance
FBF	Fédération Bancaire Française
Fed	Réserve fédérale des États-Unis
FICC	Fixed Income Credit and Commodities
FMI	Fonds Monétaire International
FSB	Financial Stability Board (Conseil de stabilité financière)
G-SIBs	Global systemically important banks
HQLA	High Quality Liquid Assets
ICAAP	Internal Capital Adequacy Assessment Process (dans le cadre du Pilier 2)
IFRS	International Financial Reporting Standards (Normes internationales d'information financière)
IRBA	Internal Rating Based Approach (modèle interne)
IRC	Incremental Risk Charge
ISDA	International Swaps and Derivatives Association
LGD	Loss Given Default (perte en cas de défaut)
KYC	Know Your Customer
LTV	Loan-to-Value

Sigles et acronymes	
MMD	Montant maximum distribuable
MREL	Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities
MTN	Medium Term Note
NPV	Net Present Value
NSFR	Net Stable Funding Ratio
pb	Points de base
PD	Probability of Default (probabilité de défaut)
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises (SME en anglais)
PNB	Produit Net Bancaire
PPB	Provision pour Participation aux Bénéfices
PVA	Prudent Valuation Adjustment
RMBS	Residential Mortgage-Backed Securities (titres de crédits hypothécaires résidentiels)
RW	Risk weight (taux de pondération)
SFT	Securities Financing Transaction
SREP	Supervisory Review and Evaluation Process
STS	Simple, transparent et standard
TLAC	Total Loss Absorbing Capacity
TLTRO	Targeted Long Term Refinancing Operation
TRG	Taux de Récupération Global
TRS	Transfert de risque significatif
VaR	Value at Risk

Anglicismes	
Back stop	« Filet de sécurité »
Backtesting	Méthode consistant à vérifier que les mesures du risque réel sont cohérentes avec les estimations
Banking book	Portefeuille bancaire
Bid/offer	Acheteur-vendeur, offre-demande
Cash Flow	
Hedge	Couverture des flux de trésorerie
Cloud	Services de stockage via internet
Common Equity Tier 1 (CET1)	Fonds propres de base de catégorie 1
Dry run	Exercice à blanc
Fair Value	
Hedge	Couverture de juste valeur
Grandfathered	Maintien des acquis
Haircut	Décote
Pay-off	Remboursement
Risk Appetite Framework	Dispositif d'appétit pour le risque
Risk Appetite Statement	Énoncé d'appétit pour le risque
Spread	Écart de crédit
Stress test	Test de résistance
Trading book	Portefeuille de négoce
Wholesale funding	Financement sur les marchés

# 6

## INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2021

<b>6.1</b>	<b>États financiers de BNP Paribas SA</b>	<b>532</b>
	Compte de résultat de l'exercice 2021	532
	Bilan au 31 décembre 2021	533
	<b>Notes annexes aux états financiers des comptes sociaux</b>	<b>534</b>
	Note 1 Résumé des principes comptables appliqués par BNP Paribas SA	534
	Note 2 Notes relatives au compte de résultat de l'exercice 2021	541
	Note 3 Notes relatives au bilan au 31 décembre 2021	544
	Note 4 Engagements de financement et de garantie et de titres	553
	Note 5 Rémunérations et avantages consentis au personnel	555
	Note 6 Informations complémentaires	557
<b>6.2</b>	<b>L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et la mise en distribution de dividende</b>	<b>560</b>
<b>6.3</b>	<b>Tableau des 5 derniers exercices de BNP Paribas SA</b>	<b>561</b>
<b>6.4</b>	<b>Principales filiales et participations de BNP Paribas SA</b>	<b>562</b>
<b>6.5</b>	<b>Informations relatives aux prises de participations de BNP Paribas SA en 2021 portant sur au moins 5 % du capital de sociétés françaises</b>	<b>570</b>
<b>6.6</b>	<b>Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels</b>	<b>571</b>

## 6.1 États financiers de BNP Paribas SA

### COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021

<i>En millions d'euros</i>	Notes	Exercice 2021	Exercice 2020
Intérêts et produits assimilés	2.a	15 942	17 807
Intérêts et charges assimilées	2.a	(9 409)	(12 405)
Revenus des titres à revenu variable	2.b	5 519	2 248
Commissions (produits)	2.c	7 125	6 162
Commissions (charges)	2.c	(1 536)	(1 473)
Gains nets sur opérations des portefeuilles de négociation	2.d	2 830	5 328
Gains nets sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	2.e	222	379
Autres produits d'exploitation bancaire		247	184
Autres charges d'exploitation bancaire		(331)	(169)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>20 609</b>	<b>18 061</b>
Frais de personnel	5.a	(6 642)	(6 623)
Autres frais administratifs		(5 204)	(4 727)
Dotation aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(687)	(644)
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>8 076</b>	<b>6 067</b>
Coût du risque	2.f	(1 071)	(962)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>7 005</b>	<b>5 105</b>
Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés	2.g	1 012	(81)
Reprises nettes aux provisions règlementées		6	33
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>		<b>8 023</b>	<b>5 057</b>
Impôt sur les bénéfices	2.h	(716)	(653)
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>7 307</b>	<b>4 404</b>

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

<i>En millions d'euros, au</i>	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>ACTIF</b>			
Caisse, banques centrales		260 747	231 236
Effets publics et valeurs assimilées	3.c	146 181	137 295
Créances sur les établissements de crédit	3.a	214 097	198 703
Opérations avec la clientèle	3.b	582 240	551 755
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.c	112 020	98 518
Actions et autres titres à revenu variable	3.c	1 806	1 444
Participations et autres titres détenus à long terme	3.c	3 796	3 385
Parts dans les entreprises liées	3.c	63 154	61 673
Immobilisations incorporelles	3.j	2 541	2 663
Immobilisations corporelles	3.j	2 052	2 142
Actions propres	3.d	38	38
Autres actifs	3.h	164 288	147 022
Comptes de régularisation	3.i	96 298	110 034
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 649 258</b>	<b>1 545 908</b>
<b>DETTES</b>			
Banques centrales		687	1 463
Dettes envers les établissements de crédit	3.a	341 675	305 086
Opérations avec la clientèle	3.b	729 688	700 690
Dettes représentées par un titre	3.f	148 792	134 846
Autres passifs	3.h	237 870	195 744
Comptes de régularisation	3.i	82 261	101 491
Provisions	3.k	1 857	1 890
Dettes subordonnées	3.l	26 069	27 475
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>1 568 899</b>	<b>1 468 685</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
	6.b		
Capital souscrit		2 469	2 500
Prime d'émission		22 374	23 240
Réserves		48 209	47 079
Résultat de l'exercice		7 307	4 404
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>80 359</b>	<b>77 223</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 649 258</b>	<b>1 545 908</b>
<b>HORS-BILAN</b>			
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>			
Engagements de financement	4.a	374 479	362 386
Engagements de garantie	4.b	167 478	151 729
Engagements sur titres		33 278	31 535
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
Engagements de financement	4.a	140 377	105 764
Engagements de garantie	4.b	287 356	287 742
Engagements sur titres		38 141	38 696

## Notes annexes aux états financiers des comptes sociaux

### Note 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR BNP PARIBAS SA

*L'épidémie de coronavirus, reconnue comme pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020 et les diverses mesures mises en place par les gouvernements et organismes de réglementation pour lutter contre sa propagation ont affecté la chaîne d'approvisionnement mondiale ainsi que la demande de biens et de services et ont de ce fait un impact important sur la croissance mondiale. Dans le même temps, les politiques budgétaires et monétaires ont été assouplies pour soutenir l'économie.*

*Les comptes sociaux de BNP Paribas sont établis sur la base de la continuité d'activité. Les impacts de l'épidémie de coronavirus atténués par l'ensemble des mesures contracycliques comme les mesures de soutien des autorités et les plans de relance de l'activité économique dont bénéficient les clients concernent principalement le provisionnement et l'évaluation des actifs. L'estimation de ces impacts a été réalisée dans un contexte d'incertitude concernant l'ampleur des conséquences de cette épidémie sur les économies tant au niveau local que mondial.*

*Les comptes de BNP Paribas SA sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements bancaires tels que figurant dans le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 et les règlements l'ayant modifié depuis cette date.*

#### CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration et les encours jugés douteux. Il en est de même des risques de crédit attachés aux instruments financiers à terme dont la valeur actuelle est représentative d'un actif pour l'entreprise.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation des risques de crédit de BNP Paribas SA. Ce dernier prend en compte deux paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie qui s'exprime au moyen d'une note et le taux de récupération global qui est attaché à la nature des transactions. L'échelle de note de contrepartie comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la Banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. La définition du défaut est cohérente avec celle du défaut bâlois, qui tient compte des orientations de l'EBA du 28 septembre 2016, notamment sur les seuils applicables en cas d'impayés et les périodes probatoires.

Les crédits présentant des échéances impayées depuis plus de 90 jours, ainsi que les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont considérés comme douteux. La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.

Ces crédits donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses, qui correspondent à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du crédit (pour les crédits à taux fixe) ou au dernier taux contractuel connu (pour les crédits à taux variables) des flux futurs estimés recouvrables comprenant les flux en capital et en intérêts, ainsi que ceux résultant de la réalisation des garanties. Les garanties considérées sont constituées de garanties hypothécaires et nantissements, ainsi que de dérivés de crédit que la Banque a acquis pour protéger le risque de crédit attaché aux portefeuilles de créances.

Ces dépréciations sont déterminées sur base individuelle ou sur base collective à partir de modèles statistiques pour les portefeuilles de crédit présentant des risques homogènes et non dépréciés individuellement.

La restructuration d'une créance pour cause de difficultés financières de l'emprunteur donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart, en valeur actualisée, entre les nouvelles conditions de rémunération et les conditions initiales de rémunération de ladite créance. Les décotes sont comptabilisées en déduction de l'actif et reprises en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, la créance est immédiatement déclassée en créances douteuses ou en créances douteuses compromises.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés, et pour lesquelles le risque de crédit n'est plus avéré, sont également reclassées en créances saines.



Sont considérées comme douteuses compromises, les créances sur des contreparties dont les conditions de solvabilité sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en douteux, aucun reclassement en sain n'est prévisible, les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée, la plupart des créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut, ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an, sur lesquelles un défaut de paiement a été constaté, et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance.

Les dépréciations pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions et de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables, les récupérations sur créances amorties et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque ».

Les intérêts correspondant à la rémunération de la valeur comptable des créances dépréciées, ou à la reprise de l'effet d'actualisation, sont comptabilisés en « produits d'intérêts », tout comme les reprises de décote sur créances restructurées.

En 2020, en réponse à la crise sanitaire, de nombreux moratoires ont été accordés aux clients. Ces moratoires consistent le plus souvent en des reports d'échéances de quelques mois, avec ou sans facturation d'intérêts supplémentaires liés à ces décalages d'échéancier. Ces reports n'ont pas eu d'impact significatif sur la marge d'intérêt. L'accord d'un moratoire est le plus souvent considéré comme répondant à une crise de liquidité passagère de l'emprunteur et le risque de crédit n'est, de ce fait, pas considéré comme ayant augmenté significativement.

## CONTRATS D'ÉPARGNE ET DE PRÊT RÈGLEMENTÉS

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne règlementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour BNP Paribas SA qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs de BNP Paribas SA relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent aux encours

statistiquement probables pour les crédits, et à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimums attendus pour l'épargne, les encours minimums attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase d'épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase de crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase de crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne.

Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour BNP Paribas SA, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée dans la rubrique « Provisions » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts et assimilés ».

## TITRES

Le terme « Titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe – c'est-à-dire à rendement non aléatoire – qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables, les actions et les autres titres à revenu variable.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les titres de transaction acquis ou cédés dans le cadre de contrats dont les modalités imposent la livraison des titres dans un délai défini par la réglementation ou par une convention sur le marché concerné sont désormais enregistrés au bilan en date de règlement. Ce changement est sans impact sur le compte de résultat et les capitaux propres d'ouverture. Les autres catégories de titres acquis ou cédés dans les mêmes conditions restent comptabilisées en date de transaction.

En cas de risque de crédit avéré, les titres à revenu fixe des portefeuilles de placement et d'investissement sont identifiés comme des titres douteux, selon les mêmes critères que ceux applicables aux créances et engagements douteux.

Lorsque des titres supportant un risque de contrepartie sont classés en douteux, la dépréciation relative à ce risque, lorsqu'il peut être isolé, est inscrite dans la rubrique « Coût du risque ».

## Titres de transaction

Les titres qui à l'origine sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et ceux détenus du fait d'une activité de mainteneur de marché, sont comptabilisés dans la rubrique « Titres de transaction », et évalués individuellement à leur prix de marché, s'ils répondent aux caractéristiques suivantes :

- ces titres sont négociables sur un marché actif (tout marché sur lequel les prix de marché des titres concernés sont constamment accessibles aux tiers auprès d'une Bourse de valeurs, ou auprès de courtiers, de négociateurs ou d'établissements assujettis mainteneurs de marché) ;
- les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

Sont également considérés comme des titres de transaction les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée (notamment en sensibilité) de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres, ou d'autres instruments financiers appréhendés globalement, ainsi que les titres empruntés. Ces derniers, lorsque non adossés contre espèces, sont présentés au bilan en déduction de la dette représentative de la valeur des titres empruntés. De la même manière, les instruments financiers reçus en garantie en pleine propriété dans le cadre de contrats de garantie financière avec droit de réutilisation, enregistrés au bilan et réévalués selon les règles applicables aux titres de transaction, sont présentés en déduction de la dette représentative de l'obligation de restitution.

Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille. Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable, et continuent de suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie, les titres de transaction peuvent être reclassés dans les catégories « titres de placement » ou « titres d'investissement » en fonction de la nouvelle stratégie de détention adoptée.

De même, lorsque les titres de transaction à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance, ils peuvent être transférés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement ».

Les dispositions de chaque catégorie concernée sont applicables à la date du transfert.

Si les caractéristiques du marché sur lequel les titres de transaction ont été acquis évoluent de sorte que ce marché ne puisse plus être considéré comme actif, la valeur de réévaluation des titres concernés est déterminée en utilisant des techniques de valorisation qui tiennent compte des nouvelles caractéristiques du marché.

## Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement les titres qui ne sont inscrits dans aucune des autres catégories existantes.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en

compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire est enregistré en résultat selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part de capitaux propres revenant à BNP Paribas SA, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat, de même que les dépréciations de titres dotées ou reprises.

Dans le cas de situations exceptionnelles nécessitant un changement de stratégie ou lorsque les titres ne sont plus négociables sur un marché actif, les titres classés dans la catégorie « Titres de placement » peuvent être transférés dans la catégorie « Titres d'investissement » et doivent être identifiés au sein de ce portefeuille. Ces titres sont alors comptabilisés selon les dispositions relatives à la catégorie « Titres d'investissement ».

## Titres de l'activité de portefeuille

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital-risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est déterminée par référence au cours sur une période d'un mois.

## Titres d'investissement

Les titres à revenu fixe assortis d'une échéance déterminée (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en « Titres d'investissement » lorsqu'existent l'intention et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance.

Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement est enregistré en résultat selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

En cas de cession de titres ou de transferts vers une autre catégorie, pour un montant significatif par rapport au montant total des autres titres d'investissement détenus, le classement dans cette catégorie n'est plus autorisé pour la période en cours et pendant les deux exercices suivants. Tous les titres détenus et classés en « Titres d'investissement » sont alors reclassés dans la catégorie « Titres de placement ».

Lorsque, dans les cas de situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie, des titres de transaction et de placement ont été transférés dans cette catégorie, les cessions réalisées avant l'échéance de ces titres d'investissement, si elles sont liées au fait qu'ils redeviennent négociables sur un marché actif, n'entraînent pas l'application de la règle de reclassement des autres titres détenus décrite au paragraphe précédent.

### Titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles BNP Paribas SA dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités de BNP Paribas SA. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle de BNP Paribas SA est supérieur ou égal à 10 %.

Les « Autres titres détenus à long terme » sont des actions et valeurs assimilées que BNP Paribas SA entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les parts dans les entreprises liées sont constituées d'actions et autres titres à revenu variable détenus dans les entreprises liées pour lesquelles BNP Paribas SA dispose d'un contrôle exclusif, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans le Groupe.

Les titres détenus dans ces catégories sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée, pour chaque titre, par référence à une méthode d'évaluation documentée fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, l'actif net réévalué et/ou les multiples communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité. Pour les titres cotés sur un marché actif, la valeur d'utilité est considérée égale au cours de Bourse moyen observé sur le dernier mois.

Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros peuvent être évaluées, par mesure de simplification, par référence au cours de Bourse moyen du mois précédant la clôture.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dotations ou reprises de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

### Actions propres

Les actions propres détenues par BNP Paribas SA sont classées et évaluées selon les modalités suivantes :

- les actions détenues, acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité ainsi que celles acquises dans le cadre d'opérations d'arbitrage sur indices, sont inscrites dans la catégorie des titres de transaction et évaluées au prix de marché ;
- les actions détenues dans la perspective d'une attribution aux salariés sont inscrites dans la catégorie des titres de placement. Les actions attribuées aux salariés des filiales et succursales de BNP Paribas SA sont refacturées à celles-ci, selon les dispositions locales applicables ; les actions propres détenues dans le but d'une attribution aux salariés ne sont pas dépréciées, en raison de la constitution au passif d'une provision déterminée en fonction des services rendus par les bénéficiaires ;
- les actions détenues en vue de leur annulation ou dont l'intention de détention ne répond en particulier à aucun des motifs précédemment mentionnés sont inscrites en valeurs immobilisées. Les actions destinées à être annulées sont maintenues à leur coût d'acquisition. Les autres actions sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

### IMMOBILISATIONS

Les immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué pour ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation, conformément aux lois de finances de 1977 et 1978 en France. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations légales, a été incorporé au capital.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés par la Banque, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

La fraction des amortissements pratiqués qui excède l'amortissement économique, principalement calculé sur le mode linéaire, est enregistrée dans la rubrique « Provisions règlementées : amortissements dérogatoires » au passif du bilan. Aucun effet d'impôt différé n'est calculé sur les amortissements dérogatoires.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. Cette approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation.

Les durées d'amortissement pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 3 ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle et 8 ans pour les développements d'infrastructure.

Les immobilisations amortissables font en outre l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins une fois par an.

Si un indice de dépréciation est identifié, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur significative, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation sauf dans le cas du fonds commercial et du mali technique résiduel (cf. *infra*) affecté au fonds commercial. Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

- Le fonds commercial est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée dans le temps. Il est donc non amortissable, sans qu'il soit nécessaire d'en justifier. Toutefois, cette présomption est réfutable, ce qui signifie que s'il existe une durée d'utilisation limitée dans le temps, le fonds commercial doit être amorti sur sa durée d'utilisation réelle ou forfaitaire (10 ans) s'il n'est pas possible d'évaluer cette durée de façon fiable. Par ailleurs, si le fonds commercial n'est pas amorti, il doit être soumis à un test de dépréciation annuel qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas d'indice de perte de valeur.
- Le mali technique résultant des opérations de fusions et assimilées est affecté aux différents éléments apportés dans la limite des plus-values latentes identifiées. Cette affectation est effectuée dans des sous-comptes dédiés des actifs concernés et suit les règles d'amortissement et de provisionnement de ces actifs.
- Le mali technique résiduel après affectation aux différents actifs sous-jacents (cf. *supra*) est porté pour son solde net en fonds commercial.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

## DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime

spécial et autres dépôts pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées. Les comptes d'épargne à régime spécial sont présentés sous déduction de la créance sur le fonds d'épargne représentative de la quote-part du total des dépôts collectés centralisée par la Caisse des dépôts et consignations.

## DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

## PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

Les provisions pour engagements internationaux sont constituées en fonction de l'appréciation portée d'une part sur le risque de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable et d'autre part sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

## PROVISIONS NON LIÉES À DES OPÉRATIONS BANCAIRES

BNP Paribas SA constitue des provisions afin de couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux textes en vigueur, la constitution de telles provisions non liées à des opérations bancaires est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, à la probabilité de sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

## COÛT DU RISQUE

La rubrique « Coût du risque » comprend les charges résultant de la manifestation de risques de contrepartie et de crédit, litiges et fraudes inhérents à l'activité bancaire réalisée avec des tiers. Les dotations nettes aux provisions ne relevant pas de tels risques sont classées dans les rubriques du compte de résultat correspondant à leur nature.

## INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs ou à des fins de transaction.

Les engagements relatifs à ces instruments sont enregistrés au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats. Leur traitement comptable dépend de la stratégie de gestion de ces instruments.

### Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers dérivés à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts et sous la même rubrique comptable.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux d'intérêt sont inscrits au prorata temporis au résultat.

### Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction peuvent être négociés sur des marchés organisés ou assimilés ou sur des marchés de gré à gré.

Les instruments dérivés inclus dans un portefeuille de transaction sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation ».

L'évaluation de la valeur de marché est effectuée :

- soit par référence à la valeur de cotation lorsque celle-ci est disponible ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues, et des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix de transactions observés sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives.

Dans tous les cas, des corrections de valeur conservatrices sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle, de contrepartie ou de liquidité.

Certains instruments complexes, généralement réalisés sur mesure et peu liquides et résultant de la combinaison synthétique d'instruments, sont évalués avec des modèles d'évaluation utilisant des paramètres pour partie non observables sur un marché actif.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes est différée et reprise en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

### Instruments financiers dérivés détenus dans le cadre d'une position ouverte isolée

Les résultats relatifs aux contrats constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans le compte de résultat au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les instruments dérivés sont évalués par référence à la valeur de marché à la date de clôture et les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques par ensembles homogènes de contrats.

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP Paribas SA comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

## PARTICIPATION DES SALARIÉS

Conformément à la réglementation française, BNP Paribas SA enregistre le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite dans la rubrique « Frais de personnel ».

## AVANTAGES BÉNÉFICIAIRE AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel de BNP Paribas SA sont classés en quatre catégories :

- les indemnités de fin de contrat de travail versées notamment dans le cadre de plans de cessation anticipée d'activité ;
- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés (le compte épargne temps) et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas SA, par les primes de fin de carrière, et à l'étranger par les régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

### Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par BNP Paribas SA du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

### Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

### Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

Sont notamment concernées par cette catégorie les rémunérations versées en numéraire et différées de plus de douze mois, qui sont provisionnées dans les comptes des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants. Lorsque ces rémunérations variables différées sont soumises à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'un passif. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et pour les rémunérations différées indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, de la variation de valeur du titre.

En l'absence de condition de présence, la rémunération variable différée est provisionnée immédiatement sans étalement dans les comptes de l'exercice auquel elle se rapporte ; le passif est ensuite réestimé à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et pour les rémunérations différées indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, de la variation de valeur du titre, et ce jusqu'à son règlement.

### Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés de BNP Paribas SA en France et à l'étranger résultent de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies », comme la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse qui verse une pension de retraite aux salariés français de BNP Paribas SA ainsi que les régimes de retraite nationaux complémentaires et interprofessionnels, ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'Entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies », soit notamment les compléments de retraite versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas SA et les primes de fin de carrière, sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'Entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si BNP Paribas SA est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant provisionné de l'engagement est déterminé

en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'Entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation, ces paramètres tiennent compte des conditions propres au pays de la société. La valeur d'actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement. Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif n'est comptabilisé que s'il est représentatif d'un avantage économique futur prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Les écarts actuariels et les effets de plafonnement de l'actif sont comptabilisés intégralement en résultat ; le produit attendu des placements est déterminé en utilisant le taux d'actualisation des engagements.

Concernant les indemnités de fin de carrière comptabilisées dans les avantages postérieurs à l'emploi l'IFRIC (« IFRS Interpretations Committee ») ou « Comité d'interprétation des normes IFRS ») a émis en juin 2021 une proposition de décision validée par l'International Accounting Standards Board qui modifie la manière de calculer les engagements relatifs à certains régimes à prestations définies de type Indemnités de Fin de Carrière (IFC). Ces régimes ouvrent progressivement des droits à indemnités qui ne seront réglés que s'il y a un départ effectif en retraite mais le nombre d'années de prise en compte des droits est plafonné. Jusqu'alors les droits à indemnités étaient comptabilisés linéairement de la date d'entrée dans la société jusqu'à la date de départ effective en retraite sans tenir compte du plafonnement des droits. Maintenant les droits à indemnités sont comptabilisés linéairement en prenant une date de départ des droits tenant compte du nombre d'années plafonnées jusqu'à la date de départ en retraite. En normes comptables françaises, les droits seront également comptabilisés de la même façon, en appliquant par choix la méthode 2 b) prévue dans la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n° 2013-02 du 7 novembre 2013 modifiée en date du 5 novembre 2021. L'ajustement net d'impôt de 57 millions d'euros en résultant est comptabilisé en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021 par la contrepartie des capitaux propres (Réserves).

### ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts (participation, engagement, frais de dossier). Les coûts marginaux de transaction que la Banque supporte à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours font également l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation ou de façon proratisée sur la durée du service rendu lorsque celui-ci est continu.

## OPÉRATIONS EN DEVICES

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, libellés en devises et financés en euros, sont inscrits dans des comptes d'écarts de conversion rattachés aux comptes de bilan enregistrant ces différents actifs.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les autres titres détenus à

long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, libellés et financés en devises, sont comptabilisés de manière symétrique aux écarts de change des financements correspondants.

## CONVERSION DES COMPTES EN DEVICES ÉTRANGÈRES

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. L'écart résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères est enregistré dans les comptes de régularisation.

## Note 2 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021

### 2.a MARGE D'INTÉRÊTS

BNP Paribas SA présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation

de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En millions d'euros	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
<b>Établissements de crédit</b>	<b>4 531</b>	<b>(3 243)</b>	<b>4 865</b>	<b>(3 751)</b>
Comptes à vue, prêts et emprunts	3 666	(2 428)	3 773	(2 952)
Titres reçus (donnés) en pension livrée	706	(815)	924	(799)
Prêts subordonnés	159		168	
<b>Clientèle</b>	<b>7 338</b>	<b>(1 929)</b>	<b>8 552</b>	<b>(4 005)</b>
Comptes à vue, prêts et comptes à terme	6 440	(1 340)	6 943	(2 452)
Titres reçus (donnés) en pension livrée	897	(589)	1 601	(1 553)
Prêts subordonnés	1		8	
<b>Crédit-bail</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>82</b>	<b>(4 237)</b>	<b>132</b>	<b>(4 649)</b>
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>3 488</b>		<b>4 059</b>	
Titres de transaction	339		597	
Titres de placement	3 137		3 455	
Titres d'investissement	12		7	
<b>Instruments de macro-couverture</b>	<b>502</b>		<b>198</b>	
<b>PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS</b>	<b>15 942</b>	<b>(9 409)</b>	<b>17 807</b>	<b>(12 405)</b>

**2.b REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE**

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2021	Exercice 2020
Titres de placement et assimilés	52	23
Participations et autres titres détenus à long terme	200	189
Parts dans les entreprises liées	5 267	2 036
<b>REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE</b>	<b>5 519</b>	<b>2 248</b>

**2.c COMMISSIONS**

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations bancaires et financières	3 147	(909)	2 417	(827)
Opérations avec la clientèle	1 540	(51)	1 469	(70)
Autres	1 607	(858)	948	(757)
<b>Prestations de services financiers</b>	<b>3 978</b>	<b>(627)</b>	<b>3 745</b>	<b>(646)</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS</b>	<b>7 125</b>	<b>(1 536)</b>	<b>6 162</b>	<b>(1 473)</b>

**2.d GAINS OU PERTES SUR LES OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION**

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2021	Exercice 2020
Instruments financiers de taux et opérations sur titres de transaction à revenu fixe	2 299	4 509
Instruments financiers de change	1 432	3 755
Instruments financiers de crédit	(1 716)	(875)
Autres instruments financiers et opérations sur titres de transaction à revenu variable	815	(2 061)
<b>GAINS NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION</b>	<b>2 830</b>	<b>5 328</b>

**2.e GAINS OU PERTES SUR LES OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS**

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Cessions	378	(202)	600	(48)
Provisions	165	(119)	45	(218)
<b>TOTAL</b>	<b>543</b>	<b>(321)</b>	<b>645</b>	<b>(266)</b>
<b>GAINS NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS</b>	<b>222</b>		<b>379</b>	



## 2.f COÛT DU RISQUE, PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES OU RISQUES

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation de BNP Paribas SA ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

En millions d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice</b>	<b>(868)</b>	<b>(824)</b>
Clientèle et établissement de crédit	(767)	(670)
Engagement par signature	14	(4)
Titres	(121)	(141)
Créances risquées et assimilées	(2)	5
Instruments financiers des activités de marché	8	(14)
<b>Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions</b>	<b>(256)</b>	<b>(194)</b>
<b>Récupération sur créances amorties</b>	<b>53</b>	<b>56</b>
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>(1 071)</b>	<b>(962)</b>

En millions d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>6 838</b>	<b>6 776</b>
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	868	824
Amortissement de créances irrécupérables antérieurement provisionnées	(988)	(459)
Variation des parités monétaires et divers	455	(303)
<b>PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES OU RISQUES</b>	<b>7 173</b>	<b>6 838</b>

Les provisions se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Provisions déduites de l'actif</b>	<b>6 905</b>	<b>6 553</b>
Relatives aux créances sur les établissements de crédit (note 3.a)	385	161
Relatives aux créances sur la clientèle (note 3.b)	5 930	5 924
Relatives aux titres	544	418
Relatives aux instruments financiers des activités de marché	46	50
<b>Provisions inscrites au passif (note 3.k)</b>	<b>268</b>	<b>285</b>
Relatives aux engagements par signature	234	259
Relatives aux créances risquées et assimilées	34	26
<b>PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES OU RISQUES</b>	<b>7 173</b>	<b>6 838</b>

## 2.g GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

En millions d'euros	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
<b>Participations et autres titres détenus à long terme</b>	<b>398</b>	<b>(309)</b>	<b>139</b>	<b>(169)</b>
Cessions	348	(305)	127	(10)
Provisions	50	(4)	12	(159)
<b>Parts dans les entreprises liées</b>	<b>778</b>	<b>(112)</b>	<b>324</b>	<b>(1 048)</b>
Cessions	84	(23)	9	(15)
Provisions	694	(89)	315	(1 033)
<b>Immobilisations d'exploitation</b>	<b>326</b>	<b>(69)</b>	<b>676</b>	<b>(3)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 502</b>	<b>(490)</b>	<b>1 139</b>	<b>(1 220)</b>
<b>GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	<b>1 012</b>			<b>(81)</b>

## 2.h IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

En millions d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôt courant de l'exercice	(573)	(374)
Impôt différé de l'exercice	(143)	(279)
<b>IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>(716)</b>	<b>(653)</b>

L'essentiel des conventions d'intégration fiscale signées entre BNP Paribas SA et ses filiales membres du Groupe fiscal repose sur le principe de la neutralité. Ainsi, la filiale membre du Groupe doit constater dans ses comptes, pendant toute la durée d'intégration, une charge ou un produit d'impôt sur les sociétés, de contributions additionnelles, et d'une manière générale, de tous impôts, actuels ou à venir, compris dans le champ d'application du régime de l'intégration fiscale, analogue à celui qu'elle aurait constaté si elle n'était pas membre d'un groupe intégré. BNP Paribas SA, en qualité de société mère, enregistre en impôt courant l'économie d'impôt du Groupe d'intégration fiscale en France.

## Note 3 NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

## 3.a CRÉANCES ET DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Prêts et créances</b>	<b>119 733</b>	<b>123 500</b>
Comptes ordinaires débiteurs	7 728	6 469
Comptes à terme et prêts	105 416	109 303
Prêts subordonnés	6 589	7 728
<b>Titres et valeurs reçus en pension</b>	<b>94 749</b>	<b>75 364</b>
<b>PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AVANT DÉPRÉCIATION</b>	<b>214 482</b>	<b>198 864</b>
<i>dont créances rattachées</i>	512	392
<i>dont créances douteuses compromises</i>		
<i>dont créances douteuses non compromises</i>	13	13
<b>Dépréciations relatives aux créances sur les établissements de crédit (note 2.f)</b>	<b>(385)</b>	<b>(161)</b>
<b>PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT NETS DE DÉPRÉCIATION</b>	<b>214 097</b>	<b>198 703</b>

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Dépôts et emprunts</b>	<b>272 131</b>	<b>236 411</b>
Comptes ordinaires créditeurs	11 682	12 991
Comptes à terme et emprunts	260 449	223 420
<b>Titres et valeurs donnés en pension</b>	<b>69 544</b>	<b>68 675</b>
<b>DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	<b>341 675</b>	<b>305 086</b>
<i>dont dettes rattachées</i>	350	112

### 3.b OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Prêts et créances</b>	<b>426 735</b>	<b>375 869</b>
Créances commerciales	8 898	9 276
Comptes ordinaires débiteurs	17 821	14 191
Crédits de trésorerie <sup>(*)</sup>	121 776	106 129
Crédits à l'habitat	96 067	91 633
Crédits à l'équipement	58 876	58 270
Crédits à l'exportation	6 984	5 381
Autres crédits à la clientèle	115 814	90 523
Prêts subordonnés	499	466
<b>Titres et valeurs reçus en pension</b>	<b>161 435</b>	<b>181 810</b>
<b>OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION - ACTIF</b>	<b>588 170</b>	<b>557 679</b>
dont créances rattachées	939	1 118
dont créances éligibles au refinancement de la Banque de France	29	17
dont prêts et créances douteuses non compromises	4 277	4 081
dont prêts et créances douteuses compromises	4 379	5 286
<b>Dépréciations relatives aux créances sur la clientèle (note 2.f)</b>	<b>(5 930)</b>	<b>(5 924)</b>
<b>OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE NETTES DE DÉPRÉCIATION - ACTIF</b>	<b>582 240</b>	<b>551 755</b>

(\*) Au 31 décembre 2021 le montant total de prêts garantis par les États accordés par BNP Paribas SA, principalement en France, s'élève à 14 milliards d'euros, pour un montant de garanties correspondantes de 12 milliards d'euros. Au 31 décembre 2020 le montant total de prêts garantis par les États accordés par BNP Paribas SA s'élevait à 16,9 milliards d'euros, pour un montant de garanties correspondantes de 15 milliards d'euros.

Le total des prêts et créances sur la clientèle nets de dépréciation, ventilé par contrepartie se répartit de la façon suivante :

En millions d'euros, au	31 décembre 2021				31 décembre 2020			
	Encours sains	Encours douteux		Total	Encours sains	Encours douteux		Total
		Non compromis	Compromis			Non compromis	Compromis	
Clientèle financière	99 109	11	225	99 345	85 204	373	230	85 807
Entreprises	225 709	1 632	1 166	228 507	191 726	1 276	1 699	194 701
Entrepreneurs	9 976	87	103	10 166	10 171	67	121	10 359
Particuliers	75 182	345	376	75 903	71 578	324	454	72 356
Autres non financiers	6 855	29		6 884	6 672	50		6 722
<b>TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES NETS DE DÉPRÉCIATION</b>	<b>416 831</b>	<b>2 104</b>	<b>1 870</b>	<b>420 805</b>	<b>365 351</b>	<b>2 090</b>	<b>2 504</b>	<b>369 945</b>

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Dépôts</b>	<b>521 683</b>	<b>478 414</b>
Comptes ordinaires créditeurs	288 422	257 809
Comptes à terme	171 381	159 219
Comptes d'épargne à régime spécial	61 880	61 386
dont comptes d'épargne à régime spécial à vue	44 355	43 576
dont quote-part centralisée auprès de la Caisse des dépôts et consignations <sup>(1)</sup>	(13 400)	(12 095)
<b>Titres donnés en pension livrée</b>	<b>208 005</b>	<b>222 276</b>
<b>OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - PASSIF</b>	<b>729 688</b>	<b>700 690</b>
dont dettes rattachées	438	654

(1) Le règlement N° 2020-10 du 22 décembre 2020 qui modifie le règlement ANC N° 2014-07 permet de présenter sous déduction des dépôts d'épargne collectés la quote-part centralisée auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Au 31 décembre 2021, le montant de centralisation de l'épargne règlementé face à la Caisse des dépôts et consignations s'élève à 13 400 millions d'euros contre 12 095 millions d'euros au 31 décembre 2020.

## 3.c TITRES DÉTENUS

En millions d'euros, au	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
<b>Transaction</b>	<b>80 514</b>	<b>80 514</b>	<b>68 662</b>	<b>68 662</b>
<b>Placement</b>	<b>65 309</b>	<b>66 842</b>	<b>68 139</b>	<b>73 433</b>
<i>dont provisions</i>	(42)		(89)	
<b>Investissement</b>	<b>358</b>	<b>358</b>	<b>494</b>	<b>497</b>
<b>EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>146 181</b>	<b>147 714</b>	<b>137 295</b>	<b>142 592</b>
<i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>	32 962		92 335	
<i>dont écarts d'acquisition</i>	4 037		4 595	
<b>Transaction</b>	<b>28 366</b>	<b>28 366</b>	<b>30 434</b>	<b>30 434</b>
<b>Placement</b>	<b>83 565</b>	<b>84 983</b>	<b>67 994</b>	<b>71 695</b>
<i>dont provisions</i>	(538)		(400)	
<b>Investissement</b>	<b>89</b>	<b>268</b>	<b>90</b>	<b>96</b>
<b>OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE</b>	<b>112 020</b>	<b>113 617</b>	<b>98 518</b>	<b>102 225</b>
<i>dont titres non cotés</i>	20 336	20 695	24 855	24 896
<i>dont créances rattachées</i>	994		1 371	
<i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>	30 377		32 302	
<i>dont écarts d'acquisition</i>	245		225	
<b>Transaction</b>	<b>247</b>	<b>247</b>	<b>156</b>	<b>156</b>
<b>Placement et Titres de l'Activité de Portefeuille</b>	<b>1 559</b>	<b>1 860</b>	<b>1 288</b>	<b>2 941</b>
<i>dont provisions</i>	(479)		(490)	
<b>ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE</b>	<b>1 806</b>	<b>2 107</b>	<b>1 444</b>	<b>3 097</b>
<i>dont titres non cotés</i>	1 281	1 579	1 029	2 677
<i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>	73		2 239	
<b>Participations</b>	<b>3 446</b>	<b>6 193</b>	<b>3 067</b>	<b>4 877</b>
<i>dont provisions</i>	(162)		(163)	
<b>Autres titres détenus à long terme</b>	<b>350</b>	<b>474</b>	<b>318</b>	<b>423</b>
<i>dont provisions</i>	(17)		(19)	
<b>PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME</b>	<b>3 796</b>	<b>6 667</b>	<b>3 385</b>	<b>5 300</b>
<i>dont titres non cotés</i>	2 238	3 665	1 946	3 050
<b>Parts dans les entreprises liées</b>	<b>63 154</b>	<b>99 134</b>	<b>61 673</b>	<b>88 652</b>
<i>dont provisions</i>	(7 707)		(8 336)	
<b>PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES</b>	<b>63 154</b>	<b>99 134</b>	<b>61 673</b>	<b>88 652</b>

Les participations et parts dans les entreprises liées détenues par BNP Paribas SA dans des établissements de crédit s'élèvent respectivement à 1 190 millions d'euros et 32 906 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 1 066 millions d'euros et 32 423 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Les titres empruntés détenus par BNP Paribas SA se ventilent de la manière suivante :

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Effets publics et valeurs assimilées	110 617	104 247
Obligations et autres titres à revenu fixe	32 586	33 162
Actions et autres titres à revenu variable	1	150
<b>TOTAL</b>	<b>143 204</b>	<b>137 559</b>

Suite au règlement n° 2020-10 du 22 décembre 2020 qui modifie le règlement ANC n° 2014-07, les titres empruntés sont présentés en déduction de la dette représentative de ces mêmes titres. Le montant des titres empruntés représente 143 204 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 137 559 millions d'euros au 31 décembre 2020

### 3.d ACTIONS PROPRES

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2021		31 décembre 2020
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Transaction	-	-	-
Placement	6	6	6
Titres de participation	32	32	32
<b>ACTIONS PROPRES</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>38</b>

En application de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2021 qui annule et remplace la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2020, BNP Paribas SA a été autorisé à acquérir, pour un prix maximum d'achat de 73 euros par action inchangé par rapport au 31 décembre 2019, un nombre d'actions n'excédant pas 10 % du nombre des actions composant le capital social de BNP Paribas SA en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2021 dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, et de couvrir toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés de BNP Paribas SA et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas SA au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, aux fins de les conserver

et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et à des fins de gestion patrimoniale et financière.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de dix-huit mois.

Au 31 décembre 2021, BNP Paribas SA détient 603 827 actions enregistrées en titres de participation.

BNP Paribas SA détient également 118 144 actions enregistrées en titres de placement et destinées à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel du Groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés du Groupe dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du plan d'actionnariat salarié du Groupe ou du plan d'épargne d'entreprise.

## 3.e IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En millions d'euros	Valeurs brutes					Provisions				Valeurs nettes		
	1 <sup>er</sup> janv. 2021	Acquisitions	Rembour- sements et cessions	Transferts et autres variations	31 déc. 2021	1 <sup>er</sup> janv. 2021	Dotations	Reprises	Autres variations	31 déc. 2021	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Titres d'investissement (note 3.c)	584		(100)	(37)	447						447	584
Participations et ATDLT (note 3.c)	3 568	419	(31)	19	3 975	182	4	(8)	1	179	3 796	3 385
Parts dans les entreprises liées (note 3.c)	70 009	317	(120)	655	70 861	8 336	89	(694)	(24)	7 707	63 154	61 673
dont mali de fusion sur parts dans les entreprises liées	4 258				4 258	3 171		(288)		2 883	1 375	1 087
Actions propres (note 3.d) <sup>(*)</sup>	32	900		(900)	32						32	32
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>74 193</b>	<b>1 636</b>	<b>(251)</b>	<b>(263)</b>	<b>75 315</b>	<b>8 518</b>	<b>93</b>	<b>(702)</b>	<b>(23)</b>	<b>7 886</b>	<b>67 429</b>	<b>65 674</b>

(\*) Au cours du dernier trimestre de l'exercice 2021, BNP Paribas SA a réduit son capital de 15 466 915 actions, qui avaient été acquises sur le marché dans le cadre de son programme de rachat d'actions. Celles-ci ont été annulées, conformément à la décision du Conseil d'administration du 28 septembre 2021.

## 3.f DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Titres de créances négociables	74 021	77 820
Emprunts obligataires (note 3.g)	2 033	1 290
Autres dettes représentées par un titre	72 738	55 736
<b>DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>	<b>148 792</b>	<b>134 846</b>
dont primes d'émission non amorties	642	663

## 3.g EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Échéancement des emprunts obligataires émis par BNP Paribas SA, selon les clauses des contrats d'émission :

En millions d'euros	Encours au 31/12/2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027 à 2031	Au-delà de 2031
Emprunts obligataires	2 033	285	192	127	65	188	772	404
En millions d'euros	Encours au 31/12/2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 à 2030	Au-delà de 2030
Emprunts obligataires	1 290	84	112	342	112	92	318	230

### 3.h AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Instruments conditionnels achetés	48 533	55 708
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	1 726	751
Impôts différés – actif	659	681
Autres actifs divers	113 370	89 882
<b>AUTRES ACTIFS</b>	<b>164 288</b>	<b>147 022</b>
Instruments conditionnels vendus	46 622	54 434
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	738	453
Dettes rattachées aux opérations sur titres <sup>(*)</sup>	85 118	72 319
Impôts différés – passif	234	124
Autres passifs divers	105 158	68 414
<b>AUTRES PASSIFS</b>	<b>237 870</b>	<b>195 744</b>

(\*) Suite au règlement n° 2020-10 du 22 décembre 2020, les titres empruntés sont présentés en déduction de la dette représentative de ces mêmes titres (cf. note 3.c).

Dans le poste « Autres passifs divers », les dettes fournisseurs de BNP Paribas SA s'élèvent à 62,6 millions d'euros au 31 décembre 2021 et se ventilent de la manière suivante, conformément à l'application de l'article D441-6 du Code de commerce.

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Montant total des factures concernées TTC (en millions d'euros)	17,8	12,3	9,6	2,5	20,4	44,8
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,36 %	0,25 %	0,19 %	0,05 %	0,41 %	0,90 %
Nombre de factures concernées	686					2 168

Les informations relatives aux factures reçues présentées dans le tableau ci-dessus n'incluent pas les opérations de banque et connexes. Les délais de paiement de référence utilisés sont les délais légaux. Concernant les créances clients hors champ des opérations de banque et connexes, il s'agit principalement de créances envers des entités du Groupe BNP Paribas. Pour les créances et dettes relatives aux opérations de banque et connexes de BNP Paribas SA qui ne sont pas représentées dans le tableau ci-dessus, la durée résiduelle des emplois et ressources est présentée en annexe 6.e.

### 3.i COMPTES DE RÉGULARISATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Réévaluation des instruments dérivés et de change	79 118	93 919
Produits à recevoir	3 666	3 786
Comptes d'encaissement	98	569
Autres comptes de régularisation débiteurs	13 416	11 760
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION – ACTIF</b>	<b>96 298</b>	<b>110 034</b>
Réévaluation des instruments dérivés et de change	65 738	84 440
Charges à payer	4 427	4 665
Comptes d'encaissement	2 340	2 766
Autres comptes de régularisation créditeurs	9 756	9 620
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION – PASSIF</b>	<b>82 261</b>	<b>101 491</b>

## 3.j IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2021			31 décembre 2020
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Logiciels informatiques	3 716	(2 924)	792	797
Autres immobilisations incorporelles	2 434	(685)	1 749	1 866
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>6 150</b>	<b>(3 609)</b>	<b>2 541</b>	<b>2 663</b>
Terrains et constructions	2 329	(929)	1 400	1 428
Équipement, mobilier, installations	2 283	(1 825)	458	450
Autres immobilisations	141	(3)	138	183
Immobilisations corporelles – Mali de Fusion	84	(28)	56	81
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>4 837</b>	<b>(2 785)</b>	<b>2 052</b>	<b>2 142</b>

## 3.k PROVISIONS

En millions d'euros, au	31 décembre 2020	Dotations	Reprises	Autres variations	31 décembre 2021
Provisions pour engagements sociaux	472	62	(321)	229	442
Provisions pour créances risquées et assimilées (note 2.f)	26	11	(9)	6	34
Provisions pour engagements par signature (note 2.f)	259	67	(81)	(11)	234
<b>Autres provisions</b>					
■ liées à des opérations bancaires et assimilées	535	98	(193)	2	442
■ non liées à des opérations bancaires	598	211	(106)	2	705
<b>PROVISIONS</b>	<b>1 890</b>	<b>449</b>	<b>(710)</b>	<b>228</b>	<b>1 857</b>

## ► PROVISIONS POUR RISQUES SUR PRODUITS D'ÉPARGNE RÈGLEMENTÉE

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement</b>	<b>17 230</b>	<b>18 053</b>
dont au titre des plans d'épargne-logement	15 131	15 920
■ Ancienneté de plus de 10 ans	5 611	5 296
■ Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	8 051	8 364
■ Ancienneté de moins de 4 ans	1 469	2 261
<b>Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement</b>	<b>22</b>	<b>22</b>
dont au titre des plans d'épargne-logement	4	4
<b>Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement</b>	<b>92</b>	<b>121</b>
dont décote constituée au titre des comptes et plans d'épargne-logement	0	0
dont provisions constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	92	121
■ dont provisions constituées au titre des plans ayant une ancienneté supérieure à 10 ans	48	102
■ dont provisions constituées au titre des plans ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	37	12
■ dont provisions constituées au titre des plans ayant une ancienneté inférieure à 4 ans	7	7
■ dont provisions constituées au titre des comptes d'épargne-logement	0	0



## ► VARIATION DES PROVISIONS RELATIVES AUX PRODUITS D'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE

En millions d'euros	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne logement	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne logement
Provisions et assimilées constituées en début d'exercice	121	-	123	1
Dotations aux provisions	-	-	-	-
Reprises de provisions	(29)	-	(2)	(1)
Provisions et assimilées constituées en fin d'exercice	92	-	121	-

## 3.1 DETTES SUBORDONNÉES

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Dettes subordonnées remboursables</b>	<b>15 675</b>	<b>16 930</b>
<b>Dettes subordonnées perpétuelles</b>	<b>10 024</b>	<b>10 146</b>
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	9 305	9 443
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée	494	478
Titres participatifs	225	225
<b>Dettes rattachées</b>	<b>370</b>	<b>399</b>
<b>DETTES SUBORDONNÉES</b>	<b>26 069</b>	<b>27 475</b>

## Dettes subordonnées remboursables

Les dettes subordonnées remboursables émises par BNP Paribas SA sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs.

Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, ils peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts émis par BNP Paribas SA ayant fait l'objet d'un placement international peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables *in fine*, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice

d'émission (call-option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

En 2020, quatre dettes subordonnées émises ont fait l'objet de remboursement à l'échéance ou avant échéance. Ces opérations se sont traduites par une diminution de l'encours des dettes subordonnées remboursables à hauteur de 412 millions d'euros. Par ailleurs, neuf nouvelles dettes subordonnées ont été émises pour un montant de 1 634 millions d'euros.

En 2021, trois dettes subordonnées émises ont fait l'objet de remboursement à l'échéance ou avant échéance. Ces opérations se sont traduites par une diminution de l'encours des dettes subordonnées remboursables à hauteur de 1 670 millions d'euros.

Au 31 décembre 2021, l'échéancier des dettes subordonnées remboursables émises se présente de la façon suivante :

En millions d'euros	Encours au 31/12/2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027 à 2031	Au-delà de 2031
Dettes subordonnées remboursables	15 675	426	-	878	2 704	2 679	6 008	2 980

Au 31 décembre 2020, l'échéancier des dettes subordonnées remboursables émises se présentait de la façon suivante :

En millions d'euros	Encours au 31/12/2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 à 2030	Au-delà de 2030
Dettes subordonnées remboursables	16 930	-	337	-	819	2 649	8 329	4 796

## Dettes subordonnées perpétuelles

### Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée

BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe, fixe révisable ou variable et peuvent être remboursés à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon ou tous les cinq ans. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon flottant indexé sur Euribor, Libor ou un taux de swap ou un coupon fixe.

Le 25 février 2020, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 750 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux de 4,5 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans. En cas de non-remboursement en 2030, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux du bon du trésor américain de maturité constante de 5 ans (taux CMT).

Le 17 octobre 2020, BNP Paribas SA a remboursé l'émission d'octobre 2005, pour un montant de 400 millions de dollars. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,25 %.

Le 19 février 2021, BNP Paribas a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 250 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux de 4,625 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans. En cas de non-remboursement en 2031, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux du bon du trésor américain de maturité constante de 5 ans (taux CMT).

Le 8 mars 2021, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de juin 2007, pour un montant de 600 millions de dollars. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,5 %.

Le 30 mars 2021, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de mars 2016, pour un montant de 1 500 millions de dollars, avant sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,625 %.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant en devise à l'origine (en millions)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Juillet 2006	EUR	150	annuelle	5,45 %	20 ans	Euribor 3 mois + 1,920 %	150	150
Juin 2007	USD	600	trimestrielle	6,5 %	5 ans	6,500 %	0	491
Juin 2007	USD	1100	semestrielle	7,195 %	30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290 %	966	901
Juin 2015	EUR	750	semestrielle	6,125 %	7 ans	Swap EUR 5 ans + 5,230 %	750	750
Août 2015	USD	1500	semestrielle	7,375 %	10 ans	Swap USD 5 ans + 5,150 %	1 318	1 229
Mars 2016	USD	1500	semestrielle	7,625 %	5 ans	Swap USD 5 ans + 6,314 %	0	1 229
Décembre 2016	USD	750	semestrielle	6,750 %	5,25 ans	Swap USD 5 ans + 4,916 %	659	614
Novembre 2017	USD	750	semestrielle	5,125 %	10 ans	Swap USD 5 ans + 2,838 %	659	614
Août 2018	USD	750	semestrielle	7,000 %	10 ans	Swap USD 5 ans + 3,980 %	659	614
Mars 2019	USD	1500	semestrielle	6,625 %	5 ans	Swap USD 5 ans + 4,149 %	1 317	1 229
Juillet 2019	AUD	300	semestrielle	4,500 %	5,5 ans	Swap AUD 5 ans + 3,372 %	192	189
Février 2020	USD	1750	semestrielle	4,500 %	10 ans	US CMT 5 ans + 2,944 %	1 537	1 433
Février 2021	USD	1250	semestrielle	4,625 %	10 ans	US CMT 5 ans + 3,340 %	1 098	0
<b>TITRES SUPER SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE</b>							<b>9 305</b>	<b>9 443</b>

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Pour les émissions réalisées avant 2015 cette absence de paiement est conditionnée à l'absence de versement sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA et sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les intérêts doivent être versés en cas de distribution de dividende sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée

prévoient qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels, le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué.

### Titres Subordonnés à Durée Indéterminée

Les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par BNP Paribas SA sont des obligations subordonnées perpétuelles remboursables à la liquidation de la société, après le remboursement de toutes les autres dettes mais avant celui des titres participatifs. Ils ne donnent aucun droit aux actifs résiduels.

Caractéristiques des émissions de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée :

Date d'émission	Devise	Montant en devise à l'origine (en millions)	Taux	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Octobre 1985	EUR	305	TMO - 0,25 %	254	254
Septembre 1986	USD	500	Libor 6 mois + 0,075 %	240	224
<b>TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE</b>				<b>494</b>	<b>478</b>

Pour les TSDI émis en octobre 1985, d'un nominal de 305 millions d'euros, le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende.

Pour les TSDI émis en septembre 1986, d'un nominal de 500 millions de dollars, le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de

ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.

### Titres participatifs

Les titres participatifs émis en juillet 1984 par BNP Paribas SA pour un montant global de 337 millions d'euros ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société mais peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Le nombre de titres en circulation est de 1 434 092 au 31 décembre 2021.

## Note 4 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET DE TITRES

### 4.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Établissements de crédit</b>	<b>62 994</b>	<b>71 560</b>
<b>Clientèle</b>	<b>311 485</b>	<b>290 826</b>
Ouverture de crédits confirmés	106 368	89 736
Autres engagements en faveur de la clientèle	205 117	201 090
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS</b>	<b>374 479</b>	<b>362 386</b>
<b>Établissements de crédit</b>	<b>83 427</b>	<b>71 884</b>
<b>Clientèle</b>	<b>56 950</b>	<b>33 880</b>
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS</b>	<b>140 377</b>	<b>105 764</b>

#### 4.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE ET DE TITRES

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Établissements de crédit	52 781	39 082
Clientèle	114 697	112 647
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS</b>	<b>167 478</b>	<b>151 729</b>
Établissements de crédit	91 917	95 005
Clientèle	195 439	192 737
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS</b>	<b>287 356</b>	<b>287 742</b>

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>ENGAGEMENTS SUR TITRES DONNÉS</b>	<b>33 278</b>	<b>31 535</b>
<b>ENGAGEMENTS SUR TITRES REÇUS</b>	<b>38 141</b>	<b>38 696</b>

#### 4.c INSTRUMENTS FINANCIERS DONNÉS OU REÇUS EN GARANTIE

##### ► INSTRUMENTS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement après décote	97 577	88 584
■ Mobilisés en garantie auprès des banques centrales	74 360	59 842
■ Disponibles pour des opérations de refinancement	23 217	28 742
Actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès d'établissements de crédit, de la clientèle financière, ou des souscripteurs d'obligations collatéralisées émises par le Groupe	153 284	90 940

Au 31 décembre 2021, la Banque a déposé ou rendu éligibles à un dépôt 97 577 millions d'euros (88 584 millions d'euros au 31 décembre 2020) d'instruments financiers (titres négociables et créances privées) auprès des banques centrales qui sont mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement, dont 88 422 millions d'euros (78 499 millions d'euros au 31 décembre 2020) auprès de la Banque de France dans le cadre du système de Gestion Globale des Garanties couvrant les opérations de politique monétaire de

l'Eurosystème et d'emprunts intrajournaliers. Dans ce cadre, la Banque avait mobilisé auprès des banques centrales 74 360 millions d'euros au 31 décembre 2021 (59 842 millions d'euros au 31 décembre 2020).

Les autres actifs donnés en garantie d'opérations auprès des établissements de crédit et de la clientèle financière incluent notamment des financements de BNP Paribas Home Loan SFH, pour 36 794 millions d'euros au 31 décembre 2021 (contre 35 069 millions d'euros au 31 décembre 2020).

##### ► INSTRUMENTS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Instruments financiers reçus en garantie (hors pensions)	40 918	46 139

## Note 5 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

### 5.a FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020
Salaires et traitements	(4 758)	(4 634)
Charges sociales et fiscales <sup>(1)</sup>	(1 601)	(1 837)
Participation et Intéressement des salariés	(283)	(152)
<b>TOTAL FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>(6 642)</b>	<b>(6 623)</b>

(1) Y compris la réévaluation des effets actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi.

L'effectif de BNP Paribas SA se répartit de la façon suivante :

Effectif, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
BNP Paribas Métropole	33 848	34 347
dont cadres	25 047	24 877
Succursales hors Métropole	18 596	18 243
<b>TOTAL BNP PARIBAS SA</b>	<b>52 444</b>	<b>52 590</b>

### 5.b ENGAGEMENTS SOCIAUX

#### Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à cotisations définies

En France, BNP Paribas SA cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraites de base et complémentaires. BNP Paribas SA a mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. À ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

À l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies. Dans le cadre de ces plans, l'engagement de l'Entreprise consiste essentiellement à verser, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies français et étrangers sont de 313 millions d'euros pour l'exercice 2021 contre 307 millions d'euros pour l'exercice 2020.

#### Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies en vigueur chez BNP Paribas SA font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays.

Les provisions constituées au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies s'élèvent à 135 millions d'euros au 31 décembre 2021 (168 millions d'euros au 31 décembre 2020), dont 72 millions d'euros pour les engagements français et 63 millions d'euros pour les engagements étrangers.

Les actifs de retraite comptabilisés (surplus reconnus et actifs distincts) s'élèvent à 593 millions d'euros au 31 décembre 2021 (269 millions d'euros au 31 décembre 2020).

#### Régimes de retraite et autres avantages liés à la retraite

##### Régimes de retraite

En France, BNP Paribas SA verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Ces engagements résiduels sont couverts par une provision constituée dans les comptes de BNP Paribas SA, ou sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurance.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe ont tous été fermés et transformés en régimes de type additif. Les montants qui seront attribués aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes antérieurs. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance, dans le bilan desquelles la valeur de marché des actifs investis en représentation de ces régimes se répartit à hauteur de 85 % en obligations, 7 % en actions et 8 % en immobilier.

Dans les succursales de BNP Paribas SA à l'étranger, les régimes de retraite reposent, soit sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service (Royaume-Uni), soit sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension exprimée en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini (États-Unis).

La gestion de certains régimes est assurée par des organismes de gestion indépendants. Au 31 décembre 2021, 86 % des engagements bruts des régimes de retraite à l'étranger sont concentrés sur des plans situés au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Espagne. La valeur de marché des actifs de ces régimes dans ces trois pays se répartit à hauteur de 6 % en actions, 80 % en obligations, et 14 % en autres instruments financiers.

**Autres avantages liés à la retraite**

Les salariés de BNP Paribas SA bénéficient de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière. En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance indépendante de BNP Paribas SA.

La décision de l'IFRIC de juin 2021 prévue dans la recommandation de l'ANC n° 2013-02 modifie l'évaluation des engagements relatifs aux régimes d'Indemnités de Fin de Carrière (IFC) en France dont le barème de droit est soit plafonné en ancienneté totale, soit composé de paliers d'acquisition de droits, soit les deux, en précisant la période et le rythme de constatation des charges correspondantes. Sa mise en œuvre a entraîné, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021, une baisse de la valeur actualisée de l'obligation brute de 77 millions d'euros, comptabilisée en contrepartie d'une augmentation des réserves pour un montant net d'impôt de 57 millions d'euros.

**Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi**

En France, BNP Paribas SA n'a plus d'engagement au titre des régimes de couverture médicale à l'égard de ses retraités.

Dans les succursales de BNP Paribas SA à l'étranger, il existe plusieurs régimes de couverture médicale pour les retraités dont les principaux se situent aux États-Unis. Les provisions constituées au titre des engagements existant à l'égard des ayants droit s'élèvent à 15 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 15 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Les engagements existant au titre des régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi sont évalués en utilisant les tables de mortalité en vigueur dans chaque pays et les hypothèses d'évolution des coûts médicaux. Ces hypothèses, basées sur des observations historiques, tiennent compte des évolutions futures estimées du coût des services médicaux résultant à la fois du coût des prestations médicales et de l'inflation.

**Indemnités de fin de contrat de travail**

La Banque a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés fondés sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

Les provisions relatives à ces plans s'élèvent à 21 millions d'euros au 31 décembre 2021 (45 millions d'euros au 31 décembre 2020).

<i>En millions d'euros, au</i>	<b>31 décembre 2021</b>	<b>31 décembre 2020</b>
Provisions au titre des plans de départ volontaire, préretraite, et plan d'adaptation des effectifs	21	45

## Note 6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### 6.a OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LE CAPITAL

Les résolutions des Assemblées Générales des actionnaires utilisables au cours de l'exercice sont présentées dans le chapitre 2 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise » du Document d'enregistrement universel.

Opérations sur le capital	En nombre	Valeur unitaire (en euros)	En euros	Date d'autorisation par l'Assemblée Générale	Date de décision du Conseil d'administration	Date de jouissance
<b>NOMBRE D'ACTIONNAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>	<b>1 249 798 561</b>	<b>2</b>	<b>2 499 597 122</b>			
<b>NOMBRE D'ACTIONNAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2020</b>	<b>1 249 798 561</b>	<b>2</b>	<b>2 499 597 122</b>			
Réduction du capital par annulation d'actions	(15 466 915)	2	(30 933 830)	(1)	(1)	14-déc.-21
<b>NOMBRE D'ACTIONNAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>1 234 331 646</b>	<b>2</b>	<b>2 468 663 292</b>			

(1) Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant l'attribution des options de souscription d'actions levées au cours de la période.

### 6.b TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DÉCEMBRE 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2021

En millions d'euros	Capital	Primes d'émission et autres primes	Résultat et réserves de la période	Total capitaux propres
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>	<b>2 500</b>	<b>23 222</b>	<b>47 113</b>	<b>72 835</b>
Autres variations		18	(1)	17
Amortissement dérogatoire			(33)	(33)
Résultat de l'exercice 2020			4 404	4 404
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2020</b>	<b>2 500</b>	<b>23 240</b>	<b>51 484</b>	<b>77 223</b>
Dividendes sur le résultat de l'exercice 2020			(3 323)	(3 323)
Réduction de capital (par annulation d'actions)	(31)	(866)	(3)	(900)
Effet rétrospectif du changement de méthode relatif aux engagements sociaux			57	57
Amortissement dérogatoire			(6)	(6)
Résultat de l'exercice 2021			7 307	7 307
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>2 469</b>	<b>22 374</b>	<b>55 516</b>	<b>80 359</b>

## 6.c NOTIONNEL DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité de BNP Paribas SA sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

### Portefeuille de transaction

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Instruments dérivés de cours de change	7 187 330	5 736 267
Instruments dérivés de taux d'intérêt	16 562 969	15 894 798
Instruments dérivés sur actions	1 100 098	949 023
Instruments dérivés de crédit	960 934	949 217
Autres instruments dérivés	207 817	123 675
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME DE TRANSACTION</b>	<b>26 019 148</b>	<b>23 652 980</b>

Les opérations sur instruments financiers réalisées sur des marchés organisés ou admis en chambre de compensation représentent 44 % des opérations portant sur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2021 (45 % au 31 décembre 2020).

### Stratégie de couverture

Le montant total des notionnels des instruments financiers dérivés utilisés en couverture s'établit à 748 690 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 750 419 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont conclues de gré à gré.

### Valeur de marché

La valeur de marché de la position nette positive des opérations fermes est évaluée à 12 978 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre une position nette positive de 10 052 millions d'euros au 31 décembre 2020. La valeur de marché de la position nette vendeuse des opérations conditionnelles est évaluée à 5 162 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre une position nette vendeuse de 846 millions d'euros au 31 décembre 2020.

## 6.d INFORMATIONS SECTORIELLES

Les encours au bilan des opérations interbancaires et assimilées ainsi que des opérations avec la clientèle se répartissent géographiquement de la manière suivante :

<i>En millions d'euros, au</i>	Opérations interbancaires et assimilées		Opérations avec la clientèle		Total par zone géographique	
	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2021	31 décembre 2020
France	461 018	421 940	363 017	331 260	824 035	753 200
Autres pays de l'Espace Économique Européen	79 612	80 166	92 612	78 078	172 224	158 244
Pays des zones Amérique et Asie	78 692	63 691	123 137	138 281	201 829	201 972
Autres pays	1 703	1 437	3 474	4 136	5 177	5 573
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>621 025</b>	<b>567 234</b>	<b>582 240</b>	<b>551 755</b>	<b>1 203 265</b>	<b>1 118 989</b>
France	279 474	242 801	352 083	322 285	631 557	565 086
Autres pays de l'Espace Économique Européen	37 310	35 504	141 634	124 776	178 944	160 280
Pays des zones Amérique et Asie	24 532	27 100	228 773	247 701	253 305	274 801
Autres pays	1 046	1 144	7 198	5 928	8 244	7 072
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>342 362</b>	<b>306 549</b>	<b>729 688</b>	<b>700 690</b>	<b>1 072 050</b>	<b>1 007 239</b>

Le produit net bancaire de BNP Paribas SA en 2021 pour l'ensemble de ses activités est réalisé à hauteur de 83 % avec des contreparties appartenant à l'Espace Économique Européen (79 % en 2020).



## 6.e ÉCHÉANCES DES EMPLOIS ET RESSOURCES

En millions d'euros	Opérations à vue au jour le jour	Durée restant à courir					Dont provisions	Total
		Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans			
<b>Emplois</b>								
Caisse, banques centrales et CCP	260 090	657						260 747
Effets publics et valeurs assimilées	103	15 298	12 856	38 444	79 480	(42)		146 181
Créances sur les établissements de crédit	8 536	115 527	30 594	44 912	14 528	(385)		214 097
Opérations avec la clientèle et crédit-bail	17 837	261 720	71 810	135 191	95 682	(5 928)		582 240
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 464	5 448	5 715	40 503	58 890	(538)		112 020
<b>Ressources</b>								
Dettes envers les établissements de crédit et Banques Centrales et CCP	30 483	130 469	19 077	142 029	20 304			342 362
Opérations avec la clientèle	394 287	278 296	31 131	16 736	9 238			729 688
Dettes représentées par un titre	384	22 083	22 795	46 322	57 208			148 792

## 6.f ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

La création d'implantations par BNP Paribas SA, ou les filiales qui en dépendent au sein du Groupe constitué autour de BNP Paribas SA, dans les États considérés comme non coopératifs au sens de l'article 238-O A du CGI et de l'arrêté du 26 février 2021 modifiant la liste des États

et territoires non coopératifs est soumise à une procédure spéciale d'autorisation par la Conformité. Ces implantations, conformément au principe d'uniformité et d'universalité du dispositif de contrôle interne du Groupe, et à son principe de « mieux-disant déontologique », sont soumises aux règles du Groupe en matière de contrôle des risques de toute nature, de lutte contre le blanchiment, la corruption et le financement du terrorisme et de respect des embargos financiers.

Dénomination	% intérêt	Forme juridique	Nature d'agrément	Activité
<b>Panama</b>				
BNPP SA (Succursale Panama) – en liquidation <sup>(1)</sup>	100	Branch	Licence bancaire	En liquidation
<b>Iles Vierges Britanniques</b>				
Twenty-Three Investments Ltd – en liquidation	100	Investments Limited		En liquidation

(1) Le processus de liquidation de l'entité située au Panama, initié depuis juillet 2010, est en attente de l'aval du régulateur local.

## 6.2 L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et la mise en distribution de dividende

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 17 mai 2022 une affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et une mise en distribution du dividende selon les modalités suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	
Résultat net de l'exercice	7 307
Report à nouveau bénéficiaire	31 585
<b>TOTAL À AFFECTER</b>	<b>38 892</b>
Dividende	4 530
Report à nouveau	34 362
<b>TOTAL AFFECTÉ</b>	<b>38 892</b>

Le dividende d'un montant de 4 530 millions d'euros à verser aux actionnaires de BNP Paribas SA – sur la base du nombre d'actions existantes au 31 décembre 2021 – correspond à une distribution de 3,67 euros par action au nominal de 2 euros.

## 6.3 Tableau des 5 derniers exercices de BNP Paribas SA

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social (en euros)	2 497 718 772	2 499 597 122	2 499 597 122	2 499 597 122	2 468 663 292
b) Nombre d'actions émises	1 248 859 386	1 249 798 561	1 249 798 561	1 249 798 561	1 234 331 646
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Résultat global des opérations effectives (en millions d'euros)</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	27 707	33 333	40 100	32 108	31 884
b) Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	3 003	4 631	7 611	7 159	7 769
c) Impôts sur les bénéfices	345	557	(325)	(653)	(716)
d) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	3 157	5 027	7 490	4 404	7 307
e) Montant des bénéfices distribués <sup>(1)</sup>	3 772	3 774	-	3 324	4 530
<b>Résultats des opérations réduits à une seule action (en euros)</b>					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	2,68	4,15	5,83	5,21	5,71
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	2,53	4,02	5,99	3,52	5,92
c) Dividende versé à chaque action <sup>(1)</sup>	3,02	3,02	-	2,66	3,67
<b>Personnel</b>					
a) Nombre de salariés au 31 décembre	53 078	54 299	53 880	52 590	52 444
b) Montant de la masse salariale (en millions d'euros)	4 441	4 208	4 797	4 721	4 792
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en millions d'euros)	1 577	1 604	1 535	1 485	1 543

(1) Pour 2021, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 17 mai 2022.

## 6.4 Principales filiales et participations de BNP Paribas SA

Libellé titre	Siren	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB ou CA HT <sup>(*)</sup>	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB ou CA HT <sup>(*)</sup>	Quote-part de capital détenue	Réf.
			en millions de devises				en millions d'euros <sup>(*)</sup>				en %	

La tête de groupe de l'ensemble des filiales et participations est BNP PARIBAS SA (Siren 662042449)

I – Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur nette excède 1 % du capital de BNP PARIBAS

### 1. Filiales (détenues à + de 50 %)

#### Antin Participation 5

1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France	433 891 678	EUR	194	3	(1)	0	194	3	(1)	0	100 %	(1)
---	-------------	-----	-----	---	-----	---	-----	---	-----	---	-------	-----

#### Austin Finance

3 rue d'Antin 75002 Paris France	485 260 640	EUR	799	139	0	0	799	139	0	0	100 %	(1)
--	-------------	-----	-----	-----	---	---	-----	-----	---	---	-------	-----

#### Banca Nazionale Del Lavoro SPA

Viale Altiero Spinelli 30 00157 Rome Italie		EUR	2 077	3 735	335	2 388	2 077	3 735	335	2 388	100 %	(1)
--	--	-----	-------	-------	-----	-------	-------	-------	-----	-------	-------	-----

#### Banco BNPP

<b>Brasil SA</b> 510 Av. Presidente Juscelino Kubitschek 10° a 13° Andares, Itaim Bibi 04543-906 São Paulo Brésil		BRL	1 755	1 984	282	1 065	277	313	44	168	100 %	(2)
---	--	-----	-------	-------	-----	-------	-----	-----	----	-----	-------	-----

#### BNP Paribas Bank

<b>Polska SA</b> 10/16 ul. Kasprzaka 01-211 Varsovie Pologne		PLN	148	10 664	195	3 646	32	2 322	43	794	63 %	(2)
---	--	-----	-----	--------	-----	-------	----	-------	----	-----	------	-----

#### Bank BNPP

<b>Indonesia PT</b> 35th Floor Menara BCA Grand Indonesia Jl M H Thamrin no 1 10310 Jakarta Indonésie		IDR	3 852 573	2 472 974	125 000	540 311	237	152	8	33	99 %	(2)
---	--	-----	-----------	-----------	---------	---------	-----	-----	---	----	------	-----

#### BNP PUK

<b>Holding Ltd</b> 10 Harewood Avenue NW1 6AA Londres Royaume-Uni		GBP	40	9	6	7	48	11	7	9	100 %	(2)
---	--	-----	----	---	---	---	----	----	---	---	-------	-----

(\*) Conversion au cours du 31/12/2021.

(\*\*) CA HT pour les entités commerciales et PNB pour les entités bancaires.

(1) Données sociales non auditées au 31/12/2021.

(2) Données retenues dans les comptes consolidés du Groupe au 31/12/2021.

Libellé titre	Siren	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB ou CA HT <sup>(*)</sup>	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB ou CA HT <sup>(*)</sup>	Quote-part de capital détenue	Réf.
			en millions de devises				en millions d'euros <sup>(*)</sup>				en %	
<b>BNPP Asset Management Holding</b> 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France	682 001 904	EUR	23	1 516	568	149	23	1 516	568	149	67 %	(1)
<b>BNPP Bank JSC</b> 5 Lesnaya Street, Bld. B Business Center White Square Russian Federation 125047 Moscou		RUB	5 798	3 619	537	1 674	68	43	6	20	100 %	(2)
<b>BNPP Canada Corp</b> 1981 avenue Mc Gill Collège H3A 2W8 Montréal Canada		CAD	159	458	6	2	110	318	4	1	100 %	(2)
<b>BNPP Cardif</b> 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France	382 983 922	EUR	150	2 608	887	953	150	2 608	887	953	100 %	(1)
<b>BNPP China Ltd</b> 25/F Shanghai World Financial Center 100 Century Avenue Shanghai 200120 PRC 200120 Shanghai Chine		CNY	8 711	1 855	266	930	1 200	256	37	128	100 %	(2)
<b>BNPP Colombia Corporacion Financiera SA</b> Carrera 8A No 99-51 Edificio World Trade Center, Torre A, Piso 9 Bogota DC Colombie		COP	133 721	9 891	(2 412)	42 952	29	2	(1)	9	94 %	(2)
<b>BNPP Développement</b> 20 Rue Chauchat 75009 Paris France	348 540 592	EUR	128	931	159	194	128	931	159	194	100 %	(1)
<b>BNPP El Djazair</b> 8 Rue de Cirta Hydra 16035 Alger Algérie		DZD	20 000	12 284	2 731	13 827	127	78	17	88	84 %	(2)
<b>BNPP Factor</b> 46/52 Rue Arago 92 823 Puteaux France	775 675 069	EUR	6	31	26	105	6	31	26	105	100 %	(2)

(\*) Conversion au cours du 31/12/2021.

(\*\*) CA HT pour les entités commerciales et PNB pour les entités bancaires.

(1) Données sociales non auditées au 31/12/2021.

(2) Données retenues dans les comptes consolidés du Groupe au 31/12/2021.

## INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2021

Principales filiales et participations de BNP Paribas SA

Libellé titre	Siren	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB ou CA HT <sup>(*)</sup>	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB ou CA HT <sup>(*)</sup>	Quote-part de capital détenue	Réf.
			en millions de devises				en millions d'euros <sup>(1)</sup>				en %	
<b>BNPP Factor Sociedade Financeira de Credito SA</b> 3525 Avenida de Boavista Edificio Aviz 60 4100 Porto Portugal		EUR	13	68	5	11	13	68	5	11	64 %	(2)
<b>BNPP Fortis</b> 3 Montagne du Parc / Warandeborg 3 1000 Bruxelles Belgique		EUR	10 965	7 738	2 002	4 753	10 965	7 738	2 002	4 753	100 %	(1)
<b>BNPP Home Loan SFH</b> 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France	454 084 211	EUR	285	1	1	4	285	1	1	4	100 %	(1)
<b>BNPP India Holding Private Ltd</b> 1 North Avenue – BNP Paribas House Maker Maxity, Bandra – Kurla Complex Bandra (East) 400 051 Mumbai Inde		INR	2 608	406	247	498	31	5	3	6	100 %	(2)
<b>BNPP IRB Participations</b> 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France	433 891 983	EUR	46	59	99	75	46	59	99	75	100 %	(1)
<b>BNPP Ireland Unlimited Co</b> 5 George's Dock IFSC Dublin 1 Irlande		EUR	902	2	58	58	902	2	58	58	100 %	(2)
<b>BNPP Lease Group Leasing Solutions SPA</b> 3 Piazza Lina Bo Bardi 20124 Milan Italie		EUR	65	37	(33)	4	65	37	(33)	4	74 %	(2)
<b>BNPP Malaysia Berhad</b> Level 48, Vista Tower The Intermark 182 Jalan Tun Razak 50400 Kuala Lumpur Malaisie		MYR	650	242	1	56	137	51	0	12	100 %	(2)
<b>BNPP Mexico</b> Avenida Paseo de las Palmas 11000 Ciudad de Mexico Mexique		MXN	4 500	0	0	0	193	0	0	0	100 %	(2)

(\*) Conversion au cours du 31/12/2021.

(\*\*) CA HT pour les entités commerciales et PNB pour les entités bancaires.

(1) Données sociales non auditées au 31/12/2021.

(2) Données retenues dans les comptes consolidés du Groupe au 31/12/2021.

Libellé titre	Siren	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB ou CA HT <sup>(*)</sup>	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB ou CA HT <sup>(*)</sup>	Quote-part de capital détenue	Réf.
			en millions de devises				en millions d'euros <sup>(*)</sup>				en %	
<b>BNPP Personal Finance</b>												
1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France	542 097 902	EUR	547	5 666	(113)	1 284	547	5 666	(113)	1 284	100 %	(1)
<b>BNPP Prime Brokerage International Ltd</b>												
c/o Marsh Management Services (Dublin) Limited 25/28 Adelaide Road Dublin 2 Irlande		USD	0	596	155	316	0	523	136	277	100 %	(2)
<b>BNPP Public Sector SCF</b>												
1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France	433 932 811	EUR	24	(4)	3	12	24	(4)	3	12	100 %	(1)
<b>BNPP Real Estate</b>												
167 Quai de la Bataille de Stalingrad 92867 Issy-les-Moulineaux France	692 012 180	EUR	383	401	91	765	383	401	91	765	100 %	(2)
<b>BNPP Real Estate Investment Management Italy SPA</b>												
Via Carlo Bo 11 20143 Milano Italie		EUR	10	12	(11)	6	10	12	(11)	6	100 %	(2)
<b>BNPP Réunion</b>												
1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France	428 633 408	EUR	25	16	(1)	40	25	16	(1)	40	100 %	(2)
<b>BNPP SB Re</b>												
16 Rue Edward Steichen L - 2540 Luxembourg Luxembourg		EUR	250	219	25	37	250	219	25	37	100 %	(2)
<b>BNPP Securities Asia Ltd</b>												
59-63/F II International Finance Centre 8 Finance Street Central Hong Kong		HKD	3 329	(2 102)	15	466	375	(237)	2	52	100 %	(2)
<b>BNPP Securities Japan Ltd</b>												
GranTokyo North Tower 1-9-1 Marunouchi, Chiyoda-ku 100-6740 Tokyo Japon		JPY	201 050	18 780	13 429	34 005	1 535	143	103	260	100 %	(2)

(\*) Conversion au cours du 31/12/2021.

(\*\*) CA HT pour les entités commerciales et PNB pour les entités bancaires.

(1) Données sociales non auditées au 31/12/2021.

(2) Données retenues dans les comptes consolidés du Groupe au 31/12/2021.

## INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2021

Principales filiales et participations de BNP Paribas SA

Libellé titre	Siren	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB ou CA HT <sup>(*)</sup>	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB ou CA HT <sup>(*)</sup>	Quote-part de capital détenue	Réf.
			en millions de devises				en millions d'euros <sup>(1)</sup>				en %	
<b>BNPP Securities</b>												
<b>Korea Co Ltd</b>												
24, 25FL, State Tower Namsan, 100, Toegye-ro, Jung-gu Seoul 100-052 République de Corée		KRW	250 000	18 157	(11 099)	5 123	185	13	(8)	4	100 %	<sup>(2)</sup>
<b>BNPP Securities Services</b>												
3 Rue d'Antin 75002 Paris France	552 108 011	EUR	183	1 285	408	2 036	183	1 285	408	2 036	95 %	<sup>(1)</sup>
<b>BNPP Suisse SA</b>												
2 Place de Hollande 1211 Genève 11 Suisse		CHF	320	1 359	44	281	309	1 309	43	270	100 %	<sup>(2)</sup>
<b>BNPP USA Inc</b>												
787 Seventh Avenue NY 10019 New York États-Unis		USD	15 060	326	696	730	13 230	287	612	641	100 %	<sup>(2)</sup>
<b>BNPP VPG Master LLC</b>												
787 Seventh Avenue NY 10019 New York États-Unis		USD	29	23	16	16	26	20	14	14	100 %	<sup>(2)</sup>
<b>BNPP Yatirimlar Holding AS</b>												
Ankara caddesi, Büyük Kelkit Han n° 243, Kat 5 Sirkeci, Eminönü/ Fatih Istanbul Turquie		TRY	1 032	4	3	5	68	0	0	0	100 %	<sup>(2)</sup>
<b>Compagnie Financière Ottomane SA</b>												
44 Avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg Luxembourg		EUR	9	467	(6)	(6)	9	467	(6)	(6)	97 %	<sup>(2)</sup>
<b>Financière des Italiens</b>												
41 Avenue de l'Opéra 75002 Paris France	422 994 954	EUR	412	(178)	0	0	412	(178)	0	0	100 %	<sup>(1)</sup>
<b>Financière des Paiements Electroniques</b>												
18 avenue Winston Churchill 94220 Charenton le pont France	753 886 092	EUR	1	68	1	86	1	68	1	86	95 %	<sup>(2)</sup>

(\*) Conversion au cours du 31/12/2021.

(\*\*) CA HT pour les entités commerciales et PNB pour les entités bancaires.

(1) Données sociales non auditées au 31/12/2021.

(2) Données retenues dans les comptes consolidés du Groupe au 31/12/2021.



Libellé titre	Siren	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB ou CA HT <sup>(*)</sup>	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB ou CA HT <sup>(*)</sup>	Quote-part de capital détenue	Réf.
			en millions de devises				en millions d'euros <sup>(1)</sup>				en %	
<b>Financière du Marché Saint Honoré</b> 37 Place du Marché Saint-Honoré 75001 Paris France	662 047 513	EUR	237	(37)	(18)	0	237	(37)	(18)	0	100 %	(1)
<b>Harewood Helena 1 Ltd</b> 10 Harewood Avenue NW1 6AA Londres Royaume-Uni		USD	39	3	2	0	34	2	1	0	100 %	(2)
<b>Human Value Developers Private Ltd</b> Lodha iThink Techno Campus, 10th Flr, Beta Bldg Off. JVLR, Opp. Kanjurmarg Rly Stn, Kanjurmarg East Maharashtra 400042 Mumbai Inde		INR	2 346	(35)	144	120	28	0	2	1	100 %	(2)
<b>International Factors Italia SPA</b> 15 Via Vittor Pisani 20124 Milan Italie		EUR	56	737	26	106	56	737	26	106	100 %	(2)
<b>Lion International Investments SA</b> 30 Viale Altiero Spinelli 00157 Rome Italie		EUR	110	168	(4)	(3)	110	168	(4)	(3)	100 %	(2)
<b>Natiocredibail</b> 12 rue du port 92000 Nanterre France	998 630 206	EUR	32	69	32	33	32	69	32	33	100 %	(2)
<b>Optichamps</b> 41 Avenue de l'Opéra 75002 Paris France	428 634 695	EUR	411	(149)	0	0	411	(149)	0	0	100 %	(1)
<b>Parilease</b> 41 Avenue de l'Opéra 75002 Paris France	339 320 392	EUR	129	249	(2)	2	129	249	(2)	2	100 %	(2)
<b>Participations Opéra</b> 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France	451 489 785	EUR	410	(183)	0	0	410	(183)	0	0	100 %	(1)
<b>Portzamparc</b> 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France	399 223 437	EUR	5	9	6	44	5	9	6	44	100 %	(1)

(\*) Conversion au cours du 31/12/2021.

(\*\*) CA HT pour les entités commerciales et PNB pour les entités bancaires.

(1) Données sociales non auditées au 31/12/2021.

(2) Données retenues dans les comptes consolidés du Groupe au 31/12/2021.

## INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2021

Principales filiales et participations de BNP Paribas SA

Libellé titre	Siren	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB ou CA HT <sup>(*)</sup>	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB ou CA HT <sup>(*)</sup>	Quote-part de capital détenue	Réf.
			en millions de devises				en millions d'euros <sup>(1)</sup>				en %	
<b>Sagip</b> 3 Montagne du Parc 1000 Bruxelles Belgique		EUR	657	3 008	(4)	(4)	657	3 008	(4)	(4)	100 %	(2)
<b>Sharekhan Ltd</b> Lodha iThink Techno Campus 10th Flr, Beta Bldg Off. JVLR Opp. Kanjurmarg Rly Stn Kanjurmarg East Maharashtra 400042 Mumbai Inde		INR	587	11 795	2 124	7 706	7	139	25	91	73 %	(2)
<b>SNC Taitbout Participation 3</b> 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France	433 912 250	EUR	552	0	219		552	0	219	0	100 %	(1)
<b>Société Orbaisienne de Participations</b> 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France	428 753 479	EUR	311	(104)	1		311	(104)	1	0	100 %	(1)
<b>UkrSibbank Public JSC</b> 7 Andreevskaya Street 04070 Kiev Ukraine		UAH	5 069	2 612	1 596	6 132	163	84	51	197	60 %	(2)
<b>Verner Investissements</b> 95 Rue de la Boétie 75008 Paris France	388 271 298	EUR	15	12	125	188	15	12	125	188	84 %	(2)

(\*) Conversion au cours du 31/12/2021.

(\*\*) CA HT pour les entités commerciales et PNB pour les entités bancaires.

(1) Données sociales non auditées au 31/12/2021.

(2) Données retenues dans les comptes consolidés du Groupe au 31/12/2021.

Libellé titre	Siren	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB ou CA HT <sup>(*)</sup>	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB ou CA HT <sup>(*)</sup>	Quote-part de capital détenue	Réf.
			en millions de devises				en millions d'euros <sup>(*)</sup>				en %	
<b>2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)</b>												
<b>Bank of Nanjing</b> 50 Huaihai Road 210005 Nanjing Chine		CNY	10 007	86 928	13 210	34 465	1 379	11 977	1 820	4 749	15 %	(2)
<b>BGL BNPP</b> 50 Avenue J.F. Kennedy 2951 Luxembourg Luxembourg		EUR	713	6 710	354	790	713	6 710	354	790	16 %	(1)
<b>Crédit Logement</b> 50 Boulevard de Sébastopol 75003 Paris France	302 493 275	EUR	1 260	306	99	201	1 260	306	99	201	16 %	(2)
<b>Euro Protection Surveillance</b> 30 Rue du Doubs 67100 Strasbourg France	338 780 513	EUR	1	81	21	150	1	81	21	150	11 %	(4)
<b>Geojit BNP Paribas Financial Services Ltd (Groupe)</b> 34/659-P Civil Line Road Padivattom Kochi 682024 Kerala Inde		INR	238	3 149	1 139	4 055	3	37	13	48	33 %	(3)
<b>BNPP Leasing Solutions</b> 16 rue Edward Steichen 2540 Luxembourg Luxembourg		EUR	1 815	409	134	135	1 815	409	134	135	50 %	(1)

(\*) Conversion au cours du 31/12/2021.

(\*\*) CA HT pour les entités commerciales et PNB pour les entités bancaires.

(1) Données retenues dans les comptes consolidés du Groupe au 31/12/2021.

(2) Données sociales au 31/12/2020.

(3) Données sociales au 31/03/2021.

(4) Données sociales au 30/09/2021.

En millions d'euros	Filiales		Participations	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères

## II – Renseignements globaux concernant toutes les filiales et participations

### Valeur Comptable des titres détenus

Valeur brute	19 219	51 641	875	2 734
Valeur nette	17 813	45 341	865	2 582
Montants des prêts et avances accordés	35 671	6 756	35	13
Montants des cautions et avals donnés	47 925	24 576	0	66
Montants des dividendes encaissés	1 182	3 935	21	177

## 6.5 Informations relatives aux prises de participations de BNP Paribas SA en 2021 portant sur au moins 5 % du capital de sociétés françaises

Franchissement de seuil supérieur à 5 % du capital		
Non coté	Metron	SAS
Franchissement de seuil supérieur à 10 % du capital		
Non coté	Euro Secured Notes Issuer	SAS
Non coté	L2M Heritage	SAS
Non coté	Euro Protection Surveillance	SAS
Franchissement de seuil supérieur à 20 % du capital		
Néant		
Franchissement de seuil supérieur à 33.33 % du capital		
Non coté	Verner Investissements	SAS
Non coté	BNPP Partners for Innovation	SAS
Franchissement de seuil supérieur à 50 % du capital		
Néant		
Franchissement de seuil supérieur à 66.66 % du capital		
Non coté	Verner Investissements NewCo1	SAS
Non coté	Verner Investissements NewCo2	SAS

## 6.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale

**BNP Paribas SA**

16 boulevard des Italiens

75009 PARIS

Mesdames, Messieurs

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BNP Paribas SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

#### Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Avantages bénéficiant au personnel » de la Note 1 qui expose les effets sur les comptes annuels au 31 décembre 2021, de l'application de la décision de l'IFRIC sur les engagements à reconnaître au titre de certains régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

### Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Identification et évaluation du risque de crédit sur les portefeuilles de prêts à la clientèle

(Se référer aux notes 1, 2.f, 3.b et 3.k de l'annexe aux comptes annuels)

Risque Identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>Dans le cadre de ses activités d'intermédiation bancaire, BNP Paribas est exposé au risque de crédit.</p> <p>BNP Paribas comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits avérés inhérents à ses activités.</p> <p>Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des engagements bilan et hors bilan concernés ou de dépréciations collectives pour les portefeuilles de crédits présentant des risques homogènes et non dépréciés individuellement. Ces provisions collectives sont déterminées à partir de modèles statistiques faisant appel au jugement lors des différentes étapes du calcul : constitution de portefeuilles homogènes, détermination des paramètres de risque applicables et du fait générateur des provisions.</p> <p>Dans certaines conditions, des provisions collectives complémentaires pour engagements internationaux prennent en compte des risques identifiés par BNP Paribas et qui ne seraient pas déjà couverts par les provisions individuelles/collectives décrites précédemment.</p> <p>Les incertitudes demeurent quant aux effets à moyen terme de la crise sanitaire et la pérennité de la reprise tant pour des raisons d'ordre sanitaire qu'économique.</p> <p>Au 31 décembre 2021, le montant total des encours bilan exposés au risque de crédit s'élève à 588 milliards d'euros ; le montant total des dépréciations s'élève à 5,9 milliards d'euros.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituaient un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction pour ce qui concerne le risque de crédit aux entreprises, en particulier dans le contexte d'incertitude toujours élevée lié à la pandémie et à ses effets sur le niveau réel de défaut des entreprises dans les années à venir.</p>	<p>Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle de BNP Paribas et testé les contrôles manuels ou informatisés concernant l'identification et l'évaluation des dépréciations.</p> <p>Nous avons également réalisé en date d'arrêtés des travaux sur les encours et/ou portefeuilles les plus significatifs ainsi que les financements accordés aux entreprises dans des secteurs économiques et zones géographiques plus sensibles.</p> <p>Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les processus suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ notation des contreparties entreprises : nous avons apprécié le niveau de risque d'une sélection d'encours sous surveillance. Lors de nos travaux, nous avons porté une attention particulière aux zones géographiques et secteurs toujours impactés par la crise Covid-19 ;</li> <li>■ évaluation des dépréciations constituées sur base individuelle : nous avons vérifié qu'une revue périodique des contreparties sous surveillance était effectuée par BNP Paribas et avons apprécié, sur base d'échantillons, les hypothèses et données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations ;</li> <li>■ évaluation des dépréciations collectives : avec l'aide de nos spécialistes en risque de crédit, nous avons apprécié les méthodologies retenues par BNP Paribas sur les différents métiers et l'efficacité des contrôles relatifs à la qualité des données.</li> </ul> <p>Nous avons également examiné les informations publiées en annexe relatives au risque de crédit.</p>

**Valorisation des instruments financiers**

(Se référer aux notes 1, 2.d, 3.c, 3.h, 3.i et 6.c de l'annexe aux comptes annuels)

Risque Identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>Dans le cadre de ses activités de marché, BNP Paribas détient des instruments financiers actifs et passifs évalués au bilan à la valeur de marché.</p> <p>Cette valeur de marché est déterminée selon différentes approches en fonction de la nature et de la complexité des instruments : utilisation de prix cotés directement observables, de modèles de valorisation avec des paramètres majoritairement observables ou de modèles de valorisation avec des paramètres majoritairement non observables.</p> <p>Les valorisations obtenues peuvent faire l'objet d'ajustements de valeur complémentaires afin de prendre en compte certains risques spécifiques de marché, de liquidité ou de contrepartie.</p> <p>Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces instruments peuvent donc comporter une part significative de jugement quant au choix des modèles et des données utilisés.</p> <p>Au 31 décembre 2021, la valeur de marché des titres de transaction s'élève à 109 milliards d'euros, celle de la position nette positive des opérations fermes est évaluée à 13 milliards d'euros, et la valeur de marché de la position nette vendeuse des opérations conditionnelles est évaluée à 5,2 milliards d'euros.</p> <p>En raison du caractère significatif des encours et du recours au jugement dans la détermination de la valeur de marché, nous estimons que l'évaluation des instruments financiers constitue un point clé de l'audit, en particulier pour ce qui concerne les instruments dont la valorisation nécessite le recours à des paramètres non observables.</p>	<p>Nous avons vérifié avec l'aide de nos spécialistes en valorisation que les contrôles clés de BNP Paribas en matière de valorisation des instruments financiers fonctionnent correctement, notamment ceux relatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ à l'approbation et la revue régulière par la direction des risques des modèles de valorisation ;</li> <li>■ à la vérification indépendante des paramètres de valorisation ;</li> <li>■ à la détermination des ajustements de valeur.</li> </ul> <p>Nos spécialistes en valorisation ont par ailleurs procédé, sur la base d'échantillons, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ l'analyse de la pertinence des hypothèses et des paramètres retenus ;</li> <li>■ l'analyse des résultats de la revue indépendante des paramètres par BNP Paribas ;</li> <li>■ la réalisation de contre-valorisations indépendantes en utilisant nos propres modèles.</li> </ul> <p>Nous avons également analysé sur la base d'échantillons les éventuels écarts entre les valorisations et les appels de collatéral avec les contreparties.</p> <p>Nous avons examiné les informations relatives à la valorisation des instruments financiers publiées en annexe.</p>

**Évaluation des titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées**

(Se référer aux notes 1, 3.c et 3.e de l'annexe aux comptes annuels)

Risque Identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>Les titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées sont comptabilisés au bilan pour une valeur nette comptable de 67 milliards d'euros.</p> <p>Ils sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.</p> <p>La valeur d'utilité est déterminée, pour chaque titre, par référence à une méthode d'évaluation fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, l'actif net réévalué ou les multiples communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité.</p> <p>Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.</p> <p>Compte tenu de leur poids au bilan, de la sensibilité des modèles utilisés aux hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, nous avons considéré l'évaluation de ces titres comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ à apprécier, sur la base d'échantillons, la justification des méthodes d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés par la direction pour déterminer les valeurs d'utilité ;</li> <li>■ à tester par sondage l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société.</li> </ul> <p>Enfin, nous avons examiné les informations relatives aux titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées publiées en annexe.</p>

### Contrôles généraux informatiques

Risque identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>La fiabilité et la sécurité des systèmes d'information jouent un rôle clé dans la préparation des comptes annuels de BNP Paribas SA.</p> <p>L'appréciation des contrôles généraux informatiques des infrastructures et des applications qui concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière, constitue un point clé de l'audit.</p> <p>En particulier, l'existence d'un dispositif de contrôle des droits d'accès aux systèmes d'information et de niveaux d'autorisation en fonction des profils de collaborateurs constitue un contrôle clé pour limiter le risque de modifications inappropriées du paramétrage des applicatifs ou des données qui leur sont sous-jacentes.</p>	<p>Pour les principaux systèmes concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière, les travaux que nous avons mis en œuvre avec l'appui de nos spécialistes informatiques ont plus particulièrement porté sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ compréhension des systèmes, processus et contrôles qui sous-tendent l'information comptable et financière ;</li> <li>■ évaluation des contrôles généraux informatiques (gestion des accès aux applications et aux données, gestion des changements et des développements relatifs aux applications, gestion de l'exploitation informatique) sur les systèmes significatifs (notamment applications comptables, de consolidation, de rapprochement automatique) ;</li> <li>■ examen du contrôle des habilitations pour la saisie des écritures manuelles ;</li> <li>■ réalisation le cas échéant de procédures d'audit complémentaires.</li> </ul>

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

#### Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

#### Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.



## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

### Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société BNP Paribas SA par votre assemblée générale du 23 mai 2006 pour le cabinet Deloitte & Associés, du 26 mai 1994 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 23 mai 2000 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 16<sup>e</sup> année de sa mission sans interruption, le cabinet PricewaterhouseCoopers dans la 28<sup>e</sup> année et le cabinet Mazars dans la 22<sup>e</sup> année.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de BNP Paribas SA.

### Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

#### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au Comité des comptes

Nous remettons au Comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris La Défense, Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 15 mars 2022

Les Commissaires aux comptes

**Deloitte & Associés**

Laurence Dubois

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Patrice Morot

**Mazars**

Virginie Chauvin

## 7

# UNE BANQUE ENGAGÉE : INFORMATIONS SUR LA RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE, SOCIALE, CIVIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE BNP PARIBAS

<b>7.1</b>	<b>Stratégie</b>	<b>580</b>
	Raison d'être de BNP Paribas et prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux	580
	Notre stratégie de responsabilité sociale et environnementale (RSE)	581
<b>7.2</b>	<b>Notre responsabilité économique : financer l'économie de manière éthique</b>	<b>588</b>
	Engagement 1 : Des financements et investissements à impact positif	588
	Engagement 2 : Les meilleurs standards d'éthique	592
	Engagement 3 : Une gestion rigoureuse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)	596
<b>7.3</b>	<b>Notre responsabilité sociale : favoriser le développement et l'engagement des collaborateurs</b>	<b>602</b>
	Engagement 4 : Promotion de la diversité, de l'égalité et de l'inclusion	602
	Engagement 5 : « Good place to work » et gestion responsable de l'emploi	608
	Engagement 6 : Une entreprise apprenante offrant une gestion dynamique des parcours professionnels	618
<b>7.4</b>	<b>Notre responsabilité civique : être un acteur engagé dans la société</b>	<b>622</b>
	Engagement 7 : Des produits et services accessibles au plus grand nombre	623
	Engagement 8 : La lutte contre l'exclusion sociale et la promotion du respect des droits humains	626
	Engagement 9 : Une politique de mécénat en faveur de la solidarité, de l'environnement et de la culture	628
<b>7.5</b>	<b>Notre responsabilité environnementale : accélérer la transition énergétique et écologique</b>	<b>630</b>
	Engagement 10 : L'accompagnement de nos clients dans la transition vers une économie bas carbone et respectueuse de l'environnement	631
	Engagement 11 : La diminution de l'empreinte environnementale liée à notre fonctionnement propre	635
	Engagement 12 : Le développement de la connaissance et le partage des meilleures pratiques environnementales	638

<b>7.6</b>	<b>Table de concordance TCFD</b>	<b>641</b>
<b>7.7</b>	<b>Devoir de vigilance et Déclaration sur l'esclavage moderne et la traite des êtres humains</b>	<b>642</b>
	Devoir de vigilance : Plan de vigilance 2021 de BNP Paribas	642
	Déclaration sur l'esclavage moderne et la traite des êtres humains	646
<b>7.8</b>	<b>Déclaration de performance extra-financière</b>	<b>650</b>
	Un modèle diversifié et intégré, créateur de valeur	650
	Analyse des enjeux, risques et opportunités	652
<b>7.9</b>	<b>Activités éligibles au sens de la taxonomie européenne</b>	<b>655</b>
	Rappel du cadre réglementaire et obligations de publication pour les établissements financiers	655
	Périmètre des actifs financiers soumis à l'analyse d'éligibilité	655
	Méthodologies de qualification de l'éligibilité	656
<b>7.10</b>	<b>Table de concordance Grenelle II GRI, ISO 26000, Pacte Mondial, Objectifs de Développement Durable, Principes pour la banque responsable</b>	<b>659</b>
<b>7.11</b>	<b>Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière</b>	<b>664</b>

Toutes les informations présentées dans le chapitre 7 du Document d'Enregistrement Universel ont été collectées par des demandes spécifiques adressées aux fonctions, lignes de métiers ou territoires de BNP Paribas, ou par l'exploitation d'outils de gestion interne du Groupe. Lorsque le périmètre couvert par une information diffère de l'ensemble du Groupe, il est alors précisé en regard de celle-ci.

Dans le domaine de sa responsabilité économique, sociale, civique et environnementale, BNP Paribas s'est illustré par de nombreuses avancées et réalisations en 2021 :

Sur le volet économique, en tant qu'acteur majeur de la finance durable :

- BNP Paribas s'engage pour une économie neutre en carbone d'ici 2050 en signant la Net Zero Banking Alliance (NZBA), la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA, signée par BNP Paribas Cardif) et la Net Zero Asset Managers initiative (NZAMi, signée par BNP Paribas Asset Management) ;
- le Groupe s'est engagé à réduire son exposition de crédit aux activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz de 12 % entre 2020 et 2025 ;
- BNP Paribas est classée 1<sup>re</sup> banque française et 7<sup>e</sup> banque mondiale du « Global 100 Most Sustainable Corporations 2022 » ;
- le Groupe est 2<sup>e</sup> acteur mondial du marché des obligations durables selon Dealogic, avec 46,1 milliards d'euros en tant que teneur de livre pour ses clients ;
- BNP Paribas a souscrit 23,4 milliards d'euros de *Sustainability-Linked Loans* avec de grandes entreprises clientes ;
- 11<sup>e</sup> contrat à impact social structuré par BNP Paribas signé pour un projet avec Médecins du Monde, et rôle clé du Groupe dans le 1<sup>er</sup> contrat à impact de développement porté par la France ;
- l'analyse ESG des contreparties s'approfondit grâce à un nouvel outil d'évaluation des risques, l'*ESG Assessment*. D'ici 2023, 100 % des grandes entreprises clientes du Groupe auront fait l'objet d'une analyse sur 5 axes : le climat, la pollution et la biodiversité, les droits des travailleurs, les droits des communautés locales et des consommateurs, la gouvernance et l'éthique d'affaires ;
- 450 millions d'euros sont alloués aux investissements pour compte propre en faveur de la transition écologique, du capital naturel, du développement local et de l'impact social, dont 250 millions d'euros dans l'innovation et 200 millions d'euros d'investissements à impact.

Sur le volet social, pour les collaborateurs :

- 84 % des répondants à l'Enquête Pulse commune « Conduct » et « Diversité et Inclusion » adhèrent aux actions du Groupe en matière de Diversité et d'Inclusion (score global de l'enquête menée en octobre 2021 avec 80 000 répondants) ;
- La plateforme digitale RH « About me » au cœur de la gestion des parcours professionnels dans le Groupe est récompensée par le Digital HR Awards du cabinet Deloitte. Depuis 2021 : 98 % des collaborateurs y ont accès, plus de 2 millions de compétences y sont déclarées, et les objectifs annuels de 178 000 collaborateurs et plus de 55 000 plans de développement personnel y figurent ;
- un accord sur le télétravail a été conclu pour la première fois au niveau de BNP Paribas SA et de ses filiales en France (juillet), et une Charte européenne sur le télétravail a été signée (novembre) inscrivant le télétravail comme mode habituel et durable de travail pour les activités télétravaillables ;
- des mesures de prévention renforcées ont continué à être mises en œuvre pour protéger la santé des collaborateurs, dont des campagnes de vaccination avec en France la mobilisation de son Service de Santé au travail intégré qui a réalisé un total cumulé de 8 000 vaccinations contre la Covid-19 sur l'année 2021 et jusqu'en janvier 2022 ;

- en 2021, le Code de conduite du Groupe a été enrichi et actualisé sur les thèmes suivants : la lutte contre la corruption, la transition énergétique, le droit de la concurrence et le respect des personnes. Une référence à la raison d'être du Groupe a également été ajoutée.

Sur le volet civique, pour promouvoir une société plus inclusive :

- BNP Paribas est l'un des premiers signataires de l'Engagement promu par l'ONU sur l'inclusion et la sécurité financière du plus grand nombre ;
- le Groupe a poursuivi son soutien à hauteur de 367 millions d'euros aux Institutions de Microfinance (IMF), durement impactées par la pandémie, et contribue au développement de la microfinance verte ;
- BNP Paribas Cardif (en partenariat avec le Grameen Creative Lab) a soutenu le lancement de Tangata Emploi, un projet d'intrapreneuriat visant à améliorer le taux d'emploi des personnes en situation de handicap ;
- près de 2,4 millions de personnes ont pu bénéficier de l'ouverture d'un compte Nickel sans conditions à fin 2021 en France, dont 80 % ayant des revenus inférieurs à 1 500 euros par mois ;
- le programme d'insertion du Groupe en faveur des réfugiés en Europe a été renouvelé pour trois ans : 1,5 million d'euros ont été alloués en 2021 à 27 associations dans 10 pays.

Sur le volet environnemental, dans l'accompagnement de la transition énergétique et écologique :

- BNP Paribas a créé le Low-Carbon Transition Group, constitué à terme de 250 professionnels dédiés au financement de la transition énergétique de ses clients ;
- le Groupe se positionne comme 2<sup>e</sup> acteur mondial du marché des obligations vertes (*green bonds*) selon Dealogic, avec 22 milliards d'euros en tant que teneur de livre pour ses clients ;
- BNP Paribas a publié une position sur la préservation de la biodiversité et a défini un objectif de 4 milliards d'euros de financement contribuant à la protection de la biodiversité d'ici 2025 ;
- le Groupe a renforcé sa politique de lutte contre la déforestation, au Brésil notamment, ce qui lui a permis d'être classé en tête de 150 institutions financières par l'ONG Global Canopy ;
- BNP Paribas et Solar Impulse ont lancé un fonds de 150 millions d'euros pour soutenir les start-up innovantes et à fort potentiel de la transition écologique ;
- deux experts du Groupe ont rejoint la Taskforce on Nature-related Financial Disclosure (TNFD), qui vise à fournir un cadre permettant aux institutions financières de mieux décrire leurs risques, dépendances et impacts sur la nature. La TNFD a été mise en place grâce à un groupe de travail multipartite coprésidé par BNP Paribas, dont les travaux ont abouti à l'été 2021.

Notations de BNP Paribas par les agences extra-financières :

Le Groupe se positionne dans le 1<sup>er</sup> quartile du secteur banque des agences FTSE, SAM et Moody's ESG Solutions (anciennement Vigeo Eiris) :

- FTSE a attribué au Groupe un score de 4,4/5 en décembre 2021, le plaçant dans le top 4 % des entreprises du secteur bancaire ;
- BNP Paribas a obtenu le score de 82/100 en novembre 2021 par SAM, soit 1<sup>re</sup> banque française et dans le top 6 % des entreprises du secteur « Banques » ;
- Moody's ESG Solutions a attribué le score de 71/100 au Groupe en décembre 2021, ce qui le positionne comme 1<sup>re</sup> banque sur 31 dans le secteur des « Banques diversifiées en Europe » et dans le top 1 % mondial (sur 4 800 entreprises évaluées).

## 7.1 Stratégie

### RAISON D'ÊTRE DE BNP PARIBAS ET PRISE EN COMPTE DES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX<sup>(1)</sup>

« Nous sommes au service de nos clients et du monde dans lequel nous vivons.

BNP Paribas s'est constitué par le rapprochement de banques ancrées dans l'économie européenne et mondiale depuis deux siècles, qui se sont adaptées au fil du temps aux problématiques de leur époque et ont accompagné leurs clients et leurs autres parties prenantes dans les transitions nécessaires.

La mission de BNP Paribas est de contribuer à une croissance responsable et durable en finançant l'économie et en conseillant ses clients de manière éthique.

Nous proposons des services financiers sûrs, performants et innovants, aux particuliers, aux entreprises, aux institutionnels et aux professionnels, tout en nous efforçant de répondre aux préoccupations aujourd'hui essentielles en matière d'environnement, de développement des territoires et d'inclusion sociale.

Nous nous engageons avec nos clients pour un avenir meilleur.

**Nous nous donnons les moyens opérationnels d'avoir un impact positif.**

BNP Paribas souhaite être le partenaire de ses clients sur le long terme, en les accompagnant dans leurs projets, leurs investissements et la gestion de leur épargne, ainsi qu'en assurant la protection des biens et des personnes.

Les collaborateurs de BNP Paribas entendent exercer une mission qui ait du sens vis-à-vis de nos clients et du monde qui les entoure. Ils le font avant tout dans l'exercice de leur métier, mais aussi par leurs actions de volontariat.

Nous dialoguons avec nos parties prenantes et avons des objectifs sociaux et environnementaux en ligne avec des références largement admises par le monde qui nous entoure, tels que les Objectifs de Développement Durable de l'ONU, ou par notre communauté professionnelle, tels que les Principes pour la Banque Responsable ou les Principes pour l'Investissement Responsable.

Nous veillons à la bonne insertion de notre éthique et de nos engagements en matière de responsabilité économique, sociale, civique et environnementale dans nos processus opérationnels. Cette volonté est prise en compte dans notre organisation et dans les textes régissant l'activité de l'entreprise.

Nous innovons pour être un leader en matière de finance durable.

Nous nous mobilisons pour des causes, en faisant converger offre commerciale, partenariats avec différents acteurs de la société, actions d'employeur, politiques d'achat, projets solidaires, mécénat, volontariat et intrapreneuriat.

Nous développons des outils destinés à mesurer notre impact environnemental et social, et privilégions l'action concrète impliquant l'ensemble de nos collaborateurs de terrain.

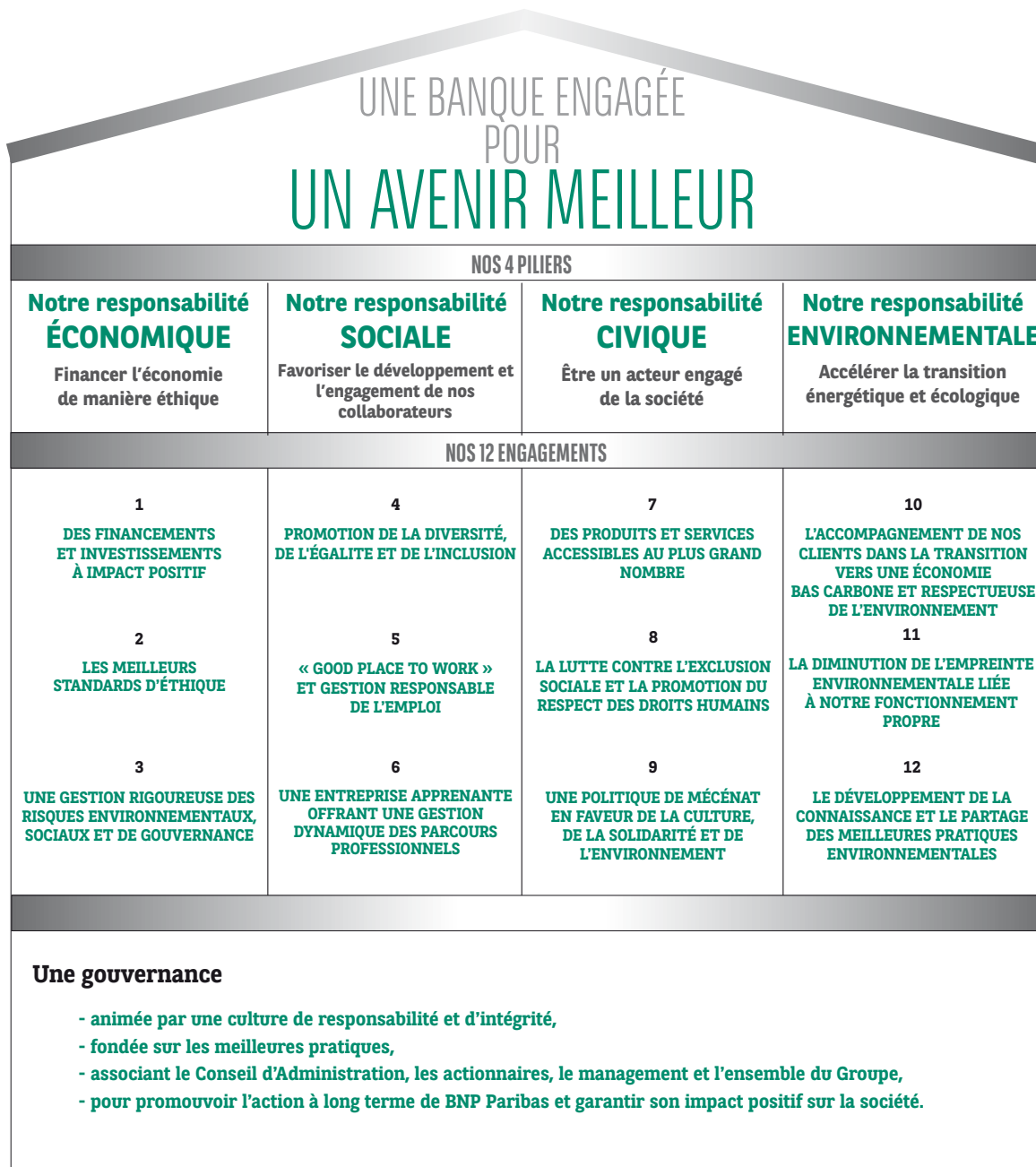
**BNP Paribas la Banque d'un monde qui change. »**

<sup>(1)</sup> Texte synthétisant les documents Mission et vision (2015), Code de conduite (2016) et Manifeste de l'engagement (2018), dont l'élaboration a impliqué plusieurs centaines de collaborateurs.

## NOTRE STRATÉGIE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

En ligne avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, la politique de responsabilité sociale et environnementale de BNP Paribas est structurée autour de 4 piliers et de 12 engagements qui reflètent ses enjeux de RSE, ainsi que les réalisations concrètes de la Banque. Cette stratégie, qui s'inscrit dans un processus d'amélioration continue, a pour objectif de participer à la construction d'un monde plus durable tout en

assurant la stabilité et la performance du Groupe. L'ensemble des métiers, réseaux, filiales et pays déploient cette politique tout en intégrant leurs spécificités. Depuis 2021, une gouvernance spécifique a par ailleurs été mise en place afin de renforcer les actions en matière de finance durable (voir *La RSE, portée au plus haut niveau de l'organisation*, partie 7.1).



## LE TABLEAU DE BORD DE PILOTAGE DE LA POLITIQUE RSE

BNP Paribas a mis en place un tableau de bord composé de 9 indicateurs RSE afin de piloter sa stratégie dans ce domaine. Le suivi de ce tableau de bord RSE est réalisé sur une base annuelle par le Comité Exécutif et le Conseil d'administration du Groupe. L'atteinte de ces 9 indicateurs est intégrée dans le calcul du plan de fidélisation à 3 ans de plus de 7 000 collaborateurs clés du Groupe, où ils pèsent pour 20 % dans les conditions d'attribution (voir *Une politique de rémunération socialement responsable, équitable et compétitive*, Engagement 5). À fin 2021, 8 des 9 indicateurs sont en ligne avec l'objectif.

Pilier	Engagement	Indicateur	Base 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Objectif 2021
Notre responsabilité économique	1. Des financements et investissements à impact positif	Montant des financements aux entreprises en faveur de la transition énergétique et des secteurs considérés comme contribuant directement aux ODD <sup>(1)</sup>	168 Md€	180 Md€	188 Md€	244 Md€	Augmenter de 10 Md€/an en moyenne sur la période 2019-2021
	2. Les meilleurs standards d'éthique	Taux de collaborateurs ayant suivi une formation sur un sujet d'éthique et de conduct	96,2 %	95,4 %	97 %	98,7 %	Maintenir plus de 95 % en 2021
Notre responsabilité sociale	4. Promotion de la diversité, de l'égalité et de l'inclusion	Taux de femmes au sein de la population SMP (Senior Management Position)	28 %	29 %	31 %	32 %	Taux supérieur à 31 % en 2021
	5. « Good place to work » et gestion responsable de l'emploi	Taux d'entités de plus de 1 000 salariés ayant pris un engagement en faveur du handicap	91 %	94 %	100 %	100 %	100 % en 2021
	6. Une entreprise apprenante offrant une gestion dynamique des parcours professionnels	Taux de collaborateurs ayant suivi au moins 2 formations dans l'année	91,8 %	94,8 %	90,2 %	98,3 %	Maintenir plus de 90 % en 2021
Notre responsabilité civique	8. La lutte contre l'exclusion sociale et la promotion du respect des droits humains	Nombre d'heures de mécénat de compétences réalisées par nos collaborateurs	305 k heures	> 450 k heures	> 510 k heures	> 509 k heures	1 million d'heures en 2021
	8. La lutte contre l'exclusion sociale et la promotion du respect des droits humains	Soutien (financements et investissements pour compte propre et de tiers) aux associations et entreprises de l'économie sociale et solidaire <sup>(2)</sup>	5,6 Md€	6,2 Md€	6,3 Md€	6,8 Md€	6,3 Md€ en 2021
Notre responsabilité environnementale	10. L'accompagnement de nos clients dans la transition vers une économie bas carbone et respectueuse de l'environnement	Montant des financements consacrés aux énergies renouvelables <sup>(3)</sup>	15,4 Md€	15,9 Md€ <sup>(4)</sup>	17,8 Md€	18,6 Md€	18 Md€ en 2021
	11. La diminution de l'empreinte environnementale liée à notre fonctionnement propre	Bilan d'émission de gaz à effet de serre en teq CO <sub>2</sub> /ETP <sup>(5)</sup> (kWh bâtiments et déplacements professionnels)	2,45 teq CO <sub>2</sub> /ETP	2,32 teq CO <sub>2</sub> /ETP	1,80 teq CO <sub>2</sub> /ETP	1,50 teq CO <sub>2</sub> /ETP	2,31 teq CO <sub>2</sub> /ETP en 2021

(1) Indicateur intégrant des prêts et émissions obligataires liés aux entreprises de secteurs considérés comme contribuant directement aux ODD, ainsi que des solutions d'investissement contribuant à l'atteinte des ODD.

(2) Recensement des crédits aux associations, des investissements pour compte de tiers dans les fonds d'épargne solidaire gérés par BNP Paribas Asset Management, et du soutien du Groupe à l'entrepreneuriat social. Ce montant comprend l'intégralité des encours des fonds d'épargne solidaire, qui s'élevaient à 3 Md€ à fin 2021.

(3) Recensement, dans tous les pays où intervient le Groupe, des autorisations totales de crédit envers le secteur des énergies renouvelables, au 31/12/2021.

(4) 14 milliards d'euros selon la méthodologie plus sélective appliquée à compter de 2019.

(5) Tonnes équivalentes de CO<sub>2</sub> par Équivalent temps plein.



Dans le cadre du lancement de son Plan Stratégique 2022-2025, BNP Paribas a défini de nouveaux indicateurs de pilotage RSE, avec des engagements à horizon 2025.

Pilier	N°	Indicateur	Objectif 2025
Notre responsabilité économique	1	Montant des crédits durables <sup>(1)</sup>	150 milliards d'euros
	2	Montant des obligations durables <sup>(2)</sup>	200 milliards d'euros
	3	Montant des investissements durables <sup>(3)</sup> (actifs sous gestion des fonds article 8 & 9 selon SFDR) <sup>(4)</sup>	300 milliards d'euros
Notre responsabilité sociale	4	Taux de femmes au sein de la population SMP (Senior Management Position)	40 %
	5	Nombre d'heures solidaires réalisées par les collaborateurs (#1MillionHours2Help)	1 million d'heures (sur 2 ans glissants)
	6	Taux de collaborateurs ayant suivi au moins quatre formations dans l'année	90 %
Notre responsabilité civique	7	Nombre de bénéficiaires de produits et services favorisant l'inclusion financière <sup>(5)</sup>	6 millions de bénéficiaires
	8	Montant du soutien de l'accompagnement de nos clients dans la transition vers une économie bas-carbone <sup>(6)</sup>	200 milliards d'euros
Notre responsabilité environnementale	9	Montant du financement aux entreprises contribuant à protéger la biodiversité terrestre et marine <sup>(7)</sup>	4 milliards d'euros
	10	Bilan d'émission de gaz à effet de serre en teq CO <sub>2</sub> / ETP (kWh bâtiments et déplacements professionnels)	1,85 teq CO <sub>2</sub> / ETP

(1) Montant cumulé des crédits durables 2022-2025 liés à des sujets environnementaux et sociaux, originés par BNP Paribas et accordés à ses clients.

(2) Montant cumulé de tous les types d'obligations durables 2022-2025 (montant total divisé par le nombre de teneurs de livre).

(3) Fonds ouverts de BNP Paribas Asset Management distribués en Europe ; à noter que cet indicateur sera adapté avec d'autres actifs sous gestion « durables » (en prenant en compte les principes ESG).

(4) Sustainable Finance Disclosure Regulation (règlement européen relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

(5) Nombre de comptes Nickel ouverts et nombre de bénéficiaires de microcrédits distribués par les institutions de microfinance financées par le Groupe (au prorata du financement).

(6) Crédits verts, obligations vertes et financements aux technologies bas carbone, telles que les énergies renouvelables, l'hydrogène vert, etc.

(7) Crédits et obligations contribuant à protéger la biodiversité terrestre et marine.

## LES POSITIONS PUBLIQUES DE BNP PARIBAS

La démarche RSE de BNP Paribas est encadrée par des prises de position publiques thématiques et sectorielles. Présent dans 65 pays, le Groupe agit ainsi dans le respect de nombreux engagements, groupes de travail ou plateformes.

### Principes universels

Depuis de nombreuses années, les actions de BNP Paribas suivent le cadre :

- Du Pacte Mondial des Nations Unies (niveau Advanced) ;
- Des Women's Empowerment Principles des Nations Unies.

### Engagements RSE de l'industrie financière

Le Groupe participe activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de solutions durables, tant sur le plan social qu'environnemental, dans le cadre des :

- Principes de l'Équateur ;
- Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), à la fois pour BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Real Estate Investment Management, BNP Paribas Cardif, BNP Paribas Securities Services et BNP Paribas Capital Partners ;
- Principes pour une Banque Responsable (PRB).

## Engagements spécifiques à l'environnement

Parmi les engagements environnementaux de BNP Paribas :

### Net-Zero Banking Alliance

Poursuivant ses engagements de lutte contre le réchauffement climatique, BNP Paribas a adhéré dès son lancement, le 21 avril 2021, à la Net-Zero Banking Alliance (NZBA), avec 42 autres membres fondateurs. Fin 2021, l'alliance rassemble plus de 100 banques issues de 40 pays, qui s'engagent à financer une économie neutre en carbone d'ici 2050 (voir *Des financements et investissements à impact positif*, Engagement 1). Dans ce cadre, BNP Paribas détermine actuellement des objectifs sectoriels intermédiaires, qui seront présentés dans un rapport d'alignement au premier semestre 2022.

### Net-Zero Asset Owner Alliance et Net-Zero Asset Managers Initiative

D'autres initiatives Net Zéro sont regroupées au sein de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ). La Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA) signée par BNP Paribas Cardif en septembre 2021 et la Net-Zero Asset Managers initiative (NZAMI) signée par BNP Paribas Asset Management en novembre 2021 en sont des exemples. Les deux entités s'engagent ainsi à soutenir l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050. La NZAOA compte 66 signataires qui représentent un total de 10 000 milliards de dollars. La NZAMI compte 220 signataires qui représentent un total de 57 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion.

- l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) ;
- la Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO) ;
- la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) ;
- l'initiative Act4nature ;
- les engagements de l'Afep relatifs à l'économie circulaire ;
- le Business climate pledge du Medef ;
- la Charte pour l'engagement et la contribution des femmes en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique du Women's Forum ;
- le Collective Commitment to Climate Action des Principles for Responsible Banking de l'ONU ;
- et les Poseidon Principles.

### Engagements favorisant une société plus inclusive

BNP Paribas s'associe également à des initiatives phares regroupant des acteurs publics et privés internationaux :

- le Collectif d'entreprises pour une économie plus inclusive en France ;
- le Business for Inclusive Growth (B4IG).

### Engagements volontaires définis par BNP Paribas

BNP Paribas s'engage depuis plusieurs années à aller plus loin en se fixant des obligations additionnelles dans plusieurs secteurs sensibles, à travers :

- des Engagements pour l'Environnement, définissant la stratégie du Groupe sur ces enjeux ;
- des politiques de financement et d'investissement dans les domaines de l'agriculture, de l'huile de palme, de la défense, de l'énergie nucléaire, de la pâte à papier, de l'énergie produite à partir du charbon, de l'extraction minière et des hydrocarbures non conventionnels<sup>(1)</sup> ;
- une liste d'exclusion de certains biens et activités comme le tabac, les filets dérivants, la production de fibres d'amiante, les produits contenant des PCB<sup>(2)</sup> ou le commerce de toute espèce régulée par la convention CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) sans l'autorisation nécessaire ;
- des listes de surveillance et de restriction d'activité regroupant des entreprises ne respectant pas les exigences du Groupe en matière de RSE ;
- une Déclaration de BNP Paribas relative aux droits humains ;
- une Politique de lutte contre la corruption ;
- une Charte pour une représentation responsable auprès des autorités publiques ;
- une Charte Achats Responsables de BNP Paribas ;
- une Charte des Relations Commerciales Responsables de BNP Paribas ;

- une position « BNP Paribas et la protection de l'Océan » ;
- une position « BNP Paribas et la préservation de la biodiversité » ;
- une stratégie de sortie totale de la chaîne de valeur du charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde ;
- un Code de conduite fiscale, destiné à informer ses parties prenantes sur les pratiques du Groupe en matière de fiscalité, dont les principes se traduisent, à travers le monde, par le versement d'une forte contribution aux finances publiques des différents pays dans lesquels opère la Banque.

### Groupes de réflexion

Plusieurs membres de la Direction de BNP Paribas ainsi que des experts du Groupe jouent un rôle actif dans des coalitions stratégiques de places actives sur les sujets de RSE, par exemple :

- Jean-Laurent Bonnafé, Administrateur Directeur Général du Groupe BNP Paribas, est Président du think tank Entreprises pour l'Environnement (EpE qui regroupe plus de 50 entreprises) ;
- Jean-Laurent Bonnafé, Administrateur Directeur Général du Groupe BNP Paribas, siège au Leadership Council de l'UNEP FI ;
- Laurence Pessez, Directrice RSE du Groupe BNP Paribas, siège au Banking Board des Principles for Responsible Banking de l'UNEP FI (PRB) ;
- Laurence Pessez est également Vice-Présidente du think tank européen l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDRI).

#### Task force on Nature-related Financial (TNFD)

Deux experts de BNP Paribas, Sébastien Soleille, Responsable transition énergétique et environnement, et Robert-Alexandre Poujade, analyste ESG en charge de la thématique biodiversité chez BNP Paribas Asset Management, représentent désormais le Groupe au sein de cette « task force ». Lancée en juin 2021, la TNFD a pour objectif de définir un cadre méthodologique commun destiné à mieux évaluer les dépendances, les impacts et les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et le secteur financier.

#### Financial Services Taskforce (FSTF)

Lancée sous l'impulsion du Prince de Galles, dans le but d'aider à accélérer la transition du monde vers un avenir durable, la FSTF intègre les dirigeants d'une douzaine de banques internationales parmi lesquels Jean-Laurent Bonnafé, Administrateur Directeur Général de BNP Paribas (voir *Des financements et investissements à impact positif*, Engagement 1).

(1) Ces politiques sont disponibles en ligne : <https://group.bnpparibas/decouvrez-le-groupe/au-service-de-nos-clients-et-de-la-societe/accompagnement-des-transitions/politiques-de-financement-et-dinvestissement>

(2) PCB : polychlorobiphényles.

## DES PROGRÈS RECONNUS PAR LES AGENCES DE NOTATION EXTRA-FINANCIÈRE

Le tableau ci-dessous présente les dernières évaluations des principales agences de notation extra-financière et l'intégration du titre BNP Paribas aux indices extra-financiers qui y sont liés.

En 2021, le Groupe a maintenu ou amélioré sa performance dans la quasi-totalité des notations, s'illustrant par des scores généraux largement supérieurs à la moyenne bancaire.

Agence (Notation)	Note (année de la dernière notation)	Note (année précédente)	Intégration dans les indices liés
CDP	A- (2021)	A- (2020)	-
FTSE Russell	4,4/5 (2021)	4,9/5 (2020)	FTSE4Good Global Index Series
ISS (ESG Corporate Rating)	C+ (2021)	C+ (2020)	Prime (statut « best-in-class »)
MSCI (ESG Rating)	AA (2021)	AA (2020)	-
SAM (Corporate Sustainability Assessment)	82/100 (2021)	81/100 (2020)	DJSI World – DJSI Europe
Sustainalytics (ESG Risk Rating)	Medium risk – 25.6/100 <sup>(1)</sup> (Nov. 2021)	Medium risk – 25.7/100 (Nov. 2020)	STOXX Global ESG Leaders
Moody's ESG Solutions <sup>(2)</sup> (ESG Profile)	71/100 (2021) 1 <sup>re</sup> banque européenne du classement Notation sollicitée : A1+	71/100 (2020)	Euronext-Vigeo Eiris : World 120, Eurozone 120, Europe 120 et France 20

(1) 0 étant la meilleure note attribuable.

(2) Nouvelle appellation de V.E (Vigeo Eiris).

BNP Paribas a également obtenu la note de 72/100 à l'évaluation extra-financière d'EcoVadis, agence spécialisée dans la notation des entreprises en tant que fournisseurs de produits et de services. Ce résultat permet au Groupe de rester positionné dans le **top 4 % des fournisseurs les plus responsables au monde**, sur l'ensemble des entreprises évaluées par EcoVadis.

Le Groupe est aussi présent dans des indices extra-financiers centrés sur la performance sociale, reflétant notamment son engagement en matière d'égalité homme-femme, de diversité et d'inclusion (voir *Promotion de la diversité, de l'égalité et de l'inclusion*, Engagement 4).

Par ailleurs, en 2021, la banque marocaine de BNP Paribas, la BMCI, reste présente dans le classement « **100 Best Emerging Market Performers Ranking** » de Moody's ESG Solutions, en se positionnant à la 2<sup>e</sup> place du secteur bancaire et à la 5<sup>e</sup> place tous secteurs confondus.

Enfin, d'autres organismes et magazines spécialisés ont souligné la progression des performances du Groupe qui :

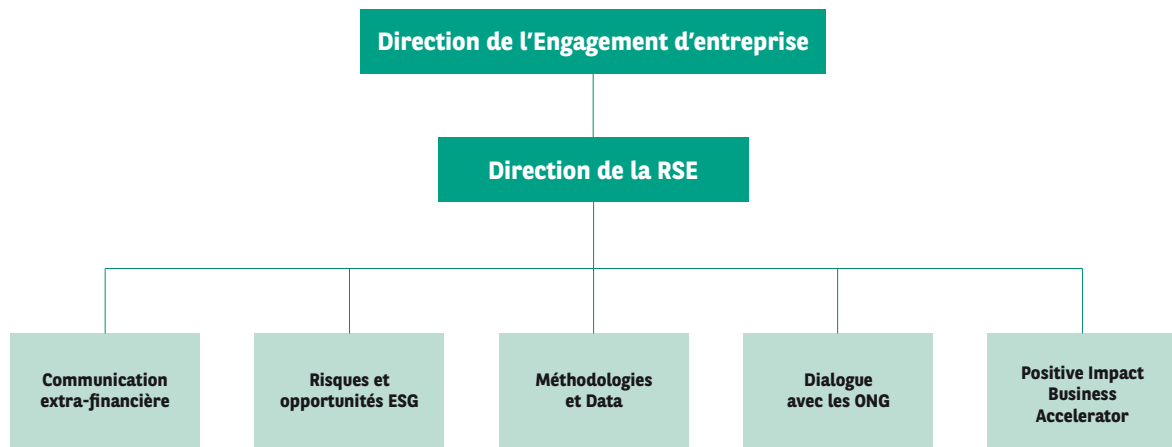
- a été désigné en 2021 « **Meilleure banque au monde pour la finance durable** » et « **Meilleure banque au monde pour les données et la technologie ESG** » par *Euromoney*, publication de référence en matière de finance internationale ;
- a obtenu le prix de « **Banque d'investissement de l'année** » dans la catégorie *Sustainable SSA Financing*, décerné par le magazine de référence *The Banker* au cours des Investment Banking Awards 2021 ;
- se positionne comme la 1<sup>re</sup> banque française et 7<sup>e</sup> banque mondiale dans le classement 2022 des « **100 entreprises les plus durables** » du magazine canadien *Corporate Knights*<sup>(1)</sup>, en figurant à la 76<sup>e</sup> place.

(1) *Corporate Knights* est un magazine professionnel de référence canadien, ainsi qu'une société de recherche et de conseil en investissement indépendante.

## LA RSE, PORTÉE AU PLUS HAUT NIVEAU DE L'ORGANISATION

D'année en année, BNP Paribas progresse dans la mise en œuvre de sa politique RSE, et ce, grâce à l'implication quotidienne de ses 189 765 collaborateurs fin 2021, avec de multiples initiatives RSE à tous les niveaux de l'organisation.

Le pilotage des engagements RSE de la Banque est assuré par une Direction dédiée, rattachée à la Direction de l'Engagement d'entreprise, représentée au Comité Exécutif du Groupe. Ses missions et responsabilités sont clairement définies par une directive de la Direction Générale. Au siège, l'équipe RSE est structurée de la façon suivante :



Cette équipe RSE s'appuie sur un réseau créé en 2012, qui œuvre dans les pôles, métiers, réseaux, fonctions et filiales afin de faciliter le déploiement de la politique RSE dans l'ensemble du Groupe. Au total, plus de 220 personnes consacrent la totalité ou la majorité de leur temps à prendre en charge les sujets RSE au sein de BNP Paribas. Elles peuvent en outre faire appel à l'expertise de plus de 440 contributeurs sur des thématiques spécifiques, telles que les impacts environnementaux directs, la microfinance ou encore les politiques de financement et d'investissement.

Plus globalement, le Comité Exécutif du Groupe statue régulièrement sur des thématiques RSE et une présentation de la stratégie est faite au minimum une fois par an au Conseil d'administration. Enfin, dans chaque entité, un membre du Comité Exécutif a la responsabilité de la RSE pour sa structure afin de garantir l'intégration de ces enjeux dans la stratégie.

## UNE DÉMARCHÉ DE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Le dialogue avec les parties prenantes est au cœur de la démarche de responsabilité sociale et environnementale de BNP Paribas. Ce dialogue présente un triple enjeu : anticiper les évolutions des métiers et améliorer les produits et services, optimiser la gestion des risques, et trouver des solutions innovantes à impact positif sur la société.

- Les démarches de dialogue avec les **collaborateurs** ou les **représentants du personnel** sont décrites dans le pilier social de ce document (voir *L'écoute des collaborateurs* et *Un dialogue social de qualité*, Engagement 5). Les collaborateurs peuvent avoir recours au **système d'alerte éthique** de l'entreprise (voir *Le droit d'alerte éthique*, Engagement 2).
- Les **clients particuliers et professionnels** de toutes les entités de banque de détail de BNP Paribas ont accès à un processus de **traitement des réclamations**. De nombreuses entités offrent à leurs clients le recours à un médiateur indépendant.
- Dans le cadre de ses activités de gestion d'actifs, **BNP Paribas Asset Management** dialogue sur les enjeux ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) avec les **entreprises dans lesquelles l'entité investit**, afin de préserver, voire d'améliorer, la valeur à moyen et long termes des investissements réalisés pour le compte de ses clients. En 2021, les échanges se sont portés sur la transition énergétique, la biodiversité, l'égalité, les droits humains et la gouvernance des entreprises. BNP Paribas Asset Management soutient les engagements ESG de ces entreprises à travers sa politique de droit de vote (voir *L'intégration de critères ESG dans les actifs sous gestion*, Engagement 3).

### Une gouvernance renforcée en matière de Finance durable

En 2021, le dispositif de gouvernance ESG du Groupe a été élargi à l'ensemble des dimensions de l'entreprise et sa structuration accentuée.

Un **Comité stratégique de la Finance durable**, présidé par l'Administrateur Directeur Général, a ainsi été mis en place en novembre 2021. Ce Comité bimestriel, auquel participent les membres de la Direction Générale, la Direction de l'Engagement d'entreprise et les responsables des métiers et fonctions impliquées, valide la stratégie globale en matière de Finance durable, décide des engagements globaux pris par le Groupe et des grands axes des politiques commerciales de Finance durable, puis suit leur mise en œuvre opérationnelle.

Parallèlement, un **Comité d'infrastructure de la Finance durable** a également été créé en 2021 afin d'industrialiser les processus, data et reportings ESG. Sa mission est de répondre aux besoins croissants des clients, des régulateurs et des investisseurs. Il regroupe, autour du Directeur Général adjoint, les contributeurs clés issus de différents métiers et fonctions.

Enfin, un **Comité ESG Regulatory** de niveau Direction Générale a été mis en place afin d'apprécier les conséquences opérationnelles des principales nouvelles réglementations.

- BNP Paribas échange régulièrement avec ses principaux **fournisseurs**, notamment par le biais de *business reviews*, d'événements annuels « Partners for Strategic Sourcing » dédiés aux fournisseurs clés du Groupe, ou d'enquêtes de satisfaction (baromètre Pacte PME). Le Groupe leur offre également une voie de recours en cas de difficulté. En France, un **médiateur interne**, désigné conformément aux engagements de la Charte Achats Responsables de BNP Paribas et indépendant de la fonction Group Strategic Sourcing, peut être saisi par tout fournisseur en cas de différend en vue d'une résolution (ses coordonnées sont en ligne sur le site : [www.group.bnpparibas](http://www.group.bnpparibas)). Une saisine a été enregistrée en 2021 contre sept en 2020.
  - BNP Paribas présente plusieurs fois par an sa stratégie RSE aux investisseurs et en informe régulièrement les analystes extra-financiers. Près de **100 investisseurs différents**, basés en Europe et en Amérique du Nord, ont été rencontrés au moins une fois en 2021 sur des sujets ESG.
  - Le Groupe a défini une politique et un processus de gestion des relations avec les **ONG de plaidoyer**, afin d'assurer un dialogue constructif, coordonné et fructueux avec elles. En 2021, **119 échanges différents** avec ces ONG ont été menés à travers le monde.
  - Vis-à-vis des **organismes de régulation, des gouvernements et des parlementaires**, BNP Paribas a adopté en novembre 2012 la « Charte pour une représentation responsable auprès des autorités publiques ». En 2017, la Banque s'est inscrite sur le répertoire numérique des représentants d'intérêts, géré par la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP). Par ailleurs, le Groupe continue de suivre les principes de la Déclaration commune sur la transparence du lobbying de Transparency International France, signée en février 2014, et sa version révisée de mai 2019, qui prend en compte les dispositions de la loi Sapin 2 sur la représentation d'intérêts. Le site dédié des Affaires Publiques France détaille ses pratiques en matière de représentation responsable<sup>(1)</sup>. **Les principales positions publiques du Groupe sur la réglementation bancaire et financière** sont également disponibles sur le site internet du Groupe<sup>(2)</sup>.
- La cartographie des parties prenantes** et les initiatives de dialogue de BNP Paribas avec chacune d'entre elles sont détaillées dans le document « **Écoute et prise en compte des attentes des parties prenantes par BNP Paribas** », disponible sur le site institutionnel<sup>(3)</sup>. Une **matrice de matérialité** présentant les enjeux les plus importants pour les parties prenantes internes et externes du Groupe est également disponible (voir *Déclaration de performance extra-financière*, partie 7.7).

(1) <http://economieetentreprises.bnpparibas/fr/>

(2) <https://group.bnpparibas/principales-positions-publiques-reglementation-bancaire-financiere>

(3) <https://group.bnpparibas/decouvrez-le-groupe/qui-sommes-nous/gouvernance>

## 7.2 Notre responsabilité économique : financer l'économie de manière éthique

BNP Paribas a pour mission première de répondre aux besoins de ses clients, notamment en finançant de manière éthique les projets des particuliers et des entreprises, moteurs du développement économique et de la création d'emplois. Positionné parmi les leaders des services financiers dans les 65 pays où il est implanté, le Groupe peut avoir une influence directe sur les économies de par sa capacité de financement et la manière dont il exerce ses activités. C'est pourquoi, conscient de sa responsabilité économique, BNP Paribas intervient conformément à ses trois engagements :

- **Engagement 1** : des financements et investissements à impact positif ;
- **Engagement 2** : les meilleurs standards d'éthique ;
- **Engagement 3** : une gestion rigoureuse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

En 2021, dans le contexte de crise sanitaire, BNP Paribas a continué à jouer un rôle crucial pour accompagner les clients et en particulier les entreprises dans cette crise et leur permettre de traverser au mieux cette période. Ainsi, au-delà des actions spécifiquement liées à la crise sanitaire comme l'octroi de crédits garantis par l'État (PGE), la Banque a continué à financer une économie plus durable et plus inclusive, plus particulièrement à travers le développement de produits de financement intégrant des critères liés à la performance extra-financière :

- BNP Paribas est le 4<sup>e</sup> acteur mondial sur le marché des *Sustainability-Linked Loans* (SLL) avec 23,4 milliards d'euros en 2021, soit 2,5 fois plus que les 9,4 milliards d'euros de 2020 ;
- le soutien de la Banque aux entreprises à impact dont les entreprises sociales (financements, investissements pour compte propre et pour compte de tiers) dans le monde a dépassé les 2,3 milliards d'euros. Parmi les réalisations phares dans ce domaine figurent la signature et le lancement du 11<sup>e</sup> contrat à impact accompagné par BNP Paribas, un projet de 6 millions d'euros pour la réinsertion de prévenus souffrant de troubles psychiatriques sévères, par Médecins du Monde ;
- le Groupe a signé son premier Contrat à Impact de Développement (*Development Impact Bond*, DIB) en tant qu'investisseur unique du premier contrat de ce type porté par le gouvernement français. Ce programme ambitieux d'un montant total de 3 millions d'euros, opéré par un consortium d'ONG mené par CARE France sur les trois prochaines années, va lutter contre la précarité menstruelle en

Ethiopie, réduire les inégalités de genre, lutter contre la déscolarisation des jeunes filles et contre l'absentéisme au travail, et améliorer l'autonomisation des femmes.

Grâce à la solidité de son modèle d'affaires, le développement de ses parts de marché et les actions d'accompagnement de ses clients, BNP Paribas a pu accroître sa valeur ajoutée et ainsi la redistribuer dans l'économie que ce soit à travers le paiement des impôts ou celui de sa masse salariale. La banque a donc joué un rôle positif sur l'économie non seulement dans son rôle de financement mais également en tant que grande entreprise insérée dans son tissu social.

Le Groupe a également développé des outils de gestion des risques extra-financiers à travers :

- le déploiement d'un outil d'analyse des profils ESG des entreprises (*ESG Assessment*) qui sera utilisé systématiquement dans le processus d'octroi de crédits et élargi à tous les clients ;
- la mise en place des premiers exercices de stress tests climatiques (voir *La résilience de la stratégie du Groupe à différents scénarios climatiques*, Engagement 3).

Outre son rôle de financeur de l'économie, la solidité financière de BNP Paribas est mise au service de la transition pour contribuer à une économie responsable et durable. BNP Paribas s'est notamment engagé à financer une économie net zéro émission d'ici 2050. Le Groupe aligne progressivement les différents secteurs de son portefeuille de crédit sur les objectifs de l'Accord de Paris et a pris des engagements parmi les plus avancés du secteur bancaire pour exclure les financements aux activités les plus polluantes (charbon, spécialistes des hydrocarbures non conventionnels, etc.).

Ainsi, BNP Paribas a participé à des coalitions de banques (Net Zero Banking Alliance et Financial Services Task Force), permettant d'accélérer la transition énergétique en définissant des objectifs collectifs ambitieux, tels que financer une économie net-zéro carbone d'ici 2050, ainsi que des méthodes communes d'alignement des portefeuilles de crédit. BNP Paribas Cardif et BNP Paribas Asset Management ont participé à des coalitions équivalentes pour leur métier, respectivement la Net Zero Asset Owner Alliance et la Net Zero Asset Managers initiative.

### ENGAGEMENT 1 : DES FINANCEMENTS ET INVESTISSEMENTS À IMPACT POSITIF

#### SOUTENIR LES ENTREPRISES ET CONTINUER À LES ACCOMPAGNER PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Depuis plusieurs années, BNP Paribas a développé une organisation et dispose d'expertises solides pour contribuer au développement des entreprises, notamment des PME, que la Banque accompagne dans ses marchés domestiques et à l'international.

Depuis deux ans, le réseau des banques de détail s'est particulièrement mobilisé pour conseiller les PME et les aider à mieux traverser la période difficile de la pandémie de la Covid-19. Au-delà de la mise en place d'un suivi plus régulier et de l'usage massif des outils digitaux pour permettre à ses clients de rester informés tout en limitant les déplacements, plusieurs mesures majeures permettent d'accompagner les entreprises : l'accélération du traitement des demandes de financement, l'aménagement de solutions de trésorerie, etc. Au 31 décembre 2021,

Le montant total de prêts garantis par l'État accordés par le Groupe en France s'élève à 13,8 milliards d'euros, pour un montant de garanties correspondantes de 12 milliards d'euros.

## ACCOMPAGNER LA TRANSITION EN PROPOSANT UNE LARGE GAMME DE PRODUITS DURABLES

La stratégie RSE du Groupe est structurée de longue date pour contribuer à l'atteinte des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Cette stratégie passe par l'accompagnement de tous les clients, particuliers, entreprises et institutionnels, dans leur transition vers une économie bas-carbone, respectueuse des ressources de la planète et permettant l'inclusion des plus fragiles ainsi que le respect des droits humains.

Pour cela, le Groupe a continué d'étendre la gamme de produits et de services permettant d'accompagner voire d'accélérer cette transition :

- les **Sustainability-Linked Loans** (SLL) permettent de moduler le taux du crédit en fonction de l'atteinte d'objectifs environnementaux et/ou sociaux par l'emprunteur. Après s'être prioritairement adressés aux grandes entreprises, les SLL sont maintenant un outil mis à la disposition des entreprises de toute taille (ils sont proposés dans les réseaux des banques commerciales) et de tous les secteurs, y compris des fonds d'investissement, comme par exemple le SLL de 3,2 milliards d'euros en faveur du fond de private equity BPEA en Asie. BNP Paribas, un des leaders de ce secteur, a été classé au 2<sup>e</sup> rang pour la zone Europe, Moyen-Orient, Afrique (EMEA) par Dealogic fin 2021. Au total, le Groupe a directement souscrit 23,4 milliards d'euros de SLL en 2021 ;
- suite aux premières émissions de **Sustainability-Linked Bond** (SLB) à partir de 2019, BNP Paribas a décliné ce produit à la fois pour des clients entreprises et des clients souverains. Par exemple, en 2021 BNP Paribas a été *joint bookrunner* de l'obligation émise par le gouvernement britannique de 10 milliards de livres sterling pour une durée de 12 ans. Cette émission est la plus importante émission obligataire souveraine durable. En 2021, BNP Paribas est le leader mondial du marché des SLB avec un montant total d'obligations durables de 5,4 milliards d'euros ;
- en complément, afin de proposer à ses clients grandes entreprises des solutions de placement à court terme en lien avec les ODD, BNP Paribas a développé depuis 2020 une offre de placement à court terme, les **Sustainable Deposits**, dont les montants ont plus que doublé en un an ;
- en 2021, la gamme de produits durables a continué de s'étendre avec des **cross-currency sustainability-linked swaps** qui permettent de lier le taux de change assuré entre le dollar et l'euro à des indicateurs extra-financiers.

## FÉDÉRER LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES DANS DES COALITIONS AUTOUR D'OBJECTIFS AMBITIEUX ET DU DÉVELOPPEMENT DE MÉTHODOLOGIES COMMUNES

Afin de maximiser l'impact des actions du Groupe pour une transition massive et rapide, il est important qu'un grand nombre de banques s'engagent dans ce mouvement. C'est pour cette raison que BNP Paribas

a fait le choix d'initier ou de jouer un rôle moteur dans des coalitions qui travaillent à la promotion des ODD et à la transition vers une économie bas-carbone.

## Une implication forte dans les travaux des Principes pour la Banque Responsable des Nations Unies

Signataire des « Principes pour la Banque Responsable » (PRB) des Nations Unies depuis son lancement en 2019, BNP Paribas s'est activement impliqué dans le déploiement de cette initiative majeure de la Finance durable. La présence de la Directrice RSE du Groupe, élue au Banking Board des PRB, la participation de nombreux experts de BNP Paribas aux groupes de travail mis en chantier par l'initiative (inclusion financière, économie circulaire, biodiversité), ainsi que la publication du premier reporting PRB du Groupe (voir également *Table de concordance GRI, ISO 26000, Pacte Mondial, Objectifs de Développement Durable, PRB et TCFD*, partie 7.8) en attestent. BNP Paribas est par ailleurs l'une des premières banques à avoir signé l'Engagement sur la Santé Financière et l'Inclusion, en décembre 2021.

Fin 2021, les PRB comptaient 272 signataires, provenant de 65 pays et représentant au total plus de 45 % des actifs bancaires mondiaux. L'initiative a publié en 2021 plusieurs guides méthodologiques, ainsi que son premier rapport de mesure des progrès collectifs réalisés par ses signataires en matière de mise en œuvre de ses Principes. La constitution du comité consultatif de la société civile (*Civil Society Advisory Board*) est une étape importante dans la gouvernance des PRB : elle permet un engagement actif et fructueux entre les banques signataires et les douze parties prenantes (ONG, représentants académiques et syndicaux) sélectionnées.

## Les Net Zero Alliances et la Financial Service Task Force, des coalitions pour accélérer l'alignement des flux financiers sur l'objectif de réchauffement climatique de 1,5 °C

Afin de concrétiser l'ambition du secteur bancaire d'aligner ses engagements climatiques sur les objectifs de l'Accord de Paris<sup>(1)</sup> et de poursuivre un objectif de réchauffement limité à 1,5 °C, BNP Paribas a signé les alliances Net Zero promues lors de la COP 26 de Glasgow. BNP Paribas Asset Management a rejoint la **Net Zero Asset Managers initiative** (NZAMI), BNP Paribas Cardif la **Net Zero Asset Owner Alliance** (NZAO) et le Groupe figure parmi les membres fondateurs de la **Net Zero Banking Alliance** (NZBA) lancée par l'ONU Environnement en avril 2021.

Avec près de 100 banques signataires à fin 2021, la NZBA s'impose comme un outil puissant pour renforcer et accélérer les stratégies de décarbonation des banques. (voir *Stratégie* et *Une gestion rigoureuse des risques*, Engagement 3 et *Des produits et services accessibles au plus grand nombre*, Engagement 7).

La NZBA est partenaire de la Financial Services Task Force (FSTF) de la Sustainable Market Initiative, au sein de laquelle BNP Paribas est l'unique représentant de l'Union Européenne. La FSTF a notamment rédigé un guide méthodologique pour la mise en place des stratégies net zéro des banques, qui permet aux banques de mettre en œuvre leur stratégie d'alignement et d'accompagner la transformation des entreprises (voir *Engagements spécifiques à l'environnement*, partie 7.1).

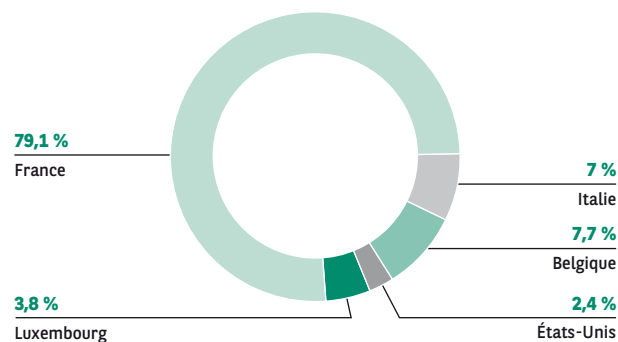
(1) Communiqué de presse « <https://unfccc.int/fr/news/une-nouvelle-alliance-financiere-pour-des-emissions-nettes-zero> » (21/04/21).

### FINANCER L'ENTREPRENEURIAT À IMPACT

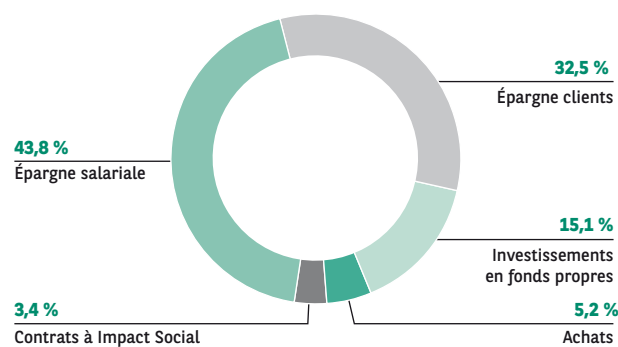
Grâce à leur modèle économique hybride, les entreprises à impact, qu'il s'agisse de start-up (dont par exemple les *Tech for Good*), d'associations, ou de coopératives, ont pour objectif de générer un fort impact positif social et/ou environnemental, tout en recherchant la pérennité économique.

#### Une évolution continue des financements et de l'investissement à impact, ainsi que du nombre d'entreprises à impact accompagnées par le Groupe

##### ➤ FINANCEMENTS AUX ENTREPRISES À IMPACT : 1,8 MILLIARD D'EUROS



##### ➤ INVESTISSEMENTS ET AUTRES SOUTIENS AUX ENTREPRISES À IMPACT (EN PLUS DU FINANCEMENT) : 225 MILLIONS D'EUROS



#### L'engagement du Groupe pour accompagner l'entrepreneuriat à impact atteint 2,35 milliards d'euros

En 2021, le soutien total aux entreprises à impact, dont les Institutions de Microfinance (IMF), (financements, investissements pour compte propre ou pour compte de tiers) s'est élevé à 2,35 milliards d'euros dans le monde contre 2,2 milliards d'euros fin 2020, soit une croissance de 7%. La Banque accompagne plus de 3 150 entreprises à impact (incluant les IMF et certaines start-up), via du financement, des services bancaires ou encore de l'investissement.

Les réseaux des banques commerciales, comptant plus de 235 chargés d'affaires spécialisés dans les marchés domestiques, accompagnent les entrepreneurs à impact via la démarche « Act for Impact ». Cet

accompagnement et l'offre produit associé ont permis de financer des acteurs emblématiques de secteurs tels l'agriculture, l'habitat partagé ou encore la lutte contre le gaspillage alimentaire.

#### Les coalitions favorisant le développement de la finance à impact

Le Groupe s'est régulièrement associé à des initiatives phares regroupant des acteurs publics et privés internationaux pour faire progresser la finance à impact :

- au sein de l'initiative de F4T (*Finance for Tomorrow*), BNP Paribas a piloté la rédaction et la promotion de la Déclaration de Soutien de la Finance à Impact et en est le seul groupe bancaire international signataire ;
- en tant que partenaire de l'Impact Task Force (ITF), la Banque a contribué à la rédaction de son rapport de recommandations à destination des gouvernements du G7, visant à harmoniser leurs démarches d'impact tout en augmentant le volume ainsi que l'efficacité des capitaux privés destinés à avoir un impact social et environnemental.

#### Le développement des Contrats à Impact

Le Contrat à Impact, ou *Impact Bond*, est un outil clé qui permet le financement de projets innovants portés par des associations ou des entreprises à impact. Jusqu'alors construits sur quelques thématiques sociales seulement, ces contrats ont évolué de manière significative en France durant l'année 2021, avec un élargissement des thèmes auxquels le modèle de paiement aux résultats s'applique, comme le développement, l'environnement, ou l'économie circulaire. Cette nouvelle dynamique a été impulsée, via trois appels à manifestation d'intérêt, sur les thèmes de l'économie circulaire (par l'ADEME), l'égalité des chances économiques (par le ministère des Finances) et l'accès à l'emploi (par le ministère du Travail), pour un montant total de plus de 50 millions d'euros. BNP Paribas a remporté 14 mandats de (co)-structuration, confortant ainsi sa position de leader de la structuration des Contrats à Impact en France.

En 2021, BNP Paribas a poursuivi le développement de Contrats à Impact en tant que structureur et investisseur, sur des projets de taille plus importante et pour résoudre de nouveaux enjeux sociétaux :

- le Groupe a signé en octobre son 11<sup>e</sup> Contrat à Impact : « Alternative à l'incarcération pour le logement et le suivi intensif » (AiLSi), porté par Médecins du Monde. Il vise à favoriser le rétablissement sanitaire et social d'environ 200 prévenus atteints de troubles psychiatriques sévères et sans logement. Les 4 ministères payeurs finaux s'engagent dans cette expérimentation d'un montant total de 6 millions d'euros et d'une durée de 5 ans. Elle sera considérée comme un succès si AiLSi permet de réduire le taux de réincarcération des bénéficiaires et si le coût de ce dispositif est inférieur à ceux d'autres processus d'accompagnement. BNP Paribas Asset Management, via le fonds BNP Paribas European Social Impact Bonds, a investi dans ce contrat aux côtés du Fonds Européen d'Investissement (FEI), du Groupe Caisse des Dépôts et de INCO ;
- le Groupe a signé son premier Contrat à Impact de Développement (Development Impact Bond, DIB) en tant qu'investisseur unique du premier contrat de ce type porté par le gouvernement français. Ce programme ambitieux d'un montant total de 3 millions d'euros, opéré par un consortium d'ONG mené par CARE France sur les trois



prochaines années, va lutter contre la précarité menstruelle en Ethiopie, réduire les inégalités de genre, lutter contre la déscolarisation des jeunes filles et contre l'absentéisme au travail, et améliorer l'autonomisation des femmes

### Investissements à impact

En 2021, le Groupe a investi 12 millions d'euros en fonds propres dans trois fonds à impact : le 3<sup>e</sup> fonds de Citizen Capital Partners, qui soutient la croissance des entreprises à impact en France ; Afrigreen de RGreen/Echosys, dont l'objectif est de produire une énergie propre à coût accessible pour les PME en Afrique ; Impact Rebond de Impact Partners, afin de pérenniser les emplois et commerces de proximité dans les quartiers défavorisés ou zones rurales.

Le Groupe a décidé d'allouer un montant de 200 millions d'euros à son enveloppe d'investissement à impact pour compte propre, et de renforcer son équipe d'investissement à impact.

### CONCEVOIR ET PROMOUVOIR DES FONDS D'INVESTISSEMENT DURABLE







BNP Paribas est un acteur majeur de la finance durable à travers ses différentes filiales dans la gestion d'actifs et la distribution.

A fin 2021, BNP Paribas Asset Management gère 220 milliards d'euros d'actifs qui intègrent des critères ESG dans des fonds ouverts distribués en Europe et classés en catégories article 8 ou 9 de la réglementation « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR) entrée en vigueur en mars 2021. Selon cette réglementation, toutes les entités financières qui commercialisent dans l'Union Européenne des produits financiers intégrant des critères ESG doivent classer les produits qu'elles gèrent ou conseillent en trois catégories :

- produits ayant un objectif d'investissement durable (article 9) ;
- produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales (article 8) ;
- produits non durables (article 6).

De plus, BNP Paribas Asset Management propose des solutions reconnues et auditées par des labels indépendants en Europe, qui représentent au 31 décembre 2021 plus de 132 milliards d'euros d'actifs sous gestion, soit près de 25 % du total des actifs gérés.

La filiale a conforté en 2021 une position de leader en France et en Belgique en termes d'actifs sous gestion labellisés. En France, elle compte au total 80 milliards d'encours labellisés et occupe la 2<sup>e</sup> place en actifs sous gestion moyen-long terme. BNP Paribas Asset Management se classe également 1<sup>er</sup> en Belgique en termes d'encours avec 115 milliards d'euros labellisés (dont certains sont également labellisés en France).

	Towards Sustainability	Label ISR	FNG	Finansol	LuxFlag	Greenfin	Total
							
Diversifié	30	4		4			37
Actions	49	46	6	1	1		73
Obligations	26	12	4	2		2	29
Monétaire	1	3					3
Fonds immobiliers	3	1					3
<b>ACTIFS TOTAUX LABELLISÉS (en milliers d'euros)</b>	<b>114 972</b>	<b>79 825</b>	<b>10 434</b>	<b>2 317</b>	<b>343</b>	<b>1 130</b>	<b>132 455</b>

BNP Paribas Real Estate Investment Management (REIM) a lancé le premier fonds immobilier européen qui a pour objectif d'être en ligne avec l'Accord de Paris. Ce fonds « European Impact Property Fund » (EIPF) dispose de 300 millions d'euros d'engagements en capital de la part d'investisseurs institutionnels. Il vise à réduire de 40 % en 10 ans les émissions de gaz à effet de serre liées à ses investissements.

### LE CONSEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

#### L'aide à l'entrepreneuriat féminin

Le rôle des femmes dans le développement économique et social est clé. C'est pour cela que BNP Paribas a fait depuis plusieurs années du soutien à l'entrepreneuriat féminin un enjeu majeur. En France, en témoigne ConnectHer : ce programme permet aux entrepreneures d'accéder à un réseau de référents spécialisés. Il comprend également une enveloppe de financement de 3,3 milliards d'euros de crédits en 2021, ainsi que des outils d'accompagnement.

En 2022, BNP Paribas va renforcer son expertise et son réseau dédié à l'entrepreneuriat féminin. La Banque vient d'adhérer à l'association Financial alliance For Women (FaFW), présente dans plus de 135 pays. Elle vise à apporter aux femmes un meilleur accès aux outils financiers pour développer leurs projets. Pour cela, elle met à disposition de nombreux outils d'échange et de formation : outils numériques, tutorat, etc. Le Groupe soutient aussi l'entrepreneuriat féminin dans les pays émergents (voir *Des produits et services accessibles au plus grand nombre*, Engagement 7).

#### Les start-up et les entreprises innovantes

BNP Paribas continue à renforcer son écosystème destiné à favoriser le développement et l'accompagnement des entreprises innovantes. Ce dernier comprend en France :

- 65 pôles (WAI - WeAreInnovation), dont un dédié aux « FinTech », composés de collaborateurs spécialisés. Plus de 3 800 start-up et sociétés innovantes clientes sont accompagnées dans le cadre de ce dispositif ;

■ une activité d'investissement en « venture capital », coordonnée par une équipe spécialisée qui a permis 6 nouveaux investissements dans des fonds régionaux, portant à 38 le nombre total de fonds d'investissement innovation soutenus par le réseau français.

Par ailleurs, les réseaux de la Banque Commerciale ont développé des événements de connexion et des programmes d'open innovation, permettant la collaboration entre start-up et clients PME, ETI et Grands Groupes.

## ENGAGEMENT 2 : LES MEILLEURS STANDARDS D'ÉTHIQUE

Le respect des normes les plus rigoureuses d'éthique est un prérequis pour BNP Paribas. Tous les collaborateurs du Groupe sont tenus de respecter scrupuleusement les lois, règles et règlements en vigueur dans tous les domaines, ainsi que les normes professionnelles qui s'appliquent à leurs activités. En cas de conflit potentiel entre la législation d'un pays et les règles éthiques de BNP Paribas, chacun est tenu de se conformer aux lois locales en vigueur, tout en cherchant les moyens d'appliquer et de respecter les règles éthiques internes.

### LES MEILLEURS STANDARDS D'ÉTHIQUE

#### Le Code de conduite

En mai 2016, BNP Paribas a publié et distribué à l'ensemble de ses collaborateurs son nouveau Code de conduite, complété en 2018 par un volet plus spécifique sur la lutte anticorruption. Il est accessible à tous sur le site internet du Groupe<sup>(1)</sup>.

En 2021, le Code a été enrichi et actualisé sur les thèmes suivants : la lutte contre la corruption, la transition énergétique, le droit de la concurrence et le respect des collègues. Une référence à la raison d'être du Groupe a également été ajoutée. Le Code de conduite mis à jour a été validé par le Conseil d'administration du Groupe le 17 décembre 2021 et a été publié le 1<sup>er</sup> février 2022.

Un nouveau parcours de formation, le « Conduct Journey », obligatoire pour tous les collaborateurs, a été lancé en juillet 2021. Ce parcours, à effectuer par les nouveaux entrants et tous les deux ans par l'ensemble des collaborateurs, regroupe la plupart des formations de sensibilisation obligatoires du Groupe autour du Code de conduite.

#### Le droit d'alerte éthique

BNP Paribas dispose d'un dispositif interne d'alerte éthique (*whistleblowing*), étendu à toutes les entités du Groupe, qui repose sur des canaux de communication dédiés, placés sous la responsabilité de Référents Alerte Éthique, portés à la connaissance des collaborateurs internes et externes sur l'intranet. Transmettre une alerte est un droit pour chaque collaborateur ; la politique d'alerte éthique garantit aux collaborateurs exerçant ce droit une protection contre le risque de représailles pour avoir lancé une alerte de bonne foi. Les signalements envoyés par des tiers dans des canaux d'alerte éthique sont traités conformément aux règles de gestion des alertes du Groupe.

Révisé en 2018 pour répondre aux exigences réglementaires (loi Sapin 2, MiFID II et loi sur le devoir de vigilance) et renforcer le cadre protecteur du lanceur d'alerte, le dispositif fait l'objet d'une amélioration continue en vue de garantir la confidentialité, la gestion des alertes en toute indépendance des lignes de métier, et un traitement homogène.

(1) [https://cdn-group.bnpparibas.com/uploads/file/220131\\_bnpp\\_compliance\\_codeofconduct\\_2022\\_fr.pdf](https://cdn-group.bnpparibas.com/uploads/file/220131_bnpp_compliance_codeofconduct_2022_fr.pdf)

(2) [https://group.bnpparibas.com/uploads/file/resume\\_du\\_dispositif\\_droit\\_alerte\\_de\\_bnp\\_paribas\\_fr\\_dec\\_2021\\_vf.pdf](https://group.bnpparibas.com/uploads/file/resume_du_dispositif_droit_alerte_de_bnp_paribas_fr_dec_2021_vf.pdf) (group.bnpparibas)

(3) [https://cdn-group.bnpparibas.com/uploads/file/summary\\_updated\\_abc\\_policy\\_legal\\_edits\\_002.pdf](https://cdn-group.bnpparibas.com/uploads/file/summary_updated_abc_policy_legal_edits_002.pdf)

Une description<sup>(2)</sup> du dispositif d'alerte éthique mis en place par le Groupe est disponible sur le site institutionnel de BNP Paribas.

Des actions de communication sur le droit d'alerte éthique ont été menées à destination de l'ensemble des collaborateurs en 2019 et 2020, et complétées en 2021 par la présentation du dispositif dans le nouveau parcours de formation « Conduct Journey ».

Un reporting est présenté chaque année au Comité Exécutif du Groupe et au Conseil d'administration, conformément à l'engagement de BNP Paribas en matière de lutte contre la corruption.

Le dispositif sera renforcé en 2022, au regard de la Directive européenne sur la protection des lanceurs d'alerte.

#### La lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

En matière de sécurité financière, le Groupe a continué à faire évoluer son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme (LCB/FT) et le gel des avoirs, à travers d'une part l'actualisation et la mise à jour de plusieurs éléments clés de son cadre normatif et d'autre part de développements organisationnels et informatiques.

Le dispositif de BNP Paribas en matière de prévention et de gestion des actes de corruption a de nouveau été renforcé par la mise à jour<sup>(3)</sup> de la politique globale anticorruption du Groupe en février 2021 et par la mise en place d'une nouvelle gouvernance, afin d'accélérer les plans d'action en cours.

#### La formation

L'offre de formations obligatoires est structurée selon des parcours de formation déployés pluriannuellement.

En 2021, 98 % des collaborateurs du Groupe ont suivi la formation en ligne sur les sanctions internationales et les embargos, et 96,6 % d'entre eux celle sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. 96,5 % ont également effectué la première partie du parcours de formation sur le Code de conduite.

Une sensibilisation au droit de la concurrence se poursuivra en 2022.

Parallèlement, en 2021, un nouveau module intitulé « Personal Data Protection Awareness » a été déployé. 95 % des employés du Groupe ont ainsi pu appréhender plus facilement leurs responsabilités en matière de protection des données.

De plus, afin de promouvoir la protection des données personnelles au sein des équipes externes durant leurs missions pour BNP Paribas et des tierces parties, un module de formation dédié a été créé et lancé en décembre 2021. Ces populations sont ainsi informées des standards et obligations en termes de protection des données personnelles au sein du Groupe.

### La lutte contre l'évasion fiscale

Le respect en tout point des obligations fiscales fait partie des engagements du Groupe en matière de responsabilités économique, sociale, civique et environnementale. La conformité fiscale des opérations destinées à répondre à ses besoins ou à ceux de ses clients constitue

ainsi un objectif majeur de la gouvernance du Groupe qui, à cet effet, a défini des principes et procédures applicables à l'ensemble des opérations auxquelles le Groupe est partie prenante. Ces éléments figurent dans le Code de conduite fiscale de BNP Paribas publié en 2020<sup>(1)</sup>.

Le comportement fiscalement responsable du Groupe se concrétise par la juste contribution qu'il apporte partout dans le monde aux recettes des États ou territoires dans lesquels il intervient.

Le Groupe fait preuve d'une totale transparence en publiant chaque année un tableau présentant, pays par pays, le produit net bancaire, les effectifs et le résultat, ainsi que l'impôt sur les sociétés payé (voir *Informations sur les implantations et les activités*, chapitre 8, partie 6).

### Les principes fiscaux du Groupe

Les décisions prises par BNP Paribas sont guidées par le souci de répondre aux besoins de l'économie réelle, et non par des considérations fiscales.

Les choix d'implantation résultent de la volonté du Groupe de servir au mieux ses clients. En outre, BNP Paribas évite de s'implanter dans des États ou territoires considérés comme non coopératifs par la France, l'Union européenne ou l'OCDE.

Dans toutes les juridictions au sein desquelles il opère, le Groupe veille au respect des règles fiscales prévues par les traités, lois et règlements, ainsi qu'au paiement des impositions de toute nature correspondantes.

La politique de prix de transfert applicable aux opérations transfrontalières intra-Groupe exclut toute recherche d'une quelconque optimisation fiscale : conformément aux recommandations de l'OCDE, elle fait prévaloir le principe dit de pleine concurrence, en vertu duquel les transactions entre entités d'un même groupe sont réalisées à des conditions de marché.

Partout dans le monde, le Groupe cherche à établir et à maintenir avec les administrations fiscales une relation fondée sur la coopération. À ce titre, il porte une attention particulière au respect des exigences de transparence à l'égard des autorités fiscales, et notamment aux obligations relatives aux opérations devant faire l'objet d'une déclaration spécifique à ces autorités (*disclosure rules* résultant de lois nationales ou de directives européennes).

Le Groupe apporte le plus grand soin à la conformité fiscale de ses clients :

- le Groupe s'interdit de participer à la réalisation, au profit de ses clients, d'opérations susceptibles de permettre l'obtention d'un avantage fiscal indu ;
- dans le domaine de la banque privée, le Groupe :
  - exige de ses clients non-résidents une déclaration de conformité à leurs obligations fiscales, venant corroborer les autres données recueillies par les équipes de la Banque ; à défaut, il est mis fin à la relation ;
  - a pour règle de ne pas entrer en relation avec des sociétés enregistrées dans des États ou territoires considérés comme non coopératifs ;
- le Groupe veille à la bonne application de l'ensemble des dispositions régissant le prélèvement d'impôts à la source ainsi qu'au reversement de ces derniers au budget des États ou territoires concernés ;
- le Groupe s'assure également de la qualité et de l'exhaustivité des informations qu'il transmet de manière automatique, ou sur demande, ou spontanément, aux autorités publiques.

### Les prélèvements obligatoires à la charge de BNP Paribas

À l'échelle mondiale, le montant des impôts et taxes dû par le Groupe a atteint 6,3 milliards d'euros en 2021.

En France, le Groupe s'est acquitté d'un montant d'impôts et taxes de 2,8 milliards d'euros au titre du même exercice.

De surcroît, le Groupe joue, à titre gracieux, un rôle essentiel de collecteur d'impôts pour le compte des collectivités publiques, en prélevant à la source les impôts relatifs aussi bien aux opérations réalisées par ses clients qu'aux revenus versés à ces derniers.

L'ensemble de ces éléments figurent dans le Code de conduite fiscale du Groupe BNP Paribas.

### LA PROTECTION DES INTÉRÊTS DES CLIENTS

La **Protection des Intérêts des Clients** (PIC) est une préoccupation majeure de BNP Paribas. C'est pourquoi le Groupe a choisi de placer ce sujet en tête de son Code de conduite et d'en faire un domaine d'expertise spécifique au sein des équipes de la Conformité. La PIC s'articule notamment autour du Code de conduite et de la Politique de Protection des Intérêts des Clients qui couvre également le traitement de leurs réclamations.

### Une politique globale à l'échelle du Groupe

La **Politique PIC définit les règles d'organisation et de conduite applicables** au sein du Groupe en matière de protection des intérêts des clients.

(1) [https://group.bnpparibas/uploads/file/code\\_de\\_conduite\\_fiscale\\_du\\_groupe\\_bnp\\_paribas.pdf](https://group.bnpparibas/uploads/file/code_de_conduite_fiscale_du_groupe_bnp_paribas.pdf)

Ces règles doivent être observées tout au long de la relation avec le client et à tous les stades du cycle de vie des produits et services, afin d'atténuer les risques génériques majeurs suivants :

- **le caractère adapté des produits et services** : risque de vendre un produit ou service ne correspondant pas aux besoins et à la situation des clients ;
- **l'information fournie** : risque qu'une information trompeuse et/ou manquant de clarté soit communiquée aux clients, ne leur permettant pas de prendre une décision en toute connaissance de cause ;
- **les conflits d'intérêts relatifs à la PIC** : risque de ne pas agir au mieux des intérêts du client en privilégiant les intérêts du Groupe, de ses collaborateurs, de ses partenaires ou d'autres clients ;
- **la gestion des réclamations clients** : risque que ces réclamations ne soient pas correctement gérées.

La PIC fait l'objet de formations aux collaborateurs concernés (en particulier Front Office et Management). La vérification de la bonne application du Code de conduite et de la Politique PIC est la responsabilité de l'ensemble des acteurs du contrôle interne : le contrôle permanent, les fonctions de contrôle (Conformité, LEGAL et RISK) et l'Inspection Générale.

Ces engagements sont traduits en pratiques concrètes déployées dans toutes les entités du Groupe en fonction de leurs spécificités :

- **le dialogue avec les associations de consommateurs** et autres parties prenantes est promu, afin de recueillir leur avis sur de nouvelles améliorations en matière de protection de l'intérêt des clients ;
- **les procédures d'approbation de nouveaux produits et services** intègrent de manière complémentaire aux problématiques d'intérêts du client les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), en prenant en compte les évolutions réglementaires au fur et à mesure de leur entrée en application. Les questionnaires de connaissance client vont eux aussi être enrichis pour intégrer leurs préférences en termes d'ESG dans le cadre du conseil et de la gestion de portefeuille ;
- **la structuration de la rémunération des équipes commerciales** est également soumise à des critères qualitatifs, de nature à ne pas encourager de transactions contraires à l'intérêt du client. Pour la Banque Commerciale en France, par exemple, le système de rémunération variable des équipes commerciales est structuré autour de quatre dimensions de leur métier, exprimant la performance attendue du collaborateur : la qualité de la relation client, le développement commercial, la maîtrise des risques et de la conformité, ainsi que le management (pour les collaborateurs concernés). En Belgique, une partie de la rémunération variable des équipes commerciales est liée à la satisfaction des clients ;
- **l'accompagnement des clients fragiles** et de manière plus générale la lutte contre l'exclusion font partie intégrante des valeurs portées par BNP Paribas au travers de ses activités quotidiennes et de sa politique en tant que Banque responsable (voir *Des produits et services accessibles au plus grand nombre*, Engagement 7). Quelques exemples à titre indicatif :
  - en **Turquie**, tenant compte des besoins urgents et spécifiques de ses clients dans le contexte de la crise sanitaire, BNP Paribas TEB a rendu ses services et produits bancaires disponibles à tous, de façon rapide et pratique, via son application bancaire en ligne CEPTETEB,
  - la **Banque Commerciale en France** a mis en place une offre spécifique ainsi qu'un accompagnement dédié en faveur des clients affichant une fragilité financière,

- en 2021, **BNP Paribas Cardif** a fait évoluer ses produits et ses services afin de mieux répondre aux besoins de ses clients fragiles : en France, c'est une aide au retour à l'emploi qui a été intégrée dans le contrat d'assurance « Cardif Libertés Emprunteur », sans impact sur le tarif ; tandis qu'au Japon, l'assouplissement des conditions de souscription de l'assurance emprunteur est désormais accessible aux personnes ayant déjà eu un cancer ;
- le Groupe s'engage vis-à-vis de ses clients à être exemplaire en matière de protection de leurs **données personnelles** (voir *La promotion du respect des droits humains*, Engagement 8) ;
- les collaborateurs sont **sensibilisés et formés** : en octobre, déjà 96,5 % des collaborateurs du Groupe avaient été formés et des formations approfondies sont organisées pour les collaborateurs plus particulièrement en charge de ces sujets.

### La gestion des réclamations et la médiation

Révéléateur de points à améliorer et moyen de convertir un client insatisfait en ambassadeur, le traitement des réclamations des clients est un sujet considéré comme majeur par la Banque.

La PIC étant essentiellement un sujet opérationnel local, les exemples ci-dessous en illustrent la mise en œuvre :

- en **Italie**, en 2021, le nombre de réclamations a diminué d'environ 12 % notamment sur les sujets suivants :
  - les fraudes sur les cartes de paiement, notamment grâce à l'introduction du Strong Customer Authentication,
  - les demandes de copie de contrats et de documentation, grâce à la simplification du processus de récolte et à la création d'un point de contact centralisé pour la gestion de ces demandes,
  - les plaintes sur les crédits immobiliers, en baisse de 25 % après la forte hausse en 2020 du fait de la pandémie ;
- en **Belgique**, les volumes de plaintes et les délais de traitement ont été très stables en 2021 par rapport à 2020. Près de 80 % des dossiers ont été traités dans les cinq jours ouvrables. Les processus de gestion des plaintes ont été adaptés afin de répondre encore mieux aux exigences de la directive européenne sur les services de paiement (PSD2) ;
- en **France**, une ligne de métier spécifique est chargée du traitement des réclamations clients. Une équipe et une gouvernance sont dédiées à l'identification précoce et à la résolution des sources de mécontentement des clients. Depuis la digitalisation du recueil des réclamations en 2020, leur traitement est accéléré et fluidifié. En 2021, 95 % des réclamations ont été prises en charge dans les délais fixés ;
- au sein de **BNP Paribas Cardif**, le « Comité Clients au Cœur de Cardif » étudie les dossiers (assurance des emprunteurs, risque Covid-19, etc.) dont la prise en charge est refusée au motif de l'application des conditions générales du contrat, mais qui mérite d'être reconsidérée au regard de la situation particulière du client et dans le cadre de la responsabilité sociale de l'assureur. Cette démarche conduit à des améliorations en matière de processus de gestion, de parcours clients ou de produits d'assurance.

**De nombreuses entités du Groupe**, telles que BNP Paribas Personal Finance, BNP Paribas Cardif, les réseaux de Banque Commerciale en France, en Belgique, en Italie, au Maroc, au Sénégal, en Côte d'Ivoire, en Ukraine ou encore en Pologne, **proposent les services de médiateurs indépendants** auxquels les clients peuvent faire appel. En France, en Italie et en Belgique, les clients s'adressent au service national de médiation organisé par les instances règlementaires.

## La transparence et l'accessibilité de l'offre

Dans le cadre de la protection des intérêts des clients, la compréhension des produits bancaires ainsi que la transparence et l'accessibilité de l'offre sont plus que jamais au cœur des préoccupations du Groupe.

Ainsi, BNP Paribas Polska est la première institution financière en Pologne à avoir reçu une deuxième fois le **certificat OK SENIOR®** décerné par le National Institute of Silver Economy, qui atteste que les clients seniors (60 ans et plus) sont servis en tenant compte des principes suivants : les normes de sécurité sont les plus élevées ; les conseillers vérifient que les clients les entendent bien, que les normes sont compréhensibles, qu'elles répondent aux besoins réels des clients en les protégeant de tout abus ; les agences sont très accessibles.

Autre illustration en matière d'accessibilité à l'assurance, BNP Paribas Cardif poursuit sa démarche de **simplification de ses produits et de l'ensemble de ses documents** et courriers commerciaux et emploie un **langage simple et pédagogique**. À ce jour, plus de 10 000 documents ont été traduits dans un langage standard de niveau « B1 » soit, selon le cadre européen commun de référence pour les langues, un niveau maîtrisé par la majorité des clients. BNP Paribas Cardif continue également de simplifier le processus de souscription à l'assurance emprunteur. En France, les parcours digitalisés ont permis à plus de 500 000 clients de BNP Paribas (depuis 2017) de procéder aux formalités médicales en ligne. Via ce dispositif, plus de 80 % des clients obtiennent un accord immédiat. En moins de 10 minutes, l'utilisateur complète un questionnaire médical personnalisé et peut souscrire à l'assurance emprunteur.

## Le suivi de la satisfaction des clients

La mesure de la satisfaction des clients permet d'adapter les offres de produits et services à leurs demandes, afin de servir toujours au mieux leurs intérêts en analysant leurs réclamations et sources d'insatisfaction.

En 2021, les scores moyens de satisfaction des clients sont restés stables dans l'ensemble dans les marchés domestiques, et ceci malgré un contexte persistant de crise sanitaire :

- Banque Commerciale en France : 7,57/10 (7,59 en 2020) ;
- BNP Paribas BGL : 7,2/10 (7,0 en 2020) ;
- BNP Paribas Fortis : 7,4/10 (7,5 en 2020).

## Le programme « Advocacy »

Le Groupe déploie pleinement depuis 2017 le programme « Advocacy », qui permet d'être à l'écoute de la voix des clients et des collaborateurs tout au long de la relation avec eux et d'améliorer leur expérience. Ce programme permet de **mieux comprendre les attentes et perceptions des clients**, afin d'orienter les décisions du Groupe à tous les niveaux (stratégie, offre, distribution, parcours clients, etc.).

Opérationnel sur tous les types de clients, le programme est déployé par les équipes « Client & Employee Advocacy » au travers de la méthodologie Net Promoter System (NPS).

Au sein du pôle Retail Banking & Services, le Net Promoter System couvre l'ensemble des marchés domestiques, IRB et tous les métiers et pays du pôle IFS. Le Groupe s'est fixé pour objectif de faire progresser chaque année le positionnement de ces entités par rapport à leurs concurrents dans les pays où elles sont implantées.

Dans ce cadre, le Net Promoter Score est l'indicateur commun au sein de BNP Paribas pour mesurer le niveau de recommandation des clients.

## Principales réalisations et évolutions en 2021 :

- fin décembre chaque année, chaque entité connaît son positionnement NPS par rapport à ses concurrents pour l'ensemble de ses métiers ;
- L'Advocacy est désormais opérationnel en France, Belgique, Italie, Luxembourg et Allemagne, dans tous les pays IRB pour tous les segments de clientèle. En 2021, dans les quatre marchés domestiques (France, Belgique, Italie et Luxembourg), 5 millions d'enquêtes (par e-mail) ont été envoyées aux clients pour recueillir leurs feedbacks avec un taux de retour de 14 %. En complément, près de 845 000 feedbacks ont été recueillis via des enquêtes en direct sur les canaux digitaux (pop-in, pop-up) ;
- BNL banca commerciale (bc) et la Banque Commerciale en France ont progressé significativement depuis 2017 (respectivement + 9 points et + 16 points) ;
- BNL BNP Paribas Private Banking est devenue leader parmi les banques privées en Italie en 2021 (+ 19 points en un an), et BNP Paribas Fortis Wealth Management a confirmé pour la deuxième année consécutive sa position de leader parmi les banques privées en Belgique ;
- l'ensemble des pays IRB ont renforcé leur dispositif de gestion des réclamations. Des « Customer Boards » ont été introduits en Pologne, aux États-Unis et en Turquie ;
- chez BNP Paribas Personal Finance, 90 % des pays ont mis en place et automatisé les processus NPS et Customer Advocacy ;
- le processus d'amélioration continue des parcours est en place sur certains parcours clients prioritaires comme l'entrée en relation et la souscription de crédits immobiliers. Le déploiement va se poursuivre en 2022 sur d'autres parcours clients ;
- BNP Paribas Cardif a déployé des enquêtes transactionnelles dans 30 pays (et deux pays sont en cours de déploiement). 90 % des pays ont atteint le niveau Advanced/Best Practice de déploiement du programme, et la culture de service a été intégrée au programme Advocacy en janvier 2021.

## L'ÉTHIQUE AU CŒUR DE LA RELATION AVEC LES FOURNISSEURS

En 2021, le montant des achats du Groupe a représenté environ 9 milliards d'euros de dépenses dans le monde.

BNP Paribas s'efforce de développer des relations équilibrées avec ses fournisseurs, une volonté traduite par la Charte Achats Responsables dont le Groupe s'est doté, qui détaille les engagements s'appliquant tant à la Banque qu'à ses fournisseurs.

En outre, la filière achats veille – dans le respect de règles déontologiques strictes – à maîtriser les risques de dépendance réciproque, s'efforce d'adapter ses pratiques pour faciliter l'ouverture des appels d'offres aux fournisseurs de petite et moyenne taille, met en œuvre des processus visant à accélérer les délais de règlement des factures de ses fournisseurs, et leur offre une voie de recours dédiée via un médiateur interne (voir *Une démarche de dialogue avec les parties prenantes*, partie 7.1).

En France, dans le cadre de sa politique Diversité & Inclusion, le Groupe mène une politique engagée en faveur du développement des achats auprès des structures du Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA). L'accord d'entreprise sur l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, signé par BNP Paribas avec l'ensemble des organisations syndicales pour une durée de trois ans (2020-2022) et

agrée par le ministère du Travail inclut l'objectif d'atteindre en 2022 un chiffre d'affaires hors taxes de 1,8 million d'euros avec le STPA, pour l'entité BNP Paribas SA en France. Cet engagement concernant la diversité dans les achats s'étend progressivement à l'ensemble du secteur de l'entrepreneuriat social.

De plus, les mesures de solidarité économique engagées en 2020 pour répondre à la crise sanitaire sont pérennisées dans les dispositifs en vigueur, en particulier pour accélérer le paiement des factures.

En avril 2021, le Groupe a obtenu la reconnaissance de sa démarche d'Achats Responsables avec l'obtention du Label « Relations Fournisseurs et Achats Responsables » pour le périmètre de BNP Paribas SA en France.

## ENGAGEMENT 3 : UNE GESTION RIGOUREUSE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

### UNE DÉMARCHE GLOBALE D'ENCADREMENT DES RISQUES ESG

Depuis 2011, BNP Paribas a progressivement approfondi et élargi son dispositif permettant d'encadrer les risques ESG qui peuvent toucher ses activités.

Initialement centré sur les secteurs les plus sensibles du point de vue ESG (avec le développement des politiques sectorielles), le dispositif devient aujourd'hui plus global puisqu'il va progressivement couvrir tous les secteurs de l'économie dans lesquels nous avons des clients. En parallèle, les politiques sectorielles<sup>(1)</sup> sont régulièrement adaptées pour mieux prendre en compte les nouveaux enjeux des secteurs couverts en augmentant le niveau d'ambition.

### Le renforcement de critères ESG de financement et d'investissement

Faisant suite à l'annonce en 2020 d'une stratégie de sortie totale de la chaîne de valeur du charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde, BNP Paribas a mené une analyse complète de son portefeuille de clients dans le secteur de la production d'électricité. Les politiques sectorielles couvrant les secteurs de l'extraction minière et des infrastructures dédiées ont également été revues. Fin 2021, la liste de restriction d'activité incluait 65 clients du fait, notamment, qu'ils continuent de planifier de nouvelles capacités à partir de charbon thermique et/ou qu'ils n'ont pas de stratégie de sortie du charbon en ligne avec les objectifs de BNP Paribas.

Depuis fin 2017, la Banque a cessé d'accompagner les entreprises et les infrastructures dont l'activité principale est dédiée à l'exploration, à la production et à l'exportation de pétrole de schiste, de gaz de schiste, de sables bitumineux et de pétrole ou de gaz en mer en zone Arctique. En 2020, cet engagement a été étendu à deux zones géographiques, avec l'exclusion des financements et des investissements dans des projets pétrole et gaz situés dans une zone particulièrement sensible non couverte jusqu'alors (L'Arctic National Wildlife Refuge - ANWR) ainsi que des exports de pétrole par voie maritime à partir de la région d'Esmeraldas en Équateur pour ses activités de trading. BNP Paribas s'est également engagé à réduire son exposition de crédit aux activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz de 12 % entre 2020 et 2025. Cet engagement sera complété par des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur toute la chaîne de valeur du pétrole et du gaz début 2022.

Parallèlement, en 2020, BNP Paribas a renforcé son engagement à lutter contre la déforestation à travers sa politique sur l'agriculture (voir *Contribuer à préserver la biodiversité et l'océan*, Engagement 10). En 2021, l'analyse du portefeuille des producteurs, conditionneurs de viande et négociants a été réalisée de façon à évaluer leur état d'avancement et à engager un dialogue. Par ailleurs, cette politique inclut dorénavant des critères liés à l'amélioration du bien-être animal en particulier dans les élevages de poulets.

### L'élargissement de l'analyse ESG des entreprises clientes grâce à un nouvel outil d'évaluation des risques : l'ESG Assessment

BNP Paribas prend en compte des critères ESG dans ses processus de décision. En effet, des critères ESG sont intégrés dans le *Know Your Client* (KYC) et dans 22 politiques de crédit et de notation.

En plus des outils d'évaluation des risques ESG actuels (politiques sectorielles, CSR screening, politiques spécifiques de crédit, questionnaires liés à la loi sur le devoir de vigilance), un nouveau cadre d'évaluation ESG est déployé depuis juin 2021 : l'*ESG Assessment*. Il permet d'identifier, d'évaluer et de suivre les performances et les risques ESG des entreprises clientes par secteur avec une approche commune au sein du Groupe pour un segment donné de clients.

Globalement, l'évaluation vise à effectuer une analyse ESG systématique dans le cadre du processus de crédit, l'un des fondements de l'activité bancaire, intégrant ainsi des critères ESG aux autres critères inclus dans l'évaluation du profil de crédit de la contrepartie.

L'*ESG Assessment* couvre les dimensions environnementales (climat et biodiversité), sociales (santé sécurité et impact sur les communautés) et de gouvernance (éthique des affaires) à travers un ensemble de questions, complétées par une analyse des controverses touchant le client. Les questionnaires développés dans ce cadre sont spécifiques à chaque secteur afin de mieux intégrer les défis et les enjeux propres à leurs activités.

Cet outil permettra d'évaluer la conformité des clients aux politiques sectorielles, ainsi que la maturité de leur stratégie ESG et de sa mise en œuvre.

Le déploiement de l'*ESG Assessment*, inclus dans les dossiers de crédit pour tous les secteurs d'activité et groupes d'activités, permettra à la fonction RISK d'exercer un contrôle renforcé sur les dimensions ESG lors de Comités de crédit, sur une base documentée. Actuellement conçu pour les grandes entreprises, ce cadre sera progressivement adapté et étendu à différents segments de clients.

(1) Ces politiques de financement et d'investissement sont disponibles sur le site Internet de BNP Paribas : <https://group.bnpparibas/decouvrez-le-groupe/au-service-de-nos-clients-et-de-la-societe/accompagnement-des-transitions/politiques-de-financement-et-dinvestissement>

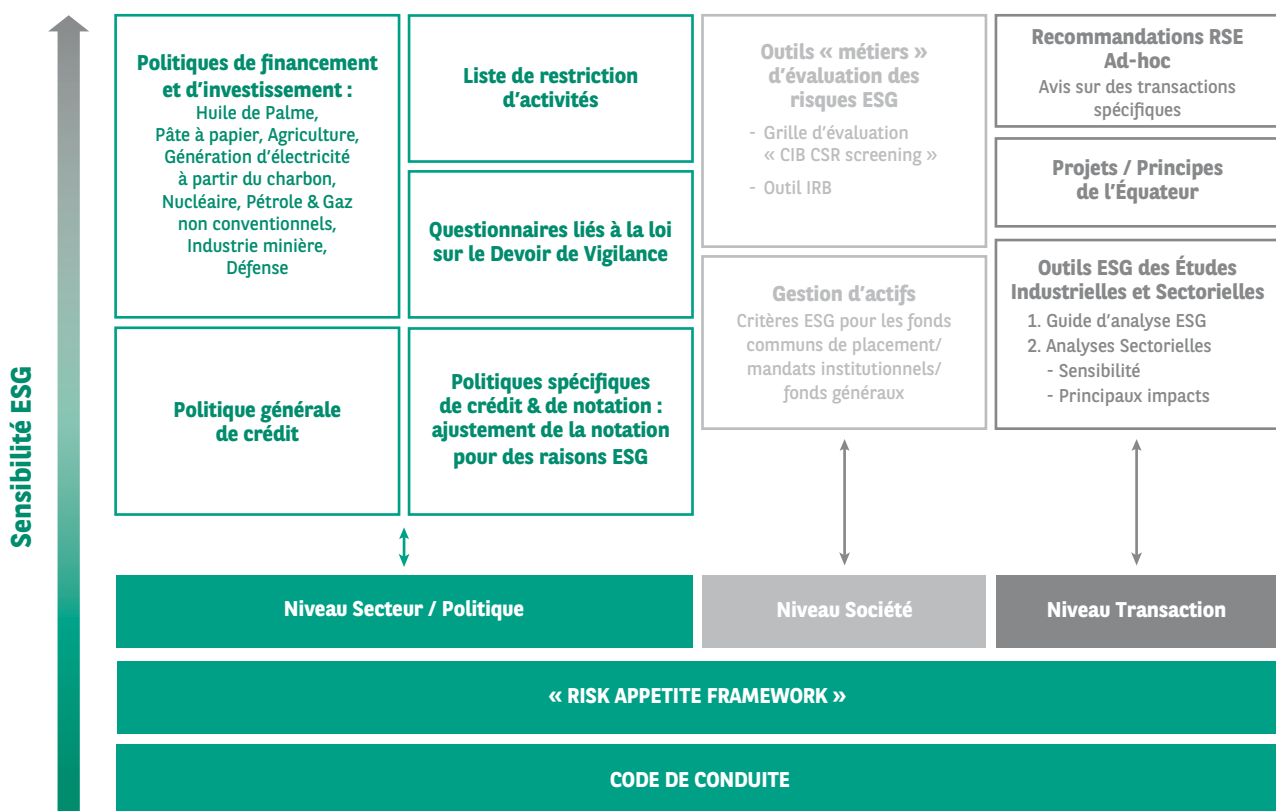
### Un programme de formation adapté

En 2021, BNP Paribas a fortement enrichi son offre de formation ESG. Elle couvre désormais un vaste panorama allant de la sensibilisation généraliste aux grands enjeux ESG liés à la transition énergétique, à la protection de la biodiversité et au respect des droits humains jusqu'aux formations expertes portant sur les dispositifs de gestion des risques ESG et sur l'offre de produits et services de finance durable.

L'accent a été mis en 2021 sur la formation des deux lignes de défense de la Banque en termes de gestion des risques ESG : les chargés d'affaires et les analystes qui, en première ligne, sont en contact direct avec les clients, ainsi que les *Risk Officers & Senior Credit Officers* qui, en deuxième ligne, sont chargés de l'analyse des dossiers dans le cadre du processus de crédit.

En 2021, plus de 70 000 formations au développement durable ont été réalisées par plus de 40 000 collaborateurs (voir *Les collaborateurs, meilleurs ambassadeurs du développement durable du Groupe*, Engagement 12).

### Le dispositif global de gestion des risques ESG évolue donc et peut être représenté ainsi :



### Le respect des Principes de l'Équateur dans les financements de projets

En tant que signataire des Principes de l'Équateur aux côtés de plus de 120 institutions financières à travers le monde, et dans le cadre de son rôle de financement et de conseil, BNP Paribas travaille avec ses clients afin d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques et les impacts environnementaux et sociaux liés aux grands projets industriels et d'infrastructures. D'après ces principes, les impacts négatifs des projets sur les communautés, les écosystèmes ou le climat doivent être évités, minimisés, atténués et/ou compensés. Les projets classés A présentent des risques significatifs et impliquent systématiquement une revue externe ; ceux classés B présentent des risques plus limités ; et ceux classés C des risques minimes voire nuls.

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de transactions concernées dans l'année	8	17	8	8	17
Nombre de transactions classées A dans l'année	1	3	2	2	3
Nombre de transactions classées B dans l'année	7	14	6	6	13
Nombre de transactions classées C dans l'année	0	0	0	0	1

## La résilience de la stratégie du Groupe à différents scénarios climatiques

Dans un contexte général de prise de conscience grandissante des enjeux climatiques, BNP Paribas mobilise et développe des compétences (construction de scénarios, data science, modélisations mathématiques des risques) et des infrastructures (systèmes, données) afin de mesurer les impacts financiers potentiels de l'évolution du climat et de la transition de l'économie vers une économie bas-carbone.

Par leurs dispositifs classiques de stress tests réglementaire et interne, les banques disposent des outils et de l'expertise nécessaires pour mesurer les conséquences d'un scénario de crise sur la situation de solvabilité et de liquidité d'un établissement. Elles estiment ainsi sa capacité de financement de l'économie pendant le choc. Progressivement, ce dispositif d'analyse de scénarios s'enrichit pour être mis au service de l'analyse des conséquences du réchauffement climatique et de la transition énergétique sur les portefeuilles d'actifs. Ils permettront à terme de traiter des horizons plus longs, des scénarios différenciés selon une segmentation sectorielle fine et de prendre en compte des facteurs spécifiques tels que le coût des émissions carbone, l'innovation technologique et les risques physiques.

Les améliorations apportées au système d'analyse des scénarios en 2021 incluent la capacité à générer des horizons temporels plus longs et à approfondir l'analyse sectorielle afin de mieux différencier les actifs selon les scénarios climatiques.

BNP Paribas a participé aux exercices pilotes proposés notamment par l'ACPR pour la France et l'EBA au niveau européen et prépare désormais le stress test européen conduit par la BCE. Lancé début 2022, ce stress test climatique évaluera les capacités à exécuter des scénarios sectoriels à grande échelle pour la transition et le risque physique, en complément du test réalisé sur le calcul à des granularités plus fines pour l'immobilier (c'est-à-dire au niveau des actifs). BNP Paribas intégrera des scénarios climatiques dans son dispositif interne d'évaluation des risques, dès le premier semestre 2022.

## La gestion du risque physique

Afin de contribuer au développement de méthodologies communes et à la mise à disposition de données relatives au risque physique, BNP Paribas est l'un des membres fondateurs de l'initiative Open Source Climate Risk (OS-Climate). Cette organisation à but non lucratif vise à accélérer les développements de la mesure des risques climatiques, par la mise en place d'un cadre « open source » regroupant les scientifiques et l'industrie.

Le Groupe continue également de tester l'impact du risque physique sur son portefeuille de crédits. Alors qu'en 2020, le Groupe a testé une approche du risque physique par un système de notation, l'objectif en 2021 a été d'analyser les impacts économiques du risque physique sur un échantillon d'expositions de crédit aux entreprises et de prêts immobiliers résidentiels. Le résultat est utilisé pour en déduire les impacts financiers, tels que la baisse potentielle des prix immobiliers ou les conséquences sur la situation financière d'une entreprise selon les scénarios RCP2.6 et RCP8.5.

La gamme des risques climatiques modélisée comprend les inondations côtières, fluviales et par les eaux de surface, les instabilités de terrain liée au gel/dégel, la chaleur et le vent extrêmes, ainsi que les feux de forêt. Concernant les entreprises, l'étude analyse un large éventail d'entreprises industrielles. L'analyse sur le portefeuille de prêts immobiliers résidentiels cible un échantillon en France, en Belgique et aux États-Unis.

## L'intégration de critères ESG dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement

Le Groupe attend de ses fournisseurs qu'ils conduisent leurs activités dans le respect de ses exigences en matière environnementale, sociale et de gouvernance (voir *L'éthique au cœur de la relation avec les fournisseurs*, Engagement 2). Dans son périmètre d'intervention, la filière Strategic Sourcing intègre les critères ESG à plusieurs niveaux :

- d'une part, avec la prise en compte au niveau central d'une cartographie des risques ESG se rapportant aux produits ou services achetés. Cette cartographie permet d'identifier les catégories d'achat à risque élevé selon treize enjeux relevant de problématiques éthiques (corruption, protection des données, etc.), environnementales (pollution, biodiversité, gaz à effet de serre, etc.) et sociales (droits humains, conditions de travail, discrimination, etc.) ;
- d'autre part, via les évaluations ESG des fournisseurs, réalisées lors de la sélection. Ces évaluations, qui reposent sur des questionnaires ESG, incluent la confirmation par le fournisseur de son adhésion aux principes de la Charte des Achats Responsables de BNP Paribas ou de sa transposition locale. Les normes achats prévoient que les critères ESG comptent au minimum pour 5 % dans l'évaluation des offres ;
- le dispositif a été complété en 2020 et 2021 par la réalisation d'audits RSE sur site auprès de quatre fournisseurs relevant de deux catégories d'achats différentes, dans le cadre d'une démarche partagée avec trois autres banques et un tiers évaluateur. Cet exercice a permis de faire émerger des plans d'actions dans une démarche de progrès sectorielle.

**En 2021, 3 705 évaluations ESG de fournisseurs ont été menées (contre 2 301 en 2020), et 1 433 Chartes Achats Responsables ont été signées par les fournisseurs du Groupe (contre 900 en 2020).**

## L'intégration des critères ESG dans la gestion d'actifs

BNP Paribas Asset Management et BNP Paribas Cardif mettent en œuvre leur stratégie ESG qui intègre, entre autres, l'application des politiques sectorielles du Groupe. Ainsi :

- la stratégie globale *sustainability* de BNP Paribas Asset Management, lancée en 2019, détaille la façon dont les enjeux ESG sont déployés dans les stratégies d'investissement. Elle repose sur l'exclusion de certains secteurs, l'engagement et le dialogue (*stewardship*) ainsi que sur la conduite responsable des affaires et la perspective de long terme ;
- en 2021, 95 % de l'actif général en euro de Cardif Assurance Vie a fait l'objet d'une analyse ESG.

Afin de promouvoir les meilleures pratiques ESG au sein des entreprises dans lesquelles la société de gestion et ses clients ont investi, BNP Paribas Asset Management exerce systématiquement ses droits de vote en tant qu'actionnaire, votant cette année à 2 098 Assemblées générales (1 870 en 2020) sur 28 276 résolutions (24 400 en 2020). BNP Paribas Asset Management s'est abstenu ou opposé à environ 33 % de ces résolutions.

En 2021, BNP Paribas Asset Management a soutenu 89 % des propositions d'actionnaires sur le changement climatique et a déposé 2 résolutions d'actionnaires sur l'alignement du lobbying climatique avec les objectifs de l'Accord de Paris lors des Assemblées Générales de Exxon Mobil et de Delta Airlines qui ont obtenu respectivement 64 % et 63 % de soutien.

En ligne avec sa stratégie sur le changement climatique, BNP Paribas Asset Management intègre dans sa politique de vote l'opposition à l'approbation des comptes, du quitus ou des réélections d'administrateurs



d'une société qui ne communiquerait pas de manière suffisante sur ses émissions de CO<sub>2</sub> et sa stratégie 1,5 °C. En 2021, BNP Paribas Asset Management s'est ainsi opposé à 969 résolutions proposées par des sociétés en raison de ces considérations environnementales ou sociales.

BNP Paribas Asset Management et Cardif sont membres de la Climate Action 100+ Initiative et, à ce titre, engagent régulièrement le dialogue avec des entreprises parmi les plus émettrices de gaz à effet de serre au niveau mondial afin d'améliorer leur gouvernance et stratégie vis-à-vis du changement climatique. La décision d'Iberdrola en 2021 de soumettre sa stratégie climat au vote des actionnaires (par le biais d'un say-on-climate) en ligne avec son engagement à devenir neutre en carbone à horizon 2050 marque l'aboutissement d'une collaboration constructive entre Iberdrola et la coalition Climate Action 100+ à travers un dialogue dirigé par BNP Paribas Asset Management.

## DES OUTILS DE GESTION ET DE SUIVI DES RISQUES ESG

### Les listes de restriction d'activité

Afin d'identifier les entreprises présentant les risques environnementaux et sociaux les plus élevés, le Groupe définit et applique des politiques de financement et d'investissement<sup>(1)</sup> tout en gérant des listes de restriction d'activité selon le niveau de risques ESG constaté. Suite à leur mise à jour en 2021, ces listes comprenaient 1 480 sociétés, dont 1 297 sociétés sous restriction et 183 sous surveillance. Les entreprises placées sous liste de surveillance font l'objet de mesures d'engagement de la part du Groupe afin qu'elles modifient durablement leurs pratiques et réduisent leurs risques ESG. Pour les sociétés sous restriction, le Groupe peut soit proscrire toute relation de financement ou d'investissement, soit mettre en place un dispositif d'encadrement spécifique. BNP Paribas a également établi une liste d'exclusion de certains biens et activités que le Groupe ne souhaite pas financer, comme le tabac. Ces listes sont actualisées périodiquement à partir des données fournies par les clients, de sources externes, et en analysant les principales controverses impliquant des entreprises accusées de violations graves du respect de l'environnement ou des droits humains.

### Les transactions traitées par la filière RSE du Groupe

En 2021, la filière RSE du Groupe a été saisie pour donner un avis d'expert dans l'analyse des risques ESG de près de 3 173 transactions complexes ou sensibles (financements, entrées en relation, accompagnements d'exportations, etc.).

### Le plan de contrôle opérationnel

Afin de vérifier l'application stricte des outils de gestion des risques ESG, le Groupe déploie un plan de contrôle opérationnel RSE qui instaure une dynamique d'amélioration continue nécessaire à la bonne gestion des risques ESG. Ce plan de contrôle intègre les dispositifs de gestion des risques ESG définis par le Groupe dans le cadre de son application de la loi sur le devoir de vigilance. Il est ensuite décliné dans les métiers et les fonctions du Groupe.

## L'ALIGNEMENT DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT À L'OBJECTIF D'UN MONDE NET ZÉRO EN 2050

### Les partenariats et les méthodologies de mesure et d'alignement du portefeuille de crédit

- En 2019, BNP Paribas s'est d'abord engagé aux côtés de quatre autres banques internationales à décliner la méthodologie PACTA<sup>(2)</sup> et à mesurer l'alignement de son portefeuille de crédit sur cinq secteurs fortement carbonés (l'extraction d'énergies fossiles, la production d'électricité, le transport, l'acier et le ciment).
- En 2020, en signant le Collective Commitment to Climate Action (CCCA) sous l'égide de l'UNEP FI, le Groupe a choisi de partager les outils permettant d'aligner les activités des banques avec les objectifs de l'Accord de Paris avec davantage de banques.
- En rejoignant la Net Zero Banking Alliance (voir *Stratégie et Des financements et investissements à impact positif*, Engagement 1), BNP Paribas s'engage à la fois à élargir le périmètre d'application de l'objectif d'alignement à un plus grand nombre de secteurs (l'agriculture, l'immobilier de particuliers, les industries lourdes) et à une ambition plus élevée : financer un monde neutre en carbone à horizon 2050, ce qui correspond à une augmentation de la température limitée à 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle. Les engagements pris au titre du CCCA sont maintenant intégralement repris dans ceux de la NZBA.

Par ailleurs, le Groupe :

- soutient et met en œuvre les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et publie des informations en ligne avec ses recommandations. En 2020, elles sont comme précédemment synthétisées dans la table de concordance (voir *Table de concordance GRI, ISO 26000, Pacte Mondial, Objectifs de Développement Durable, Principes pour la banque responsable et TCFD*, partie 7.8) et regroupées dans un rapport dédié<sup>(3)</sup> ;
- s'est également engagé auprès de la Science Based Target initiative (SBTi). Cette coalition accompagne les entreprises souhaitant se fixer des objectifs environnementaux en ligne avec ceux de l'Accord de Paris ;
- s'est engagé à publier ses émissions financées (scope 3) à fin 2022.

Afin d'aligner son portefeuille sur ses objectifs climatiques, BNP Paribas a fait le choix d'une analyse sectorielle qui permet de s'appuyer sur des indicateurs et des scénarios spécifiques à chaque secteur.

Cette stratégie d'alignement est aussi à l'origine d'opportunités commerciales, puisqu'elle permet à BNP Paribas d'établir un dialogue en profondeur avec ses clients et de mieux comprendre leurs plans de transition. Cela permet d'améliorer la vision sur le portefeuille du Groupe et d'accompagner et financer ses clients dans leurs efforts de transition vers des modèles d'affaires durables.

(1) Disponibles en ligne : <https://group.bnpparibas/decouvrez-le-groupe/au-service-de-nos-clients-et-de-la-societe/accompagnement-des-transitions/politiques-de-financement-et-dinvestissement>

(2) Paris Agreement Capital Transition Assessment.

(3) [https://cdn-group.bnpparibas.com/uploads/file/tcfd\\_2020\\_bnpparibas\\_fr.pdf](https://cdn-group.bnpparibas.com/uploads/file/tcfd_2020_bnpparibas_fr.pdf)

### L'électricité : un portefeuille de crédit aligné avec les objectifs de l'Accord de Paris

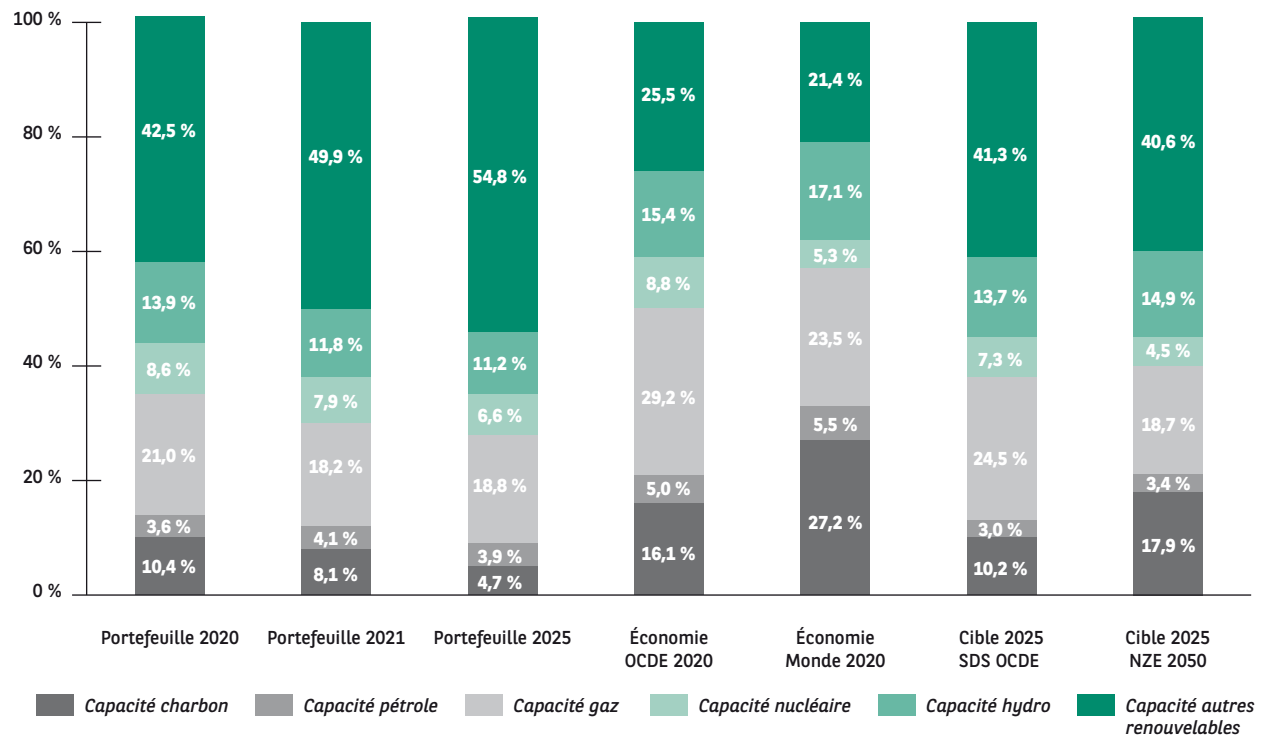
L'application de la méthodologie PACTA au portefeuille de crédit des entreprises du secteur de l'électricité a permis de calculer deux indicateurs de mesure de l'alignement. Ces calculs proposent une vision du portefeuille fin 2021 et une projection à horizon 2025.

Conformément à son engagement d'aligner ses activités avec une trajectoire net zéro en 2050, BNP Paribas a choisi d'utiliser le scénario Net Zéro de l'Agence Internationale de l'Énergie (NZE de l'AIE) comme référence. Le choix de ce scénario, très proche du scénario *Sustainable Development* (SDS) de l'AIE jusque-là utilisé, permet de comparer la trajectoire de portefeuille de crédit du Groupe à l'objectif d'un monde net zéro en 2050.

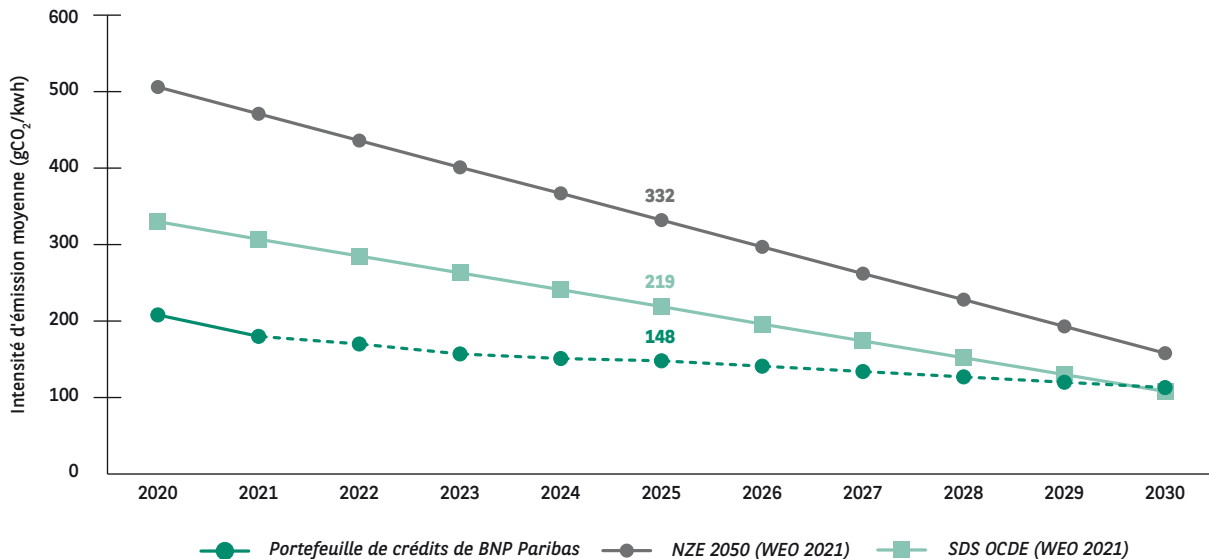
La projection réalisée prend en compte :

- de manière générale, la stratégie adoptée par les clients pour modifier leurs sources de production d'électricité ;
- l'impact de l'engagement pris par le Groupe de ne plus financer d'entreprises utilisant du charbon pour produire de l'électricité, en 2030 en Europe et dans l'OCDE, et en 2040 dans le reste du monde (voir *Le renforcement des politiques sectorielles RSE en matière de climat*, Engagement 3).

Le mix électrique est calculé en capacité, selon la méthodologie PACTA. Il est extrêmement représentatif de la base de clientèle du Groupe puisque 98 % des encours des producteurs d'électricité clients ont été pris en compte dans ce calcul. Le mix montre un portefeuille de crédit moins carboné et plus orienté vers les énergies renouvelables à la fois en 2021 et à horizon 2025 quand on le compare aux scénarii NZE 2050 et SDS OCDE de l'AIE.



L'intensité des émissions directes CO<sub>2</sub> du portefeuille est inférieure à la moyenne mondiale et est en ligne avec les scénarios NZE 2050 et SDS OCDE de l'AIE à horizon 2025.



L'intensité d'émission du portefeuille est calculée cette année avec des facteurs d'émissions scope 1. En utilisant les facteurs d'émissions de l'année dernière en cycle de vie par technologie, l'intensité est de 176 gCO<sub>2</sub>e/kWh à horizon 2025 et en amélioration de 15 % par rapport à la même projection réalisée avec le portefeuille de l'an dernier (projetée en 2025, elle sera de 148 gCO<sub>2</sub>/kWh). Elle est également inférieure à la moyenne mondiale et est en ligne avec les scénarios SDS OCDE et NZE 2050 de l'AIE.

### Le secteur de l'extraction des énergies fossiles

Le secteur extractif est un acteur clé de la décarbonation de l'économie : il en est le premier maillon, étant à la fois indispensable à l'économie (il permet le bon fonctionnement des secteurs du transport, de l'électricité et d'autres secteurs comme la chimie) et à l'origine des émissions futures. Pour mieux comprendre la dynamique de transformation de ce secteur, BNP Paribas calcule annuellement un mix énergie primaire comparant le pourcentage de charbon, pétrole et gaz financé au mix mondial de l'AIE. En 2021, la part du charbon dans ce mix est inférieure à 1 %, largement en deçà de la moyenne mondiale.

Pour compléter le suivi de ce secteur, BNP Paribas s'est engagé à réduire son exposition de crédit aux activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz (voir *Le renforcement de critères ESG de financement et d'investissement*, Engagement 3) de 12 % d'ici 2025 comparé au financement fin 2020. Cet objectif, initialement fixé à - 10 % sur la même période, a été revu en 2021 pour être en ligne avec le scénario NZE de l'AIE. Fin 2021, selon cet indicateur, son exposition s'est réduite de 6 % depuis fin 2020.

Cette analyse sera complétée par des indicateurs complémentaires basés sur les intensités d'émissions en 2022.

### Le transport maritime : une première mesure de l'intensité carbone du portefeuille

BNP Paribas a participé en 2021 à la mise à jour de la mesure de l'intensité carbone du portefeuille dans le domaine du transport maritime suivant les Principes de Poséidon<sup>(1)</sup>. Ces principes ont pour objectif de répondre à l'ambition de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le transport maritime d'au moins 50 % d'ici 2050 par rapport à 2008. Au 31 décembre 2020, le score d'alignement du portefeuille de crédits de BNP Paribas en termes d'intensité carbone s'établissait ainsi à 7,5 % au-dessus du score d'alignement (contre 2,88 % au 31 décembre 2019). Cette dégradation observée est due à un ajustement de la méthodologie en lien avec la quatrième étude de l'OMI sur les émissions de gaz à effet de serre, et à l'impact exceptionnel de la crise de la Covid-19. BNP Paribas reste engagé dans l'analyse et le pilotage des intensités CO<sub>2</sub> de ses portefeuilles de financement du transport maritime grâce à cette méthodologie commune.

Afin de donner une vision plus complète de ses progrès dans l'alignement de son portefeuille de crédit avec ses objectifs climatiques, le Groupe publiera en 2022 son premier rapport d'alignement qui couvrira les secteurs de l'énergie et de l'industrie automobile.

(1) [www.poseidonprinciples.org](http://www.poseidonprinciples.org)

## 7.3 Notre responsabilité sociale : favoriser le développement et l'engagement des collaborateurs<sup>(1)</sup>

Dans un contexte mondial toujours très perturbé par la crise sanitaire, 2021 marque un tournant. Le Groupe, grâce à de nouveaux dispositifs ambitieux, continue à prendre soin de l'humain et offre à ses collaborateurs de nouveaux modes de travail favorisant la coopération et les interactions. Ce rebond et cette projection vers l'avenir sont favorisés par une dynamique commune, une volonté collective de progresser, partagée par toutes les sphères de l'entreprise, autour du plan stratégique 2022-2025 tel que communiqué en février 2022. Le Groupe continue à mettre en œuvre ses politiques pour répondre aux enjeux d'une banque responsable et durable au travers de ses trois engagements que sont :

- **Engagement 4** : promotion de la diversité, de l'égalité et de l'inclusion ;
- **Engagement 5** : « good place to work » et gestion responsable de l'emploi ;
- **Engagement 6** : une entreprise apprenante offrant une gestion dynamique des parcours professionnels.

L'année 2021 a été marquée par de nouvelles contributions concrètes en faveur de la promotion de la diversité, de l'égalité et de l'inclusion :

- Le Groupe participe aux initiatives pionnières pour garantir l'inclusion de tous les collaborateurs, notamment un pilote en matière de diversité des origines sociales et ethnoculturelles, ou encore un baromètre du sexisme ordinaire en entreprise ;

- il se fixe des objectifs ambitieux en termes d'égalité professionnelle notamment pour assurer la féminisation des instances dirigeantes ;
- les scores de l'enquête Pulse sur les thématiques « Conduct » et « Diversité et Inclusion » menée auprès des collaborateurs du Groupe confirment que ces actions sont perçues comme un facteur d'adhésion et d'engagement.

La préoccupation autour de la santé et du bien-être des collaborateurs s'est renforcée avec la situation sanitaire et la transformation RH pour garantir une « good place to work » :

- Le Groupe a pris des mesures pour obtenir un niveau élevé de protection individuelle et collective, qui se sont progressivement enrichies avec notamment des campagnes de vaccination contre la Covid-19 proposées dans plusieurs pays ;
- les nouveaux modes de travail, et le développement du télétravail en mode habituel et durable de travail, qui s'inscrivent dans le programme « smart working », permettent à la fois de favoriser l'équilibre des temps de vie et davantage d'autonomie dans l'accomplissement des missions. Ils sont complétés par l'organisation du travail autour d'un projet d'équipe fédérateur.

### ENGAGEMENT 4 : PROMOTION DE LA DIVERSITÉ, DE L'ÉGALITÉ ET DE L'INCLUSION

Les scores très positifs obtenus à l'enquête Pulse dédiée aux sujets de « Conduct », de « Diversité et Inclusion » en novembre 2021 confirment l'adhésion des collaborateurs aux actions menées à travers le Groupe. De plus, le Groupe élargit le cadre de sa gouvernance relative à la lutte contre les comportements inappropriés vis-à-vis du respect des personnes. Ces politiques concrétisent plus particulièrement l'attachement du Groupe aux Objectifs de Développement Durables des Nations Unies 5, 8, 10, 16 et 17.

#### UN CADRE SOLIDE, UNE MOBILISATION MULTI-ACTEURS

##### Une gouvernance Diversité et Inclusion efficace et transverse, un engagement constant de la Direction Générale

Le Comité diversité et inclusion Monde est constitué de **40 membres**. Il se réunit deux fois par an et est décliné au niveau des pays et des métiers. Lors de ces Comités, les participants s'attachent à 2 objectifs principaux : partager des informations et des bonnes pratiques ; co-construire sur des thématiques clés. La responsable Diversité, Égalité et Inclusion du Groupe est rattachée à la Directrice des Ressources Humaines et est **membre du Comité Exécutif RH** et du **Comité Exécutif de l'engagement** d'entreprise.

(1) L'ensemble des informations publiées dans ce chapitre font référence à l'année civile écoulée entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2021. Afin de suivre la bonne réalisation des démarches engagées, notamment sur les trois enjeux RSE du pilier social et leurs objectifs, les Directions des Ressources Humaines pilotent un reporting social auquel les responsables Ressources Humaines des entités de 62 pays répondent (les « Entités du Reporting Social »), représentant 93 % des effectifs Équivalents Temps Plein (ETP) gérés par le Groupe au 31 décembre 2021, ci-après nommés « Effectifs du Reporting Social ».

La promotion de la diversité et de l'inclusion passe également par la mobilisation et le soutien actif de la Direction Générale. L'engagement personnel de **Jean-Laurent Bonnafé** est d'ailleurs régulièrement reconnu sur la mixité des métiers<sup>(1)</sup> et la féminisation des instances dirigeantes ou encore l'inclusion des personnes LGBT+.

### Des réseaux de collaborateurs nombreux et actifs

Les réseaux internes de collaborateurs poursuivent leur croissance, développent des synergies et renforcent leur rôle d'acteur clé dans la promotion de la diversité et de l'inclusion, en étant à la fois relais d'information, sources d'innovation et vecteurs de sensibilisation. En 2021, plus de **50 000 collaborateurs dans 31 pays** ont ainsi été amenés à interagir autour de thèmes aussi variés que l'égalité professionnelle, l'orientation sexuelle, l'intergénérationnel, la parentalité, les origines ethnoculturelles, le handicap, l'interreligieux ou encore les vétérans. Le maillage des réseaux continue de s'étendre. Women in Cyber s'intéresse à l'égalité des genres dans les nouvelles technologies (Royaume-Uni, Inde, Portugal, France).

### Un cadre en constante évolution, toujours plus inclusif, partout dans le monde

Depuis la signature en 2004 du premier accord Diversité au sein de BNP Paribas SA, les dispositifs se sont enrichis à chaque renégociation pour couvrir toutes les étapes du parcours professionnel des collaborateurs.

Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour 4 ans, le **5<sup>e</sup> accord sur la Diversité et l'Inclusion** au sein de BNP Paribas SA, instaure de nouveaux dispositifs ambitieux qui complètent les engagements précédents. Très novateur sur l'égalité professionnelle, il renforce le suivi des actions menées dans le cadre de l'enveloppe budgétaire spécifique pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Concernant la promotion professionnelle, il comporte les nouveaux objectifs de représentation des femmes dans chaque catégorie de cadres à horizon fin 2022. En termes de parentalité, il ouvre des droits à congé rémunéré (30 jours calendaires) pour l'accueil de l'enfant aux collaborateurs ne bénéficiant d'aucun congé légal de maternité ou d'adoption. Il aménage des modalités de temps de travail pour accompagner les seniors dans la transition vers la retraite. Enfin, le sujet des violences conjugales y figure désormais.

Les filiales en France s'inscrivent dans cette même démarche volontaire de définir, dans le cadre du dialogue social, les actions en faveur de la diversité. Des accords ont été signés sur la Diversité ou certaines de ses thématiques : égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, intégration et maintien dans l'emploi de salariés handicapés, emploi des seniors, et dans le cadre de négociations sur le droit syndical, la situation des salariés porteur(s) de mandat(s) de représentant du personnel. Cette démarche négociée est renouvelée périodiquement afin de poursuivre les actions engagées, d'actualiser et de fixer de nouveaux objectifs chiffrés.

Plus largement dès 2014, l'accord européen sur l'égalité professionnelle femmes-hommes reprend l'ensemble des éléments clés de la politique du Groupe en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

L'Accord sur les droits fondamentaux et le socle social mondial de BNP Paribas (« L'Accord monde ») signé avec UNI Global en septembre 2018 a repris les éléments de cette politique, en particulier le recrutement, la formation, la mixité des métiers et des parcours professionnels.

Ces accords sont complétés par la signature de chartes d'engagement comme celle des Women's Empowerment Principles (WEP) des

Nations Unies (2011), la Charte du réseau mondial de l'Organisation Internationale du Travail sur l'Entreprise et le Handicap (2016) ou encore #JamaisSansElles (2019).

## LA PROMOTION D'UNE CULTURE INCLUSIVE

### Former, développer, mentorer

59 pays (sur 62 pays compris dans le Reporting Social) représentant la quasi-totalité des Effectifs du Reporting Social déclarent proposer des actions de formation et de sensibilisation à la lutte contre les discriminations et à la promotion de la diversité et de l'inclusion. Certains pays et entités intègrent systématiquement des modules de sensibilisation à la diversité à leur parcours de formation des **managers**, comme au Portugal ou chez BCEF, CIB Brésil ou Cardiff.

En outre, plusieurs programmes inclusifs de développement personnel et de leadership, comme « **Active Inclusion** », « **#WomengotTalent** », « **Women in Business** », « **Women's Impact Program** » (Allemagne), « **Boost Her Career** » (BCEF), **RISE** (Royaume Uni), « **Leadership for women** » (Suisse et Canada), « **She leads** » (Portugal) se concentrent sur les parcours professionnels des femmes.

### Communiquer, sensibiliser les collaborateurs et les managers

Pour répondre à la situation sanitaire et aux nouveaux modes de travail, les équipes Diversité et Inclusion ont mis tout en œuvre pour digitaliser les formations et les modules de sensibilisation afin de toucher une large audience. Les campagnes se vivent, comme en 2020, de manière **digitale**, avec un éventail de podcasts, conférences, ateliers, tables rondes et événements à distance. Elles touchent toujours davantage de collaborateurs, notamment grâce aux rediffusions à travers le monde.

Les nombreux événements organisés par les équipes Ressources Humaines locales et les réseaux de collaborateurs ont réuni plus de 17 000 collaborateurs connectés dans le monde (Royaume-Uni, Allemagne, États-Unis, APAC, France, Belgique, Italie, etc.). La série de podcasts « **In My Shoes** » s'est enrichie de 3 épisodes cette année et comptabilise désormais plus de 16 000 écoutes.

### L'enquête Pulse sur les sujets Diversité et Inclusion

Une enquête Pulse a été menée en octobre auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe pour recueillir leur perception sur l'application de la politique Diversité et Inclusion, mesurer nos avancées et identifier nos points d'amélioration pour initier des actions concrètes.

Pour cette première édition, près de **80 000 collaborateurs** à travers les métiers et les géographies ont répondu et 26 000 verbatims ont été récoltés.

**Le score global est très positif (84 %) et reflète l'adhésion des collaborateurs** aux actions du Groupe. Deux éléments montrent à quel point la Diversité et l'Inclusion sont désormais ancrées, et **bel et bien l'affaire de toutes et tous** :

- **86 %** de réponses positives sur « pouvoir être soi-même au travail sans se soucier de comment on sera accepté » ;
- **87 %** de réponses positives sur l'implication personnelle des collaborateurs pour contribuer aux initiatives Diversité et Inclusion.

L'enquête sera reconduite dans deux ans.

(1) Illustration relative au partenariat avec UN Women dans le cadre du programme #HeForShe : [https://www.linkedin.com/posts/bnp-paribas\\_heforshe-agrifed-activity-6813509417749884928-7kk2/](https://www.linkedin.com/posts/bnp-paribas_heforshe-agrifed-activity-6813509417749884928-7kk2/)

## DES ACTIONS REMARQUABLES EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

### Féminisation des instances dirigeantes

Comme annoncé à l'occasion de la publication de ses résultats annuels 2020, le 5 février 2021, le Groupe a souhaité adapter son organisation et faire évoluer son équipe de direction, tout en poursuivant la féminisation de ses instances dirigeantes<sup>(1)</sup>. Ces dispositions ont pris effet au lendemain de l'Assemblée Générale du Groupe, le 19 mai 2021.

Le Conseil d'administration a approuvé l'objectif de mixité de 40 % de femmes à horizon 2025 au sein du Comité Exécutif du Groupe sur la base des modalités de mise en œuvre et du plan d'action présentés par la Direction Générale. **La Direction Générale informera annuellement le Conseil d'administration** des résultats obtenus.

Cette nouvelle organisation se traduit notamment par plusieurs nominations au sein du Comité Exécutif du Groupe, dont 3 femmes supplémentaires, établissant désormais **la proportion de femmes au Comité Exécutif à un tiers**, alors que cette instance était en 2011 exclusivement masculine.

Part des femmes	2020	2021	Objectifs 2025	
Conseil d'administration	6 femmes sur 14 membres, dont 1 élue par les salariés (41,7 % selon les règles de la loi Copé-Zimmermann) <sup>(1)</sup>	7 femmes sur 15 membres, dont 1 élue par les salariés et 1 représentant les salariés actionnaires nommée par l'Assemblée Générale des actionnaires (41,7 % selon les règles de la loi Copé-Zimmermann) <sup>(1)</sup>		
Comité Exécutif	16 % (3/19)	32 % (6/19)	40 %	
G100 (100 top executives)	29 %	34 %	40 %	
Leadership for Change (Top 500)	27 %	32 %	40 %	
Senior Management Position <sup>(2)</sup>	31 %	32 %	40 %	
Talents - Leaders for Tomorrow	Top	39 %	42 %	50 %
	Advanced 46 % au global	42 %	48 % au global	45 %
	Emerging	50 %	52 %	50 %

(1) Ce ratio est calculé en excluant les 2 administrateurs représentant les salariés et, à compter de l'exercice 2021, l'administratrice représentant les salariés actionnaires.

(2) La population Senior Management Position (SMP) du Groupe est composée de collaborateurs occupant environ 3 000 postes considérés comme ayant l'impact le plus important d'un point de vue stratégique, commercial, fonctionnel et de l'expertise. Ce taux est calculé sur le nombre de femmes occupant un poste de SMP rapporté au nombre total de postes SMP pourvus au 31/12/2021 (déterminé sur 100 % des effectifs du Groupe en CDI).

Au Royaume-Uni, CIB et Personal Finance communiquent<sup>(2)</sup> des chiffres en conformité avec les objectifs qu'ils se sont fixés en signant la « **Women in Finance Charter** » afin d'accroître la part des femmes dans l'encadrement supérieur : 30 % de femmes à fin 2023 chez CIB, et 50 % d'ici au 30 septembre 2022 chez Personal Finance.

De même, le Groupe compte **32 femmes à des postes de direction sur des métiers stratégiques du Groupe** (G100) tels que la **Banque Commerciale en France, BNL, Cardif, Personal Finance** (également membres du Comité Exécutif du Groupe), BNP Paribas Leasing Solutions, la direction de pays (Espagne, Royaume-Uni, Suisse, Canada, Australie) et la Direction Générale de banques de détail (BGL au Luxembourg, Bank of the West aux États-Unis). La Direction pour l'ensemble du Groupe des **Ressources Humaines**, de la **Conformité** et de la **RSE** est également assurée par des femmes.

### Porté par le bilan positif d'HeForShe, le Groupe rejoint le Forum Génération Égalité

Le programme HeForShe a été **clôturé avec succès** en mai 2021 durant le sommet international *ChangeNow*. BNP Paribas a contribué au *HeForShe Proven Solution Report*, le plus grand recueil de solutions en matière d'égalité des genres.



Afin d'accélérer ce mouvement vers un équilibre femmes/hommes à tous les niveaux de la société, BNP Paribas poursuit et amplifie ses actions en s'associant au **Forum Génération Égalité**, rassemblement mondial en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, organisé par ONU Femmes.

En devenant **membre de deux coalitions majeures**, le Groupe s'engage à participer à une série d'actions concrètes, significatives de progrès immédiats sur « **La violence basée sur le genre** » (voir *Résultats 2021 - Nos collaborateurs*, Devoir de Vigilance) et « **Les technologies et l'innovation au service de l'égalité entre les femmes et les hommes** » (voir *Égalité professionnelle* ci-dessous).

(1) Ces informations répondent aux obligations prévues à l'article L.22-10-10 2° du Code de commerce relatives à la manière dont la société recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Comité mis en place, le cas échéant, par la Direction Générale en vue de l'assister régulièrement dans l'exercice de ses missions générales et sur les résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité.

(2) <https://www.bnpparibas.co.uk/en/engagement/women-finance-charter/>

## Égalité professionnelle : développer et valoriser les parcours professionnels des femmes

Dans un contexte de mutations permanentes, il est essentiel de veiller à une employabilité équitable entre collaboratrices et collaborateurs. Pour cela, le Groupe fait le choix **d'anticiper et d'identifier ses besoins en termes de compétences** (exercice du *Strategic Workforce Planning*), afin de proposer aux collaborateurs des parcours adaptés (*upskilling* ou *reskilling*), en particulier vers les rôles de demain.

Partenaire historique du **Women's Forum**, le Groupe est, depuis mai 2018, membre de son Comité stratégique. En 2020, BNP Paribas s'implique activement dans les **5 Daring Circles**, cercles de réflexions et d'actions regroupant différentes parties prenantes. Le Groupe s'implique particulièrement dans les cercles dédiés aux rôles des femmes dans les métiers de l'**intelligence artificielle et des Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques** (STEM). En signant en 2020 la Tribune Women & AI, BNP Paribas s'est engagé à prévenir les risques des biais dans les algorithmes et à développer une IA au service de la progression des femmes dans la société. **Plusieurs initiatives ont ainsi été lancées, notamment en termes de sensibilisation, gouvernance et formation.**

Pour la filière IT, l'ambition est claire : compter **1 000 femmes de plus d'ici fin 2024**, pour passer de **32 % à 37 %** de femmes au sein de cette filière, ce qui confortera l'avance du Groupe par rapport aux autres sociétés du secteur.

En France, le collectif **Digital Ladies & Allies** de BNP Paribas organise des événements **intergénérationnels** « Women & Girls In Tech » pour encourager les collaboratrices et les jeunes filles de leur entourage à découvrir les métiers du numérique.

Pionnière parmi les entreprises du CAC 40 et du secteur financier en signant la Charte #JamaisSansElles en 2019, BNP Paribas ne cesse de renforcer sa mobilisation. Désormais plus de 490 signataires (dont 75 % d'hommes), issus d'instances de direction dans 22 pays, s'engagent volontairement à ne plus participer à des tribunes, des tables rondes, des panels ouverts au public ou à des jurys, comptant au moins trois intervenants et qui n'incluraient pas la présence d'au moins une femme.

## Mieux prévenir et lutter contre toutes les formes de violence

BNP Paribas est membre depuis 2018 de **OneInThreeWomen**, réseau européen d'entreprises engagées contre les violences faites aux femmes et a rejoint le Comité Exécutif du réseau le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le réseau a renforcé son dispositif de sensibilisation (e-learning, podcasts, etc.). L'objectif est d'aider les collègues et managers à accueillir la parole et à détecter les signaux faibles de ces violences, qui constituent un facteur d'inégalité au travail et un obstacle à l'égalité professionnelle.

En France, BNP Paribas a rejoint l'initiative **#StOpE** (Stop au sexisme dit « Ordinaire » en Entreprise) dès sa création en 2018, en signant un acte d'engagement comportant 8 principes. Ce collectif rassemble aujourd'hui 151 organisations membres.

La **lutte contre le sexisme** fait l'objet de nombreuses actions au sein du Groupe : un e-learning de sensibilisation « Prévenir et lutter contre le sexisme ordinaire en entreprise » à la disposition de l'ensemble des collaborateurs du Groupe. De plus, en France, BNP Paribas a participé aux côtés de 16 autres organisations membres de #StOpE, à un baromètre du sexisme ordinaire en entreprise. **12 000 collaborateurs** basés en France y ont répondu. Ce baromètre a favorisé une prise de conscience et une libération de la parole, tout en sensibilisant largement sur le sujet. Les entités ont renforcé ou mis en place des actions correctives.

## Parentalité à 360° et équilibre des temps de vie

Parce que l'**égalité professionnelle** passe aussi par un bon équilibre des temps de vie, le Groupe met en place de nombreuses actions autour de la parentalité à 360°.

**En France**, la 9<sup>e</sup> édition de la Semaine de la Parentalité a été organisée de manière digitale, suivie en direct et en rediffusion par près de **3 800 collaborateurs**.

De nombreux dispositifs existent aussi à l'international pour soutenir et accompagner la parentalité, notamment en Allemagne, Pologne, ou chez BNP Paribas Fortis, etc. Par exemple, BNL a mis en place le programme interactif de formation « Lifeed », visant à mettre à profit, dans la vie professionnelle, les compétences développées en tant que parent.

C'est ainsi que près de 80 % des Effectifs du Reporting Social bénéficient d'aide à la garde des enfants des collaborateurs, soit sous forme d'aide financière, soit sous forme de structures d'accueil. De surcroît, plus des 2/3 des Entités du Reporting Social, réparties dans 40 pays, accordent aux couples adoptants et aux couples de même sexe des droits de congé d'accueil de l'enfant similaires au congé maternité et paternité. Plus des 2/3 des Effectifs du Reporting Social couvrant 43 pays encouragent leurs employés à prendre leur congé paternité (second parent) par des actions de communication et de sensibilisation.

## DES AVANCÉES CONSTANTES, DES INITIATIVES PIONNIÈRES POUR PLUS DE DIVERSITÉ

### Favoriser l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap

#### ► NOMBRE DE SALARIÉS RECONNUS EN SITUATION DE HANDICAP<sup>(1)</sup>

	Salariés en situation de handicap <sup>(2)</sup>			Dont Recrutements		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
France	2 210	2 733 <sup>(3)</sup>	2 804 <sup>(4)</sup>	91	49	73
Belgique	74	61	N/A <sup>(5)</sup>	3	0	N/A
Italie	905	833	829	14	29	21
Luxembourg	8	12	11	0	0	0
Europe hors marchés domestiques	854	906	933	112	83	71
Reste du monde	186	247	274	90	76	75
<b>TOTAL</b>	<b>4 237</b>	<b>4 792</b>	<b>4 851<sup>(6)</sup></b>	<b>310</b>	<b>237</b>	<b>240</b>

(1) Effectif physique sur 93 % de l'effectif du Groupe (périmètre de reporting en baisse comparé à 2020).

(2) CDI + CDD + alternants + apprentis + stagiaires.

(3) Les résultats définitifs connus en juin 2021 pour la France s'élèvent à 2 910 contre 2 733 connus en février 2021.

(4) La déclaration annuelle étant décalée à mars 2022, les données communiquées pour la France en 2021 ne sont pas définitives.

(5) Les salariés en situation de handicap ne pouvant officiellement déclarer leur situation à leur employeur en Belgique, ce chiffre n'est plus communiqué.

(6) 3 844,65 Equivalents Temps plein dans le monde.

Au 31 décembre 2021, on dénombre 4 851 salariés en situation de handicap dans 31 pays, soit un taux d'emploi de salariés en situation de handicap rapportés à l'effectif global de 2,7 %<sup>(1)</sup>.

Ainsi, l'ensemble des pays déploie dans une démarche d'amélioration continue la Charte Entreprise et Handicap de l'Organisation Internationale du Travail et cela se traduit par de nombreuses initiatives (notamment en Allemagne avec le programme My Ability proposant du coaching et des entraînements pour faciliter l'accès à l'emploi, aux États-Unis Bank of the West a obtenu le score de 90/100 à l'étude « great place to work for people with disabilities », etc.).

En France, sur cette deuxième année du 4<sup>e</sup> accord Handicap (2020-2022), BNP Paribas SA réalise 63 recrutements. 1 855 actions de maintien dans l'emploi et 134 actions de sensibilisation ont par ailleurs été comptabilisées en 2021. Le taux d'emploi des salariés en situation de handicap a progressé à 5,18 % en 2020 contre 4,64 % en 2019<sup>(2)</sup>.

### Diversité des origines sociales et ethnoculturelles : 2021 marque un tournant majeur

Avec 173 nationalités présentes au sein du Groupe, dont 12<sup>(3)</sup> au sein du G100, BNP Paribas se mobilise depuis plusieurs années en faveur de la diversité des origines et de l'équité professionnelle.

En mars 2021, le Groupe s'est associé à la **Journée Internationale pour l'élimination de la discrimination raciale**, marquant son engagement dans la lutte contre toute forme de discrimination liée à l'origine.

Cette année est aussi celle de la co-construction, avec l'ensemble des responsables RH des pays et métiers, d'une **feuille de route au niveau**

**Groupe** dédiée à la diversité des origines sociales et ethnoculturelles, validée et soutenue par le Comité Exécutif et présentée au Conseil d'administration. Déclinée localement dès 2021, cette trajectoire d'amélioration permettra d'accélérer dans les différentes implantations du Groupe au travers de thématiques prioritaires et d'actions concrètes communes.

**Dix réseaux professionnels internes** se développent et contribuent activement à la sensibilisation et à la promotion de la diversité des origines sociales et ethnoculturelles, dans 7 pays (Brésil, États-Unis, Canada, France, Belgique, Royaume-Uni, Portugal), dont BOLD, Latamigos et CulturALL. Ce dernier est le nouveau réseau mondial regroupant les réseaux Afrinity en France, Friends of Africa en Belgique, UK Multicultural Network et Black Heritage ERG (Employee Resource Group) au Canada.

En France, le Groupe contribue à plusieurs grands programmes ayant un impact positif sur l'**insertion professionnelle** des publics éloignés de l'emploi du fait de leurs origines sociales, géographique ou ethnoculturelles. Ainsi, il soutient près de 280 associations et près de 500 collaborateurs en France sont mentors pour accompagner des jeunes dans leurs scolarités avec des associations comme Article 1, Proximité, Télémaque ou l'AFEV, et dans leur insertion professionnelle avec des associations comme NQT. (Voir *Des produits et des services accessibles au plus grand nombre*, Engagement 7 et *La lutte contre l'exclusion sociale*, Engagement 8). Enfin, le Groupe interagit avec « Le Club 21e Siècle » qui mène de nombreuses actions pour promouvoir la diversité et rétablir l'égalité des chances de tous les citoyens en France. Toujours en France, sous l'impulsion de la **ministre Elisabeth Moreno**, BNP Paribas compte parmi les 9 organisations pilotes qui expérimentent, dès janvier 2022, l'**Index Diversité et Inclusion**.

(1) En 2020, à périmètre comparable (Effectifs du Reporting Social 2020 : 96 % des effectifs du Groupe), le taux d'emploi était de 2,5 % tandis que le taux d'emploi dans les entités qui déclarent suivre spécifiquement le nombre de collaborateurs en situation de handicap dans leur effectif est d'environ 3 % (2,9 % en 2020). Rapporté à l'effectif physique total du Groupe, il s'élève à 2,5 % (stable par rapport à 2020). Comparé au chiffre publié en 2020 égal à 3,05 %, le taux d'emploi calculé par rapport à l'effectif des entités ayant déclaré au moins un collaborateur en situation de handicap s'élève en 2021 à 3,2%.

(2) La hausse s'explique notamment par le changement de méthodologie imposée par la réglementation en France.

(3) Dont la nationalité française.



Au Canada, un partenariat avec une association dédiée permet de mettre en place des sessions de sensibilisation et de formation pour le Top Management, autour des groupes autochtones. Au Royaume-Uni, le « Sponsor for Race » nommé depuis la signature en 2020 de la « Business in the Community Race at Work Charter » figure au sein du Top 10 des Champion Ally in the Investing Ethnicity Awards. Aux États-Unis chez Bank of the West, les responsables de métiers mettent en œuvre des « Affirmative Action Plans » et les différents « History Months » ont été célébrés : « Black, Asian & Pacific », et « Hispanic History Months ».

### **LGBT+ : mobilisation et portée internationales, initiatives pionnières**

Lors de la 3<sup>e</sup> édition des « Rôles modèles et alliés LGBT+ au Travail » organisée par L'Autre cercle en France, avec son homologue anglais OUTstanding, le Groupe s'est distingué cette année encore avec la nomination de deux collaborateurs lauréats dans les catégories **Rôles modèles LGBT+ Leaders** et **Rôles modèles Dirigeants Alliés**.

En France, à l'initiative du réseau BNP Paribas Pride et pour la première fois parmi le réseau des banques traditionnelles, BCEF propose désormais l'option « **A chacun son image** » qui permet à tous les clients de disposer d'une **carte bancaire au visuel LGBT+**, dont une partie de la cotisation est reversée à SOS Homophobie. En outre, BCEF permet désormais à toute personne qui le souhaiterait de supprimer la civilité de sa carte bancaire et, pour les personnes transgenres, de changer facilement le prénom inscrit sur le moyen de paiement.

Au Royaume-Uni, la politique RH concernant les collaborateurs et collaboratrices transgenres a été mise à jour, accompagnée d'un guide à destination des managers. BNP Paribas Suisse a obtenu le label LGBT+. En tant que « Best place to work for LGBT+ », Bank of the West multiplie les actions, par exemple autour du mois des Fiertés ou de la Journée pour la visibilité des personnes transgenres.

### **Intergénérationnel**

Plusieurs programmes ont vu le jour en 2021, comme le programme « Build to shift » au Portugal, ou les sessions de mentoring chez BNL. Les enjeux autour de l'intergénérationnel font également chaque année l'objet de conférences et d'ateliers, notamment à l'occasion de la Semaine de la Diversité et de l'Inclusion.

En dépit du contexte sanitaire, le Groupe en France a maintenu ses engagements en matière de formation et d'insertion des jeunes pour recruter en 2021 plus de 2 000 nouveaux alternants et plus de 1 500 stagiaires. En outre, aujourd'hui les 2/3 des offres proposées en CDI sont accessibles à des jeunes entrants sur le marché du travail. BNP Paribas a rejoint dès son lancement le plan gouvernemental « 1 jeune, 1 solution » puis la communauté « Les entreprises s'engagent en France ». En 2021, c'est plus de 20 000 collaborateurs de moins de 30 ans tous contrats confondus qui ont été recrutés par le Groupe (CDI, CDD, alternants, stagiaires).

Au sein de BNP Paribas SA en France, le nouvel accord Diversité et Inclusion porte à 150 le nombre de collaborateurs bénéficiaires du dispositif de mécénat de compétences senior, tout en élargissant le cercle des associations partenaires (voir *Le mécénat de compétences et autres actions solidaires du Groupe*, Engagement 5).

### **Des reconnaissances externes**

Les très bons scores de BNP Paribas en matière de diversité et d'égalité professionnelle se maintiennent en 2021.

À titre d'exemple, BNP Paribas CIB Brésil a remporté cette année une nouvelle fois le prix Argent, dans la catégorie Corporate Category on Women Empowerment Principles.

En France, BNP Paribas dispose du **label diversité** (depuis 2009) et du **label égalité professionnelle** (depuis 2018).

BNP Paribas Canada a obtenu la certification Bronze level by Women in Governance.

BNP Paribas est toujours présent au sein d'indices spécifiques aux questions d'égalité professionnelle comme le Bloomberg Financial Services Gender Equality Index (BFGEI).

Avec un score global de **82/100** (vs. 81/100 en 2020), BNP Paribas maintient sa position de leader cette année dans le classement de l'agence extra-financière de S&P SAM Corporate Sustainability assessment (top 6 %) alors que la moyenne du secteur Banques baisse légèrement (- 1 point à 38/100). Ces bons résultats s'expliquent notamment par la reconnaissance de l'action du Groupe en matière de « **Pratiques du travail** » (+ 10 points à 82/100). BNP Paribas est ainsi listé dans les indices responsables Monde et Europe du Dow Jones.

Les excellents résultats obtenus dans le classement reconnu des Global 100 Most Sustainable Corporations établi par le magazine canadien spécialisé *Corporate Knights* par le Groupe (1<sup>er</sup> banque française et 7<sup>e</sup> banque au niveau mondial sur un total de 576 banques évaluées) s'expliquent notamment par ses actions en matière de représentation des femmes au sein des instances de direction (Conseil d'administration et Comité Exécutif) ou de couverture sociale mise en place envers les collaborateurs du Groupe.

Enfin, le Groupe a obtenu la note maximale de A1+ à l'issue de sa troisième notation sollicitée auprès de l'agence Moody's ESG Solutions notamment grâce à ses mesures de lutte contre les discriminations et pour promouvoir la diversité et l'inclusion, que les collaborateurs plébiscitent au cours des enquêtes internes.

## **RESPECT DES DROITS HUMAINS ET CODE DE CONDUITE**

### **Promouvoir et respecter les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail sur les droits humains**

BNP Paribas rejette toute forme d'esclavage et de trafic des êtres humains. Dans son Code de conduite, le Groupe s'est notamment engagé à promouvoir le **respect** des droits humains dans sa sphère d'influence et à traiter avec dignité tous les collaborateurs qui se doivent respect mutuel.

BNP Paribas effectue une revue annuelle des pays à risques en matière de respect des droits humains<sup>(1)</sup>. Le Groupe est présent dans 25 pays en situation préoccupante, pour 20,7 % de son effectif total. Par ailleurs, le Groupe ne compte aucun salarié de moins de 18 ans et n'est présent dans aucun pays à risques.

### **Prévenir la discrimination, le harcèlement et la violence au travail**

Le Groupe poursuit sa politique de lutte contre les comportements inappropriés en intégrant pleinement le chapitre « Respect des Collègues » du Code de conduite dans les actions et décisions du Groupe.

À cette fin, de nouvelles règles de gouvernance ont été définies en 2021 autour des grands axes : l'élargissement de l'éventail des comportements

(1) Source : Verisk Maplecroft (Human Rights Risk Index) identifie 23 pays à risque et 90 pays en situation préoccupante (inchangé depuis 2019). Parmi les 4 catégories de pays qu'il identifie, les pays à risques sont notés entre 0 et 2,5/10 tandis que les pays dont la situation est préoccupante sont notés entre 2,5 et 5/10.

couverts par la politique, en incluant ceux pouvant être discriminatoires, le développement de la prévention et des principes communs du Groupe dans l'analyse et le traitement des signalements.

En 2020, dans l'ensemble du Groupe dans le monde, 89 sanctions pour comportements inappropriés ont été prononcées, dont 28 licenciements

pour harcèlement sexuel ou moral, 1 rétrogradation, 25 blâmes et 35 avertissements.

Pour le 1<sup>er</sup> semestre 2021, 33 sanctions pour comportements inappropriés ont été prononcées, dont 5 licenciements pour harcèlement sexuel ou moral, 3 licenciements pour harcèlement discriminatoire, 1 rétrogradation, 4 blâmes et 20 avertissements.

## ENGAGEMENT 5 : « GOOD PLACE TO WORK » ET GESTION RESPONSABLE DE L'EMPLOI

La santé des collaborateurs reste au cœur des préoccupations du Groupe qui a déployé de multiples mesures pour les protéger dans cette période de pandémie. Avec la pratique accrue du travail à distance pendant cette période, la Banque prend en compte les attentes des collaborateurs pour privilégier les nouveaux modes de travail et le travail d'équipe, facteur de cohésion et d'engagement dans l'entreprise. Ces politiques concrétisent plus particulièrement l'attachement du Groupe aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies 3, 4, 5, 8 et 17.

### TRANSFORMER LES MÉTHODES DE TRAVAIL ET FORGER LA CULTURE D'ENTREPRISE

#### Smart Working et projet d'équipe

C'est l'ambition que BNP Paribas se donne pour continuer à faire évoluer ses modes de travail dans les prochaines années, basés sur la confiance, l'autonomie et la collaboration. C'est avant tout une approche collective basée sur un projet d'équipe. Élaboré à partir de l'expérience acquise pendant la crise sanitaire, de l'analyse des pratiques du marché et surtout de l'écoute des collaborateurs et des managers, le Smart Working intègre quatre dimensions :

- **Télétravail** : le souhait de BNP Paribas est de maintenir le sentiment d'appartenance à l'entreprise et le sens du collectif en gardant un équilibre global entre le travail à distance et la présence sur site avec un maximum de 50 % de télétravail par collaborateur, dans les activités qui le permettent. Il est organisé dans un cadre de management bienveillant promouvant les principes de double volontariat, et double réversibilité (manager-collaborateur). Les lieux de réalisation et conditions d'éligibilité ont été élargis. Les équipements, les indemnités, la flexibilité des rythmes et les formules de télétravail ont été ouverts pour assurer le développement du télétravail en tenant compte de la diversité des activités et des attentes des collaborateurs. À fin décembre 2021, 64 % des collaborateurs du Groupe en France télétravaillent en moyenne deux jours par semaine (77 % hors du réseau d'agences). Par ailleurs, dans le cadre des protocoles sanitaires liés à la pandémie du Covid-19 et propres à chaque pays, il est possible d'augmenter le nombre de jours de télétravail, afin de respecter les règles gouvernementales applicables.
- **Espaces de travail** : l'organisation hybride des équipes, l'accentuation du travail collaboratif et la stratégie immobilière amènent le Groupe à continuer à faire évoluer la configuration et les usages de ses espaces de travail.
- **Outils digitaux** : outils collaboratifs, applications ou matériel informatique permettant le travail collaboratif en hybride et en agilité, en constant développement et adaptation.

- **People care** : accompagnement des collaborateurs vers un mode de travail hybride, adaptation des pratiques managériales, actions de prévention autour de la santé et du bien-être des collaborateurs (maintien du lien social, lutte contre la sédentarité ou la fatigue numérique, équilibre entre la vie professionnelle et personnelle) (Voir *L'attention portée aux collaborateurs*).

#### Agilité : le Groupe passe « à l'échelle » à travers un vaste plan de transformation

Pour répondre efficacement aux défis de notre environnement, le Groupe a choisi l'Agile : véritable état d'esprit et méthode de travail qui valorise l'efficacité, la discipline et qui place le client au cœur des priorités. Cette année, un large programme de transformation « Agile@scale » a été lancé en s'appuyant sur un cadre de référence et des principes communs. D'ailleurs, 11 entités de CPBS et 2 filières de la Banque ont déjà lancé leur programme de transformation agile ; d'autres sont prêtes à le faire en capitalisant sur les expériences partagées et en tenant compte des spécificités locales.

La transformation agile signifie aussi l'intégration de nouveaux postes, de nouvelles compétences et un développement en continu à travers la transmission des connaissances au sein des équipes pluridisciplinaires pour insuffler une dynamique des modes d'apprentissage.

Parmi d'autres initiatives, un plan de communication large et progressif accompagne la transformation. Le 1<sup>er</sup> épisode de la campagne de communication dans l'intranet local en octobre a enregistré près de 16 000 visualisations en quelques jours.

#### Le mécénat de compétences et autres actions solidaires du Groupe

La culture d'entreprise se forge aussi en favorisant l'accomplissement des collaborateurs au travers d'actions de solidarité qui font écho à la raison d'être de l'entreprise. En 2020, le programme **#1MillionHours2Help** structure l'ambition annoncée dans l'Accord monde d'agir en faveur de la société civile (ONG, associations) en mettant en avant les compétences des collaborateurs. À travers cette initiative, BNP Paribas entend contribuer à une croissance plus durable et mieux partagée, en permettant à tous les collaborateurs de contribuer sur leur temps de travail à l'effort des associations pour un monde plus inclusif et écologique.

En 2021, plus de 28 000 collaborateurs déclarent avoir effectué des **actions solidaires en faveur de la société civile** pour un total de plus de 509 000 heures de travail ou heures récupérées<sup>(1)</sup>.

(1) Nombre d'heures déclaré dans les outils RH dans le cadre du programme #1MillionHours2Help incluant le mécénat de compétences de longue durée mis en place en application de l'Accord Diversité et Inclusion en France (notamment déterminé sur 100% des effectifs CDI + CDD du Groupe).

Intégré au sein de l'Accord Diversité de BNP Paribas SA en France, le dispositif du **mécénat de compétences a été reconduit pour 4 ans** à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020. Les filiales françaises BNP Paribas Personal Finance, Leasing Solutions, Cardif, Asset Management, Arbitrage et Arval ont mis en place depuis 2017 des dispositifs similaires.

En 2021, **304 collaborateurs**<sup>(1)</sup> (dont 150 ayant démarré leurs missions respectives en cours d'année) ont pu s'investir dans des missions de 6 à 24 mois auprès d'associations d'intérêt général ou d'utilité publique.

### L'intrapreneuriat

Favoriser l'émergence de talents et l'innovation pour répondre aux enjeux de société au sein de l'entreprise est plus que jamais nécessaire pour que la Banque soit un acteur majeur du « monde d'après ». Le **People'sLab4Good**, programme d'intrapreneuriat de la Direction de l'Engagement, accompagne les candidats présélectionnés dans la concrétisation de leur projet à portée sociale ou environnementale, grâce à une formation de vingt jours aux méthodologies Start-up. Depuis 2018, 16 projets ont déjà été testés et/ou développés en interne, contribuant à la transformation durable du Groupe, comme Altermotive, Tangata, Finance4Good ou Green On. Et plus globalement, 85 % des participants au programme estiment que le People'sLab4Good leur a permis d'identifier les moyens, de développer les outils et la posture pour **contribuer à la résolution des problèmes sociétaux et environnementaux dans leur entreprise**.

Depuis 2020, le programme est mené en coalition multi-entreprises. Le but est de démultiplier l'impact en mutualisant les ressources et les expertises des entreprises qui participent à une promotion, de partager leurs dispositifs d'innovation durable, tout en offrant de précieuses connexions entre les écosystèmes de chacune. Le People'sLab4Good a ainsi accueilli au total depuis sa création **67 intrapreneurs**, dont une dizaine d'ENGIE et de Danone, partenaires de la coalition en 2020 et 2021.

## L'ATTENTION PORTÉE AUX COLLABORATEURS

### Maintien des actions face au contexte de crise sanitaire

Le Service de Prévention et Santé au Travail du Groupe est resté totalement mobilisé et la cellule de crise, constituée et supervisée par le Comité Exécutif du Groupe, a été maintenue. Réunissant le médecin coordonnateur, les équipes RH dans différentes géographies, les équipes en charge de la sécurité des biens et des personnes, de l'IT et de la gestion des immeubles cette cellule continue de suivre l'évolution de la pandémie et décide des mesures Groupe applicables dans tous les pays en tenant compte des recommandations des autorités sanitaires de chaque État.

Les mesures mises en place dès le début de la pandémie au sein du Groupe afin d'assurer un **niveau élevé de protection et de sécurité** des collaborateurs ont perduré : dotation de masques chirurgicaux et FFP2, gel hydroalcoolique, tests sérologiques et antigéniques, mesure de température, consignes à suivre pour les collaborateurs personnes fragiles, les collaborateurs présentant des symptômes sur le lieu de travail, les personnes cas contacts, etc. En France, BNP Paribas a pu participer au pilote mis en place par le ministère de la Santé et du Travail pour vacciner massivement en entreprise avec l'octroi, dans un premier temps, de 1 000 doses de vaccins. Seule une dizaine d'entreprises a été autorisée à le faire en France. 5 500 vaccinations ont été réalisées de

mars à novembre 2021 et se sont poursuivies sur plusieurs sites à Paris et en région au-delà de 2021 pour atteindre 8 000 vaccinations.

De plus, dans plusieurs pays, le Groupe s'appuie sur l'expertise d'International SOS, société spécialisée dans l'accompagnement des risques santé et sécurité des entreprises. Pendant la crise sanitaire, ISOS a notamment accompagné les entités locales en Inde, Ukraine et Amérique latine et a également permis d'organiser des webinaires de sensibilisation sur la vaccination anti-Covid auprès des collaborateurs du Japon et de Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, une vaste campagne de vaccination antigrippale a été organisée à partir de décembre 2021.

L'activité essentielle du Service de Prévention et Santé au Travail en 2021 a été d'accompagner par des aménagements du poste de travail les situations individuelles de collaborateurs fragiles.

Le dispositif d'assistance psychologique permanent Stimulus Care disponible 7 j/7, 24 h/24, a été élargi à l'ensemble du Groupe en France. Enfin, des conférences (activité physique, sommeil, actualité de la crise sanitaire) et des supports d'information sur des thématiques variées liées à la santé et au bien-être, dont ceux dédiés au travail à distance, à l'alimentation, à l'immunité, aux troubles psychiques, au sommeil, s'ajoutent aux guides diffusés toute l'année : « Gérer le risque d'alcool en entreprise », « Prévenir l'épuisement professionnel », « Accompagner le retour à l'emploi après une longue absence ».

La question de la santé mentale est amplifiée par une pluralité de facteurs (isolement, charge mentale extrême liée à la présence d'enfants en bas âge, addictions, surinvestissement professionnel). Ainsi un large éventail d'actions vise à soutenir les collaborateurs (communications par mail et sur l'intranet, workshops digitaux, conférences, enquêtes, etc.) avec une attention particulière pour les personnes fragiles ou vulnérables qui ne sont pas revenues sur site depuis des mois.

### Les politiques de santé et de sécurité au travail

Plus structurellement, le Groupe a développé un cadre solide de santé et de sécurité au travail.

Grâce au partenariat international avec Europ Assistance, les **collaborateurs bénéficient d'une assistance** tant dans leurs déplacements professionnels que privés, et d'un soutien téléphonique 7 j/7, 24 h/24 en cas d'événement traumatisant de type crise (attentat, événements climatiques, etc.). Par ailleurs, le Service de Prévention et de Santé au Travail accompagne en France la ligne RH et les managers avec l'ouverture d'une ligne de soutien téléphonique spécifique externe en cas d'événements graves au sein d'une équipe (décès d'un collaborateur, agressions, braquages, etc.).

L'Accord européen sur la **prévention du stress au travail** signé en janvier 2017 définit des principes et un socle commun et précise les moyens à mettre en œuvre (information, sensibilisation, évaluation, formation, accompagnement, communication). En France, BNP Paribas mesure, à travers une enquête régulière, le taux de stress et de bien-être de ses collaborateurs. Les taux mesurés en 2021 ont été en amélioration par rapport aux deux années précédentes, montrant ainsi que les plans d'actions mis en place (formation, partage en transparence des évolutions d'organisation, perspectives d'évolution, etc.) ont été positivement perçus.

Dans le monde, la quasi-totalité des collaborateurs bénéficient d'actions de formation liées à la prévention du stress au travail, certaines spécifiquement dédiées aux managers, d'autres accessibles à tous les salariés.

(1) A périmètre comparable (mécénat de longue durée en milieu et en fin de carrière) en 2020, 271 collaborateurs ont pu s'investir dans ces missions.

Signataire de la **Charte Cancer et Emploi**, le Groupe a pour objectif d'améliorer l'accompagnement, le maintien et le retour au travail des collaborateurs avec un aménagement du poste si nécessaire.

Dans 58 pays (environ 96 % des Effectifs du Reporting Social), des entités ont pris des mesures pour améliorer l'environnement de travail, prévenir les risques professionnels ou les troubles musculosquelettiques et ont donné des conseils ergonomiques.

En France, tous les collaborateurs sont suivis soit par un **service de santé au travail autonome (17 médecins, 34 infirmiers pour deux tiers des collaborateurs)**, soit en externe par des services interentreprises ou interbancaires et bénéficient d'un service d'Assistance sociale (une quarantaine d'assistantes sociales).

Dans 48 pays (91 % des Effectifs du Reporting Social), des entités ont amélioré ou développé des campagnes de sensibilisation sur la santé. Des programmes de vaccination gratuite sont proposés dans plusieurs pays (États-Unis, Allemagne, Ukraine, Japon, Brésil, Afrique du Sud, Inde, etc.).

### Mesures d'accompagnement des aidants

BNP Paribas a mis en place un ensemble de **mesures visant à soutenir les salariés aidants**, notamment : un accord sur le don de jours de repos

pour les collaborateurs aidants d'un enfant, ou d'un conjoint, des actions de sensibilisation (communication, événements collectifs réguliers, guides pratiques), des formations, des partenariats avec des experts (Malakoff Humanis & Le lien Psy, etc.), des groupes d'échanges thématiques et un accès à une plateforme de psychologues.

### We Care

Un travail de valorisation et de meilleure appropriation de l'offre santé de BNP Paribas SA en France a été réalisé avec pour objectif d'informer et accompagner les collaborateurs et les sensibiliser sur les risques psychosociaux. « We Care » a ainsi été créée pour rassembler toute l'offre santé et bien-être autour de 3 axes qui sont enrichis régulièrement avec de nouveaux contenus de type conférences santé, fiches pratiques ou communication dédiées :

- 1. Je prends soin de moi et des autres** : information, sensibilisation et formation ;
- 2. J'identifie les situations à risques** : identification des signaux faibles et suivi des indicateurs ;
- 3. J'agis** : orientation vers les bons outils ou l'accompagnement personnalisé.

### L'absentéisme

Le taux d'absentéisme<sup>(1)</sup> du Groupe, calculé sur 62 pays, est de 3,2 %, en plus des 2,5 % d'absences pour maternité/paternité<sup>(2)</sup>.

En %	2020		2021 <sup>(1)</sup>	
	Taux d'absentéisme	Maternité/Paternité	Taux d'absentéisme	Maternité/Paternité
France	5,3 %	2,2 %	4,8 %	2,1 %
Belgique	4,7 %	0,7 %	4,5 %	0,7 %
Italie	3,0 %	2,1 %	2,6 %	1,9 %
Luxembourg	2,2 %	1,0 %	1,9 %	0,9 %
Europe (hors marchés domestiques)	2,9 %	5,1 %	2,6 %	4,6 %
Reste du monde	1,3 %	1,0 %	1,5 %	1,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>3,4 %</b>	<b>2,6 %</b>	<b>3,2 %</b>	<b>2,5 %</b>

(1) ETP sur 93 % de l'effectif du Groupe. Le taux d'absentéisme tient compte du nombre de jours d'absence rémunérés et non rémunérés par le Groupe, rapporté aux effectifs moyens payés et non payés.

### Accidents du travail

Environ 480 accidents du travail ont été reportés par 28 pays, auxquels s'ajoutent un peu moins de 600 accidents de trajet (dont 1 accident mortel).

Le taux de fréquence<sup>(3)</sup> pour les accidents de travail s'élève à 0,90 et il passe à 1,99 en ajoutant les accidents de trajet. Le taux de gravité s'élève à 0,04 hors accidents de trajet, et à 0,08 en ajoutant les jours perdus des suites d'accidents de trajet.

### UN DIALOGUE SOCIAL DE QUALITÉ

BNP Paribas mène un dialogue social de qualité, constructif et nourri en particulier par les projets liés à la transformation du Groupe et leurs impacts sur les salariés. En 2021, du fait du prolongement de la crise sanitaire mondiale, **le dialogue social s'est poursuivi sur un rythme intensifié** avec la tenue de réunions additionnelles régulières à distance ou en format hybride mixte et présentiel. La Direction et les représentants du personnel ont échangé de manière continue sur les mesures prises dans le cadre de la gestion de la crise pour maintenir le niveau élevé de

(1) Le taux d'absentéisme comprend les maladies, les accidents au travail et les maladies professionnelles, hors trajet et hors autres absences autorisées. Il est calculé en tenant compte de la méthode indiquée comme utilisée localement par chaque entité, pondéré en fonction de l'effectif.

(2) Le taux « Maternité/Paternité » comprend les congés de maternité, de paternité, parentaux et d'adoption.

(3) Le taux de fréquence correspond au nombre d'accidents pour 1 million d'heures et le taux de gravité au nombre de jours perdus pour 1 000 heures.

protection souhaité par le Groupe en matière de santé et de sécurité des collaborateurs et continuer à maintenir l'activité bancaire essentielle à l'économie. La qualité de ces mesures ainsi que la participation des représentants du personnel à leur construction et à leur déploiement, ont été soulignées par les représentants du personnel eux-mêmes au sein de nombreuses instances dont le Comité Européen.

### Bilan de l'accord monde

En 2018, BNP Paribas signait avec UNI Global Union un accord portant sur 7 thématiques relatives aux droits fondamentaux au travail, permettant ainsi la consolidation des droits fondamentaux au travail et la mise en place d'un socle social mondial s'appliquant à l'ensemble des collaborateurs du Groupe et ce dans l'ensemble de ses géographies. Alors que l'accord est arrivé à son échéance, le bilan de sa mise en œuvre partagé avec les représentants de la commission de suivi est positif.

Les plus grandes avancées concernent la thématique Santé et Qualité de vie au travail. Ainsi en 2021, toutes les collaboratrices concernées bénéficient d'un congé maternité rémunéré d'une durée de 14 semaines minimum. Un congé paternité rémunéré de 6 jours minimum est mis en place auprès de 51 pays couvrant plus de 142 000 salariés. De plus, les avantages suivants sont plus favorables que la loi : le congé maternité pour plus de 65 % des Effectifs du Reporting Social, et le congé paternité pour plus de 75 % des Effectifs du Reporting Social (Pour ce qui est du handicap, voir Favoriser l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap).

### Charte sociale européenne

Le Comité Européen<sup>(1)</sup> couvre 22 pays et plus de 67 % de l'effectif total à fin 2021.

Il contribue fortement à la mise en œuvre de la Charte sociale européenne comprenant les accords européens sur la gestion de l'emploi (2012), sur

l'égalité professionnelle femmes-hommes (2014) et sur la prévention du stress (2017). Ces accords font par ailleurs l'objet de suivi régulier auprès du Comité Européen.

Un groupe de négociation, composé de représentants du Bureau du Comité Européen, de deux Fédérations syndicales européennes et de la Direction, a échangé sur la mise en place d'une Charte sur le télétravail visant à définir un cadre commun au déploiement et renforcement du télétravail au sein du Groupe BNP Paribas en Europe. Cette charte, approuvée par l'ensemble des parties, vient compléter les trois accords européens existants.

En 2021, un accord a été négocié et conclu avec les représentants des organisations et fédérations syndicales concernées en vue notamment de permettre le maintien du Royaume-Uni au sein du périmètre du Comité Européen, pour une durée minimale de 3 ans. Cette disposition permet la poursuite de l'application auprès de l'ensemble des salariés du Royaume-Uni de la Charte sociale européenne, incluant 4 accords ou chartes sur les thèmes de l'emploi, de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, de la prévention du stress et du télétravail.

### En France

Les négociations se sont poursuivies malgré la crise sanitaire, avec 108 accords signés (y compris les avenants) dans le Groupe BNP Paribas en France dont la moitié sont relatifs à la rémunération, à l'épargne salariale et à l'épargne retraite.

De plus, en juillet 2021, un accord définissant pour la première fois un cadre commun pour le développement du télétravail dans le Groupe a été signé avec deux organisations syndicales représentatives. Il inscrit le télétravail comme mode habituel et durable de travail tout en prévoyant plusieurs modalités possibles pour tenir compte à la fois de la diversité des métiers/activités du Groupe et des aspirations des collaborateurs. Un projet collectif d'équipe permet la mise en place de l'organisation du télétravail la plus adaptée à la nature des activités de chaque entité.

## ► NOMBRE D'ACCORDS COLLECTIFS SIGNÉS ET DE RÉUNIONS OFFICIELLES

	Accords collectifs		Nombre de réunions officielles	
	2020	2021	2020	2021
France	106	108	1 350	1 149
Belgique	3	7	193	144
Italie	58	39	266	201
Luxembourg	0	0	12	10
Europe (hors Marchés Domestiques)	176	131	573	449
Reste du monde	12	8	123	44
<b>TOTAL</b>	<b>355</b>	<b>293</b>	<b>2 517</b>	<b>1 997</b>

### La gestion de l'emploi

Dans un contexte de crise sanitaire, économique et sociale se prolongeant, le Groupe a souhaité continuer à garantir le maintien des salaires de l'ensemble des collaborateurs des 65 pays dans lesquels il est présent, y compris de ceux qui ne peuvent pas travailler à distance. En 2021 comme en 2020, le Groupe n'a pas souhaité recourir au dispositif de « chômage technique ».

La gestion de l'emploi de BNP Paribas est une gestion responsable, qui anticipe les adaptations nécessaires pour maintenir sa performance économique, sa capacité de développement et donc l'emploi à terme. Elle s'appuie sur une mobilité interne dynamique, source d'enrichissement des compétences, soutenue par des investissements en formation importants. Cette mobilité est également facilitée par l'utilisation généralisée d'une plateforme digitale RH facilitant une meilleure connaissance des compétences des collaborateurs et de leurs souhaits.

(1) Comité d'entreprise européen réunissant des représentants des salariés des entités implantées dans l'ensemble des pays de l'Espace Économique Européen, à l'exclusion des entités non détenues majoritairement.

La gestion de l'emploi s'effectue dans le cadre d'accords collectifs conclus à différents niveaux : mondial, européen et français. Le Groupe en France ne procède à aucun licenciement économique contraint, privilégiant pour ses projets impactant l'emploi, la mobilité interne et les solutions basées sur le volontariat conformément aux engagements inscrits dans un accord entre la Direction et les organisations syndicales. Dans les autres pays du monde, les licenciements économiques sont exceptionnels, en cohérence avec les engagements de l'Accord européen sur la Gestion de l'emploi de 2012 renouvelé par tacite reconduction par période triennale et du volet Gestion de l'emploi et du changement de l'Accord monde de 2018.

En France, les effectifs du Groupe ont évolué selon la trajectoire prévue, à un niveau modéré de l'ordre de -1,6 %<sup>(1)</sup> géré principalement par le **turnover naturel et les mobilités**. Trois plans de départ volontaire et de dynamisation de la mobilité interne ont été menés, dont deux achevés en 2021 au sein de BNP Paribas Asset Management et de BNP Paribas Securities Services et un au sein de Personal Finance se terminant fin mai 2022, portant respectivement sur 143, 368 et 123 postes.

En Belgique, la réduction d'effectifs annoncée en mars 2018 pour la période 2019-2021, à hauteur de 2 200 postes, a été réalisée comme prévu, sans départs contraints, via notamment les départs naturels. Par ailleurs, sur la période, plus de 1 000 collaborateurs ont été recrutés.

En Pologne, un accord a été signé avec les organisations syndicales, concernant un plan social prévoyant la suppression de 800 postes au maximum sur la période 2021-2023, visant à accompagner le plan industriel de BNP Paribas Polska. Des mesures d'accompagnement incluant le renforcement de la mobilité interne, la majoration des indemnités, la mise en place de garanties sur le plan de la protection sociale ainsi qu'un plan de départs volontaires ont été intégrés. En 2021, dans ce cadre, il y a eu 86 départs.

En Italie, dans le cadre des accords de 2019 et 2020 négociés et conclus avec les organisations syndicales, 351 départs volontaires ont été réalisés en 2021 via des mesures en lien avec le départ à la retraite. Par ailleurs dans le cadre de son plan industriel, BNL a prévu la mise en place de deux partenariats industriels sur l'IT et les back-offices. Ces partenariats impliquent l'externalisation de 820 postes (260 sur l'IT et 560 sur les BO) en 2022, dans le cadre d'un dispositif prévu dans le Contrat Collectif National du Travail (CCNL) du secteur bancaire, avec des garanties apportées en matière d'emploi et de maintien des conditions de travail pour les salariés concernés.

### La responsabilité sociale portée au plus haut niveau de l'organisation

La **Directrice des Ressources Humaines Groupe** a la responsabilité des affaires relatives au personnel. Elle pilote la stratégie de responsabilité sociale de l'entreprise vis-à-vis des collaborateurs, concernant entre autres la santé et la sécurité au travail, le dialogue social, la liberté d'association, la lutte contre le harcèlement et la discrimination, la diversité et l'inclusion. Elle est membre du Comité Exécutif du Groupe. À échéance régulière, elle rend compte de sa stratégie et de ses résultats au **Comité du Conseil d'administration** en charge des sujets de Gouvernance, d'Éthique, des Nominations et de la RSE de BNP Paribas (**CGEN**).

(1) Variation en ETP.

(2) Directive européenne CRD 5 du 20 mai 2019, amendant la Directive européenne CRD 4 du 26 juin 2019, sa transposition en droit français dans le Code monétaire et financier et au règlement délégué 2021/923 sur les critères d'identification des collaborateurs preneurs de risque (MRT) et des orientations de l'Autorité bancaire européenne sur les politiques de rémunération saines du 2 juillet 2021.

(3) <http://invest.bnpparibas.com>. Date de publication : avant l'Assemblée Générale des actionnaires.

(4) Markets in Financial Instruments Directive.

De plus, BNP Paribas a la volonté que ses engagements RSE et ses axes de développement dans ce domaine soient connus de tous. À ce titre il est convenu que le Comité Social et Économique Central (CSEC) de BNP Paribas SA soit régulièrement informé de la politique du Groupe dans ce domaine. En décembre 2021, le responsable de l'Engagement et membre du Comité Exécutif du Groupe est venu présenter en CSEC les différentes actions menées à ce titre.

### UNE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION COMPÉTITIVE

La politique de rémunération du Groupe repose sur des principes d'équité et de transparence, se traduisant notamment par un processus unique de révision annuelle des rémunérations pour l'ensemble des collaborateurs. Les principes relatifs à la composition de la rémunération et à son évolution sont communs à l'ensemble du Groupe et en adéquation avec les objectifs de maîtrise des risques.

#### Une politique de rémunération conforme à la réglementation

La politique de rémunération du Groupe, applicable à l'ensemble des succursales et filiales, vise à assurer une cohérence entre les comportements des collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe et les objectifs de maîtrise des risques à long terme conformément aux dispositions réglementaires CRD<sup>(2)</sup>. Depuis 2009, la mise en œuvre de cette politique a contribué à renforcer la gouvernance, à identifier les collaborateurs « **Material Risk Takers** » (**MRT**), et à appliquer des dispositions relatives à l'attribution et aux modalités de paiement de leurs rémunérations variables. La politique et les principes de rémunération des collaborateurs identifiés comme MRT sont publiés annuellement dans un rapport mis en ligne sur le site internet de BNP Paribas<sup>(3)</sup>.

La politique de rémunération est également conforme à l'ensemble des réglementations applicables, notamment (i) les **règlementations liées à la protection des clients** (MIFID II<sup>(4)</sup>) ou orientations de l'Autorité bancaire européenne sur les pratiques de rémunérations liées à la vente de produit en banque de détail pour les salariés en relation directe ou indirecte avec des clients), (ii) les dispositions d'ordre sectoriel (gestion d'actifs avec AIFMD et UCITS et assurance avec Solvabilité II) ou (iii) les réglementations liées au métier avec l'application des dispositions relatives à la loi bancaire française et à la règle Volcker applicable aux opérateurs de marché.

Elle est enfin conforme aux lois et réglementations en vigueur, y compris en matière de **minima salariaux** lorsqu'il en existe dans les pays où le Groupe est présent.

#### Une politique de rémunération socialement responsable, équitable et compétitive

Le Groupe BNP Paribas applique, dans la majorité des pays dans lesquels il est présent, une grille de salaire à l'embauche dans le cadre de son processus de recrutement, ainsi qu'un examen des rémunérations de marché lors du processus de révision annuelle, afin de s'assurer que les **niveaux de salaires**

proposés sont des salaires décents au regard du niveau de vie local et en ligne avec les pratiques de marché locales (en se basant sur des études de benchmarks locales ou des analyses faites par des consultants externes). Ce niveau de salaire est complété par un **socle d'avantages sociaux** auxquels tous les salariés du Groupe ont accès en application de l'Accord monde. Les données des **rémunérations moyenne et médiane des collaborateurs** figurent dans le chapitre 2 (*Tableau multiples de rémunération et évolution*) et portent sur les collaborateurs de BNP Paribas SA (France et succursales) conformément aux dispositions légales.

Depuis 2019, BNP Paribas SA et ses différentes entités en France publient leur indice égalité femmes-hommes. Les scores obtenus par les entités du secteur de la banque et des assurances<sup>(1)</sup>, qui représentent plus de 48 000 collaborateurs, sont au-delà du minimum fixé par la loi, témoignant de l'engagement de longue date du Groupe en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

BNP Paribas continue à renforcer l'attention portée à l'**égalité de traitement pour tous**, en particulier entre les femmes et les hommes. Depuis 2016, l'attribution cohérente des rémunérations entre femmes et hommes est suivie par des indicateurs intégrés au **processus annuel de révision des rémunérations**, pour tous les métiers et fonctions du Groupe, sous la supervision de la Direction Générale.

Depuis plusieurs années, des dispositions sont prises localement pour réduire les éventuels écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Ainsi, l'enveloppe de 10 millions d'euros allouée en 2019 pour 3 années par BNP Paribas SA au titre de mesures de rattrapage d'éventuels écarts sur la rémunération annuelle, conduit à une enveloppe de 3,45 millions d'euros pour l'année 2021. En complément, l'enveloppe prévue par les filiales en France s'élève à environ 1,5 million d'euros (en légère augmentation).

Par ailleurs, à des fins de rétention, le Groupe a attribué en 2021, à plus de 7 000 collaborateurs clés<sup>(2)</sup>, un plan de fidélisation (à échéance juin 2024) appelé **Group Sustainability and Incentive Scheme (GSIS)** dont 20 % de l'attribution initiale sont conditionnés à des objectifs de performance en termes de RSE, basés sur les 4 piliers de la stratégie RSE<sup>(3)</sup>, le reste étant indexé sur la performance opérationnelle du Groupe.

## Des avantages sociaux en matière de retraite et d'épargne

Pour leur préparation à la retraite, des collaborateurs bénéficient de **dispositifs d'épargne retraite** (à cotisations définies) dans les conditions prévues au chapitre 4 *États financiers – Rémunérations et avantages consentis au personnel*. De plus, en matière d'épargne, des **systèmes collectifs d'intéressement** visant à les **associer à la performance collective** peuvent être mis en place.

En France, les collaborateurs sont associés à la performance du Groupe via les dispositifs de **participation et d'intéressement**. Par ailleurs, la plupart des entreprises du Groupe accompagne les efforts d'épargne volontaire de leurs salariés au travers des plans d'épargne (PEE et PERECO) avec un **abondement** cumulé de 64 millions d'euros versé en 2021. De plus, afin de prendre en compte le versement du dividende complémentaire aux actionnaires au titre de l'année 2020, les salariés

de BNP Paribas SA ont bénéficié d'un supplément d'intéressement d'un montant de 14,7 millions d'euros versé en décembre 2021.

Au titre de l'exercice 2021, un montant de 187 millions d'euros sera distribué aux 62 026 bénéficiaires des entreprises adhérentes à l'accord de participation Groupe (contre 137 millions d'euros à 63 646 bénéficiaires en 2020). S'agissant de l'intéressement, plus de 99 % des salariés sont couverts par un accord d'intéressement à fin 2021 (contre 98,16 % à fin 2020). Pour BNP Paribas SA, un montant de 134 millions d'euros sera à répartir entre 41 811 bénéficiaires pour l'exercice 2021 (contre 103 millions d'euros à 42 808 bénéficiaires en 2020).

Les montants versés au titre de 2021 en application des accords d'intéressement des filiales seront connus à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

À fin 2021, le pourcentage de détention directe ou indirecte du capital par les salariés du Groupe s'élève à 3,62 % (contre 3,78 % à fin 2020)<sup>(4)</sup>.

Ailleurs dans le monde, des dispositifs comparables existent. Ainsi, chez BNP Paribas Fortis en Belgique, une partie de la rémunération variable dite « collective » est liée à l'atteinte d'objectifs RSE. Les objectifs 2021 ayant été atteints, 21,1 millions d'euros ont été versés à l'ensemble des collaborateurs.

Au Luxembourg, la Banque a versé en 2021 aux salariés non-cadres une prime d'intéressement au titre de 2020 d'un montant de près de 3,5 millions d'euros.

## Des avantages sociaux en matière de protection sociale

Au-delà des dispositifs légaux et conventionnels, selon les réglementations et pratiques des pays dans lesquels le Groupe est implanté, les collaborateurs peuvent bénéficier d'une couverture sociale complémentaire en prévoyance et/ou en santé.

En application de l'**Accord monde**, la quasi-totalité des salariés du Groupe (98 % des Effectifs du Reporting Social) bénéficie à fin 2021 d'une protection sociale complémentaire en matière de remboursement de frais de santé, d'incapacité, d'invalidité et de décès. Ces couvertures proviennent selon les cas soit d'un régime étatique, soit d'un régime assurantiel, ou d'une combinaison des deux. Particulièrement attentif à la préservation de la santé des salariés, chaque métier/pays détermine, dans le respect de son contexte réglementaire, les garanties, les conditions d'application ainsi que les modalités de financement des couvertures mises en place.

En France, le Groupe offre une couverture de protection sociale complémentaire complète au travers de régimes obligatoires de remboursement de frais de santé aux salariés et de prévoyance incapacité, invalidité et décès flexible permettant au collaborateur d'adapter son niveau de protection à sa situation personnelle.

Il existe aussi des **dispositifs d'avantages sociaux à la carte** (*flexible benefits*) permettant aux salariés de définir, dans une certaine mesure, leur niveau de couverture sur un panel d'avantages proposés tournés vers l'employabilité à long terme et offrant des choix durables. Ces dispositifs sont notamment mis en place chez BNL en Italie, chez BNP Paribas Fortis en Belgique et au Royaume-Uni.

(1) Périmètre : Entités de plus de 250 salariés.

(2) Collaborateurs clés : SMP, collaborateurs à fort potentiel ou ressources clés locales.

(3) Pour le plan 2018, payable en 2021, sur les 9 critères RSE définis lors de l'attribution du plan, la réalisation d'au moins 6 d'entre eux conduit au paiement du montant initialement attribué au titre de la RSE aux bénéficiaires du plan conformément au règlement de ce dernier.

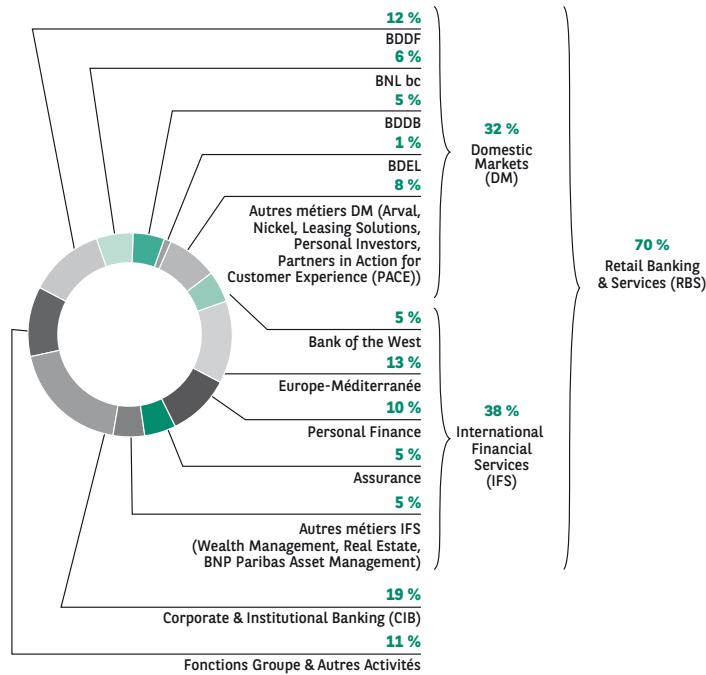
(4) Pourcentage de détention du capital par les salariés (et anciens salariés du Groupe BNP Paribas), via les dispositifs d'épargne salariale, PEE (participation, intéressement, versements volontaires et abondement versés dans le FCPE BNPP Actionnariat) et/ou Plan mondial réservé aux opérations d'actionnariat salarié.

## ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

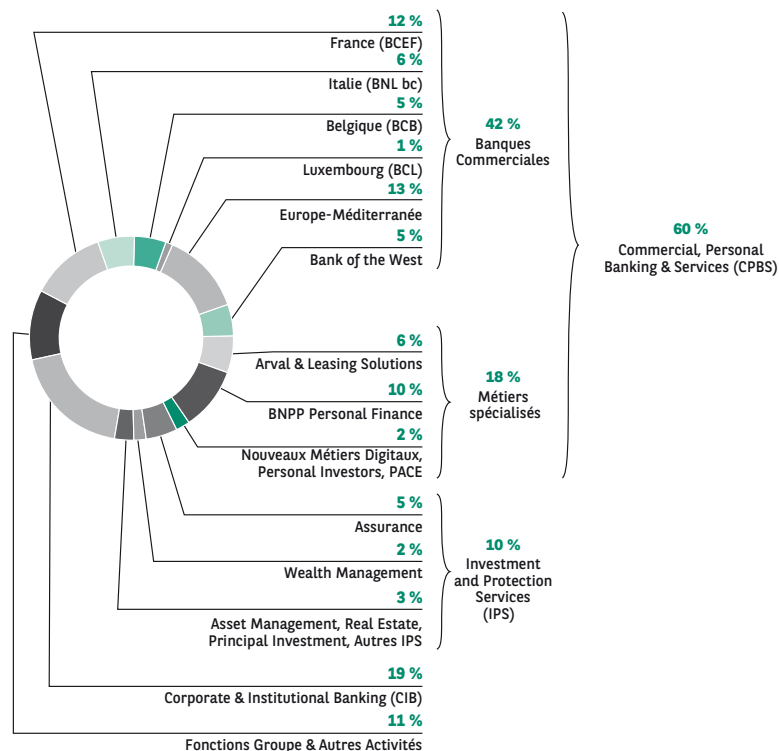
Fin 2021, les effectifs gérés par le Groupe atteignent 189 765 ETP (Équivalent Temps Plein – 186 041 ETP en effectif financier<sup>(1)</sup>), en baisse de 1,8 %<sup>(2)</sup> par rapport à 2020 (193 319), dans 65 pays.

### ➤ RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ<sup>(3)</sup>

Répartition des effectifs au 31/12/2021 selon l'organisation en vigueur jusqu'au 31/12/2021



Répartition des effectifs au 31/12/2021 selon la nouvelle organisation effective en 2022



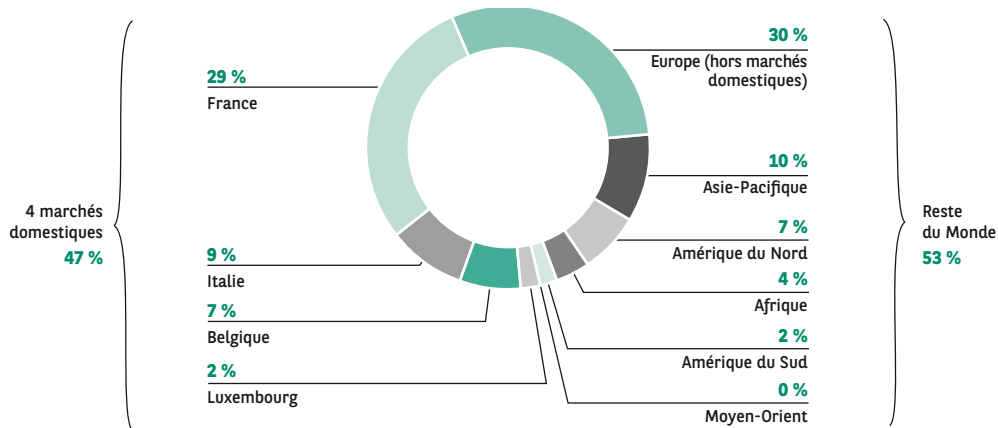
(1) Effectif financier : Effectif en équivalent Temps Plein (ETP) au 31 décembre 2021 des entités sous contrôle exclusif consolidées par intégration globale.

(2) En baisse de 1,1 % à périmètre constant.

(3) ETP sur 100 % de l'effectif du Groupe (CDI + CDD).



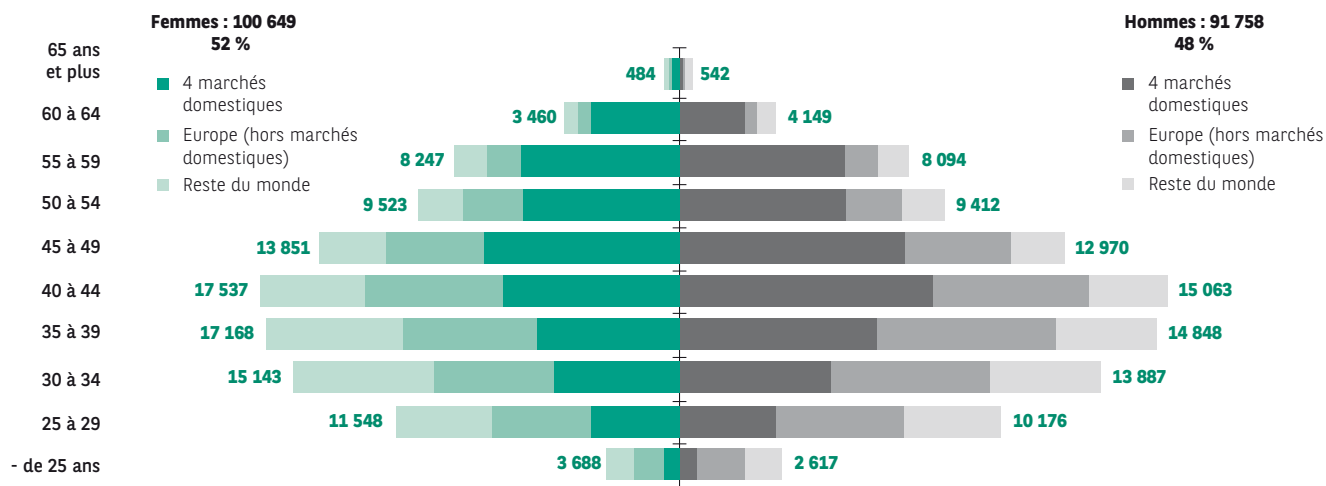
► **RÉPARTITION DE L'EFFECTIF GLOBAL PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE<sup>(1)</sup>**



► **ÉVOLUTION DES EFFECTIFS AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES<sup>(1)</sup>**

	2011	2016	2021	
France	59 877	58 338	54 659	} 4 marchés domestiques 87 781
Italie	19 053	18 017	17 038	
Belgique	18 673	15 721	12 577	
Luxembourg	3 820	3 551	3 507	
Europe (hors marchés domestiques)	53 987	50 805	57 480	} Reste du Monde 44 504
Asie-Pacifique	13 363	15 273	19 049	
Amérique du Nord	15 079	16 135	13 468	
Afrique	8 360	9 976	7 066	
Amérique du Sud	3 993	4 086	4 406	
Moyen-Orient	2 218	517	515	
<b>TOTAL</b>	<b>198 423</b>	<b>192 419</b>	<b>189 765</b>	<b>189 765</b>

(1) ETP sur 100 % de l'effectif du Groupe (CDI + CDD).

**➤ RÉPARTITION DES EFFECTIFS DU GROUPE PAR ÂGE, PAR SEXE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE<sup>(1)</sup>**


(1) Cette répartition prend en compte 99% de l'effectif Groupe (CDI+CDD) composé d'un total de 193 933 collaborateurs en effectif physique.

L'âge moyen global passe de 41,4 ans en 2020 à 41,7 ans en 2021 et l'ancienneté moyenne est à 11,9 ans en 2021, comme en 2020.

**RECRUTEMENT/TURNOVER**

En 2021, le Groupe a recruté 20 849 personnes dans le monde en CDI (+ 40 % comparé à 2020), dont 2 984 en France, revenant au niveau de 2019.

Avec 58 % des recrutements en Europe (63 % en 2020), BNP Paribas confirme sa dimension de banque européenne de référence.

Pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, la France est le premier pays recruteur avec 14,3 % du total. Les États-Unis (14,2 %) et l'Inde (13,2 %) restent très dynamiques devant la Turquie et le Portugal (7 %).

Le Groupe enregistre un turnover volontaire<sup>(1)</sup> de 7,9 % en 2021, notamment du fait des taux de départs volontaires élevés en Inde (17,8 %), aux États-Unis (16,4 %), en Asie à Singapour (13,9 %), Hong Kong (12,7 %) et Taiwan (12,4 %) et dans les pays de l'Est tels que la Roumanie (16,4 %), la Bulgarie (18,3 %), l'Ukraine (16,7 %), en partie imputables aux dynamiques d'emplois locales. En dehors de ces marchés, le turnover volontaire du Groupe est de 5,6 %. Pour les marchés domestiques ce taux est de 3,5 % pour la Belgique et le Luxembourg, 3,2 % pour la France et 2,9 % pour l'Italie. Au niveau du Groupe, le turnover<sup>(2)</sup> s'élève à 10,8 % (8,9 % en 2020) et le taux de sortie<sup>(3)</sup> est à 11,9 %.

**MOUVEMENTS**
**➤ MOUVEMENTS : ENTRÉES EN CONTRAT PERMANENT À DURÉE INDÉTERMINÉE (CDI) ET RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE<sup>(1)</sup>**

	Hommes	Femmes	Total 2020	Hommes	Femmes	Total 2021
<b>TOTAL</b>	<b>7 471</b>	<b>7 400</b>	<b>14 871</b>	<b>10 543</b>	<b>10 306</b>	<b>20 849</b>
4 marchés domestiques	52 %	48 %	3 172	54 %	46 %	4 139
Europe (hors marchés domestiques)	47 %	53 %	6 134	46 %	54 %	8 028
Reste du monde	54 %	46 %	5 565	53 %	47 %	8 682
<b>TOTAL</b>	<b>50 %</b>	<b>50 %</b>	<b>14 871</b>	<b>51 %</b>	<b>49 %</b>	<b>20 849</b>

(1) Effectif physique (Total en ETP (CDI) = 20 433).

(1) Méthode de calcul : [Démissions de salariés et ruptures conventionnelles pendant l'année N]/[Effectif présent au 31/12 de l'année N-1 + Entrées de salariés pendant l'année N] - Uniquement les CDI et en ETP.

(2) Méthode de calcul : [Sorties définitives de salariés pendant l'année N]/[Effectif présent au 31/12 de l'année N-1 + Entrées de salariés pendant l'année N] - Uniquement les CDI et en ETP.

(3) Méthode de calcul : [Sorties définitives de salariés pendant l'année N]/[Effectif présent au 31/12 de l'année N-1] - Uniquement les CDI et en ETP.

► **MOUVEMENTS : MOTIFS DE DÉPARTS DES CONTRATS PERMANENTS À DURÉE INDÉTERMINÉE (CDI)<sup>(1)</sup>**

	Hommes	Femmes	Total 2020	Hommes	Femmes	Total 2021
Retraites/préretraites	1 446	1 199	2 645	1 262	1 104	2 366
Démissions	4 898	5 149	10 047	7 631	7 575	15 206
Licenciements <sup>(2)</sup>	998	1 151	2 149	882	848	1 730
Ruptures conventionnelles et assimilées	637	1 097	1 734	615	902	1 517
Plans de départs aidés	322	300	622	394	505	899
Autre fin de contrat permanent (dont non précisé, fin de période d'essai, décès)	903	1 004	1 907	745	712	1 457
<b>TOTAL</b>	<b>9 204</b>	<b>9 900</b>	<b>19 104</b>	<b>11 529</b>	<b>11 646</b>	<b>23 175</b>

(1) Effectif physique (Total en ETP (CDI) = 22 355).

(2) En France, les motifs des 462 licenciements (464 en 2020) sont les insuffisances physiques et professionnelles, les inaptitudes et les fautes.

26 % des départs sont dans les marchés domestiques (30 % en 2020), 35 % dans le reste de l'Europe (38 % en 2020) et 39 % dans le reste du monde (32 % en 2020).

**ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

► **TYPE DE CONTRAT<sup>(1)</sup>**

	Hommes	Femmes	Total 2020	%	Hommes	Femmes	Total 2021	%
Nombre de CDI	91 501	96 399	187 900	97 %	90 133	94 896	185 030	98 %
Nombre de CDD	2 038	3 382	5 419	3 %	1 792	2 943	4 736	2 %
<b>TOTAL</b>	<b>93 539</b>	<b>99 781</b>	<b>193 319</b>	<b>100 %</b>	<b>91 926</b>	<b>97 840</b>	<b>189 765</b>	<b>100 %</b>

(1) Équivalent temps plein.

► **TEMPS PARTIEL<sup>(1)</sup>**

	Hommes	Femmes	Total 2020	%	Hommes	Femmes	Total 2021	%
Nombre de salariés à temps partiel	2 635	14 411	17 046		2 279	13 727	16 006	
Dont temps partiel à 80 % ou plus	1 396	9 545	10 941	64 %	1 230	9 240	10 470	65 %
% de salariés à temps partiel	3 %	14 %		9 %	2 %	14 %		8 %
% de salariés à temps partiel par genre	15 %	85 %			14 %	86 %		

(1) Effectif physique sur 99 % de l'effectif du Groupe.

## ENGAGEMENT 6 : UNE ENTREPRISE APPRENANTE OFFRANT UNE GESTION DYNAMIQUE DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Soucieux de développer son capital humain, le Groupe crée pour chacun des possibilités variées d'évolution professionnelle. Au cœur de sa politique employeur, cet investissement permet aussi de se réinventer et de mieux préparer l'avenir. Ces politiques concrétisent plus particulièrement l'attachement du Groupe aux Objectifs de Développement Durables des Nations Unies 4, 5, 8, 10 et 17.

L'objectif 2021 pour cet engagement, « taux de collaborateur ayant suivi deux formations au cours des 12 derniers mois », est fixé à 90 %. Ce taux atteint un peu plus de 98,3 % en 2021<sup>(1)</sup>.

### ATTRACTION DES CANDIDATS ET RÉTENTION DES COLLABORATEURS

#### En 2021, BNP Paribas demeure perçu comme un employeur de choix

Le Groupe maintient sa visibilité sur les réseaux sociaux, avec plus d'un million d'abonnés sur LinkedIn.

Pour la neuvième année consécutive, BNP Paribas se voit accorder par Top Employers Institute le label « Top Employer Europe ». Cette labélisation a concerné également d'autres pays en Amérique latine (Argentine, Brésil, Colombie, Mexique), des entités de Personal Finance (Royaume-Uni, Italie, Belgique, Espagne, Portugal et Afrique du Sud), ainsi que BNP Paribas Real Estate Allemagne.

Cette année, BNP Paribas obtient une moyenne globale de 90 % (89 % en 2020) selon un benchmark effectué en comparaison avec les 1 071 entreprises certifiées Top Employer en Europe. Il se démarque sur la diversité et l'inclusion (89 % ; + 14 pts), le parcours professionnel (90 % ; + 12 pts) et le bien-être (84 % ; + 10 pts).

BNP Paribas figure par ailleurs comme unique banque dans le top 10 des employeurs en France, qu'elle rejoint pour la première fois.

Plus de 110 000 étudiants de « Business schools » à travers le monde se sont exprimés dans le cadre du classement Universum 2021 « Worlds' Most Attractive Employers » : ils positionnent BNP Paribas comme 1<sup>re</sup> banque française et 3<sup>e</sup> entreprise française (derrière L'Oréal et LVMH). Cette belle position vient saluer l'engagement quotidien de BNP Paribas auprès des étudiants et des jeunes entrants sur le marché du travail.

Sur le volet de la formation plus spécifiquement, la ligne de métier Asset Management a remporté le « Brandon Hall Group Human Capital Management (HCM) Excellence Award » dans la catégorie « Gold Excellence Learning » pour « iLearn », sa plateforme d'apprentissage dédiée à l'Asset Management. Ce prix prestigieux récompense iLearn, notamment pour ses possibilités d'accessibilité ATAWAD (Any Time, Any Where, Any Device).

À l'international, nos pays se démarquent dans les classements locaux, comme l'Espagne, l'Allemagne ou encore le Brésil.

La France, de son côté, a renouvelé son enquête Happy Trainees sur les étudiants ayant vécu une expérience professionnelle chez BNP Paribas. Ces derniers recommandent le Groupe à 89 %.

#### Mesure de la perception de la marque employeur pour attirer les meilleurs candidats

Pour être en mesure de renforcer son attractivité auprès des candidats et de ses collaborateurs, BNP Paribas s'engage dans une démarche d'amélioration constante de sa marque employeur :

- en lien avec le cabinet Universum, le Groupe a mené une étude de mesure de la perception et de l'efficacité de sa promesse employeur auprès de plus de 50 000 étudiants de Business schools sur 8 de ses marchés prioritaires (France, Italie, Allemagne, Portugal, Espagne, USA, Hong-Kong, Chine) ;
- en parallèle, BNP Paribas a lancé une campagne plus spécifique avec LinkedIn auprès de deux cibles stratégiques : des experts des métiers de la donnée, du digital et de l'agile ainsi que des spécialistes des métiers de la banque de détail.

Les résultats de ces études permettent au Groupe d'adapter sa communication auprès de ses audiences internes et externes pour contribuer à renforcer son positionnement d'employeur de choix et répondre à ses enjeux forts de recrutements sur les prochaines années.

#### Une entreprise à l'écoute de ses collaborateurs (Voice of Employees)

En 2021, la stratégie du Groupe « closer to local » repose sur un pilotage des enquêtes (Pulse) par les entités. Ainsi 98 % des collaborateurs ont été interrogés au moins une fois en cours d'année dans 63 pays (au travers de 64 pulses). Quatre thématiques récurrentes et communes à la majorité des enquêtes émergent : l'engagement, le bien-être au travail, le management, l'efficacité opérationnelle. Les entités partagent régulièrement avec les collaborateurs leurs résultats et leurs plans d'action sur des sujets prioritaires locaux via leurs propres canaux de communication.

En octobre, une enquête commune Pulse a été lancée simultanément dans l'ensemble des entités du Groupe sur les sujets « Conduct » et « Diversité et Inclusion », au cœur des valeurs du Groupe (Voir *L'enquête Pulse sur les sujets Diversité et Inclusion*, Engagement 4). Près de 80 000 collaborateurs y ont participé. Les résultats, très encourageants, ont été analysés pays par pays. Les grands enseignements ont été partagés au niveau du Groupe à tous les collaborateurs puis entité par entité afin de mener les actions nécessaires pour encore s'améliorer sur ces deux thèmes majeurs.

(1) Nombre de collaborateurs ayant suivi dans l'année au moins 2 formations, y compris formations obligatoires notamment de conformité (sur un périmètre de 98 % des effectifs suivis dans l'outil Mydevelopment), rapporté au total des effectifs du Groupe CDI+CDD au 31/12/2021 (tels qu'issus des systèmes RH).

## DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET AMÉLIORER L'EMPLOYABILITÉ

### Actualités du programme Talents « Leaders for Tomorrow »

Dans le cadre de sa transformation, le Groupe a lancé fin 2015 l'initiative « Leaders for Tomorrow » destinée à identifier, développer et promouvoir des collaborateurs à fort potentiel afin de les préparer à assurer la relève des membres des Comités Exécutifs transverses des métiers, fonctions et régions du Groupe (600 Leadership for Change, ci-après « LFC »).

Ces « Leadership Talents » ont été sélectionnés par leurs managers et gestionnaires RH sur la base de leurs compétences, expériences, sources de motivation et prédispositions personnelles à devenir des leaders.

À fin 2021, le programme regroupe près de 7 000 « Leadership Talents » appartenant aux trois niveaux (Emerging, Advanced ou Top).

Au cours de l'année écoulée, les équipes se sont adaptées par rapport à la crise en proposant des événements 100 % digitaux. Plus de 4 500 « Leadership Talents » d'une quarantaine de nationalité de tous métiers/fonctions ont bénéficié de dispositifs d'accompagnement et de développement dédiés. Au large éventail proposé par le Corporate - mentoring, mécénat de compétences, séminaires, sessions de formation au Plan de Développement Personnel et formations en ligne telle que Spark et Navigating Digital - s'ajoutent quelques initiatives proposées localement soit par leur Métier soit par leur fonction d'appartenance.

### Des programmes dédiés renforçant la culture du Groupe

La Leadership & Management Academy est une initiative transverse qui diffuse les informations stratégiques et œuvre au renforcement d'une culture de leadership partagée au sein du Groupe. Intégrée à la plateforme Leadership Corner dédiée aux populations clés du Groupe (Top exécutifs, seniors managers et population Talents), elle adapte son offre continuellement en proposant :

- des ateliers en conduite du changement, transformation et stratégie de l'innovation ;
- des séries de webinars centrées sur le financement durable, les futures tendances en matière de leadership, d'innovation et de business ;
- deux programmes certifiants : Navigating Digital Technologies (NDT) dans le domaine du digital et Harvard Manage Mentor Spark - plateforme sur le leadership.

Adressant la thématique socle de la transformation de son plan stratégique sur 2022-2025, la formation certifiante sur le « Positive Impact Business » co-construite entre BNP Paribas et l'Université de Cambridge a encore rencontré un vif succès cette année auprès des pionniers de l'Impact positif : entièrement digitale depuis 2020, elle a formé et certifié 280 pionniers en développement durable en vue d'intégrer cette dimension dans leurs échanges et solutions avec leurs clients.

Par ailleurs, plus de 300 membres du LFC ont participé à la série de conférences « The Future We Choose », organisée pour contribuer à la réflexion et construction d'un modèle d'affaires plus résilient et durable pour l'organisation, la société et l'environnement. Depuis le 3<sup>e</sup> trimestre 2021 le programme « The Future We Choose » a été rebaptisé « Shape The future » avec la vocation de travailler sur la mise en œuvre de notre transformation, notamment en équipant nos leaders de solutions d'accompagnement adaptées.

### L'offre de formation

#### ► FORMATION : NOMBRE TOTAL D'HEURES ET DE SALARIÉS<sup>(1)</sup>

	2019	2020	2021
Nombre total de salariés ayant suivi au moins une formation (y compris formations obligatoires)	202 876	194 976	189 511
Nombre total de salariés ayant suivi deux formations (y compris formations obligatoires)	198 594	183 488	189 102 <sup>(2)</sup>
Nombre total d'heures de formation	4 424 760	3 589 014	3 978 539

(1) Source : outils de reporting My Development, incluant 98 % des effectifs physiques CDD/CDI du Groupe dans 65 pays, bien que les autres salariés (apprentis, contrats de professionnalisation, contrats de qualification, intermittents, stagiaires) bénéficient également de formations.

(2) Dont 52,34 % sont des femmes, 36,76 % des collaborateurs de plus de 45 ans et 2,54 % des contrats à durée déterminée témoignant de l'accessibilité des formations à toutes ces catégories.

Les formations à distance sont restées prépondérantes en 2021 sous le double effet de la crise sanitaire et de l'adaptation des offres en formats digitaux variés (vidéo, classe virtuelle, podcast, e-learning, etc.). Ces nouveaux formats sont aujourd'hui bien ancrés et permettent un meilleur accès à la formation et une optimisation de la durée (en moyenne 21 heures en 2021).

Les formations Métiers demeurent les formations les plus suivies en nombre d'heures. Viennent ensuite les formations sur les compétences transverses et comportementales, ce qui traduit l'importance donnée à l'accompagnement dans une période de transformation majeure. Le

nombre de collaborateurs ayant obtenu une certification ou un diplôme a fortement augmenté en 2021 (plus de 17 500 collaborateurs).

De même, pour accompagner l'enjeu de transformation de certains métiers du Groupe en Agile@Scale, un programme d'acculturation aux notions et valeurs de l'Agile a été lancé par le biais de capsules vidéos.

On constate une augmentation du **nombre moyen d'actions de formation** (36 actions par collaborateur en 2021, principalement dû aux formations obligatoires, contre 26 en 2020).

**► FORMATION : FOCUS PAR MÉTHODE ET PAR MATIÈRE<sup>(1)</sup>**

	Méthode de formation <sup>(2)</sup>				Matière de formation <sup>(3)</sup>			
	En présentiel <sup>(4)</sup>	En distanciel <sup>(5)</sup>	En expérientiel <sup>(6)</sup>	En évènementiel <sup>(7)</sup>	Techniques métier & fonction	Risques & conformité	Culture & connaissance du Groupe & des entités	Compétences individuelles & management
France	2,32 %	97,62 %	0,00 %	0,06 %	70,35 %	23,47 %	2,60 %	3,58 %
Belgique	8,42 %	91,57 %	0,00 %	0,01 %	43,37 %	45,95 %	6,31 %	4,37 %
Italie	4,65 %	95,35 %	0,00 %	0,01 %	64,81 %	21,91 %	8,45 %	4,83 %
Luxembourg	9,54 %	89,44 %	0,00 %	1,01 %	50,35 %	42,04 %	0,90 %	6,71 %
Europe hors marchés domestiques	6,78 %	93,20 %	0,01 %	0,02 %	39,49 %	44,69 %	9,42 %	6,40 %
Reste du monde	5,97 %	94,03 %	0,00 %	0,00 %	37,77 %	44,48 %	12,85 %	4,90 %
<b>TOTAL</b>	<b>4,72 %</b>	<b>95,24 %</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0,04 %</b>	<b>54,91 %</b>	<b>33,24 %</b>	<b>7,14 %</b>	<b>4,70 %</b>

(1) Proportion des formations par méthode et par matière rapportée à l'ensemble des formations suivies dans le Groupe par périmètre. Source : My Development ; Effectif physique sur 98 % (stable) de l'effectif du Groupe (CDI + CDD).

(2) % de stagiaires par méthode sur le total des formations réalisées.

(3) % de stagiaires par matière sur le total des formations réalisées. Un même collaborateur/bénéficiaire peut participer à plusieurs stages de formation. Le total est inférieur à 100 % car les formations indéterminées ne sont pas reportées.

(4) En présentiel (sessions/événements organisés en Intraentreprises ou en interentreprises ou en interne).

(5) En distanciel (Classes virtuelles, Webcast et Digital - Vidéos/Serious Game/MOOC, SPOOC, podcast...).

(6) En expérientiel (On the Job Training, Mentorat, tutorat, Reverse Mentoring, formation entre pairs).

(7) En évènementiel (Atelier Co-Développement/Conférences, ateliers d'échanges...).

**Forger une culture du développement continu**

Notre plateforme d'apprentissage a continué son évolution en 2021 en donnant la capacité aux Métiers d'intégrer de nouveaux types de contenus digitaux (plateformes externes interfacées dans notre outil), de diversifier leurs formats et de partager les contenus (près de 800 playlists partagées en 2021, soit une progression de + 67 % par rapport à 2020). L'objectif est de fournir une expérience d'apprentissage ciblée et variée avec un point d'entrée unique.

Sous le programme « Smart Working », des offres de formation ont continué d'être déployées sous différents formats pour appuyer l'évolution des modalités de travail à distance, des outils digitaux, et du bien-être au travail, avec des formats variés (individuel, collectif, en temps réel, au fil de l'eau). D'autres modalités font également partie de la culture et de l'expérience d'apprentissage en continu, comme les actions de formation basées sur l'expérience (apprentissage entre pairs, reverse mentoring, les actions on-the-job).

**La Digital, Data & Agile Academy enrichit son offre**

La Digital, Data & Agile Academy (DDA Academy), offre de développement personnalisé sur les rôles clés du numérique, des données et de l'agile, continue son expansion. Ouverte à tous les collaborateurs du Groupe, elle propose des parcours de formation pour développer des compétences associées à ces nouveaux rôles et fournit aux managers des leviers pour accélérer la transformation du Groupe. Ainsi formés, les collaborateurs peuvent accéder aux métiers de demain et parviennent plus facilement à la mobilité interne grâce à une employabilité accrue.

En 2021, 51 parcours d'Upskilling, 21 de Reskilling et 63 de Reskilling Boost permettent 1) le perfectionnement et le renforcement des compétences (Upskilling), 2) l'acquisition de nouvelles compétences en vue d'une éventuelle mobilité et reconversion (Reskilling) et 3) l'acquisition et l'approfondissement d'une seule compétence propre à un rôle donné (Reskilling Boost).

Depuis son lancement, près de 3 337 collaborateurs ont suivi ces parcours. La proportion de femmes, actuellement à 43 % (contre 26 % de femmes fin 2018 durant la phase pilote), est en progression.

La DDAA continue également à enrichir son offre : un module d'acculturation à l'IA en lien avec l'Institut Montaigne, une formation ciblée « Data For Managers », certifiante, en partenariat avec Net Explo, l'enrichissement d'un nouveau rôle (*data engineer*) et d'une nouvelle spécialisation (*digital marketing expert*).

**ANTICIPER LES BESOINS EN COMPÉTENCES DE DEMAIN**

Le travail d'anticipation des compétences mené depuis plusieurs années donne à chaque manager et RH concerné une visibilité précise sur :

- les profils disponibles dans le Groupe pour un besoin actuel ou futur, ce qui facilite les mobilités internes ;
- les emplois en tension pour lesquels il est soit nécessaire de former des collaborateurs présents dans le Groupe, soit de mettre en œuvre un recrutement.

Au cœur de la gestion des parcours professionnels et au service des collaborateurs, des managers et des RH, la plateforme *About Me* a pour vocation :

- de bien connaître les compétences de l'ensemble des collaborateurs ;
- d'aider les collaborateurs dans la conduite de leur parcours de développement et de leur évolution professionnelle ;
- de fluidifier les interactions entre collaborateurs, managers et RH, favorisant ainsi les mobilités transversales.

À travers le Groupe, plus de 132 000 collaborateurs ont déclaré dans *About Me* un éventail de 900 compétences différentes pour un total cumulé d'environ 2 millions de compétences.

Ainsi, *About Me*, plateforme digitale personnalisée et performante, répond à la volonté de créer un véritable parcours collaborateur en s'attachant à son développement, sa mobilité et en renforçant son engagement. Elle

permet au Groupe d'avoir une connaissance fine des compétences de chaque collaborateur en temps réel. En octobre 2021, la Direction des Ressources Humaines de BNP Paribas devient lauréate des Digital HR Awards organisés pour la première fois par Deloitte, dans la catégorie Business Partner, en mettant à l'honneur *About Me*.

Une centaine de nouvelles compétences ont été ajoutées au début de l'année 2021 dans *About Me* afin de faciliter l'identification et la qualification des rôles prévisionnels et compétences associées. Une nouvelle fonctionnalité, « perspectives d'employabilité », permet à chaque collaborateur d'accéder aux principales perspectives d'employabilité du Groupe à horizon cinq ans et les compétences pouvant être développées. Cette fonctionnalité est aujourd'hui en phase pilote avec l'objectif de l'ouvrir par étapes durant l'année 2022.

Une analyse détaillée du futur de l'emploi pour l'ensemble de la ligne Informatique monde, soit environ 17 000 personnes, a été menée et fait l'objet d'un plan d'action.

La liste de toutes les formations suivies par les collaborateurs est automatiquement importée depuis *My Development* dans la partie « Plan de Développement Personnel » de *About Me*, ce qui est une incitation pour motiver les collaborateurs à remplir leur Plan de Développement.

L'évaluation annuelle de la performance, qui est systématique pour tous les collaborateurs, a été simplifiée et digitalisée dans *About Me*. Les managers doivent appliquer les 9 principes d'évaluation de la performance établis pour guider leur action, au regard des objectifs déterminés par le manager pour un an. Les objectifs définis lors de l'évaluation professionnelle doivent être clairs, atteignables, mesurables et adaptés à la nature de l'activité et à la responsabilité du poste, définis dans le temps (Accord européen sur la prévention du stress au travail). C'est aussi un temps d'échange, où le collaborateur est invité à s'exprimer librement sur son environnement de travail et l'amélioration continue de notre organisation et/ou processus. Par ailleurs, la culture du feedback multisources est vivement encouragée : disponible dans *About Me*, elle permet de simplifier l'évaluation annuelle et d'enrichir les plans de développement personnel.

## LA MOBILITÉ

L'outil global de gestion des mobilités Taleo est déployé auprès de 179 096 employés dans 60 pays.

Au total, le Groupe dénombre 24 156 mobilités en 2021 (23 544 en 2020), en hausse de 3 %. En France, 9 438 mobilités ont été réalisées contre 8 435 en 2020.

Parmi ces mobilités, 4 608 sont transverses (interentités et intermétiers), en hausse de 17 % (3 931 en 2020). Elles s'élevaient à 2 529 en France (+ 17 % par rapport à 2020).

Un seul et même centre d'expertise gère en France l'ensemble des recrutements internes et externes du Groupe, pour tous les types de contrats en réponse aux besoins des métiers/fonctions et aux enjeux de transformation du Groupe. Grâce à leur expertise, leur proximité avec les lignes de métiers et leur vision globale et transverse du marché de l'emploi interne, ces équipes s'attachent à optimiser l'expérience candidat en mobilité.

Pour la 8<sup>e</sup> année consécutive, BNP Paribas a organisé les « Mobility Days » qui se sont déroulés sur quatre semaines dans 42 pays. Le format 100 % digital a généré plus de 30 000 connexions à des conférences, ateliers et formations. Ce dernier pilier de la mobilité est une priorité, notamment en Asie Pacifique où 3 000 participants dans 13 pays ont pu découvrir le « Festival de la Formation » pour aider les collaborateurs à être acteurs de leur parcours professionnel en développant leurs compétences. L'objectif est avant tout d'accompagner les collaborateurs dans leur réflexion sur leur parcours professionnel et d'adopter une approche proactive afin de piloter leur développement en étroite collaboration avec leur manager et leur RH.

En Amérique latine, les différentes entités de Cardif se sont mobilisées pour l'opération « Cardif has talent » avec pour objectif de présenter le parcours de mobilité et mettre à l'honneur des parcours de collaborateurs inspirants.

En France, une journée a été dédiée à la découverte de l'écosystème et des outils mis à disposition des collaborateurs pour les encourager dans leur démarche de mobilité.

### ► NOMBRE TOTAL D'ANNONCES PUBLIÉES ET DE POSTES POURVUS EN INTERNE<sup>(1)</sup>

	2020			2021		
	Nombre d'annonces publiées	Postes pourvus en interne	% de postes pourvus/ interne	Nombre d'annonces publiées	Postes pourvus en interne	% de postes pourvus/ interne
France	4 249	2 913	69 %	7 139	3 038	43 %
Belgique (BNP Paribas Fortis)	863	666	77 %	1 401	3 321	237 % <sup>(2)</sup>
Italie	332	354	107 % <sup>(2)</sup>	429	210	49 %
Luxembourg (BGL BNP Paribas)	243	174	72 %	297	197	66 %
Royaume-Uni	802	423	53 %	1 696	362	21 %
Ukraine	1 607	726	45 %	1 713	831	49 %
Portugal	1 402	1 066	76 %	2 216	1 701	77 %
Turquie (TEB)	238	48	20 %	454	69	15 %
États-Unis (dont BNP Paribas CIB, Bank of the West)	2 734	766	28 %	4 473	1 247	28 %
Autres pays (Algérie, Espagne, Hong Kong, Inde, Maroc, etc.)	3 950	669	17 %	8 687	863	10 %
<b>TOTAL</b>	<b>16 420</b>	<b>7 805</b>	<b>48 %</b>	<b>28 505</b>	<b>11 839</b>	<b>42 %</b>

Source : Extractions de Taleo et déclarations complémentaires des pays/entités.

(1) Sur une base de 91 % des effectifs du Groupe.

(2) Le taux est supérieur à 100 % car certaines annonces comportent plusieurs postes à pourvoir.

## 7.4 Notre responsabilité civique : être un acteur engagé dans la société

Acteur engagé dans la société, BNP Paribas initie et participe à de nombreuses actions en faveur de la lutte contre l'exclusion, de l'éducation et de la culture. Dans le cadre de sa responsabilité civique, le Groupe utilise ainsi tous les leviers dont il dispose, en tant que banquier, employeur et mécène, pour favoriser un développement durable et harmonieux de la société. Ces actions sont menées en cohérence avec ses trois engagements :

- **Engagement 7** : des produits et services accessibles au plus grand nombre ;
- **Engagement 8** : la lutte contre l'exclusion sociale et la promotion du respect des droits humains ;
- **Engagement 9** : une politique de mécénat en faveur de la culture, de la solidarité et de l'environnement.

Parmi les faits marquants de l'année 2021 :

- dans le domaine de l'inclusion financière :
  - BNP Paribas est la plus grande banque internationale parmi les 28 premiers signataires de l'« Engagement sur l'inclusion et la santé financière du plus grand nombre », promu par l'Organisation des Nations Unies UNEP-FI, via les PRB (Principles for Responsible Banking) ;
  - durant la crise sanitaire, le Groupe a poursuivi son soutien à hauteur de 367 millions d'euros aux Institutions de Microfinance (IMF) en dépit d'une baisse de leur production de crédits qui a généré une liquidité accrue. La tendance devrait s'inverser en 2022 comme l'indique le nombre croissant de lignes accordées lors du dernier trimestre 2021 ;
  - BNP Paribas a initié et animé une coalition d'investisseurs privés du secteur de la finance inclusive autour de la microfinance verte, dont l'objet est l'intégration des enjeux environnementaux à l'intérieur du cadre opératoire de la microfinance. La mission de cette coalition est d'établir une liste d'indicateurs pratiques analysant les mesures prises par les IMF en matière d'adaptation au changement climatique et de préservation de la biodiversité ;
  - le Groupe a aussi remporté un appel à projet initié par le GEF annoncé lors de la COP 26 à Glasgow. Le projet consiste à développer un standard et à fournir une certification aux IMF afin de renforcer les capacités d'adaptation et de résilience au changement climatique de leurs clients finaux ;
- parallèlement, afin de favoriser l'inclusion sociale :
  - BNP Paribas Cardif a développé des produits pour un accompagnement spécifique du handicap temporaire en Allemagne, pour les personnes âgées à Taiwan, pour les aidants en République tchèque et pour prévenir les cancers des femmes en Turquie ;
  - l'offre Nickel représente 2,4 millions de comptes ouverts par plus de 150 nationalités différentes. 80 % de ses clients gagnent moins de 1 500 euros par mois ;
  - dans le cadre du partenariat avec le Grameen Creative Lab, cabinet de conseil créé par le Professeur Muhammad Yunus, Prix Nobel de la paix, BNP Paribas Cardif a lancé Tangata Emploi, une entreprise sociale créée par deux « Intrapreneures » du Groupe, dont le projet avait été sélectionné et accompagné par l'incubateur interne de projets à impact positif le « People'sLab for Good ». Tangata Emploi vise à améliorer le taux d'emploi des personnes en situation de handicap et leur reconnaissance dans les entreprises ;
  - TEB a proposé des formations d'éducation financière grâce à des collaborations avec le ministère national de l'Éducation turque et l'Unicef ;
  - BNP Paribas Personal Finance accompagne les victimes de catastrophes naturelles induites par le dérèglement du climat en Allemagne, Turquie, Belgique, etc. ;
  - la Fondation BNP Paribas célèbre les 15 ans du Projet Banlieues en 2021 et a renouvelé son engagement pour une durée de trois ans notamment avec l'Afev qui œuvre pour l'éducation et l'Adie qui agit en faveur de l'emploi ;
- enfin, en matière de mécénat :
  - la Fondation BNP Paribas a affirmé son soutien aux femmes dont le confinement a accentué les violences subies et la précarité en travaillant avec plusieurs acteurs, notamment avec Agir pour la Santé des Femmes (ADSF) et la Fondation des Femmes ;
  - la Fondation a aussi lancé en 2021 un plan Solidarité jeunesse, pour pallier les conséquences lourdes de la pandémie sur les jeunes (décrochage scolaire, isolement, perte de repères, etc.) en lançant un plan exceptionnel en soutien à 14 associations en prise directe avec des jeunes ;
  - le Groupe a renouvelé pour trois ans son programme de mécénat en faveur de l'insertion des réfugiés en Europe. En 2021, la Fondation BNP Paribas a ainsi financé ce dispositif à hauteur de 1,5 million d'euros via des programmes pour 27 associations dans 10 pays européens ;
  - le Fonds Urgence & Développement s'est mobilisé pour venir en soutien à 4 crises majeures liées à la Covid-19 (Inde), aux inondations (Allemagne, Belgique et Luxembourg), aux séismes (Haïti) et aux ouragans (Louisiane). Au total, près d'1,3 million d'euros ont été reversés aux ONG partenaires en 2021, au-delà du record historique de 2020.



## ENGAGEMENT 7 : DES PRODUITS ET SERVICES ACCESSIBLES AU PLUS GRAND NOMBRE

Le Groupe s'efforce d'améliorer l'accessibilité des produits financiers dans le monde ; l'inclusion financière des populations étant un accélérateur majeur du développement économique. Ainsi, le Groupe contribue à l'atteinte de plusieurs Objectifs de Développement Durable de l'ONU, comme le 1<sup>er</sup> (pas de pauvreté), le 8<sup>e</sup> (travail décent et croissance économique) et le 10<sup>e</sup> (inégalités réduites). Cette démarche s'accompagne notamment d'actions d'adaptation de l'offre et d'éducation financière nécessaires pour garantir une meilleure utilisation des produits financiers.

Le Groupe figure parmi les premiers signataires d'un texte en faveur de l'inclusion et de la santé financière du plus grand nombre, promu par l'Initiative Finance du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE Fi), via les PRB (*Principles for Responsible Banking*). Engagé depuis le 2 décembre 2021, BNP Paribas va élaborer, en collaboration avec 28 autres acteurs bancaires, des indicateurs pour améliorer les pratiques de la finance inclusive dans les 18 mois à venir ; les résultats obtenus feront l'objet d'un reporting annuel.

### LE SOUTIEN DU GROUPE À LA MICROFINANCE, UN ENGAGEMENT DE LONGUE DATE

#### Un soutien historique et croissant

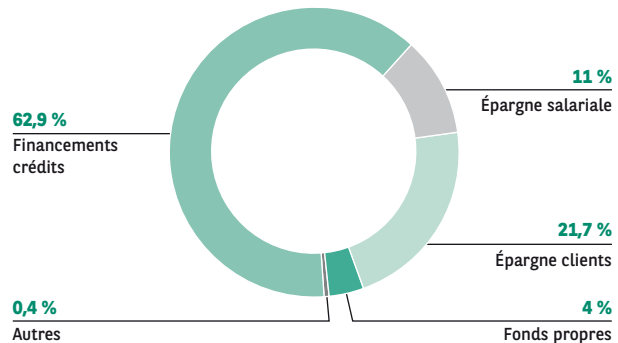
L'engagement de BNP Paribas dans la finance inclusive a une longue histoire, avec notamment l'accompagnement de l'Adie en France depuis bientôt 30 ans ainsi que, il y a 32 ans, le premier financement d'un établissement de microcrédit.

Depuis, le soutien de BNP Paribas à la microfinance a bénéficié au total à plus de 2,4 millions de personnes, dont 83 % sont des femmes, grâce au financement de 84 Institutions de Microfinance (IMF) dans 33 pays.

Le Groupe utilise différents leviers pour favoriser le déploiement de la microfinance et avoir un impact positif sur la société : financement direct des Institutions de Microfinance (IMF), investissement dans des fonds spécialisés dans l'inclusion financière, création et développement de fonds à impact positif, distribution de produits d'épargne dédiés à la microfinance, réalisation de missions d'assistance technique, etc.

En 2021, ce soutien a atteint 367 millions d'euros, permettant ainsi de financer directement 22 IMF dans 14 pays et indirectement plus de 100 IMF dans le monde, via 14 fonds dédiés dans lesquels investissent différentes entités du Groupe. La baisse des financements constatée s'explique par une demande de crédit limitée dans plusieurs géographies due à une liquidité accrue du fait de la pandémie.

#### FINANCEMENTS ET INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE EN 2021 : 367 MILLIONS D'EUROS



#### La Microfinance, un secteur fortement fragilisé par la crise épidémique

Les besoins de financement des principales Institutions de Microfinance partenaires de BNP Paribas ont été réduits car elles ont mobilisé en priorité leur propre trésorerie pour financer leurs crédits : les mesures de confinement ont limité la collecte des remboursements et de fait l'octroi de nouveaux prêts de microcrédits. En raison de la crise de la Covid-19, le portefeuille de prêts des IMF a diminué ou au mieux stagné. De même, le portefeuille du Groupe s'est réduit et les autorisations accordées aux IMF ont diminué de 38 % du fait de demandes de financement moindres. La tendance devrait s'inverser en 2022. En effet, en dépit de la crise, le Groupe maintient sa volonté d'accompagner la reprise perçue depuis octobre 2021 par l'octroi de nouvelles lignes de crédit en Indonésie, en Inde, en Chine et au Vietnam à des IMF finançant majoritairement des femmes. De nouveaux financements sont également prévus au Maroc et en Côte d'Ivoire au premier trimestre 2022.

#### La performance financière et sociale au cœur de la stratégie de développement de la microfinance

##### Impact social en Europe

En Europe, le Groupe finance les 5 Institutions de Microfinance les plus importantes dans 5 pays différents : l'Adie en France, Qredits aux Pays-Bas, Permico en Italie, Microstart en Belgique et Microlux au Luxembourg - BNP Paribas étant actionnaire principal de ces 3 dernières IMF -. En 2021, BNP Paribas a conduit une étude qui a mis en lumière le fait que les cinq IMF partenaires du Groupe ont fourni à leurs bénéficiaires un accompagnement individuel extra-financier spécifique pour un total de plus de 100 000 heures d'accompagnement à l'entrepreneuriat. Ce soutien a contribué au développement et à la pérennité de leur activité, et par conséquent, à la création, en cumulé, de plus de 56 000 emplois.

Les objectifs de performance sociale, visés au travers du soutien aux IMF européennes, sont notamment l'octroi de financement à des femmes - qui ne représentent encore que 39 % des bénéficiaires de la microfinance en Europe - et à des personnes sous le seuil national de pauvreté, soit 8,1 % des bénéficiaires en Europe.

## Performance sociale dans le monde

Au niveau mondial, BNP Paribas veille à ce que les IMF que le Groupe finance aient un score de performance sociale supérieur à la moyenne, comme en témoigne son **score de 83 % mesuré en 2021** par l'outil SPI4 (*Social Performance Indicator*) développé par l'ONG Cerise, contre un **score moyen de 65 %** calculé pour plus de 300 IMF dans le monde.

## Concilier l'inclusion financière avec les enjeux environnementaux

La matérialisation du risque climatique est un facteur pouvant réduire drastiquement l'inclusion financière des petits producteurs et des communautés rurales, premiers touchés par les dérèglements climatiques. Il est donc nécessaire d'accompagner et former les fournisseurs de produits et de services financiers inclusifs à une meilleure appréhension de ce risque afin qu'ils puissent identifier leurs clients les plus résilients et contribuer à l'adaptation des plus fragiles.

Avec ces objectifs, BNP Paribas a initié puis animé une coalition d'investisseurs privés du secteur de la finance inclusive. Sa mission est d'établir une liste d'indicateurs opérationnels s'attachant à analyser les pratiques des IMF en matière d'adaptation au changement climatique et de conservation de la biodiversité. Cette coalition de cinq investisseurs et d'un opérateur technique (Yapu Solutions) a intégré maintenant le groupe d'action « Green Inclusive Climate-Smart Finance » de l'e-MFP (European Microfinance Platform<sup>(1)</sup>).

**BNP Paribas a également remporté un appel à projets initié par le Fonds pour l'Environnement Mondial<sup>(2)</sup> (FEM ou GEF en anglais)** autour de l'adaptation au changement climatique, annoncé lors de la COP 26 à Glasgow. Le projet soumis par BNP consiste à certifier le portefeuille d'IMF partenaires en fonction de leurs rôles dans le renforcement des capacités d'adaptation et de résilience de leurs clients finaux, les petits agriculteurs. La certification s'appuiera principalement sur la méthodologie développée par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE / UNEP) dans le cadre du projet MEbA<sup>(3)</sup> (Microfinance for Ecosystem-based Adaptation) et MEbA Biodiversité soutenu par BNP Paribas depuis 2019 qui ont développé un premier standard de vérification. (Voir *L'accompagnement de nos clients dans la transition vers une économie bas-carbone respectueuse de l'environnement*, Engagement 10).

## L'ACCOMPAGNEMENT DES CLIENTS FRAGILES

BNP Paribas met tout en œuvre pour apporter une attention particulière aux clients en situation de fragilité et veille à leur faciliter l'accès aux services bancaires. Ce type d'accompagnement pour être efficace doit se faire au plus près du terrain et des bénéficiaires et doit être adapté à chaque contexte, il ne peut donc pas s'inscrire dans de grands programmes globaux ; néanmoins la majorité des métiers du Groupe proposent des solutions spécifiques comme en témoignent les exemples ci-après.

(1) [www.e-MFPeu](http://www.e-MFPeu)

(2) Le Fonds pour l'Environnement Mondial ou FEM (en anglais Global Environment Facility, GEF) est une organisation internationale qui a pour objectif de résoudre les problèmes environnementaux les plus pressants.

(3) <https://yapu.solutions/fr/references/meba/>

(4) <https://grameencreativelab.com/>

(5) <https://emploi.tangata.net>

(6) Des difficultés passagères ? | Axelle et ses partenaires peuvent vous aider : <https://axelle.bnpparibas/>

## Les clients en situation de handicap

La Banque a mis en place des dispositifs dédiés aux clients en situation de handicap ou à mobilité réduite en favorisant une meilleure accessibilité de ses produits et services. L'objectif est de rendre la Banque plus accessible à tous ceux qui sont soumis au risque d'exclusion en raison de leur handicap.

**BNP Paribas Polska**, filiale de la Banque en Pologne, propose ainsi dans les agences et en ligne différents services pour faciliter l'accès aux services financiers des personnes malentendantes ou malvoyantes ainsi qu'une architecture adaptée aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées ou aux personnes avec de jeunes enfants. Ces dispositifs ont permis à **75 agences de recevoir le certificat « Facility Without Barriers »** (« Locaux Sans Barrières »).

De son côté, Cetelem, la marque de BNP Paribas Personal Finance, a signé un partenariat avec Handi auto, spécialisé dans l'adaptation de véhicules aux personnes à mobilité réduite. Cetelem propose ainsi d'acquérir un véhicule aménagé, ou d'équiper un véhicule existant.

**BNP Paribas Cardif**, la filiale assurance de BNP Paribas, a développé en Allemagne un **accompagnement spécifique pour le handicap temporaire**, et à Taiwan un service à domicile pour accompagner les personnes âgées ou les bénéficiaires handicapés dans les démarches administratives de leurs sinistres.

Par ailleurs, le Groupe a établi un partenariat avec le Grameen Creative Lab<sup>(4)</sup> (GCL), cabinet de conseil créé par le Professeur Muhammad Yunus, Prix Nobel de la Paix, en vue de créer et développer au sein de BNP Paribas des entreprises sociales répondant à des critères de développement et d'impact social. Le GCL a ainsi accompagné le lancement en 2021 de **Tangata Emploi<sup>(5)</sup> par 2 collaboratrices**. Soutenu d'abord au travers du People's Lab for Good, incubateur de projets à impact positif, le projet des « intrapreneures » a été accéléré par le GCL, et il est désormais implémenté par l'assureur BNP Paribas Cardif. Cette plateforme B2B (*Business to Business*) a pour objectif d'avoir un impact positif sur le taux d'emploi des personnes en situation de handicap.

## Les clients en difficulté financière et l'accès au crédit

Le Groupe agit à la fois pour faciliter l'accès aux crédits et pour prévenir le surendettement, considérant que le rôle d'une banque responsable est d'accompagner ses clients à tout moment, y compris lors des moments les plus difficiles.

C'est dans cet esprit que BNP Paribas a construit en 2020 la plateforme **AXELLE<sup>(6)</sup> pour proposer des solutions à destination des clients rencontrant des difficultés financières**. Orange y propose par exemple un accès privilégié à des services numériques et des équipements reconditionnés ; Danone offre des chèques « produits de première nécessité » aux parents d'enfants de moins de trois ans... **Cette offre qui ciblait au départ les 230 000 clients identifiés fragiles financièrement par la Banque Commerciale En France (BCEF) est dorénavant présentée plus largement.**

Nickel, filiale du Groupe, propose un RIB, une carte de paiement, un compte pour tous, dès 12 ans, sans conditions, et permet à tous, y compris aux personnes qui ont été « interdits bancaires », de payer et d'être payés en toute liberté. L'offre **Nickel se fonde sur quatre valeurs fortes d'inclusion financière** : universalité, simplicité, utilité et bienveillance, en accueillant tous les types de population, notamment **plus de 150 nationalités différentes**. Fin 2021, plus de **2,4 millions de comptes Nickel** ont été ouverts (soit une **progression de 26 %** par rapport à 2020) par des clients aux caractéristiques suivantes : **revenu inférieur à 1 500 euros par mois (80 %)**, au chômage ou sans revenus réguliers (33 %), **résidant chez des amis (30 %)** ou encore ayant moins de 45 ans (71 %). La filiale travaille avec un réseau de plus de 6 300 buralistes en France et plus de 800 points de vente (buralistes et réseaux de distribution de la loterie nationale) en Espagne. L'objectif est de continuer le développement en Belgique et au Portugal en 2022.

Sur un autre registre, la Belgique recense 10 % de personnes de 16 à 74 ans qui n'ont aucune aptitude digitale et 30 % qui en ont une modérée. Dans ce contexte, **BNP Paribas Fortis a signé une Charte d'inclusion digitale en 10 points pour accompagner les personnes en difficulté numérique** au travers d'un Service Bancaire Universel, comprenant un minimum annuel de 60 transactions manuelles gratuites, une carte de crédit avec 24 retraits gratuits en distributeur, et autant d'ordres de transaction directs que nécessaire pour un prix maximum de 60 euros par an.

Enfin, BNP Paribas Personal Finance accompagne les **victimes de catastrophes naturelles induites par le dérèglement du climat**. En Allemagne, Turquie, Belgique, etc. : le processus « Clients fragiles » a permis d'aider les clients touchés avec différents dispositifs d'aide, des reports d'échéance et de conseils.

### La formation aux enjeux financiers

L'éducation financière a démontré son efficacité pour lutter contre le surendettement, favoriser le développement économique et améliorer la santé financière de la société. La majorité des entités du Groupe déploie donc des programmes de formation.

Compte tenu du contexte sanitaire, l'offre pour les jeunes a été fortement développée. Notamment, TEB, la filiale du Groupe en Turquie, a ainsi continué en 2021 à développer la Family Academy, un programme qui aide familles et jeunes à gérer un budget et à mieux comprendre et utiliser les produits et services financiers. L'objectif est d'augmenter l'épargne et d'aider les jeunes, les femmes et les primo salariés à travers des programmes ouverts et gratuits. L'académie TEB a proposé depuis 2013 des formations grâce à des collaborations avec le ministère National de l'Éducation et l'Unicef. TEB a aussi lancé depuis 2018 des formations numériques, suivies par plus de 250 000 jeunes, dont 10 000 en 2021.

Par ailleurs, en Côte d'Ivoire, la BICICI s'est donné pour mission d'apporter une éducation financière aux commerçants détaillants qui travaillent sur les marchés à Abidjan. La plateforme digitale repose sur des vidéos et du contenu très graphique, sans (ou avec très peu) de texte, accompagné de voix off disponibles en français et en malinké pour guider les utilisateurs, permettant à une personne ayant des acquis de langage limités d'effectuer son apprentissage en toute autonomie.

### L'aide économique aux jeunes, aux femmes et aux seniors

Plusieurs mesures ont été prises par BNP Paribas pour accompagner et soutenir les étudiants et les jeunes pendant la crise sanitaire et au-delà, telles que :

- en France, en liaison avec les associations hébergées par L'Ascenseur, telles que Article 1, BNP Paribas a décidé de dédier une enveloppe de 20 millions d'euros pour proposer des **crédits sans garant aux étudiants boursiers souhaitant poursuivre des études de haut niveau**. Au 31 décembre 2021, 1 200 étudiants avaient pu bénéficier de cette offre, pour un montant total de presque 10 millions d'euros de crédits ;
- l'offre Garantme (caution pour la location de son logement), qui permet une prise en charge gratuite la première année par BNP Paribas, a bénéficié à 1 000 jeunes en 2021 ;
- en Italie, les enfants des quartiers défavorisés ont aussi souffert d'un déficit d'éducation et de digitalisation en raison de la crise liée à la Covid-19. En 2021, le projet MyImpact de Wealth Management a contribué à répondre à leurs besoins, en reversant à Save the Children Italia une part de la rémunération de chaque investissement de fonds d'investissement socialement responsable.

### Pour les femmes

Le programme « **Women in Business** » en **Ukraine**, qui a permis à plusieurs centaines d'entrepreneures d'obtenir des informations pratiques sur la manière de développer leurs entreprises et leurs réseaux a organisé en 2021 plus de 10 événements, réalisé des programmes de formation et de partage de bonnes pratiques en ligne et aidé des projets de start-up développés par des femmes.

TEB, la filiale du Groupe en Turquie, a développé depuis 2015 ses programmes pour faciliter l'entrepreneuriat féminin et la création des start-up par les femmes à travers le programme **TEB Women's Banking**.

Ainsi, à fin 2021, les crédits de TEB aux entreprises créées par des femmes ont atteint 2,3 milliard de livres turques, en croissance de 33 % par rapport à 2020, et ont permis la création de 66 000 entreprises, dont 25 000 sont devenues des clientes de TEB.

### Pour les seniors

La crise sanitaire a aussi particulièrement touché les seniors. Face à cet enjeu, BNL, la filiale du Groupe en Italie, a lancé en 2021 BNL Futuro Pensione (Futur Retraite), qui aide d'une part les personnes ayant perdu leur emploi moins de 36 mois avant leur retraite à racheter les cotisations nécessaires pour atteindre l'intégralité de leurs droits et d'autre part les travailleurs souhaitant faire des rachats pour anticiper leur retraite jusqu'à quatre ans à l'avance. Cette offre permet à des clients seniors en situation économique délicate d'opérer une meilleure jonction avec leurs pensions de retraite.

## ENGAGEMENT 8 : LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE ET LA PROMOTION DU RESPECT DES DROITS HUMAINS

### LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE

En tant qu'acteur engagé et responsable, la lutte contre l'exclusion sociale, partout où le Groupe est implanté, est une priorité pour BNP Paribas, avec plus particulièrement deux axes d'intervention : l'insertion des jeunes et l'appui aux territoires, tout en participant à des coalitions qui favorisent l'égalité des chances.

En complément de ces actions, BNP Paribas promeut auprès de ses collaborateurs qui le souhaitent des missions de mécénat de compétences au profit d'associations œuvrant notamment en faveur de l'inclusion sociale (voir « *Good place to work* » et *gestion responsable de l'emploi*, Engagement 5).

### Les entreprises font front commun contre les inégalités

Une part de la population reste aujourd'hui encore à la marge des modèles de croissance économique. Favoriser une croissance inclusive signifie permettre à ces personnes de contribuer et de bénéficier de cette création de valeur, ce qui implique avant tout de lever les obstacles à l'inclusion économique auxquels elles sont confrontées. La participation active du Groupe aux coalitions **Collectif d'Entreprises pour une économie plus inclusive** et **Business For Inclusive Growth (B4IG)** y contribue.

En novembre 2021, B4IG a ainsi proposé 8 indicateurs clés pour la prise en compte des défis sociaux de la transition énergétique et début 2022, elle publiera des guides relatifs aux politiques d'achat inclusives et à la promotion de la diversité des origines en entreprise. B4IG encourage également le développement d'un écosystème financier soutenant les investissements dans la croissance inclusive.

### 15 ans d'actions sur le terrain : le Projet Banlieues réaffirme ses ambitions au service de tous

Le Projet Banlieues depuis 2005, en quelques chiffres clés :

- 26 millions d'euros dédiés par BNP Paribas au Projet Banlieues ;
- 900 associations soutenues ;
- 750 000 bénéficiaires, situés majoritairement au sein des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV).

**Éducation, emploi et vivre ensemble** sont les trois champs d'intervention du Projet Banlieues, qui a célébré en 2021 ses 15 ans d'action. Cet engagement se décline en centaines d'initiatives locales : soutien scolaire, cours de français et langues étrangères, alphabétisation, accueil de familles défavorisées, formations vers l'employabilité, etc.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a eu pour effet de creuser les inégalités et d'accentuer les fragilités existantes. Un constat qui s'est traduit en 2021 au travers de l'appel à projets du Projet Banlieues avec une nette augmentation des candidatures reçues.

Dans ce contexte, la Fondation BNP Paribas a réaffirmé en 2021 son engagement, en doublant le budget alloué aux initiatives locales du Projet Banlieues, pour le porter à 1,2 million d'euros par an pour une durée de trois ans.

Cette nouvelle édition du Projet Banlieues s'est donc particulièrement concentrée sur les initiatives luttant contre le décrochage scolaire, celles favorisant l'accès à l'emploi via l'entrepreneuriat, ou encore celles offrant un accompagnement et une formation aux outils numériques pour une meilleure inclusion numérique.

En 2021, la Fondation BNP Paribas a ainsi renouvelé pour une durée de trois ans son partenariat historique avec l'Afev et confirmé son engagement en soutenant 150 nouvelles initiatives. Cette association lutte contre les inégalités éducatives et sociales scolaires, en mobilisant un réseau d'étudiants bénévoles qui accompagnent des élèves en difficulté scolaire.

### BNP PARIBAS S'ENGAGE POUR LE RESPECT DES DROITS HUMAINS

#### Un engagement au plus haut niveau

BNP Paribas respecte les normes relatives aux droits humains internationalement reconnues. Cet engagement s'exprime au plus haut niveau, à travers la Déclaration de BNP Paribas relative aux droits humains, signée par la Direction Générale du Groupe, afin de promouvoir le respect de ces droits au sein de la sphère d'influence de BNP Paribas. Le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général du Groupe cosignent également la déclaration sur l'esclavage moderne et la traite des êtres humains que BNP Paribas publie annuellement.

Le Groupe soutient les **Principes Directeurs des Nations Unies** relatifs aux entreprises et aux droits humains et les Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, conformément au cadre de référence « Protéger, Respecter, Réparer ». Il a choisi de suivre les recommandations du cadre de référence de reporting sur les Principes Directeurs des Nations Unies.

En 2018, BNP Paribas a publié une **Charte des Relations Commerciales Responsables** à destination de ses clients, réaffirmant sa volonté de s'engager avec des entreprises dont les pratiques commerciales démontrent un niveau élevé de gouvernance et de responsabilité en ce qui concerne les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement.

**BNP Paribas prend part aux réunions et rencontres annuelles du groupe de Thun**, réunissant les représentants de 12 banques internationales collaborant à l'intégration des Principes Directeurs des Nations Unies dans les politiques et les pratiques des institutions financières. En 2021, les échanges du Groupe de Thun ont notamment porté sur la transition juste, la conduite de *due diligences* et la lutte contre les crimes financiers. BNP Paribas s'est également impliqué dans le groupe de travail consacré aux indicateurs sur les droits humains.

#### La sensibilisation et la formation

Le Groupe met l'accent sur la sensibilisation et la formation de ses collaborateurs, élément important du dispositif de gestion des risques sur les droits humains. Un module de formation « Droits de l'Homme et Entreprises », établi en collaboration avec l'association Entreprises pour les Droits de l'Homme (EDH), dont BNP Paribas est membre, est ainsi déployé depuis 2016 auprès des collaborateurs du Groupe contribuant par leurs fonctions à la promotion des droits humains. Disponible en

8 langues et librement accessible aux collaborateurs du Groupe, il a été mis à jour en 2021. Fin 2021, 93 % des collaborateurs ciblés avaient suivi en ligne ce module de sensibilisation pour la prise en compte des droits humains dans les décisions de financement. Depuis 2016, plus de 20 000 collaborateurs ont reçu cette formation. Par ailleurs, ce dispositif de formation a été complété en 2021 par des sessions de sensibilisation organisées pour des publics ciblés sur les enjeux de droits humains pour les entreprises. Enfin, une veille thématique « Business & Human Rights » est communiquée mensuellement aux collaborateurs du Groupe travaillant sur des sujets de droits humains.

### La gestion des risques « saillants<sup>(1)</sup> » dans le cadre de la distribution des produits et services

BNP Paribas a identifié deux enjeux « saillants » dans le cadre de la distribution de ses produits et services :

- la non-discrimination dans l'accès aux services financiers ;
- le droit à la vie privée (protection des données personnelles des clients).

#### La non-discrimination dans l'accès aux services financiers

Le Groupe considère que le développement économique durable favorise un accès plus large aux droits fondamentaux, c'est pourquoi il s'efforce de contribuer à l'accessibilité aux services financiers dans les communautés où il opère (voir *Des produits et services accessibles au plus grand nombre*, Engagement 7).

#### Le droit à la vie privée

La protection de la vie privée demeure une priorité éthique du Code de conduite. Le Groupe continue de renforcer la protection des données tant de ses collaborateurs que de ses clients. En 2021, BNP Paribas a poursuivi le développement de son réseau de spécialistes de la protection des données, intégrés à tous les territoires et activités. Ainsi, plus de 100 référents à travers le monde ont pour mission de faire respecter les principes de confidentialité des données et d'accroître le degré de maturité en matière de protection des données personnelles dans le Groupe.

Créé en 2020 au sein de la fonction RISK, le Département *Group Data Protection Office* a pour mission de soutenir, conseiller et superviser les activités liées à la protection des données. En 2021, et pour la seconde année consécutive, une campagne a été réalisée afin de mesurer le degré de maturité en matière de protection des données. Cette campagne a porté sur 61 pays et 273 entités. Le dispositif qui a été conçu afin d'être en cohérence avec la régulation actuelle (de manière plus large que le seul Règlement Général pour la Protection des Données, RGPD), est basé sur des standards robustes de protection des données, et repose sur deux lignes de défense. Ce dispositif inclut 9 domaines similaires à ceux de l'autoévaluation de maturité en gestion de la protection des données publiée par la CNIL en septembre 2021, et est aligné avec le niveau d'exigence de l'autorité administrative.

### Les outils/thématiques clés

Disponibles pour tous les collaborateurs, ils portent sur :

- l'évaluation des risques en matière de protection des données, afin d'identifier et de traiter les risques en matière de traitement des données ;
- le signalement des violations de données à caractère personnel. Chaque collaborateur peut signaler toute violation suspecte en matière de données personnelles afin qu'elle soit analysée ;
- le registre des traitements qui cartographie les flux de données personnelles entre le Groupe et ses entités.

L'ensemble permet d'obtenir une vue unique sur la façon dont le Groupe gère et évalue les risques en matière de données personnelles.

### La gestion des risques « saillants » dans le cadre des activités de financement et d'investissement du Groupe

Les activités de ses clients entreprises sont susceptibles d'être porteuses de risques dans le domaine des droits humains, notamment en matière de droit des travailleurs et d'impact sur les communautés locales.

Le Groupe utilise sa capacité d'influence pour inciter ses clients à gérer leurs propres activités dans le respect des droits humains. Il s'attache également à identifier, évaluer (processus de *due diligences*), suivre et encourager l'amélioration de la performance actuelle et à venir de ses clients opérant dans des secteurs sensibles par l'application de ses politiques d'investissement et de financement (voir *Une gestion rigoureuse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance*, Engagement 3). Ce dispositif sera renforcé par l'évaluation ESG systématique des clients du Groupe sur cinq dimensions, dont le respect des droits humains, dans le cadre des processus de crédit. Initié en 2021, l'ESG Assessment sera déployé à toutes les grandes entreprises clientes d'ici fin 2023.

Afin de s'assurer que le dispositif existant est adapté aux exigences de la loi sur le devoir de vigilance, BNP Paribas s'appuie sur une cartographie des risques de ses clients, couvrant l'ensemble de leurs secteurs d'activité et de leurs pays d'implantation. Cet outil intègre les enjeux de droits humains à travers une analyse de plusieurs critères, notamment le travail des enfants, le travail forcé, le trafic d'êtres humains et le non-respect des droits des communautés locales. Ces critères sont pondérés en fonction du secteur et de la géographie. Cette cartographie renforce ainsi la capacité des métiers et fonctions concernés à mettre en œuvre les mesures de vigilance approfondies les plus adaptées (voir *Devoir de vigilance et Déclaration sur l'esclavage moderne et la traite des êtres humains*, partie 7.7).

#### Droits des travailleurs

Les critères droits humains des politiques de financement et d'investissement dans les secteurs sensibles traitent des sujets liés aux droits des travailleurs notamment. En plus du travail des enfants et du travail forcé, la santé et la sécurité des travailleurs ainsi que la liberté syndicale sont évalués. Ces thèmes sont également pris en compte dans l'analyse des projets régis par les Principes de l'Équateur (voir *Une gestion rigoureuse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance*, Engagement 3).

(1) Le terme « saillant » est directement traduit de l'anglais « salient », terme utilisé par les rédacteurs du Cadre de référence de reporting sur les Principes Directeurs des Nations Unies.

### Droits des communautés locales

Autre enjeu « saillant » identifié, ces droits sont au cœur de la plupart des controverses liées aux grands projets industriels.

À ce titre, dans le cadre de ses financements de projets, BNP Paribas encourage ses clients à obtenir le Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) des populations locales impactées par leurs projets.

Conformément aux Principes de l'Équateur (voir *Une gestion rigoureuse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance*, Engagement 3), le Groupe veille à ce que les impacts négatifs soient évités et, le cas échéant, réparés. Depuis 2020, BNP Paribas applique les directives de la 4<sup>e</sup> version des Principes de l'Équateur (EP4), après avoir activement participé au processus de leur mise à jour. Les EP4 se traduisent par une meilleure reconnaissance des Principes Directeurs des Nations Unies sur les droits humains et par un usage élargi de certains standards reconnus par les Principes de l'Équateur, comme le recours systématique au CLIP dans les « pays désignés », alors qu'auparavant il n'était qu'optionnel.

### Due diligences et dialogue

En cas d'atteintes graves supposées ou avérées aux droits humains par un client de BNP Paribas ou une entreprise de son portefeuille, le Groupe mène des due diligences approfondies et engage le dialogue avec l'entreprise concernée (voir *Une gestion rigoureuse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance*, Engagement 3).

À titre d'exemple, fin 2020, de graves violations des droits humains se sont produites dans les magasins d'un client de la grande distribution opérant en Amérique du Sud. En conséquence, BNP Paribas a placé l'entreprise sur sa liste de surveillance et a engagé un dialogue avec elle sur la question des droits humains. Des réunions régulières ont été organisées au cours du premier semestre 2021 entre les équipes de direction du client et les spécialistes RSE de BNP Paribas, afin de suivre la mise en place d'un plan d'actions correctives. En l'espace de quelques mois, le client a initié et mis en place des actions s'attaquant aux causes directes et structurelles des violations susmentionnées, ce qui a conduit à son retrait de la liste de surveillance.

## ENGAGEMENT 9 : UNE POLITIQUE DE MÉCÉNAT EN FAVEUR DE LA SOLIDARITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA CULTURE

La Fondation BNP Paribas est un acteur majeur et expert du mécénat d'entreprise depuis 1984. Partout où la Banque est présente, elle anime et coordonne le développement international du mécénat du Groupe, de ses 10 fondations à l'international et de son fonds de dotation.

La Fondation BNP Paribas s'inscrit dans une démarche de mécénat guidée par deux axes forts : l'innovation et les enjeux sociétaux, en faveur de projets à impact dédiés à la solidarité, à l'environnement et à la culture (voir aussi *Le renforcement de la connaissance et le partage des meilleures pratiques environnementales*, Engagement 12).

En 2021, BNP Paribas a consacré 53,5 millions d'euros à ses activités en faveur de l'intérêt général, répartis autour de ses trois champs d'action :

- 75,8 % pour la solidarité ;
- 12,7 % pour la culture ;
- 11,5 % pour l'environnement.

Dans un contexte où les conséquences de la crise sanitaire se font ressentir, BNP Paribas intensifie son soutien pour servir l'intérêt général en augmentant sa participation budgétaire de 13,8 %, avec 53,5 millions d'euros en 2021 contre 47 millions d'euros en 2020, hors plan COVID.

À l'exception du champ d'action « culture », pour lequel les restrictions sanitaires n'ont pas permis une pleine reprise de l'activité, les actions solidaires et environnementales ont connu un essor en termes de soutien, grâce à des programmes majeurs, dont notamment le programme « *Climate & Biodiversity Initiative* », porté par la Fondation BNP Paribas et pionnier en matière de mécénat environnemental.

### SOLIDARITÉ

Soutenir l'égalité des chances, favoriser l'inclusion sociale et l'engagement des salariés sont les trois axes qui structurent les actions de la Fondation en matière de solidarité.

### Contribuer à l'égalité des chances

Via de nombreux partenariats, la Fondation BNP Paribas soutient l'accompagnement des générations futures et le déploiement de programmes d'éducation, avec notamment en 2021 :

#### ■ Dream Up, l'éducation à travers l'art

Déployé dans 29 pays et créé en 2015 par la Fondation BNP Paribas, Dream Up est un programme international d'éducation par la pratique artistique pour les enfants de milieux défavorisés. En 2021, en raison de la Covid-19, certaines structures ont poursuivi leur accompagnement de manière digitale ;

#### ■ des associations qui œuvrent pour l'égalité des chances dans l'éducation

En 2021, la Fondation a acté de nouveaux partenariats en capitalisant sur les retours positifs des actions solidaires que les différentes entités et métiers du Groupe ont menées ces dernières années avec six acteurs de référence : Article 1, l'Institut de l'Engagement, la Cravate Solidaire, Le Choix de l'École, Viens Voir Mon Taf et Bibliothèques Sans Frontières ;

#### ■ des actions solidaires à l'international

Depuis 2018, le Groupe soutient le programme sud-africain de l'ONG **Whitaker Peace & Development Initiative (WPDI)** qui permet à des jeunes, femmes et hommes issus de quartiers défavorisés, d'incarner les rôles d'ambassadeurs de paix et d'entrepreneurs au sein de leur communauté. En 2021, un accord a été conclu avec l'ONG pour étendre le partenariat dans trois autres pays d'ici 2023.

### Soutenir les plus fragiles : les jeunes et les femmes, durement touchés par la crise sanitaire

#### Les jeunes

Constatant les conséquences lourdes et préoccupantes de la pandémie sur les jeunes (précarité, décrochage scolaire, isolement, perte de repères, etc.), la Fondation BNP Paribas a lancé en septembre 2021 un

plan **Solidarité Jeunesse** de 500 000 euros en soutenant 14 associations, en prise directe avec des jeunes, autour de trois axes : continuité pédagogique, précarité, détresse psychologique et physique.

Ce Plan Jeunesse a permis de répondre aux alertes et enjeux sociétaux et environnementaux repérés parfois par les équipes locales (exemple de l'association Solfa repérée par les équipes de Lille).

La Fondation a pu être réactive face aux nouvelles fragilités créées par la pandémie comme l'augmentation de la prostitution des mineurs (Solfa), la précarité alimentaire des jeunes (Banlieues Santé), ou encore l'autocensure (Moteur).

Ce Plan Jeunesse a servi d'outil impactant pour consolider un maillage et augmenter un réseau qui sera pour partie pérennisé.

### Les femmes

Les confinements ont accentué les violences et la précarité auxquelles un nombre grandissant de femmes font face.

En 2021, la Fondation BNP Paribas a souhaité réaffirmer son soutien aux femmes auprès d'associations dont les actions de solidarité et de sensibilisation permettent de lutter contre les difficultés qui les affectent particulièrement. Accès aux soins, au logement et aux biens de première nécessité, lutte contre les violences faites aux filles et aux femmes sont les axes majeurs du soutien de la Fondation BNP Paribas auprès de SOLFA, Résonances, Règles élémentaires, Agir pour la Santé des Femmes (ADSF). La Fondation accompagne également le programme de bains-douches dédié aux femmes sans-abri du Samu social de Paris, ainsi que le programme d'insertion Terres de Femmes de l'Armée du Salut. Enfin, elle est devenue partenaire pérenne de la Fondation des Femmes.

### Accélérer l'inclusion sociale

En 2021, BNP Paribas a renouvelé pour trois ans, de 2022 à 2024, son programme de mécénat lancé en 2015, en faveur de l'insertion des réfugiés en Europe avec le même objectif : qu'ils soient mineurs ou adultes, leur permettre, d'apprendre la langue du pays d'accueil pour mieux s'intégrer, trouver des formations professionnelles, reprendre des études, se faire accompagner, être coaché, gagner en autonomie et trouver un emploi.

Pour y contribuer, le programme de mécénat global piloté par la Fondation BNP Paribas a ainsi permis, en 2021, de financer à hauteur de 1,5 million d'euros des programmes de 27 associations dans 10 pays européens (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pologne, Suisse et Royaume-Uni).

### Encourager l'engagement des salariés

Parallèlement à ses actions en faveur du bénévolat de compétences (voir *Une entreprise apprenante offrant une gestion dynamique des parcours professionnels*, Engagement 6), BNP Paribas apporte financièrement son appui à ceux et celles de ses collaborateurs qui choisissent de s'engager personnellement pour servir l'intérêt général, notamment via deux dispositifs :

#### Help2Help

Depuis 2003, la Fondation BNP Paribas accompagne des projets portés bénévolement par des salariés de BNP Paribas en France, investis au sein d'associations de solidarité sur leur temps personnel. En 2021, ce programme, déployé dans une vingtaine de pays, a permis de soutenir les projets de 182 associations grâce à une dotation de 657 000 euro.

### Fonds Urgence & Développement : neuf ans au service de l'humanitaire

Le Fonds Urgence & Développement permet de réagir rapidement et efficacement à travers le monde en cas de catastrophe humanitaire ou environnementale. Ce fonds collecte les dons des collaborateurs, des clients de la Banque Commerciale en France et des retraités du Groupe membres de l'Amicale Des Retraités (ADR), et double le montant de leurs dons afin de financer les projets de quatre ONG partenaires : Médecins Sans Frontières (MSF), CARE, La Croix-Rouge française et IFAW (Fonds international pour la protection des animaux). En neuf ans, plus de 6,4 millions d'euros ont permis de financer des actions concrètes sur le terrain.

En 2021, le Fonds Urgence & Développement, s'est mobilisé pour apporter son soutien lors de quatre crises majeures : au printemps en Inde, alors en proie à la violence de la crise sanitaire de la Covid-19, en Allemagne, en Belgique et au Luxembourg, à la suite des inondations exceptionnelles du mois de juillet, à Haïti en réponse aux dégâts causés par le séisme du mois d'août, et enfin en Louisiane en septembre, face aux conséquences de l'ouragan Ida.

À l'occasion de la Journée mondiale de la générosité en novembre 2021, le Fonds Urgence & Développement a organisé sa campagne annuelle de collecte de dons pour soutenir la lutte contre les violences faites aux femmes au travers de trois projets déployés en Amérique latine, en France et au Kenya.

Au total, près d'1,3 million d'euros ont été reversés aux ONG partenaires en 2021, montant en hausse par rapport à 2020, qui marquait pourtant un record historique.

### CULTURE

La Fondation BNP Paribas met la création contemporaine au cœur de son mécénat culturel. Engagée auprès de nombreux artistes et d'institutions qui les accueillent et diffusent leurs œuvres, elle apporte notamment son appui au jazz, à la danse contemporaine et aux nouveaux arts du cirque.

### La Fondation BNP Paribas et le jazz, 25 ans de fidélité et de passion

En 2021, la Fondation BNP Paribas a célébré ses 25 ans de soutien au jazz : plus de 30 artistes et formations en ont bénéficié, ainsi qu'une trentaine de festivals et institutions françaises et internationales. Ces 25 années de fidélité ont été célébrées le 7 octobre 2021 avec un concert inédit et solidaire au Trianon, réunissant 30 artistes sur scène et 800 spectateurs, au profit de la Fondation Abbé Pierre, et retransmis sur France Musique.

### Inventer la danse de demain, revisiter celle d'hier

**Numeridanse**, dont la Fondation BNP Paribas est partenaire depuis l'origine, est une bibliothèque de contenus vidéo de performances artistiques en danse, créée en 2011 par la Maison de la Danse de Lyon. Elle a fêté ses 10 ans en 2021 avec un parrain emblématique, **Cédric Klapisch**, qui a pu donner une masterclass, « Cadrer l'incadrable ». L'année 2021 a également été marquée par le retour du Dansathon, véritable « hackathon » de la danse, un événement initié et soutenu par la Fondation BNP Paribas. Mêlant création artistique et technologique, cet événement a été l'occasion d'une réflexion sur des préoccupations contemporaines comme l'écologie ou l'inclusion sociale.

## 7.5 Notre responsabilité environnementale : accélérer la transition énergétique et écologique

Dans le domaine environnemental, les axes prioritaires du Groupe sont les suivants :

- le financement de la transition énergétique constitue une priorité pour BNP Paribas depuis 2011, date à laquelle le Groupe a choisi de contribuer à la lutte contre le changement climatique, via notamment un soutien aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique, à la mobilité durable et à l'hydrogène bas-carbone ;
- l'accroissement de ses actions en faveur de la préservation de la biodiversité terrestre et marine ;
- la contribution au développement de l'économie circulaire, en soutenant de grandes entreprises comme des acteurs de l'économie sociale et solidaire, et en proposant des offres spécifiques liées à l'économie circulaire.

Au-delà des actions et positions détaillées par ailleurs (voir *Une gestion rigoureuse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)*, Engagement 3), le Groupe déploie sa responsabilité environnementale en trois axes complémentaires :

- **Engagement 10** : l'accompagnement de nos clients dans la transition vers une économie bas-carbone et respectueuse de l'environnement. En tant qu'acteur financier, c'est en accompagnant ses clients dans leur transition énergétique et écologique que BNP Paribas peut avoir l'impact le plus significatif en termes de préservation du climat et de l'environnement, et d'alignement avec l'objectif d'un monde net zéro en 2050 ;
- **Engagement 11** : la diminution de l'empreinte environnementale liée à son fonctionnement propre ;
- **Engagement 12** : le développement de la connaissance et le partage des meilleures pratiques environnementales. Le Groupe participe, avec ses parties prenantes, au développement de la connaissance et à la sensibilisation de l'ensemble des acteurs. Il est en effet convaincu que la transition énergétique et écologique peut être un succès seulement si l'ensemble des acteurs agit de concert pour accomplir la transformation nécessaire de l'ensemble de la société.

L'année 2021 a été marquée par de nouvelles contributions concrétisant les engagements de BNP Paribas en matière d'accompagnement de ses clients dans la lutte contre le changement climatique :

- le Groupe a rejoint la Net Zero Banking Alliance et ses filiales BNP Paribas Cardif et BNP Paribas Asset Management ont rejoint respectivement la Net-Zero Asset Owner Alliance et la Net Zero Asset Managers Initiative (voir *Les positions publiques de BNP Paribas*, partie 7.1 et *Des financements et investissements à impact positif*, Engagement 1) ;
- BNP Paribas a créé le Low-Carbon Transition Group, qui comptera à terme 250 professionnels, pour accompagner ses clients entreprises et institutionnels internationaux dans l'accélération de leur transition vers une économie durable et bas-carbone ;
- les financements consacrés aux énergies renouvelables ont atteint un montant de 18,6 milliards d'euros ;
- BNP Paribas et la Fondation Solar Impulse ont lancé le fonds BNP Paribas Solar Impulse Venture Fund. Géré par BNP Paribas Agility Capital, ce fonds investira 150 millions d'euros dans des start-up à fort potentiel et engagées en faveur de la transition écologique.

Sur le plan de la biodiversité et de l'économie circulaire :

- le Groupe a publié une position sur la préservation de la biodiversité, a renforcé sa politique visant à limiter la déforestation, notamment à travers ses financements aux producteurs et négociants de bœuf et de soja provenant du Brésil, a pris de nouveaux engagements au sein de l'initiative act4nature, tandis que deux de ses experts sont membres de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) ;
- BNP Paribas Asset Management a lancé notamment un fonds thématique sur la biodiversité, BNP Paribas Ecosystem Restoration (après le lancement d'un fonds dédié à l'économie circulaire en 2019) ;
- la Banque propose de plus en plus à ses clients des obligations vertes et des *Sustainability Linked Loans* (SLL) liés à l'économie circulaire et à la biodiversité, seule ou en partenariat ; ainsi, dans le domaine de l'économie circulaire, BNP Paribas Personal Finance a pris une participation minoritaire dans Evollis, plateforme digitale qui gère notamment la reprise des produits d'occasion, et BNP Paribas Cardif s'est associé à Back Market pour lancer une assurance pour téléphones mobiles, tablettes et ordinateurs portables reconditionnés.



## ENGAGEMENT 10 : L'ACCOMPAGNEMENT DE NOS CLIENTS DANS LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE BAS CARBONE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Groupe accompagne ses clients, particuliers, entreprises et investisseurs, dans leur transition vers une économie bas-carbone, plus respectueuse de l'environnement, intégrant notamment davantage la préservation de la biodiversité et les principes de l'économie circulaire. Il actionne pour cela plusieurs leviers répondant à leurs différents besoins.

### CONTRIBUER AU FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

#### Un soutien accru aux énergies renouvelables

Fin 2021, le montant des financements pour le secteur des énergies renouvelables était de 18,6 milliards d'euros ; le Groupe atteint ainsi son objectif de 18 milliards d'euros à fin 2021.

Parmi les réalisations de l'année, BNP Paribas a été co-arrangeur et co-coordonateur pour la syndication du projet Vineyard Wind aux États-Unis, premier projet d'éolien offshore à grande échelle dans ce pays avec 800 MW de capacité (correspondant aux besoins de plus de 400 000 foyers), situé au large de la côte de Martha's Vineyard dans le Massachusetts.

En Chine, BNP Paribas a joué plusieurs rôles clés (notamment *Lead Arrangeur*) dans la mise en place de la co-entreprise TESS entre TotalEnergies et Envision Energy, une entreprise chinoise d'énergies renouvelables, qui vise à installer 170 MW de panneaux photovoltaïques en toiture dans le pays.

#### Un acteur majeur sur les obligations vertes

En 2021, BNP Paribas a été classé 2<sup>e</sup> acteur mondial du marché des obligations vertes (*green bonds*) par Dealogic (et 1<sup>er</sup> en EMEA), avec 22 milliards d'euros en tant que teneur de livre pour ses clients. Le Groupe est présent sur toute la gamme des émissions d'obligations qui financent la transition de ses clients vers une économie durable, avec comme exemples de réalisations en 2021 :

- BNP Paribas a été co-teneur de livre de la Green Gilt du Royaume-Uni, la plus importante obligation verte émise par un État avec 12 milliards de livres, visant à accélérer la transition du pays vers la neutralité carbone en 2050 ;
- le Groupe a aussi été impliqué dans la première obligation verte liée au respect de la biodiversité émise par Bank of China, incluant notamment la restauration de zones humides et la gestion durable de forêts.

#### Un rôle moteur sur le marché des crédits indexés sur des objectifs environnementaux

En 2021, BNP Paribas a joué un rôle clé dans de très nombreux *Sustainability-Linked Loans* (SLL) incluant des critères environnementaux, sur des thématiques variées et dans de nombreux pays. Deux exemples en témoignent :

- BNP Paribas a été arrangeur et co-teneur de livre pour le refinancement et la conversion en euro du SLL émis par l'entreprise cimentière mexicaine Cemex, indexé sur trois indicateurs : réduction des émissions nettes de CO<sub>2</sub> par tonne de ciment produite, augmentation de la part d'électricité verte dans le processus de fabrication du ciment,

augmentation de la part de carburants alternatifs dans ce même processus ;

- Le Groupe a également été *joint sustainability coordinator* dans le SLL de 1,3 milliard de dollars australiens de Coles Group Limited, entreprise de distribution alimentaire australienne, indexé sur des indicateurs incluant notamment : la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la réduction des déchets mis en décharge. Ce SLL est le premier émis par une entreprise australienne de distribution.

#### L'innovation financière au service de la transition

Au-delà des obligations et des prêts, BNP Paribas innove en intégrant progressivement des critères environnementaux dans l'ensemble de son offre de produits financiers.

Depuis 2015, BNP Paribas a lancé une gamme d'indices prenant en compte des critères ESG sur des thématiques variées telles que le climat, l'eau ou encore la diversité. A fin 2021, les encours de ces indices ESG s'élèvent à 5,3 milliards d'euros. Ces solutions d'investissements offrent une rentabilité financière aux investisseurs tout en soutenant des entreprises avancées sur l'ESG, par exemple en démontrant une gouvernance d'entreprise solide ou une stratégie de transition énergétique robuste.

BNP Paribas a également agi comme co-coordonateur et teneur de livre dans l'octroi de la première garantie à l'export « Transition Export Development Guarantee » émise par le Royaume-Uni, pour l'entreprise Wood PLC. Ce mécanisme vise à financer les entreprises dans leur transition vers la neutralité carbone via l'énergie verte, l'hydrogène bas-carbone et la décarbonation.

### METTRE LA GESTION D'ACTIFS POUR COMPTE DE TIERS AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

#### L'exercice des droits de vote et le dialogue actionnarial pour favoriser la transition énergétique et écologique

BNP Paribas Asset Management utilise les droits de vote dont elle dispose dans de nombreuses entreprises pour contribuer à l'adoption de résolutions en faveur de la transition énergétique (voir *L'intégration des critères ESG dans la gestion d'actifs*, Engagement 1).

Au niveau mondial, BNP Paribas Asset Management est reconnu comme l'un des gestionnaires d'actifs les plus volontaires dans ce domaine. Ainsi, l'édition 2021 de l'étude « Voting Matters » de l'ONG britannique ShareAction place BNPP Asset Management au deuxième rang du classement des gérants les plus actifs sur l'utilisation du vote pour œuvrer en faveur des enjeux environnementaux et sociaux, avec un taux de 98 % de vote en faveur des résolutions ESG évaluées. BNP Paribas Asset Management a par ailleurs confirmé sa place dans le top 10 mondial du classement RIBI en 2021, qui évalue le secteur de la gestion d'actifs sur son engagement en tant qu'investisseur responsable et sur la capacité des gestionnaires d'actifs à traduire cet engagement au cœur de leur activité.

### Des fonds thématiques dédiés à la transition énergétique et écologique

En complément de son dispositif de gestion du risque carbone (voir *Une gestion rigoureuse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)*, Engagement 3), BNP Paribas Asset Management propose une large offre de fonds thématiques, investis notamment dans les énergies alternatives et l'efficacité énergétique.

En 2021, BNP Paribas Asset Management a porté une attention particulière à la biodiversité, en lançant notamment le fonds thématique BNP Paribas Ecosystem Restoration, qui investit dans des sociétés engagées dans la restauration et la préservation des écosystèmes mondiaux et du capital naturel. Ce fonds vient renforcer la gamme de stratégies environnementales de BNP Paribas Asset Management et confirme son rôle de premier plan sur les thématiques durables.

BNP Paribas Asset Management et le CDP ont créé en 2021 un partenariat pour étudier et soutenir le développement d'un cadre standard de reporting des entreprises sur la biodiversité, accélérant l'action en faveur de la préservation de la nature dans le secteur privé.

### ACCOMPAGNER DE FAÇON GLOBALE LES CLIENTS ENTREPRISES DANS LEUR TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Le changement climatique, l'économie circulaire et la préservation de la biodiversité sont devenus des enjeux systémiques pour les entreprises. Le Groupe propose d'accompagner ses clients sur l'ensemble de leur stratégie de transition énergétique et écologique, qui peut couvrir les efforts pour réduire leur consommation énergétique (efficacité énergétique), la décarboner, compenser leurs émissions résiduelles de gaz à effet de serre, développer des modèles d'affaires plus circulaires, et minimiser leurs impacts sur la biodiversité.

#### La création du Low-Carbon Transition Group

BNP Paribas a créé en 2021 le Low-Carbon Transition Group, une organisation interne dédiée pour accompagner ses clients entreprises et institutionnels internationaux dans l'accélération de leur transition vers une économie durable et bas-carbone. 100 nouveaux recrutements viendront renforcer une équipe qui comptera 250 professionnels. Ce dispositif apportera à ses clients l'expertise bancaire et extra-bancaire du Groupe, notamment en matière d'énergie propre, de mobilité et d'immobilier écoresponsable.

#### Le soutien au développement d'une mobilité plus durable

Le soutien au développement d'une mobilité plus durable est un axe majeur de BNP Paribas dans le cadre de son plan stratégique 2022-2025, et concerne de nombreux métiers du Groupe.

En 2021, Arval, spécialiste de la location de véhicules et de la mobilité durable du Groupe, a lancé de nouveaux services s'inscrivant dans le cadre de son plan stratégique Arval Beyond, avec une ambition principale : devenir un acteur majeur de la mobilité durable grâce au déploiement de son offre 360° Mobility. En plus de la location de vélos dans 8 pays, ces nouveaux services sont le Mobility Hub, qui rassemble

les options de mobilité partagée disponibles dans les locaux des entreprises clientes d'Arval ; l'application Arval Mobility App (disponible en France, en Allemagne et aux Pays-Bas), qui permet aux salariés de choisir l'option de mobilité la plus adaptée à leur trajet en un seul clic ; et Arval Mobility Consulting, une approche proposée dans 11 pays d'Europe, pour accompagner ses clients dans l'élaboration et la mise en place de leurs nouvelles politiques de mobilité.

En parallèle, Arval a réhaussé ses objectifs et vise désormais 700 000 véhicules électrifiés au sein de la flotte en leasing en 2025, et une réduction de 35 % des émissions de CO<sub>2</sub> de cette flotte par rapport à 2020.

En 2021, BNP Paribas Personal Finance a pris deux initiatives pour favoriser l'accès à une mobilité plus durable : la mise en place d'une plateforme destinée à aider au choix d'un véhicule écologique, le Green Car Simulator et la création d'une offre de financement à taux avantageux pour les ménages modestes souhaitant s'équiper d'un véhicule à faibles émissions.

BNP Paribas Leasing Solutions a financé l'électrification, réalisée par Arval, de la flotte de véhicules du site d'Arcelor à Gand en Belgique.

BNP Paribas accompagne l'industrie automobile dans le tournant de l'électrification. Le Groupe a ainsi été impliqué comme *Active Bookrunner & Joint Structuring Agent* dans l'émission d'une obligation verte du constructeur automobile Ford de 2,5 milliards de dollars américains, dédiée à des projets de mobilité durable et de fabrication de véhicules électriques ; et comme conseil financier exclusif dans l'investissement de 700 millions d'euros de Ionity, un consortium de bornes de recharge rapide monté par cinq grands constructeurs européens.

Enfin, le Groupe participe au financement de réseaux de transport collectif comme le métro de Panama, dont l'agrandissement permettra d'éviter 20 000 tonnes de CO<sub>2</sub> annuelles et de servir l'ambition de neutralité carbone en 2050 du pays.

#### Soutien au déploiement de l'économie circulaire

En 2021, figurent parmi les réalisations marquantes dans le domaine du soutien de BNP Paribas au développement de l'économie circulaire :

- l'annonce par BNP Paribas Personal Finance d'une prise de participation minoritaire dans la société Evollis, plateforme digitale de souscription et de gestion de contrats de location longue durée pour des biens d'équipement, qui gère également la reprise de produits d'occasion ;
- l'association de BNP Paribas Cardif à Back Market, première place de marché dédiée aux produits reconditionnés, et à l'insurtech i-surance, pour lancer une assurance pour téléphones mobiles, tablettes et ordinateurs portables reconditionnés en France, en Espagne, en Italie et en Allemagne. BNP Paribas Cardif souhaite ainsi rendre l'assurance plus accessible aux acheteurs d'appareils reconditionnés et encourager une démarche écoresponsable d'économie circulaire ;
- la proposition par BNP Paribas Asset Management aux investisseurs d'une gamme de produits d'investissement en lien avec l'économie circulaire : l'ETF (fonds coté en Bourse) BNP Paribas Easy ECPI Circular Economy Leaders UCITS ETF, ainsi que plusieurs fonds indiciaires non cotés. Les encours liés à cette gamme thématique sur l'économie circulaire s'élevaient à 665 millions d'euros à fin 2021, démontrant l'attractivité de ce sujet pour les investisseurs (particuliers et professionnels).

## L'immobilier responsable au service des entreprises

BNP Paribas Real Estate a poursuivi son action de réduction des émissions de gaz à effet de serre de ses produits et services en publiant ses engagements bas-carbone, portant sur les matériaux de construction et équipements mis en œuvre au sein des projets immobiliers ainsi que sur les consommations énergétiques des immeubles construits, rénovés, gérés et occupés. Ces engagements comportent également des leviers pour accompagner nos partenaires d'affaires dans la réduction de leurs émissions.

BNP Paribas Real Estate contribue au développement de la construction en bois. Ainsi, en 2021, BNP Paribas Real Estate a livré son premier immeuble de logements en bois, l'ENVOL (92 logements et 250 m<sup>2</sup> de commerces), dans une opération qui a obtenu les labels « Bâtiment Bas-carbone (BBCA) », « NF Habitat acteur engagé » et « Construction certifiée niveau RT2012 -10 % », et a lancé le chantier de construction d'Inspire (livraison attendue en 2024), premier immeuble en structure bois de la Défense (mixant 22 000 m<sup>2</sup> de bureaux à 2 500 m<sup>2</sup> de commerces et de multiples services sur sept niveaux). Avec un toit-terrasse végétalisé de 1 500 m<sup>2</sup> et un espace paysager en pied d'immeuble au bénéfice du quartier, il vise une triple certification environnementale (HQE Bâtiments Durables, BREEM et OSMOZ) et trois labels (E+C- avec un niveau E2C1, BBC Efficacité ainsi que Biodiversity).

## Soutien au développement de l'hydrogène bas-carbone

Le Groupe considère l'hydrogène bas-carbone comme l'une des composantes nécessaires à l'émergence d'un système mondial énergétique compatible avec l'ambition de l'Accord de Paris sur le climat. Des réalisations marquantes en 2021 illustrent son soutien à l'essor de l'offre de ce vecteur énergétique :

- le fonds de BNP Paribas Asset Management « BNPP Energy Transition Fund » a investi en 2021 dans GenCell energy, une entreprise qui développe des générateurs isolés fonctionnant à l'hydrogène ;
- Portzampac, filiale de BNP Paribas, a aidé deux entreprises françaises à mener une levée de fonds en 2021 pour développer leur activité. La première, HRS, est spécialisée dans la conception et l'installation de stations de recharge d'hydrogène ; la seconde, Hydrogène de France, associe production électrique par centrale photovoltaïque et stockage par hydrogène, que ce soit dans le cadre de générateurs isolés ou pour des centrales de plus large échelle ;
- la centrale électrique de CEOG Renewstable® en Guyane française sera la première au monde à combiner photovoltaïque et hydrogène pour proposer une offre stable et pilotable d'électricité décarbonée. BNP Paribas a assuré la principale partie des 170 millions d'euros investis conjointement avec Meridiam, Hydrogène de France et SARA (Rubis Group).

Du côté de la demande, BNP Paribas Leasing Solutions et BNP Paribas CIB ont mené à bien la première location longue durée de camions, proposés par Hyundai, fonctionnant à l'hydrogène produit par hydroélectricité.

## ACCOMPAGNER NOS CLIENTS PARTICULIERS DANS LA RÉDUCTION DE LEUR EMPREINTE CARBONE

Le Groupe continue également d'étoffer son offre de soutien à l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements des particuliers, via des produits dédiés ou des partenariats avec des acteurs industriels. La Banque prend également des initiatives pour aider ses clients à financer l'achat de véhicules moins polluants.

### La sensibilisation des clients particuliers sur leur empreinte carbone

Le Groupe a mis en service plusieurs applications pour aider ses clients à évaluer leur empreinte carbone et devenir acteur de la réduction de celle-ci. En France, BCEF a déployé l'application Mon Empreinte Carbone avec la startup française Greenly sur les applications mobile MaBanque BNPP et Hello bank! pour permettre aux clients d'estimer l'empreinte carbone de leurs dépenses. Chez Findomestic en Italie, une application liée à la carte de crédit a été mise en place, en partenariat avec le Suédois Doconomy. En Pologne, BNP Paribas Bank Polska propose un outil de gestion des dépenses multi-banques, GreenUp, qui aide ses clients à diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre et les sensibilise à l'usage de l'eau lié aux produits achetés. En Ukraine, un partenariat avec Mastercard permet aux clients d'UkrSibbank de compenser les émissions de gaz à effet de serre liées à leurs dépenses via des programmes de plantation d'arbres. Enfin, avec Arval, les loueurs longue durée d'un véhicule peuvent visualiser l'impact environnemental de leurs déplacements.

### Les crédits aux particuliers pour soutenir la rénovation énergétique des logements et une mobilité plus durable

Dans les différents pays où il est présent, le Groupe accompagne ses clients pour entreprendre les diagnostics énergétiques et les travaux de rénovation de leurs logements. La Banque Commerciale En France a co-développé le site « monprojetrenovation.com », qui propose un parcours complet, du diagnostic énergétique jusqu'à l'identification des subventions et des crédits d'impôts éligibles. Elle propose en complément des crédits Énergibio à taux préférentiels (0 % ou 1 %), dédiés au financement de travaux de rénovation. En novembre 2021, le volume de crédits Energibio a doublé par rapport à 2020.

En France également, BNP Paribas Personal Finance poursuit son alliance avec EDF dans Domofinance, l'un des deux seuls acteurs proposant en France une offre de financement des travaux de rénovation énergétique adaptée aux copropriétés. À Paris, Domofinance a accompagné une rénovation multibâtiments de 12 millions d'euros avec l'ambition de diviser par deux sa consommation d'énergie. BNP Paribas Personal Finance a également développé des offres au Royaume-Uni et en République tchèque pour accompagner les clients dans leurs projets de rénovation.

En Belgique, BNP Paribas Fortis est la première banque du pays à collaborer avec la fondation indépendante Energy Efficient Mortgage Label, dont le label européen valide la finalité écologique des crédits verts habitation accordés, et ouvre droit à un taux avantageux. Fin 2021, le montant de ces prêts verts s'élevait à 3,57 milliards d'euros, en prenant en compte les dernières interprétations de la taxonomie européenne.

Dans le domaine de la mobilité durable, la filiale BNP Paribas Personal Finance, spécialisée dans le crédit à la consommation, développe des offres innovantes pour aider ses clients à acquérir des biens plus écologiques, notamment des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Au Luxembourg, BGL BNP Paribas offre un prêt mobilité verte : un prêt personnel avec un taux avantageux destiné à financer l'achat d'une voiture électrique ou hybride rechargeable, l'installation de la borne de recharge à domicile et l'aide à l'obtention de la prime étatique.

## CONTRIBUER À PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

BNP Paribas s'est engagé depuis plusieurs années de façon volontaire sur la protection de la biodiversité, au travers d'initiatives portant sur ses impacts « indirects », liés à ses activités de financement, là où sont les enjeux les plus significatifs, et sur ses impacts « directs » (voir *Des mesures de lutte contre la déforestation et la protection de la biodiversité*, Engagement 3 et *Préserver la biodiversité au sein des sites du Groupe*, Engagement 11).

### Des politiques de financement et d'investissement pour limiter les impacts sur la biodiversité

BNP Paribas a mis en place depuis 2012 des **politiques de financement et d'investissement**<sup>(1)</sup> encadrant ses activités dans des secteurs considérés comme sensibles du point de vue de la biodiversité : agriculture (incluant l'élevage et la sylviculture), huile de palme, pâte à papier, secteur minier, pétrole et gaz non conventionnels. En 2021, le Groupe a renforcé sa contribution à la lutte contre la déforestation en Amazonie et au Cerrado, en adoptant de nouveaux critères. Ils incitent ses clients, produisant ou achetant du bœuf ou du soja issus de l'Amazonie et du Cerrado au Brésil, à devenir « zéro déforestation » et à démontrer de manière transparente leurs progrès. Concrètement, BNP Paribas ne fournira des produits ou services financiers qu'aux entreprises (producteurs, conditionneurs de viande et négociants) ayant une stratégie visant à atteindre zéro déforestation dans leurs chaînes de production et d'approvisionnement d'ici 2025 au plus tard. Ces engagements ont été, entre autres, reconnus par l'ONG Global Canopy, qui a placé en janvier 2022 BNP Paribas en tête de 150 institutions financières dans son classement Forest500.

### Un accompagnement des clients dans la prise en compte de leurs impacts sur la biodiversité

En 2021, BNP Paribas a participé à un nombre croissant de *green bonds* et de SLL avec critères liés à la biodiversité (voir *Un acteur majeur sur les obligations vertes*, Engagement 10). Le Groupe s'est fixé un objectif de financement de 4 milliards d'euros, sur la période 2019-2025, pour les entreprises contribuant à protéger la biodiversité terrestre et marine.

Parallèlement, BNP Paribas Real Estate continue à développer la prise en compte de l'impact biodiversité au sein de ses activités en participant à la version pilote de la labélisation BiodiverCity Life dédiée aux bâtiments en exploitation. L'évaluation selon ce label de son siège actuel d'Issy-les-Moulineaux fait également office de projet pilote et permet à BNP Paribas Real Estate de proposer dès à présent à ses clients un accompagnement dans la gestion et la participation à l'obtention de ce nouveau label.

### La publication d'une position et d'engagements volontaires sur la préservation de la biodiversité

En mai 2021, le Groupe a publié une position publique sur la préservation de la biodiversité<sup>(2)</sup>. Ce document réaffirme le soutien de BNP Paribas aux travaux de l'IPBES, rappelle ses engagements passés et récents et présente ses actions face aux menaces suivantes :

- les changements d'usage des terres et de la mer : le Groupe met l'accent sur la lutte contre la déforestation et l'artificialisation des sols ;
- l'exploitation directe de certains organismes : BNP Paribas soutient les actions minimisant la consommation des ressources et la protection des océans ;
- le changement climatique : c'est une priorité de la politique environnementale du Groupe depuis 2011 ;
- les pollutions, plus particulièrement celles relatives aux plastiques et aux mégots de cigarettes.

Dans le cadre de l'initiative volontaire act4nature, alliance née en 2018 entre entreprises, pouvoirs publics, scientifiques et associations environnementales avec pour ambition de créer une dynamique collective internationale pour protéger, valoriser et restaurer la biodiversité, le Groupe a pris en 2021 de nouveaux engagements à horizon 2025 :

- atteindre un objectif de 3 milliards d'euros de financements liés à des critères relatifs à la protection de la biodiversité terrestre (prêts à impact positif, obligations vertes, etc.) ;
- évaluer d'ici 2025 la totalité de ses clients entreprises sur des critères liés à la biodiversité ;
- dialoguer avec ses clients actifs sur des matières premières et dans des pays sensibles en leur demandant de démontrer leur engagement à combattre la déforestation ;
- déployer des dispositifs de formation à la protection de la biodiversité pour l'ensemble de ses collaborateurs.

En outre, BNP Paribas a décidé de dédier une nouvelle enveloppe de 55 millions d'euros d'investissements à la protection et à la restauration du capital naturel.

Enfin, le Groupe, qui est un acteur majeur du financement du transport maritime à l'échelle mondiale, poursuit ses travaux avec ses clients pour soutenir la transition écologique des navires en soutenant par exemple des projets de motorisation *dual fuel* au Gaz Naturel Liquéfié (GNL). Une enveloppe de financement d'un milliard d'euros d'ici 2025 a été engagée à cet effet dès 2019.

### Le soutien à la restauration de la biodiversité et à la reforestation

S'il est prioritaire de lutter contre la déforestation, il peut également être pertinent dans certains cas (*i.e.* lorsqu'il est possible de s'assurer que les projets veillent à la pérennité des plantations et au respect de la biodiversité et du bien-être des communautés locales) de mener des actions de reforestation. Depuis septembre 2019, BNP Paribas associe la commercialisation de certains produits structurés indexés sur un indice thématique ESG à la plantation d'arbres, ainsi qu'à d'autres actions de préservation de la biodiversité, notamment en France, au Luxembourg et en Italie. Fin 2021, près de 2,5 millions d'arbres avaient été plantés grâce au soutien du Groupe.

(1) Pour en savoir plus : <https://group.bnpparibas/decouvrez-le-groupe/au-service-de-nos-clients-et-de-la-societe/accompagnement-des-transitions/politiques-de-financement-et-dinvestissement>

(2) [https://cdn-group.bnpparibas.com/uploads/file/position\\_biodiversite\\_2021.pdf](https://cdn-group.bnpparibas.com/uploads/file/position_biodiversite_2021.pdf)

## ENGAGEMENT 11 : LA DIMINUTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE LIÉE À NOTRE FONCTIONNEMENT PROPRE

### GREEN COMPANY FOR EMPLOYEES (GC4E) : L'ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS DANS LE MONDE

Le Programme Green Company For Employees vise la réduction de l'ensemble des impacts directs de BNP Paribas sur l'environnement, en accordant une place centrale à la participation de tous les collaborateurs. Dans ce cadre, le Groupe a défini **trois priorités** : la lutte contre le plastique à usage unique, la promotion de la mobilité douce pour les déplacements professionnels et l'usage durable du numérique.

Concernant l'impact du numérique, l'ambition de BNP Paribas est de travailler sur l'ensemble du cycle de vie, en privilégiant trois axes : approfondir la mesure de l'empreinte numérique du Groupe, déployer une politique de Green IT sourcing, et sensibiliser l'ensemble de ses parties prenantes. En 2021, une méthodologie de calcul a été élaborée et devrait permettre de conduire une première évaluation de l'empreinte numérique du Groupe en 2022. Des réunions dédiées avec les fournisseurs stratégiques ont été organisées et le niveau des exigences requises a été renforcé. Par ailleurs, BNP Paribas a participé à plusieurs communautés d'intérêts interentreprises sur les sujets du numérique durable et a organisé en interne de nombreuses communications visant à sensibiliser les collaborateurs, dont par exemple une Digital Cleaning Week, à laquelle ont participé de nombreuses équipes dans 34 pays autour du monde.

### DES EFFORTS CONSTANTS POUR AMÉLIORER LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES DES OPÉRATIONS

En 2021, le Groupe a maintenu ses efforts pour réduire l'empreinte environnementale liée à son fonctionnement propre. Les résultats obtenus cette année ont été fortement impactés par les effets de la crise sanitaire mondiale. Néanmoins, BNP Paribas a poursuivi de nombreuses initiatives contribuant à diminuer les consommations d'énergie et ainsi à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

La Politique voyages du Groupe a été revue et renforcée en recommandant, quand cela est possible, le train au lieu de l'avion sur des déplacements courts.

De même, les consommations de papier et d'eau sont gérées et suivies au plus près, tout comme les volumes de déchets produits et l'optimisation de leur recyclage.

De nouveaux objectifs quantitatifs à horizon 2025 ont été fixés au cours de cette année. Ils concernent la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES), la consommation de papier et la part de papier responsable. Pour 2025, l'objectif est d'atteindre 1,85 teqCO<sub>2</sub>, soit une réduction de 25 % par rapport à 2018. L'objectif qualitatif concernant l'amélioration de l'information relative aux déchets a été maintenu.

### Un reporting environnemental détaillé

Le reporting environnemental du Groupe concerne près de cinquante indicateurs et est organisé par la direction RSE de BNP Paribas, et est basé sur la réglementation et les attentes des parties prenantes (agences de notation, investisseurs, ONG, etc.).

Le périmètre de ce reporting porte sur les 20 pays<sup>(1)</sup> où le Groupe a ses plus fortes implantations en termes de collaborateurs et donc d'impact environnemental. Ce périmètre couvre 90,9 % des effectifs Équivalents Temps Plein (ETP) gérés par le Groupe au 31 décembre 2021. Les résultats obtenus sur ce périmètre sont ensuite extrapolés pour couvrir l'ensemble de BNP Paribas et sont présentés dans ce chapitre.

La période de reporting est de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021, les délais de collecte, de traitement et de vérification des données ne permettant pas un reporting sur une année civile courante.

Les données environnementales utilisées pour les indicateurs présents dans l'Engagement 11 sont fournies par les directions immobilières et moyens généraux (énergie, eau, déchets), par les directions en charge des achats (papier et déplacements professionnels en avion et en train) ainsi que par Arval et RH Groupe (déplacements professionnels en voiture).

Pour calculer les émissions de gaz à effet de serre, le Groupe utilise les facteurs d'émissions de l'AIE (l'Agence Internationale de l'Énergie - version 2019).

Un protocole interne, revu et communiqué chaque année à tous les collaborateurs contribuant à ce reporting, fixe le cadre et les modalités de réalisation du reporting environnemental de BNP Paribas. En 2021, 54 entités ont reçu une information chiffrée sur leurs consommations et leurs objectifs par rapport à ceux du Groupe, grâce aux données collectées lors de la précédente campagne environnementale. Cet outil de pilotage aide chaque entité à mettre en place les actions d'amélioration pour atteindre les objectifs des indicateurs de performance environnementaux.

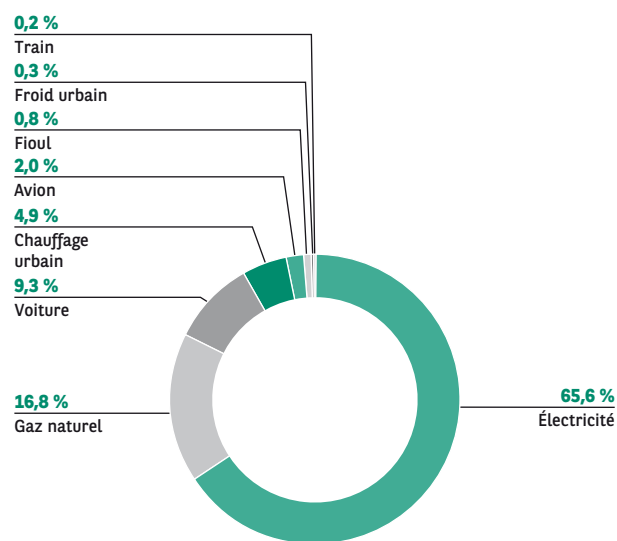
### ► SITUATION DES PRINCIPAUX INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX AU 31 DÉCEMBRE 2021

Indicateurs	2012	2018	2019	2020	2021	Objectifs 2025
Bilan d'émissions de gaz à effet de serre (teqCO <sub>2</sub> /ETP)	3,21	2,45	2,32	1,85	1,50	1,85
Consommation de papier (kg papier/ETP)	165	97	86	58	49	70
Part de papier responsable (en%)	43,5	62,5	71,3	74,6	78,7	

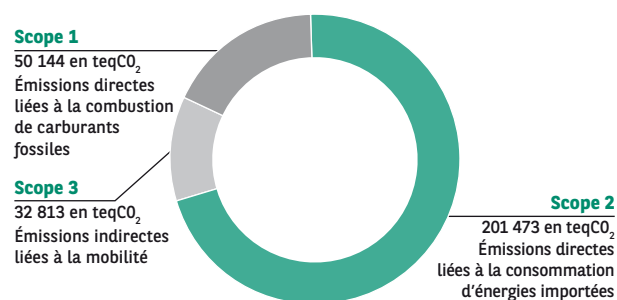
(1) Allemagne, Belgique, Brésil, Canada, Espagne, États-Unis, France, Hong-Kong, Inde, Italie, Japon, Luxembourg, Maroc, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Singapour, Suisse, Turquie et Ukraine.

Les émissions de GES sont mesurées en convertissant en tonnes équivalentes CO<sub>2</sub> (teqCO<sub>2</sub>, prenant en compte les six GES du protocole de Kyoto) les énergies consommées dans les bâtiments et dans les moyens de transport utilisés par les collaborateurs pour leurs déplacements professionnels. 88,5 % de ces émissions émanent de la consommation d'énergie des bâtiments et 11,5 % des déplacements professionnels. Trois leviers sont activés pour les réduire : l'efficacité énergétique des bâtiments, celle des équipements informatiques et l'optimisation des déplacements professionnels. En 2021, le total des émissions du Groupe s'est élevé à 284 430 teqCO<sub>2</sub> réparties de la manière suivante :

### ➤ RÉPARTITION PAR TYPE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE



### ➤ RÉPARTITION DE CES ÉMISSIONS PAR SCOPE DU GHG PROTOCOLE/ISO EN TEQCO<sub>2</sub>



À noter : par ses activités, le Groupe n'est pas source significative de pollution sonore ou de toute autre pollution spécifique.

### De nombreuses certifications environnementales et d'engagement

En 2021, 19 certifications environnementales ISO 14001 étaient en cours chez BNP Paribas, impliquant plus de 75 000 collaborateurs, soit 39,5 % des effectifs de BNP Paribas, démontrant l'engagement renouvelé des lignes métiers de la gestion des immeubles (France et Belgique), des actifs IT (France, Belgique, Italie, Grande-Bretagne), du Leasing (France), de la location longue durée de véhicules d'entreprise ou encore du financement de l'habitat, des particuliers et de l'automobile (France).

Plus largement, fin 2021, le Groupe détient également le Label Numérique Responsable (INR), le Label Diversité & Inclusion (AFNOR), ainsi que le Label Relations Fournisseurs et Achats Responsables (Médiation des Entreprises).

### Des efforts reconnus par des tiers

L'ensemble de ces initiatives a permis au Groupe d'obtenir en 2021 et pour la 8<sup>e</sup> année consécutive la note A- sur le climat par le CDP, positionnant BNP Paribas dans la catégorie Leadership. Le Groupe atteint également des scores respectifs de 95/100 et 100/100 dans les domaines environnementaux Climate Strategy et Environmental Reporting à la notation de l'agence extra-financière SAM (Standard & Poor's), ce qui situe BNP Paribas dans le top 1 % de l'industrie bancaire du Corporate Sustainability Assessment 2021 de SAM, sur le pilier Environnement.

Ces résultats démontrent la qualité et la transparence du reporting environnemental du Groupe.

### Les impacts de la pandémie sur les émissions de gaz à effet de serre

La poursuite de la pandémie liée à la Covid-19 en 2021 a eu des effets significatifs sur les impacts environnementaux directs du Groupe. Comme déjà constaté en 2020, les périodes de forte incitation à une pratique accrue du travail à distance par les autorités de nombreux pays, ainsi qu'un élargissement des règles de télétravail au sein du Groupe, ont eu pour conséquences une présence du personnel limitée dans les immeubles du Groupe. De même, il n'a pas encore été observé de retour à des déplacements professionnels au niveau d'avant la pandémie, notamment pour les vols internationaux. De ce fait, on observe une poursuite significative en 2021 de la diminution des émissions de GES liées au périmètre opérationnel du Groupe. Pour les émissions par ETP, la baisse est de 16,6 % par rapport à 2020, année qui avait déjà enregistré une baisse de 20 % par rapport à 2019.

Cette diminution doit être relativisée pour intégrer l'augmentation des émissions due à l'accroissement de consommation énergétique lié au travail à distance. Le Groupe a souhaité l'évaluer à partir de moyennes issues de références externes reconnues. Elle est approximativement estimée à 26 300 teqCO<sub>2</sub> globalement. Si l'on prenait également en compte la réduction des émissions liées à la réduction des trajets domicile-travail (qui ne sont habituellement pas inclus dans le calcul des émissions du Groupe), il faudrait intégrer une réduction supplémentaire des émissions d'environ 62 000 teqCO<sub>2</sub>.

### LE RECOURS À L'ÉLECTRICITÉ BAS-CARBONE

Depuis plusieurs années, le Groupe cherche à accroître sa consommation d'électricité bas-carbone, dans tous les pays où cela est possible pour diminuer son impact environnemental. En 2021, la part d'électricité renouvelable a représenté 37 % des achats totaux d'électricité. Elle provient soit d'achat de certificats d'électricité renouvelable, soit de la consommation directe d'énergie renouvelable produite par les bâtiments du Groupe. Par exemple, les toits du bâtiment logistique de BNP Paribas Fortis à Bruxelles sont dorénavant équipés de panneaux photovoltaïques qui produisent en moyenne 314 000 kWh par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité de 90 ménages. La production totale d'électricité verte par BNP Paribas en Belgique correspond désormais à une consommation annuelle d'environ 140 ménages.

Cet engagement se renforce avec la mise en place de contrats d'achat d'électricité de source exclusivement renouvelable (PPA). À titre d'exemple, la Pologne recourt à un tel contrat pour 100 % de son approvisionnement en électricité depuis janvier 2021 et un deuxième contrat de ce type est prévu courant 2022 dans un autre pays européen. Ainsi, globalement, **l'électricité bas-carbone** a représenté 77 % du total consommé et **la consommation d'énergie renouvelable** est de 27 % du total d'énergie consommée<sup>(1)</sup>.

## LA COMPENSATION DES ÉMISSIONS RÉSIDUELLES DE GAZ À EFFET DE SERRE

Sur son périmètre opérationnel, BNP Paribas **compense annuellement les émissions de GES résiduelles** émises l'année précédente pour l'ensemble du Groupe. En prenant en compte les achats additionnels d'électricité bas-carbone, ces émissions s'élevaient à 213 911 tCO<sub>2</sub> en 2020. La compensation de ces émissions a été effectuée en 2021 via les quatre projets suivants :

- le **projet Kasigau**, soutenu depuis 2017 par le Groupe, est un programme de **préservation** et de **restauration** de 200 000 hectares de **forêt au Kenya**. Piloté par l'ONG Wild Life Works, il finance aussi **l'accès aux soins, à l'eau et à l'éducation des populations locales** ;
- le second projet repose sur un programme décennal de compensation volontaire du carbone entre BNP Paribas et la Fondation GoodPlanet qui améliorera les conditions de vie de près de 70 000 personnes dans l'État de Madhya Pradesh en **Inde**, via la **construction de 13 000 biodigesteurs** produisant du méthane, permettant ainsi d'éviter cuisson au feu de bois et déforestation.

Deux autres projets ont été sélectionnés :

- une importante initiative de restauration et de conservation de **tourbières tropicales en Indonésie** pilotée par l'entreprise indonésienne PT. Rimba Makmur Utama et couvrant plus de 150 000 hectares de forêt marécageuse située dans le Kalimantan central ;
- un projet mis en œuvre au **Pérou** par l'ONG locale ITYF et coordonné par l'entreprise sociale MICROSOL. Il permet de lutter contre la sous-alimentation des enfants en mettant en œuvre **des pierres de cuisson améliorées** (ICS) ainsi que des toilettes sèches, des systèmes d'eau potable, etc. Plus de 140 000 familles bénéficient de ce système de cuisson performant qui contribue à limiter considérablement la quantité de bois utilisée pour la cuisine et participe ainsi à la **lutte contre la déforestation**.

## LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

### Préserver la biodiversité et développer l'économie circulaire au sein des sites du Groupe

Conscient que la biodiversité est aujourd'hui fortement menacée, BNP Paribas favorise des **initiatives à caractère environnemental diversifiées** permettant, sur ses propres sites, de contribuer à la préservation de l'environnement, à la réintégration de la nature en

milieu urbain et à la participation des salariés à des actions collectives en faveur de la biodiversité.

La **gestion du mobilier** destiné aux collaborateurs a été revue par IMEX dans une optique d'économie circulaire. Ainsi en 2021 des opérations en Île-de-France ont connu des taux de réemploi allant jusqu'à 83 %.

Plusieurs initiatives de **potagers urbains et de ruches animées directement par les collaborateurs** se développent dans différents pays d'implémentation du Groupe (France, Belgique, Luxembourg, Pologne, Royaume-Uni).

Par ailleurs, BNP Paribas promeut une alimentation moins carnée auprès de ses collaborateurs (l'élevage étant globalement un facteur de pression impactant significativement la biodiversité et un émetteur majeur de gaz à effet de serre) : à titre d'exemple, en France, une très large majorité des restaurants d'entreprise du Groupe propose quotidiennement un menu végétarien.

La maîtrise de la **consommation d'eau** via diverses actions de pilotage (prévention d'éventuelles fuites, modernisation des équipements de robinetterie) est aussi recherchée. En 2021, la consommation d'eau totale du Groupe a été de 3 455 113 m<sup>3</sup> correspondant à 18,2 m<sup>3</sup>/ETP.

### Favoriser la mobilité durable auprès des collaborateurs

Pour favoriser la mobilité durable des employés, outre les incitations financières déjà citées, les collaborateurs disposant de véhicules de fonction sont incités à opter pour des véhicules 100 % électriques ou hybrides lors du renouvellement de leur véhicule. Ainsi, fin 2021, la part de ces véhicules représente 16,8 % de la flotte interne du Groupe, en augmentation significative de 92 % par rapport à 2020.

De son côté, IMEX poursuit une politique d'installation d'équipements facilitant le recours à la mobilité durable des collaborateurs. De plus, BNP Paribas SA a décidé la mise en place d'une expérimentation en 2022 d'un « forfait mobilité durable » destiné à promouvoir et accompagner le déplacement à vélo des collaborateurs pour leurs trajets domicile-travail.

### Recourir à des achats responsables et à une réduction des déchets

Afin de contribuer à la protection des écosystèmes forestiers et de la biodiversité, le Groupe s'est engagé depuis de nombreuses années à recourir à **l'achat de papier responsable**. À l'occasion de la mise à jour de sa politique Papier en 2021, l'achat et donc l'usage de papier responsable (issu du recyclage ou de forêts gérées durablement, c'est-à-dire recyclé à plus de 50 % ou labellisé PEFC ou FSC) sont devenus **une obligation pour tous les métiers du Groupe**. En 2021, la part de papier responsable a été de 79 %.

Concernant la **consommation de papier**, l'objectif de réduction a été fixé à 70 kilos/ETP pour 2025. Cette consommation était de 9 363 tonnes en 2021.

Par ailleurs, le Groupe s'est engagé à améliorer chaque année sa proportion de déchets recyclés par collaborateur et à renforcer la qualité de ces données. Le total des déchets collectés calculé pour l'année 2021 s'élève à 16 451 tonnes soit 87 kilos par ETP (soit une baisse de 21 % par rapport à 2020). 34 % du **volume de déchet total est recyclé**, l'équivalent de 30 kilos/collaborateur.

(1) Sur une consommation d'énergie totale de 1 170,7 GWh en 2021.

## ENGAGEMENT 12 : LE DÉVELOPPEMENT DE LA CONNAISSANCE ET LE PARTAGE DES MEILLEURES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

En plus de ses engagements liés à l'accompagnement de ses clients dans la transition énergétique et écologique (Engagement 10) et à la diminution de son empreinte environnementale directe (Engagement 11), BNP Paribas prend une part active au débat public sur ces sujets et contribue au renforcement ainsi qu'à la diffusion des connaissances et des bonnes pratiques environnementales auprès de la société civile.

### SOUTENIR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA BIODIVERSITÉ

#### L'accompagnement des start-up innovantes dans la transition énergétique et écologique

La transition énergétique passe également par le développement de technologies innovantes. Pour la soutenir, le Groupe engage un total de 250 millions d'euros sur fonds propres en soutien aux start-up de la transition écologique.

En 2021, BNP Paribas a étendu ses ambitions en élargissant le cadre de ces investissements au-delà de la transition énergétique, pour inclure les défis de la transition écologique. Ainsi le Groupe pourra soutenir l'innovation dans des domaines comme la biodiversité, l'alimentation durable et l'économie circulaire.

En 2021, BNP Paribas et la Fondation Solar Impulse ont lancé le fonds BNP Paribas Solar Impulse Venture, qui entend investir 150 millions d'euros dans des start-up à fort potentiel et engagées en faveur de la transition écologique, afin d'accélérer leur développement et de les aider à passer à l'échelle. Implantées notamment en Europe et aux États-Unis, les start-up ainsi soutenues agiront dans de nombreux secteurs tels que la transition énergétique, l'agriculture et l'alimentation durables ou encore l'économie circulaire. Chaque start-up sélectionnée par le fonds est évaluée par le label « Solar Impulse Efficient Solutions ». BNP Paribas s'est engagé à hauteur de 75 millions d'euros dans ce fonds qui aura vocation à accueillir des investisseurs professionnels, acteurs de la transition écologique et de la réalisation de 8 des 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

Le Groupe apporte également son appui aux jeunes entreprises via des introductions en Bourse ou des augmentations de capital. En 2021, Portzamparc BNP Paribas, filiale spécialisée, a accompagné plusieurs entreprises du secteur comme Waga Energy, start-up dédiée à faciliter l'injection de méthane issu de déchets ménagers dans les réseaux de gaz, au travers d'une transaction de 110 millions d'euros quatre fois sursouscrite.

#### Le soutien à la recherche scientifique sur le changement climatique et la biodiversité : mieux connaître et comprendre pour trouver les solutions adéquates

La Fondation BNP Paribas contribue à des programmes de recherche scientifique dans les domaines du changement climatique et de la biodiversité. Deux programmes de mécénat en bénéficient plus particulièrement :

- « Climate & Biodiversity Initiative », programme international de mécénat lancé en 2010, a permis de soutenir 27 projets de recherche, plus de 400 chercheuses et chercheurs, à hauteur de 18 millions d'euros. En 2021, la Fondation BNP Paribas a poursuivi le suivi et la valorisation des neuf projets lauréats sélectionnés dans le cadre du 4<sup>e</sup> appel à projets lancé en 2019 ; un nouvel appel à projets sera lancé en 2022 ;
- « One Planet Fellowship » est un programme de mécénat en partenariat, dont l'ambition est de créer une communauté intergénérationnelle de chercheuses et de chercheurs africains et européens travaillant sur l'adaptation au changement climatique dans le secteur agricole en Afrique.

De plus, en 2021, a été dressé le 1<sup>er</sup> bilan du partenariat avec la Fondation Tara Océan signé en 2020 : 1,65 million d'euros ont été reversés au projet fin 2021 (cumul 2020 et 2021) par BNP Paribas Banque Privée (France), en association avec la commercialisation de produits financiers, dans l'objectif de construire la Station Polaire Internationale Tara, nouvelle station scientifique de la Fondation éponyme, qui restera en Arctique en permanence durant les 20 prochaines années.

#### Le soutien à la recherche pour prendre en compte les effets du changement climatique et de la perte de biodiversité dans les modèles économiques

L'acquisition de données plus robustes et plus complètes est très importante pour mieux comprendre et gérer les impacts des activités économiques sur le climat et la biodiversité. BNP Paribas participe à plusieurs initiatives pour améliorer l'acquisition et le traitement de ces données, dont par exemple :

- en mars 2021, BNP Paribas a rejoint le programme OS-Climate (*Open Source Breakthrough for Climate Smart Investing*) de la Fondation Linux en tant que membre fondateur. Cette plateforme propose une solution fondée sur l'intelligence artificielle pour permettre aux investissements financiers de s'aligner sur les objectifs climatiques, via un accès open source à des données et à des simulations de haute qualité sur les risques et les opportunités liés au climat. L'objectif est de lever les incertitudes qui peuvent freiner le secteur financier dans la prise en compte de cet enjeu, avec l'échelle et la rapidité requises ;
- au côté d'autres gestionnaires d'actifs, BNP Paribas Asset Management a choisi le consortium formé par Iceberg Data Lab et I Care & Consult pour développer un outil permettant aux investisseurs de mesurer l'impact de leurs investissements en matière de biodiversité. L'outil, en cours de réalisation en 2021, vise à permettre aux investisseurs d'intégrer dans leurs évaluations des risques et leurs recherches les



impacts sur la nature et la biodiversité. La transparence de l'approche sélectionnée devrait contribuer positivement aussi à la convergence requise vers des indicateurs plus standards et comparables, avec des effets d'entraînement sur le secteur privé et dans l'ensemble de nos économies.

## **LA SENSIBILISATION DES PARTIES PRENANTES INTERNES ET EXTERNES**

BNP Paribas est convaincu que la transition énergétique et écologique peut être réussie seulement si l'ensemble des acteurs (entreprises, pouvoirs publics, associations, citoyens-consommateurs) s'engagent ensemble dans cette transformation. Le Groupe aborde donc ces sujets avec l'ensemble de ses parties prenantes et participe à l'effort commun de sensibilisation et de formation.

### **Les collaborateurs, meilleurs ambassadeurs du développement durable du Groupe**

En 2021, la formation des collaborateurs au développement durable s'est poursuivie :

- le Groupe a poursuivi l'initiative « WeEngage », un programme de sensibilisation destiné à l'ensemble des collaborateurs à travers le monde dédié à la Finance durable et aux enjeux environnementaux et sociaux actuels. Ce programme permet de développer l'aptitude à accompagner les clients vers une économie bas-carbone et une plus grande justice sociale ;
- un programme spécifique au métier assurant la couverture des institutions financières (FIC), composé de 62 sessions portant sur 35 thèmes, a également permis de former près de 6 000 collaborateurs à fin 2021 ;
- des formations externes expertes et certifiantes, comme celle proposée par le *Cambridge Institute for Sustainability Leadership* (CISL), ont déjà été suivies par près de 3 800 collaborateurs du Groupe à fin 2021, auxquels se rajoutent près de 1 200 autres dont la formation est en cours ;
- la Fresque du Climat, jeu sous forme d'ateliers collaboratifs, permet d'acquérir une vision systémique des enjeux du changement climatique et de leurs conséquences. Bien que son déploiement ait été freiné en 2020 et 2021 par la crise sanitaire, cette sensibilisation a déjà démarré dans neuf pays et en trois langues.

### **Un réseau d'experts internes au service de l'ensemble du Groupe**

Afin d'accélérer la transition écologique et sociale, BNP Paribas a lancé le NEST (*Network of Experts in Sustainability Transitions*) fin 2021. Ce nouveau réseau est composé de plus de 350 experts dans des domaines tels que la transition énergétique, l'économie circulaire, la biodiversité, l'agriculture, les Droits de l'Homme, la diversité et l'inclusion sociale. L'objectif de ce réseau international est de déployer, d'amplifier et de partager l'expertise pour accélérer la transition de nos clients, tant du côté de leurs actifs que de leurs activités, et de renforcer la connaissance en développement durable de l'ensemble des parties prenantes.

### **La sensibilisation des clients au travers d'interventions de haut niveau**

BNP Paribas organise fréquemment des réunions ciblées avec ses clients sur le thème de la transition énergétique et écologique. En 2021, ces

échanges ont particulièrement porté sur les défis et les opportunités liés à la recherche de la neutralité carbone collective.

Par exemple, en octobre 2021, BNP Paribas a réalisé une édition en ligne du Sustainable Future Forum (SFF), suivie dans le monde entier par 2 200 participants issus d'entreprises et du secteur financier. Ce forum a réuni plus de 100 intervenants sur les enjeux de la transition écologique et solidaire.

### **Des efforts de sensibilisation à destination des étudiants et du grand public**

BNP Paribas a soutenu en 2021 le lancement de la Chaire ESSEC Business School « Talents de la Transition Ecologique », aux côtés de partenaires tels que l'Association Bilan Carbone, le Campus de la Transition, Capgemini, CY Paris Cergy Université et le Citepa. Cette Chaire abordera les enjeux du dérèglement climatique, de la biodiversité et du vivant, de la justice écologique, ainsi que la gestion des ressources (eau, air) et des déchets, la transition énergétique et alimentaire, les nouvelles formes de mobilité ou encore l'impact du numérique.

Grâce aux projets de recherche soutenus par la Fondation BNP Paribas et aux chercheuses et chercheurs qui les portent, différentes actions de sensibilisation sont mises en place chaque année afin de familiariser le grand public, les collaborateurs de BNP Paribas et ses partenaires aux enjeux environnementaux. En 2021, dans la continuité des actions menées depuis 2010 (conférences, expositions et autres événements publics), quatre conférences animées par les chercheurs du programme « Climate & Biodiversity Initiative » ont été organisées et ont permis de sensibiliser environ 1 200 personnes. Par ailleurs, l'exposition « Climat, l'Expo à 360° », conçue par la Cité des Sciences, en partenariat avec l'Institut Français et ONU Environnement, a été pour la première fois présentée dans des agences de la Banque Commerciale en France. Lancé en 2020, le partenariat avec la Cité des Sciences sur l'exposition « Bio-Inspirée : une autre approche », autour du biomimétisme, reste d'actualité pour les quatre années à venir.

## **PRENDRE UNE PART ACTIVE À DES PARTENARIATS ET DES ACTIONS COLLECTIVES**

### **Une participation aux travaux d'Entreprises pour l'Environnement (EpE)**

Jean-Laurent Bonnafé, Administrateur Directeur Général de BNP Paribas, est Président de l'association EpE (Entreprises pour l'Environnement) depuis 2019. Dans ce rôle, il a contribué à mettre en avant et à promouvoir, lors de prises de position publiques, les actions et rapports de l'association EpE.

En 2021, BNP Paribas a été sponsor du Prix Jeunes pour l'Environnement EpE-LCI dont le thème était cette année « La finance, accélérateur de la transition écologique ». Le premier projet récompensé portait sur l'agriculture, au cœur de deux problématiques : la diminution des émissions de gaz à effet de serre et la préservation de la biodiversité.

Au cours de l'année écoulée, EpE a notamment orienté ses travaux sur la gouvernance de la biomasse au travers de webinaires et d'une publication dédiée à la façon dont la biomasse pourrait au mieux et tout à la fois nourrir l'humanité, remplacer les énergies fossiles, stocker du carbone, abriter la biodiversité. L'association a aussi publié le guide « Représentations des modes de vie et transition écologique », destiné aux communicants pour encourager de nouveaux imaginaires plus durables

et mettre en lumière 10 stéréotypes parfois présents dans la publicité, ancrés dans notre inconscient, tantôt bénéfique, tantôt dommageable pour la planète. La communication constitue en effet un levier pour faire évoluer nos habitudes et faire émerger de nouveaux modes de vie.

### Une contribution active à plusieurs initiatives méthodologiques relatives à la biodiversité

BNP Paribas a continué en 2021 de jouer un rôle central dans plusieurs initiatives de mesure d'impact sur la biodiversité.

Au niveau global, deux experts du Groupe ont rejoint en 2021 la « Taskforce on Nature Related Financial Disclosures » (TNFD). Cette initiative portée par les Nations Unies, le WWF et le think-tank Global Canopy, avait été préfigurée par un groupe de travail informel monté en 2020 sous la coprésidence de BNP Paribas. Cette Taskforce travaille à la définition d'un cadre de reporting permettant aux institutions financières de mieux décrire leurs risques, dépendances et impacts sur la nature.

Des initiatives se développent également au niveau local ; Bank BNP Paribas Polska, la Bee Foundation et l'entreprise BeeOiversity mettent ainsi en œuvre depuis mai 2021 le projet BeeOmonitoring visant à évaluer la biodiversité et la pollution en milieux industriels et agricoles au moyen de colonies d'abeilles.

### D'autres partenariats à l'échelle mondiale et locale

BNP Paribas a parallèlement noué des partenariats avec différents acteurs cherchant à sensibiliser aux défis climatiques et environnementaux et à promouvoir des solutions pour y répondre, notamment :

- en contribuant activement à l'Hydrogen Council, qui réunit plus de 130 entreprises internationales des secteurs de l'énergie, du transport et de l'industrie. Ces entreprises partagent la même vision à long terme : l'hydrogène peut favoriser la transition énergétique et écologique et l'atteinte de la neutralité carbone ;

- en participant aux travaux de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI), think tank européen qui facilite la transition vers le développement durable ;
- en rejoignant la plateforme Agora Mobilité en transition, lancée notamment par l'IDDRI, et dédiée au succès de la transition écologique dans le secteur de la mobilité et à la décarbonation du transport routier ;
- en étant un membre actif de Movin'On, premier écosystème mondial de co-innovation fédérant les grands acteurs de la mobilité durable. Neuf ateliers ont été menés en 2021 sur différents thèmes comme la transformation électrique des véhicules, la décarbonation des flottes d'entreprises avec Arval ou encore la gestion des risques liés au recours à l'hydrogène ;
- en accompagnant Value Balancing Alliance. Cette alliance d'entreprises internationales a pour objectif de mesurer la contribution de l'entreprise à la société, à l'économie et à l'environnement, au-delà de la création de valeur mesurée dans les rapports financiers, en évaluant les conséquences économiques des impacts environnementaux et sociaux. BNP Paribas apporte à ses travaux son expertise sur les marchés financiers ;
- en rejoignant le Green Building Council du Royaume-Uni pour contribuer activement à la transformation durable du parc bâti anglais ;
- enfin, BNP Paribas Real Estate a rejoint l'initiative BIG (Biodiversity Impulsion Group) réunissant différents acteurs de l'immobilier : promoteurs, sociétés de gestion, foncières, grands utilisateurs. BIG les associe afin de développer la recherche opérationnelle, de mieux prendre en compte la biodiversité au sein des projets immobiliers, d'évaluer les bénéfices associés et enfin de former l'écosystème immobilier à l'enjeu de la ville durable.

## 7.6 Table de concordance TCFD

BNP Paribas est convaincu de l'importance des risques et opportunités liés au changement climatique et les intègre à sa gouvernance, à sa stratégie et à la gestion de ses risques et opportunités. Il s'appuie sur les recommandations de la TCFD (*Taskforce on Climate-related Financial Disclosures*) et publie chaque année depuis 2020 un rapport TCFD dédié. Le prochain (portant sur l'année 2021) sera publié au 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Les principaux chapitres répondant aux quatre piliers et aux onze recommandations de la TCFD sont référencés ci-dessous.

Piliers et recommandations de la TCFD	Chapitres des publications BNP Paribas
<b>Pilier I. Gouvernance</b> : Décrire la gouvernance de l'organisation relative aux risques et opportunités climatiques.	
a) Décrire la manière dont le Conseil d'administration supervise les risques et opportunités liés au changement climatique.	Rapport TCFD 2020 Chap. 1.1, pp 6 à 8 DEU 2021 Chap 2.1.2 <i>Le gouvernement d'entreprise de BNP Paribas</i> , p 51 DEU 2021 Chap 2.1.3 <i>Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux</i> , p 81
b) Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques liés au changement climatique.	Rapport TCFD 2020 Chap. 1.2, pp 9 à 11 DEU 2021 Chap 2.3 <i>Le Comité Exécutif</i> , p 114 DEU 2021 Chap 2.4 <i>Le contrôle interne</i> , p 115 DEU 2021 Chap 7.1 <i>Stratégie</i> , p 580
<b>Pilier II. Stratégie</b> : Décrire les risques et opportunités climatiques avérés et potentiels sur l'entreprise, sa stratégie et sa planification financière, lorsque cela est matériel.	
a) Décrire les risques et opportunités identifiés à court, moyen et long terme.	Rapport TCFD 2020 Chap. 2.1, pp 15 à 17 DEU 2021 Chap. 5.1 <i>Synthèse des risques annuels</i> , p 301 DEU 2021 Chap. 7.2, Engagement 3, p 596
b) Décrire l'impact de ces risques et opportunités sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'entreprise.	Rapport TCFD 2020 Chap. 2.2, pp 18 à 32 DEU 2021 Chap. 7.2, Engagement 3, p 596 DEU 2021 Chap. 7.5 <i>Notre responsabilité environnementale</i> , p 630
c) Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation vis-à-vis de différents scénarios, y compris un scénario 2°C ou inférieur.	Rapport TCFD 2020 Chap. 2.3, p 33 DEU 2021 Chap. 7.2, Engagement 3, p 596
<b>Pilier III. Gestion des risques</b> : Décrire les processus utilisés par l'organisation pour identifier, évaluer et gérer les risques climatiques.	
a) Décrire les processus d'identification et d'évaluation des risques climatiques.	Rapport TCFD 2020 Chap. 3.1, pp 36 à 46 DEU 2021 Chap. 5.3 <i>Gestion des risques</i> , p 357 DEU 2021 Chap. 7.2, Engagement 3, p 596
b) Décrire les processus de gestion des risques climatiques.	Rapport TCFD 2020 Chap. 3.2, pp 47 à 49 DEU 2021 Chap. 5.3 <i>Gestion des risques</i> , p 357
c) Décrire comment les risques climatiques sont intégrés dans le système de gestion des risques général de l'entreprise.	DEU 2021 Chap. 5.4 <i>Risque de crédit</i> , p 365 DEU 2021 Chap. 5.9 <i>Risque opérationnel</i> , p 498 DEU 2021 Chap. 7.2, Engagement 3, p 596
<b>Pilier IV. Indicateurs et objectifs</b> : Publier les indicateurs et objectifs permettant d'évaluer et de gérer les risques et opportunités climatiques matériels.	
a) Publier les indicateurs utilisés pour évaluer les risques et opportunités climatiques dans le cadre de la stratégie d'investissement et du processus de gestion des risques.	Rapport TCFD 2020 Chap. 4.1, pp 52 à 57 DEU 2021 Chap. 7.2, Engagement 3, p 596 DEU 2021 Chap. 7.5 <i>Notre responsabilité environnementale</i> , p 630
b) Publier des indicateurs sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et risques associés sur les scopes 1 et 2, et si pertinent, le scope 3.	Rapport TCFD 2020 Chap. 4.2, p 58 DEU 2021 Chap. 7.5, Engagement 11, p 635
c) Décrire les objectifs fixés pour gérer les risques et opportunités liés au climat, ainsi que les résultats atteints dans la poursuite de ces objectifs.	Rapport TCFD 2020 Chap. 4.3, p 59 DEU 2021 Chap. 7.2, Engagement 3, p 596 DEU 2021 Chap. 7.1 <i>Stratégie</i> , p 580 DEU 2021 Chap. 7.5 <i>Notre responsabilité environnementale</i> , p 630

## 7.7 Devoir de vigilance et Déclaration sur l'esclavage moderne et la traite des êtres humains

### DEVOIR DE VIGILANCE : PLAN DE VIGILANCE 2021 DE BNP PARIBAS

#### CADRE RÉGLEMENTAIRE

La loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre s'applique au Groupe dans son ensemble et demande d'établir et de mettre en œuvre un plan de vigilance visant à identifier et prévenir les risques d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, et l'environnement. La loi demande également d'établir chaque année un compte-rendu sur la mise en œuvre effective du plan de vigilance du Groupe.

#### GOVERNANCE

Initiée et portée par la Direction du Groupe, la politique de responsabilité sociale et environnementale (RSE) constitue un enjeu stratégique pour BNP Paribas. Elle se traduit par une volonté au plus haut niveau de l'entreprise de conjuguer performance, responsabilité, éthique et transparence. Dans le cadre du lancement de son Plan Stratégique 2022-2025, BNP Paribas a défini de nouveaux indicateurs de pilotage RSE, avec des engagements à horizon 2025.

Les actions liées aux dispositifs de vigilance du Groupe sont définies par la Direction RSE, en co-construction avec les acteurs concernés dans les principaux métiers et fonctions : Retail Banking, Investment & Protection Services, Corporate & Institutional Banking, Ressources Humaines Groupe, Group Strategic Sourcing, Conformité, RISK et LEGAL. Ces actions visent ainsi à couvrir l'ensemble des métiers, des fonctions et des pays d'opération du Groupe.

Le Groupe s'engage à promouvoir le respect d'un certain nombre de principes et de normes qui constituent le fondement de ses activités, tels que les Objectifs de Développement Durable de Nations Unies (ODD), les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les normes définies par l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Pour l'analyse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), la Direction RSE s'appuie sur les différents métiers, qui constituent la première ligne de défense. La fonction RSE Groupe accompagne les métiers dans les analyses les plus complexes, apportant son expertise thématique et sectorielle. La fonction de gestion des risques, RISK, intervient en tant que deuxième ligne de défense sur les analyses RSE dans le cadre des processus de décision de crédit et d'investissement. Au sein du dispositif d'appétence aux risques du Groupe, le Groupe communique la répartition des mix électrique et énergétique qu'il finance.

La Direction Générale a pris des engagements pour l'environnement dès 2011, et pour les droits humains dès 2012, avec la signature de la Déclaration relative aux droits humains.

En 2021, le Groupe a enrichi et actualisé son Code de conduite, applicable à l'ensemble des collaborateurs dans le monde, sur les thèmes suivants : la lutte contre la corruption, la transition énergétique, le droit de la

concurrency et le respect des collègues. Une référence à la raison d'être du Groupe a également été ajoutée.

Par ailleurs, le dispositif d'alerte éthique du Groupe a pour objet de permettre à tout collaborateur de BNP Paribas de faire part d'un manquement avéré – ou d'un soupçon d'un tel manquement – au Code de conduite, à une politique ou une procédure du Groupe ou une réglementation, non seulement à sa hiérarchie, mais aussi alternativement à la conformité de l'entité à laquelle il appartient, ou d'un niveau supérieur. Lancer une alerte interne est un droit et aucun collaborateur ne pourrait être sanctionné, de quelque manière que ce soit, pour avoir lancé une alerte interne de bonne foi.

Toute suspicion par un collaborateur de BNP Paribas d'atteinte grave ou potentiellement grave envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, et l'environnement peut être signalée selon ce dispositif d'alerte éthique.

#### NOTRE DÉMARCHE DE VIGILANCE

##### Périmètre

Dans le cadre de l'élaboration de son plan de vigilance, BNP Paribas a réalisé, en cohérence avec ses engagements, des cartographies de risques, ainsi qu'une revue de ses politiques et outils d'évaluation et de maîtrise des risques existants, sur un périmètre cohérent avec le texte de la loi.

Ce périmètre comprend les collaborateurs (Ressources Humaines – RH), les fournisseurs et sous-traitants (Group Strategic Sourcing – GSS) et les principaux métiers au sein des trois divisions de BNP Paribas (Retail Banking, Investment & Protection Services, Corporate & Institutional Banking).

##### Risques pris en compte dans l'élaboration des différentes cartographies

En cohérence avec ses engagements RSE, le Groupe a intégré dans sa démarche de vigilance les risques d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement, et en particulier les enjeux suivants :

- enjeux liés aux droits humains et libertés fondamentales : le travail des enfants, le travail forcé et le trafic d'êtres humains, le non-respect des droits des communautés locales, la liberté d'association et de négociation collective, la liberté d'exercice du droit de grève, les discriminations, le harcèlement, les modes de rémunérations non équitables, les heures de travail excessives ;
- enjeux liés à la santé et la sécurité des personnes : santé et sécurité au travail et des consommateurs ;

■ enjeux environnementaux : risques climatiques, pollution de l'air, pollution de l'eau, pollution des sols, rareté et épuisement des matières premières, rareté de l'eau, érosion et épuisement des sols, gestion des déchets, émissions de gaz à effet de serre, dégradation des écosystèmes et de la biodiversité.

### Les dispositifs mis en œuvre pour gérer ces risques

Le Groupe a fait l'inventaire de ses dispositifs existants et les a mis en regard des éléments exigés pour l'élaboration du plan de vigilance, ce qui a permis de s'assurer que les principaux risques étaient bien couverts par les dispositifs existants à la fois pour les collaborateurs, les fournisseurs et les activités bancaires et financières.

Des cartographies des risques ont, entre autres, été réalisées en ce qui concerne les catégories d'achats liées aux fournisseurs du Groupe, et en ce qui concerne les secteurs d'activité et les pays d'opération liés aux activités bancaires et financières de BNP Paribas. Des grilles d'analyse complémentaires aux dispositifs de prévention des risques préexistants ont été développées et mises en place.

En ce qui concerne les risques climatiques, BNP Paribas prend en compte les travaux du GIEC, et mesure les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à son activité propre, telle que la mobilité de ses collaborateurs, et utilise des scénarios scientifiques de référence dans le cadre de son engagement à aligner son portefeuille de crédit avec une trajectoire net zéro en 2050, en se focalisant sur les secteurs les plus émetteurs de GES, à commencer par le secteur de l'énergie.

## NOS COLLABORATEURS

Le Groupe veut favoriser un environnement de travail stimulant au sein duquel chaque personne est traitée de manière équitable. En particulier, le Groupe met l'accent sur le respect, la nécessité d'appliquer les normes les plus rigoureuses en matière de comportement professionnel, et le rejet de toute forme de discrimination. Le Groupe veille aussi à la sûreté et la sécurité des personnes sur leur lieu de travail.

Lors de la mise en œuvre de son plan de vigilance, BNP Paribas s'est assuré de la couverture adéquate de l'ensemble des risques saillants<sup>(1)</sup> ainsi que de leur formalisation dans les politiques RH Groupe préexistantes.

La politique de diversité et d'inclusion ainsi que les principes de rémunération du Groupe réaffirment le principe de non-discrimination dans le recrutement et l'évolution des parcours professionnels des salariés jusqu'au plus haut niveau du Groupe. Ces politiques sont appuyées par le plan de contrôle RH Groupe ainsi que par une procédure d'alerte spécifique sur les enjeux de discrimination via des « référents Discrimination », qui peuvent être saisis, dans les pays l'ayant déployée, par tout collaborateur s'estimant victime de discrimination.

■ BNP Paribas a signé les 10 Principes de la Charte de l'Organisation Internationale du Travail sur le handicap, destinée à favoriser l'emploi et les conditions de travail des personnes en situation de handicap. Au travers de l'Accord monde (signé en septembre 2018 avec UNI Global Union), chaque entité du Groupe s'engage à mettre en place au moins l'un des 10 engagements de la charte précitée ;

■ dans le cadre du programme HeForShe des Nations Unies, BNP Paribas s'engage notamment à accroître la mixité des métiers, en commençant par mieux équilibrer la proportion des genres dans deux domaines avec une forte dominante féminine (Ressources Humaines) et masculine (Global Markets) ;

■ BNP Paribas s'engage au travers du programme Forum Génération Égalité des Nations Unies à participer à une série d'actions concrètes, significatives de progrès immédiats autour de deux grandes thématiques : « La violence basée sur le genre » et « Les technologies et l'innovation au service de l'égalité entre les femmes et les hommes », thématiques sur lesquelles la Banque œuvre depuis plusieurs années ;

■ BNP Paribas soutient également les Standards de Conduite LGBTI des Nations Unies, dévoilés en septembre 2017 dans le but de lutter contre la discrimination envers les personnes LGBTI au travail.

■ Dans un chapitre entier consacré au « Respect des Personnes », le Code de conduite du Groupe rappelle que les valeurs de respect doivent guider les actions, décisions et comportements des collaborateurs. Afin que chacun puisse travailler dans un environnement respectueux, il est demandé à chaque collaborateur d'appliquer les normes les plus rigoureuses en matière de comportement professionnel et de faire part de ses inquiétudes concernant tout comportement susceptible de ne pas respecter ces normes, que le collaborateur soit plaignant ou témoin. Les collaborateurs du Groupe doivent suivre une formation obligatoire périodique sur le « respect des personnes ».

Le 1<sup>er</sup> décembre 2021 ont été publiées de nouvelles règles de gouvernance en matière de prévention, de détection et de traitement des comportements non respectueux des personnes. L'éventail des comportements visés a été élargi et les comportements discriminatoires sont désormais recensés.

La Charte sociale européenne dont est issu l'accord européen sur la prévention du stress au travail appliqué depuis 2017, les programmes liés à la prévention des risques psychosociaux et du stress au travail, l'engagement sur la maternité/paternité, la Charte de l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle en France, les nouveaux modes de travail contribuent à un meilleur équilibre des rythmes de travail.

En 2021, un accord sur le télétravail a été conclu pour la première fois au niveau de BNP Paribas SA et ses filiales en France (juillet) et une Charte européenne sur le télétravail a été signée (novembre), inscrivant le télétravail comme mode habituel et durable de travail pour les activités télétravaillables.

En 2018, BNP Paribas a également mis à jour sa politique de protection des données personnelles RH pour appliquer les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, et mène des actions de sensibilisation des collaborateurs dans les territoires où s'applique le RGPD.

Les programmes de prévention des risques professionnels et les politiques de santé/sécurité au travail sont adaptés aux spécificités des différents métiers du Groupe. Voir « *Good place to work* » et *gestion responsable de l'emploi*, Engagement 5.

Les politiques et actions déjà engagées par les Ressources Humaines vont continuer à être déployées et suivies dans le temps.

(1) Le terme « saillant » est directement traduit et emprunté du terme anglais « salient » utilisé par les rédacteurs du Cadre de référence de reporting sur les Principes Directeurs des Nations Unies.

## NOS FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

Au sein de Group Strategic Sourcing (GSS), des équipes dédiées traitent les risques ESG liés aux fournisseurs et sous-traitants.

Dans le cadre du déploiement de la loi sur le devoir de vigilance, BNP Paribas articule son dispositif de gestion des risques ESG relatifs à ses fournisseurs et sous-traitants autour des éléments suivants :

- une cartographie des risques ESG, portant sur treize enjeux, permettant d'identifier les catégories d'achat qui ont un niveau de risque environnemental et social élevé ;
- une Charte Achats Responsables, énonçant les engagements réciproques du Groupe et de ses fournisseurs et sous-traitants sur le plan environnemental et social ;
- des clauses contractuelles types, couvrant les exigences sur les critères environnementaux et sociaux, qui prévoient depuis 2018 la possibilité de mettre fin aux contrats en cas de non-respect par les fournisseurs des exigences ESG du Groupe ;
- des modèles de questionnaires ESG utilisés lors des appels d'offres pour évaluer les fournisseurs ;
- des règles de suivi du risque fournisseurs, ciblant certains critères ESG utilisés lors de la sélection et complété par des veilles thématiques ;
- des formations à destination de la filière Sourcing.

Voir aussi *Une démarche de dialogue avec les parties prenantes* dans *Notre stratégie*, partie 7.1, ainsi qu'*Une gestion rigoureuse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)*, Engagement 3.

En complément de ce dispositif, BNP Paribas, signataire en France de la Charte des relations fournisseurs responsables promue par la Médiation des entreprises rattachée au ministère de l'Économie et des Finances, dispose d'un médiateur interne indépendant de la fonction GSS, dont les coordonnées sont diffusées sur le site institutionnel du Groupe, offrant une voie de recours en cas de différend.

Le recours aux questionnaires d'évaluation ESG dans les appels d'offres et la prise en compte de leurs résultats dans l'évaluation globale des fournisseurs sont intégrés dans le plan de contrôle de la filière Strategic Sourcing.

Par ailleurs, le processus de reporting annuel mis en place par la filière GSS permet d'évaluer les progrès réalisés par les entités.

## NOS ACTIVITÉS BANCAIRES ET FINANCIÈRES

### La distribution de produits et services financiers

Le Groupe a identifié deux risques principaux dans le cadre de la distribution de ses produits et services aux particuliers : la non-discrimination dans l'accès aux services financiers et le droit à la vie privée (protection des données personnelles des clients).

Afin de réduire le risque de discrimination dans l'accès aux services financiers, le Groupe met en œuvre une démarche d'inclusion financière, en soutenant la microfinance par les financements et services apportés aux institutions spécialisées, en améliorant l'accès au crédit et à l'assurance, en accompagnant les clients en situation de fragilité du fait de leur situation de handicap ou de leur situation financière. Au-delà des exigences réglementaires liées au devoir de vigilance, le Groupe a lancé plusieurs initiatives qui relèvent de sa responsabilité civique (voir *Des produits et services accessibles au plus grand nombre*, Engagement 7).

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique générale de gestion des données personnelles, BNP Paribas entend utiliser les meilleurs dispositifs de protection des données disponibles dans toutes les entités et pays où le Groupe est présent (voir aussi *La lutte contre l'exclusion sociale et la promotion du respect des droits humains*, Engagement 8).

### Les activités de financement et d'investissement

Les activités des clients de BNP Paribas sont susceptibles d'être porteuses de risques dans les domaines des droits humains et des libertés fondamentales, de la santé et la sécurité des personnes et de l'environnement. Fin 2018, le Groupe a publié sa Charte des Relations Commerciales Responsables à destination de ses clients, réaffirmant ainsi que BNP Paribas souhaite s'engager avec des clients dont les pratiques commerciales reflètent un niveau élevé de gouvernance et de responsabilité en ce qui concerne les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, et l'environnement.

Depuis fin 2017, la Banque a cessé d'accompagner les entreprises et les infrastructures dont l'activité principale est dédiée à l'exploration, à la production et à l'exportation de pétrole de schiste, de gaz de schiste, de sables bitumineux et de pétrole ou de gaz en mer en zone Arctique. En 2020, cet engagement a été étendu à deux zones géographiques, avec l'exclusion des financements et des investissements dans des projets pétrole et gaz situés dans une zone particulièrement sensible non couverte jusqu'alors (*L'Arctic National Wildlife Refuge - ANWR*) ainsi que des exports de pétrole par voie maritime à partir de la région d'Esmeraldas en Équateur pour ses activités de trading. BNP Paribas s'est également engagé à réduire son exposition de crédit aux activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz de 12 % entre 2020 et 2025. Cet engagement sera complété par des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur toute la chaîne de valeur du pétrole et du gaz début 2022. (Voir *Le renforcement de critères ESG de financement et d'investissement*, Engagement 3).

Le Groupe s'est engagé publiquement en 2021 en faveur de la préservation de la biodiversité terrestre et marine. Fin 2019, la Banque s'était déjà positionnée en faveur de la protection de l'Océan. Le Groupe a défini un objectif 4 milliards d'euros de financement contribuant à la protection de la biodiversité d'ici 2025.

BNP Paribas promeut aussi les recommandations des Nations Unies sur la santé, et a cessé fin 2017 ses activités de financement et d'investissement relatives aux acteurs de l'industrie du tabac.

Le Groupe dispose de listes de restriction d'activité. Ces listes font l'objet d'une révision périodique pour intégrer notamment des nouvelles situations impliquant des atteintes graves envers l'environnement ou des droits humains. La liste d'exclusion touche les entreprises avec lesquelles le Groupe ne souhaite pas entretenir de relations commerciales.

Préalablement à la promulgation de la loi relative au devoir de vigilance, BNP Paribas avait déjà mis en place des dispositifs de gestion des risques ESG relatifs à ses activités de financement et d'investissement (voir *Une gestion rigoureuse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)*, Engagement 3). Ces dispositifs s'articulent notamment autour :

- de l'élaboration de politiques de financement et d'investissement encadrant les secteurs présentant de forts risques ESG. Ces politiques, accessibles sur le site internet du Groupe, sont mises à jour en fonction des évolutions réglementaires, de leur anticipation et des remontées des équipes opérationnelles des métiers du Groupe ;
- du respect des Principes de l'Équateur pour les grands projets industriels et d'infrastructures. BNP Paribas est signataire depuis 2008

des Principes de l'Équateur : ils visent à éviter, minorer, atténuer ou compenser les impacts négatifs liés à de grands projets industriels ou d'infrastructure sur les communautés, les écosystèmes et le climat ;

- de l'intégration de critères ESG dans le processus de connaissance du client (KYC) ;
- d'une intégration progressive des critères ESG dans les politiques de crédit et de notation ;
- du développement et de l'utilisation d'outils de gestion et de suivi de ces risques, qui comprennent des questionnaires spécifiques pour les activités présentant des risques saillants ;
- de formations aux dispositifs de gestion des risques ESG à destination des métiers de financement et des fonctions de contrôle ;
- d'un plan de contrôle opérationnel.

Afin de s'assurer que le dispositif existant est adapté aux exigences de la loi sur le devoir de vigilance, BNP Paribas dispose de cartographies des risques portés par ses clients qui couvrent l'ensemble des secteurs d'activité et l'ensemble des pays d'opération des entités légales clientes :

- pour chaque secteur d'activité, les risques saillants liés aux droits humains et libertés fondamentales, à la santé et la sécurité des personnes et à l'environnement ont été définis selon une méthodologie de notation du niveau de gravité et d'occurrence de chaque risque, laquelle s'inspire du cadre de référence de reporting sur les Principes Directeurs des Nations Unies. Le niveau de risque inhérent à chaque secteur d'activité a ensuite été déterminé en fonction de la présence de risques saillants ;
- un niveau de risque environnemental et social a été défini pour chaque pays d'implantation du Groupe sur la base de sources de référence provenant d'organisations internationales et d'ONG reconnues, telles que : l'Organisation Internationale du Travail, la Banque Mondiale, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, Human Rights Watch, Transparency International, et le World Resources Institute ;
- les niveaux de risque inhérents aux secteurs d'activité et aux pays d'implantation ont ensuite été combinés pour considérer les entités légales clientes ayant un niveau de risque environnemental et social élevé.

## RÉSULTATS 2021

En 2021, les plans d'actions définis antérieurement ont continué à être déployés sous l'égide des responsables des métiers et fonctions concernés, membres du Comité Exécutif du Groupe.

### Nos collaborateurs

À fin 2021, **100 % des entités de plus de 1 000 salariés** ont mis en œuvre au moins l'un des 10 engagements de la **Charte de l'OIT** sur le handicap. L'objectif inscrit dans les critères du plan de fidélisation à trois ans de plus de 7 000 collaborateurs clés est atteint.

À la clôture du programme HeForShe en mai 2021, BNP Paribas a atteint l'ensemble de ses objectifs en termes d'amélioration de la **mixité des activités de marché** avec :

- un minimum de **40 % de femmes** au sein du *Graduate programme* (actuellement **50 %** contre 40 % en 2016) ;

- au moins 40 % de femmes dans les programmes **Leadership Talent** (**41 %** à fin 2020 contre 31 % en 2016) ;

- une **augmentation de 40 %** du nombre de femmes parmi les **Senior Management Positions** (**21 %** de femmes parmi les SMP à fin 2020 contre 15 % en 2016, soit une augmentation de 40 %).

En ce qui concerne les objectifs de **mixité dans les Ressources Humaines**, 27 % des HR Business Partners nommés entre mars 2018 et décembre 2020 sont des hommes, soit une **progression de 50 %**.

Pour ce qui concerne la filière IT, BNP Paribas a pour objectif de compter 1 000 femmes de plus d'ici fin 2024, pour passer de 32 % à 37 % de femmes au sein de cette filière.

Concernant la violence basée sur le genre, **le Groupe vise à mobiliser au moins 50 nouvelles organisations du secteur privé, renforcer et internationaliser ses dispositifs en interne, et accompagner ses client-e-s victimes**.

L'ONG Human Rights Campaign Foundation lui attribue de nouveau la note de 100/100 dans son Index Corporate Equality Index 2022 des entreprises nord-américaines les plus accueillantes et respectueuses de la population LGBTQ+.

BNP Paribas a mis en place un indicateur de suivi des employés du Groupe participant directement à la promotion des droits humains ayant reçu une formation spécifique sur les droits humains. À fin 2021, **93 %** des collaborateurs auxquels la formation a été assignée ont suivi le module de sensibilisation en ligne pour la prise en compte des droits humains dans les décisions de financement. Depuis 2016, plus de **20 000** collaborateurs du Groupe ont reçu cette formation.

### Nos fournisseurs et sous-traitants

Le nombre d'évaluations ESG de fournisseurs et sous-traitants réalisées dans le cadre d'appels d'offres, notamment ceux relatifs aux catégories d'achats à risques, est un indicateur suivi par BNP Paribas sur cette catégorie de parties prenantes.

À fin 2021, plus de 3 700 évaluations ESG<sup>(1)</sup> ont été menées, et plus de 1 400 Chartes Achats Responsables signées par les fournisseurs de BNP Paribas.

### Notre activité propre

BNP Paribas mesure chaque année son empreinte environnementale liée à son fonctionnement propre (scopes 1 et 2). Cela intègre entre autres l'électricité et le chauffage des bâtiments du Groupe, ainsi que les déplacements des collaborateurs. À fin 2021, le bilan des émissions de GES du Groupe s'élève à 1,50 teqCO<sub>2</sub><sup>(2)</sup> par ETP<sup>(3)</sup> (soit - 17 % par rapport à 2020). Voir aussi *La diminution de l'empreinte environnementale liée à notre fonctionnement propre*, Engagement 11.

### Nos activités bancaires et financières

Créé en 2020 au sein de la fonction RISK, le Département Group Data Protection Office a pour mission de soutenir, conseiller et superviser les activités liées à la protection des données. En 2021, et pour la seconde année consécutive, une campagne a été réalisée afin de mesurer le degré de maturité en matière de protection des données. Cette campagne a porté sur 61 pays et 273 entités. (Voir *Le droit à la vie privée*, Engagement 8).

(1) Gestion des risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

(2) Tonnes équivalentes de CO<sub>2</sub>.

(3) ETP : « Équivalent Temps Plein ».

BNP Paribas prend en compte des critères ESG dans ses processus de décision. En effet, des critères ESG sont intégrés dans le Know Your Client (KYC) et dans 22 politiques de crédit et de notation.

En complément des outils d'évaluation des risques ESG préexistants, le Groupe déploie un nouveau cadre d'évaluation ESG depuis juin 2021 : l'ESG Assessment. Il permet d'identifier, d'évaluer et de suivre les performances et les risques ESG des entreprises clientes par secteur avec une approche commune au sein du Groupe pour un segment donné de clients. L'objectif est de le déployer à toutes les grandes entreprises clientes d'ici fin 2023. (Voir *L'élargissement de l'analyse ESG des entreprises clientes grâce à un nouvel outil d'évaluation des risques : l'ESG Assessment*, Engagement 3).

Globalement, l'évaluation vise à effectuer une analyse ESG systématique dans le cadre du processus de crédit, l'un des fondements de l'activité bancaire, intégrant ainsi des critères ESG aux autres critères inclus dans l'évaluation du profil de crédit de la contrepartie. Cette analyse couvre les dimensions environnementales (climat et biodiversité), sociales (santé sécurité et impact sur les communautés) et de gouvernance (éthique des affaires).

En rejoignant la Net Zero Banking Alliance (voir *Stratégie et Des financements et investissements à impact positifs*, Engagement 1), BNP Paribas s'engage à la fois à élargir le périmètre d'application de l'objectif d'alignement à un plus grand nombre de secteurs (l'agriculture, l'immobilier de particuliers, les industries lourdes) et à une ambition plus élevée : financer un monde neutre en carbone à horizon 2050, ce qui correspond à une augmentation de la température limitée à 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle. Les engagements pris au titre du CCCA sont maintenant intégralement repris dans ceux de la NZBA.

Afin d'aligner son portefeuille sur ses objectifs climatiques, BNP Paribas a fait le choix d'une analyse sectorielle qui permet de s'appuyer sur des indicateurs et des scénarios spécifiques à chaque secteur.

BNP Paribas a participé en 2021 à la mise à jour de la mesure de l'intensité carbone du portefeuille dans le domaine du transport maritime suivant les Principes de Poséidon. Ces principes ont pour objectif de répondre à l'ambition de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le transport maritime d'au moins 50 % d'ici 2050 par rapport à 2008. Au 31 décembre 2020, le score d'alignement du portefeuille de crédits de BNP Paribas en

termes d'intensité carbone s'établissait ainsi à 7,5 % au-dessus du score d'alignement (contre 2,88 % au 31 décembre 2019).

Voir aussi *Une gestion rigoureuse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)*, Engagement 3.

Fin 2021, les listes de restriction d'activité et de surveillance du Groupe, au titre de la gestion des risques ESG, comprenaient 1 480 entités légales (1 297 exclues et 183 sous surveillance), contre 1 446 entités légales à fin 2020. En outre, en 2021, la filière RSE du Groupe a été saisie pour donner un avis d'expert dans l'analyse des risques ESG de près de 2 500 transactions complexes et/ou sensibles, concernant notamment des financements, entrées en relation et accompagnements d'exportations, contre 2 340 transactions l'année précédente.

Parmi les mesures de vigilance approfondies qui ont été mises en place, les métiers ont implémenté depuis 2020 des grilles d'analyse complémentaires aux dispositifs préexistants, lesquelles permettent une analyse approfondie des entreprises clientes de la Banque actives dans des pays et des secteurs identifiés comme sensibles en termes de droits humains et de respect de l'environnement. Un e-learning associé a été finalisé. Le plan de contrôle opérationnel a ajouté un point de contrôle relatif à ces grilles d'analyse (voir aussi *Une gestion rigoureuse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)*, Engagement 3).

Le Groupe poursuit également ses efforts commerciaux pour réorienter en priorité les flux financiers vers des activités qui ont un impact positif sur l'environnement, à commencer par celles qui s'inscrivent dans la transition énergétique et écologique, comme les énergies renouvelables. A fin 2021, BNP Paribas a financé les entreprises du secteur des énergies renouvelables à hauteur de 18,6 milliards d'euros, atteignant ainsi son objectif de 18 milliards d'euros à fin 2021.

## NOTRE ENGAGEMENT D'AMÉLIORATION CONTINUE

La démarche de vigilance de BNP Paribas s'inscrit dans une volonté d'amélioration continue. À ce titre, le Groupe complètera lorsque nécessaire ses outils d'identification, de maîtrise et de pilotage des risques identifiés et en rendra compte chaque année dans son Document de référence.

## DÉCLARATION SUR L'ESCLAVAGE MODERNE ET LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

### INTRODUCTION

La présente Déclaration<sup>(2)</sup> reprend les mesures adoptées par BNP Paribas afin d'éviter que ses activités effectuées directement ou au travers de ses fournisseurs ne présentent de cas de traite d'êtres humains<sup>(3)</sup> ou d'esclavage<sup>(4)</sup>. Elle fait également référence à la gestion des risques que le Groupe a mise en place dans le cadre de ses activités de financement et d'investissement, lesquelles encadrent les cas potentiels de violation des droits humains que sont susceptibles de porter les activités de ses clients.

La présente Déclaration porte sur l'exercice clos le 31 décembre 2021. Tous les ans, le Conseil d'administration et le Directeur Général certifient que les activités du Groupe sont conformes à la présente Déclaration, sur la base des informations fournies par les Directions de la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE), de Group Strategic Sourcing et des Ressources Humaines.

(1) Paris Agreement Capital Transition Assessment.

(2) La présente Déclaration s'applique à toutes les entreprises du Groupe BNP Paribas qui sont tenues d'élaborer une déclaration sur l'esclavage moderne et la traite des êtres humains. Celles qui ont choisi d'établir leur propre déclaration ne sont pas concernées.

(3) L'expression « traite des êtres humains » désigne : « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation » Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée et Protocoles s'y Rapportant.

(4) « L'esclavage est l'état ou condition d'un individu sur lequel s'exercent les attributs du droit de propriété ou certains d'entre eux » Convention des Nations Unies relative à l'esclavage.



## LE GROUPE BNP PARIBAS

BNP Paribas, leader européen des services bancaires et financiers, est présent dans 65 pays et compte 189 765 Équivalents Temps Plein. Il détient des positions clés dans ses trois grands domaines d'activité : Retail Banking (réseau de banques de détail en Europe, Afrique et Amérique), Investment & Protection Services (expertises en solutions d'épargne, d'investissement et de protection) et Corporate and Institutional Banking (solutions financières personnalisées pour nos clients Entreprises et institutionnels). Plus d'informations sur les activités et implantations de BNP Paribas sont disponibles dans le chapitre 1.4 *Présentation des pôles et métiers*. Le montant des achats du Groupe a représenté environ 9 milliards d'euros de dépenses dans le monde, répartis sur neuf familles de dépenses : Immobilier, Market Data, Marketing & Communication, Moyens Généraux, Services bancaires, Services professionnels, Technologie, Transaction fees, et Voyages.

## RISQUES D'ESCLAVAGE MODERNE ET DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Il a été clairement démontré, et par de multiples sources (études universitaires, enquêtes de terrain, couverture médiatique), que tous les secteurs, industries et régions pouvaient être affectés, dans des proportions diverses, par ce type d'atteintes graves aux droits humains. Au cours de ces derniers mois, les enjeux de travail forcé dans les chaînes de valeur mondialisées se sont ainsi retrouvés à plusieurs reprises au cœur de l'actualité médiatique et règlementaire. À cet égard, les politiques d'évaluation des risques relatives à la question de l'esclavage moderne se doivent d'être multifactorielles (intégration des dimensions sectorielle, industrielle, géographique des filières, produits et/ou services analysés) et régulièrement mises à jour, afin de s'attaquer à cette problématique complexe aussi pleinement et efficacement que possible. Le processus d'évaluation des risques mis en place par BNP Paribas pour traiter la question de l'esclavage moderne et de la traite des êtres humains prend ainsi en compte les situations très différentes de ses parties prenantes, et est nourri par la veille thématique et les échanges réguliers des équipes du Groupe sur le sujet.

### Risques relatifs aux collaborateurs de BNP Paribas

Les risques d'esclavage moderne et de traite des êtres humains ont été jugés faibles dans les opérations du Groupe, aucune étude publique n'ayant, a priori, considéré le secteur bancaire et ses employés, la plupart étant des professionnels hautement qualifiés, comme étant particulièrement exposés à des pratiques de ce type.

### Risques relatifs aux fournisseurs de BNP Paribas

En tant que groupe bancaire, BNP Paribas gère un portefeuille de fournisseurs relevant principalement des achats de fonctionnement (conseil, services informatiques, sécurité, équipements informatiques, mobilier et fournitures de bureau, articles promotionnels, nettoyage, restauration). Selon les catégories de dépenses, la chaîne d'approvisionnement peut être simple comme très complexe, ce qui augmente dans ce dernier cas les risques liés aux droits humains et les difficultés à les maîtriser. Sur la base de la cartographie des risques achats mise en place par BNP Paribas, moins d'un quart des catégories d'achats du Groupe est à risque fort sur les critères d'esclavage moderne et travail des enfants.

### Risques relatifs aux activités de financement et d'investissement de BNP Paribas

BNP Paribas répond aux besoins de millions de clients particuliers et professionnels, d'entrepreneurs, de petites, moyennes et grandes entreprises dans des secteurs d'activité confrontés à de multiples enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). De plus, le Groupe est implanté dans des pays où les systèmes politiques et juridiques sont très disparates en termes de développement. Cette diversité de contexte nécessite des processus d'examen et d'analyse structurés, complets et basés sur l'expertise des équipes du Groupe, afin d'identifier les risques d'esclavage moderne et de traite des êtres humains pouvant être portés par les activités des clients de BNP Paribas.

## POLITIQUE DE BNP PARIBAS EN MATIÈRE D'ESCLAVAGE MODERNE ET DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Le respect des droits humains est l'un des piliers sur lequel la stratégie RSE de BNP Paribas repose. Le Groupe s'engage à promouvoir le respect d'un certain nombre de principes et de normes qui constituent le fondement de ses activités :

- les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies ;
- les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits humains des Nations Unies ;
- les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, acceptés à l'échelle internationale ;
- les normes en matière de droits humains acceptées à l'échelle internationale telles que définies dans la Charte internationale des droits humains ;
- les normes fondamentales du travail définies par l'Organisation Internationale du Travail.

Ces engagements publics se doublent de politiques internes mises en œuvre au sein du Groupe en vue de traiter les nombreux sujets autour des questions sociales, environnementales et de gouvernance, notamment des violations des droits humains. Ces politiques comprennent :

- le Code de conduite du Groupe BNP Paribas (mis à jour en 2021) ;
- la Déclaration de BNP Paribas relative aux droits humains ;
- la Charte Achats Responsables ;
- la Charte des relations commerciales responsables de BNP Paribas.

L'identification précoce et efficace de pratiques d'esclavage moderne, première étape vers la prévention, l'atténuation et la remédiation de ces dernières, passe par des politiques et des processus spécifiques. À cet égard, BNP Paribas a pris les mesures suivantes afin d'exercer son devoir de vigilance en la matière avec tout le sérieux requis.

### Envers les collaborateurs de BNP Paribas

BNP Paribas s'engage à garantir un environnement de travail dans lequel tous les salariés sont traités de manière équitable. Plus particulièrement, le Groupe met l'accent sur le respect, la nécessité d'appliquer les normes les plus strictes en matière d'éthique professionnelle et rejette toute forme de discrimination. Les politiques mises en place par BNP Paribas en la matière intègrent notamment une revue annuelle des pays à risques en matière de respect des droits humains, ainsi qu'un suivi des salariés ayant moins de 18 ans (aucun salarié du Groupe en 2021).

De plus, les politiques et procédures structurelles existantes au sein du Groupe incluent notamment une politique en faveur de la diversité et de l'inclusion ainsi que des principes de rémunération qui sont fidèles aux principes de non-discrimination dans le processus de recrutement et la gestion de parcours professionnel des salariés. Le Code de conduite de BNP Paribas qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, réaffirme l'engagement du Groupe à faire évoluer les comportements et à lutter contre les conduites irrespectueuses envers les personnes, notamment le harcèlement et la discrimination.

Ainsi, chaque salarié au sein du Groupe est tenu de traiter tous ses collègues avec respect, de veiller à ce que les interactions avec ces derniers soient professionnelles et efficaces, d'être à l'écoute et de considérer leurs contributions, même s'ils expriment des opinions différentes.

L'Accord monde signé le 18 septembre 2018, a mis en place un dispositif ambitieux pour contribuer à améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des collaborateurs et, ce faisant, à plus d'égalité et à une croissance inclusive.

### Sensibilisation et formation

BNP Paribas a participé à l'élaboration d'un module e-learning de sensibilisation intitulé « Entreprise et droits de l'Homme », en collaboration avec d'autres membres de l'association française Entreprises pour les Droits de l'Homme (EDH). Ce module doit être suivi par l'ensemble des salariés qui participent directement à la promotion des droits humains : les salariés travaillant sur la gestion des risques, le secteur des achats<sup>(1)</sup>, les responsables des relations commerciales de CIB et le réseau RSE. Disponible en 8 langues et librement accessible à tous les collaborateurs du Groupe, il a été mis à jour en 2021.

### Faire remonter les préoccupations

Le Groupe BNP Paribas est très attentif aux préoccupations des clients, des collaborateurs, des actionnaires, des fournisseurs et de la société dans son ensemble. Le Groupe s'engage à écouter, comprendre et chercher à répondre aux préoccupations soulevées par ses parties prenantes, de manière juste et efficace.

Ainsi, les salariés de BNP Paribas sont tenus de signaler tout manquement avéré ou supposé au Code de conduite, aux politiques et procédures du Groupe ou aux réglementations.

S'ils ne peuvent adresser leur signalement à leur manager ou selon une autre voie habituelle, ils ont la possibilité d'exercer leur droit d'alerte éthique de façon confidentielle, conformément à la procédure d'alerte en vigueur au sein du Groupe.

Tout problème concernant une violation ou une suspicion de violation des droits humains dans le cadre des activités du Groupe ou de ses fournisseurs peut être signalé par une alerte éthique, sauf en cas de réglementations ou de procédures contraires au niveau local.

Notre politique d'alerte éthique garantit aux collaborateurs exerçant leur droit d'alerte éthique une protection contre le risque de représailles pour avoir lancé une alerte interne de bonne foi.

Une note synthétique<sup>(2)</sup> relative au droit d'alerte éthique est disponible sur le site institutionnel du Groupe BNP Paribas.

(1) En cours de déploiement pour la filière Achats Australie.

(2) [https://group.bnpparibas/uploads/file/resume\\_du\\_dispositif\\_droit\\_alerte\\_de\\_bnp\\_paribas\\_fr\\_dec\\_2021\\_vf.pdf](https://group.bnpparibas/uploads/file/resume_du_dispositif_droit_alerte_de_bnp_paribas_fr_dec_2021_vf.pdf)

### Envers les fournisseurs de BNP Paribas

Au sein de la fonction Group Strategic Sourcing, des équipes dédiées traitent les risques ESG liés aux fournisseurs et sous-traitants. BNP Paribas articule son dispositif de gestion des risques ESG relatifs à ses fournisseurs et sous-traitants autour des éléments suivants :

- une politique d'achats responsables qui aligne les objectifs de la fonction avec les objectifs RSE du Groupe, tel que développé dans la raison d'être ;
- la définition par la fonction d'un cadre normatif de référence pour la filière. Ce cadre comprend :
  - une cartographie des risques ESG, portant sur treize enjeux, dont l'esclavage moderne et le travail des enfants, permettant d'identifier les catégories d'achat qui ont un niveau de risque environnemental et social élevé,
  - une Charte Achats Responsables, énonçant les engagements réciproques du Groupe et de ses fournisseurs et sous-traitants sur le plan environnemental et social,
  - des clauses contractuelles intégrant le respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail, s'appliquant dans l'ensemble des pays où les fournisseurs sont implantés, prévoyant la possibilité de mettre fin aux contrats en cas de non-respect par les fournisseurs des exigences ESG du Groupe,
  - des modèles de questionnaires ESG utilisés lors des appels d'offres, incluant des questions spécifiques sur l'environnement, l'éthique et les droits humains,
  - des règles de suivi du risque fournisseurs, ciblant certains critères ESG utilisés lors de la sélection et complété par des veilles thématiques,
  - des formations à destination de la filière Sourcing.

En 2020-2021, BNP Paribas a également complété son dispositif en lançant, avec trois autres banques et un tiers évaluateur, des audits sociaux et environnementaux sur site couvrant deux catégories d'achats.

### Envers les clients de BNP Paribas (activités de financement et d'investissement)

BNP Paribas a mis en place des dispositifs de gestion des risques ESG relatifs à ses activités de financement et d'investissement (voir *Une gestion rigoureuse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)*, Engagement 3).

Ces dispositifs s'articulent autour :

- de l'élaboration de politiques de financement et d'investissement encadrant les secteurs présentant de forts risques ESG ;
- du respect des Principes de l'Équateur pour les grands projets industriels et d'infrastructures ;
- de l'intégration de critères ESG dans le processus de connaissance du client (KYC) ;
- d'une intégration progressive des critères ESG dans les politiques de crédit et de notation ;
- du développement et de l'utilisation d'outils de gestion et de suivi de ces risques, qui comprennent des questionnaires spécifiques pour les activités présentant des risques environnementaux et sociaux saillants ;

- de formations aux dispositifs de gestion des risques ESG à destination des métiers de financement et des fonctions de contrôle ;
- d'un plan de contrôle opérationnel.

En plus des outils décrits ci-dessus, un nouveau cadre d'évaluation ESG (« ESG Assessment ») est déployé depuis juin 2021. Il permet d'identifier, d'évaluer et de suivre les performances et les risques ESG des entreprises clientes par secteur avec une approche commune au sein du Groupe pour un segment donné de clients. L'ESG assessment porte sur cinq thématiques extra-financières majeures, dont le respect des droits humains. Actuellement conçu pour les grandes entreprises, qui feront toutes l'objet d'un ESG assessment d'ici à fin 2023, ce cadre sera progressivement adapté et étendu à différents segments de clients.

## MESURE DE L'EFFICACITÉ

Conscient des défis s'attachant à la mesure et à la prise en compte des problématiques d'esclavage moderne et de traite des êtres humains, BNP Paribas soumet ses processus et politiques en la matière à des revues et améliorations régulières, afin d'en améliorer continuellement la portée et l'efficacité.

### Des politiques mises en œuvre envers les collaborateurs de BNP Paribas

Le pourcentage des employés du Groupe participant directement à la promotion des droits humains ayant reçu une formation spécifique sur les droits humains est un indicateur suivi par BNP Paribas sur cette catégorie de parties prenantes. À fin 2021, 93 % des collaborateurs auxquels la formation a été assignée ont suivi le module de sensibilisation en ligne pour la prise en compte des droits humains dans les décisions de financement. Depuis 2016, plus de 20 000 collaborateurs du Groupe ont reçu cette formation.

### Des politiques mises en œuvre envers les fournisseurs de BNP Paribas

Le nombre d'évaluations ESG de fournisseurs et sous-traitants réalisées dans le cadre d'appels d'offres, notamment ceux relatifs aux catégories d'achats à risques, est un indicateur suivi par BNP Paribas sur cette catégorie de parties prenantes. En 2021, plus de 3 700 évaluations ESG

ont été menées, et plus de 1 400 Chartes Achats Responsables signées par les fournisseurs du Groupe.

### Des politiques mises en œuvre dans les activités de financement et d'investissement de BNP Paribas

L'ouverture et le maintien d'un dialogue de qualité entre le Groupe et les entités qu'il finance ou dans lesquelles il investit jouent un rôle important en matière de suivi et de remédiation de certaines problématiques, y compris celles relatives aux droits humains. L'évolution des listes d'exclusion et de surveillance (constituées des entreprises avec lesquelles le Groupe ne souhaite pas entretenir de relations commerciales, ou étant soumises à un suivi renforcé, pouvant résulter d'atteintes graves envers les droits humains) est un autre indicateur suivi par BNP Paribas. À fin 2021, ces listes comprenaient 1 480 entités légales (1 297 sous exclusion et 183 sous surveillance), contre 1 446 entités légales à fin 2020.

## MODALITÉS DE CONSULTATION AYANT PERMIS L'ÉTABLISSEMENT DE CETTE DÉCLARATION

Les informations de la présente déclaration ont été rassemblées grâce au travail et à la collaboration de spécialistes des sujets abordés dans ce document, ainsi que, lorsque nécessaire, de membres du réseau de référents RSE déployé dans l'ensemble des fonctions, métier et pays du Groupe (voir La RSE, Portée au plus haut niveau de l'organisation). Les fonctions RSE Groupe et LEGAL Groupe ont assuré la coordination de cette remontée d'informations au cours de l'année écoulée, et consulté en particulier les référents désignés et experts compétents pour les activités du Groupe au Royaume-Uni et en Australie.

## CONCLUSION

Cette déclaration a été utilisée par BNP Paribas afin d'établir la déclaration annuelle requise par le *Modern Slavery Act 2015* du Royaume-Uni et le *Modern Slavery Act 2018* d'Australie (Cth). Cette déclaration peut être consultée sur la page « Publications » du site internet du Groupe (<https://group.BNPParibas/publications>)<sup>(1)</sup>.

La présente déclaration a été approuvée par le Conseil d'administration de BNP Paribas le 22 février 2022.

Jean-Laurent BONNAFÉ  
Administrateur Directeur Général



Jean LEMIERRE  
Président du Conseil d'administration



(1) BNP Paribas publie également sa déclaration sur l'esclavage moderne et le trafic d'êtres humains sur le Modern slavery statement registry, plateforme lancée par le gouvernement britannique en mars 2021.

## 7.8 Déclaration de performance extra-financière

### UN MODÈLE DIVERSIFIÉ ET INTÉGRÉ, CRÉATEUR DE VALEUR



Enjeux économiques  
et réglementaires



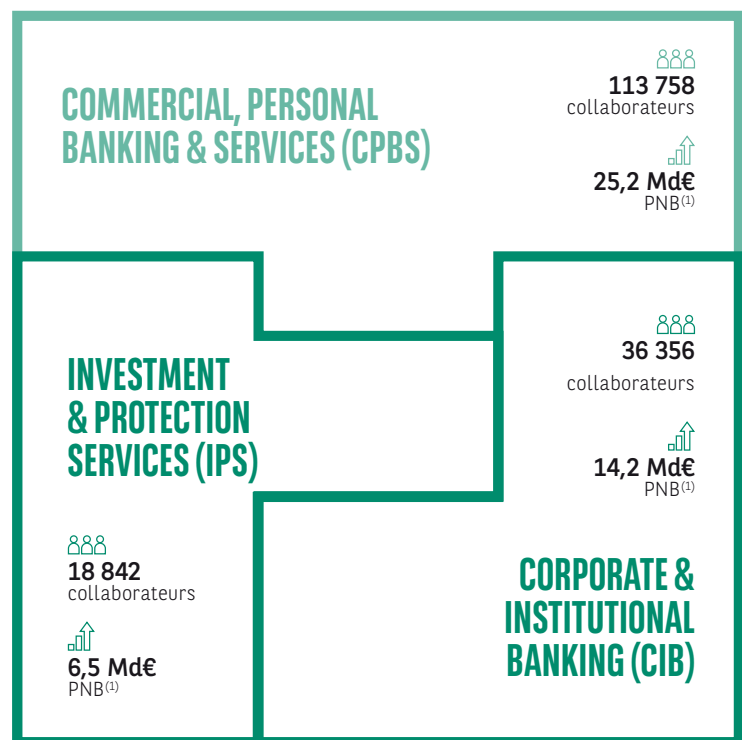
Enjeux de proximité

### NOS ATOUTS

- Un Groupe européen d'envergure internationale présent dans 65 pays et territoires
- Des collaborateurs engagés  
189 765<sup>(1)</sup> personnes dans le monde
- Une structure financière solide avec 122,5 Md€ de capitaux propres
- Une grande diversification par segments de clientèle, géographies, secteurs et métiers
- Une coopération entre les métiers permettant de répondre à l'ensemble des besoins de nos clients
- Une culture technologique et d'innovation au service de nos clients

Nouvelle organisation au 01/01/2022

### NOTRE MODÈLE DIVERSIFIÉ ET INTÉGRÉ



### NOTRE PLAN STRATÉGIQUE GTS 2025



(1) Ce nombre comprend les collaborateurs de chacun des trois pôles présentés ci-contre, ainsi que ceux des fonctions centrales.

Au service des clients et du monde dans lequel nous vivons, nous accompagnons les transitions de la société en apportant notre expertise et en contribuant au financement de l'économie. **Nous créons de la valeur grâce à notre modèle diversifié et intégré, basé sur la diversification des risques, la coopération entre nos métiers et des plateformes digitalisées à l'échelle.** Dans un contexte de reprise progressive après la crise sanitaire qui nous a tous affectés, la solidité renforcée de notre modèle nous permet de continuer à accompagner nos clients dans la réalisation de leurs projets.



Enjeux sociétaux et environnementaux



Enjeux digitaux

## NOS SOLUTIONS

Banque au quotidien

Conseil

Financement

Investissement

Épargne

Protection

## NOTRE CRÉATION DE VALEUR

pour l'ensemble de nos parties prenantes : clients, actionnaires et investisseurs, collaborateurs, partenaires et fournisseurs, collectivités, territoires et société civile.

### Promouvoir l'innovation utile pour nos clients

(particuliers, entrepreneurs, PME-ETI, grandes entreprises, institutionnels, associations)

► **172 millions de connexions** mensuelles aux Apps mobiles<sup>(2)</sup> au 4<sup>e</sup> trim. 2021 (+ 25,4 % par rapport au 4<sup>e</sup> trim. 2020), soit un contact plus de 25 fois par mois en moyenne

► **Nickel : 2,4 millions de comptes ouverts**<sup>(3)</sup> (+ 26,6 % par rapport au 31/12/2020) ; plus de 7 100 points de vente (+ 18 % par rapport au 31/12/2020) ; développement en Espagne (800 points de vente au 31/12/2021, contre 72 au 31/12/2020, atteignant plus de 2 000 ouvertures de comptes par mois)

### Favoriser une croissance durable pour l'économie

► **814 Md€** de crédits à la clientèle

► **220 Md€** d'actifs sous gestion considérés comme durables (articles 8 et 9 de la Sustainable Finance Disclosure Regulation)<sup>(4)</sup>

► **Hausse des financements mobilisés pour les clients**, au niveau mondial sur les marchés de crédits, d'obligations et d'actions (plus de 410 Md€, + 2,8 % par rapport à 2020)<sup>(5)</sup>

### Développer notre contribution pour la société

► **12,2 Md€ d'impôts et taxes payés** au cours des deux dernières années (2021 et 2020), dont 5,3 Md€ en France

► **53,5 M€** de budget pour le mécénat du Groupe

► **N°2 mondial pour l'émission d'obligations durables** avec 46,1 Md€<sup>(5)</sup> et n°1 pour l'émission d'obligations durables en euros avec 29,4 Md€<sup>(5)</sup> en 2021

(1) PNB : produit net bancaire – données historiques 2021 recomposées.

(2) Périmètre : clients particuliers, professionnels et Banque Privée des banques commerciales ou digitales en Europe (y compris Allemagne) et de Nickel – en moyenne au 4<sup>e</sup> trimestre.

(3) Depuis la création en France.

(4) Actifs gérés par BNP Paribas Asset Management, chiffres au 31/12/2021

(5) Source : Dealogic au 31/12/2021, bookrunner en volume, montants proportionnels.

## ANALYSE DES ENJEUX, RISQUES ET OPPORTUNITÉS

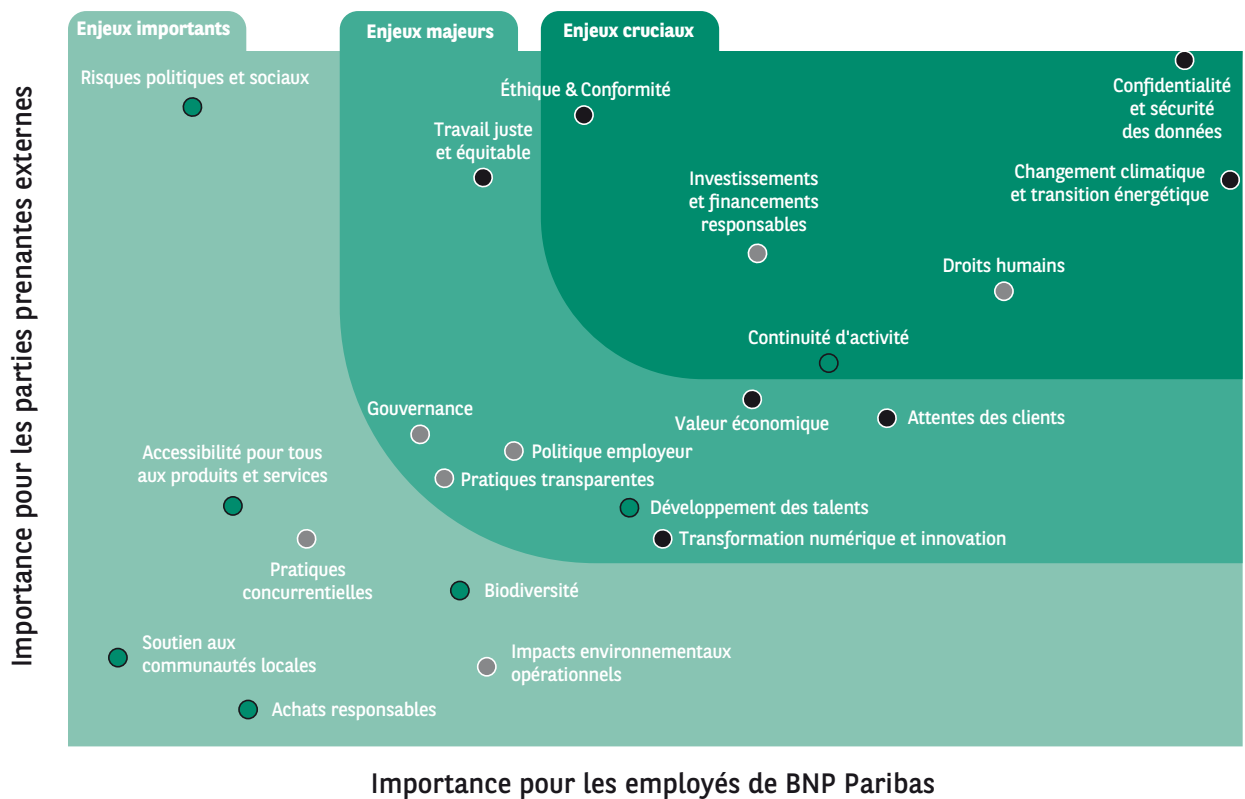
Informations demandées conformément à l'article R.225-105-1 du Code de commerce et à l'ordonnance 2017-1180 relative à la publication d'informations non financières.

Les processus et responsabilités relatifs à l'analyse, la revue et la validation des risques extra-financiers sont décrits dans l'Engagement 3 *Une gestion rigoureuse des risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance*. Ils sont également décrits dans les sections dédiées du Chapitre 5 Risques et adéquation des fonds propres – pilier 3, qui traite également des risques opérationnels, dont le risque de conformité réglementaire.

Le modèle d'affaires de BNP Paribas est intégré dans les pages précédentes.

Afin de réaliser sa matrice de matérialité, BNP Paribas s'est appuyé sur une évaluation de critères de matérialité pour classer une centaine de sujets extra-financiers, rassemblés thématiquement en 21 enjeux, en

fonction de leur pertinence pour les parties prenantes externes et internes de BNP Paribas. Réalisée pour la première fois en 2018, cette analyse a été reconduite en 2021 en suivant une méthodologie très proche. Celle-ci s'appuie sur une évaluation de l'importance pour BNP Paribas de ces 21 enjeux extra-financiers selon deux points de vue ; d'une part celui de collaborateurs de BNP Paribas ; d'autre part celui de ses parties prenantes externes. La perception interne est établie par une enquête à laquelle ont répondu plus de 1 200 collaborateurs du top management, tandis que le point de vue externe est évalué par l'importance prise par ces enjeux dans plusieurs bases de données : publications de 10 de nos principaux pairs, plus de 2 500 réglementations applicables à nos activités et géographies, plus de 20 000 articles de presse sectorielle et plus de 450 millions de tweets sur les réseaux sociaux. Les résultats de cette étude, présentés ci-dessous, permettent de distinguer trois groupes d'enjeux : importants, majeurs et cruciaux.



Comparaison de l'importance des enjeux en 2021 par rapport à 2018 :

● Important 2018 ● Majeur 2018 ● Crucial 2018

Source : Datamaran, Décembre 2021.

Comme en 2018, ces résultats mettent en avant comme enjeux cruciaux : la confidentialité et la sécurité des données, le changement climatique et la transition énergétique, ainsi que l'éthique et la conformité. Trois autres enjeux rejoignent en 2021 cette catégorie d'enjeux cruciaux : les droits humains, les investissements et financements responsables, ainsi que la

continuité d'activité. Avec les huit enjeux majeurs représentés ci-dessus, ils forment les 14 enjeux les plus importants pour BNP Paribas et sont repris dans le tableau ci-dessous. Les indicateurs, les politiques et les diligences associées sont ensuite plus particulièrement développés dans les chapitres associés.

Domaine	Enjeux	Paragraphe	Politique	Risques/ Opportunités Pages de description du risque	Indicateur	Pages (Paragraphe; Indicateur)
Social	Travail juste et équitable	Promotion de la diversité, de l'égalité et de l'inclusion	Accord monde	Risques de discrimination 606-607 ; 643	Taux de femmes au sein de la population SMP > ou égal à 31 % en 2021	602-603 ; 582
	Politique employeur	<i>Good place to work</i> et gestion responsable de l'emploi	Accord monde, Code de conduite	Risques de démotivation des employés et de hausse de l'absentéisme, risques psychosociaux 609-610	Taux d'entités de plus de 1 000 salariés ayant pris un engagement en faveur du handicap = 100 % en 2021	602 ; 582
	Gestion des talents	Une entreprise apprenante offrant une gestion dynamique des parcours professionnels	Accord monde	Risque de perte des talents 618-621	Taux de collaborateurs ayant suivi au moins 2 formations (tous formats, e-learning compris) au cours des 12 derniers mois > 90 % en 2021	618 ; 582
Sociétal	Pratiques transparentes	La protection des intérêts des clients	Code de conduite, Politique Groupe sur la Protection des Intérêts du Client	Risque de discrimination de certains clients et de défaut d'information de vente 593-595 ; 623-627	Taux de collaborateurs ayant suivi la formation obligatoire sur le Code de conduite du Groupe qui inclut un module sur la protection des intérêts des clients	593-595 ; 592
	Données personnelles et Sécurité	Cybersécurité et risque technologique Les meilleurs standards d'éthique	Code de conduite	Risque légal, de réputation et opérationnel : fuite, altération ou perte de données 305-307 ; 311-312	Taux de collaborateurs concernés ayant suivi la formation « Know Your Data »	501-502 ; 592
Sociétal / Environnement	Investissements et financements responsables	Des financements et investissements à impacts positifs	Manifeste de l'Engagement	Risque de réputation et opportunité pour limiter les risques sociétaux et environnementaux 307-308 ; 311-312	Montant des financements aux entreprises en faveur de la transition énergétique et des secteurs considérés comme contribuant directement aux ODD	588-591 ; 582
Environnement	Changement climatique et transition environnementale	Une gestion rigoureuse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance L'accompagnement de nos clients dans la transition vers une économie bas-carbone et respectueuse de l'environnement	Manifeste de l'Engagement, Engagements de BNP Paribas pour l'Environnement	Risques de transition, physiques, de pollution, sur la biodiversité, de réputation, de responsabilité légale 307 ; 596-599 ; 642-646	Montant des financements consacrés aux énergies renouvelables	596-601 ; 631-634 ; 582

Domaine	Enjeux	Paragraphe	Politique	Risques/ Opportunités Pages de description du risque	Indicateur	Pages (Paragraphe; Indicateur)
Economique	Attentes des clients	Le programme <i>Advocacy</i>	Politique Groupe sur la Protection des Intérêts du Client	Risque opérationnel 498-504	Taux de réponse aux enquêtes envoyées aux clients dans les quatre marchés domestiques (France, Luxembourg, Belgique, Italie) par e-mail, SMS ou téléphone	595 ; 595
	Transformation digitale et Innovation	Cybersécurité et risque technologique Domestic Markets	Plan 2025	Cybersécurité et risque technologique 307-308	Nombre de clients actifs sur les applications mobiles des marchés domestiques	123 ; 307-308; 501-502 ; 8 ; 138 ; 651
	Valeur économique de l'entreprise	Résilience des résultats dans un contexte marqué par la crise sanitaire – effet de ciseaux positifs	Plan 2025	Risque opérationnel 498-504	Rentabilité des fonds propres tangibles	122 ; 358 ; 171
Droits humains	Droits humains	Devoir de vigilance et Déclaration sur l'esclavage moderne et la traite des êtres humains	Déclaration de BNP Paribas relative aux droits humains, Charte des Relations Commerciales Responsables	Risques envers les droits humains, les libertés fondamentales, l'environnement, la santé et la sécurité des personnes 626-628	Taux de collaborateurs assignés ayant suivi l'e-learning « Entreprises & Droits Humains »	642-649 ; 626-627
Lutte contre la corruption et l'évasion fiscale	Éthique et conformité	Les meilleurs standards d'éthique	Code de conduite	Risque financier 319-320	Taux de collaborateurs ayant suivi une formation sur un sujet éthique ou de <i>conduct</i>	592-595 ; 582
Gouvernance	Gouvernance	La composition du Conseil L'indépendance des administrateurs	Rapport sur le gouvernement d'entreprise	Risque légal, opérationnel, de réputation 311-313	Nombre de membres indépendants du <i>board</i>	54-55 ; 55
	Continuité d'activité	Politique et exigences en matière de continuité des activités	Politique et exigences en matière de continuité des activités	Risque opérationnel 311-313	Pourcentage de couverture des plans d'activité du Groupe	61 ; 502 ; 652



## 7.9 Activités éligibles au sens de la taxonomie européenne

### RAPPEL DU CADRE RÉGLEMENTAIRE ET OBLIGATIONS DE PUBLICATION POUR LES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

En juin 2020, le règlement européen sur la Taxonomie a été publié au Journal Officiel de l'Union européenne<sup>(1)</sup>, pour une première mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2022. La Taxonomie est un système de classification des activités économiques en fonction de leur contribution aux six objectifs environnementaux définis par la Commission européenne. Deux Actes Délégués sont venus compléter ce texte de niveau 1 avec d'une part, les critères techniques permettant de qualifier l'alignement des activités économiques aux deux premiers objectifs (Lutte contre le changement climatique et Adaptation au changement climatique, juin 2021<sup>(2)</sup>) et d'autre part le détail des nouvelles obligations de publication réglementaire liées à l'article 8 de la Taxonomie (juillet 2021<sup>(3)</sup>).

La Taxonomie s'articule autour de deux notions centrales qui sont associées aux activités économiques des entreprises soumises à la NFRD<sup>(4)</sup> (et la CSRD lorsque celle-ci entrera en vigueur<sup>(5)</sup>).

■ La première de ces notions est celle d'éligibilité. Une activité économique est dite éligible si elle est décrite dans le premier Acte Délégué de juin 2021 en raison de son fort potentiel contributif à l'un ou l'autre des deux objectifs environnementaux.

■ La seconde de ces notions est celle d'alignement, qui permet de confirmer sur la base de critères vérifiables la contribution significative de cette activité économique éligible à l'un ou l'autre des deux objectifs environnementaux.

Les obligations de publication au titre de l'article 8 de la Taxonomie et de son Acte Délégué de juillet 2021 établissent le principe d'une séquence articulant les publications des entreprises et des établissements financiers. Toutefois, pour cette première publication, puisque les entreprises et établissements financiers doivent publier en même temps les informations relatives à leurs activités éligibles, les établissements financiers ne peuvent donc pas exploiter les informations publiées par les entreprises pour finaliser leur propre publication.

Les informations relatives à l'éligibilité doivent être publiées par les établissements financiers en 2022, telles que définies dans l'article 10 de l'Acte Délégué de juillet 2021 et son Annexe V, et sont donc réparties entre une publication obligatoire et une publication volontaire, la différence entre les deux étant essentiellement liée à la nature des données quantitatives sous-jacentes. La déclaration obligatoire ne peut que reposer sur des données réalisées et/ou fournies par les entreprises clientes des établissements financiers, alors que la déclaration volontaire autorise l'usage d'estimations.

### PÉRIMÈTRE DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À L'ANALYSE D'ÉLIGIBILITÉ

Le périmètre des actifs financiers soumis à l'analyse d'éligibilité se définit tout d'abord par une première série d'exclusions définies dans l'article 10 de l'Acte Délégué de juillet 2021, combiné à l'article 7 de ce même Acte Délégué. Ces exclusions sont les suivantes :

- encours sur les administrations centrales, les banques centrales et les institutions supranationales ;
- encours sur instruments dérivés de couverture comptable ;
- encours sur les entreprises non soumises à la NFRD ;
- le portefeuille de négociation ;
- les dépôts à vue interbancaires.

Ces éléments d'actifs financiers se rapportent en proportion du Total Actif du bilan prudentiel de BNP Paribas, mesuré au 31 décembre 2021 en valeur brute comptable. Conformément aux spécifications de l'Acte Délégué de juillet 2021, les données sous-jacentes à la constitution des déclarations des actifs éligibles sont les mêmes que celles qui sont utilisées pour le reporting prudentiel dans le chapitre 5 du Document de référence. Les montants d'actifs financiers enregistrés au bilan du Groupe et déclarés ci-dessous, tant au titre des périmètres exclus de l'analyse qu'au titre des encours éligibles ou non-éligibles, sont mesurés comme des encours comptables bruts, c'est-à-dire avant prise en compte des éventuelles provisions.

(1) Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020.

(2) Acte Délégué Climat du 4 juin 2021.

(3) Acte Délégué Article 8 du 6 juillet 2021.

(4) Directive 2014/95/UE du 22 octobre 2014.

(5) Proposition de Directive en ce qui concerne la publication d'information en matière de durabilité par les entreprises du 21 avril 2021.

Parallèlement, l'Annexe V de l'Acte Délégué de juillet 2021 définit la notion d'actifs couverts totaux, qui représente le périmètre des actifs soumis à l'analyse d'éligibilité. Les catégories d'actifs inclus dans le total des actifs couverts sont les suivantes :

- actifs financiers valorisés au coût amorti ;
- actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ;
- participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées ;
- actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- actifs financiers valorisés à la juste valeur en compte de résultat de manière volontaire ou obligatoire ;
- sûretés obtenues par prise de possession.

Au sein de ces actifs couverts, l'analyse d'éligibilité permet de couvrir un large éventail d'activités de financement de l'économie réelle, sur un périmètre géographique équivalent à l'Union européenne, incluant tous types de financements (prêts, financements spécialisés, titres de dettes, investissements en actions), tous types de clients (ménages, entreprises), et recouvrant une grande diversité de secteurs d'activités économiques.

Il convient de noter que sont exclus de l'analyse d'éligibilité les fonds en caisse et les autres actifs (par exemple, les immobilisations corporelles et incorporelles, le stock d'impôts différés). En revanche, ces éléments sont bien maintenus au dénominateur des ratios d'éligibilité afin d'obtenir le Total Actifs GAR, comme indiqué dans le tableau ci-après.

## MÉTHODOLOGIES DE QUALIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ

L'analyse de l'éligibilité des actifs financiers repose sur deux approches différenciées entre d'une part, les opérations de financement d'acquisitions immobilières et de financement de travaux de rénovation immobilière au bénéfice des ménages résidents de l'Union européenne, et d'autre part, les opérations de financement des entreprises de l'Union européenne soumises à la NFRD.

Conformément à l'Acte Délégué de juin 2021 décrivant les activités économiques éligibles, les portefeuilles d'opérations de financement au bénéfice des ménages mentionnés ci-dessus sont qualifiés d'éligibles dans leur totalité, l'analyse future de leur alignement s'effectuant au niveau des transactions individuelles selon les critères techniques.

En ce qui concerne les opérations de financement au bénéfice des entreprises, l'analyse de l'éligibilité s'est appuyée principalement sur les codes NACE<sup>(1)</sup> associés à chaque entité juridique cliente de BNP Paribas qui ont été comparés de manière systématique à la liste des codes NACE éligibles publiée par la Commission Européenne. Cette analyse mécanique a pu être complétée par des analyses plus fines, soit sur

certains types de transactions, soit sur certains secteurs d'activités spécifiques, en s'appuyant sur la nomenclature des codes sectoriels utilisés par BNP Paribas pour ses besoins de gestion des risques et de pilotage interne.

Il convient de préciser qu'au sens de l'Acte Délégué de juillet 2021, et qu'en l'absence de déclarations obligatoires des entreprises non financières pour ce premier exercice de 2022, l'utilisation des codes NACE pour qualifier l'éligibilité représente une estimation. En effet, la nomenclature actuelle des codes NACE n'est pas parfaitement alignée avec la nature des activités économiques décrites comme éligibles dans l'Acte Délégué de juin 2021. Par ailleurs, les codes NACE retenus pour qualifier cette éligibilité représentent au niveau d'un Groupe d'Affaires son activité principale, mais ne permettent pas de qualifier l'éligibilité de ses autres éventuelles activités économiques. À ce titre, les montants et proportions d'actifs financiers éligibles sur le périmètre entreprises sont intégrés dans la déclaration volontaire, et non dans la déclaration obligatoire.

(1) Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne.

En millions d'euros	31 décembre 2021							
	Valeur comptable brute(*)	Dont actifs éligibles à la Taxonomie(**)	Ratio sur total actifs GAR(****)	Dont actifs non éligibles à la Taxonomie(**)	Ratio sur total actifs GAR(****)	Dont actifs éligibles estimés(***)	Ratio sur total actifs GAR(****)	Ratio sur Total Actif
<b>Actifs inclus au numérateur et au dénominateur</b>								
Actifs financiers autres que détenus à des fins de négociation	596 589	205 004	16,7 %	391 585	31,9 %	112 126	9,1 %	
Prêts et avances éligibles au calcul du ratio d'éligibilité	555 814	205 004	16,7 %	350 810	28,6 %	107 487	8,8 %	
Titres de créance et instruments de capitaux propres éligibles au calcul du ratio d'éligibilité	40 775	-	0,0 %	40 775	3,3 %	4 639	0,4 %	
Sûretés obtenues par prise de possession	234	-	0,0 %	234	0,0 %	-	0,0 %	
<b>TOTAL DES ACTIFS RETENUS POUR L'ANALYSE D'ÉLIGIBILITÉ (INCLUS AU NUMÉRATEUR ET AU DÉNOMINATEUR)</b>	<b>596 824</b>	<b>205 004</b>	<b>16,7 %</b>	<b>391 819</b>	<b>31,9 %</b>	<b>112 126</b>	<b>9,1 %</b>	
<b>Autres actifs uniquement inclus au dénominateur</b>								
Encours auprès des entreprises non financières européennes (non soumises à NFRD)	78 428							3,3 %
Encours auprès des entreprises non financières non-européennes (non soumises à NFRD)	242 291							10,1 %
Instruments dérivés - Comptabilité de couverture	8 619							0,4 %
Dépôts à vue interbancaires	9 003							0,4 %
Fonds en caisse	3 087							0,1 %
Autres actifs	289 369							12,1 %
<b>TOTAL DES ACTIFS INCLUS AU DÉNOMINATEUR (TOTAL ACTIFS GAR)</b>	<b>1 227 622</b>							
<b>Actifs exclus du numérateur et du dénominateur</b>								
Encours auprès des administrations centrales et assimilées	135 291							5,7 %
Encours auprès des banques centrales	354 806							14,8 %
Actifs financiers détenus à des fins de négociation	672 380							28,1 %
<b>TOTAL DES ACTIFS EXCLUS DU NUMÉRATEUR ET DU DÉNOMINATEUR</b>	<b>1 162 477</b>							
<b>TOTAL ACTIF AVANT CONSTATATION DES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>2 390 099</b>							

(\*) Valeur comptable brute avant constatation des provisions et dépréciations (20 454 millions d'euros).

(\*\*) Déclaration obligatoire fondée sur des données réalisées.

(\*\*\*) Déclaration volontaire des encours éligibles identifiés grâce à des estimations qui ne remplissent donc pas les conditions nécessaires à leur intégration dans la déclaration obligatoire.

(\*\*\*\*) La définition du numérateur et du dénominateur des ratios d'éligibilité est cohérente avec celle proposée par l'EBA dans l'Annexe I de son Rapport Final relatif aux Publications Prudentielles sur les risques ESG du 24 janvier 2022 et qui sera retenue pour le calcul du GAR (Green Asset Ratio) conformément à l'annexe V de l'Acte Délégué du 6 juillet 2021 section 1.1.2. La publication par les établissements financiers du GAR deviendra obligatoire en 2024.

Les actifs éligibles de la déclaration obligatoire sont des encours de financement d'acquisition et de rénovation immobilières par les ménages. Les actifs éligibles de la déclaration volontaire sont constitués d'encours de financement des entreprises dont l'activité économique principale est qualifiée d'éligible au titre de l'estimation par les codes NACE. Ces actifs éligibles se concentrent par exemple sur les secteurs du crédit-bail aux entreprises (notamment la location d'automobiles), les activités liées à l'immobilier commercial (dont la construction), le transport et la production d'énergies renouvelables. Au total les actifs éligibles (déclarations obligatoire et volontaire) représentent 25,8 % du total des actifs GAR. Ces éléments reflètent la nature du modèle économique du Groupe BNP Paribas, dédié au financement de l'économie réelle, et largement diversifié en termes de clientèles, de géographie, et de secteurs d'activité financés.

La prochaine publication par les établissements financiers, qui sera réalisée en 2023, pourra s'appuyer sur des informations précises fournies par les entreprises elles-mêmes, ce qui permettra d'améliorer l'appréhension de l'éligibilité des actifs financiers. En 2024, la publication d'informations relatives à la Taxonomie européenne franchira une nouvelle étape avec les données d'alignement des portefeuilles d'actifs financiers consacrés aux activités économiques contribuant significativement aux objectifs de la Taxonomie Européenne et des Accords de Paris.

## 7.10 Table de concordance Grenelle II GRI, ISO 26000, Pacte Mondial, Objectifs de Développement Durable, Principes pour la banque responsable

En raison de la présence de la Synthèse de la gestion des enjeux liés au climat, établie selon la méthodologie de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD), à la section 7.6 du présent document, la table de concordance ci-dessous n'intègre pas de colonne TCFD.

Document d'Enregistrement Universel 2021	Pages	Global Reporting Initiative V4 <sup>(*)</sup>	ISO26000	Principes du Pacte Mondial des NU	Objectifs de Développement Durable (ODD)	Principes pour la banque responsable
<b>NOTRE STRATÉGIE</b>						
Stratégie :Raison d'être de BNP Paribas et prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux	580	G4-102-14, G4-103	5.2.2, 5.2.3, 6.2	1-10	1-17	1-6
Une banque engagée pour un avenir meilleur (4 piliers 12 engagements)	581	G4-102	5.2.1, 5.2.2, 6.6.3, 6.6.4, 6.6.6	1-10	1-17	1-6
Le tableau de bord de pilotage de la politique RSE	582	G4-102	4.3, 7.7.2, 7.7.3	1, 6, 7, 8	1-17	5, 6
Les positions publiques de BNP Paribas	583	G4-102	6.8.9, 7.3.3	1, 3, 6, 8, 10	1-17	3, 4, 6
Des progrès reconnus par les agences de notation extra-financière	585	G4-102	7.6.2			4
La RSE, portée au plus haut niveau de l'organisation	586	G4-102	6.2.2			5
Une démarche de dialogue avec les parties prenantes	586	FS5, G4-102	5.3.3, 7.5.4	1, 3, 9	17	4
<b>NOTRE RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE : FINANCER L'ÉCONOMIE DE MANIÈRE ÉTHIQUE</b>						
<b>Engagement 1 - Des financements et investissements à impact positif</b>						
Soutenir les entreprises et continuer à les accompagner pendant la crise sanitaire	588	FS7, FS14, G4-202, G4-203	6.3.7, 6.8.7, 6.8.8.	4	5, 8, 9, 10	2, 3
Accompagner la transition en proposant une large gamme de produits durables	589	G4-103, FS14, FS16, G4-203	6.8.2	1-10	17	1
Fédérer les institutions financières dans des coalitions autour d'objectifs ambitieux et du développement de méthodologies communes	589	G4-102, FS5	5.3.3, 6.6.6, 7.3.3	8	17	1, 4, 6
Financer l'entrepreneuriat à impact	590	FS7, FS14, G4-203	6.8.7, 6.7.9, 7.3.1	1, 4, 6	8, 10, 11, 17	2, 4
Concevoir et promouvoir des fonds d'investissement durables (ISR)	591	G4-103, FS11, G4-203	6.7.3, 6.7.9	1, 9	6, 7, 10, 11, 13, 14, 15, 17	1-3
Le conseil et l'accompagnement sur mesure	591	FS14	6.3.7, 6.7.3, 6.7.9	6	5, 8, 9	3, 4

Document d'Enregistrement Universel 2021	Pages	Global Reporting Initiative V4 <sup>(C)</sup>	ISO 26000	Principes du Pacte Mondial des NU	Objectifs de Développement Durable (ODD)	Principes pour la banque responsable
<b>Engagement 2 – Les meilleurs standards d'éthique</b>						
Les meilleurs standards d'éthique	592	G4-205, G4-206, G4-103	4.7, 6.6.3, 6.6.4, 6.6.6, 6.6.7	10	10, 16	2, 5, 6
<i>La lutte contre l'évasion fiscale</i>	593	G4-205	6.8.7	10	10, 16	1, 2, 6
La protection des intérêts des clients	593	FS15, FS16, G4-103, G4-418	6.6.7, 6.7.3, 6.7.4, 6.7.5, 6.7.6, 6.7.7	10	10	3, 5
<i>Le suivi de la satisfaction des clients ; Le programme « Advocacy »</i>	595	G4-102	5.3.3		5, 8	4, 5
L'éthique au cœur de la relation avec les fournisseurs	595	FS5, G4-204, G4-308, G4-414	5.2.1, 6.6.3, 6.7.3	10	12, 16	4, 5
<b>Engagement 3 - Une gestion rigoureuse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)</b>						
Une démarche globale d'encadrement des risques ESG	596	FS1, FS2, FS3, FS4, FS9, G4-103, G4-201, G4-203, G4-411, G4-412, G4-413	4.4, 4.6, 6.2, 6.3.4, 6.3.5, 6.6.3, 6.8.7	1-10	3, 5, 6, 7, 8, 9, 13, 14, 15, 16	1-6
<i>Le respect des principes de l'Equateur dans les financements de projets</i>	597	FS1, FS2, FS3, G4-103, G4-411, G4-412, G4-413	6.6.7	1-10	3, 5, 6, 8, 9, 13, 14, 15, 16	1-6
Des outils de gestion et de suivi des risques ESG	599	FS2, FS11, G4-103, G4-201,	6.3.5, 6.4.7, 6.7.4, 6.7.5	1-10	16	1, 2, 3, 5, 6
L'alignement du portefeuille de crédit à l'objectif d'un monde net zéro en 2050	599	FS8, FS15, G4-305	6.5.5, 6.7.5	7, 8, 9	7, 9, 12, 13	1-6
<i>Le secteur de l'extraction des énergies fossiles.</i>	601	FS8, FS15, G4-305	6.5.4, 6.7.5	7, 8, 9	7, 9, 13, 14, 15	1-6
<b>NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET L'ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS</b>						
<b>Engagement 4 - Promotion de la diversité, de l'égalité et de l'inclusion</b>						
Un cadre solide, une mobilisation multi-acteurs	602	G4-103, G4-405, G4-406	6.3.7, 6.4.3, 6.4.7	1, 6	5, 8, 10	5
La promotion d'une culture inclusive	603	FS4, G4-405, G4-406	5.3.3, 6.6.6	1, 6	5, 8, 10, 16	4, 5
Des actions remarquables en matière d'égalité professionnelle	604	G4-405, G4-406	6.3.7, 6.3.10, 6.4.3, 6.6.6	1, 6	5, 8, 10, 16	5, 6
Des avancées constantes, des initiatives pionnières pour plus de diversité	606	FS5, G4-405, G4-406	5.3.3	1, 6	5, 8, 10, 17	5, 6
Respect des droits humains et code de conduite	607	G4-406, 408, 409	6.3.3	1,2, 6	5, 8, 10, 17	5, 6

Document d'Enregistrement Universel 2021	Pages	Global Reporting Initiative V4 <sup>(2)</sup>	ISO26000	Principes du Pacte Mondial des NU	Objectifs de Développement Durable (ODD)	Principes pour la banque responsable
<b>Engagement 5-« Good place to work » et gestion responsable de l'emploi</b>						
Transformer les méthodes de travail et forger la culture d'entreprise	608	G4-103	6.4.3		4, 8	
L'attention portée aux collaborateurs (santé et sécurité, prévention des risques)	609	G4-403	6.4.3, 6.4.4, 6.4.6	6	3, 5, 8	1, 5, 6
Un dialogue social de qualité	610	G4-407	5.3.3, 6.4.3, 6.3.10, 6.4.5	3	3, 5, 8, 17	1, 4, 5
Une politique de rémunération compétitive	612	G4-401	6.4.3, 6.4.4	6	5, 8	4, 6
Evolution des effectifs	614	G4-401, G4-402	6.4.3		5, 8	6
Le recrutement, les mouvements, l'organisation du temps de travail	616	G4-401, G4-402	6.4.3, 6.4.4		5, 8	6
<b>Engagement 6-Une entreprise apprenante offrant une gestion dynamique des parcours professionnels</b>						
Attraction des candidats et rétention des collaborateurs	618	G4-404	6.4.7	6	4, 5, 8, 10	1, 4
Développer les compétences et améliorer l'employabilité - formations, compétences	619	FS4, G4-404	6.4.7, 6.8.5	1, 8	4, 5, 8, 17	1, 4
La mobilité	621	G4-404	6.4.3, 6.4.7		4, 5, 8, 10	1, 4, 5
<b>NOTRE RESPONSABILITÉ CIVIQUE : ÊTRE UN ACTEUR ENGAGÉ DANS LA SOCIÉTÉ</b>						
<b>Engagement 7-Des produits et services accessibles au plus grand nombre</b>						
Le soutien du Groupe à la microfinance, un engagement de longue date	623	FS14, FS15, FS16	6.8.3, 6.8.9	6, 8, 9	1, 8, 10, 17	1-3
L'accompagnement des clients fragiles	624	FS14, FS15, FS16	6.7.4, 6.7.8, 6.8.6	6	8, 10	1-3
<b>Engagement 8-La lutte contre l'exclusion sociale et la promotion du respect des droits humains</b>						
La lutte contre l'exclusion sociale	626	G4-413	6.8.3, 6.8.4, 6.8.5	6	8, 10, 11	1, 2
BNP Paribas s'engage pour le respect des droits humains	626	FS4, FS5, G4-407, G4-408, G4-409, G4-411, G4-412	6.3.3, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.7, 6.7.7	1-6	1, 2, 8, 16	1-6
<b>Engagement 9-Une politique de mécénat en faveur de la culture, de la solidarité et de l'environnement</b>						
Solidarité	628	G4-413	6.4.7, 6.8.3	1, 6	3, 4, 6, 7, 8, 13, 14, 15	1, 2, 4
Culture	629		6.8.4		11	

Document d'Enregistrement Universel 2021	Pages	Global Reporting Initiative V4 <sup>(C)</sup>	ISO 26000	Principes du Pacte Mondial des NU	Objectifs de Développement Durable (ODD)	Principes pour la banque responsable
<b>NOTRE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE : ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ECOLOGIQUE</b>						
<b>Engagement 10-L'accompagnement de nos clients dans la transition vers une économie bas carbone et respectueuse de l'environnement</b>						
Contribuer au financement de la transition énergétique et écologique	631	FS8, G4-201, G4-203, G4-302	6.5.3, 6.5.4, 6.5.5, 6.6.6, 6.7.5	7-9	7, 9, 11, 13	1-6
Mettre la gestion d'actifs pour compte de tiers au service de la transition énergétique et écologique	631	FS5, FS11, FS12, G4-201, G4-203, G4-302	6.5.4, 6.5.5, 6.6.6, 6.7.5	7-9	6, 7, 8, 9, 11, 13, 14, 15	1, 2, 3, 4, 5
Accompagner de façon globale les clients entreprises dans leur transition énergétique et écologique	632	FS5, FS8, G4-201, G4-203, G4-302	6.5.3, 6.5.4, 6.5.5, 6.6.6, 6.7.5	7-9	7, 9, 11, 13	1, 3, 4
Accompagner nos clients particuliers dans la réduction de leur empreinte carbone	633	FS5, FS8, G4-203, G4-302	6.5.3, 6.5.4, 6.5.5, 6.6.6, 6.7.5	7-9	7, 11, 13	1, 3, 4
Contribuer à protéger la biodiversité	634	G4-304	6.5.4, 6.5.6, 6.7.5	7-9	5, 9, 11, 12, 14, 15, 17	1, 2, 4, 5
<b>Engagement 11-La diminution de l'empreinte environnementale liée à notre fonctionnement propre</b>						
Green Company for Employees (GC4E) : l'engagement des collaborateurs dans le monde	635	FS4, FS5, G4-103, G4-305	6.5.3, 6.5.4, 6.5.5, 6.7.5	7, 9	12, 13	1, 5, 6
Des efforts constants pour améliorer la sobriété et l'efficacité énergétiques des opérations	635	G4-103, G4-301, G4-302, G4-305	6.5.3, 6.5.4, 6.5.5, 6.7.5	7, 9	9, 11, 12, 13	1, 5, 6
Le recours à l'électricité bas-carbone	636	G4-302, G4-305	6.5.3, 6.5.4, 6.5.5, 6.7.5	7, 9	11, 12, 13	1, 5, 6
La compensation des émissions résiduelles de gaz à effet de serre	637	G4-305	6.5.4, 6.5.5	8	9, 11, 12, 13	1, 5, 6
Les actions en faveur de la biodiversité et de l'économie circulaire	637	G4-303, G4-304	6.5.3, 6.5.4, 6.5.6, 6.7.5	7, 9	6, 12, 15	1, 5, 6
<i>Réduction des déchets</i>	637	G4-306	6.5.3, 6.5.4, 6.5.5	7, 9	11, 12	1, 5, 6
<b>Engagement 12-Le développement de la connaissance et le partage des meilleures pratiques environnementales</b>						
Soutenir la recherche et le développement sur le changement climatique et la biodiversité	638	FS5	6.5.5, 6.6.6, 6.8.6, 6.8.9	8, 9	13, 14, 17	4, 5
La sensibilisation des parties prenantes internes et externes	639	FS4, FS5, G4-404	6.5.5, 6.6.6, 6.8.6, 6.8.9	9	17	4, 5
Prendre une part active à des partenariats et des actions collectives	639	FS5	6.5.5, 6.6.6, 6.8.6, 6.8.9	9	17	4, 5



Document d'Enregistrement Universel 2021	Pages	Global Reporting Initiative V4 <sup>(*)</sup>	ISO26000	Principes du Pacte Mondial des NU	Objectifs de Développement Durable (ODD)	Principes pour la banque responsable
<b>TABLE DE CONCORDANCE TCFD**</b>	641	G4-103, G4-201, G4-203, G4-302, FS1, FS2, FS3, FS5, FS8	6.5.4, 6.5.5, 6.7.5	7-9	7, 9, 11, 12, 13	1-6
<b>DEVOIR DE VIGILANCE ET DÉCLARATION SUR L'ESCLAVAGE MODERNE ET LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS</b>	642	FS5, FS9, G4-103, G4-102, G4-103, G4-205, G4-412, G4-408, G4-416, G4-418	5.2.2, 6.3.3, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.7, 6.3.8, 6.3.9, 6.3.10, 6.4.3, 6.4.4, 6.4.5, 6.4.6, 6.5.3, 6.5.5, 6.5.6, 6.6.7, 6.7.7, 7.3.1	1-7	3, 5, 6, 8, 13, 15, 16	1-6
<b>DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE</b>	650	FS9, G4-103, G4-102, G4-205, G4-404, G4-405, G4-412, G4-416, G4-418	5.2.2, 5.3.3, 6.3.3, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.7, 6.3.8, 6.3.9, 6.3.10, 6.4.3, 6.4.4, 6.4.5, 6.4.6, 6.5.3, 6.5.5, 6.5.6, 6.6.7, 6.7.7	1-7	3, 4, 5, 6, 8, 13, 15, 16	1-6
<b>ACTIVITÉS ÉLIGIBLES AU SENS DE LA TAXONOMIE EUROPÉENNE</b>	655	GRI-201, FS-8			9	6
<b>RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	664	FS9, GRI-102-56				

(\*) Approche managériale définie dans les lignes directrices GRI G4 (secteur financier) ; EC : Économie ; EN : Environnement ; PR : Responsabilité du fait des produits ; LA : Emploi, relations sociales et travail ; HR : droits de l'Homme ; SO : Société ; FS : Impact des produits et services financiers (annexe sectorielle 2008), DMA approche directe du management.

(\*\*) Task force on Climate related Financial Disclosures.

## 7.11 Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société BNP Paribas SA (ci-après « entité »), désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048 (Accréditation Cofrac Inspection, n° 3-1048, portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)) et en cours d'adaptation de notre système de management dans le cadre de l'évolution des modalités de notre accréditation décidée par le COFRAC (passage de la norme ISO 17020 à ISO 17029), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extrafinancière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

### Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

### Préparation de la Déclaration

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité.

### Limites inhérentes à la préparation de l'information liée à la Déclaration

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

## RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extrafinanciers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;

- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

## RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

### Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre novembre 2021 et mars 2022 sur une durée totale d'intervention de quatorze semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions en charge de la gestion des risques, des ressources humaines, de l'environnement et de la RSE Groupe.

### Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 2251021 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2eme alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ; et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes<sup>(1)</sup>. Pour ces informations, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration.
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

(1) Indicateur en cours de développement sur la biodiversité ; travaux d'alignement des portefeuilles de crédit avec les Accords de Paris ; la prise en compte du risque climatique ; le dispositif ESG du Groupe ; existence de politiques de financement et d'investissement (politiques d'exclusion).

- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants<sup>(1)</sup>, nous avons mis en œuvre :
    - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
    - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices<sup>(2)</sup> et couvrent entre 21 et 40 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests.
  - Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.
- Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 15 mars 2022

L'un des commissaires aux comptes,

**Deloitte & Associés**

Laurence Dubois  
Associé, Audit

Julien Rivals  
Associé, Développement Durable

(1) Effectif total ; embauches et départs (avec une répartition selon les raisons de départ) ; nombre de formations dispensées dans l'année ; nombre de salariés formés ; nombre de salariés ayant validé au moins deux formations ; taux de femmes au sein de la population SMP ; nombre d'heures de mécénat de compétences des collaborateurs ; Emissions de GES en  $\text{teqCO}_2$  des scopes 1, 2 et 3 (consommation d'énergie des bâtiments et déplacements professionnels) ; ratio des émissions de GES par ETP ; consommation de papier et part de papier responsable ; montant des solutions de BNPP AM auditées et reconnues par des labels indépendants en Europe ; montant des financements consacrés aux énergies renouvelables ; soutien (financements et investissements pour compte propre et de tiers) aux associations et entreprises de l'économie sociale et solidaire ; part des encours de l'actif général en euros de Cardiff Assurance Vie (BNP Paribas Cardif) ayant fait l'objet d'une analyse ESG.

(2) BNP Paribas France & Portugal (données sociales et environnementales), BNP Paribas UK (données environnementales).

# 8

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

<b>8.1</b>	<b>Documents accessibles au public</b>	<b>668</b>
<b>8.2</b>	<b>Contrats importants</b>	<b>668</b>
<b>8.3</b>	<b>Situation de dépendance</b>	<b>668</b>
<b>8.4</b>	<b>Changement significatif</b>	<b>669</b>
<b>8.5</b>	<b>Investissements</b>	<b>669</b>
<b>8.6</b>	<b>Informations sur les implantations et les activités relatives à l'exercice 2021</b>	<b>670</b>
<b>8.7</b>	<b>Actes constitutifs et statuts</b>	<b>677</b>
<b>8.8</b>	<b>Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions règlementées</b>	<b>682</b>

## 8.1 Documents accessibles au public

Ce document est disponible sur le site internet [www.invest.bnpparibas.com](http://www.invest.bnpparibas.com) ou sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le Groupe BNP Paribas peut, sans engagement, demander les documents :

■ par courrier :

BNP Paribas – Finance & Stratégie  
Relations Investisseurs et Information Financière  
3, rue d'Antin – CAA01B1  
75002 Paris

■ par téléphone :

+33 (0)1 40 14 63 58

L'information règlementée est accessible sur le site : <https://invest.bnpparibas.com/information-reglementee>.

## 8.2 Contrats importants

À ce jour, BNP Paribas n'a pas conclu de contrat important, autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement dirimant pour l'ensemble du Groupe.

## 8.3 Situation de dépendance

En avril 2004 est entrée en fonctionnement la co-entreprise « BNP Paribas Partners for Innovation » (BP2I) qui, constituée avec IBM France fin 2003, délivre des services d'infrastructure de production informatique pour BNP Paribas SA et plusieurs de ses filiales françaises (BNP Paribas Personal Finance, BP2S, BNP Paribas Cardif...) ou européennes (Suisse, Italie). Le dispositif contractuel avec IBM France a été successivement prorogé d'année en année jusqu'à fin 2021, puis prorogé sur une durée de 5 ans soit fin 2026, notamment pour y intégrer les services Cloud d'IBM.

BP2I est placée sous le contrôle opérationnel d'IBM France ; BNP Paribas exerce une forte influence sur cette entité qu'elle détient à parts égales

avec IBM France : les personnels de BNP Paribas mis à disposition de BP2I composent la moitié de son effectif permanent, les bâtiments et centres de traitement sont la propriété du Groupe, la gouvernance mise en œuvre garantit contractuellement à BNP Paribas une surveillance du dispositif et sa réintégration au sein du Groupe si nécessaire.

En 2021, BNP Paribas a décidé de ré-internaliser les activités de BP2I.

À cet effet, le 31 décembre 2021, BNP Paribas a procédé à l'achat des parts de BP2I détenues par IBM, faisant de BP2I une filiale à 100 % du Groupe.

## 8.4 Changement significatif

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés et en particulier depuis la signature du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés en date du 15 mars 2022.

## 8.5 Investissements

Les investissements d'un montant unitaire supérieur à 500 millions d'euros, considérés comme significatifs à l'échelle du Groupe, sont les suivants depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

Pays	Date de l'annonce	Transaction	Montant de la transaction	Commentaires
Allemagne Autriche Royaume-Uni	17 décembre 2021 (accord non-liant signé le 16 décembre 2021)	Réorganisation du partenariat de BNP Paribas Personal Finance avec Stellantis : BNP Paribas deviendrait le partenaire exclusif de la captive de Stellantis dans ses activités de financement pour l'ensemble de ses marques dans trois marchés stratégiques : l'Allemagne, l'Autriche et le Royaume-Uni	Non public	Sous réserve des approbations habituelles
Royaume-Uni	21 octobre 2019	Partenariat stratégique donnant lieu à des apports d'actifs/d'activités de BNP Paribas Securities Services et BNP Paribas Asset Management en échange d'une participation de 22,5 % dans Allfunds UK Ltd	575 M€	Le montant de la transaction correspond à la valeur des titres reçus en échange des apports

## 8.6 Informations sur les implantations et les activités relatives à l'exercice 2021

Conformément à l'article L.511-45 du Code monétaire et au décret n° 2014-1657 du 29 décembre 2014, les établissements de crédit, compagnies financières holding (mixtes) et entreprises d'investissement

doivent publier des informations sur leurs implantations et leurs activités, incluses dans leur périmètre de consolidation, dans chaque État ou territoire.

### ► I. IMPLANTATIONS PAR PAYS

Implantations	Métier
<b>I. États membres de l'Union européenne</b>	
<b>Allemagne</b>	
Anval Deutschland GmbH	Anval
BGL BNPP (succ. Allemagne)	Banque de Détail
BNPP 3 Step IT (succ. Allemagne)	Leasing Solutions
BNPP Asset Management France (succ. Allemagne)	Asset Management
BNPP Factor GmbH	Banque de Détail
BNPP Lease Group (succ. Allemagne)	Leasing Solutions
BNPP Real Estate Consult GmbH	Services Immobiliers
BNPP Real Estate GmbH	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Holding GmbH	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Property Management GmbH	Services Immobiliers
BNPP SA (succ. Allemagne)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities Services (succ. Allemagne)	Securities Services
Cardif Assurance Vie (succ. Allemagne)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Allemagne)	Assurance
Claas Financial Services (succ. Allemagne)	Leasing Solutions
CNH Industrial Capital Europe (succ. Allemagne)	Leasing Solutions
Folea Grundstücksverwaltungs und Vermietungs GmbH & Co	Leasing Solutions
Fortis Lease Deutschland GmbH	Leasing Solutions
JCB Finance (succ. Allemagne)	Leasing Solutions
Opel Bank (succ. Allemagne)	Personal Finance
Seniorenzentren Reinbeck Oberursel München Objekt GmbH	Assurance
Seniorenzentrum Butzbach Objekt GmbH	Assurance
Seniorenzentrum Heilbronn Objekt GmbH	Assurance
Seniorenzentrum Kassel Objekt GmbH	Assurance
Seniorenzentrum Wolftratshausen Objekt GmbH	Assurance
MGF (succ. Allemagne)	Leasing Solutions
PF Services GmbH	Personal Finance
Diversipierre Germany GmbH	Assurance
Horizon Development GmbH	Assurance
ID Cologne A1 GmbH	Assurance
ID Cologne A2 GmbH	Assurance
OC Health Real Estate GmbH	Assurance
BNPP Real Estate Property Development & Services GmbH	Services Immobiliers
AssetMatrix	Securities Services
Exane (succ. Allemagne)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Emissions Und Handels GmbH	Corporate and Institutional Banking
<b>Autriche</b>	
All In One Vermietung GmbH	Leasing Solutions
Anval Austria GmbH	Anval
BNPP Asset Management France (succ. Autriche)	Asset Management
BNPP Personal Finance (succ. Autriche)	Personal Finance
BNPP SA (succ. Autriche)	Corporate and Institutional Banking
Cardif Assurance Vie (succ. Autriche)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Autriche)	Assurance
CNH Industrial Capital Europe GmbH	Leasing Solutions
Opel Bank (succ. Autriche)	Personal Finance
<b>Belgique</b>	
AG Insurance	Assurance
Alpha Crédit SA	Personal Finance
Anval Belgium NV SA	Anval
Astridplaza	Assurance
Bancontact Paytoniq Company	Banque de Détail
Banking Funding Company SA	Banque de Détail
BASS Master Issuer NV	Banque de Détail
Belgian Mobile ID	Banque de Détail
BNPP 3 Step IT (succ. Belgique)	Leasing Solutions
BNPP Asset Management Be Holding	Asset Management
BNPP Asset Management Belgium	Asset Management
BNPP B Institutional II	Asset Management
BNPP Fortis	Banque de Détail
BNPP Fortis Factor NV	Banque de Détail
BNPP Fortis Film Finance	Banque de Détail

Implantations	Métier
BNPP FPE Belgium	Banque de Détail
BNPP FPE Expansion	Banque de Détail
BNPP FPE Management	Banque de Détail
BNPP Lease Group Belgium	Leasing Solutions
BNPP Real Estate Holding Benelux SA	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Investment Management Belgium	Services Immobiliers
BNPP SA (succ. Belgique)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities Services (succ. Belgique)	Securities Services
Bpost Banque	Banque de Détail
Cardif Assurance Vie (succ. Belgique)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Belgique)	Assurance
CNH Industrial Capital Europe (succ. Belgique)	Leasing Solutions
Credissimo	Banque de Détail
Credissimo Hainaut SA	Banque de Détail
Crédit pour Habitations Sociales	Banque de Détail
Eos Aremas Belgium SA NV	Personal Finance
Épimède	Banque de Détail
Esmee Master Issuer	Banque de Détail
FL Zeebrugge	Leasing Solutions
Fortis Lease Belgium	Leasing Solutions
FScholen	Corporate and Institutional Banking
Gambit Financial Solutions	Asset Management
Immobilière Sauvenière SA	Banque de Détail
Isabel SA NV	Banque de Détail
Locadif	Anval
Microstart	Banque de Détail
Sagip	Banque de Détail
Sowo Invest SA NV	Banque de Détail
Axepta BNPP Benelux	Banque de Détail
Batopin	Banque de Détail
Investissements de Private Equity®	Banque de Détail
ES Finance	Leasing Solutions
Financière des Paiements Électroniques (succ. Belgique)	Nouveaux Métiers Digitaux
Opel Finance BV	Personal Finance
BNPP Partners for Innovation Belgium	Sociétés immobilières d'exploitation et autres
<b>Bulgarie</b>	
BNPP Personal Finance (succ. Bulgarie)	Personal Finance
BNPP SA (succ. Bulgarie)	Corporate and Institutional Banking
Cardif Assurance Vie (succ. Bulgarie)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Bulgarie)	Assurance
<b>Danemark</b>	
Anval AS	Anval
BNPP Factor AS	Banque de Détail
BNPP SA (succ. Danemark)	Corporate and Institutional Banking
Cardif Forsakring AB (succ. Danemark)	Assurance
Ekspres Bank AS	Personal Finance
BNPP Cardif Livforsakring AB (succ. Danemark)	Assurance
<b>Espagne</b>	
Anval Service Lease SA	Anval
Autonoría Spain 2019	Personal Finance
Banco Cetelem SA	Personal Finance
BNPP Factor (succ. Espagne)	Banque de Détail
BNPP Fortis (succ. Espagne)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Lease Group (succ. Espagne)	Leasing Solutions
BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Espagne)	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Investment Management Spain SA	Services Immobiliers
BNPP SA (succ. Espagne)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities Services (succ. Espagne)	Securities Services
Cardif Assurance Vie (succ. Espagne)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Espagne)	Assurance
Cetelem Gestion AIE	Personal Finance
Cetelem Servicios Informaticos AIE	Personal Finance
Claas Financial Services (succ. Espagne)	Leasing Solutions
CNH Industrial Capital Europe (succ. Espagne)	Leasing Solutions
Ejesur SA	Corporate and Institutional Banking



Implantations	Métier
Fortis Lease Iberia SA	Leasing Solutions
GCC Consumo Establecimiento Financiero de Credito SA	Personal Finance
International Development Resources AS Services SA	Personal Finance
Opel Bank (succ. Espagne)	Personal Finance
Ribera Del Loira Arbitrage	Corporate and Institutional Banking
Servicios Financieros Carrefour EFC SA	Personal Finance
Union de Creditos Inmobiliarios SA	Personal Finance
Financière des Paiements Electroniques (succ. Espagne)	Nouveaux Métiers Digitaux
Autonomia Spain 2021 FT	Personal Finance
Fonds Communs de Créances UCI et RMBS Prado <sup>(2)</sup>	Personal Finance
Noria Spain 2020 FT	Personal Finance
XFERA Consumer Finance EFC SA	Personal Finance
BNPP Real Estate Spain SA	Services Immobiliers
Cariboo Development SL	Services Immobiliers
Wapiti Development SL	Services Immobiliers
Exane (succ. Espagne)	Corporate and Institutional Banking
<b>Finlande</b>	
Arval OY	Arval
BNPP SA (succ. Finlande)	Corporate and Institutional Banking
EAB Group PLC	Asset Management
<b>France</b>	
AEW ImmoCommercial	Assurance
Agathe Retail France	Assurance
Antin Participation 5	Sociétés immobilières d'exploitation et autres
Aprolis Finance	Leasing Solutions
Artegy	Leasing Solutions
Artel	Arval
Arval Fleet Services	Arval
Arval Service Lease	Arval
Arval Trading	Arval
Atargatis	Corporate and Institutional Banking
Auguste Thouard Expertise	Services Immobiliers
Austin Finance	Corporate and Institutional Banking
Autonomia 2019	Personal Finance
Autop Ocean Indien	Personal Finance
Axa Banque Financement	Personal Finance
Banque de Wallis et Futuna	Banque de Détail
BNP Paribas SA	Banque
BNPP Actions Entrepreneurs	Assurance
BNPP Actions Monde	Assurance
BNPP Actions PME	Assurance
BNPP Antilles Guyane	Banque de Détail
BNPP Aqua	Assurance
BNPP Arbitrage	Corporate and Institutional Banking
BNPP Asset Management France	Asset Management
BNPP Asset Management Holding	Asset Management
BNPP Asset Management Services Grouping	Asset Management
BNPP Cardif	Assurance
BNPP Convictions	Assurance
BNPP CP Cardif Alternative	Assurance
BNPP CP Cardif Private Debt	Assurance
BNPP Dealing Services	Asset Management
BNPP Développement	Banque de Détail
BNPP Développement Humain	Assurance
BNPP Développement Oblig	Banque de Détail
BNPP Diversipierre	Assurance
BNPP Factor	Banque de Détail
BNPP France Crédit	Assurance
BNPP Global Senior Corporate Loans	Assurance
BNPP Home Loan SFH	Sociétés immobilières d'exploitation et autres
BNPP Immobilier Promotion Immobilier d'Entreprise	Services Immobiliers
BNPP Immobilier Résidences Services	Services Immobiliers
BNPP Immobilier Résidentiel	Services Immobiliers
BNPP Immobilier Résidentiel Service Clients	Services Immobiliers
BNPP Indice Amerique du Nord	Assurance
BNPP IRB Participations	Europe Méditerranée
BNPP Lease Group	Leasing Solutions
BNPP Moderate Focus Italia	Assurance
BNPP Monétaire Assurance	Assurance
BNPP Multistratégies Protection 80	Assurance
BNPP Nouvelle-Calédonie	Banque de Détail
BNPP Partners for Innovation	Sociétés immobilières d'exploitation et autres
BNPP Personal Finance	Personal Finance
BNPP Procurement Tech	Sociétés immobilières d'exploitation et autres
BNPP Protection Monde	Assurance
BNPP Real Estate	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Conseil Habitation & Hospitality	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Consult France	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Financial Partner	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Investment Management France	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Property Management France SAS	Services Immobiliers

Implantations	Métier
BNPP Real Estate Transaction France	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Valuation France	Services Immobiliers
BNPP Réunion	Banque de Détail
BNPP Securities Services	Securities Services
BNPP Sélection Dynamique Monde	Assurance
BNPP Sélection Flexible	Assurance
BNPP Smallcap Euroland	Assurance
C Santé	Assurance
Cafneo	Personal Finance
Camgestion Obilflexible	Assurance
Capital France Hôtel	Assurance
Cardif Alternatives Part I	Assurance
Cardif Assurance Vie	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers	Assurance
Cardif BNPP IP Convertibles World	Assurance
Cardif BNPP IP Signatures	Assurance
Cardif BNPP IP Smid Cap Euro	Assurance
Cardif BNPP IP Smid Cap Europe	Assurance
Cardif CPR Global Return	Assurance
Cardif Edrim Signatures	Assurance
Cardif IARD	Assurance
Cardif Vita Convex Fund Eur	Assurance
Cardimmo	Assurance
Carma Grand Horizon SARL	Assurance
Carrefour Banque	Personal Finance
Cedrus Carbon Initiative Trends	Assurance
CFH Bercy	Assurance
CFH Bercy Hôtel	Assurance
CFH Bercy Intermédiaire	Assurance
CFH Boulogne	Assurance
CFH Cap d'Al	Assurance
CFH Montmartre	Assurance
CFH Montparnasse	Assurance
Claas Financial Services	Leasing Solutions
CNH Industrial Capital Europe	Leasing Solutions
Cofica Bail	Personal Finance
Cofiparc	Arval
Cofiplan	Personal Finance
Compagnie d'Investissement Italiens	Corporate and Institutional Banking
Compagnie d'Investissement Opéra	Corporate and Institutional Banking
Compagnie pour le Financement des Loisirs	Banque de Détail
Copartis	Banque de Détail
Corosa	Assurance
Crédit Moderne Antilles Guyane	Personal Finance
Crédit Moderne Océan Indien	Personal Finance
Défense CB3 SAS	Assurance
Domofinance	Personal Finance
E Carat ID	Personal Finance
Eclair	Assurance
EP I	Assurance
Euro Secured Notes Issuer	Sociétés immobilières d'exploitation et autres
Euro Securities Partners	Banque de Détail
Eurotitrisation	Corporate and Institutional Banking
FCT Juice	Corporate and Institutional Banking
FCT Opéra 2014	Sociétés immobilières d'exploitation et autres
Financière des Italiens	Corporate and Institutional Banking
Financière des Paiements Electroniques	Nouveaux Métiers Digitaux
Financière du Marché Saint Honoré	Corporate and Institutional Banking
Financière Paris Haussmann	Corporate and Institutional Banking
Financière Taitbout	Corporate and Institutional Banking
Fleur SAS	Assurance
Foncière Partenaires	Assurance
Fonds d'Investissements Immobiliers pour le Commerce et la Distribution	Assurance
Fortis Lease	Leasing Solutions
FP Cardif Convex Fund USD	Assurance
Fundquest Advisor	Asset Management
GIE BNPP Cardif	Assurance
GIE Groupement Auxiliaire de Moyens	Sociétés immobilières d'exploitation et autres
GIE Groupement d'Etudes et de Prestations	Sociétés immobilières d'exploitation et autres
GIE Ocean	Banque de Détail
GIE Siège Issy	Services Immobiliers
Hemisphere Holding	Assurance
Hibernia France	Assurance
Icare	Assurance
Icare Assurance	Assurance
JCB Finance	Leasing Solutions
Loisirs Finance	Personal Finance
Louvo	Arval
Lyf SA	Nouveaux Métiers Digitaux
Lyf SAS	Nouveaux Métiers Digitaux
Mediterranea	Corporate and Institutional Banking
Natio Assurance	Assurance

Implantations	Métier
Natio Energie 2	Leasing Solutions
Natio Fonds Ampère 1	Assurance
Natio Fonds Athenes Investissement N 5	Assurance
Natio Fonds Colline International	Assurance
Natio Fonds Collines Investissement N 1	Assurance
Natio Fonds Collines Investissement N 3	Assurance
Natiocreditail	Leasing Solutions
Neuilly Contentieux	Personal Finance
New Alpha Cardif Incubator Fund	Assurance
Noria 2018-1	Personal Finance
Opel Bank	Personal Finance
Opéra Rendement	Assurance
Optichamps	Corporate and Institutional Banking
Parilease	Corporate and Institutional Banking
Partecis	Banque de Détail
Participations Opéra	Corporate and Institutional Banking
Partner's & Services	Services Immobiliers
Paylib Services	Banque de Détail
Permal Cardif Co Investment Fund	Assurance
Preim Healthcare SAS	Assurance
Public Location Longue Durée	Arval
PWH	Assurance
Reumal Investissements	Assurance
Rueil Ariane	Assurance
Same Deutz Fahr Finance	Leasing Solutions
SAS HVP	Assurance
SCI 68/70 rue de Lagny - Montreuil	Assurance
SCI Alpha Park	Assurance
SCI BNPP Pierre I	Assurance
SCI BNPP Pierre II	Assurance
SCI Bobigny Jean Rostand	Assurance
SCI Bouleragny	Assurance
SCI Cardiff Logement	Assurance
SCI Citylight Boulogne	Assurance
SCI Clichy Nuovo	Assurance
SCI Défense Étoile	Assurance
SCI Défense Vendôme	Assurance
SCI Étoile du Nord	Assurance
SCI Fontenay Plaisance	Assurance
SCI Imefja Velizy	Assurance
SCI Le Mans Gare	Assurance
SCI Nanterre Guillaeries	Assurance
SCI Nantes Carnot	Assurance
SCI Odyssée	Assurance
SCI Pantin Les Moulins	Assurance
SCI Paris Batignolles	Assurance
SCI Paris Cours de Vincennes	Assurance
SCI Paris Turenne	Assurance
SCI Portes de Claye	Assurance
SCI Rue Moussorgski	Assurance
SCI Rueil Caudron	Assurance
SCI Saint Denis Landy	Assurance
SCI Saint Denis Mitterrand	Assurance
SCI Saint-Denis Jade	Assurance
SCI SCOD	Assurance
SCI Vendôme Athènes	Assurance
SCI Villeurbanne Stalingrad	Assurance
Secar	Assurance
Services Épargne Entreprise	Asset Management
Services Logiciels d'Intégration Boursière	Securities Services
SNC Natiocredimurs	Leasing Solutions
SNC Taitbout Participation 3	Corporate and Institutional Banking
Société Française d'Assurances sur la Vie	Assurance
Société Lairoise de Participations	Banque de Détail
Société Orbaisienne de Participations	Corporate and Institutional Banking
Takehau Cardif Loan Europe	Assurance
United Partnership	Personal Finance
Valeur Pierre Épargne	Assurance
Valotres FCP	Assurance
Verner Investissements	Corporate and Institutional Banking
Jivago Holding	Banque de Détail
Portzamparc	Banque de Détail
Cent ASL	Arval
BNPP 3 Step IT	Leasing Solutions
MGF	Leasing Solutions
Pixel 2021	Leasing Solutions
Domos 2017	Personal Finance
Évolvis	Personal Finance
Iqera Services (Ex- Efficco)	Personal Finance
Noria 2020	Personal Finance
Noria 2021	Personal Finance
Personal Finance Location	Personal Finance

Implantations	Métier
Becquerel	Assurance
BNPP Actions Croissance	Assurance
BNPP Actions Euro	Assurance
BNPP Actions PME ETI	Assurance
BNPP Best Selection Actions Euro	Assurance
BNPP CP Infrastructure Investments Fund	Assurance
BNPP Deep Value	Assurance
BNPP Next Tech	Assurance
BNPP Social Business France	Assurance
Cardif BNPP AM Emerging Bond	Assurance
Cardif BNPP AM Global Senior Corporate Loans	Assurance
Diversipierre DVP 1	Assurance
DVP European Channel	Assurance
DVP Green Clover	Assurance
DVP Haussmann	Assurance
DVP Heron	Assurance
EPI Grands Moulins	Assurance
FDI Poncelet	Assurance
GPinvest 10	Assurance
Karapass Courtage	Assurance
Korian et Partenaires Immobilier 1	Assurance
Korian et Partenaires Immobilier 2	Assurance
SCI Batipart Chadesrent	Assurance
SCI Biv Malakoff	Assurance
SCI Paris Grande Armée	Assurance
SNC Batipart Mermoz	Assurance
SNC Batipart Poncelet	Assurance
Velizy Holding	Assurance
BNPP AM International Hedged Strategies	Asset Management
BNPP Multigestion	Asset Management
Nanterre Arboretum	Services Immobiliers
Sociétés de Construction Vente <sup>(2)</sup>	Services Immobiliers
Ellipsis Asset Management	Corporate and Institutional Banking
Exane	Corporate and Institutional Banking
Exane Asset Management	Corporate and Institutional Banking
Exane Derivatives	Corporate and Institutional Banking
Exane Derivatives Gerance	Corporate and Institutional Banking
Exane Finance	Corporate and Institutional Banking
Exane Participations	Corporate and Institutional Banking
Verner Investissements NewCo1	Corporate and Institutional Banking
Verner Investissements NewCo2	Corporate and Institutional Banking
BNPP Agility Capital	Principal Investments
BNPP Agility Fund Equity SLP	Principal Investments
BNPP Agility Fund Private Debt SLP	Principal Investments
BNPP Public Sector SA (Ex- BNPP Public Sector SCF)	Sociétés immobilières d'exploitation et autres
FCT Lafayette 2021	Sociétés immobilières d'exploitation et autres
FCT Lafitte 2021	Sociétés immobilières d'exploitation et autres
Transvalor	Sociétés immobilières d'exploitation et autres
<b>Grèce</b>	
Arval Hellas Car Rental SA	Arval
BNPP Securities Services (succ. Grèce)	Securities Services
<b>Hongrie</b>	
Arval Magyarorszag KFT	Arval
BNPP SA (succ. Hongrie)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities Services (succ. Hongrie)	Securities Services
Cardif Biztosito Magyarorszag ZRT	Assurance
Magyar Cetelem Bank ZRT	Personal Finance
<b>Irlande</b>	
Aquarius + Investments PLC	Corporate and Institutional Banking
Aries Capital DAC	Corporate and Institutional Banking
BGZ Poland ABSI DAC	Europe Méditerranée
BNPP Fund Administration Services Ireland Ltd	Securities Services
BNPP Ireland Unlimited Co	Corporate and Institutional Banking
BNPP Prime Brokerage International Ltd	Corporate and Institutional Banking
BNPP Real Estate Advisory and Property Management Ireland Ltd	Services Immobiliers
BNPP SA (succ. Irlande)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities Services (succ. Irlande)	Securities Services
BNPP Vartry Reinsurance DAC	Corporate and Institutional Banking
Darnell DAC	Assurance
G C Thematic Opportunities II	Assurance
Greenval Insurance DAC	Arval
Madison Arbor Ltd	Corporate and Institutional Banking
Matchpoint Finance PLC	Corporate and Institutional Banking
SME Alternative Financing DAC	Asset Management
Utexam Logistics Ltd	Corporate and Institutional Banking
Utexam Solutions Ltd	Corporate and Institutional Banking
<b>Italie</b>	
Artigiancassa SPA	Banque de Détail
Arval Service Lease Italia SPA	Arval
Autoflorence 1 SRL	Personal Finance
Axepta SPA	Banque de Détail

Implantations	Métier
Banca Nazionale Del Lavoro SPA	Banque de Détail
BNL Leasing SPA	Leasing Solutions
BNPP 3 Step IT (succ. Italie)	Leasing Solutions
BNPP Asset Management France (succ. Italie)	Asset Management
BNPP Cardif Vita Compagnia di Assicurazione E Riassicurazione SPA	Assurance
BNPP Lease Group (succ. Italie)	Leasing Solutions
BNPP Lease Group Leasing Solutions SPA	Leasing Solutions
BNPP Real Estate Advisory Italy SPA	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Italie)	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Investment Management Italy SPA	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Italy SRL	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Property Development Italy SPA	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Property Management Italy SRL	Services Immobiliers
BNPP Rental Solutions SPA	Leasing Solutions
BNPP SA (succ. Italie)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities Services (succ. Italie)	Securities Services
Cardif Assurance Vie (succ. Italie)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Italie)	Assurance
CFH Algonquin Management Partners France Italia	Assurance
CFH Milan Holdco SRL	Assurance
Claas Financial Services (succ. Italie)	Leasing Solutions
CNH Industrial Capital Europe (succ. Italie)	Leasing Solutions
Diamante Re SRL	Corporate and Institutional Banking
EMF IT 2008 1 SRL	Banque de Détail
Eutimm SRL	Banque de Détail
Findomestic Banca SPA	Personal Finance
Florence SPV SRL	Personal Finance
Fundamenta	Assurance
Horti Milano SRL	Services Immobiliers
International Factors Italia SPA	Banque de Détail
ICB Finance (succ. Italie)	Leasing Solutions
Opel Bank (succ. Italie)	Personal Finance
Permico SPA	Banque de Détail
Servizio Italia SPA	Banque de Détail
Sviluppo HQ Tiburtina SRL	Banque de Détail
Sviluppo Residenziale Italia SRL	Services Immobiliers
Tierre Securitisation SRL	Banque de Détail
Vela Home SRL	Banque de Détail
Vela Mortgages SRL	Banque de Détail
Vela OBG SRL	Banque de Détail
Vela RMBS SRL	Banque de Détail
Era Uno SRL	Banque de Détail
Finacit SPA (Ex- BNL Finance SPA)	Banque de Détail
Immera SRL	Banque de Détail
MGF (succ. Italie)	Leasing Solutions
AutoFlorence 2 SRL	Personal Finance
Florence Real Estate Developments SPA	Personal Finance
Exane (succ. Italie)	Corporate and Institutional Banking
Exane Derivatives (succ. Italie)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Partners for Innovation Italia SRL	Sociétés immobilières d'exploitation et autres
<b>Luxembourg</b>	
Arval Luxembourg SA	Arval
Auseter Real Estate Opportunities SARL	Corporate and Institutional Banking
Batipart Participations SAS	Assurance
BGL BNPP	Banque de Détail
BNPP Asset Management Luxembourg	Asset Management
BNPP Fortis Funding SA	Banque de Détail
BNPP Lease Group Luxembourg SA	Banque de Détail
BNPP Leasing Solutions	Leasing Solutions
BNPP Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg SA	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Investment Management Luxembourg SA	Services Immobiliers
BNPP SA (succ. Luxembourg)	Corporate and Institutional Banking
BNPP SB Re	Banque de Détail
BNPP Securities Services (succ. Luxembourg)	Securities Services
Cardif Lux Vie	Assurance
Cofhylux SA	Banque de Détail
Compagnie Financière Ottomane SA	Banque de Détail
Greenstars BNPP	Corporate and Institutional Banking
Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Banque de Détail
Lion International Investments SA	Banque de Détail
Rubin SARL	Assurance
Seniorenzentren Deutschland Holding SARL	Assurance
Société Immobilière du Royal Building SA	Assurance
Theam Quant	Asset Management
Visalux	Banque de Détail
Luxhub SA	Banque de Détail
BNPP European SME Debt Fund 2 SCSp RAIF	Assurance
CFH Berlin Holdco SARL	Assurance
Schroder European Operating Hotels Fund 1	Assurance
BNPP Flexi 1	Asset Management
BNPP Funds	Asset Management
Exane Solutions Luxembourg SA	Corporate and Institutional Banking

Implantations	Métier
Securasset SA	Corporate and Institutional Banking
Single Platform Investment Repackaging Entity SA	Corporate and Institutional Banking
<b>Pays-Bas</b>	
Arval Benelux BV	Arval
Arval BV	Arval
BNPP 3 Step IT (succ. Pays-Bas)	Leasing Solutions
BNPP Asset Management NL Holding NV	Asset Management
BNPP Cardif BV	Assurance
BNPP Factoring Support	Banque de Détail
BNPP Invest Holdings BV	Corporate and Institutional Banking
BNPP Islamic Issuance BV	Corporate and Institutional Banking
BNPP Issuance BV	Corporate and Institutional Banking
BNPP Leasing Solutions NV	Leasing Solutions
BNPP Personal Finance BV	Personal Finance
BNPP Real Estate Advisory Netherlands BV	Services Immobiliers
BNPP SA (succ. Pays-Bas)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities Services (succ. Pays-Bas)	Securities Services
CNH Industrial Capital Europe BV	Leasing Solutions
Fortis Vastgoedlease BV	Leasing Solutions
Heffiq Heftruck Verhuur BV	Leasing Solutions
Opel Finance NV	Personal Finance
Phedina Hypotheken 2010 BV	Personal Finance
Cardif Assurance Vie (succ. Pays-Bas)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Pays-Bas)	Assurance
BNPP Asset Management France (succ. Pays-Bas)	Asset Management
<b>Pologne</b>	
Arval Service Lease Polska SP ZOO	Arval
BNPP Lease Group SP ZOO	Leasing Solutions
BNPP Leasing Services	Leasing Solutions
BNPP Real Estate Poland SP ZOO	Services Immobiliers
BNPP SA (succ. Pologne)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities Services (succ. Pologne)	Securities Services
BNPP Solutions Spolka ZOO	Europe Méditerranée
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Pologne)	Assurance
Cardif Polska Towarzystwo Ubezpieczen Na Zycie SA	Assurance
Claas Financial Services (succ. Pologne)	Leasing Solutions
CNH Industrial Capital Europe (succ. Pologne)	Leasing Solutions
BNPP Bank Polska SA	Europe Méditerranée
BNPP Faktoring Spolka ZOO	Europe Méditerranée
<b>Portugal</b>	
Arval Service Lease Aluger Operational Automoveis SA	Arval
BNPP Factor Sociedade Financeira de Credito SA	Banque de Détail
BNPP Lease Group (succ. Portugal)	Leasing Solutions
BNPP Real Estate Portugal Unipersonal LDA	Services Immobiliers
BNPP SA (succ. Portugal)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities Services (succ. Portugal)	Securities Services
Cardif Assurance Vie (succ. Portugal)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Portugal)	Assurance
Cardif Services AEIE	Assurance
Fortis Lease Portugal	Leasing Solutions
Financière des Paiements Électroniques (succ. Portugal)	Nouveaux Métiers Digitaux
BNPP Personal Finance (succ. Portugal)	Personal Finance
<b>Roumanie</b>	
Arval Service Lease Romania SRL	Arval
BNPP Leasing Solutions IFN SA	Leasing Solutions
BNPP Personal Finance (succ. Roumanie)	Personal Finance
BNPP SA (succ. Roumanie)	Corporate and Institutional Banking
Cardif Assurance Vie (succ. Roumanie)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Roumanie)	Assurance
Central Europe Technologies SRL	Personal Finance
<b>Slovaquie</b>	
Arval Slovakia SRO	Arval
BNPP Personal Finance (succ. Slovaquie)	Personal Finance
Poistovna Cardif Slovakia AS	Assurance
<b>Suède</b>	
Alfred Berg Kapitalforvaltning AS (succ. Suède)	Asset Management
Arval AB	Arval
BNPP SA (succ. Suède)	Corporate and Institutional Banking
Cardif forsakring AB	Assurance
Cardif Nordic AB	Assurance
Ekspres Bank AS (succ. Suède)	Personal Finance
BNPP Leasing Solutions AB	Leasing Solutions
BNPP Cardif Livforsakring AB	Assurance
Exane (succ. Suède)	Corporate and Institutional Banking
<b>République Tchèque</b>	
Arval CZ SRO	Arval
BNPP Cardif Pojistovna AS	Assurance
BNPP Personal Finance (succ. République Tchèque)	Personal Finance
BNPP SA (succ. République Tchèque)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Cardif Services SRO	Assurance

Implantations	Métier
<b>2. Autres pays d'Europe</b>	
<b>Guernesey</b>	
BNPP Securities Services (succ. Guernesey)	Securities Services
BNPP Suisse SA (succ. Guernesey)	Corporate and Institutional Banking
<b>Jersey</b>	
BNPP Securities Services (succ. Jersey)	Securities Services
<b>Monaco</b>	
BNPP SA (succ. Monaco)	Banque de Détail
BNPP Wealth Management Monaco	Wealth Management
<b>Norvège</b>	
Ajfred Berg Kapitalforvaltning AS	Asset Management
Anval AS Norway	Anval
BNPP Leasing Solution AS	Leasing Solutions
BNPP SA (succ. Norvège)	Corporate and Institutional Banking
Cardif Forsakring AB (succ. Norvège)	Assurance
Ekspres Bank AS (succ. Norvège)	Personal Finance
BNPP Cardif Livforsakring AB (succ. Norvège)	Assurance
Drypnir AS	Asset Management
<b>Royaume-Uni</b>	
Anval UK Group Ltd	Anval
Anval UK Leasing Services Ltd	Anval
Anval UK Ltd	Anval
BNP PUK Holding Ltd	Corporate and Institutional Banking
BNPP 3 Step IT (succ. Royaume-Uni)	Leasing Solutions
BNPP Asset Management UK Ltd	Asset Management
BNPP Commercial Finance Ltd	Banque de Détail
BNPP Fleet Holdings Ltd	Anval
BNPP Lease Group PLC	Leasing Solutions
BNPP Leasing Solutions Ltd	Leasing Solutions
BNPP Net Ltd	Corporate and Institutional Banking
BNPP Real Estate Advisory & Property Management UK Ltd	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Facilities Management Ltd	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Investment Management Ltd	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Investment Management UK Ltd	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Property Development UK Ltd	Services Immobiliers
BNPP Rental Solutions Ltd	Leasing Solutions
BNPP SA (succ. Royaume-Uni)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities Services (succ. Royaume-Uni)	Securities Services
Cardif Pinnacle Insurance Holdings PLC	Assurance
Cardif Pinnacle Insurance Management Services PLC	Assurance
Claas Financial Services Ltd	Leasing Solutions
CNH Industrial Capital Europe Ltd	Leasing Solutions
Creation Consumer Finance Ltd	Personal Finance
Creation Financial Services Ltd	Personal Finance
Fortis Lease UK Ltd	Leasing Solutions
Fundquest Advisor (succ. Royaume-Uni)	Asset Management
Harewood Helena 1 Ltd	Asset Management
Harewood Helena 2 Ltd	Assurance
Impax Asset Management Group PLC	Asset Management
JCB Finance Holdings Ltd	Leasing Solutions
Manitou Finance Ltd	Leasing Solutions
Parker Tower Ltd	Services Immobiliers
Pinnacle Insurance PLC	Assurance
REPD Parker Ltd	Services Immobiliers
Vauxhall Finance PLC	Personal Finance
E Carat 10 PLC	Personal Finance
E Carat 11 PLC	Personal Finance
E Carat 12 PLC	Personal Finance
Allfunds Group PLC (Ex: Allfunds UK Ltd)	Securities Services
Exane (succ. Royaume-Uni)	Corporate and Institutional Banking
Exane Derivatives (succ. Royaume-Uni)	Corporate and Institutional Banking
Kantox Ltd	Corporate and Institutional Banking
<b>Russie</b>	
Anval LLC	Anval
BNPP Bank JSC	Corporate and Institutional Banking
Cardif Insurance Co LLC	Assurance
BNPP Technology LLC	Corporate and Institutional Banking
<b>Serbie</b>	
TEB SH A	Europe Méditerranée
<b>Suisse</b>	
Anval Schweiz AG	Anval
BNPP Leasing Solutions Suisse SA	Leasing Solutions
BNPP Securities Services (succ. Suisse)	Securities Services
BNPP Suisse SA	Corporate and Institutional Banking
Cardif Assurance Vie (succ. Suisse)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Suisse)	Assurance
Opel Finance SA	Personal Finance
Exane (succ. Suisse)	Corporate and Institutional Banking
Exane Derivatives (succ. Suisse)	Corporate and Institutional Banking
Ellipsis AM Suisse SARL	Corporate and Institutional Banking

Implantations	Métier
<b>Ukraine</b>	
Joint Stock Company UkrSibbank	Europe Méditerranée
<b>3. Afrique et bassin méditerranéen</b>	
<b>Afrique du Sud</b>	
BNPP Personal Finance South Africa Ltd	Personal Finance
BNPP SA (succ. Afrique du Sud)	Corporate and Institutional Banking
RCS Cards Pty Ltd	Personal Finance
<b>Algérie</b>	
BNPP El Djazair	Europe Méditerranée
Cardif El Djazair	Assurance
<b>Bahreïn</b>	
BNPP SA (succ. Bahreïn)	Corporate and Institutional Banking
<b>Côte d'Ivoire</b>	
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire	Europe Méditerranée
BICI Bourse	Europe Méditerranée
<b>Koweït</b>	
BNPP SA (succ. Koweït)	Corporate and Institutional Banking
<b>Maroc</b>	
Anval Maroc SA	Anval
Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie	Europe Méditerranée
Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie Banque Offshore	Europe Méditerranée
BDSI	Europe Méditerranée
BMCI Leasing	Europe Méditerranée
<b>Qatar</b>	
BNPP SA (succ. Qatar)	Corporate and Institutional Banking
<b>Sénégal</b>	
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal	Europe Méditerranée
<b>Turquie</b>	
Bantas Nakit AS	Europe Méditerranée
BNPP Cardif Emekliik AS	Assurance
BNPP Cardif Hayat Sigorta AS	Assurance
BNPP Cardif Sigorta AS	Assurance
BNPP Finansal Kiralama AS	Leasing Solutions
BNPP Fortis Yatirimlar Holding AS	Europe Méditerranée
BNPP Yatirimlar Holding AS	Europe Méditerranée
TEB Anval Arac Filo Kiralama AS	Anval
TEB Faktoring AS	Europe Méditerranée
TEB Finansman AS	Personal Finance
TEB Holding AS	Europe Méditerranée
TEB Yatirim Menkul Degerler AS	Europe Méditerranée
Turk Ekonomi Bankasi AS	Europe Méditerranée
TEB ARF Teknoloji Anonim Sirketi	Europe Méditerranée
<b>Arabie Saoudite</b>	
BNPP Investment Co KSA	Corporate and Institutional Banking
BNPP SA (succ. Arabie Saoudite)	Corporate and Institutional Banking
<b>Émirats Arabes Unis</b>	
BNPP Real Estate (succ. Emirats Arabes Unis)	Services Immobiliers
BNPP SA (succ. Emirats Arabes Unis)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Wealth Management DIFC Ltd	Wealth Management
<b>Botswana</b>	
RCS Botswana Pty Ltd	Personal Finance
<b>Namibie</b>	
RCS Investment Holdings Namibia Pty Ltd	Personal Finance
<b>4. Amériques</b>	
<b>Argentine</b>	
BNPP SA (succ. Argentine)	Corporate and Institutional Banking
Cardif Seguros SA	Assurance
<b>Bermudes</b>	
Decart Re Ltd	Corporate and Institutional Banking
<b>Brésil</b>	
Anval Brasil Ltda	Anval
Banco BNPP Brasil SA	Corporate and Institutional Banking
Banco Cetelem SA	Personal Finance
BGN Mercantil E Servicos Ltda	Personal Finance
BNPP Asset Management Brasil Ltda	Asset Management
BNPP EQD Brazil Fund Fundo de Investimento Multimercado	Corporate and Institutional Banking
BNPP Proprietario Fundo de Investimento Multimercado	Corporate and Institutional Banking
Cardif do Brasil Seguros e Garantias SA	Assurance
Cardif do Brasil Vida e Previdencia SA	Assurance
Cardif Ltda	Assurance
Cetelem America Ltda	Personal Finance
Cetelem Servicos Ltda	Personal Finance
Luizaseg	Assurance
NCVP Participacoes Societarias SA	Assurance

Implantations	Métier
<b>Canada</b>	
BNPP Canada Corp	Corporate and Institutional Banking
BNPP IT Solutions Canada Inc	Corporate and Institutional Banking
BNPP Leasing Solutions Canada Inc	Banque de Détail
BNPP SA (succ. Canada)	Corporate and Institutional Banking
<b>Chili</b>	
Arval Relsa SPA	Arval
Bancoestado Administradora General de Fondos SA	Asset Management
BNPP Cardif Seguros de Vida SA	Assurance
BNPP Cardif Seguros Generales SA	Assurance
BNPP Cardif Servicios y Asistencia Ltda	Assurance
<b>Colombie</b>	
BNPP Colombia Corporacion Financiera SA	Corporate and Institutional Banking
Cardif Colombia Seguros Generales SA	Assurance
<b>États-Unis</b>	
BancWest Holding Inc	Banque de Détail
BancWest Holding Inc Grantor Trust ERC Subaccount	Banque de Détail
BancWest Investment Services Inc	Banque de Détail
Bank of the West	Banque de Détail
Bank of the West Auto Trust 2018-1	Banque de Détail
Bank of the West Auto Trust 2019-2	Banque de Détail
BNPP Asset Management USA Holdings Inc	Asset Management
BNPP Asset Management USA Inc	Asset Management
BNPP Capital Services Inc	Corporate and Institutional Banking
BNPP Financial Services LLC	Securities Services
BNPP Fortis (succ. États-Unis)	Corporate and Institutional Banking
BNPP FS LLC	Corporate and Institutional Banking
BNPP RCC Inc	Corporate and Institutional Banking
BNPP SA (succ. États-Unis)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities Corp	Corporate and Institutional Banking
BNPP US Wholesale Holdings Corp	Corporate and Institutional Banking
BNPP USA Inc	Corporate and Institutional Banking
BNPP VPG Brookline Cre LLC	Corporate and Institutional Banking
BNPP VPG EDMC Holdings LLC	Corporate and Institutional Banking
BNPP VPG Express LLC	Corporate and Institutional Banking
BNPP VPG Master LLC	Corporate and Institutional Banking
BOW Auto Receivables LLC	Banque de Détail
BWC Opportunity Fund 2 Inc	Banque de Détail
BWC Opportunity Fund Inc	Banque de Détail
CFB Community Development Corp	Banque de Détail
Claas Financial Services LLC	Banque de Détail
Commercial Federal Affordable Housing Inc	Banque de Détail
Dale Bakken Partners 2012 LLC	Corporate and Institutional Banking
First Santa Clara Corp	Banque de Détail
FSI Holdings Inc	Corporate and Institutional Banking
Starbird Funding Corp	Corporate and Institutional Banking
Ursus Real Estate Inc	Banque de Détail
BancWest Holding Inc Umbrella Trust	Banque de Détail
Bank of the West Auto Trust 2019-1	Banque de Détail
United California Bank Deferred Compensation Plan Trust	Banque de Détail
BNPP US Investments Inc	Corporate and Institutional Banking
BNPP VPG I LLC	Corporate and Institutional Banking
BNPP VPG II LLC	Corporate and Institutional Banking
BNPP VPG III LLC (Ex- BNPP VPG CT Holdings LLC)	Corporate and Institutional Banking
Exane Inc	Corporate and Institutional Banking
<b>Mexique</b>	
Cardif Mexico Seguros de Vida SA de CV	Assurance
Cardif Mexico Seguros Generales SA de CV	Assurance
Cetelem SA de CV	Personal Finance
Cetelem Servicios SA de CV	Personal Finance
BNPP Mexico Holding	Corporate and Institutional Banking
BNPP Mexico SA Institucion de Banca Multiple	Corporate and Institutional Banking
<b>Panama</b>	
BNPP SA (succ. Panama) <sup>(4)</sup>	Corporate and Institutional Banking
<b>Pérou</b>	
BNPP Cardif Compania de Seguros y Reaseguros SA	Assurance
Cardif Servicios SAC	Assurance

**5. Asie et Pacifique**

Implantations	Métier
<b>Australie</b>	
BNPP Fund Services Australasia Pty Ltd	Securities Services
BNPP SA (succ. Australie)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities Services (succ. Australie)	Securities Services

Implantations	Métier
<b>Chine</b>	
Bank of Nanjing	Europe Méditerranée
BNPP China Ltd	Corporate and Institutional Banking
BOB Cardif Life Insurance Co Ltd	Assurance
Genius Auto Finance Co Ltd	Personal Finance
Haitong Fortis Private Equity Fund Management Co Ltd	Asset Management
HFT Investment Management Co Ltd	Asset Management
Suning Consumer Finance Co Ltd	Personal Finance
Zhejiang Wisdom Puhua Financial Leasing Co Ltd	Personal Finance
<b>Hong Kong</b>	
BNPP Arbitrage Hong Kong Ltd	Corporate and Institutional Banking
BNPP Asset Management Asia Ltd	Asset Management
BNPP Finance Hong Kong Ltd	Corporate and Institutional Banking
BNPP SA (succ. Hong Kong)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities Asia Ltd	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities Services (succ. Hong Kong)	Securities Services
<b>Inde</b>	
BNPP Asset Management India Private Ltd	Asset Management
BNPP Global Securities Operations Private Ltd	Securities Services
BNPP India Holding Private Ltd	Corporate and Institutional Banking
BNPP India Solutions Private Ltd	Corporate and Institutional Banking
BNPP SA (succ. Inde)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities India Private Ltd	Corporate and Institutional Banking
Geojit Technologies Private Ltd	Personal Investors
Human Value Developers Private Ltd	Personal Investors
Sharekhan Ltd	Personal Investors
Espresso Financial Services Private Limited (Ex- Sharekhan Comtrade Private Limited)	Personal Investors
Sharekhan BNPP Financial Services Ltd	Personal Investors
<b>Indonésie</b>	
Bank BNPP Indonesia PT	Corporate and Institutional Banking
BNPP Sekuritas Indonesia PT	Corporate and Institutional Banking
BNPP Asset Management PT	Asset Management
<b>Japon</b>	
BNPP Asset Management Japan Ltd	Asset Management
BNPP SA (succ. Japon)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities Japan Ltd	Corporate and Institutional Banking
Cardif Life Insurance Japan	Assurance
Cardif Non Life Insurance Japan	Assurance
<b>Malaisie</b>	
BNPP Malaysia Berhad	Corporate and Institutional Banking
BNPP SA (succ. Malaisie)	Corporate and Institutional Banking
<b>Philippines</b>	
BNPP SA (succ. Philippines)	Corporate and Institutional Banking
<b>Singapour</b>	
BNPP Real Estate Singapore Pte Ltd	Services Immobiliers
BNPP SA (succ. Singapour)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities Services (succ. Singapour)	Securities Services
BPP Holdings Pte Ltd	Corporate and Institutional Banking
<b>Taiwan</b>	
BNPP Cardif TCB Life Insurance Co Ltd	Assurance
BNPP SA (succ. Taiwan)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities Taiwan Co Ltd	Corporate and Institutional Banking
Cardif Assurance Vie (succ. Taiwan)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Taiwan)	Assurance
Paris Management Consultant Co Ltd	Assurance
<b>Thaïlande</b>	
BNPP SA (succ. Thaïlande)	Corporate and Institutional Banking
<b>République de Corée</b>	
BNPP Cardif General Insurance Co Ltd	Assurance
BNPP SA (succ. République de Corée)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities Korea Co Ltd	Corporate and Institutional Banking
Cardif Life Insurance Co Ltd	Assurance
<b>Viêt Nam</b>	
BNPP SA (succ. Viêt Nam)	Corporate and Institutional Banking
<b>Nouvelle-Zélande</b>	
BNPP Fund Services Australasia Pty Ltd (succ. Nouvelle-Zélande)	Securities Services

- (1) Au 31 décembre 2021, 11 entités d'Investissements de Private Equity versus 12 entités d'Investissements de Private Equity au 31 décembre 2020.
- (2) Au 31 décembre 2021, les Fonds Communs de Créances UCI et RMBS Prado regroupent 15 fonds (FCC UCI 11, 12, 14 à 17, Fondo de Titulacion Structured Covered Bonds, RMBS Prado III à IX et Green Belem I) versus 16 fonds (FCC UCI 9 à 12, 14 à 17, Fondo de Titulacion Structured Covered Bonds, RMBS Prado II à VII et Green Belem I) au 31 décembre 2020.
- (3) Au 31 décembre 2021, 115 Sociétés de Construction Vente (89 IG et 26 ME) versus 112 Sociétés de Construction Vente (89 IG et 23 ME) au 31 décembre 2020.
- (4) Le processus de liquidation de l'entité implantée au Panama, initié depuis juillet 2010, est en attente de l'aval du régulateur local.

## II. ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT ET EFFECTIFS PAR PAYS

	Exercice 2021* (en millions d'euros)						Effectif financier** au 31 décembre 2021
	Produit Net Bancaire	Subventions publiques reçues	Résultat courant avant Impôt	Impôt courant	Impôt différé	Impôt sur les bénéfices	
<b>États membres de l'Union européenne</b>							
Allemagne	2 127	0	649	(333)	4	(329)	5 605
Autriche	100	0	21	(6)	0	(6)	162
Belgique	4 649	0	1 806	(187)	(214)	(401)	12 428
Bulgarie	70	0	22	(2)	0	(2)	824
Danemark	103	0	9	1	(3)	(2)	300
Espagne	977	0	248	(52)	5	(47)	4 210
Finlande	7	0	1	0	0	0	37
France	14 899	0	2 466	(872)	(279)	(1 151)	53 878
Grèce	6	0	0	0	(1)	(1)	68
Hongrie	59	0	(7)	(1)	(1)	(2)	431
Irlande	227	0	99	(17)	0	(17)	510
Italie	4 967	0	1 405	(192)	(298)	(490)	17 033
Luxembourg	1 391	0	628	(118)	2	(116)	3 474
Pays-Bas	368	0	116	(28)	(5)	(33)	980
Pologne	971	0	242	(104)	(12)	(116)	9 562
Portugal	219	0	81	(24)	0	(24)	7 141
République Tchèque	97	0	15	(6)	8	2	666
Roumanie	86	0	26	(7)	2	(5)	902
Slovaquie	23	0	10	(1)	(1)	(2)	404
Suède	112	0	(8)	(2)	1	(1)	308
<b>Autres pays d'Europe</b>							
Guernesey	9	0	2	0	0	0	23
Jersey	28	0	(1)	0	0	0	223
Monaco	52	0	14	0	1	1	71
Norvège	60	0	9	(1)	(1)	(2)	178
Royaume-Uni	3 567	0	1 339	(269)	27	(242)	7 473
Russie	56	0	28	(3)	(2)	(5)	491
Serbie	39	0	19	(2)	0	(2)	559
Suisse	355	0	49	(12)	38	26	1 047
Ukraine	191	0	60	(11)	1	(10)	4 890
<b>Afrique et bassin méditerranéen</b>							
Afrique du Sud	185	0	48	(19)	4	(15)	1 379
Algérie	79	0	25	(15)	3	(12)	1 240
Arabie Saoudite	22	0	18	(3)	0	(3)	52
Bahrein	43	0	(10)	0	0	0	269
Botswana	3	0	1	0	0	0	9
Burkina Faso	8	0	1	0	0	0	0
Côte d'Ivoire	70	0	20	(2)	0	(2)	657
Émirats Arabes Unis	40	0	(13)	0	3	3	144
Guinée	15	0	3	0	0	0	0
Koweït	5	0	0	0	0	0	19
Maroc	278	0	32	(40)	13	(27)	3 130
Namibie	2	0	0	0	0	0	10

	Exercice 2021* (en millions d'euros)						Effectif financier** au 31 décembre 2021
	Produit Net Bancaire	Subventions publiques reçues	Résultat courant avant Impôt	Impôt courant	Impôt différé	Impôt sur les bénéfices	
Qatar	10	0	0	0	0	0	25
Sénégal	52	0	15	(3)	0	(3)	470
Tunisie	0	0	0	0	0	0	0
Turquie	708	0	274	(42)	(21)	(63)	9 545
<b>Amériques</b>							
Argentine	29	0	9	0	3	3	81
Bermudes	0	0	0	0	0	0	0
Brésil	406	0	56	(37)	24	(13)	1 546
Canada	35	0	33	(10)	1	(9)	968
Chili	75	0	25	(17)	13	(4)	490
Colombie	57	0	17	(12)	9	(3)	554
États-Unis	5 065	0	1 931	(289)	(54)	(343)	12 502
Mexique	84	0	30	(9)	(1)	(10)	741
Panama <sup>(1)</sup>	0	0	0	0	0	0	0
<b>Asie et Pacifique</b>							
Australie	190	0	37	(6)	(3)	(9)	480
Chine	122	0	31	(6)	9	3	490
Hong Kong	1 005	0	317	(33)	(2)	(35)	2 315
Inde	288	0	188	(89)	11	(78)	11 228
Indonésie	46	0	14	(6)	3	(3)	164
Japon	514	0	304	(62)	(32)	(94)	666
Malaisie	14	0	1	0	0	0	102
Nouvelle-Zélande	(2)	0	(10)	0	0	0	44
Philippines	0	0	0	0	0	0	0
République de Corée	112	0	32	0	(10)	(10)	345
Singapour	624	0	237	(33)	0	(33)	1 874
Taiwan	221	0	122	(13)	(4)	(17)	626
Thaïlande	19	0	1	(1)	0	(1)	89
Viêt Nam	22	0	6	(2)	0	(2)	95
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>46 235</b>	<b>0</b>	<b>13 143</b>	<b>(2 998)</b>	<b>(759)</b>	<b>(3 757)</b>	<b>186 223</b>
Effet du reclassement comptable des activités destinées à être cédées (note 7.d)	(2 473)	0	(893)	192	(19)	173	
<b>Total des activités poursuivies</b>	<b>43 762</b>	<b>0</b>	<b>12 250</b>	<b>(2 806)</b>	<b>(778)</b>	<b>(3 584)</b>	<b>177 235</b>

(\*) Les données financières correspondent à la contribution au résultat consolidé des entités sous contrôle exclusif consolidées par intégration globale.

(\*\*) Effectif financier : effectif en Équivalent Temps Plein (ETP) au 31 Décembre 2021 des entités sous contrôle exclusif consolidées par intégration globale.

(1) Le processus de liquidation de l'entité implantée au Panama, initié depuis juillet 2010, est en attente de l'aval du régulateur local.

## 8.7 Actes constitutifs et statuts

### TITRE I

#### FORME – DENOMINATION – SIEGE SOCIAL – OBJET

##### Article 1

La Société dénommée BNP PARIBAS est une société anonyme agréée en qualité de banque en application des dispositions du Code Monétaire et Financier (Livre V, Titre 1<sup>er</sup>) relatives aux établissements du secteur bancaire.

La Société a été fondée suivant un décret du 26 mai 1966, sa durée est portée à quatre-vingt dix neuf années à compter du 17 septembre 1993.

Outre les règles particulières liées à son statut d'établissement du secteur bancaire (Livre V, Titre 1<sup>er</sup> du Code Monétaire et Financier), BNP PARIBAS est régie par les dispositions du Code de Commerce relatives aux sociétés commerciales, ainsi que par les présents Statuts.

##### Article 2

Le siège de BNP PARIBAS est établi à PARIS (9<sup>ème</sup> arrondissement) 16, Boulevard des Italiens.

##### Article 3

BNP PARIBAS a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicable aux établissements de crédit ayant reçu l'agrément du Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement en tant qu'établissement de crédit, de fournir ou d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- tous services d'investissement,
- tous services connexes aux services d'investissement,
- toutes opérations de banque,
- toutes opérations connexes aux opérations de banque,
- toutes prises de participations,

au sens du Livre III, Titre 1<sup>er</sup> relatif aux opérations de banque, et Titre II relatif aux services d'investissement et leurs services connexes, du Code Monétaire et Financier.

BNP PARIBAS peut également à titre habituel, dans les conditions définies par la réglementation bancaire, exercer toute autre activité ou effectuer toutes autres opérations que celles visées ci-dessus et notamment toutes opérations d'arbitrage, de courtage et de commission.

D'une façon générale, BNP PARIBAS peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus énoncées ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

### TITRE II

#### CAPITAL SOCIAL – ACTIONS

##### Article 4

Le capital social est fixé à 2.468.663.292 euros ; il est divisé en 1.234.331.646 actions de 2 euros nominal chacune entièrement libérées.

##### Article 5

Les actions entièrement libérées sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les actions donnent lieu à inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et se transmettent par virement de compte à compte.

La Société peut demander communication des renseignements relatifs à la composition de son actionariat conformément aux dispositions de l'article L. 228-2 du Code de Commerce.

Tout actionnaire agissant seul ou de concert, sans préjudice des seuils visés à l'article L. 233-7, alinéa 1, du Code de Commerce, venant à détenir directement ou indirectement 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 % est tenu d'informer, par lettre recommandée avec avis de réception, la Société dans le délai prévu à l'article L. 233-7 du Code de Commerce.

Au-delà de 5 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent porte sur des fractions du capital ou des droits de vote de 1 %.

Les déclarations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote dans les conditions prévues à l'article L. 233-14 du Code de Commerce sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la Société.

##### Article 6

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité de capital qu'elle représente.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs titres pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou à la suite d'une augmentation ou d'une réduction de capital, qu'elles qu'en soient les modalités, d'une fusion ou de toute autre opération, les propriétaires de titres en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer leurs droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres ou de droits formant rompus nécessaire.

## TITRE III

### ADMINISTRATION

#### Article 7

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé :

##### 1/ D'administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Leur nombre est de neuf au moins et de dix-huit au plus. Les administrateurs représentant les salariés et les administrateurs représentant les salariés actionnaires ne sont pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et maximal d'administrateurs.

La durée de leurs fonctions est de trois années.

Lorsqu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles, sous réserve des dispositions légales relatives notamment à leur âge.

Chaque administrateur, à l'exclusion des administrateurs représentant les salariés et de l'administrateur représentant les salariés actionnaires, doit être propriétaire de 10 actions au moins.

##### 2/ D'administrateurs élus par le personnel salarié de BNP PARIBAS SA

Le statut et les modalités d'élection de ces administrateurs sont fixés par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de Commerce, ainsi que par les présents Statuts.

Leur nombre est de deux, dont un représentant les cadres et l'autre les techniciens des Métiers de la banque.

Ils sont élus par le personnel salarié de BNP PARIBAS SA.

La durée de leurs mandats est de trois années.

Les élections sont organisées par la Direction Générale. Le calendrier et les modalités des opérations électorales sont établis par elle en concertation avec les organisations syndicales représentatives sur le plan national dans l'entreprise de telle manière que le second tour puisse avoir lieu au plus tard quinze jours avant la fin du mandat des administrateurs sortants.

L'élection a lieu dans chacun des collèges au scrutin majoritaire à deux tours.

Chaque candidature présentée lors du premier tour des élections doit comporter outre le nom du candidat celui de son remplaçant éventuel.

Aucune modification des candidatures ne peut intervenir à l'occasion du second tour.

Les candidats doivent appartenir au collège dans lequel ils sont présentés.

Les candidatures autres que celles présentées par une organisation syndicale représentative au niveau de l'entreprise doivent être accompagnées d'un document comportant les noms et signatures de cent électeurs appartenant au collège dont elles dépendent.

##### 3/ D'un administrateur représentant les salariés actionnaires.

Lorsque le rapport présenté par le Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale en application de l'article L. 225-102 du Code de Commerce établit que les actions détenues par les salariés de la société ainsi que par le personnel de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 dudit Code représentent plus de 3 % du capital de la société, un administrateur représentant les salariés actionnaires est nommé par l'Assemblée générale ordinaire selon les modalités fixées par la réglementation en vigueur ainsi que par les présents statuts.

Les candidats à l'élection au poste d'administrateur représentant les salariés actionnaires sont désignés dans les conditions suivantes :

- Lorsque le droit de vote attaché aux actions détenues par les salariés et anciens salariés visés à l'article L. 225-102 du Code de Commerce est exercé par le ou les conseil(s) de surveillance d'un ou plusieurs fonds commun(s) de placement d'entreprise (« FCPE »), le ou les conseil(s) de surveillance du ou des FCPE, désigne(nt) conjointement deux candidats ;
- Lorsque le droit de vote attaché aux actions détenues par les salariés et, le cas échéant, anciens salariés visés à l'article L. 225-102 du Code de Commerce, directement ou par l'intermédiaire d'un FCPE, est exercé directement par ces derniers, ils désignent deux candidats, étant entendu que chaque salarié actionnaire disposera alors d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient, directement ou indirectement. Les deux salariés ayant obtenu le plus de voix seront désignés candidats.

Seuls les salariés actionnaires ou salariés membres du conseil de surveillance d'un FCPE détenant des actions de la société peuvent être candidats.

Chaque candidat doit se présenter avec un remplaçant, devant remplir les mêmes conditions d'éligibilité que le titulaire.

Le Conseil d'administration présente à l'Assemblée générale les candidats au moyen de résolutions distinctes et agréé le cas échéant la résolution concernant le candidat qui a sa préférence. L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires se prononce, dans les conditions de quorum et de majorité applicables à toute nomination d'un membre du Conseil d'administration, sur la nomination de l'administrateur représentant les salariés actionnaires. Celui des candidats visés ci-dessus qui aura recueilli, le plus grand nombre de voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée générale ordinaire sera nommé en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires.

La durée des fonctions de cet administrateur et les modalités d'exercice de son mandat sont identiques à celle des administrateurs nommés par l'Assemblée générale.

En cas de perte de la qualité de salarié ou de vacance par décès ou démission de son mandat, le mandat de l'administrateur représentant les salariés actionnaires prend fin de plein droit.

Dans cette hypothèse, le remplacement de l'administrateur représentant les salariés actionnaires par son remplaçant interviendra au cours de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire.

Si la prochaine Assemblée générale se tient dans un délai inférieur à quatre mois suivant la fin anticipée du mandat, le remplaçant est nommé lors de l'Assemblée générale suivante.

Le nouvel administrateur est nommé par l'Assemblée générale pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.



En cas de perte de la qualité de salarié ou de vacance du remplaçant par décès ou démission de son mandat, le mandat du remplaçant prend fin de plein droit et une nouvelle désignation des candidats doit être effectuée dans les conditions décrites ci-dessus. Les candidats ainsi désignés seront soumis au vote des actionnaires lors de la plus prochaine Assemblée générale. Le nouvel administrateur est nommé par l'Assemblée générale selon les conditions décrites ci-dessus. La durée des fonctions de cet administrateur et les modalités d'exercice de son mandat sont identiques à celle des administrateurs nommés par l'Assemblée générale. Si la prochaine Assemblée générale se tient dans un délai inférieur à six mois suivant la fin anticipée du mandat du remplaçant, le remplaçant est nommé lors de l'Assemblée générale suivante.

Dans les différentes hypothèses mentionnées ci-dessus, le Conseil d'administration pourra se réunir et délibérer valablement jusqu'à la date de remplacement de l'administrateur représentant les salariés actionnaires.

Les dispositions du premier alinéa du 3/ cesseront de s'appliquer lorsqu'à la clôture d'un exercice, le pourcentage du capital détenu par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées en application des dispositions de l'article L. 225-102 précité, représentera moins de 3 % du capital, étant précisé que le mandat de tout administrateur nommé en application du présent article expirera à son terme.

Les modalités détaillées relatives à l'organisation et au déroulement du vote de l'ensemble des actionnaires visés à l'article L.225-102 précité, notamment en ce qui concerne le calendrier de désignation des candidats, sont arrêtées par la Direction Générale, directement ou par voie de délégation.

### Article 8

Le Président du Conseil d'administration est nommé parmi les membres du Conseil d'administration.

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs vice-Présidents.

### Article 9

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il se réunit sur convocation de son Président. Le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé, même si la dernière réunion date de moins de deux mois. Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé.

Les réunions du Conseil d'administration ont lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par tout moyen et même verbalement.

Le Conseil peut toujours valablement délibérer, même en l'absence de convocation, si tous ses membres sont présents ou représentés.

### Article 10

Les réunions du Conseil d'administration sont présidées par le Président, un administrateur proposé par le Président pour ce faire, ou à défaut par l'administrateur le plus âgé.

Tout administrateur pourra assister et participer au Conseil d'administration par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

Les décisions relevant des attributions propres du Conseil d'administration auxquelles il est fait référence à l'article L. 225-37 du Code de Commerce peuvent être prises par voie de consultation écrite.

Tout administrateur empêché d'assister à une réunion du Conseil peut mandater, par écrit, un de ses collègues à l'effet de le représenter, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues et chaque pouvoir ne peut être donné que pour une réunion déterminée du Conseil.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

En cas de vacance pour quelque raison que ce soit d'un ou des sièges d'administrateurs élus par les salariés, ne pouvant donner lieu au remplacement prévu à l'article L. 225-34 du Code de Commerce, le Conseil d'administration est régulièrement composé des administrateurs élus par l'Assemblée générale des actionnaires et peut se réunir et délibérer valablement.

Des membres de la direction peuvent assister, avec voix consultative, aux réunions du Conseil à la demande du Président.

Un membre titulaire du comité social et économique central, désigné par ce dernier, assiste, avec voix consultative, aux séances du Conseil dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante, sauf lorsqu'il s'agit de la proposition de la nomination du Président du Conseil d'administration.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, établi conformément à la législation en vigueur et signés par le Président de séance, ainsi que par l'un des membres du Conseil ayant pris part à la délibération.

Le Président désigne le secrétaire du Conseil qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement signés par le Président, le Directeur Général, les Directeurs Généraux délégués ou l'un des fondés de pouvoirs spécialement habilité à cet effet.

### Article 11

L'Assemblée générale ordinaire peut allouer aux administrateurs une rémunération dans les conditions prévues par la loi.

Le Conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

Le Conseil peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs dans les conditions applicables aux conventions sujettes à autorisation, conformément aux dispositions des articles L. 225-38 à L. 225-43 du Code de Commerce. Il peut aussi autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses engagées par les administrateurs dans l'intérêt de la Société.

## TITRE IV

### ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DU PRÉSIDENT, DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DES CENSEURS

#### Article 12

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de BNP PARIBAS et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de BNP PARIBAS et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration reçoit du Président ou du Directeur Général de la Société tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les décisions du Conseil d'administration sont exécutées, soit par le Président, le Directeur Général ou les Directeurs Généraux délégués, soit par tout délégué spécial que le Conseil désigne.

Sur proposition de son Président, le Conseil d'administration peut décider la création de comités chargés de missions spécifiques.

#### Article 13

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de BNP PARIBAS et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La rémunération du Président est fixée librement par le Conseil d'administration.

#### Article 14

Au choix du Conseil d'administration, la Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil et portant le titre de Directeur Général.

Ce choix est porté à la connaissance des actionnaires et des tiers conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'administration aura la faculté de décider que ce choix est à durée déterminée.

Dans l'hypothèse où le Conseil déciderait que la Direction Générale est assurée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions des présents Statuts relatives au Directeur Général s'appliquent au Président du Conseil d'administration qui prendra dans ce cas le titre de Président Directeur Général. Il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 65 ans.

Dans l'hypothèse où le Conseil déciderait de la dissociation des fonctions, le Président est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 72 ans ; toutefois, le Conseil peut décider de prolonger les fonctions du Président jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 73 ans. Le Directeur Général est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours

duquel il a atteint l'âge de 65 ans ; toutefois, le Conseil peut décider de prolonger les fonctions du Directeur Général jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 66 ans.

#### Article 15

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de BNP PARIBAS. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente BNP PARIBAS dans ses rapports avec les tiers. BNP PARIBAS est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des Statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur Général est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne et de l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur le contrôle interne.

Le Conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général, mais cette limitation est inopposable aux tiers.

Le Directeur Général a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs, de façon temporaire ou permanente, autant de mandataires qu'il avisera, avec ou sans la faculté de substituer.

La rémunération du Directeur Général est fixée librement par le Conseil d'administration.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions du Président du Conseil d'administration.

Lorsque le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

#### Article 16

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer, dans les limites légales, une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général délégué.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués. Ces derniers disposent toutefois à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Les rémunérations des Directeurs Généraux délégués sont librement par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur Général.

Les Directeurs Généraux délégués sont révocables à tout moment, sur proposition du Directeur Général, par le Conseil. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsqu'un Directeur Général délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les fonctions des Directeurs Généraux délégués prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel ils atteignent l'âge de 65 ans ; toutefois, le Conseil peut décider de prolonger les fonctions des Directeurs Généraux délégués jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel ils ont atteint l'âge de 66 ans.

#### Article 17

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou deux censeurs.

Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration.

Ils sont nommés pour six ans et peuvent être renouvelés dans leurs fonctions, de même qu'il peut à tout moment être mis fin à celles-ci dans les mêmes conditions.

Ils sont choisis parmi les actionnaires et peuvent recevoir une rémunération déterminée par le Conseil d'administration.

### TITRE V

#### ASSEMBLÉES DES ACTIONNAIRES

##### Article 18

Les Assemblées générales sont composées de tous les actionnaires.

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par le Code de Commerce.

Par dérogation au dernier alinéa de l'article L. 225-123 du Code de Commerce, chaque action donne droit à une voix et il n'est attribué aucun droit de vote double.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Elles sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par l'Assemblée.

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées générales, en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire.

Cette participation est subordonnée à l'enregistrement comptable des titres soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les délais et conditions prévus par la réglementation en vigueur. Dans le cas des titres au porteur, l'enregistrement comptable des titres est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

La date ultime du retour des bulletins de vote par correspondance est fixée par le Conseil d'administration et communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

Si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, la retransmission publique de l'intégralité de l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet est autorisée. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, participer au vote par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. En cas d'utilisation d'un formulaire électronique, la signature de l'actionnaire pourra prendre la forme soit d'une signature sécurisée soit d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

### TITRE VI

#### COMMISSAIRES AUX COMPTES

##### Article 19

Au moins deux Commissaires aux comptes sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires pour six exercices, leurs fonctions expirant après approbation des comptes du sixième exercice.

### TITRE VII

#### COMPTES ANNUELS

##### Article 20

L'exercice commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

A la fin de chaque exercice, le Conseil d'administration établit les comptes annuels, ainsi qu'un rapport écrit sur la situation de la Société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé.

##### Article 21

Les produits de l'exercice, déduction faite des charges, amortissements et provisions constituent le résultat.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice distribuable, l'Assemblée générale a la faculté de prélever toutes sommes pour les affecter à la dotation de toutes réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou pour les reporter à nouveau.

L'Assemblée générale peut également décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition.

Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée générale peut, conformément aux dispositions de l'article L. 232-18 du Code de Commerce, proposer aux actionnaires une option du paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en tout ou partie par remise d'actions nouvelles de la Société.

**TITRE VIII****DISSOLUTION****Article 22**

En cas de dissolution de BNP PARIBAS, les actionnaires déterminent le mode de liquidation, nomment les liquidateurs sur la proposition du Conseil d'administration et, généralement, assument toutes les fonctions dévolues à l'Assemblée générale des actionnaires d'une société anonyme pendant le cours de la liquidation et jusqu'à sa clôture.

**TITRE IX****CONTESTATIONS****Article 23**

Toutes les contestations qui peuvent s'élever au cours de l'existence de BNP PARIBAS ou lors de sa liquidation, soit entre les actionnaires, soit entre eux et BNP PARIBAS, à raison des présents Statuts, seront jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

## 8.8 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Actionnaires

**BNP Paribas SA**

16 boulevard des Italiens

75009 PARIS

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

## CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale du 26 mai 2016, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **Convention de non-concurrence conclue entre BNP Paribas et Monsieur Jean-Laurent Bonnafé (autorisée par le Conseil d'administration du 25 février 2016)**

Administrateur concerné :

Monsieur Jean-Laurent Bonnafé, Administrateur,

Directeur Général de BNP Paribas

Le Conseil d'administration de BNP Paribas, lors de sa séance du 25 février 2016, a autorisé BNP Paribas à mettre en place une convention de non-concurrence de la part de Monsieur Jean-Laurent Bonnafé.

Cette convention prévoit que, dans l'hypothèse où Monsieur Jean-Laurent Bonnafé cesserait d'assurer quelque fonction ou activité que ce soit au bénéfice de BNP Paribas, il s'engage à n'exercer aucune activité durant douze mois, directement ou indirectement, au bénéfice d'un établissement de crédit, d'une entreprise d'investissement ou d'une entreprise d'assurance dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé en France ou hors de France, ou au bénéfice d'un établissement de crédit, d'une entreprise d'investissement ou d'une entreprise d'assurance en France dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé. En contrepartie de cette convention, Monsieur Jean-Laurent Bonnafé percevrait une indemnité d'un montant égal à 1,2 fois la somme de sa rémunération fixe et de sa rémunération variable (hors rémunération variable pluriannuelle) perçue au cours de l'année précédant son départ. Le règlement de l'indemnité interviendra mensuellement par douzième.

Cette convention a été mise en place afin de protéger les intérêts de BNP Paribas et de ses actionnaires en cas de départ de Monsieur Jean-Laurent Bonnafé.

Fait à Paris La Défense, Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 15 mars 2022

Les Commissaires aux comptes

**Deloitte & Associés**

Laurence Dubois

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Patrice Morot

**Mazars**

Virginie Chauvin



# 9

## RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

### 9.1 Commissaires aux comptes

686

## 9.1 Commissaires aux comptes

### Deloitte & Associés

6, place de La Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex

### PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

### Mazars

61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

- Deloitte & Associés a été renouvelé Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2018 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 23 mai 2006.

Deloitte & Associés est représenté par Laurence Dubois.

Suppléant :

Société BEAS, 6, place de la Pyramide, Paris – La Défense (92), identifiée au SIREN sous le numéro 315 172 445 RCS Nanterre.

- PricewaterhouseCoopers Audit a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2018 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 26 mai 1994.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Patrice Morot.

Suppléant :

Jean-Baptiste Deschryver, 63, rue de Villiers, Neuilly-sur-Seine (92).

- Mazars a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2018 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 23 mai 2000.

Mazars est représenté par Virginie Chauvin.

Suppléant :

Charles de Boisriou, 61, rue Henri Regnault, Courbevoie (92).

Deloitte & Associés, PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars sont enregistrés comme Commissaires aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et placés sous l'autorité du « Haut Conseil du Commissariat aux Comptes ».



# 10

## RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

<b>10.1</b>	<b>Personne responsable du Document d'enregistrement universel et du rapport financier annuel</b>	<b>688</b>
<b>10.2</b>	<b>Attestation du responsable</b>	<b>688</b>

## 10.1 Personne responsable du Document d'enregistrement universel et du rapport financier annuel

M. Jean-Laurent BONNAFÉ, Directeur Général de BNP Paribas.

## 10.2 Attestation du responsable

J'atteste, que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion en page 689 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Paris, le 15 mars 2022

Le Directeur Général

Jean-Laurent BONNAFÉ

# 11 TABLES DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du Document d'enregistrement universel, la présente table de concordance reprend les rubriques prévues par le Règlement européen 2017/1129 (Annexe I), pris en application de la Directive dite « Prospectus 3 » et renvoie aux pages du présent Document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune des rubriques.

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 2017/1129		N° de page
<b>1.</b>	<b>PERSONNES RESPONSABLES</b>	
1.1	Personne responsable du Document d'enregistrement universel	688
1.2	Attestation de la personne responsable du Document d'enregistrement universel	688
1.3	Attestation ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert	
1.4	Informations provenant d'un tiers	
1.5	Approbation de l'autorité compétente	1
<b>2.</b>	<b>CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	<b>686</b>
<b>3.</b>	<b>FACTEURS DE RISQUE</b>	<b>309-323</b>
<b>4.</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>	<b>4-6 ; 695-698</b>
<b>5.</b>	<b>APERÇU DES ACTIVITÉS</b>	
5.1.	Principales activités	7-18 ; 218-221 ; 670-676
5.2.	Principaux marchés	7-18 ; 218-221 ; 670-676
5.3.	Histoire et évolution de la société	6
5.4.	Stratégie et objectifs	157-160 ; 582-583 ; 630-640 ; 650-651
5.5.	Dépendance éventuelle	668
5.6.	Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	7-18 ; 132-148
5.7.	Investissements	267 ; 570 ; 628-629 ; 669
<b>6.</b>	<b>STRUCTURE ORGANISATIONNELLE</b>	
6.1.	Description sommaire du Groupe/Organigramme	4 ; 650-651
6.2.	Liste des filiales importantes	281-289 ; 562-569 ; 670-675
<b>7.</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>	
7.1.	Situation financière	160 ; 180 ; 182 ; 532-533
7.2.	Résultat d'exploitation	132-148 ; 155-156 ; 163-169 ; 180 ; 219 ; 532
<b>8.</b>	<b>TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>	
8.1.	Capitaux de l'émetteur	184-185 ; 557
8.2.	Source et montant des flux de trésorerie	183
8.3.	Besoins de financement et structure de financement	160 ; 482-498
8.4.	Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	N/A
8.5.	Sources de financement attendues pour honorer les investissements	N/A

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 2017/1129	N° de page
<b>9. ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE</b>	<b>299 ; 306-308</b>
<b>10. INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>	<b>157-160 ; 669</b>
10.1. Principales tendances récentes	157-160 ; 669
10.2. Tendances susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	157-160 ; 669
<b>11. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	
11.1. Prévisions ou estimations du bénéfice publiées	N/A
11.2. Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions	N/A
11.3. Déclaration de comparabilité avec les informations	N/A
<b>12. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>	
12.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	35-50 ; 114
12.2. Conflit d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	55-56 ; 70-71 ; 81-110
<b>13. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>	
13.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	81-110 ; 257-264 ; 277
13.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	81-110 ; 257-264 ; 277
<b>14. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	
14.1. Date d'expiration des mandats actuels	35-48
14.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	N/A
14.3. Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations	58-66
14.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme à un régime de Gouvernement d'entreprise qui lui est applicable	51-58
14.5. Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	35-48
<b>15. SALARIÉS</b>	
15.1. Nombre de salariés	4 ; 614-615 ; 650 ; 695
15.2. Actionnariat et stock-options	81-110 ; 204-205 ; 612-613
15.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	
<b>16. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	
16.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	19-20
16.2. Existence de droits de vote différents des principaux actionnaires	19
16.3. Contrôle de l'émetteur	19-20
16.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	20
<b>17. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES</b>	<b>81-110 ; 278-279 ; 682-683</b>
<b>18. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>	
18.1. Informations financières historiques, y compris les états financiers	5 ; 23 ; 132-290 ; 532-570
18.2. Informations financières intermédiaires et autres	N/A
18.3. Audit des informations financières annuelles historiques	291-296 ; 571-576
18.4. Informations financières pro-forma	N/A
18.5. Politique de distribution des dividendes	23 ; 26-27 ; 133 ; 158 ; 160 ; 560
18.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	266-267
18.7. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	669
<b>19. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	
19.1. Capital social	19 ; 264-266 ; 551-553 ; 677 ; 702
19.2. Acte constitutif et statuts	677-682
<b>20. CONTRATS IMPORTANTS</b>	<b>668</b>
<b>21. DOCUMENTS DISPONIBLES</b>	<b>668</b>

### Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 2017/1129

En application de l'annexe I du règlement européen n° 2017/1129, les éléments suivants sont inclus par référence :

- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2020, présentés respectivement aux pages 161 à 271 et 272 à 277 du Document d'enregistrement universel n° D.21-0886 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 2 mars 2021. L'information est disponible sur le lien suivant : <https://invest.bnpparibas.com/document/document-denregistrement-universel-et-rapport-financier-annuel-2020>
- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2019, présentés respectivement aux pages 149

à 258 et 259 à 264 du Document d'enregistrement universel n° D.20-0097 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 mars 2020. L'information est disponible sur le lien suivant : [https://invest.bnpparibas.com/sites/default/files/documents/bnp-paribas\\_2019\\_urd\\_fr\\_0.pdf](https://invest.bnpparibas.com/sites/default/files/documents/bnp-paribas_2019_urd_fr_0.pdf)

- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2018, présentés respectivement aux pages 149 à 269 et 270 à 276 du Document de référence n° D.19-0114 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 5 mars 2019. L'information est disponible sur le lien suivant : <https://invest.bnpparibas.com/sites/default/files/documents/ddr2018-bnp-paribas-fr.pdf>

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

### Rapport financier annuel

N° de page

Attestation du responsable du document

688

### Rapport de gestion

La table de concordance ci-après permet d'identifier dans le présent Document d'enregistrement universel les informations qui constituent le rapport de gestion de la Société (incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise) et le rapport de gestion consolidé, telles que requises par les dispositions légales et réglementaires.

### I. Situation et activité de la Société et du Groupe<sup>(1)</sup>

Informations (textes de référence)	N° de page
■ Situation de la Société et du Groupe durant l'exercice écoulé (L. 232-1 II et L. 233-26 du Code de commerce)	132-160 ; 180-289 ; 532-570
■ Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe (L.22-10-35 et L. 225-100-1 I du Code de commerce)	132-160 ; 180-289 ; 532-570
■ Indicateurs clés de performance de nature financière et, le cas échéant, non financière de la Société et du Groupe (L.22-10-35 et L. 225-100-1 I du Code de commerce)	132-175 ; 582-583 ; 589
■ Évolution prévisible de la Société et du Groupe (L. 232-1 II et L. 233-26 du Code de commerce)	157-160
■ Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion (L. 232-1 II et L. 233-26 du Code de commerce)	669
■ Activité en matière de recherche et développement de la Société et du Groupe (L. 232-1 II et L. 233-26 du Code de commerce)	N/A
■ Prises de participation ou prises de contrôle dans des sociétés ayant leur siège social en France (L. 233-6 et L. 247-1 I du Code de commerce)	570
■ Activité et résultats de l'ensemble de la Société, des filiales de la Société et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité (L. 233-6 et L. 247-1 I du Code de commerce)	7-18 ; 132-156
■ Succursales existantes de la Société (L. 232-1 II du Code de commerce)	670-676
■ Informations sur les implantations et les activités de la Société (L. 511-45 et R. 511-16-4 du Code monétaire et financier)	281-289 ; 670-676

(1) Les informations relatives aux événements postérieurs au conseil d'administration du 7 février 2022 ne font pas partie du rapport de gestion.

**II. Facteurs de risques et caractéristiques des procédures de contrôle interne<sup>(1)</sup>**

Informations (textes de référence)	N° de page
■ Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société et le Groupe sont confrontés (L. 22-10-35 et L. 225-100-1 I du Code de commerce)	305-323
■ Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et mesures prises par la Société et le Groupe pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de leurs activités (L. 22-10-35 du Code de commerce)	124
■ Objectifs et politique en matière de couverture de chaque catégorie principale de transactions de la Société et du Groupe (L. 22-10-35 et L. 225-100-1 I du Code de commerce)	476-480
■ Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la Société et du Groupe (L. 22-10-35 et L. 225-100-1 I du Code de commerce)	365-498
■ Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et le Groupe relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière (L. 22-10-35 du Code de commerce)	126-130

**III. Informations concernant le capital social**

Informations (textes de référence)	N° de page
■ Nom des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital social ou des droits de vote et modifications intervenues au cours de l'exercice (L. 233-13 du Code de commerce)	19-20
■ Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la Société qu'elles détiennent (L. 233-13 du Code de commerce)	281-289
■ État de la participation des salariés au capital social (L. 225-102 du Code de commerce)	19-20
■ Titres acquis par les salariés dans le cadre d'une opération de rachat d'une entreprise (L. 225-102 du Code de commerce)	N/A
■ Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées (L. 233-29 et R. 233-19 du Code de commerce)	N/A
■ Informations relatives aux opérations de rachat par la Société de ses propres actions (L. 225-211 du Code de commerce)	111-113 ; 264 ; 547
■ Ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital (L. 225-181, L. 228-99, R. 225-137, R. 228-91 du Code de commerce)	N/A
■ État récapitulatif des opérations réalisées par les mandataires sociaux, les dirigeants, certains cadres de la société et des personnes avec lesquelles ils ont des liens personnels étroits au cours du dernier exercice et ayant fait l'objet d'une déclaration (223-26 du règlement général de l'AMF, L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code monétaire et financier)	110

**IV. Autres informations comptables, financières et juridiques**

Informations (textes de référence)	N° de page
■ Informations sur les délais de paiement (L. 441-14 et D.441-6 du Code de commerce)	549
■ Montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices et montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % (243 bis du Code général des impôts)	23
■ Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles (L. 464-2 du Code de commerce)	N/A
■ Informations sur les instruments financiers dont le sous-jacent est constitué d'une matière première agricole et moyens mis en œuvre par la Société afin d'éviter d'exercer un effet significatif sur le cours des matières premières agricoles (L. 511-4-2 du Code monétaire et financier)	N/A
■ Montant et caractéristiques des prêts financés ou distribués par la Société ou qu'ils distribuent tels que définis au III de l'article 80 de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et bénéficiant à ce titre de garanties publiques (L. 511-4-1 du Code monétaire et financier)	N/A
■ Rendement des actifs de la Société (R. 511-16-1 du Code monétaire et financier)	354

(1) Les informations relatives à l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 intégrées dans le Pilier 3 après l'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration ne font pas partie du rapport de gestion.

**V. Déclaration de performance extra-financière et plan de vigilance**

Informations (textes de référence)	N° de page
■ Informations sur les conséquences sociales et environnementales relatives à la Société, aux filiales et aux sociétés contrôlées (L. 22-10-36, L. 225-102-1 III et R. 225-105 du Code de commerce)	580-663
■ Informations sur les effets de l'activité de la Société quant au respect des droits de l'Homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale (L. 22-10-36 et R. 225-105 du Code de commerce)	592-593 ; 642-649
■ Informations concernant la Société, les filiales et les sociétés contrôlées et relatives : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ aux conséquences sur le changement climatique de l'activité et de l'usage des biens et services produits,</li> <li>■ aux engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable,</li> <li>■ aux actions visant à lutter contre les discriminations et à promouvoir les diversités,</li> <li>■ aux mesures prises en faveur des personnes handicapées</li> </ul> (L. 22-10-36, L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce)	580-666
■ Accords collectifs conclus dans la Société, les filiales et les sociétés contrôlées et leurs impacts sur la performance économique de la Société, des filiales et des sociétés contrôlées ainsi que sur les conditions de travail des salariés (L. 22-10-36, L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce)	602-621
■ Informations pour les sociétés exploitant au moins une installation figurant sur la liste prévue à l'article L. 515-36 du Code de l'environnement (L. 225-102-2 du Code de commerce)	N/A
■ Modèle d'affaires de la Société (R. 225-105 I du Code de commerce)	650-651
■ Informations sociales, environnementales et sociétales pertinentes au regard des principaux risques et politiques de la société, de ses filiales et sociétés contrôlées (R. 225-105 II du Code de commerce)	Chapitre 7
■ Informations taxonomiques / Article 8 du Règlement (EU) 2020/852 « Taxonomy »	655-658
■ Plan de vigilance (L. 225-102-4 du Code de commerce)	642-646

**VI. Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Informations (textes de référence)	N° de page
■ Information sur la politique de rémunération des mandataires sociaux (L. 22-10-8 du Code de commerce)	81-87
■ Informations relatives aux rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux (L. 22-10-9 du Code de commerce)	87-102
■ Conditions de conservation des actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux (L. 225-197-1 du Code de commerce)	N/A
■ Conditions de levées et de conservations des options attribuées aux mandataires sociaux (L. 225-185 du Code de commerce)	103
■ Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice (L. 22-10-10 et L. 225-37-4 1° du Code de commerce)	35-50
■ Conventions conclues entre l'un des mandataires sociaux de la Société et une filiale de la Société (L. 22-10-10 et L. 225-37-4 2° du Code de commerce)	51
■ Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital (L. 22-10-10 et L. 225-37-4 3° du Code de commerce)	111-113
■ Modalités d'exercice de la Direction Générale (L. 22-10-10 et L. 225-37-4 4° du Code de commerce)	53-54
■ Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil (L. 22-10-10 1° du Code de commerce)	35-47 ; 52-53, 58-66
■ Description de la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration ainsi que des objectifs, modalités de mise en œuvre et résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé (L. 22-10-10 2° du Code de commerce)	54-56 ; 74-80
■ Informations sur la recherche d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes et résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité (L. 22-10-10 2° du Code de commerce)	57 ; 604 ; 645
■ Éventuelles limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général (L. 22-10-10 3° du Code de commerce)	54
■ Code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises auquel la Société se réfère (L. 22-10-10 4° du Code de commerce)	51

■ Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale (L. 22-10-10 5° du Code de commerce)	28-30
■ Description de la procédure relative aux conventions courantes conclues à des conditions normales mise en place par la Société et de sa mise en œuvre (L. 22-10-10 6° et L. 22-10-12 du Code de commerce)	80
■ Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L. 22-10-11 du Code de commerce)	113

Annexes	N° de page
■ Tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices (R. 225-102 du Code de commerce)	561
■ Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière (L.22-10-36, L.225-102-1, R.225-105-2 et L.823-10 du Code de commerce)	664-666
■ Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise (L. 22-10-71 du Code de commerce)	114

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS	N° de page
■ Comptes annuels	532-570
■ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	571-576
■ Comptes consolidés	180-290
■ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	291-296



## APPENDICE – INFORMATIONS CLEFS CONCERNANT L'ÉMETTEUR, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 26.4 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN N° 2017/1129

### 1) Qui est l'émetteur des valeurs mobilières ?

#### I. Informations générales

Siège social : 16 boulevard des Italiens, 75009 Paris, France

Forme juridique : La Société dénommée BNP PARIBAS est une société anonyme agréée en qualité de banque en application des dispositions du Code monétaire et financier (Livre V, Titre 1<sup>er</sup>) relatives aux établissements du secteur bancaire.

Identifiant d'entité juridique : ROMUWSFPU8MPRO8K5P83

Droit régissant ses activités : BNP Paribas est une société de droit français et qui exerce ses activités dans de nombreux pays, tant en Europe qu'en dehors de l'Europe. Dès lors de nombreuses réglementations étrangères peuvent régir ses activités.

Pays d'origine : France

#### II. Principales activités

BNP Paribas, leader européen des services bancaires et financiers, possède quatre marchés domestiques en banque de détail en Europe : la Belgique, la France, l'Italie et le Luxembourg.

Le Groupe est présent dans 65 pays et compte près de 190 000 collaborateurs, dont près de 145 000 en Europe. Il détient des positions clés dans ses deux grands domaines d'activité :

- Retail Banking and Services regroupant :
  - un pôle Domestic Markets composé de :
    - Banque De Détail en France (BDDF),
    - BNL banca commerciale (BNL bc), Banque de détail en Italie,
    - Banque De Détail en Belgique (BDDDB),
    - Autres activités de Domestic Markets, qui inclut Arval, BNP Paribas Leasing Solutions, Personal Investors, Nickel et la Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg (BDEL) ;
  - un pôle International Financial Services composé de :
    - Europe Méditerranée,
    - BancWest,
    - Personal Finance,
    - Assurance,
    - Gestion Institutionnelle et Privée ;
  - Corporate and Institutional Banking (CIB) regroupant :
    - Corporate Banking,
    - Global Markets,
    - Securities Services.

BNP Paribas SA est la maison mère du Groupe BNP Paribas.

En 2021, BNP Paribas a décidé de faire évoluer son organisation, avec deux nouveaux pôles opérationnels : Commercial, Personal Banking & Services (CPBS) et Investment & Protection Services (IPS). Avec Corporate & Institutional Banking (CIB), troisième pôle opérationnel du modèle diversifié et intégré de BNP Paribas, ils travaillent notamment à la préparation du plan stratégique 2022-2025. Dans ce cadre, la nouvelle organisation du Groupe effective dès 2022 est la suivante :

- **Commercial, Personal Banking & Services, regroupant :**
  - les banques commerciales de la zone euro :
    - Banque Commerciale en France (BCEF),
    - BNL banca commerciale (BNL bc), Banque Commerciale en Italie,
    - Banque Commerciale en Belgique (BCB),
    - Banque Commerciale au Luxembourg (BCL) ;
  - les banques commerciales hors zone euro, qui s'organisent autour de :
    - Europe Méditerranée, pour couvrir l'Europe centrale, l'Europe de l'Est et la Turquie,
    - BancWest aux États-Unis ;
  - les services financiers :
    - Arval,
    - BNP Paribas Leasing Solutions,
    - BNP Paribas Personal Finance,
    - BNP Paribas Personal Investors,
    - les nouveaux métiers digitaux (Nickel, Floa, Lyf, etc.) ;
- **Investment & Protection Services, regroupant :**
  - L'Assurance (BNP Paribas Cardif),
  - Gestion Institutionnelle et Privée (BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Wealth Management et BNP Paribas Real Estate), la gestion du portefeuille de participations industrielles et commerciales non cotées et cotées du Groupe BNP Paribas (BNP Paribas Principal Investments) ;
- **Corporate and Institutional Banking (CIB), regroupant :**
  - Corporate Banking,
  - Global Markets,
  - Securities Services.

BNP Paribas SA est la maison mère du Groupe BNP Paribas.

### III. Principaux actionnaires au 31 décembre 2021

- SFPI(1) : 7,8 % du capital ;
- BlackRock Inc. : 6,1 % du capital ;
- Grand-Duché du Luxembourg : 1,0 % du capital.

### IV. Identité des principaux dirigeants

- Jean LEMIERRE : Président du Conseil d'administration de BNP Paribas ;
- Jean-Laurent BONNAFÉ : Administrateur Directeur Général de BNP Paribas ;
- Thierry LABORDE : Directeur Général délégué, Commercial, Personal Banking & Services ;
- Yann GÉRARDIN, Directeur Général délégué, Corporate and Institutional Banking.

### V. Identité des contrôleurs légaux des comptes

- **Deloitte & Associés** a été renouvelé Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2018 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 23 mai 2006.

Deloitte & Associés est représenté par Laurence Dubois.

Suppléant :

Société BEAS, 6, place de la Pyramide, Paris – La Défense (92), identifiée au SIREN sous le numéro 315 172 445 RCS Nanterre.

- **PricewaterhouseCoopers Audit** a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2018 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 26 mai 1994.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Patrice Morot.

Suppléant :

Jean-Baptiste Deschryver, 63, rue de Villiers, Neuilly-sur-Seine (92).

- **Mazars** a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2018 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 23 mai 2000. Mazars est représenté par Virginie Chauvin.

Suppléant :

Charles de Boisriou, 61, rue Henri Regnault, Courbevoie (92).

Deloitte & Associés, PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars sont enregistrés comme Commissaires aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et placés sous l'autorité du « Haut Conseil du Commissariat aux Comptes ».

(1) Société Fédérale de Participations et d'Investissement : société anonyme d'intérêt public agissant pour le compte de l'État belge.

## 2) Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur ?

En millions d'euros	Année 31/12/2021 <sup>(*)</sup>	Année - 1 31/12/2020	Année - 2 31/12/2019
Produits d'intérêts nets	19 238	21 312	21 127
Commissions	10 362	9 862	9 365
Gains nets sur instruments financiers	7 777	7 146	7 464
Produit Net Bancaire	43 762	44 275	44 597
Coût du risque	(2 971)	(5 717)	(3 203)
Résultat d'exploitation	11 325	8 364	10 057
Résultat net, part du Groupe	9 488	7 067	8 173
Résultat par action en euro	7,26	5,31	6,21

En millions d'euros	Année 31/12/2021 <sup>(*)</sup>	Année - 1 31/12/2020	Année - 2 31/12/2019
Total des actifs	2 634 444	2 488 491	2 164 713
Dettes représentées par un titre	220 106	212 351	221 336
<i>Dont dettes senior préférées à moyen long terme</i>	78 845 <sup>(**)</sup>	82 086 <sup>(*)</sup>	88 466 <sup>(*)</sup>
Dettes subordonnées	25 667	23 325	20 896
Prêts et créances sur la clientèle	814 000	809 533	805 777
Dettes envers la clientèle	957 684	940 991	834 667
Capitaux propres (part du Groupe)	117 886	112 799	107 453
Créances douteuses/encours bruts <sup>(***)</sup>	2,0 %	2,1 %	2,2 %
Ratio <i>Common Equity Tier 1</i> (CET1)	12,9 %	12,8 %	12,1 %
Ratio de fonds propres total	16,4 %	16,4 %	15,5 %
Ratio de levier <sup>(****)</sup>	4,1 %	4,9 %	4,6 %

(\*) En application d'IFRS 5.

(\*\*) Périmètre prudentiel.

(\*\*\*) Encours dépréciés (stage 3), bilan et hors-bilan, non nettés des garanties reçues, sur la clientèle et les établissements de crédit, y compris les titres de dette au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres sur les encours bruts sur la clientèle et les établissements de crédit, bilan et hors-bilan, y compris titres au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres (hors assurance).

(\*\*\*\*) Tenant compte de l'effet de l'exemption temporaire des dépôts auprès des banques centrales de l'Eurosystème (calculé conformément à l'article 500ter du Règlement (UE) n° 2020/873). 4,7 % au 31/12/21 sans cet effet.

### Description succincte des réserves dans le rapport d'audit, ayant trait aux informations financières historiques : N/A

### 3) Quels sont les risques spécifiques de l'émetteur ?

*La présentation des facteurs de risque ci-dessous, consiste en une sélection non exhaustive des principaux risques spécifiques à BNP Paribas, qui doit être complétée par un examen de l'intégralité des facteurs de risque contenus dans le prospectus, par l'investisseur.*

1. Toute augmentation substantielle des provisions ou tout engagement insuffisamment provisionné au titre du risque de crédit et de contrepartie pourrait peser sur les résultats et sur la situation financière du Groupe BNP Paribas.
2. Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques du Groupe BNP Paribas pourrait provoquer des pertes significatives d'informations relatives aux clients, nuire à la réputation du Groupe BNP Paribas et provoquer des pertes financières.
3. Les fluctuations de marché et la volatilité exposent le Groupe BNP Paribas au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de marché et d'investissement.
4. Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Groupe BNP Paribas ainsi que de la dette du Groupe BNP Paribas pourraient avoir un effet défavorable sur son résultat net et sur ses capitaux propres.

5. L'accès du Groupe BNP Paribas au financement et les coûts de ce financement pourraient être affectés de manière défavorable en cas de résurgence des crises financières, de détérioration des conditions économiques, de dégradation de notation, d'accroissement des spreads de crédit des États ou d'autres facteurs.

6. Le contexte économique et financier défavorable a eu par le passé, et pourrait avoir à l'avenir, un impact sur le Groupe BNP Paribas et les marchés dans lesquels il opère.

7. Des mesures législatives et réglementaires prises ces dernières années, en particulier en réponse à la crise financière mondiale, ainsi que des nouvelles propositions de loi, pourraient affecter de manière substantielle le Groupe BNP Paribas ainsi que l'environnement financier et économique dans lequel il opère.

8. En cas de non-conformité avec les lois et règlements applicables, le Groupe BNP Paribas pourrait être exposé à des amendes significatives et d'autres sanctions administratives et pénales, et pourrait subir des pertes à la suite d'un contentieux privé, en lien ou non avec ces sanctions.

9. Les épidémies et pandémies, y compris la pandémie de coronavirus en cours (Covid-19) et leurs conséquences économiques, peuvent affecter négativement les activités, les opérations, les résultats et la situation financière du Groupe.







## **SIÈGE SOCIAL**

16 boulevard des Italiens - 75009 Paris (France)

Tél : +33 (0)1 40 14 45 46

---

RCS Paris 662 042 449

Société anonyme au capital de 2 468 663 292 euros

---

## **RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES**

Tél : +33 (0)1 40 14 63 58

---

[www.bnpparibas.com](http://www.bnpparibas.com)

Ref. A\_2021\_FR\_JRD



# **BNP PARIBAS**

La banque  
d'un monde  
qui change